

NEUVIÈME CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
DES CERCLES FRANCOPHONES
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

et

LVI^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION
DES CERCLES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE
DE BELGIQUE

CONGRÈS DE LIÈGE

23-26 AOÛT 2012

ACTES
TOME II / VOLUME 4

VOLUME 4

LA BELGIQUE ET
LE MONDE CONTEMPORAIN
(XIX^e-XX^e SIÈCLES)

PARTIE 1

UNE SOCIÉTÉ FRAPPÉE
DU SCEAU DE L'INDUSTRIE
(1815-1914)

UNE SOCIÉTÉ AU PRISME DE SA CULTURE

SCHOON VOLK – KASTEELHEREN IN WEST-LIMBURG IN DE XIX^{de} EEUW

Cyril RUBENS

Zelem is een klein dorpje in West-Limburg, aan de boord van de Demer. Reeds in het mesolithicum was de streek bewoond door kleine groepen jagers, die er hun artefacten achterlieten.

In de vroege middeleeuwen lag het dorpje op de grens tussen het graafschap Loon en het hertogdom Brabant. Twee burchten moesten de grens bewaken tegen vreemde invallers... sedert de 12^{de} eeuw maakte het dorp deel uit van het prinsbisdom Luik. In feite zijn wij geen Vlamingen maar Luikenaars...

De studie die ik u wil presenteren, betreft het leven in de dorpen in de regio West-Limburg in de 19^{de} eeuw: Zelem, Lummen, Herk-de-Stad, Loksbergen, Halen...

Het leven was hard. De mensen waren hoofdzakelijk landbouwers en dagloners, de landbouw was nog vaak een overlevingseconomie. De minste tegenslag, een koe die stierf, een ziekte in de aardappelen, een overstroming van de beekvallei, kon een boeregezin in de ellende dompelen. In het beste geval kregen ze dan een beetje steun van het gemeentelijk Bureau voor Weldadigheid. Wie door niet voorziene omstandigheden zwaar werd getroffen, kon van de Bestendige Deputatie van de provincie Limburg de toelating krijgen om gedurende een maand te bedelen. In het jaar 1849 kregen in Limburg 17 personen de toelating om een collecte te doen nadat hun huis was afgebrand of de enige koe was omgekomen...

De familie Sneyers uit Zelem kreeg zulke toelating tot bedelen nadat hun huis volledig was afgebrand en ze “alleen de blauwe hemel als woning hadden”.

Economisch is de streek volledig onderontwikkeld:

Er is geen enkele vorm van nijverheid. In feite zijn er nauwelijks wegen die transport zouden mogelijk maken en landbouwproducten naar de stedelijke markten konden voeren. De bestaande zandwegen waren in de winter niet berijdbaar

De bevolking is ongeletterd en weinig vatbaar voor vernieuwing. De druk van de geestelijkheid op de bevolking is reëel. Hygiëne is onbekend, vandaar het grote sterftcijfer bij kinderen, het endemisch voorkomen van tyfus, roodvonk...

Op hetzelfde ogenblik ontstaat in Wallonië een nieuwe sociale groep van superrijken: opkopers van genationaliseerde kloosters en domeinen onder het Franse bestuur, eigenaars en aandeelhouders in de nieuwe industrieën: steenkool en ijzer. Een aantal onder hen verwerft op één generatie tijd, letterlijk onmeetbare kapitalen. Ze wonen in nieuwe en luxueuze huizen in de stad: Liège, Charleroi, Mons... in de winter beheren ze hun zaken, bezoeken ze bals en theatervoorstellingen, organiseren ze feesten voor hun klassegenoten. Maar ze willen méér: in de zomermaanden houden ze er een adellijke levensstijl op na, op grote domeinen, ver van de stad.

Ze verwerven veel grotere domeinen dan de rijken uit eerdere generaties en ze geven hun status vorm door te gaan wonen in kastelen. Ze verbouwen een herenhoeve of ze bouwen een nieuw kasteel. Rond hun kastelen leggen ze parken aan, van afmetingen die voorheen ondenkbaar waren.

Ze organiseren jachtpartijen, ze verbouwen hun eigen groenten voor hun gezondheid, ze genieten van het leven op de buiten...

Het is niet gemakkelijk om domeinen te vinden die groot genoeg zijn om te voldoen aan hun aspiraties. Bij deze zoektocht komen steeds meer vertegenwoordigers van deze nieuwe klasse terecht in West-Limburg: Zelem, Lummen, Herk-de-Stad, Loksbergen, Nieuwerkerken. Immers, daar vinden ze nog domeinen van honderd hectaren en meer.

Een nieuwe groep van semi-edelen, schoon volk, vindt er zijn weg. Fischbach-Malacord uit Stavelot koopt het domein en het voormalige klooster Sint-Jansberg in Zelem, de Quabeck uit Schaarbeek vestigt zich in Lummen, De Maret uit Leuven bouwt een kasteeltje in Blekkom – Loksbergen, Whettnall bouwt een sprookjespaleis in Nieuwenhoven...

Van waar kwam hun rijkdom, hoe ze leefden op hun domeinen, welke hun (politieke en maatschappelijke) invloed was op deze dorpen van kartuizerklooster “Sint-Jansberg” in Zelem tot “une demeure toute mondaine”

In 1329 werd een kartuizerklooster gesticht aan de rand van het dorp, op de Sint-Jansberg. Het klooster bleef bestaan tot het als nationaal domein verkocht werd, in 1798. Het werd gekocht door een Hasselaar, Libotton, die het verder verkocht aan een Hollands ambtenaar, Gericke.

Hubert Fischbach Malacord koopt in 1831 dit domein Mont Saint-Jean in Zelem. Hij zal er zijn domicilie nemen en er een groot deel van het jaar komen wonen. Hij zal trouwens overlijden in Zelem.

Hubert is zoon van Jean Nicolas Fischbach, leerlooier en burgemeester van Stavelot, en van Anne Elisabeth Malacord, dochter van een leerlooier die eveneens burgemeester van Stavelot was. Op dat ogenblik was Stavelot ongeveer de wereldhoofdplaats van de leerbewerking. Er waren zowat 700 putten (fosses) actief. Belgische huiden volstonden al lang niet meer: De huiden werden met scheepsladingen overgebracht uit Argentinië en men mag stellen dat de soldaten van zowat alle Europese legers, laarzen droegen van leer uit Stavelot.

Het grafmonument op het kerkhof in Stavelot weerspiegelt het maatschappelijk belang van de familie Fischbach Malacord.

Hubert verwerft eveneens het kasteel van Grimonster in Ferrières, de kasteelhoeven la House en Ferot in Ferrières, het kasteel van Chevron, koper- en zinkmijnen in Wallonië en Luxemburg, zelfs een tweede kasteel in Zelem, het kasteel Lobos.

Hij zal het reeds aanzienlijke familievermogen nog aanzienlijk vermeerderen. Laat me één voorbeeld geven van zulke geslaagde financiële transacties: in 1837 koopt hij, samen met zijn schoonbroer Jean-Francois Massange, de wapenhandelaars Begasse en Charles de Brouckère, het domein van het Luikse augustijnerklooster in de huidige boulevard d'Avroy. Hij betaalt, voor zijn aandeel, 225 000 frank – waarvan 90 000 frank geleend geld ; op 10 jaar tijd brengt de verkoop van de percelen 720 000 frank op, een winstmarge van bijna 300%.

Hij huwt een eerste keer met de –ons verder onbekende- Julie Edward, geboren in Bordeaux en gestorven na één jaar huwelijk. Zijn tweede huwelijk met Louise Cathérine Braconnier, dochter van een steenkoolexploitant en burgemeester van Tilleur, bewijst dat hij aanvaard is in de hoogste maatschappelijke kringen. Dit mariage de raison wordt afgesloten met een scheiding, volledig in het nadeel van de echtgenote.

Zijn huishouden in Zelem bestaat uit 7 personeelsleden: kokkin, linnenmeid, koetsier... de belangrijkste is zonder twijfel zijn tuinman. Hij zorgt voor het onderhoud van het park, van de orangerie, maar vooral voor de ontwikkeling van nieuwe bloemen en fruitsoorten. De tuinman mag zelfs mee naar de exposition universelle in Parijs om een nieuwe perziksoort, le brugnon hâtif de Zeelhem, voor te stellen.

Ondertussen is hij burgemeester van Zelem en provincieraadslid geworden. In het kader van het rasverbetering van de runderen, koopt de provincie Limburg elk jaar twee of drie Hollandse dekstieren, die dan 'geplaatst' worden bij een boer. Hubert stalt op zijn boerderij zulke provinciale dekstier, neemt de onderhoudskosten op zich maar laat wel toe dat zijn stier "fait gratuitement le service public".

In 1844 wordt de succesvolle boring vermeld van een artesische put van 70 m diepte: “où l’eau coule abondamment”

Hij noemt zichzelf “un grand partisan de la conservation des monuments d’art” ; hij smukt de voorgevel van de voormalige kapittelzaal op in neogotische stijl . Hij speelt mecenas voor jonge kunstenaars en –vooral– kunstenaressen. Hij was bijzonder gul, zowel voor de componiste Nina Eschborn (die een jaarlijkse lijfrente kreeg van 1200 frank) als voor haar zuster operazangeres Natalie Eschborn, van wie hij een portret liet maken om zijn dagen op te fleuren...

Zijn rol in de gemeente Zelem is op zijn minst dubbelzinnig: als burgemeester zorgt hij voor het onderwijs, een bibliotheek met boeken over landbouw, maar hij is in de eerste plaats grootgrondbezitter: hij breidt stelselmatig zijn domein uit tot meer dan 200 ha. Voor elk perceel bos of akkerland dat hem interessant lijkt, betaalt hij een prijs die 10 of 20% boven de ‘normale’ prijs ligt, dus onbetaalbaar voor de bevolking van Zelem.

Ferdinand del Marmol koopt het domein over van de adoptiefzoon van Hubert Fischbach Malacord. In 1866 koopt hij het Chateau Mont Saint Jean en het gehele domein: orangerie, kapel, bergplaatsen, stallen, paardenstallen, schuren, lusttuin, groentetuin, boerderijen, windmolen en gronden, voor 709 000 frank.

Hij is mede-eigenaar van de loodmijn en pyrietmijn van Vedrin bij Namen. Het hoogwaardige lood vindt vlot zijn afzet in de kristalfabriek Val Saint Lambert en het pyriet wordt in de ‘loden kamer’ omgevormd tot zwavelzuur, een van de basisstoffen van de nieuwe chemische nijverheid.

In 1857 is de SA des mines et produits chimiques de Vedrin opgericht. Naast de bedrijfsgebouwen en de inboedel, bezat de firma nog een bedrijfskapitaal van 500 000 frank...

Hij zal de Mont Saint Jean uitsluitend gebruiken als zomerresidentie en hij laat weinig sporen na in de gemeente.

In 1883 verkoopt hij het domein verder aan Elvire Eloin. Ze is de dochter van notaris François Eloin. De familie bezat aandelen in steenkoolmijnen, zoals de SA des charbonnages d’Auvélais et Saint Roch.

Haar echtgenoot Xavier Thibaut, is provincieraadslid in Namen. Hij bouwt in Jambes het chateau Thibaut, vandaag gekend als het Elysette

Elvire breidt het domein uit tot zijn maximale grootte, 235 ha. Met de steun van het echtpaar kan het gemeentebestuur van Zelem een eerste kasseiweg aanleggen, die het in de eerste plaats mogelijk maakt dat het domein het ganse jaar bereikbaar is voor het hoge gezelschap en hun gasten.

Edmond Whetnall koopt het kasteel en een beperkt deel van het domein, in 1896.

Hij is zoon van Charles Whettnall, een Engels industrieel die in dezelfde tijd als Cockerill naar Luik afzakte. In tegenstelling tot Cockerill, lukten de industriële projecten van Charles wel degelijk. Met zijn engelse technologie kon de Vlaamse textielindustrie verder gemechaniseerd worden. Hij was medestichter van de filature du lin à la mécanique de Malines, een van de grootste spinnerijen in zijn soort in België, met 500 arbeiders.

Alleen al voor zijn mandaat als beheerder kreeg hij jaarlijks een som van 9000 frank, terwijl een arbeider in de vlasspinnerij in datzelfde jaar 1861 maximaal 2.40 fr verdiende per werkdag van 12 uur.

Vader Charles was gehuwd met een dochter van Etienne Travers, generaal in het leger van Napoleon en van Willem I van Holland en hij bouwde het domein Nieuwenhove bij Sint-Truiden om tot een sprookjeskasteel.

Zoon Edmond wordt eerst provincieraadslid, nadien senator ; hij legde de eed af in het Nederlands, tot grote ontzetting van de aanwezige senatoren.

Hij zal het kasteel Mont Saint Jean verder verfraaien: de orangerie wordt vergroot, de zalen worden opnieuw gedecoreerd met jachtscènes en bloemencorso's, hij installeert een centrale verwarming met een stelsel van buizen die warme lucht naar de gang en de zalen voerde.

Hij toont zich graag als sociaal voelend mens: hij richt een fanfare op in Sint-Truiden en in Zelem, sponsort muziekinstrumenten en uitstappen.

Hij staat aan de top van de maatschappelijke ladder.

In 1880, sterft Arthur Warocqué, een der grootste steenkoolbarons in België. De man die de lijkrede uitspreekt is Edmond Whettnall ; hij zal nadien het voorzitterschap overnemen van de mijn van Mariemont.

Land- en tuinbouw hebben een bijzonder prestige en aantrekking bij deze nieuwe rijken.

Ze zijn lid of voorzitter van de provinciale landbouwcommissie, of sluiten aan bij prestigieuze verenigingen voor tuinbouw.

De société royale Linéenne de Bruxelles organiseert sinds 1853 jaarlijks prestigieuze wedstrijden voor de beste groenten en veldvruchten. In 1871 wordt een Ferdinand Goupy de Quabeck uitgeroepen tot algemeen laureaat. Met zijn collectie veldvruchten oogstte hij de algemene lof van de jury, die het aldus beschreef: "de resultaten die hij behaalde op de arme, ijzerhoudende gronden van de Kempen, zijn zo bewonderenswaardig dat hij de eerste prijs wegkaapt voor granen, lijnzaad, kemp, tabak. Hij heeft definitief de fouten van jarenlange routine achter zich gelaten en door intelligente procédés heeft hij bijzondere resultaten behaald..."

Ferdinand Goupy de Quabeck, wonend in Schaarbeek maar afkomstig van een oude familie uit Mons, verhuisd naar Schaarbeek, heeft zich als het ware teruggetrokken in een eerder klein kasteel in Lummen, na een kortstondig huwelijk. Merk op dat de foto's van hemzelf en een mooie onbekende dame, genomen zijn in Boedapest.

In 1877 werd Goupy voor zijn verdiensten op het gebied van de landbouwkunde benoemd tot ridder in de Leopoldsorde !

De belangrijkste verklaring voor zijn succes was het gebruik van kunstmest. Dat werd hem geleverd uit de fabriek van de industrieel Barbanson, ondervoorzitter van de Linnaeuskring. Hij was hiermee een van de eersten, zoniet de allereerste die in de regio de gronden verbeterde door een adequate bemesting. Vanaf 1860 werden geleidelijk kalkdepots aangelegd om hiermee de grond te bemesten, samen met natuurlijke (guano) en scheikundige meststoffen (potasse).

Hij is een merkwaardig persoon. Als liberaal doet hij mee aan de provincieraadsverkiezingen, en de clerus organiseert op grote schaal een verkiezingsfraude. Hij is een kunstliefhebber, steunt een liberale toneelgroep maar laat niet toe dat zijn pachters te laat hun pacht betalen.

De inventaris van zijn bezittingen bij zijn dood is merkwaardig: niet alleen 19 schilderijen van eigentijdse artiesten zoals De Beukelaer, De Braekeleer, Verwee, maar ook een groot assortiment landbouwmachines. Goupy was misschien de enige kasteelheer die méér boeken dan wijnflessen naliet: een behoorlijke wijnkelder met 700 flessen bourgonjewijn, bordeauxwijnen en andere morgenwijnen en likeurwijnen, tegenover een bibliotheek met 2000 boeken: reisverhalen, romans, maar ook wetenschappelijke werken over landbouw, plantkunde, scheikunde ...

Sociale werken: een druppel op een hete plaat

De invloed van dit 'schoon volk' op de plattelandsbevolking was vaak verpletterend. Kleine boeren konden geen gronden meer verwerven en waren verplicht te pachten onder de strikte voorwaarden die de kapitalistisch ingestelde grondbezitters hen oplegden. Bij blikseminslag op de hoeve of bij overstroming van het grasland in de beemden, moest toch de volledige pachtsom betaald worden.

In geval van nood kon de pachter nog altijd een lening afsluiten bij de eigenaar. De jaarlijkse interest bedroeg meestal 5% en de lening liep door zolang de volledige som niet terugbetaald was. Een lening die niet afbetaald was op het ogenblik van het overlijden van de ontlener, werd door zijn erfgenamen overgenomen...

Toch hoorde het dat de hoge burgerij aan “goede werken” deed om haar prestige te versterken: denk aan de jaarlijkse fancy-fair van de familie Whettnall in hun stadswoning in Luik, allicht te vergelijken met de rotary clubs van vandaag...

Hubert Fischbach Malacord liet bij testament 6000 frank na aan ‘de Arme’ van Zelem, het bureau van Openbare Weldadigheid. Zo wilde hij dat zijn goede naam zich zou verder zetten.

Ferdinand Joseph Nicolay van Stavelot was een goede zakenrelatie van Hubert Fischbach Malacord. Nicolay was een selfmade man die nauwelijks kon schrijven, maar die met speculatie op aandelen een gigantisch vermogen verwierf. Hij was slechts kortstondig gehuwd en na zijn dood schonk hij zijn volledige vermogen weg. Zijn filantropie vond haar basis in zijn drang naar erkenning: met schenkingen aan openbare instellingen wilde hij de herinnering aan zijn naam vereeuwigen. Een beetje lijkt hij hierin geslaagd te zijn: in zijn thuisstad Stavelot bouwde hij een instelling voor behoeftige kinderen, en liet hij in een volkswijk een prachtige fontein oprichten om de wijk van zuiver water te voorzien.

In 1854 vatte hij het plan op, een schenking te doen aan een weldadigheidsbureau in zes provincies. Fischbach Malacord overhaalde hem om 16500 frank te schenken aan buurgemeente Halen, omwille van de hongersnood in de stad, en mogelijk ook om zijn vriend, burgemeester Michiels, een steuntje in de rug te geven... de Nicolaikring in Halen bestaat nog altijd.

De Whettnalls organiseerden elk jaar, in hun hotel Whettnall gelegen naast de Sint-Jacobskerk in Luik, een fancy-fair ten voordele van de armen. Voor de organisatie van dit liefdadigheidsfeest werden grote kosten gemaakt. Er werden winkeltjes georganiseerd: “avec vêtements de pauvres, fleurs, objets d’art, fantaisies, bon marché, objets de Chine et du Japon, ouvrages et cigares, confiserie. De winkeltjes werden uitgebaat door de vrouwen en de dochters van belangrijke families van bankiers en industriëlen zoals Terwagne, Orban, Lamarche, Begasse, de Sauvage, Braconier, Dejaer, de Donnée, del Marmol et de Moffarts...

Ter gelegenheid van zulk feestje, mocht het publiek natuurlijk aangenaam verrast worden met een gastoptreden van de dochter des huizes, Marie Whettnall

Al deze industriëlen en aandeelhouders, superrijken, hielden er aan dat de kleine dorpsbewoner hen aanzag als weldoener. Daar hadden ze geld voor over.

Maar er zijn natuurlijk grenzen:

Hyacinthe de Maret, uit een familie uit Waals Brabant, kan als 35-jarige in Loksbergen een domein kopen en er het kasteel Blekkom laten bouwen.

Zijn rijkdom vond ongetwijfeld zijn oorsprong in de militaire carrière van zijn vader, die nog diende in het leger van Napoleon, meedeed aan de campagne in Spanje en krijgsgevangene werd in Engeland.

Snel wordt Hyacinthe burgemeester van de gemeente en nadien provincieraadslid. De liberaal geïnspireerde schoolwet van 1879 verplichtte ieder gemeentebestuur een lagere school op te richten. De wet verplichtte deze scholen tot neutraliteit, wat inhield dat godsdienstondericht voor of na de gewone lesuren moest georganiseerd worden. De katholieke partij, met senatoren als Edmond Whettnall en een aantal burgemeesters, vonden dat hierbij “de ziel van de kinderen ontruikt werd”. In 1880 nam mevrouw de Maret het initiatief om een “vrije” school op te richten in het huis van de koster en echtgenoot en burgemeester Hyacinthe weigerde de gemeentelijke school te heropenen na het zomerverlof. Wanneer de gemeentelijke onderwijzer, zonder de toelating van zijn burgemeester, toch zelf de school heropent, wordt hij ontslagen wegens wangedrag want: door ongehoorzaam te zijn aan zijn burgemeester, gaf de onderwijzer het slechte voorbeeld aan zijn leerlingen, die “later slechts misprijzen zullen voelen voor elke autoriteit en die gedoemd zijn om slechte burgers te worden... deze onderwijzer op post laten zou anarchie scheppen in de gemeente en dat willen wij niet !”

Besluit:

Een toplaag van industriëlen en oud-militairen bouwde kastelen en bezat grote domeinen in West-Limburg in de 19^{de} eeuw. Zij toonden zich graag sociaal, maar in feite beletten ze de ontwikkeling van de regio door hun politiek en sociaal overwicht. Hun invloed duurt de ganse 19^{de} eeuw, tot aan de eerste wereldoorlog.

Symbolisch misschien: tijdens de eerste gevechten van de Grote Oorlog sterft de oudste zoon van Hyacinthe de Maret .

Maar in de praktijk zal pas de komst van steenkoolmijnen, vanaf 1920, zorgen voor sociale vooruitgang en voor een betere levenskwaliteit van de dorpsbewoners in de West-Limburgse dorpen.

HOMMES DE MARS ? LE PORTRAIT MILITAIRE BELGE
AU MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET D'HISTOIRE MILITAIRE
DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

Dr Natasja PEETERS et Piet VELDEMAN

1. Introduction

Le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire à Bruxelles abrite une collection de portraits militaires belges riche et variée. Cet ensemble, datant du XIX^e siècle, représente des officiers militaires d'une part et des membres de la garde civique d'autre part. Les deux groupes d'hommes se regardent en chiens de faïence dans la Salle historique du Musée.

Nous présentons ici une étude comparative de ces portraits réalisés entre 1850 et 1914. Notre communication est double : nous visons une approche tant historique qu'artistique, tout en nous intéressant à la valeur des œuvres en tant qu'objets muséaux. Les conclusions sur les origines de l'histoire de la peinture militaire belge pendant la première moitié du XIX^e siècle étaient présentées par nous lors du congrès ICOMAM à Dublin en 2010¹. Nous présentons ici d'abord les conclusions de la conférence, et nous regardons vers le futur. En effet, en deuxième lieu, la communication étudie la représentation de l'esprit martial en temps de paix et tente d'apporter une réponse à plusieurs questions : « Comment les portraitistes ont-ils rendu les uniformes démodés qui donnaient à l'armée belge cette apparence napoléonienne ? », « quelles sont les caractéristiques de la démocratisation du portrait militaire après 1850 ? », et enfin : « quel a été le rôle de la photographie dans l'évolution du portrait belge ? ».

Les hommes belges au service de Mars comprennent tant les militaires, que les membres de la garde civique. Cette institution oubliée typiquement XIX^e siècle, comprenait des hommes voués au maintien de l'ordre dans les villes, mais ils pouvaient tout aussi bien être appelés aux armes pour défendre

1 N. Peeters et P. Veldeman, « The "instinct of war" ? Portraits of officers and civic guards in the collection of the Royal Museum of the Armed Forces and of Military History in Brussels (1830-ca 1850) », *Proceedings of the ICOMAM-congress, Dublin, 14-16 juin 2010*, Dublin (à paraître).

le territoire national s'il le fallait². Chaque homme qui n'avait pas effectué le service militaire était contraint d'en devenir membre, et devait se procurer l'uniforme à ses propres frais.

2. La « Figure martiale³ » : les portraits militaires belges dans la période 1830-1850 : conventions et clichés ?

La manière de peindre est liée à une quantité de conventions artistiques formelles et informelles⁴. Ces conventions, que chaque portraitiste militaire respecte, forment le contexte dans lequel la figure martiale se représente, comme le format, le cadrage, le décor, etc. À première vue, les portraits de ces hommes en uniforme semblent être les prisonniers des conventions artistiques. Mais ne vous fiez pas aux apparences. Parfois, des éléments comme des médailles représentées ou bien oubliées expliquent ce qui se trouve sous la surface.

Entre 1830 et 1850, les hauts rangs de l'armée belge se constituent surtout de « héros » des batailles napoléoniennes et de la révolution belge de 1830. Les portraits montrent (ou plutôt ils cachent) les plaies de guerre de ces héros. Nous nous référons ici au portrait du général François-Xavier de Wautier (1777-1872), daté de 1846⁵. Il porte la plaque de grand officier de l'ordre de Léopold reçue en 1857 ; il s'agit donc d'une actualisation à l'occasion de la nouvelle médaille. De plus, de Wautier aurait dû rendre la décoration antérieure, puisque selon les règlements, il ne pouvait porter que la décoration au titre le plus élevé. Le peintre aurait donc dû effacer ou surpeindre la croix de commandeur que de Wautier porte autour du cou⁶. L'importance accordée

2 P. Veldeman, « *La garde civique est morte ! Ni fleurs ni couronnes*. De reorganisatie van de openbare macht in de marge van de grondwetsherziening van 1921 », P.-A. Tallier et P. Nefors, *En toen zwegen de kanonnen. Akten van het internationaal colloquium georganiseerd door het Rijksarchief van België en het Koninklijk Museum van het Leger en de Krijgsgeschiedenis (Brussel, 3-6 november 2008)*, Bruxelles 2010, p. 181-210 (Studies over de Eerste Wereldoorlog, n° 18) ; N. Peeters, « À l'image de Mars ? Le portrait militaire belge de 1830 à 1848 au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire à Bruxelles », *Guerres et Guerriers dans l'iconographie et les arts plastiques, Cahiers de la Méditerranée* 83 (2011), p. 163-174.

3 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, archives, Dossier de matricule n° 1800 (lieutenant-général honoraire François Borremans (1789-1872)), « *Discours prononcé sur la tombe* ».

4 N. Peeters et S. Smets, « Face au portrait militaire, conventions et renouveau d'un genre de Waterloo à l'Yser », *Actes du congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique – 8^e congrès*, Namur 2010, p. 3.

5 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 301342, Désiré Donny (1798-1861), *Portrait du général François-Xavier de Wautier*, 1846, Huile sur toile, 162 x 112 cm.

6 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 301342. Mais comme montrent des photos du général, il semble que de Wautier n'attachait pas d'importance aux règlements : il porte les deux décorations. S. Smets, « Uniformologie et peinture militaire : deux disciplines complémentaires ? », *Proceedings – Uniforms yesterday, today and tomorrow*, Bruxelles 2007, *passim* ; N. Peeters et S. Smets, *Op. Cit.*, 2010, *passim*.

à l'image est également illustrée par le portrait de Vincent-Marie-Constantin Duvivier (1774-1851)⁷ datant de 1843⁸. Il est intéressant de noter que le bras gauche repose légèrement sur le sabre⁹, une astuce traditionnelle pour camoufler le fait que ce bras avait perdu sa souplesse et son agilité suite aux nombreuses batailles. Tout aussi traditionnellement, la main droite tient un bicorne, masquant ainsi un doigt manquant¹⁰.

Les portraits des membres de la garde civique produits entre 1830 et 1850 essaient également de dissimuler quelque chose ! Ils ne désirent toutefois pas camoufler des mutilations ou autres blessures de guerre, mais visent plutôt à masquer une ambiance bourgeoise prononcée. Sans exception, les officiers représentés adoptent une attitude martiale, alors qu'il s'agit bel et bien de notables établis dans la société civile qui ne revêtent leur uniforme de la garde civique que quelques fois par an. Le contraste entre la représentation et la réalité est criant. En 1848, Charles De Buck, membre de la cavalerie de la garde civique bruxelloise, passe commande auprès du célèbre peintre Anton Wiertz¹¹. Ce portrait très belliqueux n'est cependant pas en phase avec la réalité, car la plupart des membres de la cavalerie ne disposent même pas de leur propre cheval et sont obligés d'en louer un pour la durée des exercices ou des parades !

En outre, le portrait de Charles De Buck en simple garde illustre une autre tendance qui se dessine à partir de 1830 : la démocratisation de l'art du portrait. L'appartenance à la garde civique suppose une certaine aisance financière et les officiers subalternes peuvent donc se permettre la réalisation d'un portrait. Même les sous-officiers et les gardes, comme De Buck, ont les moyens de s'en offrir un. Cette tendance n'est cependant pas perceptible au sein de l'armée. Les uniformes des militaires représentés sont parsemés d'étoiles et les officiers en question portent habituellement le grade de général.

7 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, archives, Dossier de matricule n° 88. Gén. Guillaume, « V.-M.C. Duvivier », *Biographie Nationale*, vol. 6, Bruxelles, 1878, col. 395-396 ; A. Duchesne, « Une famille montoise de militaires : les frères Duvivier », dans *Carnet de la Fourragère*, 10 (1953) 8, p. 628-650, spéc. p. 634-641 ; A. Duchesne, « Une famille montoise de militaires : les frères Duvivier (suite) », *Carnet de la Fourragère* 11 (1954), 1, p. 20ff.

8 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 301457.

9 À propos du sabre, voir : A. Duchesne, *Op. Cit.*, (1953) 8, p. 628-650, spéc. p. 638 et note 50, ainsi que A. Duchesne, *Op. Cit.*, (1954), 1, p. 66.

10 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, archives, Dossier de matricule n° 88 : le dossier contient des versions contradictoires à propos de ses blessures. Voir : A. Duchesne, *Op. Cit.*, (1954), p. 46 et note 247 ; N. Peeters, *Op. Cit.*, (2011), p. 163-174. Nous remercions George Sanders.

11 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 506919.

3. La période 1850-1914 : entre tradition et renouveau

Ces portraits d'officiers supérieurs sont encore largement produits après 1850 et il semble que les anciennes traditions des premières décennies après l'indépendance belge persistent : les personnages continuent à être peints en pied, en trois-quarts, à mi-corps ou en buste, conformément à de nombreuses conventions tant formelles qu'informelles. Cependant, en inspectant les portraits de plus près, de subtiles différences apparaissent.

3.1. Où sont donc passées toutes ces belles décorations ?

Les changements de la représentation au niveau de la tenue

À partir de 1850, les vétérans des guerres napoléoniennes et de la révolution de 1830 laissent en effet tout doucement la place à une génération d'enfants de la paix. Celle-ci n'a pas encore eu l'occasion de faire ses preuves sur les champs de bataille et ne porte donc aucune médaille de guerre. Les insignes honorifiques repris sur les tableaux reflètent uniquement une fonction, une ancienneté, une appartenance loyale.

La nouvelle génération d'officiers supérieurs ne peut pas se targuer d'un passé militaire glorieux et ceci se traduit dans les tenues. Sur le champ de bataille, un militaire ne porte évidemment pas les mêmes pièces d'uniformes que lors d'une parade. Au fil du temps, différentes tenues pour différentes activités ont ainsi vu le jour. La nouvelle génération ne s'enthousiasme plus pour le « grand uniforme », réservé aux cérémonies officielles et aux défilés. Contrairement à leurs prédécesseurs, ils lui préfèrent la « petite tenue », un uniforme simplifié, destiné aux exercices et aux activités quotidiennes.

Le lieutenant-général Henri Alexis Brialmont (1821-1903) donne l'exemple¹² ! Né en 1821, l'année du décès de Napoléon Bonaparte, il n'a jamais connu l'Empire et lors de la révolution belge, il a à peine neuf ans. Brialmont s'enrôle dans la jeune armée belge en 1838 et fait partie de cette première génération faisant carrière par la plume plutôt que par l'épée. Le général Brialmont, qui a donné son nom à la première ligne de fortifications autour d'Anvers, ne se fait jamais représenter en grand uniforme chargé d'or, mais choisit systématiquement sa « tenue de travail », la petite tenue sans fioritures accompagnée d'un képi, plutôt que du bicorne d'antan, en guise de couvre-chef.

12 Nous nous référons à : Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 509559 et n° 503356.

C'est probablement ici que se cache la popularité du genre ! Après l'accession au trône du roi Léopold II en 1865, l'uniforme de l'armée belge ne se modifie presque plus. À ce sujet, Edmond Carton de Wiart (1876-1959), secrétaire privé du roi, se rappelle : « On s'est souvent étonné des uniformes surannés que conserva notre armée jusqu'en 1914 : la vérité est que le Roi trouvait parfaitement ridicule qu'on voulût procéder à des modifications dans les équipements avant d'avoir réalisé les réformes essentielles concernant l'organisation même de l'armée »¹³. Ceci dit, tant que l'armée reste avec le tirage au sort, elle est condamnée à son apparence vieillotte.

De ce fait, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'armée belge est équipée d'uniformes semblant dater d'une autre époque. Officiers et hommes de troupes portent des tenues chatoyantes et des couvre-chefs surprenants aux noms exotiques, ce qui confère à l'armée une silhouette typiquement napoléonienne. Pour se distancier de ces uniformes surannés, la nouvelle génération d'officiers préfère se faire représenter en petite tenue et avec un képi passe-partout.

La garde civique ne suit cette tendance que partiellement, et ce sont surtout les corps de volontaires qui tiennent à leur grand uniforme. Pour les officiers des chasseurs-éclaireurs, des chasseurs-volontaires belges, de l'artillerie et de la cavalerie petite tenue et chevalet ne font pas bon ménage¹⁴. Les uniformes rutilants de ces unités font partie du prestige et les officiers se moquent du fait que leurs couvre-chefs soient démodés : la tradition est bien plus importante que la mode ! Pour ces messieurs, un portrait en képi est tout bonnement inconcevable. Les imposantes coiffures allant de pair avec les grands uniformes sont plébiscitées, aigrettes et autres plumages compris¹⁵.

Cependant, vers le tournant du siècle, l'infanterie de la garde civique ne s'enthousiasme plus pour les portraits en grande tenue. Les uniformes démodés sont également la cause de ce désintérêt. Depuis 1881, l'infanterie est en effet équipée d'un uniforme sobre accompagné d'un chapeau boule assorti. Cette coiffure doit accentuer le caractère civil de l'institution¹⁶.

13 E. Carton de Wiart, *Léopold II : souvenirs des dernières années 1901-1909*, Bruxelles 1944, p. 216.

14 Voir par exemple : Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 506923.

15 Voir par exemple Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 2100002 et n° 506824.

16 P. Veldeman, « Trapped in a Legal No-Man's Land ? The Extraordinary Case of the Belgian Civic Guard in 1914 », M. De Koster, H. Leuwers, D. Luyten et X. Rousseaux (ed.), *Justice in Wartime and Revolutions. Europe, 1795-1950/Justice en temps de guerre et révolutions. Europe, 1795-1950* (Justice & Society, 6), Bruxelles 2012, p. 357-358.

Toutefois, l'image est plus comique que héroïque. Les officiers de l'infanterie « oublient » donc leur chapeau boule et préfèrent se rendre à l'atelier du peintre en képi. Les dizaines de portraits d'officiers de la période 1881-1914 conservés au Musée royal de l'Armée le montrent clairement : seuls deux officiers ont osé se faire représenter avec leur chapeau boule.

Émile Delcommune, colonel en chef d'un régiment d'infanterie de la garde civique bruxelloise, est un de ces deux courageux ...¹⁷. Le portrait grandeur nature du colonel Delcommune, œuvre de Jean Grouweloos datant de 1906, illustre également une autre tendance : les officiers de la garde civique ont un faible pour les portraits à cheval ! Au sein de l'armée, le genre, sensé souligner la valeur militaire de l'officier représenté, n'était plus vraiment de mise et se faisait rare, tout comme la première génération des « vétérans de guerre » ! Le tableau du Ministre de la Guerre Félix Chazal (1808-1892)¹⁸ – de façon non surprenante un ancien combattant de 1830 – est probablement un des derniers portraits équestres militaires. Seul le roi se fait encore représenter à cheval après 1850, pour renforcer son image de commandant en chef de l'armée belge. Cependant, dans la garde civique, le genre fait fureur et, jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, des portraits à cheval sont monnaie courante¹⁹. En effet, beaucoup d'officiers de la garde civique mettent tout en œuvre pour projeter une image aussi militaire que possible. Même si, pour ce faire, ils doivent faire appel à un genre n'ayant plus la cote à l'armée depuis longtemps.

La garde civique avait cependant une bonne longueur d'avance sur l'armée dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne la démocratisation de l'art du portrait.

3.2. *Tout le monde portraituré ?*

Les caractéristiques de la démocratisation du portrait militaire après 1850

Au cours du XIX^e siècle, le portrait civil a connu des changements au niveau de l'iconographie et le style, notamment une perte de « réalisme » et une perte de la valeur morale exemplaire²⁰. En même temps, il y a dans la peinture de portrait civile une forte tendance à la démocratisation. Non seulement des personnalités politiques, économiques ou militaires mais l'homme commun se mettaient devant le chevalet.

17 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 506933.

18 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 503317.

19 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 506950.

20 Pour la discussion sur le portrait en tant qu'exemplum, voir : N. Peeters et S. Smets, *Op. Cit.*, 2010, passim.

Dans la peinture militaire, cette démocratisation se voit surtout dans les portraits des gardes civiques. Ceux-ci sont pour la plupart des hommes aisés qui avaient les moyens de se faire peindre²¹.

Chez les militaires, cette tendance ne se produit pas et le portrait militaire entre 1850 et 1914 reste souvent conservateur au niveau stylistique, et se distingue d'un réalisme aigü. Le Musée royal de l'Armée possède toutefois quelques portraits de sous-officiers, des portraits qui surprennent. Nous pensons ici à un portrait exceptionnel du brigadier d'artillerie Hubert Abeloos par Jacques Madyol (1874-1950) de 1895, qui fume, et qui c'est jeté sur sa chaise. Il ne porte pas son kolback mais son bonnet de quartier²².

Pendant ces années-là il y a une présence qui se marque de plus en plus : celle du photographe. Après les années 1850, la photographie rentre de plus en plus dans l'arène militaire et celle du portrait, non sans plaintes des artistes²³.

3.3. « Tout le monde photographe »²⁴ !

Le rôle des débuts de la photographie dans l'évolution du portrait militaire

La photographie, peu après son invention en 1839 n'est pas toute de suite apparue comme une technique ou un moyen révolutionnaire de reproduction. Néanmoins, le Ministère de la Guerre reconnaît rapidement les atouts de cette nouvelle invention, pour des raisons stratégiques, topographiques, mais aussi pour la reconnaissance et l'espionnage. En même temps, comme dit *La Défense Nationale* en 1889 : « Les applications en deviennent de plus en plus importantes et (...) les arts graphiques ont reçu une impulsion extraordinaire... »²⁵.

En Belgique, les premières « daguerréotypes »²⁶ sont présentés en septembre 1839 au Salon de Bruxelles²⁷ : des paysages (vu le long temps

21 N. Peeters et P. Veldeman, *Op. Cit.*, (à paraître). Dans beaucoup de cas, même les officiers subalternes étaient assez fortunés pour payer pour leurs propres portraits, ou faisaient une collecte afin d'en offrir un. Il en a résulté la production de portraits d'officiers de garde civique de grades inférieurs.

22 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 509582.

23 Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 509581.

24 *Album du Franc Tireur. Garde Civique. Nos chefs, 1892-1893*.

25 L. G., « Photographie militaire », *La Défense Nationale*, 30 (1889), p. 45.

26 R. Kockaerts et J. Swinnen, *De kunst van het fotoarchieef, 170 jaar fotografie en erfgoed*, Bruxelles 2007, Ch. 02, p. 83 ff.

27 *Dynastie & Fotografie*, Bruxelles 2005, p. 9 et 10. Un article dans *Le Courrier belge* du 10 janvier 1839 raconte l'invention de ce médium. Daguerre donne deux daguerréotypes au roi Léopold I^{er}, alors mentionnés comme des « dessins photographiques », ou encore des « peintures » (dans : *Le Courrier belge* 11 septembre 1839).

d'exposition de sept minutes). La première photo de portrait belge (celui du roi Léopold I^{er}) date de 1847 et elle surpasse toutes les attentes²⁸. Rapidement, les portraits photographiés connaissent un grand succès²⁹. La démocratisation du médium est aidée par l'apparition des appareils portatifs à partir de 1889³⁰. Cela donne goût aux amateurs. Clairs, réalistes, (ou au caractère « réaliste »), quelquefois raides et sévères, les portraits-photo militaires nous montrent des hommes de statut martial. Les accessoires et les pièces de décor (souvent fournis par des firmes spécialisées) aident en premier lieu à reconnaître le rang, mais aussi suggèrent l'image que veut donner le militaire de soi-même³¹.

Pour beaucoup d'artistes de la fin du XIX^e siècle, – nous pensons notamment aux impressionnistes – la photographie apporte un renouveau formel et iconographique sans pareil. Mais elle n'échappe pas aux âpres critiques : ce médium engendrerait en même temps « la mort du dessinateur ». En juillet 1856, les photographes L.P.T. Dubois de Nehaut et Humbert de Molard photographient le 25^e anniversaire de l'avènement du roi Léopold I^{er} en 1856. Le temps d'exposition se limitait alors à quelques secondes : assez de temps pour capter la tension qui existait entre les artistes et les photographes. Menacés, les artistes tournent le dos à la caméra (l'image a été détruite)³². On se plaint que le savoir-faire se perd, et que « La photographie a sacrifié bien des talents »³³.

Mais l'entrée de la photographie dans les arts du portrait en général est irréversible. Même si les poses sévères et raides égalent celles du portrait militaire conventionnel... Mais quel est le rôle de ce nouveau médium dans l'évolution du portrait militaire et ceux du garde civique ? On distingue trois catégories d'usage de photos de portrait.

28 *Dynastie & Fotografie*, p. 10.

29 J. Hilkhuijsen, « De militaire portret carte de visite », *Armamentaria, Jaarboek Legermuseum* 45 (2010/11), p. 32.

30 A.-C. Ambroise-Rendu, « Du dessin de presse à la photographie (1878-1914) : histoire d'une mutation technique et culturelle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 39-1 (1992), p. 25 ff.

31 Ceci touche à l'histoire des mentalités. Un portrait-photo pouvait être retouché pour mieux se conformer à l'image désirée. Pour ceci, voir J. Hilkhuijsen, *Op. Cit.*, p. 40.

32 Pour cet image qui n'a pas été préservée, voir : *Dynastie & Fotografie*, p. 12 et 13.

33 E. Bayard, *L'Illustration et les illustrateurs*, Paris 1897, p. 36.

Une première catégorie est constituée par les cartes de visite, répandues tant chez les militaires, que chez les gardes civiques, une tendance qui est liée au nombre croissant de photographes d'amateurs³⁴. La petite photo de carte de visite encadrée remplace la miniature, placée sur une table ou dans un cabinet³⁵. Les photos collées dans les albums luxueux³⁶ sont très en vogue chez les militaires et les gardes civiques. Mais la différence entre les deux est que ceux des militaires sont entièrement constitués de portraits d'officiers. Les gardes civiques ajoutent régulièrement les sous-officiers et même les gardes. Les unités des gardes civiques étant plus petites, il est plus facile d'ajouter les rangs inférieurs dans les albums.

Ces portraits mènent une vie particulière. Et ceci constitue la deuxième catégorie : les « panthéons » locaux en forme de livres de représentation, un genre très en vogue vers les années 1880. Dans ces publications, l'histoire de l'unité se raconte à partir des biographies des membres illustres. Ces histoires de corps sont illustrées à l'aide de photos et photogravures. À l'armée, ce genre a moins d'importance, vu les mutations des officiers, qui ne font donc partie d'un régiment que pendant une courte période. C'est donc ici que le garde civique prend le devant, en ce qui concerne l'usage de la photographie pour illustrer le panthéon. S'il ne déménage pas, il reste dans la même unité durant toute sa carrière.

Troisième catégorie, les photos en grand format remplacent dans certains cas les peintures de portrait. Surtout chez les gardes civiques, les photos-portraits deviennent populaires dans les locaux des états major, puisque les officiers appartiennent à la société civile et parfois s'appliquent à la photographie en tant que professionnel ou comme amateur³⁷.

La photo-portrait de grand format n'est adoptée qu'avec un petit retard par l'armée : pour leurs salles de tradition, on commande toujours des peintures de portrait de grand format de leurs officiers. C'est donc ici aussi que le garde civique prend le devant une fois de plus.

34 Cette coutume est très répandue dans l'armée. Vers la fin du XIX^e siècle, même les soldats se font portraiturer. J. Hilkhuijsen, *Op. Cit.*, p. 34 et 35 ; *Dynastie & Fotografie*, p. 41. La carte de visite photographique est instaurée en 1854. Voir aussi pour les cartes de visite : R. Kockaerts et J. Swinnen, *Op. Cit.*, Ch 05. « Het fotoalbum », spéc. p. 200-205.

35 Cette méthode de présentation est surtout pratique pour les petits daguerréotypes (1839-ca. 1860). Voir : R. Kockaerts et J. Swinnen, *Op. Cit.*, p. 93.

36 Sur les albums, voir : R. Kockaerts et J. Swinnen, *Op. Cit.*, Ch. 05 : « Het fotoalbum », pour ce qui constitue un album, voir spéc. p. 193-200.

37 *Album du Franc Tireur. Garde Civique. Nos chefs, 1892-1893.*

4. Conclusion

Les tendances qui s'annoncent dans le portrait militaire se poursuivent dans le XX^e siècle. Ce n'est qu'à partir de la Première Guerre mondiale que les rangs inférieurs apparaissent régulièrement sur la toile³⁸.

Si la photographie modifie les pratiques du Ministère de la Guerre, de la reconnaissance, du journalisme etc., elle modifie aussi la pratique de l'artiste. Mais ici aussi, ce n'est que pendant la Première Guerre mondiale que les artistes « militaires » se sentent influencés par la photo, ou comme certains le perçoivent, « contaminés » par celle-là³⁹. Après la guerre de 1914-1918, la photo prend définitivement le relais de l'artiste.

En ce qui concerne la garde civique, elle ne participera plus à la guerre puisqu'elle est dissoute à la veille de la bataille de l'Yser (13 octobre 1914) : elle ne fera donc plus partie de cette évolution fascinante que connaît le portrait militaire.

38 N. Peeters et S. Smets, *Op. Cit.*, 2010, *passim* : « Lors de la Première Guerre mondiale, le portrait militaire expérimente de nouvelles solutions formelles et stylistiques ; il se dégage complètement de la valeur exemplaire, conserve une importante fonction mémorielle et y ajoute une valeur documentaire. Ces changements trouvent leur explication d'une part, dans l'ambiance moderniste du début du siècle, et d'autre part, dans les circonstances de la guerre. Au lendemain du conflit, la focalisation sur l'avenir et sur les bienfaits de la modernité a entraîné un désamour du portrait militaire alors considéré comme un genre trop réaliste, trop peu créatif et, surtout, évocateur d'un passé révolu. ». Nous nous référons par exemple à : Bruxelles, Musée royal de l'Armée, n° 200200158 et n°200400367.

39 A.-C. Ambroise-Rendu, *Op. Cit.*, p. 27, pour cette discussion intéressante.

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LIÉGEOIS - SES TRAVAUX DEPUIS 150 ANS

Réginald-Ferdinand POSWICK

En 2013 la *Société des Bibliophiles liégeois* fêtera son 150^e anniversaire (1863-2013). Cet anniversaire a justifié la présente communication qui avait été demandée à mon confrère, Emmanuel Joos de ter Beerst, actuel Vice-Président de cette Société et qui assurera sa Présidence durant cette année anniversaire.

Comme j'avais eu l'occasion de présenter les *Bibliophiles liégeois* aux membres de la *Bibliophilen Gesellschaft in Köln* en 2007, Emmanuel Joos, très pris par la rédaction et l'édition du *Liber Memorialis* qui sera publié à l'occasion de cet anniversaire, m'a demandé de prendre sa place. Ce que je fais bien volontiers.

Mais je pense que son travail (et celui de ses collaborateurs) deviendra une pièce incontournable pour faire une histoire bien documentée de cette Société, comme le sont déjà les *Liber Memorialis* de 1913, 1938, 1964 et 1993¹. Ma contribution n'est donc qu'un modeste état de la question attirant l'attention sur le patrimoine historiographique préservé, accumulé et toujours en développement de cette, désormais, vénérable Société liégeoise dont j'ai le plaisir et l'honneur d'être membre depuis 20 ans.

Pour la présentation de cette Société aux Bibliophiles de Cologne, j'avais dû quelque peu justifier que mon appartenance à une société de bibliophiles correspondait bien à un profil d'« amateur du livre » puisque, depuis plus de 40 ans, j'ai appliqué l'informatique à la Bible puis à l'édition en général avant de l'appliquer à l'archivistique et à d'autres types de textes et documents. Nous avons fêté, en 2005, les 25 ans d'existence de la petite Association sans but lucratif « Informatique & Bible » qui a employé, depuis 1981, de 3 à 27 personnes (sans compter l'équipe qui a travaillé déjà dans ce domaine, au compte de l'Abbaye de Maredsous de 1971 à 1981). Depuis le 1^{er} juillet 2006, notre outil a été repris par un investisseur qui s'est installé sur le site de Maredsous et développe de façon plus industrielle, sous le nom

1 Ces dates étant celles de leur publication et pas nécessairement des anniversaires respectifs : 1888 (25^e : pas de publication spéciale), 1913 (50^e), 1938 (75^e), 1963 (100^e), 1988 (125^e).

de Mnémotique, s.a. et avec comme slogan « L'avenir de votre histoire », tout ce qui n'est pas lié directement à la Bible et dont nous poursuivons par ailleurs le développement².

Parmi les réalisations pionnières, nous avons été les premiers à proposer un programme de catalogage sur PC, dès 1983/84, qui était destiné aux petites et moyennes bibliothèques. Cela nous a mis en contact, au-delà de notre métier d'éditeur biblique et religieux, avec tous les réseaux de la bibliothéconomie, y compris le livre ancien. Je fais partie, depuis plus de 25 ans, du « Groupe de contact pour les documents anciens et précieux » qui réunit les spécialistes du domaine deux ou trois fois par an à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et nous avons contribué à la rédaction du *Guide pour la description bibliographique des imprimés anciens et précieux*³. C'est dire que j'étais préparé pour reprendre, en 1993, le « siège » n° 59 qu'avait occupé mon père (décédé en fin 1992), au sein de la *Société des Bibliophiles liégeois*.

Cela m'amène au vrai sujet de ma communication : les Bibliophiles liégeois. Mais vous savez maintenant avec quel œil complice et critique à la fois, je puis les observer et tenter de vous les décrire.

Je vais donc :

1. Situer les *Bibliophiles liégeois* dans le paysage bibliophilique belge ;
 2. Faire une description de la genèse et du développement fonctionnel de cette *Société* ;
 3. Vous parler de ses publications ;
- avant de conclure en posant quelques questions sur la pertinence actuelle et future de ce type de corps social académique.

1. Les bibliophiles en Belgique.

En Belgique francophone, la bibliophilie, au-delà des libraires spécialisés dans le vieux livre et des bibliothèques qui possèdent des fonds anciens⁴, est représentée par trois sociétés de bibliophiles :

- a) La *Société Royale des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique*, fondée en 1910. Elle siège à Bruxelles et a organisé du 6 octobre au 18 novembre 2000 une importante exposition à la Bibliothèque royale de Bruxelles

² On trouvera une brève histoire d'Informatique & Bible dans le n° 100 du bulletin *Interface* d'octobre 2005.

³ Publié à Bruxelles par Mme Elly Cockx-Indestege, dans la série des Archives et bibliothèques de Belgique, n°43, 1991.

⁴ Voir : L. Knapen, *Overzicht van de oude Boek collecties in Wallonie*, dans *VRB-Medelingen*, 2006, 50-67.

qui a mis en évidence ses travaux et les collections de ses membres. Une autre exposition a célébré, du 14 septembre au 23 octobre 2004, les 50 ans de la revue *Le Livre et l'Estampe* que publie cette société⁵.

Ses statuts précisent ainsi ses buts : « L'association a pour objet de réunir les bibliophiles et iconophiles, faciliter les relations entre eux, développer et propager le goût des livres et la culture, les arts qui contribuent à leur confection et à leur ornementation »⁶.

La Société bruxelloise publie semestriellement la revue *Le Livre et l'Estampe*⁷.

b) La *Société des Bibliophiles belges séant à Mons* est la plus vieille institution de ce genre créée en Belgique (4 avril 1835). Ses objectifs sont précisés comme suit : « elle a pour objet de grouper les amis des livres et de faciliter leurs rapports en leur procurant l'occasion de se réunir périodiquement et d'échanger ainsi leur documentation et leurs opinions au sujet d'ouvrages anciens et modernes ». Elle se propose aussi « la publication de documents historiques ou littéraires inédits et la réimpression d'opuscules d'une grande rareté, en donnant toujours la préférence à ce qui intéressera Mons ou le Hainaut ». Elle est composée de 50 membres auxquels s'ajoutent un certain nombre de membres institutionnels. Elle fait un tirage spécial et numéroté de ses publications pour tous ses membres effectifs, mais ajoute à ce très petit tirage 150 exemplaires qui sont actuellement vendus à travers la librairie *L'Oiseau-lire* à Mons⁸.

c) La *Société des Bibliophiles liégeois* fut créée en 1863. Ses statuts, récemment revus, précisent les objectifs comme suit : « Elle publie des documents, soit manuscrits, soit imprimés devenus rares, et en particulier les travaux de ses membres relatifs à ces documents, et concernant l'histoire politique, économique, scientifique, artistique et littéraire du pays de Liège ». Une évolution des objectifs, après un siècle et demi d'existence, favorise la publication prioritaire de travaux réalisés par les membres de la Société et étend le champ d'intérêt à tous les aspects et à toutes les époques de l'histoire du pays de Liège. La Société est actuellement présidée par M. François Pasquasy. Nous

5 *Le Livre et l'Estampe*, 50 printemps, 2004, n°161, 220 p.

6 Statuts, 10 mars 2005. On notera que, dans les Statuts antérieurs (1924, 1955, 1973), on parlait de « Grouper les amis du livre et de l'estampe » et l'on ajoutait dans les buts de l'association qu'elle voulait « s'efforcer de créer des liens avec les autres sociétés de bibliophiles ».

7 Boulevard de l'Empereur, 4 à B-1000 Bruxelles.

8 R. Plisnier, *La Société des Bibliophiles de Mons des origines à 1914*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t.72, n°1-4, 2001, pp. 107-122.

reviendrons longuement sur cette Société qui est l'objet principal de cette causerie.

- d) D'autres foyers s'intéressent à la bibliophilie en Belgique, notamment la très importante (plus de 400 membres) et unique association bibliophilique du Nord du pays, la *Vereniging der Antwerpse Bibliophilen*, née au moment de la fermeture définitive des ateliers de Plantin-Moretus en 1877. Elle publie un bulletin annuel : *De Gulden Passer (Le Compas d'Or)*, créé en 1923 et devenu unilingue flamand à partir de 1938.

Mais, pour la francophonie belge ou bruxelloise, il faut encore signaler l'activité qui se déploie autour de la Réserve précieuse de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et, depuis plus de 20 ans, autour de la *Bibliotheca Wittockiana*, créée par un de mes anciens condisciples de rhétorique de l'École abbatiale de Maredsous, Michel Wittock, qui s'est spécialisé, comme collectionneur, dans la collecte de reliures rares qui font de ce nouveau musée un centre pour l'histoire de la reliure et du livre internationalement reconnu⁹.

2. La Société des Bibliophiles liégeois

a) Spécificité génétique

À travers ses statuts, on voit que l'accent est mis sur la « publication ». De ce point de vue, plus que les autres sociétés bibliophiliques belges, la Société des Bibliophiles liégeois se voit et se comporte un peu comme une Académie (ou comme un « éditeur »).

Ses origines expliquent cette orientation fondamentale. C'est, en effet, au vu de la médiocrité de l'imprimerie liégeoise du XIX^e siècle qu'un groupe d'amis va créer la *Société des Bibliophiles liégeois* en 1863. Et, comme le dit Pierre Hanquet dans son *Historique de la Société, 1863-1963*¹⁰ : « L'action des disciplines et de la culture allemandes, que les Dresse, Florkin et autres ont relevée ailleurs, se manifestait ici au niveau des mentors, Joseph Fiess et Henri Helbig, nés tous deux aux confins de ce Palatinat où deux ou trois siècles plus tôt, tant de Wallons avaient pris racine » (p.21).

Joseph Fiess fut le premier président des Bibliophiles liégeois de 1863 à 1875. Henri Helbig lui succéda de 1875 à 1886. Le premier avait créé la bibliothèque de l'Université de Liège, à partir de 1825 ; le second était né

⁹ Voir *Bibliophilies et reliures, Mélanges offerts à Michel Wittock*, éd. par A. de Coster et Cl. Sorgeloos chez F. Tulkens, Bruxelles, 2006, 520 p.

¹⁰ *Liber Memorialis 1863-1963*, Liège, Bibliophiles liégeois, 1963, pp. 17-49.

à Mayence en 1813. Leur volonté était de produire des imprimés de grande qualité, tant au point de vue du contenu qu'au point de vue de la forme typographique.

On pourrait donc dire que la production du beau livre est le caractère génétique spécifique de cette Société.

b) Son fonctionnement

À l'origine, la Société était formée de 30 membres qui occupaient des « sièges » numérotés dont le numéro figurera en imprimé dans l'exemplaire de chaque publication destiné exclusivement aux membres et signé par le Secrétaire de la Société.

Ces publications (quasiment « à compte d'auteur », ici : « à compte de sociétaires ») étaient confiées aux meilleurs imprimeurs liégeois de l'époque et beaucoup des premiers membres de la Société ont publié, chez ces mêmes imprimeurs, des ouvrages dont la qualité de présentation devenait exigeante et raffinée. Les publications étaient financées, comme encore aujourd'hui, par le paiement, par chaque membre, d'"Annates", c'est-à-dire : une contribution annuelle significative (aujourd'hui : 100 euros).

Le nombre de sièges attribuables est passé progressivement de 30 (1863) à 50 (1864), puis à 70 (1883), 75 (1884), ensuite à 100 (1927) et 125 (1978), pour atteindre, depuis 1995 : 150 sièges personnalisés auxquels il faut ajouter 25 sièges de membres associés qui sont dévolus aux représentants de diverses institutions. Ce qui dégage des ressources annuelles assez confortables pour réaliser au moins une publication significative chaque année¹¹.

Sans que la règle soit inscrite dans les Statuts, un grand nombre de sièges sont quasiment héréditaires et restent de père en fils ou d'oncle à neveu dans une même famille. Ainsi j'ai été accepté, par applaudissement (et non par vote comme pour l'acceptation d'autres membres), au siège n° 59, après avoir écrit au Bureau de la Société mon intention de remplacer mon père, Prosper, à ce siège où il avait succédé lui-même en 1945 à mon grand-père Ferdinand, qui l'avait reçu, en 1906 de mon arrière-grand-père, Prosper, reçu à ce même siège n°59 le 20 mai 1883. Tandis que son cousin, Eugène Poswick, avait reçu le siège n° 38, le 8 mars 1868. Les nouveaux membres à élire, qui ne font pas état d'une antériorité parentale en direction d'un siège laissé vacant par décès ou démission, ne le sont qu'après présentation de leur profil par le Bureau et l'appui d'au moins deux parrains.

11 Avec 124 publications parues depuis 1863, soit sur 149 années, on est quelque 20 % en retard sur un programme régulier de publication annuelle. Ces retards s'expliquent par les circonstances (travaux en cours retardés par le décès de leur auteur, guerres, lenteurs de décision de certains « Bureaux » des Bibliophiles, etc).

La Société est donc aussi un grand réseau de familles « historiques » du pays de Liège et elle favorise cette convivialité traditionnelle tout en renouvelant sans cesse sa substance en y recevant des personnalités reconnues pour leur intérêt bibliophilique actif ou passif. Les femmes, encore très minoritaires, sont cependant progressivement plus nombreuses, et, dans les dix dernières années, les Bibliophiles liégeois ont eu deux fois des Présidentes.

La société se réunit cinq fois par an, le troisième mardi des mois pairs. Après quelques nouvelles et les formalités éventuelles d'élection (démocratique) d'un nouveau membre à un siège vacant, un conférencier, membre ou non de la Société, fait un exposé de 45 minutes sur un sujet relatif au « pays de Liège » ou à la « bibliophilie ». Tous les types de sujets sont abordés. Le lieu actuel de réunion, après des migrations diverses (toujours au centre de la ville de Liège), est le « salon Poswick » dans l'immeuble de la « Société littéraire », - une autre société bien plus ancienne puisqu'elle fut fondée le 5 avril 1779 sous les auspices du Comte de Velbrück, Prince-évêque de Liège¹². - un très bel immeuble classé au centre de Liège (place de la République française, 5 à 4000 Liège) et dont la restauration intérieure presque complète est pratiquement achevée. Une fois par an (en Juin), les membres qui le souhaitent apportent une pièce bibliophilique de leur collection personnelle et la commentent. Une fois par an, vers la même époque, les Bibliophiles liégeois organisent une « excursion », visitant des châteaux, des bibliothèques, une exposition ou un site qui auraient un lien avec l'histoire du pays de Liège.

Mais son activité majeure reste la préparation de publications de qualité dont le progrès est suivi de près par le Bureau de la Société et un Comité des publications désigné par le Bureau. Ce Bureau est composé du Président (il préside durant deux années) et d'un Vice-Président (élu démocratiquement et destiné à devenir le Président suivant). Le Bureau comporte, en outre, un Secrétaire (il assure la tenue du Registre des membres, rédige les comptes-rendus des réunions des Bibliophiles, envoie à tous les membres un petit bulletin photocopié - appelé « Chroniques » - avec ce compte-rendu et l'invitation pour la séance suivante). Un Trésorier et un Bibliothécaire complètent ce Bureau qui se réunit les mois impairs et autant que nécessaire. Le rôle du Bibliothécaire a récemment pris de l'importance depuis que la Société a obtenu des Archives de l'État à Liège un espace de conservation de sa bibliothèque et de ses archives qui étaient antérieurement, et depuis près de 150 ans, détenus par un membre du Bureau. Ce fut aussi l'occasion de constater que la Société ne s'était jamais souciée de conserver, pour ses propres archives, au moins un exemplaire de ses publications. Cette erreur

12 Société Littéraire, *Annuaire 2002*, p.3.

vient d'être corrigée grâce à l'apport généreux d'un membre de la Société qui possédait une collection complète que les Bibliophiles liégeois ont pu acquérir dans de très bonnes conditions et grâce au fait qu'il existe désormais les quelques mètres de rayonnages nécessaires et protégés qui permettent ce stockage sous l'œil attentif de l'actuel Bibliothécaire, Mr Luc Engen. Désormais également, les membres de la Société qui écrivent sont invités à remettre volontairement un exemplaire de leur publication à cette Bibliothèque des Bibliophiles liégeois dont l'accessibilité dépend du Bibliothécaire.

La solidarité et l'amitié entre les membres de la Société en est également un des traits permanent et toujours actuel. Ceux qui le souhaitent, notamment, se retrouvent dans un petit restaurant à Liège, juste avant la séance officielle qui commence généralement à 14h30.

3. Les publications des Bibliophiles liégeois

Ces publications dont on peut trouver le descriptif bibliographique dans les *Libri Memoriales* qui ont marqué les différents anniversaires de la Société¹³, comportent des monographies en deux séries (in-octavo et in-quarto) ainsi qu'un Bulletin dont la régularité de parution a été variable au long de l'histoire de la Société et dont il y a, aujourd'hui, 27 volumes¹⁴.

Toutes ces publications sont faites, depuis les origines, sur papier Hollande *Van Gelder*, chez un imprimeur réputé¹⁵, en utilisant des bandeaux, des

13 *50ème anniversaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois, 1863-1913*, chez Denis Cormaux, Liège, 1913, 124p. ; *75ème anniversaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois, 1863-1938*, Société des Bibliophiles liégeois, 1938, 180p. ; *Centenaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois, Liber Memorialis, 1863-1963*, Société des Bibliophiles liégeois, 1964, 232p. ; *125ème anniversaire de la fondation de la Société des Bibliophiles liégeois, Liber Memorialis, 1964-1988*, Société des Bibliophiles liégeois, Société royale, 1993.

14 Voir une liste en Annexe 1.

15 On trouvera dans le *Liber memorialis* qui sera publié sous la direction d'Emmanuel Joos de ter Beerst à l'occasion du 150ème anniversaire de la Société des Bibliophiles liégeois (2013), une histoire détaillée des relations des Bibliophiles avec leurs imprimeurs. En voici un avant-goût succinct. Les imprimeurs Grandmont-Donders (Liège) opérèrent de 1863 à 1900 (à l'exception d'un volume publié en 1867 par Ulysse Capitaine chez de Thier et Lovinfosse). De 1900 à 1919, ce fut l'imprimerie Cormaux, puis Cormaux-Longton qui travailla pour les Bibliophiles. En 1919, l'imprimerie Vaillant-Carmanne prend la relève jusqu'à ce que les imprimeurs George Michiels Broeder (Tongres) obtiennent le marché en 1924 grâce à une énorme réduction des prix due à l'utilisation de la Monotype. Cette imprimerie deviendra l'imprimerie G. Michiels (Liège) à partir de 1946. Mais Michiels imprimera pour les Bibliophiles en alternance avec Vaillant-Carmanne (qui publie encore des volumes en 1952, 1956, 1957, 1959, 1963 et 1968), avec l'imprimeur Thone (qui publie des volumes en 1975, 1979, 1980, 1983) et avec l'imprimeur-éditeur Remy Magermans (Andenne) pour deux volumes publiés en 1996. De 1997 à 2010, les publications des Bibliophiles liégeois seront assurées par l'imprimeur-éditeur orientaliste de Leuven, Peeters. Tandis que Snel (Liège) assurera la publication du *Florilège du Livre en principauté de Liège* en 2009 et celle du *Bulletin XXVII* de la Société en 2011.

lettrines, des culs-de-lampe, et autres vignettes spécialement dessinées pour la Société. Le tirage est strictement limité aux exemplaires destinés aux membres et numérotés à leur nom. Avec une autre numérotation, on y ajoute 50 exemplaires tirés sur un papier plus ordinaire et destinés à l'auteur (c'est sa seule rémunération).

Il y a eu, à ce jour 58 volumes in-octavo et 37 volumes in-quarto. Mais la bibliographie complète comporte d'autres petits volumes comme les *Liber Memorialis* ou des Catalogues d'expositions organisées par les Bibliophiles liégeois¹⁶.

Je ne vais pas citer toutes ces publications, mais il peut être intéressant de voir les différents domaines et les différents types de publications abordés par la Société des Bibliophiles liégeois de 1863 à ce jour¹⁷ :

1. Chroniques et documents relatifs à la ville ou à la principauté de Liège : 43 volumes
2. Chroniques émanant de Liégeois ou de non-Liégeois sur Liège et les Liégeois : 17 volumes
3. Chroniques ecclésiastiques : 13 volumes
4. Art liégeois : 11 volumes
5. Textes littéraires : 5 volumes
6. Petits 8° : Catalogues d'expositions et Liber Memorialis 1913, 1938, 1964, 1993
7. Bulletins¹⁸

Toutes les publications portent le sceau avec la devise du premier imprimeur liégeois Morberius († 1595) : *Patientia Victrix Fortunae*. Il en faut, en effet, de la Patience pour faire aboutir, contre bonnes et mauvaises Fortunes, la Victoire du beau livre !

Conclusion :

Les Bibliophiles liégeois sont une réalité bien vivante du « pays de Liège » depuis bientôt 150 ans (en 2013).

¹⁶ Voir par exemple : *Catalogue de l'exposition organisée par la Société des Bibliophiles liégeois à l'occasion du 50ème anniversaire de la fondation*, 1913, 80 p.

¹⁷ La bibliographie en a été dressée par Stanislas de Moffarts dans le *Liber Memorialis* publié en 1964 (p.133-209) et poursuivie par le même dans le *Liber Memorialis* publié en 1988 (p. 107-114). Je n'ai pas tenu compte de certaines publications offertes aux Bibliophiles sur leurs *Annates*, mais qui ne furent pas publiées sous leur label. On trouvera à l'Annexe 2 les principaux domaines d'intérêt des Bibliophiles liégeois à travers les titres des articles publiés dans les *Bulletins* entre 1863 et 1959. Il n'y a pas, à ce jour, d'équivalent pour les *Bulletins* XXI (1968) à XXVII (2011).

¹⁸ Voir l'Annexe 1 : *Les publications des Bibliophiles liégeois (classement par grandes catégories au 15.08.2012)*.

Son avenir immédiat semble assez clairement tracé. Tant qu'il y aura des amateurs de « beaux livres » et des amoureux de l'histoire du « pays de Liège », il n'y a pas de raison que cette Société ne continue pas à se développer et à publier, lentement et sûrement, des ouvrages de qualité.

Mon parcours personnel m'a amené à poser à mes confrères et mes consœurs (car c'est ainsi que nous nous nommons entre nous) la question de l'avenir du livre au sein d'une culture multimédiatique fondée sur l'écriture électronique. La vieille garde de la Société fait un barrage aimable et systématique à une vraie prise en compte de cette problématique qui, pense-t-on, ne touche pas la bibliophilie¹⁹. Les Bibliophiles liégeois n'ont pas encore de vrai site web²⁰. La célébration du 150^{ème} anniversaire de la Société pourrait être l'occasion d'une telle création dont on pourrait souhaiter qu'elle fasse apparaître dans la jungle médiocre des productions sur écran, le même souci qui fut mis depuis un siècle et demi au service du « beau livre » ! Le temps fera évoluer naturellement les choses : l'invention de l'écriture alphabétique qui est à la base de notre civilisation fondée sur la « lettre » – et donc le livre – a pris un certain nombre de siècles à se figer dans la forme gutenbergienne et bibliophilique que nous connaissons ; l'écriture électronique pourrait prendre moins de temps à devenir réellement la base universelle de la culture, rangeant le livre dans la catégorie des archives (ce qui n'enlèvera en rien ses qualités spécifiques, notamment quand il s'agit de beaux livres rares et précieux !).

Mais ceci est une question pour l'avenir !

Le « pays de Liège » et les sources de son histoire restent le fil rouge qui fait de la *Société des Bibliophiles liégeois* une sorte d'Académie sinon de Cénacle qui se réunit cinq fois l'an dans le salon Poswick de « La Littéraire » ! Quel sera l'avenir des activités de ce type d'association quand la civilisation aura définitivement basculé de l'écriture alphabétique vers l'écriture électronique ? Je pense que la convivialité liégeoise en restera la clef !

Frère Réginald-Ferdinand Poswick, o.s.b.

Maredsous, le 15 août 2012

19 Voir R.-Ferdinand Poswick OSB (Maredsous, Belgique), *Bibliophilie im elektronischen Zeitalter. Vortrag vor der Kölnischen Bibliotheksgesellschaft (KBG) – Studienkreis Buchkultur – der Universitäts- und Stadtbibliothek Köln (USB Köln)*, (à paraître).

20 Un portail a été créé pour faire la publicité du volume *Florilège du Livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, sous la direction scientifique de Paul Bruyère et Alain Marchandise, Société des Bibliophiles liégeois, 2009, 560 pages. Ce volume est la trace d'une exposition virtuelle qui, pour des raisons financières, ne put se concrétiser à l'époque. Exceptionnellement, un tirage complémentaire de 500 exemplaires, sous une couverture différente de la couverture traditionnelle des Bibliophiles liégeois, a été mis en vente avec l'aide de l'imprimeur Snel qui fut sollicité pour ce travail et qui, avec les directeurs scientifiques de la publication, donna un coup de jeune à la recherche typographique pour cette édition.

ANNEXE 1 :
 LES PUBLICATIONS DES BIBLIOPHILES LIÉGEOIS
 (CLASSEMENT PAR GRANDES CATÉGORIES AU 15 AOÛT 2012)

1. Chroniques et documents relatifs à la ville ou à la principauté de Liège

- 8° 6. *Essai sur le païs de Liège et sur ses lois fondamentales*, de M. Dechamps, par U. Capitaine, 1867.
- 8° 7. *Traité des maisons nobles du pays de Liège*, de E. de Rye, par St. Bormans et E. Poswick, 1870.
- 8° 14. *Mémoire concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du pays de Liège en 1630*, par H. Helbig, 1875.
- 8° 23. *Papiers de J.-R. de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1791)*, t.1, par un descendant, 1881.
- 8° 24. *Liégeois et Bourguignons en 1468*, de H.F. Estrup, par St. Bormans, 1881.
- 8° 25. *Papiers de J.-R. de Chestret ...*, t.2, par un descendant, 1882.
- 8° 27. *Chiroux et Grignoux. Deux pièces imprimées en 1645*, par H. Helbig, 1883.
- 8° 28. *Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la Principauté de Liège*, de L. et S. Abry, par E. Poswick, 1884.
- 8° 31. *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, t.1, par E. de Marneffe, 1887.
- 8° 32. *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, t.2, par E. de Marneffe, 1888.
- 8° 33. *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, t.3, par E. de Marneffe, 1889.
- 8° 34. *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, t.4, par E. de Marneffe, 1895.
- 8° 42. *Analyse des Actes contenus dans les Registres du Scel de Grâces ... (1702-1744)*, par L. Lahaye, 1921.
- 8° 44. *Analyse des Actes contenus dans les Registres du Scel de Grâces ... (1702-1744) - suite*, par L. Lahaye, 1931.
- 8° 46. *Analyse des Actes contenus dans les Registres du Scel de Grâces ... (1702-1744) - suite*, par L. Lahaye, 1938.
- 8° 47. *Admissions à la Bourgeoisie de la Cité de Liège (1273-1794)*, par J. Rouhart-Chabot et E. Hélin, 1962.
- 8° 52. *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège : Joseph-Clément de Bavière (1644-1723)*, par B. Demoulin, 1983.

- 8°.53. *Sceaux armoriés de Hesbaye*, de E. Boulet, t.1, par R. Wattiez, 1985.
- 8°.54. *Sceaux armoriés de Hesbaye*, de E. Boulet, t.2, par R. Wattiez, 1986.
- 8°.55. *Table des pièces et meubles héraldiques ... des sceaux armoriés de Hesbaye*, par R. Denille, 1987.
- 8°.56. *Table des patronymes ... dans les Armoriaux liégeois du chevalier de Limbourg*, par R. Tefnin, 1988.
- 8°.57. *Les Compagnies sermentées de la Cité de Liège aux Temps Modernes*, par P. Bruyère, 2004.
- 4°.1. *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t.1, par C. de Borman, 1892.
- 4°.2. *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t.2, par C. de Borman, 1899.
- 4°.3. *Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIII^e siècle*, par E. Poswick, 1893.
- 4°.7. *Sceaux des villes, communes, ... de Liège*, par E. Poncelet, 1923.
- 4°.8. *Recueil d'Épithaphes de H. Van den Bergh*, t.1, par L. Naveau et A. Poulet, 1925.
- 4°.9. *Recueil d'Épithaphes de H. Van den Bergh*, t.2, par L. Naveau et A. Poulet, 1928.
- 4°.10. *Armoriaux liégeois de H. van Ophoven et J.-J. Abry*, t.1, par le chevalier de Limbourg, 1930.
- 4°.11. *Armoriaux liégeois de H. van Ophoven et J.-J. Abry*, t.2, par le chevalier de Limbourg, 1934.
- 4°.16. *Les sceaux et les chancelleries des princes-évêques de Liège*, par E. Poncelet, 1938.
- 4°.19. *Les échevins de Huy*, par E. Poncelet et M. Yans, 1952.
- 4°.20. *Armorial d'Abry*, par G. Poswick, 1956.
- 4°.21. *Table des meubles héraldiques de l'Armorial d'Abry*, par P. Delrée, 1957.
- 4°.22. *Épigraphe de la Hesbaye hutoise*, t.1, par H. de Meester, 1972.
- 4°.23. *Armorial de la Torre*, par R. Wattiez, 1978.
- 4°.26. *Épigraphe de la Hesbaye hutoise*, t.2, par H. de Meester, 1980.
- 4°.26/2. *Table des pièces et meubles ... dans l'Armorial de la Torre*, par R. Denille, 1982.
- 4°.29. *Le monde médical liégeois avant la Révolution*, t.1, par J. Florkin et J. Kelecom, 1996.
- 4°.30. *Le monde médical liégeois avant la Révolution*, t.2, par J. Florkin et J. Kelecom, 1996.

- 4°.33. *Les Commissaires de la cité de Liège*, t.1, par St. de Moffarts, 2005.
- 4°.34. *Florilège du Livre en Principauté de Liège du IX^e au XVII^e siècle*, par P. Bruyère et A. Marchandise, 2009.
- 4°.35. *Les Commissaires de la cité de Liège*, t.2, par St. De Moffarts, 2010.

2. Chroniques émanants de Liégeois ou de non-Liégeois sur Liège et les Liégeois

- 8°.2. *Chronique de Mathias de Lewis, XIV^e siècle*, par St. Bormans, s.d.
- 8°.4. *Documents relatifs au meurtre de Sébastien de la Ruelle*, par U. Capitaine, 1868.
- 8°.5. *Les hommes illustres de la nation liégeoise* de L. Abry, par H. Helbig et St. Bormans, 1868.
- 8°.6. *Voyage de Philippe de Hurgés à Liège et à Maestrect en 1615*, par H. Michelaut, 1872.
- 8°.13. *Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liège et Pays-Bas en 1619*, par H. Michelaut, 1875.
- 8°.22. *Collection de documents relatifs au meurtre de S. de la Ruelle, supplément*, par X. de Theux, 1878.
- 8°.29. *Rerum Leodium Status Anno 1649*, par J. Alexandre, 1885.
- 8°.35. *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, par C. de Borman, 1902.
- 8°.36. *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch (traduction française)*, par J. Alexandre, 1903.
- 8°.37. *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, t.1, par Dd Brouwers, 1905.
- 8°.38. *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, t.2, par Dd Brouwers, 1906.
- 8°.48. *Les Liverlo à Liège*, par P. Hanquet, 1963.
- 8°.49. *Journal de campagne de P.-M. Pirquet (1781-1861)*, t.1, par P. Hanquet, 1970.
- 8°.50. *Journal de campagne de P.-M. Pirquet (1781-1861)*, t.2, par P. Hanquet, 1970.
- 8°.51. *Contributions à l'histoire patrimoniale de la Maison de Brialmont*, par M. Yans, 1973.
- 4°.4. *Histoire de la Maison de la Marck*, par J. de Chestret, 1898.
- 4°.5. *Les délices du Pays de Liège (dessins inédits de Remacle Le Loup)*, par J. Helbig, 1903.
- 4°.X*. *Chronique du couvent de Notre-Dame des Anges à Bilsen*, 1877

3. Chroniques ecclésiastiques

- 8°.1. *Chronique des évêques de Liège, XIII^e siècle*, par St. Bormans, s.d.
- 8°.10. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, t.1, par C. de Borman, 1877.
- 8°.12. *Annales Sancti Jacobi Leodiensis*, de L.C. Bethmann, par J. Alexandre, 1874.
- 8°.15. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, t.2, par C. de Borman, 1877.
- 8°.16. *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège*, de J.P.R. Stephani, t.1, par J. Alexandre, 1876.
- 8°.17. *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège*, de J.P.R. Stephani, t.2, par J. Alexandre, 1877.
- 8°.19. *Histoire chronologique des Abbés-Princes de Stavelot-Malmédy*, de F.A. Villers, t.1, par J. Alexandre, 1878.
- 8°.20. *Histoire chronologique des Abbés-Princes de Stavelot-Malmédy*, de F.A. Villers, t.2, par J. Alexandre, 1879.
- 8°.21. *Histoire chronologique des Abbés-Princes de Stavelot-Malmédy*, de F.A. Villers, t.3, par J. Alexandre, 1880.
- 8°.26. *Chronica Lobbiensia*, par J. Alexandre, 1882.
- 8°.30. *Saint Théodard et Saint Lambert*, par J. Demarteau, 1886-1890.
- 8°.39. *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège (16 février 1288)*, par E. Schoolmeester, 1908.
- 8°.40. *Chronique de Servais Foulon, Abbé de Saint-Trond*, par G. Simenon, 1910.
- 4° 31. *Les Jésuites du Collège Wallon de Liège durant l'Ancien Régime*, t.1, par P. Guérin, 1999.
- 4° 32. *Les Jésuites du Collège Wallon de Liège durant l'Ancien Régime*, t.2, par P. Guérin, 1999.

4. Art liégeois

- 8°.41. *La reliure mosane*, t.1, par J. Brassinne, 1912.
- 8°.45. *La reliure mosane*, t.2, par J. Brassinne, 1932.
- 4°.6. *Eaux et fontaines publiques à Liège ...*, par T. Gobert, 1910.
- 4°.12. *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t.1, par J. Brassinne, 1948.
- 4°.13. *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t.2, par J. Brassinne, 1935.
- 4°.14. *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t.3, par J. Brassinne, 1936.
- 4°.15. *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t.4, par J. Brassinne, 1937.
- 4°.17. *Paysages mosans du XVI^e siècle*, par E. Poncelet, 1939.

- 4°(18). Cinq planches pour illustrer l'ouvrage d'E. Poswick sur la Seigneurie libre d'Argenteau, par J. Brassinne, 1947.
- 4°.24. *Orfèvreries liégeoises, Recueil complémentaire*, par O. de Schaetzen et P. Colman, 1979.
- 4°.27. *Orfèvreries liégeoises, Deuxième recueil complémentaire*, par O. de Schaetzen et P. Colman, 1983.
- 4°.XX. *Le livre de Comptes de Simon-Joseph Abry, peintre et héraut d'armes liégeois (1675-1756)*, par Berthe Lhoist-Colman, 1990.

5. Textes littéraires

- 8°.3. *Le martyre de Saint Eustache*, tragédie de P. Bello, par H. Helbig, 1865.
- 8°.8. *Mahomet II*, tragédie de H. de Walef, par H. Helbig, 1870.
- 8°.9. *L'anarchie à Liège*. Poème satirique ... de H. de Walef, par H. Helbig, 1871.
- 8°.18. *Nouveaux mélanges historiques et littéraires*. Œuvres inédites de H. N. de Villenfagne, par X. de Theux, 1878.
- 8°.43. *Un grand Seigneur littéraire au XVIII^e siècle : éditions liégeoises du Comte d'Hartig*, par le chevalier de Limbourg, 1928.

6. Petits 8° : Catalogues d'expositions et Liber Memorialis 1913, 1938, 1964, 1993

Catalogue d'exposition (1913) ; Liber Memorialis 1913, 1938, 1964, 1993 ; Statuts tirés à part du Bulletin ou du Liber Memorialis 1877, 1908, 1910, 2007, 2010.

7. Bulletins

I, 1 à 8 (1882-1883) ; II, 1, 2, 3-4, 5, 6-7, 8 (1884-1885) ; III, 1-5 (1886-1888) ; IV, 1, 2-3, 4, 5-6, 7-8 (1888-1891) ; V, 1, 2-3-4, 5 (1892-1899) ; VI, 1,2 (1900-1903) ; VII, 1, 2 (1905-1907) ; VIII, 1, 2, 3 (1908-1909) ; IX, 1, 2 (1910-1911) ; X, 1, 2 (1912-1913) ; XI (1921-1924) ; XII (1927) ; XIII (1935) ; XIV (1937) ; XV (1939) ; XVI (1942) ; XVII (1946) ; XVIII (1951) ; XIX (1956) ; XX (1959) ; XXI (1968) ; XXII (1976) ; XXIII (1997) ; XXIV (2001) ; XXV (2005) ; XXVI (2007) ; XXVII (2011).

- 8°.X. *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*. Tables Générales des tomes I à XX (1882-1959), par Georges Hansotte, 1968.

ANNEXE 2 :
RÉPARTITION DES SUJETS TRAITÉS DANS LES 20 PREMIERS
BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LIÉGEOIS
D'APRÈS LA TABLE SYSTÉMATIQUE DES ARTICLES
DANS LES TABLES GÉNÉRALES PUBLIÉES PAR
GEORGES HANSOTTE EN 1968

- I. *Sciences auxiliaires* (total : 53 titres) :
 - a) bibliographie des sources manuscrites (6 titres)
 - b) bibliographie, bibliophilie, histoire de l'imprimerie (22 titres)
 - c) sigillographie, héraldique (5 titres)
 - d) philologie (2 titres)
 - e) biographie et généalogie (18 titres)
- II. *Histoire de l'art* (total : 21 titres) :
 - a) généralité (5 titres)
 - b) sculpture (3 titres)
 - c) peinture, gravure, vitrail (8 titres)
 - d) orfèvrerie (1 titre)
 - e) musique (3 titres)
 - f) reliure (1 titre)
- III. *Histoire de la littérature et des sciences* (6 titres)
- IV. *Histoire ecclésiastique* (14 titres)
 - V. *Histoire du droit et des institutions* (6 titres)
- VI. *Histoire paroissiale et locale* (19 titres)
- VII. *Histoire par époque* (total : 28 titres)
 - a) moyen âge (4 titres)
 - b) temps modernes (19 titres)
 - c) révolution liégeoise (4 titres)
 - d) époque contemporaine (1 titre)

LES VITRAUX ARMORIÉS DE L'ÉGLISE SAINTE-JULIENNE DE VERVIERS

Pierre COSTE et Pierre KOEMOTH

1. Aperçu des vitraux d'église armoriés en région verviétoise

1.1. En région verviétoise, peu d'églises sont héritées de l'Ancien Régime, la plupart d'entre elles ayant été construites durant le XIX^e siècle lorsque la cité était au faite de sa prospérité économique. Elles furent décorées de vitraux historiés qui, parfois encore, reproduisent les armoiries de leurs donateurs issus de riches familles actives dans l'industrie textile.

Ce faisant, ces derniers perpétuaient une tradition dont l'ancienne église Saint-Remacle de Verviers, démolie en 1882, se faisait notamment l'écho. En effet, une note manuscrite révèle que des vitraux du chœur étaient aux armes de deux bourgmestres de la ville et portaient : « Alexandre Pirons Bourgmaitre de la ville de Vervier et Jeniton Hauseux sa compagne. Anno 1698 » et « Hubert Lepas Bourgmaitre et Anne Bailoux sa compagne. Anno 1698 »¹, tandis que deux seuils de fenêtre exhumés non loin, datés de 1653 et 1663, font état de « verrières » offertes par deux couples bourgeois de la ville, ce qui évoque des vitraux d'église armoriés².

À cette époque, la mention écrite des donateurs s'était ajoutée aux armoiries en sorte de les rendre plus intelligibles, une pratique qui se généralisa car certains bourgeois n'en possédaient pas et devaient se contenter d'une inscription placée au bas des vitraux. Les blasons offraient cependant l'avantage de s'intégrer habilement aux scènes historiées des vitraux où leur valeur sémiologique était ainsi mieux mise en valeur.

1 H.R.F. Le Pas, « Inscriptions et Blasons verviétois », manuscrit inédit, *Société royale des Archives verviétoises* (= S.R.A.V.), p. 4-5, n° 75-76 avec croquis. Des vitraux armoriés comparables, conservés au musée communal de Verviers, proviendraient de l'ancien hospice des vieillards : J. Peuteman, « Inscriptions et blasons verviétois », *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire* (= B.S.V.A.H.), vol. II, Verviers, 1900, p. 250-252, n° 33 et 35-37.

2 P.J. Rensonnet, *Documents d'art religieux. Doyenné de Verviers, 1^{ère} partie : Ville de Verviers*, B.S.V.A.H., vol. LVII, Dison, 1973, p. 23-25.

1.2. Ce trait s'est parfois maintenu dans le contexte qui nous occupe ici. Ainsi, à l'église Saint-Étienne et Saint-Antoine de Walhorn, les armoiries de la famille de Grand Ry qui figurent au bas du vitrail central de l'abside, œuvre de Fritz Baudri, d'après des cartons de Klein, et placée vers 1870 à l'initiative d'Adèle et de Sophie de Grand Ry d'Eupen, ne sont pas nominatives³. Elles s'harmonisent d'autant mieux avec la représentation du Christ bénissant entre saint Étienne martyr et saint Antoine abbé, les patrons de l'église. Dans le vitrail d'origine daté de 1501, détruit par les iconoclastes mais dont une copie de 1672 est connue, le blason des donateurs s'ajoutait à leur représentation, bien séparé de l'inscription nominative en thiois placée sous la scène⁴.

À l'église Notre-Dame-de-l'Assomption d'Ensival, le blason de la famille Zurstrassen, seul ou associé à celui des familles Sauvage et van de Poele, est reproduit seul au bas de deux vitraux du chœur figurant la *Dernière scène* et *Pie X donnant la communion aux enfants*, offerts en 1927 lors du tricentenaire de l'église⁵. Dans le collatéral gauche, c'est ceux de la famille Godin-Ulens qui sont sous l'image du Christ-Roi, datée de 1935, dans un vitrail de Joseph Osterrath fils, de Tilff, d'après des cartons d'André Gustave Biolley, de Verviers⁶.

Le blason des Zurstrassen, associé à celui des épouses réapparaît au bas de trois vitraux historiés installés par le verrier bruxellois Fr. Crickx, d'après des cartons de L. Ch. Crespin, dans la chapelle mariale de l'église Notre-Dame-des-Récollets de Verviers⁷. Ces vitraux armoriés furent offerts par les familles Zurstrassen vers 1935, peut-être lors du tricentenaire du premier oratoire construit par les récollets en 1631⁸.

Dans le vitrail central du chœur de l'église Sainte-Julienne de Verviers, réalisé en 1930 par J. Osterrath fils et A. G. Biolley, les armoiries et les inscriptions sont ici réparties entre le haut et le bas du vitrail, ce qui permettait à celles des de Biolley de surmonter ostensiblement la figuration de l'Agneau eucharistique ainsi que le maître-autel (fig. 1). Ainsi, le vicomte de Biolley y représentait la plus ancienne famille anoblie de Verviers encore active à l'époque.

3 G. Grondal, « Walhorn, notices historiques », *B.S.V.A.H.*, vol. XLV, Dison, 1958, p. 12.

4 *Ibid.*, p. 10 et 11, fig. 2.

5 G.-X. Cornet, *Histoire de la commune d'Ensival*, II, Verviers, Archives Verviéttoises, 1970, p. 166, 2-3 ; J.-J. Bolly, *Répertoire Photographique du Mobilier des Sanctuaires de Belgique, Province de Liège* (= *R.P.M.S.B.*), *Canton de Verviers II*, Bruxelles, I.R.P.A., 1980, p. 17.

6 G.-X. Cornet, *Ensival*, p. 168, 14 ; non mentionné par J.-J. Bolly, *R.P.M.S.B.*, *Verviers II*, p. 17.

7 J.-J. Bolly, *R.P.M.S.B.*, *Verviers II*, p. 40, qui ne relève pas la présence de ces armoiries.

8 P.J. Renonnet, *Documents*, p. 61, n. 2.

9 J.-J. Bolly, *R.P.M.S.B.*, *Verviers II*, p. 52-53, qui n'identifie pas les armoiries des donateurs.

Les vitraux de l'abside, datés de 1924, et du transept sud, datés de 1935, de l'ancienne église Saint-Joseph de Verviers, aujourd'hui disparue, présentaient des armoiries de donateurs non identifiés par des inscriptions. Œuvres des verriers gantois Camille Ganton-Defoin et Olivier Ganton, nous ignorons ce qu'ils sont devenus à ce jour⁹.



Fig. 1 : Vitrail offert par le couple de Biolley – de Ramaix (détail).
Photo Isabelle Lecoq, 2006.

1.3. Le plus souvent, les armoiries sont complétées par des inscriptions nominatives. Ainsi, à l'église Saint-Hermès et Saint-Alexandre de Theux, au bas des vitraux des baies latérales de l'abside, figurent celles de célèbres familles d'origine verviétoise, telles que les de Biolley ou les Simonis, associés ici aux de Pinto. Ces vitraux, qui portent le millésime 1869, furent offerts lors des restaurations entreprises entre 1867 et 1873 et réalisées par la succursale bruxelloise de Maréchal et Champigneul de Metz¹⁰. On relèvera la présence de griffons porte-bannières encadrant le blason de la famille de Biolley, comme à l'église Sainte-Julienne de Verviers (fig. 1). Quant au blason des de Pinto, il se retrouve dans un vitrail de Mayers et C^o à la chapelle de Hodbomont érigée non loin de l'église de Theux en 1883 par la vicomtesse de Pinto, née de Grand Ry¹¹. Ainsi, ces vitraux complétaient harmonieusement les plafonds armoriés du chœur de cette église, lesquels remontent au dernier quart du XVII^e siècle¹².

À l'église Saint-Bernard de Lambermont, le chevet du chœur est décoré de vitraux historiés, complétés des armoiries des familles Lahaye-de Fassin et Aubin-Sauvage¹³. Oeuvres du verrier gantois Gustave Ladon, ils furent réalisés vers 1898-1900. Quant aux vitraux des transepts, ils portent les armoiries de Maurice et M^{me} Müller de Wandre¹⁴. Ajoutons le vitrail du parvis, aux armes de la famille Hubert Duesberg-Grenade d'après l'inscription adjacente¹⁵.

Enfin, à l'église Notre-Dame d'Ensival à nouveau, les vitraux des collatéraux, placés entre 1935 et 1956, illustrent des thèmes issus des Béatitudes. Ils furent créés par le maître verrier Joseph Osterrath fils associé à André Gustave Biolley, de Verviers, une oeuvre qui semble avoir été réalisée à la suite de celle entreprise par eux à l'église Sainte-Julienne de Verviers, entre 1930 et 1932, et où ce thème iconographique avait déjà été mis à l'honneur¹⁶. On y relève les armoiries des familles Collombs-du Mont, Collombs-Gueury et Massange-Solvyns, ainsi que celles du baron Hankar¹⁷.

10 P. Bertholet, P. Hoffsummer, « L'église-halle des saints Hermès et Alexandre à Theux », *B.S.V.A.H.*, vol. LXV, Dison, 1986 (tiré à part), p. 242.

11 A. Gouders, *R.P.M.S.B., Canton de Spa*, Bruxelles, I.R.P.A., 1976, p. 36.

12 P. Bertholet, P. Hoffsummer, *L'Église-halle*, p. 224-225 et fig. 103.

13 J.-J. Bolly, *R.P.M.S.B., Verviers II*, p. 27.

14 *Ibid.*

15 Duesberg de la Morinerie, *Famille Duesberg. Six cents ans d'histoire 1370-1970* (= Duesberg, *Duesberg*), vol. II, Dison, Lelotte, 1972, pl. 50 ; Anonyme, *Lambermont. Église St Bernard*, Dison, 1991, p. 10, photo. Ce vitrail n'est pas cité par Bolly.

16 I. Lecoq, *Parcours de vitraux des XIX^e et XX^e siècles de Pepinster à Eupen*, Namur, I.P.W., 2009 (Les Dossiers de l'IPW, 3), p. 6 et fig. 7, p. 15.

17 G.-X. Cornet, *Ensival*, p. 166-168, 6-13 ; J.-J. Bolly, *R.P.M.S.B., Verviers II*, p. 17.

2. Les vitraux armoriés de l'église Sainte-Julienne de Verviers

2.1. Les vitraux de l'église

Consacrée le 26 août 1907, l'église Sainte-Julienne de Verviers présente deux tours jumelles coiffant un édifice néogothique dont la monumentalité est amplifiée par l'implantation des anomalies.

La décoration des fenêtres a été imaginée par le chanoine Jamar, alors curé de l'église, soucieux de proposer une iconographie accessible à tous les visiteurs, tout en soulignant les traits propres à la nouvelle église des boulevards. Oeuvre de J. Osterrath fils, d'après les cartons d'A. G. Biolley (1930-1932)¹⁸, les vitraux furent endommagés par les bombardements de décembre 1944 et durent être restaurés. Quatre panneaux furent refaits en totalité de même que 137 pièces brisées¹⁹. Les vitraux armoriés apparaissent dans l'abside (1930), le transept sud (1930), le pignon ouest (1930) et le collatéral droit (1932).

2.2. Particularités

Une comparaison entre les photos prises en 2006 par Isabelle Lecoq, de l'Institut royal du patrimoine artistique - que nous remercions ici pour les documents mis aimablement à notre disposition²⁰ -, et celles réalisées en 2012 par Michel Brock, illustre une détérioration notable des couleurs des vitraux, ce qui pourrait amener à une lecture erronée des couleurs des armoiries présentées. Ce phénomène semble n'avoir attiré l'attention d'aucun chercheur.

D'autre part, celles-ci révèlent toutes des anomalies, à l'exception de celles de l'abside, ce qui fait de l'église Sainte-Julienne de Verviers une curiosité héraldique.

2.3. L'abside

2.3.A. Le vitrail central glorifie l'Agneau eucharistique, un sujet qui s'imposait dans une paroisse dédiée à la sainte qui stimula la dévotion au Saint-Sacrement en créant la Fête-Dieu. Ce vitrail offert en 1930 (DD (*Dono dedit*) de Biolley de Ramaix 1930) comporte les armes des donateurs qui surmontent l'agneau : à dextre, au 1, d'azur à l'étoile à six rais d'or ;

18 S. Lagneaux, M. Pirotte, « Les ateliers Osterrath et leur production de vitraux d'art religieux », *Art, Technique et science : la création du vitrail de 1830 à 1930*, Stavelot, C.R.M.S.F., 2000, (Dossier de la commission royale des monuments, sites et fouilles, 7), p. 117-127.

19 I. Lecoq, *Parcours*, p. 5-7 et fig. 5-7 ; J.-J. Bolly, *R.P.M.S.B., Verviers II*, p. 44.

20 Liège, Musée d'Art religieux et d'Art mosan, *Fonds Osterrath, Dossier de l'église Sainte-Julienne*, copie d'I. Lecoq (= Lecoq, *Fonds Osterrath*).

au 3, d'argent à la tour de gueules, ouverte et ajourée ; aux 2 et 4, d'argent et d'azur au lion de l'un dans l'autre armé et lampassé de gueules (de Biolley) ; à senestre, d'or à trois têtes et cols de cerf au naturel, au chef de sable chargé de trois croix pattées d'or (de Ramaix). Couronne de vicomte. Lambrequins : d'azur et d'or. Heaume d'argent couronné. Cimier : l'étoile de l'écu entre un vol, à dextre d'azur chargé de 2 fasces d'or, à senestre d'argent chargé de deux fasces de gueules. Supports : deux griffons couards d'or lampassés de gueules tenant des bannières aux armes du premier quartier, huppées et frangées d'or, futées d'azur²¹.

Le Vicomte Raymond de Biolley, sénateur, né à Andrimont le 24 septembre 1866, décédé à Verviers le 1^{er} décembre 1937, fils du vicomte Emmanuel et de la baronne Marie de Moffarts, épouse à Anvers le 25 novembre 1903 Marie-Josèphe de Ramaix, née à Berlin le 5 décembre 1879, décédée à Verviers le 13 mars 1952, fille de Maurice et de sa première épouse Cécile de Meester. Dont trois enfants²².

2.3.B. On lit sur le vitrail latéral droit : « DD Bonvoisin Deprez 1930 ». Ce vitrail est surmonté des seules armoiries de l'épouse. Cette singularité s'explique par le fait que la donatrice a voulu honorer la mémoire de son conjoint prédécédé.

Armoiries : Au 1, d'azur à une ancre d'argent ; au 2, d'argent à la branche de vigne (tannée ?), fruitée de quatre pièces de pourpre, pamprée de sinople ; au 3, d'argent à trois trèfles (de sinople ?) ; au 4, d'azur au cœur d'or brochant sur deux flèches d'argent passées en sautoir, les pointes en bas. Heaume d'argent taré de front. Lambrequins : d'azur et d'argent. Cimier : deux grappes de raisins de pourpre, pamprées de sinople.

Les couleurs des armoiries sont ici décolorées, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il s'agit à notre connaissance de leur unique représentation en couleurs. Les quartiers sont inversés comme le prouvent le cimier²³ et la gravure inversée figurant sur un sceau en 1787²⁴.

Mathieu Bonvoisin, né en 1852, décédé à Pepinster le 15 juillet 1915, fils de Mathieu, filateur, et d'Octavie de Mulder, épouse à Seraing le 14 avril 1879 Marie Deprez, dont il a eu deux filles²⁵.

21 La détérioration du jaune du champ et des croix des armoiries de Ramaix est telle qu'on pourrait les lire d'argent.

22 *État présent de la noblesse du royaume de Belgique*, 1^{ère} série (1960-1970), I (1960), p. 138 et XV (1967), p. 128.

23 Merci à M. Jean-Jacques van Ormelingen d'avoir attiré notre attention sur ce point.

24 E. Lens, *Armorial du duché de Limbourg et des pays d'Outremeuse. Recueil de notices héraldiques et historiques*, Dison 1947, p. 87 (= Lens, *Armorial*).

25 *Publication des Archives verviétoises, tome IX **, Verviers 1966 (= P.A.V., IX *), notice Bonvoisin, X-1953, p. 4 ; *Bibliothèque de la S.R.A.V., fonds Fischer, reg. 4, f^{os} 97, 98, (= Fonds Fischer)*.

2.4. Transept sud

Le vitrail du transept sud qui décore la chapelle Sainte-Julienne illustre, avec les deux autres, des scènes marquantes de la vie de la sainte liégeoise ; il a été offert par les époux Bonvoisin-Lacroix.

À gauche, les armoiries Bonvoisin, *coupé d'argent sur azur au lion de gueules armé de sable brochant*, à droite, celles Lacroix, *d'azur à la croix latine tréflée et perronnée de trois marches, le tout d'or*.

Ici aussi, les couleurs se sont dégradées, spécialement celles des armoiries Lacroix où l'*azur* est délavé et l'*or* devenu *argent*.

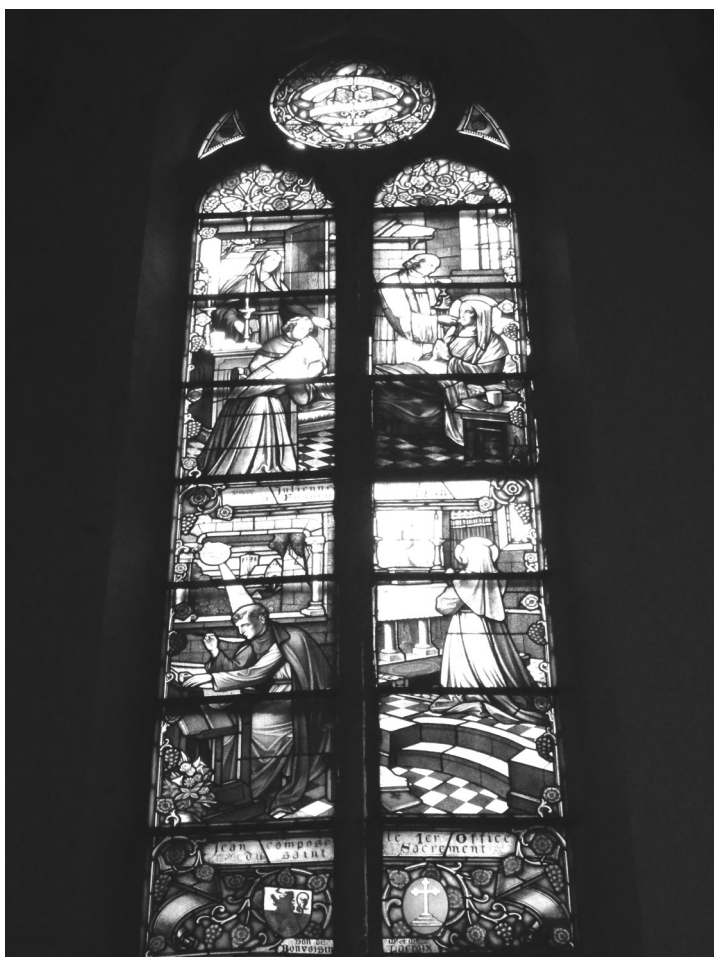


Fig. 2 : Vitrail offert par le couple Bonvoisin-Lacroix. Photo Michel Brock, 2011.
Cette photo est déjà une archive, le vitrail ayant été détruit en juillet 2012
suite à un acte de vandalisme.

2.4.A. Depuis le XVIII^e siècle, les armoiries portées par les Bonvoisin sont : *coupé d'argent sur azur au lion dragonné de gueules armé de sable brochant*²⁶. Cependant, ce n'est pas par erreur que les armoiries anciennes de la famille sont représentées. En effet, P. Bonvoisin écrivait le 25-09-1930 à André Biolley : « Tu nous ferais grand plaisir en omettant la devise BENEVOLE ET FORTITER et en remplissant l'écu de la manière suivante : *coupé d'argent et d'azur, au lion de gueules brochant sur le tout armé de sable et lampassé de gueules*. En résumé donc : ni devise, ni queue de dauphin mais bien un lion entier de gueules sur champ coupé d'argent et d'azur »²⁷.

2.4.B. Les armoiries des Lacroix verviétois sont connues : *d'argent au sautoir bretessé et alésé de gueules*. Celles qui figurent sur le vitrail ont été recopiées du *grand armorial liégeois* de D.-J. Dumont²⁸. Jacques-H. de la Croix écrit avant 1966 que ces armes ont été portées par les descendants de Jean-Henry de la Croix-Sarlet dans les cinquante dernières années²⁹.

Paul Bonvoisin, né à Verviers le 28 mars 1875, y décédé le 16 novembre 1937, veuf en premières noces de Cécile Modera, fils de Maurice, illustrateur, dit *Mars* et d'Amélie Lechat, épouse en secondes noces à Verviers, le 5 décembre 1922, Juliette Lacroix, veuve de Charles Centner³⁰.

2.5. Collatéral droit

Les vitraux des collatéraux nord et sud traitent du thème des Béatitudes.

Le vitrail collatéral droit, qui porte l'inscription « Don de M^r et M^{me} Duesberg-de la Morinerie 1922-8 juin-1932 », a été offert à l'occasion des dix ans de mariage des donateurs. À gauche du vitrail les armoiries du couple sont accolées, surmontées d'une couronne à trois fleurons : Duesberg : *d'argent au cœur de gueules ailé de sable posé sur un mont de trois coupeaux d'azur*; de la Morinerie : *d'or à la fasce d'azur chargée de trois besants d'argent et accompagnée de trois merlettes de sable*.

26 Mes remerciements vont au Baron Benoît de Bonvoisin qui m'a permis de consulter le précieux manuscrit anonyme qui fait honneur à sa bibliothèque, connu sous le nom *Armorial de Franchimont*. Le dessin de ces armoiries figure à la p. 845 et son blasonnement erroné en p. 846 (*au lion brochant*).

Notons que Michel de Bonvoisin, abbé mitré de Malonne, brisa les armoiries familiales en changeant les émaux (*coupé d'or sur azur*), couleurs adoptées par la branche anoblie.

27 I. Lecoq, *Fonds Osterrath*.

28 Bibliothèque de l'Université de Liège, Val-Dieu, Ms. 2, n° 1292.

29 P.A.V., IX*, *notice de la Croix*, p. 4-5.

30 P.A.V., IX*, *notice Bonvoisin*, p. 4 ; *Fonds Fischer*, reg. 4, f^{os} 107-109.

Les maîtres-verriers avaient présenté un projet dans lequel les armoiries étaient : *d'azur au cœur ailé et enflammé d'or posé sur un mont à six coupeaux d'argent*, ce qui correspond aux armoiries portées par les Duesberg verviétois³¹.

Cette proposition a été refusée par le donateur, qui écrit : « Pour Sainte-Julienne, les armes des Duesberg représentées dans la verrière du fond devront porter : *d'argent à 1 cœur de gueule (sic) ailé de sable sur 3 monts d'azur* qui sont les armes de la branche allemande »³². René Duesberg et sa branche ont ainsi choisi délibérément les armoiries de Franz von Duesberg, anobli en Allemagne en 1840³³. Notons que François Duesberg, fondateur et conservateur du « Musée des arts décoratifs François Duesberg » à Mons, a opté pour des armoiries personnelles lorsqu'il a été créé baron à titre personnel le 8-03-2005³⁴.

René Duesberg, né à Andrimont le 16-09-1899, décédé le 17 janvier 1974, épouse à Paris le 8 juin 1922 Yvonne de la Morinerie, née à Reims le 27 octobre 1898, y décédée le 22 avril 1935, fille de Raymond et de Marie Sophie Pinon. Le 19 juin 1924, le tribunal de Reims autorise René Duesberg ainsi que ses enfants nés et à naître d'ajouter le nom « de la Morinerie » à celui de « Duesberg ». Le couple a une descendance³⁵.

2.6. Credo

Le grand vitrail armorié du Credo (1930) surmonte l'entrée du pignon ouest où il décline les principaux articles de la foi catholique. Le premier vitrail contient au centre les armoiries Duesberg-Voos tandis que les armoiries du couple Dossin-de Spa se situent au bas du troisième vitrail.

2.6.A. Le projet des armoiries de Maurice Félix Duesberg et de son épouse Céline Voos, parents de René Duesberg de la Morinerie cité au 2.5., leur a été présenté par les maîtres verriers. Nous ne reviendrons pas sur les armoiries Duesberg dont il a déjà été question. Le blason Voos présenté est : *d'or au renard passant au naturel*³⁶. On constatera que le vitrail représente un écu d'or au renard *en repos* (couché). Lens

31 Voir le vitrail Duesberg-Grenade dans le parvis de l'église de Lambermont, confirmé par les preuves iconographiques, dont un cachet, propriété de M. Freddy Duesberg, que je remercie pour son iconographie, ainsi que sur la pierre tombale Duesberg (1689-1779)-Pörtner (1692- ?) : Fr. Dücker, *Sippe Duesberg*, Bad Godesberg 1936, taffel 1. J. Duesberg-Haan, *Récit des événements de ma vie 1809-1898*, Verviers 1949, leur attribue également ces armoiries.

32 Lecoq, *Fonds Osterrath*.

33 Fr. Dücker, *Sippe Duesberg*, p. 3.

34 *État présent de la noblesse belge*, Annuaire de 2005, seconde partie Croÿ-Due, p. 511.

35 Duesberg, *Duesberg*, vol. III, p. 197.

36 I. Lecoq, *Fonds Osterrath*.

décrit, quant à lui³⁷, *d'or au renard rampant de...* et la Société royale des Archives verviétoises conserve un arbre généalogique Duesberg armorié où les armoiries Voos sont : *d'or au lion rampant de gueules*³⁸.

Félix-Maurice Duesberg, industriel, né à Verviers le 20 avril 1869, y décédé le 14 mai 1951, fils de Maurice et de Bertha Delrez, épouse à Hodimont le 2 février 1892 Céline Voos, née à Verviers le 2 novembre 1870, décédée à Lamailleraye-sur-Seine le 3 décembre 1939, fille de Philippe, fabricant, et de Louise Tharsille. Ce couple a descendance³⁹.

2.6.B. Les armoiries du couple Dossin-de Spa sont : Dossin : *coupé : 1, d'azur à une grue d'argent regardante tenant sa vigilance d'or ; 2, de gueules à un setier d'or*⁴⁰. de Spa : *coupé, mi-parti ; en chef, à dextre d'argent au marteau d'azur couronné d'or ; à dextre, d'or à l'anille de sable ; en pointe, d'argent à l'enclume de sable*.

Les couleurs de ces vitraux se sont également détériorées entre 2006 et 2011.

Les armoiries Dossin sont celles qu'on trouve dans les 16 quartiers d'alliance Boret-Dosin ainsi que dans un manuscrit détenu à la Bibliothèque de l'Université de Liège⁴¹.

Celles de la famille de Spa sont décrites dans les *Armoriaux liégeois* du chevalier de Limbourg, l'*Armorial d'Abry* et l'*Armorial de la Torre*⁴², avec de légères différences entre eux concernant les émaux.

René Dossin, né à Verviers le 28 juillet 1894, fils d'Erasmus et de Jeanne Lejeune, épouse à Verviers le 23-08-1923 Marie Louise de Spa, y née le 23 mars 1899, fille de Henri et de Jeanne Emma Voos. Dont descendance⁴³.

P. Coste et P. Koemoth,

Liège, 25 août 2012.

37 E. Lens, *Armorial*, p. 262.

38 Bibliothèque de la S.R.A.V. (inédit).

39 Duesberg, *Duesberg*, vol. III, p. 177.

40 Unité de mesure de capacité pour matières sèches, valant 24 pots ou quarts au vin, soit 30 litres 7128 » : Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège 1933, s.v. *Stî, s(i)tî*, en w. liég., p. 615 & fig. 640, setier.

41 *Déduction généalogiques des seize quartiers ou ligne d'alliances de M. Guillaume Boret, marchand banquier, et Dame Marie Dosin son épouse avec un Recueil de documents concernant les dites alliances pour servir de preuves et de mémoire à la postérité*, A.É.L., fonds Abry, reg. 31 ; BULg, Ms. 1288, *Armoiries cléricales, bourgeoises et patriciennes*. II. Quartiers.

42 Chevalier Ph. de Limbourg, *Armoriaux liégeois. Recueil d'armoiries bourgeoises du héraut d'armes Henri van Ophoven augmenté de l'Armorial du Pays de Franchimont et suivi de l'Armorial de l'État Noble de Simon-Joseph Abry*, Liège 1930, t. I, Publication de la Société des bibliophiles liégeois 10 (= P.S.B.L.), s.v. Despa ; G. Poswick, *Armorial d'Abry*, P.S.B.L. 20, Liège 1956, p. 363, n° 4002 ; R. Wattiez R., *Armorial dit de la Torre*, P.S.B.L. 23, [Liège] 1978, p. 54, s.v. Despa.

43 M. Lahaye de la Londe, *Généalogie de la famille Dossin depuis le XII^{ème} siècle*, Lambermont 1943, tapuscrit inédit, p. 33-34.

LA SOCIÉTÉ DES SOIRÉES POPULAIRES DE VERVIERS
ET LA DIFFUSION DU SAVOIR AU XIX^e SIÈCLE.
LES PREMIÈRES ANNÉES D'ACTIVITÉ (1866-1870)

Geneviève XHAYET

La seconde moitié du XIX^e siècle belge voit l'émergence de groupements qui, animés des idéaux hérités des Lumières et conscients des exigences de la Révolution industrielle, s'assignent pour mission de moraliser le peuple et de le doter d'un corpus de savoirs « utiles »¹. Fondée à l'initiative de deux cercles verviétois d'instruction mutuelle : l'*Étude* et le *Progrès*, la « Société des Soirées populaires, amusantes et gratuites de Verviers » est l'un d'eux. Née peu après la Société Franklin de Liège et entretenant d'étroits rapports avec elle, la société verviétoise tire néanmoins son inspiration d'une autre association philanthropique, la Société des *Soirées populaires de Saint-Josse Ten Noode*, créée en 1863, autour de la baronne de Crombrughe² et de Jean-Charles-Adolphe le Hardÿ, baron de Beaulieu (1814-1894), économiste libéral et franc-maçon bruxellois.

À ses débuts, en automne 1866, la Société organise des Soirées, un dimanche sur deux, de novembre à avril. Ses activités s'étoffent ensuite. Dès l'entame de la deuxième saison, en octobre 1867, apparaissent des tombolas de livres « utiles », en clôture de chaque soirée. En 1868, tandis que des textes prononcés à Verviers paraissent dans les *Causeries des Soirées populaires* de

1 Sur la vulgarisation scientifique et l'éducation populaire au XIX^e siècle : voir notamment D. Raichvarg et J. Jacques, *Savants et ignorants, une histoire de la vulgarisation des sciences*, Paris, 1991. Pour la Belgique : J. Lory, « Les sociétés d'éducation populaire de tendance libérale 1860-1880 », *L'enseignement populaire en Belgique au XIX^e siècle. Colloque de Louvain 1^{er} et 2 déc. 1978*, Leuven, 1978, p. 217-254 ; P. Gérin, « Aspects éducatifs de l'action de sociétés ouvrières catholiques avant 1914 », *Revue belge d'Histoire contemporaine*, 10 (1979), p. 189-214 ; Br. Liesen, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914)*, Liège, 1990 ; R. Halleux, « le livre de vulgarisation en Belgique au XIX^e siècle », *Archives et bibliothèques de Belgique*, n° spécial 51 (1996), p. 243-266 ; G. Xhayet, C. Baillargeon, L. Bettens, G. Rimbaud, *Partager le Savoir. Deux siècles de vulgarisation scientifique et technique au pays de Liège*, Université de Liège-CHST, 2010.

2 Ida de Kerchove de Denterghem (1820-1875), baronne de Crombrughe (Cf. E. Gubin, C. Jacques, V. Piette, J. Puissant (dir.), *Dictionnaire des femmes belges. XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, 2006, p. 162-163).

Saint-Josse³, la *Société des soirées populaires* publie son premier *Almanach*, sur le modèle de celui qu'édite la Société Franklin de Liège⁴.

Sur la base d'archives déposées à la Bibliothèque communale de Verviers⁵, je voudrais présenter un aperçu des *Soirées*, dans leurs premiers temps, quand se dessinent leurs objectifs et leur programme d'action. Concrètement, l'exposé conduira du lancement des activités, au mois de novembre 1866, jusqu'en 1870 et la démission d'Ernest Gilon⁶, l'une des principales chevilles ouvrières de la *Société*⁷. Je m'intéresserai surtout au corpus des savoirs proposés, avec en corollaire des interrogations relatives aux ambitions, aux conditionnements politiques et philosophiques, de même qu'aux limites matérielles et intellectuelles qui présidèrent à la diffusion de ce savoir.

Le public

La vulgarisation scientifique du XIX^e siècle s'adresse à des groupes sociaux caractérisés par leur exclusion des circuits habituels de diffusion du savoir (écoles, académies et cercles savants etc.), en raison de leur âge, de leur sexe ou de leur statut. Elle touche donc les « gens du monde », notamment les femmes de la bourgeoisie, comme le jeune public ou, enfin, les classes laborieuses, illettrées ou peu instruites⁸.

Selon les intentions manifestées dès les premiers temps, les *Soirées verviétoises* s'adressent exclusivement au monde ouvrier, masculin et féminin (fig. 1). Si l'assistance des « dames » aux séances n'est pas spécifiquement souhaitée par le Comité⁹, leur présence est néanmoins toujours saluée dans les relations des *Soirées*¹⁰. Elle s'inscrit dans la vision qui se répand alors

3 Verviers, Bibliothèque communale, *fonds des Soirées populaires de Verviers, Comptes-rendus des séances du Comité des Soirées populaires et des soirées*, 61^e séance du Comité, 26 décembre 1867 (ce fonds dorénavant cité : CR, [séance du] Comité ou Soirée, date).

4 CR, Comité, 10 juin 1868 (Idée émise dès le 31 juillet 1867).

5 Outre diverses publications (*almanachs*, *Bulletins*, etc.) de la Société des Soirées populaires de Verviers, ce fonds comporte des registres de procès-verbaux de séances de la Société depuis sa création ainsi que des relations de soirées.

6 CR 125^e séance du Comité, 26 avril 1869.

7 Cf. G. Bebronne, *Analyse d'un projet éditorial : la bibliothèque Gilon*, Mémoire inédit, Université de Liège, 2000.

8 Cf. D. Raichvarg et J. Jacques, *op. cit.*, p. 29-40.

9 CR Comité, 2 déc. 1866 : E. Gilon fait part d'une lettre de Le Hardy de Beaulieu regrettant que les ouvrières ne soient pas spécifiquement invitées aux soirées. Gilon se range à l'avis de l'économiste bruxellois, à l'inverse d'autres membres qui estiment que « les ouvrières seront libres d'assister aux soirées, mais elles n'y seront pas spécialement invitées ».

10 Par ex. CR 1^{re} soirée, 15 déc. 1866, soirée solennelle de clôture de la 1^{re} saison (30 avril 1867). Le 15 janvier 1868, E. Gilon suggère la tenue d'une soirée uniquement animée par des dames. Le projet, jugé trop compliqué monter, est temporairement abandonné. Il se concrétisera le 6 mars 1870, avec une séance dont Jeanne d'Arc sera le thème principal. CR 160^e séance du comité (2 mars, 1870).

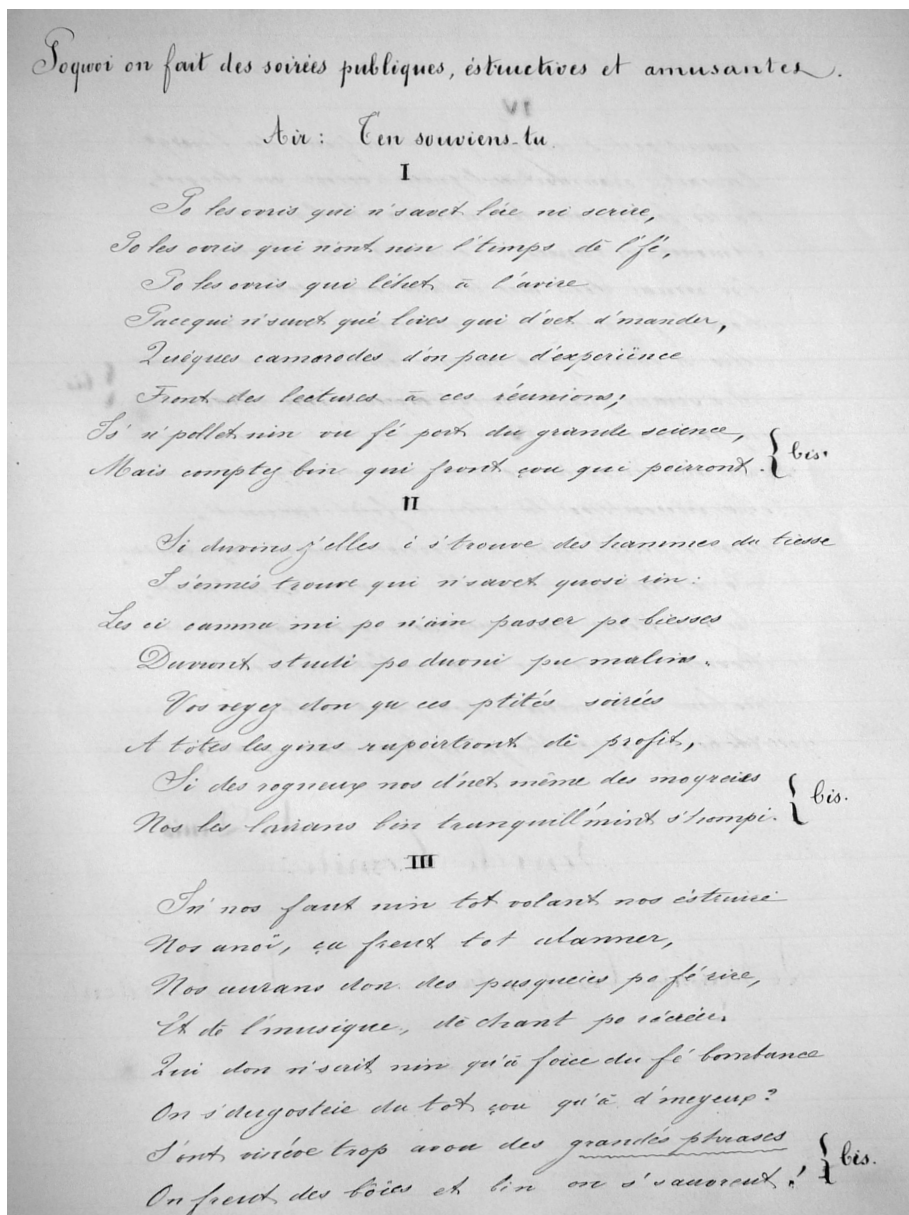


Fig. 1 : Texte de la Pasquète « poquoi on fait des soirées publiques, éstructives et amusantes », composée à l'occasion de l'ouverture des Soirées (Verviers, Bibliothèque communale, Fonds des Soirées populaires, Registre des procès-verbaux de séances et de soirées, 13 février 1867).

de la femme, clé de voûte de la famille et régénératrice du foyer ouvrier déstructuré par la Révolution industrielle¹¹. C'est enfin un public adulte. Contrairement à la Société Franklin, qui admet les enfants et les adolescents à ses soirées, le Comité verviétois leur refuse l'entrée aux séances, même s'ils sont accompagnés de leurs parents¹². Formulée d'emblée et régulièrement répétée ensuite, l'interdiction est justifiée par l'exiguïté du lieu où se déroulent les soirées. Mais ce trop jeune public, peu intéressé par les sujets traités, aurait aussi tendance, selon les organisateurs, à jouer les trublions dans la salle et à distraire les adultes désireux de s'instruire¹³.

Le savoir

L'instruction est en effet au cœur des préoccupations. D'une part, le faible niveau de connaissances de l'assistance est un fait établi¹⁴. Les sociétaires en tirent d'ailleurs argument pour justifier la rareté des sujets scientifiques programmés lors des premières saisons¹⁵ ou, en 1867 notamment, pour demander à un orateur de présenter un exposé d'astronomie qui soit « le plus élémentaire possible »¹⁶. D'autre part, l'acquisition des connaissances s'avère l'objectif à atteindre. En contrepartie d'un billet de tombola, un droit de cinq centimes, est ainsi perçu à l'entrée, dès novembre 1869, afin d'écarter de la salle les auditeurs « peu sérieux »¹⁷. Selon une rhétorique qui se développe communément à cette époque, la *Société des Soirées populaires* exprime aussi sa foi dans l'instruction et le livre, érigés en remèdes souverains contre le dénuement matériel et moral de la population ouvrière. L'éditorial de l'*Almanach*, publié à partir de 1868, proclame vouloir « propager la science le plus possible » et souligne que l'auditoire comprend « la nécessité rigoureuse

11 « Les femmes assistaient en masse aux Soirées populaires et c'était heureux ; elles exercent une grande influence dans le ménage, sur leur mari... quand elles sont douces, et l'enseignement donné aux Soirées était de nature à leur fournir un grand fond de connaissances variées en hygiène, en économie domestique, en soins à donner aux enfants, au ménage, en moyens à employer pour conserver leur mari au foyer domestique » Éditorial de l'*Almanach des soirées populaires de Verviers*, première année, 3^e éd. 1869, p. 9-10.

12 CR Comité, séances des 23 et 29 janvier 1867.

13 CR Comité, 55^e séance, 13 nov. 1867 ; 94^e séance, 27 août 1868.

14 CR Comité, séance du 20 mars 67 : rejet d'un roman de E. Souvestre en raison de sa trop « haute portée ».

15 Réunion générale et extraordinaire du Conseil des Soirées populaires et des cercles le *Progrès* et l'*Étude* (septembre 1868) : regret émis de la trop grande part donnée à la morale et à l'hygiène par rapport aux arts, aux sciences, à l'histoire ; observation d'un membre du Comité : « Je ferai aussi remarquer que l'auditoire des Soirées Populaires n'est pas généralement assez instruit pour goûter avec fruit des entretiens scientifiques ».

16 CR Comité, séance du 3 janvier 1867.

17 CR Comité, séance du 24 novembre 1869.

de posséder de nos jours les connaissances qui rendent l'homme heureux dans ses entreprises, utile à ses semblables, respecté de ses concitoyens¹⁸ ».

Le désir d'apprendre doit cependant avoir pour corollaire le plaisir d'apprendre. Aussi les Soirées populaires sont-elles, selon leur appellation même, « instructives et amusantes¹⁹ ». Pour l'ouverture de la saison 1867-1868, Joseph Jaspar, « constructeur d'appareils et de machines de précision à Liège », est par exemple pressenti pour présenter devant le public verviétois des expériences de chimie ou de physique « les plus récréatives possibles²⁰ ». Les cachets élevés que réclame ordinairement le mécanicien liégeois convaincront toutefois le Comité de renoncer à ce projet.

Le contenu des séances

Le déroulement des séances combine invariablement une partie musicale et une partie dite « littéraire ». La partie musicale propose des pièces divertissantes en français ou en wallon, ainsi que de la musique classique, par des artistes du cru. Les œuvres interprétées proviennent pour la plupart d'opéras romantiques français (Meyerbeer, Halévy, Gounod), et belcantistes italiens (Donizetti, Bellini, Rossini). Elles sont chantées ou arrangées pour le piano. Le répertoire instrumental est plus rarement joué²¹. La musique ne doit pas seulement divertir le public et l'attirer aux soirées, elle entre pleinement dans le programme éducatif du Comité. Le Hardÿ de Beaulieu évoque son « influence civilisatrice » qui, pense-t-il, agira surtout sur les femmes²². L'éditorial de *l'Almanach des soirées* publié en 1869 justifie le recours à la musique par « l'importance de son rôle dans la tâche moralisatrice entreprise par les organisateurs ». On peut d'ailleurs penser que ces pièces destinées à éduquer l'oreille du public verviétois contribuèrent aussi à donner à la Cité lainière sa réputation de ville mélomane²³.

18 *l'Almanach des soirées populaires de Verviers*, première année, 3^e éd. 1869, éditorial, p. 10.

19 CR 1^{re} séance du comité, 26 novembre 1866.

20 CR Comité, séances des 20 et 28 août 1867. Sur Joseph Jaspar (1823-1899) : *Paul Jaspar, architecte (1859-1945)*, Liège, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 2009, p. 14-15 ; C. Bauwens, *Architecture industrielle : les ateliers Jaspar*, Mémoire inédit d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, Université de Liège, 1993, p. 10-14.

21 Hormis par exemple une fantaisie pour violon d'Henri Vieuxtemps (CR, soirée du 27 novembre 1867), un solo de violon de Charles de Bériot programmé pour la 1^{re} séance (CR comité, 26 nov. 1866), etc.

22 CR, Comité du 2 décembre 1866.

23 Cf G. Cardol, « la musique et le théâtre lyrique », *Le XIX^e siècle verviétois*, (F. Joris, dir.), Verviers, 2002, p. 329-340.

La partie dite « littéraire » comprend des lectures intégrales ou partielles d'ouvrages. À partir de 1867, elle s'enrichit de causeries, voire de véritables conférences. La plupart des orateurs et des animateurs des Soirées se recrutent parmi les membres du Comité des Soirées populaires²⁴. Des instituteurs ou des professeurs de l'École industrielle de Verviers prennent aussi la parole, de même que, occasionnellement, des conférenciers extérieurs, belges et étrangers. Beaucoup de livres choisis pour les lectures appartiennent à la littérature de vulgarisation, parfois même à la vulgarisation scientifique destinée aux enfants²⁵. Si nécessaire, ces textes sont encore simplifiés, explicités et adaptés par le lecteur à la capacité de compréhension de son auditoire.

Les programmes suivent plusieurs axes. Un premier concerne le monde ouvrier et les centres d'intérêt que le Comité entend lui donner. *L'apprenti* d'Émile Souvestre²⁶, l'un des auteurs fétiches des Soirées populaires et *Le livre de l'ouvrier* de Jean Dauby²⁷ sont à l'affiche des premières soirées. Comme la plupart des projets d'éducation populaire du XIX^e siècle, les Soirées informent aussi sur l'hygiène et l'économie domestique²⁸. Lors de la soirée solennelle de clôture de la première saison, le 30 avril 1867, la baronne de Crombrughe, invitée d'honneur, parle « de la mère de famille et du travail professionnel des femmes²⁹ ». Des exposés portent aussi sur le « Docteur à bon marché », autrement dit l'air pur dans les habitations, sur l'hygiène de la petite enfance³⁰, etc. Dans ce cadre enfin, en 1869 et 1870, le Comité présente les prochains réseaux de distribution d'eau, de bains et de lavoirs publics, dont la ville de Verviers envisage alors de se doter³¹.

24 En décembre 1867, par ex. Ernest Gilon entame une causerie sur la houille et ses applications (CR 5^e soirée 2^e saison (1867-1868), 30 décembre).

25 Par exemple : CR 1^{ère} séance du comité, 26 nov. 1866 : A. de Bast, *Merveilles du génie de l'homme. Découvertes, inventions, récits historiques amusants et instructifs* (...), Paris, 1852 ; CR Séance 29 janv. 1867 : E. Delapalme (1793-1868), *Le premier livre du citoyen*, Paris, 1864 (suggestion d'E. Gilon) ; une histoire émouvante d'actes d'humanité envers les animaux, extraite de la revue le *Magasin pittoresque* (CR Soirée du 12 avril 1867) ; CR 1^{ère} séance du comité, 26 novembre 1866 : Ad. Siret, *Les Récits historiques belges*, Bruxelles, 1855 (ouvrage « dédié à la jeunesse belge ») et proposé à la lecture par E. Gilon.

26 CR Soirée du 30 décembre 1866. Émile Souvestre (1806-1854), *Au bord du lac, l'esclave, le serf, le chevrier de Lorraine, l'apprenti*, nouvelle éd. Paris, 1868.

27 3^e saison, 27 novembre 1867. J. Dauby, (1824-1899), *le livre de l'ouvrier ou conseils d'un compagnon*, Bruxelles, 1857. Cf : J. Puissant, « Le bon ouvrier, mythe ou réalité du XIX^e siècle. De l'utilité d'une biographie. J.F. J. Dauby (1824-2899) », *Revue belge de philologie et d'Histoire*, t. 56 (1978), p. 878-929.

28 CR 3^e Soirée (janvier 1867).

29 CR Comité du 23 avril et soirée du 30 avril 1867.

30 CR Soirée du 31 mars 1867.

31 CR Comité 142^e séance (21 sept. 1869) : décision d'incorporer un article de Félicien Chapuis (1824-1879) sur la distribution d'eau dans l'*Almanach des Soirées populaires* ; CR de la soirée du 16 janvier 1870 par A. Lobet, sur les « avantages de l'eau, bains et lavoirs ». Sur le problème de l'eau à Verviers au XIX^e siècle : P. Delforge, « Les lents progrès de la distribution d'eau », *Le XIX^e siècle verviétois*, p. 119-125.

Les disciplines scientifiques restent relativement marginales en raison, regrette le Comité, du manque d'instruction des auditeurs. Rien néanmoins n'empêche aussi d'attribuer cette carence aux difficultés rencontrées par les animateurs habituels des *Soirées* à traiter eux-mêmes ces questions, ou à inviter des spécialistes à même de se mettre à la portée du public populaire, et acceptant de le faire gracieusement. Entre 1866 et 1870, diverses personnalités sollicitées à cet effet déclinent d'ailleurs l'invitation. Ces échecs montrent certainement les difficultés engendrées au quotidien par l'organisation régulière de telles soirées. En filigrane, transparaît peut être aussi la limite du prestige de la ville de Verviers. En plein essor, la Cité lainière reste apparemment, aux yeux des étrangers du moins, peu attractive et marginale par rapport aux carrefours névralgiques du savoir et de l'économie belges³².

L'histoire est l'une des rares sciences humaines apparaissant au programme de vulgarisation. En 1869, par exemple, Jean-Simon Renier (1818-1907)³³, président d'honneur des Soirées populaires entretient le public des fouilles de Pompéi et d'Herculanum³⁴, tout comme des *Tablettes liégeoises* d'Albert d'Otreppe de Bouvette, premier président de l'Institut archéologique liégeois et correspondant du Comité des Soirées populaires³⁵. L'initiation aux sciences expérimentales débute quant à elle en 1867-1868, par de la physique (l'air atmosphérique), des exposés sur les nouvelles inventions (une conférence agrémentée de démonstrations avec des appareils scientifiques sur le télégraphe électrique³⁶), enfin de la physiologie (« Comment on digère ? »), de la botanique (reproduction, naissance, nutrition, développement et floraison des plantes). Ces dernières causeries sont données par le directeur des écoles communales de garçons de Verviers³⁷. En avril 1869, Émile Yseux, médecin et zoologiste de l'université de Bruxelles, parle de « la fonction de la peau et des poumons »³⁸.

32 Émile Bède (CR Comité, séances des 21 et 28 août 1867), industriel et philanthrope, né à Verviers en 1828, chargé de cours à l'université de Liège en physique industrielle et expérimentale jusqu'en 1863 (cf E. Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège*, Liège, 1869, col. 628-634) décline l'offre. C'est lui qui recommande Joseph Jaspas. Des contacts avec le professeur liégeois Joseph Delbeuf (Sur ce personnage : J. Hubeaux, *Liber memorialis de l'université de Liège (1867-1935)*, t. 1, Liège, 1936, p. 224-238), et avec Jean Macé, fondateur de la Ligue française de l'Enseignement échouent tout autant.

33 Sur cette personnalité : M.-P. Deblanc-Magnée, « Jean-Simon Renier et la naissance du Musée communal », *Le XIX^e siècle verviétois*, p. 371-373.

34 CR 1^{re} soirée de la 4^e saison (1869-1870), 7 novembre 1869.

35 CR 10^e soirée de la 3^e saison (28 février 1869).

36 CR Comité 56^e séance, 20 novembre 1867 et CR 3^e soirée de la 2^e saison, (1867-1868) décembre 1867. Emprunt pour l'occasion d'un manipulateur et d'un récepteur de télégraphe ainsi que d'une pile composée de cinq couples de Bunsen à l'école industrielle de Verviers.

37 CR 6^e soirée, 2^e saison (1867-1868), décembre 1867.

38 CR Comité, 122^e séance, 1^{er} avril 1869 et 14^e soirée (saison 1868-1869), 11 avril 1869. Sur E. Yseux : A. Lameers, *Biographie nationale de Belgique*, t. 37 (1938), col. 453-454.

L'astronomie se détache comme la discipline la plus prisée. Dès janvier 1867, le comité projette de la mettre au programme. L'idée se concrétise en mars 1868 par un exposé « simple et compréhensible » sur les « merveilles célestes »³⁹. L'orateur, Jacques-Joseph Lambinet⁴⁰, enseigne à l'école industrielle de Verviers. En janvier 1869, se tient une nouvelle séance d'astronomie. Elle concerne « le soleil, la terre et la lune »⁴¹ et s'accompagne de « démonstrations au tableau ». Le 7 janvier 1870 surtout, Camille Flammarion, en tournée dans la région liégeoise, présente au public verviétois un exposé sur « le soleil et le système du monde ». L'auditoire est choisi et le lieu (la salle du Grand-Théâtre) solennel à souhait. Agrémentée de projections par une lanterne magique, la conférence de l'astronome et vulgarisateur scientifique français donne lieu à une relation minutieuse dans le registre des séances et des soirées tenu par la Société. Sur le fonds et sur la forme, sa prestation s'avère un modèle en matière de vulgarisation :

« M. Flammarion cherche surtout à vulgariser la science. Son langage est simple, clair, de temps en temps, il se livre à une digression qui repose l'esprit, à une réflexion amusante, à un plaidoyer éloquent en faveur d'un progrès social, parle beaucoup par images, frappe ainsi l'esprit qui saisit d'une manière facile et complète. Cette conférence sera féconde en résultats, non pas seulement parce qu'elle aura répandu des connaissances utiles mais parce qu'elle doit avoir fait naître le désir d'en savoir davantage sur cette science que l'orateur nomme la science des sciences. Les expériences par lesquelles la soirée se terminait réussirent parfaitement et donnèrent une idée nette de notre système planétaire (...) ». (fig. 2)

Programme de moralisation autant que d'instruction, les Soirées initient aussi leurs auditeurs à la citoyenneté et à la propriété, combinée à la notion de progrès⁴² –et surtout de progrès par le travail industriel⁴³. En dépit d'affirmations répétées selon lesquelles les activités sont apolitiques et areligieuses⁴⁴, celles-ci s'avèrent en fait profondément empreintes du libéralisme politique de leurs promoteurs. Elles constituent une tribune d'où

39 CR 11^e soirée 2^e saison, 7 mars 1868.

40 CR Comité, 8^e séance 3 janvier 1867. J.-J. Lambinet (1809-1871) professeur à l'école industrielle de Verviers à partir de 1843 (cf *Nos anciens, 1800-1900, biographies verviétoises, parues dans le journal verviétois l'Information de 1901 à 1905*, sl [Verviers], 2009, p. 68).

41 CR 8^e soirée de la 3^e saison (1868-1869), 31 janvier 1869.

42 Cf La chanson de circonstance *Volà poqwès ju tin avou l'progrès* (CR soirée 3^e saison, 14 février 1869).

43 Le 10 février 1870, credo dans le travail industriel par Jacques Lambinet, professeur à l'école industrielle de Verviers (CR 10^e soirée 20 février 1870 : le travail mécanique « présenté comme la plus noble occupation de l'homme parce que c'est le travail qui crée le bonheur de la société, mais non le travail artistique ayant le luxe pour but, lequel par une bizarrerie de l'esprit humain est souvent bien plus glorifié »).

44 Cf CR Comité, 110^e séance, 9 décembre 1868 : « en opposition avec les principes qu'il <le comité> s'est donné d'exclure la politique et la religion de ses travaux ».

6 Soirée populaire.

Vendredi 7 Janvier dans la Salle du théâtre.
 Confirmé par M^r Camille Flammarion.

A 7 heures les portes du théâtre furent ouvertes et en quelques minutes la salle fut comble. MM les membres des cercles Le Progrès et l'Étude avaient bien voulu se charger de veiller au bon ordre et à l'exécution des mesures adoptées. Les personnes invitées à la Soirée occupèrent une partie des Stalles, la scène devant être libre. A 8 h. M^r Flammarion accompagné d'un comité parut sur la scène. Il commença immédiatement sa conférence dont le sujet était : Le soleil et le système du monde et tint pendant 2¹/₂ heures l'auditoire attentif.

M^r Flammarion s'attacha surtout à vulgariser la science, son langage est simple, clair, de temps en temps il se livre à une dissertation qui repose l'esprit, à une réflexion amusante, à un plaidoyer éloquent en faveur d'un progrès social, il parle beaucoup par images, frappe ainsi l'esprit qui saisit d'une manière facile et complète. Cette conférence sera féconde en résultats non pas seulement parcequ'elle aura répandu des connaissances utiles mais parcequ'elle doit avoir fait naître le désir d'en savoir davantage sur cette science qui l'astronomie nomme la reine des sciences. Les expériences par lesquelles la Soirée se terminait réunissent parfaitement et démontrent une idée nette de notre système planétaire la terre en présence du soleil qui est 14 cent mille fois plus volumineux, le mouvement de rotation des astres, l'influence de la lune sur l'Océan, les éclipses de soleil et de lune, le spectre solaire, la photographie de la lune et de ^{de soleil} ses tâches, d'autres figures célestes ainsi que la vue de microbes et d'organes microscopiques furent

Fig. 2 : Relation de la conférence de Camille Flammarion, le 7 janvier 1870 au Grand Théâtre de Verviers (Verviers, Bibliothèque communale, Fonds des Soirées populaires, Registre des procès-verbaux de séances et de soirées, 7 janvier 1870).

s'insurger contre l'Ancien Régime⁴⁵, contre « les préjugés et superstitions qui subsistent de nos jours malgré les lumières de l'instruction »⁴⁶, d'où détailler aussi les spécificités de la Constitution belge et de la Révolution de 1830⁴⁷, d'où refuser enfin l'intrusion du pouvoir législatif dans la vie économique et industrielle, au nom du respect de la liberté⁴⁸. Sur le plan strictement économique, l'adhésion au libéralisme est tout aussi nette. Au long des saisons, se traitent des thèmes tels que « l'économie », « la propriété⁴⁹ », « le capital, moteur de la prospérité et du bien-être⁵⁰ ». La causerie sur « le capital et l'épargne⁵¹ » prononcée par Charles Le Hardy de Beaulieu informe le monde ouvrier des nouvelles possibilités de capitalisation offertes par la Caisse d'épargne, tout juste créée⁵². À l'inverse, l'auditoire est prévenu contre les sirènes des socialismes utopiques⁵³ et du communisme⁵⁴.

Comme ces quelques pages le laissent penser, les mouvements d'éducation populaire du XIX^e siècle, encore imparfaitement explorés, posent nombre de questions. Elles concernent certes la nature et l'étendue du savoir au sein du monde ouvrier au milieu du XIX^e siècle. Elles portent aussi sur les connaissances de la population moyennement instruite, qui anime les *Soirées* ou les organise.

45 CR soirée 4 décembre 1869 : Causerie sur l'*Histoire d'un paysan* d'Erkmann-Chatrian, montrant la différence entre la position du « peuple aujourd'hui » et celle qu'il occupait avant la Révolution de 1789 ».

46 CR soirée du 4 décembre 1869 : causerie d'E. Closset industriel.

47 CR Comité, séance du 3 février 1869 (conférence sur la Révolution belge) ; CR. Comité, 130^e séance 1^{er} juin 1869, article pour l'*almanach* de 1869 : la constitution belge.

48 CR soirée 21 mars 1869 : lors d'une causerie sur « de l'école et du travail des femmes », la directrice de l'École moyenne de demoiselles de Verviers s'oppose à une loi limitant le travail des femmes qui, à son estime « produirait de mauvais résultats. Le Belge est habitué à la jouissance de la liberté. La liberté du travail doit rester intacte ; le remède consiste dans la propagation de l'instruction, dans la multiplication des écoles de filles ». L'école, continue-t-elle, doit être rendue attrayante et d'un accès facile afin « que tout le monde y envoie ses enfants ». Les filles instruites « comprendront qu'elles ne doivent exposer ni leur vie, ni leur vertu dans les ateliers ».

49 CR Comité 2^e séance, 2 décembre 1866 (Suggestions d'Ernest Gilon).

50 CR de la 3^e soirée (1^{re} saison), janvier 1867.

51 CR de la réunion conjointe des Cercles *le Progrès* et l'*Étude* par le Comité des Soirées (27 nov. 1868) et CR de la 4^e soirée de la 3^e saison 1868-1869.

52 Cf. *Mémorial 1865-1965 de la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique*, Bruxelles, 1965.

53 CR 6^e soirée (3^e saison), 3 janv. 1869 : « [l'orateur] fit connaître les divers systèmes créés par des réformateurs contemporains, Saint-Simon, Fourier, Robert Owen pour le bien de l'humanité, expliqua pourquoi ces systèmes sont irréalisables et quels déboires ils procurèrent à leurs auteurs, qui loin de rendre l'homme libre selon leur désir, ne faisaient que resserrer les liens de l'esclavage ».

54 CR 4^e soirée de la 3^e saison 1868-1869, conférence de Ch. Le Hardy de Beaulieu : « M. Le Hardy termina en rencontrant la prétention des communistes qui consiste à nier la légitimité de la propriété individuelle et à réclamer la mise en commun de tous les biens ».

L'idéologie du projet se cerne aisément : proche du libéralisme progressiste de ce temps, comme de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie⁵⁵. Sur le plan sociologique, on voudrait en savoir plus sur les personnes impliquées dans ces groupements : les membres du comité, les animateurs et orateurs des Soirées, les notables qui cautionnent leur action et la financent, les autorités communales qui la soutiennent, officieusement tout au moins⁵⁶. Des auditeurs enfin, nous ne savons que ce que les archives de la Société en disent. Quelle proportion et quelle frange de la population ouvrière représentent-ils ? Comment apprécient-ils les séances et qu'en retiennent-ils ? Le public des Soirées semble le récepteur docile et réjoui⁵⁷, d'un savoir qu'on lui inculque et sur la teneur duquel il n'a aucune prise. Le Comité établit autoritairement les programmes, impose les thèmes des lectures, et ceux des causeries. L'intervention des ouvriers n'est souhaitée que pour les parties musicales⁵⁸, au sein de chœurs et de fanfares ; en somme dans des activités qui les montrent disciplinés, éduqués et adonnés à des loisirs sains, en tout point conformes au modèle souhaité par la bourgeoisie. Les *Soirées* illustrent en fait le projet patronal d'une intégration des « bons ouvriers » dans le système de l'économie industrielle, par le biais du savoir et de la moralisation des mœurs⁵⁹.

Au-delà de ce constat, les archives de la Société des Soirées populaires suscitent aussi quelques questions subsidiaires d'ordre culturel. On aimerait par exemple examiner la sensibilisation à l'identité verviétoise, sous-jacente à nombre d'interventions de Jean-Simon Renier⁶⁰, ou explorer le sort de la langue wallonne, dont l'usage dès le milieu du XIX^e siècle paraît artificiel et réservé à des chansons de circonstances comme à des monologues pittoresques.

55 D'autres aspects encore mériteraient de retenir l'attention, comme l'engagement philosophique en faveur du pacifisme ou de l'antiesclavagisme aux États-Unis, etc.

56 Cf la mise à disposition de salles communales (une salle de classe de l'école industrielle, la salle de la Maternité, le Grand Théâtre pour les soirées solennelles), la réception de la baronne de Crombrugge par le bourgmestre François Ortmans Hauzeur, etc.

57 Le public est nombreux. Il réagit par des rires, de l'émotion, des applaudissements.

58 CR Comité, séance du 15 janvier 1868. En février 1868, des sociétés chorales, telle la *Lyre ouvrière de Hodimont*, ou des solistes ouvriers sont conviés à se produire lors des soirées.

59 Cf. *Almanach des Soirées populaires*, notices sur les soirées populaires, *op.cit.*, p. 51, où il est question de « détacher la couche d'ignorance et d'immoralité qui se tient encore solidement attachée à certaines parties de la population ».

60 Par exemple, CR Comité, séance 10 avril et CR soirée 12 avril 1867 : causerie de J. Renier sur les poètes verviétois (id. soirée du 13 fév. 1870), 1^e soirée 2^e saison (6 oct. 1867) : trois « illustrations » verviétoises par J. Renier : Clary Biolley (1793-1862), le peintre Barthélemy Vieillevoye, le violoniste Henri Vieuxtemps.

Dans son article sur l'histoire des mouvements d'éducation populaire, Jacques Lory avait douté de l'efficacité de ces institutions et de leur impact réel sur les populations concernées⁶¹. La question se pose à court et à long terme. Malgré leurs limites, leurs conditionnements, leur aveuglement quant aux causes de la misère ouvrière, on peut penser que ces mouvements ont contribué à ouvrir l'horizon intellectuel des couches modestes de la population, à leur inculquer un corpus de connaissances superficielles, mais variées. Avec le savoir, ils ont aussi apporté les éléments d'un nouveau code de comportement, dont les effets ont pu s'avérer durables et dont, peu ou prou, nous sommes peut être encore les héritiers conscients ou inconscients.

61 J. Lory, art. cit., p. 246-252, surtout p. 250.

LE DÉBAT ART-INDUSTRIE
DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE EN BELGIQUE
UNE ANALYSE DOCUMENTAIRE

Daniela N. PRINA

La question de la qualité artistique du produit industriel fut déjà soulevée en Belgique pendant la première moitié du XIX^e siècle par le gouvernement néerlandais, qui lança une réforme des académies et des écoles de dessin orientée dans une direction plus pratique de l'enseignement, dans le but d'instruire non seulement les artistes mais également les artisans et les ouvriers ayant besoin de compétences artistiques¹. L'arrêté royal du 13 avril 1817 souligna la nécessité de multiplier le nombre d'écoles de dessin sur tout le territoire ; de plus, ce document précisa que l'enseignement dispensé devait être adressé aux artisans, et non pas seulement à la jeunesse. Le programme d'études des établissements de deuxième degré refléta, dans une certaine mesure, un but pratique, en incluant des cours de dessin d'après la bosse, d'architecture, de géométrie et de perspective. La tendance trop exclusive vers les Beaux-Arts fut remise en cause en 1829, par un arrêté royal, daté du 10 octobre, introduisant l'enseignement du dessin linéaire, qui souligna un changement de direction et donna une finalité encore plus pratique à l'enseignement artistique. L'empêchement de cette réforme par les événements de 1830 laissa l'instruction artistique presque inchangée jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle. Ainsi, les produits de l'industrie Belge présentés à l'occasion des expositions nationales de 1835, 1841 et 1847 témoignaient d'une production économique et dépourvue de cachet artistique, observée néanmoins avec attention, comme l'attesta l'introduction de la *Revue de l'Exposition des produits de l'Industrie nationale en 1841* : « nous sommes les premiers à admirer un tissu aérien, une riche et magnifique dentelle, une voiture royale, un meuble destiné à faire l'ornement d'un palais, mais à côté de ces objets nous nous arrêtons plus volontiers, nous examinons avec beaucoup de soins et d'attention les objets destinés à la masse des consommateurs »².

Daniela N. PRINA, Université de Liège.

1 Voir : « Arrêté royal du 13 avril 1817 », *Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques*, L. Alvin (dir.), Bruxelles, 1853, p. 123-125 ; « Arrêté royal du 10 octobre 1829 », Idem, p. 129-132.

2 C. Perrot, *Revue de l'Exposition des produits de l'Industrie nationale de 1841*, Bruxelles, 1841, p. XVI.

Après l'Exposition de 1841, la valeur esthétique de ces produits fut toutefois de nouveau questionnée et mise en rapport avec la présence de lacunes éventuelles dans l'éducation artistique, à cette époque fondée sur le dessin de la figure humaine et exercée principalement sur la copie de gravures, souvent de qualité déplorable. Dans son rapport sur la situation des académies et des écoles d'art dans la province du Hainaut, adressé en 1849 au ministre de l'Intérieur, le gouverneur, Adolphe de Vrière, résuma ainsi le problème de l'enseignement académique : « Les peintres abondent en Belgique, plus que dans aucun autre pays, et pour toutes les industries dont les produits doivent leur valeur à l'art du dessin, nous sommes tributaires à l'étranger. Cela tient à ce que dans la plupart de nos écoles on néglige d'enseigner le dessin dans des vues d'application aux professions diverses qui se partagent la sphère industrielle »³.

L'attention portée aux seuls arts majeurs limitait l'impact de l'éducation artistique sur les artisans et les ouvriers, provoquant ainsi le déficit d'originalité de leurs productions. Afin de revitaliser la tradition artistique nationale et améliorer l'esthétique des productions industrielles, De Vrière soutint l'importance de l'enseignement des fondements du dessin et l'étude de modèles artistiques – entre autres locaux – de bon goût. Il proposa de réformer l'éducation artistique en introduisant l'étude de la fleur ornementale et des feuillages, privilégiant les modèles possédant un volume, davantage adaptés à l'instruction des dessinateurs et des artisans, confrontés à la fabrication d'objets tridimensionnels.

Ses vues furent partagées par le juriste et philanthrope Auguste Visschers, alors à la tête d'une commission chargée, par le ministre de l'Intérieur Charles Rogier, de sonder l'état de l'enseignement industriel⁴ après la Grande Exposition de Londres de 1851, événement qui avait stigmatisé les carences artistiques des produits belges. Encouragé par les résultats de l'enquête Visschers, Rogier chargea en 1852 une nouvelle commission de réformer l'éducation artistique. Cette commission regroupait pour la plupart des académiciens propageant une vision artistique conservatrice : par conséquent, l'application de l'art à l'industrie fut mise de côté⁵, toujours en faveur des arts majeurs et en particulier de la peinture, retenue comme moyen privilégié pour l'éducation des masses⁶. Le jeune État essayait en effet de légitimer son unité

3 A. de Vrière, « Rapport de M. le Gouverneur du Hainaut sur l'organisation des académies et écoles de dessin, dans » : L. Alvin, *Organisation...* op.cit., p. 137.

4 A. Visschers, *Rapport sur l'organisation de l'enseignement industriel*, Bruxelles, 1852.

5 L. Alvin, *Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques. Rapport complémentaire du 7 mai 1855 faisant suite à celui du 6 juin 1854*, Bruxelles, 1855.

6 J. Ogonovszky, *La peinture monumentale d'histoire dans les édifices civils en Belgique (1830-1914)*, Bruxelles, 1999.

par la création d'une identité nationale, à travers une expression artistique d'une valeur morale solide. L'enseignement artistique, ancré dans la tradition académique, porta ainsi les industries d'art belges vers un nouvel échec lors de l'Exposition Universelle de 1855. En 1859, Rogier créa en conséquence une institution spéciale, le Conseil de perfectionnement de l'Enseignement des arts du Dessin (dorénavant Conseil), afin de réorganiser l'instruction artistique⁷. Dans le but d'améliorer la production artisanale et industrielle, le Conseil aurait dû promouvoir la réorientation des programmes éducatifs, élargis aux besoins des artisans et des ouvriers. Toutefois, ses actions persévèrent encore longtemps dans la protection exclusive des normes académiques et dans le refus des méthodes d'enseignement rationnelles et scientifiques.

Bien que la moitié des membres du Conseil fut remplacée périodiquement tous les trois ans, certains d'entre eux restaient en charge pendant une longue période, exerçant par là même une influence remarquable : c'est le cas de Louis Alvin. Ancien membre de la Commission de 1852, Alvin fut un représentant typique d'une élite intellectuelle associée à des réseaux politiques, artistiques et littéraires qui lui permirent de jouer un rôle majeur dans plusieurs projets de réforme lancés par le ministre de l'Intérieur, et également de donner une contribution importante à la vie culturelle belge, en tant que conservateur de la Bibliothèque royale. Président du Conseil depuis 1863, il écrivit tous ses rapports de 1859 à 1874, en fournissant le sceau d'unité nécessaire à présenter le travail de cette commission de manière uniforme.

Dans ses écrits, Alvin défendit le rôle pédagogique des académies. *L'alliance de l'art et de l'industrie*⁸, un essai publié en 1863, récapitulait les thèmes récurrents de sa production théorique : la controverse avec le monde industriel, la préservation d'une éducation artistique fondée sur le dessin du corps humain et sur le choix de modèles classiques. Alvin, craignant l'influence de l'industrie sur les Beaux-Arts, condamna la mécanisation et attaqua les réformateurs. Toujours hostile à la création d'écoles ou de programmes spéciaux pour les artisans ou les ouvriers qui devaient représenter « l'exception et non la règle »⁹, il était persuadé que le problème de l'application de l'art à l'industrie ne pouvait être résolu que par des artistes complets : « c'est une dangereuse erreur que de s'imaginer qu'on peut en obtenir la solution par ces écoles spéciales dans lesquelles on soumet l'ouvrier à une culture forcée, fût-elle des plus habiles »¹⁰. Les réformes n'étaient donc pas indispensables.

7 « Arrêté royal du 26 novembre 1859 », *Le Moniteur Belge*, n°331, (1859), p. 1.

8 L. Alvin, *L'alliance de l'art et de l'industrie dans ses rapports avec l'enseignement du dessin en Belgique*, Bruxelles, 1863.

9 *Ibidem*, p. 86.

10 *Ibidem*, p. 27.

Un bon niveau en dessin de la figure était suffisant pour assurer la qualité de l'artisanat et des métiers de décoration : « tout objet offert à l'imitation des élèves doit réunir deux conditions : former un tout complet et harmonique, et être marqué au coin du bon goût et de la beauté artistique. Or, la figure humaine étant le type le plus complet que nous puissions nous former de la beauté, c'est ce modèle qui seul doit servir de base à l'enseignement du dessin »¹¹.

Ces positions réactionnaires et corporatistes pesèrent longtemps sur les réformes sollicitées par le gouvernement.

Dans les années 1860 les enjeux d'une alliance entre l'art et l'industrie, en termes à la fois théoriques et pratiques, furent illustrés par de nombreux critiques. L'historien liégeois Eugène Dognée, dans son essai de 1863 : *L'art et l'industrie. Étude contemporaine*¹², considéra l'union de l'art et l'industrie comme un problème strictement lié à l'organisation sociale de la Belgique, et la mise en place d'un système adéquat d'éducation pour les artisans et les ouvriers, comme l'un des problèmes cruciaux à résoudre pour améliorer le développement intellectuel des classes défavorisées. Beaux-Arts et arts décoratifs étaient selon Dognée, indissolubles : la beauté appliquée à la fois aux objets de luxe et aux objets ordinaires, était indispensable à épurer le goût. « Qu'est-ce que c'est, donc, qu'appliquer l'art à l'industrie ? [...] C'est semer et faire éclore au sein des classes ouvrières des principes d'esthétique, qui, en élevant leur intelligence, épureront les mœurs et feront pénétrer jusqu'aux couches les plus infimes de notre population le flambeau du progrès »¹³. Dognée attribua le déclin de l'art décoratif belge à l'absence de principes rationnels dans l'enseignement, et plaida pour l'introduction d'une formation spécialisée ainsi que pour la création de musées afin d'améliorer l'éducation des artisans et des artistes : « les musées [...] sont indispensables ; mais ici encore il faut qu'une organisation complète vienne coordonner leur enseignement, et les fasse servir d'auxiliaires à l'éducation artistique. [...] En réclamant un enseignement artistique, on demande par là même des musées, comme le bienfait de l'instruction littéraire, si généreusement répandu aujourd'hui, a fait créer ces bibliothèques gratuites et populaires dont l'établissement marquera un nouveau jalon dans l'ère du progrès social »¹⁴.

La fonction didactique des collections fut également débattue dans d'autres essais belges contemporains : dans une brochure sur le rôle des académies, le peintre François Bossuet affirma la nécessité de créer des « bibliothèques

11 *Ibidem*, p. 33.

12 E. Dognée, *L'art et l'industrie. Étude contemporaine*, Liège 1863.

13 *Ibidem*, p. 7-8.

14 *Ibidem*, p. 58.

et galeries de modèles moulés et autres, tels que statues, meubles, vases et ornements »¹⁵. Bossuet cita les exemples de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, où les études artistiques avaient une orientation plus professionnelle, et où l'on pouvait visiter, « des galeries où se trouvent des collections d'ornements, de meubles, de vases, d'ustensiles, etc., de toutes les époques, de tous les pays, de tous les styles »¹⁶.

L'exemple fourni par les pays étrangers revenait souvent. En particulier, le *South Kensington Museum* de Londres reçut les louanges de la plupart des critiques, persuadés de son rôle crucial dans la formation du goût tant du public que des ouvriers. Seul Alvin insinua avec malice que l'Angleterre fut contrainte d'ériger le South Kensington, en raison de son manque total d'un fond artistique national et de modèles de référence. Alvin débattit la fonction didactique du patrimoine artistique et culturel belge dans son essai de 1863 et défendit la politique artistique du gouvernement, visant à encourager plutôt que la création de nouveaux musées, notamment dédiés aux arts décoratifs et industriels, davantage la restauration et l'érection de monuments ou la création de fresques à sujet historique.

En effet, bien que le gouvernement libéral Belge souhaitât améliorer l'éducation dans les arts industriels, il persista, dans l'objectif de créer une conscience nationale, à investir ses ressources dans des œuvres d'art public : peintures de scènes d'histoire, monuments commémoratifs ou restauration historique de bâtiments, tels que l'ancienne Porte de Hal, siège du Musée royal d'Armures, d'Antiquités et d'Ethnologie de Bruxelles. Ses travaux de restauration et d'agrandissement, achevés en 1870 par le célèbre architecte Henri Beyaert, confiant un nouvel aspect typiquement « belge » au bâtiment, eurent la priorité sur toute autre innovation : aucun fond ne fut mis à disposition pour le projet, lancé depuis 1861 par le directeur Théodore Juste, de former une « section d'art industriel » dans le musée ainsi rénové¹⁷.

Le gouvernement belge, oscillant entre des dérives conservatrices et la volonté de rénover, promut toutefois en 1868, le Congrès de l'enseignement des arts du dessin, où les problèmes de l'éducation artistique, des arts appliqués, et leurs implications sociales, furent intensément débattus¹⁸.

15 F. Bossuet, *Les académies de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture de Belgique. Ce qu'elles étaient, ce qu'elles sont devenues, ce qu'elles devraient être*, Bruxelles, 1861, p. 22.

16 *Ibidem*, p. 8.

17 D.N. Prina, « Belgian decorative arts in the later nineteenth century. Needs for a national museum and debates surrounding didactic collections in Brussels », *Journal of the History of Collections*, vol. 24 n° 2, (2012), p. 257-274.

18 *Ministère de l'Intérieur, Exposition des Académies et des écoles de dessin et Congrès de l'enseignement des arts du dessin*, Bruxelles, 1869.

L'événement contribua à l'introduction d'innovations méthodologiques dans l'enseignement, telles que la suppression de la copie à partir des gravures, ainsi qu'à une plus large appréciation de la valeur de l'art décoratif et industriel. Toutefois, une position ambivalente fut maintenue en soulignant l'importance de la fonction sociale et didactique de l'art monumental, expression directe des élites académiques.

Ces orientations ambiguës expliquent le consensus – à la fois politique et littéraire – obtenu par un essai écrit par le critique Édouard Fétis en 1870 : *L'Art dans la société et dans l'État*, couronné par l'Académie de Beaux-Arts, Lettres et Sciences en 1873¹⁹. Ce travail reflétait les positions paternalistes déjà exprimées par Alvin : l'art était essentiel à la gloire de la nation, il édifiait les masses et aidait les gens à retrouver des repères face aux changements induits par la révolution industrielle. « L'art et l'industrie ne peuvent pas régner simultanément, d'un commun accord, pour la raison qu'ils représentent des principes différents. Admettrait-on la possibilité d'une forme de gouvernement réunissant le despotisme et la liberté ? L'industrie porte le drapeau des intérêts matériels, du positivisme [...] ; elle vise à propager les idées les plus antipathiques et les plus contraires aux Beaux-Arts »²⁰. En ce qui concerne l'éducation artistique, Fétis continua à promouvoir, en 1870, un modèle d'enseignement obsolète et traditionnel : « On ne parle que de propager les notions du dessin industriel [...]. On oublie une chose, c'est qu'il n'y a pas de dessin industriel. Il y a un art général du dessin qui a des règles communes à tous les genres, qui renferme toutes les variétés de formes graphiques et plastiques. [...] On enseigne l'art de reproduire la figure humaine [...]. Cet art résume tous les autres ; quiconque le possède imitera facilement toutes les formes de la nature animée et inanimée »²¹.

Cependant, après le Congrès de 1868, le gouvernement reconnut les bienfaits, en termes de prestige international à la fois politique et économique, d'un système éducatif bien organisé. Tandis que des groupes privés d'entrepreneurs encourageaient la reconnaissance rapide d'un statut pour l'art industriel, les écoles de dessin des faubourgs bruxellois et l'École catholique Saint-Luc à Gand, fondées quelques années auparavant, obtenaient un succès énorme grâce à leur didactique établie sur l'absence de hiérarchies entre les arts²². En utilisant des méthodes rationnelles dans l'enseignement du dessin, ces écoles offraient une alternative à l'approche académique, ouvrant ainsi la voie à

19 E. Fétis, *L'art dans la société et dans l'État*, Bruxelles, 1870.

20 *Ibidem*, p. 54

21 *Ibidem*, p. 68

22 Voir : D.N. Prina, « Design in Belgium before art nouveau : art, industry and the reform of artistic education in the second half of the nineteenth century », *Journal of Design History*, vol. 23, n° 4 (2010), p. 329-350.

l'inclusion de nouvelles disciplines dans les programmes d'étude des académies et des autres écoles de dessin. En particulier, une professionnalisation très spécifique et purement artisanale fut développée à l'École Saint-Luc²³.

En 1869, le Gouvernement demanda en effet au Conseil d'inspecter les académies et de préparer un nouveau programme d'études reposant sur le dessin linéaire et sur la spécialisation de la formation. Ce programme se fondait sur les innovations méthodologiques introduites par le Congrès de 1868 et sur un enseignement du dessin logique et progressif, établi sur des principes rationnels. Pour affiner le goût et améliorer l'étude de l'ornement, le programme fut élargi à l'aide de cours sur l'histoire et la signification de tous les styles. Il fut approuvé par le Conseil en 1874 et introduisit la spécialisation dans les métiers de décoration dérivés des arts majeurs ainsi que la formation pratique²⁴. Malgré cette approbation, les innovations tardèrent à apparaître, ce qui fut dénoncé à plusieurs reprises par la revue *L'Art Moderne* à partir de 1881. Contrastant avec les tendances académiques, *L'Art Moderne*, dans son programme soutenait l'égalité de toutes les disciplines artistiques, la promotion d'une nouvelle esthétique, la mission sociale de l'art d'améliorer la vie quotidienne et le goût : « L'artiste ne se contente pas de bâtir dans l'idéal. Il s'occupe de tout ce qui nous intéresse et nous touche. Nos monuments, nos maisons, nos meubles, nos vêtements, les moindres objets dont chaque jour nous nous servons, sont repris sans cesse, transformés par l'Art »²⁵. Nombreux articles stigmatisant la paralysie du secteur et l'inefficacité des mesures adoptées antérieurement furent consacrés aux disciplines décoratives et à leur développement en Belgique. À divers moments entre 1881 et 1890, les rédacteurs appelèrent à la mobilisation des autorités belges pour la création d'un système d'éducation spécialisée et d'un musée des arts décoratifs et industriels :

« Les gouvernements européens [...] – disons presque tous, puisque le nôtre n'a pas encore adopté les réformes réalisées à cet égard chez ses voisins – ont doté leurs pays d'institutions propres à éveiller et à entretenir le goût du beau dans le peuple, à compléter et à développer les notions élémentaires que lui donne l'enseignement primaire et à permettre à ceux dont la profession exige des connaissances spécialisées, de les acquérir. Nous voulons parler des écoles d'arts décoratifs et des musées d'art industriel, que réclame impérieusement la situation actuelle de notre pays »²⁶.

23 J. De Maeyer (dir.), *De Sint-Lucasscholen en de neogotiek 1862-1914*, Leuven, 1988.

24 L. Alvin, *Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Session de 1874*, Bruxelles, 1874.

25 « Notre Programme », *L'Art Moderne*, n° 1, (1881), p. 2

26 « L'art décoratif », *L'Art Moderne*, n° 32, (1883), p. 253-254.

L'Art Moderne soutint ainsi la bataille du bourgmestre de Bruxelles, Charles Buls, pour la création d'un musée et d'une école des Arts Décoratifs annexés à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles²⁷. Cette école naquit enfin en 1886. Son plan d'études fut élaboré pour s'adapter au programme de 1874 et complété par des cours spécialisés ainsi que par des formations pratiques destinées aux artisans et aux ouvriers qui représentaient les neuf dixièmes des étudiants inscrits²⁸. Méthodes d'enseignement rationnelles et dessin linéaire étaient les éléments indispensables et communs d'un enseignement élucidant la nature et l'origine des formes. Le directeur de l'École des arts décoratifs, l'architecte Jean Baes, alors membre du Conseil, soutint ainsi une organisation de l'éducation artistique fondée sur l'union des arts :

« De quel droit tronquons-nous le domaine radieux de l'art, où tout tend à s'enchaîner en un ensemble harmonieux, par une division arbitraire et illogique qui n'a même pas une ligne de démarcation nettement établie ? »²⁹.

D'autres établissements suivirent, dans les mêmes années, le chemin des réformes qui conduisit « les meilleurs esprits vers la simplification des méthodes, l'amélioration des procédés, l'extension et la vulgarisation des connaissances »³⁰. Avec l'arrêté royal du 20 Janvier 1879, une commission spéciale fut chargée de réorganiser l'Académie d'Anvers. Le processus de réforme fut réalisé seulement en 1886, en raison d'une longue confrontation entre le gouvernement central et local et du tremblement de terre politique qui amena les catholiques au Gouvernement. L'enseignement artistique fut scindé en deux instituts différents : l'Académie, qui comprenait les deux premiers degrés de l'enseignement artistique, théorique, pratique et décoratif, dépendant de l'administration locale, et l'Institut Supérieur, une sorte d'« université des arts » dédiée aux hautes études artistiques, géré par l'État. En plus des cours ordinaires, sept ateliers gratuits sous la direction d'un maître de renom, furent ouverts pour le plus haut degré de l'enseignement. L'instruction théorique offerte par l'Académie réformée s'orienta sur la culture des pratiques artistiques et de ses langages, dans une vision universaliste qui touchait tous les domaines du savoir artistique. L'Art, à son tour, pouvait donc se connecter à toutes les classes, contribuant ainsi

27 Voir : *École d'art appliqué à établir à Bruxelles*, note manuscrite, Archives de la Ville de Bruxelles, Fond Buls ; farde 28 ; C. Buls, *École des arts décoratifs. Éléments de l'enseignement. Organisation*, Bruxelles, 1879.

28 *Académie des Beaux-Arts et École des arts décoratifs. Historique et organisation*, Bruxelles 1887.

29 J. Baes, « Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Réponse aux questions posées par le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Reproduction ordonnée par le Conseil », *L'Émulation*, n° 6 (1893), col. 81 :82.

30 *Conseil Communal. Réorganisation de l'Académie royale des Beaux-arts d'Anvers*, Anvers, 1880, p. 414, Archief van de Koninklijke Academie voor Schone Kunsten, Antwerpen.

à renforcer le projet du gouvernement de légitimer l'unité du pays par la création d'une identité nationale, réalisée à travers une expression artistique d'une valeur morale forte et construite sur un système rénové d'éducation créé par les institutions. La nouvelle organisation remplissait l'idée d'un système pédagogique rationnel et utile, en déléguant au degré inférieur – administré localement – la création d'une formation spécifique pour les arts décoratifs, définissant ainsi le domaine d'éducation artistique des artisans, tout en le reliant aux fabricants et chantiers de construction locaux³¹. Cette direction fut suivie par le Conseil réformé dans sa dernière session en 1899, qui relégua l'instruction relative aux arts décoratifs aux degrés élémentaire et moyen des académies, assurant par là même au degré supérieur une formation d'élite dans le domaine des arts majeurs³².

La réforme en Belgique suivit donc une nette progression tout au long du XIX^e siècle de même que chez les pays voisins. Sa croissance fut toutefois ralentie par la présence d'une forte incidence académique à l'intérieur des institutions chargées de modifier le système éducatif. Le vif débat sur la re-conceptualisation des disciplines décoratives montre néanmoins le degré de maturité élevé d'un mouvement réformiste très attentif aux problèmes locaux, mais aussi aux expériences mûries à l'étranger.

L'alliance de tous les arts et l'application des principes rationnels dans l'enseignement concoururent, vers les dernières décennies du XIX^e siècle, à la renaissance des arts décoratifs belges, ouvrant ainsi la voie à l'avènement de l'Art Nouveau.

31 D. Prina, « Architectuur-onderwijs aan de antwerpse Academie voor Schone Kunsten, tussen traditie en innovatie (1831-1914) », in De Vos, Els ; Lombaerde, Piet (éds.) *350 jaar Architectuur in Antwerpen : van Academie tot Universiteit*, University Press Antwerp 2013, p. 70-87.

32 *Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Session de 1896-1899. Procès-verbaux, documents et rapports*, Bruxelles, 1899.

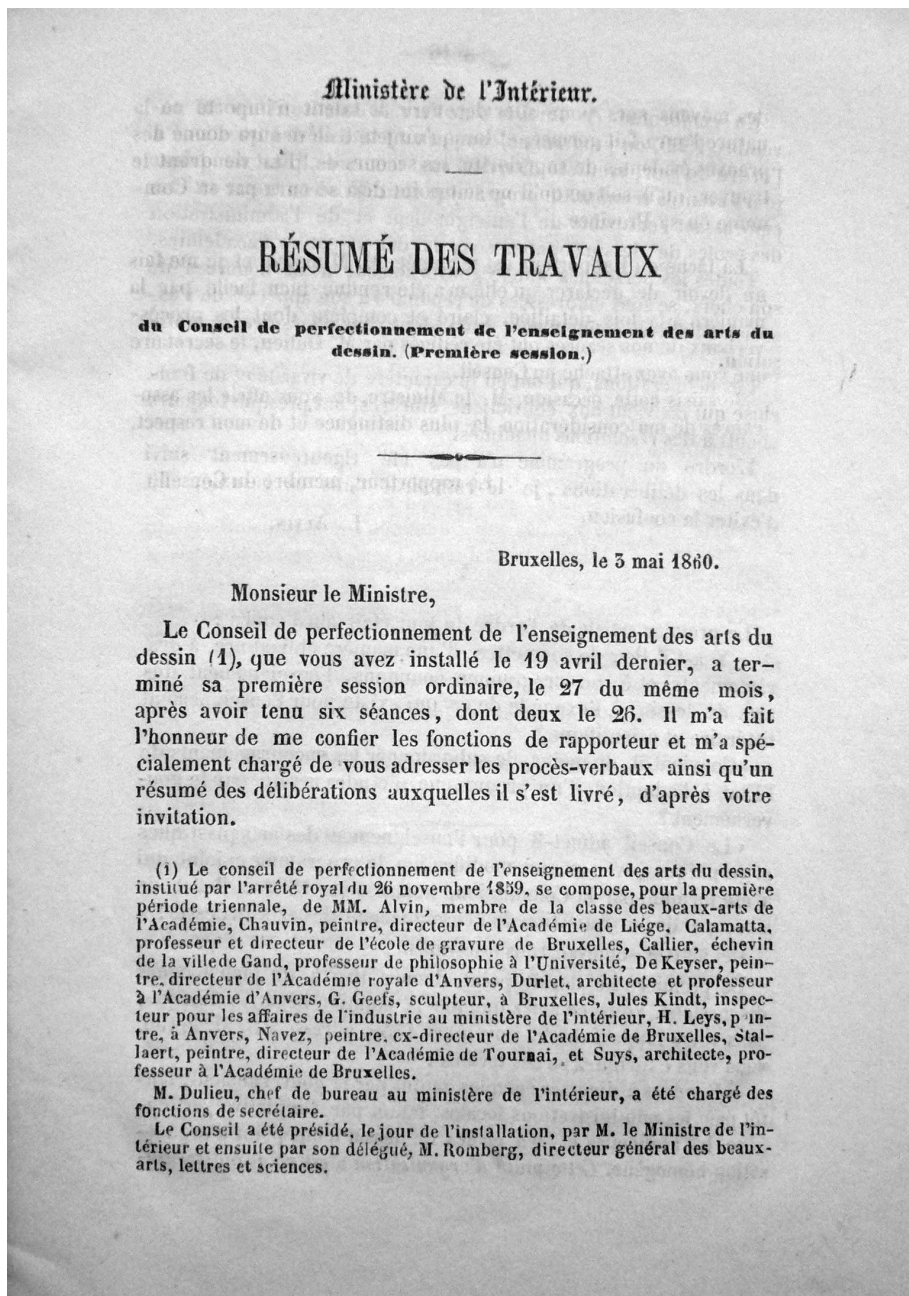


Fig. 1 : Ministère de l'Intérieur : *Résumé des travaux du Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin*, Bruxelles 1860.

© Archief van de Koninklijke Academie voor Schone Kunsten, AP Hogeschool.
Koninklijke Academie voor Schone Kunsten Antwerpen.

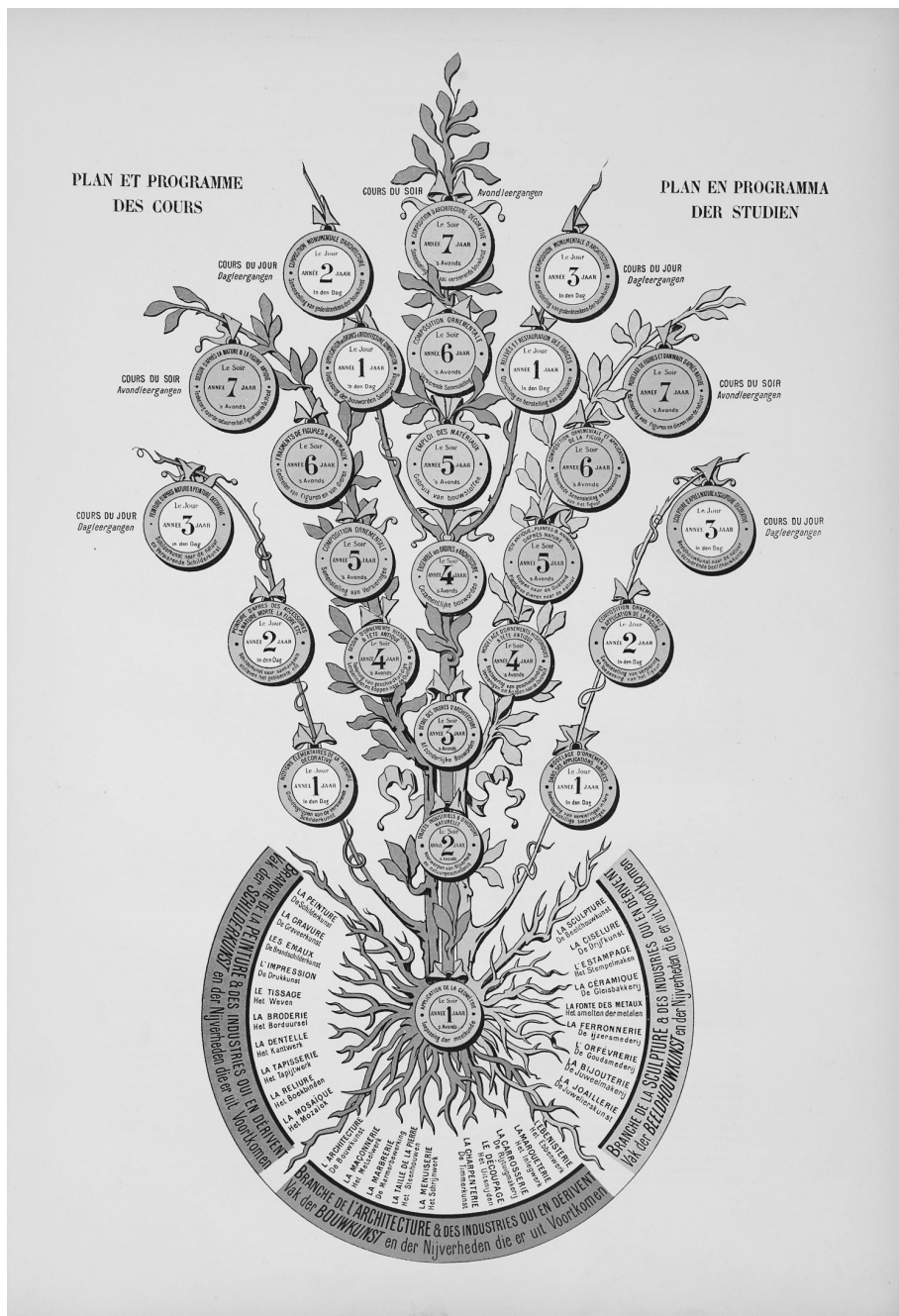


Fig. 2 : Dessin représentant le plan d'études de l'École des Arts Décoratifs de Bruxelles, L'Émulation', n°8, August 1893.

© AP Hogeschool. Koninklijke Academie voor Schone Kunsten Antwerpen.

LES CONCOURS DE FAÇADES DE LAEKEN (1903-1916)

Françoise JURION-DE WAHA

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs communes bruxelloises décident d'organiser des concours d'architecture afin d'améliorer la qualité du bâti sur leur territoire. Ces concours sont de divers ordres. Les plus connus sont les concours préalables à la construction d'un bâtiment : les architectes envoient un projet conforme au programme établi par l'organisateur. Un jury classe ces projets qui reçoivent des primes selon leurs mérites. Mais il est aussi fréquent de voir organiser des concours de façades pour l'aménagement de certains endroits. Un jury prime les projets retenus et l'acheteur d'un terrain à cet endroit est tenu d'adopter une des façades primées. Enfin, les communes lancent aussi des concours de façades *a posteriori* : un jury prime les façades des bâtiments déjà construits et attribue un prix aux propriétaires et/ou aux architectes.

Ces concours sont vivement encouragés par les architectes car, avant les lois réglementant la profession, il est bien difficile de faire reconnaître ceux qui ont fait des études sérieuses et créent des œuvres de qualité. La Société centrale d'architecture de Belgique (SCAB) s'emploie tout particulièrement à promouvoir ces concours et y délègue souvent un représentant comme membre du jury, dans le but d'améliorer la qualité de la construction en stimulant l'émulation entre architectes. Son organe, une des principales revues d'architecture de Belgique, s'appelle, d'ailleurs, *L'Émulation*.

La commune de Laeken a organisé les trois types de concours : un concours préalable à la construction du nouvel hôtel communal (1906), un concours pour l'aménagement de la place Bockstael (autour de l'hôtel communal-1910), et des concours de façades (aussi bien des concours généraux que des concours pour les maisons construites sur des terrains acquis de la commune). Ce sont ces derniers que nous abordons ici.

Laeken est, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, une commune en plein développement, qui ouvre de nouvelles artères et de nouveaux quartiers. Pour conforter son statut de « Résidence royale », elle s'efforce d'attirer des propriétaires fortunés pour bâtir des demeures élégantes à l'instar des autres « beaux quartiers » bruxellois, comme le Quartier Nord-Est, qui est régulièrement cité par les autorités locales.

Le premier concours de façades¹

Pour atteindre leur but, les édiles laekenois décident, à l'automne 1903, d'organiser un premier concours de façades. Le 9 octobre, le jury est désigné par le Conseil communal. Il comprend trois architectes : un Laekenois professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, Émile Lambot, un architecte et homme politique libéral de Koekelberg, Jules De Becker, et enfin un professeur de l'École industrielle de Schaerbeek, Florent Van Roelen. Ils distribueront cinq primes entre 100 et 500 francs.

Le jury se réunit le 23 décembre et classe en premier la « Construction japonaise » avenue Van Praet ... qui ne peut concourir ! C'est finalement la large demeure de style néo-Renaissance située au Mutsaard, en dehors du centre, appartenant à un médecin bien connu, le Dr Van Engeland, un notable donc, qui sera couronnée. Les autres primes seront accordées à de gros immeubles de rapport bâtis dans le centre par des Laekenois aisés.

Les architectes sont des locaux : Charles Thomisse dont le renom ne dépasse pas les limites communales ; Richard Neybergh, qui construit lui aussi essentiellement à Laeken et y mène une carrière politique comme conseiller communal, puis échevin, et Arthur Pladet, de Koekelberg, qui sera surtout actif à Aerschot.

Une affiche est placardée dans la commune, à la fois pour mettre en valeur les propriétaires primés et pour susciter l'intérêt des autres, encouragés à participer aux futurs concours car l'expérience sera renouvelée.

Les premiers résultats

Malgré ces efforts, le concours ne porte guère ses fruits. Le jury de 1909, composé notamment de l'architecte provincial Daniel Francken et du héraut du style néo-Renaissance, professeur à l'Académie de Bruxelles, Joseph Jean Naert, note dans son rapport : « nous n'avons pu distribuer qu'un nombre très restreint de primes et, comme les années précédentes, nous ne pouvons qu'attribuer ce résultat très regrettable au fait que la plupart des propriétaires ne font pas confectionner leurs plans de façades par des architectes compétents ».

Le concours suivant constate une amélioration sensible. Cette fois, le jury, qu'est venu rejoindre l'architecte communal d'Anderlecht Ernest S'Jonghers, suite au décès de Naert, se réjouit du « relèvement sensible du cachet architectural des façades ». « Les constructeurs se sont enfin décidés à confier

¹ Cette étude repose sur l'examen de deux dossiers conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles, fonds Instruction publique, II, 683 et 684 ; ainsi que sur l'examen des permis de bâtir des maisons concernées.



Laeken, maison du Dr Van Engeland, rue De Wand.
Premier prix du premier concours de façades en 1903.
Architecte : Charles Thomisse.

leur bâtisse à des architectes compétents et donc à sortir de la banalité ». En 1911 et en 1912, outre les prix, en monnaie sonnante et trébuchante, le jury octroie aussi des mentions honorables, un encouragement aux propriétaires pour les efforts fournis.

Un diplôme

Jusqu'à ce moment, seuls les propriétaires sont récompensés, pas les architectes ! Le jury de 1910, qui se réunit le 23 mars 1911, propose qu'on y remédie. En conséquence, à la fin 1911, la commune imprime un diplôme, destiné aux auteurs des projets primés. La composition du diplôme est significative : à l'avant-plan, dans le parc de Laeken, le monument à Léopold I^{er} édifié en 1880 sur des plans de Louis de Curte, manifeste du style néo-gothique brabançon². Au fond, on distingue la monumentale église de Laeken, œuvre de Joseph Poelaert, encore en construction³ puis, plus loin, le centre de Bruxelles et son palais de justice, du même Poelaert. En dessous, un cartouche évoque l'activité industrielle de Laeken : le canal, le port, les entrepôts et au loin, derrière le pont, les usines. Sur les côtés, deux colonnes laurées surmontées, l'une du monogramme royal, les LL entrelacés, l'autre du lion héraldique. L'une symbolise le commerce avec un bateau tandis que l'autre évoque l'industrie avec la roue et le tonneau, ainsi que la science avec les outils du bâtisseur – le compas, le maillet et le plan. Le tout est surmonté du blason de la « Résidence royale » et est signé W. Delsaux⁴.

Les architectes primés

Ce diplôme tombe à point nommé pour couronner le lauréat du concours 1911, Adrien Blomme qui signe une œuvre de jeunesse : les Bureaux des raffineurs de sucre G. Ronnberg et Cie⁵.

Plusieurs architectes, soit connus, soit en passe de le devenir ont été primés tout au long de ces concours : Adrien Blomme (1878-1940), déjà cité, qui construit les cités ouvrières des charbonnages de Winterslag (1911-1930), impliqué, après la guerre 1914-1918 dans la reconstruction des régions

2 Ledit de Curte est enterré à son décès en 1891 au cimetière de Laeken.

3 L'église Notre-Dame de Laeken a été décidée en 1850 mais achevée seulement en 1909.

4 Willem Charles Delsaux (1862-1945), lithographe, peintre de marines et de paysages, auteur de dessins de paysage à Bruxelles et environs, membre de *L'Essor*, ayant vécu à Schaerbeek, rue Rogier, dans l'entourage de Henry de Groux et William de Gouvés de Nuncques.

5 Sucres, sirops, miels, articles de brasserie, rue Tollenaere 32.

dévastées et acquiert une belle clientèle privée, notamment les Wielemans, pour lesquels il construit entre autres la salle de brassage de l'usine de Forest (1930) et le cinéma Métropole (1932).

Il faut ajouter Fernand Brunfaut (1886-1972) qui, parallèlement à sa carrière d'architecte, est aussi un homme politique à la stature locale d'abord (conseiller communal en 1911 puis échevin de Laeken de 1914 à 1921, fondateur du Foyer laekenois en 1919), provinciale ensuite (conseiller provincial 1921-1925), nationale enfin (député de 1925 à 1961). Il est l'auteur de la célèbre Loi Brunfaut (1949 – fonds national pour favoriser la construction de logements sociaux), construit des édifices dans l'orbite du parti socialiste⁶ et une série de maisons.

Certains sont déjà connus, comme Alphonse Groothaert (1860- ?), d'origine anversoise, ancien collaborateur du restaurateur renommé Auguste Van Assche et de l'architecte du roi Alphonse Balat - il a ainsi travaillé au domaine royal d'Ardenne -, lauréat en 1897 du concours de façades organisé par la commune de Schaerbeek pour les maisons à bâtir place Colignon, autour du nouvel Hôtel communal. Il se voit confier le pavillon de la légation belge à Séoul en 1903, et est chargé de l'achèvement de l'église de Laeken en 1904. Membre de la SCAB en 1886, il a comme parrains Victor Horta et l'architecte en chef de la Province de Brabant et fondateur de la Société centrale Valère Dumortier.

Quelques-uns acquerront une belle réputation : Gaspard Devalck (1872-1962), dont la carrière est surtout consacrée à la construction d'habitations privées, pour la moyenne bourgeoisie, à Schaerbeek et dans le Quartier Nord-Est ; Arthur Verhelle (1865-1951), élève de Delacenserie, spécialiste du gothique brugeois, qui se voue lui aussi surtout à l'architecture privée, dans un style éclectique à tendance Art nouveau ; Émile Lambot (1869-1940), déjà cité comme membre du jury, qui construit principalement des habitations privées dont, la plus connue, la maison-atelier du peintre Émile Fabry à Woluwe-Saint-Pierre en 1902 ; le Tirlemontois Albert Geens (1874-1936), qui édifie des habitations privées mais aussi l'église de Riemst et celle de Hamont-Achel, un couvent, des écoles catholiques et une usine de bonneterie ; Jérôme Vermeersch (1884-1963), beau-frère de Gaston Heerebout, lui aussi primé, formé à Bruges et à Bruxelles, actif à partir de 1912 et lauréat de plusieurs concours, auteur de l'hôtel de ville de Hasselt, de maisons et d'hôtels particuliers, tant à Bruxelles et environs qu'à la Côte et actif dans la reconstruction des régions dévastées aux environs de Roulers ; ou encore Willie Pijl, Josse Van Kriekinghe, Pierre Egide Van Beesen, Jean-Baptiste Maelschalck, Alphonse Gellé ou l'associé d'Antoine Pompe, Adhémar Lener.

6 Des maisons du peuple, la presse, des logements sociaux, des cliniques, sanatoriums etc.



Laeken, maison Fernand Brunfaut, bd de Smet de Naeyer
 Première maison primée au premier concours de façades pour les maisons
 construites sur terrains communaux (1911-1913).
 Architecte : Fernand Brunfaut.

Le jury accompagne son classement du commentaire suivant : « Cette façade est simple et de très bon goût. Les baies sont bien proportionnées, groupées avec discernement et indiquent clairement les dispositions intérieures.

Quelques légers défauts sont à constater : les consoles extrêmes en bois sont peu constructives, les lucarnes sont trop maigres, la porte d'entrée et la grille du jardinet auraient pu être un peu plus intéressantes. Il n'en reste pas moins acquis que cette façade mérite de servir d'exemple pour le type de la maison bourgeoise ».

Mais la grande majorité n'aura qu'une réputation tout à fait locale. Au total, ce sont nonante-six noms d'architectes, connus ou inconnus qui sont révélés par ces concours.

Les résultats sont-ils probants ?

Ne nous laissons pas tromper par l'énorme affiche qui énumère, pour les concours de 1911 et 1912, les quarante-cinq noms de propriétaires primés aux concours pour les maisons construites sur les terrains communaux, les trente-deux prix (deux fois seize) pour les maisons primées au concours général et les trente-quatre maisons (vingt-deux et douze) mentions accordées ! Régulièrement, le jury déplore le peu de précipitation que mettent les propriétaires à faire appel à un homme de métier.

Le dernier concours général

Le dernier concours général recouvre les maisons construites en 1913, 1914 et 1915, soit en pleine guerre. Le jury est composé de Daniel Francken qui sera sans doute le membre le plus assidu, Paul Bonduelle, le lauréat du concours pour l'Hôtel communal, et Joseph Diongre, qui n'a pas encore acquis la célébrité que lui confèrera le bâtiment de l'INR. Sur les 241 façades présentées, le jury en élimine 157 à l'examen des plans. Les 1^{er} et 8 mars 1916, le jury va voir les 84 façades retenues. Douze seront écartées parce qu'insuffisantes et quatre comme inachevées. Par contre, huit des façades éliminées précédemment seront réintroduites après la visite sur le terrain. Enfin, le 27 mars, le jury rend ses décisions.

Son rapport est d'autant plus intéressant qu'outre la prime et le nom de l'architecte, il expose les raisons pour lesquelles chaque bâtiment a été remarqué, ainsi que ses défauts. Dix-huit primes de 100 francs sont octroyées, trente-deux de 200 francs, treize de 300 francs, quatre de 400 francs, trois de 600 francs et une de 750 francs, soit un total de 71 primes pour un montant de 16.250 francs ! Un nom se détache de l'ensemble : la veuve Carbon qui reçoit, pour ses différentes maisons, pas moins de douze primes dont la première. Le jury accompagne son commentaire de la mention suivante : « un groupe d'une dizaine de maisons édifiées par la même propriétaire avec un souci de diversité qui lui fait autant d'honneur qu'à l'architecte. Il a contribué pour une large part au bel aspect du square ». L'architecte de la veuve Carbon est François⁷ Van Stichel.

7 Il signe parfois aussi Frans Van Stichel.

Le jury accompagne néanmoins son rapport d'un commentaire désabusé : « il est regrettable que plus des 2/3 des bâtisseurs n'aient pas fait le moindre effort pour contribuer à l'embellissement de la voie publique. C'est pourtant un souci que devrait avoir quiconque construit une maison, car c'est un devoir pour chaque propriétaire. La rue est le domaine public et personne n'a le droit de l'enlaidir par l'édification de constructions banales ou de mauvais goût. La rue est encore un puissant moyen d'éducation esthétique, c'est aussi un témoignage irrécusable du degré de culture des habitants ; l'étranger qui parcourt les rues d'une commune doit se faire une piètre opinion de ceux qui ont coopéré à l'édification de toutes ces laideurs. Il faudrait s'attacher à montrer aux propriétaires qui craignent de faire de grands frais qu'il est faux de s'imaginer que le fait de mettre un peu de charme dans une construction entraîne à des dépenses. En effet, le présent concours fournit une fois de plus la preuve que les matériaux les plus simples, agencés par un homme de goût, suivant des règles de construction logique et saine, peuvent donner des résultats remarquables au point de vue esthétique, tandis que des matériaux coûteux, mal assemblés, peu harmonisés, donnent des résultats diamétralement opposés. Mais il est évident que la première condition à réaliser consiste à choisir avec discernement, cet homme de goût sûr, dans l'espèce l'architecte expérimenté qui, par son talent, pourra satisfaire le propriétaire et contribuer à l'embellissement de la voie publique ».

La veuve Clément Carbon

Thérèse Virginie Laigneil est née à Roulers le 6 septembre 1845. Elle est « négociante en étoffes »⁸ et épouse à Roulers, le 31 juillet 1867, Clément Carbon, né à Gits le 8 août 1835⁹. Le couple a, au total, neuf enfants¹⁰.

C'est un couple aisé, avec une servante, qui s'installe à Anderlecht en 1891¹¹, puis à Bruxelles¹² et à Molenbeek¹³. Il dispose aussi d'une résidence à Laeken depuis le 20 mars 1895, rue de Vrière 20, à l'ancienne Campagne Van Assche, tout en conservant sa maison de Molenbeek où Clément mourra.

8 À Bruxelles, le commerce est mentionné comme « mercerie et bonneterie en gros ».

9 M. Broucke, *In de voetsporen van Clément Carbon. Zijn levenswandel en zijn kunstwerken*, Davidsfonds Gits, 1997.

10 Dont six sont connus : deux fils, Aloïs Joseph né à Roulers en 1870 et Henri Clément né à Roulers en 1882, qui sera architecte et s'établira à Ostende, ainsi que quatre filles, Maria Anna, née à Roulers en 1868, Clémentine née à Roulers en 1871 et mariée à Laeken en 1895 à Joseph Théodore Boucquillon, Pauline née à Roulers en 1874 mariée à Laeken en 1897 à Joseph Viérin, un architecte courtraisien qui fera carrière à Bruges, et enfin Gabrielle née à Roulers en 1878.

11 Boulevard d'Anderlecht 58, actuel boulevard Poincaré.

12 En 1894. Boulevard du Hainaut, 46, actuel boulevard Maurice Lemonnier.

13 En 1897. Rue Frère-Orban 33, démolie dans le tracé du boulevard Albert II.

Clément Carbon est mentionné, en 1890, comme « commissionnaire en marchandises ». Il est dit aussi « rentier », « sculpteur », « fabricant d'or en feuilles ». Clément Carbon est en effet un artiste, sculpteur et peintre. Fils d'un artisan tisserand de lin frappé par la crise économique des Flandres des années 1845-1850, il survit comme valet de ferme. Mais il a un talent : la sculpture sur bois ! Le curé de Gits le remarque et, grâce à un soutien financier de la localité, Carbon peut entreprendre des études artistiques. Il fréquente l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, obtient un deuxième prix de Rome en 1864 et fait, grâce à une subvention, le voyage d'Italie, puis ouvre son atelier à Roulers, où il se spécialise dans le mobilier d'église et acquiert une solide réputation. Il est primé tant en Belgique qu'à l'étranger.

Les Carbon étaient propriétaires d'une vaste propriété qui s'étendait entre la rue Champ de la Couronne, rue des Artistes, rue des Horticulteurs que, devenue veuve, Thérèse Laigneil va lotir. Elle devient ainsi une des plus importantes investisseuse immobilière laekenoise.

Les concours de façades pour les maisons construites sur terrains communaux

À côté des concours généraux, Laeken ouvre aussi, en 1911, un concours pour les acheteurs de terrains communaux. La commune a en effet acquis, pour tracer ses nouvelles voiries, des emprises bien plus larges que les seules artères. Dès lors, il lui reste à revendre des lots le long de ces rues et avenues.

Depuis le début de son urbanisation, la commune poursuit le but d'attirer des propriétaires aisés : des avenues larges, « disposées avec goût » feraient qu'au lieu d'être réservée aux bâtisses de dernier ordre, Laeken serait choisie « comme emplacement de villas, de maisons de campagnes et d'habitations occupées par une population aisée »¹⁴. Sur les terrains qui lui appartiennent, Laeken peut plus aisément imposer des conditions, ce qu'elle ne se privera pas de faire.

Ainsi le cahier des charges sur la vente des terrains communaux implique une série d'obligations pour les acheteurs, dont celle d'ériger, rapidement, les maisons. Il n'est pas question d'acquérir un terrain et de le laisser en attente ! La commune veut urbaniser rapidement les quartiers nouvellement créés et ne pas laisser le champ libre aux spéculateurs qui joueraient sur une valeur de revente plus élevée. Il n'est pas non plus autorisé de se limiter au gros-œuvre, puis d'attendre une plus-value :

14 Richard Neybergh, 1^{er} juin 1900, architecte et conseiller communal qui deviendra peu après échevin des Travaux publics.

« Les travaux seront continués sans interruption, sous peine de la même pénalité si l'interruption excède les 15 jours ».

Autre contrainte imposée aux acquéreurs : dans les quinze jours qui suivent l'approbation de la vente du terrain par la Députation permanente - un laps de temps fort court -, ils sont tenus de soumettre à l'approbation du Collège échevinal le dessin de la façade. Ce plan devra être dressé et contresigné par un architecte patenté. Il sera joint à ce plan un devis détaillé de l'estimation de la dépense à laquelle donnera lieu l'exécution de la façade projetée.

En effet, les acquéreurs sont tenus de construire « des maisons à façades en rapport avec l'importance des voies publiques à front desquelles ces maisons seront édifiées. En aucun cas ces façades ne pourront être recouvertes d'enduit. Les cordons et linteaux seront en pierre de taille bleue ou blanche et il sera prévu au moins un balcon. Ces conditions doivent être considérées comme un minimum, l'ensemble de la façade devant présenter un cachet architectural dont le Collège échevinal sera seul juge ». Le propriétaire est donc aussi tenu d'énumérer les matériaux qu'il compte mettre en œuvre et de les soumettre à approbation. Pas question d'admettre des enduits « cache misère » ou d'utiliser la simili pierre. Le matériau naturel sera systématiquement imposé.

En contrepartie, les propriétaires se verront accorder une prime dite « de bâtisse », à titre de dédommagement du sacrifice consenti, qui tiendra compte du caractère architectural et du coût de la façade.

Un jury, le même que celui du concours général, détermine les façades les plus architecturales et décerne les primes. Il est composé, pour le concours des façades de 1911-1912, de Daniel Francken (désigné par la Commune), Eugène Dhuicque, alors président de la SCAB, et Émile Lambot (choisi par les architectes concurrents). Au Collège du 15 mars 1913, après l'examen du rapport du jury, les autorités demandent au directeur des travaux « de se montrer plus sévère à l'avenir pour tous les plans d'immeubles à établir sur des terrains communaux, et de ne plus lui en soumettre qui n'aient vraiment un caractère architectural ». Le jury se plaint en effet de la faible valeur architecturale des maisons bâties. Et afin de faire œuvre de pédagogie, le Collège propose de faire encadrer les photos des façades les mieux réussies et de les exposer aux abords du service des travaux, de manière que les propriétaires qui se rendent au service puissent y prendre des exemples : « cette exposition constituant la meilleure des propagandes en faveur de l'architecture ».

Ce concours sera encore renouvelé pour les maisons bâties en 1911 (partie), en 1912 (partie) et 1913. Il sera jugé par Daniel Francken, Paul Bonduelle (délégué SCAB) et Joseph Diongre (délégué des architectes auteurs des plans). Le jury se réunira en mai 1916 et jugera à la fois les deux concours.

Les objectifs sont-ils atteints ?

Dans son rapport du 3 juin 1916, le jury estime que les maisons de cinquième catégorie sont loin de mériter leur prime, « attendu que leurs propriétaires n'ont pas fait le plus petit effort pour contribuer à l'embellissement de la commune ». Ce qui a particulièrement frappé le jury c'est « l'abandon complet de tout ce qui se trouve au-dessus de la corniche des façades ! Et combien cette négligence est regrettable, surtout dans les larges avenues où les toitures et cheminées pourraient jouer un rôle si actif comme éléments de décoration ». Une autre constatation se rapporte à la subdivision en tranches nettement différentes de façades relativement larges. « Il serait pourtant si heureux pour l'aspect des rues de traiter des ensembles de façades dans un même esprit, quitte à différencier les maisons par des détails ».

Un dernier conseil pour l'aménagement des jardinets devant les maisons : les propriétaires ne tirent pas bien parti de cet élément et le jury conseille une plus grande variété d'espèces, une diversité de couleurs et suggère à la Commune de décerner des primes pour ces jardinets.

Fin du concours

Dès le 8 décembre 1913, au nom de la section des travaux, Fernand Brunfaut donne lecture d'un rapport qui montre que, malgré l'attribution de primes, il est difficile d'obtenir des propriétaires des façades « à caractère architectural ». Il propose donc de supprimer l'attribution de ces primes au 31 décembre 1913.

C'est donc la fin du concours de façades sur les terrains achetés à la commune. Le concours général, lui, aurait dû se poursuivre mais la guerre d'abord, le rattachement de Laeken au territoire bruxellois ensuite, y mettront aussi un terme.

Quels enseignements tirer de ces concours ?

Les propriétaires : la plupart des propriétaires primés, surtout les premiers, sont des notables. Ce sont, au départ, des Laekenois, et cela le restera pour le concours des façades édifiées sur terrains communaux. Mais, pour le dernier concours général, il y aura moins de bâtisseurs laekenois qu'en provenance d'autres communes.

La plupart des propriétaires construisent pour habiter leur bien, surtout au concours général. Par contre, au concours pour les terrains communaux, le nombre d'investisseurs rattrape les propriétaires résidents. La plus grande

partie des propriétaires appartient au monde des négociants, suivis des fonctionnaires et des employés, puis des gens des métiers du bâtiment. Peu de propriétaires sont ouvriers (hors secteur du bâtiment) ou cultivateurs. Par contre, pour les concours des terrains communaux, les « gens de la construction » arrivent en tête, avant les négociants, les cultivateurs et les ouvriers restant à la traîne. Quelques gros multipropriétaires, souvent issus de familles implantées de longue date dans la commune, construisent d'importants lotissements ou des immeubles de rapport.

Les maisons primées se situent principalement le long des grandes artères : le long du boulevard Bockstael, et autour de la place Bockstael, dans l'avenue Richard Neybergh, la rue Ernest Salu/rue de Laubespain, au square Prince Charles et le long de l'axe Claessens-Dieudonné Lefèvre-Demeer.

Pour les concours des terrains communaux, la localisation dépend évidemment des quartiers où la Commune met des terrains en vente. Principalement tout près de la place Bockstael (virage boulevard Bockstael, rue Ketels), rue Gustave Schildknecht, à l'angle de la rue Champ de la Couronne/rue des Artistes, rue des Chrysanthèmes/square Prince Charles (propriété Carbon), rue Felix Sterckx/rue Reper-Vreven/rue du Cloître, boulevard de Smet de Naeyer et à l'angle du boulevard Bockstael/rue du Siphon.

En conclusion, l'examen de ce concours nous apporte plusieurs enseignements : tout d'abord les efforts importants faits par Laeken pour améliorer la qualité de l'architecture dans l'espoir de devenir un faubourg élégant et recherché. Malgré l'importance des mesures incitatives, le résultat reste modeste... On ne peut pas ainsi lutter contre l'esprit de lucre et la spéculation immobilière !

Enfin, cette étude nous a montré combien est importante la connaissance de l'architecture dite « mineure ». Elle attire notre attention sur la contribution essentielle des architectes peu ou non connus à l'image de la ville. Ce sont eux qui lui donnent son véritable visage !

LA RUE PONT D'AVROY ET SES FAÇADES (1884-1914)

Aude KUBJAK

Introduction

Bien connue des liégeois et des promeneurs pour ses cinémas et autres restaurants, la rue Pont d'Avroy fait véritablement partie du paysage quotidien de la Cité ardente. Si l'apparence de l'artère est aujourd'hui familière, la rue n'a pas toujours arboré le même visage. À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, après être longtemps restée dans son état médiéval, elle est portée à douze mètres de large et pourvue de riches immeubles de style éclectique. De manière générale, la bibliographie associe ce chantier d'élargissement à l'Exposition universelle de 1905. Cependant, si cette manifestation joue un rôle notoire dans le déroulement de ces importants travaux, leur genèse en est complètement indépendante. Nous proposons ici de rétablir la chronologie et le déroulement exacts de ce vaste travail urbanistique, d'établir les corrélations précises qui le lient à l'Exposition universelle et de cerner l'influence de celle-ci sur l'architecture de la rue Pont d'Avroy.

La rue Pont d'Avroy avant 1884

La rue Pont d'Avroy est une artère majeure de la cité liégeoise depuis l'époque médiévale. Elle revêt une importance particulière puisqu'elle est le seul moyen de passage entre le Sud et le Nord de la ville, et ce, jusqu'au XIX^e siècle. Mesurant entre cinq et six mètres de large, l'artère se compose alors d'une cinquantaine de petites maisons élevées sur un alignement irrégulier (fig. 1). Inversement proportionnels à son importance, les bienfaits d'un élargissement de la rue sont reconnus depuis le XVIII^e siècle¹. À cette époque déjà, l'on s'étonne qu'aucun travail d'envergure ne soit entrepris pour donner à l'une des plus importantes artères de la cité, l'apparence qu'elle

1 B. Renoz, *Notes relatives au plan d'embellissement de la ville de Liège, qui, à l'unanimité des suffrages, a remporté le prix de la Société d'Émulation de la même ville le 1^{er} février 1781*, Liège, 1781, p. 1.



Fig. 1. Liège, rue du Pont d'Avroy, état primitif de l'artère avec l'Hôtel Mohren aligné à douze mètres (à droite). Vers 1903-1904 (Liège, Université, Collections artistiques, *Fonds Ruhl*, n° 31877).

mérite. Les différentes autorités qui se succèdent à la tête de la ville se bornent à reconnaître l'utilité de tels travaux, sans réellement leur donner les moyens d'être concrétisés. En 1838, un arrêté royal fixe la largeur de la rue à huit mètres². Cependant, seules quelques maisons se placent sur ce nouvel alignement qui n'est finalement qu'une veine tentative d'agrandissement. Malgré son étroitesse, la rue Pont d'Avroy, de par sa position stratégique, est un lieu de passage obligé où les commerces prospèrent. Contrairement à d'autres quartiers liégeois, elle ne pose pas de problèmes de sécurité, ni d'hygiène. Le comblement des bras de Meuse au milieu du XIX^e siècle a rendu l'entrée Sud saine et aérée³. Le côté Nord débouche quant à lui sur l'actuelle place Cathédrale, un autre espace ouvert et dégagé. À l'heure

² Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège, *Fonds des plans anciens*, album n° 1, planche 11, 1838.

³ V. Krins, « L'urbanisme », *Vers la modernité. Le XIX^e siècle au pays de Liège*, cat. exposition, Liège, Musée de l'Art wallon, 2001, p. 138.

où Liège est en pleine effervescence urbanistique, d'autres quartiers ont la priorité sanitaire. Les seules faiblesses de la rue se résument au peu d'espace de voirie offert à une circulation croissante, ainsi qu'à l'apparence peu flatteuse qu'elle présente aux chalands. Cependant, ces deux raisons ne sont pas suffisamment urgentes pour devenir prioritaires. Les piétons peuvent toujours déambuler et d'autres rues parallèles sont percées afin de désengorger le trafic de la rue Pont d'Avroy⁴. Quant au visage peu esthétique de l'artère, s'il est disgracieux, il ne porte pas de vrais préjudices à la cité ardente. Ces deux critères n'encouragent donc pas la dépense qui se fait parcimonieuse. En effet, à la fin du XIX^e siècle et après de vastes chantiers urbanistiques, le Conseil communal veille de plus près aux finances. Plusieurs échevins arguent que si l'on permet ce genre de travaux, qualifiés de « luxe », bien d'autres ouvrages devront être entamés, ce que ne peut se permettre la Ville⁵. Pendant plus des trois quarts du XIX^e siècle, la rue Pont d'Avroy reste telle que la majorité des Liégeois l'ont toujours connue.

1884, l'année décisive

Cette année est le point de départ de la métamorphose architecturale de la rue Pont d'Avroy. C'est un événement quelque peu anodin qui met en route le chantier d'élargissement tant attendu. Arnold Mohren, hôtelier de profession, décide de rebâtir son établissement (l'actuel cinéma Palace)⁶. Afin de mener à bien son projet, il souhaite connaître l'alignement précis sur lequel il doit construire son nouveau bâtiment. Il menace même la Ville d'une mise en demeure si celle-ci ne prend pas rapidement une décision. À travers cette demande, nous constatons que depuis 1838, l'idée de porter la rue Pont d'Avroy à plus de huit mètres est dans l'air. L'hôtelier ne veut dès lors pas se faire escroquer en construisant son nouveau bâtiment sur un alignement qui pourrait être modifié. Le Conseil communal doit dès lors acter le projet que tous ses prédécesseurs ont repoussé ; il vote l'agrandissement de la rue Pont d'Avroy dont le côté gauche⁷ sera porté à douze mètres. Cependant, la Cité liégeoise est consciente que les caisses communales ne permettent pas la réalisation de tels travaux dans l'immédiat et opte pour une solution inédite. Elle accrédite la nouvelle largeur, mais n'impose aucune échéance quant au déroulement et à l'achèvement des travaux. La Ville se montre ainsi

4 « Séance du 11 août 1884 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1884, p. 930.

5 « Séance du 11 août 1884 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1884, p. 928.

6 « Séance du 11 août 1884 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1884, p. 923.

7 À situer en fonction de la place de la Cathédrale.

investie du projet, sans prendre trop de risques. Les conseillers communaux n'hésitent d'ailleurs pas à parler d'un étalement du chantier sur plusieurs années⁸. Si la décision d'élargir la rue Pont d'Avroy a mis plus d'un siècle à être prise, il est à craindre qu'il ne faille autant de temps pour exécuter le projet. Effectivement, les années se suivent sans connaître de frénésie constructive. Après 1884, seules trois habitations sont bâties sur le nouvel alignement et ce, dans un laps de temps relativement long. L'Hôtel Mohren en 1885⁹ (fig. 1), la maison Brassinne-Galopin (située à droite de l'Hôtel Mohren) en 1886¹⁰ et la maison Meewis-Biavat (actuels n^{os} 53 et 55) en 1897¹¹. Durant cette période, la Ville impose peu de directives architecturales. Le Conseil préconise seulement l'usage de la pierre de taille, un minimum de deux étages et une hauteur sous corniche de dix-sept mètres, taille maximale autorisée pour les rues de douze mètres de large¹². Ces quelques indications laissent libre cours aux volontés des propriétaires et des architectes quant à la conception stylistique des façades. Les trois immeubles présentent d'ailleurs une architecture très différente les uns des autres. L'organisation ainsi que le nombre de niveaux et de travées divergent, la disposition d'éléments tels que les oriels, les lucarnes ou les ornements varie également d'une construction à l'autre. Les façades sont traitées de manière très plastique en arborant un relief abondant, qu'il soit ornemental ou structurel. Les habitations, qui restent étroites, combinées au faible recul de la rue offrent une impression de massivité. Aux côtés des nombreuses petites maisons toujours debout, ces trois bâtiments participent plus que jamais à l'apparence hétérogène, et désormais édentée, de la rue Pont d'Avroy à la fin du XIX^e siècle.

L'Exposition universelle de 1905

L'organisation de l'Exposition universelle par la Cité ardente est décidée en 1897. Si l'idée est une première fois lancée en 1895¹³, cela fait déjà dix ans que l'élargissement de la rue Pont d'Avroy est programmé. La manifestation de 1905 ne joue donc aucun rôle sur la décision d'agrandir l'artère. Néanmoins, elle va donner l'impulsion vitale à l'achèvement du projet.

8 « Séance du 11 août 1884 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1884, p. 929-930.

9 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° A3932.

10 « Séance du 2 février 1886 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1886, p. 119.

11 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° A12934.

12 « Séance du 9 mars 1885 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1885, p. 175-176.

13 C. Renardy, « L'argent, le pouvoir et la société anonyme Liège-Exposition », *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, C. Renardy (dir.), Liège, 2005, p. 142.

Le premier lien explicite établi entre les deux événements sont les déclarations de l'échevin M. Rutten en 1899 : « Allons-nous laisser faire l'Exposition en conservant une entrée de ville aussi défectueuse ? Les étrangers qui viennent visiter notre cité passent d'abord par la large artère de la rue des Guillemins. Ils ont devant eux le panorama superbe de nos squares et de l'Île de Commerce, qui leur fait dire que Liège est une grande et belle ville ; puis au moment d'entrer dans la cité ils doivent pénétrer dans cette rue étranglée qu'on appelle la rue du Pont d'Avroy »¹⁴. Après avoir sans cesse reporté son exécution, le Conseil s'étonne désormais que de l'argent soit injecté ailleurs que dans ce projet devenu une priorité. L'année 1903 est donnée comme date butoir des travaux, mais lorsqu'elle arrive, force est de constater que les paroles pleines d'ardeur n'ont pas été suivies de faits concrets. À cette date, le chantier est toujours au point mort et aucune nouvelle habitation n'est venue s'ajouter aux trois premières bâtisses. Cette fois-ci, la situation devient urgente et le Conseil presse la cession et l'acquisition des terrains. Paul Canoy (actuel n° 27) est le premier propriétaire à introduire une demande de bâtir depuis que les travaux sont liés à l'Exposition universelle¹⁵. Si les trois premières habitations ont eu peu de règles à suivre, la Ville impose désormais des directives strictes et veille à doter la rue d'une apparence prestigieuse. Une lettre adressée au Conseil communal par Paul Canoy est, à cet égard, éloquente¹⁶ : « vu le caractère monumental que vous m'imposez, j'atteins cette élévation [de 17 mètres] avec des étages d'une hauteur très modérée. Et en présence du prix très élevé du terrain et de l'immeuble à façade riche imposée, je suis, en effet, obligé de construire trois étages à louer au dessus de l'entresol, afin de retirer un intérêt suffisant de cette affaire, où le capital engagé est des plus important. D'ailleurs, Messieurs, votre désir étant de donner à la rue Pont d'Avroy, en vue de l'Exposition, un cachet monumental et sortant de la banalité des maisons courantes, vous estimerez certainement que le règlement sur les bâtisses peut être écarté dans ce cas particulier. Et vous l'avez déjà prouvé en accordant 18 mètres 42 à M. Brassinne, mon voisin, dont l'immeuble est bien moins important que le mien. Ensuite une telle construction donnerait une plus-value aux autres parcelles et à toute la rue Pont d'Avroy »¹⁷.

14 « Séance du 27 janvier 1899 », *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, 1899, p. 70-71.

15 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B4195.

16 Le sieur Canoy souhaite, comme presque tous les propriétaires de l'artère, obtenir une hauteur sous corniche de dix-neuf mètres et non dix-sept. À ce titre, il invoque plusieurs arguments.

17 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B4195.

Les immeubles doivent désormais se démarquer par un aspect monumental qui laissera aux visiteurs de l'Exposition un souvenir impérissable. Si aucun document n'énumère précisément les caractéristiques qui doivent donner aux bâtiments ce caractère monumental, l'observation des façades et des permis de bâtir comblent cette lacune documentaire.

Une rue au caractère monumental

En 1904, trois bâtiments sont érigés sur le nouvel alignement ; celui des demoiselles Dodémont (actuel n° 7) et ceux de M. Bastin-Constant (actuels n°s 17 et 19)¹⁸. En 1905, ce sont ceux de la famille Magnée et consorts (actuel n° 9-11), des époux Fraikin-Poilvache (actuel n° 15), et les anciennes *Galleries liégeoises*¹⁹ (fig. 2) qui sont érigés²⁰. Les constructions s'enchaînent désormais beaucoup plus rapidement. Les permis de bâtir stipulent que les immeubles doivent disposer d'une largeur plus importante que celle de la maison Brassinne-Galopin, mesurant à peine cinq mètres de large. Cette notification vise à éviter de recréer une artère composée de petites habitations peu esthétiques. Outre cette prescription, l'observation des bâtiments montre une homogénéité architecturale indéniable. Les nouveaux immeubles possèdent tous six niveaux, dont un entresol qui sert de faire-valoir au premier étage disposant d'un oriel. Celui-ci est généralement placé sur la travée principale mise en avant par un ressaut et toujours couronnée d'une vaste lucarne ornementée. Le sommet des façades est clôturé par une imposante corniche. Les habitations sont richement décorées, mais les ornements sont placés de manière ciblée. Les murs des façades sont ainsi plus dégagés, ce qui diminue l'impression de relief massif donné par les premiers bâtiments. Les immeubles postérieurs à 1903 dévoilent qu'une volonté sous-jacente commune a guidé leur édification.

Si Liège impose une réglementation architecturale plus forte, sa priorité reste de présenter une rue entièrement bâtie et élargie pour l'ouverture de l'Exposition de 1905. Après avoir tant tardé à mener à bien le chantier de la rue Pont d'Avroy, la Ville souhaite en finir au plus vite avec ce dernier. Une accélération dans les démarches administratives est perceptible dans les décisions du Conseil communal, notamment au travers des demandes de dérogations qui sont acceptées de plus en plus rapidement. Le permis des

18 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° A8812 ; B7518.

19 Situé à l'angle du boulevard d'Avroy, ce grand magasin de nouveautés, dû à l'architecte Paul Jaspas, a été détruit en 1956.

20 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B5312 ; B5435 ; A11636.

Galleries liégeoises (fig. 2) en est l'illustration la plus probante. Ce vaste magasin réalisé entièrement en verre et en métal brave de nombreuses directives communales, mais est autorisé sans trop de difficultés. Sa position d'angle faisait de lui le premier bâtiment vu par la foule arrivant des boulevards. Il était dès lors inconcevable que cet immeuble ne soit pas terminé pour l'Exposition et que l'entrée de la Cité soit à moitié bâtie. Néanmoins, plusieurs caractéristiques montrent que, malgré la modernité du bâtiment, celui-ci respecte la mouvance architecturale des autres immeubles. Composé de six niveaux, le côté à rue présente, aux étages, deux oriels superposés sous terrasse ainsi qu'une large corniche clôturant la façade. Ce magasin atypique parvient ainsi à s'intégrer parfaitement aux côtés des autres immeubles de la rue Pont d'Avroy. Les autorisations rapides des permis de bâtir ne suffisent cependant pas à clôturer de manière définitive les travaux. En seulement deux ans, tous les terrains n'ont pu être achetés ou bâtis. Afin de palier à cette situation, Liège décide de mettre en location certaines parcelles pour y établir des bâtiments provisoires. Tel est le cas de la taverne de Joseph Doflein bâtie sur l'emplacement de l'ancien *Hôtel Moderne* (actuelle Galerie d'Avroy). Notons que même pour ce petit café d'un seul niveau (fig. 2), la Ville impose une architecture à caractère monumental²¹. L'empressement de la Cité montre néanmoins ses limites et ne peut rattraper le temps perdu. L'angle formé avec la place Cathédrale, destiné à accueillir trois propriétés, devait également être loué pour l'établissement d'une taverne provisoire²². Les tractations prennent cependant trop de temps et l'affaire est abandonnée, laissant ce vaste terrain vierge durant tout le temps de la manifestation.

La fin du chantier d'élargissement

Il faut encore attendre deux années après la fin de l'Exposition universelle pour que la rue Pont d'Avroy soit totalement terminée. En 1906, les trois bâtiments débutant l'artère sont élevés. Les frères Marck bâtissent l'actuel n° 5, les Franquet-Magnée l'actuel n° 3 et le sieur Biar-Rocour bâtit l'immeuble formant l'angle avec la place Cathédrale²³. En 1907, l'ancien *Hôtel Moderne* remplace de manière définitive la taverne de Joseph Doflein et complète ainsi la rue Pont d'Avroy²⁴. Ces bâtiments conservent les grandes caractéristiques architecturales observées sur les bâtiments bâtis après 1903 ;

21 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B5995.

22 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B6084.

23 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B7221 ; B7696 ; B7097.

24 Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*, n° B7839.

six niveaux dont un entresol, oriels en travée large, corniche imposante, lucarne développée, riche ornementation ciblée laissant les façades aérées. Ces constructions permettent également d'affiner la perception du caractère monumental souhaité par la Ville. Les immeubles composés d'un plus grand nombre de travées présentent un relief moins important ; les façades sont plus sobres, ils ne disposent que d'un seul oriel et de moins de décorations. *A contrario*, les immeubles plus étroits, de deux ou trois travées, montrent un relief plus important, deux oriels, une vaste lucarne et une ornementation davantage fournie. Le caractère monumental et le sentiment de richesse semble plus évident pour les immeubles larges dont la grandeur seule paraît suffire à leur conférer une richesse architecturale. Les bâtiments plus petits compensent ce manque de travées par une ornementation plus étoffée et un relief plus important.

Conclusion

En 1907, c'est un chantier de longue haleine qui se clôture. Si la genèse du projet est bien indépendante de l'Exposition de 1905, celle-ci lui donne l'impulsion vitale qui régit la mise en place du projet. Trois maisons sont bâties entre 1884 et 1903, mais dès que l'élargissement est lié à la grande manifestation projetée pour 1905, le reste de la rue est élevé en à peine quatre ans. Une homogénéité architecturale se met également en place pour l'évènement, conférant ainsi à l'artère un « cachet monumental » ardemment souhaité par la Cité. Si l'élargissement de la rue Pont d'Avroy ne peut être réduit à la seule date de l'Exposition, nous pouvons sincèrement nous questionner sur l'aspect qu'elle arborerait aujourd'hui sans cette manifestation.

Bibliographie

Archives de la Ville de Liège, *Fonds des permis de bâtir*.

Bulletin administratif de la Ville de Liège, 1884, 1885, 1886 et 1899.

Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège, *Fonds des plans anciens*, albums n° 1.

B. Renoz, *Notes relatives au plan d'embellissement de la ville de Liège, qui, à l'unanimité des suffrages, a remporté le prix de la Société d'Emulation de la même ville le 1^{er} février 1781*, Liège, 1781.

C. Renardy (dir.), *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Liège, 2005.

Vers la modernité. Le XIX^e siècle au pays de Liège, cat. exp., Liège, Musée de l'Art wallon, 2001.



Fig. 2. Liège, entrée de la rue Pont d'Avroy, Galeries liégeoises et taverne provisoire de J. Doflein, 1905 (Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSE, Fonds de la Ville de Liège).

GEORGES HOBÉ (1854-1936)
CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT URBAIN
DE DIFFÉRENTES VILLES, DE 1904 À 1914

Raymond BALAU

Diverses études ayant été publiées sur l'œuvre bâtie de Georges Hobé, le présent article propose cinq coups de projecteur pour contribuer à la connaissance de la notion de service urbain dans ses projets et réalisations qui relevaient de programmes publics, d'aménagement urbain, et dans une certaine mesure, d'aménagement du territoire. Les visuels sont à dessein des plans peu connus, et l'appareil de notes vise à nuancer la pratique en la matière d'un homme de l'art qui, s'il n'était ni un « Romantic Socialist » ni un visionnaire, a su tirer des leçons de la modernité anglo-saxonne et développer un travail, comme disait Hippolyte Fierens-Gevaert, qui relevait d'un « esprit clair, [d'un] exécutant robuste, très imprégné d'esprit local ». Avant d'aller au vif du sujet, un double détour s'impose, par *Le Cottage • Revue internationale de l'habitation à bon marché et de l'art pour tous*, et par le champ politique.

Le Cottage

On sait que Georges Hobé a contribué en 1919-1920 à l'étude de l'un des premiers faubourgs-jardins de Belgique, « Nieuwstad »¹ à Furnes. On sait moins qu'il s'est intéressé de près aux prémises du mouvement des

1 Le plan terrier de « Nieuwstad », dressé par Georges Hobé, est daté du 20 octobre 1919 (série n° 24117). Deux sociétés dans lesquelles il avait des intérêts ont été constituées, la S.A. Briqueteries de l'Yser, ensemble de huit briqueteries entre Furnes et Poperinghe, et sa filiale, la S.A. Entreprises et Constructions de l'Yser, chargée des constructions. Hyppolite De Wit, qui n'était pas architecte, dirigeait la première et était administrateur délégué de la seconde, avec Georges Hobé. Celui-ci est l'auteur des plans des maisons de « types A, B et C ». Après l'abandon de son projet « Voorstad » (50 maisons), l'architecte Camille Van Elslande a dessiné, sur base de prescriptions de Hobé, les plans des maisons de commerce encadrant les extrémités de la « G. Hobélaan » (plans du 12 mars 1920). L'ensemble devait totaliser 132, puis 154 maisons, réparties entre Proostdijk Vaart et Brugsesteenweg, ce qui explique le schéma d'implantation. Le plan initial comporte un château d'eau et une usine d'épuration, non réalisés ; l'implantation de la « Feyslaan » a été modifiée. Les premiers habitants sont arrivés avant l'hiver 1920-1921. La société a aussi étudié 21 maisons pour Poperinghe, dessinées par Hobé, diverses choses pour Lo, et des plans épars : 3 habitations avec grange et remises à Stuyvekenskerke (série 24124, 16 décembre 1919) et détails de menuiserie pour un certain A. Feys, même localité (série 24153, 5 septembre 1921) ; réalisations non vérifiées.

cités-jardins, en 1904-1905, à savoir la très éphémère Association des Cités-Jardins de Belgique². *Le Cottage*, qui a paru de juin 1903 à février 1905, n'était pas une revue d'architecture, comme *L'Émulation*, mais plutôt un organe de promotion d'une culture des loisirs et de la seconde résidence, à l'appui d'un *lifestyle* impliquant agrément urbain, souci décoratif au sens large, susceptible de donner du travail à de nombreux architectes, artistes décorateurs et entrepreneurs, tout en favorisant la petite propriété privée, gage de paix sociale. Dans cette ère de prospérité, les pouvoirs publics avaient intérêt à contrebalancer l'expansion des infrastructures viaires couplées à l'industrie par un aménagement du territoire ciblant cette moyenne bourgeoisie et organisant le principe de la navette pour les employés et ouvriers (réseau ferré dense). Hobé connaissait les premières initiatives anglaises en la matière, comme Bournville ou Port Sunlight, et les plus récentes, émancipées des sphères patronales, dans l'incidence des thèses d'Ebenezer Howard et des architectes Barry Parker et Raymond Unwin : Letchworth et Hampstead Suburb Garden. Il les a mentionnées plus d'une fois. Alors qu'il commençait à bâtir, il a aussi nourri sa production par l'observation du cadre de vie dans le Kent, entre Douvres et Londres, vers 1898³. Les spécificités des cités-jardins anglaises n'étaient pas transposables en Belgique. Pour le comprendre il faut se référer aux publications de Georges Benoît-Lévy (Musée Social, Paris), qui défendait l'idée de « quartiers de villas », plus adaptés à la fragmentation du sol et à l'absence de structures de type coopératif. Si dans *Le Cottage*, il était souvent question du modèle anglais — le *home* —, avec des hypothèses comme celle d'un premier « village jardin », dans les faits ce sont les vues de Georges Benoît-Lévy⁴ qui ont prévalu, relayées par Jean Bary⁵, et développées en long et en large dans la revue, avec à l'appui une exposition

2 Comme il est précisé dans le n° 1 du 15 janvier 1905 de la revue *Le Cottage*, la première réunion de l'association s'est tenue le 10 décembre 1904 dans un restaurant du Grand Sablon à Bruxelles. Parmi les personnalités présentes ou empêchées, aux côtés de Georges HOBÉ : Henri LA FONTAINE et Paul OTLET, Jean D'ARDENNE, Victor TAELEMANS, Henry VAES, Achille VAN HOECKE-DESSEL, Charles BULS, Albert DUMONT, Gaspard DEVALCK, Edmond PICARD ou Émile VANDERVELDE. Beaucoup étaient associés à la revue *Le Cottage*, avec Victor HORTA, Paul JASPAR, Barry PARKER et Raymond UNWIN, Charles PLUMET, Gustave SERRURIER-BOVY, Georges BENOÎT-LÉVY ou Jean LAHOR.

3 O.B. [Georges HOBÉ], *L'habitation moderne*, supplément au journal *Le Soir*, Bruxelles, 4 août 1898, [p. ?].

4 Georges BENOÎT-LÉVY, *La Cité-jardin* (préface de Charles GIDE), Henri Jouve, Éditeur, Paris, 1904.

5 Jean BARY, *Les cités jardins • Villas et cottages*, Hasselt, 1910, Ed. Jos. Van Langenacker. Georges HOBÉ est représenté de manière anonyme dans l'iconographie de cette publication, avec quatre réalisations, par le biais de visuels correspondant en partie à ceux d'articles parus de manière tout aussi anonyme dans *Le Home* en 1908-09.

au Cercle artistique de Bruxelles⁶. La revue *Le Home* a pris le relais un peu plus tard, à partir de 1908, époque qui était aussi celle de la parution des premières éditions d'albums de planches d'architecture comme *Petites maisons pittoresques*, *Album de la maison moderne* ou *Villas et cottages des bords de la mer*, où Hobé est bien représenté. Ses recherches en la matière ont été montrées dans d'autres expositions, comme le Salon de Bruxelles en 1901⁷ ou l'exposition de La Westendaise en 1902, avec la possibilité de réaliser un projet primé (cottage « à quatre faces »)⁸. Les expériences concrètes menées par Hobé à La Panne étaient certes limitées sur le plan urbain (quelques tentatives de logements groupés), mais il faut signaler qu'il a œuvré pour l'assainissement des eaux usées, ce qui s'est avéré précieux durant la première Guerre mondiale, au cours de laquelle il s'est mis au service de l'Ambulance de L'Océan⁹, envisageant par ailleurs en fin de conflit les dispositions concrètes à prendre pour relever les régions dévastées et compenser le manque de logement, en particulier via le projet « Nieuwstad »¹⁰.

de Smet de Naeyer

Comme on le lit dans la presse ostendaise en ligne¹¹, Georges Hobé avait l'oreille de Léopold II. D'autre part, le Chef du cabinet ministériel, Paul de Smet de Naeyer, a favorisé directement le versant public de son œuvre, en particulier au travers de son second mandat, de 1899 à 1907, au

6 Dans l'exposition, aux côtés de Georges HOBÉ : Gisbert COMBAZ, Gaspard DEVALCK, Albert et Alexis DUMONT, Victor HORTA, Paul JASPAR, Léon SNEYERS, Gustave SERRURIER-BOVY, Victor TAELEMANS, Henry VAES, Joseph VIÉRIN, Achille VAN HOECKE-DESSEL, ...

7 Fernand KHNOPFF a pointé la contribution de Georges HOBÉ au Salon de Bruxelles en 1901, dans le numéro de juillet 1901 de la revue *The Studio* (Vol. 23, N° 100, 15 juillet 1901, p. 220) : « The clever architect, M. Hobé, displayed plans and views of seaside villas ». Le catalogue de ce Salon donne quelques détails, notamment la référence N° 124 : *Projet de lotissement de la dune, Coq-sur-Mer, face à la mer*.

8 Geo J. LOUCK, *Westende-Plage*, in *Le Carillon*, Ostende, 22 août 1902, p. 1, où il est question de « divers plans de MM. Chambon et Hobé, l'un architecte du Kursaal d'Ostende, l'autre le créateur de la Panne. Ces deux noms sont connus, leur éloge n'est plus à faire, ce sont des maîtres dont les œuvres s'imposent ».

9 Durant la guerre, Georges HOBÉ a résidé à La Panne, dans sa seconde résidence, « Kykhill », et a travaillé pour le service des bâtiments de l'Ambulance de L'Océan. Vers la fin des hostilités, il s'est préoccupé de projets de réaménagement de La Panne (digue et divers *shelters*, ou encore nouvel Hôtel de Ville), restés sur papier. À noter qu'il a pris part au congrès de Londres, en 1915, sur la reconstruction de la Belgique.

10 Étude en cours : projets et réalisations de Georges HOBÉ au littoral.

11 *Gescande Oostendse Documenten*. La presse locale livre d'intéressantes informations quant aux activités de HOBÉ sur le littoral, en matière d'aménagement du territoire ou d'architecture, mais aussi, plus inattendu, à propos de faits comme ses tribulations avec « Le Diable au corps » en villégiature à La Panne (récit de Franz HELLENS).

cours duquel il a mené une politique de grands travaux, notamment à Liège, Namur, Ostende et Spa, quatre villes où Hobé a construit. À titre d'exemple, on peut épinglez, par touches sporadiques et circonstanciées, des contacts de Hobé avec le roi, tantôt en compagnie de Maquet, tantôt au Chalet royal¹². Dans *L'Écho d'Ostende* du 2 octobre 1900, il est rappelé que Georges Hobé a été consulté sur la transformation du littoral : « M. de Smet De Naeyer a la semaine dernière visité en détail presque toutes les petites stations balnéaires de notre littoral, intermédiaires des stations principales, notamment La Panne, Westende, le Crocodile, Le Coq, Wenduïne, etc. On sait déjà le grand intérêt que le ministre des finances porte à l'avenir esthétique et matériel du littoral belge. Il voudrait que l'on conservât aux dunes qui bordent la mer tout leur caractère, qu'on ne les détruise pour les remplacer par d'inévitables digues bordées de villas en rangs d'oignons, et que l'on construise au contraire les villas dans les dunes mêmes, comme cela existe à la Panne et à Westende. (...) C'est dans le but d'étudier les moyens de réaliser ces idées si justes et si louables que M. de Smet De Naeyer a fait, en plusieurs étapes, cette visite de nos côtes ; il s'était fait accompagner de M. Georges Hobé, à l'initiative de qui la Panne doit le joli aspect pittoresque de ses dunes, parsemées de charmants cottages, et à qui il a demandé un plan général de ce qu'il y aurait à faire, des conseils et des indications. Au Coq, ils ont été rejoints par notre confrère Jean D'Ardenne, avec qui leur visite s'est terminée »¹³.

Cinq cas

Comme les deux guerres mondiales et les démons de la promotion immobilière ont fait des ravages en architecture, l'accent, ici, est mis non seulement sur des réalisations qui ont disparu, mais aussi sur des projets non réalisés. C'est donc au sein de la production de Hobé dans son entier que sont épinglés cinq cas : deux projets restés sur papier, une construction détruite et deux bâtiments qui existent toujours, panorama ressortissant aux catégories des édifices de service urbain, aux ouvrages d'art et aux équipements de loisirs. D'autres auraient pu être pris en compte, comme la maison du gardien des dunes à Vlissegheem (1902), la ligne de chemin de fer à traction chevaline

12 Georges HOBÉ a été chargé en 1908 d'aménager la résidence de la baronne VAUGHAN en reliant deux immeubles mitoyens de la rue de Paris (« Caroline » et « Les Iris ») ; un tunnel reliait paraît-il cette résidence aux Galeries vénitiennes ! HOBÉ a aussi été sollicité pour mettre en œuvre un projet de lotissement à proximité du Chalet royal, sur base de directives de Charles GIRAULT.

13 *Chronique locale*, in *L'Écho d'Ostende*, Ostende, 2 octobre 1900, p. 2.

Adinkerke-La Panne (1901) ou la maison éclusière de Méry-Tilff¹⁴ sur l'Ourthe canalisée. Ces cinq cas ont été initiés pour la plupart autour de 1905 : le Golf Club et le Yacht Club d'Ostende, les Grands travaux de Namur, divers aménagements à Bouillon, et la création du site de Balmoral à Spa ; plus tardif, mais contemporain de son équivalent à Namur, le nouveau Kursaal de Middelkerke. Cet éventail illustre aussi l'intérêt de Hobé pour les impératifs du génie civil et pour le traitement du paysage. Sa fibre de bâtisseur se teintait en outre d'un goût prononcé pour l'art et la nature, en affinité avec les « Préliminaires d'art civique » de Louis (-Martin) Van der Swaelmen (1916).

Ostende & Le Coq-sur-Mer

Dans un site qui avait fait l'objet d'un plan de Louis (-Léopold) Van der Swaelmen (*Projet de boisement des dunes domaniales*, 1887), à proximité de la station du Coq-sur-Mer, qui avait les faveurs de Jean D'Ardenne, Léopold II a promu la création du premier golf de Belgique, via la Liste civile (Constant Goffinet). Le green du Royal Ostend Golf Club (ROGC) a été tracé par Seymour Dunn dans les dunes de Klemskerke, et le bâtiment du Golf Club a été conçu par Arnold Bidlake Mitchell, à qui Léopold II avait aussi demandé les plans d'une villa royale et d'une gare, projets restés sur le papier. Georges Hobé a été chargé de travaux d'aménagement et de décoration à l'intérieur du Club House, inauguré en juillet 1903. Un projet de mobilier pour un bureau de ce Club House est conservé dans les Archives du Palais Royal¹⁵, mais on ignore s'il a été réalisé. En mai 1903, Georges Hobé a soumis une alternative au gestionnaire, Edmond Drugman¹⁶, et un bâtiment a été construit en 1904, pour la famille du gardien, avec une partie secrétariat. À l'instigation de Paul de Smet de Naeyer, le projet de Mitchell étant hors d'échelle (Le Coq-sur-Mer disposant depuis peu d'une gare de même importance), Hobé a dessiné une halte pour le tram¹⁷. À l'entrée

14 Pour la présentation de la nouvelle maison éclusière N° 8 de Méry-Tilff, voir : Raymond BALAU, *La maison éclusière de Tilff (1903-1904) • Un modèle du genre, par Georges Hobé*, in *Les Cahiers Nouveaux*, SPW Editions / Mardaga, Namur/Wavre, n° 84, 2012, p. 14-17), et : Raymond BALAU, notice *Maison éclusière N°8 de Sainte-Anne, Tilff (Esneux)*, arch. Georges HOBÉ (1904), in *Guide Architecture moderne et contemporaine 1895-2014 • Liège • Mardaga & Cellule Architecture de la FWB*, Bruxelles, 2014, p. 340.

15 Archives du Palais royal, Bruxelles : CPD 1425 et CPD 1426.

16 Le Golf de Ravenstein était contemporain. HOBÉ a transformé l'ancien château en 1903, pour y installer le golf-club.

17 Pour cette halte, voir : Raymond BALAU, *Le Fonds Hobé des Archives d'Architecture Moderne • Que cachent les manques ?*, in *Bruxelles Patrimoines*, Bruxelles, n° 009, 2013, p. 98-123. Les bâtiments d'origine ont été détruits et le Club House a été rebâti par Alfred KNEYN.

d'Ostende, en venant du golf, à proximité du Spuikom, existe toujours le bâtiment du Yacht Club Ostend (RYCO). Enclavé à la limite de l'arrière-port, il a échappé aux destructions des deux guerres et aux dévastations de la promotion immobilière. Classé depuis 2002, il est en attente d'une probable réaffectation. Grâce au mémoire de Griet Bronselaer (RLICC¹⁸), de précieuses informations ont pu être rassemblées, utiles en cas de restauration. Les plans du Yacht Club ont été primés à l'Exposition Internationale de Paris, qui s'est tenue au Grand Palais en 1904, consacrée à l'hygiène, au sauvetage, à la pêche, aux sports, à la médecine et au secours aux blessés. On trouve une allusion à ce projet dans *Le Carillon* du 15 décembre 1904 : « M. Georges Hobé, membre honoraire de la société a bien voulu se charger de dresser les plans de notre club-house. Le jury de l'exposition internationale des sports à Paris, lui a décerné une médaille d'or pour le récompenser du fini, de l'aménagement judicieux et de la beauté de l'édifice à construire »¹⁹. *Le Carillon*, dans l'édition des 15 et 16 octobre 1904, a mis en première page deux photographies de l'avant-projet, plus élaboré que le bâtiment réalisé, qui a cependant conservé les dispositions générales, comme les garages à bateaux du rez-de-chaussée, la vaste terrasse couverte ceinturant le bel étage, et l'intéressante charpente apparente de la grande salle. Une façade a en outre été publiée en page 3 de *L'Écho d'Ostende*, le 26 février 1905. L'inauguration du Yacht Club s'est déroulée le 22 juillet 1906. Le bâtiment a été endommagé par la suite, et transformé sans soin, mais il n'a pas perdu son caractère, ce qui en fait l'un des rares témoins de l'architecture de loisirs au littoral avant 1914²⁰.

18 Griet BRONSELAER, *The Royal Yacht Club of Ostend (1906) of Georges Hobé : Its Conservation in Relation to the Urban Context*, 2011, Master of Conservation of Monuments and Sites, RLICC.

19 *Le Yacht Club d'Ostende*, in *Le Carillon*, 15 décembre 1904, p. 2. Il s'agissait d'une participation de la Ville d'Ostende à ce Salon, Georges HOBÉ ayant obtenu une médaille d'or dans la Classe 15, comme Alban CHAMBON et Louis DE LA CENSERIE, aussi très impliqués dans cette ville.

20 Parmi les énigmes à élucider, il y a le projet d'aménagement du 2^{ème} bassin de commerce. Un vaste débat a longtemps partagé les partisans du déplacement de la gare ferroviaire principale vers Ostende-Extension. Dans l'hypothèse où la gare était maintenue, il a été question de supprimer le deuxième bassin de commerce — où se trouve le Mercator —, pour le remplacer par un square. Un article paru en 1928 dans *L'Écho d'Ostende et du Littoral* fait état des protestations de James ENSOR et donne quelques éléments sur l'implication de Georges HOBÉ : « M. l'architecte Hobé avait, pour ce deuxième bassin, conçu un très joli projet qui avait eu l'approbation de M. le ministre comte de Smet de Naeyer. Il en avait fait un bassin aux yachts avec une banquette de trois mètres de largeur sur tout le pourtour, entouré d'un petit mur de 0.50 de haut pour empêcher la chute des poussières dans les bateaux. Tout autour couraient des canalisations d'eau et d'électricité, avec prises de contact. De cette façon tous les bateaux pouvaient illuminer, et on pourrait réaliser des fêtes de nuit de toute beauté ».

Namur

Namur a fait l'objet de moins grands travaux qu'Ostende, mais l'impact des projets de Hobé y est plus net. C'était sans conteste sa commande la plus importante et la plus atypique, qui s'est déployée entre 1905 et 1914. C'est aussi celle qui a fait l'objet du plus d'études²¹. La prouesse tentée par Georges Hobé, en grande part réussie, a été de concilier un programme hors du commun et un site remarquable — comprenant un parc de 70 ha dessiné par Élie Laîné, jouxtant le domaine fortifié —, travaillant avec ingéniosité et pragmatisme à une modernisation urbaine non violente pour le paysage, en contribuant à la recherche d'un style adapté à l'époque, face au déferlement du mélange des genres favorisé par l'import-export des idées, villégiature et magazines illustrés à l'appui. Le projecteur est ici braqué sur l'avant-projet d'un petit bâtiment qui n'a pas vu le jour, et dont la conception mérite l'attention. Il s'agit d'un abri combinant le contrôle de l'entrée du parking du nouveau Kursaal et la halte pour le tramway vers Wépion. Inhérent à un sous-ensemble formé par le site du Kursaal et le petit square face au pont de Jambes, et partie intégrante d'un ensemble plus vaste comprenant l'appropriation des boulevards et le promenoir du bord de Meuse, la Route Merveilleuse et le complexe du Stade des jeux et du Théâtre en plein air (sans compter les projets non réalisés : pont monumental sur la Sambre et terrasses publiques en contrebas de l'Hôtel Namur-Citadelle), ce petit pavillon dessiné en 1909 aurait été une sorte de modèle du genre en matière de service urbain. L'édicule qui existe toujours au même endroit, hélas affublé d'une enseigne commerciale et ceinturé de blocs en béton anti-parking, est nettement plus petit, et ne comporte qu'un guichet avec passage couvert combiné à une grille. Il a cependant été dessiné de manière jusqu'au-boutiste, avec des détails très soignés, sans doute en tant que reliquat du premier projet, plus ambitieux.

21 Raymond BALAU, *Namur 1893-1913 • La S.A. Namur-Citadelle et le projet urbain de Georges Hobé, Etudes et Documents* n° 9, SPW – DGO4, Namur, 2010 ; il faut y ajouter : Raymond BALAU, *Georges Hobé, Kursaal de Namur (MCMXI)*, in *La Lettre du Patrimoine* (IPW), n° 22, 2011, p. 23. / Raymond BALAU, *Le Nouveau Kursaal de Namur • Georges Hobé (1905-1914) • Principes décoratifs de l'extérieur*, in *Les Cahiers Nouveaux*, SPW Éditions - Mardaga, Namur-Wavre, n° 89, 2014, p. 98-106 (une suite consacrée à l'intérieur doit paraître dans le *Bulletin de la CRMSF*).

Bouillon

D'une certaine manière, le cas de Bouillon a quelque chose de celui de Namur, mais en réduction. Un paysagiste, Édouard André, y est aussi intervenu (1904). Aux abords de la Semois, Hobé a réalisé des projets publics et privés, d'une véranda à un nouvel îlot d'habitat intégrant un bureau de Poste (1904), d'une appropriation du pont de Liège (1910) à la villa « Le Caillou » (ca. 1910), et en a étudié d'autres qui sont restés sur papier, comme l'aménagement des abords de l'église (1909), un nouveau poste de Douane (s.d.) ou encore un troisième pont sur la Semois. L'îlot de la Poste ayant été présenté dans trois articles²², l'attention est ici attirée sur les projets non réalisés, dont deux étudiés en détail, avec des variantes. Le projet pour la Douane n'a fait l'objet que d'un avant-projet, connu pour avoir été publié en 1911 dans *Tekhné*²³. Hobé proposait d'améliorer le poste existant, délabré, sans allure, par agencement d'une série de nouveaux volumes diversifiés intégrant un pilastre rescapé de l'ancienne porte de France, et de l'autre côté de la façade du tunnel, pour l'encadrer, un petit bâtiment complémentaire avec halte pour le vicinal vers Corbion. Il a dessiné un peu plus tard un avant-projet poussé, avec une variante, pour les abords de l'église, dont tous les plans sont conservés, mais qui n'a pas davantage vu le jour. Dans cette série d'études, la plus étonnante est sans conteste celle qui portait sur le nouveau pont à construire à l'aval de la ville, pour desservir le site de Cordemois. Les Ponts-et-Chaussées ayant imaginé *a priori* de connecter cet ouvrage à la nouvelle route de Corbion au lieu-dit "Entre-deux-Vannes" (grande voirie), l'option de départ a été conçue en béton armé, ce qui explique la présence d'un dossier y afférant dans le Fonds Hennebique de l'Institut Français d'Architecture. Par la suite, des variantes en bois ont été étudiées, et d'autres en béton, pour le lieu-dit « La Poulie », imposé par l'industriel Albert Camion qui, s'il devait contribuer au financement de la construction de l'ouvrage, y avait intérêt d'un point de vue foncier. L'histoire complexe de ce projet a été interrompue par la guerre, et tout est resté dans les cartons. C'est finalement Henri Vaes qui allait édifier un pont à cet endroit vers 1930, préalablement à la construction de l'Abbaye de Clairfontaine.

22 Raymond BALAU, *Georges Hobé / Bouillon • Projets & réalisations 1903-1911*, in *Les Nouvelles du Patrimoine*, n° 92, Bruxelles, 2001, p. 32-34. / Raymond BALAU, *Projets et réalisations de Georges Hobé à Bouillon (1903-1910) • De l'ameublement à l'urbanisme*, in *Les Cahiers de l'Urbanisme*, Namur, Service Public de Wallonne - Mardaga, n° 71, 2009, p. 34-55. / Raymond BALAU, *L'îlot de la Poste à Bouillon – Georges Hobé (1904)*, in *La Lettre du Patrimoine* (IPW), n° 34, 2014, p. 17.

23 XIII, *Les Nouvelles Douanes de Bouillon*, in *Tekhné*, n° 28, 5 octobre 1911, p. 328-330 (*L'Art en Belgique • Documents d'Architecture Contemporaine*).

Spa-Extension

Hobé a construit plusieurs villas à Spa, le long de l'avenue Clémentine (Henrijean) ou dans le nouveau quartier de Spa-Extension, à la création duquel il a été mêlé²⁴. Ce quartier aussi dit « de Balmoral », du fait de l'hôtel érigé par Auguste Charles Vivroux, jouxte le tracé du vicinal Spa-Verviers. Ce qui a offert à Hobé l'occasion de réaliser un abri pour la halte du tramway, juste en face de l'Hôtel Balmoral et à côté de l'Hôtel du Golf-Club construit plus tard. Cette construction très modeste, signée et datée de 1909, desservait le secteur du premier hippodrome, remplacé par un golf. Brièvement décrite dans un article donné à *La lettre du Patrimoine*²⁵, elle est vaguement apparentée à celle du Coq-sur-Mer, qui était plus sophistiquée. Un jeu de plans complet de celle de Spa est conservé (série 23260)²⁶, qui montre un souci de mixité, puisque l'abri comporte un réduit en menuiserie, initialement pour la vente des journaux à la belle saison. À proximité, dans le secteur dit de la « Commune Poule », existent toujours trois abris en bois (*shelters*) pour les promeneurs, deux de forme rectangulaire allongée sous bâtière, et un autre, sous toiture pyramidale octogonale, tous équipés de robustes sièges adossés aux parois médianes ajourées. Tout donne à penser que ces abris sont également de la main de Hobé.

Middelkerke

Les archives manquent pour reconstituer le processus qui a mené du Kursaal en bois dessiné par Albert Dumont (1891), incendié en 1896, reconstruit en bois, puis remplacé *via* un concours en 1910 par celui en dur conçu par Georges Hobé (1912-1914). Il semble qu'Albert Van Huffel a contribué aux recherches qui ont conduit au projet Hobé²⁷, qui a signé les plans seul²⁸. Le Kursaal proprement dit mériterait une étude architecturale

24 Georges HOBÉ a été en contact en 1908 avec les promoteurs du projet, Josse GIHOUL et Joseph HANS. La série 23297 concerne des « propositions d'habitations » et de « jeux de tennis ». HOBÉ a réalisé trois villas dans le secteur en 1910-11.

25 Raymond BALAU, *Georges Hobé et « Spa-Extension » (1908-1911) : l'aubette de Balmoral*, in *La Lettre du Patrimoine* (IPW), N° 28, 2012, p. 23.

26 Les plans de HOBÉ sont conservés par un particulier qui ne souhaite pas les publier : perspective, plan N°1 (1908), plan N°2 (15 H^{bte} 1908), plan N°3 (15 H^{bte} 1908), ensemble complété par un plan de situation SNCV (N° 20).

27 Le fonds VAN HUFFEL du Design Museum de Gand contient une série d'esquisses de VAN HUFFEL, d'une étonnante modernité, ainsi que des plans signés HOBÉ, d'une écriture moins aventureuse. Le bâtiment construit comportait du béton armé avec coffrage perdu en terracotta émaillée, technique chère à VAN HUFFEL..

28 Série 23997, à partir du 5 octobre 1912. Toujours selon la presse locale, HOBÉ aurait également été sollicité en 1912 pour le projet d'une nouvelle église pour Middelkerke ; sans suites.

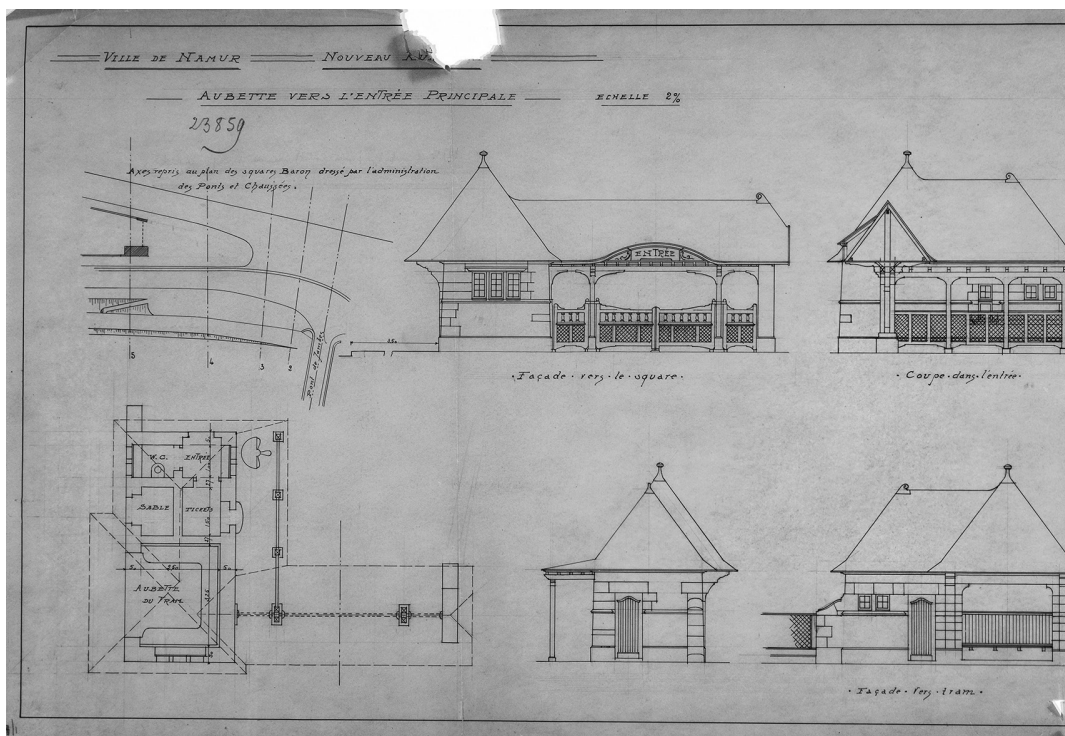
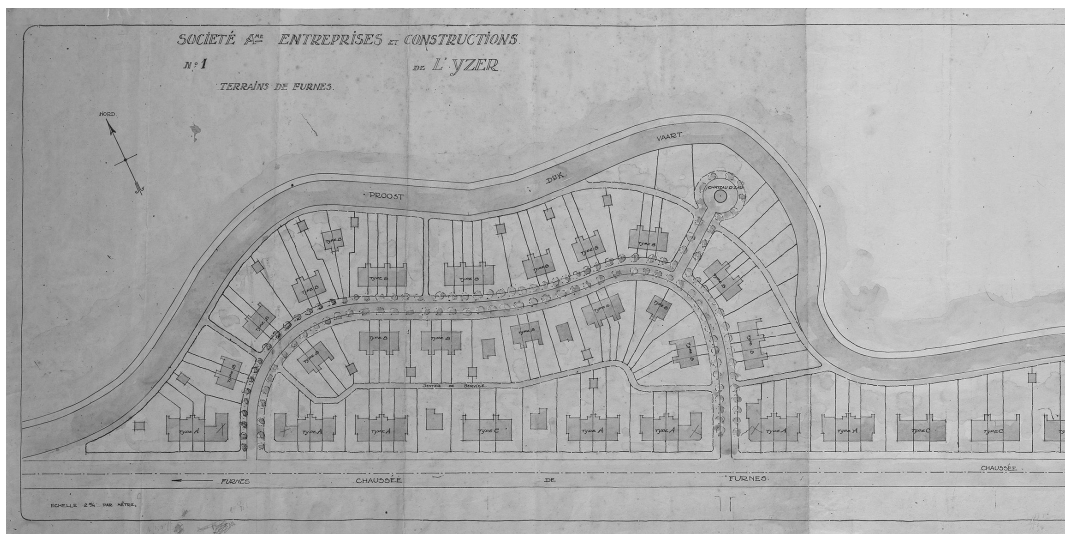
détaillée, ainsi qu'une analyse de l'alternative qui a constitué par rapport à ceux d'Ostende et de Spa, ou de ses spécificités par rapport à celui de Namur. Ici encore, la presse locale est une ressource, notamment par les commentaires publiés dans *Le Littoral*, lors de l'inauguration : « Le nouvel édifice dresse ses masses imposantes, au centre de la Digue, sur l'avancée de la Digue de Mer, gracieusement concédée par le Gouvernement à l'Autorité communale : il mesure 58 x 45 mètres et a 15 mètres de hauteur (les dimensions de l'avancée sont de 140 x 90 mètres) ; malgré l'importance des bâtiments la dépense totale n'a pas excédé 680.000 francs. Dès l'abord, une chose frappera le visiteur : c'est que le Kursaal rompt de la façon la plus heureuse l'interminable ligne droite qui depuis la création de nos grandes digues de mer s'étendait, monotone, depuis Ostende jusqu'à Westende. (...) Tenant compte de ces nécessités, l'architecte a constitué l'édifice de divers corps de bâtiments — l'unité dans la variété — donnant d'un côté sur la mer ; de l'autre, vers un jardin intérieur d'un goût exquis. Ici, règne une galerie couverte, où chacun, suivant les caprices de la saison, se gardera de la violence du vent ou de l'ardeur des rayons du soleil. Là, vers le large, c'est un vaste promenoir, encerclant les trois quarts de la bâtisse, protégé par des glaces permettant de jouir constamment du spectacle de la mer. Galerie et promenoir donnent accès à toutes les parties du Kursaal distribuées en un vaste quadrilatère (...). Extérieurement, les façades d'un style simple et distingué, traitées en matériaux clairs et apparents, sont entourées de parterres fleuris d'un séduisant effet. (...) Vers le sud, dans une large trouée, c'est la joyeuse animation de courts de tennis, princièrement installés. Au nord, comme fond de tableau : la Mer. L'ensemble est prestigieux. Avec un art consommé, le maître-architecte G. Hobé a doté Middelkerke d'un centre d'attractions incomparable et d'un monument de grande allure »²⁹. Aucune étude détaillée n'existant, c'est la relation du bâtiment à son environnement qui est ici abordée, en particulier son inscription dans la trame urbaine par l'interposition d'un ensemble de courts de tennis inscrits en décaissement d'un niveau, pour ménager de toutes parts des vues en surplomb, tout en protégeant les joueurs du vent.. Ce dispositif inédit forme un avant-plan au Kursaal, qui structure l'esplanade où se trouvait le bâtiment en bois et qui compose, par le rapprochement visuel de ses escaliers principaux avec l'entrée de l'édifice, un ensemble d'une monumentalité indéniable mais avenante. Un dossier relatif à l'étude des tennis se trouve dans le Fonds Hennebique de l'Institut Français d'Architecture, à Paris, du fait de l'utilisation du béton armé, et un autre dans le fonds de l'Office des Régions Dévastées aux

29 *L'inauguration du Kursaal de Middelkerke*, in *Le Littoral*, Ostende, 15 juillet 1914, p. 1.

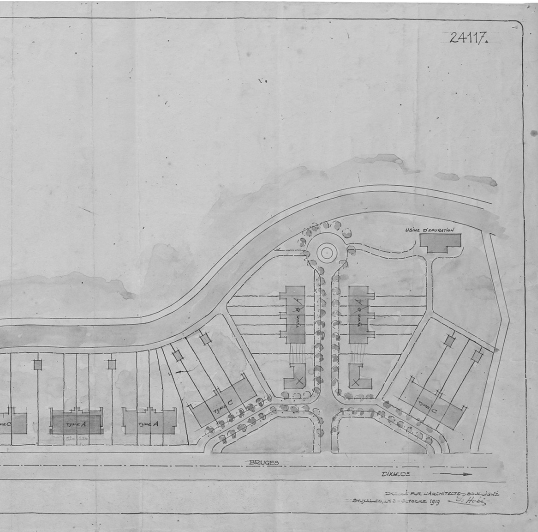
Archives Générales du Royaume à Bruxelles, car le bâtiment a été fortement endommagé durant la Première Guerre mondiale, et remis en état d'après les plans de Hobé dans le courant des années vingt.

Service urbain et esprit local

Les exigences qui ont valu à Hobé d'être au nombre des « trois H » — avec Hankar et Horta —, largement reconnues pour le versant domestique de son travail, ont également présidé à la mise au point de ses projets dans le domaine du service urbain ou de l'architecture de loisirs. Il s'agissait moins d'un style que d'une manière de faire, reposant sur des modalités constructives économiques et sur un sens aigu de l'espace utile, dans une note décorative sans fioritures. On peut avancer que la qualité première de l'architecture de Hobé tient à la conjugaison d'un espace toujours mesuré et d'une richesse des rapports entre intérieur et extérieur, sans artifices mais avec une liberté confinant parfois à la fantaisie. Pour les programmes plus vastes, il a amplifié cette façon de faire, ne rechignant pas à intégrer des éléments d'architecture classique redessinés de manière plus moderne, avec toujours un grand soin accordé aux éléments de liaison. À l'échelle urbaine, optant parfois pour le béton armé (Système Hennebique), il n'hésitait pas à étudier la partie décorative d'un pont ou à intégrer un tunnel au calibre d'un tramway dans un ensemble de loisirs. Par rupture d'échelle dans ces cas, ou plus souvent par une sorte d'acupuncture du paysage, en constructeur habile plus qu'en érudit de l'architecture, il s'ingéniait à doter les situations qu'il traitait de petits suppléments de confort urbain.

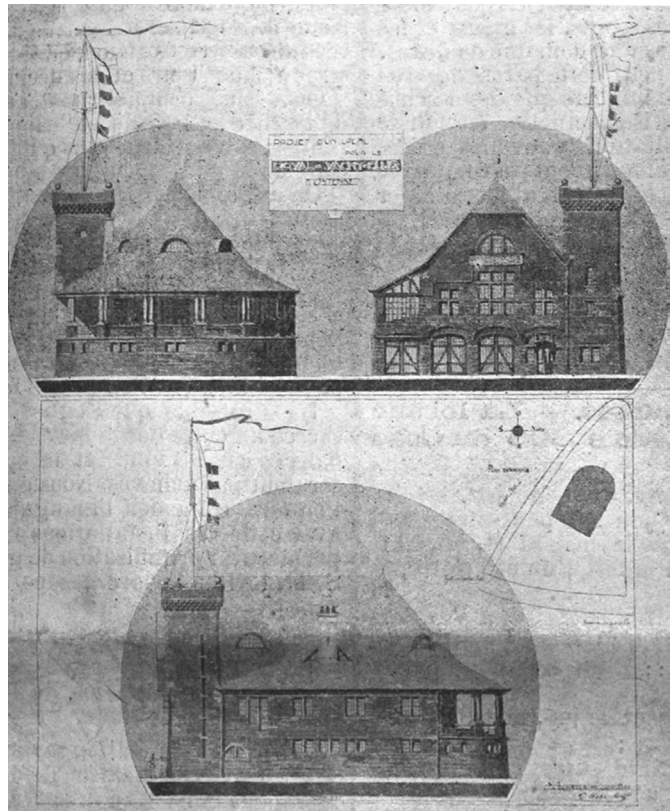
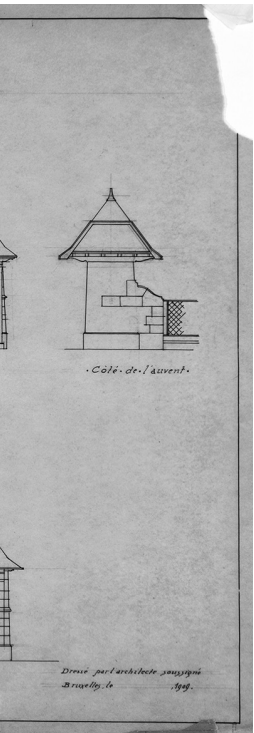


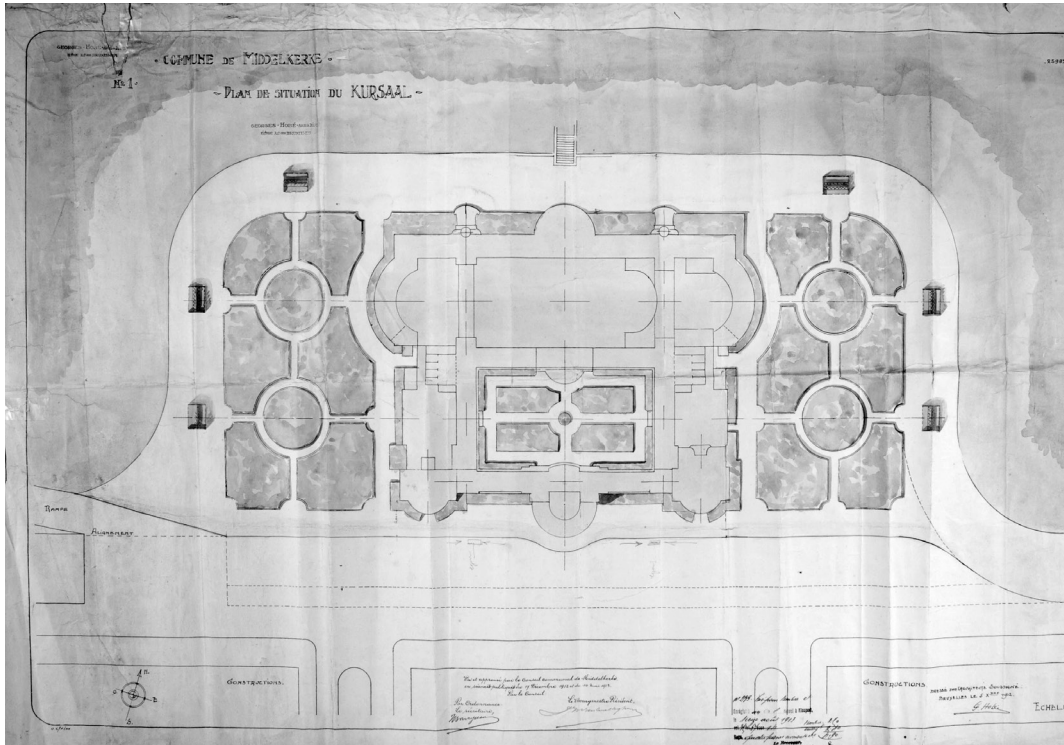
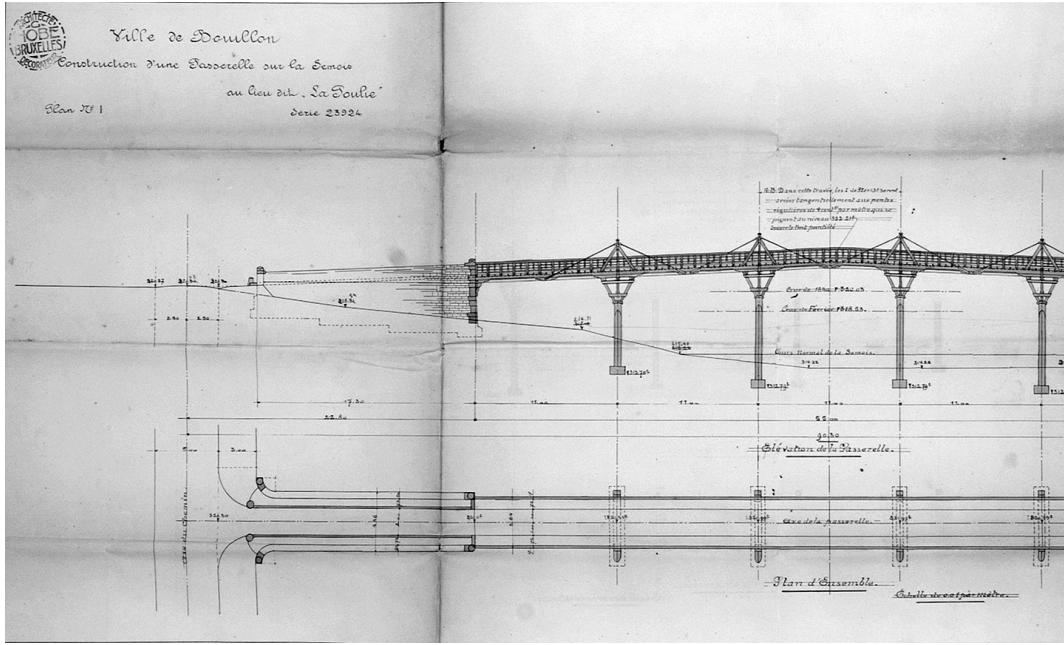
Georges Hobé, *Ville de Namur • Nouveau Kursaal • Aubette vers l'entrée principale*, Série 23859, 1909. © AAM (Luc Schrobiltgen).

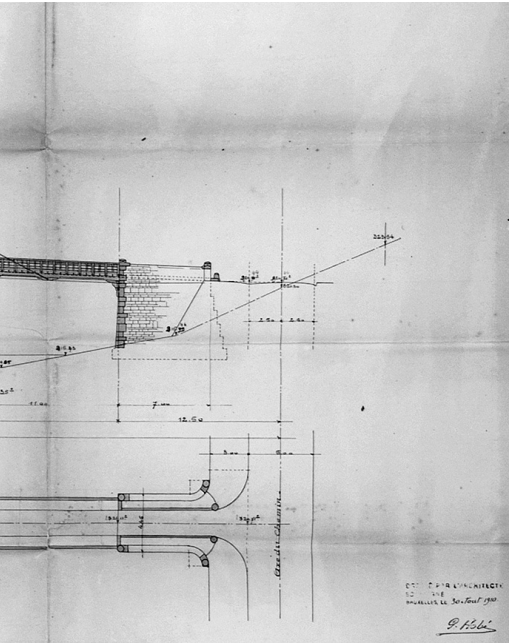


Georges Hobé,
*Société A^{me} Entreprises et
Constructions de l'Yzer*,
N° 1, série 24117, 20
octobre 1919, Provinciale
Archiefdienst West-Vlaanderen ;
photo Dominique Provost.

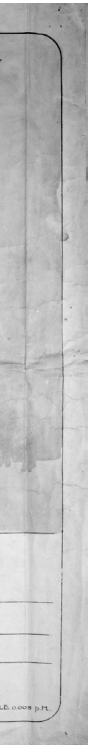
Georges Hobé,
avant-projet du Yacht Club
d'Ostende, *Le Carillon*,
15 & 16 octobre 1904.
<http://god.biboostende.be>







Georges Hobé,
*Construction d'une passerelle sur
la Semois au lieu-dit « Poulie »,*
N°1, série 23924, 30 août 1910.
Archives communales Bouillon ;
photo Luc Schrobiltgen.



Georges Hobé,
Plan de situation du Kursaal de Middelkerke,
N°1, série 23997, 5 octobre 1912.
Archives communales Middelkerke ; photo Oswald Pauwels.

LES PAYSAGES NÉO-IMPRESSIONNISTES DE GEORGES LEMMEN (1865-1916)

Borys DELOBBE

I. Introduction

Georges Lemmen, artiste bruxellois né à Schaerbeek en 1865 et mort à Uccle en 1916, ne figure généralement pas dans les livres d'Histoire de l'Art parmi les grands noms de la peinture belge. Celui-ci connut pourtant une carrière artistique à la fois complexe et fascinante, que ce soit dans le domaine de la peinture, de la gravure ou encore des arts appliqués. Considéré à l'époque comme l'un des représentants importants du mouvement néo-impressionniste en Belgique, Lemmen tomba pourtant peu à peu dans l'oubli au cours du XX^e siècle, relégué parmi les épigones de Van Rysselberghe¹. En toute logique, notre connaissance de ses peintures, dessins et gravures néo-impressionnistes s'amenuisa, avant que les recherches de Roger Cardon ne les remettent en avant à la fin des années 1980². Si l'on maîtrise aujourd'hui davantage le parcours artistique de Lemmen, réparti *grosso modo* sur une trentaine d'années entre 1885 et 1915, notre connaissance de ses paysages néo-impressionnistes demeure encore relativement lacunaire, en raison notamment d'un accès difficile aux œuvres et d'une documentation inconstante. Dans cette communication, l'accent sera donc mis sur des tableaux peu connus de l'artiste, qui offrent l'occasion de poser un regard différent sur son œuvre néo-impressionniste.

II. Avant 1890

À la fois peintre, dessinateur et graveur de talent, Lemmen fut aussi durant sa vie le créateur de nombreux papiers peints, tapis, vitraux, mosaïques de verre ou encore d'éléments de ferronnerie. Né dans une famille de la petite bourgeoisie bruxelloise, Lemmen reçoit dès l'âge de 10 ans une éducation

1 Voir l'avis de M. Eemans à ce sujet (M. Eemans, *La peinture moderne en Belgique*, Bruxelles, 1969, p. 58).

2 R. Cardon, *Georges Lemmen (1865-1916) : Monographie générale ; suivie du catalogue raisonné de l'œuvre gravé*, Anvers, 1990.

artistique et participe à diverses expositions de peinture, avant d'entrer en 1879 à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Josse-ten-Noode³. Quatre ans plus tard, en 1883, il décide de rejoindre les rangs de « L'Essor », où il fait notamment la connaissance de Jan Toorop, un peintre hollandais actif en Belgique⁴.

À cette époque, le style de Lemmen est encore très empreint de réalisme et subit également l'influence de Fernand Khnopff, un autre ancien de « L'Essor ». En 1885, les commentateurs de « L'Art moderne » n'y vont d'ailleurs pas de main morte à propos de son envoi à la 9^e exposition de « L'Essor » :

[...] Et cet autre, qui copie Khnopff, avec un sans-gêne imperturbable, y compris le format et le cadre. Il faut le huer, le siffler. D'autant plus qu'il a du talent, de la pénétration, de la délicatesse de pinceau. À bas ! À bas ! À bas ! Pas de ce côté, Lemmen ! Tournez donc, revenez. L'imitation c'est la honte. On n'en veut plus. Bonne ou mauvaise on la conspue. Elle a ce côté ignoble qu'elle nuit à ce qu'elle pille comme elle se nuit à elle-même, car elle banalise. C'est de l'usurpation, de la contrefaçon. Le code pénal de l'art frappe ces méfaits : la peine, c'est le discrédit. À la chie-en-lit ! À la chie-en-lit ! [...] ⁵.

Trois ans plus tard, en automne 1888, Lemmen entre comme membre au *Cercle des XX*, en même temps que Van de Velde et Rodin⁶. Cette adhésion, qu'il perçoit comme un véritable « honneur », lui permet de faire son entrée dans le groupe très prisé des Vingtistes, ses « nouveaux confrères »⁷. Si cet événement constitue une étape cruciale dans la vie artistique et personnelle de Lemmen, celui-ci n'est pas synonyme d'une conversion directe aux principes du néo-impressionnisme, pourtant déjà en vogue à l'époque à Bruxelles, notamment depuis l'exposition de l'œuvre de Seurat, *Un dimanche après-midi à l'île de la Grande Jatte*⁸, aux cimaises des XX l'année précédente⁹.

Enfin, au début de l'été 1890, Lemmen réalise ses premières œuvres néo-impressionnistes. Pendant quatre ans, celui-ci adopte cette manière de peindre, de dessiner et de graver, tout en menant en marge d'autres recherches, notamment dans le domaine des arts appliqués. À l'automne 1894, il tourne progressivement la page du néo-impressionnisme, mais sans pour autant

3 *Ibid.*, p. 52.

4 *Ibid.*, p. 55.

5 *L'Exposition de L'Essor*, dans *L'Art moderne*, 5^e année, n°3, 18 janvier 1885, p. 18-19.

6 Bulletins de vote et documents assimilés, MRBAB/AACB, Bruxelles, Fonds Maus, Inv. 5251-5265.

7 Lettre de G. Lemmen à O. Maus, 13 novembre 1888, Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique/Archives de l'art contemporain en Belgique (MRBAB/AACB), Bruxelles, Fonds Maus, Inv. 5266.

8 *Art Institute Chicago*, Helen Birch Bartlett Memorial Collection, 1926.224.

9 Liste des œuvres de Georges Seurat pour l'exposition *Les XX en 1887*, [1887], MRBAB/AACB, Bruxelles, Fonds Maus, Inv. 5354.

renoncer totalement à la peinture, et se consacre davantage aux arts appliqués, où il espère d'ailleurs se tailler « un avenir et une réputation »¹⁰.

III. Les paysages néo-impressionnistes de Lemmen

Les œuvres néo-impressionnistes de Lemmen peuvent être classées en quatre catégories thématiques : 1° Les portraits ; 2° Les sujets intimistes ; 3° Les représentations de la vie moderne ou populaire ; 4° Les paysages. Si les œuvres appartenant aux deux premières catégories sont aujourd'hui relativement bien étudiées, les représentations de la vie moderne ou populaire ainsi que les paysages néo-impressionnistes de Lemmen demeurent encore trop peu connus. À l'instar de Seurat, Signac et Cross qui ont représenté beaucoup de scènes de la vie moderne ou populaire ainsi que des paysages, Lemmen s'est en effet illustré à de nombreuses reprises dans cette dernière catégorie.

Pourtant, avant 1890, il semble que Georges Lemmen n'ait jamais peint ni dessiné aucun véritable paysage. La raison première de cette absence se situe probablement dans le caractère de l'artiste, qui était plus volontiers tourné vers les réalités intérieures, vers les tourments de la nature humaine, que vers les spectacles de la nature. Madeleine Maus en donne dans ses écrits une description élogieuse.

[...] Il parle et vit en sourdine. Du Bruxellois pince-sans-rire, il a conservé l'essence et rejeté la vulgarité... Rien ne bouge dans ce visage pâle aux cheveux et à la barbe plus que blonds, aux yeux bleus et myopes... Ombrageux jusqu'à l'excès dans la délicatesse, amer et profondément pessimiste [...]¹¹.

Ce court texte exprime bien le caractère profond de Lemmen et permet de comprendre pourquoi ce dernier a mis du temps à s'ouvrir aux réalités extérieures et à peindre des paysages. Cette ouverture débute en 1888, lorsqu'il se trouve pendant environ un an sous la double influence de Lautrec et de Degas¹². Progressivement, Lemmen acquiert ainsi les aptitudes suffisantes pour lui permettre ensuite de passer à la réalisation de paysages¹³.

10 Lemmen possèdera d'ailleurs entre 1895 et 1897 sa propre « entreprise » d'art décoratif, dénommée « Arts d'Industrie & d'Ornementation », située 224, rue Verte, à Schaerbeek. Néanmoins, nos connaissances à propos de cette activité demeurent extrêmement maigres, voire nulles (R. Cardon, *op.cit.*, p. 150).

11 M. Maus, *Trente Années de lutte pour l'art*, Bruxelles, 1926, p. 85.

12 Cette influence conjointe de Lautrec et de Degas sur Lemmen, perceptible dans plusieurs œuvres sur papier datées de 1888, a été mise en évidence par Roger Cardon dans sa monographie (R. Cardon, *op.cit.*, p. 70-72).

13 En 1889, Lemmen réalise un carnet de croquis, intitulé *Anvers, mai 89* (composé de treize dessins recto plus deux verso, crayon Conté, crayons de couleurs, plume et encre de Chine, 31,2 x 23,8 cm, collection privée) dans lequel il reproduit des scènes de la vie portuaire anversoise. Ces dessins, réalisés dans le cadre d'un éventuel projet avec Georges Eekhoud, constituent donc une étape de plus dans l'évolution psychologique et artistique de Lemmen (*Ibid.*, p. 76).

Durant toute sa période néo-impressionniste, soit entre 1890 et 1894, Lemmen peint et dessine de nombreux paysages, pour la plupart situés en Belgique. À cette époque, il voyage peu, principalement pour des raisons d'argent. En effet, à l'inverse d'un artiste comme Van Rysselberghe qui effectue par exemple plusieurs séjours au Maroc entre 1882 et 1888, Lemmen se rend surtout à la côte belge et dans les campagnes. Il semble en effet qu'il ait connu au cours de sa vie plusieurs phases très difficiles sur le plan financier. Ainsi, en août 1907, l'artiste dévoile à son ami Finch la situation délicate dans laquelle il se trouve.

[...] Ton superbe projet nous a mis l'eau à la bouche, mais nous sommes malheureusement dans une dèche noire et sans espoir. Il va sans dire que nous ne pensons même plus à aller jusqu'à Bruges, où cependant il y a des Van Eyck splendides, inédits et qu'on ne reverra plus jamais. Et nos vacances se passeront, comme toutes nos vacances depuis 14 ans, dans le séduisant paysage de la rue Verte. Il y a aujourd'hui 14 ans que nous sommes mariés et que nous n'avons fait le moindre petit voyage [...] ¹⁴.

Un an plus tard, dans autre lettre adressée à Finch, Lemmen décrit encore comment le manque d'argent lui interdit d'assouvir ses envies de voyages.

[...] Tu es un immense veinard et je donnerais beaucoup pour t'accompagner en Italie, où sans doute je n'irai jamais [...] Enfin, la vie est tellement courte qu'il vaut peut-être mieux ne pas voyager : cette forte pensée est la seule qui me console de ne pouvoir réaliser mon effréné désir de voir d'autres paysages [...] ¹⁵.

Pour ces raisons, il semble donc que Lemmen n'ait eu d'autre choix la plupart du temps que de représenter des paysages facilement accessibles à sa bourse, comme le littoral belge ou la campagne (tant wallonne que flamande).

A. Les vues de la Meuse

Cette première série composée de six tableaux a été réalisée à Ivoz-Ramet, à quelques kilomètres de Liège, entre 1890 et 1894¹⁶. Si l'on sait que Lemmen est venu à Ramet peu de temps après son mariage, célébré le 9 août 1893, peut-être pour son voyage de noces, et qu'il y a réalisé au moins deux dessins à l'encre de Chine représentant la Meuse et le château de Ramet¹⁷, la datation de ces œuvres n'en demeure pas moins délicate.

¹⁴ Lettre de G. Lemmen à W. Finch, 9 août 1907, MRBAB/AACB, Bruxelles, Inv. 21809/XVIII-XIX, reproduction.

¹⁵ Lettre de G. Lemmen à W. Finch, 1^{er} janvier 1908, MRBAB/AACB, Bruxelles, Inv. 21809/XXI, reproduction.

Les œuvres regroupées dans cette série forment pourtant un ensemble cohérent, où Lemmen se focalise sur un paysage bien précis. Dans ces tableaux, La Meuse se trouve toujours au centre, tandis que sur la gauche se détachent des arbres ainsi que quelques barques disposées en travers. Celles-ci sont tour à tour vides ou occupées par plusieurs individus, comme dans *La Meuse. Coucher du soleil*. À l'arrière-plan, on distingue la plupart du temps des maisons, disposées sous de grandes falaises. Dans le tableau *La Meuse à Ramet* (fig.1), celles-ci sont surmontées d'une majestueuse habitation, identifiée comme étant le château de Chokier.

Pour cette série de vues fluviales, Lemmen semble privilégier les moments de la journée où la lumière du soleil produit sur l'eau et dans le ciel des effets visuellement intéressants, comme par exemple lors du crépuscule (*La Meuse – Coucher du soleil*). Le choix du point de vue n'est pas anodin puisqu'il permet au peintre de représenter le contraste impressionnant qui existe entre la Meuse et les hautes falaises qui la surplombent. Le même genre de scènes se retrouve d'ailleurs sur des cartes postales du début du XX^e siècle, où sont reproduits le passage d'eau de Ramet et le château de Chokier¹⁸. Dans le tableau *La Meuse à Ramet*, ce jeu de contrastes est particulièrement exacerbé.

D'un point de vue thématique, ces paysages fluviaux sont relativement isolés dans l'œuvre néo-impressionniste de Lemmen. En octobre 1890, il réalise bien un dessin au crayon Conté intitulé *La Sambre – Coucher du soleil*¹⁹, mais sans que l'on connaisse une version peinte de ce paysage. Pour autant, Lemmen n'est pas le seul néo-impressionniste belge à avoir représenté ce genre de paysages. En 1890, Van Rysselberghe peint notamment une vue de la *Vallée de la Sambre*, dont la composition très ordonnée et l'atmosphère

16 *La Meuse à Ramet*, (1890), huile sur toile, 60 x 90 cm, Museum voor Schone Kunsten, Gent (KIK-IRPA, Bruxelles) ; *Esquisse pour La Meuse à Ramet*, (1890), support indéterminé, dimensions inconnues, localisation inconnue (Archives Madame E. Thévenin-Lemmen, n° 59-60) ; *La Meuse*, (1890), huile sur panneau, 16 x 24 cm, localisation inconnue (Palais des Beaux-Arts, vente du 6-7 décembre 2005, Bruxelles, n°1076) ; *La Meuse – Soleil couchant*, (1890), huile sur panneau, 20,2 x 30,5 cm, localisation inconnue (Archives Madame E. Thévenin-Lemmen, n° 55-56) ; *La Meuse – Coucher du soleil*, (1890), huile sur panneau, 27 x 35 cm, collection Van Hoey, Bruxelles ; *Barques sur la Meuse*, 1890, huile sur panneau, 26 x 35 cm, localisation inconnue (Sotheby's Londres, 6 décembre 1973, n° 45).

17 *Ramet. La Meuse*, 25 août 1893, pinceau et encre de Chine, 25,5 x 19,5 cm, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des Estampes, S. III 5864 ; *Château de Ramet*, 25 août 1893, pinceau et encre de Chine, 25,8 x 18,8 cm, Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des Estampes, S. III 5865.

18 *Ramet (Val-St-Lambert). Passage d'Eau et vue du Château de Chokier*, carte postale, sans date, dans *Château de Chokier*, <http://chokier.com/FILES/POSTCARD/Postcard.html> (consulté le 12/08/2012).

19 *La Sambre – Coucher du soleil*, crayon Conté, 27 x 21 cm, Thuin 3 octobre 1890, collection privée, Bruxelles.



Fig. 1 : G. Lemmen, *La Meuse à Ramet*. (1890). Huile sur toile. 60 x 90 cm, Museum voor Schone Kunsten, Gent (© KIK-IRPA, Bruxelles).



Fig. 2 : G. Lemmen, *Maisons à La Hulpe*. (1890). Huile sur toile. 51 x 63 cm. Musée du Petit Palais, Genève (© KIK-IRPA, Bruxelles).

quelque peu figée diffèrent radicalement des paysages de Lemmen²⁰. Ce tableau de Van Rysselberghe témoigne en effet d'une conception différente du paysage, peut-être plus proche des standards néo-impressionnistes français. En revanche, les vues de la Meuse de Lemmen démontrent une préoccupation peut-être moins portée sur le rendu fidèle de la réalité que sur la transmission d'une sensation liée à un lieu, une lumière et une atmosphère particulière. Cette caractéristique, visible dans la plupart de ses paysages néo-impressionnistes, s'explique au moins en partie par le caractère particulier du peintre, dont on a déjà dit qu'il était assez introspectif et réservé.

B. Les vues de la campagne

Dans ce second ensemble, on regroupe artificiellement moins d'une dizaine d'œuvres représentant des scènes du monde rural, réalisées à l'occasion de petites escapades en Wallonie comme en Flandres, sans que l'on en connaisse toujours précisément les dates ni les motivations. Parmi ces œuvres relativement méconnues, deux tableaux intitulés *Maisons à La Hulpe* possèdent une histoire particulièrement intéressante, puisqu'ils représentent en effet pratiquement trait pour trait et dans des dimensions équivalentes le même sujet, à savoir un groupe de maisons à La Hulpe (fig. 2), dans la province du Brabant wallon²¹.

La composition de ces deux tableaux est en effet quasiment identique : à l'avant plan, on distingue une prairie fleurie, encadrée sur le côté droit par un grand arbre, tandis qu'à l'arrière-plan, quelques arbres côtoient un groupe de plusieurs bâtiments. Ces maisons blanches aux toits de tuiles rouges ne sont d'ailleurs pas sans rappeler un tableau de Seurat de 1882, intitulé *Ville-d'Avray, Maisons blanches*²².

En ce qui concerne la datation des deux œuvres de Lemmen, les informations directes nous font à nouveau défaut. Par le passé, les dates de 1888 et de 1890 ont été avancées, sans que celles-ci soient vraiment justifiées. Cependant, deux éléments nous font préférer la date de 1890 à celle, beaucoup plus

20 Théo Van Rysselberghe, *La Vallée de la Sambre*, 1890, huile sur toile, 55 x 68 cm, collection privée (R. Feltkamp, *Théo Van Rysselberghe, catalogue raisonné*, Bruxelles, 2003, n° 1890-010, p. 288).

21 *Maisons à La Hulpe (I)*, (1890), huile sur toile, 51 x 63 cm, Musée du Petit Palais, Genève (KIK-IRPA, Bruxelles) ; *Maisons à La Hulpe (II)*, (1890), huile sur toile, 54 x 60 cm, Collection Mr and Mrs Arthur G. Altschul.

22 Georges Seurat, *Ville-d'Avray, Maisons blanches*, 1882-1883, huile sur toile, Walker Art Gallery, Liverpool, Trustees of The National Museums and Galleries on Merseyside, WAG 6112.

hypothétique, de 1888²³. Premièrement, dans une lettre adressée le 1^{er} août 1890 à Van Rysselberghe, Lemmen déclare un peu ironiquement.

[...] Et moi, (MOI !), j'irai m'enterrer un peu à La Hulpe où je recueillerai les éléments d'une vaste composition longtemps rêvée : Allégorie des Plaisirs des Champs [...]²⁴.

Deuxièmement, on retrouve quelques mois plus tard une autre mention d'un tableau réalisé à La Hulpe dans un courrier envoyé par Lemmen à Maus, où il liste son futur envoi aux XX²⁵. Pour des raisons qui nous échappent, celui-ci ne sera finalement pas exposé. Ces deux courriers semblent donc indiquer que Lemmen s'est bel et bien rendu à La Hulpe en 1890 pour y peindre, mais quant à savoir si ces deux tableaux peuvent être identifiés comme étant cette « Allégorie des Plaisirs des Champs » dont Lemmen parlait dans sa lettre à Van Rysselberghe, le mystère demeure entier.

Une autre interrogation demeure également : pour quelle raison Lemmen est-il venu peindre à La Hulpe ? Un indice présent sur le tableau de la collection Altschul nous en apprend davantage à ce sujet. Cette œuvre possède en effet un second titre (« La Maison des Fourmarier à La Hulpe »²⁶) qui nous éclaire bien mieux sur les raisons qui ont pu pousser Lemmen à réaliser ces deux tableaux : il s'agirait tout simplement des représentations de la maison de sa sœur aînée, Laurence, et de son mari Lucien Joseph Fourmarier. Les dates et lieux de naissance des enfants du couple nous apportent des informations supplémentaires à ce sujet : en effet, si l'aîné, Lucien, est né en 1876 à Schaerbeek, le second, Paul²⁷, est lui né un an plus tard à La Hulpe. Le couple Fourmarier-Lemmen a donc très vraisemblablement dû y déménager entre 1876 et 1877, mais en 1879, Laurence décède inopinément²⁸. Lorsque Lemmen peint ces tableaux, il le fait donc longtemps après la mort de sa sœur, à l'occasion peut-être d'une visite familiale à son beau-frère et ses neveux.

23 Une datation en 1888 pour ces deux tableaux ferait en effet remonter de près de deux ans l'adhésion de Lemmen au néo-impressionnisme. Or, aucun élément tangible ne va actuellement dans cette direction.

24 Lettre de G. Lemmen à T. Van Rysselberghe, 1^{er} août 1890, MRBAB/AACB, Bruxelles, Inv. 81.566, reproduction.

25 Billet de G. Lemmen à O. Maus, [1891], MRBAB/AACB, Bruxelles, Fonds Maus, Inv. 5732.

26 Voir *Neo-Impressionismo, la eclosion de la modernidad*, cat. exp. (Madrid, Fundacion Mapfre, 2007 ; Paris, Musée d'Orsay, 2005), Madrid, 2007, p. 199.

27 Paul Fourmarier est un ancien professeur de géologie de l'Université de Liège, brillant scientifique décédé à Liège en 1970, qui fut considéré durant sa très longue carrière comme le grand maître de la géologie en Belgique et l'un des derniers grands scientifiques du début du XX^e siècle (A. Delmer, *Notice sur Paul Fourmarier*, dans Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, *Annuaire*, 2003, p. 3).

28 Voir l'annexe II « Notes généalogiques sur les familles Lemmen, Marechal et Monnom », dans R. Cardon, *op.cit.*, p. 333-342.

C. Les vues du littoral et les marines

Lorsque Lemmen commence à peindre la mer du Nord et ses divers paysages en 1891, il est un parfait novice dans cet exercice, à l'image de Seurat qui réalise en 1885 ses premières marines à Grandcamp²⁹. Comme énoncé plus haut, Lemmen n'a jamais vraiment connu la fortune au cours de sa vie grâce à son métier de peintre. Ses séjours au littoral belge, que ce soit à Ostende, Nieuport, Westende, Knokke ou Blankenberge, représentent donc, à quelques exceptions près³⁰, les voyages les plus éloignés de Bruxelles qu'il effectue à cette époque.

De manière générale, quand Lemmen peint un paysage, il semble poursuivre un but bien précis, à savoir saisir à diverses heures de la journée le même genre de scènes afin de recueillir un panel d'impressions et d'effets lumineux qu'il pourra ensuite utiliser dans une composition de plus grande importance. Ce faisant, Lemmen colle au plus près des mots de Gustave Kahn, qui disait des néo-impressionnistes qu'ils voulaient « donner du paysage non seulement son heure telle qu'elle est, mais sa silhouette de toute la journée »³¹.

À cette époque, Lemmen se rend cependant au moins une fois dans le sud de l'Angleterre pour peindre les célèbres falaises de craie blanche de Douvres. De cette escapade, il ramène un petit tableau intitulé *Une vue de la Falaise de Douvres*, daté de juin-juillet 1892, qui est, à notre connaissance, le seul paysage naturel néo-impressionniste que Lemmen ait peint en dehors de la Belgique³².

L'analyse de ce tableau soulève une problématique intéressante : en effet, celui-ci correspond trait pour trait à un tableau de Finch, *Les Falaises au Southforeland*³³, réalisé entre 1891 et 1892. Les ressemblances frappantes qui existent entre leurs tableaux respectifs pourraient s'expliquer par un voyage commun à Douvres en 1892³⁴. Cependant, l'œuvre de Finch est

29 M.F. Zimmermann, *Les Mondes de Seurat : son œuvre et le débat artistique de son temps*, Anvers, 1991, p. 205.

30 Lemmen effectue également entre 1890 et 1894 deux voyages en Angleterre : un premier en juin-juillet 1892, peut-être avec Finch, et un second en juillet 1894, en compagnie de sa femme cette fois.

31 G. Kahn, *La vie artistique*, dans *La Vie Moderne*, Paris, 9 avril 1887.

32 G. Lemmen, *Une vue de la Falaise de Douvres*, juin-juillet 1892, huile sur toile, 15,5 x 13,3 cm, localisation inconnue (Sotheby's Amsterdam, 25 octobre 1999, n° 176).

33 W. Finch, *Les Falaises au Southforeland*. 1891-1892, huile sur toile, 65 x 81 cm, Ateneum, Helsinki.

34 Cette hypothèse est relativement probable quand on sait que Finch séjournait en Angleterre chaque année durant l'été (*A.W. Finch, 1854-1930*, cat. exposition (Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 17 janvier – 29 mars 1992), Bruxelles, 1992, p. 112).

beaucoup plus aboutie que celle de Lemmen, laquelle ressemble davantage à une œuvre inachevée³⁵.

D'un point de vue thématique, Finch et Lemmen ne sont pas les seuls artistes néo-impressionnistes à avoir peint des falaises au bord la mer. Si nous ne connaissons pas à Lemmen d'autre représentation du genre, Finch en revanche a réalisé un autre tableau comparable, intitulé *The Warren près de Douvres, étude*³⁶. Van Rysselberghe s'intéressa également à ce genre de paysages lors de ses voyages en France, notamment avec *Côte de la Manche* »³⁷, tout comme Seurat qui, en 1886, peignit *La grève du Bas-Butin, Honfleur (La Falaise)*³⁸.

IV. Conclusion

Dans cette courte communication, voulue comme un panorama non-exhaustif des paysages néo-impressionnistes de Lemmen, nous avons volontairement mis l'accent sur des œuvres moins connues de l'artiste. Alors que durant des décennies, on a souvent limité l'originalité de sa contribution aux portraits et aux scènes intimistes, l'examen de ces paysages, qu'ils aient été réalisés à la campagne ou au bord de la mer, démontre que Lemmen a pu visiblement faire preuve d'une sensibilité inattendue dans ce domaine. Circonscrits entre 1890 et 1894, les paysages néo-impressionnistes de Lemmen représentent donc une sorte d'étape dans l'évolution de sa personnalité, que l'on disait tellement renfermée sur elle-même, et laissent même entrevoir chez lui un certain talent dans cet exercice auquel il semblait pourtant loin d'être prédestiné.

35 Le même phénomène est visible dans deux autres tableaux représentant des meules de foin : W. Finch, *Les Meules*, 1889, huile sur toile, 32 x 50 cm, Musée des Beaux-Arts, Ixelles ; G. Lemmen, *Les Meules ou Westende*, sans date, huile sur toile marouflée sur carton, 16,5 x 25 cm, localisation inconnue (Karl & Faber, 21 novembre 2005, n°338).

36 W. Finch, *The Warren près de Douvres, étude*, huile sur toile, 1891 (1892), 30,2 x 38,5 cm, collection privée, Helsinki.

37 T. Van Rysselberghe, *Côtes de la Manche*, 1892, huile sur toile, 50,7 x 61 cm, The National Gallery, Londres.

38 G. Seurat, *La grève du Bas-Butin, Honfleur (La Falaise)*, 1886, huile sur toile, 67 x 78 cm, Musée des Beaux-Arts de Tournai.

LOUIS JOSEPH BRÜLS (1803-1882),
UN PEINTRE MÉCONNU HORS DES FRONTIÈRES

Frank POHLE

Louis Brüls, un peintre plutôt méconnu aujourd'hui, était très apprécié par ses contemporains. Alfred von Reumont (1808-1887), érudit et diplomate d'Aix-la-Chapelle, écrivait dans ses *Lettres Romaines* en 1844 :

« L. Brüls s'est également avéré être un excellent coloriste, qui [...] mériterait d'être plus connu. Une consécration de drapeau des croisés, dans la vieille église pittoresque de S. Miniato al monte près de Florence, a fait sensation il y a quelque temps ; plus encore : deux tableaux plus récents, qui méritent particulièrement les éloges. L'un d'entre eux représente l'entrée dans les ordres d'une jeune fille de l'aristocratie, costumes du Moyen-âge, dans l'église Or San Michele de Florence [...]. L'autre un baptême dans le baptistère de Saint-Marc à Venise. La composition et la disposition des personnages de ces tableaux sont excellentes [...]. La couleur combine la force et la grâce ; elle est chaude et éclatante, harmonieuse, en dépit de la présence de nombreux tissus et vêtements reluisants, comme c'est le cas pour l'entrée dans les ordres. Le lieu est toujours bien choisi. Autant de signaux positifs pour l'art en Belgique, où Brüls s'est formé »¹.

1 Le présent article a été traduit de l'allemand par Céline Letawe, que je remercie chaleureusement pour son aide.

A. von Reumont, *Neue Römische Briefe. Von einem Florentiner*, vol. 1, Leipzig, 1844, p. 452-453 : « Als ausgezeichneter Colorist hat sich auch L. Brüls gezeigt, der [...] weniger bekannt geworden ist, als er verdient. Eine Fahnenweihe der Kreuzfahrer, in der malerischen alten Kirche S. Miniato al monte bei Florenz, machte vor einiger Zeit Aufsehen ; größeres noch zwei neuere Bilder, die besonderes Lob verdienen. Das eine derselben ist die Schleiernehmung eines Mädchens aus vornehmem Geschlecht, mittelalterliche Costüme, die Kirche Or San Michele in Florenz der Schauplatz [...]. Eine Taufe im Baptisterium von S. Marco zu Venedig ist das andere. Von Seiten der Compositio und Gruppierung sind diese Bilder ausgezeichnet [...]. Die Farbe vereinigt in hohem Grade Kraft und Anmuth : sie ist warm und leuchtend, harmonisch, ungeachtet des Vorkommens vieler glänzenden Stoffe und Kleidungen, wie dies bei der Schleiernehmung der Fall ist. Der Schauplatz ist bei allen diesen Werken sehr glücklich gewählt. Für die neuere Kunst in Belgien, wo Brüls seine Ausbildung erhalten hat, legen diese Bilder ein günstiges Zeugnis ab ».

C'est également l'avis qui ressort de la littérature scientifique belge, comme par exemple en 1935 dans le *Dictionnaire biographique des Sciences des Lettres et des Arts en Belgique* d'Eugène de Seyn : « ses œuvres se signalent par une grande finesse de coloris et beaucoup de soin dans l'exécution »².

Et pourtant, aujourd'hui il est difficile de trouver des articles scientifiques sur Brüls ou de voir une de ses œuvres dans les expositions et les musées importants. Il n'existe pas de registre de ses œuvres, et, s'il est parfois représenté dans les collections des grands musées, ses œuvres ne sont que rarement exposées et restent donc dans les dépôts. De temps en temps, une de ses peintures fait son apparition sur le marché de l'art, de sorte que les catalogues de vente aux enchères donnent un bref aperçu de sa création artistique, mais le plus souvent, ces peintures partent pour moins de dix milles euros³. On apprend peu de choses sur Brüls dans la littérature spécialisée : on se peut se réjouir que l'entrée qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire des peintres belges du XIV^e siècle à nos jours* soit dans l'ensemble fiable⁴, mais bizarrement, dans le livre de référence du côté allemand, le *Thieme/Becker*, Brüls apparaît deux fois – une fois sous « Bruls, Louis Joseph » et une fois sous « Brüls, Ludwig »⁵, une erreur qui n'a pas non plus été remarquée par les rédacteurs de l'édition revue et corrigée, qui ont repris les deux entrées en 1996⁶. La raison de cette bizarrerie est l'incertitude qui règne apparemment sur le lieu où le peintre est né. C'est ainsi que, dans les articles consacrés à Ludwig Brüls, on apprend qu'il est né en 1803 à Urbach près de Cologne, alors que Louis Joseph Bruls aurait vu le jour la même année à Übach près d'Aix-La-Chapelle – une simple faute d'orthographe entre Urbach et Uebach, mais la double entrée montre que les auteurs n'ont pas accordé beaucoup d'attention à l'artiste. Même chose quand on jette un coup d'œil sur les monographies et les recueils récents consacrés aux artistes flamands et néerlandais en Italie : Brüls n'est pas mentionné du tout ou à une place tout à fait secondaire⁷.

2 E. de Seyn, *Dictionnaire biographique des Sciences des Lettres et des Arts en Belgique. 1^{re} partie*, Bruxelles, 1935, p. 101.

3 Voir par exemple <http://www.artinfo.com/artists/upcomingworks/30405/louis-joseph-bruls/> (30.07.2012).

4 J. Ogonovszky, « Brüls, Louis Joseph », *Le dictionnaire des peintres belges du XIV^e siècle à nos jours*, vol. 1, Bruxelles, 1995, p. 140.

5 H. H., « Bruls, Louis Joseph », *Thieme/Becker*, vol. 5 (1911), p. 118 ; F. Noack, « Brüls, Ludwig », *ibid.*, vol. 5 (1911), p. 107.

6 S. Partsch, « Brüls, Ludwig », *Allgemeines Künstlerlexikon*, vol. 14 (1996), p. 493 ; U. Römer, « Bruls, Louis Joseph », *ibid.*, vol. 14 (1996), p. 520.

7 Voir par exemple R. van Leeuwen, *Kopiëren in Florence. Kunstenaars uit de Lage Landen in Toscane en de 19^{de}-eeuwse kunstreis naar Italië*, Florence, 1985 ; Chr. A. Dupont, *Modèles italiens et traditions nationales. Les artistes belges en Italie 1830-1914*, Bruxelles, 2005 ; M. Roding, « Een kleine kolonie onder het mecenaat van prinses Marianne, 1830-1860 », *De blijvende verlokking. Kunstenaars uit de Lage Landen in Italië 1806-1940*, Schiedam, 2003, p. 63-108.

Pourquoi ? D'une part, certainement, parce que ses tableaux – le plus souvent des scènes de genre de petit ou moyen format pour lesquels l'artiste fut particulièrement célébré de son vivant – ne plaisent plus aux grands cercles de collectionneurs actuels. Les thèmes de tableaux comme *Une mère et son enfant en pleurs*, *Pauvre femme et enfants à l'église* ou *Vieille au chapelet*⁸ ne parlent plus au public d'aujourd'hui, et un tableau comme *Jeune italienne au panier de fruits*⁹ est discrédité en raison des derniers développements dans le secteur de l'art kitsch. D'autre part, l'œuvre de Brüls ne rentre pas facilement dans les schémas de l'histoire de l'art, avec pour conséquence qu'aucune des grandes époques et aucune des historiographies nationales ne le considèrent comme sien. Car au niveau du temps, son œuvre se situe à la frontière entre deux époques, l'Histoire de l'art des Temps modernes et l'Histoire de l'art contemporain, et, au niveau de l'espace, Brüls n'était nulle part véritablement chez lui, et ce en raison de plusieurs changements de nationalité et de domicile.

La vie de Brüls

D'après les informations dont nous disposons, Louis Joseph Brüls est né le 15 avril 1803 du nom de Ludwig Joseph Brüls à Übach, plus précisément sur le domaine de Drinhausen près de Übach, dans le département de la Roer¹⁰. Il était donc français de naissance, mais en 1815 il est devenu prussien suite aux nouvelles réglementations territoriales décidées lors du Congrès de Vienne. Il a néanmoins terminé son parcours scolaire par le baccalauréat à Maastricht, ce qui laisse déjà deviner que la famille entretenait des liens étroits avec les Pays-Bas. Son frère aîné Jean Joseph (*1791) enseignait à Maastricht et c'est probablement lui qui l'aura pris sous son aile à l'époque. Un autre frère, Joseph Ignace (*1795), travaillait comme pharmacien à Louvain¹¹.

On ne sait pas quand Brüls a décidé de faire carrière en tant qu'artiste et on ne connaît pas non plus ses premiers maîtres, mais apparemment il a très tôt fait preuve d'une certaine adresse, du moins pour le dessin. À l'âge

8 Voir aussi Noack, Bruls, p. 107 : Schleiernehmung eines vornehmen Mädchens in Florenz (1843), Taufe in S. Marco in Venedig (1843), Bauernfamilie von Cervara Romana (1853), Kind in der Wiege von Hund bewacht (1856), Betteljungen (1856), Armes Weib mit Kindern in der Kirche (1856), Mutter mit schreiendem Kind (1857), Alte mit Rosenkranz (1857).

9 http://www.arcadja.com/auctions/en/br%C3%BCls_louis_joseph_ludwig/artist/4106/ (24.08.2012).

10 Sur la famille J. Klosa, « Auf den Spuren der alten Übacher Familie Brüls », *Heimatkalendar des Kreises Heinsberg*, 2002, p. 55-59.

11 *Ibid.*, p. 56-58.

de dix-sept ans, il est parti pour Anvers, où il a fait ses études de 1820 à 1826. Parmi ses professeurs, il y avait Guillaume (Willem) Herreyns (1743-1827)¹², un peintre d'histoire bien connu à l'époque dont l'œuvre renvoyait à Rubens mais qui pour beaucoup de choses suivait la tradition de la peinture de la fin du XVIII^e siècle. En 1825, Ludwig Brüls a abandonné sa nationalité prussienne, s'est fait naturaliser dans le Royaume-Uni des Pays-Bas et a pris le nom de Louis Joseph Brüls – les prénoms français, mais toujours l'Umlaut, la voyelle infléchie typique de la langue allemande, dans le nom de famille. À la fin du Royaume-Uni des Pays-Bas en 1830, Brüls a alors choisi de prendre la nationalité belge. Ce triple changement de nationalité n'est pas resté sans conséquence : Brüls s'est ainsi retrouvé entre plusieurs historiographies nationales, qui ne semblent le considérer ni comme un Allemand, ni comme un Néerlandais, ni comme un Belge (et encore moins comme un Français). C'est pourquoi il a toujours été mentionné accessoirement et n'a jamais été au centre de l'attention – d'autant plus qu'il a développé son art principalement en Italie. Mais qui était-il ? Un « Deutsch-Römer », comme on appelait ces artistes allemands qui vivaient à Rome au 19^{ème} siècle ? Un « fiammingo » en Italie ? Mais chaque chose en son temps !

En 1827, après avoir fini l'Académie, Brüls s'est installé à Maastricht. Au début, il a travaillé à Maastricht et à Liège ; il est resté membre d'honneur de l'« Union des artistes liégeois » tout au long de sa vie¹³. Mais après quelques années déjà, il a décidé de poursuivre ses études à l'Académie des Beaux-arts de Munich ; on a des preuves que Brüls était membre de l'association d'art munichois en 1835/1836. L'école de Munich jouissait à l'époque d'une excellente réputation, et pas mal d'artistes rhénans prenaient la même décision que Brüls : Après une formation de base près de chez soi et une brève phase de pratique, on se rendait un an ou deux à Munich pour continuer à se parfaire. Et à partir de Munich, on pouvait voyager en Italie et étudier les grands artistes de la Renaissance. C'est ce qu'a fait Brüls également : en 1837, il a traversé la frontière pour se rendre à Rome – un voyage dont il ne devait pas revenir de si tôt. De 1838 à la révolution en 1848, Brüls a vécu et travaillé dans la ville éternelle, pour la quitter quelques mois pendant les troubles de 1848-1849 et visiter d'autres régions d'Italie. Mais peu de temps après le retour du pape à Rome, Brüls se retrouvait de nouveau dans les Etats pontificaux et commençait une collection d'art romain et d'art de l'Eglise

12 Z. von M. : « Willem Jacob Herreyns », *Thieme/Becker*, vol. 16 (1923), p. 543-544.

13 J. Philippe, « Les artistes liégeois à Rome (XVI^e-XIX^e siècle) », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 77 (1964), p. 71-155, ici p. 142 et F. Pohle, « De schilder Louis Joseph Brüls en zijn werk voor de Lambertusparochie te Kerkrade », *Het Land van Herle*, 58 (2008), p. 96-106, ici p. 104, n. 4.

primitive¹⁴, participait à des expositions et travaillait dans des associations d'artistes. Brüls était donc intégré dans la vie culturelle romaine de son époque, le café Greco dans la Via Condotti était son repère¹⁵. La visite du pape Pie IX dans son atelier a dû être un des grands moments de sa carrière : Brüls avait réalisé son portrait, qui semble avoir beaucoup plu au pontife¹⁶. En 1846, il avait en outre été nommé représentant de l'église belge à Rome, S. Giuliano dei Fiamminghi – une fonction particulièrement honorable et très catholique qui a dû avoir des répercussions positives sur ses carnets de commandes car elle lui offrait de bons contacts avec les ecclésiastiques belges invités à Rome. Brüls a exercé cette fonction jusque quelques mois avant sa mort¹⁷. Il est décédé à Rome le 19 décembre 1882, à presque 80 ans et toujours célibataire.

Les œuvres de Brüls dans la région mosane

La peinture mentionnée par Reumont, *Bénédiction des croisés*, a beaucoup attiré l'attention, déjà dans l'atelier à Rome en 1839 et puis – dans une deuxième version – lors d'une exposition à Liège en 1840, justement à cause des couleurs.¹⁸ Déjà en 1837, Brüls avait exposé plusieurs tableaux au Salon Anversois et avait reçu un écho très positif. Un de ces tableaux a été acheté par l'État belge, les autres par des personnes privées¹⁹. Pendant la création de la *Bénédiction*, Brüls travaillait sur des copies grand-format des anciens maîtres pour la collégiale Saint-Denis à Liège. À la demande du curé, il a d'abord réalisé pour la chapelle dédiée à la Vierge Marie une copie de la *Complainte sur le Christ mort* de Fra Bartolomeo (1472-1517), qui se trouvait à l'époque et se trouve encore aujourd'hui dans la Galerie du Palazzo Pitti à Florence. Le 18 avril 1839, il a demandé la permission de copier le tableau à l'administration du Grand-Duché de Toscane, qui la

14 C. Weiß et U. Schüssler, « Kameoglasfragmente im Martin von Wagner Museum der Universität Würzburg und im Allard Pierson Museum Amsterdam », *Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts*, 115 (2000), p. 199-251, ici p. 200.

15 Philippe, Les artistes liégeois, p. 142 et Ogonovszky, Brüls, p. 140.

16 Römer, Bruls, p. 520.

17 Ogonovszky, Brüls, p. 140 et Pohle, De schilder, p. 97 avec p. 105, n. 6.

18 Un article sur la première version de ce tableau a été publié le 3 août 1839 dans l'hebdomadaire romain *Il Tiberino*, puis rapidement traduit en français et publié à Liège ; cf. « Article du Tibérino sur un tableau de M. Bruls », *Journal historique et littéraire*, 6 (1839/40), p. 98-100. Brüls a exposé une deuxième version de ce tableau en 1840 au Salon de Liège ; on trouve une analyse détaillée de cette version également dans le *Journal historique et littéraire*, 6 (1839/40), p. 142f. En 1849, Brüls a exposé à Anvers son tableau *Les croisés à Venise*, réalisé en 1845 avec une thématique similaire ; cf. de Seyn, Dictionnaire, p. 101.

19 « Du Beau dans les Arts. Peinture religieuse. Le Christ descendu de la croix, par Fra Bartolomeo – M. Bruls », *Journal historique et littéraire*, 6 (1839/40), p. 448-456, ici p. 451.

lui a accordée : du 18 juillet au 18 septembre 1839, il a pu travailler dans la galerie²⁰. Juste après avoir été remis à la paroisse liégeoise, le tableau a fait grand bruit dans la presse esthétique locale, le *Journal historique et littéraire*²¹ : un jeune artiste aurait repris une composition parfaite et l'aurait réalisée une nouvelle fois, avec le même génie – l'estime qu'on pouvait avoir pour la copie d'une œuvre importante n'était à l'époque pas très loin de celle qu'on avait pour un original, surtout dans l'art religieux, et visiblement Brüls avait le don de livrer des produits de grande qualité, ce dont témoigne la commande suivante. En effet, après cette première expérience positive avec Brüls, la paroisse Saint-Denis lui commanda sans plus attendre une copie de *L'extase de Sainte-Cécile* de Raphaël (1483-1520), copie qui se trouve aujourd'hui encore dans le bas côté de l'église tout près du chœur. Elle est arrivée à Liège en 1840 et a de nouveau été commentée en détail par le *Journal historique et littéraire*²² : le journaliste anonyme parle d'une copie parfaite que, une fois les couleurs un peu vieilles, personne ne pourra plus distinguer de l'original (jadis dans l'église S. Giovanni al Monte, aujourd'hui à la *Pinacoteca Nazionale* de Bologne). Et il félicite expressément la paroisse Saint-Denis pour le courage et l'intelligence dont elle a fait preuve en achetant des copies d'anciens maîtres au lieu d'acheter des œuvres modernes²³.

Vu ce succès, la bourgeoisie liégeoise a tout de suite passé commande pour une nouvelle copie de Raphaël : la *Madonna della Seggiola*²⁴, un assez petit tableau du grand maître que l'on peut admirer depuis 1589 déjà dans la Galerie des Offices à Florence. Tout comme la *Sainte-Cécile*, ce tableau était depuis longtemps connu dans le monde entier grâce à des gravures sur cuivre et à des lithographies, mais en posséder une copie réalisée dans les couleurs et à la manière de l'original – longtemps avant les possibilités offertes par la photographie – avait un charme bien plus grand que les travaux graphiques. Charme auquel succombèrent d'autres Liégeois pour qui Brüls a copié en 1840-1841 trois autres tableaux de musées florentins, principalement des tableaux religieux²⁵.

20 Van Leeuwen, Kopiëren, p. 64-65.

21 « Du Beau », p. 452-456 et « La Sainte Cécile et la Vierge à la chaise de Raphael, copiées par M. Bruls », *Journal historique et littéraire*, 7 (1840/41), p. 429-433, ici p. 429.

22 « La Sainte Cécile », p. 429-433.

23 Y. Ezendam, M. Reijnders, « Zoek goed gezelschap ... ga naar de oude meesters ! Kopiën van schilderen in de negentiende eeuw », *Antiek*, 27 (1992), No. 1, juin-juillet, p. 5-14, K. E. Maison, *Meisterwerke von Meistern kopiert und umgeschaffen*, Munich 1960 et *Praktiken des Sekundären*, G. Fehrmann (dir.), Cologne, 2004.

24 « La Sainte Cécile », p. 433 : « Peut-être aucun tableau n'a été reproduit plus souvent que celui-ci. Mais nous doutons qu'aucune de ces copies l'emporte sur celle de M. Bruls. » Sur des copies des œuvres de Raphaël voir aussi C. Höper, *Raffaël und die Folgen für die Kunst. Das Kunstwerk im Zeitalter seiner graphischen Reproduzierbarkeit*, Stuttgart, 2001.

25 « Du Beau », p. 452.

Louis Brüls a réalisé de nombreux tableaux pour le curé de Kerkrade, Ägidius Joseph Quodbach, qu'il a rencontré à Rome en 1850. Entre 1850 et 1860, Quodbach a commandé au peintre deux peintures d'autel et un vaste cycle de tableaux illustrant le chemin de croix pour l'église Saint Lambert qui avait été construite peu de temps avant et qui devait encore être décorée²⁶. À l'exception d'une station du chemin de croix qui a été détruite pendant la Seconde Guerre mondiale, tous ces tableaux sont encore aujourd'hui la propriété de la paroisse St. Lambert de Kerkrade ; ils ont été traités en détail dans un précédent article²⁷.

Il semblerait qu'il y ait eu plusieurs chemins de croix de Brüls dans les églises de la région, mais ils ne témoignaient pas tous de ce courage dont l'artiste a malgré tout fait preuve pour trouver des solutions personnelles en réalisant celui de Kerkrade. À la fin des années 1860, Brüls a également travaillé pour la paroisse Saint-Mathieu à Maastricht²⁸. Les différentes stations du chemin de croix ont été offertes par différents paroissiens. Dans ce cas-ci, le peintre a suivi un modèle de l'art de son époque en copiant les stations du chemin de croix de l'Autrichien Joseph von Führich (1800-1876)²⁹. Ce dernier les avait déjà conçues avant 1836 pour l'église du Saint-Lorenzberg à Prague et réalisées, avec le soutien de son élève Adam Vogler, sous forme de fresques en 1844-1846 dans l'église Saint-Jean Népomucène à Vienne. Peu après furent réalisées des gravures sur cuivre qui furent largement diffusées et qui arrivèrent dans les mains de curés et d'artistes. Vu que les compositions de Führich étaient considérées comme inégalables, elles furent maintes fois copiées – entre autres pour l'église Saint-Lambert de Nederweert (également par Brüls) et pour l'église Saint-Nicolas de Gangelt.

26 Sur l'église neuve de Kerkrade K. Thelen, G. Habets, « Die Pfarre St. Lambertus 1825-2004 », *Roda Pastoralis. 900 Jahre Seelsorge in Kerkrade, Afden und Herzogenrath*, F. Pohle, L. Augustus (dir.), Aix-la-Chapelle, 2004, p. 196-220 et F. Pohle, « De bouwgeschiedenis van de Sint Lambertuskerk », *Kerkrade onderweg*, 11 (2007), p. 71-103.

27 Pohle, De schilder. Sur le chemin de croix cf. F. Pohle, *Inventar Pfarre St. Lambertus Kerkrade, Herzogenrath* (typoscr.), 2004, Inv. No. LK 35 et « Merkwaardigheden van Kerkrade », *Programma van den XI^{den} Limburgschen Katholikendag te Kerkrade*, s.l., 1909, p. 37-59, ici p. 39, sur les peintures d'autel cf. Pohle, *Inventar*, Inv. Nos. LK 09-02 et LK 10-02 ; *Maas en Roerbode*, 19.12.1857 et « Veel schoons is verborgen in St. Lambertuskerk te Kerkrade », *Limburgs Dagblad*, 06.07.1950.

28 F. Pohle, « Der Maler Louis Joseph Brüls (1803-1882) aus Übach », *Heimatkalendar des Kreises Heinsberg*, 2010, S. 185-193, ici p. 191-192 ; J. Habets, « Twee historische beschrijvingen der parochiekerk van St.-Matthias te Maastricht », *PSHAL*, 29 (1892), p. 375-444.

29 H. von Wöndle, *Joseph Ritter von Führich. Sein Leben und seine Kunst*, Munich, 1925 et Joseph Führich, *Die Kartons zum Wiener Kreuzweg*, K. A. Schröder (dir.), Vienne, 2005. Une liste de presque 500 copies du chemin de croix de Führich est disponible sur <http://www.pfarre-nepomuk.at> (10.08.2012).

Dans le cas de Maastricht aussi, c'est le fait que Brüls connaissait personnellement le curé responsable qui a conduit à la commande ; la présence de l'artiste dans le conseil de direction de l'église nationale belge à Rome pourrait avoir été décisive pour le contact.

D'autres peintures d'autel de Brüls se trouvaient dans l'église paroissiale Saint-Denis à Übach³⁰, la paroisse dans laquelle l'artiste était né. Entre 1862 et 1878, cette paroisse a investi beaucoup d'argent dans la rénovation de l'intérieur de l'église : elle a été repeinte, dotée de nouveaux confessionnaux, d'un nouveau banc de communion et d'un nouvel orgue. Parmi les premières mesures : l'embellissement en 1862 de l'ancien autel encore baroque dédié à la Vierge Marie, chose dont Louis Brüls fut informé puisque la même année il faisait don à la paroisse d'une nouvelle peinture d'autel³¹. Elle représentait l'Immaculée conception et plaisait tellement que finalement c'est l'autel latéral tout entier qui a été rénové en style néogothique pour offrir à la peinture un cadre digne d'elle.

En 1876, la paroisse a commencé à faire des collectes pour la rénovation du second autel latéral³². Heureusement, Louis Brüls a de nouveau donné un coup de pouce et a offert à sa paroisse en août 1877 une autre peinture à l'huile représentant Saint-Joseph et l'Enfant Jésus, une peinture digne de la première³³. C'est le frère de Louis, François Théodore Brüls (*1807), qui a pris en charge les coûts occasionnés par l'achat d'un cadre adapté, un homme qui exploitait le domaine familial de Drinhausen et qui faisait partie des membres les plus estimés de la paroisse³⁴. Hélas, tant les deux peintures d'autel que les autels eux-mêmes ont été détruits dans l'incendie de l'église suite à des combats pendant la Seconde Guerre mondiale en 1944, de sorte que seules de vieilles photographies peuvent encore en donner une idée³⁵.

30 Klosa, Spuren, p. 58 et Pohle, Der Maler, p. 188-189.

31 Pfarrarchiv St. Dionysius Übach, Inventarium über die Kirchen-Mobilien und andere interessante Gegenstände in der Kirche zu Übach, No. 2 et 3, aussi Pfarrarchiv St. Dionysius Übach, Protokollbuch des Kirchenvorstands (1857-1911), 05.01.1862.

32 Pfarrarchiv St. Dionysius Übach, Protokollbuch des Kirchenvorstands (1857-1911), 02.08.1876.

33 *Ibid.*, 30.08.1877.

34 *Ibid.*, 11.12.1878. Sur François Théodore Brüls Klosa, Spuren, p. 56-58.

35 Pohle, Der Maler, p. 188, fig. 2.

Conclusion

Terminons ici cet aperçu d'une première étude encore peu systématique des œuvres de Louis Brüls. Leur créateur était loin d'être un inconnu sur la scène artistique belge et romaine de son époque – et cela vaut réellement la peine de le sortir quelque peu de l'oubli. Car ses œuvres sont vraiment de bonne qualité si on les mesure à ce qui était disponible sur le marché de l'art des années 1830 aux années 1850. Ses scènes de genre donnent un aperçu de l'apogée de la scène de genre à Rome dans les années 1830 et de la période tardive que Louis Brüls a considérablement contribué à façonner – aux côtés des Flamands plus anciens Jan Baptist Lodewijk Maes-Canini (1794-1856) ou Philip van Bree (1786-1871). Ses scènes de genre se caractérisent en effet par un coloris soigné. Il aimait représenter des scènes dans des costumes du Moyen-âge ou de la Renaissance, dans des lieux réels qui étaient déjà connus de l'Histoire de l'Art à l'époque et qui se trouvaient depuis longtemps sur la route des grands voyageurs. Avec une partie de son œuvre, Brüls fournissait donc des amoureux de scènes de genre qui pouvaient encore ramener un souvenir de voyage – ou des clients qui s'intéressaient à l'intérieur d'une église qu'ils avaient parfois eux-mêmes visité et qu'ils trouvaient encore ravivé par une scène de genre du passé. Les éléments de contenus pouvaient très bien être réinterprétés selon la clientèle et adaptés pour différentes nations : La *Bénédiction des Croisés*, aujourd'hui probablement la peinture la plus connue et dont il existe plusieurs variantes, se trouve également reprise sous le titre *Richard Cœur de Lion prend la bannière de la croisade* dans les milieux anglophones – ce qu'il n'a historiquement certes pas fait à San Miniato al Monte à Florence (Richard n'a pas traversé cette ville pendant sa croisade), mais qui, pour le marché anglais, n'était pas sans intérêt.

Les tableaux à contenus religieux sont peints dans un style naturaliste académique quelque peu doucereux, mais estimés jusqu'aujourd'hui en de nombreux endroits, comme le montrent le chemin de croix et les peintures d'autel à Kerkrade ou la *Sainte-Cécile* à Liège. Les copies réalisées par Brüls à partir d'œuvres des anciens maîtres sont réussies, on peut même dire qu'elle font partie de ce que les peintres du XIX^e siècle ont fait de mieux aux frontières entre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

LE POLYPTYQUE DU SACRÉ-CŒUR
DE L'ÉGLISE SAINT-GILLES À BRUGES,
PEINT PAR EDMOND VAN HOVE EN 1895

Ellénita DE MOL

En 1892, à l'église Saint-Gilles de Bruges, on entreprend de remplacer les autels des deux bas-côtés par de nouvelles constructions en pierre blanche, dite « de Rochefort ». L'autel du bas-côté nord, autrefois dédié à Notre-Dame et à saint Jean-Baptiste, reçoit alors pour nouvelle dédicace le Sacré-Cœur de Jésus-Christ. Afin de l'orne, on passe commande d'un retable au peintre Edmond Van Hove¹. Celui-ci avait su s'attirer une certaine renommée dans sa ville natale de Bruges grâce à une peinture de style néogothique. Le 31 décembre 1895, il livre quatre panneaux destinés à un polyptyque en cinq parties².

Le *Polyptyque du Sacré-Cœur*³ (fig. 1 et 2) de l'église Saint-Gilles à Bruges, sujet de notre propos, sera envisagé dans la perspective de la dévotion au Sacré-Cœur d'une part et dans celle de la production artistique d'Edmond Van Hove d'autre part.

Une structure complexe

Le centre du polyptyque est occupé par une niche qui abrite une statue personnifiant le Sacré-Cœur. Due au sculpteur Julius Van Nieuwenhuysse, celle-ci se trouvait à l'église Saint-Gilles depuis 1860 avant d'être intégrée

1 La présente communication fait suite au mémoire de Master suivant : E. de Mol, *Edmond Van Hove (1851-1913), peintre à Bruges à l'époque néogothique*, Université Libre de Bruxelles, 2010.

2 E. Rembry, *De bekende pastors van Sint-Gillis te Brugge 1311-1896 : met aanteekeningen over kerk en parochie*, Bruges, Westvlaamse Gidsenkring, [1980 ?], pp. 668-670, 751.

3 Bruges, église Saint-Gilles ; huile sur bois. Panneaux centraux : inscription en bas à gauche : « Edm. Van Hove 1895 » ; 141,5 x 95 cm (avec cadre). Volets : inscription à l'avant au niveau du pied de la colonnette centrale et au revers au niveau du pied de la colonnette droite : « Edm. Van Hove 1895 » ; 140 x 95 cm (avec cadre). Voir, sur cette œuvre, « Le polyptyque du peintre Van Hove », dans : *Journal de Bruges et de la Province*, 60, n^{os} 33-34, 2 et 3 février 1896 ; « Binnenlandsch nieuws », dans : *Gazette van Brugge en der Provincie West-Vlaanderen*, 103, n^o 18, 10 février 1896 ; E. Rembry, *op. cit.*, pp. 670, 751-752.



Fig. 1. Edmond Van Hove : Polyptyque du Sacré-Cœur (ouvert), 1895 ;
Bruges, église Saint-Gilles.

au retable⁴. Les peintures d'Edmond Van Hove sont disposées de part et d'autre. Elles consistent en deux panneaux dormants, auxquels sont rattachés deux volets. Les premiers ont reçu des scènes narratives et les seconds des représentations iconiques, aussi bien à l'avant qu'au revers.

Le polyptyque sous l'angle de la dévotion au Sacré-Cœur

Le retable brugeois d'Edmond Van Hove livre une sorte d'abrégé historique de la dévotion au Sacré-Cœur. Les scènes narratives qui prennent place de chaque côté de la niche centrale pourvoient à un ancrage biblique. Elles illustrent toutes deux un passage de l'Évangile selon saint Jean, qui a donné à la dévotion ses fondements scripturaires⁵. À gauche est évoqué le moment de la Cène où Jésus annonce à ses disciples que l'un d'entre eux va le trahir : « Les disciples se regardaient les uns les autres, ne sachant de qui il parlait. Un de ses disciples était installé tout contre Jésus : celui qu'aimait Jésus. Simon-Pierre lui fait signe et lui dit : « Demande quel est celui dont il parle. » Celui-ci, se penchant alors vers la poitrine de Jésus, lui dit : « Seigneur, qui est-ce ? » »⁶. On a fait de saint Jean le patron fondateur de la dévotion au Sacré-Cœur, dont les origines remontent à l'époque patristique. Au I^{er} millénaire de notre ère, il est néanmoins trop tôt pour parler de dévotion au Sacré-Cœur proprement dit, parce que ce dernier n'est pas encore constitué comme objet à part entière. Cependant, on note déjà un intérêt particulier pour le côté percé du Christ, qui ouvre un passage vers son cœur. Le flanc percé est appréhendé comme l'instrument du salut. Le sang et l'eau qui en ont coulé suite au coup de lance résument l'action du Christ. Celui-ci est le second Adam : il s'est sacrifié pour donner aux hommes une vie nouvelle, purifiée par l'Esprit à travers l'eau du baptême⁷. Dans les premiers temps du christianisme, cette théologie va de pair avec une attention particulière pour saint Jean, initiée par Origène. Saint Jean eut le privilège de reposer sur la poitrine du Christ, où il s'est abreuvé de l'eau vive à la source de son Évangile. Il aurait donc été le premier à avoir approché la nature des mystères du Christ, contenus dans son cœur. Les images médiévales de saint Jean penché sur la poitrine du Christ, que répercute la peinture de Van Hove,

4 E. Rembry, *op. cit.*, pp. 445, 670.

5 J. Stierli, *Le Cœur du Sauveur*, Mulhouse, Salvator / Paris-Tournai, Casterman, 1956, p. 57.

6 Jean, XIII, 22-25.

7 L. Garriguet, *Le Sacré Cœur de Jésus [...]*, Paris, Bloud & Gay, 1920, pp. 20-21 ; A. Hamon, « L'aube de la Dévotion », dans : *Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur*, Paris, Beauchesne, 1925, t. 2, pp. 56, 66-69, 73-75 ; J. Stierli, *op. cit.*, pp. 48-49, 55, 70-74.

peuvent donc être interprétées dans une certaine mesure comme des allusions précoces au Cœur de Jésus⁸.

Le panneau dormant droit du polyptyque commémore un autre passage de l'Évangile selon saint Jean, à savoir l'apparition du Christ à saint Thomas survenue huit jours après la Résurrection⁹. L'incrédule Thomas demanda à voir et à toucher les plaies de son maître avant d'accepter de reconnaître qu'il avait vaincu la mort. Celui-ci répondit à son exigence et, se présentant devant lui, il l'invita à enfoncer la main dans le trou de son côté. L'apôtre eut alors pour Jésus un sincère témoignage d'amour et de foi. Certes, le Sacré-Cœur n'est pas directement visé dans cet épisode. Mais saint Thomas effleura néanmoins le grand mystère de la nature rédemptrice de Dieu qui y est renfermé lorsqu'il avança la main à travers le côté percé. Le disciple sortit transformé d'une telle expérience, qui balaya toutes ses résistances.

Chacun des volets du polyptyque accueille à l'avers deux saints qui comptent parmi les jalons de la dévotion au Sacré-Cœur. Ceux du volet gauche ont contribué aux prémices de celle-ci, au début du II^e millénaire. Il s'agit de saint Bernard de Clairvaux à droite et de sainte Lutgarde de Saint-Trond à gauche. Pour saint Bernard, le cœur du Christ avait acquis une existence incarnée. Tandis qu'au I^{er} millénaire, on s'en était tenu au côté percé associé au sang et à l'eau du salut, au début du II^e millénaire, on découvrit le cœur de chair qui se cache derrière. L'accent se déplace alors sur l'amour infini de Dieu, à l'origine de la mission rédemptrice du Christ¹⁰. Le *LXI^e sermon sur le Cantique des Cantiques* de saint Bernard atteste de cette évolution : « je vois le secret du cœur par la blessure du corps, je vois le grand mystère de la bonté, la profondeur des miséricordes divines, qui nous ont valu la visite de celui qui est descendu des hauteurs du ciel »¹¹. Edmond Van Hove a accompagné saint Bernard, de sainte Lutgarde¹². Ce n'est pas la première fois qu'ils apparaissent ensemble. Sainte Lutgarde a suivi saint Bernard dans l'ordre cistercien à plus ou moins un demi-siècle de distance. En outre, tous deux auraient vécu la même expérience mystique au cours de laquelle ils furent attirés sur la poitrine du Christ mort qui s'était animé et

8 É. Bougaud, *Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie et des origines de la dévotion au Cœur de Jésus*, Paris, Poussielgue Frères, 1880, p. 195 ; A. Hamon, *op. cit.*, pp. 55, 70-71 ; J. Stierli, *op. cit.*, pp. 59, 68-69, 130.

9 Jean, XX, 24-29.

10 É. Bougaud, *op. cit.*, p. 188 ; L. Garriguet, *op. cit.*, pp. 22-23 ; A. Hamon, *op. cit.*, pp. 98-99 ; J. Stierli, *op. cit.*, p. 79.

11 Cité dans : A. Hamon, *op. cit.*, p. 98.

12 Voir, sur cette sainte, É. Bougaud, *op. cit.*, pp. 198-199 ; L. Garriguet, *op. cit.*, pp. 45-49 ; J. Stierli, *op. cit.*, pp. 86-87 ; J.-B. Lefèvre, « Sainte Lutgarde en son temps 1182-1246 », dans : *Collectanea Cisterciensia*, t. 58, 1996, n° 4, p. 301.

partiellement libéré du bois de la croix¹³. C'est pourquoi Lutgarde enlace un crucifix monumental. Elle appuie la joue contre le côté percé du Christ, qu'elle eut l'honneur de baiser. La sainte prolonge les manifestations antérieures de la dévotion au Sacré-Cœur en même temps qu'elle annonce ses développements ultérieurs. D'une part, elle succède à saint Jean parce qu'elle a reposé comme lui sur la poitrine du Christ et d'autre part, elle inaugure les apparitions du Sacré-Cœur qui seront l'apanage de sainte Marguerite-Marie Alacoque, représentée sur le volet droit du polyptyque. Jésus aurait montré son cœur pour la première fois à sainte Lutgarde. Celle-ci devait en faire le seul objet de son adoration et renoncer à l'amour humain qui la guettait. L'expression « Marguerite-Marie belge » par laquelle on l'a parfois désignée compare son ministère à celui de Marguerite-Marie Alacoque.

Tandis que le volet gauche du polyptyque correspond au prélude de la dévotion au Sacré-Cœur, le volet droit nous renvoie au premier âge d'or de celle-ci, au XVII^e siècle. À droite, sainte Marguerite-Marie Alacoque joua alors un rôle décisif. Saint François de Sales, qui se tient à ses côtés, lui prépara le terrain. Pie IX dit de ce dernier : « c'est merveille [...] comment [...] il a jeté les germes de la dévotion au sacré Cœur de Jésus »¹⁴. En 1610, François de Sales fonde l'ordre de la Visitation. Il le consacre au Sacré-Cœur et donne à ses religieuses le nom de Filles du Cœur de Jésus¹⁵. Marguerite-Marie Alacoque¹⁶ fut l'une d'entre elles. Infatigable ambassadrice de la dévotion au Sacré-Cœur, elle s'est appliquée à la faire connaître partout et par tous. Sous son influence, celle-ci cessa d'être pratiquée par des personnalités isolées et gagna sa place dans la liturgie ecclésiastique¹⁷. Le message que reçut la sainte dépassait en effet sa propre personne pour viser l'institution de l'Église tout entière. Au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial, où Marguerite-Marie était entrée en 1671, quatre apparitions du Sacré-Cœur lui signifèrent progressivement sa mission. Celle-ci est centrée sur l'impératif de réparation, qui plaçait les hommes dans le devoir de compenser leur indifférence et leur ingratitude à l'égard de Dieu en lui rendant un amour à la mesure de celui qu'il leur avait manifesté en mourant sur la croix. La « Grande Révélation », qui correspond à la quatrième rencontre, décida d'une fête en l'honneur du Sacré-Cœur le 1^{er} vendredi après l'octave du Saint-Sacrement. L'acte de

13 Pour saint Bernard, voir L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, t. 3/1, pp. 209, 213.

14 Cité dans : L. Garriguet, *op. cit.*, p. 81.

15 É. Bougaud, *op. cit.*, pp. 213-216, 222-224 ; L. Garriguet, *op. cit.*, pp. 82-83.

16 Voir, sur cette sainte, É. Bougaud, *op. cit.*, pp. 231-256 ; L. Garriguet, *op. cit.*, pp. 157-165 ; J. Stierli, *op. cit.*, pp. 79, 136-148 ; W. Kern, *Updated Devotion to the Sacred Heart*, Canfield, Alba books, 1975, pp. 71-74.

17 J. Stierli, *op. cit.*, p. 79.



Fig. 2. Edmond Van Hove : Polyptyque du Sacré-Cœur (fermé), 1895 ;
Bruges, église Saint-Gilles.

réparation entrainait ainsi dans le calendrier liturgique. Sainte Marguerite-Marie mit toute son énergie à répandre la dévotion au Sacré-Cœur. Ainsi, l'image qu'elle brandit sur le volet droit du polyptyque d'Edmond Van Hove évoque celle qu'elle s'est employée à diffuser au moyen de la gravure¹⁸.

Le polyptyque, lorsqu'il est fermé, fait voir deux anges qui tiennent en main une banderole marquée d'une inscription. À gauche, on lit : « *Ignum (sic) veni mittere in terram* » et à droite, la suite : « *Et quid nisi ut accendatur* – Luc-XII-49 »¹⁹. Jésus prononça ces mots dans l'angoisse de sa Passion future. Ils sont comme une exhortation à la dévotion au Sacré-Cœur telle qu'elle a pris sa forme définitive à partir de sainte Marguerite-Marie Alacoque. Le feu évoqué par le Christ est celui de l'amour pour les hommes dont brûle son cœur, lequel amour l'a conduit au sacrifice. Il aspire à ce que les hommes s'en laissent embraser et le lui rendent en retour pour être libéré de sa croix. Dans le polyptyque d'Edmond Van Hove, l'appel du Rédempteur est adressé au spectateur de manière particulièrement subtile. Les deux anges qui le transmettent se relaient dans un mouvement qui aboutit au fidèle dans l'église en suivant le sens de la lecture. L'ange de gauche, légèrement tourné vers son semblable, baisse les yeux sur sa banderole. Celle-ci, descendante, est contrebalancée par la banderole de droite, ascendante. On parvient ainsi au regard du deuxième ange qui lui-même, est dirigé vers le spectateur en contrebas.

Une œuvre néogothique de la main d'Edmond Van Hove

Considérons à présent la place qu'occupe le polyptyque de l'église Saint-Gilles dans la production artistique d'Edmond Van Hove. Celui-ci est d'abord connu comme artiste néogothique. Le mouvement néogothique conquiert la Belgique depuis l'Angleterre dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Bruges, la ville natale du peintre, en devint l'épicentre après qu'une colonie anglaise s'y fut installée, séduite par l'esprit médiéval qui y régnait. En effet, au début de l'ère industrielle, les partisans du Néogothique réagirent aux mutations qu'avait entraînées l'entrée dans la modernité par le retour à des valeurs traditionnelles telles que l'authenticité, la vérité et la pureté. En peinture, les Primitifs furent mis à l'honneur. Or, la Belgique possédait l'héritage des Primitifs flamands²⁰ qui, au XV^e siècle, avaient rayonné dans tous les

18 É. Bougaud, *op. cit.*, pp. 351-353 ; L. Garriguet, *op. cit.*, p. 181.

19 « Je suis venu jeter un feu sur la terre », « Et comme je voudrais que déjà il fût allumé – Luc-XII-49 ».

20 Voir, sur cette école de peinture, M. J. Friedländer, *Early Netherlandish Painting*, Leyde, A. W. Sijthoff / Bruxelles, Éditions de la Connaissance, 1967-1976 ; E. Panofsky, *Les Primitifs flamands*, Paris, Hazan, 1992 ; B. de Patoul, R. Van Schoute *et al.* (dir.), *Les Primitifs flamands et leur temps*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1994.

Pays-Bas bourguignons mais aussi, bien au-delà des frontières. Certains des plus grands d'entre eux avaient travaillé à Bruges, tels Jan van Eyck (ca 1390-1441) et puis Hans Memling (ca 1435-1494). Leurs œuvres, conservées notamment dans les musées de la ville, servirent de sources d'inspiration directes à Edmond Van Hove, tant d'un point de vue formel que stylistique et technique. Le *Polyptyque du Sacré-Cœur* nous permet de le constater.

Pour rendre le caractère sacré des personnages saints, les Primitifs flamands les ont présentifiés et placés devant un drap d'honneur. La présentification renvoie à une représentation hiératique, frontale et en pied qui offre au spectateur une lecture optimale en même temps qu'elle intime au respect par la présence qu'elle impose. On l'observe, associée au drap d'honneur, dans la *Vierge à la fontaine*²¹ de Jan van Eyck par exemple, tout comme sur les volets du polyptyque d'Edmond Van Hove, que ce soit à l'avant ou au revers. Les Primitifs flamands se sont également illustrés par un réalisme poussé à l'extrême qui devait aider le spectateur à se projeter dans l'histoire sainte. En effet, les images religieuses médiévales stimulaient la dévotion du fidèle en l'invitant à rejoindre par empathie les figures qu'elles mettaient en scène. À Bruges, les Primitifs flamands se sont particulièrement appliqués à reproduire la nature dans toute sa diversité. De même, sur les volets de son polyptyque, Van Hove a installé les saints à l'avant comme les anges au revers sur un parterre végétal fait d'herbe, de plantes basses et de petites fleurs minutieusement peintes.

Le réalisme des Primitifs flamands s'est aussi exprimé dans le rendu des matières. Suivant leur modèle, Van Hove a reproduit les reflets de la lumière sur les pierres précieuses incrustées dans la crosse de saint Bernard, les fils d'or dans la partie supérieure de sa bannière, ou les plumes qui forment les ailes des anges. D'autres traces des Primitifs flamands s'observent dans le retable d'Edmond Van Hove. Ceux-ci ont « actualisé » les scènes religieuses, c'est-à-dire qu'ils les ont situées à l'intérieur de leur propre cadre temporel et géographique. Il ne faut cependant y voir aucun anachronisme. Il s'agit là d'une stratégie volontaire qui, comme le réalisme, avait pour but d'impliquer le spectateur dans les événements rapportés sous ses yeux. Ancré dans le temps et l'espace du fidèle, le tableau religieux permettait à celui-ci de pénétrer plus facilement dans l'histoire à laquelle il lui était proposé de participer. Edmond Van Hove a pratiqué l'actualisation en véritable néo Primitif flamand. Il a situé les deux épisodes bibliques des panneaux dormants non pas dans la Terre sainte paléochrétienne ou dans la Bruges du XIX^e siècle, mais bien

21 Voir, sur cette œuvre, E. Dhanens, *Hubert et Jan van Eyck*, Anvers, Fonds Mercator, 1980, pp. 295-301, 389.

dans la Bruges médiévale. Si on considère la Dernière Cène, par exemple, cette dernière époque est suggérée par les volets intérieurs cloutés et les vitraux. On identifie également Bruges dans le paysage qui se déroule à travers les ouvertures, grâce à la tour octogonale du Beffroi qui s'élève à l'extrême gauche.

Le souvenir des Primitifs flamands surgit enfin au revers des volets, dans les grisailles dont ils ont répandu l'usage. Celles-ci étaient intégrées à des polyptyques dont l'ouverture et la fermeture étaient conditionnées par le calendrier liturgique. Dans le temps ordinaire, les volets restaient fermés et on les ouvrait au moment de certaines fêtes religieuses. Grisailles et représentations en couleur marquaient la différence entre ces deux moments. Les premières, en imitant la sculpture, suggèrent une présence divine en devenir, que les secondes, en offrant toutes les apparences de la vie, rendent effective. Edmond Van Hove a non seulement utilisé d'un certain nombre de pratiques propres aux Primitifs flamands, mais il a également puisé dans leurs œuvres des motifs particuliers. Ainsi, les anges du polyptyque montrent des liens de parenté étroits avec celui que Hans Memling a peint pour l'*Annonciation* au revers du triptyque commandé par Jan Crabbe²². Un visage ovale abrite des yeux en amande surmontés de lourdes paupières et de sourcils arqués. Le nez est long et droit. La bouche, quant à elle, forme un cœur pris entre de longues commissures. Le tout est encadré par une chevelure qui est plate au sommet de la tête et qui fait saillie en deux touffes sur les côtés. Plus bas, le corps est revêtu d'une aube parcourue de longs plis verticaux avant qu'elle ne retombe sur le sol en amas, dont dépasse la pointe des pieds. Au niveau de l'encolure, on devine le départ d'un capuchon. Depuis le dos, enfin, se déploient deux grandes ailes. Ces dernières sont toutefois plus monumentales chez Van Hove que chez Memling, du fait de la position des anges, de front plutôt que de trois quarts.

Si les artistes néogothiques, dont Edmond Van Hove, ont suivi l'exemple des Primitifs, on ne peut cependant les réduire à des imitateurs. Ils n'ont pas simplement copié leur art mais se le sont approprié en l'incluant dans une démarche propre qui répondait à des préoccupations de leur temps. Ainsi, ils ont parfois opéré une synthèse entre différentes écoles, différents maîtres et même parfois différentes périodes, comme le démontre l'œuvre d'Edmond Van Hove. Par exemple, la présence de fonds dorés sur les volets d'un polyptyque influencé par les Primitifs flamands pourrait nous étonner. En effet, ceux-ci avaient abandonné ce genre de décor par souci de réalisme.

22 Voir, sur cette œuvre, D. De Vos, *Hans Memling, L'œuvre complet*, Anvers, Fonds Mercator, 1994, cat. 5, pp. 90-93.

Les fonds dorés ont par contre été couramment utilisés par les Primitifs italiens²³, que Van Hove connaissait pour avoir séjourné en Italie au cours de ses années de formation.

Un témoin de son temps

Enfin, malgré leurs nombreux emprunts au passé, les productions des artistes néogothiques ne peuvent cacher une origine plus récente. Dans le polyptyque d'Edmond Van Hove, elle se révèle dans la structure, le sujet et la manière dont celui-ci est traité. Tandis qu'à l'époque des Primitifs flamands, il était de norme que les volets, une fois fermés, recouvrent en continu l'image de culte sous-jacente, plus tard, une certaine frilosité à faire écran au sacré est apparue. Une telle retenue a donné lieu à des volets dénaturés en tout ou en partie, c'est-à-dire fixes ou diminués comme dans le polyptyque de Van Hove, où ils ne recouvrent pas la statue centrale.

Le choix de la dévotion au Sacré-Cœur et les sujets qui l'illustrent nous ramènent indéniablement au XIX^e siècle. Celle-ci connut alors son second âge d'or. Après avoir été propagée par l'action de sainte Marguerite-Marie Alacoque, elle allait désormais être officialisée. En 1856, peu avant qu'Edmond Van Hove ne peigne son polyptyque, qui date de 1895, Pie IX institua la fête du Sacré-Cœur au sein de l'Église universelle. La dévotion continuerait à être encouragée par Léon XIII avec l'encyclique *Annum Sacrum* de 1899, puis par Pie XI avec l'encyclique *Miserentissimus Redemptor* de 1928. Du temps d'Edmond Van Hove, elle était donc au centre des préoccupations de l'Église et nombreux furent ceux, religieux ou laïcs, tel Fredericus Van Coillie, ancien curé de l'église Saint-Gilles de Bruges, qui se mirent au service du Sacré-Cœur²⁴. La synthèse historique—partielle—qu'Edmond Van Hove nous propose de la dévotion n'aurait pu prendre la même forme si elle n'était pas arrivée à son aboutissement, ce qui permettait de l'envisager de manière globale. En outre, le volet droit du polyptyque honore sainte Marguerite-Marie Alacoque, personnalité reconnue depuis peu dans sa vocation dédiée au Sacré-Cœur. Le XIX^e siècle paracheva son entreprise en faveur du devoir de réparation en suppléant aux moyens qui lui avaient manqué. Ainsi, la citation biblique inscrite sur les banderoles que portent les anges invite le spectateur à remplir ses obligations. Elle laisse entendre que le Christ est las de l'indifférence des hommes et qu'il se meurt dans l'attente qu'ils retournent à lui.

23 Voir, sur cette école de peinture, A. Chastel, *Chronique de la peinture italienne à la Renaissance 1280-1580*, Fribourg, Office du Livre, 1983 ; D. Arasse, *L'Homme en perspective, Les primitifs d'Italie*, Paris, Hazan, 2008.

24 L. Garriguet, *op. cit.*, p. 261 ; J. Stierli, *op. cit.*, pp. 13, 156-158 ; W. Kern, *op. cit.*, pp. 79-80.

Le personnage de sainte Lutgarde prend lui aussi un sens particulier dans le contexte du XIX^e siècle. Il sert en effet la cause du nationalisme flamand qui s'affirmait alors. Vers 1206, Lutgarde, qui, jusque là avait fait partie de la communauté bénédictine du monastère de Sainte-Catherine, près de Saint-Trond, voulut se rapprocher de l'idéal monastique et rejoignit, selon le vœu de son directeur spirituel, les sœurs des Awirs, qui allaient bientôt fonder l'abbaye cistercienne d'Aywières. Ce faisant, elle entra dans un environnement roman étranger pour elle qui ne parlait que le thiois. Grâce à l'entremise de la Vierge Marie, elle resta parfaitement hermétique à la langue de ses semblables, ce qui lui évita de devenir abbesse, fonction dont les responsabilités l'auraient éloignée de Dieu. Au XIX^e siècle, alors qu'apparaissait le nationalisme flamand, on a surimposé à ces faits l'interprétation selon laquelle sainte Lutgarde aurait vécu en exil dans un lieu inhospitalier et qu'elle aurait refusé d'apprendre le roman pour préserver ses origines thioises²⁵.

En conclusion, le *Polyptyque du Sacré-Cœur* peint par Edmond Van Hove entrecroise l'histoire de l'art et l'histoire religieuse. Il se propose comme un témoin plurivoque de son temps, la deuxième moitié du XIX^e siècle, dont il manifeste à la fois les préoccupations religieuses et les préoccupations artistiques. D'une part, il rend compte de la forme qu'avait prise alors la dévotion au Sacré-Cœur et d'autre part, il porte les caractéristiques de la peinture néogothique, inspirée d'un passé lointain sans pour autant être dissociée de l'époque à laquelle elle est apparue. La « pluridisciplinarité » du polyptyque d'Edmond Van Hove reflète celle du programme néogothique lui-même qui, au-delà de l'art, engloba toutes les dimensions de la société dans un idéal d'harmonie reposant sur le respect d'un certain nombre de valeurs intemporelles.

25 J.-B. Lefèvre, *op. cit.*, pp. 307-308, 312.

L'ARCHITECTE JULES JACQUES VAN YSENDYCK ET LA NOUVELLE ÉGLISE PAROISSIALE DE JEMAPPES (1862-1865)¹

Gérard BAVAY, Monique MERLAND

En 1862, le jeune architecte Jules Jacques Van Ysendyck livre les plans de la nouvelle église Saint-Martin à Jemappes² (fig. 1). Il semble qu'il s'agisse là du premier projet qui lui ait été confié. L'homme a toutefois déjà, à ce moment, un sérieux passé derrière lui.

Une jeunesse à l'ombre des géants

Jules Jacques naît à Paris en 1836. Son père, Antoine Van Ysendyck (1801-1875), d'origine anversoise, y est alors installé et jouit d'une réputation de peintre de talent.

Les Van Ysendyck sont de retour en Belgique dans le courant des années 1850. À cette époque, le père occupe les fonctions de directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

Gérard BAVAY, Docteur en histoire, membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) - g.bavay01@gmail.com ; Monique MERLAND, Documentaliste, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF - monique.merland@crmsf.be.

1 Nous avons eu l'opportunité, dans le cadre de cette recherche, de croiser les informations issues, d'une part, des archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de Wallonie (conservées à Liège) et, d'autre part, de celles de l'administration communale et de la fabrique d'église de Jemappes, accessibles aux Archives de l'État à Mons (AÉM). Les quelques liasses provenant de cette dernière sont riches d'informations pour le sujet qui nous retient ici, mais n'ont pas fait l'objet d'un reclassement systématique. Nous y renverrons donc de manière globale.

2 L'arrêté royal autorisant la reconstruction de l'église de Jemappes est signé le 24 février 1863. Le début des travaux est à situer vers le 1^{er} mai suivant. Le 29 juin 1863, Van Ysendyck lui-même écrit que « les constructions sont arrivées, sur tout le pourtour, à une hauteur moyenne de un mètre ». Dans un courrier adressé à la carrière Rivière de Maffle, le 17 octobre 1863, il manifeste son souhait de voir la galerie de façade établie avant l'hiver. Le 30 avril 1864, il constate que « les voûtes de la grande nef sont entièrement ébauchées ; plusieurs moulures sont déjà terminées ». La réception provisoire aura lieu le 12 avril 1866. À cette date, la tour de façade est encore à l'état de projet. Ce dernier, également confié à Van Ysendyck, ne sera approuvé que le 6 juillet 1867. Entre-temps, l'architecte aura dû accepter que sa tour, selon l'avis de la CRM du 22 février 1865, soit couronnée de la flèche dessinée par l'architecte provincial Vincent.



Fig. 1 - Chapelle latérale, nef et clocher de l'église paroissiale Saint-Martin à Jemappes.
Cliché G. Bavay.

Après avoir fréquenté l'établissement montois dont son père est directeur, Jules Jacques Van Ysendyck va s'inscrire, en 1856, à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Il y suit notamment les cours d'Auguste Payen le Jeune (1801-1877) et de Tilman François Suys (1783-1861). Ce dernier est membre de la Commission royale des Monuments (CRM) depuis sa création en 1835, et en est alors devenu le vice-président.

À l'issue de ce cursus (1858), Van Ysendyck dessine le projet d'un *Institut des Beaux-Arts à élever au centre d'une grande ville ou capitale*³. Ce thème est révélateur des ambitions du moment, de celles de ses maîtres et, finalement, des siennes propres. Le premier prix de composition monumentale que ce projet lui permet d'emporter le conduit à une désignation comme « élève-architecte » auprès de la CRM. Cette fonction est destinée, d'une part, à lui permettre de parfaire son instruction, dans une perspective naturellement nourrie d'historicisme, et d'autre part, à lui faire apporter sa contribution aux travaux, avis et réflexions de la Commission. En contrepartie de la formation dont ces « stagiaires » bénéficient, il leur est en effet demandé de fournir un appui technique aux travaux de la Commission et notamment de copier des projets, de modifier des plans, de faire des vérifications et des relevés, de s'intéresser aux procédés utilisés pour la reproduction des dessins⁴, de réaliser finalement toutes les opérations que l'on peut attendre de spécialistes amenés à intervenir sur des édifices classés. C'est là une voie que Jules Jacques Van Ysendyck poursuivra durant toute son existence, non seulement dans le cadre des projets qui lui seront confiés (restaurations autant que constructions nouvelles), mais aussi à travers ses voyages de découverte – on dirait aujourd'hui d'inventaire du patrimoine⁵ –, et tout spécialement encore à travers une publication maîtresse, les *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas du X^e au XVIII^e siècle* [...], collection éditée entre 1880 et 1889, chez Jos Maes (1838-1908) à Anvers⁶.

Tandis qu'il se trouve engagé dans son travail d'élève-architecte au sein de la Commission royale des Monuments, l'opportunité se présente à lui de

3 Il manifeste par là sa compétence particulière à traiter du monumental. Reconnu à ce titre, il ne pouvait que retenir l'attention d'une Commission chargée de rendre des avis sur cette culture du monument.

4 Initiation dispensée aux élèves-architectes par les imprimeurs-lithographes bruxellois, Gustave Simonau et William Toovey (*Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie (BCRAA)*, t. 3, 1864, p. 497-498).

5 Dans un courrier adressé à la commune de Jemappes, le 12 avril 1865, il précise lui-même : « J'ai été chargé par le Gouvernement de faire un voyage en Normandie, en Picardie et en Champagne et de faire un rapport sur les constructions du moyen âge de cette partie de la France ».

6 M. Merland, *Une rare illustration du patrimoine : un livre monumental de l'architecte J. J. Van Ysendyck (1836-1901)*, Liège, CRMSF, 2011, p. 3-4.

parfaire sa formation à l'École impériale des Beaux-Arts de Paris. Il y suit notamment les cours d'Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) et recueille, en 1861, une première mention en architecture et perspective.

Selon le témoignage de ses contemporains, il revient alors à Bruxelles et rejoint le bureau de l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar (1811-1880). Il n'est probablement pas anodin de remarquer que ce dernier avait été l'assistant de Tilman François Suys jusqu'en 1835. Profitant d'une dérogation particulière, Van Ysendyck continue à œuvrer comme élève-architecte auprès de la CRM. On remarquera qu'il est, dès le 28 juin 1862, seul à signer les plans de l'église Saint-Martin de Jemappes. Le papier sur lequel il dessine alors ses projets porte en relief son nom, son adresse et sa qualité d'architecte.

Au début des années 1860, le jeune Van Ysendyck est ainsi immanquablement en mesure d'aligner un large éventail de relations diverses, tant dans le domaine des Beaux-Arts (par le biais de son père et de ses condisciples, mais aussi de la famille de son épouse, Isabelle Geefs (1845-1935)⁷), que dans celui des monuments (où il retrouve son maître Tilman François Suys et où il fréquente, outre les membres et correspondants de la Commission, son secrétaire Jules Dugniolle et tout spécialement Jean-Pierre Cluysenaar). Ce dernier y siège comme membre effectif dès 1862⁸. Son influence grandissante l'amènera à y occuper le poste de vice-président à partir de 1868⁹.

On ne possède malheureusement que très peu d'indices quant aux conditions concrètes d'étude et de travail qu'aura connues le jeune élève-architecte dans le cadre de la CRM. Une lecture attentive de la documentation conservée permet toutefois de découvrir qu'il est chargé, en 1861, de faire le relevé du chœur de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles¹⁰. Il a spécialement pour mission d'y esquisser la silhouette du maître-autel projeté, maître-autel qui devait accueillir un retable ancien¹¹. Désigné pour cette mission en vertu de ses qualités de dessinateur, il montre là, sous un jour très concret, la façon dont son travail peut s'exercer, de même que la dialectique de son « art » en rapport avec les membres de la Commission.

7 Elle était la fille aînée du sculpteur Joseph Germain Geefs (1808-1885) et la nièce de Guillaume Geefs (1805-1883), statuaire de talent et bourgmestre de Schaerbeek, et du sculpteur Jean Geefs (1825-1860). Merci à Françoise Jurion-de Waha pour les précisions fournies à ce sujet.

8 *BCRAA*, t. 1, 1862, p. 221.

9 *BCRAA*, t. 7, 1868, p. 369.

10 Il sera chargé de la restauration de cet édifice à partir de 1889.

11 « La Commission après s'être rendue chez M. le sculpteur Malfait, afin d'examiner le retable qu'il s'agit d'acquérir pour l'approprier à l'usage du maître autel de l'église N.D. du Sablon, charge M. Van Ysendyck, de faire un croquis du chœur de ladite église avec la silhouette du maître autel projeté » (Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, procès-verbal de la séance du 26 octobre 1861).

Projets d'églises paroissiales à Jemappes... et à Anthée

Si nous associons ces deux églises, pourtant assez distantes géographiquement, c'est que la confrontation de leurs plans¹² et, mieux encore, celle de leurs élévations actuelles les rend indissociables (fig. 2). Un examen rapide permet, en effet, de conclure à coup sûr qu'elles sortent du même moule, de la même pensée. La signature de Jules Jacques Van Ysendyck sur l'ensemble de ces documents ne laisse aucun doute à ce propos.

Tout semble indiquer que le projet de reconstruction de l'église Saint-Martin de Jemappes est le premier à lui être confié : les plans définitifs de l'édifice sont en effet datés du 28 juin 1862. Ceux de l'église Saint-Materne d'Anthée ont, quant à eux, été signés près de trois mois plus tard, le 20 septembre. Outre l'argument des dates, qui peut évidemment être trompeur, on observera que la disposition générale retenue par Van Ysendyck pour l'édification de l'église de Jemappes est largement inspirée de plans antérieurs¹³. Ces derniers, assez grossièrement crayonnés, trahissent les contraintes d'une parcelle étriquée et l'attachement à la configuration de l'église ancienne qu'il avait été question, jusqu'à la veille de l'intervention de Van Ysendyck, de simplement prolonger. Curieusement, ce projet d'extension a débouché sur l'élaboration d'un plan qui n'avait plus vraiment raison d'être dans le cas d'une reconstruction intégrale de l'édifice. Ces contraintes ont contribué au façonnement de la nouvelle église de Jemappes. Elles étaient évidemment complètement absentes sur le site d'Anthée.

Rien n'indique de manière explicite le processus par lequel Van Ysendyck s'est trouvé chargé de la réalisation des plans de la nouvelle église de Jemappes. Que cet édifice se situe aux portes de Mons, sur un terrain qui lui est probablement plus familier, doit-il être vu comme un tremplin offert au jeune architecte prometteur ? À moins que les relations entretenues dans la région, notamment par le biais de son père, aient pu jouer un rôle ? À moins encore que Cluysenaar lui-même, que la commune de Jemappes interroge au sujet de son église dès le 2 août 1857, n'ait confié la suite du dossier à son assistant ? L'hypothèse est tentante, mais près de cinq années se sont passées entre-temps sans que jamais la documentation consultée n'évoque ni le nom de Cluysenaar ni celui de Van Ysendyck.

Les écrits « hagiographiques » tardifs témoignent d'un cheminement naturel, sorte de vraie *success story*. Les archives de la commune de

12 Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossiers Mons 1.25 (dix plans accompagnés d'archives administratives) et Onhaye 1.4 (huit plans accompagnés d'archives administratives).

13 AÉM, *Paroisse Saint-Martin de Jemappes*, Fabrique d'église.



Fig. 2 - Église paroissiale Saint-Materne à Anthée.
Cliché G. Bavay.

Jemappes¹⁴, confrontées à celles de la fabrique d'église, aident à quitter le domaine de l'idéal rétrospectif et permettent de s'appuyer sur des écrits antérieurs à la reconnaissance du « grand homme ».

La situation de départ est claire : entre canal et terrils, la commune de Jemappes connaît une énorme croissance démographique due évidemment à l'exploitation du charbon et à la création d'ateliers et d'équipements industriels divers. Les autorités locales évoquent une population passée rapidement de 2 000 à quelque 10 000 habitants. Tout est devenu trop petit : la place, la maison communale, le cimetière, les écoles et, évidemment, l'église.

À propos de cette dernière, diverses tensions se profilent à la lecture des documents d'archives. La première porte sur l'ampleur des travaux à effectuer : si l'idée d'agrandir l'édifice existant prévaut d'abord¹⁵, c'est la décision d'une reconstruction complète (avec ce que cela implique en termes d'impact budgétaire) qui l'emporte dès 1862. La seconde tension porte sur le choix d'une éventuelle nouvelle localisation pour l'église. Il sera ainsi question de construire en site neuf à l'écart d'un noyau ancien considéré comme étriqué et encombré. Il sera également question d'implanter l'église sur un des côtés de la place communale. Mais l'idée se heurtera à la proximité bruyante d'une salle de danse. C'est finalement la décision de reconstruire sur le site ancien qui sera prise et exécutée au prix d'un emboîtement laborieux dans une trame parcellaire particulièrement serrée¹⁶. Une troisième forme de tension se révèle en sourdine quant à la détermination des options proprement architecturales. Si Cluysenaar est bel et bien contacté dès 1857¹⁷, ce sont des architectes régionaux qui paraissent ensuite à la manœuvre. Jusqu'à ce que, brusquement et sans que rien ne le laisse présager, Jules Jacques Van Ysendyck sorte « comme un lapin d'un chapeau »¹⁸.

14 AÉM, *Paroisse Saint-Martin de Jemappes*, Fabrique d'église.

15 Si le souci d'agrandir l'église semble s'être manifesté dès 1850 (conseil communal, 28 juin 1858), il faut attendre un courrier du 18 août 1853 pour lire la première formulation d'un projet d'agrandissement. Ainsi se précise un programme qui se concrétise dans un plan contemporain, plan dont l'économie générale se perpétuera jusque dans le projet signé par Van Ysendyck le 28 juin 1862.

16 La problématique de l'emplacement est résumée dans l'avis pris par la Commission suite à la visite sur place de deux délégués, le 19 novembre 1862.

17 Le 2 août 1857, l'administration communale de Jemappes adresse un courrier à M. Cluysenaar, architecte à Bruxelles, courrier qui dénote le fait que ce dernier aurait déjà été approché à propos de l'église Saint-Martin. Nous ne connaissons ni les rétroactes ni les suites en rapport avec ce courrier.

18 Lors du conseil communal du 10 novembre 1860, un doute semble planer sur le projet d'agrandissement. Il se nourrit d'un avis des architectes autant que du commissaire voyer De Quanter. Il y est notamment question de « la nécessité pour une commune aussi importante que Jemappes de faire beaucoup mieux et surtout pour mettre la commission *ad hoc* à même de sanctionner le projet sans retard ». Des réserves auraient-elles dès ce moment été formulées par la Commission *ad hoc*... comprenons la Commission royale des Monuments ?

Aucun document n'éclaire la raison du choix du jeune architecte bruxellois. L'arrivée de ce dernier se trouve toutefois précédée de peu par des avis tranchés émis par la CRM. Dans ce contexte, on peut évidemment penser à une intervention de Cluysenaar. On rappellera que ce dernier a déjà eu l'occasion de se pencher quelques années plus tôt sur le cas de l'église de Jemappes, qu'il est en outre, depuis peu, membre de la Commission et, enfin, qu'il a intégré le jeune Van Ysendyck à son équipe. On peut également imaginer qu'un jeune élève-architecte doué a pu apparaître aux décideurs locaux comme l'acteur providentiel d'un dénouement problématique.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de Van Ysendyck ne semble pas avoir été saluée à l'unanimité. Au travers d'un courrier adressé à l'autorité communale de Jemappes le 14 janvier 1864, nous voyons l'architecte se défendre de soupçons reportés jusqu'au sein de la CRM et l'accusant de « démarches peu délicates pour obtenir les travaux de l'église de Jemappes ». Par la suite, il s'étonnera amèrement qu'on ne le charge pas de la réalisation de la tour alors qu'il avait mené à bien la construction du reste de l'édifice. Des reproches quant à son éloignement, pour ne pas parler de ses absences, apparaissent en filigrane de divers courriers échangés.

Une pensée, deux monuments

Considérons à présent les monuments de Jemappes et d'Anthée du point de vue de leur réalité matérielle et relevons leurs points communs, ainsi que leurs différences¹⁹.

Les deux édifices présentent chacun une tour pourvue d'un portail cintré, surmonté d'une galerie au niveau de la tribune, d'une rosace avec de riches remplages en pierre, d'une niche destinée à abriter une statue, d'un clocher (avec horloge) percé de deux baies avec abat-sons (fig. 3). Au-delà de cette énumération, la comparaison des documents graphiques, heureusement conservés de part et d'autre, montre des plans et des élévations pratiquement identiques. Van Ysendyck a visiblement « copié » ici ce qu'il avait dessiné pour là-bas.

Les similitudes s'accroissent lorsque l'on examine non seulement les élévations des nefs et du chœur, mais encore la conception des toitures et jusqu'au détail des chapiteaux et des corniches. Citons notamment une

19 Voir les analyses parues dans les ouvrages de la collection *Inventaires thématiques* : M. Bertrand, N. Chenut et L.F. Genicot (†), *Les églises paroissiales de Wallonie (1830-1940) : sélection raisonnée de l'inventaire*, volume 1 : Province du Hainaut, p. 88-91, ainsi que M. Bertrand et N. Chenut, *Les églises paroissiales de Wallonie (1830-1940) : sélection raisonnée de l'inventaire*, volume 4 : Province de Namur, p. 92 et 114-117.

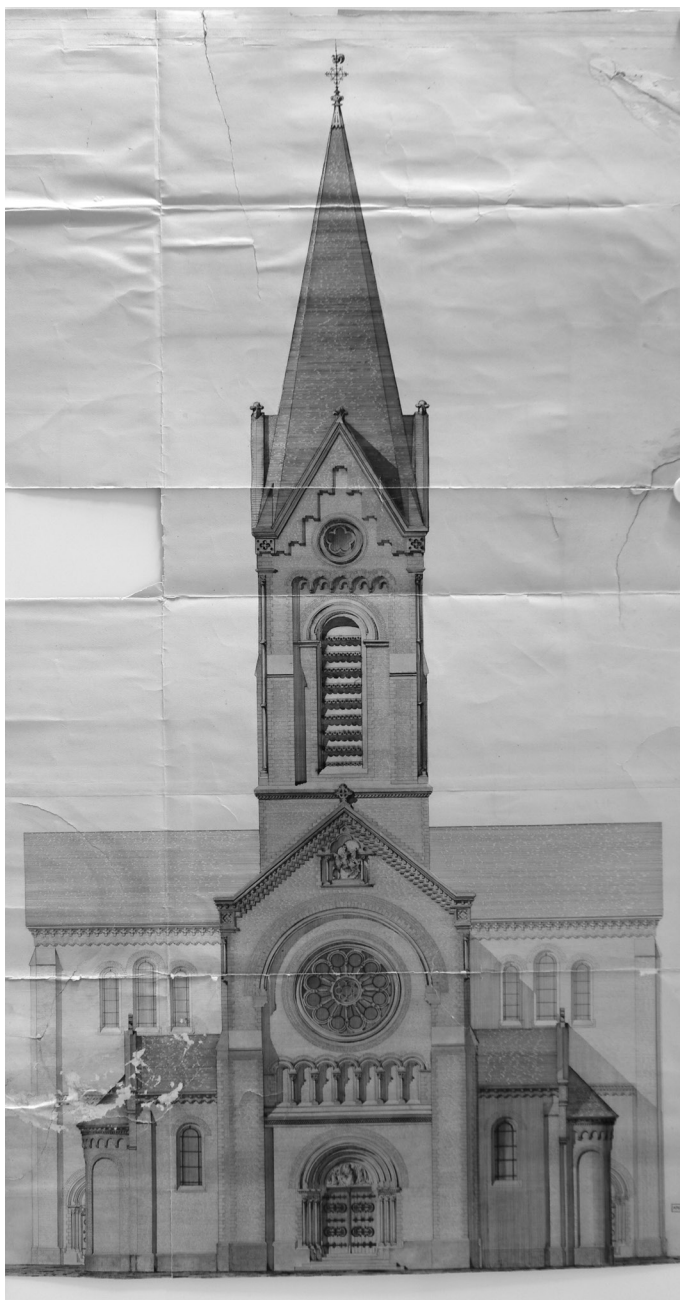


Fig. 3 - Élévation projetée de la tour et du fronton de la nouvelle église de Jemappes (Jules Jacques Van Ysendyck, 28 juin 1862). Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Mons 1.25 ». Cliché C. Jacques.

nef principale éclairée par trois baies à chaque travée (une haute centrale et deux plus basses de part et d'autre... ce qui correspond au projet d'une voûte de configuration gothique, alors que le reste de la bâtisse annonce une inspiration à caractère roman), une abside en forme de demi-rotonde, des colonnes intérieures (particulièrement minces) associées à des piliers (avec des chapiteaux d'inspiration romane, sinon préromane). Sur le plan formel et stylistique, les deux églises sont manifestement issues d'un même dessin. S'il n'était la question des dimensions respectives des deux monuments (et, donc, de quelques ajustements liés aux différences de proportions), on pourrait presque parler de duplication. Le très court laps de temps écoulé entre la livraison des plans de Jemappes et celle des plans d'Anthée peut certes contribuer à expliquer ces similitudes.

Les différences existent cependant et résident principalement dans les matériaux utilisés. À Anthée, une masse assez considérable de pierres ciselées et de moellons provenant de l'ancien édifice a été récupérée et remployée. Le contrat de départ le prévoyait. Le reste est en moellons de calcaire, probablement régional, sinon local, à l'exception des encadrements de baies qui sont en petit granit. À Jemappes par contre, on se trouve devant un ensemble faisant essentiellement appel à la brique industrielle. Ce dernier constat pourrait surprendre le visiteur actuel qui voit surtout des moellons de deux types, l'un de coloris grisâtre (un calcaire) et l'autre de teinte ocre (provenant probablement des carrières de Grandglise). En effet, on ne peut négliger, pour comprendre le bâtiment actuel, les très importants dégâts subis à l'entame de la Première Guerre mondiale (bataille de Mons) et l'ampleur de l'intervention de l'architecte restaurateur Léopold Pepermans (1926)²⁰.

Jules Jacques Van Ysendyck recevra l'accord de la Commission royale des Monuments pour les deux édifices. Accord peut-être accommodé de remarques qui expliqueraient, d'une part, l'existence de deux projets pour le parvis et, de l'autre, des différences significatives entre ce qu'il faut bien considérer comme le deuxième projet (plus proche de la réalité) et l'édifice effectivement réalisé. On observera que la Commission (au contraire du Cercle archéologique de Mons) ne manifeste aucun intérêt pour l'édifice du XIII^e siècle (remanié en 1722), alors que la nouvelle construction implique sa démolition. Son intervention dans le cas de Jemappes s'inscrit certes dans une réflexion à caractère patrimonial, mais on constatera que cette dernière

20 Nous tenons à cet égard à remercier M. Philippe Pepermans, petit-fils de Léopold Pepermans et conservateur de ses archives, de nous avoir communiqué des documents qui nous ont permis de mesurer l'importance de la « restauration » et surtout la place de la reconstruction (librement inspirée) dans l'édifice actuel. Se plaçant dans le prolongement de la pensée romanisante de Jules Jacques Van Ysendyck, Léopold Pepermans rhabille l'édifice en moellons et cela, de manière pratiquement intégrale. Seule la tour garde l'essentiel de son aspect initial.

est assez éloignée des définitions actuelles. Il apparaît alors normal aux yeux des membres de la CRM de se pencher sur le projet de reconstruction, non pour préserver un témoin du passé, mais avec le souci d'amener à concevoir un « monument » de dimensions et de formes adéquates, monument qui se révèle, au final, stylistiquement « convenable ». Peu de temps après, Van Ysendyck réagira de la même manière à propos de la (re)construction du presbytère voisin, projet dont il aurait également souhaité être chargé²¹. D'une certaine manière, la Commission assume ainsi sa mission de garantir en priorité le caractère monumental d'un projet public.

Une œuvre de jeunesse ?

Soulignons d'abord que l'architecte ne poursuivra guère dans la voie qu'il a explorée au moment de livrer les plans des églises de Jemappes et d'Anthée. S'il révèle là les éléments d'une sensibilité qu'il a pu exprimer et/ou développer dans le cadre de sa fréquentation de la CRM, il ne s'engagera plus guère dans le domaine des églises à (re)construire de toutes pièces. Cette facette de son œuvre se limite en effet à un édifice mis en chantier dans la foulée des églises de Jemappes et d'Anthée, en l'occurrence l'église néo-baroque de Saint-Josse-ten-Noode (1865). Voilà sans doute qui ajoute à l'intérêt des églises de Jemappes et d'Anthée.

Dans la suite de sa carrière, nous le retrouverons en effet plutôt comme restaurateur, voire comme « continuateur », d'édifices patrimoniaux de plus ou moins grand prestige. Et plutôt de grand prestige.

Il est par ailleurs frappant de constater les différences entre les églises paroissiales de Jemappes et d'Anthée d'une part et les réalisations qui marquent le plein épanouissement de l'architecte dans le courant des années 1870 et 1880. On est surtout frappé par un goût de plus en plus marqué pour l'ornementation et par une insistante recherche de qualité et de diversité dans la réalisation de celle-ci. Les intérieurs, autant que les façades, sont littéralement envahis par les motifs décoratifs, au point que l'on pourrait évoquer une certaine horreur du vide. Ce choix, très caractéristique de Van Ysendyck, se retrouve dans l'écrasante majorité des planches de son

21 Le 18 octobre 1864, Van Ysendyck adresse au bourgmestre de Jemappes un courrier teinté d'inquiétude dans lequel il exprime cette sensibilité à l'égard du monumental. Quelques jours plus tard (19 novembre 1864), la Commission se prononce en effet sur le projet de presbytère présenté par un autre architecte que Jules Jacques Van Ysendyck. S'étonnera-t-on de l'avis, très convergent, prêté par Van Ysendyck et finalement formulé par la Commission ? On soulignera aussi que la Commission apparaît bien là comme une instance de conseil quant au caractère monumental des édifices plutôt, tout anachronisme mis à part, que comme une instance chargée de la conservation ou de la restauration du patrimoine.

abécédaire – son musée imaginaire – tout comme dans les restaurations et compléments historicistes qu'il assure ici et là. Ce sont finalement les périodes du gothique flamboyant et de la Renaissance « fleurissante », sans oublier celle du baroque, qui ont manifestement ses préférences. Le néo-roman dépouillé et strict des églises de Jemappes et Anthée est décidément très loin et l'on peut comprendre que l'architecte ait finalement écarté les sensibilités du Moyen Âge précoce de ses sources d'inspiration.

Van Ysendyck affiche-t-il une identité de style au moment de signer les plans des églises de Jemappes et d'Anthée ? L'analyse de ses dessins et de ses monuments révèle-t-elle une patte particulière ?

L'homme a certes un cheminement et s'intègre dans un *continuum* historique précis. Ses deux premières œuvres sont étonnantes à plus d'un titre. L'architecte est manifestement nourri de références historiques... mais qu'il applique, dans cette période où le « néo » se trouve encore dans une phase d'émergence, d'une manière que l'on pourrait qualifier de « scolaire ». Il n'y a, en tout cas, aucune commune mesure entre le Van Ysendyck des églises de Jemappes et Anthée et celui qui, moins de quinze années plus tard, réalise l'immeuble de l'ancien consulat d'Italie à Liège (1874-1875)²², les hôtels de ville d'Anderlecht (1875-1879) et de Schaerbeek (1884-1887) ou les aménagements intérieurs de l'hôtel de ville de Louvain (1878-1890). Intervenant en des points aussi diversifiés du pays, Jules Jacques Van Ysendyck affiche alors une réelle dimension nationale. À Jemappes et Anthée, il fait manifestement ses classes et entre, pour la première fois, dans le concret du travail de bâtisseur. Plus tard, inspiré par tous les spectacles architecturaux qu'il aura eu l'occasion de s'offrir et aidé par des hommes de tous métiers, capables de restituer les modèles dont il est nourri et que l'abécédaire illustre à profusion, il évoluera dans une voie qui est la sienne, voie qu'il ne sera pas seul à pratiquer.

Une question encore : Jules Jacques Van Ysendyck tient-il une place particulière dans l'histoire de l'architecture du XIX^e siècle ?

Par son abécédaire, acquis par les principales bibliothèques de l'époque et auquel nombre de personnalités font référence, sans nul doute. Cet essai magistral a, sans conteste, contribué à la renommée internationale de son auteur.

Par ses constructions privées et publiques (réalisées avec un sens très sûr du dessin et l'exubérance qui est la sienne dans le détail archéologique), de même que par ses restaurations de prestige (le tout curieusement frappé par la Première Guerre mondiale, et pas seulement à Jemappes et Anthée), très certainement.

22 Immeuble sis place Xavier Neujean 31.

Probablement moins par son stage auprès de la CRM et par ses deux premières réalisations... à moins de démontrer un rôle essentiel de la Commission dans le développement de l'architecture religieuse « néo » et historiciste en Belgique... Ce qui exigerait évidemment des investigations de plus grande ampleur, investigations que les importantes ressources archivistiques de la Commission autoriseraient d'ailleurs.

Il est toutefois indéniable que Van Ysendyck s'est positionné – et de manière durable – dans l'histoire de la Commission royale des Monuments. Ses relations avec l'institution se poursuivront en effet bien au-delà de la période de formation évoquée plus haut : en 1884, l'architecte sera intégré au comité des correspondants de la province de Brabant ; en 1892, il sera nommé membre effectif, et le restera jusqu'à la fin de sa vie.

Van Ysendyck ou Pepermans ?

En guise d'épilogue, il n'est pas sans intérêt pour notre sujet d'examiner les effets et conséquences des destructions dues à la Première Guerre mondiale sur l'œuvre boraine de Jules Jacques Van Ysendyck. Nous mesurerons de cette manière l'impact non négligeable (et même considérable) de la restauration de l'édifice hainuyer, menée en 1926, par l'architecte Léopold Pepermans (1870-1957). Nous sommes en mesure de le faire grâce à des photographies éloquentes.

Une première série de documents montre l'ampleur des dégâts occasionnés par les bombardements allemands du 24 août 1914. Au lendemain des combats, il ne reste rien des voûtes et de la toiture de la nef centrale. L'un ou l'autre arc établi entre la nef centrale et les nefs latérales s'est effondré. À y regarder de plus près, on constate que les (trop) fines colonnes monolithiques soutenant ces arcs se sont fendues et délitées (du fait de la chaleur de l'incendie ?) dans le sens de la hauteur. Pendant près de dix ans, l'édifice restera en l'état, attendant un projet susceptible de le faire revivre.

Une seconde série de documents permet de découvrir des scènes très évocatrices de l'édifice en voie de « restauration ». Mais peut-être conviendrait-il plutôt de parler de reconstruction tant l'ampleur de l'intervention est considérable. C'est probablement l'état de dégradation avancée des colonnes bordant la nef centrale qui conduit Pepermans à démolir tout ce qui est en rapport avec celles-ci, soit la totalité des murs de la nef. Alors que cette dernière était initialement bordée de fines colonnes monolithiques (comme c'est d'ailleurs toujours le cas à Anthée), ce sont de solides colonnes à tambours qui seront mises en place en 1926. À cette occasion l'architecte élargira résolument la nef centrale au détriment des

bas-côtés et introduira un semblant de triforium entre les arcades du rez-de-chaussée et les fenêtres hautes.

Vu de l'extérieur, l'édifice révèle des métamorphoses plus marquantes encore. Car c'est non seulement la nef centrale qui est « reconstruite » et élargie, mais aussi les nefs latérales qui sont, sinon reprises au pied, à tout le moins « reparementées » de neuf.

C'est à ce moment en effet que l'édifice perd une large part de sa primitive enveloppe de brique pour des parements décoratifs intégrant un jeu, tant coloristique que formel, des deux types de moellons évoqués ci-dessus. La sensibilité aux arts décoratifs semble se manifester par ce biais.

Cette identification des moellons gris et ocres comme témoins de la restauration de 1926 amène à prendre la vraie mesure de ce que Pepermans réalise dans le cadre de cette restauration. Sur la base d'un édifice aux références plutôt romanes et tout en conservant l'essentiel des volumes mis en place par Jules Jacques Van Ysendyck, Léopold Pepermans aboutit à la généralisation presque complète d'un parement en pierre (sauf clocher et pignon des croisillons qui, quant à eux, restent en place). Dans le même temps, il intègre, de part et d'autre de la tour et aux abords des croisillons, des (pseudo-)torelles qui ne sont pas sans rappeler celles de la collégiale de Nivelles et de quelques édifices de tradition préromane ou ottonienne. En multipliant les arcatures, il anime le monument aux formes plutôt sévères sorti du crayon de Van Ysendyck.

Ce faisant, Léopold Pepermans fait de l'intérieur comme de l'extérieur de l'église Saint-Martin de Jemappes une œuvre qui doit certes l'allure générale de son volume au projet dessiné par son prédécesseur, mais qui doit surtout l'essentiel de son apparence et de ses effets visuels à un « restaurateur » soucieux de magnifier et de prolonger une œuvre du passé.

Le plus étonnant à cet égard est finalement que l'église de Jemappes reste une création de Jules Jacques Van Ysendyck, alors que Léopold Pepermans est parvenu à la marquer d'une empreinte particulièrement puissante. Est-ce là le génie du restaurateur ? La mission du continuateur ?

HENRI SNYERS (1901-1980) : UN ARCHITECTE MODERNISTE À LIÈGE

Catheline JACQUES

Biographie

Henri Snyers, né le 13 septembre 1901, est le fils aîné de l'architecte éclectique Arthur Snyers et de Marie-Elisabeth Leborgne. Tout comme son père, il va se lancer dans une carrière d'architecte mais il optera pour un style plus moderniste et moins conventionnel que celui d'Arthur. Henri grandit à Liège, où vivent ses parents et où travail presque exclusivement son père. À 17 ans, en 1918, il s'inscrit en architecture à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège. Ses professeurs le décrivent comme un élève assidu mais assez paresseux et pouvant faire mieux puisque doté d'un talent certain¹. Durant ces années, il se lie d'amitié avec Pierre Rousch, un autre architecte moderniste. En 1924, il obtient son diplôme avec distinction². La même année, il part pendant un an à l'atelier de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris pour se perfectionner en dessin et apprendre l'art de la peinture. C'est durant cette année où il travaille avec acharnement qu'il perd l'usage d'un œil. À son retour à Liège, il est engagé dans le bureau de son père, avec lequel il collabore pour certains projets comme celui de l'Exposition internationale de Liège en 1930 ou encore, quelques devantures de magasin.

Grâce à un héritage familial, il a pu construire ses trois premières maisons, à Cointe, entre 1929 et 1930 dans un style moderniste cubiste alliant grande sobriété et dépouillement. En 1933, Henri aménage sa maison. Il transforme les anciennes écuries installées au fond du jardin derrière la maison de ses parents au numéro 62 de la rue Louvrex et y aménage son bureau. Il se marie le 28 avril 1934 avec Germaine Lefèvre, née le 26 mai 1915 en Chine où son père travaillait. De cette union, sont nées six filles : Odette, Marie-Claire, Hélène, Annick, Madeleine et Dominique. Dans les années cinquante,

Catheline JACQUES, Étudiante en 2^{ème} année de master en Histoire de l'Art et Archéologie à l'ULg (en 2012).

1 Rapport des professeurs, 1918 à 1924. Archives de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège.

2 Registre des élèves n°47, années 1918 à 1942. Archives de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège.

Henri se tourne vers un style plus traditionnel avec des encadrements de pierre et des ferronneries. La courbe devient également un des éléments récurrents de son architecture. C'est durant cette période qu'il va transformer le magasin la Bourse et qu'il fait construire la Banque du Crédit Liégeois. Ce sont deux projets sur lesquels il a travaillé avec sa fille Marie-Claire qui a étudié le dessin technique.

Henri Snyers est décédé le 24 juillet 1980, à l'aube de ses 79 ans, mettant ainsi, du jour au lendemain, fin à sa longue carrière.

Henri Snyers a également joué un rôle important au sein de l'Association des Architectes de Liège et s'est beaucoup investi pour défendre la cause de sa profession. En effet, en 1924, dès l'obtention de son diplôme, il devient membre de l'Association des Architectes de Liège dont son père fut l'un des fondateurs et en sera un membre actif. Il entre dans le comité juridique en 1943 et en assume la présidence durant vingt ans, de 1950 à 1970. Il fait son entrée dans le comité directeur en 1946 et préside l'Association des Architectes de Liège de 1952 à 1960. C'est encore lui qui sera le représentant de l'association liégeoise auprès de la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique de 1955 à 1963. Il obtient même le titre de président d'honneur de l'association en 1976, soit 4 ans avant sa mort, ce qui est une belle consécration pour quelqu'un d'aussi passionné par son métier que lui l'était.

Contexte

Henri Snyers débute sa carrière peu après la Première Guerre mondiale, au moment où le style Art Nouveau s'essouffle et où deux nouvelles tendances apparaissent : la première est l'Art Déco qui est de nature ornementale et qui est le prolongement direct de l'Art Nouveau et la seconde, de nature plus avant-gardiste est le modernisme. Chacune de ces deux tendances a ses caractéristiques propres. Après ses études Henri Snyers surfe sur la vague de ces deux nouveaux styles et décide de les exploiter à son tour. Pour ses premières constructions modernistes, il semble qu'Henri est subi l'influence de l'école allemande du Bauhaus, fondée en 1919 par Walter Gropius, particulièrement dans la rigueur des façades et l'agencement spatial des volumes, mais aussi d'architectes français tels que Le Corbusier et Robert Mallet-Stevens, figure de proue du courant architectural moderniste en France au début du XX^e siècle. La Belgique n'est pas en reste et à aussi son lot d'architecte modernistes qui ont marqué les esprits, y compris celui du jeune Snyers au milieu des années 20 et qui sont Louis-Herman De Koninck, Huib Hoste, Antoine Pompe et Victor Bourgeois, pour ne citer qu'eux. À Liège, le courant moderniste connaît ses heures de gloire grâce à toute une génération d'architectes que sont les frères Jean et Joseph Moutschen,

Georges Dedoyard, Ernest Montrieux, Yvon Falise et Pierre Rousch. Henri Snyers fait bien évidemment partie de ce groupe architectural et il collabore même avec certains d'entre-eux à différents moments de sa carrière, comme par exemple pour les Pavillons de la Belgique et du Luxembourg de l'exposition internationale de l'eau à Liège en 1939³, qu'il réalise avec Montrieux, Sélerin et Rousch.

Modernisme

L'architecture moderniste est caractérisée par un principe général de simplification. Le matériau le plus privilégié dans ce style est le béton souvent recouvert d'un enduit blanc. On joue sur les volumes, généralement de formes cubiques, qui s'imbriquent les uns dans les autres, on opte pour un traitement lisse des façades et donc une absence quasi-totale d'ornementation. On multiplie les ouvertures et les fenêtres sont dotées de fins châssis afin de privilégier au maximum l'éclairage naturel du bâtiment. La toiture plate devient la règle en matière de couverture, c'est donc la ligne droite qui domine l'ensemble des constructions de ce type. Les grands objectifs sont donc de mettre en valeur les volumes, de souligner la pureté des lignes et l'horizontalité.

La villa Thonnart à Embourg

En 1931, Monsieur Thonnart, ingénieur, habitant et travaillant à Liège, commande à Henri Snyers les plans d'une maison de campagne à ériger sur un terrain situé rue Voie de Liège à Embourg⁴.

La villa étant une résidence secondaire elle n'a pas besoin d'être très grande, et c'est pour cela que l'architecte conçoit un bungalow⁵. La maison est constituée de trois volumes rectangulaires, de dimensions différentes, accolés les uns aux autres. La couverture est assurée par une toiture terrasse entièrement plate et sans dépassement sur les façades.

Pour le choix des matériaux, Henri Snyers, n'opte pas pour du béton, comme c'est souvent le cas dans les constructions modernistes, mais plutôt pour un parement de façade en briques neuves du pays, recouvertes d'un

3 Les palais n°17-18-19-20 dits « de la Belgique » et le palais du Grand-Duché du Luxembourg.

4 Archives Henri Snyers, dossier n° 613.

5 Le bungalow est un type de maison unifamiliale à un étage.

enduit blanc d'une épaisseur de deux centimètres et pour un soubassement en moellons de grès de la Gileppe⁶. L'aspect cubiste et rectiligne de la maison est atténué par l'ajout de trois auvents à fort débordement, placés au-dessus des portes d'entrées et de la baie des toilettes et par les plateformes carrées surplombant les deux cheminées.

Une autre des particularités de cette maison est la porte-fenêtre de la pièce commune donnant sur le jardin qui est monumentale (plus de trois mètres de haut), tandis que la porte d'entrée, en façade, est beaucoup plus petite. Cela est certainement fait dans le but d'amener un maximum de luminosité supplémentaire dans la pièce qui possède déjà une fenêtre d'angle. De même, Le hall d'entrée, situé au centre de l'habitation, jouit d'un éclairage naturel zénithal grâce à un lanterneau placé dans la toiture.

Cette villa est sans conteste celle par laquelle Henri Snyers révèle le plus sa modernité, de par sa forme, son dépouillement, sa toiture terrasse et l'éclairage zénithal qui apporte la lumière naturelle là où habituellement il en manque.

L'Art déco

Parallèlement à l'Art nouveau tourné vers l'exubérance décorative des thèmes organiques, d'autres architectes se tournent vers des formes plus géométriques et une clarté des formes plus rationnelle. C'est dans ce climat annonçant le modernisme qu'apparaissent les premiers exemples d'architecture Art déco qui est, en somme, un courant marquant la transition entre l'Art nouveau et le modernisme accompli.

L'Art déco a son heure de gloire en 1925 mais en réalité, les origines du style remontent à la décennie précédente. En 1911, l'architecte autrichien Josef Hoffman a construit à Bruxelles, pour Adolf Stoclet, une grande résidence qui annonce les grandes lignes du mouvement Art déco. Dans cette maison, l'esthétique l'emporte sur le social, l'ordre géométrique tend tout doucement à remplacer l'organique, mais l'ornement reste quand même présent.

En Belgique, les quelques réalisations pouvant être classées dans le mouvement Art déco sont déjà des prémices du courant moderniste. Les architectes Louis Herman De Koninck et Léon Stynen ont réalisé au début de leur carrière des maisons s'apparentant à l'Art déco mais qui présentent les caractéristiques des premières réalisations de la modernité.

⁶ Cfr cahier des charges de la « villa Thonnart » se trouvant dans le dossier n° 613 des archives Henri Snyers.

On peut résumer la vague Art déco comme étant un courant de transition dans le domaine architectural qui va de plus en plus vers le dépouillement des façades et où l'ornementation reste présente sans pour autant trop s'imposer.

Le Passage Lemonnier

Le Passage Lemonnier⁷, a connu plusieurs grandes phases de travaux pour aboutir à son état actuel, dont deux phases de restauration, dans un style Art Déco ont été orchestrée par Henri Snyers.

Avant d'aborder les transformations, je vais commencer par expliquer en quelques mots la genèse du Passage.

C'est au milieu des années 1830, après la création des rues de la Régence et de l'Université qu'est décidée la construction d'un passage couvert qui relierait cette dernière au quartier Vinâve d'Ile. L'initiative vient d'une série de riches spéculateurs, dont le banquier Gérard Nagelmackers et l'architecte Louis-Désiré Lemonnier⁸ (qui exécute les plans et donne son nom au Passage). Pour eux, l'entreprise est avant tout commerciale puisque, urbanistiquement, le percement du passage fait double emploi avec la rue Pont d'Ile qui lui est parallèle. L'intérêt de la galerie réside donc dans la succession de ses boutiques de luxe.

Avec ses 160 mètres de long et ses 4 mètres de large, le Passage Lemonnier est la première galerie couverte d'importance en Belgique⁹. Il renferme cinquante-six maisons (actuellement seulement 48) sur quatre niveaux dont seuls le rez-de-chaussée, occupé par des commerces de luxe, et le premier étage sont visibles depuis la galerie.

Deux axes, composent le passage : l'un s'étendant de la rue de l'Université à la rue Lulay-des-Fèbvres et l'autre de cette dernière à la rue Vinâve d'Ile. Les deux ailes s'articulent autour d'une rotonde polygonale¹⁰ et, pour rythmer le parcours des badauds, l'architecte crée une rupture dans l'alignement des galeries, ce qui donne un aspect coudé à l'ensemble.

Le Passage Lemonnier adopte l'esthétique néoclassique alors fort appréciée à l'époque de sa construction. Les deux galeries du passage sont couvertes par

7 Archives Henri Snyers, dossiers n° 618, 621, 626, 635, 637, 658, 669, 677, 687, 691, 695, 707, 715, 723, 726, 741, 751, 752, 761, 763, 772, 774, 798, 803, 821, 825, 845, 849, 865, 867, 877, 878, 884, 900, 919, 928, 939, 952, 957, 969.

8 Avec : Théodore Cerfontaine, banquier ; Jean-Baptiste Hanquet, négociant et Rassenfosse-Brouet, négociant.

9 Le Passage de la Monnaie à Bruxelles, construit vers 1820, ne mesurait que 25 m de long sur 2,5 m de large.

10 La rotonde est placée au niveau de la rue Lulay-des-Fèbvres.

une verrière autoportante en bâtière continue et à deux versants symétriques, composée de courtes plaques de verre se chevauchant. La rotonde, quant à elle, est couverte d'une coupole polygonale.

Le Passage Lemonnier étant un des premiers ensembles modernes de commerces à Liège, l'approche du centenaire de sa construction a sans nul doute motivé les grands travaux de rénovation instigués par Louis Dabin dès son accession à la direction et à la gérance de la Société civile du Passage Lemonnier en 1934. La même année, il entre en contact avec le jeune architecte Henri Snyers et les deux hommes se lancent dans un vaste projet de rénovation de l'ensemble commercial.

Louis Dabin et Henri Snyers envisagent deux projets de rénovation pour le Passage Lemonnier : l'un consistant en une transformation des entrées et l'autre en une démolition totale de la galerie pour la remplacer par une rue¹¹. Dans un premier temps, la deuxième option est préférée par les deux hommes à la première mais elle est pourtant rapidement abandonnée faute de moyens financiers suffisants.

Les travaux débutent en juin 1934 par l'entrée de la rue Vinâve d'Ile. Puis, ils se poursuivent en juin 1935 par la galerie (côté Vinâve d'Ile) et la rotonde dont la structure est renforcée par le placement de huit colonnes en béton armé et enfin, se terminent entre 1936 et 1937 par l'entrée de la rue de l'Université et la galerie attenante. L'aménagement intérieur des boutiques se fait progressivement entre 1936 et 1939.

La réorganisation des deux entrées se traduit par la remise à niveau des magasins d'angles en Vinâve d'Ile et rue de l'Université. Au final, contrairement au projet de refonte totale de l'espace du Passage Lemonnier, seuls le rez-de-chaussée et le premier étage (tant en façade que dans les galeries) font l'objet de travaux de rénovation. La conception structurelle du passage n'a en aucun cas été bouleversée et chaque boutique répond toujours à une articulation verticale avec une réserve et un logement superposé ainsi que des venelles d'accès privatifs.

La verticalité de l'ensemble néoclassique fait maintenant place à une composition horizontale dont la fluidité est accentuée par des lignes incisées au niveau des fenêtres du premier étage à l'intérieur des galeries, mais également par le pavement hexagonal, créant un jeu de lignes de fuites qui accroche le regard du passant vers la rotonde. Henri Snyers accorde également beaucoup d'importance à l'éclairage du Passage, destiné à renforcer l'effet d'attraction durant la nuit, et en confie l'étude à l'entreprise Philips.

11 Pour ce projet, il se réfère aux quartiers modernes de Frugès à Pessac-Bordeaux par Le Corbusier (1926-1927) et à la rue Mallet-Stevens à Auteuil par Robert Mallet-Stevens (1926-1927).

La conception globale du Passage est assez simple mais néanmoins, la nouvelle couverture vitrée relève d'une certaine complexité. Elle est réalisée par un assemblage habile de pavés de verre en demi-cristal à jointures minces, produits par les Cristalleries du Val Saint-Lambert. La coupole est réalisée en briques de verre, provenant également du Val Saint-Lambert.

En mai 1940, dans la nuit du 25 au 26, le Passage Lemonnier est victime des bombardements de l'aviation anglaise. Les logements surplombant l'entrée côté Vinâve d'Île sont gravement touchés par des bombes incendiaires qui ravagent la façade et l'intérieur des bâtiments. Suite à ces dommages de guerre, Henri Snyers réalise de multiples projets de reconstruction de la façade dans un style qu'il souhaite en harmonie avec celui des transformations effectuées dans les années trente mais aucun de ceux-ci n'aboutira. Ce n'est qu'en 1974 que la façade est reconstruite dans un style austère s'éloignant fortement des plans élaborés dans les années précédentes.

En 1965, c'est au tour des verrières d'être remplacées, en raison de leur fragilisation et de leur état de dégradation avancé. Dans un premier temps, l'architecte souhaite les refaire à l'identique pour des raisons esthétiques et pratiques (entretien plus facile) mais cela étant trop coûteux, c'est une couverture en tôle plastique qui est choisie pour recouvrir les galeries et une chape de béton plein revêtue de mosaïques de verre pour la coupole. Ce sont ces deux types-là de couverture que nous pouvons encore observer aujourd'hui au Passage Lemonnier.

Avec l'arrivée des grands concurrents commerciaux, le Passage Lemonnier adopte durant le dernier quart du XX^e siècle une politique de gérance beaucoup plus souple en permettant la jonction de magasins contigus ou encore le fleurissement d'enseignes hétéroclites cachant partiellement les vitrines et l'éclairage au néon supplantant l'éclairage originel. Ce n'est qu'en 1988, avec le classement des façades, de la rotonde et de la couverture des deux galeries, que s'opère une réelle prise de conscience de l'intérêt de ce lieu historique de la ville et de l'importance qu'il y a à le préserver.

À l'heure actuelle, le classement de nouvelles parties du Passage est à l'étude et il semble y avoir une réelle volonté de la part du comité de gestion d'un retour à l'esthétique imaginée par Henri Snyers pour l'ensemble de la galerie.

Conclusion

Le travail d'Henri Snyers peut être divisé en plusieurs phases : la période durant laquelle il a travaillé en collaboration avec son père et puis la période durant laquelle il travaille pour son propre compte. Sa production est variée, il jongle entre des projets de maisons pour particuliers et des projets de plus grande ampleur venant de commanditaires privés ou publics, tels que des commerces ou des pavillons pour les expositions internationales de 1930 et 1939. Deux grands styles architecturaux ont essentiellement marqué sa carrière : l'Art déco et le Modernisme, même si pendant sa collaboration avec son père il a touché quelque peu à l'Art nouveau et à l'éclectisme. Enfin, on remarque une évolution dans son architecture. Au début de sa carrière il réalise des bâtiments dans un style très radicalement moderniste et au fil des années, il s'oriente vers un modernisme plus tempéré, il utilise des matériaux plus courants comme la brique par exemple et il utilise de plus en plus les toitures à doubles pentes. On peut donc dire que son architecture a évolué en même temps que lui.

Bibliographie

- J.-F. Angenot, « Mille ans de commerce à Liège », Liège, 1980.
- S. Charlier, E. Micha et T. Moor, « Le Passage Lemonnier à Liège », dans « Les Cahiers de l'Urbanisme » N°70, Décembre 2008, pp. 79-82.
- M. Elsdorf, « Le livre d'or de la place Saint-Lambert », Noir Dessin Production, 2008, pp. 68-74.
- A. Esther, « Arthur Snyers (1865-1942), un architecte éclectique à Liège s'adapte aux désordres de la liberté », mémoire de licence, Université de Liège, 2004-2005.
- A. Esther, « De l'éclectisme au modernisme. Deux architectes liégeois, Arthur et Henri Snyers », dans « Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles », t. 19, 2006, pp. 73-83.
- S. Gaillart, « Les commerces à Bruxelles et en Wallonie », mémoire de licence, Université de Liège, 2008-2009.
- Th. Gobert, « Liège à travers les âges. Les rues de Liège », t. 3, Liège, 1926, p.557
- C. Jacques, « L'architecte liégeois Henri Snyers (1901-1980) », travail de fin de cycle, 3^{ème} année du grade de Bachelier en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, 2008-2009.
- M. Merland, « Pour une architecture radieuse : briques, dalles et pavés de verre (1886-1940) », dans « Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles », t. 22, 2010, p. 169.

E. Micha, « Le Passage Lemonnier au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Histoire d'une construction », dans « Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles », t. 22, 2010, pp. 67-77.

T. Moor, « Le Passage Lemonnier. Les transformations de Henri Snyers au XX^e siècle », dans « Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles », t. 22, 2010, pp. 81-88.

P. Puttemans, « Architecture moderne en Belgique », Bruxelles, 1974.

A. Van Loo (dir.), « Dictionnaire de l'architecture en Belgique : de 1830 à nos jours », Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 512.

J. Vandenbreenen, « Art déco et modernisme en Belgique : architecture de l'entre-deux-guerres », Bruxelles, Editions Racine, 1996, pp. 7-10.

Source

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds Henri Snyers.

VOORBIJ DE ART-NOUVEAUGEVEL: EEN KRITISCHE ANALYSE VAN HET CAUCHIEHUIS

Hilke ARIJS

Art nouveau is hip: stadswandelingen, rijkelijk geïllustreerde paperbacks, de oprichting van fin de siècle musea, ... kortom art nouveau is *big business*. Ook de atelierwoning van Paul Cauchie (1875-1952) geldt als een *chef d'œuvre* van de stijl (fig. 1). Momenteel een museum, vormt deze woning sinds de jaren '70 de basis voor het Cauchie-onderzoek.

Dit onderzoek heeft echter te maken met enkele complicaties. Een probleem stelt zich onder meer in het gegeven dat het beeld van Cauchie als ondernemer is verengd tot dat van 'kunstenaar'. Dat het onderzoek naar Cauchie steeds vanuit een nood aan valorisering van diens huis gevoerd werd, heeft hiertoe aanzienlijk bijgedragen. Ook spitst het gros van de publicaties zich toe op deze woning, die slechts een klein deel van Cauchies verwezenlijkingen vertegenwoordigt¹. Dergelijke focus houdt een sterke beperking van Cauchies professionele carrière in en is problematisch voor de perceptie en valorisatie van zijn werk. Zo zijn binnen de bestaande historiografie steeds die werken opgenomen die nauw aansluiten bij de stijl van het Cauchiehuis. Bovendien werd Cauchies werk vaak vanuit een symbolistische hoek geïnterpreteerd², terwijl het in de eerste plaats om decoratieve kunsten gaat die de gevels van talloze woningen aan het begin van de twintigste eeuw opfleurd. De handelswaarde van dit gegeven niet erkennen, bemoeilijkt het kaderen van diens oeuvre. Door af te stappen van de idee waarin de kunstenaar als een artistieke held wordt voorgesteld, kan het werk van Cauchie dan ook in een ander licht worden geplaatst.

1 F. Borsi, H. Wieser, *Bruxelles. Capitale de l'Art nouveau*, Brussel, 1992, p. 218-231 ; Ph. Roberts-Jones (dir.), *Bruxelles fin de siècle*, Parijs, 1998, p. 232; C. Mesnil, *Chef d'œuvre de l'art nouveau à Bruxelles*, Brussel, 2009, p. 188-201.

2 G. Dessicy, 'De wereld is een oceaan van symbolen' in : Aubry et al., *Het Cauchiehuis. Tussen droom en daad*, Brussel, 2005, p. 28-29.

Paul Cauchie

Paul Cauchie werd geboren te Ath op 4 januari 1875 als tweede zoon van Hector Cauchie (1844-1924), onderstationchef te Ath en Joanna Merckenbrack (1848-1920), een kleermaakster afkomstig uit het Antwerpse³. In 1887 verhuisde het gezin naar Antwerpen, waar Cauchie vanaf het schooljaar 1891-1892 de lessen *Bouwkunde* aan de Antwerpse Academie bijwoonde⁴.

Tijdens deze opleiding werd Cauchie in de eerste plaats gevormd als tekenaar en niet als architect zoals meestal wordt aangenomen⁵. Het onderwijs in de 4^{de} en 5^{de} graad *Bouwkunde* had immers een inleidende functie op het architectuuronderwijs, dat pas aan de hogere leergangen van de Academie werd gegeven⁶. Cauchies latere verwezenlijkingen illustreren bovendien dat hij slechts sporadisch werkzaam was als architect; de invloed van deze opleiding zal zich dus eerder beperkt hebben tot de ontwikkeling van een sterke interesse voor het architecturaal ornament.

In 1894 verhuisde het gezin Cauchie-Merckenbrack naar het station van Terhulpen⁷. In deze periode schreef Cauchie zich in aan de Koninklijke Academie voor Schone Kunsten te Brussel, waar hij de opleiding *Peinture décorative* volgde aan de *École des Arts décoratifs*.

In 1896 richtte Cauchie zijn bedrijf in decoratie op en legde hij zich toe op het sgraffito waarmee hij zijn grootste successen kende. Aanvankelijk gevestigd te Schaarbeek, verhuisde het Cauchie-atelier in 1905 naar de Frankenstraat 5 te Etterbeek: het Cauchiehuis.

Het Cauchiehuis: een visitekaartje voor het Cauchiesgraffito

De keuze voor de exacte locatie van het pand in de buurt van het Jubelpark was doordacht. De tentoonstellingshallen en het omliggende park waren immers uitgegroeid tot één van de *hotspots* van de stad. Bovendien was een bouwlot op deze locatie in de nabijheid van het Jubelpark een pak goedkoper

3 Ath, *Archives de la Ville d'Ath*, inv° 75, Registre des Naissances 1875, folio 3 (1875); Ath, *Archives de la Ville d'Ath*, inv° 1289-1487, Bevolkingsregister 1866-1880, folio 1293.

4 Antwerpen, *Bibliotheek van de Academie voor Schone Kunsten Antwerpen (KASKA)*, inv° MA 185: Académie des Beaux Arts d'Anvers Registre d'inscriptions années 1885-1886 à 1890-1891, folio's 20, 68, 111.

5 Antwerpen, *Bibliotheek KASKA* MA 219 : Académie Royale d'Anvers, Rapports Annuels 81-90, Academisch jaar 1887-1888, Programme des études. Section II: Académie, p. XV-XXII.

6 Antwerpen, *Bibliotheek KASKA*, MA 219 : Académie Royale d'Anvers, Rapports Annuels 81-90, Academisch jaar 1887-1888, Programme des études. Section II: Académie, p. XX-XXII.

7 M. Ginion, 'Activités artistiques et littéraires aux XIX^e et XX^e siècles' in: Stasser (dir.), *La Hulpe. 150 ans de chemin de Fer*; Terhulpen, 2001, p. 196.



Fig. 1: Cauchie, het Cauchiehuis.

dan een perceel aan de meer westelijke zijde van de site. De positie van het lot is bovendien zodanig dat het zicht ervan niet belemmerd werd door de omringende. Een blik op het huis met zijn in het oog springende gevel was dus gegarandeerd.

Zoals Fornari⁸ stelt, is het effectief mogelijk dat Cauchie een eerste ontwerp gelijktijdig met de aankoop van het perceel maakte. Waarna hij op 24 september 1904 de bouwaanvraag indiende⁹. Het volgende jaar wachtte Cauchie nog steeds op een positief antwoord. Omwille van mogelijke stabiliteitsproblemen werd hem onder andere geweigerd om het balkon ter hoogte van de eerste verdieping volgens het oorspronkelijke ontwerp te bouwen. Niettegenstaande zijn voorbereidende opleiding *Bouwkunde*, had Cauchie dus enige moeite om zijn idee naar een bouwplan te vertalen. Hij diende het ontwerp aan te passen en te voorzien in een andere vorm van het balkon. Op 23 januari 1905 werd hem dan toch de toelating verleend om het pand volgens het bouwplan op te richten¹⁰. Ondanks de beoogde esthetiek van de woning, zorgde de constructie ervan er niet voor dat Cauchie zichzelf als architect door het Brusselse bouwbedrijf liet opmerken. In de contemporaine pers van deze periode treffen wij geen enkele verwijzing naar zijn pand aan¹¹.

Indeling van het plan

Het lot bedraagt 28 m. in de lengte langs de lange zijde en 20,65 m. langs de korte zijde, bij 6 m. breedte en is een typisch Brussels perceel. De uitdaging bestond er dan ook in deze lange en smalle beperkte ruimte zo efficiënt mogelijk te benutten. Traditioneel omvatte de burgerwoning verschillende ruimtes die in *enfilade* over drie traveeën achter elkaar werden gebouwd¹². Tijdens de art nouveau kwam hier met de architectuur van Victor Horta (1861-1947) verandering in. Het Cauchiehuis daarentegen is ruimtelijk vrij klassiek gecompartmenteerd en is opgedeeld volgens één travee waarbinnen de verschillende ruimtes *enfilade* over de lengte van het perceel zijn ingepland. Zuiver planmatig kan het Cauchiehuis omwille van deze klassieke indeling dan ook niet als een art-nouveauwoning *pur sang* worden beschouwd.

8 B. Fornari, 'Het huis Cauchie te Etterbeek = La maison Cauchie à Etterbeek' in: *Maisons d'Hier et d'Aujourd'hui = De Woonstede door de Eeuwen heen*, 72 (1986), p. 2-15 (5).

9 Etterbeek, *Dienst Stedenbouw*, Bouwaanvragen, n° 17028 (1904).

10 Etterbeek, *Dienst Stedenbouw*, Bouwaanvragen, n° 17028 (1904), Rapport Special (21/01/1905).

11 *Emulation* (1905, 1906, 1907), *L'Art Moderne* (1905, 1906, 1907).

12 V. Heymans, *Les Dimensions de l'ordinaire. La maison particulière entre mitoyens à Bruxelles. Fin XIX^e – début XX^e siècle*, Parijs, 1998, p. 29.

Een gevel als schildersdoek

De gevel is opgevat als een grafische compositie waarin Cauchies voorliefde voor symmetrie en geometrie tot uiting komt. Het opvallendste element aan de gevel is de sgraffitodecoratie die quasi de volledige gevel inneemt. Ten opzichte van het ontwerp, werd de complexe voorstelling van onder andere de eerste verdieping echter verlaten voor een eenvoudiger motief.

Negen muzen of toch niet ?

Dit is ook het geval voor het grote sgraffitovlak. Op de oorspronkelijke tekening bevonden er zich tien personages rond een centrale groep van drie gezeten figuren. De iconografie van het uiteindelijke paneel wordt vaak in verband gebracht met de sgraffito van het proanos van het Museum voor Schone Kunsten (MSK) in Gent en bijgevolg geïnterpreteerd als een voorstelling van de klassieke muzen die de schone kunsten symboliseren¹³. Wij wijzen deze stelling niet af, maar op basis van het verschil tussen de ontwerptekening en de gerealiseerde sgraffito, vermoeden wij dat het iconografische programma van de voorstelling eerder is ingegeven door de praktische invulling van het vlak en de commerciële functie van het pand als atelierwoning en dus minder zwaar symbolisch is beladen.

Het interieur als verlengstuk van de gevel

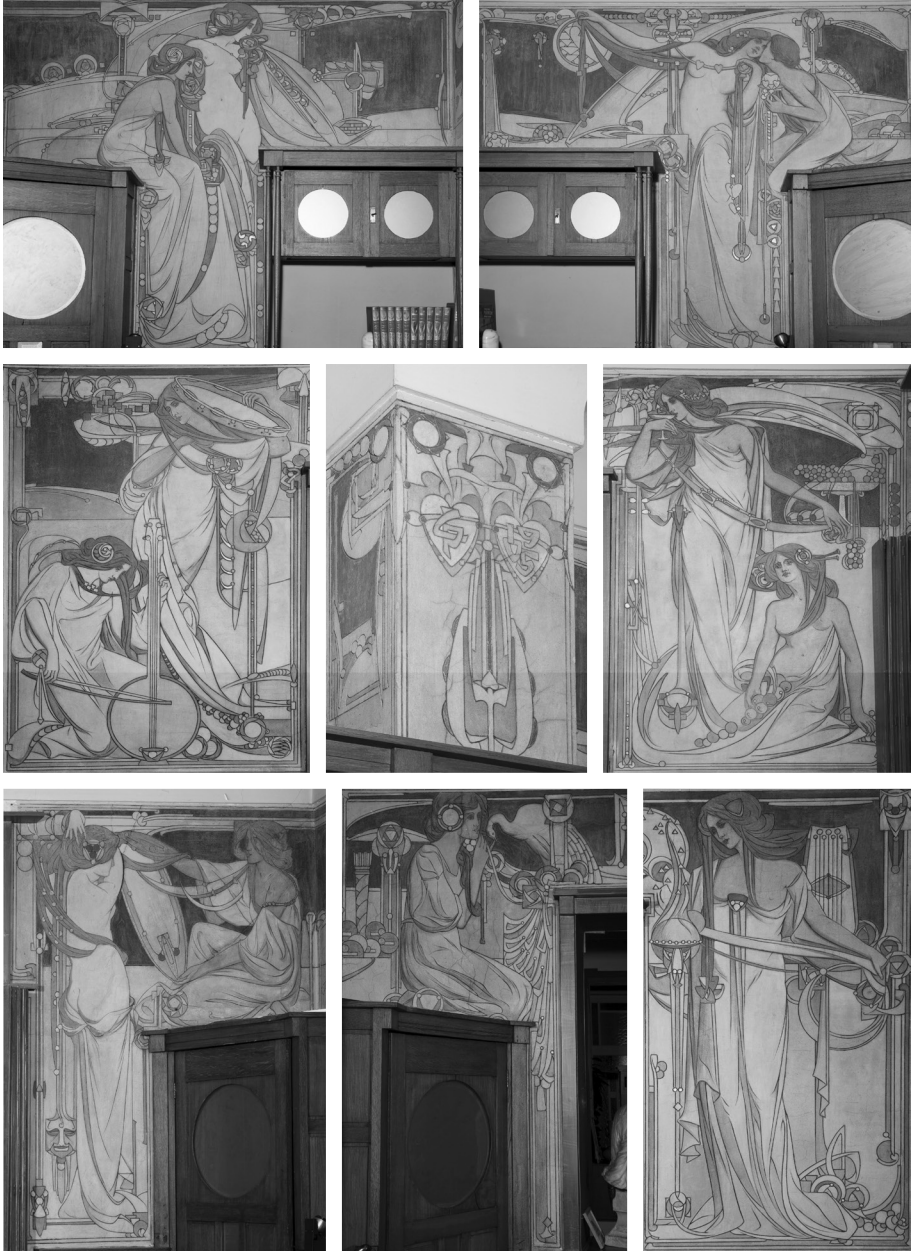
Ten tijde van de art nouveau werd de constructie van het woonhuis opgevat als een synthese tussen de architectuur en de decoratie, het zogenaamde *Gesamtkunstwerk*¹⁴. Ook in het Cauchiehuis is dergelijke eenheid aanwezig: de vormtaal en decoratiemotieven van de gevel werden doorgetrokken naar het interieur.

De meest in het oog springende ruimte is de ontvangst- en eetkamer met ingebouwde kasten en indrukwekkende sgraffitofries, ontworpen volgens de moderne trends die toen in zwang waren. Net zoals dit toepasselijk was bij de bemiddelde middenklasse, bestond de meubilering uit eikenhout; dit was goedkoper dan edele houtsoorten, maar stond hoog aangeschreven omwille van zijn duurzame eigenschappen¹⁵. De fries valt op door de

13 J. Vandenbreeden, 'Paul Cauchie, Architect' in : Aubry et al., *Het Cauchiehuis. Tussen droom en daad*, Brussel, 2005, p. 19-22 (21); M. Henricot, 'De restauratie der sgraffiti' in: Aubry et al., *Het Cauchiehuis. Tussen droom en daad*, Brussel, 2005, p. 38-47 (40).

14 F. Borsi, H. Wieser, *Bruxelles. Capitale de l'Art nouveau*, Brussel, 1992, p. 220.

15 L. Bochoms, 'Notes sur l'ameublement. La salle a manger' in : *La Gerbe. Revue d'Art Décoratif et de Littérature*, 2 (1898), p. 39-41 (40).



Figuur 2: Cauchie, fries van de ontvangst- en eetruimte van het Cauchiehuis.

formele verbinding tussen het meubilair en de wanddecoratie: de verschillende figuren van de fries nemen als het ware plaats op de ingebouwde wandkast.

De hal wordt gedomineerd door witgelakt schrijnwerk. Ter hoogte van de ingang van de ontvangstruimte bevindt er zich een sgraffitopaneel. De plaatsing van dit paneel is niet toevallig: het paneel kan bij openstaande deuren deel uitmaken van het interieur van de ontvangstruimte en de ruimte zo optisch vergroten.

Invloeden in het oeuvre van Cauchie

Cauchie werd in de ontwikkeling van zijn oeuvre sterk beïnvloed door de verschillende tendensen die tijdens of in de marge van de art nouveau waren ontstaan. Zo is de verwantschap tussen Cauchie en de kunstenaars wiens werk toegelicht werd in het magazine *The Studio* zoals Charles Rennie Mackintosh (1868-1933), opmerkelijk¹⁶.

The Studio als bron voor de vormtaal van de Engelse Arts & Crafts en The Glasgow Four

De Engelse stijl, zoals deze werd voorgesteld in *The Studio*¹⁷, was erg populair in Brussel en verschillende Brusselse kunstenaars verbleven gedurende korte periodes in het Verenigd Koninkrijk¹⁸. Of Cauchie via reizen naar het Verenigd Koninkrijk of uitsluitend via de pers en tentoonstellingen met de artistieke innovaties van de Engelse kunstenaars in contact kwam, is nog niet achterhaald. Dat hij vóór 1914¹⁹ naar het Verenigd Koninkrijk afreisde valt niet uit te sluiten, maar kan ook niet met zekerheid bevestigd worden op basis van de gekende archiefstukken. Na het voltooien van zijn opleiding aan de Brusselse Academie behaalde Cauchie een reisbeurs toegekend door het *Comité d'encouragement des arts industrielles et décoratifs* die hem in de loop van 1898 naar Londen zou hebben gebracht. Deze reis heeft hij in dit kader echter

16 E. Grasset, 'Concours d'Affiches' in : *Art et Décoration*, 10 (1898), p. 162-164 (163).

17 F. Khnopff, 'Studiotalk, Brussels' in : *The Studio*, 55 (1897), p. 51-59 (56-57).

18 A. Leonard, 'Internationalist in Spite of Themselves. Britain and Belgium at the Fin de Siècle', in *Internationalism and the Arts in Britain and Europe at the Fin de Siècle*, Bern, 2009, p. 225-246 (225-231).

19 Bij het uitbreken van de Eerste Wereldoorlog vluchtte Cauchie in 1914 naar het Verenigd Koninkrijk, waar hij te Windsor-Forest verbleef (Informeel gesprek tussen Guy en Léona Decissy en Anne-Marie Debroux, kleindochter van Cauchie, Brussel, s.d.; Brussel, *privé-collectie*, aquarel (ca. 1915)).

nooit voltooid²⁰. Het is dus in de eerste plaats via tijdschriften zoals *The Studio* dat Cauchie sterk beïnvloed werd door de vormentaal en thema's uit de Engelse kunst. Dit is duidelijk merkbaar aan de vele ontleningen aan illustraties uit *The Studio* in Cauchies werk. Eén van diens bewaarde ontwerptekeningen is bovendien duidelijk geïnspireerd op een illustratie van Frederick Hammersley Ball (1879-1939)²¹. Cauchies versie van *La légende de la Viorne* herneemt zowel de figuur als de plantenmotieven op de voorgrond van Ball's *Athenaeum*. Ook in Cauchies meubelontwerp treffen we referenties naar Britse ontwerpers aan. Zo ontleende hij mogelijk het veelvuldige gebruik van verkroppingen en fijne stijlen aan de Brit Charles Voysey (1857-1941). De wandkast van het Cauchiehuis is onder meer sterk verwant met diens ontwerp voor een cabinet. Bovendien herneemt Cauchies textielontwerp voor een deur- of kastafscheiding, het motief van de gestileerde duiven of zwaluwen van een klok van Voysey.

Naast een inspiratiebron voor bepaalde motieven, was *The Studio* ook van belang voor de ontwikkeling van Cauchies vormentaal. De typische stilering waarbij de nadruk ligt op de kracht van de lijn en het lege vlak is onder meer terug te voeren naar de illustraties van Walter Crane (1845-1915) en Aubrey Beardsley (1872-1898). Ook het specifieke vrouwelijk type dat veelvuldig binnen Cauchies sgraffito-ontwerpen voorkomt, ontleende hij aan de schilderijen en ontwerpen van de Britse Prerafaëlieten. Waarschijnlijk liggen ook de artikels uit *The Studio* over *The Glasgow School of Art* en *The Glasgow Four* aan de basis van de sterke invloed die deze op het werk van Cauchie hebben uitgeoefend²².

De *Glasgow Four* – Charles Rennie Mackintosh (1868-1928), Herbert McNair (1868-1955) en hun echtgenotes Frances (1873-1921) en Margaret Macdonald (1865-1933) – streefden op het einde van 19^{de} eeuw naar een nieuwe vormgeving los van alle conventie. Hun succes bestond eruit dat ze er in slaagden om een geheel eigen beeldtaal te ontwikkelen die uitvoerig binnen *The Studio* werd belicht.

20 Brussel, *Stadsarchief*, INV 45/6: Lijst van de rubrieken van het archief van het Openbaar onderwijs en inventaris van het archief van de Academie voor Schone Kunsten, n° 2162: Bourses de voyage, 1897-1908, voorblad dossier 1899.

21 Ball F.H. 1898: Illustration in Pen and Ink for 'A Midsummers Night's Dream' in : *The Studio*, 60, p. 134, fig. B IX.

22 Xlvii G. White, 'Some Glasgow designers and Their Work (Part I)' in : *The Studio*, 52 (1897), p. 87-100; G. White, 'Some Glasgow designers and Their Work (Part II)' in : *The Studio*, 54 (1897), p. 227-236; G. White, 'Some Glasgow designers and Their Work (Part III)' in : *The Studio*, 55 (1897), p. 47-51; G. White, 'Some Glasgow designers and Their Work (Part IV)' in : *The Studio*, 59 (1898), p. 12-25; G. White, 'The Work of Heywood Sumner. - I. Sgraffito Decorations' in : *The Studio*, 61 (1898), p. 153-155.

De invloed van de *Glasgow Four* en meer bepaald van Mackintosh op het werk van Cauchie is merkbaar in de architectuur en de decoratie van het Cauchiehuis. De stoelen van de ontvangstruimte zijn op dezelfde manier opgebouwd als de beroemde stoel van Mackintosh voor de *Miss Cranson Tea Rooms*. Daarnaast is de invloed van Mackintosh merkbaar bij het decoratieschema van het portiek. Zo hernemen de twee sgraffiti die het portiek flankeren, verschillende elementen van een ontwerp voor een decoratief paneel van Mackintosh²³. De uitvoering van Cauchie is echter veel strakker en duidelijk doordrongen van geometrie. Ook in het oorspronkelijk gevelontwerp voor het Cauchiehuis valt een gelijkenis met Margaret Macdonalds werk op. Zo bevatte het centrale paneel van de eerste verdieping oorspronkelijk elementen uit haar ontwerp voor een boekfront en uit *The Annunciation* (1896)²⁴.

Ook het decoratieschema van de fries van de ontvangstruimte van het Cauchiehuis wordt door onder andere Aubry in verband gebracht met de fries *Sept Princesses* die Margaret Macdonald exposeerde op de internationale tentoonstelling van Turijn in 1902²⁵. Alhoewel wij deze stelling niet afwijzen, wijzen we erop dat het principe van het gebruik van dergelijke wanddecoratie met verschillende scènes vaak voorkwam²⁶.

Voor de fries koos Cauchie voor verschillende scènes die op het eerste zicht een allegorische voorstelling van de zintuigen vormen. De twee scènes die zich aan de ingang van de tweede kamer bevinden, passen echter niet in deze interpretatie. Mogelijke invullingen houden referenties naar de klassieke mythologie in. De linker figuur met pijl en boog vormt op deze manier een voorstelling van de godin van de jacht, terwijl de rechterscène met brandende wierook ook tot deze cultus thuishoort. De fries bevat ook nog referenties naar het Japanse Kabuki-theater. Zo herkennen we onder andere het motief van het Nô-masker dat ook niet vreemd was in het werk van de *Glasgow Four*²⁷.

Ondanks het wisselende karakter van de diverse narratieve scènes heerst er door de stilering van de figuren en het ornament in de achtergrond toch een eenheid binnen de fries. Bovendien zijn alle twaalf personages zo

23 G. White, 'Some Glasgow designers and Their Work (Part I)' in : *The Studio*, 52 (1897), p. 87-100 (92).

24 G. White, 'The Arts and Crafts Exhibition, 1896 (Third Part)' in : *The Studio*, 45 (1896), p. 189-205 (202).

25 F. Aubry, J. Vandenbreenen, *Art-nouveau in België*, Tielt, 1991, p. 214.

26 L. Bochoms, 'Notes sur l'ameublement. La salle a manger' in : *La Gerbe. Revue d'Art Décoratif et de Littérature*, 2 (1898), p. 39-41 (40-41).

27 W. Buchanan, 'Japanese influences on the Glasgow boys and Charles Rennie Mackintosh' in : Chisabuo, Tatsuji (dir.), *Japonism in Art. An International Symposium*, Tokio, 1980 p. 291-301 (298).

gepositioneerd dat de scènes wandvullend zijn. Deze zeven scènes van de fries van het Cauchiehuis lijken ons bijgevolg eerder ingegeven door de inrichting van de ruimte en de beschikbare plaats op de wand.

Cauchie en het oriëntalisme

De oriëntaalse kunst oefende een niet te verwaarlozen invloed uit op de vormentaal van de art nouveau. Bovendien was onder meer het japonisme populair in het Brusselse artistiek milieu. Dat ook Cauchie niet aan de mode voor exotische prullaria ontsnapte, getuigen onder andere diverse interieurfoto's waarop onder meer een Boeddha-miniatuur op te herkennen is²⁸. Ook in het werk van Cauchie vinden wij vele referenties naar exotische thema's en kunst terug. Zo herneemt één van de scènes uit de fries een Ottomaans instrument, de tanbûr, en zijn Aziatische – met in hoofdzaak Japanse motieven – opvallend aanwezig in het Cauchiehuis.

Cauchies contact met het japonisme moet echter in de eerste plaats in het perspectief van de toenmalige trends bij de middenklasse geplaatst worden. Het combineren van Oosterse motieven met Westerse onderwerpen in een iconografisch onsamenhangend geheel van de fries, zou immers kunnen wijzen op een hoofdzakelijk vormelijke integratie van de Japanse kunst. Cauchie was, zo ver gekend, geen japanoloog of intensief verzamelaar van Aziatische kunst. Zijn kennis bleef dus hoogstwaarschijnlijk beperkt tot een beeld, en niet noodzakelijk een begrip, van de Japanse kunst. Vermoedelijk was er binnen de geest van het populaire japonisme wel degelijk sprake van een Japans geïnspireerd iconografisch programma bij de fries, maar was dit in de eerste plaats leesbaar gemaakt voor een groot publiek.

Symbolisch ?

De symboliek in het werk van Cauchie wordt vaak in het kader van de symbolistische schilderkunst belicht.²⁹ Het betreft hier echter geen schone maar toegepaste kunsten. Diverse symboliek was binnen de art nouveau evenwel populair en werd veelvuldig toegepast, maar diende in de eerste plaats eenvoudig en leesbaar te zijn. In het Cauchiehuis is dan ook de aanwezige symboliek in de eerste plaats ongecompliceerd. De sgraffitodecoratie met de initialen van Paul en Lina Cauchie is hiervan een sprekend voorbeeld.

²⁸ Brussel, *Archives d'Architecture Moderne*, fonds Cauchie, foto het interieur van de veranda (1905).

²⁹ G. Dessicy, 'De wereld is een oceaan van symbolen' in : Aubry et al., *Het Cauchiehuis. Tussen droom en daad*, Brussel, 2005, p. 28-29.

Het is twijfelachtig of ieder voorwerp, elke plant of elke figuur werd afgebeeld als een symbolische representatie. Op deze manier zou de aanwezigheid van het passermotief in de fries kunnen gelezen worden als een referentie naar vrijmetselarij. Cauchie maakte echter geen deel uit van deze organisatie, en er bestond tussen beiden geen formele link³⁰.

Het is mogelijk om een diepgaandere betekenis toe te kennen aan de decoratie van het Cauchiehuis. Alleen zijn wij van mening dat de aanwezige symboliek in de eerste plaats eenvoudig en leesbaar van aard was. Bovendien was één van de belangrijkste functies van de woning en de fries het adverteren van de deskundigheid van het Cauchie-atelier ten opzichte van diens cliënteel. De aanwezige motiefjes illustreren in deze optiek dat de kunstenaar een goede kennis had van de meest populaire thema's. Een andere en minder geromantiseerde interpretatie van de fries leidt tot de hypothese dat de fries de functie van levensgrote catalogus voor het Cauchiesgraffito vervulde.

Doordat het Cauchie-onderzoek in de context van de Belgische art nouveau met heel wat lacunes kampt, moet ook de woning van de kunstenaar aan een herreflectie worden onderworpen. Het te strak werken binnen het kader van de strikte definitie van de art nouveau brengt immers verschillende problemen met zich mee zowel voor een open interpretatie van het Cauchiehuis als van Cauchies oeuvre.

Zo kan het Cauchiehuis planmatig niet als een art-nouveauwoning bestempeld worden. Ook wordt duidelijk dat alhoewel Cauchie – gezien diens opleiding *Bouwkunde* nog steeds in grote mate geportretteerd als art-nouveaearchitect – zeker geen architect was. De woning is wel ontworpen volgens het art-nouveauideaal van het *Gesamtkunstwerk*. Niettegenstaande het huis een uitzondering in het werk van Cauchie vormt, is zij wel een bewijs van diens capaciteiten als decorateur. Bovendien slaagde hij, door het inventief aanwenden van de decoratie, erin om een architecturale meerwaarde binnen het pand te ontwikkelen. Een talent dat hij wist te exploiteren tot een groot commercieel succes waarbij hij sgraffito ontwierp voor een breed publiek dat eenvoudige verfraaiingen en motiefjes volgens de heersende tendensen wist te smaken.

In het werk van Cauchie is de invloed van het wijdverspreide Engelse maandblad *The Studio* duidelijk merkbaar. Ondanks de duidelijke beïnvloeding van *The Glasgow Four*, slaagde Cauchie erin om deze initieel Schotse stijl om te vormen tot een persoonlijk statement. Hierbij legde Cauchie duidelijk meer de nadruk op het geometrische aspect en de stilering van de verschillende figuren, één van de karakteristieke elementen van diens stijl.

30 Brussel, *Maçonniek Studie- en Documentatiecentrum van het Grootoosten van België*, Archief van de Loge (opzoeking verricht door F. Langenaken).

Niettegenstaande er wel degelijk sprake is van een aanwezige symboliek in het werk van Cauchie, zou het verkeerd zijn diens werk in het verlengde van het symbolisme te plaatsen. Zo is de iconografie van de fries van de ontvangstruimte onsamenhangend in tegenstelling tot de vormgeving van de figuren die wel een eenheid vormen. Ook de interpretatie van de iconografie van het grote sgraffitoveld van de gevel als een voorstelling van de klassieke muzen betwijfelen wij enigszins. De genese wijst immers op een pragmatische toepassing van de beschikbare ruimte en bovendien speelde het veld een grote rol in het publicitaire karakter van de façade. Eventuele diepere betekenissen passen volgens ons binnen een gemakkelijk leesbare symboliek. Bovendien mag het commerciële karakter van de woning niet uit het oog verloren worden bij de interpretatie ervan. Cauchies veelvuldig refereren naar de gevel in zijn diverse prospectussen en de welgekozen locatie van het pand, zijn voor ons indicaties dat pand in de eerste plaats tot doel had het visuele visitekaartje van het atelier Cauchie binnen het stadsbeeld te vormen.

Met deze bijdrage hebben wij getracht om een genuanceerder en onopgesmukt beeld van Cauchie als kunstenaar van de art nouveau en van diens atelierwoning naar voor te brengen. Ook vonden wij het belangrijk om het commerciële aspect van zijn oeuvre niet langer te negeren, maar naar voor te schuiven als één van Cauchies troeven. Volgens ons impliceert deze bijstelling van het beeld van Cauchie als kunstenaar met ondernemerstalent geen afbreuk aan de waarde van diens verwezenlijkingen. Verdere ontleding van het Cauchie-oeuvre zal in de toekomst ongetwijfeld nog nieuwe elementen aan het licht brengen en een nieuw licht werpen op diens realisaties.

GEORGES HOBÉ (1854-1936)
LE GRAND SALON CARRIÈRE, MONS 1908-1930

Raymond BALAU

Parmi les domaines méconnus jusqu'il y a peu de ses activités, ce qu'a réalisé l'architecte décorateur Georges Hobé (1854-1936) pour le compte du sculpteur et collectionneur Louis-Henri Devillez (1855-1941), et incidemment pour la destinée posthume du peintre Eugène Carrière (1849-1906), semble surprenant dans sa démarche de bâtisseur comme au regard de l'Histoire de l'Art. On ignore si Hobé et Carrière se sont connus, mais ce n'est pas impossible. Ce qui est par contre certain, c'est qu'ils avaient en Devillez, un ami hors du commun, même si ce personnage clé de l'étonnant trinôme¹ est aujourd'hui dans les pénombres de l'oubli.

¹ Ce texte est le condensé d'une recherche menée sur une dizaine d'années, qui a pris la forme de cinq articles publiés dans le *Bulletin de liaison de la Société des Amis d'Eugène Carrière*, à Gournay-sur-Marne : Raymond BALAU, *Carrière - Devillez - Hobé • La Donation Mercenier*, in *Bulletin de liaison de la Société des Amis d'Eugène Carrière*, n° 14, Gournay-sur-Marne, avril 2003, pp. 42-44. / Raymond BALAU, *Carrière - Devillez - Hobé • Une mystérieuse antichambre du Louvre à Mons • Contribution à l'étude des relations d'Eugène Carrière avec la Belgique*, in *Bulletin de liaison de la Société des Amis d'Eugène Carrière*, n° 15, Gournay-sur-Marne, avril 2004, pp. 13-35. / Raymond BALAU, *Carrière - Devillez - Hobé (3) • Le grand salon Carrière, vues des lieux*, in *Bulletin de liaison de la Société des Amis d'Eugène Carrière*, Société des Amis d'Eugène Carrière, Gournay-sur-Marne, n° 18, avril 2008, pp. 24-33. / Raymond BALAU, *Carrière - Devillez - Hobé (4) • « L.H.D. » en filigrane*, in *Bulletin de liaison de la Société des Amis d'Eugène Carrière*, Société des Amis d'Eugène Carrière, Gournay-sur-Marne, n° 19, avril 2009, pp. 27-31. / Raymond BALAU, *Carrière-Devillez-Hobé (5) • Amitiés, destinées posthumes et photographies*, in *Bulletin de liaison de la Société des Amis d'Eugène Carrière*, Société des Amis d'Eugène Carrière, Gournay-sur-Marne, n° 22, avril 2012, pp. 31-49. / En 2013, cette publications devient le *Journal du Musée Eugène Carrière*, avec au sommaire un sixième article : Raymond BALAU, *Carrière-Devillez-Hobé (6) • Amitiés, destinées posthumes et photographies (suite)*, in *Journal du Musée Eugène Carrière*, Gournay-sur-Marne, n° 1, avril 2013, pp. 33-44. Cet ensemble de plus de septante pages rassemble le détail des informations disponibles sur le sujet. Un article complémentaire est en préparation pour le même Journal (2014), consacré au « petit Weimar » de Bouillon ; ce dernier a par ailleurs fait l'objet de deux articles : Raymond BALAU, *Georges Hobé / Bouillon • Projets & réalisations 1903-1911*, in *Les Nouvelles du Patrimoine*, n° 92, Bruxelles, juillet-août-septembre 2001, pp. 32-34. / Raymond BALAU, *Projets et réalisations de Georges Hobé à Bouillon (1903-1910) • De l'ameublement à l'urbanisme*, in *Les Cahiers de l'Urbanisme*, Namur, Service Public de Wallonne / Mardaga, n° 71, mars 2009, pp. 34-55. À quoi il faut ajouter un article sur la maison FRANEAU à Mons : Raymond BALAU, *Georges Hobé, maison Franeau (Mons, 1911)*, in *La Lettre du Patrimoine (IPW)*, n° 24 (octobre- novembre-décembre), 2011, p. 23.

Sculpteur au talent précoce mais à la production limitée, avec des passages, après l'abandon d'études d'ingénieur², à l'École des Beaux-Arts de Paris et à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, Louis-Henri Devillez s'est fixé à Paris en 1876, où il a côtoyé à la fois certains artistes d'avant-garde, comme Rodin, Degas ou la mouvance impressionniste, mais aussi un milieu plus établi dans lequel évoluait par exemple le peintre Lerolle. Devillez s'enorgueillissait d'avoir été l'un des premiers amateurs du travail de Rodin, Renoir l'a représenté à l'arrière-plan d'une toile, et il a compté Van Lerberghe parmi ses amis. Une dizaine d'années durant, à partir de 1878, il a pris part à de nombreuses expositions, y obtenant quelques récompenses. Parallèlement, il écrivait dans des journaux d'art³. Curieux et cultivé, mélomane averti, il s'est toujours intéressé au travail d'autres artistes. Collectionneur, il a possédé des pièces plus ou moins importantes de Delacroix, Denis, Gauguin (au moins six), Guillaumin, Manet (deux) ou Monet ! Ce qui n'a pas empêché des passions pour d'autres artistes, puisqu'il a aussi rassemblé des œuvres de peintres peu connus, qu'il appréciait et qu'il protégeait, comme Armand Berton, Cécile Douard, Cécile Hertz, Marguerite Putsage (qu'il a présentée à Degas), Pablo Roïg ou Edwin Scott ; on devine beaucoup d'amitié et de sympathie artistique dans l'entourage de cet homme raffiné.

Le cœur de la collection était cependant constitué d'œuvres d'Eugène Carrière. Une profonde compréhension a lié les deux artistes, et l'indéfectible soutien de Devillez à Carrière et aux siens, une vingtaine d'années durant, était mû par une véritable éthique de l'admiration. Relativement fortuné — ne devant pas travailler pour vivre —, Devillez a pu acheter régulièrement des œuvres à son ami, au point de constituer la plus importante collection de Carrière, représentative de plusieurs époques et de plusieurs genres, avec en pièces maîtresses deux portraits, l'un du sculpteur dans son atelier, en 1887, et l'autre, où il apparaît avec sa vieille mère, en 1905⁴. Frappé par un cancer de la gorge, Carrière a voulu s'éloigner de Paris, et s'est fixé avec les siens à Mons, de la fin de septembre 1904 jusqu'aux approches de sa dernière opération, en novembre 1905 à Paris. Ils y ont trouvé calme et réconfort, aux bons soins de Devillez et de ses amis, en particulier Marguerite Putsage. Les maisons habitées par les Carrière et par les Devillez n'étaient séparées

2 Louis-Henri DEVILLEZ a été inscrit en 1872-1873 à l'École des Mines de Mons, dont son père, Adolphe-Barthélemy DEVILLEZ, était directeur.

3 Le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de 1890 mentionne aussi un statut d'écrivain d'art, mais jusqu'à présent, aucune étude spécifique n'a été entreprise à ce propos.

4 Dans sa thèse consacrée à Eugène CARRIÈRE en 1935, Anne-Marie BERRYER (*Eugène Carrière • Sa vie, son œuvre, son art, sa philosophie, son enseignement*, Mémoire de doctorat, Université de Liège, 21 décembre 1935), qui a donc connu DEVILLEZ, indiquait qu'il aurait échangé une œuvre de VAN GOGH pour enrichir sa collection d'un CARRIÈRE.

que par un tronçon de la rue des Compagnons. La vieille mère de Devillez est décédée au début de 1906 à Mons, et Carrière peu après, le 27 mars 1906 à Paris, à la Villa des Arts, où se trouvait son atelier. Devillez a ensuite organisé le retour des effets personnels de Sophie Carrière et de ses enfants à Paris, puis la vente de l'atelier. Il s'est aussi impliqué dans la préparation de manifestations de reconnaissance, les principales étant une exposition à l'École des Beaux-Arts de Paris et une section rétrospective au salon de la Libre Esthétique à Bruxelles.

Quittant définitivement Paris, où il avait eu un atelier, Devillez a décidé de concentrer sa collection dans ce coin de Mons que Carrière avait bien connu, et de se fixer ensuite à Bruxelles. C'est ainsi qu'il a confié à l'architecte décorateur Georges Hobé l'étude simultanée de deux bâtiments, l'un à Mons, attenant à la maison familiale, pour abriter les œuvres de Carrière dans un vaste salon à caractère muséal, l'autre à Ixelles, où il devait résider jusqu'à sa mort en 1941. Dans le grand salon Carrière, plus de soixante toiles étaient présentées, dont la majorité devaient entrer au Louvre en 1930-1931, peu après le décès de Suzanne Montagne, la sœur de Devillez restée seule, veuve, rue des Compagnons.

Cette histoire est passée à l'oubli pendant près d'un demi-siècle, au point qu'une exposition comme Paris-Bruxelles⁵ n'y a fait que l'allusion d'usage — Devillez collectionneur montois et donateur d'œuvres de Carrière au Louvre —, sans un mot sur l'aventure humaine qui a présidé à ce legs. L'endroit n'était pourtant pas secret, dans la mesure où des photographies en ont été diffusées en 1930 au travers de prestigieuses publications célébrant le centenaire de la Belgique : *Toute la Belgique*⁶, aux Éditions Hachette, et l'album *Hannonia*⁷, publié par « Les Amis du Hainaut ».

On ignore encore comment Devillez et Hobé se sont connus, mais ils étaient en contact avec le milieu des XX et de la Libre Esthétique à Bruxelles, et avaient tous deux de nombreux amis artistes. De son côté, Hobé bénéficiait vers 1905 d'une réputation de solide bâtisseur et d'homme de goût, avec même une reconnaissance internationale dans le domaine des arts décoratifs modernes (Turin 1902 et Milan 1906). Devillez et Hobé se fréquentaient également au travers de la famille Camion à Bouillon, apparentée aux

5 *Paris-Bruxelles / Bruxelles-Paris • réalisme, impressionnisme, symbolisme, art nouveau • Les relations artistiques entre la France et la Belgique, 1848-1914*, catalogue de l'exposition, Grand Palais, Paris, 21 mars – 14 juillet 1997 et Musée des Beaux-Arts, Gent, 6 septembre – 14 décembre 1997.

6 Marcel MONMARCHÉ et Émilie Lucien TILLION, *Toute la Belgique*, Librairie Hachette, Paris (imprimé par Georges LANG), 1929, p. 237.

7 *Hannonia 1930*, publication de la Société « Les Amis du Hainaut », Mons (imprimé par Georges Lang à Paris) 1930, p. 99.

Devillez. Albert Camion, industriel, avait en effet confié la conception de plusieurs bâtiments à Georges Hobé, vers 1903-1905. Albert et Amélie Camion entretenaient dans leur maison de Bouillon, l'Hôtel d'Artaize, agrandi par Georges Hobé en 1905, un climat teinté d'art. Ils possédaient plusieurs œuvres de Carrière, dont un portrait d'Amélie. Celle-ci était l'une des sœurs de l'avocat montois Paul Franeau, qui devait lui aussi, mais en 1910, solliciter Hobé pour la construction d'un hôtel particulier à Mons et d'une maison de campagne à Bouillon. S'était ainsi constitué à Bouillon, dans ce milieu bourgeois éclairé, où Eugène Carrière avait été invité, ce que Charles Van Lerberghe n'a pas hésité à baptiser « un petit Weimar ».

Les archives sont muettes quant aux tractations entre Devillez et son architecte à propos du grand salon Carrière de Mons, mais un heureux concours de circonstances a permis l'accès à une documentation remarquable sur le résultat, quoiqu'il ait été dénaturé au début des années trente, et pratiquement détruit quelques décennies plus tard. Deux sources principales : les plans de Hobé, aux Archives de l'État à Mons, et trois lots de photographies de l'intérieur, sous forme de tirages d'époque détenus par Véronique Nora-Milin, descendante de Carrière, de tirages réalisés d'après des tirages d'époque conservés dans la famille Franeau à Mons, ou encore de plaques photographiques se trouvant dans la descendance de la famille Camion à Bouillon. Pris dans leur ensemble, ces visuels donnent une idée assez précise du bâtiment, du chantier jusqu'à l'intérieur terminé, à différentes époques.

Devillez a fait démolir, à côté de la demeure familiale, une maison sur les fondations de laquelle il a ensuite fait édifier un bâtiment abritant cette vaste salle d'exposition. Les plans de la demande de permis de bâtir ont été signés par l'architecte le 15 mai 1908. Sans ces documents, les photographies n'auraient sans doute pas permis d'identifier une œuvre de Hobé, trop en dehors du registre qui l'a fait connaître. La première raison de cette « bifurcation stylistique » est qu'au sortir de l'Art nouveau, la pression démographique du petit pays riche qu'était la Belgique, et la vogue de la villégiature ont conduit à une généralisation de l'import-export des styles architecturaux, accélérée par l'apparition de revues illustrées de photographies. Face à une marée de pastiches et d'hybrides de toutes sortes, la production des architectes en quête d'un style strictement moderne est restée minoritaire, et Hobé, comme d'autres, dans ce climat d'hésitation quant aux suites de l'Art nouveau, s'est essayé à la relecture de schèmes stylistiques du passé. La seconde tient à la personnalité du commanditaire et au caractère exceptionnel du « mausolée » érigé à la gloire de Carrière, qui ont sans doute induit chez l'architecte une déférence ne l'inclinant pas à marquer l'endroit de manière trop personnelle. Le projet de Devillez était clairement d'agencer un petit musée privé, à la seule fin de présenter Eugène Carrière avec une ampleur sophistiquée. Son ambition était même de faire entrer un jour l'essentiel de ce qu'il possédait

de Carrière au Louvre, ce qui a surdéterminé ses choix pour l'architecture et la décoration intérieure, de manière à ce que l'endroit devienne une sorte d'antichambre du Louvre.

La construction était cependant simple et rationnelle. L'extérieur du bâtiment était d'esprit néo-classique côté rue, avec six pilastres engagés délimitant d'étroits panneaux verticaux sans lien avec l'organisation intérieure. Côté jardin, seul un oriel animait la façade donnant sur la partie la plus basse du jardin. L'intérieur était plus élaboré. La hauteur libre d'un peu plus de six mètres impliquait une décoration conciliant proportions humaines et décorum un rien solennel : il s'agissait d'honorer la mémoire d'un ami et de célébrer son œuvre alors que le purgatoire de l'Histoire de l'Art allait faire son office, aidé par une guerre mondiale qui secouerait sèchement les valeurs établies.

Le sens pratique de Georges Hobé était néanmoins perceptible dans l'agencement général, l'espace d'exposition étant compris entre deux niveaux qui en assuraient l'éclairage et le chauffage. Sur une base légèrement trapézoïdale, le plan du grand salon consistait en une seule surface d'environ 154 m², en communication avec la maison ancienne par un large portail intérieur surmonté d'une petite tribune, et ouvert sur le jardin par un oriel à trois pans. L'essentiel de l'éclairage naturel était zénithal, la grande salle étant dominée par une verrière transmettant la lumière d'un comble à couverture partiellement vitrée. Au sous-sol, les caves de la maison démolie avaient été maintenues, et un niveau supplémentaire créé par-dessus, de manière à organiser un étage technique — chaudière et système d'air pulsé — non assujéti à la structure desdites caves et surmonté d'un plancher en béton armé supportant le parquet de la grande salle.

Les photographies offrent un aperçu assez complet du lieu d'exposition. Réalisées à différentes époques, et de qualités variables, elle montrent que l'endroit était réservé à la peinture de Carrière⁸, qu'il était meublé en style Louis XV, et agrémenté de quelques objets d'art d'Extrême-Orient. Un piano à queue et un lutrin signalent que des concerts pouvaient s'y dérouler. Les photographies offrent aussi un luxe de détails quant aux traitements du sol, des murs et du plafond. Méritent ainsi d'être signalées quelques singularités : la grille monumentale ouvragée en fer forgé qui correspondait au passage vers la maison, un immense miroir surmontant la cheminée Louis XV en marbre, la manière dont les conduits du chauffage à air pulsé étaient dissimulés derrière les pans coupés qui reliaient les murs principaux, ainsi que les appareils d'éclairage électrique aux quatre coins de la verrière.

⁸ À une exception près, un cliché non daté montrant une toile de LEROLLE parmi celles de CARRIÈRE.

Un lambris d'appui assez bas (ou une plinthe assez haute ?) servait de base à des pilastres décoratifs en léger relief, surmontés d'une frise à la naissance de la partie cintrée du plafond, le tout plutôt dans un esprit Louis XVI. Les panneaux ainsi délimités étaient tendus de velours. Grâce au journal de Maurice Denis, qui s'est rendu sur place à la Pentecôte 1912, on dispose d'indications complémentaires : « les Carrière dans une lumière douce, sur fond vieux rouge éteint, et les pilastres peints en gris souris relevé d'or »⁹. Les photographies montrent aussi que l'accrochage des toiles a varié, les plus grandes n'ayant cependant pas bougé.

On imagine qu'en temps normal, Devillez a dû s'y rendre parfois seul, comme le montre l'une des photographies de l'endroit, vraisemblablement un autoportrait, ou accompagné d'admirateurs de Carrière, comme Paul Desjardins¹⁰. On ignore ce qu'il est advenu de l'endroit pendant la Première Guerre mondiale.

Après la mort de sa sœur, Louis-Henri Devillez a organisé sa donation au Louvre, qui s'est faite par étapes en 1930 et 1931. Il avait 75 ans. Durant l'été 1930, au cours duquel s'est fait le transport vers Paris, il a écrit à Raymond Koechlin, président du Conseil des Musées Nationaux : « je vois en tout ceci la réalisation du vœu de toute ma vie, vœu qui n'a fait que s'affirmer avec les années. Je sens tout le prix de la faveur que vous voulez bien faire à la mémoire de mon ami, en consacrant une petite salle à un groupement de ses œuvres, groupement nécessaire à l'intelligence de sa personnalité. J'ai vécu au milieu d'œuvres de Carrière et je suis très persuadé de leur haute valeur d'art. Le peintre y mettait au service d'une sensibilité profonde, un métier admirable, comparable à celui des grands maîtres »¹¹. Devillez espérait que cette présentation soit maintenue quelques années, et ce fut le cas, après une exposition à l'Orangerie des Tuileries, du 5 décembre 1930 au 15 janvier 1931. Dans la préface du catalogue, Jean Guiffrey, conservateur du Musée du Louvre, a insisté sur la persévérance du donateur : « achetant, échangeant, il put arriver à réunir dans la vaste salle, qu'il avait fait édifier à Mons pour la [collection] conserver, des tableaux de toutes les périodes et de toutes les manières de Carrière »¹².

9 Maurice DENIS, *Journal • Tome II (1905-1920)*, Paris, La Colombe, Éditions du Vieux Colombier, 1957, p. 145.

10 Anne HEURGON-DESJARDINS, *Paul Desjardins et les Décades de Pontigny*, PUF, Paris, 1964, p. 141.

11 Lettre de Louis-Henri DEVILLEZ à Raymond KOEHLIN, 25 juillet 1930, Archives des Musées nationaux, Paris, P 8 - 22 03 1931.

12 Jean GUIFFREY, préface du catalogue de *l'Exposition des œuvres provenant des donations faites par Madame la Princesse Louis de Croÿ et Monsieur Louis Devillez*, Paris, Musée de l'Orangerie des Tuileries, 1930.

À cette occasion, René Huyghe a publié deux articles, notamment dans le *Bulletin des Musées de France* : « M. Louis Devillez, le sculpteur belge dont Mons, sa ville natale, possède en particulier de fort belles œuvres, en donnant avec une rare générosité, au Musée du Louvre, la collection d'œuvres du maître qu'il possédait, va nous permettre de nous faire une plus juste idée de ce que fut Carrière. Avant de prendre place au Louvre, cette donation a été exposée avec celle de M^{me} la princesse Louis de Croÿ, dans les salles de l'Orangerie. M. Devillez fut un ami de toujours de Carrière. Répandu dans les milieux artistiques parisiens de la fin du XIX^e siècle, il fut des premiers à se laisser gagner par l'enthousiasme que l'on éprouva alors pour l'Extrême-Orient et que M. Kœchlin vient d'évoquer dans ses « Souvenirs d'un amateur d'art d'Extrême-Orient ». M. Devillez en a donné un témoignage élégant en joignant à sa donation plusieurs objets et 92 estampes qu'il avait réunis alors. Il avait connu Carrière à ses débuts ; il fut de ceux qui soutinrent sa réputation naissante et qui contribuèrent à la faire ; il fut l'ami des jours glorieux ; il fut aussi celui des jours d'infortune, des derniers, de ceux où le peintre rongé à la gorge par un mal implacable, songea à trouver, auprès de lui, en sa retraite provinciale, le calme où ses ultimes journées auraient tout leur prix. (...) La donation de M. Devillez comprend 46 tableaux de Carrière qu'il avait amassés durant toute sa vie et réunis dans une vaste salle édifiée spécialement dans sa demeure de Mons. Certaines de ces œuvres viennent directement de Carrière, comme le portrait de M. Devillez et de sa mère, exécuté en 1905 à Mons. D'autres sont le résultat de lentes recherches, d'attentes, d'échanges. Ainsi s'est peu à peu constituée une collection, où l'on trouve l'image la plus complète et la plus fidèle du peintre. (...) M. Devillez doit joindre prochainement à sa donation une série fort belle de dessins de Carrière, à laquelle il a joint au demeurant un dessin de Delacroix. (...) Il n'est pas encore opportun de juger la valeur de Carrière ; mais M. Devillez aura rendu un grand service à sa renommée : il aura d'abord donné à l'avenir les éléments d'un jugement motivé ; il aura permis ensuite de se rendre compte dès maintenant que les « insuffisances » de Carrière ne venaient pas de lacunes mais de la déformation consciente et calculée qu'il a imposée aux apparences visibles pour en faire le masque de sa vision poétique »¹³.

La maison et le grand salon ont ensuite été vendus à un avocat montois, assassiné pendant la Seconde Guerre mondiale par un amant de sa femme. Elle était mythomane, paraît-il, et le meurtrier qui était gendarme de son état, a fait feu de son arme de service. Le corps a été retrouvé plus tard,

13 René HUYGHE, *Musée du Louvre • Peintures et dessins • Les Carrière de la donation Devillez*, in *Bulletin des Musées de France*, Paris, n° 12, décembre 1930, pp. 260-262 ; le *Portrait du Sculpteur Devillez* (1887) illustre la couverture.

Grand salon Carrière, rue des Compagnons à Mons (détruit).



1. Le personnage devant la cheminée est Devillez lui-même (autoportrait). Sur le panneau de gauche, centré, le portrait de *Madame A. Devillez et son fils Louis-Henri Devillez* (Musée d'Orsay) ; au centre du panneau de droite, *La toilette* (Musée d'Orsay). Quelques objets d'art d'Extrême-Orient. Tirage photographique, archives Véronique Nora-Milin.



2. Le grand oriel offrait une vue sur le jardin. Tirage photographique, archives Véronique Nora-Milin.



3. Un décor raffiné, d'une modernité discrète, pétrie de classicisme. Au centre du groupement : *Après le bain* (Musée d'Orsay). La grille en fer forgé correspond au passage vers la maison familiale (XVIII^e siècle). Tirage photographique, archives Véronique Nora-Milin.

enterré dans le jardin, ce qui a valu la prison au meurtrier et à sa complice. L'espace qui avait été le grand salon Carrière a par conséquent été abandonné longtemps. S'il avait échappé aux bombardements de la gare de Mons, toute proche, l'humidité et les champignons devaient l'endommager sérieusement. Si bien que le propriétaire suivant, un autre avocat montois, a jugé bon de transformer le bâtiment, en y créant quatre appartements de faible standing, inscrits dans la volumétrie initiale. Méconnaissable aujourd'hui côté rue, la physionomie générale présente encore quelques traces du projet de Hobé, comme la forme de la toiture, où l'on devine l'emplacement de la partie vitrée, et le soubassement côté jardin. Par chance, une partie des boiseries décoratives, celles que décrivait Maurice Denis, ont été récupérées et déplacées dans la maison, où elles ornent la pièce qui s'ouvrait sur le grand salon.

Les recherches sur Georges Hobé ont permis de mettre au jour des aspects inattendus d'œuvres d'artistes qu'il fréquentait. C'est le cas de Louis-Henri Devillez, comme d'Albert Baertsoen ou de Rodolphe Wytsman ; ce devrait l'être aussi, à l'avenir, de Jef Lambeaux ou de Gustave Vanaise. Pour Devillez, il faut reconnaître que les investigations menées suite à la découverte d'une série de plaques photographiques, dans sa maison d'Ixelles, généreusement données à la Société des Amis d'Eugène Carrière par Ghislaine Mercenier¹⁴, ont fait apparaître une matière pour le moins surprenante. Cette histoire est aujourd'hui encore à peu près inconnue à Mons, voire en Belgique, et mériterait une mise en lumière, car elle est représentative de deux époques proches mais diamétralement opposées, séparées par la Première Guerre mondiale. Il serait utile de la donner à connaître par de nombreux visuels, afin par exemple de restituer le contenu et la configuration du grand Salon Carrière, ou de proposer un survol d'autres parties de la collection, d'œuvres de Devillez lui-même, en élargissant le champ au contexte des XX et de la Libre Esthétique, aux contacts parisiens, aux voyages (il existe quelques photographies de Devillez, prises à Londres ou en Bretagne), aux grandes figures contemporaines qui ont célébré Carrière, aux autres collectionneurs (ceux qui ont connu Carrière), et aux petits foyers de culture et d'amitié qui ont pu exister à Bouillon, à Ixelles ou à Mons. Un tel projet semble hélas inenvisageable, car la figure de Louis-Henri Devillez restera sans doute dans les coulisses de l'histoire de l'art. Force est de constater cependant que la matière existe, qu'elle est intéressante, et que sa diffusion contribuerait à nuancer la lecture du contexte où lui et ses amis ont évolué.

¹⁴ Ghislaine MERCENIER a travaillé avec Albert CLAUDE, Prix Nobel de médecine en 1973, qui a acheté la maison de DEVILLEZ en 1967.

Les pièces de la donation Devillez sont actuellement réparties entre le Musée du Louvre (Cabinet des arts graphiques), le Musée d'Orsay et le Musée Guimet. Le reste de la collection est dispersé dans quelques autres musées (Musée des Beaux-Arts de Buenos Aires, Fondation Bührle à Zurich) et surtout dans de nombreuses collections privées, connues et inconnues...

VISAGES DE L'INDUSTRIE BELGE

LE TRANSPORT DU MARBRE AU XIX^e SIÈCLE

Joëlle PETIT

Introduction

Au début du XIX^e siècle, les carrières de marbre, si appréciées pendant l'occupation romaine, sous François I^{er}, Henri II, Henri IV, qui l'affectionne particulièrement¹, et Louis XIV, qui en décore plusieurs de ses palais et appelle tout le royaume à lui en fournir, sont complètement délaissées. C'est dans les magasins du Roi, qui contiennent encore en 1806 un assortiment de colonnes et de blocs, que Napoléon trouve les marbres employés au musée du Louvre, dans les palais du Sénat, au Luxembourg. En 1809, prévoyant leur épuisement, il demande au ministre de l'Intérieur de faire dresser par les ingénieurs des mines un état général des carrières de marbre de tous les départements et d'envoyer des échantillons pour établir une collection avec un catalogue descriptif de chaque carrière. Ce travail est remis à l'Empereur en 1812² ; mais le Gouvernement ne peut soutenir les exploitations qui sont abandonnées ou considérées comme épuisées. L'industrie marbrière est sacrifiée, jusqu'au moment où les grandes expositions, ouvertes à la marbrerie, lui donnent une nouvelle impulsion³.

Lors de l'Exposition nationale des produits de l'industrie tenue à Paris en 1823, Héricart de Thury relève dans son rapport : « nos richesses en ce genre sont tellement multipliées, qu'elles pourraient suffire à notre consommation et à l'exportation la plus illimitée ; mais [...] ce sont les marbreries étrangères qui, jusqu'à ces dernières années ont exclusivement fourni à notre

Joëlle PETIT, Docteur en histoire des techniques Laboratoire HTTP-HT2S - CNAM, Paris.

1 Lettre d'Henri IV datée du 3 octobre à Chambéry, citée dans divers documents par Héricart de Thury qui l'estime datée de 1600, voir Héricart de Thury, « Rapport sur l'état actuel des carrières de marbre de France », *Annales des Mines*, tome VIII (1823), p 10.

2 *Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849*, tome I, Paris, Imp. nat., 1850, p 427.

3 J. Petit, « Stratégies et valorisation des métiers et techniques du marbre », *Les expositions universelles en France au XIX^e siècle Techniques Publics Patrimoines*, A.-L. Carré, M.-S. Corcy, C. Demeulenaere-Douyère, L. Hilaire-Perez (dir.), Paris, CNRS, 2012, p 195-206.

approvisionnement »⁴. Son rapport⁵ sur l'état des carrières de marbre, présenté à la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale est une référence : il y présente une nomenclature des marbres par département, mentionnant le nom, la localité, la couleur, certaines observations particulières, les droits de douane suivant l'état des marbres (brut, scié ou travaillé) et identifie certains propriétaires de carrières. À l'époque, la France possède plus de 200 carrières de marbre plus ou moins délaissées⁶.

Facteurs contextuels

Le transport d'objets en marbre cumule deux difficultés : son poids spécifique (près de 3000 kg au m³) et sa fragilité (faible épaisseur de la plupart des pièces).

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'extraction est manuelle. Le marbre étant un matériau pondéreux, les blocs sont dimensionnés en carrière, pour réduire le volume et le coût du transport. Mais le risque de détérioration durant les trajets est réel ; les cannelures sont donc souvent creusées sur chantier et les pièces terminées sur place. Les armures à scier apparaissent vers 1850. En 1854, Eugène Chevalier, ingénieur à Paris, invente un nouveau système de sciage continu, au moyen d'un fil de fer, qui dure 12 heures et dont la vitesse varie avec la dureté de la matière à scier⁷ : le fil hélicoïdal, pour lequel il reçoit une mention honorable à l'Exposition universelle de Paris de 1855. Ce système, perfectionné et mis en œuvre en Belgique par Paulin Gay (brevet de 1883)⁸ et Michel Thonar, révolutionne le monde, tant en carrière qu'en atelier et ne sera remplacé par le câble diamanté que dans le dernier tiers du XX^e siècle. Le développement de la machine à vapeur favorise celui du fil hélicoïdal, grâce auquel on débite, vers 1880, des masses considérables de marbre en blocs ou en tranches.

4 L.E.F. Héricart-Ferrand, Comte de Thury, P.H. Migneron, *Rapport sur les produits de l'industrie française présenté, au nom du jury central à S. E. M. le Comte Corbière*, Paris, Imp. royale, 1824, p 191.

5 Héricart de Thury, « Rapport sur l'état actuel des carrières de marbre de France », *op. cit.*, p 3-96.

6 J.A. Borgnis, *Traité élémentaire de construction appliquée à l'architecture civile*, Paris, Bachelier, 1823, p 24.

7 N. J. C. P. Bonaparte Prince, *Exposition universelle de 1855. Rapports du jury mixte international publiés sous la dir de S.A.I. le Prince Napoléon, président de la commission*, Paris, Imp. impériale, 1856, p. 277.

8 Brevet n°243 du 2/01/1883 de Paulin Gay, ingénieur à Paris, système perfectionné de scie hélicoïdale pour le sciage des pierres, marbres et tous autres matériaux, « Relevé des brevets accordés dans le Grand Duché de Luxembourg en exécution de la loi du 30 juin 1880 jusqu'au 31 décembre 1886 », *Annexe au Rapport sur la situation du commerce et de l'industrie dans Grand Duché de Luxembourg pendant l'année 1885*, Mémorial du Grand Duché de Luxembourg du 22/12/1886, p. 75.

Infrastructures

Le marbre doit être livré sur le chantier, mais avant le XVIII^e siècle, les chemins sont peu nombreux et en mauvais état, hormis les tronçons entretenus des anciennes chaussées romaines. Les chariots se renversent parfois, brisant les matériaux transportés. En 1763, il faut 2 jours pour parcourir 40 km et de 10 à 14 chevaux pour transporter environ 1800 kg⁹, la vitesse moyenne d'un convoi normal atteignant 3 km/h quand tout va bien¹⁰. Plusieurs voituriers sont donc nécessaires et le coût des livraisons est élevé. Le rayon de distribution d'une carrière est estimé à environ 15 km, soit une journée de transport par traction chevaline, dans les conditions moyennes de relief, de voirie (souvent très mauvaise) et de climat. En l'absence d'une chaussée pavée, il n'est pas possible de transporter ces matériaux pondéreux en hiver et durant une partie de l'été. L'écoulement irrégulier de la production influence donc l'organisation du travail et les carrières proches des cours d'eau sont avantagées.

Au milieu du XVIII^e siècle, les souverains autrichiens créent un réseau de chaussées reliant entre elles les villes importantes. Leur construction améliore le transport des matériaux pondéreux et permet de réduire les équipages à 4 chevaux, pour parcourir 40 km par jour avec des chargements plus lourds (fig. 1 et 2). « L'amplification du tissu [...] à l'ère autrichienne (1704-1793) [...] porte sur la construction de 2.850 km de chaussées robustes, pavées en porphyre, praticables toute l'année et d'un intérêt commercial [...] incomparable. Le régime français en ajoutera 231 et le gouvernement hollandais, plus de 800 entre 1815 et 1830 ¹¹ ». Dès 1830, l'État belge investit pour étendre le réseau routier des régions industrielles, augmenter la capacité des voiries et désenclaver les zones isolées, dans le but de relier les centres commerciaux, dont le port d'Anvers, et de réduire les coûts. Des bureaux de péage établis tous les 5 km, remplacent les droits de barrière instaurés au XVIII^e siècle, pour pourvoir à l'entretien du réseau¹². L'État augmente la masse maximale autorisée, mais la surcharge des attelages, observée dès le XVIII^e siècle, cause des dommages aux revêtements routiers, d'où l'installation de balances de contrôle et l'instauration d'amendes.

9 J.L. Van Belle, « Le transport des matériaux pierreux au XVIII^e siècle », *Pouvoirs de marbre*, Dossier n°11 de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Région wallonne CRMSF, 2004, p. 71.

10 *Ibid.*

11 *Pierres à bâtir traditionnelles de la Wallonie, Manuel de terrain*, Ministère de la Région wallonne – Direction générale des Ressources naturelles et de l'environnement, Jambes, 1996, p. 57.

12 B. Van den Hertem, « La révolution industrielle stimulée par une révolution des communications », *La Belgique industrielle en 1850*, éd Crédit communal, Ortelius séries, Anvers-Bruxelles, 1995, p. 41.

Avant 1848, le trafic des marchandises est faible et l'infrastructure en place freine le développement économique. L'exportation des marbres est favorisée par le désenclavement des carrières et villages marbriers situés loin des cours d'eau ; les machines à vapeur multiplient les capacités de production des carrières et scieries.

Les marbriers dans la région de Rance (Hainaut)

Nous avons eu accès à 7 registres de transport des XVIII^e et XIX^e siècles, appartenant à Mesdames H. et M. Baily, que nous remercions. Elles sont les descendantes d'une lignée de marbriers du village de Rance qui remonte au XVII^e siècle. Ces documents couvrent les périodes 1779 à 1784 et 1841 à 1889. Les deux registres du XVIII^e siècle, étudiés et publiés en 2010 par Jean-Louis Van Belle¹³, concernent la marbrerie Thomas-Boutée, la famille Thomas exploitant le marbre depuis 1668. Une troisième série de registres concernant la marbrerie Thomas fils, Dequesne et Polchet, établie à Rance et Paris et couvrant la période 1807 à 1817, n'a pas pu être localisée. Ces documents ont été consultés par Francis Dumont qui a publié en 1956 « *Aux marbres de Flandre* », une entreprise industrielle et commerciale sous l'Empire (1807-1817) et par George Ducarme, pour sa publication de 1957 sur les marbriers de Rance¹⁴.

Les marbriers de Rance sont à la fois carriers et artisans ; les carrières sont à ciel ouvert et l'exhaure a toujours posé problème, raison essentielle de leur abandon dans ce village en 1952. D'après le *besoigné* de Rance de 1608, Charles de Croÿ est propriétaire d'une carrière à la Marseille, où se tirent quelquefois des « pierres de Rance »¹⁵. « On en tirait autrefois près de l'église et on en tire encore. Cette pierre est fort recherchée de toutes parts et spécialement à Bruxelles et Anvers, d'où elle part pour le Roi du Danemark, des princes et seigneurs voisins ». Ce document identifie deux carrières du XIX^e siècle, déjà utilisées au XVI^e siècle, le marbre de Rance étant déjà renommé à cette époque. Quant aux statistiques industrielles dans les Pays-Bas autrichiens, de 1764¹⁶, elles relèvent notamment que :

13 J.L. Van Belle, *Deux livres d'expédition de marbres d'un marchand de Beaumont-Rance en Hainaut (1769-1784)*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 2010.

14 G. Ducarme, « Le marbre de Rance, son histoire et celle de l'industrie marbrière dans la localité », *Publications de la Société d'Histoire régionale de Rance*, tome II, 1956-1957, Rance, p. 54.

15 C. Dumont, « Le *besoigné* de Rance en 1608 », *Publications de la Société d'Histoire régionale et de Tourisme culturel des cantons de Beaumont – Chimay à Sivry – Rance/ 1990 – 1992*, tome XIII, Sivry-Rance, 1992, p. 301.

16 P. Moureaux, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse – Documents et cartes*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 1974.

- En 1751¹⁷, Grandrieu, Rance et Solre-Saint-Géry produisent du marbre ; ce qui procure de l'emploi dans la plupart des villages voisins.
- Un maître marbrier est cité en 1762 à Froidchapelle¹⁸. En 1767, deux maîtres marbriers travaillent depuis 1731, avec octroi du Conseil des Finances ; ils occupent deux scieurs, deux ouvriers au ciseau, cinq polisseuses et vendent leurs ouvrages à Mons, Ath, Bruxelles.
- À Rance¹⁹, il y a une manufacture de marbres « en toutes sortes d'ouvrages » composée de six maîtres marbriers. En 1762, ils occupent dix chariots presque toujours en route et 360 ouvriers. En 1767, on recense trois carrières de marbre et cinq maîtres marbriers, munis d'un octroi du Conseil des Finances, qui occupent 198 ouvriers et exportent vers la France.
- À Solre-Saint-Géry²⁰, 2 scieries de marbres de chacune 8 scies, qui existent depuis 10 ans, sont mues par deux moulins à eau. Les maîtres marbriers sont Thomas (de Beaumont) et Boucneau (de Rance), octroyés du Conseil des Finances en 1753 et 1756. Ces scieries occupent huit ouvriers ; les marbres sont polis partiellement à Rance, le reste est expédié en France. Une manufacture de marbres est citée en 1762 ; en 1767, les propriétaires sont Louis Joseph et Nicolas Beaugrand. Une troisième manufacture appartient à Pierre, Jean-Baptiste et François Beaugrand, qui occupent quatre scieurs à bras, trois ouvriers aux ciseaux et poinçon et trois polisseuses. Ces manufactures existent depuis 20 ans et un acte du Conseil de 1758 permet à Beaugrand d'importer librement le marbre brut et d'exporter librement celui travaillé.

Au XVIII^e siècle, Rance est donc un centre marbrier important dont les marbres sont notamment utilisés au château de Versailles, à Varsovie, au Danemark. Le tracé de la grand-route qui doit relier Mons à Chimay est dévié en 1753 à l'entrée du village, pour rencontrer les impératifs commerciaux des maîtres marbriers²¹. Les échanges entre villages sont nombreux et le marbre circule pour être scié ou travaillé ; les marbriers font venir des assortiments de blocs de marbres de couleur pour les travailler sur place, se tiennent au courant des modes et se forment à Paris où souvent ils se marient. Mais

17 *Ibid.*, p. 37.

18 *Ibid.*, p. 657.

19 *Ibid.* p. 659.

20 *Ibid.*, p. 679.

21 *Du rôle des voies de transport pour la bonne marche des affaires : déviation par le village de Rance du tracé prévu pour la chaussée de Mons-Chimay, de manière à mieux desservir l'industrie marbrière de l'endroit ; la carte y pointe pas moins de trois maisons de maîtres (A) et cinq manufactures (B). Contre-projet de 1753 par Mathieu-Joseph Jonniaux, marbrier rançois.* Archives de l'État à Mons, carte n° 148.

la Révolution impose de réduire l'utilisation des matériaux de luxe et sous l'Empire, les frontières étant rétablies, les douanes françaises imposent des droits d'entrée sur les marbres bruts en blocs (3 fr les 100 kg), sciés (5 fr les 100 kg) et ouvrés (44 fr pour 100 kg)²². Le commerce du marbre se faisant surtout à Paris, les marbriers hennuyers s'établissent de part et d'autre de la frontière et installent des scieries en Avesnois, comme Beaugrand de Solre-Saint-Géry et Boucneau de Rance.

Les voies de communication s'améliorent : la chaussée de Mons à Rance est construite en 1753, celle de Rance à Chimay en 1765. Les six marbriers de Rance travaillent avec des rouliers professionnels qui constituent un « corps » au service permanent de la marbrerie. Environ 70 noms figurent dans les registres couvrant la période 1769-1784, 3 d'entre eux totalisant plus de 30 % des transports. Ces rouliers²³ sont originaires de tous les villages des environs, à 20 km à la ronde ; ils livrent parfois loin (Paris, Rouen, Soissons, Dijon, Compiègne), certaines commandes nécessitant plusieurs envois. Dans les premières décennies du XVIII^e siècle, pour les trois villages concernés par l'activité marbrière (Rance, Froidchapelle, Solre-Saint-Géry), il y a 30 à 35 attelages de 12 à 14 bœufs²⁴. En 1762, les 6 maîtres marbriers occupent presque en permanence 10 chariots. Ce commerce a donc des conséquences sur l'élevage, l'agriculture et l'habitat, et l'infrastructure d'accueil sur les routes doit être importante ; la livraison de cheminées au château de Compiègne par Pierre-Joseph Thomas se compose de 6 voitures²⁵, qui viendront de Beaumont par Cousolre et St Quentin et, si les chemins sont mauvais, par Maubeuge, Valenciennes et Cambrai. Pour transporter les pièces sans les briser, les marbriers utilisent le plâtre de Montmartre pour les sceller ; des dégâts se produisant malgré tout, les chemins étant défoncés. Ces rouliers ne rentrent pas à vide ; ils ramènent des chargements pour les maîtres marbriers ou les maîtres de forge et reviennent de Paris avec du plâtre de Montmartre, de Dijon, avec des barriques de bourgogne, comme le roulier Cambrelin, de Cousolre, qui ramène du vin de Bourgogne, de Tonnerre ou du champagne pour le compte d'un négociant en vins de Binche²⁶.

22 E. Groessens, *Les marbres du Nord de la France et du Boulonnais*, <http://www.geologie-info.com/articles.php?Article=Marbres>.

23 Notamment Marin de Beaumont, Baye de Solre-Saint-Géry, Jacques Buisset, Jean Mahy, Patat, de Rance, Nicolas de Pienne et Leroy, de Salles, Notiaux, de Leugnies, le « Misérable », de Virelles, Cambrelin, de Cousolre.

24 J.L. Van Belle, *Deux livres d'expédition de marbres d'un marchand de Beaumont-Rance en Hainaut (1769-1784)*, *op. cit.*, p. XXXII.

25 Document daté de Compiègne le 27 février 1784, cité par Van Belle, voir J.L. Van Belle, *Deux livres d'expédition de marbres d'un marchand de Beaumont-Rance en Hainaut (1769-1784)*, *op. cit.*, p. XXX.

26 G. Ducarme, *op. cit.*, p. 55.

Entre 1769 et 1784, Van Belle comptabilise 411 départs de chariots. La saison (avril à décembre) accrédiérait l'existence de rouliers professionnels ; la répartition des départs entre les jours de la semaine est régulière, sauf le dimanche (environ 5 %).

Le coût du transport se calcule suivant deux paramètres : la distance et le poids, les 100 livres servant d'étalon (46,600 kg). La charge moyenne déterminée par Van Belle est d'environ 4608 livres de Mons, soit 2145 kg ; le roulier est payé 7 patars pour 50 km, soit 1,68 denier par km environ, pour 100 livres de poids²⁷. Il suppose que ce prix comprend des frais fixes, comme la nourriture des bœufs et des chevaux.

La navigation intérieure

La Belgique est divisée en deux bassins fluviaux : la Meuse et l'Escaut, sans connexion au XIX^e siècle. Sous l'Ancien Régime, le transport de matériaux pondéreux par voie d'eau coûte 6 à 7 fois moins cher que le transport terrestre²⁸ ; il est préféré pour les longues distances, notamment parce qu'il réduit les risques de bris des matériaux. Mais la voie d'eau doit être navigable et supporter des barges, gabarres ou autres embarcations à fond plat. Or, les écluses sont conçues pour des gabarits trop étroits et l'utilisation de l'eau par les meuniers et maîtres de forges est permanente. La Meuse n'est pas navigable en hiver (crues et gel) et il faut alléger les bateaux durant deux mois par manque d'eau. Ces transports comportent de nombreux transbordements, tant les corporations de bateliers sont puissantes (Bruxelles, Malines, Anvers, Gand et Bruges) ; les bateliers peuvent en effet refuser un client, assurant le monopole aux corps locaux de bateliers²⁹. Le prix doit tenir compte des diverses taxes ; le transport du marbre hors des frontières augmente donc son prix de revient rendu.

Les Pays-Bas autrichiens améliorent la navigabilité de certaines rivières et le transport par navigation intérieure est plus économique malgré les diverses taxes. Dans les années 1830, les autorités belges adaptent les voies navigables pour permettre aux bateaux de 350 tonnes³⁰ d'accéder aux canaux et rivières. Des chemins de halage sont aménagés le long des berges des canaux pour

27 J.L. Van Belle, *Deux livres d'expédition de marbres d'un marchand de Beaumont-Rance en Hainaut (1769-1784)*, *op. cit.*, p. XXXVII.

28 *Ibid.*, p. 72.

29 *Ibid.* Sur le territoire de Malines, le batelier doit être Malinois, sur celui d'Anvers, Anversois.

30 B. Van den Hertén, *op. cit.*, p. 42.

haler les péniches et des droits de péage sont exigés, en fonction du tonnage transporté. Jusqu'en 1830, le réseau routier est plus utilisé que les voies navigables, mais le développement de la demande de produits pondéreux influence directement l'activité des bateliers. La navigation intérieure vise surtout le transport des marchandises de faible valeur (minerais, charbon) ; la vitesse est presque la même que par voie terrestre, « mais la mobilité de l'eau et l'horizontalité de la surface permettent au cheval de déplacer un poids de trente à quarante fois supérieur à celui qu'il peut tirer attelé à un chariot, de 1.000 à 2.000 kg sur route empierrée et de 60.000 à 84.000 kg par eau, selon les sources »³¹.

Le village de Rance et ses rapports avec la navigation intérieure

Le transport par voie navigable favorise les commandes à longue distance, puisque, en 1619 déjà, le roi de Pologne Sigismond III commande du marbre pour son château de Varsovie. Chargé en bord de Meuse, il traverse les Pays-Bas, passe par la Mer du Nord puis la Mer Baltique pour arriver à Gdansk et remonter la Vistule jusqu'à Varsovie.

Mais la navigation intérieure reste un problème. Ainsi, le 18 janvier 1809, le maître marbrier Antoine Dequesne écrit à un client bruxellois : « pour les marbres d'Italie, c'est à la maison de Paris qu'il faut s'adresser. Nous venons d'en recevoir plusieurs chargements. Nous vous conseillons de faire votre provision de bonne heure parce que ces marbres ne sont pas abondants, vu les grandes difficultés de transports. Après le mois de mars, partie d'avril, il ne peut plus en arriver, la navigation intérieure étant interrompue par les basses eaux »³². Le 29 décembre 1815, il écrit : « les capitaines ne se chargent de marbre que comme lest. Il faut donc qu'ils aient leur chargement en d'autres marchandises pour qu'ils acceptent du marbre » et le 31 janvier 1817 que « il nous paraît qu'aussi longtemps qu'on ne pourra expédier par mer des marbres d'Italie sur le Havre pour l'approvisionnement de l'usine de Joble, il vaut mieux laisser chômer cette scierie car, à d'autres conditions, elle ne travaillerait qu'à notre détriment puisque les marbres nous reviendraient au même prix qu'en temps de guerre ». Ce n'est qu'à la fin de 1817 qu'un bateau entrant dans le port d'Anvers, leur apporte, avec un lest de 38 blocs, une nouvelle cargaison³³.

31 J. L. Van Belle, « Le transport des matériaux pierreux au XVIII^e siècle », *op. cit.*, p 73.

32 F. Dumont, « *Aux Marbres de Flandre* », *une entreprise industrielle et commerciale sous l'Empire (1807-1817)*, 1^e éd., 1956, Pierres et Marbres de Wallonie, réimpression 2007, p. 46.

33 *Ibid.*, p 86.

La navigation maritime

Les registres ne donnent pas d'information sur la navigation maritime, mais nous savons qu'en 1764, une goélette ramène de Carrare l'autel en marbre de la chapelle Sainte-Anne de Portrieux (Côtes d'Armor), financée par les pêcheurs à la morue³⁴ et nous disposons de l'inventaire des navires servant au transport, transbordement et débarquement des blocs de marbre appartenant à Henraux, commissaire du gouvernement français à Carrare pour les achats et travaux de marbre, en litige en 1825 avec l'État français. Cet inventaire, dressé par le directeur des Travaux de la Marine royale d'Arles à la demande des capitaines des bateaux, sur l'ordre de Henraux aîné, est le suivant :

- une goélette et sa chaloupe de port de 109 tonneaux [...], équipée de 12 personnes³⁵ ;
- une goélette et sa chaloupe de port de 48 tonneaux³⁶
- une goélette et sa chaloupe de port de 43 tonneaux équipée de 7 personnes³⁷

Le chemin de fer

Dès 1830, la Belgique doit choisir entre la promotion du rail et celle du canal. À l'époque, les grands fleuves traversent les Pays-Bas pour rejoindre la mer, la Belgique vient de s'en libérer et les Hollandais barrent l'accès au port d'Anvers jusqu'en novembre 1831, date de signature de l'Armistice. La faisabilité du chemin de fer est donc étudiée en priorité, dans le but de relier Anvers à la Prusse, le rail permettant d'augmenter la rapidité et la capacité des transports. Ce plan évolue pour relier les grandes villes commerciales du pays et quelques lignes vers l'étranger. Le premier volet prévoit un réseau en étoile autour de la ligne Anvers – Prusse avec une branche vers Gand et Ostende (port) et une autre vers Bruxelles et la France. Les premières lois sur les chemins de fer sont promulguées en 1833 et 1834, date à laquelle le gouvernement met en chantier deux lignes au départ de Malines : Ostende – Prusse et France – Pays-Bas³⁸.

34 http://archives.cotesdarmor.fr/asp/inventaire/st_quay_portrieux/Geoviewer/Data/HTM.

35 AN Paris F21 476 pièce 52/94.

36 AN Paris F21 476 pièce 91/94.

37 AN Paris F21 476 pièce 14/94.

38 Laffut, M., *Les chemins de fer belges 1830-1913 : genèse du réseau et présentation critique des données statistiques*, Bruxelles, Palais des Académies, 1995.

Pour permettre l'installation de lignes secondaires par le privé, l'État institue un système de concessions. Les entrepreneurs doivent déposer un rapport sur leurs objectifs pour obtenir l'autorisation d'ériger une voie de chemin de fer et l'exploiter durant une période définie au terme de laquelle elle revient à l'État. Le réseau grandit et ouvre de nouveaux marchés grâce aux nouvelles lignes internationales. Les tarifs appliqués aux biens destinés à l'exportation sont régulièrement adaptés, les trafics vers et en provenance du port d'Anvers sont favorisés pour concurrencer Rotterdam. Le transport des marchandises est instauré par l'État belge, par arrêté royal du 30 janvier 1838 ; ses débuts sont modestes, le parc ne comportant qu'une centaine de wagons au 1^{er} janvier 1839. Le chemin de fer se spécialise dans les produits de grande valeur (autres que le charbon) et dessert les régions inaccessibles aux bateaux. En 1843, les grands axes nord-sud et est-ouest sont terminés et des compagnies privées sont autorisées à construire et à exploiter leurs propres chemins de fer, permettant le développement de l'industrialisation. En 1862, le réseau du Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse, desservi par 24 locomotives, 17 voitures de voyageurs et 838 wagons de marchandises, est soudé à celui du Chemin de fer français des Ardennes, ce qui lui assure une extension internationale³⁹.

En 1870, l'État belge possède 863 km de lignes et s'efforce d'amener les compagnies privées, qui en exploitent 2231, à uniformiser les tarifs et l'écartement des rails. Dans les grands espaces industriels, les wagons sont tractés par un cheval ou une locomotive, les usines raccordées au réseau sont nombreuses, ce qui leur permet de traiter les marchandises plus rapidement et à moindre coût.

Le chemin de fer dans la région de Rance

Des interventions politiques cherchent à promouvoir les bassins carriers (Chemin de fer de Chimay et Chemin de fer du Nord). Les marbres étrangers arrivent au port d'Anvers, où se trouve un dépôt. Les patrons marbriers s'y rendent plusieurs fois par an pour y choisir les blocs qui sont livrés par chemin de fer à Jeumont à partir de 1855. Cousolre ne dispose d'une gare qu'à partir de 1885 et elle est décentrée. La ligne 132 Charleroi Sud – Treignes, chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse, est inaugurée en plusieurs étapes, de 1848 à juin 1854 (frontière française), pour une première concession datant

39 *Ibid.*, p 15.

de 1837 et une seconde de 1845⁴⁰. La ligne Saint-Quentin – Erquelinnes est construite vers 1850, avec un passage par Jeumont qui est relié à Namur par Erquelinnes et Charleroi Sud.

Le conseil communal de Rance, en sa séance du 30 janvier 1865, décide de souscrire 100 000 francs d'obligations du Chemin de fer de Frameries à Chimay et de céder gratuitement les terrains communaux ; l'ingénieur civil concessionnaire du chemin de fer de Frameries, par lettre du 10 novembre 1864, « démontrant les avantages qui en résulteraient pour l'avenir, considérant que cette voie ferrée, en circulation, donnerait à l'industrie un développement plus large en la faisant sortir de l'état languissant où elle se trouve par défaut de transports facile pour en écouler les produits... »⁴¹. En compensation, le chemin de fer passe sur le territoire de la commune et une station y est érigée.

Quant au chemin de fer privé, en sa séance du 6 juillet 1899, le conseil communal marque son accord pour l'établissement d'un « chemin de fer industriel allant de l'usine Rolez à la carrière en traversant le chemin n°8 », après enquête de *commodo incommodo*, sur demande de la société Jules Rolez Limited.

Conclusion

L'industrie du marbre fait vivre les maîtres carriers et les artisans, mais également de nombreuses familles ouvrières et agricoles, des rouliers et des bateliers ; elle alimente l'État et incite à la création et au développement d'infrastructures régionales, nationales et européennes. En l'absence de chaussées, les risques sont grands ; les chocs et les chutes sont redoutés. La création des chaussées réduit ces risques, mais le transport par voie navigable qui les restreint également, reste plus économique, malgré les transbordements et transports par chariots, inévitables à l'un ou l'autre moment. Le chemin de fer assure un transport plus sûr et une pénétration jusqu'au cœur des cités, au sein des chantiers.

40 A. Lépine, *La gare de Cerfontaine*, Cerfontaine, Bibliothèque d'Entre-Sambre-et-Meuse Cercle d'Histoire, 2004, p. 7-8.

41 Procès verbal du conseil communal du 30 janvier 1865, courrier du 10 novembre 1864 de l'ingénieur civil concessionnaire du chemin de fer de Frameries.



Fig. 1 « Chantier de la carrière de Hautmont à Vodelée au début du XX^e siècle, montrant à l'arrière-plan le débitage au fil hélicoïdal des blocs, à l'avant-plan un attelage attendant sa charge. Archives de la Société de Merbes-Sprimont », *Pouvoirs de marbre*, Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Pierres et marbres de Wallonie, Liège, 2004, p 60.

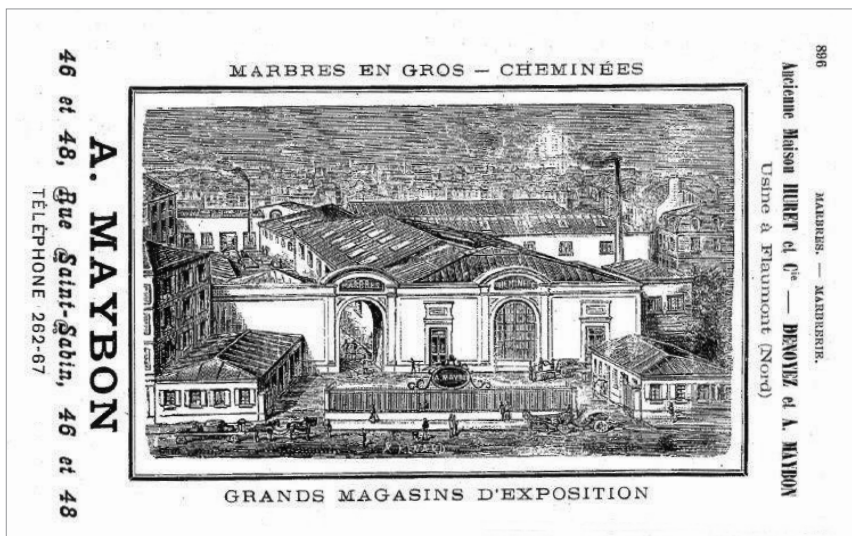


Fig. 2 Sageret, *Annuaire du bâtiment, des travaux publics et des arts industriels*, G. De Rupe, 1904, p 896.

LA CARTE DE VANDERMAELEN
ET LE PAYSAGE INDUSTRIEL WALLON
À LA FIN DE LA PREMIÈRE INDUSTRIALISATION

Arnaud PÉTERS, Olivier DEFÊCHEREUX

La présente contribution s'inscrit dans la continuité d'un vaste projet de recherche appliquée mené depuis 2010 par l'équipe du CHST-ULg¹. Elle propose un compte-rendu critique de la première étape de ce chantier : l'investigation systématique de la carte topographique de Philippe Vandermaelen (1791-1869) au 1/20000. Produite entre 1846 et 1854, cette dernière repose sur l'expertise forgée par l'Établissement géographique de Bruxelles. Fondé par l'illustre cartographe en 1830, cette institution comprend une imprimerie lithographique, une salle de dessin, une autre de gravure et d'enluminure, des salles de conférences, où se donnent des leçons d'histoire, de géographie, de physique, de chimie, de géologie, de botanique, de zoologie, un musée d'histoire naturelle, une bibliothèque, une *mappothèque*, un musée d'histoire naturelle, des serres². Parmi les premières publications de l'Établissement, on trouve, outre un ambitieux et inédit *Atlas universel* en 400 feuilles, une *Carte administrative et industrielle de la Belgique* (4 feuilles), ou encore une réédition de la *Carte de Belgique d'après Ferraris* (48 feuilles). Dès 1831, Vandermaelen y publie la série des *Dictionnaires géographiques spéciaux des provinces de la Belgique* dont l'objet est d'*offrir le tableau véridique des principales ressources de toutes les localités du pays*³.

1 La contribution du CHST-ULg à l'inventaire wallon des terrains potentiellement pollués s'inscrit dans le cadre d'une convention de recherche engagée par le SPW-DGO3-DPS. Elle fait l'objet d'une autre contribution des mêmes auteurs au sein de cet ouvrage.

2 A. Drapiez, *Notice sur l'Établissement géographique de Bruxelles*, Bruxelles, 1836, p. 4. Une seconde description de l'établissement est proposée dans : *Lettre sur l'Établissement géographique de Bruxelles fondé en 1830 par P. Vandermaelen*, Bruxelles, 1830. Une troisième apparaît dans le *Mémorial de l'Établissement géographique de Bruxelles, fondé par P. Vandermaelen*, publié dans P. Vandermaelen, *Dictionnaire géographique de la Province de Liège*, Bruxelles, 1831.

3 Liège (1831), Namur (1832), Hainaut (1833), Luxembourg (1838). Le Brabant n'a pas fait l'objet d'un dictionnaire.

Dans le cadre de leur réalisation, il sollicite, dans chaque province, une série d'industriels et scientifiques aux fins d'obtenir les informations utiles sur l'état de l'industrie⁴.

La réalisation de la carte au 1/20000 repose sur une ambition inédite de cartographier l'industrie et constitue, dès lors, un remarquable instantané du paysage industriel de la Belgique de la première industrialisation⁵. Vandermaelen témoigne, en effet, d'une volonté affichée d'y introduire *l'indication des usines, fabriques, carrières, etc.* À l'image de la collection de lithographies de la *Belgique industrielle* qui est contemporaine, la carte constitue un autre monument dressé à la gloire de l'industrie nationale dans la jeune Belgique⁶.

La méthode employée pour la réalisation de la carte, divisée en 24 sections de 16 feuilles, repose, outre sur l'expérience accumulée au sein de l'Établissement géographique de Bruxelles, sur un travail d'équipe basé sur la réalisation de fiches et de nombreux relevés topographiques, mais également sur la mobilisation de la documentation cadastrale, qui apporte un gain de précision évident, et des données géodésiques des officiers d'état-major. Profitant de la densité relativement faible de l'urbanisation, le cartographe représente un grand nombre de sites industriels qu'il tâche de mentionner lorsque les contraintes liées à la symbolique le permettent.

Le document est redécouvert dans les années 1990 et valorisé par une importante publication de la section des Cartes et plans de la Bibliothèque royale⁷.

4 À titre d'exemple, il sollicite pour la province de Liège : Tilman, fabricant de draps (2 mai 1831), le Directeur de la fonderie de canons (6 mai 1831), Lesouine, fabricant d'armes (12 mai 1831), John Cockerill (3 mars 1831), Hyacinthe Delloye, négociant (3 mars 1831), Kemlin, propriétaire de la verrerie du Val-Saint-Lambert (5 mars 1831) afin d'obtenir des renseignements sur leurs établissements et secteurs d'activité. Voir *Fragment de la correspondance de l'Établissement géographique de Bruxelles, fondé par P. Vandermaelen*, publié dans P. Vandermaelen, *Dictionnaire géographique de la Province de Liège*, Bruxelles, 1831.

5 La notion de « paysage industriel » privilégiée ici s'appuie sur la définition qu'en donne F. Crouzet : « Par paysage industriel, j'entends un paysage où les activités industrielles sont évidentes, révélées par des bâtiments et équipements caractéristiques, lesquels, finalement, dominent ce paysage. Le paysage industriel est le produit de la Révolution industrielle », F. Crouzet, « Naissance du paysage industriel », in A. Corvol (dir.), *Les sources de l'histoire de l'environnement, le XIX^e siècle*, Paris, 1999, p. 55-62.

6 Voir, à ce sujet, S. Steffens, « La Belgique industrielle au XIX^e siècle ou la grande industrie comme symbole de modernité et de progrès », in A. Morelli (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, 1995, p. 149 et sv. On peut également mentionner ici la *Carte industrielle de la Belgique et de la Prusse rhénane* publiée, également au milieu du siècle, par J. Géruzet.

7 À la disparition de l'Établissement géographique de Bruxelles, en 1880, la Bibliothèque royale reçoit la gestion de ses collections qui font l'objet d'un inventaire complet : C. Chantrenne, B. Op De Beek, *Inventaire raisonné des collections cartographiques Vandermaelen conservées à la Bibliothèque royale de Belgique*, vol. II : *La carte topographique au 1/20000*, Bruxelles, 1994.

Depuis lors, quelques rares recherches historiques se sont fondées sur son exploitation⁸. Cette contribution, dont la première ambition consiste à mettre en perspective de façon critique les données rassemblées par le CHST, entend également démontrer leur intérêt pour la recherche.

1. L'investigation systématique de la carte de Vandermaelen

L'analyse systématique de la carte s'est opérée en 2010-2011⁹. À l'échelle du 1/5000, l'ensemble des planches, préalablement numérisées et géoréférencées, couvrant le territoire de la Région wallonne à l'exclusion des cantons de l'Est, ont été analysées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG)¹⁰. Les sites industriels y sont identifiés par un périmètre représentant l'étendue supposée des activités. En définissant l'emprise des activités industrielles représentées sur la carte, l'objectif poursuivi consiste à apporter une précision spatiale supérieure à celle du point, souvent privilégié notamment via la technique de géocodage. Cette délimitation des emprises s'est fondée sur une méthode tenant compte des conditions de production de la carte et mobilisant des connaissances spécifiques sur la localisation. Les éléments propres aux réseaux hydrographiques (et en particulier, les canaux, ports, biefs, etc.) et d'une manière générale les voies de communications, souvent associés aux établissements industriels, ont naturellement été l'objet d'une attention particulière.

À ces périmètres définis dans le SIG, correspondent une série de données attributaires ou descriptives qui sont intégrées dans la base de données géographiques. Une activité générale est ainsi associée à chaque site identifié. Cette typologie contient 104 activités différentes. Sa constitution s'est voulue volontairement fidèle à la carte tout en tenant compte des classifications des activités industrielles existantes. L'échelle de précision de ces activités est variable. Si dans la plupart des cas, la dénomination permet une identification claire de l'activité, dans d'autres, des termes généralistes comme « usine » ou « fabrique » sont mentionnés par la carte. L'ensemble des activités est mise en relation, dans la base de données, avec la *Nomenclature européenne des activités économiques* (NACE). Enfin, pour chaque site identifié, des

8 Voir, par exemple, J.-B. Ducène, « La carte topographique de Philippe Vandermaelen, source importante pour l'histoire de l'aménagement industriel », in I. Parmentier (dir.), *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique-Luxembourg-Congo-Burundi*, Namur, 2010, p. 269-274.

9 Ont contribué à ce chantier, outre les auteurs, Raphaël de Lamotte et Gabrielle Lequeue.

10 L'exploitation de la carte dans le SIG supposait le géo-référencement préalable des diverses planches. Celui-ci a été opéré par les services de la Région Wallonne.

indices de qualité ont été définis quant à la précision de la localisation et à la nature des activités. La base de données géographique ainsi générée recense 5698 sites industriels pour l'ensemble du territoire wallon (hormis les cantons de l'Est).

D'un point de vue méthodologique, il convient de rattacher ce chantier à la constitution de ce qu'on appelle les *Historical GIS* pour désigner les SIG basés sur des données historiques validées et à propos desquels une littérature récente fournit une série de balises¹¹. En la matière, une expérience belge de grande ampleur, menée à l'Université de Gand, a récemment livré d'intéressants résultats¹². L'échelle de base y est communale et les données encodées, issues essentiellement de statistiques industrielles, sont de natures socio-économique et démographique. Elles devraient dès lors se révéler particulièrement complémentaires avec les données rassemblées par le CHST.

En complément de la base de données, un lexique des termes techniques rencontrés durant l'analyse a été réalisé. Les définitions insistent sur l'état de la technologie au moment de la production de la carte¹³.

2. Observations au microscope

Un premier regard, posé à l'échelle macroscopique, fait émerger une série de constats à propos des données rassemblées. Pour évaluer la pertinence de ces observations et questionner la consistance des données récoltées, il semble utile de les confronter aux modèles et concepts proposés dans la littérature scientifique à propos de l'industrialisation et la formation des bassins industriels dans nos régions.

Depuis les travaux de Bertrand Gille, la révolution industrielle de la première moitié du XIX^e siècle est associée à un changement de système technique, concept définissant un ensemble de cohérences entre technologies, matériaux et énergies¹⁴. Le nouveau système qui émerge à la fin du XVIII^e s. est fondé, en Wallonie, sur le trinôme coke-fonte-vapeur. Un de ses symboles est le

11 Voir, en particulier, trois récentes synthèses : I. Gregory, P. Ell, *Historical GIS : technologies, methodologies and scholarship*, Cambridge, 2007 ; A.K. Knowles, *Placing History : how maps, spatial data and GIS are changing historical scholarship*, Redlands, 2008 ; A. von Lünen, C. Travis (dir.), *History and GIS : epistemologies, considerations and Reflections*, Londres, 2013.

12 Le *Belgian Historical GIS* a été constitué, à partir de données statistiques et cartographiques, par des chercheurs de l'Université de Gand (Département d'histoire contemporaine) sous la direction du Prof. J. Vanhaute. Il porte sur la période 1800-1963/2003.

13 Il comprend 60 entrées depuis « affinerie de fer » jusque « verrerie ».

14 B. Gille, *Histoire des techniques*, Paris, 1979 ; voir également, l'application du concept dans R. Halleux, *Cockerill, deux siècles de technologie*, Liège, 2002.

haut-fourneau à coke. Le premier d'entre eux est implanté par les frères Cockerill à Seraing au début des années 1820¹⁵. Dans les années 1830, le développement de cette nouvelle technologie s'accélère. La carte de Vandermaelen représente 30 *hauts-fourneaux* (Carte 1) mis à feu dans les provinces de Liège (commune de Seraing), du Hainaut (communes de Bernissart, Charleroi, Châtelet, Lobbes, Gerpinnes), de Namur (communes de Namur, Mettet, Couvin, Dinant, Walcourt, Florennes) et du Luxembourg (communes de Saint-Hubert, Habay, Saint-Léger, Virton). Leur implantation, dont le cartographe est témoin, ne se limite donc pas à la bande houillère correspondant au sillon Sambre-Meuse. La concentration des hauts-fourneaux autour de Charleroi - qui apparaît dans les années 1840 comme la « terre classique de la métallurgie belge », selon l'expression d'Adolphe Lesoinne - premier professeur de métallurgie à l'Université de Liège¹⁶ - semble cependant évidente. Enfin, le haut-fourneau de Clabecq, non représenté par Vandermaelen, brille par son absence¹⁷.

Outre ces infrastructures d'un genre nouveau, Vandermaelen représente sur sa carte 36 *fourneaux* (Carte 1). Ces derniers sont en réalité les fourneaux à fonte et au bois, étudiés par G. Hansotte, qui apparaissent dans nos régions à partir du XIV^e siècle¹⁸. Leur implantation correspond à une toute autre logique. Fonctionnant au charbon de bois et à l'énergie hydraulique, ils se trouvent disséminés dans les forêts wallonnes où ils trouvent leur combustible, le long des rivières qui leur fournissent l'énergie. Surtout, on les trouve à proximité des gisements de fer, d'où une concentration dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et le sud de la province du Luxembourg. Ici aussi, plusieurs fourneaux, notamment ceux des bords du Hoyoux et de l'Ourthe, semblent « oubliés » par Vandermaelen. Certains d'entre eux y sont toutefois définis comme *forge*.

Cette remarque sur l'implantation différenciée de ces deux types d'établissements, modernes et anciens, peut être généralisée. Le tableau 1 distingue les activités dites « préindustrielles », c'est-à-dire existant avant le XIX^e siècle, des activités émergeant à la Révolution industrielle¹⁹.

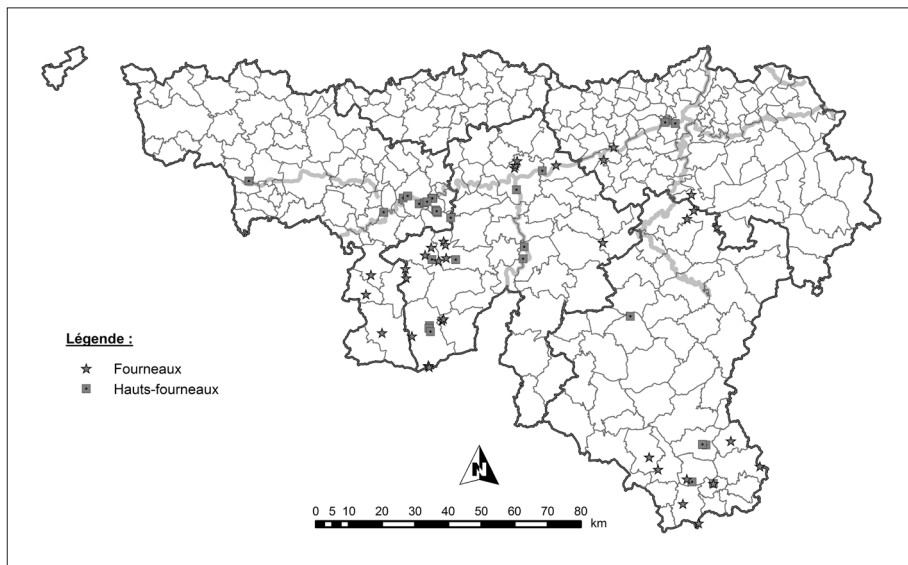
15 A. Lecocq, *Description de l'établissement John Cockerill à Seraing*, Liège, 1854.

16 M. Bruwier, « L'industrialisation en Hainaut au XIX^e siècle », in R. Leboutte, J.-P. Lenhers (dir.), *Passé et avenir des bassins industriels en Europe*, Luxembourg, 1995, p. 185-202.

17 Vandermaelen ne représente pas le haut-fourneau de Clabecq, se contentant d'identifier, entre le canal et la Sennette, les *Forges*. Son existence est pourtant attestée : voir, par exemple, X. Heuschling, *Essai sur la statistique générale de la Belgique, composé sur des documents publics et particuliers*, Bruxelles, 1841, p. 100. Notons que cet ouvrage est publié par Philippe Vandermaelen himself.

18 G. Hansotte, *La métallurgie et le commerce international du fer dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1980, p. 65 et sv.

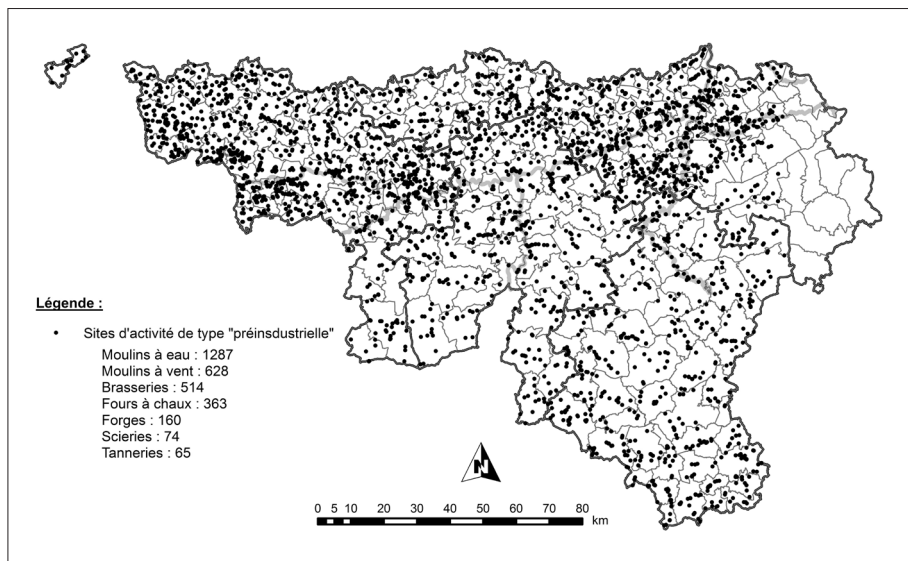
19 Nous n'avons retenu, dans chacune des deux catégories, que les sept types d'établissements industriels les plus caractéristiques et les mieux représentés.



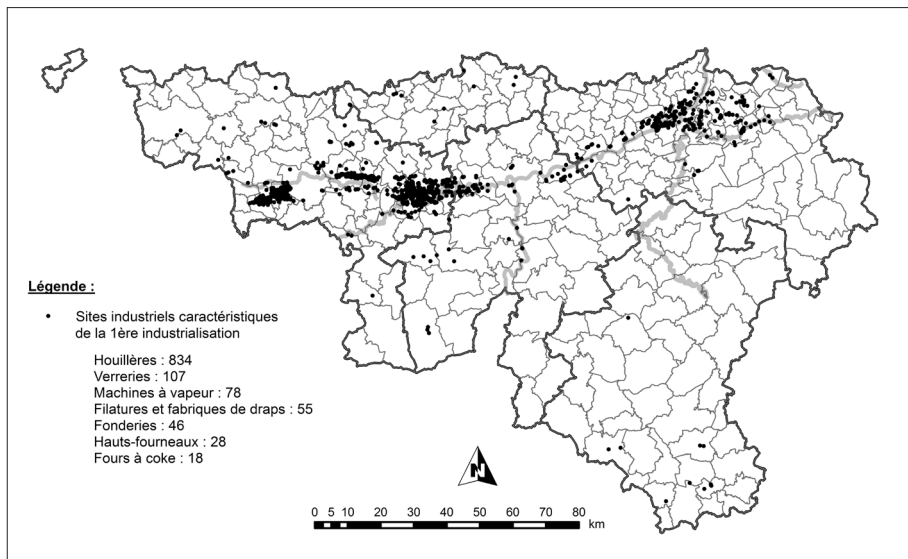
Carte 1 - La sidérurgie au milieu du XIX^e siècle.

Les activités préindustrielles sont caractérisées par leur dispersion (Carte 2) tandis que les activités associées à la première industrialisation (Carte 3), elles, se concentrent sur le bassin houiller. Quatre ensembles s’y révèlent ; de gauche à droite on perçoit des concentrations importantes dans le Borinage (Couchant de Mons), le Centre (Levant de Mons), le pays de Charleroi et la région de Liège-Verviers.

Dans ce tissu industriel bigarré, les activités préindustrielles dominent largement en nombre, les sept catégories retenues représentant plus de la moitié de l’ensemble des sites identifiés (fig. 1). L’importance quantitative des moulins doit, à cet égard, être soulignée. Sur la carte, ils sont symbolisés sans systématiquement faire l’objet de mentions. Leur implantation en milieu généralement faiblement urbanisé, le long des voies d’eaux ou sur les plateaux, rend la représentation de ce symbole plus aisée. Parmi les activités caractéristiques de l’industrialisation, les houillères abondent. Même si, elles font l’objet, on le sait, d’une exploitation ancienne, l’ampleur (et la profondeur) de l’extraction change au XIX^e siècle tandis que les puits se multiplient. L’industrie textile semble elle peu représentée (seulement 55 sites). La principale explication tient aux particularités de ce secteur dont les unités apparaissent de taille relativement modeste et sont souvent intégrées au tissu urbain.



Carte 2 - Dispersion géographique des activités préindustrielles.



Carte 3 - Concentration géographique des activités de la première industrialisation.

Figure 1 - Nature des activités recensées sur la carte de Vandermaelen.

Activités « préindustrielles »		Activités de la Révolution industrielle	
moulins à eau	1287	houillères	834
moulins à vent	628	verreries	107
brasseries	514	machines à vapeur	78
fours à chaux	363	filatures + fabriques de draps	55
forges	160	fonderies	46
scieries	74	hauts-fourneaux	28
tanneries	65	fours à coke	18
TOTAL = 3091 (54%)		TOTAL = 1166 (20%)	

Dans leur étude classique sur l'industrialisation de la Belgique, Pierre Lebrun et son équipe appliquent le concept d'économies régionales polarisées à l'industrialisation de la Belgique²⁰. Sept pôles principaux et quatre pôles secondaires, dont l'irruption successive participe de la révolution industrielle, sont ainsi définis²¹.

Si l'on examine la liste des communes les plus industrialisées d'après les données de la carte (sous l'angle du nombre absolu de sites recensés), on se rend compte que la réalité de ces pôles régionaux apparaît de façon évidente²². Ce classement souligne l'abondance des communes appartenant aux pôles carolorégien (6 communes de plus de 34 sites) et borain (4 communes de plus de 34 sites). L'impact quantitatif des houillères semble déterminant. Rappelons, à cet égard, que jusque 1830, le Borinage est la zone d'extraction charbonnière la plus productive de Belgique avant d'être devancée par le bassin de Charleroi²³.

L'abondance de sites appartenant à ces deux pôles s'explique par ailleurs par les contingences de réalisation de la carte. La configuration des noyaux

20 P. Lebrun, M. Bruwier, J. Dhondt, G. Hansotte, *Essai sur l'histoire de la révolution industrielle en Belgique (1770-1846)*, Bruxelles, 1979. Les auteurs s'appuient sur F. Perroux, « Notes sur la notion de pôle de croissance », in *Economie appliquée*, 1995, p. 306-320.

21 Les sept grands pôles industriels sont : Gand-coton, Borinage-charbon, Charleroi-fer, Charleroi-charbon, Liège-fer, Liège-charbon, Verviers-laine. Les quatre pôles secondaires sont le zinc (Liège), la chimie (Basse-Sambre), la verrerie (Charleroi) et la filature du lin (Gand).

22 Nous prenons ici en compte les limites communales antérieures à la fusion de 1977.

23 G. Decamps, *Mémoire historique sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le Couchant de Mons*, Bruxelles, 1880.

urbains de ces communes, plus éclatés, au milieu du XIX^e s. - comparativement notamment à Liège ou Verviers - permet au cartographe d'y représenter un nombre plus important de sites.

Dans ce classement, seules deux communes, hébergeant une importante industrie extractive, sont extérieures à ces pôles : Tournai et Basècles.

Figure 2 - Les communes les plus industrialisées d'après la carte de Vandermaelen.

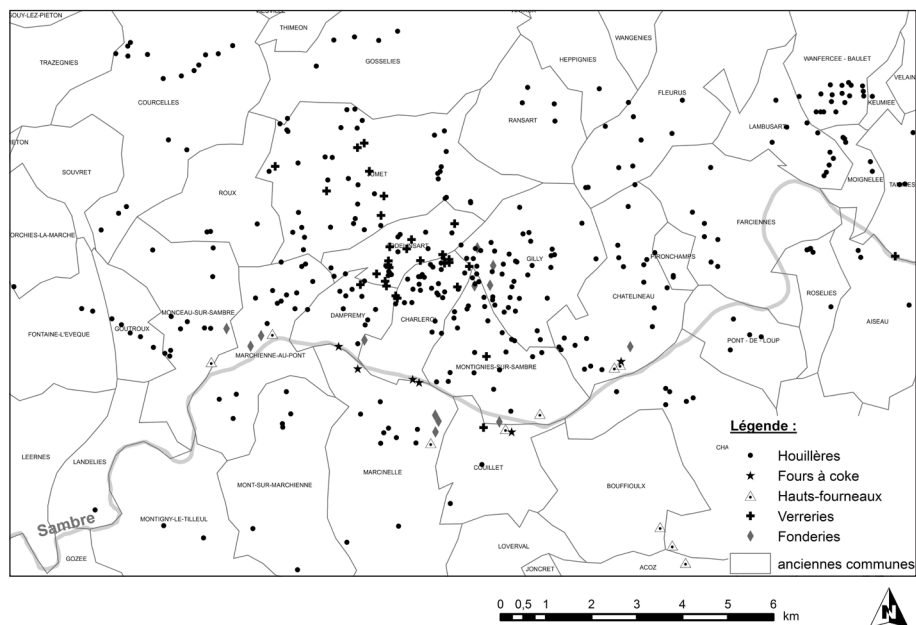
1 : Borinage (charbon) / 2 + 3 : Charleroi (charbon + fer) /
4 + 5 : Liège (charbon + fer) / 6 : Verviers (textile).

Anciennes communes	Nombre de sites
Quaregnon (1)	74
Gilly (2 et 3)	65
Jumet (2 et 3)	61
Basècles	53
Charleroi (2 et 3)	44
Montignies-sur-Sambre (2 et 3)	39
Dour (1)	37
Tournai	37
Chatelineau (2 et 3)	36
Wasmès (1)	36
Liège (Meuse Nord) (4 et 5)	36
Lodelinsart (2 et 3)	34
Jemappes (1)	34
Seraing (4 et 5)	33
Verviers (6)	33

La thématique des pôles régionaux rejoint naturellement celle de la formation des bassins industriels qui répond, à l'aube du XIX^e s., à trois contraintes : celles du charbon, de la main d'œuvre et des transports.

René Leboutte propose, via une étude comparée, une intéressante typologie des bassins²⁴. Dans le cas de la Wallonie, il distingue deux modèles d'évolution. Le premier, celui du « bassin à développement combiné et polarisé où la sidérurgie accompagnée de la construction mécanique et la verrerie investissent le gisement charbonnier », s'applique parfaitement au

24 R. Leboutte, *Vie et mort des bassins industriels en Europe*, Paris, 1997.



cas de Charleroi comme l'illustre la Carte 4²⁵. On y constate l'omniprésence des houillères, principalement sur la rive gauche de la Sambre²⁶. Par ailleurs, l'importance quantitative des hauts-fourneaux, fonderies et, plus encore, verreries, dont l'implantation semble correspondre à des logiques propres, est remarquable. Les fonderies et hauts-fourneaux, contrairement aux verreries et houillères, avoisinent la Sambre et le chemin de fer qui la longe.

Au delà des bassins, l'analyse cartographique des données met en évidence l'axe du développement industriel wallon de la première moitié du XIX^e siècle. Il correspond, comme on le sait, *grosso modo* au réseau hydrographique Haine-Sambre-Meuse-Vesdre. On peut isoler, grâce au traitement cartographique des données de la carte, l'ensemble des sites industriels situés à moins de 2 kilomètres de ces fleuves et rivières. L'échantillon correspond à 1378 sites équivalents à près d'un quart de l'ensemble des établissements identifiés (24%). La même opération appliquée à la dorsale wallonne, qui se constitue

25 *Ibid.*, p. 96. Il est également valable pour les bassins de Liège et du Centre. L'autre modèle, incarné par le bassin du Borinage, est celui d'un repli sur l'extraction charbonnière vouée à l'exportation.

26 Isabelle Parmentier y décrit la « folie excavatrice » qui s'empare de ces territoires de la rive gauche aux XVIII^e-XIX^e s. Voir I. Parmentier, *Histoire de l'environnement au Pays de Charleroi, 1730-1830, Pollution et nuisances dans un paysage en voie d'industrialisation*, Bruxelles, 2008, p. 35-40.

ente 1842 et 1865, révèle également, sans surprise, l'importance du réseau ferré (1484 sites à moins de 2 km = 26%)²⁷.

3. La représentativité des données en question

En aucun cas, une carte topographique ne peut prétendre proposer des données exhaustives en matière d'établissements industriels. La carte de Vandermaelen n'échappe naturellement pas à cette règle générale qui pose la question de la représentativité des données. Malgré l'ambition de son auteur de cartographier l'industrie, le portrait qu'elle dresse de l'état du paysage industriel est évidemment partiel. Deux éléments déterminent, à deux moments distincts de l'établissement de la carte, les limites de la représentativité des données : (1) en amont, la qualité et le caractère fragmentaire de l'information sur les établissements industriels (dont dispose le cartographe) et (2) en aval, les contraintes liées à la symbologie de la carte. D'abord, malgré la méthodologie scientifique mise en œuvre par le cartographe, il est évident que certains établissements ont échappé à son enquête. Ensuite, au moment de les représenter sur la carte, le cartographe fait face à plusieurs obstacles techniques dont le premier tient à l'échelle. Celle-ci facilite naturellement la représentation et la mention des sites les plus grands. La densité du tissu urbain rend, ensuite, délicate la représentation des sites urbains. De ce point de vue, l'exemple de l'industrie textile verviétoise est frappant. Alors que l'on sait que le centre urbain recelait de nombreuses fabriques, ateliers et entrepôts textiles disséminés surtout de part et d'autre du canal, la carte ne les représente pas, préférant insister sur le noyau urbain figuré par une série de blocs homogènes qui ne laissent pas de place à l'industrie.

En réalité, la question de la représentativité des données se pose à deux degrés. Au niveau macro d'abord, si l'on se limite à un secteur industriel, il semble pertinent de confronter les données issues de la carte avec les statistiques industrielles de la jeune Belgique qui sont, par nature, supposées plus fiables et complètes²⁸.

Les brasseries, qui présentent l'intérêt d'être présentes tant en milieu urbain que rural, se prêtent à la comparaison. Si la carte de Vandermaelen en recense 514, l'*Exposé de la situation du Royaume* en compte 1402. Sur le plan de la répartition provinciale, les deux graphiques proposés par la Fig. 3

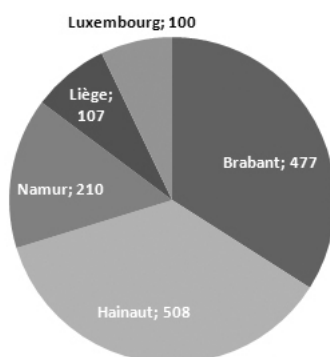
27 Voir, à propos de la constitution de la dorsale wallonne : M. Laffut, *Les chemins de fer belges (1830-1913) : genèse du réseau et présentation critique des données statistiques*, Bruxelles, 1995.

28 À propos de cette production, voir une récente étude : N. Bracke, *Een monument voor het land. Overheidsstatistiek in België 1795-1870*, Gand, 2011.

illustrent des tendances similaires en ce qui concerne le Hainaut, Namur et le Luxembourg. Pour la province de Liège, par contre, Vandermaelen représente plus de brasseries (148) qu'il semblerait en exister selon les statistiques (107). Rappelons à cet égard que contrairement aux chiffres officiels, le cartographe prend régulièrement en compte d'anciens établissements dont l'activité a pu cesser. À propos du Brabant par contre, on constate un déséquilibre qui s'explique, en partie, par le fait que les statistiques officielles portent sur le Brabant unitaire, là où l'investigation de la carte de Vandermaelen n'a porté que sur le Brabant wallon.

Figure 3 - répartition par province des brasseries wallonnes au milieu du XIX^e s.

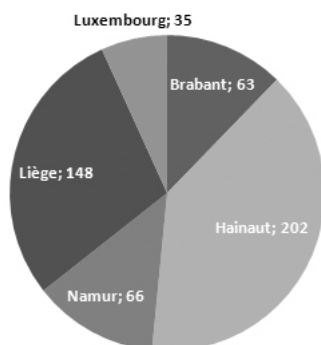
Répartition provinciale des brasseries wallonnes
vers 1850 d'après les statistiques officielles



Source : *Exposé de la situation du Royaume (1841-1860)*

Total : 1402 (100%)

Répartition provinciale des brasseries wallonnes
d'après la carte de Vandermaelen



Source : Carte de Vandermaelen

Total : 1402 (100%)

Toujours à l'échelle macro, on peut s'interroger sur la manière dont le cartographe prend en compte les secteurs émergents. Dans le cas de l'industrie du zinc dont l'essor intervient durant la première moitié du XIX^e siècle, la carte représente plusieurs mines : celles de la rive gauche de la Meuse (Amay [Ampsins et Flône] ; Engis ; Saint-Georges ; Wanze [*Corphalie*]), celles de la vallée de la Vesdre (Trooz ; Stembert ; Membach), et, enfin, celle de la *Vieille-Montagne* à Moresnet. Il s'agit en réalité des principaux gisements en exploitation²⁹. En ce qui concerne les fonderies où sont traités ces minerais, le cartographe est un peu moins exhaustif³⁰. Il « oublie » ainsi les usines liégeoises de Saint-Léonard et Valentin-Coq ainsi que celle de Flône (*Grande-Montagne*) ou d'Ampsins (*société de Laminne*)³¹. Par contre, les fonderies d'Angleur, Corphalie, Engis, Moresnet, Plombières et Trooz apparaissent. Globalement, la mise en scène cartographique par Vandermaelen de l'essor du zinc semble donc relativement fidèle.

Au niveau micro, à l'échelle d'une commune, la confrontation des informations extraites de la carte de Vandermaelen avec les données cadastrales semble pertinente. *L'Atlas cadastral parcellaire de Popp*, autre source précieuse pour les recherches en géographie historique, présente l'intérêt d'être contemporain de la carte et de se révéler particulièrement complémentaire vu la nature des informations qu'il recense³². La Fig. 4 propose, pour la commune de Basècles, la liste des établissements industriels identifiés sur ces deux supports documentaires³³. En ce qui concerne les carrières, les informations de la carte seraient-elles plus exhaustives ? En réalité, il faut noter que plusieurs sites d'extraction, identifiés par Vandermaelen, peuvent être associés à une seule et même unité parcellaire, ce qui contribue *de facto* à en réduire le nombre.

29 De petites exploitations, par ailleurs éphémères, sont à signaler dans les régions de Barbençon, Philippeville et Seilles.

30 À propos de l'implantation des fonderies de zinc en Wallonie au XIX^e siècle : voir A. Péters, « L'essor de l'industrie belge du zinc et la prise en compte de l'environnement », in I. Parmentier (dir.), *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique, Luxembourg, Congo, Rwanda, Burundi. Actes PREBel, Namur, décembre 2008*, Namur, 2010, p. 159-174 ; A. Péters, « L'essor de l'industrie belge du zinc (1800-1880) », dans *Parcs et Réserves*, 66, 2011, p. 4-11.

31 L'usine de Saint-Léonard, enclavée dans un quartier urbanisé, est en partie représentée mais non mentionnée. À Ampsin, Vandermaelen représente un *moulin à moudre la calamine* (Bende), mais on ne distingue pas clairement l'implantation de la fonderie.

32 H. Elkhadem, « La cartographie », in R. Halleux, J. Vandersmissen, A. Despy-Meyer, G. Vanpaemel (dir.), *Histoire de sciences en Belgique. 1815-2000*, Bruxelles, 2001, p. 213-224 ; J. Hannes, « L'Atlas cadastral parcellaire de P.C. Popp. Importance de cette source pour la géographie historique des communes », in *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, juin 1968, p. 137-146.

33 Nous n'avons retenu ici que les quatre catégories les plus rencontrées.

Figure 4 - typologie des sites industriels identifiés sur la commune de Basècles.

Activités	Vandermaelen	Popp
carrière	31	21
four à chaux	14	26
brasserie	1	2
moulin à eau	1	1
sous-total	47 (90 %)	50 (60 %)
TOTAL	52 (100 %)	82 (100 %)

4. Bilan et perspectives

Comme l'illustrent ces dernières considérations, les lacunes des données que la carte propose doivent être constamment prises en compte. Leur interprétation ne peut donc s'envisager autrement que dans la perspective critique d'une analyse comparée.

Néanmoins, la qualité du travail cartographique réalisé par Vandermaelen doit être soulignée. Sa carte au 1/20000 constitue un témoignage cartographique unique sur le paysage industriel de la Belgique vers 1850. Ce témoignage semble d'autant plus précieux qu'il rend compte de l'implantation des secteurs industriels-clés, comme la sidérurgie, mais également, de secteurs émergents, comme le zinc. Examinés à l'échelle macro, les renseignements recensés s'accordent avec les modèles et concepts forgés par les spécialistes de l'industrialisation de la Belgique. Quant au point de vue micro, les données peuvent s'avérer étonnamment complètes comme l'illustre le cas des carrières de Basècles. Néanmoins, d'une commune à l'autre, leur précision varie en fonction surtout de la densité de l'urbanisation.

Parce qu'elles se prêtent aux traitements cartographiques propres aux SIG, les données rassemblées par le CHST peuvent être mobilisées pour l'analyse des tissus industriels et des logiques sectorielles ou locales d'implantation. Des enjeux urbanistiques, liés à l'essor industriel, y apparaissent également comme, par exemple, la superposition au duo villes-campagnes du trio communes rurales, industrielles et urbaines³⁴.

34 P. Lebrun et al., *op.cit.*, p. 591.

Au moyen de ces outils nouveaux et par l'analyse de ces données inédites, l'étude spatiale de l'industrialisation de la Belgique semble capable de renouveler les perspectives de recherche. Il convient à cet égard de tenir compte d'une littérature scientifique qui s'est récemment développée et donne un sens nouveau à la compilation et l'analyse des données historiques dans des domaines tels que l'histoire des techniques, l'histoire urbaine ou l'histoire de l'environnement³⁵. En ce qui concerne la géographie, les données peuvent également enrichir, par la dimension historique, les recherches menées dans le champ de la localisation des industries qui insistent sur l'étude des spécialisations spatiales portant sur des facteurs tels que la taille des établissements, leur fonction ou domaine d'activités³⁶.

35 Voir le numéro spécial de la revue *Histoire et Mesure*, XIX - 3/4 (2004) : *Systèmes d'information géographique, archéologie et histoire* ; J.-L. Arnaud, *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, Marseille-Aix-en-Provence, 2008 ; J.-L. Kerouanton, « Pour l'utilisation des SIG en histoire des techniques : entre documentation et analyse spatiale », in *Documents pour l'histoire des techniques*, 18, 2009.

36 B. Mérenne-Schoumaker, *La localisation des industries. Mutations récentes et méthode d'analyse*, Paris, 1991.

L'AMBASSADE MAROCAINE EN BELGIQUE DE 1876, QUAND L'INDUSTRIE BELGE SE MONTRE

Jean-Charles DUCÈNE

Introduction

De la fin juin au début juillet 1876, une délégation marocaine est reçue en Belgique, venant de Paris et à destination de Londres. Elle traverse la Belgique l'année où le roi Léopold II fait tenir à Bruxelles, en septembre, la Conférence géographique qui prépare la création de l'État indépendant du Congo, mais il ne semble pas que le souverain ait eu alors des vues sur le Maroc, comme ce sera le cas dix ans plus tard¹.

Cette délégation marocaine est la première que le royaume chérifien dépêche en Belgique et son parcours dans le pays montre que les autorités belges ont d'abord veillé à impressionner leurs hôtes et surtout à leur montrer les produits de l'industrie nationale, dans l'espoir de commandes à venir.

Sources

Approcher les différentes réactions des protagonistes est aujourd'hui plus aisé car nous disposons à la fois des archives diplomatiques² belges qui entourent cette visite, des réactions de la presse³ de l'époque mais aussi du journal tenu quotidiennement par le premier secrétaire de l'ambassade, Idrîs al-Dju'aydî al-Salwî⁴. On doit cependant déplorer que lorsqu'elles existent encore, les entreprises visitées n'ont gardé aucune trace de cette visite⁵.

Jean-Charles DUCÈNE, École Pratique des Hautes Études (Paris).

1 B. Emerson, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris, 1980, p. 211-212.

2 Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Archives d'Histoire Diplomatiques, AF 12.

3 Pour les impressions belges, voir le *Courrier de Bruxelles* du 13 juillet 1876 et le *Journal de Bruxelles* du 10 juillet 1876 ainsi que le *Journal de Liège* du 5 et du 10 juillet 1876.

4 Idrîs al-Dju'aydî al-Salwî, *Ittihâf al-akhyâr bi-gharâ'b al-akhbâr*, Abou Dhabi, 2004, p. 206-269. L'édition a été faite sur base d'un manuscrit qui, apparemment, ne reprend pas les notes originales de l'auteur mais déjà d'une réécriture de celui-ci.

5 Sollicitée par nos soins, la société des verreries du Val-Saint-Lambert nous a répondu ne rien avoir conservé de cette époque, alors que les archives de Cockerill sont elles aussi muettes sur cette visite.

Les origines

Dès ses origines, le passage de l'ambassade est conçu comme une occasion pour l'industrie belge de se faire valoir. En effet, initialement, les autorités marocaines n'avaient pas prévu de faire traverser à leur ambassade ce petit royaume car elle devait visiter l'Italie, la France et l'Angleterre pour, en quelque sorte, remercier ces États d'avoir délégué leurs agents lors de l'intronisation du sultan du Maroc al-Hassan I^{er}, en septembre 1873. Souvenons-nous que la Belgique n'entretenait que de manière épisodique des relations diplomatiques avec le royaume chérifien, quoiqu'en 1856 un consulat général fût ouvert à Tanger avec comme premier occupant Ernest Daluin⁶ (1823-1883) et que celui-ci parvint, en 1861, à ce que soit signé un traité d'amitié, de commerce et de navigation⁷ entre les deux pays ; c'est également lui qui guide le duc de Brabant, le futur Léopold II⁸, lors de sa visite de Tanger en avril 1862. C'est précisément Ernest Daluin, alors ministre résident en poste à Tanger, qui saisit l'occasion de cette délégation marocaine en Europe pour l'inciter à parcourir la Belgique, en ayant comme arrière pensée les conséquences qu'une telle mission pourrait avoir pour l'industrie nationale⁹. En effet, le compte rendu officiel belge dit expressément : « M. Ernest Daluin s'est attaché à lui [à l'ambassadeur] faire voir tout ce qui peut intéresser spécialement le développement des relations commerciales de la Belgique avec le Maroc, en insistant sur les procédés de fabrication, les qualités particulières des fabricats, leur prix de revient et l'emploi avantageux qui pourrait en être fait dans ce dernier pays »¹⁰. Du côté marocain, la lettre officielle envoyée au représentant belge à Tanger dit : « que cette visite a surtout pour but de cimenter les bonnes relations qui existent entre nos deux souverains¹¹ ». Il faut garder en tête que les pays arabo-musulmans dans le courant du XIX^e siècle tentent de se moderniser en s'inspirant des réalisations industrielles européennes et que la première manière de les connaître est d'aller les visiter. En effet, la relation de voyage que l'on en a gardé fourmille de descriptions détaillées, bien que le vocabulaire technique

6 R. Delcorde, *Les diplomates belges*, Wavre, 2010, p. 29 ; J.-L. Vellut, *Belgique-Maroc, 1830-1880*, Louvain, 1958 (mémoire inédit), p. 82-111 ; P. Salmon, « Les relations entre la Belgique et le Maroc au XIX^e siècle », *Maroc-Belgique. Première rencontre scientifique inter-universitaire*, Rabat, 1995, p. 11-38.

7 *Annales parlementaires de Belgique, Session de 1861-1862*, Chambre des représentants, Bruxelles, 1962, p. 928-928.

8 A. Duchesne, *Léopold II et le Maroc, 1885-1906*, Bruxelles, 1965, p. 10.

9 Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Archives d'Histoire Diplomatiques, AF 12, pièce 442, lettre du 8 mai 1876.

10 *Idem*, pièce 518.

11 *Idem*, annexe au n° 391.

soit cependant déficient, d'où de grandes difficultés pour parfois identifier les procédés industriels décrits.

D'un point de vue pratique, la délégation séjourne aux frais de l'État belge, mais les autorités veulent être plus économes que les Français, la délégation coûtera 100 francs par jour et non 1 000 francs¹². À titre de comparaison, le salaire journalier d'un mineur chez Cockerill est de 3,99 francs en 1875¹³. Au rayon amusement, Daluin conseille ceci : « au lieu d'une revue, il vaudrait mieux leur offrir le spectacle de grandes manœuvres à feu. Cela fera beaucoup d'effet sur eux et leur donnera une haute idée de notre puissance militaire ». Ce qui sera d'ailleurs fait à la citadelle d'Anvers, après une visite des établissements militaires de la place. Les autorités belges feront en sorte que l'ambassade soit toujours reçue en grande pompe par le bourgmestre de la localité visitée, voire le gouverneur de la province, et que dès sa descente du train, elle soit prise en charge. C'est dans cette atmosphère que l'ambassade séjourne du 26 juin au 13 juillet 1876, avant de quitter Ostende pour l'Angleterre.

La visite

Le *Moniteur belge* du 28 juin retient que l'ambassade constituée de treize personnes est arrivée le lundi (26 juin), l'ambassadeur étant El-Hadj Mohammed el-Zebi. L'interprète est le drogman du consul belge à Tanger, Abraham Sicsu. À son passage en gare de Mons qui est décorée pour l'occasion, la délégation descend du wagon-salon pour être saluée par le prince de Caraman-Chimay, gouverneur du Hainaut. Elle est ensuite accueillie à la gare du Midi avec les honneurs militaires et est installée à l'hôtel Mengelle – à l'emplacement de l'actuel hôtel Astoria – l'un des meilleurs palaces de la capitale. Elle est composée de treize membres, dont deux secrétaires. Ils sont reçus par le roi, en présence de la reine, le 29 juin. L'ambassadeur salue ensuite les princes et princesses de la maison royale. Quelques jours plus tard, il est également invité au dîner organisé pour le prince de la couronne d'Allemagne, le prince Frederik alors en voyage en Belgique.

À Bruxelles, la délégation marocaine est emmenée au théâtre, au jardin zoologique, au *skating-ring* (piste de patins à roulettes), au concert du Vaux Hall (dans le parc royal) et au bois. C'est d'ailleurs au bois de la Cambre que la délégation fera une prière en public, à la surprise générale des badauds présents¹⁴.

Le 30 juin, ils sont accueillis par le comte de Flandre et son épouse. Ils se rendent alors à l'hôtel de ville où ils sont reçus par le bourgmestre de

12 *Idem*, pièce 452.

13 A. De Bruyn, *Anciennes houillères de la région de liégeoise*, Liège, 1988, p. 85.

14 *Courrier de Bruxelles*, 1^{er} juillet 1876.

Bruxelles, M. Anspach. Et l'ambassadeur appose sa signature dans le livre d'or de la ville. Ils s'y font expliquer le fonctionnement du télégraphe.

Pour montrer aux Marocains le souci qu'ont les autorités du bien-être des habitants, on leur fait visiter l'usine à gaz de la ville de Bruxelles, installée seulement depuis 1875, dont on leur explique le fonctionnement, ainsi que l'un des égouts collecteurs de la Senne, dont le voûtement avait été terminé en 1871. Au soir, la délégation assiste à une représentation du *Tour du monde en quatre-vingt jours* à l'Alhambra, célèbre théâtre rue Émile Jacquemain. Il est à remarquer que tous ces déplacements dans Bruxelles permettent aussi de montrer à la délégation les nouveaux boulevards du centre ville, ouverts entre 1871 et 1873, qui offraient au regard une architecture haussmannienne reflétant à la fois une organisation et une prospérité certaines.

Le 1^{er} juillet, ils ont droit à une visite du musée d'Histoire naturelle où on leur montre des animaux empaillés. Ils y voient notamment un lion qui avait été envoyé par le sultan du Maroc 'Abd al-Rahman. L'aspect mercantile du programme apparaît avec la visite d'une usine métallurgique produisant des instruments pour la construction : des croisillons, des pelles et des objets métalliques moulés de toutes sortes.

Le lendemain, ils se rendent au musée de l'Armée. Alors situé à la porte de Hal, il leur rappelle celui de Paris. Ils passent en revue les différentes salles et admirent la vue sur la ville depuis le haut du bâtiment.

Cependant, davantage que ces endroits touristiques de Bruxelles, ce sont les ateliers industriels qui priment, comme par exemple l'usine de M. Christophe à Molenbeek, où on fabrique des mitrailleuses et dont la visite est accompagnée d'une démonstration au Tir national, place Dailly. Ils passent également par une fabrique de bronzes et de casseroles, par les ateliers de tuelles de M. Washer, par le magasin de dentelles de M. Bucholtz et par une fabrique de pompes. Un journaliste dira : « dans la plupart de ces établissements, l'ambassade a fait des achats qui feront connaître au Maroc la qualité de nos produits et seront suivis, il faut l'espérer, de nouvelles commandes »¹⁵.

Le 3 juillet, ils prennent le train pour Liège et passent par Louvain, Tirlemont et Ans avant d'atteindre leur destination en milieu de journée. Ce voyage en train les impressionne. À la gare, ils sont reçus par le gouverneur, Charles de Luesemans. Après leur installation à l'hôtel de Suède, place de la Comédie, les visites s'enchaînent, en commençant par le palais provincial où sont installées depuis 1874 plusieurs pièces des collections de l'Institut archéologique liégeois. Ils passent ensuite par l'Hôtel de ville. Dans leur

¹⁵ Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Archives d'Histoire Diplomatiques, AF 12, Pièce 518.

déplacement, ils attirent l'attention du public. Ils sont alors conduits à la fabrique d'armes Malherbe, quai Saint Léonard, où on leur montre plusieurs types de fusils au prix desquels, d'après le journal de la délégation, ils se sont intéressés. Ils passent par la tréfilerie de MM. Cl. Francotte et Cie, rue Grétry, connue pour son travail du cuivre ainsi que par la clouterie Dawans et Cie.

Le 4 juillet, les membres de la délégation visitent la Manufacture liégeoise d'armes à feu, rue Vert-bois, où elle fait des achats, puis la manufacture des canons de fusils au Val-Benoît. Dans l'un des deux établissements – le texte n'est pas clair –, elle a l'occasion de voir les entrepôts où on lui montre tous les modèles fabriqués (fusil à un coup, à deux coups, pistolets) et traverse ensuite les ateliers dans lesquels des armuriers lui montrent leur savoir-faire.

Après le dîner, la délégation prend la direction de Seraing en bateau à vapeur : ils partent du chenal du Bassin du commerce avant d'emprunter la Meuse. L'ambassadeur demande qu'on lui désigne les industries et les installations vues depuis la Meuse : le jardin d'acclimatation, les bosquets de Kinkempois et les usines d'Ougrée, tandis que le premier secrétaire prend des notes. De fait, le journal du premier secrétaire a conservé une description très élogieuse d'un pont métallique, sans doute le pont de Seraing, qui avait été construit en 1843.

C'est Armand Sadoine, le directeur des usines Cockerill qui fait visiter, trois heures durant, ses installations notamment l'atelier des machines, le laminoir à rails d'acier, les forges, les ateliers de perforage et de chaudronnerie. La délégation assiste à la fabrication de bandages de roue, à une coulée de fonte depuis la sortie du haut fourneau jusqu'à la lingotière. Dans la mine, ils assistent à la manœuvre des cuffats et des *Fahrkunst* – sorte d'élévateur. Finalement, la délégation reçoit en cadeau plusieurs objets usinés à Cockerill.

Cette visite laisse une impression forte à la délégation et Idrîs al-Dju'aydî y consacre de longues pages¹⁶, estimant qu'il n'y a pas de plus grande usine sur terre. Il décrit le complexe comme englobant douze ateliers fabricant tous les produits finis de la métallurgie (comme les moteurs à vapeur, les locomotives, les rails, le matériel des bateaux de guerre, les frégates métalliques, les canons), mais aussi ce qui sert à l'affinage du fer, du cuivre et de l'acier. « Ce complexe fournit tout ce que demandent les machines. Il n'y en a pas de plus grand en terre chrétienne, il a une longueur de 20 milles¹⁷ ». Les observateurs marocains ont été vivement impressionnés par le charbonnage et Idrîs d'insister sur les lampes de mineurs, la plateforme qui

16 Idrîs al-Dju'aydî al-Salwî, *op. cit.*, p. 234-249.

17 Idrîs al-Dju'aydî al-Salwî, *op. cit.*, p. 234.

descend les travailleurs, le châssis à molettes, les pompes d'extraction d'eau et l'aération artificielle. « Il y a une mine de charbon¹⁸ à l'intérieur de laquelle les mineurs descendent avec une lumière, dans une sangle. Ils s'installent sur un plateau carré qui accueille six personnes. À chaque coin, il y a des cordes comme celles de la balance, qui sont reliées à une colonne métallique. [...] le tout est rattaché à une roue. Lorsque tous les mineurs ont pris place, la roue se met en mouvement et l'ascenseur descend dans la mine jusqu'à 500 mètres de profondeur. Alors que ceux-ci s'enfoncent d'autres remontent en même temps par un autre puits. Ils travaillent pendant six heures et ils réapparaissent ressemblant à des esclaves noirs (*'abîd al-zandj*). La mine est aérée artificiellement par une pompe particulière. Les mineurs qui creusent les galeries n'atteignent pas l'eau ; quand c'est le cas, ils l'épuisent par des pompes [...]. On extrait de cette mine chaque jour 20 000 *qintar* (unité de poids arabe équivalant à une cinquantaine de kilos, soit 1000 tonnes) grâce à ces machines. On compte 9 000 ouvriers¹⁹ et 12 ingénieurs. L'un d'eux vint nous voir et je m'aperçus que c'était un jeune homme qui ne devait pas avoir trente ans. Je l'interrogeais sur son âge et il allait avoir 26 ans. Il n'y a rien d'étonnant à cela pour celui qui grandit dans les sciences de l'ingénieur et les mathématiques. Dans ce complexe, il y a des rails de chemin de fer qui arrivent notamment à la mine. Sont produits dans cette usine des appareils et des engins qui servent sur place »²⁰.

L'observateur marocain, qui ignore la réalité du travail de mineur de fond, est saisi d'étonnement quand il les voit sortir de la fosse, d'où sa comparaison des mineurs noircis par le charbon avec des esclaves africains. Quelques années plus tard, c'est le shah d'Iran Nassir el-Dîn qui visitera Cockerill.

À 17h30, ils se rendent en voiture au Val-Saint-Lambert, où ils assistent au coulage de plusieurs pièces (verres de lampes, carafes, abat-jour en opale, etc.) et à la taille d'un cristal. Ils reviennent à Liège sur le bateau à vapeur *Michel-Orban*.

Le comte d'Aspremont Lynden, ministre des Affaires étrangères, après le compte rendu de la visite au Val-Saint-Lambert, écrit au directeur : « Le gouvernement du Roi désirent vivement que son excellence emportât de la Belgique une idée en rapport avec la position que notre pays occupe

18 Sans doute les houillères « Colard ».

19 Le chiffre avancé ici par Idrîs pour l'effectif total de Cockerill est plus hyperbolique que réaliste ou témoignerait peut-être de l'approximation de son information. Selon Léon de Saint-Moulin, Cockerill comptait 8450 ouvriers en 1876. L. de Saint Moulin, *La construction et la propriété des maisons, expressions des structures sociales : Seraing depuis le début du XIX^e siècle*, Bruxelles, Crédit communal, 1969, annexes : p. VII.

20 Idrîs al-Dju'aydî al-Salwî, *op. cit.*, p. 242-243.

dans le monde au point de vue industriel, la visite que S. E. Sid el-Hadl Mohammed el-Zebdi a faite aux établissements que vous dirigez aura contribué à la réalisation de ce désir »²¹.

Le 5 juillet, alors qu'elle se rend à Verviers, la délégation marocaine s'arrête aux fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, à Angleur. Les Marocains entendent découvrir les principaux établissements verviétois en matière d'industrie lainière. Ils se rendent ainsi à la filature de M. Hauzeur-Gérard, aux ateliers de construction de cardes de M. Bede, à la filature de M. Peltzer (où ils achètent des draps), au lavoir de M. Melen et à la carderie de M. Félix Delhez. La visite prévue du barrage de la Gilleppe est finalement annulée, faute de temps. En soirée, ils reprennent le train pour Bruxelles.

Le jeudi 6 juillet, ils se rendent à l'exposition²² « Hygiène et sauvetage » qui est organisée parallèlement à un congrès international portant sur l'hygiène publique en général et touche tant aux hôpitaux et à la sécurité des ouvriers dans les usines qu'au secours en temps de guerre. Lors de la préparation de cette visite, Ernest Daluin écrit : « Les burnous blancs feraient bien dans le paysage ». L'ambassadeur fait don de 5 000 francs pour les pauvres de la capitale²³.

Le vendredi 7 juillet après-midi, la délégation visite apparemment une station souterraine d'égoûtage où des roues sont actionnées hydrauliquement. En soirée, ils assistent à la réception organisée pour le prince Frederik d'Allemagne, le protocole, le service et la débauche de bougies les étonnent.

Le lendemain, ils sont emmenés à Anvers où ils visitent le zoo avant d'assister à des manœuvres à la citadelle. Nous n'en savons guère plus sur cette étape du voyage car les pages du journal du premier secrétaire qui la relate sont manquantes. C'est d'autant plus malheureux que le parc zoologique d'Anvers comportait depuis 1861 un bâtiment de style mauresque pour abriter les antilopes et qu'il aurait été intéressant de connaître la réaction des visiteurs. La citadelle, ses équipements et son arsenal les impressionnent également²⁴.

Le 10 juillet, ils prennent le train pour Charleroi²⁵ où ils sont reçus par le premier échevin M. Dupret. Ils visitent les charbonnages du Mambourg ainsi

21 Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Archives d'Histoire Diplomatiques, AF 12, pièce 494, lettre du 8 juillet 1876.

22 L. Créteur, *Compte rendu analytique de l'exposition Hygiène et sauvetage de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1876.

23 Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Archives d'Histoire Diplomatiques, AF 12, pièce 498 ; *Courrier de Bruxelles*, 13 juillet 1876.

24 *Courrier de Bruxelles*, 11 juillet 1876.

que les verreries Baudoux. Ils assistent à un processus complet de production d'un cylindre de verre, depuis la matière en fusion jusqu'à l'obtention du « canon ». L'observateur marocain décrit ainsi tout le travail du souffleur, ses balancements, ses manipulations de la canne et les différents passages au four. On fabrique ensuite devant eux six feuilles de verre à partir d'un cylindre. En début d'après-midi, ils reprennent le train à Lodelinsart en direction de Couillet afin de visiter les Établissements Sainte-Marie d'Oignies à Aiseau, une des plus importantes glaceries du pays, où ils assistent à nouveau à la production d'une pièce.

Le 12 juillet, le ministre des Affaires étrangères, le comte d'Aspremont Lynden, écrit au directeur des verreries d'Oignies : « L'accueil que S. E. a rencontré chez vous a répondu pleinement à ce que le gouvernement attendait de votre obligeance. Vous avez contribué, Monsieur, à lui donner l'idée la plus favorable de notre industrie et de ses ressources »²⁶.

Le même jour, la délégation est conduite à Gand en matinée et visite La Lys, une manufacture de lin, l'hôtel de ville ainsi que d'autres établissements comme la Gantoise, la fabrique de tissus de MM. Parmentier et de Pronge, la raffinerie de M. Neys et les serres de M. Linden. À six heures, ils prennent le train pour Ostende où ils passent la nuit.

Dans la matinée du 13, ils embarquent à destination de l'Angleterre.

Les retombées

Il ressort tout d'abord que la visite s'est déroulée sans incident. On note bien l'opinion d'un journaliste du *Courrier de Bruxelles* qui a trouvé déplacée la louange à Dieu qui précède la signature de l'ambassadeur dans le livre d'or de la ville de Liège, mais c'est anodin. La lecture de la relation d'ambassade montre la satisfaction de la délégation marocaine ainsi que son étonnement face aux us et coutumes belges mais surtout face aux entreprises industrielles qui dépassent en grandeur et en mécanisation tout ce qu'ils connaissent. À cet égard, l'opération est réussie. Les impressions mises par écrit par le premier secrétaire de l'ambassade montrent que les observateurs ont été intéressés par tous les procédés de fabrication et en particulier par le machinisme qui les entourait. C'est peut-être surtout cet aspect industriel, à côté des produits,

25 J.-Ch. Ducène, « Le Hainaut chez les érudits orientaux », *Mémoires d'Orient, du Hainaut à Héliopolis*, M.-C. Bruwier (dir.), Mariemont, 2010, p. 412-426.

26 Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Archives, dossier A.F. 12, Pièce 510, 12 juillet 1876.

qui les a marqués. Les autres notes indiquent qu'ils se sont informés sur les investissements, les rendements et les coûts de production.

Les autorités voulaient aussi donner à voir une certaine puissance certes industrielle, mais aussi politique voire militaire. D'où les réceptions et la visite d'une place militaire à Anvers. Du côté marocain, on constate les impressions positives, sans plus.

Finalement, au-delà de cette démonstration de puissance, quelles furent les retombées industrielles de cette visite ? Il faut savoir que le Maroc connaissait alors des réformes militaires importantes et que le sultan cherchait à moderniser son armée²⁷. En 1877, dix mille fusils sont achetés à la Manufacture liègeoise. D'autres commandes auraient dû suivre, notamment des fusils Martini-Henry. Les Marocains étaient aussi intéressés par l'acquisition de canons. Finalement, neuf mille fusils s'armant par la culasse du système Wernol sont commandés à la maison Dresse-Laloup et Cie de Liège. Et 500 000 cartouches sont aussi achetées. Des pièces de mérinos, commandées à des ateliers de Verviers, sont envoyées en août 1877. Une installation pour la fabrication de cartouches est commandée à l'établissement Bachmann d'Etterbeek, mais l'idée est finalement abandonnée. Une cartoucherie sera néanmoins installée à Marrakech, dirigée par un Belge, un certain Grignard. On doit remarquer que si les achats d'armes prédominent dans les effets de cette visite, c'est que ce type de produits était déjà majoritaire, à côté des draps, dans les exportations belges vers le Maroc, mais dans des proportions relativement réduites, le marché marocain restant encore très limité²⁸. Dix ans plus tard, les choses auront changé et les Belges prendront l'initiative mais avec une volonté affichée de pénétrer le marché marocain. La première mission officielle belge se déroulera de décembre 1887 à janvier 1888. Elle emporte dans ses bagages un train miniature et l'espoir de se faire octroyer une concession ferroviaire²⁹. Les établissements John Cockerill ont été un peu de la partie pour la réalisation de ce chemin de fer puisqu'ils avaient été contactés pour la réalisation d'une partie du matériel. Aucune suite ne sera donnée par les Marocains au projet.

27 J.-L. Miège, *Le Maroc et l'Europe*, Paris, 1962, p. 226-227.

28 J.-L. Vellut, *op. cit.*, p. 229-234.

29 A. Duchesne, *op. cit.*, Bruxelles, 1965, p. 17-25.

LA COLOMBIE EN BELGIQUE
ET LA BELGIQUE EN COLOMBIE :
IMAGES ET RÉALITÉS, 1885-1914
(INVESTISSEMENTS, ÉMIGRATION ET COMMERCE)

Muriel LAURENT¹

Une petite dizaine de livres sur la Colombie furent publiés en français par différents éditeurs belges sur un laps de temps de trente ans à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle. Que pouvait-on lire dans la Belgique de la Belle Époque sur ce pays lointain qu'était la Colombie ? Quelles images de ce pays véhiculaient ces écrits ? Y eut-il correspondance entre les objectifs des ouvrages et les faits ? Nous étudierons ces questions en ce qui concerne les investissements, l'émigration et les relations commerciales². En la matière, les contacts entre les deux pays demeuraient, à l'époque, marginaux si on les compare à ceux de la Colombie avec l'Angleterre, l'Allemagne ou la France et aux intérêts belges en Argentine, au Mexique ou au Brésil³.

1. Professeur au Département d'Histoire, Faculté des Sciences sociales, Université de Los Andes, Bogotá, Colombie. Directrice de ce département depuis août 2016. Je remercie vivement Renán Silva, Victoria Peralta et Luis Fernando Molina pour leur collaboration.

2. L'espace fait défaut pour exploiter les ouvrages dans de multiples autres directions (la supposée supériorité de la civilisation blanche, la relation entre race et climat, l'hygiène, etc.).

3. Ce n'est qu'après 1919, quand la Colombie s'intégrera dans l'économie mondiale, que les relations belgo-colombiennes se consolideront. V. Peralta, *Historia de las relaciones colombo-belgas 1830-1930*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1981 (inédit) ; A.-M. Van Broeck, L. F. Molina, *Comercio, empresas e inversiones belgas en Colombia (1850-1950)*, inédit, s.f. ; E. Stols, « Utopies, mirages et fièvres latino-américains », *Les émigrants belges. Réfugiés de guerre, émigrés économiques, réfugiés politiques ayant quitté nos régions du XVI^e siècle à nos jours*, A. Morelli (dir.), Bruxelles, Vie Ouvrière, 1998, p. 241-258 ; *En los deltas de la memoria. Bélgica y Argentina en los siglos XIX y XX*, B. De Groof, P. Celi, E. Stols, G. Van Beeck (eds), Leuven, Leuven Universiteit Press, 1998 ; M. Deas, « La influencia inglesa -y otras influencias- en Colombia (1880-1930) », *Nueva Historia de Colombia*, t. 3, Bogotá, Planeta, 1989, p. 161-182 ; F. Martínez, « Apogeo y decadencia del ideal de la inmigración europea en Colombia, siglo XIX », *Boletín Cultural y Bibliográfico*, n° 44, Bogotá, 1997, en ligne : <http://www.banrepcultural.org/blaavirtual/publicacionesbanrep/boletin/boleti1/bol44/bol44b.htm>.

I. Les pays et leur diplomatie

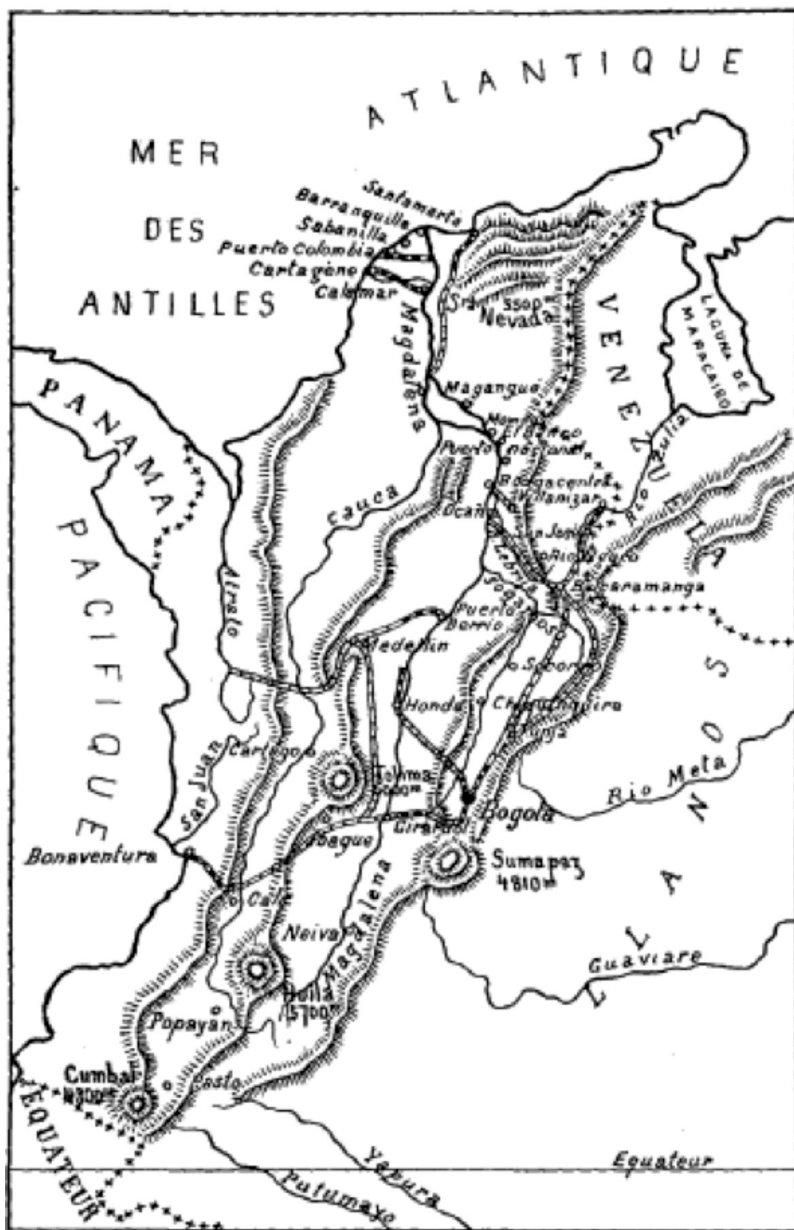
La Belgique est, à la fin du XIX^e siècle, un pays industrialisé dans lequel la sidérurgie, les secteurs qu'elle alimente et la banque, ont acquis un degré de développement notable. Les capitaux disponibles, la fièvre de la colonisation, la disponibilité de professionnels qualifiés et la stagnation économique de 1875 à 1890 provoquent la recherche de territoires hors de l'Europe où investir, faire du commerce et émigrer. Cette expansion financière et industrielle se tourne surtout vers le Congo, la Chine et la Russie⁴.

La République de Colombie, dont la première Constitution remonte à 1821, manque quant à elle de développement industriel et technique. Elle exporte du café et des métaux précieux. Ses dirigeants cherchent des capitaux (qui viendront surtout de Grande-Bretagne et de France) et sont intéressés -sans pour autant mener une politique agressive en ce sens- par une immigration d'Européens du nord. Sa population, de cinq millions d'habitants en 1912, se partage en 34% de Blancs, 10% de Noirs, 6% d'Indiens et 50% de Métis. Les inégalités sociales y sont importantes. La topographie du pays est particulière : les Andes forment trois cordillères, qui font alterner les plaines chaudes et les plateaux tempérés. Situé au nord du sous-continent sudaméricain, il est sous les Tropiques et baigné par deux océans. Au plan politique, 1886 marque l'adoption d'une Constitution centraliste et le début d'une Régénération conservatrice menée par le président Rafael Núñez. La guerre des Mille Jours fait rage de 1899 à 1902 et sera suivie par la perte du Panama en 1903, après quoi continuera un régime conservateur. Indéniable instabilité politique, donc, qui cessera sous le président Reyes (1904-1909), lequel s'occupera du développement économique⁵.

La diplomatie joue un rôle important pour la rencontre des intérêts complémentaires des deux pays. Les agents diplomatiques et consulaires de Colombie en Belgique et ceux de Belgique en Colombie furent nombreux : ils étaient pour la plupart *ad honorem* et en poste pour de courtes durées. Ils étaient établis dans les capitales respectives, mais aussi dans d'autres villes. En Colombie, des consuls existaient à Medellín, la deuxième ville du pays, et dans les ports de Barranquilla, Carthagène et Panama avant 1903. On est surpris de trouver un consulat dans la petite ville de Bucaramanga : on doit sa courte existence à un ancien consul colombien à Bruxelles,

4. M.-T. Bitsch, *Histoire de la Belgique*, Paris, Hatier, 1992, p. 99-119 ; V. Peralta, *op. cit.*, p. 42-75.

5. M. Palacios, F. Safford, *Colombia. País fragmentado, sociedad dividida. Su historia*, Bogotá, Editorial Norma, 2002, p. 449-489.



Carte de Colombie

Source : M. Castiau, *La République de Colombie*, Bruxelles, L'Imprimerie, Vanderauwera & Cie, 1906, 30 p.
 (Extrait du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, n° 6, 1906).

désireux de servir la Belgique depuis sa région natale. Ainsi, les agents de la Belgique ne sont pas exclusivement belges (ceux-ci, les plus actifs, étaient des compatriotes installés en Colombie) : il y eut, outre des colombiens, plusieurs autres nationalités européennes dans les consulats belges. Dans le cas des représentants de la Colombie en Belgique, leur multiplicité étonne. Il y eut toujours au minimum deux personnes à Bruxelles et en même temps des consuls à Anvers et Liège, mais aussi, de façon intermittente, à Charleroi, Arlon, Louvain, Namur et Gand. Quant à la nationalité de ces représentants, les consuls généraux étaient colombiens et les consuls et vice-consuls étaient en général de nationalité belge, souvent plus intéressés par leurs affaires personnelles que par les intérêts colombiens⁶.

II. Écrits, images et réalités

Dans l'univers des titres publiés en Belgique sur la Colombie, on compte six livres, qui abordent les aspects géographiques, historiques, politiques et économiques du pays, et trois traductions de livres colombiens, portant sur des aspects concrets de l'économie⁷. Je me propose ici d'étudier cinq des titres généraux.

II.1 Les livres de Henry Jalhay et Ricardo Núñez

Nous aborderons d'abord quatre livres fort semblables car deux auteurs en sont à l'origine. Henry Jalhay se chargea, en 1887, d'une traduction de l'espagnol à laquelle il ajouta des notes. Vint ensuite un livre dont la base

6. V. Peralta, *op. cit.*, p. 83-172.

7. H. Jalhay, *La Colombie au point de vue historique, géographique, politique et commercial. Traduction de l'édition officielle espagnole augmentée du Tarif Douanier Colombien et de Notes sur le commerce de la Belgique avec la Colombie*, Bruxelles, Imprimerie Henri Mommens, 1887, 52 p. ; R. Núñez, H. Jalhay, *La République de Colombie. Géographie, histoire, organisation politique, agriculture, commerce, industrie, statistique, tarif douanier, indicateur commercial, etc.*, Bruxelles, Imprimerie Désiré Stevelinck, 1893, 262 p. ; R. Núñez, H. Jalhay, *La République de Colombie, géographie, histoire, organisation politique, agriculture, commerce, industrie, statistique, tarif douanier, indicateur commercial, etc.*, Bruxelles, Imprimerie Désiré Stevelinck, 2^e ed., 1898, 351 p. ; H. Jalhay, *La République de Colombie*, Bruxelles, Vromant et Cie Imprimeurs Éditeurs, Réédition augmentée, 1909, 300 p. ; M. Castiau, *La République de Colombie*, Bruxelles, L'Imprimerie, Vanderauwera & Cie, 1906, 30 p. (Extrait du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, n° 6, 1906) ; N. Baclesse, *La République de Colombie : ses richesses*, Arlon, Bourger Impr., 1913, 22 p. ; N. Saénz, *Notice sur la culture du caféier en Colombie*, Trad. R. Núñez, Bruxelles, Vromant et Cie, Imprimeurs Éditeurs, 1894 ; C. A. Roman, *Dispositions légales réglant l'importation et l'exportation par les ports douaniers et les ports francs de la République de Colombie recueillies par Carlos A. Roman et suivies du tarif des douanes*, Trad. R. Núñez, Bruxelles, Imprimerie D. Stevelinck, 1986 ; V. Restrepo, *Étude sur les mines d'or et d'argent de la Colombie. Abrégé de la 2^e éd., suivi d'extraits de l'ouvrage Riqueza mineral de la República de Colombia por Fortunato Pereira Gamba, ingénieur des Mines*, Trad. H. Jalhay, Bruxelles, Imprimerie des Travaux Publics, 1908.

est le texte précédent et qui fut publié en 1893 par le même Jalhay et par Ricardo Núñez. Ce livre fut réédité en 1898 par les auteurs, qui y apporteront des modifications. Finalement, en 1909, Jalhay publia une nouvelle version, retravaillée et agrémentée d'illustrations. Jalhay et Núñez sont en outre responsables des trois traductions évoquées ci-avant. Ricardo Núñez fut consul général de Colombie à Bruxelles de 1889 à 1898 et était le frère de Rafael Núñez, président durant la Régénération. Le belge Henry Jalhay fut successivement vice-consul, consul et consul général de Colombie à Bruxelles, entre 1890 et 1931⁸.

Ces publications comportent à l'évidence une part commune (histoire, géographie, population), mais présentent des différences qui concernent l'ordonnancement, l'apparition de sujets (état sanitaire) ou leur disparition (Panama), ainsi que l'actualisation de certaines données (politique, administration, transports, commerce). Elles contiennent toutes, à des degrés divers et sur des sujets différents, des conseils et recommandations. Elles vantent auprès de l'opinion belge – surtout des commerçants, industriels et agriculteurs –, les richesses de la Colombie et les opportunités d'affaires qui en découlent, présentant l'image de la Colombie comme celle d'une terre promise, d'un *El Dorado*, d'un pays neuf où tout peut être entrepris du fait de « son sol fertile, sa diversité de climats permettant toutes les cultures [et] ses immenses richesses végétales et minières, à peine exploitées »⁹.

La situation difficile sous certains aspects constitue en fait des potentialités. D'après l'opuscule de 1887, « la Colombie manque de voies de communication rapides et faciles : les grand'routes [...] y sont peu nombreuses ; les chemins de fer y sont à peine introduits [...] » et encore « La situation industrielle [...] n'est, en général, pas brillante »¹⁰. Deux décennies plus tard, l'impulsion économique est soulignée avec optimisme, alors que les chemins de fer ne constituent pas encore un réseau et ne comptent que 826 kilomètres, contre 402 en 1893¹¹ : de quoi intéresser les ingénieurs belges. Pour exploiter ces richesses, stimuler l'agriculture et l'industrie et améliorer le trafic ferroviaire et fluvial, il faut des capitaux et de l'initiative.

En matière d'investissements, seule une mention concrète est faite : l'édition de 1898 signale l'existence de trois compagnies industrielles de Colombie ayant leur siège en Belgique, contre neuf en France et vingt-cinq en Angleterre. Par contre, on n'a aucun écho des autres investissements réalisés. Ils furent peu importants, un peu plus d'une dizaine de cas peuvent

8 V. Peralta, *op. cit.*, p. 115-117, 128-130.

9 R. Núñez & H. Jalhay (1898), *op. cit.*, p. 6.

10 H. Jalhay (1887), *op. cit.*, p. 17 et 20.

11 H. Jalhay (1909), *op. cit.*, p. 189 ; R. Núñez & H. Jalhay (1893), *op. cit.*, p. 116.

être cités. Les sociétés créées se sont distribuées pour moitié dans le domaine de l'exploitation de l'or et du platine, les autres domaines étant l'exploitation agricole et industrielle, les chemins de fer, l'import-export et le crédit. Les investisseurs n'étaient pas exclusivement belges : seuls un peu plus de 50% avaient cette nationalité, les autres étant français, allemands, britanniques et nord-américains. La majorité des capitaux, divisés en de nombreuses actions et actionnaires, proviennent d'une alliance franco-belge. La plupart de ces sociétés n'ont pas prospéré au-delà de quelques années¹².

En ce qui concerne l'émigration, aucun exemple concret n'apparaît, mais les livres de 1893 et 1898 présentent une liste d'industries à créer en Colombie par des émigrants belges : industrie minière et exploitation agricole (café, cacao, bétail, forêts), mais aussi brasserie, boulangerie, distillerie, fabrication de conserves, fabrication d'amidon, minoterie, fabrication de sucre, préparation de poissons secs salés et fumés, hauts fourneaux, poterie, fabrication de briques, fabrication de ciment et chaux, scierie mécanique du bois, charpenterie à la vapeur ou force motrice naturelle, fabrication de chapeaux de feutre, allumettes, tannerie, tissus, cigares, beurre et fromages, verre et papier. Un chapitre est consacré à l'immigration dans ces deux ouvrages et dans celui de 1909, qui en souligne les conditions favorables.

Ceci dit, aucune initiative d'émigration massive de Belges ne vit le jour et les exemples d'émigration individuelle, temporaire ou de longue durée, sont rares. Quelques ingénieurs (Léopold Matthieu Kefer Fogot, Georges Martin et Hyacinthe Antoine) débarquèrent dans les années 1890 à Medellín et s'y établirent définitivement. Attirés surtout par l'exploitation minière, ils travaillèrent aussi pour le chemin de fer, la formation en grande école, le montage d'une centrale électrique à vapeur et l'installation d'une brasserie. C'est sans doute Charles Patin, qui vivait là depuis 1870, qui les contacta. Ce botaniste belge ayant créé une plantation de vanille qui ne prospéra pas, fut ensuite consul (1886-1902), donna des cours, s'occupa de commerce et de l'entreprise de tramway de la ville. Dans cette dernière, il travailla avec Louis Valcke, connu pour sa présence en Afrique auprès de Stanley. Valcke s'installa en Colombie de 1891 à 1910, d'abord à Medellín pour les mines de la région, puis à Bogotá, engagé par les Anglais. D'autres installations, d'une durée d'un peu moins de vingt ans également, furent le fait

12 L'exemple le plus connu est celui de la Société Industrielle Franco-Belge, fondée en 1912, dont l'objectif était l'exploitation agricole et industrielle et la commercialisation de la production. Installée dans une ferme de l'Est du pays, elle constituait un projet ambitieux qui connut rapidement des difficultés financières. V. Peralta, *op. cit.*, p. 212-236 ; *Libro azul de Colombia. Bosquejos biográficos de los personajes más eminentes, Historia condensada de la República. Artículos especiales sobre el comercio, agricultura y riqueza mineral, basados en las estadísticas oficiales*, New York, J. J. Little & Ives Company, 1918, p. 367.

de commerçants apparentés : Constant Dethise et Carlos Nauts s'établirent au début des années 1890 dans la même ville, où ils furent consuls à tour de rôle avant 1910¹³.

De leur côté, les possibilités commerciales sont traitées dans le détail. Il est question d'articles belges qui pourraient être vendus en Colombie :

L'industrie belge est relativement peu connue en Colombie les relations de la Belgique avec ce pays étant encore assez restreintes. Cependant, bon nombre de nos produits pourraient y trouver un excellent débouché, entre autres les papiers d'imprimerie, le papier peint, les cartes à jouer, les bougies, les clous, le zinc, la tôle galvanisée, les armes à feu, le verre, les outils, les machines industrielles, le coton, les toiles, le linge de table, le ciment, etc. [...] On y ignore généralement quels sont les articles que la Belgique produit, les prix de fabrique, les maisons de commission sérieuses auxquelles on peut s'adresser dans les villes manufacturières, etc. Toutes ces raisons sont cause que les produits similaires des autres pays, quoique moins avantageux, remplacent ceux de provenance belge [...] ¹⁴.

La liste des produits exportables augmente au fil des années : fers, coutellerie, éperons, porcelaines, faïences, glaces, articles émaillés et étamés, bonneterie, dentelles, broderies, chapeaux, chaussures, corsets, parfumeries, savons, allumettes, poudre, sellerie, machines industrielles¹⁵. Pour chaque produit, on détaille les conditions requises pour s'adapter au marché colombien et on informe des produits concurrents : « La dentelle belge, qui aurait dans ces régions le meilleur débouché, est celle de Grammont, en fil de coton et de soie, de couleur noire. L'article de Bruxelles, plus cher, se vendrait difficilement. C'est principalement la France qui alimente le marché »¹⁶. Sont indiquées les conditions d'expédition, la documentation nécessaire et les différentes lignes de navigation.

Le fait que les départs de bateaux pour la Colombie se fassent depuis les pays voisins de la Belgique pose problème. La plupart des produits belges exportés en Colombie figurent comme des importations françaises, anglaises ou allemandes, d'où une comparaison décourageante des chiffres contenus dans la table suivante.

13 V. Peralta, *op. cit.*, passim ; M. Coosemans, « Valcke, Louis Pierre Alphonse », *Biographie coloniale belge*, t. V, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1958, col. 825-836, en ligne : http://www.kaowarsom.be/fr/notices_valke_louis_pierre_alphonse.

14 H. Jalhay (1887), *op. cit.*, p. 21.

15 R. Núñez & H. Jalhay (1893), *op. cit.*, p. 202-207 ; R. Núñez & H. Jalhay (1898), *op. cit.*, p. 283-289.

16 R. Núñez & H. Jalhay (1893), *op. cit.*, p. 205 ; R. Núñez & H. Jalhay (1898), *op. cit.*, p. 286.

Importations en Colombie depuis la Belgique et quelques voisins (1893)

Pays	Kilogrammes
Belgique	760
Allemagne	5.519.130
France	4.650.204
Grande-Bretagne	12.534.297

Source : R. Núñez & H. Jalhay (1893), *op. cit.*, p. 194-195.

Ceci dit, une solution est signalée sans ambages : il faut faire de la publicité en Colombie par l'envoi de prospectus pour préparer le terrain, et ensuite par l'envoi de voyageurs de commerce avec des échantillons. Il n'est pas évident que ces conseils aient été suivis.

En ce qui concerne quelques faits concrets, il semble que seules deux sociétés commerciales étaient gérées, à Medellín, par des Belges : Charles Patin dirigeait *Patin & Cie*, tandis que Dethise et Nauts administraient *Dethise et Carlos Nauts* (Nauts s'occupant aussi de l'antenne anversoise). En outre, une mission fut commandée par le ministère colombien de l'agriculture en 1906 pour importer des engrais et outillages agricoles belges et, vers 1895, il existait un trafic de contrebande d'armes depuis la Belgique¹⁷.

II.2 Le livre de M. Castiau

Le cinquième livre que nous étudions ici fut publié en 1906 par M. Castiau, ingénieur des chemins de fer de l'Etat belge¹⁸. Son court texte fait preuve d'un optimisme débordant : il ne cache pas certaines difficultés, mais les balaye promptement. Méconnue, la Colombie est « un des pays les mieux situés du monde entier »¹⁹. Sa conformation topographique explique qu'on la visite peu, puisque les hauts plateaux, riches et peuplés, sont loin des côtes. Dans la citation suivante, Castiau pose son bilan :

Les richesses de la Colombie, en très grande partie inexploitées, sont immenses. [...] La diversité des climats permet d'y créer tous les genres de cultures : les céréales, le maïs, le café, le coton, le cacao, la canne à sucre et le tabac. Les forêts sont riches en caoutchoucs d'espèces les plus

17 V. Peralta, *op. cit.*, p. 116, 159-165, 208.

18 L'auteur de cet ouvrage fut contacté par Aurelio Mutis -consul général de Colombie à Bruxelles en 1904-1905 puis consul de Belgique à Bucaramanga, ville de l'Est colombien-pour étudier le tracé d'une voie ferrée entre Bucaramanga et le Magdalena, principal fleuve du pays. V. Peralta, *op. cit.*, p. 166-167.

19 M. Castiau, *op. cit.*, p. 5.

recherchées et en bois précieux de toute nature. Les pâturages des plateaux élevés pourraient nourrir des millions de têtes de bétail. Mais l'absence presque complète de voies de communication oblige les habitants à laisser improductive la plus grande partie de ce sol, d'une invraisemblable fertilité ; [...] La culture du coton, qui fait actuellement l'objet des préoccupations de l'Europe industrielle, pourrait y être établie sur une grande échelle et alimenter nos marchés cotonniers, aujourd'hui à la merci des spéculateurs nord-américains. Mais la cherté et la difficulté des moyens de transport ne permettent aux Colombiens d'exporter que les produits de grande valeur relative ; le café est le principal objet du commerce d'exportation, et cela grâce à sa qualité supérieure, qui lui permet de supporter les tarifs existants. [...] Ses mines de houille [seront] une source de revenus considérables. Le pétrole, l'asphalte, tous les métaux, le fer, le cuivre, le plomb, le platine, les pierres précieuses s'y trouvent en abondance. Le sel gemme, le manganèse, le mercure, le soufre y ont des gisements importants. L'or, actuellement la principale richesse minière, à cause de sa grande valeur relative, s'extrait ou pourrait s'extraire dans la plupart des départements. [...] L'impossibilité du transport des machines empêche seule l'industrie minière de prendre un essor prodigieux. [...] la Colombie possède des chutes d'eau et des torrents en si grand nombre que la force motrice qu'ils donneront un jour suffira seule à mouvoir toutes les machines du pays, à éclairer toutes les villes, à remorquer tous les trains lorsque des lignes de chemins de fer sillonneront le pays, à halier tous les bateaux et à exploiter les mines. Mais, pour mettre en valeur ses ressources minérales et agricoles illimitées, la Colombie manque malheureusement de voies de communication rapides et économiques²⁰.

Le problème des transports est à l'ordre du jour. Accéder aux régions centrales est difficile et coûteux : il faut douze jours de la côte à Bogotá – à peine moins que d'Europe en Colombie – et le dernier tronçon est un chemin muletier impraticable par temps de pluie. En outre, il n'y a que quelques voies ferrées, courtes et isolées. Mais l'optimisme est de rigueur par rapport au chemin de fer : « Cette triste situation est [...] sur le point de prendre fin et, dans peu d'années, elle aura complètement changé », « partout on travaille en même temps [...], la physionomie du pays s'en trouvera transformée subitement, comme par un coup de baguette magique »²¹.

20 *Idem*, p. 22-24.

21 *Idem*, p. 8 et 28.

C'est la nature montagnaise du pays qui explique les difficultés, ainsi que le fait que « les capitalistes, souvent imprévoyants ou gens à courte vue, ne veulent pas dépenser trois fois plus qu'ailleurs pour récolter le quintuple et même le décuple de ce qu'ils récoltent autre part »²². Castiau donne quatre ans à la Colombie pour entrer dans « la belle voie du progrès » et termine sur cette invitation :

Que les Belges n'oublient pas qu'il y a là-bas un grand pays qui s'éveille au progrès et qui ne manque que de capitaux et de bras pour entrer dans une ère de prospérité peut-être inconnue jusqu'à nos jours. De nombreuses entreprises, des lignes de chemin de fer, des industries variées sont à créer. [...] Que nos compatriotes ne se laissent pas influencer par l'échec de quelques irréflechis qui ont voulu établir des industries, exploiter des mines, avant de doter le pays des voies de transport indispensables. [...] Que les Belges se hâtent. Dans la lutte qui va s'ouvrir pour la mise en valeur de cette riche contrée, aux ressources illimitées, les premiers arrivés seront les mieux placés [...] Bientôt les courants d'émigration se dirigeront vers la Colombie²³.

II.3. Une autre image

Même si les difficultés du transport y sont mentionnées, les cinq livres examinés offrent une image plutôt positive du pays. Au contraire, on pouvait aussi lire en Belgique des pages moins encourageantes, comme celles d'un article de 1908, publié dans le *Bulletin de la Société belge d'Études Coloniales* et intitulé « Itinéraire de Belgique à Bogotá (Colombie) ». Les péripéties de ce voyage y sont décrites en n'épargnant aucun des soucis auxquels sera confronté le voyageur, qu'on imagine sous les traits d'un jeune aventurier. La liste du matériel à emporter ne tait pas les précautions à prendre et est accompagnée de commentaires peu engageants : dans les hôtels et bateaux, la literie fournie est « toujours souillée et d'un contact dangereux » et la nourriture « absolument immangeable »²⁴. A propos du voyage de la côte à Bogotá, insistance est faite sur de multiples inconvénients. D'une part, les nombreux transbordements d'un moyen de transport à un autre et la durée de chaque trajet ; il faut prendre le train à plusieurs reprises et deux fois le bateau sur le fleuve, et finalement faire un trajet à dos de mule ;

22 *Idem*, p. 25.

23 *Idem*, p. 29.

24 « Itinéraire de Belgique à Bogotá (Colombie) », *Bulletin de la Société belge d'Études Coloniales*, n° 7-8, Bruxelles, Hayez Imprimeur des Académies, juillet-août 1908, p. 609-612 (ici : 609).

il faut loger à quatre endroits à cause des connexions non immédiates ; la navigation fluviale périlleuse et les éboulements possibles sur la voie ferrée dans les montagnes provoquent accidents et retards fréquents. D'autre part, sur le fleuve, la chaleur, l'humidité lourde et les moustiques incommode énormément. Si le climat est un problème, le logement en constitue un autre. Le confort laisse à désirer sur les bateaux et plus encore, dans les hôtels : « Leurs chambres, des caves carrelées, contiennent pour tout mobilier une natte et sont peuplées d'une foule d'animaux bizarres, sans parler des rats qui pullulent et dont les cris, les grattements et les vols empêcheraient à eux seuls de fermer l'œil »²⁵. Le seul mot enthousiasmant concerne « la merveilleuse beauté des paysages ». Une description désolante de cette « ville lointaine » qu'est la capitale clôt le tout : « Bogotá n'est qu'un simple village, aux rues étroites et mal pavées, aux maisons basses et de nulle apparence. Un ou deux monuments inachevés, quelques petits jardins servant de parcs et un tramway attelé de mules étiques en constituent le seul luxe »²⁶.

S'il serait audacieux de vouloir nier les difficultés évoquées, il reste que ce sont des appréciations personnelles, représentatives de celles qu'auraient pu faire plus d'un européen soucieux de ses habitudes et de son confort. On peut se demander si le récit est de 1908 ou est bien antérieur à sa date de parution. En effet, ce qui est dit de Bogotá ne correspond pas aux renseignements donnés en 1909 par Jalhay, qui parlera de maisons coquettes, de rues pavées et de tramways électriques et soulignera que la capitale méritait bien le nom d'*Athènes sudaméricaine* reçu à la fin du XIX^e siècle pour être un centre intellectuel et pour la culture de ses habitants²⁷. En 1906, Castiau s'émerveillait quant à lui des nombreuses petites villes « agréables et charmantes » de dix à vingt mille habitants, sur les plateaux, dont « [...] le niveau intellectuel [...] est certainement égal, sinon supérieur, à celui de nos bourgs provinciaux de même importance »²⁸. En ce qui concerne le trajet intérieur, même inconsistance : Jalhay ne mentionne pas autant de transbordements, ni de si longs trajets dans les montagnes et sera positif quant à l'alimentation et le service sur les bateaux²⁹.

25 *Idem*, p. 611.

26 *Idem*, p. 612.

27 H. Jalhay (1909), *op. cit.*, p. 67-76.

28 M. Castiau, *op. cit.*, p. 21-22.

29 H. Jalhay (1909), *op. cit.*, p. 225.

Conclusion

La promotion de la Colombie dans les livres cités par le présent article n'obtint pas les résultats escomptés. Malgré les richesses et les potentialités vantées, ni les capitaux ne coulèrent en abondance, ni les émigrants belges n'affluèrent. Les images positives et l'optimisme débordant de certains ne suffirent pas à renforcer les relations. On peut mettre le doigt sur l'infrastructure déficiente des transports et sur d'autres inconvénients qui rendaient difficiles l'investissement, l'industrialisation, l'exportation et l'émigration. Ne sont pas étrangers non plus à ce résultat la guerre des Mille Jours, le caractère tropical du pays et le faible intérêt gouvernemental mutuel.

SUR LES TRACES D'UNE ENTREPRISE LIÉGEOISE
DU XIX^e SIÈCLE : DOMINIQUE AVANZO & C^{ie}.
LES DÉBUTS

Jean-Marie D'HEUR

Dans son *Nécrologe liégeois pour 1863*¹, Ulysse Capitaine consacre à cet éditeur-lithographe, une notice longue de 36 lignes augmentées de trois notes infrapaginales. Bien qu'elle soit entachée de quelques inexactitudes & approximations, la notice est l'unique source qui renseigne sur la vie & l'œuvre de ce Tyrolien devenu wallon. Capitaine donne l'immigré « né à Pieve (Tyrol italien) en 1797 ». Entre les *Pievi* de cette région alpine, la nôtre est Pieve di Tesino, à 29 km à l'est de Trente, en territoire alors autrichien.

Aux ressources que depuis des millénaires ses alpages procurent à la communauté grâce à la transhumance des troupeaux de moutons, sont venus s'ajouter les bénéfiques d'une source d'énergie ignorée de nos jours, l'exploitation de carrières de pierres à feu, *pietre focaie* que les hommes du village transportent & vont vendre aux quatre points cardinaux : précieux silex qui servent alors à l'allumage des foyers domestiques & à la percussion des armes à feu. Ceux qui descendent en Vénétie n'en remontent pas à vide ; car à Bassano, au nord de Vicence, sur la Brenta, où des imprimeurs débitent des estampes, ils se chargent d'images qu'à leur tour ils distribuent à partir de Pieve. L'imprimeur Remondini au XVII^e siècle se situe au départ de cette initiative commerciale. Dans une configuration géographique & géopolitique autre, on rapprochera ce modèle de diffusion, de ceux des publications de la ville de Troyes en Champagne & des gravures d'Épinal dans les Vosges. Au rang de ces colporteurs d'images, voici quelques noms de

1 N.b. : À la demande expresse de l'auteur, la conjonction de coordination « et » est remplacée par « & » dans ce texte.

Liège, J. Gothier, 1870, p. 6-8. L'attribution figure au dos de la couverture, « Nécrologe Liégeois, par U.C. » Le fascicule s'inscrit dans la Deuxième série, interrompue par la mort du nécrologue.

famille de ceux qui iront loin, les Tessaro, Tessari, Pellizaro, Daziaro, Buffa, Avanzo²...

« Avanzo, assure Capitaine qui l'a connu, débuta comme imagier nomade. Après avoir parcouru une grande partie de la France et de la Belgique, il s'établit à Liège [...]. » Le raccourci historique est sec, mais joliment romantique la figure esquissée de l'imagier nomade : sans doute Dominique veillait-il à entretenir sa part de légende & si nous ignorons tout des pérégrinations commerciales de ses débuts, nous sommes sûrs que son nomadisme ne laissait rien au hasard. Dominique loin d'être seul, participe d'une nombreuse fratrie. Après que l'Empire français (qui avait englobé le Trentin) s'est effondré, les sept fils de Jacques Avanzo & de Marie Tessaro se lancent à la conquête de l'Europe.

Prenons Sébastien³ installé à Bruxelles. Il conclut en 1820 un excellent mariage avec Marie-Louise, fille de Dominique Tessari qui associe son gendre à son propre commerce parisien d'estampes &, ensemble, ils confortent dans la catholique Bavière un comptoir à Augsburg, plaque tournante entre l'Italie & les pays du Nord. En 1840, Sébastien succède à son beau-père, en sorte que S. Avanzo, éditeur à Bruxelles, rue de la Madeleine 358 (devenu par après 397, puis 1), & S. Avanzo « successeur, éditeur et commissionnaire » à Paris, quai des Augustins 55, ne font qu'un.

L'axe Paris-Bruxelles ainsi déterminé en touche un autre qui court d'Ouest en Est. À Bruges est installé Antoine, à Gand Louis, pour mémoire à Bruxelles Sébastien, à Liège voici Dominique, rejoint plus tard par Joseph, puis par B, tandis qu'à Cologne se trouve Giovanni justement assimilé

2 Pour se faire une idée de cette histoire séculaire, on se reportera au catalogue de l'exposition *Stampe per via. L'incisione dei sec. XVII-XIX nel commercio ambulante dei Tesini. Pieve Tesino, Trento, Bassano del Grappa*, est.-aut. 1972, a cura di Bruno Passamani, Trento, Calliano, 167 p., ainsi qu'à la monographie de W.A. Boschloo, *The Prints of the Remondinis. An Attempt to Reconstruct an Eighteenth-Century World of Pictures*, Amsterdam, 1998. M.-Chr. Claes a de son côté attiré l'attention sur les activités commerciales diversifiées des *Pievesi* en une partie de la Belgique hollandaise puis indépendante, dans « Les *Tesini*, catalyseurs insoupçonnés de l'évolution de l'image en Belgique au XIX^e siècle », communication au 8^e Congrès, Namur, 2008, p. 715-723 ; l'implantation liégeoise d'Avanzo n'est pas considérée dans ces recherches. Fâcheusement, sa thèse en histoire de l'art, soutenue en 2006 à l'UCL, demeure impubliée : *J.B.A.M. Jobard (1792-1861), visionnaire de nouveaux rapports entre l'art et l'industrie, acteur privilégié des mutations de l'image en Belgique au XIX^e siècle*. Je n'ai pu encore disposer à ce sujet de diverses contributions de M^{me} Elda Fietta-Jelen. J'en connais seulement, outre celle de *Stampe per via*, la communication au Congrès de Trente de mars 2006, en all. « Die Organisation des Tessiner Handels in Europa », en italien : « Organizzazione del commercio tesino », in *Commercio delle stampe e diffusione delle immagini nei sec. XVIII e XIX. A cura di Alberto Milano, Rovereto, Via della Terra*, 2008, respectivement aux p. 169-176 & 177-183, sans négliger l'iconographie, p. 184-187.

3 Faible notice de 5 lignes dans Ant. Zanetel, *Dizionario biografico di uomini del Trentino sud-orientale*, Trento, 1978, s.v.

en Johann⁴ ; B de qui je ne connais pas le développement du prénom, apparaît ensuite à Saint-Pétersbourg & à Moscou. Leur généalogie n'est qu'à l'état d'ébauche, leurs contrats d'association nous échappent encore ainsi que la manière dont fonctionne leur réseau familial masqué derrière les raisons commerciales « Avanzo, Frères » ou « les Frères Avanzo ».

Capitaine nous a appris que Dominique « s'établit à Liège et s'associa vers 1823 à l'un de ses compatriotes, M. Morgante, pour ouvrir un magasin d'estampes, qui resta longtemps le seul que notre ville possédât » (p. 6-7). Suivant la piste, nos recherches dans les archives de l'état-civil aboutissent à ces quelques données. D. Avanzo & Jean-Joseph Morganté, marchand d'estampes né à Cawen (*ubi est* au Tyrol suisse ou italien ?), sont entrés dans la commune en 1821, Morgante célibataire, Avanzo marié à sa payse Cécile Agnès Zanghellini (*1800), orpheline de Vincent, marchand (sans autre précision), & de Dominique Buffa (*var.* Bouffa). Le couple tient boutique au 601 du Vinave-d'Île où leur naît Thérèse, le 15 octobre 1822. La marchande meurt le 26 juillet 1825, peut-être en couches, alors que le couple demeuré au cœur de la ville loue une boutique au Pont-d'Île, n°27. Dans le registre de population établi en 1829 à la fin de la régence hollandaise, la composition du ménage installé au 27 se monte à 6 personnes, 1 veuf marchand d'estampes & « lytographe » [*sic*], 2 enfants femelles mineures de 12 ans, 3 mâles majeurs de 12 ans, savoir Morgante, 48 ans, marchand d'estampes, Joseph Zanna, 14 ans, ouvrier né à Pieve *Tessino*, immigré en 1827, & Michel Crameti, 20 ans, « ouvrier lytographe » [*sic*], originaire de Dolhain⁵, domicilié à Liège en 1829.

4 *Pieve di Tesino 2 août 1804-†Cologne 1^{er} Juillet 1853. Il est le seul des frères Avanzo à avoir trouvé sa place dans les grands répertoires bibliographiques. Père de l'architecte colonais-viennois Dominik (1845-1910).

5 Il était judicieux de rapprocher Crameti de son paronyme Cremetti que porta un graveur-lithographe liégeois. Je remercie mon collègue J.-L. Kupper, de l'Académie royale de Belgique, d'avoir pour moi consulté à Limbourg le registre de l'état-civil de 1810 pour y découvrir au n° 89 la déclaration de la naissance le 15 juillet à Dolhain du fils de Nazarie Crametti, 45 ans, « vitriès [*sic*] de profession, né en Suisse » & de Maria Lucia Barvaux [pour *Barvo* ?], tandis que dans la marge est actée la rectification de Crametti en Cremetti de par le jugement du tribunal civil de 1^{re} instance de Verviers en date du 2 juin 1843. La difficulté subsistante est dans l'écart du prénom de Michel qui lui est attribué par le scribe de la Régence en 1829, avec ceux de Jean Pierre Joseph reçus à la naissance : observons que dans le ménage figure déjà un Jean Joseph qui est Morganté.

Lors de ses « Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville » (Troisième suppl.), *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 13, 1877, A. De Jardin a repéré 4 vues de Liège dessinées par F. Fanton, lithographiées par Cremetti (sans prénom), éditeur ; il les date d'entre « 1825 à 1830 », sans plus de précision (p. 596-597). Les adresses de Cremetti intriguent, quand on les rapproche des adresses d'Avanzo. Ainsi en « 1832 ? » il serait installé au Pont-d'Île, n° 24 voire 2 – mais cette numérotation est peu fiable (notices 48 *bis* & *ter*, p. 599), en « 1833 ? » au Vinave-d'Île, n° 603 (p. 600), en « 1836 ? » rue de l'Université (n^{os} 51 *ter* à 51 *octo*, p. 605-606).

Marchands d'estampes, Avanzo & Morgante ont vécu l'époque où les divers procédés de gravure en usage se sont vus concurrencés par un nouveau procédé de reproduction de l'image par « impression chimique », inventé en Bavière à la fin du XVIII^e par le pragois Alois Senefelder (1771-1834), diffusé notamment à partir de Paris (1818-1819), la gravure sur pierre⁶. Technique au départ hésitante, art controversé comme bientôt daguerréotypie & photographie, la lithographie s'affirmera & son succès commercial accru remplira le monde.

À Liège en 1825, des presses de Lignac, Souverain-Pont, N^o 320, sort *Le Vignole des ouvriers ou méthode facile pour tracer les cinq ordres d'architecture* [...]. Par Charles Normand, *architecte*, etc. etc. *Nouvelle édition*. A Liège, chez Avanzo et Morgante, marchands d'estampes, rue du Pont-d'Ile, N^o 27. 1825. *Nouvelle* est vite dit, puisqu'il s'agit de la copie d'un ouvrage qui venait d'apparaître à Paris, contrefaçon d'un traité technique qui ne manquerait pas de trouver ses acheteurs dans les corps de métiers du pays de Liège⁷. Les éditeurs avaient ciblé leur public en lançant cet ouvrage qui pour Avanzo sera le premier d'une bonne trentaine de contrefaçons qu'il eut à son actif⁸.

Lignac, imprimeur d'origine française, disposait d'un personnel capable de reproduire & de multiplier le volume explicatif. Pour la contrefaçon des 34 pl. il s'était trouvé un graveur inattendu en la personne d'un lieutenant d'artillerie d'origine limbourgeoise, Adrien, baron Wittert. On ne le confondra

6 D'une bibliographie qui surabonde, je me limite à recommander *L'Art de la lithographie* [...]. Par M. Aloys Senefelder [...], avec [...] *un recueil de 20 planches* [...]. Paris-Strasbourg-Londres, 1819. La presse figurée à la pl. [xx] peut passer pour l'archétype de la première qu'Avanzo utilisa.

7 La 1^e édition du *Vignole des ouvriers* de Normand (Goyencourt 1765-Paris 1840), « ancien pensionnaire à l'Académie de France à Rome », était distribuée à Paris, Chez l'auteur, pl. du Parvis Notre-Dame, N^o 22, et chez Pillet aîné, impr.-libr., rue Christine, N^o 5. J'en ai consulté l'exemplaire de la BnF, coté V-9154. La 2^e édition « revue et augmentée de quelques notes » fut distribuée en 1824 par l'auteur alors rue des Noyers, N^o 31, & par Carilian-Gœury, quai des Augustins, N^o 41 : la proximité de cette maison avec celle des libraires Rey & Gravier (réputée codistributrice en 1831 de la Troisième partie du *Vignole*), quai des Augustins, N^o 55, mérite d'être remarquée puisqu'en 1825 Tessari avait racheté le fonds de ces libraires français. Cotée V-9156, la 2^e éd. n'est plus accessible que sur microfilm, mais elle a été numérisée, NUMM-5698042. Les éditions parisiennes successives du traité, jusqu'à la 8^e posthume en 1845, confirment que : « Cet ouvrage, peu important en lui-même, a eu cependant quelque succès. Il a été le seul nouveau guide que depuis long tems on eût offert aux constructeurs peu familiers avec les diverses proportions requises en architecture. Les combinaisons faciles qu'il présentait leur sont devenues familières, ce que l'observateur a pu juger depuis le moment où il a paru. » [Normand, « Introduction » de la *Troisième partie*, p. 3, n. 2].

De la contrefaçon liégeoise j'ai consulté l'exemplaire du Fonds Capitaine 4829 de la Bibl. municipale de Liège ; l'exempl. 121760 C offert le 30 Av. 2002 à la Bibliothèque générale de l'Université de Liège par mon ami G. Gabriel, architecte ; l'exemplaire UD M2207 de la Bibliothèque des Sciences Appliquées au Sart-Tilman (ULg) ; et le VB 5311² C (ancien Fonds de la Ville de Bruxelles) aujourd'hui versé à la Réserve Précieuse de la BR de Belgique.

pas avec son fils, porteur du même nom, bibliophile & iconophile de qui l'Université de Liège reçut après sa mort en 1903, les collections qu'il lui avait destinées dès 1894. Citons encore Capitaine, p.7, en note.

« M. le général baron Wittert, dont on connaît les aptitudes artistiques et scientifiques, a, le premier à Liège, mis son talent au service de la gravure sur pierre. Après un séjour de quelques mois à Paris, où il avait été expressément envoyé par le gouvernement des Pays-Bas, M. Wittert, alors simple lieutenant, établit à la Fonderie royale de canons un atelier de gravure et exécuta de sa propre main les planches qui ornent les ouvrages suivants : 1^o *Le Vignole des ouvriers ou méthode facile pour tracer les cinq ordres d'architecture. Par Charles Normand. Nouvelle édition. Première partie.* A Liège, chez Avanzo et Morgante, marchands d'estampes (imp. de Lignac). 1825. In-4^o de XI-47p., 34 planches et un frontispice. – *Seconde partie, contenant un précis du relevé des terrains et celui de plans de maisons.* A Liège, *ut supra* (imp. de H. Dessain). 1827. In-4^o de 72p., 36 planches et un frontispice ».

Je relève un indice de cette collaboration dans la déclaration faite le 18 juin 1830 du décès de Morgante disparu la veille, un des témoins est Adrien Wittert, 32 ans, 1^{er} lieutenant d'artillerie en sa qualité d' « ami du défunt ».

Sept semaines après la mort de son associé, Avanzo acquiert le 6 août 1830 « un terrain vague situé à Liège entre la rue de l'Université et la rue de la Régence », inscrit au registre des hypothèques pour la somme de 3400 florins. Théodore Gobert dans *Liège à travers les âges*, t. XI, fait longuement état du litige qui s'était envenimé entre l'administration de la ville & la famille Orban qui spéculait sur des terrains constructibles dans la zone.

« La première construction », note-t-il p.7, « a été élevée en 1830 à l'angle des rues de l'Université et de la Régence, en face de la place de la République française, par Dominique Avanzo, éditeur, marchand d'estampes très connu. Cette maison qui passait alors pour une des belles habitations de Liège, porta longtemps l'enseigne *Au Grand Saint-Lambert* ».

8 La contrefaçon belge d'ouvrages français au XIX^e (jusqu'à sa limitation législative par la signature le 22 août 1852 d'une convention douanière franco-belge entrée en vigueur le 12 mai 1854), a fait l'objet d'études historico-littéraires poussées à partir du pionnier Herman Dopp (Louvain, 1932) encouragé par le romaniste G. Doutrepoint. D'importance, les travaux de François Godfroid échelonnés de 1975 à 1998 sous l'égide de l'Acad. royale de langue et de litt. fr. ; Godfroid a fait don de sa collection personnelle au Musée royal de Mariemont (2009). Considérable aussi, dès 1983, l'apport de Jacques Hellemans à la connaissance des contrefaçons belges de la presse française. Force est de remarquer que l'étude des contrefaçons d'ouvrages d'intérêt scientifique, technique ou industriel, souffre d'un laissé pour compte. Cependant Godfroid, *Aspects inconnus et méconnus de la contrefaçon en Belgique*, Bruxelles, 1998, p. 423-424 & 587-588, mentionne 4 titres d'Avanzo, dont *Le Vignole des ouvriers*.

Dans cette demeure ambitieusement édiflée à un endroit stratégique, Avanzo se domicilie le 18 juin 1832, coïncidence, deux ans après la déclaration du décès de Morgante. Y a-t-il corrélation entre la disparition du célibataire & l'apparente & soudaine fortune d'Avanzo⁹ ? La proposition n'est pas indécente, resterait à en démontrer la pertinence.

Sans doute en 1834, Avanzo contracte un second mariage avec une native de Cinte, village jouxtant Pieve. Anne Busana (Busano, par erreur, dans certains actes), fille de Jean & Dominique Buffa, née en 1814, de 17 ans sa cadette, n'est autre que la demi-sœur de sa première épouse. Loin d'être oiseux dans leur relevé, de pareils détails instruisent de la solidarité des *Pievesi* renforcée par les liens de l'endogamie qu'ils pratiquent lors même que des cents de kilomètres séparent les émigrés de leur terroir natal.

Les activités de l'entreprise d'Avanzo & Morgante se développent sur deux registres, 1° le commerce des estampes, 2° la contrefaction des livres. Morgante disparu, D. Avanzo & C^{ie} y resteront fidèles.

1° Le commerce des estampes en permanence dut alimenter la caisse. À l'exception des plans gravés, la plupart n'étaient pas issues d'une production propre.

Au comptoir d'Avanzo & Morgante, les nostalgiques de l'Empire ont pu se procurer un portrait en pied de « NAPOLÉON DUC DE REICHSTADT. *Dessiné d'après Nature à Vienne par [Carl] Rahl, peintre de la Cour.* » Le cabinet des estampes de la BR sous la cote F37807 en conserve deux exemplaires de la copie exécutée par Gilles François Closson, lithographiée par les frères Williaume à Bruxelles, dont l'admirable second état avec la lettre. Closson (1796-1852) ayant achevé à Rome son temps de boursier de la fondation Darchis était revenu à Liège en 1829.

À l'« Imp. Lith. d'Avanzo et Morganté à Liege », les Liégeois curieux des événements contemporains ont pu se procurer le « PLAN DU PORT DE NAVARIN, Avec la POSITION des VAISSEaux ALLIÉS et de la FLOTTE TURCO-ÉGYPTIENNE : *Ou [sic] furent détruites, le 20 octobre 1827, les Forces Ottomanes.* »¹⁰ L'amitié du lieutenant Wittert n'a peut-être pas été étrangère à la communication du document.

Quand nos marchands publient en 1828 le « Plan de la Ville de Liège *Dressé d'après le plan du Cadastre* », ils ont l'agrément de la municipalité.

9 Qu'on y songe. Le cadastre estimant la surface de la parcelle en question à 1 are 62 ca, le prix au m² s'en était donc négocié à 21 florins, chiffre exorbitant quand d'autre part on observe qu'en 1829 les terrains cédés par Orban coûtaient au maximum 8 fl. 50 le m².

10 L'exemplaire de cette litho à la plume conservé au Cabinet des estampes de la BR sous la cote S. II 143644 f° provient de la Vente Paul Cogels à Anvers le 5 juin (1913 ?), Tavernier expert. En 2012 le catalogue attribuait erronément l'œuvre à l'industrie de S. Avanzo.

Les voyageurs trouvaient à droite de la feuille la « Carte routière des environs de Liège » (de Millemort au nord à Esneux au sud, de Chênée à l'est à Seraing à l'ouest), ainsi que le « Renvoi des [13] Hôtels » ouverts dans la ville¹¹.

2° L'édition de livres contrefaits commencée en 1825 par le *Vignole des ouvriers*, s'est poursuivie d'octobre 1826 à juin 1827 par les *Modèles de menuiserie, choisis parmi ce que Paris offre de plus nouveau, de plus remarquable et de meilleur goût ; accompagnés de détails et développemens qui doivent en faciliter l'exécution, suivis d'un Abrégé de l'art de menuisier et d'un traité des escaliers*¹².

En 1827, la *Seconde partie* du *Vignole* sort cette fois de l'imprimerie de H. Dessain, vis-à-vis du Palais.

En 1827 sans attendre, Avanzo & Morgante se lancent dans la contrefaçon du *Propriétaire architecte* [...]. *Dessiné et rédigé par Urbain Vitry* [...]. *Avec gravures, par [Auguste] Hibon*. Paris, Audot, 1827. Les compilateurs du *Catalogue of the British Architectural Library*, t. 4, Munich, 2001, n^{os} 3549-3550, expliquent pourquoi l'édition contrefaite ne fut pas un succès.

L'intérêt du *Vignole* & les espérances commerciales qu'il fondait n'étaient pas épuisés puisqu'en 1834 est promue la contrefaçon de *Vignole centésimal, où les règles des cinq ordres d'architecture de J. Barozzio de Vignole* [...] par F.-A. Renard, architecte. 34 planches gravées avec soin, et texte.

Pour suivre le *Vignole centésimal*, la même année 1834 est lancé par livraisons *Le Vignole des architectes et des élèves en architecture. Première partie, contenant la traduction des règles des cinq ordres d'architecture de Jacques Barozzio de Vignole, augmentée de remarques servant à développer plusieurs parties de détails trop succincts dans le texte original ; suivie d'une Méthode abrégée du tracé des ombres dans l'architecture, par Charles Normand, architecte, ancien pensionnaire à l'Académie de France à Rome, auteur du Recueil varié de plans et de façades, du Nouveau Parallèle des ordres d'architecture grecs, romains, avec les auteurs modernes, du Vignole des ouvriers et du Guide de l'ornemaniste. Ouvrage composé de 36 Planches gravées au trait pour le Vignole, et de 6 planches ombrées pour le Tracé des ombres dans l'architecture*. Cette partie comprend 42 planches pourvues d'un texte explicatif. Il s'y adjoint la *Seconde partie, contenant les*

11 Description par Dejardin, art. c., p. 271-272. Modifié & gravé par Ch. Claesen pour l'Établissement lithographique de D^{que} Avanzo, Cour des Mineurs, n° 3, à Liège, le plan est republié en 1853 (Dejardin, n°70, p. 281), encore modifié en 1858 (id., n° 90, p. 288). En 53, la ville compte 26 hôtels, leur nombre retombant à 21 cinq ans plus tard.

12 L'ouvrage in-f° fut débité en 6 livraisons au prix de 3 fl. 16, passant à 4 fl. 22 pour les exemplaires sur beau papier. D'après Fr. Godfroid, *op. cit.*, p. 587.

détails relatifs à l'ornement des cinq ordres d'architecture [...] exposés en 32 planches, elles aussi pourvues d'un texte explicatif, les deux parties se vendant séparément, de même que le *Tracé des ombres*, l'ensemble pouvant être d'un seul tenant¹³ comme dans le tirage de 1838.

En 1835 s'ajoutent les 3^e & 4^e parties du *Vignole des ouvriers* traitant des « Plans et façades des maisons » (49 pl.) & des « Escaliers » (31 pl.).

Le côté pratique de ces premières éditions se confirme la même année lorsque Martin Poncelet, menuisier & mécanicien, ex-directeur de l'établissement de Seraing, pensionné de John Cockerill, confie à Avanzo la publication de son *Essai sur l'art de tracer la menuiserie et les objets mécaniques, ou l'art du trait mis en pratique*, illustré de 48 planches¹⁴. Selon le prospectus, l'éditeur offre en effet un

« Ouvrage pratique, destiné aux élèves pour le Dessin linéaire et aux apprentis dans la Menuiserie et la Mécanique, où l'on trouve le moyen de tracer les ouvrages en bois les plus difficiles à exécuter, de même que beaucoup d'objets mécaniques, et quelques notions sur les effets de l'air et du feu, de la pression des eaux, etc ».

Dans le temps que Cockerill pensionnait Poncelet, un frais quadragénaire, ingénieur du corps des mines, s'activait à organiser l'École spéciale des mines bientôt souchée sur la Faculté des sciences de la jeune université de l'État. Rejeton d'un émigré au service de Lorraine rallié à l'Empire, Adolphe de Vaux (Neuß 1794-Ixelles 1866) avait intégré Polytechnique (1812-1814) & s'était retrouvé dans les cadres de l'administration des mines de la Belgique hollandaise, puis du nouveau royaume. Avanzo et C^{ie}, éd. (P.-J. Collardin impr.), publièrent de lui à peine appelé en 1836 aux fonctions d'ingénieur en chef de la 3^e division, sa *Notice sur un nouveau moyen d'appliquer la vapeur à l'épuisement des eaux et à l'aérage des travaux dans les mines*¹⁵. Ce petit mémoire de 12 pages & 1 planche non signée, déposé en janvier 1835 à la Société royale des Sciences de Liège, couronné par l'Académie royale le 8 mai, valut à l'auteur son élection de membre correspondant le 15 décembre 1836.

13 J'en ai étudié l'exemplaire du GAR, coté I4/94. Il est frappé du timbre humide d'un ancien possesseur, A. Augustin/Architecte qui l'avait peut-être reçu en [18]76 d'un collègue, L. Parmentier, de qui la signature autographe subsiste sous une dédicace arrachée à la page de titre.

14 Un exemplaire de cet in-4° est à la BR, 7^e Cl. VII Ponc.

15 À la BR on peut consulter les exempl. 5^e Cl.I, G.Ia, De Va ; II 87991A (celui-ci fait partie d'un recueil factice intitulé *Machines à vapeur – Systèmes & appareils de sûreté* probablement de la bibl. de l'ing. Warzée) ; II 89508 A, vol. 2, n° 20. À la Bibliothèque générale de l'ULg, II.141.C(8), à la couverture lithographiée conservée. = Sur Vaux, notice d'Alph. Roersch, avec bibliogr., dans la *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, 1937-1938, col. 513-515.

Repassant à la contrefaçon, Avanzo s'attaque à un morceau d'une autre épaisseur quand il saisit le *Traité de géométrie descriptive, avec une collection d'épures, composée de 60 planches ; par C.-F.-A. Leroy*¹⁶, Prof. à l'Éc. Polytechnique, Maître de conf. à l'Éc. Normale, Chev. de la Légion-d'Honneur, etc., ouvrage dont les deux tomes (le Texte fait XX + [392] p., les Pl. [viii] p. + 60 pl. dessinées par l'auteur, grav. par Adam, par Adam & Lemaître pour les pl. 8, 19, 21, 45) avaient été codistribués par deux libraires parisiens en 1834. Nous retrouvons Carilian-Gœury, Libr. des corps des Ponts & chaussées & des Mines, sur l'adresse duquel nous avons attiré l'attention, associé à Anselin, Libraire pour l'art militaire, les sciences et les arts, rue Dauphine, n° 9 (impr. de Fain, rue Racine, n° 4)¹⁷.

La contrefaçon d'Avanzo sort des presses de H. Dessain en 1837. À la mention *Adam sc.* de l'originale se substitue le *D. Avanzo sc.* de la copie, c'est l'unique fois où l'éditeur, lithographe lui-même, ait revendiqué sa gravure (BR, III 63424 B). L'apparition en 1842 à Paris chez Bachelier, Imprimeur-libraire de l'École polytechnique, Quai des Augustins, N° 55 (l'Imprimerie est 12, rue du Jardinot) & Carilian-Gœury et Dalmont, de la 2^{de} éd. du *Traité de géométrie descriptive, suivi de la méthode des plans cotés et de la théorie des engrenages cylindriques et coniques* (BnF, V-7277 & 7278 ; BR, 5^e Cl., I, F2 Lero), contrarie la vente. Rapidement à Bruxelles en 1843, la Société typographique belge d'Adolphe Wahlen & C^{ie} met sur le marché belge & international sa contrefaçon, prétendue *Troisième édition, revue et augmentée* qui fait [VIII]-508 p. (BR, III 34537 A). Avanzo attend 1846 pour produire la sienne (Typographie de Félix Oudart) & conformément au modèle la *Collection d'épures* s'augmente de 60 à 69 planches, le volume de texte passe à XX-424 p. (CHST, Math 0182 & 0009). À la 3^e édition parisienne de 1850 (BnF, V-7279 & 80), en 1851 correspond, d'Avanzo, la *Quatrième édition, revue et augmentée* en tête de 13 p. d'« Additions supplémentaires [sic] » & de 2 pl. (CHST, Math 0364 & 0546)¹⁸. Il n'est pas douteux qu'Avanzo avec cet ouvrage tenait un bon produit, car le *Leroy* fut un classique du genre, à telle enseigne que la 4^e édition posthume, revue & annotée par Ém. Martelet en 1855, aura 10 tirages jusqu'à la fin du siècle & même une traduction allemande, *Die darstellende Geometrie* (E.F. Kauffmann trad., Stuttgart, 1873).

16 Le prénom usuel du mathématicien (1780-1854) était Félix, comme il appert de sa griffe apposée au frontispice de l'édition parisienne : « Tout exemplaire de cet ouvrage qui ne porterait pas, comme ci-dessous, la signature de l'auteur, sera contrefait. » (S.) F^x Leroy.

17 Les deux tomes sont à la BnF cotés V-7275 & 76.

18 De Theux, *Bibliographie liégeoise*, Bruges, 1885, col. 949, a ignoré les développements intermédiaires de la contrefaçon de 1837 & ne mentionne en n. que la 4^e édition de 1851.

Il nous a paru nécessaire de suivre les développements bibliographiques du Leroy depuis 1837, avant de venir à l'année 38 qui marque, dans la continuité, un retour au *Vignole*, avec la parution des *Épures d'escaliers en pierre*, par [P.] Goguet père ; gravés au trait par Normand fils aîné. *Ouvrage composé de 20 pl. accompagnées de leur texte explicatif, pouvant faire suite à la quatrième partie du Vignole des ouvriers, contenant les Escaliers en charpente et en menuiserie*, par Ch. Normand, et augmenté de la *Coupe des pierres*, par le même (impr. de Riga). Ce sont encore les bibliographes du *Catal. of the British Architectural Libr. Early Printed Books 1478-1840*, t. 2 : E-L, N. Savage, A. Shell, P.W. Nash, G. Beasley & J.M. Coast, Londres-Munich, 1995, p.688, n°1236, qui ont éclairé la complexité de cette contrefaçon liégeoise. On a bien de P. Goguet son *Nouveau Traité pratique sur la Coupe des pierres* publié à Paris à compte d'auteur en 1828 – ce qui vaudra à l'édition d'Avanzo l'ajout de 2 planches lithographiques pliées. Pour les *Épures* on doit se contenter du *texte explicatif* « Par Grim, Editeur, Gendre et Succ. de Letouzé, Boulevard St-Martin, 9, – 1847 » (impr. de Pollet, passage du Caire, 86), sans les planches dans l'exemplaire VP-24893 de la BnF. Les gravures contrefaites de Louis Marie Normand (1789-1874) ne sont pas signées¹⁹.

En 1839 & en 1843 Avanzo complète son installation de la rue de la Régence en acquérant Cour des Mineurs maisons, pavillon, cour, puits, jardin, latrines & local qualifié d'atelier. C'est là qu'il domicilie l'Établissement lithographique D^{que} Avanzo et C^{ie} où il forme de jeunes ouvriers qui feront leur chemin, les frères Coune, les Goffart, Gaucet, Keppel, & Claesen de tous le plus doué. C'est là que le rejoindra le lithographe parisien-bruxellois à qui il donne en 1843 sa fille Thérèse en mariage : Élisé Noblet sera son chef d'atelier.

D'une manière qui a pu, à moments, être laborieuse, j'ai voulu marquer les progrès de Dominique Avanzo dans la première vingtaine d'années de ses activités lithographiques & éditoriales. Je réserve pour une autre contribution la suite & la fin – Avanzo meurt Cour des Mineurs le 1^{er} juillet 1863, en partie ruiné²⁰.

19 La notice dans de Theux, *op. cit.*, col. 955, qui donne l'ouvrage s.d., mais le range exactement en 1838, a été recopiée d'un catalogue d'Avanzo, comme le prouvent deux fautes communes, « pierres » & « gravées ».

20 Capitaine donne son décès au 17 juillet. L'acte de décès est bien du 1^{er}, qui mentionne qu'Avanzo expira à 4 h du matin, assisté dans son agonie par les déclarants, son frère Louis venu de Gand, & Noblet, son gendre. Au rang des coïncidences que ménage le Fatum inexplicable, Dominique est mort cinq ans jour pour jour après son cadet colonais, Giovanni-Johann.

Note de l'éditeur : L'auteur remercie Carole de Rizaucourt, historien, pour la constance de ses encouragements, et les institutions suivantes pour leur accueil : Bibl. Royale (Bruxelles), Réserve précieuse, l'IRPA (Bruxelles) ; le CHST- ULg ; la bibl. de l'ULg (Bibl. des Sc. appliquées et ALPHA-Architecture) ; les Archives communales et la bibl. U. Capitaine de la Ville de Liège ; la BnF (Paris), Cartes et plans, Estampes et photographie, Imprimés, Manuscrits ; la Bibl. de l'Arsenal (Paris).

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MULTINATIONALE MÉTALLURGIQUE LIÉGEOISE : LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CONDUITES D'EAU (1865-1939)

Julien DESTATTE

La « Compagnie Générale des Conduites d'eau » (CGCE) a été une importante entreprise liégeoise qui eut comme produit phare la réalisation et l'installation de réseaux de distribution d'eau. Cet article, issu essentiellement d'un mémoire de maîtrise présenté en 2011 à l'Université de Liège¹, vise à donner un aperçu de l'histoire de cette entreprise, de sa création comme société anonyme en 1865, jusqu'en 1939, lorsqu'un changement structurel modifie son actionnariat à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Cet aperçu se structurera en trois points : le contexte de création de l'entreprise ; l'évolution de ses activités industrielle et financière ; et la question de son contrôle et de sa gestion.

1. Le contexte de création de la CGCE

Un industriel français expatrié en Belgique, Léopold de Lavallée, va créer en 1865 la CGCE, en lui donnant le statut juridique d'une société anonyme possédant un capital élevé. L'entreprise a plusieurs objets lui permettant d'une part d'exercer une activité industrielle en produisant dans ses usines et en exécutant des travaux liés à la distribution d'eau ou de gaz ; et d'autre part d'exercer une activité que l'on pourrait qualifier de plus « financière » en obtenant des concessions et en créant ou en investissant dans des sociétés de distribution d'eau².

1 J. Destatte, *La Compagnie Générale des Conduites d'Eau : Parcours d'une entreprise, activités industrielles et logiques financières (1865-1939)*, Liège, ULg-mémoire de master en histoire, 2011.

2 AEL, CGCE, 1, *Statuts de la Compagnie Générale des Conduites d'Eau*, Bruxelles, 1865, p. 6.

Plusieurs éléments vont composer le terreau fertile qui va permettre à la CGCE de voir le jour et de se développer : des contextes économique et idéologique favorables ainsi qu'une opportunité que Léopold de Lavallée parviendra à saisir.

1.1. Le contexte économique

En 1865, le climat économique est assez bon. Les crises qui avaient perturbé le développement économique durant les années 1840-1850 sont terminées³ et nous sommes au cœur de la période 1850-1875, qui est pour la Wallonie un âge d'or d'un point de vue industriel : ses ressources naturelles sont abondantes ; la Révolution industrielle a permis d'équiper tout le sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre ; la main-d'œuvre est peu coûteuse, qualifiée et compétente. C'est donc « un terreau rêvé pour une croissance économique et pour les entrepreneurs qui décident de se lancer dans l'aventure industrielle »⁴.

1.2. Le mouvement des idées en faveur de l'hygiène publique

Nous sommes à l'époque dans le contexte idéologique de l'hygiénisme et du développement de l'action sanitaire en Belgique et dans une partie de l'Europe⁵.

L'industrialisation va entraîner une concentration urbaine, jusque-là inédite, qui, associée à une certaine précarité, va favoriser l'insalubrité dans les villes et le développement d'épidémies. Suite à cela, un certain nombre d'intellectuels, d'abord en Angleterre, étudient le phénomène de l'hygiène publique⁶ et l'idée est admise que la résolution de cette question passe par des mesures collectives, prises par les gouvernements.

En Belgique, une « division des affaires médicales et de l'hygiène publique » est créée au sein du ministère de l'Intérieur en 1846. Un peu moins d'une dizaine d'années plus tard, le gouvernement décide de laisser le champ libre aux communes concernant les questions d'hygiène et cette situation perdurera pratiquement jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁷.

3 Crise agricole à partir de 1845, crise économique en 1847 et en 1848, crise bancaire et commerciale associée à des troubles politiques.

4 F. Bismans, « Une Odyssée économique », *Wallonie, Atouts et références d'une Région*, Fr. Joris (dir.), Namur, 1995, p. 151-152.

5 Sur cette question, voir notamment l'important chapitre de Laurent Honnoré, consacré à « L'action sanitaire des pouvoirs publics en Belgique au XIX^e siècle ». L. Honnoré, *Mons au fil de l'eau. Des crises aux remèdes. Préoccupations sanitaires et politiques communales d'hygiène publique (1830-1914)*, Mons, 2005, p. 161-196.

6 M. Maissonnet, « Hygiène », *Encyclopaedia Universalis*, version 11 (électronique), Paris, 2005.

7 L. Honnoré, *op. cit.*, p. 178-180.

Une des premières mesures préconisées par les hygiénistes est la création de réseaux d'alimentation en eau potable pour les villes. L'importance de l'eau dans la politique sanitaire de l'époque s'expliquant notamment par les conceptions alors en vigueur concernant la transmission des maladies, et particulièrement celle des « miasmes », qui recommandait une ventilation des lieux publics et privés par l'eau afin d'éloigner les épidémies. Les hygiénistes vont donc suggérer aux autorités de mettre en place des systèmes d'évacuation des eaux usées et de donner un accès généralisé à une eau « bactériologiquement pure »⁸.

Au vu de la pollution des milieux urbains, des eaux présentant les qualités requises y semblaient impossibles à trouver. Des projets de captage et d'adduction d'eaux saines, parfois assez éloignés des villes, voient donc le jour dans les principales agglomérations européennes. Ces projets sont accompagnés de défis techniques dont, avant tout, celui de trouver un matériel capable de véhiculer l'eau dans de bonnes conditions. Le besoin se fait donc sentir de disposer de matériel solide, étanche, préservant la qualité de l'eau et pouvant être conditionné dans des dimensions variables, le tout au meilleur coût. Dans nos régions, les tuyaux en fonte que l'on estime respecter au mieux ce « cahier des charges » s'imposent durant le XIX^e siècle pour les réseaux de distribution d'eau. Afin de les protéger de la rouille, ils sont traités et notamment garnis d'enduits inoxydables, vernissés ou doublés d'étain.

À Liège, dans ce milieu des années 1860, sous l'impulsion notamment de son ingénieur-directeur des Travaux publics, Hubert-Guillaume Blonden⁹, la ville est en pleine réflexion sur le développement de son urbanisation. Dans ce cadre, une bonne distribution d'eau y est jugée « indispensable » et la ville va s'atteler à l'extension de son réseau d'égouts¹⁰. Les travaux menés dans la « Cité ardente » lui permettront d'être la deuxième grande agglomération en Belgique, après Bruxelles, à s'équiper d'un réseau complet et moderne. Le nombre de villes bénéficiant de ce privilège s'accroîtra dans le pays tout au long du XIX^e siècle, notamment grâce au soutien d'un certain nombre d'acteurs privés¹¹.

8 L. Honoré, « Préoccupations sanitaires et politiques communales d'hygiène publique, Le cas de Mons (1830-1914) », *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique – Luxembourg – Congo – Rwanda – Burundi, Actes PREBel, Namur, décembre 2008*, I. Parmentier (dir.), Namur, 2010, p. 121-122.

9 À ce propos voir S. Rashevitch, « Hubert-Guillaume Blonden et sa conception de l'urbanisme à Liège de 1857 à 1880 », *L'initiative publique des communes en Belgique 1795-1940*, Bruxelles, 1986, p. 235-245.

10 H.-G. Blonden, *Notice sur l'origine de Liège, ses agrandissements et ses transformations depuis 1830*, Liège, 1881, p. 56-57.

11 S. De Groote, « De watervoorziening in Gent vanaf het midden van de 19de eeuw tot in het begin van de 20ste eeuw », *L'initiative publique des communes en Belgique 1795-1940*, Bruxelles, 1986, p. 212-213.

Cependant, si de plus en plus de communes s'équipent en réseaux de distribution d'eau, cela ne signifie pas que la majorité de la population ait accès à l'eau potable dans les habitations. D'ailleurs, en 1906, on évalue à seulement 20 % la proportion de logements disposant d'eau de distribution¹². Avec une importante inégalité entre la Flandre et la Wallonie, seules 11 % des communes flamandes disposant alors d'une distribution d'eau contre 53 % en Wallonie¹³.

1.3. Une opportunité à saisir

Léopold de Lavallée avait utilisé, d'abord en la louant, avant de l'acheter en 1858, l'usine dite « des Vennes », du nom du quartier dans lequel elle se situait à Liège. Et ce, dans le cadre d'une société qu'il avait constituée avec son associé, Guillaume Leprince, et dont l'objet était « la fabrication de tuyaux en fonte, de pièces de raccords et d'appareils de distribution d'eau et de gaz ». Cette usine était une vieille entreprise liégeoise dont l'origine remonte à 1548 et qui s'était spécialisée dans la fabrication d'objets en fonte et particulièrement de tuyaux¹⁴. Le jeune Français avait donc à sa disposition un bel outil, avec une usine équipée, s'étendant sur un peu plus d'un hectare, raccordée au chemin de fer et disposant de trois cubilots.

Alors qu'il travaillait à mettre en place un réseau de distribution d'eau dans la banlieue de Paris, Léopold de Lavallée éprouva des difficultés pour réunir les importants capitaux nécessaires à cette tâche. Plutôt que de devoir rechercher des financements pour chaque projet à réaliser, il imagine alors de créer une entreprise disposant d'importants capitaux et qui s'occuperait de toutes les étapes de la distribution d'eau : de l'achat de la concession, à la vente de l'eau aux collectivités locales ou aux particuliers, en passant par la fabrication et la pose de toutes les installations nécessaires. Cette ambition sera donc réalisée à partir de 1865.

2. L'évolution des activités industrielles et financières

Très tôt dans son histoire, la CGCE va se tourner vers l'exportation, s'affirmant comme une des entreprises wallonnes qui brillera à l'étranger au XIX^e siècle¹⁵. Son modèle économique semble, d'une part, être leader

12 L. Honnoré, *Mons au fil de l'eau...*, op. cit., p. 471.

13 W. Van Craenenbroeck, *L'unité dans la diversité : La Belgique des châteaux d'eau*, Anseau, 1991.

14 Lire à ce sujet : R. Évrard, *Histoire de l'Usine des Vennes*, Liège, 1948.

15 F. Joris et J.-F. Potelle, « Les Wallons hors de la Wallonie », *Wallonie, Atouts et références d'une Région*, F. Joris (dir.), Namur, 1995, p. 425 ; IHOES, *Catalogue CGCE*, s.d. [1920], p. 19-25.

en Belgique dans le marché du tuyau en fonte et, d'autre part, exporter son savoir-faire en créant des filiales en divers endroits d'Europe et du monde avec pour objet l'installation et l'exploitation de réseaux de distribution d'eau dans une ville ou un territoire.

Ainsi, pour la période de 1865 à 1939, nous avons trouvé des preuves attestant de sa présence soit ponctuellement, soit sur la longue durée : en France ; dans le sud de l'Europe (Italie, Espagne, Grèce) ; dans l'Est de l'Europe (Roumanie, Bulgarie et Empire austro-hongrois) ; sporadiquement en Lituanie et en Allemagne ; ainsi que massivement aux Pays-Bas. Hors de l'Europe, citons, le Venezuela, le Maroc, l'Angola, le Congo, la Géorgie, ainsi que le Japon. Précisons que cette expansion de la CGCE se fera principalement dans la période précédant la Première Guerre mondiale, un certain nombre de marchés se fermant après le conflit.

D'un point de vue industriel, l'outil principal de la CGCE est l'usine des Venues. Elle sera au XIX^e siècle composée de trois divisions : une fonderie de tuyaux, une fonderie de pièces et un atelier de construction. Elle se développera progressivement, au niveau de l'infrastructure (agrandissements successifs) et de l'équipement (mise en place de nouveaux procédés), ce qui lui permettra d'accroître sa production qui passera d'un peu moins de 5000 tonnes de fonte par an en 1872, à six fois plus à l'aube du XX^e siècle¹⁶.

En 1905, l'Exposition universelle organisée à Liège s'avère être une aubaine pour la Compagnie. En effet, le site choisi pour l'exposition est situé juste à côté de l'usine des Venues et du projet de dérivation de l'Ourthe. La direction de la CGCE s'oppose farouchement à l'avis d'expropriation qui lui est présenté et son attitude menace même la tenue de l'exposition. Il faudra finalement une intervention du roi Léopold II et d'importantes compensations financières pour qu'elle accepte le déménagement de ses installations¹⁷.

Ce déménagement et la manne financière qui l'accompagne lui permettront d'avoir de nouveaux bâtiments, plus vastes, avec des équipements renouvelés, augurant de belles perspectives d'avenir en ce début de siècle. D'autant plus qu'en 1913, pour faire face à la difficulté de trouver de la main-d'œuvre à Liège en raison de la concurrence entre les industries dans la ville, la CGCE ouvre une usine à Seilles (Andenne), portant ainsi sa production à près de 37000 tonnes en 1914.

16 AEL, CGCE, 3-4, *Rapports à l'AG ordinaire de 1872 à 1939*, Liège.

17 AEL, CGCE, 4, *Rapports à l'AG ordinaire du 27 octobre 1902*, Liège, p.4 ; AEL, CGCE, 4, *Rapports à l'AG ordinaire du 26 octobre 1903*, Liège, p. 3 ; AEL, CGCE, 4, *Rapports à l'AG ordinaire du 24 octobre 1904*, Liège, p. 3 ; C. Renardy, « L'argent, le pouvoir et la société anonyme Liège-Exposition », *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, C. Renardy (dir.), Bruxelles, 2005, p. 146-147.

En termes de main-d'œuvre, l'usine compte au cours de la période de 1885 à 1914 entre 400 et environ 1 000 ouvriers. En 1910 par exemple, alors qu'elle est dans une période très faste, l'entreprise compte environ 850 travailleurs, soit près de 7% du nombre total des effectifs employés alors dans le secteur des fonderies en Belgique. Et les quelques données sur les salaires que nous avons pu recueillir placent la CGCE dans la moyenne de l'industrie belge pour la période de la fin du XIX^e, début du XX^e siècle¹⁸.

Socialement, la CGCE est une entreprise paternaliste comme il en existe un certain nombre à l'époque. Elle comprend une caisse de secours à partir de 1870 et une caisse de retraite douze ans plus tard. Elle fait d'ailleurs la promotion de sa politique sociale dans des expositions universelles auxquelles elle participe régulièrement¹⁹.

Comme une bonne partie de l'industrie belge, l'entreprise souffre beaucoup de la Première Guerre mondiale²⁰ : même si ses immeubles sont relativement épargnés, l'équipement de l'usine est anéanti. Le matériel, les matières premières et les équipements qu'elle comprenait sont en grande partie réquisitionnés, volés ou détruits²¹. L'entreprise bénéficiera de dommages de guerre. Elle fera en outre partie de « l'association nationale des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre », une association de sinistrés qui comptera parmi les plus militantes de l'époque²².

Après la guerre, la CGCE va tenter de diversifier ses activités en augmentant sa production de fabrications autre que les tuyaux (fontes spéciales, tuyaux pour récupérateurs industriels...) et en créant une division « compteurs »²³. Avant la Première Guerre mondiale, la CGCE utilisait pour ses installations les compteurs d'une firme allemande, Meinecke. Durant la guerre, vu le contexte, la CGCE est contrainte de se débrouiller seule.

18 Pour l'Usine des Vennes : AEL, CGCE, 3-4, *Rapports à l'AG ordinaire de 1891 à 1904*, Liège. Pour l'industrie belge : P. Scholliers, « A century of real industrial wages in Belgium, 1840-1939 », *Labour's reward : real wages and economic change in 19th and 20th century Europe*, P. Scholliers et V. Zamagni (dir.), Aldershot, 1995 p. 203-205. Comparaison des salaires pratiqués à la CGCE à une moyenne des salaires des ouvriers pour six types d'industries (mines, sidérurgie, coton, fabrication métallique, laine et travail du zinc).

19 Entre autres : AEL, CGCE, 4, *Rapports à l'AG ordinaire du 26 octobre 1885*, Liège, p. 7 ; IHOES, CGCE, *Institutions de Prévoyance et de Mutualités*, 1905, p. 39.

20 Sur ce sujet, voir notamment le chapitre 4 : « L'Exploitation du Pays », dans H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, vol. 4, Bruxelles, 1950, p. 361-384. Ainsi que le chapitre 2 : « Les destructions et les pertes dues à la guerre » dans F. Baudhuin, *Histoire économique de la Belgique (1914-1939)*, Bruxelles, 1944, t. 1, p. 59-76.

21 AEL, CGCE, 5, *Rapports à l'AG extraordinaire du 27 octobre 1918*, Liège, p. 3 ; AEL, CGCE, 5, *Rapports à l'AG ordinaire du 27 octobre 1919*, Liège, p. 7.

22 R. Depoortere, « L'évaluation des dommages subis par l'industrie belge au cours de la Première Guerre mondiale », *RBPH*, 67 (1989), p. 748-769.

23 AEL, CGCE, 5, *Rapports à l'AG ordinaire du 25 octobre 1920*, Liège, p. 4.

Elle fait donc monter des compteurs dans une de ses filiales à Paris à partir d'une mécanique intérieure provenant d'un horloger suisse. Ce procédé de fabrication s'avère assez déficient et, après la guerre, la CGCE envisage de fabriquer elle-même des compteurs de façon permanente.

Elle crée donc une fonderie de bronze pour les corps de compteur et profite de l'aubaine de la mise en vente des ateliers que la société Meinecke possédait à Liège pour les acheter et recruter le personnel adéquat. La société suisse n'ayant pas donné satisfaction, la CGCE passe un contrat avec une entreprise bruxelloise, *Tordoir et fils*, pour réaliser les intérieurs. Les compteurs fabriqués par la compagnie sont au départ une copie pratiquement conforme de ceux que fabriquait Meinecke et ainsi, la CGCE peut prendre la place de la firme allemande partout où le compteur de cette dernière était utilisé (dans les administrations et pour ses propres installations notamment)²⁴.

L'Entre-deux-guerres a été une période d'innovation pour la CGCE. Ainsi elle utilise une importante invention dans la fabrication de tuyaux qui est le procédé par centrifugation (ou procédé Sensaud), devenant la première entreprise du continent européen à utiliser cette méthode, ce qui lui donne alors un avantage concurrentiel²⁵. De plus, comme d'autres entreprises à l'époque, elle va tenter d'améliorer son rendement et sa production. D'une part, en créant un laboratoire qui doit lui permettre de contrôler et d'améliorer la qualité de ses produits ainsi que d'innover²⁶. Et d'autre part, en réfléchissant sur son organisation du travail. Pour cela, elle fera notamment appel en 1923 à un ingénieur-conseil néerlandais, spécialiste dans ce domaine. Et en 1943 elle adopte le système Bedaux qui se veut être une méthode de mesure et de contrôle du travail humain, toujours pour améliorer la production²⁷.

En 1933, la CGCE absorbe un de ses concurrents : la Société des Fonderies et Distributions d'Eau de Ciney et reprend son usine²⁸. Elle confirme ainsi sa place de leader dans la production de tuyaux en fonte en Belgique, bien que ce produit soit alors malmené par une concurrence d'autres matériaux (l'acier et le ciment amianté principalement).

24 CGCE, H. Doat, *Rapports sur la marche de Entreprises et des Filiales pour l'exercice 1919-1920*, Liège, 1920, p.46.

25 AEL, CGCE, 5, *Rapports à l'AG ordinaire du 19 mai 1924*, Liège, p. 4 ; É. Geerkens, « La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres », *Histoire quantitative et Développement de la Belgique aux XIX^e et XX^e siècles*, 2^e série, t. III, vol. 1a, Bruxelles, 2004, p. 254.

A. Baudant, « Une entreprise française face à l'exportation : Pont-à-Mousson 1860-1940 », *Revue économique*, v. 31, 4 (1980), p. 698.

26 IHOES, *Catalogue CGCE*, s. d. [1923-1925], p. 6-9.

27 É. Geerkens, *op. cit.*, p. 671-683.

28 AEL, CGCE, 24, P. Doat, *Rapport sur l'année 1933 et examen de la situation actuelle*, 1934, Liège, p. 28-30.

3. Le contrôle et la gestion de l'entreprise

La CGCE était une société anonyme et avait donc à sa tête un conseil d'administration chargé de prendre les décisions stratégiques quant à l'avenir de l'entreprise.

Léopold de Lavallée avait besoin de moyens financiers conséquents pour mener à bien son projet d'entreprise. Il s'entoura donc d'une série de personnalités importantes et, dès l'origine, on retrouvait des « grandes familles » dont certaines conserveront des intérêts dans l'entreprise durant plusieurs générations. Dans l'actionnariat se mêlent des fortunes issues de la noblesse, de l'industrie, quelques personnes exerçant des professions libérales et une banque mixte, le Crédit général liégeois, qui prendra de plus en plus d'importance.

En 1870, la CGCE se trouve dans une situation financière difficile à cause d'une entreprise d'adduction d'eau pour la ville de Rome qui tourne au désastre financier. Le conseil d'administration décide alors de se séparer du créateur de la société, Léopold de Lavallée et confie la direction à Alban Poulet, qui est alors sous-directeur de la CGCE et technicien chargé des participations au Crédit général liégeois. À partir de ce moment-là, et jusqu'au milieu de l'Entre-deux-guerres, cette banque, créée à Liège en 1865 et qui s'affirme comme un important acteur économique de la région mosane²⁹, va avoir des liens étroits avec la CGCE dont elle sera le principal bailleur de fonds. À tel point que la CGCE aura parfois le surnom « d'affaire du Crédit liégeois ».

À côté des personnes issues de cette banque, on retrouvera au sein des administrateurs et dirigeants de la CGCE un certain nombre d'industriels de tendance catholique parmi lesquels des membres de la famille Doat, une famille française dont le premier représentant est Henri Doat, un ingénieur français né en 1845, et dont d'autres membres occuperont par la suite, et presque sans interruption jusqu'en 1976, certaines fonctions dirigeantes de la CGCE.

D'autres familles d'industriels catholiques, comme la famille Collinet, connue notamment pour son rôle dans l'entreprise Carmeuse, interviendront de manière presque ininterrompue dans la gestion de la CGCE. Nous pouvons aussi signaler la présence d'une personnalité comme Georges Laloux au sein du conseil d'administration, qui était entre autres président de la FN Herstal, administrateur aux Cristalleries du Val-Saint-Lambert, à Frankignoul, aux

²⁹ B.S. Chlepner, « L'organisation bancaire en Belgique depuis la guerre », *Annales d'histoire économique et sociale*, 18 (1932). p. 569.

Usines cuivres et zinc, dans plusieurs banques et régent à la Banque Nationale de Belgique³⁰.

En 1928, la Banque de Bruxelles absorbe le Crédit général liégeois³¹ et dès lors, la CGCE perd son meilleur allié financier dans sa politique de développement. La banque bruxelloise, qui dans un premier temps semble vouloir largement soutenir la CGCE et assurer son développement notamment à l'exportation³², critique ensuite la politique de développement de la Compagnie et refuse de continuer à lui accorder les largesses de crédit que lui offrait auparavant le Crédit général liégeois. Les dirigeants de la Compagnie et la banque semblent d'ailleurs à un moment entrer en conflit et cette dernière vend finalement, en 1939, ses actions au principal concurrent de la CGCE à l'étranger, la SA des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson.

La période de l'Entre-deux-guerres se caractérise donc par une continuité en termes de dirigeants, mais aussi par une rupture dans l'actionnariat, avec la fin d'une époque où il était essentiellement liégeois : la CGCE s'inscrit ainsi dans une tendance qui touche tout le bassin liégeois³³. Elle a alors, assurément, ses meilleures années derrière elle.

4. Épilogue

Après la Seconde Guerre mondiale, un tournant décisif, qui s'avèrera fatal pour l'entreprise, est le non-investissement dans la nouvelle technologie en matière de conduites d'eau : le tuyau en fonte ductile. Pour des raisons diverses que de nouvelles recherches devront déterminer, des investissements ne sont pas réalisés et condamnent *de facto* l'entreprise.

Des tentatives de résistance, de diversification et de rationalisation auront lieu, mais sans convaincre, et la période qui court de 1939 à 1982 semble s'apparenter à une lente agonie. En 1970, à l'issue d'une transaction menée par le groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (SGPM), la CGCE devient une

30 *Recueil financier, Annuaire des valeurs cotées aux bourses de Belgique*, Bruxelles, 1917-1939 ; B.S. Chlepner, *op. cit.*

31 *Recueil financier, Annuaire des valeurs cotées aux bourses de Belgique*, t.2, Bruxelles, 1929, p. 1282.

32 SGPM, PAM, 41661, Direction générale : Marcel Paul, CGCE de Liège (Doat) 1919-1939, *Note de service de M. Morin pour M. Paul du 6 mars 1928*.

33 P. Lebrun, « La problématique de l'histoire économique liégeoise des XIX^e et XX^e siècles », *Problématique de l'histoire liégeoise, Actes du Colloque organisé par l'association Le Grand Liège*, Liège, 1981, p. 114-115.

société essentiellement financière, à portefeuille, dont les principaux actifs sont des valeurs immobilières.

Trois ans plus tard, cet état est consacré dans les faits et les noms avec la séparation entre l'activité industrielle résiduelle, d'une part, – la Société Industrielle des Conduites d'Eaux – et l'activité financière – la Compagnie Générale de Développement et de Participations –, d'autre part. En 1976, la société financière COBEPA rachète les parts que SGPM possédait dans la CGCE et crée, avec les pouvoirs publics (la Société Nationale d'Investissement), un groupement industriel, SODEMECA, regroupant plusieurs industries, dont les Ateliers de Construction de la Meuse, avec l'ambition d'en faire un groupe viable. Malheureusement, cela ne sera pas le cas et au début des années 1980, SODEMECA est liquidé. Le site de l'Usine des Vennes sera lui réhabilité dans les années 1990 pour finalement accueillir le centre commercial de Belle-Île.

Mais toute cette période d'après-guerre est une histoire qui reste à écrire...

L'ORIENT EXPRESS,
DU PROJET FERROVIAIRE LIÉGEOIS
AU MYTHE LITTÉRAIRE

Blanche EL GAMMAL

Orient-Express : un nom de légende, immortalisé par la littérature, ou plutôt par les littératures. Le projet du Liégeois Georges Nagelmackers, s'il avait avant tout des visées pratiques et économiques, appelait au-delà la création d'un mythe proprement littéraire. Cadre parfait du récit de voyage ou d'aventures avec ses décors luxueux, ses nombreuses frontières traversées et les rencontres plus ou moins inattendues qu'il ne manquait pas de susciter, l'Orient Express ne pouvait qu'exalter l'imagination des écrivains qui l'empruntaient ou rêvaient de le faire ; il constitue ainsi un réservoir infini de littératures plus ou moins renommées, et, plus profondément, un thème littéraire sinon fédérateur, du moins caractéristique dans l'Europe troublée du XX^e siècle.

Les caractères initiaux du projet

Georges Nagelmackers, son inventeur, est liégeois : son nom, curieusement, reste assez méconnu du grand public, et le personnage n'a été l'objet que d'une courte biographie, déjà ancienne, par Roger Commault¹. Il appartient à une vieille famille d'industriels et de banquiers (la première banque Nagelmackers, qui a fait partie du paysage liégeois² jusqu'en 2001 où elle a fusionné avec la Delta Lloyd Bank, fut fondée en 1747) et grandit dans une famille travaillant dans les secteurs alors prospères de la houille (notamment aux charbonnages liégeois Kessales et Bonne-Fin) et de la métallurgie. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur civil des Arts et Manufactures en 1867 à l'Université de Liège, dont les Écoles spéciales étaient alors réputées dans

1 Roger Commault, *Georges Nagelmackers, un pionnier du confort sur rail*, Uzès, 1966.

2 Sur Liège durant la période, voir in Jacques Stiennon (dir.), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991, le chapitre 8, « Dans le monde contemporain », en particulier les pp. 223-227, dues à Paul Gérin.

le monde entier³, il ne se lance pas immédiatement dans la vie active mais séjourne aux États-Unis et découvre avec enthousiasme le luxe des trains *Pullman*, tout en estimant que l'intimité des voyageurs n'y est pas assez préservée. De retour en Europe après un voyage de dix mois, il publie à ses frais en avril 1870 un petit ouvrage d'une trentaine de pages intitulé *Projet d'installation de wagons-lits sur les chemins de fer du continent*, lequel présente un certain nombre d'innovations par rapport au modèle observé : organisation différente de l'espace, avec un couloir latéral et non plus central, confort accru des voitures, ajout d'un wagon-restaurant pour éviter les haltes trop longues, etc.

Entouré par les membres de sa famille et leurs amis (son cousin, Octave Neef-Orban, industriel spécialisé dans les chemins de fer, député libéral et Président de la Compagnie ; son oncle Ernest Nagelmackers et son frère Jules), il se lance dans la réalisation de son projet⁴. Rapidement, l'entreprise prend une dimension plus importante : au tournant du siècle, tous les grands noms de la finance internationale rejoignent ceux des Belges Charles Delloye-Matthieu et du baron Del Marmol, ainsi que celui du roi Léopold II. Nagelmackers lui-même, s'il reste actif dans la région liégeoise, est très présent sur la scène internationale comme administrateur de diverses sociétés sidérurgiques et d'exploitation des chemins de fer en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, en France, en Allemagne et dans l'Empire ottoman – pays naturellement desservis par la CIWL⁵. Il meurt en 1905, année de l'Exposition universelle organisée par la ville – et initialement patronnée par Ernest Nagelmackers, qui, devenu trop âgé, a passé la main, et le banquier Frédéric Braconier. Cette exposition présente entre autres ouvrages « dernier cri » les fameuses voitures-restaurants, voitures-salons « avec fumoir, canapé et water-closet » selon le descriptif d'époque qui en est fait, et les voitures-lits de la CIWL⁶.

3 L'École des Arts et Manufactures et des Mines de Liège [1836] et l'École spéciale des Mines de Liège [1838].

4 Roger Commault avance des propos éclairants sur Georges Nagelmackers et les siens : « issu d'une famille qui a donné à la Belgique des hommes d'État célèbres (son oncle Frère-Orban, entre autres), des industriels, des financiers, Georges Nagelmackers aurait pu se contenter de vivre égoïstement et de jouir de la fortune que lui laissait sa famille. Mais sa nature ardente lui prépara une autre destinée. » *op. cit.*, p. 11.

5 Cf. Article de L. Courtois à propos de la rue de l'Orient-Express à Louvain, www.rues-lln.org › *Le Bièreau* › *Le Bièreau*.

6 Cf. Christine Renardy, *Liège et l'Exposition universelle de 1905*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, Fonds Mercator, 2005. Voir aussi la description détaillée que Clive Lamming fait de ces voitures dans *Les grands trains de 1830 à nos jours*, Paris, Larousse, 1989, pp. 82-84.

Ainsi, si le contexte de la fondation est liégeois et quasi familial, la CIWL, fondée le 4 décembre 1876⁷ après bien des rebondissements liés à la guerre franco-prussienne, aux aléas des politiques étrangères et aux problèmes purement techniques de réorganisation et d'adaptation des chemins de fer⁸, présentait d'emblée une dimension européenne. Georges Nagelmackers voulait du reste peut-être, selon l'hypothèse formulée par Jean-Paul Caracalla et Jean des Cars⁹, contribuer à l'union des États européens par le chemin de fer, comme Pullman avait réussi à unifier le territoire américain avec le succès de ses voitures. Car il n'est plus nécessaire, désormais, de changer de train à chaque passage de frontière : le bénéfice immédiat est un gain de temps très appréciable ; c'est aussi une vision (essai ou illusion ?) politique profondément unificatrice, avec une redéfinition de la carte européenne, dont les frontières semblent s'estomper au cours des voyages et à mesure que la CIWL développe ses réseaux. Avec l'Orient Express, qui pousse les réalisations de Nagelmackers aux marches de l'Europe, c'est l'Orient dans son ensemble qui devient facile d'accès¹⁰, du moins pour les voyageurs fortunés.

Les conditions favorables aux transpositions littéraires

Premier d'une longue série de trains de luxe qui parcourront l'Europe jusqu'en 1939, le train s'appelle initialement l'*Express d'Orient*, avant d'être rebaptisé l'*Orient-Express* en 1891. Inauguré le 4 octobre 1883, Nagelmackers songe à réunir bien des personnalités de professions et de nationalités variées, ministres, fonctionnaires et journalistes venus d'une bonne partie de l'Europe. Tout est prévu pour complaire aux invités, aucun détail n'est oublié, de la décoration sophistiquée du wagon-restaurant aux intermèdes musicaux proposés dans les gares de passage, en passant par les repas gastronomiques internationaux : Nagelmackers apparaît, au dire de tous, comme un hôte charmant et un inventeur génial, et son train est une

7 Une première société a été créée le 1^{er} octobre 1872 – voir ses statuts, reproduits par Roger Commault, *op. cit.*, p. 14.

8 Les données techniques ont été présentées avec clarté par Gérard Coudert, Maurice Knepper et Pierre-Yves Toussiroit dans *La Compagnie des Wagons-Lits - Histoire des véhicules ferroviaires de luxe*, Paris, La Vie du Rail, 2009.

9 Jean des Cars et Jean-Paul Caracalla, *L'Orient-Express. Un siècle d'aventures ferroviaires*, Paris, Denoël, 1984.

10 Orient qui se limite tout d'abord à Constantinople mais qui ira jusqu'en Égypte avec le *Taurus Express*, créé en 1930.

merveille de confort et de raffinement. Mais ces éloges abondent surtout dans des écrits de propagande pour ainsi dire commandés par la direction ; du reste, les publications apologétiques n'ont jamais manqué concernant l'Orient Express, qu'il s'agisse des récits du premier voyage faits par les journalistes Edmond About¹¹, Georges Boyer¹² et Henri Opper de Blowitz¹³, invités de marque de Nagelmackers, souvent cités par les chantres de l'Orient Express, et, par la suite, des nombreux albums illustrés de Jean-Paul Caracalla, directeur du Service de Presse à la Compagnie internationale des Wagons-Lits et du Tourisme¹⁴, du livre de Shirley Sherwood¹⁵, épouse de James Sherwood, qui relança l'Orient Express sous le nom de *Venice Simplon Orient-Express* en 1982, ou plus généralement des histoires des trains de luxe¹⁶ et des articles des revues ferroviaires. Si chacun des travaux sur l'Orient Express s'attache à retracer les itinéraires du train et les événements qui ont marqué son histoire, à décrire minutieusement son cadre, le mythe littéraire et plus généralement artistique d'une Europe en quête d'Orient n'a été étudié qu'à l'occasion de l'exposition présentée à la Galerie CGER à Bruxelles intitulée « Le voyage à Constantinople, l'Orient Express » en 1997-1998¹⁷.

Toujours est-il qu'avec ces récits enthousiastes qui célèbrent l'avènement d'une nouvelle ère dans le tourisme international, la légende plus proprement littéraire a pu s'amorcer et s'amplifier au fil des extensions ajoutées au parcours initial, des améliorations apportées et même des modifications de nom du train.

11 Edmond About, directeur du *XIX^e siècle* et auteur de *L'Orient Express, De Pontoise à Stamboul*, Paris, Magellan & Cie, 2007.

12 Journaliste au *Figaro* et auteur d'un récit de son voyage dans le numéro du 20 octobre 1883.

13 Journaliste au *Times* et auteur d'*Une course à Constantinople*, Paris, Plon, 1884. À son sujet, voir Frank Giles, *Un correspondant très particulier : Blowitz du Times*, Paris, Éditions de Tréville, 1964.

14 De Jean-Paul Caracalla, voir, outre l'ouvrage cité, *Le goût du voyage – De l'Orient Express au Train à Grande Vitesse – Histoire de la Compagnie des Wagons-Lits*, Paris, Compagnie des Wagons-Lits-Flammarion, 2001, et *Les fabuleuses histoires des trains mythiques*, Paris, Éditions du Rocher, 2007.

15 Shirley Sherwood, *Venice Simplon Orient-Express, le plus célèbre train du monde reprend du service*, Paris, Payot, 1984.

16 On compte notamment parmi ces ouvrages *Orient Express, Glanzzeit und Niedergang eines Luxuszuges* de Werner Sölch, Düsseldorf, Alba Buchverlag GmbH + Co., 1974 ; une *Histoire des trains de luxe* par George Behrend, Office du Livre, 1977, et *La Belle époque de l'Orient Express* de M. Wiesenthal, Barcelona, Geocolor S.A., 1979.

17 Exposition qui fait l'objet d'un beau catalogue, *Le voyage à Constantinople, l'Orient Express*, Emmanuel Collet, Alain Servantie, Sophie Basch, Eddy Stols & Joos Vermeulen, Jean-Paul Caracalla et Jean des Cars - Bruxelles, Snoeck-Ducaju & Zoon – Pandora, 1997.

Quelques grandes dates, à cet égard, doivent être mentionnées : dès 1889, le tronçon Budapest-Belgrade-Sofia est achevé et le trajet Paris-Constantinople ne se fait plus que par train, alors que les premiers voyageurs empruntaient le bateau à Varna ; en 1894, la CIWL ouvre de grands hôtels à Constantinople pour les voyageurs du train, le *Bosphorus*, le *Summer Palace Hotel* et le *Péra Palace*, autant de noms emblématiques croisés dans la littérature Belle Époque et des Années Folles ; en 1895, une nouvelle branche est inaugurée au départ de la Belgique avec l'*Ostende-Vienne Orient Express*, première extension de l'Orient Express suivie en 1906 par la création du *Simplon Express* (Calais-Paris-Milan) après le percement du tunnel du Simplon reliant la Suisse à l'Italie. À partir d'août 1914, la guerre stoppe le train, remplacé par le *Balkan-Zug*, qui relie Berlin à Constantinople avec du matériel confisqué à la CIWL par la compagnie allemande rivale, la *Mitropa*. En avril 1919, le traité de Versailles impose la création du *Simplon Orient Express* (SOE). Les liaisons avec l'Allemagne deviennent difficiles, notamment lors de la crise de janvier 1923, qui voit l'occupation de la Ruhr par les troupes belges et françaises. Cette époque marque néanmoins l'apogée de l'*Orient Express*, qui amorce un irréversible déclin avec la Seconde Guerre mondiale, pour disparaître en 1977 puis connaître une renaissance en 1982 avec le premier départ du *Venice Simplon Orient-Express* composé de voitures *Pullman* entièrement restaurées, et le début des voyages du *Nostalgie Istanbul Orient-Express*¹⁸.

L'histoire de l'Orient Express n'est donc pas parfaitement linéaire, mais si ce train a suscité chez ceux qui l'empruntèrent réellement ou en imagination maints fantasmes, c'est d'abord parce qu'il a su imposer l'image d'un voyage de confort, luxueux et agréable, chose qui n'existait pour ainsi dire pas au XIX^e siècle. Innombrables sont les plaintes de ceux qui déploraient les conditions de voyage et l'inconfort des chemins de fer, parmi lesquels Edmond About, pourtant grand amateur de trains de son propre aveu¹⁹.

Le projet, sa réalisation et sa mise en service constituaient déjà une aventure ; plus encore, les obstacles rencontrés sur le passage de l'Orient Express (arrêts forcés dus à des intempéries climatiques, attaques de voitures) et les populations voyageuses, qui constituaient un réservoir inépuisable de personnages de romans (espions, trafiquants, diplomates, têtes couronnées, artistes à succès, journalistes et écrivains, demi-mondaines), ont presque immédiatement excité l'imagination des auteurs européens. L'Orient Express a ainsi fait naître une littérature des trains en faisant de son cadre et des personnes qu'il a transportées les supports de mythes.

18 Chronologie réalisée à l'aide des annexes proposées dans l'ouvrage de Jean-Paul Caracalla et de Jean des Cars, *op. cit.*, p. 145 sq.

19 Edmond About, *op. cit.*, p. 16.

L'épanouissement du mythe

La « littérature Orient Express » est démesurément polymorphe : les récits de voyage début de siècle de Marcelle Tinayre²⁰ et des diplomates français (Paul Morand, Paul Claudel, Jean Giraudoux) côtoient tous types d'écrits : romans érotiques, voire pornographiques, romans policiers et romans d'aventures, le tout formant parfois une sorte de mixte détonant cristallisant des fantasmes multiples. D'où assez naturellement des écrits à caractère stéréotypé et, par voie de conséquence, parodique (ou autoparodique). Plutôt que de reconstituer ici une archéologie exhaustive de la « littérature Orient Express », il s'agira d'en montrer les principales caractéristiques, afin de mettre en évidence des invariants, des *topoi* liés à l'histoire de ce train.

Une des premières mentions de l'Orient Express dans un récit de fiction se trouve dans *Dracula* de Bram Stoker (1897). Jonathan Harker et ses amis doivent se rendre à Varna en toute hâte pour sauver Mina. Ils empruntent l'Orient Express à Paris et arrivent à destination avant le comte, parti d'Angleterre par la mer²¹. Aucune description du voyage n'est faite, là n'est pas la question, mais c'est bien l'Orient Express qui permet aux héros d'arriver à temps, ce qui n'eût pas été possible autrement ; Jonathan écrit en effet dans son journal qu'il est parti de Charing Cross le matin du 12 octobre, qu'il est passé par Paris le soir même et qu'il est arrivé le 15 vers cinq heures. L'Orient Express a donc avant tout une fonction pratique que la littérature ne souligne que très occasionnellement. Ce qui intéresse davantage les auteurs de fictions, c'est toute la dimension aventureuse du voyage ; Bram Stoker, à cet égard, aurait pu choisir de faire monter Dracula dans le train d'une manière ou d'une autre, ce qui n'eût pas été tellement étonnant, les populations des Carpates étant traversées par l'Orient Express et faisant en outre l'objet d'ouvrages à succès dans la littérature fin de siècle²².

Toutes sortes d'individus montent en effet dans l'Orient Express : Guillaume Apollinaire l'a parfaitement illustré en le prenant pour cadre de son célèbre récit paru en 1907, *Les onze mille verges*, livre précurseur par bien des aspects. La scène de l'Orient Express est sans doute la plus connue, car la plus manifestement outrée, et Apollinaire a multiplié les traits délirants dans cet espace clos, étroit et luxueux. C'est là l'invention de l'Orient Express comme lieu de tous les débordements érotiques qui fait son apparition, ce

20 Marcelle Tinayre, *Notes d'une voyageuse en Turquie*, Paris, Calmann-Lévy, 1909.

21 Bram Stoker, *Dracula*, London, Vintage Books, 2007, p. 370.

22 Cf. Jules Verne, *Le château des Carpathes*. L'idée formulée sera d'ailleurs adoptée par Barbara Hambling dans son roman *Voyage avec les morts* (1995), qui relate une histoire confuse de vampires diplomates circulant dans l'Orient Express à la veille de la Première Guerre mondiale.

qui deviendra rapidement un *topos* littéraire²³. Rien de mieux que cette citation apéritive d'Alphonse Allais pour lancer les ébats : « La trépidation excitante des trains nous glisse des désirs dans la moelle des reins »²⁴. Tout y est, depuis la description du dîner et de la vaisselle, jusqu'à la rencontre fortuite du Prince Mony Vibescu et de son acolyte Cornabœux avec Mariette, la soubrette du Grand Hôtel croisée quelques pages auparavant, et celle, tout à fait dans l'esprit du train, d'une actrice nommée Estelle Ronange. Et la machine s'emballa très vite, puisqu'a lieu dans une cabine à quatre un double assassinat immonde, celui des deux dames, qui suit une sorte d'apogée pornographique composée de scènes de scatomanie, d'urophilie, de sodomie, de saphisme. Deux indices signalent dans ce passage la parodie : l'évocation poétique des paysages traversés, dont on ne trouve pas vraiment d'équivalent, curieusement, dans la poésie rhénane d'Apollinaire, et qui forme comme une douce parenthèse dans ce récit haletant et très violent, et la conclusion de l'épisode, chef d'œuvre d'humour : « le double assassinat dans l'Orient Express alimenta les journaux pendant six mois. On ne trouva pas les assassins et le crime fut mis au compte de Jack l'Éventreur, qui a bon dos ». Apollinaire inaugure donc, avant Agatha Christie, le cycle infini des crimes de l'Orient Express, mais sur le ton de l'humour le plus corrosif.

Ainsi, la littérature Belle Époque et Années Folles cultive la légèreté, à la différence de celle qui voit se profiler la Seconde Guerre mondiale : les diplomates voyageurs aiment à décrire les paysages, à livrer des réflexions politiques en relation avec leurs lectures orientales ; et les romanciers créent, à l'image de la société qui empruntait l'Orient Express, des personnages hauts en couleurs : la Madone des Sleepings de Maurice Dekobra en est l'exemple le plus connu – qui met en scène Lady Diana Wynham, aristocrate écossaise, jeune et belle veuve délurée, ruinée par des placements inconsidérés et des dépenses somptuaires, victime de surcroît des confiscations communistes, qui emprunte les trains de luxe à travers l'Europe pour rétablir ses finances, secondée par son chevalier servant Gérard²⁵.

23 La littérature érotique s'est en effet emparée de ce cadre, qui devient prétexte aux scènes d'amour torrides, comme dans *La rencontre* de Françoise Rey (1993). Le nom de l'Orient Express apparaît, quelques gares sont mentionnées mais le lieu en tant que tel n'est pas décrit, et tout autre train eût pu convenir. Les bandes dessinées d'un certain genre, elles, sont plus explicites, cf. *Les voluptés de l'Orient Express*, CAP, Bédé adult', 1989.

24 In Guillaume Apollinaire, *Les onze mille verges ou les amours d'un hospodar*, Paris, J'ai lu, 2008, p. 46.

25 Dans *La Littérature Art Déco – Sur le style d'époque*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, Michel Collomb introduit néanmoins une réserve : selon lui, « le pouvoir onirique des trains » s'est perdu. « L'extension du réseau et son uniformisation ont achevé la domestication de la machine ferroviaire, qui n'accueille plus que les aventures un peu mièvres de Lady Wynham, la « Madone des Sleepings » de Maurice Dekobra » (p. 154).



Mais qui trouve-t-on réellement dans l'Orient Express ? Paul Morand nous donne un aperçu du public rencontré dans « La nuit turque », deuxième section d'*Ouvert la nuit*. « L'Orient express traînait dans la nuit son public trihebdomadaire. Le même, toujours. Les couturières françaises et les modistes, moins âgées, rentraient à Constantinople, après un voyage de réassortiment » ; il mentionne également « les femmes du Civil Service » (...) avec « six bébés blonds », « des officiers d'état major », les Français et les Anglais qui occupent longtemps le lavabo, et « des familles israélites espagnoles de Salonique »²⁶.

Un monde peu argenté et très cosmopolite en définitive, et une image assez triste des voyages en train, relayée par Graham Greene dans *Orient Express* (1932) : le couple formé par le Juif Myatt, devenu indifférent aux charmes du train, et la jeune danseuse Coral Musker, y traîne des amours malheureuses et sans lendemain ; on y croise un écrivain raté, un opposant politique qui finira assassiné, une journaliste lesbienne en proie à la jalousie. On est loin de l'image de la Madone des Sleepings, immense succès des Années Folles, et des jeunes désœuvrés à la Barnabooth et consorts. Les années 30 sont nettement plus sombres : *Le crime de l'Orient Express* (1934) et *Le Masque de Démétrios*, roman d'Eric Ambler (1939), présentent l'Orient Express comme un lieu où se côtoient les assassins et les désespérés de toutes sortes, ce qui sera moins évident après la guerre avec le retour fracassant de l'espionnage populaire (*Bons baisers de Russie*, 1957) ; Graham Greene renonce également aux notes désabusées d'*Orient Express* et écrit, plus de trente ans après, une version plus pimpante et ébouriffante de ce que pouvaient être les trajets en train dans *Voyages avec ma tante*, racontés par un narrateur niais et constamment ébahi, incapable de se repérer dans le temps et les lieux. C'est que le déclin que connaît dans ces années l'Orient Express s'accompagne d'une nostalgie de sa grande époque, dont témoigne en 1979 *Orient Express* de Pierre-Jean Rémy, où un des personnages, ancienne habituée du train, s'exprime en ces termes : « Ah ! L'Orient Express n'est plus ce qu'il était ! Je me souviens du temps où le prince Rostov allumait ses cigares avec des billets de dix livres. Comme cela, pour l'épate ! » (...) Ils y passaient tous, les amoureux en jaquette du temps de mon père à moi, ceux qui entraînaient des femmes voilées de noir, gantées de gris, masquées de fard blanc, dans des compartiments aux rideaux baissés »²⁷.

26 Paul Morand, *Ouvert la nuit*, « La nuit turque », Paris, Gallimard, 1922, pp. 73-74.

27 Pierre-Jean Rémy, *Orient Express*, Paris, Albin Michel, 1979, pp. 302-303.



Ces temps mythiques ne sont pas oubliés et les années 2000 attestent un regain d'intérêt pour l'Orient Express, qu'il s'agisse de la parution, en 2006, du *Roman de l'Orient Express* de Vladimir Fédorovski, qui évoque les figures légendaires qui ont emprunté le train (Marlène Dietrich, Serge Lifar...) ou de la réédition chez Zulma, la même année, de *La Madone des sleepings* de Maurice Dekobra, dont la critique littéraire loue l'esprit de légèreté et les traits baroques. Enfin, dans une perspective un peu différente, la vente des *Souvenirs de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits* organisée par Christie's en septembre 2011 n'a pas été sans susciter les inquiétudes des amateurs de l'Orient Express, qui ont vu dans celle-ci un risque de dispersion du patrimoine.

Il y a des correspondances évidentes et étroites entre la réalité et la littérature, qui l'exagère à dessein pour en faire un mythe, récupéré par d'autres arts ou médias (cinéma, publicité²⁸...). Bien des questions se posent encore, du reste, et sont à même de nourrir la réflexion relative aux regards sur l'Orient Express, entre fascination, ironie et critique, mythes et arts du voyage et du tourisme de luxe, de l'exotisme et de l'autre-soi : les approches et les paradigmes ne manquent pas. Ce qui reste également à étudier pour compléter l'analyse sociologique et l'observation d'invariants littéraires, c'est le parcours lui-même, depuis Paris jusqu'à Constantinople en passant par Munich, Vienne, Bucarest ou encore Belgrade, parcours qui est un axe autant qu'un mythe, celui d'une Europe aux frontières floues, aux paysages et aux souvenirs historiques, artistiques et littéraires évocateurs, racontée par des auteurs de toutes nationalités. Il n'en reste pas moins que le point de départ de cette histoire et de ces figurations, plus septentrional, s'est situé à Liège, il y a près d'un siècle et demi.

28 Cf. la publicité pour le parfum Chanel n° 5 qui met en scène Audrey Tautou et un bel inconnu dans l'Orient Express – film réalisé par Jean-Pierre Jeunet et analysé dans la revue *Ferrovissime* de septembre 2009, [n° 19].

LES DÉBUTS DU PROCÉDÉ BESSEMER AUX ÉTABLISSEMENTS JOHN COCKERILL DE SERAING

François PASQUASY

Quand on étudie l'histoire des techniques, il est toujours intéressant d'analyser la manière dont naissent et commencent à se développer les nouveaux procédés. La mise en oeuvre et la maîtrise d'une nouvelle technologie ne sont en effet que très rarement choses aisées et immédiates. C'est vrai au niveau de « l'inventeur » du procédé et des premiers pas de son « invention » ; c'est vrai aussi au niveau de chacun de ceux qui adoptent ensuite le procédé et le développent dans leur environnement propre. C'est cette réalité, dont notre vie professionnelle nous permet de faire l'expérience, qui nous a conduit à examiner les débuts du procédé Bessemer en Belgique.

La naissance du procédé

« L'invention de l'imprimerie, l'utilisation de la boussole, la découverte de l'Amérique et l'introduction de la machine à vapeur sont les seuls événements de l'histoire moderne qui appartiennent à la même catégorie que la mise au point du procédé Bessemer ». C'est ainsi que s'exprimait en 1890 le sidérurgiste américain Abram Stevens Hewitt (1822-1903) qui fut aussi membre du Congrès et maire de New York. David Carnegie, quant à lui, écrivait : « le récit des premières controverses, des défaites et des succès qui marquèrent le développement du procédé Bessemer a toute la fascination d'une aventure romanesque », quand il introduisait la description du procédé en question dans l'ouvrage qu'il consacrait aux aciéries en 1913¹.

Né en 1813 à Charlton (Hertfordshire) et décédé en 1898, « Sir » Henri Bessemer n'avait bénéficié que d'une formation assez rudimentaire, ce qui ne l'empêcha pas d'être un inventeur prolifique. Il dépose un premier brevet relatif à la fabrication du fer et de l'acier en octobre 1855 ; il s'agit « d'injecter des

François PASQUASY, Ingénieur civil métallurgiste

1 D. Carnegie, *Liquid Steel. Its Manufacture and Cost*, Londres, 1913, p. 116.

courants d'air ou de vapeur, ou d'air et de vapeur, au milieu de la fonte brute en fusion [...], jusqu'à ce que le métal devenu malléable, ait acquis d'autres propriétés communes à l'acier fondu, et cela, tout en lui conservant son état de fluidité, de façon à le couler ou le verser dans des moules convenables »². Il y a tout un programme dans ces quelques lignes qui vont jusqu'à imaginer le soufflage de vapeur, technique qui sera appliquée au pays de Liège un siècle plus tard !

Notre inventeur présente les résultats de ses expériences sur l'affinage de la fonte en août 1856 lors d'une réunion tenue à Cheltenham par la *British Association for the Advancement of Science*. Le principe du procédé est relativement simple : verser la fonte liquide dans un récipient (un « convertisseur³ ») garni de matière réfractaire à base de silice et y faire passer un courant d'air sous pression dont l'oxygène brûlera le carbone et les autres éléments dont on veut débarrasser la fonte, réalisant ainsi son affinage.

Ce procédé décrit par Bessemer suscita des réactions diverses. Les uns l'annoncèrent comme la découverte du siècle, d'autres se montrèrent incrédules, d'autant plus que l'inventeur prétendait pouvoir fabriquer du fer et de l'acier « sans combustible »⁴. Certains techniciens affirment que le procédé est radicalement impossible. D'autres se montrent enthousiastes. Auguste Gillon (1826-1913) qui deviendra professeur de métallurgie à l'Université de Liège en 1863, écrit en 1857 : « la chose est importante, car si ce procédé tenait toute les promesses de son inventeur, la fabrication du fer serait complètement transformée ; elle serait vraisemblablement à la veille de prendre un nouvel essor, plusieurs branches de l'art de la construction y trouveraient des moyens nouveaux, toutes en retireraient des produits améliorés et moins coûteux. M. Bessemer, enfin, aurait conquis, dans l'histoire de la formidable industrie des fers et des aciers des droits incontestables à la reconnaissance universelle »⁵.

La mise au point du procédé ne fut pas facile. Les caractéristiques du convertisseur durent être modifiées, le mode opératoire de l'affinage dut être

2 J. Percy, *Traité complet de métallurgie*, t. IV, Paris-Liège, 1867, p. 243.

3 Puisqu'on va y « convertir » la fonte en acier. On utilisera aussi les termes de cornues, voire de creuset.

4 En fait, les calories sont apportées par l'oxydation (combustion) des éléments qui sont éliminés au cours de l'affinage. L'expression « sans combustible » n'a dès lors de sens que si l'on donne à ce mot « la valeur restreinte qu'il a dans les usines, où il signifie invariablement houille, coke, bois, tourbe, etc. » comme le fait pertinemment remarquer l'ingénieur liégeois Auguste Gillon en 1857.

5 *Revue Universelle des Mines, (de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts appliqués à l'industrie)*, Liège, 1857, t. 1, p. 33.

adapté ; le traitement de certaines fontes se révéla impossible ! L'opiniâtreté du suédois G.-F. Göransson (1819-1900), les observations du métallurgiste R.-F. Mushet (1811-1891) et l'initiative prise par Bessemer et son beau-frère d'appliquer la méthode dans une « usine pilote » érigée à Sheffield conduisirent à la mise au point définitive du procédé en juin 1859. Ce procédé était effectivement « révolutionnaire » : il n'exigeait l'apport d'aucun combustible extérieur, il permettait d'affiner en vingt minutes et sans effort la même quantité de métal que celle obtenue en vingt-quatre heures au four à puddler, il permettait d'obtenir un produit à l'état liquide, susceptible d'être coulé dans des lingotières. Ces caractéristiques étonnantes et certaines difficultés techniques firent que les sidérurgistes de l'époque mirent un certain temps pour adopter le procédé. Entre 1860 et 1865, plusieurs sociétés britanniques commencent à l'utiliser en vue, notamment, de produire des rails. Plusieurs auteurs de notre pays ont écrit à tort que les établissements Cockerill avaient été les premiers à le mettre en œuvre sur le continent. En fait, Göransson, déjà cité, avait expérimenté le procédé à Edsken, en Suède, dès novembre 1857. En France, des essais sont réalisés dès 1858 à l'usine de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde)⁶ ; en Allemagne, la première coulée Bessemer est élaborée à Essen, chez Krupp, le 16 mai 1862. La première conversion effectuée à Seraing le sera le 22 avril 1863. Les Autrichiens suivront, à Turrach, le 19 novembre de la même année⁷. On lit dans l'autobiographie de Sir Henry Bessemer⁸ qu'en 1865, le procédé « était fermement établi sur le continent (européen)⁹. Krupp, d'Essen, a installé une usine, l'usine de Bochum a quatre convertisseurs de trois tonnes, la firme Hoerde, près de Dortmund, est équipée de deux convertisseurs ; les usines de Neuberg, en Styrie, celles de Grasse et de Witkowitz produisent de l'acier Bessemer, de même que John Cockerill, à Seraing, Petin, Gaudet et Cie, à Rive de Giers, James Jackson, de St-Seurin près de Bordeaux, et beaucoup d'autres. Au cours de cette année 1865, la production d'acier Bessemer sur le continent s'élève à quelque 100.000 tonnes ».

6 B. Gille, *La sidérurgie française au XIX^e siècle*, Genève, 1968, p. 103.

7 O. Johannsen, *Geschichte des Eisens*, Düsseldorf, 1953, pp. 464 à 466.

8 *Sir Henry Bessemer, F. R. S., an autobiography*, HTML version produced by Eric Hutton, 1996.

9 Aux États Unis, la première coulée Bessemer eut lieu à Wyandotte (Michigan) en 1864.

Cockerill adopte le procédé¹⁰

On vient de voir qu'en 1865, Cockerill fait partie des sidérurgistes européens qui appliquent la nouvelle technique d'élaboration de l'acier. L'histoire commence en 1861¹¹. Lors de la séance du conseil d'administration du 28 novembre, le directeur Gustave Pastor¹² (1796-1890) donne lecture d'un rapport « qu'il adresse au conseil à la suite d'un voyage qu'il vient de faire avec son fils aîné¹³ pour examiner un nouveau procédé de fabrication de fer et d'acier qui est, paraît-il, appelé à un très grand avenir [...]. Le conseil discute longuement sur cet intéressant (souligné) objet de l'ordre du jour et remet enfin à une autre séance les résolutions à prendre de ce chef »¹⁴. Lors de sa séance du 12 décembre 1861, ledit conseil, « après avoir examiné (la question) en détail et sous toutes ses faces, s'arrête aux conclusions ci-après :

- 1) Il est admis en principe que comme complément de la fabrique de fer et d'acier¹⁵, on adoptera à l'usine de Seraing le système Bessemer,
- 2) Que provisoirement les essais seront faits avec un seul appareil pour l'installation duquel Monsieur le Directeur voudra produire un devis [...] »¹⁶.

Après négociations avec Bessemer et son associé Longsdon¹⁷, la direction passe aux actes : elle lance la construction d'un convertisseur de trois tonnes doté d'une cheminée en brique et d'une crémaillère pour la manoeuvre, de deux grands fours à réverbère pour la fusion de la fonte¹⁸, de deux machines

10 Pour mettre cet événement dans son contexte technologique, voir Pasquasy F., « L'affinage de la fonte au pays de Liège », *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XXVII, 2011, p. 211 à 263.

11 En fait, dès 1859, un associé de Bessemer, Mergerson (L. Willem a retenu « Macpherson ») s'était efforcé sans succès de fabriquer de l'acier à partir d'une fonte élaborée à la société de l'Espérance.

12 Gustave Pastor, qui avait épousé la nièce de John Cockerill, fut placé par ce dernier à la tête de ses usines en 1829. Après la mort de Cockerill, il sera le premier directeur de la S. A. John Cockerill, fonction qu'il exercera jusqu'en 1865, étant président du conseil de 1842 à 1869. Ses fils Gustave, né à Seraing en 1832, et Georges, né à Liège en 1835, jouèrent également un rôle important dans les sidérurgies belge et allemande.

13 Gustave Pastor junior.

14 AEL, Fonds Cockerill, reg. 189 selon l'inventaire Hansotte, p. 136 et 137.

15 Depuis 1850, les établissements Cockerill sont équipés de « fours à creusets » produisant de l'« acier fondu ».

16 AEL, Fonds Cockerill, dossier 266 selon l'inventaire Hansotte,

17 Georges Pastor rencontre l'un et l'autre en Angleterre en janvier 1862.

18 On verra que ce sera seulement quelques années plus tard que l'on enfournera à l'état liquide la fonte sortant du haut-fourneau.

soufflantes horizontales de 120 chevaux, d'une grue hydraulique de six tonnes et de deux chaudières à vapeur¹⁹. La première coulée a lieu le 22 avril 1863²⁰.

Premiers pas difficiles

Les premières années de fonctionnement de la nouvelle aciérie furent très pénibles. La quantité d'acier produite en 1863 fut insignifiante et l'année suivante ne permit d'élaborer que 296 tonnes²¹. En 1865, le chef de service de l'aciérie fut amené à donner sa démission ; il sera remplacé par Georges Pastor, le 18 novembre 1865²². Ce dernier prendra pour assistant un jeune ingénieur de vingt-trois ans qui avait été engagé²³ pour le laboratoire de chimie l'année précédente. Ce jeune ingénieur fera du chemin : il s'appelle Adolphe Greiner (1842-1915)²⁴. S'adressant à lui en 1912, Paul Trassenster évoquera ces moments difficiles en ces termes²⁵ :

« Cockerill n'échappa pas aux écoles inséparables de la mise au point de tout nouveau procédé ; lors de votre arrivée au laboratoire, la fabrication Bessemer luttait à Seraing contre les plus grandes difficultés : des

19 B. Valérius, *Traité théorique et pratique de la fabrication du fer et de l'acier*, Paris, 1875, p. 537.

20 F. Pasquasy, « L'affinage de la fonte au pays de Liège du XIV^e siècle à 1863 », *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XXVI, 2007, p. 151.

21 Les données quantitatives relatives aux dix premières années de fonctionnement de l'aciérie Bessemer de Cockerill sont tirées du *Journal of the Iron and Steel Institute*, 1880, t. I, p. 324.

22 AEL, Fonds Cockerill, reg. 189 selon l'inventaire Hansotte, p. 330 et 380.

23 L'ingénieur en question narre lui-même l'événement : « Je me rappelle encore les débuts. J'entrai en 1864 au laboratoire de la Société Cockerill, mais quel laboratoire ? Mon prédécesseur, Stévert, avait obtenu du directeur l'acquisition d'une balance perfectionnée, car avant lui, les pesées se faisaient avec la modeste balance des pharmaciens, attribut de la ... justice, mais qui était loin d'être un modèle de ... justesse ! » (A. Greiner, *L'âge du fer en Belgique : 1817-1867 et l'âge de l'acier : 1867-1917*, *Wallonia*, XIX^e année, n° 1-2, janvier-février 1911, p. 10).

24 Né à Bruxelles en 1842, Adolphe Greiner obtient son diplôme d'ingénieur honoraire des mines de l'Université de Liège en 1864. En 1887, il succédera à Eugène Sadoine comme directeur général de la Société Cockerill. Il donnera à son entreprise une forte expansion et jouira d'une grande réputation. Elle lui vaudra notamment d'obtenir en 1913 la *Médaille d'or Bessemer* et d'être appelé à la présidence du célèbre *Iron and Steel Institute* de Londres. Vivant douloureusement les événements de 1914, il est décédé en 1915. Son fils, Léon Greiner (1877-1963), également ingénieur de Liège, lui succédera à la tête de Cockerill ; son petit-fils, Emmanuel Greiner, ingénieur civil lui aussi, sera également actif dans la Société Cockerill. (*Cockerill, Périodique d'information trimestriel pour le personnel de la S.A. Cockerill-Ougrée-Providence et Espérance-Longdoz*, n° 166, deuxième trimestre 1971, pp. 35 et 36).

25 *Manifestation en l'honneur de Mr Adolphe Greiner, directeur général de la Société Cockerill, à l'occasion du XXI^e anniversaire de son directorat. Mémorial, 1^{er} juillet 1912.*

administrateurs accablaient la direction de reproches pour avoir compromis l'avenir de la Société en montant le procédé Bessemer, et le chef des aciéries concluait à la nécessité de renouveler de fond en comble la division. C'est alors, en novembre 1865, que M. Georges Pastor demanda à son père de lui confier la direction des aciéries, à la condition expresse de lui adjoindre le jeune ingénieur Greiner, n'étant pas lui-même chimiste ; quinze jours après, on remettait en marche le Bessemer qui avait été complètement arrêté et le 30 juin suivant, le bilan accusait pour la première fois un bénéfice de plusieurs centaines de milliers de francs au crédit des aciéries »²⁶.

Les obstacles qu'il fallut surmonter pour arriver à maîtriser le procédé furent nombreux : quelles fontes fallait-il utiliser, comment maîtriser le processus thermique, quel était le meilleur moment pour arrêter le soufflage, quelles additions étaient nécessaires, comment conserver le revêtement de la cornue en bon état, etc. ? Le problème le plus délicat fut incontestablement le contrôle de l'enfournement. Bessemer lui-même s'était heurté à cette difficulté avant de se rendre compte du rôle nuisible du phosphore²⁷. Les Serésiens furent amenés à constater que les fontes utilisables devaient être très pauvres en phosphore, contenir peu de soufre car cet élément est très néfaste pour la qualité de l'acier, et avoir une teneur en silicium suffisante pour assurer l'apport de calories nécessaire ; ils apprirent aussi à utiliser à bon escient des additions riches en manganèse²⁸. Pendant plusieurs années, Cockerill employa exclusivement des fontes de seconde fusion ; celles-ci, refondues initialement au four à réverbère, étaient principalement importées d'Angleterre et ne contenaient que très peu de phosphore²⁹. Le nom d'un autre ingénieur liégeois devra être associé à celui d'Adolphe Greiner dans la maîtrise progressive des opérations ; il s'agit d'Alfred Philippart³⁰ qui, comme chef de service des hauts-fourneaux de Cockerill, mettra au point la production locale de fontes susceptibles d'être affinée par le procédé Bessemer.

26 *Ibidem*.

27 Difficulté qui ne sera résolue que par le procédé Thomas.

28 Voir discours de Paul Trassenster, dans *Manifestation en l'honneur de Mr Adolphe Greiner, directeur général de la Société Cockerill, à l'occasion du XXV^e anniversaire de son directorat. Mémorial, 1^{er} juillet 1912*.

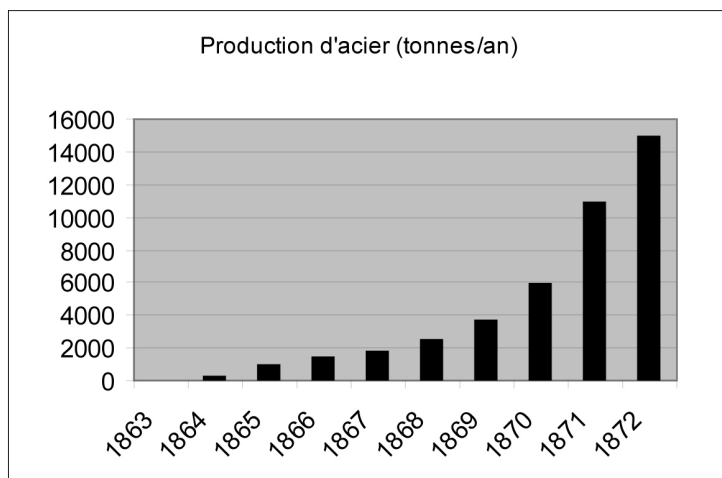
29 Valérius signale qu'une fonte anglaise utilisée à Seraing en 1866 contient 0,055 % de soufre et 2,99 % de silicium ; il ajoute : « les fontes belges renferment trop de phosphore pour se prêter à une opération avantageuse au travail Bessemer » (*Traité théorique et pratique de la fabrication du fer et de l'acier*, Paris, 1875, p. 576).

30 Né vers 1842 et décédé en 1930, Alfred Philippart est, comme Greiner, diplômé ingénieur honoraire des mines de l'Université de Liège en 1864. On le retrouvera plus tard comme directeur des Aciéries d'Isbergues (France).

La maîtrise du procédé

Le diagramme présenté ci-après illustre la maîtrise progressive du procédé en montrant comment évolua la production de l'aciérie de 1864 à 1872³¹. Dès 1867, la confiance est suffisante pour pousser le conseil d'administration à décider d'implanter une seconde cornue, l'emplacement ayant été prévu dès 1862³² ; cette cornue, de six tonnes de capacité³³, sera pleinement opérationnelle en 1870, permettant à l'aciérie de produire cette année-là près de 6.000 tonnes d'acier. Entre temps, en 1869, Georges Pastor avait quitté Cockerill pour aller fonder les Aciéries du Rhin³⁴, à Meiderich (Duisburg)³⁵ et la responsabilité de l'aciérie avait été confiée à Adolphe Greiner.

Ce dernier, et son collègue Philippart déjà cité, décrivent en 1867 comment se déroule une coulée³⁶. La fusion au four à réverbère des fontes anglaises utilisées dure trois heures ; elle fait perdre un peu de silicium mais n'élimine



31 *Journal of the Iron and Steel Institute*, 1881, t. 1, p. 324.

32 AEL, Fonds Cockerill, reg. 189 selon l'inventaire Hansotte, p. 399.

33 B. Valérius, *Traité théorique et pratique de la fabrication du fer et de l'acier*, Paris, 1875, p. 541.

34 Georges Pastor, qui participe avec un autre Belge à la création des Aciéries du Rhin, sera président de son comité de direction de 1870 à 1878. Son frère Gustave sera membre du même comité de 1878 à 1890 et assumera la direction technique de l'entreprise quand elle adoptera le procédé Thomas, l'appliquant pour la première fois en Allemagne, le 22 septembre 1879.

35 Discours de Paul Trasenster, dans *Manifestation en l'honneur de Mr Adolphe Greiner, directeur général de la Société Cockerill, à l'occasion du XXV^e anniversaire de son directorat. Mémorial, 1^{er} juillet 1912.*

36 J. Percy, *Traité complet de Métallurgie*, t. 4, appendice par E. Petitgand et A. Ronna, Paris et Liège, 1867, p. 603 à 606.

pas le soufre. La fonte liquide obtenue (3.250 kg) est enfournée dans le convertisseur et le soufflage commence. Une première période, d'une dizaine de minutes, est marquée par de nombreuses étincelles. Une flamme d'un blanc vif et la disparition des étincelles signalent le début de la deuxième période qui dure quelque quatre minutes et s'achève quand la flamme pâlit. Encore trois ou quatre minutes et l'on bascule le convertisseur pour y ajouter 260 kg de fonte manganésée et fixer ainsi la teneur en carbone de l'acier. On relève alors la cornue et on souffle encore quelques secondes avant de couler le métal en poche. Celle-ci, conduite au bassin de coulée, donnera 2.320 kg d'acier en lingots.

Une partie importante de l'acier Bessemer produit à Seraing au cours des premières années sera utilisée pour fabriquer des rails qui se révèlent beaucoup plus résistants que les rails en fer. Cet acier sera également employé pour réaliser des essieux et des bandages. Le 5 février 1869, Adolphe Greiner annonce dans une communication qui sera publiée dans la *Revue Universelle des Mines*³⁷ que « la fabrication des aciers pour armes de guerre d'après le procédé Bessemer a pris naissance à Seraing depuis un an à peine ». Il signale que cette fabrication est basée sur trois principes : la pureté du produit, sa grande homogénéité et la certitude de la qualité obtenue. La pureté du produit est assurée grâce à l'emploi exclusif de fontes anglaises du Cumberland, soigneusement contrôlées ; l'homogénéité est obtenue par un mélange intime de la fonte soufflée et des additions de *spiegeleisen*³⁸ ; la constance de la qualité est certifiée par l'emploi du spectroscope³⁹, permettant de déterminer avec précision le moment où il faut arrêter le soufflage en obtenant une décarburation complète de l'acier. Notre aciériste ajoute à ce sujet que grâce à l'utilisation de ce spectroscope, « les personnes les plus étrangères à la fabrication peuvent, aussi bien que les plus compétentes, conduire une opération de fusion d'acier Bessemer » !

On constate que les métallurgistes de Seraing ont maintenant acquis la maîtrise de l'opération. Le 5 mars 1870, « adoptant la proposition de Mr le Directeur général motivée par le succès obtenu dans la fabrication de l'acier Bessemer, le Conseil (d'administration) vote une somme de frs 70.000 pour l'installation [...] de deux nouvelles cornues »⁴⁰. Les succès se multiplient au cours de cette année : en septembre, Cockerill obtient des Aciéries du

37 *Revue Universelle des Mines*, Liège, t.23-24, 1868, p. 445 à 450.

38 Fontes riches en manganèse (5 à 8%) mises en addition.

39 Ce spectroscope, utilisé à Seraing dès le début de l'année 1866, permet par l'examen de la flamme, de déterminer avec précision le moment où, la décarburation étant achevée, il faut arrêter le soufflage et basculer la cornue pour procéder aux additions de *spiegeleisen*.

40 AEL, Fonds Cockerill, reg. 190 selon l'inventaire Hansotte, p. 5.

Rhin la commande des « appareils destinés à une fabrique d'acier Bessemer, dont le montant approximatif est de 343.000 frs »⁴¹.

Il reste toutefois un problème qui n'est pas entièrement résolu : c'est celui de la fonte. Il est interpellant de posséder des hauts-fourneaux et de devoir traiter à l'aciérie des fontes d'origine extérieure. Ce sera principalement Philippart qui résoudra cette question⁴².

Les observations faites par Greiner et Philippart entre 1865 et 1870 leur ont permis d'étudier la composition des fontes et Alfred Philippart s'efforce, dès 1869, de produire à Seraing une « fonte à acier Bessemer »⁴³. Il sait que la teneur en phosphore des minerais locaux ne permet guère leur utilisation ; il faudra donc se tourner vers l'étranger pour trouver des minerais compatibles avec le nouveau procédé. C'est d'abord en Algérie et plus encore en Espagne que Cockerill ira chercher ces minerais. Il faut croire que cette question est résolue et que les perspectives sont tout à fait encourageantes quand, en septembre 1871, Eugène Sadoine (1820-1904) qui, en 1865, a succédé à Gustave Pastor comme directeur général⁴⁴, présente à son conseil d'administration un plan ambitieux. Il s'agit d'« un plan d'agrandissement conçu dans le but de pouvoir produire la fonte nécessaire à la fabrication annuelle de 20.000 tonnes de rails d'acier. Cette quantité exigerait 30.000 tonnes de fonte pour l'obtention desquelles il faudrait faire venir 45 à 50.000 tonnes de minerais d'Espagne à mélanger à ceux du pays. On construirait trois hauts-fourneaux, des fours Appold en nombre suffisant pour la production du coke, quatre convertisseurs, un laminoir ébaucheur pour éviter le martelage des lingots d'acier, un laminoir finisseur, une soufflerie avec chaudière et installations diverses, trois ou quatre navires à vapeur pour le transport des minerais d'Espagne à Anvers, et 8 barges de 250 tonnes pour le transfert d'Anvers à Seraing [...]. La dépense est estimée à 5 millions de francs et le bénéfice présumé à en retirer à 20% ou un million de frs annuellement ». Il ajoute « que l'exécution totale de ce plan n'est pas nécessaire maintenant ; que l'on pourrait ne procéder que partiellement et de manière à compléter plus tard en raison des résultats obtenus et selon ce que les circonstances commanderont »⁴⁵. Un des administrateurs, Charles Delloye (1816- 1896)⁴⁶, « estime que ce qu'il y a surtout d'urgent à faire, c'est de donner de l'extension à la production de la fonte et de développer la fabrication de

41 AEL, Fonds Cockerill, reg. 189 selon l'inventaire Hansotte, p. 20.

42 *Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège. Mémorial du cinquantenaire. 1847-1897*, p. 150 et 151.

43 *Ibidem*.

44 Fonction qu'il exercera jusqu'en 1886.

45 AEL, Fonds Cockerill, reg. 190 selon l'inventaire Hansotte, p. 60, séance du conseil d'administration du 13/9/1871.

46 Qui deviendra président du conseil en 1889 ; il assumera par intérim la direction générale entre Sadoine et Greiner.

l'acier Bessemer sur toutes ses formes ». S'appuyant sur le rapport d'un voyage d'étude fait en Espagne par un ingénieur de la société⁴⁷, il fait remarquer qu'une fonte produite à Seraing avec du minerai espagnol serait moins onéreuse que les fontes anglaises utilisées⁴⁸. Ce point de vue sera adopté et une augmentation de capital sera proposée afin de réaliser ces importants projets.

La première pierre d'une nouvelle aciérie, qui comportera quatre convertisseurs⁴⁹, sera posée en mars 1873 ; la première coulée Bessemer y sera effectuée le 1^{er} février 1874⁵⁰. Deux nouveaux hauts-fourneaux seront simultanément érigés⁵¹ ; destinés à la production de fonte hématite⁵², ils livreront directement leur fonte liquide à l'aciérie. Ces hauts-fourneaux seront d'ailleurs initialement intégrés dans la division des aciéries⁵³, ce qui confirme leur orientation. Le premier de ces fourneaux l'alimente dès le premier octobre 1874⁵⁴. Pour assurer son approvisionnement en minerais, Cockerill prendra en mai 1876 une large participation dans le capital de la *Société franco-belge des mines de Somoroastro*, en Espagne. Cette année là, la division des aciéries⁵⁵ produira 65.000 tonnes d'acier lingots, soit quarante fois plus qu'en 1865⁵⁶. En 1881, elle atteindra les 100.000 tonnes. On trouve en 1882, au sujet des nouvelles installations⁵⁷, le commentaire suivant : « c'est peut-être aujourd'hui la plus parfaite [aciérie] du continent et celle où les plus fortes productions sont atteintes »⁵⁸.

« Les aciéries de Seraing devenaient alors un lieu de pèlerinage pour les aciéristes de toutes les parties du monde, qui venaient chercher auprès de vous vos précieux conseils » dira plus tard le chevalier Jean Kraft de la Saulx (1832-1920), ingénieur en chef à Cockerill, en s'adressant à Adolphe Greiner⁵⁹ qui, depuis 1887, était directeur général de Cockerill.

47 On peut supposer qu'il s'agit d'A. Philippart.

48 AEL, Fonds Cockerill, *ibidem*.

49 E. Frederix, *La Belgique à l'exposition universelle de 1878*, Paris, 1878, p. 137.

50 R. Halleux, *Cockerill. Deux siècles de technologie*, Liège, 2002, p. 107.

51 Deux fourneaux supplémentaires destinés à alimenter cette même aciérie seront érigés à côté des premiers en 1880.

52 Fonte « à acier », pauvre en phosphore, comme l'exige le procédé Bessemer. Le minerai utilisé à cette fin provient principalement d'Espagne et d'Algérie.

53 *Établissements de la société John Cockerill à Seraing. Notice*. Liège, 1903, p. 37.

54 E. Frederix, *op. cit.*, p. 137.

55 Qui, à l'époque, compte deux sites de production contenant chacun quatre convertisseurs. La productivité de la nouvelle aciérie, modernisée, permettra plus tard de supprimer l'ancienne aciérie.

56 *Cockerill. Bulletin d'information trimestriel pour le personnel*, n° 166, 2^e trimestre 1971, p. 35.

57 Mis en service en juin 1881, le nouveau bassin de coulée, alimenté par deux convertisseurs, produit 350 t/jour.

58 J. de Macar, Note sur les aciéries allemandes et belges en 1882, *Revue Universelle des Mines*, t. XII, 1882, 2^e série, p. 153.

59 *Manifestation en l'honneur de Mr Adolphe Greiner, directeur général de la Société Cockerill, à l'occasion du XXV^e anniversaire de son directorat. Mémorial, 1^{er} juillet 1912.*

LA MAIN-D'ŒUVRE DES MINES LIÉGEOISES, FIN XIX^e-XX^e SIÈCLES

Leen ROELS

Cette contribution entend présenter les résultats d'une thèse de doctorat sur la main-d'œuvre des mines liégeoises¹. Les sujets traités sont la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur et la composition de cette main-d'œuvre.

Les principales sources qui ont été mobilisées sont les statistiques publiées dans les *Annales des Mines de Belgique*, une collection de livrets d'ouvriers conservés au CLADIC (le Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière à Blégny), les statistiques dans les archives de FEDECHAR (Fédération Charbonnière de Belgique), divers rapports contemporains et un échantillon de dossiers extraits des archives du FNROM (Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs). Ce fonds a été consulté à l'IHOES (l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale à Seraing) et à l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité), siège de Hasselt.

Il nous semble opportun d'introduire notre contribution en reprenant une réflexion de Claude Gaier, auteur de l'ouvrage de référence sur les mines liégeoises *Huit siècles de houillerie liégeoise* :

« ... pour extraire 1.000 tonnes de houille, il faut creuser à Liège, 33 mètres de galeries, contre 22 pour les autres bassins du Sud et moins de 12 pour la Campine. On doit y exhaurer 6,5 m³ d'eau par tonne extraite, contre 3,2 dans le Hainaut et seulement 0,6 m³ en Campine. L'aération y exige 4.794 m³ d'air à la tonne, pour 3.854 à Charleroi et 3.346 en Campine. Enfin, pour 100 tonnes de production nette, il faut, à Liège 106 mineurs de fond, mais 91 à Charleroi et 67 seulement en Campine ! (Source : FEDECHAR, 1957) ».

Cette comparaison montre que dans le bassin de Liège, l'exploitation charbonnière n'était pas aisée et qu'on y avait besoin de beaucoup de

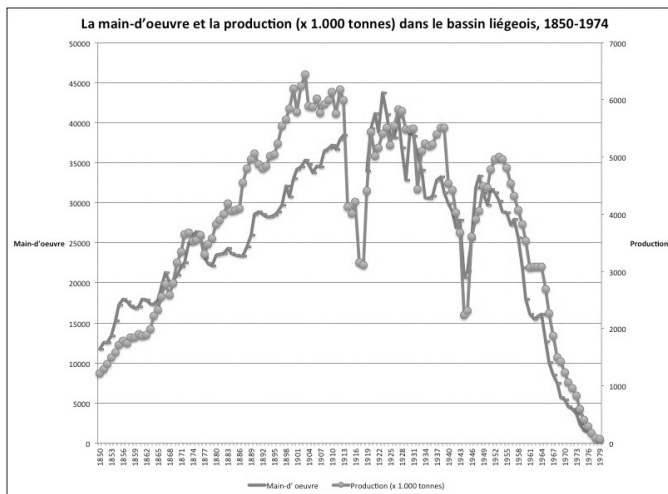
1 L'université de Maastricht a pris l'initiative de mener une étude comparative sur la main-d'œuvre des mineurs *Mining Labour Markets in the Euregion Meuse-Rhine in the 20th Century* pour quatre anciens bassins charbonniers européens : Aix-la-Chapelle (en collaboration avec le RWTH Aachen), le Limbourg néerlandais, le Limbourg belge / la Campine (en collaboration avec l'ULB) et le bassin liégeois. Je suis pour ma part responsable de la recherche sur la main-d'œuvre dans les charbonnages liégeois depuis la fin du XIX^e jusqu'au XX^e siècle.

main-d'œuvre, même si les charbons extraits pouvaient avoir une qualité supérieure à celle des charbons gras borains. Pour cette raison, le thème central de ma recherche est la pénurie de travailleurs dans les mines, la quête d'une main-d'œuvre et la composition de celle-ci.

La production et l'emploi global dans les houillères liégeoises

La production de charbon connaît, depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à 1903, une forte hausse, suivie par une stabilisation, et une forte chute pendant la première guerre mondiale. Le niveau de production d'avant-guerre ne sera plus jamais atteint par la suite. Ce n'est qu'au cours de la Bataille du charbon, après la deuxième guerre mondiale, que la production atteint pour la dernière fois un niveau élevé avec cinq millions de tonnes en 1953, soit plus d'un million de moins que le record absolu du début du XX^e siècle. C'est cependant après la première guerre mondiale, en 1923, que l'on observe le maximum de main-d'œuvre, avec près de 45 000 mineurs. C'est un maximum. À l'époque de la Bataille du charbon, où la main-d'œuvre augmente une dernière fois, on n'atteint plus que les trois-quarts de ce chiffre. Cette dernière hausse peut être entièrement attribuée aux contingents des travailleurs étrangers dont les personnes déplacées, les prisonniers de guerre allemands et les travailleurs italiens.

Graphique 1 : La main-d'œuvre et la production (x 1 000 tonnes) dans le bassin liégeois, 1850-1974.



Sources : 1850-1903 : S. Pasleau, pp. 594-595 ; 1900-1974 : *Annales des Mines de Belgique*, 1919-1922 : E. Geerkens ; 1940-1945 : Rijksarchief Hasselt, Fédéchar : 606 & 610.

Pendant plusieurs décennies, le bassin de Liège garde, malgré tout, la deuxième place en Belgique, en termes de capacité de production et de nombre d'ouvriers, après celui de Charleroi. Dès 1934, il est cependant dépassé par celui de Campine. Par ailleurs, il emploie en 1910 jusqu'au quart de la main-d'œuvre charbonnière de Belgique, les mineurs liégeois représentent 35 % des travailleurs employés dans la région liégeoise, sans compter les retombées sociales sur les activités des autres entreprises.

Au début du XX^e siècle, les entreprises de premier plan occupent plus de 2 000 mineurs. Durant l'entre-deux-guerres, certaines houillères de Liège dépassent les 3 000 personnes. Pendant les années 1950, d'aucunes franchissent le cap des 4 000, comme Gosson-Kessales, voire des 5 000 comme Bonne-Espérance, Batterie, Bonne-Fin et Violette. Au même moment, plusieurs mines liégeoises continuent par contre à n'occuper que quelques centaines d'ouvriers avec, évidemment, une production bien plus réduite.

C'est entre 1958 et 1961 que les charbonnages belges traversent la période la plus noire. Les fermetures touchent tous les bassins et celui de Liège perd 40 à 50 % de ses effectifs. La dernière houillère, celle de Blegny-Trembleur (charbonnages d'Argenteau), ferme en 1980. Elle n'employait plus que quelques centaines de mineurs.

Composition de la main-d'œuvre, pénurie et politiques de recrutement dans les mines liégeoises

La composition de la main-d'œuvre des charbonnages wallons aux XIX^e et XX^e siècles n'est pas bien connue. Il n'est pas douteux néanmoins que l'apport principal devait venir des campagnes, soit qu'il s'agisse de paysans déracinés, attirés dans les centres industriels par la perspective de rémunérations plus alléchantes, soit de ruraux s'astreignant, pour les mêmes raisons, à des navettes hebdomadaires et quotidiennes. Beaucoup finissaient par se fixer dans l'agglomération liégeoise. Ils provenaient du Condroz, de la Hesbaye liégeoise ou brabançonne et surtout de la province du Limbourg, voire de celle d'Anvers, peu industrialisées avant 1920 - ce qui explique le nombre relativement élevé de Flamands travaillant dans les mines liégeoises.

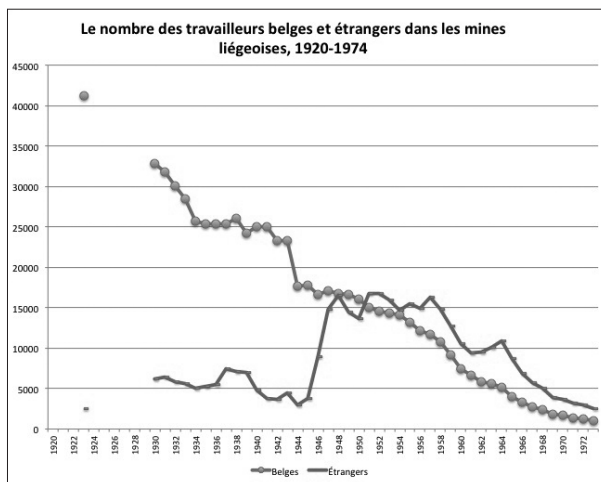
À côté de ces nombreux migrants intérieurs, les effectifs dans les mines étaient aussi renforcés par le recours à la main-d'œuvre féminine. En 1846 pas moins de 1 535 filles et femmes travaillaient dans les charbonnages liégeois, soit plus de 13 % de la main-d'œuvre totale. En 1880, le nombre absolu a encore augmenté pour atteindre 1 722 filles et femmes, mais en pourcentage, elles ne représentent plus que 7,72 % des effectifs ; en 1896, 1 847 filles et femmes étaient encore employées, soit 6,18 %.

Les fonctions que les femmes occupent dans les mines liégeoises, ressemblent fort à celles de leurs homologues dans les charbonnages étrangers. Une ségrégation professionnelle à base sexuelle est clairement organisée. Les femmes sont confinées à des tâches particulières, qui peuvent être résumées comme un travail de soutien à l'extraction du charbon proprement dite, comme par exemple le transport de charbon et de pierres, le maniement de pompes et le remblai de tailles. À la surface, les fonctions des femmes sont classées en trois catégories : le transport, le triage et le maniement des lampes de mine.

La législation nationale exerce à cet égard une influence décisive : la loi du 13 décembre 1889 est la première à réglementer le travail des femmes et des enfants dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières. Dès le 1^{er} janvier 1892, ces travaux sont interdits aux filles et aux femmes de moins de 21 ans. Cependant, les filles et les femmes, déjà employées avant cette date, ne tombent pas sous l'application de cette loi. Dans plusieurs autres pays européens, le travail féminin dans les mines avait été interdit plus tôt : en 1842, en Angleterre et, en 1878, dans l'Empire allemand. Dans une industrie minière grosse consommatrice de main-d'œuvre, l'influence gouvernementale a été contrée par l'argument de coûts salariaux réduits, liés au travail des femmes. En outre, les tâches souterraines qui étaient exécutées par des femmes étaient parfois trop chères et trop difficiles à mécaniser, en raison des conditions géologiques.

Le recours à la main-d'œuvre belge, principalement rurale, ne suffit cependant pas pour pallier l'insuffisance des ressources humaines locales, et cela plus encore après l'interdiction totale du travail féminin dans les travaux souterrains des mines en 1911 et l'ouverture des mines en Campine dans les années 1920. D'une part, ces nouvelles mines essaient d'attirer des mineurs wallons qualifiés, d'autre part elles font appel à des mineurs flamands qui travaillaient jusqu'alors dans les mines wallonnes et qui pouvaient dorénavant travailler à proximité de leur domicile.

Graphique 2 : Le nombre des travailleurs belges et étrangers dans les mines liégeoises, 1920-1974.



Sources : 1900-1903 : S. Pasleau, pp. 594-595 ; Rijksarchief Hasselt, Fédéchar, 1579-1581, personeelsstatistieken ; « Technische kenmerken van de Belgische steenkolenontginning ». Extrait des *Annales des Mines de Belgique*, Bruxelles, 1958-1974.

L'Association charbonnière de la province de Liège commence à organiser un recrutement systématique à l'étranger. Dans les années 1920, elle s'adresse aux Polonais, excellents ouvriers, venant de la région minière de Silésie. Arrivent ensuite les Marocains (alors familièrement appelés les « Sidis ») et, dans les années 1930, les Hongrois, les Tchèques, les Croates et les Italiens. En 1939, les houillères liégeoises emploient 22,4% d'étrangers. Si l'on y ajoute les ouvriers d'origine flamande, on peut considérer que moins de la moitié des mineurs du bassin est alors d'origine wallonne.

À l'époque, on constate une importante désaffection de la main-d'œuvre locale pour le métier de mineur, particulièrement pour les travaux du fond. Cet « abandon de la mine » ne fait que s'accroître au point d'atteindre au lendemain de la seconde guerre mondiale, des proportions qui mettent en péril la survie de l'industrie. Non seulement, le statut de mineur (ni le Statut du Mineur adopté en 1945 pour attirer la main-d'œuvre), n'attire pas davantage de Belges dans ce secteur, mais de plus, beaucoup de mineurs utilisent les nouvelles lois sociales pour arrêter prématurément leur carrière.

La situation démographique à Liège se caractérise alors par un manque général de jeunes hommes. De plus, ceux-ci ont d'autres alternatives professionnelles plus attractives. Dans cette situation, comment trouver assez de mineurs pour les mines liégeoises ?

La première mesure consiste à recourir aux prisonniers de guerre allemands. Ils sont presque 8 500 en 1945 dans le bassin de Liège. Sous la pression internationale ils sont cependant libérés en 1947. Seules quelques centaines d'entre eux restent dans les mines liégeoises comme travailleurs libres.

La deuxième mesure concerne un accord avec les autorités italiennes visant à organiser l'immigration massive de travailleurs de la péninsule, en échange de fourniture de charbon, nécessaire au redressement de l'économie italienne. De 1946 à 1949, environ 120 convois ferroviaires entrent en gare de Liège, amenant un total d'environ 12 300 ouvriers. Cela explique le rôle de premier plan joué par les Italiens en région liégeoise. En 1946, dans les mines du bassin, la moitié des travailleurs est d'origine étrangère, dont un tiers d'Italiens. 1952 constitue à cet égard une année record : les Italiens représentent alors les deux-tiers de la main-d'œuvre immigrée.

Malgré leur importance numérique, les Italiens ne sont pas les seuls à renforcer le contingent déclinant des mineurs locaux. Déjà, en 1947, près de 4 000 « personnes déplacées » (c'est-à-dire des individus ou groupes ethniques qui ont dû quitter leur habitat en raison de la guerre ou de ses séquelles), surtout originaires de l'Europe de l'Est, sont embauchées dans les charbonnages liégeois. Seul le bassin de Campine emploie une proportion encore plus grande de personnes déplacées. En 1957, on enregistre à Liège, une arrivée massive d'Espagnols et des premiers travailleurs grecs.

Les Marocains, les Algériens, les Portugais et les Turcs composent également les principaux contingents, à partir des années 1960 et jusqu'en 1974.

Le rôle de la main-d'œuvre étrangère a été essentiel dans les mines belges, et liégeoises en particulier, au cours des trois dernières décennies de leur exploitation. En 1965, il y avait 68 % d'étrangers parmi les mineurs du bassin de Liège. Le pourcentage atteint même 81 % si l'on considère uniquement les mineurs de fond. Dix ans après, ces chiffres sont respectivement de 74 et de 85 %. Dans certaines houillères, il n'y a plus un seul Belge dans les chantiers souterrains.

Sources :

Rijksarchief Hasselt - Fédération des Charbonnages de Belgique (FEDECHAR) :

606-609 : Jaarlijkse statistische overzichten, 1930-1971 ;

610-611 : Statistieken van tewerkgesteld personeel, 1943-1949 ;

1579-1580 : Personeelsstatistieken ; Briefwisseling en statistieken betreffende Belgische en vreemde arbeidskrachten, 1930-1950 ;

1581 : Bescheiden met maandelijks statistieken over het tewerkgesteld personeel, 1951-1953.

Ministère de l'Industrie et du Travail – Administration des Mines, *Annales des Mines de Belgique* – années 1896 –1983, Bruxelles.

Littérature secondaire :

C. Gaier, *Huit siècles de houillerie liégeoise. Histoire des hommes et du charbon à Liège*, Liège, 1988.

É. Geerkens, *La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres*, Bruxelles, Palais des Académies, 2004. (*Histoire quantitative et développement de la Belgique aux XIX^e et XX^e siècles*, 2^e série (XX^e siècle), t. III, vol. 1b).

S. Pasleau, *Industries et populations : l'enchaînement des deux croissances à Seraing à XIX^e siècle*, Liège, 1998. (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* – Fascicule CCLXXV).

L. Roels, « 'In Belgium, women do all the work'. De arbeid van vrouwen in de Luikse mijnen, negentiende - begin twintigste eeuw », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XXXVIII, 2008 (1-2), pp. 45-86.

L. Roels « Buitenlandse arbeiders in de Luikse steenkolenmijnen, 1900-1974 », *Tijdschrift voor Sociale en Economische Geschiedenis*, V, 2008 (3), pp. 104-125.

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE DANS LE BORINAGE : DE LA PROSPÉRITÉ AU DÉCLIN

Pierre TILLY

Introduction

À la fin du XIX^e siècle, une industrie originale naquit dans le Borinage au travers de la fabrication de la chaussure¹. Elle connut un développement remarquable jusque dans l'entre-deux-guerres, une période qui marqua son apogée. Elle souffrit ensuite des mêmes difficultés que celles rencontrées par l'artisanat local en Belgique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Son déclin foudroyant fut provoqué en partie par la montée en puissance des grandes entreprises à vocation internationale. Car d'autres facteurs jouèrent leur rôle comme l'impossibilité pour les producteurs de constituer un front uni face aux changements majeurs connus par le marché de la chaussure. Pour une région comme le Borinage qui allait bientôt subir les affres d'un autre déclin, celui de l'industrie charbonnière, le coup fut rude, tant économiquement que socialement. Malgré la disparition des archives des entreprises du secteur, d'autres sources, syndicales notamment, permettent de retracer les moments clés de cette histoire industrielle, d'éclairer le rôle de certains acteurs et de renouveler l'approche de réalités historiques sur un plan macroéconomique au travers de la spécificité d'une industrie locale.

Une industrie créée de toute pièce

Les origines précises du développement de cette industrie boraine sont difficiles à déterminer. Force est de constater la naissance d'ateliers de fabrication à la fin du XIX^e siècle dont le développement est sans aucun doute redevable de conditions naturelles favorables dans la région. Si l'on examine le recensement des industries dans le Borinage de 1846, on ne

Pierre TILLY, UCL

¹ Mes remerciements s'adressent à Quentin Jouan pour son aide dans la recherche d'informations.

relève pas de trace d'une quelconque industrie de la chaussure, mais bien de cordonniers qui font des chaussures sur mesure et des réparations. Travaillant souvent seuls ou avec un apprenti, ils achètent le cuir à la tannerie du village ou dans les environs. Les paires de bottes ou de bottines sont fabriquées à la main, sans recours à la mécanisation. La clientèle est plutôt bourgeoise ; les ouvriers sont équipés par les sabotiers, la chaussure populaire par excellence, en raison de son côté bon marché comparé au cuir.

Un demi-siècle plus tard, l'industrie de la chaussure existe bel et bien. Une entreprise en particulier – celle de Charlemagne Quenon, un prénom prédestiné – joue les fers de lance après avoir lancé son activité à Frameries en 1886. Dix ans plus tard, elle occupe déjà un personnel conséquent, vu la structure du secteur, soit 142 personnes dont 47 femmes. D'après la monographie d'un militant socialiste, Hector Fauvieu, c'est la visite d'une exposition à Paris en 1889 qui permet aux cordonniers borains de découvrir un nouvel outillage, très pratique et moins coûteux² qui est à l'origine de la fabrication industrielle de la chaussure dans le Borinage. L'usage de la bottine se répand au grand bonheur des fabricants à domicile qui connaissent une courte période de gloire. Cependant, pour passer à la vitesse supérieure et dépasser ce caractère artisanal, il a fallu initier un personnel dépourvu de tout savoir-faire en développant l'apprentissage de la coupe, du piquage de la tige, du montage et du finissage et ce pour espérer lutter contre la concurrence allemande. Les changements vont s'opérer rapidement. Le système de location de machines et des marchandises vendues à crédit développé par d'anciens ouvriers installés à leur compte y contribue. Alors qu'en 1896, 1 667 personnes travaillent dans la fabrication de chaussures en cuir, le développement est continu par la suite. En 1910, le secteur des peaux et cuirs qui prend une place de plus en plus importante dans l'économie régionale – aux côtés de secteurs traditionnels comme les charbonnages et les faïenceries – et emploie près de 2 000 personnes.

1.2. Un secteur clé pour le Borinage ?

Si le secteur de la chaussure reste modeste en termes d'emplois et d'activités comparé aux charbonnages par exemple, il ne doit pourtant pas être mésestimé ne fût-ce qu'en raison du développement conséquent de ses activités connexes : ateliers de mécanique, cartonneries, dépôts de cuir et autres fournitures. Le lien est étroit avec l'industrie minière, notamment

2 H. Fauvieu, *Le Borinage : monographie politique, économique, sociale*, Frameries, Union des Imprimeries, 1929, p.109.

pour la fabrication des chaussures de sécurité, un domaine que Quenon va investir. Plusieurs facteurs constituent très vite de véritables défis pour les entrepreneurs du secteur comme le manque de capitaux, la complexité de la fabrication – avec pas moins de 110 opérations différentes pour fabriquer une bonne chaussure – ou l'apparition de la mode qui va favoriser le travail des stylistes au détriment du travail en série. À cela s'ajoute la nécessité de spécialiser la production : l'entreprise Gova l'a bien compris en fabriquant de « belles chaussures » avec les coutures « Good Year ». Force est de constater enfin que dans le cas des petites entreprises familiales l'absence de succession handicape parfois la poursuite de l'activité.

Sur un plan général, cette industrie de la chaussure bénéficie à l'époque d'une solide réputation en Belgique et à l'étranger. Quatre grands centres se partagent ce secteur d'activité : Iseghem avec les chaussures de luxe, voire cousues-main ; Bruxelles avec les chaussures de luxe et une activité réputée sur l'avenue Van Volxem à Forest ; Verviers autour des chaussures pour enfants et enfin, le Borinage qui fabrique des chaussures d'usage courant grâce à des entreprises aux noms familiers comme La Perle, la Nerva, Gova, Unica, Apollo. Sans oublier l'entreprise Quenon qui fera longtemps la pluie et le beau temps dans le secteur au cœur du Borinage.

1.3. Charlemagne Quenon, « l'empereur borain » de la chaussure

Grâce à une monographie détaillée de Guillaume Jacquemyns arrêtée le 4 mai 1937, nous en savons un peu plus sur cette entreprise familiale alors dirigée par les trois fils du fondateur et sa femme³. Fondée par une personnalité de souche modeste vers 1893 à Frameries, elle fait suite à la création d'un petit atelier employant 30 personnes en 1886. Elle est la première fabrique de chaussures du Borinage. Dans la foulée, d'anciens ouvriers s'installent à leur compte et créent leur propre activité. En l'absence d'ouvriers cordonniers dans la région et face à la nécessité de former des apprentis, Charlemagne Quenon mécanise son usine. Les machines à coudre le cuir apparaissent dans les années 1860. En 1880, la fabrication d'une paire de souliers a un coût de 50% inférieur à celui de 1850. Ce changement technique provoque une première grève du personnel qui craint pour son emploi. En 1912, l'entreprise occupe un vaste hall de 3 000 mètres carrés, emploie 500 personnes et produit des paires de chaussures en tous genres.

3 G. Jacquemyns, *La Vie sociale dans le Borinage houillier : notes, statistiques, monographies*, Bruxelles, ULB, Institut de sociologie Solvay, 1939, p. 435-449. Cette monographie est d'autant plus utile que les archives de cette entreprise ont disparu.

À la veille de la guerre, Quenon devient une société en nom collectif. Elle exporte 40 % de sa marchandise vers la France et l'Allemagne et travaille pour les charbonnages (chaussure de sécurité)⁴. La société est mise en liquidation en 1915, Quenon refusant de travailler pour le ravitaillement en chaussures des armées allemandes. Des travailleurs ainsi que deux des fils Quenon sont déportés, le matériel réquisitionné et déplacé. Dès juin 1919, l'usine reprend cependant ses activités et, jusqu'à la mort de Charlemagne Quenon en 1931, la prospérité est au rendez-vous, malgré la concurrence, du moins avant que les effets de la crise de 1929 ne se fassent sentir. Les efforts entrepris n'ont pas été suffisants pour permettre à la société Quenon de maintenir son niveau de production à 1 000 paires d'articles variés par jour, alors qu'elle ne sait en écouler que 600 à 700. Une partie du personnel est ainsi congédié durant la crise.

Au sein des Établissements Quenon, le personnel, composé en majorité de femmes, est longtemps formé sur le tas, de manière à en faire de « bons » ouvriers en 4 ou 5 ans. Une pratique qui semble subsister durant l'entre-deux-guerres car les patrons considèrent alors les écoles techniques comme embryonnaires. Les salaires, réputés élevés, comme dans l'ensemble du Borinage d'ailleurs, étaient payés à la pièce – sauf pour les coupeurs payés à l'heure –, avec une prime au rendement, un système qui se développe durant l'entre-deux guerres. Ceci étant, chez Quenon, on est contre le travail à la chaîne en raison de sa rigidité supposée et « du temps perdu pour tous lorsqu'un ouvrier ne fournit pas le rendement normal qu'on attend de lui »⁵. Élément important pour le fonctionnement de cette entreprise familiale, les directeurs et le contremaître général, formé dans l'entreprise, « savent mettre la main à la pâte »⁶. Souvent présents dans les ateliers, le fonctionnement des machines n'a pas de secret pour eux.

Sans conteste, la vision en matière de gestion du personnel est de nature paternaliste. Une société de secours mutuels gérée et surveillée par les ouvriers eux-mêmes est constituée, ce qui était inédit dans le secteur pour la région. Un modèle qui a apparemment fait ses preuves. D'après l'enquête de Jacquemyns, le personnel restait, en moyenne, très longtemps attaché à l'usine et la société connut peu de grèves.

4 A. Sudrow, « La guerre des chaussures (Allemagne, Grande-Bretagne, 1936-1945) », *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XX^e siècle*, A. Chatriot, M.-E. Chesseldu et M. Hilton (dir.), Paris, La Découverte « Espace de l'histoire », 2005, pp. 45-62.

5 G. Jacquemyns., *op.cit.*, p. 442.

6 *Ibidem*, p. 441.

1.4. Les acteurs du secteur de la chaussure

Charlemagne Quenon et sa famille ne sont évidemment pas les seuls acteurs du secteur de la chaussure dans le Borinage. Sans jamais atteindre le haut niveau de syndicalisation des mineurs par exemple, les travailleurs ont adhéré, timidement dans un premier temps, au mouvement syndical. La centrale chrétienne du cuir qui compte 1 300 affiliés en 1907 sur le territoire national et qui possède une section locale à La Bouverie conduite par un certain Delannoy reconnaît que 23 000 ouvriers et ouvrières restent à organiser en Belgique. D'après des sources syndicales, le nombre d'ouvriers en activité dans le secteur est monté à 59 012 en 1909 mais seul 1,13 % d'entre eux sont affiliés à une section syndicale socialiste et 2,7 % à la centrale chrétienne⁷. La Centrale des Cuirs et Peaux, le syndicat socialiste, comptera environ 500 membres dans la région à la fin des années 1920.

Dans les rangs patronaux, l'Association des Fabricants de Chaussures du Borinage rattachée à la Chambre syndicale des Fabricants de Chaussures et à la Chambre de Commerce de Bruxelles se développe surtout à partir de 1936. Elle ne groupe qu'une partie des entreprises du secteur mais il s'agit des plus importantes d'entre elles. Assurant la défense des intérêts professionnels des affiliés, elle se bat avec ses consœurs contre l'ouverture de nouvelles succursales Bata dans le pays mais compte peu d'affiliés dans le Borinage. Sur le plan de l'exportation, l'Association s'attache à obtenir des différentes ambassades et légations une documentation sur les possibilités de créer et de fabriquer des modèles nouveaux destinés à l'exportation.

Une école professionnelle de la Chaussure et des Industries du Cuir du Borinage est installée au début des années 1930⁸. Dans un premier temps, elle n'est guère aidée par les pouvoirs publics alors que la crise des années 1930 fait sentir ses effets néfastes. Le député Louis Piérard ne manqua pas de le rappeler à ses collègues et en particulier au ministre de l'Instruction publique, François Bovesse : « Cette école, messieurs, est à l'heure actuelle, véritablement abandonnée des pouvoirs publics. Ni l'État, ni la province ne s'y sont intéressés comme ils auraient dû le faire »⁹. Cet établissement scolaire est considéré comme un instrument capable de jouer un grand rôle dans la rénovation de l'industrie de la chaussure car des possibilités

7 *Journal des correspondances*, organe officiel des syndicats affiliés à la Commission syndicale, 9^e année, n° 3, mars 1911. *Le Journal des Correspondances* était, jusqu'à la Première Guerre mondiale, le bulletin d'information officiel de la Commission syndicale (CS) du POB.

8 Celui qui en fut le directeur dans les années 1930, au moment de sa création, en fait une description dans l'un de ses ouvrages : J.B. Yernaux, *Considérations sur l'industrie de la chaussure au Borinage*, La Bouverie, juillet 1940.

9 *Annales de la Chambre des Représentants*, séance du mercredi 8 avril 1936, p. 1260.

de créer des industries annexes (tanneries, maroquineries, peausseries fines) sont envisagées¹⁰. Mais c'est une véritable rénovation de la région qui est recherchée avec l'appui du gouvernement Van Zeeland II. L'industrie de la chaussure n'était pas la seule dont l'avenir était en jeu. Évoquant l'industrie réfractaire et de la céramique dans la région à la Chambre des Représentants en avril 1935, l'administrateur-directeur de l'École des mines du Hainaut, Jules Yernaux y voit un cas d'école : « le Borinage pourrait tirer un heureux parti de ses terres de valeur si l'industrie qui s'y attache se débarrassait résolument des tendances empiriques qui la paralyse (*sic*) encore, et si, comme les autres industries de transformation, elle s'orientait vers l'organisation méthodique du travail : les pouvoirs publics pourraient lui apporter une aide efficace en organisant les écoles industrielles et professionnelles en vue de la préparation d'une main-d'œuvre mieux appropriée à la collaboration industrielle qui s'impose pour réaliser efficacement les objectifs poursuivis »¹¹.

2. De la prospérité à la crise des années 1930

De 1918 à 1929, l'industrie belge de la chaussure et du cuir connaît des années prospères en misant notamment sur les exportations. Elle produit 26 millions de paires dont neuf millions sont exportées. Il n'est dès lors pas étonnant que la question des salaires soit mise sur la table des négociations par les syndicats fin août 1929, avec une demande d'augmentation de 10% qui est adressée aux patrons du secteur¹². L'objectif est de mieux coller au coût de la vie. De l'aveu des dirigeants syndicaux, il n'y a toutefois pas une grande agitation chez les ouvriers sur cette question.

La crise des années 1930 touche fortement un secteur qui compte alors dans le Borinage pas moins de 80 grandes fabriques et plus de 200 petites entreprises. L'élan est brisé. Le consommateur devient plus exigeant au point de vue variété des modèles, avec pour conséquence que la production en série et la mise en stock deviennent presque impossibles. La forte hausse des matières premières est souvent dénoncée par les patrons et les syndicats. Il en résulte une chute de la productivité alors que la concurrence fait

10 J. Yernaux., « Rapport sur l'enquête au Borinage en vue de la résorption du chômage », *Bulletin mensuel de l'Office National du placement et du chômage*, 15 déc. 1936, pp. 491-526. En 1939, l'appel sera entendu puisqu'avec le concours de la province de Hainaut, de l'État, des communes intéressées et des patrons, une école professionnelle intercommunale de la chaussure sera édifiée à La Bouverie.

11 *Annales de la Chambre des Représentants*, séance du mercredi 3 avril 1935, p. 781. Le rapport est cité par le député socialiste et syndicaliste Louis Goblet (1887-1941).

12 Amsab, Fonds Edmond Friche, n° 45, « notulenboek betreffende « Centrale des Cuirs et Peaux du Borinage », 1928-1933.

rage. Les mesures prises par les gouvernements étrangers pour protéger leurs industries rendent les exportations pour ainsi dire impossibles et les fabricants exportateurs belges doivent se tourner vers le marché intérieur. Certes, les associations de fabricants bénéficient de certaines protections douanières contre les pays pratiquant le dumping¹³. L'importation des articles en caoutchouc contribue également à diminuer la vente de chaussures de cuir, entraînant une concurrence féroce qui provoque en peu de temps la disparition de nombreuses firmes tandis que celles qui subsistent connaissent elles-mêmes de grosses difficultés financières. Les fabriques belges ne vendent plus que 60% (70% dans les meilleurs cas) de leur production. Parmi les concurrents souvent évoqués figure Bata, une société fondée en 1894 à Zlín, au sein de l'Empire austro-hongrois (aujourd'hui en République tchèque). Dans les rangs du syndicat socialiste borain du secteur, l'heure est à la mobilisation et on se dit prêt à en découdre :

« Le secrétaire [O. Demoustier] brosse rapidement le tableau de la situation de notre industrie. Selon lui, il faudrait d'abord trouver des débouchés à l'étranger mais la solution ne serait malgré tout que passagère. En principe, il serait indispensable de limiter la production aux seuls besoins des individus et réduire les heures de travail en conséquence. [Ici] gît le seul remède et l'Institut syndical d'Amsterdam a voté des résolutions tendant à poursuivre la réduction des heures de travail dans le monde. Mais cette réalisation ne peut être atteinte que par la volonté des travailleurs, par le renforcement de leurs organisations. Il faut s'attendre à une résistance opiniâtre des capitalistes et il faudra déployer une volonté inébranlable »¹⁴.

En 1934, une diminution sensible des salaires est de mise pour de nombreux ouvriers et dans divers ateliers. Le secrétaire de la centrale socialiste du Cuir ne s'en accommode pas : « il stigmatise ensuite l'attitude de certains camarades qui se laissent trop facilement abattre et n'opposent pas suffisamment de résistances aux diminutions de salaire »¹⁵. Le chômage sévit jusque dans la deuxième partie des années 1930. Ce qui provoque une réduction des établissements et de l'emploi, même si, en 1939, 70 fabriques sont encore actives dans le Borinage et occupent 3 000 ouvriers¹⁶.

13 Jacquemyns G., *op. cit.*, p. 437.

14 Amsab, archives Edmond Friche, n° 46 : « Notulenboek betreffende « Centrale des Cuirs et Peaux du Borinage » », 1934-1937.

15 Amsab, archives Edmond Friche, n° 46 : « Notulenboek betreffende « Centrale des Cuirs et Peaux du Borinage ». Rapport sur la situation du 26 septembre 1934.

16 Amsab, Fonds Edmond Friche, n° 13. Pamphlet de la Centrale des Cuirs et Peaux du Borinage intitulé « Borains ! L'industrie de la Chaussure, patrimoine commun du Borinage, doit-elle disparaître ? Non ! Aidez-nous à la sauver. D'avance, nous vous disons : Merci ! »

Les petites fabriques sont clairement menacées et une spécialisation s'avère nécessaire. Désormais, des capitaux plus importants se révèlent indispensables. Pour le Borinage tout entier, c'est la perte d'une branche d'activité que l'on considérait encore au milieu des années 1930 comme étant appelée à une grande extension. Le Borinage est dans de tristes draps. Ce cri du cœur pour certains, ce signal d'alarme pour d'autres, émane non seulement du secteur de la chaussure mais aussi des mines et industries connexes et se font entendre dans les meetings politiques et assemblées syndicales.

3. Le déclin, puis la mort d'une industrie

À la Libération, le miracle de 1919 ne se reproduit pas. L'industrie de la chaussure est en sursis. Les ouvriers qualifiés avaient rejoint les mines durant la guerre pour échapper à la déportation. Ils préfèrent y rester après la fin du conflit, plutôt que de réintégrer le secteur de la chaussure. Les patrons doivent renouveler le personnel, le rééduquer, le réadapter. Ce qu'ils réussiront en partie.

En 1946, la chaussure occupe encore 22 000 ouvriers en Belgique et sa capacité de production est évaluée à 26 000 000 de paires par an. Mais dans le Borinage, le nombre d'entreprises tombe à 50 en 1947, avec seulement 1 500 ouvriers occupés. Un volume d'emploi qui est en nette diminution par rapport à l'entre-deux-guerres. Le chômage redevient plus que jamais une réalité pour une partie du personnel et les patrons procèdent même à des licenciements. Incertains quant à leur avenir dans ce secteur, des ouvriers qualifiés quittent cette industrie soit pour aller travailler dans le Nord de la France ou encore dans les usines métallurgiques du Centre.

Cette industrie, ses produits et son école n'en suscitent pas moins de l'intérêt. Des participants au Congrès international de la chaussure de 1946 viennent visiter La Bouverie où ils apprécient, d'après le sénateur provincial Alexandre Spreutel, l'effort accompli dans la région. L'exposition nationale, organisée en juillet 1946 dans la commune boraine, est pour eux une véritable révélation¹⁷. Dans le Borinage, on se plaît à croire que l'on peut encore égaler la chaussure d'Iseghem et de Bruxelles¹⁸.

¹⁷ *Annales de la Chambre des Représentants*, séance du 5 mars 1947, intervention d'Alexandre Spreutel.

¹⁸ Cité dans : Edmond Friche, « L'industrie de la chaussure peut-elle être sauvée ? », *Le Peuple*, 7 octobre 1953.

3.1 Une politique de la porte ouverte

Le rapport d'enquête de juin 1947 élaboré par Max Drechsel, directeur de l'Institut des recherches économiques du Hainaut à la demande du ministre des Affaires économiques et après interpellation de parlementaires socialistes, est catégorique : « Il fallait cesser immédiatement la politique d'importations massives. Si la politique de la porte ouverte continuait, l'industrie de la chaussure pourrait-être frappée à mort ». Pour les syndicats, des millions de paires sont encore entrées dans le pays sans aucune compensation à l'exportation.

Les importations ont continué de plus belle jusqu'à fin 1949. Les résultats de cette politique se résument en deux chiffres : 22 000 ouvriers en 1946, 12 000 en 1952. Dans le Borinage, patrons et syndicats ont l'impression de ne pas être entendus « lorsqu'une délégation ouvrière ou patronale se présente au ministère, on semble ne pas comprendre leurs griefs et ils se retirent découragés, emportant l'impression qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes »¹⁹. Certains veulent encore croire en l'avenir comme Edmond Friche, leader des syndicalistes socialistes du secteur, qui rêve même à la constitution d'une immense et puissante coopérative de la chaussure.

« Je puis vous assurer qu'il est possible de faire du Borinage un grand centre de fabrication de chaussures. Nous n'avons rien à envier à l'étranger. Ainsi, croyez-moi, Bata n'est qu'un mythe ! Ici même, nous avons le matériel, la main-d'œuvre, les ateliers, une belle et bonne école. Malheureusement, tout cela reste éparpillé et n'est pas utilisé d'une manière rationnelle. [...] »²⁰.

3.2 Quelles solutions ?

L'une des solutions invoquées vise la concentration du secteur sur un plus petit nombre d'ateliers. Mais elle se heurte clairement au particularisme des patrons malgré les belles idées lancées à la Libération. Une approche de court terme qui est largement répandue chez les acteurs patronaux et syndicaux dans l'après-guerre au sein des vieux bassins industriels wallons²¹.

Pour Max Dreschel, les patrons du secteur doivent changer leurs méthodes, moderniser leur outillage, concentrer. À l'actif de l'action gouvernementale, les acteurs lui reconnaissent la constitution d'un centre de recherches

¹⁹ *Annales de la Chambre des Représentants*, séance du 5 mars 1947, intervention d'Alexandre Spreutel.

²⁰ Cité dans : Maurice Haurez, « Alerte dans l'industrie de la chaussure », *Le Peuple du Borinage*, 26 février 1947, p. 1.

²¹ P. Tilly et F. Cammarata, *Histoire sociale et industrielle de la Wallonie*, Bruxelles, EVO, 2001, p. 83 et svt.

qui installe un banc d'essai à Iseghem. Il était d'un accès difficile pour les Centres du Borinage, de Verviers et même d'autres centres flamands. « Le fabricant de Verviers aura quelque peine à obtenir rapidement les renseignements qui lui seront nécessaires par analyse d'échantillons, alors que son collègue d'Iseghem pourra lui trouver sur place et presque à l'instant même, les renseignements qui lui seront également nécessaires. Il eut été souhaitable qu'un tel banc d'essai soit situé dans la Capitale, qui est tout de même plus facile d'accès »²².

4. L'accélération du déclin

L'arrivée des chaussures italiennes dans les années 1960 avec ses éléments nouveaux, sa technique de très haut niveau, ses tanneries parmi les meilleures d'Europe donne un véritable coup de poignard à une industrie qui n'avait pas réussi à trouver les réponses adéquates face à la concurrence. Les fabricants ne disposaient plus de fournitures convenables au niveau des peausseries fines et l'importation de ce matériel fut soumise à licence. L'industrie belge était par ailleurs devenue tributaire de l'Amérique en ce qui concerne les aiguilles de machines à coudre.

Près de 550 ouvriers travaillent encore pour le secteur dans le Borinage en 1958 (contre 3 000 en 1930). Les jeunes travailleurs se dirigent vers d'autres secteurs considérés comme moins incertains. Ce qui contribue à relever considérablement l'âge moyen de la main-d'œuvre. Des entreprises de très petite taille et insuffisamment organisées se livrent une concurrence féroce. L'individualisme est roi. La concentration des moyens techniques et surtout commerciaux indispensable face à la libéralisation des marchés et au manque de débouchés ne sera jamais réalisée malgré des tentatives d'organisation des producteurs sous l'égide du gouverneur du Hainaut, Émile Cornez, au début des années 1960.

Une grève, dénoncée par les patrons qui parleront de « suicide » commence en août 1963 pour se terminer en septembre. Partie du Borinage en front commun syndical avant de gagner l'ensemble du secteur en Belgique, elle se traduit par un arrêt général de la production qui s'explique par un taux de syndicalisation proche des 90%. La nature du conflit se trouvait dans une proposition ayant pour but d'unifier les salaires dans tout le pays et qui n'avait toujours pas été satisfaite depuis la fin de la guerre. Se caractérisant notamment par sa grande diversité au niveau des salaires, le secteur avait

22 Amsab, Fonds Friche, dos. n° 22 : « Verslag en nota's van E. Friche betreffende « La situation dans l'industrie de la chaussure » », s.d. [1952-1953 ?].

fait des efforts depuis la Libération pour remédier à cette situation mais sans résultat satisfaisant pour les travailleurs »²³.

L'une des principales conséquences de cette grève fut dans l'immédiat une solution aux attentes des syndicats et de leurs membres puisque les barèmes de salaires furent unifiés au 1^{er} janvier 1964 dans tout le pays. Dans le Borinage, ils ne purent guère profiter de ce progrès social puisque le chant du cygne du secteur allait bientôt sonner, marquant la disparition presque annoncée de l'industrie de la chaussure, et ils assistèrent impuissants à la fermeture du dernier atelier de fabrication au début des années 1980.

Conclusion

Malgré la mobilisation syndicale et politique de députés borains, les tentatives menées par le gouverneur du Hainaut afin de concentrer un secteur et la volonté de certaines entreprises, un savoir-faire irrémédiablement disparu, ne laissant subsister qu'une seule société à ce jour, la maison Quenon, qui ne fabrique cependant plus de chaussures. Moins d'un siècle après son émergence, la fin de l'industrie de la chaussure a marqué un nouveau chapitre dans le déclin économique et social du Borinage qui se lançait dans une reconversion douloureuse. Comme dans d'autres secteurs, l'individualisme patronal, l'intransigeance syndicale et l'impuissance des pouvoirs publics se sont conjugués pour rendre vaine toute tentative de rénovation et de reconversion. Dans le Borinage, on ne regrettait plus seulement les charbonnages, la métallurgie ou la céramique, mais aussi désormais la chaussure.

Aujourd'hui quelques friches industrielles, quelques écriteaux sur des bâtiments, une ancienne école devenue un centre culturel à La Bouverie évoquent encore furtivement une activité qui fit autrefois la fierté de toute une région et qui contribua à transmettre sur plusieurs générations un savoir-faire industriel dont la mémoire orale a entretenu le souvenir jusqu'il y a quelques années encore²⁴ et que d'aucuns considéraient comme moins difficile et plus noble que le travail de la mine, qui fut longtemps le secteur phare de la région.

23 Amsab, Fonds Edmond Friche, dos. n°47 : « Notulenboek betreffende « Centrale des Cuirs et Peaux du Borinage » », 1951-1953, dossier n° 20 : « Circulaire van E. Friche en CH. Jordens betreffende de « Centrale des Cuirs et Peux de Belgique ». Nationale Paritaire Commissie van Leder, sub-commission : schoenen. Loonkwestie », 1951.

24 Un travail auquel contribua Claudine Voland, *Une histoire d'amour dramatique. Le Borinage et la chaussure*, Mons-La Bouverie, 1986

RÉGULER LES NUISANCES, PRÉVENIR DES RISQUES : LE CAS DE L'USINE TACK À FLAWINNE (1873-1911)

Carole LEDENT, Julien MARÉCHAL, Carole PAYEN

En 1873 s'installe, dans la commune de Flawinne, une usine de distillation de goudron dirigée par l'industriel Auguste Tack. C'est la première usine de ce genre à s'implanter en province de Namur. La présente étude, basée essentiellement sur le dossier de l'administration provinciale¹, tente d'analyser les pratiques de régulation des nuisances et de gestion du risque autour de cette usine aux inconvénients variés et spécifiques. Comment s'articulent les enjeux et problématiques soulevés, les acteurs mobilisés, les moyens d'action dont disposent ces acteurs et le cadre légal entourant ce type d'exploitation ? Nous essaierons, à travers cet exemple, d'éclairer les pratiques de l'administration dans les différentes situations qui requièrent son intervention à l'égard des établissements classés : demandes d'autorisation, réclamations de riverains, situations de crise, etc. L'étude couvre les 40 ans d'exploitation de l'usine (1873-1911), années durant lesquelles la législation et les sensibilités relatives aux nuisances et aux risques industriels ont fortement évolué².

La distillation du goudron consiste à décomposer le goudron en une série de sous-produits plus ou moins raffinés par plusieurs distillations successives. Pour les principaux, citons les huiles moyennes, les huiles créosotées,

Carole LEDENT, Julien MARÉCHAL, Carole PAYEN, (Université de Namur, PolleN - Pôle de l'histoire environnementale).

1 Archives de l'État à Namur [Dorénavant AÉN], *Administration provinciale* [Dorénavant AP], n° 1730.

2 Par ex. : Arrêté royal intitulé « Révision et simplification des dispositions concernant la police des établissements dangereux et insalubres », du 29 janvier 1863 ; Arrêté royal relatif à la police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et spécialement à la salubrité intérieure des ateliers, du 27 décembre 1886 ; Arrêté royal contenant une nouvelle nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes dont l'érection est soumise à une autorisation administrative, du 31 mai 1887 ; loi relative à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et à la surveillance des machines et chaudières à vapeur, du 5 mai 1888 ; Arrêté royal organisant la surveillance des établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes, du 10 juil. 1889 ; et E. Hellebaut et Ch. Allard, *Usines, fabriques et ateliers. De la police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : recueil des lois, règlements et arrêtés sur la matière*, Bruxelles, 1885.

les huiles anthracéniques, l'eau ammoniacale et les essences brutes dans un premier temps, les huiles légères, la naphthaline brute, l'anthracène brut, les huiles vertes et la créosote dans un deuxième temps, et, après la troisième distillation, le benzol, le benzène, le toluène, la pyridine, l'acide phénique, l'acide crésylique, la naphthaline purifiée et l'anthracène riche³. L'ensemble de ces sous-produits est exploitable. Le principal produit de l'usine d'Auguste Tack est la créosote qui sert à enduire les billes de chemin de fer.

La commune de Flawinne est, au milieu du XIX^e siècle, une localité à vocation principalement agricole. Elle compte 1920 habitants en 1846 (2750 en 1910). Cependant, les industries et fabriques s'y installent massivement en quelques années et, en 1895, 90 entreprises y sont répertoriées (carrières, forges, fabriques d'acier, goudron, naphthaline...), embauchant 300 personnes⁴. Auguste Tack introduit la demande pour l'exploitation de l'usine de distillation en 1872. L'autorisation lui est accordée en 1873 pour 10 ans. Cependant, en 1880, des plaintes de riverains concernant les gaz émanant de la fabrique sont émises et l'année 1890 est marquée par une importante affaire de pollution de la Sambre ainsi que par un incendie accidentel. Ces derniers incidents vont attirer l'attention sur le dépassement de la durée légale d'autorisation d'exploitation accordée 17 ans plus tôt. Une seconde autorisation est alors demandée, et accordée sous certaines conditions en 1891. En 1896-1897, la société Tack devient la Société anonyme de Charbonnages et Sous-produits réunis de Flawinne. Ces mêmes années, une demande est introduite par le nouvel exploitant pour produire de l'acide nitrique qui sert, avec le benzol, à la fabrication d'un produit dérivé du goudron, l'huile d'aniline. Cette autorisation sera accordée et la production d'acide, bien que de courte durée, soulèvera de nombreuses questions. L'année 1898 est marquée par une seconde pollution des eaux de la Sambre, ainsi que par le début d'une nouvelle action des riverains contre les émanations de l'usine, avant que celle-ci ne soit une nouvelle fois ravagée par un incendie en 1911. La distillerie va donc poser trois principaux problèmes au cours de son existence : la « contamination » des eaux de la Sambre, le risque d'incendie et la pollution de l'atmosphère.

3 Ministère de l'Industrie et du Travail, Office du travail et inspection de l'industrie, *Monographies industrielles, aperçu économique, technologique et commercial*, VI : Industries chimiques. Fabrication des produits chimiques proprement dits, Bruxelles, 1905, p. 271-271, 285-304.

4 P.-P. Dupont et M.-S. Bouchat-Dupont, art. « Flawinne », dans H. Hasquin, *Communes de Belgique*, vol. 1, Bruxelles, 1980-1981, p. 480-482 ; O. Petitjean, *Notice historique sur Flawinne ancien et moderne*, Namur, 1952, p. 46-54.

Des pollutions de la Sambre à répétition

Les épisodes de « contamination » de la Sambre par la distillerie de goudron se déroulent à la fin du XIX^e siècle, période durant laquelle en Belgique, parmi les scientifiques⁵ et les cercles de pêcheurs⁶, une sensibilité se dessine et les débats se multiplient autour de la pollution de l'eau, surtout par les effluents des industries⁷. Leurs inquiétudes ne sont relayées que dans une certaine part au Parlement, et la législation fait timidement une place aux rejets de matières ou liquides pouvant corrompre les eaux, notamment des cours d'eau non navigables ni flottables le 7 mai 1877, puis des voies navigables, le 1^{er} mai 1889⁸.

Lors de la première demande d'autorisation pour l'établissement d'une distillerie de goudron, le risque de déversements nocifs dans la rivière n'est pas évoqué⁹, tout comme dans les traités de salubrité de l'époque¹⁰ ou les nomenclatures qui seront prévues par la législation¹¹. Le 20 mars 1890, pourtant, a lieu un premier épisode de pollution de la Sambre. Dès le lendemain, la presse décrit l'empoisonnement de la rivière qui s'est prolongé dans la Meuse, ainsi que la mort de milliers de poissons jusqu'aux environs de Liège. On sait qu'il s'agit d'eau créosotée et on accuse une usine, encore non identifiée, située non loin du confluent de la Sambre¹².

5 Voir par ex. M.-E. de Sélys-Longchamps, « Sur la pêche fluviale en Belgique », *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Bruxelles*, t. 22, n° 2 (1866), p. 579-610.

6 Voir W. Balcers et Chl. Deligne, « Les sociétés de pêche à la ligne, "consciencés" de la pollution des rivières en Belgique (1880-1940) ? », I. Parmentier, dir., avec la coll. de C. Ledent, *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique – Luxembourg – Congo – Rwanda – Burundi. Actes PREBel, Namur, décembre 2008*, Namur, 2010, p. 175-186 (Autres futurs, n° 3).

7 Ces débats ont également lieu dans d'autres pays européens : voir par ex. Ch.-Fr. Mathis, *In nature we trust : les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, 2010, spéc. les p. 194-215 ; 224-226 ; 240-243 ; 249-254 ; 318-319 ; 349-355 et Fr. Walter, *Les Suisses et l'environnement : une histoire du rapport à la nature du XVIII^e siècle à nos jours*, Genève, 1990, spéc. les p. 86-89 ; 104-110 ; 177-182.

8 Loi sur la police des cours d'eau non navigables ni flottables, du 7 mai 1877 ; Arrêté royal, Règlement général des voies navigables administrées par l'État, du 1^{er} mai 1889.

9 AÉN, AP, n° 1730, Autorisation de la députation permanente du Conseil provincial de Namur, 18 avril 1873.

10 Voir par ex. Ch. de Freycinet, *Traité d'assainissement industriel comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturiers de l'Europe occidentale (...)*, Paris, 1870, p. 269-274 ; M. Vernois, *Traité d'hygiène industrielle et administrative comprenant l'étude des établissements insalubres, dangereux et incommodes*, t. 1, Paris, 1860, p. 401-404.

11 Par ex. dans l'Arrêté royal du 31 mai 1887.

12 *La Gazette de Bruxelles*, 21 mars 1890 ; *L'Impartial de Gand*, 23 mars ; *La Meuse*, 25 mars.

Dans le monde de l'administration, ce sont les Eaux et Forêts qui s'intéressent en premier lieu à l'affaire. Mortehean, l'inspecteur de Namur, prend connaissance de l'incident le 22 mars. Le lendemain, il se rend le long de la Sambre et constate qu'elle est encore contaminée. Il identifie l'usine Tack comme étant responsable de la pollution et remarque une rigole conduisant, du site de l'usine vers la Sambre, une eau très probablement corrompue dont il fait des prélèvements. Une deuxième visite de l'usine confirme le fait. Mortehean avertit le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et l'ingénieur des Ponts et Chaussées. Et afin d'entamer une procédure judiciaire en dommages-intérêts au nom de l'État, il contacte un avocat et le procureur du Roi¹³.

L'administration des Ponts et Chaussées se rend également sur les lieux et aboutit aux mêmes conclusions. L'usinier est en contravention aux articles 90 et 91 du récent règlement de police des voies navigables administrées par l'État qui interdisent de jeter ou laisser couler dans le lit des voies navigables des objets pouvant porter obstacle au bon écoulement des eaux ou des matières pouvant altérer celles-ci¹⁴. Une deuxième procédure judiciaire s'enclenche devant le Tribunal de simple police de Namur¹⁵.

Cette première pollution va avoir trois conséquences. D'abord, l'administration provinciale se rend compte que l'usine tourne depuis 7 ans sans autorisation¹⁶. Dans un nouveau procès, Tack est ainsi condamné par le Tribunal correctionnel de Namur à 21 fr. d'amende¹⁷.

Ensuite, les conditions d'exploitation fixées en 1873 sont évidemment remises en cause. Le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics demande leur modification par la province¹⁸ qui envoie sur place l'inspecteur des Établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

13 AÉN, AP, n° 1730, Rapport de H. Mortehean, inspecteur forestier de Namur (Administration des Eaux et Forêts) au ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, 24 mars 1890 ; AÉN, AP, n° 1730, Lettre de Mortehean au même ministre, 28 avr. 1890.

14 Arrêté royal du 1^{er} mai 1889.

15 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'ingénieur en chef directeur du service spécial de la Meuse et ses affluents (Administration des Ponts et chaussées) au ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, 3 avr. 1890.

16 AÉN, AP, n° 1730, Lettre du gouverneur de la province de Namur au procureur du Roi de Namur, 12 mai 1890.

17 La somme est fixée par l'Arrêté royal du 29 janv. 1863 (AÉN, *Tribunal de Namur*, 1060, jugement correctionnel du 4 oct. 1890). À titre indicatif, mentionnons que l'incendie de l'usine qui eut lieu la même année occasionna des pertes estimées à 800 000 francs (voir note 34).

18 AÉN, AP, n° 1730, Lettre du ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics au gouverneur, 14 mai 1890.

Quand ce dernier arrive à Flawinne, l'usine vient de brûler et la question se pose de savoir si elle peut continuer sa fabrication sur la partie du site encore en état. L'inspecteur des Établissements conclut que rien ne prouve que Tack soit responsable de la pollution de la Sambre et que l'usine peut continuer à tourner en l'état¹⁹. La province acquiesce²⁰.

Enfin, à la contravention au règlement de police des voies navigables soulevée par les Ponts et Chaussées s'est greffée l'action en dommages-intérêts de l'État, portée par les Eaux et Forêts qui réclament 90 000 fr. La compagnie de l'usine ne payera à l'État quelques années plus tard que la somme de 6 250 fr., en ce compris les 3 000 fr. de frais de procès²¹.

Juste après l'incendie de 1890, il faut reconstruire l'usine et demander une nouvelle autorisation. L'ingénieur-consultant sollicité par Tack prévoit de remédier aux inconvénients de la distillerie « qui consistent surtout en ce que les eaux de la Sambre pourraient être contaminée²² » – alors que le procès n'est pas encore terminé. L'ingénieur propose diverses mesures qui seront reprises et détaillées dans l'autorisation de la députation permanente²³ : rendre le sol imperméable, ne plus enterrer les réservoirs, construire des rebords autour des réservoirs, traiter les réactifs chimiques employés avant déversement...

En 1896, Tack dépose à la province une demande d'autorisation pour fabriquer de l'acide nitrique. Mortehean et le directeur de l'administration des Eaux et Forêts demandent expressément que tout déversement dans la Sambre sans neutralisation chimique complète soit interdit²⁴. Au rang des conditions fixées dans l'autorisation finalement octroyée au nouveau propriétaire un an plus tard figurent l'imperméabilité des sols et la neutralisation des résidus avant déversement²⁵.

19 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'inspecteur des Établissements dangereux, insalubres et incommodes à l'inspecteur général des Établissements dangereux, insalubres et incommodes, 11 juil. 1890.

20 AÉN, AP, n° 1730, Lettre du gouverneur au collège échevinal de Flawinne, 8 août 1890.

21 Le dossier provincial ne donne pas l'issue du procès. C'est un article de Mortehean qui nous renseigne à ce sujet : H. Mousel et H. Mortehean, « Causes de la dépopulation des cours d'eau », 3^e Congrès international d'agriculture. Tenu à Bruxelles du 8 au 16 septembre 1895. Règlement et programme. Rapports préliminaires, Bruxelles, 1895, p. 481-493. Voir aussi *La Meuse*, 7-8 juin 1890 ; 13 juin ; 20 juin ; 15 juillet. Un jugement intermédiaire du Tribunal de première instance, daté du 11 juillet 1890 (AÉN, Tribunal de Namur, 1060, jugement correctionnel du 11 juillet 1890), invoque les articles 8 de la Loi sur la pêche du 19 janvier 1883 et 91 de l'Arrêté royal du 1^{er} mai 1889.

22 AÉN, AP, n° 1730, Rapport d'Albert Kehlstadt, ingénieur-chimiste-consultant, 21 août 1890.

23 AÉN, AP, n° 1730, Autorisation de la députation permanente, 16 janv. 1891.

24 AÉN, AP, n° 1730, Note de Mortehean, 29 juil. 1896.

25 AÉN, AP, n° 1730, Autorisation de la députation permanente, 10 déc. 1897.

De nouvelles pollutions ont lieu en 1897 selon la presse namuroise²⁶, mais ce n'est qu'en 1898 que la pollution de l'eau refait son apparition dans le dossier de l'administration provinciale. Le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics interpelle le gouverneur de la province : le déversement clandestin de matières toxiques provenant de la distillerie de goudron dans la rivière peut devenir « préjudiciable pour la santé publique » et la députation permanente doit examiner les mesures à prendre²⁷. L'inspecteur du Travail est alors sollicité. Pour lui, techniquement, la fabrique n'a aucun déversement à effectuer. En outre les prescriptions fixées antérieurement sont suffisantes et respectées par l'industriel²⁸. Le débat est clos et la pollution de l'eau disparaît ensuite du dossier de l'administration.

Les incendies : risques et prévention

Si les autorités n'ont pas vu venir – ou du moins n'ont pas anticipé – les risques de pollution de la Sambre, c'est peut-être aussi que l'usine Tack présentait un risque bien plus flagrant. Les distilleries de goudron, en effet, comptent parmi les industries les plus inflammables et les plus explosives. Ces risques inhérents ont été pointés très tôt par certains traités d'hygiène ou d'assainissement industriels. Avec une précision variable, ceux-ci identifient les nombreuses sources potentielles de sinistre dans les fabriques de ce type et proposent diverses mesures techniques de prévention²⁹. François Berchem, l'ingénieur des Mines chargé de rendre un avis sur la demande d'autorisation de 1873, ne s'y trompe pas : ses prescriptions techniques visent en exclusivité la prévention des incendies. Cela dit, il fait preuve d'un laconisme qui contraste avec la précision de la littérature spécialisée,

26 Un article paru dans *L'Opinion libérale* du 26 janvier 1897 est cité dans Chambre des Représentants, *Annales parlementaires*, 9 juin 1899, p. 1592.

27 AÉN, AP, n° 1730, Lettre du ministre de l'Agriculture et des Travaux publics au gouverneur, 4 janvier 1898.

28 AÉN, AP, n° 1730, Avis de l'inspecteur du Travail, adressé au ministre de l'Industrie et du Travail, 9 mai 1898. Cet avis sera ensuite envoyé au ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

29 Dès 1846, Jean-Baptiste Montfalcon et Isidore de la Polinière indiquaient quelques mesures visant à prévenir les incendies des distilleries de goudron, notamment dans l'agencement des bâtiments et le choix des matériaux de construction (J. B. Montfalcon et I. de la Polinière, *Traité de la salubrité des grandes villes*, Paris, 1846, p. 280). Maxime Vernois fait de même 15 ans plus tard, en insistant sur l'aération des ateliers (M. Vernois, *op. cit.*, t. 1, p. 403). Le traité de Michel Lévy ne fait que mentionner le risque (M. Lévy, *Traité d'hygiène publique et privée*, t. 2, 5^e éd., Paris, 1869, p. 767). Enfin, le traité très diffusé de Charles de Freycinet y consacre plusieurs pages, décrivant une série d'améliorations techniques observées dans des usines françaises (Ch. de Freycinet, *op. cit.*, p. 269-274).

se contentant d'imposer deux mesures de prévention élémentaires : l'emploi de matériaux incombustibles et l'obligation de placer l'ouverture des foyers des fours à l'extérieur de l'atelier de distillation³⁰. En fait, l'avis de Berchem semble reposer essentiellement sur des observations faites à la distillerie de goudron de Marcinelle quelques semaines plus tôt, distillerie qui, soit dit en passant, brûlera durant les années 1890³¹. À la même époque, pourtant, des mesures de prévention bien plus drastiques ont été imposées à d'autres usines à risque de la province³². Mais, comme le fait remarquer Berchem, l'usine d'Auguste Tack est située à plus de 200 mètres de l'habitation la plus proche. Hormis ses propres ouvriers, elle ne menace personne. Comme la littérature spécialisée, l'ingénieur des Mines n'envisage les risques de ces fabriques que dans le seul contexte urbain.

Le 29 mai 1890, l'usine d'Auguste Tack est ravagée par un incendie³³. Si le bilan humain est nul, les dégâts matériels sont considérables, l'usine étant pratiquement détruite intégralement³⁴. D'emblée, Tack demande au gouverneur la permission de remettre en marche les installations éparses qui ont survécu aux flammes. Cela alors même que l'usine, rappelons-le, est dans l'illégalité complète depuis l'échéance de son autorisation en 1883. Son audace paie : le 8 août, la députation permanente rencontre sa demande. Tout au plus le prie-t-elle d'introduire rapidement une demande d'autorisation en bonne et due forme en vue de régulariser son établissement³⁵.

Un mois plus tard, la demande remise à l'autorité provinciale par Auguste Tack, déjà évoquée plus haut, annonce quelques mesures de prévention des incendies autour des fosses à goudron³⁶. À cela, le fonctionnaire chargé d'instruire le dossier, Jean-Baptiste André, répond un long rapport contenant une série de prescriptions techniques très précises conditionnant l'autorisation délivrée à Tack : distances de sécurité entre les réservoirs et les chaudières, entre les bâtiments, aération constante, consignes pour les transvasements, interdiction de manipuler le brai encore chaud, type d'éclairage, proscription de toute source de feu, nettoyage régulier des ateliers. En outre, pour être

30 AÉN, AP, n° 1730, *Rapport de l'ingénieur Berchem*, 25 mars 1873.

31 AÉN, AP, n° 1730, *Rapport de l'ingénieur consultant Albert Kehlstadt*, 21 août 1890.

32 Voir par exemple AÉN, AP, n° 1676.

33 *La Meuse*, 30 mai-2 juin 1890 ; *Le Journal de Charleroi*, 31 mai 1890 ; *Le Soir*, 31 mai 1890.

34 Le journal *La Meuse* estime les dégâts à maximum 800 000 fr (350 000 francs de marchandise et 400 000 francs pour le matériel de l'usine).

35 AÉN, AP, n° 1730, *Lettre du gouverneur au collège échevinal de Flawinne*, 18 août 1890.

36 AÉN, AP, n° 1730, *Rapport de l'ingénieur consultant Albert Kehlstadt*, 21 août 1890.

parés à contrer tout début de sinistre, les ouvriers devront avoir à disposition une provision de sable, une pompe à incendie ainsi qu'un jet de vapeur sous pression³⁷. Bien que la concrétisation réelle et la longévité de telles mesures posent inévitablement question, le changement de ton n'en est pas moins flagrant, au regard du laxisme de 1873.

Bien entendu, c'est la réaction logique d'une administration qui souhaite ne pas voir se reproduire l'impressionnant incendie de 1890, et celle d'un industriel qui a intérêt à éviter une nouvelle perte aussi considérable. Mais au-delà, la demande d'autorisation de 1890 est traitée dans un cadre législatif renouvelé, qui donne à l'administration de nouveaux devoirs et davantage de moyens en matière de prévention³⁸. Entre 1886 et 1889, trois arrêtés royaux et une loi sont promulgués, réformant la procédure d'autorisation³⁹. Sans faire l'exposé complet de cette nouvelle législation, soulignons qu'elle donne l'obligation aux industriels de fournir lors de chaque demande un relevé des mesures techniques qui seront prises pour la protection des ouvriers, qu'elle rend systématique la rédaction d'un rapport sur le sujet par un inspecteur délégué, qu'elle refond la nomenclature, et qu'elle confère à l'inspecteur délégué le pouvoir de rédiger un procès-verbal à valeur judiciaire en cas d'infraction.

Ainsi, à défaut de voisins menacés par les risques d'incendies, il aura fallu, pour que soient prises de réelles mesures de prévention des incendies, que la législation oblige l'administration à prendre en compte, dans le traitement des demandes d'autorisation, les dangers encourus par les ouvriers. Notons toutefois que l'efficacité des mesures de 1890 est peut-être à relativiser : l'usine brûlera une seconde fois en 1911⁴⁰. Cet incendie fit d'ailleurs parler de lui... en 2000, lorsqu'une étude de sol menée sur cette zone a montré que des pollutions en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) qu'on attribuait à une entreprise actuelle du zoning industriel de Flawinne provenaient en réalité des fumées épaisses qui s'étaient déposées dans les alentours, lors du sinistre de 1911⁴¹.

37 AÉN, AP, n° 1730, *Rapport de l'inspecteur André*, 10 déc. 1890.

38 Chr. Verbruggen, « Nineteenth century reactions to industrial pollution in Ghent, the Manchester of the continent. The case of the chemical industry », C. Bernhardt et G. Massard-Guilbaud, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, 2002, p. 378-379.

39 Arrêtés royaux du 27 déc. 1886, du 31 mai 1887, du 10 juil. 1889 ; Loi du 5 mai 1888.

40 *Gazette de Charleroi*, 24 juin 1911.

41 *Le Soir*, 4 mars 2000.

Pollution atmosphérique et riverains

La troisième problématique soulignée par le cas de l'usine Tack est celle de la pollution atmosphérique. La distillerie s'installe dans un climat particulier vis-à-vis de l'industrie chimique. Dans les années 1850, un soulèvement massif de riverains eut lieu contre les émanations d'usines de soude et d'acide sulfurique installées dans la Basse-Sambre. Certains rassemblements tournèrent à l'émeute, faisant deux victimes. Les autorités nommèrent alors une commission d'enquête qui, bien que reconnaissant des problèmes liés aux émanations, ne parvint que difficilement à les régler sur le terrain⁴².

La distillation du goudron peut engendrer plusieurs types d'émanations. La première provient du brai qui est déversé, avant d'être passé à l'état solide, dans des fosses extérieures, engendrant des émanations nauséabondes⁴³. Certains sous-produits de la distillation peuvent également avoir des effets nuisibles et incommodants si leur récupération durant le procédé n'est pas optimale⁴⁴. Enfin, l'acide nitrique, fabriqué par l'usine en 1897, induit le dégagement de vapeurs nitreuses, d'odeurs et de fumées avec une action délétère sur la santé et la végétation environnante. Selon des traités du XIX^e siècle, l'insalubrité liée à la production d'acide nitrique « peut être écartée quand on condense avec soin toutes les vapeurs » et qu'on les rejette « très haut dans l'atmosphère »⁴⁵.

Lorsqu'Auguste Tack introduit la demande pour établir son usine de distillation de goudron, en 1872, il précise que l'usine sera isolée dans un rayon de 200 mètres. Il argumente également que les vapeurs qui pourraient s'échapper seraient chargées d'acide phénique « que l'on sait constituer un remède efficace pour éloigner les miasmes et combattre la contagion des maladies »⁴⁶. Le 25 novembre 1872 a lieu l'enquête de commodo et incommodo⁴⁷, comme prescrit par l'arrêté royal du 29 janvier 1863. Cinq opposants craignent que « l'odeur qu'elle [la distillerie] répandra rende le

42 J. Maréchal, *La guerre aux cheminées: Pollutions, peurs et conflits autour de la grande industrie chimique (Belgique, 1810-1880)*, Namur, 2016.

43 M. Vernois, *op. cit.*, t. 2, p. 401-404.

44 Ch. de Freycinet, *op. cit.*, p. 269-274.

45 M. Vernois, *op. cit.*, t. 1, p. 150-151.

46 AÉN, AP, n° 1730, Lettre d'Auguste Tack à la députation permanente. Demande d'autorisation pour une distillerie de goudron, 29 octobre 1872.

47 AÉN, AP, n° 1730, Enquête de commodo et incommodo, 25 novembre 1872.

séjour des environs insupportable ». Ils redoutent également de « subir des préjudices à [leurs] récoltes et à [leurs] fruits ». Cependant, les plaintes vont être écartées par les autorités communales et l'ingénieur des Mines car les plaignants seraient situés trop loin de l'exploitation. De plus, la fabrication du goudron s'effectuerait entièrement en vase clos, et n'engendrerait aucune émanation extérieure⁴⁸. L'autorisation d'installation est donc accordée, sans aucune condition relative aux propriétés voisines, essentiellement agricoles⁴⁹.

En 1880, plusieurs plaintes sont déposées auprès de la commune de Flawinne pour des dommages subis par des arbres fruitiers et des produits de jardins⁵⁰. L'ingénieur des Mines, envoyé sur place par le gouverneur, conclut que l'usine respecte bien les termes de l'autorisation. Il est répété que la production n'induirait aucune émanation. Les destructions dans les cultures seraient donc dues à un froid excessif⁵¹. Ainsi, malgré ces plaintes, l'administration communale ne manifeste aucune opposition lors du renouvellement d'autorisation en 1891. Cependant, l'inspecteur des Établissements insalubres impose des conditions liées au brai, celui-ci ne pouvant être évacué à l'extérieur qu'après avoir été descendu à une température impliquant « le degré de viscosité strictement nécessaire » à son écoulement⁵².

En 1897, la demande d'autorisation pour fabriquer de l'acide nitrique est accordée alors que personne ne s'est présenté lors de l'enquête de commodo et incommodo. Toutefois, l'autorisation précise, comme il est d'usage, que c'est « sous condition que la fabrication dont il s'agit soit faite dans des conditions telles qu'elle ne pourra nuire en aucune façon soit aux ouvriers, soit aux personnes, soit aux fruits et aux récoltes des environs »⁵³. Six mois après cette autorisation, en juin 1898, une première pétition rassemblant plus de 70 signataires est adressée à l'administration communale de Flawinne⁵⁴ pour dénoncer le préjudice subi par les petits cultivateurs de la commune. Les élus locaux vont relayer cette plainte au niveau provincial. Ils l'estiment fondée, mettant principalement en cause l'acide nitrique nouvellement

48 AÉN, AP, n° 1730, Extrait du registre aux délibérations du collège échevinal de Flawinne, 10 décembre 1872 ; AÉN, AP, n° 1730, Rapport de l'ingénieur Berchem, 25 mars 1873.

49 AÉN, AP, n° 1730, Autorisation de la députation permanente, 18 avril 1873.

50 AÉN, AP, n° 1730, Lettre du bourgmestre de Flawinne au gouverneur, 13 avril 1880.

51 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'ingénieur Berchem au gouverneur, 7 mai 1880.

52 AÉN, AP, n° 1730, Autorisation de la députation permanente, 16 janvier 1891.

53 AÉN, AP, n° 1730, Autorisation de la députation permanente, 10 décembre 1897.

54 AÉN, AP, n° 1730, Avis de l'inspecteur du Travail, adressé au ministre de l'Industrie et du Travail, 9 mai 1898.

autorisé⁵⁵, puis demandent même le retrait de cette autorisation⁵⁶. L'inspecteur du Travail répond sommairement que toutes les conditions émises lors de l'autorisation sont, selon lui, respectées⁵⁷. Finalement, en juillet 1899⁵⁸ et après de nombreux mois de procédure, il sera signalé à la commune que la fabrication mise en cause ne serait plus effectuée depuis un an. La Société aurait ainsi abandonné la production d'acide quelques mois après que l'autorisation lui ait été accordée.

Cette interruption de la production d'acide n'empêchera pas plusieurs voisins de constituer un syndicat en 1900 pour se porter devant le Tribunal de commerce et réclamer des dommages et intérêts concernant la destruction de leurs récoltes. Sur 22 demandeurs, seuls sept se voient accorder des indemnités à hauteur de 4 à 446 fr., et pour un montant total de 1151,53 fr. Le jugement, rendu en 1902⁵⁹, précise que l'usine défenderesse a traité des matières qui pouvaient produire les dégâts à la végétation, mais qu'à partir de 1899 des améliorations importantes ont été apportées. Les experts reconnaissent que les vapeurs pourraient être totalement supprimées en coulant le brai dans des bassins couverts.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Une nouvelle pétition est envoyée à la commune en 1903⁶⁰. Les 64 signataires veulent que soient prises en compte toutes les conclusions du jugement de 1902, y compris celle affirmant que les émanations pourraient être supprimées définitivement. Les élus décident de soutenir cette pétition, et la transmettent au ministre de l'Industrie et du Travail et au ministre de l'Agriculture⁶¹. Cependant, cette stratégie sera peu payante, puisque ces pétitions sont une fois de plus redirigées vers les services provinciaux qui déclareront qu'aucune infraction aux autorisations n'a été observée, et que ces affaires relèvent donc des tribunaux⁶². C'est donc la conclusion de cet ultime rebondissement dans le dossier provincial concernant les émanations de l'usine Tack.

55 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'échevin délégué au bourgmestre de Flawinne au gouverneur, 25 juin 1898.

56 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'échevin délégué au bourgmestre de Flawinne au gouverneur, 29 juin 1899.

57 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'inspecteur du Travail au gouverneur, 09 septembre 1898.

58 AÉN, AP, n° 1730, Lettre du gouverneur à l'administration communale de Flawinne, 27 juillet 1899.

59 AÉN, AP, n° 1730, Copie du jugement du Tribunal de commerce de Namur, 12 décembre 1902.

60 AÉN, AP, n° 1730, Pétition adressée au ministre du Travail et liste des signataires, 25 janvier 1903.

61 AÉN, AP, n° 1730, Lettre de l'administration communale de Flawinne au ministre de l'Industrie et du Travail, 29 janvier 1903 ; Lettre de la société des signataires adressée au ministre de l'Agriculture, 30 mars 1903.

62 AÉN, AP, n° 1730, Rapport relatif à l'usine de la Société anonyme des Charbonnages et Sous-produits réunis de Flawinne, 31 mars 1903 ; Lettre du gouverneur aux bourgmestre et échevins de Flawinne, 14 avril 1903.

Conclusion

Face à cette industrie qu'elle n'a encore jamais rencontrée dans ses frontières, l'administration provinciale namuroise adopte, somme toute, une attitude « classique » dans l'histoire des nuisances industrielles au XIX^e siècle⁶³. Elle prend le parti d'accorder facilement l'autorisation demandée par Auguste Tack, en se reposant sur l'argument technique – le confinement des rejets et la suppression du risque d'incendie sont techniquement possibles – et sur la rationalité économique – l'industriel a intérêt à éviter des rejets non rentables et à sécuriser son établissement. L'absence d'habitation proche incite d'autant plus au « laisser-faire ». L'administration est-elle inconsciente des risques et des nuisances réels liés à la distillation du goudron ? Bien que peu adaptées au contexte extra-urbain, la littérature existante et les nomenclatures excluent probablement un simple défaut de connaissance. Ayant alors acquis une certaine expérience des distilleries de goudron, l'administration provinciale n'a-t-elle pas réitéré, dans les années 1890, cette confiance basée uniquement sur des raisonnements théoriques ? À cet égard, la pollution de l'eau fait exception. Aucun traité ni nomenclature ne l'envisage, à une époque où, du reste, les rejets liquides dans les rivières – qui plus est, dans les voies navigables – font encore souvent figure de solution aux nuisances, plus que de problème à résoudre. Si l'administration provinciale agit en conformité avec son temps, son laxisme ne laisse toutefois pas d'étonner dans le contexte particulier de la vallée de la Sambre. Moins de vingt ans auparavant, le gouvernement était forcé d'envoyer l'armée à Floreffe et Auvélais, pour protéger de la colère populaire des usines chimiques que les pouvoirs publics avaient autorisées avec la même confiance aveugle⁶⁴.

Une fois installée, l'usine d'Auguste Tack est à l'origine d'une série de *débordements* qui touchent des enjeux (propriété privée, préservation des ressources, santé, condition ouvrière), des territoires (intérieur de l'usine, voisinage direct, vallée), des normes (établissements classés, cours d'eau, protection de l'ouvrier) et des compétences (technique, hygiène du travail, chimie, botanique, etc.) bien différents. Cette diversité d'implications contraste avec le nombre très limité d'experts appelés par l'autorité provinciale à traiter le dossier Tack (ingénieur des Mines, inspecteur des Établissements classés et plus tard inspecteur du Travail). S'il est vrai que l'Arrêté royal du 29 janvier 1863 reste vague sur la question, celui du 27 décembre 1886 établit

63 Voir G. Massard-Guilbaud, *op. cit.*

64 J. Maréchal, *La guerre aux cheminées, op. cit.*

pourtant une liste de fonctionnaires ou de comités techniques à consulter, consacrant ainsi la possibilité de recueillir des avis spécialisés selon les types d'industrie ou de nuisance⁶⁵.

Or, les fonctionnaires privilégiés dans les faits par la députation permanente prennent peu d'initiatives, se contentant souvent de suivre simplement les mesures proposées par l'industriel, exception faite de la prévention des incendies après 1890. En somme, la véritable dynamique est insufflée par les acteurs qui, de leur propre initiative, soulèvent les problèmes engendrés par l'usine Tack. Dans le cas des pollutions atmosphériques, ce sont les riverains lésés, épaulés tardivement par l'administration communale. Quant aux rejets dans la Sambre, c'est l'administration des Eaux et Forêts, dans la personne de Mortehan, qui les dénonce et les poursuit, au moment où les déversements polluants dans les cours d'eau commencent à heurter les sensibilités et à susciter de premières normes générales.

Toutefois, les griefs de ces acteurs privés ou institutionnels, demandeurs d'un contrôle plus strict, se heurtent au refus ou à la relative passivité de l'administration provinciale. Si bien que le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics doit lui-même réactiver le traitement du dossier à plusieurs reprises. Finalement, c'est de la justice qu'émanent les décisions les plus tranchées, à l'occasion des procès civils condamnant l'industriel à des réparations, certes souvent moins élevées qu'escompté, mais bien réelles. C'est là une situation qui reflète l'esprit du décret de 1810, point de départ de la législation sur les établissements classés : « l'administration, en autorisant les établissements classés suivant la procédure définie par le décret de 1810 (enquête de commodo et incommodo et rapport d'expert), garantit leur pérennité, en dépit des contestations des voisins, qui n'ont plus qu'à se tourner vers les cours civiles pour obtenir des indemnités »⁶⁶.

65 Art. 7 de l'Arrêté royal du 27 décembre 1886.

66 J.-B. Fressoz, « Circonvenir les circumfusa. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des « choses environnantes » : France, 1750-1850 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 56-4, 2009, p. 40.

PARTIE 2

DE 1900 À NOS JOURS : UN PETIT ÉTAT DANS L'EUROPE ET LE MONDE

POLITIQUE ET SOCIÉTÉ BELGES

LA DYNASTIE BELGE ET LA SCIENCE SOUS LE RÈGNE D'ALBERT I^{er}

Pascal PIROT

« Si je n'avais pas dû être roi, je crois que j'aurais pu faire un bon ingénieur ». Ce sont les mots que Jacques Willequet¹ prête à Albert I^{er}, roi des Belges de 1909 à 1934. Au-delà des indications que nous apporte cette phrase à propos de la conception par Albert I^{er} du « métier de Roi » en tant que devoir, voire obligation, elle témoigne d'un certain intérêt de ce dernier pour la science et l'industrie, intérêt qui trouve son expression la plus éclatante dans le discours de Seraing prononcé le 1^{er} octobre 1927 à l'occasion du 110^e anniversaire des établissements John Cockerill. C'est ce discours et ses suites – dont la création du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) l'année suivante – qui devaient participer à la construction, dans l'imaginaire collectif, de l'image du « Roi-Savant », brillamment analysée par Laurence van Ypersele². Cette figure du Roi protecteur des sciences, au même titre que des arts, se développe en effet après la Seconde Guerre mondiale alors que l'historiographie scientifique a tendance à ébranler l'image du « Roi-Soldat ». Elle a trouvé à s'exprimer notamment dans l'iconographie (le Roi est proche des savants de renommée mondiale, il s'intéresse à tout, il est « bricoleur »). Pour autant, cette image ne correspond pas moins pour partie à la réalité ; oui, Albert I^{er} a contribué à la création du FNRS ; oui, il peut être considéré comme sensible aux sciences ou encore à la fonction des ingénieurs. L'enjeu sera donc de distinguer ici le bon grain de l'ivraie, le mythe de la réalité. En corollaire, nous voudrions mesurer l'influence et le rôle de la monarchie dans le développement des sciences, ses modalités d'action, ses buts et ses moyens. Voir dans quelle mesure la monarchie a contribué aux prémisses d'une « politique scientifique » et ses retombées économiques.

Pascal PIROT, Docteur en Histoire, Art et Archéologie (Université de Liège).

1 J. Willequet, *Albert I^{er}, roi des Belges*, Bruxelles, Presses de Belgique, 1979, p. 200.

2 L. Van Ypersele, *Le Roi Albert. Histoire d'un mythe*, Ottignies, Quorum, 1995, p. 319.

Cette communication est le fruit de recherches menées dans le cadre d'un mandat d'aspirant F.R.S.-FNRS à l'Université de Liège. Elles constituent la première étape d'une thèse de doctorat au cadre chronologique plus large, puisqu'elle concerne l'étude des relations science-dynastie du début du règne d'Albert I^{er} à la Commission nationale des sciences présidée par Léopold III, soit *grosso modo* la période 1909-1959³.

La présente communication s'efforcera de se concentrer sur la personne du roi Albert I^{er} davantage que sur la famille royale ou sur l'entourage. Nous voudrions explorer différents domaines scientifiques et/ou techniques où l'influence du Roi s'est exprimée de façon manifeste, en mettant l'accent sur trois thématiques distinctes : le Roi et le monde scientifique, les missions scientifiques et le Congo et la conception royale des rapports science-industrie.

Albert I^{er} et le monde scientifique belge

Ce n'est pas le lieu ici d'écrire une biographie d'Albert I^{er}, différents travaux, de Jacques Willequet à Jan Velaers⁴, y ont déjà été consacrés. Il faut néanmoins considérer le fait que le prince Albert est un homme de son temps, sensible aux inventions et aux nouveautés techniques qui sont évidemment nombreuses à la fin du XIX^e siècle, l'électricité, les ondes hertziennes, l'automobile et l'aviation. Cet intérêt est encore accentué par une formation intellectuelle – chapeauté par son précepteur Harry Jungbluth (1847-1930) – où mathématiques et mécanique occupent une place importante. Le prince Albert, qui roule en automobile et vole en dirigeable (il effectue une ascension en ballon libre lors d'un voyage à Paris avec le comte Adrien d'Oultremont), posséderait donc une « intelligence mécanistique », comme l'écrit le journaliste catholique Charles d'Ydewalle en 1937⁵. Le 3 décembre 1908 encore, il effectue le voyage Bruxelles-Ostende à bord du wagon dynamomètre de Huberly et Doyen et fait lui-même le compte rendu du voyage en évoquant les spécificités techniques de la machine⁶.

Avec l'accession au trône, le roi Albert I^{er} tente de tisser des relations sereines avec le monde scientifique. À peine le deuil de Léopold II terminé, il assiste le 4 avril 1910 à une conférence donnée au Théâtre de la Monnaie par Manuel de Oliveira Lima, ministre du Brésil à Bruxelles. Organisée sous les auspices de la Société royale de géographie, on imagine dans l'entourage

3 Thèse soutenue en mars 2015 à l'Université de Liège.

4 J. Velaers, *Albert I : Koning in tijden van oorlog en crisis, 1909-1934*, Tielt, Lannoo, 2009.

5 Ch. d'Ydewalle, *Le secret d'Albert I^{er}*, Bruxelles, Nouvelle Société d'Éditions, 1937, p. 18.

6 Archives du Palais royal (APR), Bruxelles, Secrétariat du prince Albert et de la princesse Élisabeth, n° 340.

du Roi que cette manifestation, censée réunir le gratin du monde scientifique belge (universités, société savantes, académies, etc.), pourrait servir de prise de contact. Parlant des représentants des institutions scientifiques et des milieux académiques belges, le Grand Maréchal de la Cour écrit que « [...] toutes ces personnalités, qui depuis de nombreuses années se considèrent comme tenues trop à l'écart de ce qui touche la Famille Royale, – et par ce fait sont devenues quelque peu ombrageuses – placent aujourd'hui toute leur confiance dans le nouveau Roi ». Ainsi, « le moment paraît donc opportun de fournir à la Belgique intellectuelle un encouragement qui lui donne une nouvelle impulsion de loyalisme⁷ ».

Tout au long du règne, on verra le Roi soutenir le monde scientifique et encourager la recherche, via l'arsenal de possibilités dont il dispose. L'entrevue ou la réception officielle au Palais est la plus commune ; elle concerne les représentants du monde scientifique belge comme les savants étrangers les plus illustres (réception des participants aux Conseils Solvay, des membres de la *Physiological Society* britannique, etc.). De même, la présence du Roi lors d'inaugurations, avec ou sans discours royal, porte en elle-même un message d'encouragement. Voilà pour ce qui est de la coutume ou de la tradition. Au niveau plus « privé », il n'est pas rare de voir le Roi intervenir, oralement ou par écrit, directement ou via sa Maison, auprès des autorités compétentes, par exemple pour des questions matérielles ou financières (cf. la lettre de 1933 à Maurice Lippens, ministre des Sciences et des Arts, pour lui demander de se pencher sur le traitement et la retraite des chefs d'établissements scientifiques). Ces interventions peuvent également concerner des nominations – il s'agit de soutenir tel scientifique dont la candidature est jugée de qualité, tel homme bien connu du Palais.

Les missions scientifiques et le Congo

S'il est un domaine où le monde scientifique doit être à l'avant-plan dans l'esprit du Roi, c'est bien le Congo. Certes, Albert I^{er}, lorsqu'il monte sur le trône, ne manque pas de souligner « l'œuvre coloniale » accomplie par son oncle, mais il insiste néanmoins sur le fait qu'il faut coloniser de manière « réfléchie »⁸. Selon lui, une série de domaines doivent être considérés

7 « Note relative à la présence éventuelle de S.M. le Roi des Belges à la conférence que S.E.M. Manuel de Oliveira Lima donnera dans le courant de cette année, sous les auspices de la Société royale Belge de Géographie » (s.d.), APR, Grand Maréchal de la Cour, règne d'Albert I^{er}, n° 118.

8 Inauguration du Musée colonial de Tervueren, 8 mai 1910, APR, *Discours prononcés par S.A.R. Monseigneur le Prince Albert (1898-1909) ; S.M. le Roi Albert (1909-1912)*, t. I, p. 95-106.

comme prioritaires : le développement économique (industriel et agricole), développement de la médecine et de la santé publique, le développement des voies de communication au sein de la colonie et des communications colonie-métropole. Albert I^{er} considère, à propos de ce dernier point, que les progrès réalisés en matière de communication et de transport doivent permettre de faciliter les contacts entre la Belgique et le Congo. C'est ce qui l'amènera à soutenir la création d'une école de pilotage, ainsi que la première liaison commerciale au Congo belge (dite « Ligne aérienne du Roi Albert - LARA ») et la Société nationale d'études pour les transports aériens (SNETA)⁹. Auparavant, il avait fortement appuyé le développement de la TSF (transmission sans fil) en finançant dans les années 1910 l'établissement d'un réseau de douze stations au Congo, bientôt reliées à un émetteur situé au sein même du palais royal de Laeken. Cette station, à partir de laquelle sont diffusées les premières émissions radio d'Europe, émet plusieurs heures par jour mais sera désactivée devant l'avancée allemande en août 1914¹⁰.

On constate donc que dans ce projet de colonisation « réfléchi », la science est mobilisée, comme le résume le Roi à l'occasion de l'inauguration de l'Université coloniale, en 1923 : « Les progrès de la science étendent sans cesse son domaine ; aucune entreprise sérieuse ne peut se passer de son concours ; la science exerce aujourd'hui une action puissante sur toutes les œuvres humaines »¹¹.

Le Roi va dès lors insister pour être associé – ou en tout cas mis au courant – des différentes missions scientifiques, qui sont du reste d'ordres assez divers, en lien avec le Congo. Dès le début du règne, il demande à être expressément informé des projets de mission à caractère scientifique dans ce pays. En effet, apprenant le projet de mission ethnographique au Congo (Uelé-Ubangi) de G. Van der Gucht, docteur en sciences naturelles, le Roi fait envoyer, en février 1910, une lettre au ministre des Colonies Jules Renkin pour lui signaler le « profond intérêt » qu'il porte aux missions scientifiques au Congo en indiquant qu'il souhaite être mis « à l'avance au courant de [ses] intentions en ce qui concerne l'envoi d'autres missions scientifiques

9 F. Capron, *La couronne et les ailes*, Bruxelles, Centre de Vulgarisation Aéro-Astronautique, 1961.

10 D. Denuit, « Le roi Albert et l'information (Presse, cinéma, radio) », *Actes du colloque Roi Albert. Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}, 26-29 mai 1975 - Handelingen van het colloquium Koning Albert. Brussel, Koninklijke Bibliotheek Albert I, 26-29 mei 1975*, Bruxelles, 1975, p. 255-271.

11 Inauguration de l'Université coloniale, Anvers, APR, *Discours de Sa Majesté le Roi Albert I^{er}, 1923-1928*, t. III, p. 396-402.

dans notre colonie »¹². Le Palais interviendra pour que la mission, qui se déroule en 1911, bénéficie de certaines facilités pour accomplir ses travaux au Congo et celle-ci fera d'ailleurs parvenir un certain nombre de pièces au Musée de Tervuren.

Pour mener à bien son projet colonial, le Roi dispose de la manne financière constituée par le « fonds spécial ». Lors de la cession du Congo à l'État belge, Léopold II s'était vu promettre une somme de cinquante millions de francs belges en guise de compensation. Il avait voulu l'affecter notamment à la création de l'« École mondiale » de Tervuren, qui défendait l'ambitieux projet d'assurer la formation de l'ensemble des Belges candidats à l'expatriation, notamment au Congo, depuis le négociant jusqu'au fonctionnaire en passant par le médecin et le militaire. Il n'en sera rien, même si l'École coloniale d'Anvers, future Université coloniale, créée en 1920, relève de la même volonté de formation des coloniaux, mais à une moindre échelle et en se concentrant sur les fonctionnaires. Le successeur de Léopold II consacre en effet la majeure partie de cet argent au Congo : mis à part l'octroi d'une pension aux anciens colons, l'argent est affecté aux routes et liaisons fluviales - c'est dans cette optique que s'inscrit son soutien au développement de la TSF -, mais aussi aux recherches en amélioration de l'agriculture, aux initiatives de protection de la nature (intérêt qui se matérialisera par le Parc national Albert au Kivu) et à la lutte contre les maladies tropicales. Le fonds spécial servira à financer diverses missions scientifiques, en particulier dans la colonie, par exemple l'expédition de Joseph Marcq en 1922. Ce dernier, professeur de zootechnie et d'hygiène aux Instituts supérieurs agricoles de Gembloux, est chargé d'étudier l'élevage au Congo. Il est utilisé également pour financer, en janvier 1918, l'envoi de trois personnes, De Poortere, De Wolf et Hens, dans la colonie pour y aider au développement respectivement de l'industrie cotonnière, des graines oléagineuses et de la production sucrière. Le fonds sert donc notamment pour l'octroi de bourses de voyage et doit, d'une manière générale, servir au développement économique du Congo. Quant à Tervuren, on y rénove tout de même le « Musée du Congo » né dans la foulée de l'Exposition universelle de 1897, dont la nouvelle mouture, officiellement appelée « Musée du Congo belge », est inaugurée en 1910. Le Roi suivra de près son fonctionnement.

Parallèlement, le roi Albert n'a de cesse de placer le Congo au centre de l'attention sur le sol belge. Le Congrès colonial, destiné à favoriser les contacts entre coloniaux et milieux de la métropole, qui aura lieu tous les

12 Le Cabinet du Roi à G. Van der Gucht, 23 février 1910, APR, Cabinet du roi Albert I^{er} en période de paix, n° 1091.

cinq ans de 1920 à 1940, serait « une idée du Roi », selon le juriste Octave Louwers, qui sera par ailleurs président de l'Institut (future Académie) des sciences coloniales¹³. La Semaine coloniale interuniversitaire, organisée en mai 1924, est un autre exemple de réflexion scientifique sur le Congo. Les facultés des sciences prônent par exemple différentes mesures dont l'introduction de cours coloniaux dans les universités. Ce point de vue est partagé par le Roi qui avait déjà, en novembre 1922, écrit à Pierre Nolf, le ministre des Sciences et des Arts qui est d'ailleurs l'un de ses proches conseillers, un long plaidoyer à ce propos (sans trop de succès puisque seul un cours facultatif d'histoire de la colonisation est institué à l'Université de Gand en 1923)¹⁴.

On voit donc s'esquisser une certaine forme de politique coloniale basée sur la science, en quelque sorte une « politique scientifique coloniale ». Il faudrait y ajouter les multiples initiatives en matière de développement économique (études menées par l'Institut de sociologie Solvay et d'Émile Waxweiler au Katanga sur les perspectives commerciales et les possibilités d'établissement de colons) et médical (la Croix-Rouge coloniale, les recherches sur la maladie du sommeil menées par Louise Pearce, de l'Institut Rockefeller, avec l'appui du Palais, le Foréami - Fonds reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes, etc.).

Science et industrie

Il est certain, comme on l'a beaucoup dit, que ce sont certaines relations entretenues avec les milieux de la grande industrie belge qui ont forgé une partie des conceptions d'Albert I^{er} sur la science. La jeunesse du prince Albert a coïncidé avec l'inversion du rapport entre science et technique : la prise de conscience de ce que la science fondamentale peut permettre de développer des techniques nouvelles. Auparavant, on allait au contraire de la technique vers la science. On procédait à tâtons, via la pratique et presque par hasard. Il n'est dès lors pas étonnant dans ce contexte qu'Albert I^{er} ait été très impressionné par exemple par l'industriel et mécène Ernest Solvay (1838-1922), à l'origine des fameux conseils de physique puis de chimie regroupant à intervalles réguliers les sommités en ces domaines. On sait que le Roi et la Reine suivront attentivement le déroulement des travaux des différents

13 M.-L. Gérard, « Documents de travail du Roi Albert I^{er} », *Revue générale belge*, novembre 1951, p. 8-9.

14 Note de M.-R. Thielemans concernant la lettre du 19/11/22 adressée à Pierre Nolf, ministre des Sciences et des Arts, dans APR, Copies dactylographiées des lettres manuscrites d'Albert I^{er}, 1919-1934.

conseils, invitant régulièrement les congressistes au Palais. Par ailleurs, les deux voyages aux États-Unis effectués par Albert I^{er} l'ont grandement influencé. Le premier, en 1898, fut l'occasion de visiter entreprises et industries et de constater *de visu* la qualité de l'enseignement universitaire américain. De même, le voyage triomphal de 1919 devait, comme l'a écrit la princesse Marie-José¹⁵, corroborer sa conviction que « tout un immense secteur de la science moderne ne saurait être utile s'il [n']aboutit pas à la création d'une industrie correspondante ».

Ainsi se développe, dans l'entourage du Roi, une réflexion sur la collaboration science-industrie, la mobilisation de la science au profit de l'industrie et du redressement économique. En janvier 1921, Albert I^{er} prononce, lors de sa visite au Comité central industriel, un discours « sur la nécessité d'intensifier la collaboration de la Science et de l'Industrie ». On l'imagine, cette question concerne le personnel susceptible de pratiquer la science au sein de l'industrie, à savoir les ingénieurs qui sont pour lui, comme il le dira plus tard, en juin 1926, lors du congrès de l'Association des ingénieurs sortis des écoles spéciales annexées à l'Université de Gand, « un élément de coordination entre le monde immense de la production et les sphères supérieures où s'élaborent la science et la haute culture¹⁶ ». Le 15 février 1921, le Roi réunit les présidents des grandes associations belges d'ingénieurs, dont celui de la Société belge des ingénieurs et industriels (SBII), déjà placée par ailleurs sous sa présidence d'honneur et qu'il connaît fort bien, y ayant déjà pris la parole notamment pour un exposé sur le rail et la route en 1908. Les relations entre le Roi et le milieu des ingénieurs ont du reste eu tendance à se renforcer encore sous l'effet de la désignation, en 1919, de Max-Léo Gérard (1879-1955) en tant que secrétaire d'Albert I^{er}, Gérard étant lui-même ingénieur de formation et très proche des milieux industriels, en particulier liégeois. Le but est « d'examiner avec eux certaines questions relatives à notre expansion économique ». Cinq points sont spécifiquement abordés : l'enseignement technique et la création de laboratoires d'enseignement supérieur « dans le genre de ceux qui existent en Amérique » ; la répartition du travail et la production industrielle belge ; les exportations (notamment en Amérique latine, d'où le Roi revient¹⁷) ; l'envoi d'ingénieurs au Congo, et notamment au Katanga, pour mettre en valeur la colonie et si possible s'y établir¹⁸.

15 Marie-José de Savoie, *Albert et Élisabeth de Belgique, mes parents*, Bruxelles, Le Cri, 1999, p. 308.

16 Fêtes jubilaires de l'Association des ingénieurs sortis des Écoles spéciales de Gand, 24 juin 1926, APR, *Discours prononcés par S.M. le Roi Albert (1923-1928)*, t. III, p. 438-439.

17 Albert I^{er} et Élisabeth ont effectué une visite officielle au Brésil du 19 septembre au 16 octobre 1920.

18 En 1924, la SBII créera une section coloniale.

Le Roi, manifestement influencé par ce qu'il a pu voir à l'étranger, insiste enfin sur le « rôle élevé » que doivent remplir les associations d'ingénieurs. Pour y parvenir, il faut s'unir. L'idée de créer une fédération « à brève échéance » est lâchée, processus qui aboutira à la création, quelques années plus tard, de la Fédération des associations belges d'ingénieurs (FABI)¹⁹.

Le Roi ne cesse de montrer à l'égard des associations et des écoles d'ingénieurs, toutes sortes de témoignages de sympathie. Au début des années 1920, il encourage la souscription auprès des industriels en vue de financer la construction de nouvelles installations à l'École spéciale de Liège. Car les écoles ont bel et bien dans son esprit un rôle majeur à jouer. Dans son même discours de Gand de 1926, le Roi note, à propos des progrès majeurs réalisés par les sciences physiques et chimiques, que « c'est la mission des Écoles de génie d'en prévoir et d'en enseigner les applications pour le bien de l'humanité. L'École du Génie Civil de Gand, qui fait partie de la Faculté des Sciences, a compris de tout temps l'union étroite, qui existe entre la science pure et la science appliquée et son enseignement s'est distingué dès son origine par la rigueur de ses méthodes et l'élévation de son niveau ». Il salue donc la part de ces écoles spéciales dans l'« essor industriel du pays ».

Il n'échappe pas au Roi que la recherche « en amont » est tout aussi cruciale. Aussi appuie-t-il dès la fin de la guerre une initiative telle que la Fondation universitaire d'Émile Francqui, créée afin de subsidier la recherche et de favoriser la coordination entre scientifiques à l'échelle du pays, vue comme un premier pas vers la constitution d'un véritable « corps scientifique » belge. Tandis que la réflexion sur l'organisation de la recherche en Belgique et son articulation avec l'industrie se poursuit (Armand Solvay et Dannie Heineman, patron de la Sofina qui a mis en place au sein de son entreprise un laboratoire de recherche réputé, tous deux proches du Roi, mettent en place une commission technico-industrielle pour réfléchir au soutien de la recherche²⁰), Albert I^{er} prononce, le 1^{er} octobre 1927, le discours de Seraing. Les finances publiques ont subi une cure d'assainissement durant les années 1920. Le monde des affaires, par contre, se porte relativement bien. D'où l'idée de faire appel à l'initiative privée. À Seraing, le Roi lance un appel au mécénat industriel, très suivi, en tout cas au sein des grandes

19 « Rapport sur les questions d'ordre économique soumises par S. M. le Roi à l'examen des Présidents des grandes Associations d'Ingénieurs du Pays au cours de l'Audience du 15 février 1921 », mars 1922, *Bulletin de la Société belge des Ingénieurs et des Industriels*, t. II, n° 4, 1921, pp. 28-29.

20 L. Ranieri, *Dannie Heineman. Un destin singulier. 1872-1962*, Bruxelles, 2005, p. 369-372.

entreprises²¹. Le Roi s'associe ostensiblement aux opérations de souscription publique (représentation au bénéfice du fonds au Théâtre du Parc, plusieurs discours, lettres de remerciements aux souscripteurs) et le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) est bientôt sur pied. Il porte en lui-même les deux idées développées ci-dessus : entretien d'un corps de savants et soutien à la recherche pure. Il arrivera qu'Albert I^{er} intervienne directement en faveur du fonds, par exemple en mai 1930, lorsqu'il s'adresse au baron Houtart, ministre des Finances, pour que le FNRS bénéficie de l'exemption fiscale. Plusieurs projets, notamment l'expédition du Ruwenzori, recevront son soutien.

Conclusion

Certes, c'est le souvenir de l'impulsion royale en faveur de la science qui, davantage que son contenu, a fait du discours de Seraing un mythe mobilisateur ; celui-ci est une balise chronologique et constitue une référence indispensable pour tout discours sur la science en Belgique au XX^e siècle. Il n'en demeure pas moins que le Roi y développe l'idéal d'une science utile, sociale, pacifique et patriotique. Albert I^{er} a une véritable vision des rapports science-industrie, qui à l'époque ne fait pas forcément consensus dans les milieux industriels comme académiques, où la science dite fondamentale est la condition *sine qua non* de la science dite appliquée : « C'est dans les laboratoires de recherche que s'élaborent les rudiments de l'industrie future », dit le Roi. La science y est également vue comme un élément de prospérité à travers le développement économique, de paix grâce au rapprochement entre les peuples (la science est « un élément d'union et de concorde » et la coopération intellectuelle « un puissant agent de pacification entre les hommes et les nations »²²) et flatte l'*ego* des habitants de la Belgique, terre d'innovation et pays d'accueil de John Cockerill. Le discours suscita la levée de fonds et permit la constitution du FNRS, qui dans le fond épouse cette conception de la science.

21 Voir notamment à ce propos K. Bertrams, « De l'initiative privée à la reconversion publique du « système francquiste » : le F.N.R.S. et la coordination de la recherche scientifique en Belgique », *Pour une histoire de la politique scientifique en Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, K. Bertrams, É. Biémont, B. Van Tiggelen, G. Vanpaemel (dir.), Actes du colloque des 22 et 23 avril 2005 au Palais des Académies, Bruxelles, Académie royale de Belgique – Classe des Sciences, 2007 ; S. Khairi, *Le Fonds national de la recherche scientifique*, Mémoire de licence inédit (direction Serge Jaumain), Université libre de Bruxelles, 2000.

22 Création du Fonds national de la recherche scientifique, 26 novembre 1927, APR, *Discours prononcés par S.M. le Roi Albert, 1923-1928*, t. III, APR, p. 483-484.

De la même manière, la science est vue par Albert I^{er} comme un instrument de développement économique du Congo, en plus d'un facteur de prospérité sociale et de santé publique.

On constate donc, à travers cette série de perspectives thématiques, le rôle du monde scientifique, le Congo, l'industrie, que le Roi a une vision propre de la place de la science dans la société. Herman Liebaers, Grand Maréchal de la Cour du roi Baudouin, isolait un « lien non institutionnalisé entre le souverain et le pays, lien qui s'exprime le mieux dans la participation du roi à la vie artistique et intellectuelle, c'est-à-dire dans les domaines où il dispose d'une plus grande liberté d'être lui-même²³ ». Le Roi jouirait donc en ces matières d'une plus grande « liberté », en tout cas il lui serait davantage loisible d'exprimer un goût ou un point de vue personnels. À la lumière de ce qui précède, il nous semble que cette remarque s'applique pleinement à la science.

23 H. Balthazar, J. Stengers (dir.), *La dynastie et la culture en Belgique*, Anvers, Fonds Mercator, 1990, p. 14.

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES CONFLITS ET TENSIONS AU SEIN DU MOUVEMENT SYNDICAL SOCIALISTE BELGE PENDANT LA PÉRIODE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES¹

Francine BOLLE

Un mouvement syndical socialiste historiquement constitué sur une base très hétérogène

La forte hétérogénéité du mouvement syndical socialiste belge est une réalité ancienne, liée aux origines même de ce mouvement. Celles-ci se situent au début du dernier tiers du XIX^e siècle lorsque diverses organisations ouvrières de métiers, constituées au départ par les travailleurs très qualifiés des villes (principalement Bruxelles et Gand) sur un mode globalement apolitique et très corporatiste, s'ouvrent progressivement aux travailleurs moins qualifiés et aux travailleurs de province. Cette ouverture s'opère principalement sous l'effet de l'industrialisation croissante et du développement des idéaux socialistes d'unité du prolétariat (marqués entre autres par la création de l'*AIT*, 1864). Elle débouche sur la constitution, le plus souvent à l'initiative des syndicats des grandes villes, des premières fédérations professionnelles nationales qui, pour un certain nombre, commencent à se réclamer ouvertement de la « lutte des classes ».

Soucieux de maintenir leur autonomie en matière d'action et de fonctionnement, ces syndicats urbains donnent toutefois à ces organisations nationales un caractère fédératif très lâche. Ce modèle l'emporte également lors de la constitution de la Commission syndicale du Parti ouvrier belge (1898). Malgré son titre, celle-ci accepte d'emblée en son sein les syndicats indépendants – à savoir ceux qui se réclament de « la lutte des classes » mais refusent de s'affilier au POB – bien que cette situation ne sera officialisée qu'en 1907, lorsqu'elle prendra le titre de Commission syndicale du POB et des Syndicats indépendants. La faiblesse des prérogatives de ces organisations

Francine BOLLE, Docteure en Histoire et maître de conférences à l'ULB.

¹ *La mise en place du syndicalisme contemporain et des relations sociales nouvelles en Belgique (1910-1937)*, thèse de doctorat en Histoire, Art et Archéologie, sous la direction de Serge Jaumain, Université libre de Bruxelles, 2013-2014, 2 volumes, 777p.

nationales a certainement contribué à marginaliser en Belgique les syndicats indépendants ou révolutionnaires organisés en dehors de la Commission syndicale (CS) : de fait, ces courants pouvaient s'inscrire dans le mouvement d'ensemble sans craindre pour leur autonomie.

Pendant les années vingt et trente, l'hétérogénéité du mouvement syndical socialiste va se manifester avec une nouvelle vigueur, en partie selon des configurations déjà présentes avant la guerre et en partie selon des configurations inédites, donnant lieu à d'importants conflits internes.

Or, en dépit de leur importance, ces oppositions, tensions, et conflits sont rarement évoqués –et encore moins analysés – dans l'historiographie existante. Cette déficience relève en grande partie des limites d'une histoire syndicale longtemps écrite au rythme des commémorations et où il s'agit prioritairement de véhiculer, auprès des militants et affiliés, l'image la plus homogène possible des organisations célébrées, gage de leur puissance et de leur solidité. Dès lors quand certains conflits internes y sont évoqués, ils sont le plus souvent attribués, soit à l'action d'éléments extérieurs au mouvement syndical (le thème du « noyautage » par le parti communiste est le plus récurrent), soit à des survivances d'un particularisme et d'un autonomisme syndicaux anciens condamnés à disparaître progressivement face à l'inexorable marche vers une modernité dont les traits sont calqués sur les options prises par les directions syndicales.

Le renforcement de la position des syndicats socialistes au sortir immédiat de la Première Guerre mondiale : l'unité syndicale enfin réalisée ?

C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que les syndicats deviennent des « organisations de masse » en Belgique, comptabilisant près de 850 000 adhérents en décembre 1920². La Belgique passe alors, avec un taux de syndicalisation oscillant autour des 40 %, de la dixième (avant 1914) à la troisième place des taux de syndicalisation en Europe occidentale.

Cette croissance syndicale exceptionnelle est d'abord principalement le fait des syndicats de tendance socialiste. Elle est fondamentalement liée à leur engagement à la tête du vaste mouvement social qui éclate dès le lendemain de l'Armistice en opposition aux conditions (salaire, durée du

2 Entre 1914 et 1919, la Belgique passe de la dixième place à la troisième place des taux de syndicalisation d'Europe occidentale avec 41 % de syndiqués, derrière 53 % pour l'Allemagne et 45 % pour le Royaume-Uni.

travail, etc.) de la reprise du travail imposées unilatéralement par le patronat, jugées inacceptables par la plus grande masse des travailleurs qui venait de vivre quatre années de misère et d'intenses privations.

De manière totalement innovante en Belgique, ces mouvements débouchent sur l'intervention de l'État dans les relations au sein du monde du travail en organisant dans un premier temps l'arbitrage des conflits et en provoquant ensuite, dès avril 1919, la réunion des premières commissions paritaires nationales. Des conventions collectives sont alors négociées entre représentants patronaux et délégations ouvrières – composées majoritairement de représentants syndicaux socialistes – donnant satisfaction à un certain nombre de revendications des grévistes. Indéniablement, ces succès ont contribué à la poursuite du ralliement des travailleurs aux organisations syndicales socialistes.

Au sortir immédiat de la guerre, les tensions internes sont peu nombreuses au sein du mouvement syndical socialiste. *L'Appel à la classe ouvrière* que lance la CS au lendemain de l'Armistice fait l'unanimité parmi les groupes qui y sont affiliés. Dans cet *Appel*, la CS invite la classe ouvrière à subordonner la reprise du travail à l'obtention de trois réformes :

- l'adoption de la journée de huit heures ;
- l'augmentation de 100% des salaires d'avant-guerre, avec un minimum salarial d'un franc de l'heure ;
- la reconnaissance des syndicats par les patrons comme interlocuteurs privilégiés dans l'organisation collective du travail que la CS appelait de ses vœux.

Assurément, le contexte de l'Armistice et la forte agitation sociale qui règne à l'époque sont favorables à l'unité syndicale. Même le militant de l'extrême gauche syndicale d'avant 1914, Joseph Jacquemotte – fondateur avant la guerre du groupe *L'Exploité* (autour duquel gravitait l'aile gauche du POB) et futur fondateur du second Parti communiste de Belgique (PCB) – voit dans l'*Appel* de la CS « l'entrée du comité national dans la voie de l'agitation et de l'action », concluant que « pour réussir, la meilleure condition est qu'il y ait unité d'action et volonté unanime d'aboutir »³. Les commissions paritaires mises en place grâce à l'intervention du ministre socialiste Joseph Wauters sont également accueillies avec un large enthousiasme au sein du mouvement syndical socialiste.

3 « XVII^e Congrès syndical du Parti ouvrier et des Syndicats indépendants tenu les 12 et 13 janvier 1919 », *Le Mouvement syndical belge*, 3, (31 mai 1919), p. 35.

Au congrès de janvier 1919, seul le délégué Émile Marchand, secrétaire du Syndicat des Travailleurs du Bois de Bruxelles, s'oppose ouvertement au programme réformiste de la CS, prônant l'adoption d'un programme radical de transformation sociale⁴. Son syndicat est également le seul, à notre connaissance, à rejeter dès le départ et par principe, la négociation en commission paritaire antinomique à la lutte de classes⁵.

Mais, au tournant des années 1920-1921, cette unité syndicale commence déjà à s'effriter, démontrant à rebours que l'unité de l'immédiat après-guerre avait été toute circonstancielle.

Crise et réaction patronale des années vingt : nouveau développement des dissensions au sein du mouvement syndical socialiste

L'année 1920 est incontestablement pour les syndicats une année de transition au cours de laquelle les premières difficultés apparaissent : sous le coup du fléchissement de la conjoncture économique, le coût de la vie tend à augmenter à nouveau, tandis que se développe une contre-offensive patronale pour tenter de récupérer – notamment par le biais des commissions paritaires – les avantages consentis sous la pression du mouvement gréviste de 1919. Alors que les chiffres du chômage croissent également, le vote de la loi des huit heures est bloqué par le « sénat réactionnaire », dénoncent les organisations syndicales.

C'est dans ce contexte que vont se développer, de manière significative, au sein du mouvement syndical socialiste, des tensions importantes en matière d'orientation de l'action syndicale. On distingue deux grandes positions antagoniques en la matière.

D'une part, une condamnation très nette du recours des travailleurs à la grève face aux attaques livrées par le patronat. À l'appui de cette position, la conviction que le déclenchement inconsidéré de grèves en période de crise ne peut qu'entraîner les travailleurs dans des conflits sans issue victorieuse pour le mouvement ouvrier, la marge de manœuvre patronale elle-même étant très faible, vu le renversement de la conjoncture économique. L'action

4 Dès le congrès de janvier 1919, Émile Marchand dénonce l'abandon à ses yeux, par la CS, des objectifs de transformation sociale du syndicalisme au profit d'une amélioration immédiate et partielle des conditions de vie des travailleurs.

5 Concernant spécifiquement cette section syndicale, voir Francine Bolle, « Contribution à l'histoire des tendances révolutionnaires dans le mouvement syndical socialiste belge de l'entre-deux-guerres. Le Syndicat des Travailleurs du Bois, Bâtiment et Ameublement de Bruxelles », *Les syndicalismes dans l'horizon révolutionnaire, XIX^e-XX^e siècle*, vol. 11 de *Dissidences, Bulletin de Liaison des Études sur les Mouvements Révolutionnaires*, éd. du Bord de l'Eau, Bordeaux, automne 2012, p. 31-48.

gréviste risquerait ainsi à la fois de forcer les entreprises les plus faibles à fermer boutique, d'épuiser inutilement les caisses syndicales et surtout de décourager nombre d'affiliés qui déserteraient alors les organisations syndicales qu'ils avaient ralliées sous le coup des victoires obtenues en 1919. Mais, à ces craintes déjà présentes avant 1914 – le phénomène avait d'ailleurs été décrit dès 1891 par Émile Vandervelde sous la métaphore du « syndicat-champignon »⁶ –, s'ajoute de surcroît, en 1920, celle de voir le patronat renoncer à l'organisation collective du travail, considérée par nombre de dirigeants de centrales comme la conquête la plus importante de l'immédiat après-guerre.

« C'est surtout quand la dépression industrielle bat son plein, écrit Isi Delvigne dans *Le Métallurgiste belge*, quand les travailleurs organisés sont déforçés par le chômage et menacés de voir les réformes conquises se dissiper peu à peu, qu'ils ont besoin d'être couverts et protégés par des conventions qui leurs permettent d'attendre des temps meilleurs. Or, pratiquement, il n'y a pas de convention possible, de convention s'étendant à l'ensemble des travailleurs d'une industrie déterminée, sans commission paritaire »⁷.

Aussi, plutôt que d'entraîner les travailleurs dans des grèves défensives inutiles et dangereuses pour la pérennité des organisations syndicales et de l'organisation collective du travail, ce courant estime que l'action syndicale doit essentiellement s'orienter, tant que la crise perdure, en direction du Parlement et des pouvoirs publics. Il s'agit d'obtenir non seulement le vote de la loi des huit heures par les chambres – seule manière de forcer le patronat à les appliquer dans les entreprises – mais aussi une intervention accrue de l'État en faveur des victimes de la crise.

Concernant l'organisation des syndicats socialistes, cette orientation a pour corollaire un nouveau regain en faveur des bases multiples, c'est-à-dire du développement au sein des organisations syndicales d'une offre de services et d'assurances. Caisses de chômage, *viaticum*, services juridiques mais aussi caisses de maladie, d'accident du travail, de pension, services pharmaceutiques, etc. sont considérés comme autant de moyens d'attacher les affiliés à leur organisation une fois la période des grandes victoires révolue⁸.

Cette ligne de conduite est globalement partagée par les membres du comité exécutif de la CS et la plupart des dirigeants des centrales nationales.

6 J. Destrée et É. Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1898, p. 15.

7 I. Delvigne, « Les commissions paritaires. Mise au point », *Le Métallurgiste belge*, 9 (septembre 1922), p. 4.

8 J. Bondas, « La Concentration syndicale », *Le Mouvement syndical belge*, 17 (13 août 1921), p. 144-145.

À la lueur de ces éléments, la décision annoncée en mars 1920 par le ministre socialiste du travail, Joseph Wauters, de faire désormais transiter directement les aides aux chômeurs de l'État par les syndicats et d'en prolonger le bénéfice sans limite de temps pendant toute la durée de la crise prend encore une autre dimension. Outre favoriser l'attachement opportuniste des travailleurs aux syndicats et éviter ainsi que les affiliés n'en désertent les rangs, la mesure prise par ce ministre POB apparaît plus globalement encore comme une mesure de soutien à la ligne de conduite préconisée par la direction de la CS en période de crise. En octroyant désormais un revenu minimum garanti en cas de chômage pendant toute la durée de la crise, cette mesure permet d'éviter que les travailleurs, poussés par la misère, ne se lancent dans des luttes de désespoir. Le développement des services de chômage au sein des syndicats met *de facto* un terme au phénomène des fluctuations massives des effectifs syndicaux en Belgique.

Mais ce glissement de l'action gréviste du terrain des entreprises vers l'action en direction des pouvoirs publics, tel que l'avait préconisée en novembre 1918 la CS dans son *Appel à la classe ouvrière*, ne fait nullement l'unanimité dans les rangs syndicaux. Ces désaccords se reflètent à la fois sur le terrain même de l'action syndicale, par le départ en grève – contre l'avis de leurs centrales – de sections locales/régionales dont un certain nombre d'affiliés et de responsables syndicaux étaient déterminés à s'opposer de front au patronat, comme ils l'avaient toujours fait, contre toute diminution de leur salaire. Le fait que de nombreuses centrales, en dépit de leurs statuts, finissaient tout de même par indemniser les grévistes indisciplinés nous paraît également révélateur des tensions au sein de ces centrales à propos de la question de l'action syndicale effective. Ces désaccords s'expriment aussi dans les congrès syndicaux professionnels et interprofessionnels où des voix dissonantes de plus en plus nombreuses se font entendre. Au congrès annuel de la CS de juillet 1921, on assiste littéralement à une attaque en règle de plusieurs délégués contre la ligne de conduite de la CS, objectant que son programme d'action n'est pas suffisamment défini, qu'elle ne fait que « voter des ordres du jour platoniques »⁹ et qu'il faut « sortir du verbalisme dans lequel nous vivons depuis deux ans et, enfin, à passer à l'action »¹⁰. Par ailleurs, les commissions paritaires commencent à faire l'objet de critiques de plus en plus nombreuses,

9 Intervention de Charles Everling – dirigeant du Syndicat des Employés de Bruxelles et secrétaire de l'Union des Syndicats bruxellois (POB) – au XX^e Congrès national de la Commission syndicale, tenu les 9, 10 et 11 juillet 1921 à la Maison du Peuple de Bruxelles, *compte-rendu sténographique*, Bruxelles, Impr. Lucifer, p. 21.

10 *Idem*, p. 27.

plusieurs délégués considérant que les systèmes de liaison des salaires à l'index sont désavantageux pour les travailleurs et entravent l'action ouvrière.

Au sein même du mouvement syndical socialiste se dessine ainsi un second courant qui préconise un retour à l'action gréviste, même si cela doit entraîner une rupture des négociations et des discussions en cours avec les patrons. Constatant que le patronat tente de se servir des commissions paritaires pour faire accepter officiellement des baisses de salaire par les travailleurs, la grève est précisément considérée comme le seul moyen de contrecarrer la réaction patronale et éviter ainsi le découragement parmi les affiliés.

Avant 1914, les deux principaux clivages opérant au sein du mouvement syndical socialiste opposaient « centralistes » et « fédéralistes », « réformistes » et « révolutionnaires ». Cette fois, alors que se clôt la période des grandes victoires de l'immédiat après-guerre, c'est un nouveau clivage qui s'affirme, opposant les partisans d'un syndicalisme « de combat » aux partisans d'un syndicalisme « de concertation ».

Ce clivage allait progressivement devenir structurant au sein du mouvement syndical belge, reconfigurant *de facto* les oppositions intra-syndicales sur une base élargie. Si les partisans d'un « syndicalisme de concertation » sont profondément réformistes et centralistes, on retrouve parmi les défenseurs d'un « syndicalisme de combat » à la fois des « réformistes »¹¹, des « révolutionnaires », tout comme des « centralistes » et des « autonomistes ». Il est en effet possible de partager avec la direction de la CS l'objectif de l'amélioration immédiate des conditions des travailleurs dans un cadre réformiste tout en accordant sa préférence à l'action conflictuelle plutôt qu'à la concertation, tandis que d'autres défendront un syndicalisme « de combat » dans une perspective révolutionnaire. En fonction de leur conception de la révolution, ces derniers se réclameront du PCB, de la gauche du POB, de l'anarcho-syndicalisme ou du syndicalisme révolutionnaire voire encore d'aucun de ces partis ou courants, auquel cas nous les avons qualifiés d'« électrons libres » de la contestation radicale ou de « syndicalistes socialistes de gauche ».

Les syndicalistes « de combat » sont certes minoritaires au sein des directions des centrales nationales, mais leur présence est par contre

11 Citons ici le cas de Joseph Baeck qui, de loin, n'est pas un « extrémiste », ayant notamment participé activement à la première Commission mixte pour l'étude de la réduction de la durée du travail dans la sidérurgie : « Si la centrale, déclare-t-il, doit persévérer dans la voie où elle s'est engagée, c'est-à-dire d'augmenter toujours les indemnités de maladie, les indemnités de chômage et devenir simplement une œuvre complémentaire à l'œuvre du gouvernement au point de vue des assurances sociales, je n'en suis pas. » Et de rétorquer également à Joseph Bondas que « c'est précisément là où on a fait grève que les effectifs ont été conservés. » (Centrale des Métallurgistes de Belgique, *XXXIV^e Congrès national de la Centrale nationale des Métallurgistes de Belgique tenu à Bruxelles les 24 et 25 mai 1924. Compte-rendu sténographique des débats*, Bruxelles, 1924, p. 423-427).

relativement importante – parfois majoritaire même – dans les sections syndicales locales ou régionales. Leur champ d'action étant prioritairement celui de l'entreprise, conformément à leur conception syndicale, cette disparité n'est guère surprenante. L'activité particulièrement soutenue qu'ils déploient sur le terrain des grèves, directement visible et souvent accueillie favorablement par la base des affiliés, leur permet d'acquérir un poids important auprès de ceux-ci.

En dépit de l'ampleur que vont prendre ci et là les conflits intra-syndicaux, allant parfois jusqu'à des exclusions, la plupart des opposants à la ligne de conduite de la CS considéreront inopportun de créer des syndicats dissidents hors de cette confédération, qui regroupe de fait la plus grande masse des travailleurs.

Des tentatives menées par la CS pour affaiblir les tendances centrifuges dans ses rangs...

Face à ces tensions qui traversent le mouvement syndical socialiste, un certain nombre de mesures, modifications de règlements ou de statuts, prises à différents niveaux des organisations syndicales vont très nettement avoir pour objectif – avec des résultats souvent mitigés – d'affaiblir ces tendances centrifuges.

À défaut de pouvoir toutes les analyser ici, nous nous limiterons à évoquer deux tentatives, particulièrement éloquentes, prises en ce sens au niveau interprofessionnel par la CS.

Lors de son congrès d'août 1924, la CS adopte la « motion Mertens », du nom de son secrétaire général. Elle décrète désormais l'incompatibilité entre la fonction de dirigeant syndical et la qualité de membre du Parti communiste de Belgique. D'emblée, ce ne sont pas moins de 164 délégués, soit quelque 34% du total des délégués au congrès, qui refusent ou s'abstiennent¹² de voter cette motion, bien au-delà des seuls communistes visés. De diverses parts, elle semble perçue comme une atteinte à la liberté d'expression dans les syndicats, visant à juguler, au-delà des seuls communistes, les oppositions dans les rangs syndicaux socialistes. Dans les faits, on constate plusieurs cas concrets de refus pur et simple de l'application de cette motion.

Ses effets seront en réalité très contradictoires. Loin d'aboutir à l'objectif escompté d'un affaiblissement de la contestation radicale au sein des

12 Pour les discussions autour de cette motion, voir Commission syndicale de Belgique, *Rapports du XXIII^e Congrès syndical des 2, 3 et 4 août 1924*, p. 17-30.

syndicats socialistes, la motion Mertens a au contraire pour premier résultat de déboucher sur la constitution, en réaction à celle-ci, d'un groupe de pression, constitué autour d'une revue qui prend pour titre *L'Unité* (septembre 1925), alors que jusque-là les militants de la gauche syndicale contestatrice avaient toujours été dispersés. Le but initial de ces « groupes unitaires » était de coordonner l'action pour défendre l'unité au sein des syndicats socialistes. Cependant, à partir de 1926, les communistes actifs dans le mouvement unitaire commencent, sous l'influence de plusieurs facteurs, à envisager la transformation des groupes unitaires en « fractions syndicales » à part entière, ce qui va rapidement provoquer la scission au sein de *L'Unité* en 1927. À partir des années 1928-1930, les communistes impulsent ouvertement la constitution de syndicats dissidents à part entière. Ce n'est que dans la seconde moitié de l'année 1935, avec l'abandon par l'IC de sa ligne « classe contre classe » au profit de celle du « front populaire » avec les socialistes pour barrer la route au fascisme, que le PCB procédera à la dissolution de ses organisations syndicales dissidentes, dont la Centrale révolutionnaire des Mineurs, dirigée par Julien Lahaut. Ce dernier avait été exclu de la Centrale des Métallurgistes de Belgique (CMB) à la suite de la grève d'Ougrée-Marihaye de 1921, prolongée six mois durant contre l'avis de la centrale.

Le second moyen principal par lequel la CS envisagera d'affaiblir les tendances centrifuges en son sein sera d'accroître ses prérogatives en matière de conduite des mouvements grévistes. Rappelons qu'en cette matière comme dans bien d'autres, la CS ne disposait, dans les années 1920, d'aucun pouvoir de décision. Elle avait à peine la faculté d'émettre des « appels à la solidarité ouvrière » et encore, ceux-ci ne pouvaient être lancés qu'à la demande de l'organisation intéressée.

C'est directement en lien avec les grèves contestées des mineurs et métallurgistes d'Ougrée-Marihaye et des tramways bruxellois de 1921, marquées par des tensions importantes en ce qui concerne leur conduite, qu'une première proposition d'accroître l'autorité de la CS dans les conflits du travail est déposée au congrès annuel de 1922 par Joseph Bondas, un de ses deux secrétaires adjoints. Son rapport préconise l'octroi à la CS des pouvoirs de décider du déclenchement, de l'extension et de la reprise du travail dans les mouvements grévistes d'ampleur qui portent « sur une question de principe syndical ou sur une revendication d'ordre général »¹³.

Certes les directions des centrales réformistes sont bien d'accord avec la CS pour condamner les mouvements de grèves irréflechis, spontanés et « jusqu'au-boutistes », ayant d'ailleurs depuis longtemps instauré elles-mêmes

13 J. Bondas, « Rapport sur l'intervention de la Commission syndicale dans les grèves et lock-outs », *Cahiers de la Commission syndicale*, 1 (septembre 1922), p. 12.

toute une série de mesures centralisatrices pour limiter l'autonomie de leurs sections en matière de conduite des grèves. En témoigne par exemple cette déclaration de Guillaume Solau en avril 1920 devant le comité national de la CMB : « il faut qu'à l'avenir, on s'en réfère préalablement au comité exécutif avant de commencer un mouvement quelconque » et surtout qu' « il y a lieu d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de passer à l'*ultimo ratio* qu'est la grève »¹⁴.

Mais ce n'est pas pour autant qu'elles sont prêtes à accepter de semblables limitations de leur autonomie pour elles-mêmes, vis-à-vis cette fois de la CS, même en ce qui concerne la seule conduite des conflits généraux. Les propositions de Joseph Bondas de réviser les articles 33 à 35 des statuts de la CS restent lettre morte.

Une seconde tentative en ce sens est réitérée au congrès de 1934. Une fois encore, elle fait suite à l'expérience de mouvements contestataires radicaux d'ampleur, à savoir les grèves aux allures insurrectionnelles de juillet 1932, déclenchées par les mineurs hennuyers touchés par des baisses de près de 40% de leurs salaires pendant la crise¹⁵.

Comme en 1922, le rapport de 1934 sur la structure du mouvement syndical belge est dû à Joseph Bondas. Il y est souligné combien le mouvement gréviste de l'été 1932 a présenté un caractère très dur, échappant au contrôle des centrales et combien aussi il a surpris la direction de la CS, « tant par la rapidité avec laquelle il s'est développé que par son ampleur »¹⁶. Mais à nouveau les propositions de révision des statuts de la CS se heurtent aux velléités autonomistes des centrales et restent dès lors sans suite.

Deux ans après ce rapport de 1934, éclate en juin 1936 un nouveau mouvement gréviste d'ampleur, présentant plusieurs similitudes avec celui de 1932 en ce qui concerne son difficile contrôle par les directions syndicales : il a également pour origine des débrayages spontanés de travailleurs à la base ; d'importants problèmes de discipline s'y sont manifestés et l'attitude des directions syndicales y a été ouvertement critiquée.

Cependant le mouvement de 1936 présente aussi des différences de taille avec les deux précédents mouvements évoqués ci-dessus. Le caractère général du mouvement, l'amorce de reprise économique après plusieurs

14 « Au Comité national », *Le Métallurgiste belge*, mai 1920, p. 3.

15 Pour la plupart totalement conformes aux conventions qui prévoyaient la liaison des salaires à l'index des prix, dans lequel étaient inclus ceux du charbon qui ne cessaient de baisser sur les marchés internationaux. Sur cette grève : Deruette, S., Hannotte, M. et Lemaître, J., *Mineurs en lutte ! : la grève générale de l'été '32*, Bruxelles, Fondation Joseph Jacquemotte, 1994.

16 Commission syndicale de Belgique, *Compte-rendu sténographique du XXIX^e Congrès syndical tenu les 28, 29 et 30 juillet 1934 à la Maison du Peuple de Bruxelles*, Maison nationale d'édition « L'Eglantine », Bruxelles, 1934, p. 77.

années de crise et la participation socialiste au gouvernement jouent en effet, de manière similaire à la situation de l'année 1919, comme autant de facteurs favorables au succès de l'intervention de la CS dans ce mouvement.

Quelques jours à peine après le déclenchement du conflit, grâce à l'action conciliatrice du gouvernement à large participation socialiste, la CS parvient en effet à négocier (en front commun avec la Confédération des Syndicats chrétiens, CSC) avec le Comité central industriel (l'organisation patronale interprofessionnelle nationale), le premier accord national interprofessionnel de l'histoire de Belgique. Celui-ci prévoyait la réunion expresse de toutes les commissions paritaires d'industrie afin de négocier dans chaque secteur des réformes avec le patronat.

Cette intervention de la CS dans la grève générale de juin 1936 constitue incontestablement un bouleversement pour la plupart des dirigeants syndicaux des centrales. Non seulement l'intervention de la CS au niveau interprofessionnel national a débouché sur une relance des commissions paritaires (dont l'activité s'était fortement réduite depuis la période faste des années 1919-1924) et donc sur un retour à l'avant-plan du rôle des centrales dans les négociations avec le patronat, mais elle a également largement contribué à enrayer l'indiscipline syndicale dans les rangs des centrales, confrontées au refus de la reprise du travail de plusieurs sections qui voulaient poursuivre le mouvement. En négociant un accord global et en s'adressant directement à l'ensemble de la classe ouvrière, la CS poussait de fait à la reprise du travail dans chaque secteur ou région, altérant le risque de voir ci ou là les partisans de la poursuite de la grève l'emporter comme cela s'était déjà vu par le passé.

Ainsi, pour la première fois, la CS a convaincu l'ensemble des centrales du rôle important qu'elle pouvait jouer dans les mouvements généraux et de la puissance que cette action pouvait leur conférer en retour. Dès lors, cette intervention de la CS de 1936 ne nous paraît pas étrangère à la transformation, en 1937, de la CS en Confédération générale du Travail de Belgique (CGTB). Car, en effet, au-delà du changement d'appellation, c'est bien l'accroissement du rôle de la confédération syndicale socialiste dans les conflits généraux – réclamé depuis 1922 par Joseph Bondas – qui est la plus importante des modifications apportées alors aux statuts de l'ancienne CS.

Conclusion

En conclusion de ce rapide panorama de quelques-unes des tensions qui ont traversé le mouvement syndical socialiste de l'entre-deux-guerres, il nous faut insister sur l'importance de leur étude pour comprendre l'évolution différenciée des structures syndicales belges au cours de l'entre-deux-guerres.

Dans notre thèse de doctorat, nous postulons en effet que l'ampleur des tendances centrifuges multiples et variées présentes au sein du mouvement syndical socialiste a largement contribué à le façonner, réduisant les marges de manœuvres des courants centralisateurs pour donner aux actions, programmes et structures syndicales les formes et contenus qu'ils jugeaient les plus adéquats.

Du côté chrétien et libéral, rien de pareil. À la traîne au niveau de leurs effectifs mais bien plus homogènes en interne (et ce pour diverses raisons que nous n'avons pas l'occasion de développer ici), ils vont, au cours de l'entre-deux-guerres, rapidement devancer la CS en matière de centralisation (disposant notamment de caisses de grève interprofessionnelles centralisées dès le début des années 1920), construisant ainsi les socles qui vont participer à leur développement futur.

L'ÉPURATION DES EAUX À BRUXELLES APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Ananda KOHLBRENNER

Réalisé dans le cadre du programme PIRVE (Programme interdisciplinaire de recherche ville et environnement) portant sur l'impact des mégapoles sur leurs milieux aquatiques¹, cette étude a pour objectif de cerner les contours de l'histoire de la prise en charge des eaux usées en Belgique et plus particulièrement à Bruxelles, depuis l'après Seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours².

Bien que la gestion des eaux usées soit une préoccupation des pouvoirs publics belges depuis le milieu du XIX^e siècle³, à Bruxelles, il faut attendre la mise en fonction de la STEP (STation d'EPuration) Bruxelles-Sud en 2000 puis de la STEP Bruxelles-Nord en 2007 pour que les eaux résiduaires urbaines soient traitées. Auparavant, les eaux usées de la Capitale étaient rejetées directement dans la Senne, un cours d'eau qui prend sa source à une soixantaine de kilomètres en amont de Bruxelles et qui rejoint la mer du Nord *via* le Ruppel et l'Escaut.

En présentant les grandes étapes de l'histoire de la prise en charge des eaux résiduaires de Bruxelles, cette étude souhaite mettre en lumière les héritages législatifs, institutionnels et les systèmes techniques qui conditionnent la gestion contemporaine des eaux usées.

1 Programme PIRVE (Programmes interdisciplinaires de recherche Villes-environnement du CNRS) *Analyse à long terme de la trajectoire de l'impact d'une mégapole sur son milieu aquatique au cours de son développement. Exemple de Paris 1850-2000, comparaisons avec Berlin, Bruxelles et Milan*. Coordonnée par Jean-Marie Mouchel (UPMC).

2 Le présent résumé reprend les grandes lignes d'un article collectif. Voir : A. Kohlbrenner, C. Ledent, C. Deligne, I. Parmentier, « Approche historique de la mise en place de la gestion des eaux usées à Bruxelles (1950-2007) », *Analyse à long terme de la trajectoire de l'impact d'une mégapole sur son milieu aquatique au cours de son développement. Exemple de Paris 1850-2000, comparaisons avec Berlin, Bruxelles et Milan*, à paraître.

3 C. Deligne, « Les eaux de Bruxelles : de l'enfouissement de la Senne aux nouvelles rivières urbaines », *Analyse à long terme de la trajectoire de l'impact d'une mégapole sur son milieu aquatique au cours de son développement.... op. cit.* (à paraître).

De la difficulté à légiférer (1945-1965)

En Belgique, jusqu'au milieu du xx^e siècle, les compétences en matière de gestion des eaux usées dépendent de différentes administrations et échelons de pouvoir⁴ et la législation sur les rejets d'eaux usées est fragmentée entre plusieurs lois et règlements⁵. Le poids et le rôle des industries belges, aquavores et polluantes, participent grandement à expliquer cette situation. Depuis le xix^e siècle, les intérêts de ce secteur sont souvent confondus avec ceux de l'État⁶. Dans les années 1950, alors que la Belgique est touchée par le début de la désindustrialisation, la première loi nationale spécifiquement destinée à protéger les cours d'eau contre la pollution est adoptée⁷.

Cette loi visait à unifier la réglementation existante sur l'eau dans une loi unique et à remédier à la dispersion des compétences en la matière. Elle avait également pour objectif de limiter les rejets d'eaux usées dans les eaux de surface en envisageant différents régimes pour les eaux résiduaires en fonction de leur destination. Par ailleurs, la loi de 1950 prévoyait que les eaux usées soient traitées dans des stations d'épuration, avant d'être rejetées dans le réseau hydrographique. La construction de ces installations (partiellement subventionnées par l'État) et leur gestion (non subventionnée) sont imputées aux Communes⁸.

Le premier arrêté d'application de la loi, pris en 1953, scelle le destin de la Senne à Bruxelles, en la classant parmi les cours d'eau destinés à satisfaire les besoins en eau de l'industrie⁹. Cet arrêté est progressivement suivi des arrêtés d'application imposant aux filières industrielles de dépolluer leurs eaux à

4 À savoir : le Ministère du Travail pour ce qui concerne les techniques et les modalités d'épuration des eaux industrielles ; le Ministère de la Santé publique pour les problèmes d'hygiène et de santé publique ; l'administration des Ponts et Chaussées pour la police des voies navigables, et les Députations permanentes des Provinces pour les cours d'eau non navigables ni flottables.

5 Le réseau hydrographique est régi à la fois par la loi sur les cours d'eau non navigables ni flottables, le Code rural, le règlement général des voies navigables administrées par l'Etat et la loi relative à l'inspection des établissements dangereux et insalubres.

6 Voir : C. Deligne, M. Dagenais, C. Poitras, « Gérer l'eau en milieu urbain 1870-1970. Bruxelles-Montréal, regards croisés », *Vivre en ville. Bruxelles-Montréal XIX^e-XX^e*, S. Jaumain, P. Linteau (dir.), Bruxelles, 2006, p. 196.

7 Loi du 11 mars 1950 sur la protection des cours d'eau contre la pollution (publié au *Moniteur Belge* le 27 avril 1950).

8 L'État subventionne à 80% la construction des stations, mais aucun subside n'est prévu pour les coûts liés à la gestion et l'exploitation de ces stations.

9 Arrêté royal du 29 décembre 1953 fixant, en exécution de la loi du 11 mars 1950, les conditions générales de décharge d'eaux usées ne provenant pas d'égouts communaux (paru au *Moniteur belge* les 18-19 janvier 1954).

l'issue du cycle de production¹⁰. Cependant, dans les faits, la loi de 1950 reste peu appliquée et les communes tardent à prendre en charge le traitement des eaux usées¹¹. En définitive, la loi de 1950 n'est pas suivie d'effets décisifs et, à Bruxelles, le problème des eaux usées est enterré avec la rivière¹².

Le « problème de l'eau » (1965-1971)

Le tournant des années 1960-1970 est marqué au niveau international par des inquiétudes liées à la finitude des ressources naturelles¹³. En Belgique, la question de la pollution du réseau hydrographique et la crainte de ne pas pouvoir subvenir aux besoins en eau des populations deviennent de plus en plus prégnantes. Ce qui est alors défini comme « le problème de l'eau » implique des questions d'ordre quantitatif et qualitatif : En cas d'épuisement des ressources souterraines, les eaux de surface seront-elles en mesure d'assurer l'alimentation des industries, de l'agriculture et surtout des ménages ? En cas de pollution des eaux souterraines et de surface, comment satisfaire les besoins en eau qui vont croître de manière substantielle ?

Face à ces préoccupations et pour apprécier l'état réel des ressources en eau, les premières grandes campagnes de mesures hydriques sont lancées¹⁴. Pour coordonner ces travaux et formuler des propositions permettant d'orienter

10 Les premiers arrêtés d'application concernent en 1956 la sidérurgie et, en 1961, les papeteries, mais il faut attendre la fin des années 1960 pour les industries laitières (1967), les décaperies et installations de traitements de surface des métaux (1969), et les conserveries (1969).

11 Ainsi, bien que les industries sidérurgiques soient régies par l'Arrêté royal du 12 septembre 1956, le juge de paix Monami signale en 1960, qu'il existe en région liégeoise 31 décharges appartenant aux industries sidérurgiques qui toutes déversent leurs eaux en infraction à la loi sans subir de préjudices. Voir : M. Vincineau, « De la difficulté de bien légiférer », *Pour une conservation efficace de l'environnement : aspects sociaux, politiques et administratifs. Colloque des 15 et 16 décembre 1970 organisé par l'Institut de Sociologie de l'ULB*, Bruxelles, 1972, p. 64.

12 Pour pallier les désagréments liés aux débordements de la Senne en amont de la portion vôtée de la rivière, les travaux pour le détournement et le voûtement d'un deuxième segment de la Senne, amorcés avant la guerre sont achevés en 1955.

13 La promulgation de la Charte européenne de l'Eau par le Conseil de l'Europe en 1968, la Conférence mondiale sur l'Environnement de Stockholm en 1972 et la publication du Rapport du Club de Rome la même année en témoignent. Voir notamment : « L'invention politique de l'environnement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1 (2012) ; E. Vieille Blanchard, *Les limites à la croissance dans un monde global. Modélisations, perspectives, réfutations*, Thèse d'Histoire des Sciences, EHESS, 2011.

14 Au niveau national, le Service géologique des Mines est chargé d'établir une enquête générale sur les nappes souterraines. Au niveau provincial, une commission technique est créée le 27 juin 1961 afin d'étudier les problèmes relatifs à la pollution des bassins hydrographiques du Brabant. Voir : J. C. Tirlot, *Les aspects administratifs de la pollution des eaux*, Mémoire de licence, Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, Université Libre de Bruxelles, pp. 89-127.

l'action des pouvoirs publics, un *Commissariat royal au problème de l'eau* (CRPE) est créé en 1965¹⁵. En 1969 il remet son rapport final. La mise en place de stations d'épuration y est présentée comme le principal moyen pour remédier à la pollution des eaux de surface, permettre leur exploitation et assurer un approvisionnement en eau sur le long terme¹⁶.

Cependant, en Belgique, au début des années 1970, la part des eaux usées traitées est encore très faible¹⁷. À Bruxelles, l'ensemble des eaux résiduaires est encore directement rejeté dans la rivière Senne. Deux éléments concourent à expliquer cette situation. Premièrement, l'émiettement des compétences administratives liées à la gestion de l'eau complique la mise en œuvre de solutions pratiques¹⁸. Deuxièmement, conformément à la loi du 11 mars 1950, la mise en place de stations d'épuration est toujours du ressort des communes et dépend des investissements que celles-ci sont prêtes à réaliser pour traiter leurs eaux usées.

La loi de 1950, qui fait l'objet de vives critiques¹⁹, est remplacée par celle du 26 mars 1971 sur les eaux usées ; elle modifie fondamentalement la stratégie de lutte contre la pollution du réseau hydrographique²⁰. La prise en charge des eaux usées est confiée à trois sociétés d'épuration dont les zones de compétence sont délimitées par les bassins versants et non plus par les circonscriptions communales²¹. En matière de financement, ces sociétés bénéficient d'une aide plus importante que celle qui était accordée aux communes par la loi de 1950²². Par ailleurs, le régime d'exécution de la loi est simplifié et, entre 1971 et 1978, elle donne le jour à plus de 70 arrêtés en lien avec son application.

15 Arrêté royal du 16 février 1965 instituant un Commissariat royal au Problème de l'Eau (publié au *Moniteur Belge* le 25 février 1965).

16 Commissariat Royal au Problème de l'Eau, *Le problème de l'eau : Rapport final du Commissariat royal*, février 1969.

17 En 1970, la Belgique compte 70 stations d'épuration. Ensemble, elles prennent en charge les eaux usées d'un million d'Équivalents Habitants (EH) soit environ 11 % de la population résidant alors en Belgique. Voir : C. Fonteyne, *L'impact des phénomènes de pollution sur l'approvisionnement en eau potable de la région bruxelloise*, Mémoire de licence en sciences sociales, ULB, 1973, p. 177.

18 En 1972, la gestion de l'eau relève des compétences de 15 ministères différents. Voir : J. C. Tirlot, *op. cit.*, p. 173.

19 Voir notamment : *Un problème d'hygiène publique : la lutte contre la pollution de nos cours d'eau. Discours prononcé le 1^{er} octobre 1965 à l'ouverture de la session ordinaire du conseil provincial du Brabant/M. J. de Néeff*, Bruxelles, 1965.

20 Loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution (publiée au *Moniteur belge* le 1^{er} mai 1971).

21 Les trois agences de bassin couvrent respectivement le bassin côtier, le bassin de l'Escaut, et les bassins de la Meuse, de la Seine et du Rhin.

22 La loi prévoit que la construction des stations de traitement des eaux usées mais également les frais liés à leur gestion et leur fonctionnement soient pris en charge et répartis entre l'Etat, les provinces et les entreprises raccordées à ces stations.

Vers la régionalisation des compétences en environnement (1971-1989)

La révision de la Constitution de 1970 et la création de trois entités régionales (la Flandre, la Wallonie et l'Agglomération bruxelloise) vont compromettre les efforts réalisés par le gouvernement pour prendre en main le problème des eaux usées. En vertu de loi du 8 août 1980, la plupart des compétences liées à la gestion de l'environnement sont progressivement transférées de l'État aux Régions²³. Face à la régionalisation de la gestion de l'eau, la loi nationale de 1971 et sa tentative de mettre en place une gestion par bassin versant deviennent caduques.

Au cours des années 1980, alors que la Flandre et la Wallonie s'organisent et mettent en place leurs institutions de gestion de l'environnement, l'Agglomération bruxelloise, qui est l'objet d'importants désaccords communautaires, reste sous la tutelle de l'État. À Bruxelles, la seule nouveauté significative en matière de prise en charge des eaux usées est l'adoption, en 1980, d'un plan d'assainissement des eaux de la Senne²⁴. Signé par la Région flamande et l'Agglomération bruxelloise, ce plan prévoit la construction de deux stations pour la prise en charge des eaux usées de Bruxelles et d'une partie des communes flamandes limitrophes. Cependant, d'importants désaccords entre les deux Régions concernant la répartition des coûts liés à ces infrastructures vont repousser sa mise en application.

En 1989, suite à une nouvelle réforme de l'État, Bruxelles devient, au même titre que la Flandre et la Wallonie, une entité fédérée de l'État belge. Officiellement rebaptisée Région de Bruxelles-Capitale (RBC), cette nouvelle entité politique met en place ses organes de gestion de l'environnement²⁵.

23 Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (publiée au *Moniteur belge* le 15 août 1980).

24 Avis officiels, Ministère de la Santé publique et de la Famille, Assainissement des eaux de surface en zone bruxelloise : Plan directeur approuvé le 28 avril (publié au *Moniteur belge* le 8 juillet 1980).

25 L'*Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement* (IBGE), devenu *Bruxelles-Environnement*, est créé par un Arrêté royal le 8 mars 1989 et chargé du contrôle, de la surveillance et de la lutte contre la pollution de l'eau. L'*Administration des Équipements et des Déplacements* (AED) une administration publique née en 1990 suite à la scission du Ministère fédéral des Travaux publics en trois services régionaux, est chargée de l'organisation et du financement de l'épuration des eaux usées.

La directive sur les eaux résiduaires et la réalisation d'une première station d'épuration pour Bruxelles (1989-2000)

Le 21 mai 1991, le Conseil de l'Europe adopte une directive sur les eaux résiduaires urbaines. Celle-ci contraint les États membres à équiper les agglomérations de plus de 15 000 équivalents habitants (EH) d'un système d'épuration pour le 31 décembre 2000²⁶. Cette nouvelle exigence pousse la RBC à prendre rapidement des mesures pour procéder au traitement de ses eaux usées. En 1990, soit dix ans après l'adoption du plan d'assainissement de la Senne, un accord est trouvé entre la Flandre et Bruxelles pour le financement des deux stations de traitement.

La première, la STEP Bruxelles-Sud, sera entièrement financée par les pouvoirs publics²⁷. Elle est mise en service en 2000 et, à la suite d'une procédure de marché public, sa gestion est concédée à la *Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux* (CIBE), l'opérateur public historique de la distribution d'eau à Bruxelles²⁸.

Mais la saga des stations bruxelloises ne fait que commencer. La STEP Sud, qui repose sur des plans de 1985, ne permet que le traitement primaire (décantation des matières en suspension) et secondaire (abattement des matières organiques biodégradables) des eaux usées. Or la RBC, classée en « zone sensible » par le Conseil de l'Europe en 1994, doit, conformément à la directive de 1991, également procéder au traitement tertiaire (abattement de l'azote et du phosphore) de ses eaux résiduaires²⁹.

26 Directive du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE).

27 La Flandre contribuera à hauteur de 11,7% aux frais de construction et d'entretien de la STEP Sud, la part restante sera prise en charge par la RBC.

28 La CIBE est, à l'origine, une société intercommunale qui a pour objet « l'établissement, l'alimentation, l'exploitation et l'extension de services de distribution d'eau en Belgique ». Elle a été constituée par Arrêté royal du 6 février 1909 (publié au *Moniteur belge* le 19 février 1909).

29 Les masses d'eau sont désignées comme « zone sensible » si elles sont destinées au captage d'eau potable ou si elles sont susceptibles de devenir eutrophes. Voir : Art. 1 et Annexe II de la Directive du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE).

La station d'épuration Nord et les nouveaux objectifs de l'Union Européenne (2000-2015)

La deuxième station prévue au plan d'assainissement, la STEP Bruxelles-Nord, devra compenser les carences de la STEP Sud. Elle devra permettre un traitement tertiaire particulièrement performant et avoir une capacité de traitement beaucoup plus importante que celle de la STEP Sud³⁰.

En raison des faibles moyens financiers de la RBC et des limites fixées par l'Europe concernant les possibilités d'endettement des services publics³¹, la Région décide d'instaurer un partenariat public-privé³². À l'issue d'un appel d'offre européen, le marché de la STEP Bruxelles-Nord est attribué à *Aquiris*, un consortium privé piloté par *Veolia Water*. Cette procédure marque l'immixtion du secteur privé dans la gestion de l'eau en RBC. Les travaux pour la STEP Bruxelles-Nord sont amorcés en 2002 et achevés en 2007. La mise en service de la STEP Nord a permis d'améliorer la qualité des eaux rejetées par la capitale et de répondre aux exigences de la directive sur les eaux résiduaires de 1991 mais qu'en est-il des nouveaux objectifs formulés par l'Union Européenne ?

La directive-cadre sur l'eau est adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2000³³. Elle tente de promouvoir une politique « durable » de l'eau en assurant trois principaux objectifs : se rapprocher de l'autofinancement des services publics en appliquant le principe du « coût-vérité » : assurer un accès à l'eau pour tous, donner au citoyen la possibilité de participer à l'élaboration des politiques de l'eau, et enfin, neutraliser l'impact environnemental des agglomérations urbaines sur leur milieu aquatique en atteignant un « bon état écologique » à l'échelle des districts hydrographiques d'ici 2015³⁴.

Quelle interprétation singulière la RBC a-t-elle faite de la Directive-cadre ? Bernard Barraqué, directeur de recherche CNRS, parle des potentielles contradictions que soulève la réalisation des différents objectifs fixés par l'Union Européenne³⁵. Qu'en est-il à Bruxelles ?

30 Alors que la STEP Bruxelles-Sud prend en charge les eaux usées de 360 000 Équivalents Habitants (EH), la STEP Bruxelles-Nord doit pouvoir en traiter 1 400 000.

31 Le traité de Maastricht (1992) conclu entre les pays participants à l'euro afin d'encadrer leur politique budgétaire a conduit à l'adoption d'une définition restrictive de la notion de dette publique.

32 Une entreprise privée assurera la conception, la construction, le financement puis l'exploitation de la station pendant 20 ans avant de la rétrocéder à la Région.

33 Directive du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (2000/60/CE).

34 Voir : S. Nahrath et F. Varone, « Les espaces fonctionnels comme changement ? d'échelle de l'action publique », *Action publique et changement d'échelles : les nouvelles focales du politique*, Paris, 2007, p. 235-249.

35 B. Barraqué, « Les enjeux de la Directive-cadre sur l'eau », *Flux*, 4 (2001), pp. 70-75.

En RBC la directive-cadre sur l'eau a été transposée dans l'Ordonnance-cadre de l'Eau, adoptée le 20 octobre 2006³⁶. Pour répondre au premier objectif, la soutenabilité économique des politiques de l'eau, l'Ordonnance-cadre introduit le « coût-vérité » des services liés à l'utilisation de l'eau, c'est-à-dire la prise en charge par le consommateur de l'ensemble des coûts liés aux services de l'eau³⁷. Pour garantir l'accès à l'eau pour tous, l'Ordonnance-Cadre prévoit la mise en place d'un tarif solidaire. En augmentant par tranche le montant de la redevance d'eau, cette mesure vise à réduire la facture des ménages à petits revenus (supposés consommer moins).

L'application du prix-vérité fait émerger de nombreuses questions : est-il justifié de faire porter l'ensemble des coûts liés aux usages de l'eau sur un seul acteur, les ménages ? En définitive, l'intégration du principe du coût-vérité ne fragilise-t-elle pas l'application du deuxième objectif de la directive-cadre : l'assurance d'un accès pour tous à l'eau ?

La participation du public à la prise de décision en matière de politique de l'eau à Bruxelles peut, elle aussi, être interrogée. En 2006, dans le cadre de l'adoption de l'Ordonnance-Cadre, le paysage bruxellois de l'eau a été fortement remanié. Cependant, la place et le rôle des citoyens dans le processus de décision sont restés inchangés. De plus, la redéfinition des acteurs et des compétences en matière de gestion de l'eau n'a fait que rendre cette gestion plus opaque³⁸. Le manque de transparence et de participation dans la politique de l'eau font l'objet d'importantes critiques de la part de la société civile notamment incarnée par les *États Généraux de l'Eau à Bruxelles* (EGEB), une plate-forme de « citoyens-experts » qui s'interrogent et se mobilisent autour de l'idée que l'eau doit être gérée comme un bien commun³⁹.

Le troisième objectif de la Directive-Cadre de l'eau concerne l'élévation des critères pour la protection de l'environnement. En RBC, la mise en service de la STEP Nord a nettement amélioré la qualité des eaux résiduaires rejetées à la Senne. Cependant, son bon fonctionnement est tributaire du régime pluviométrique. En cas de fortes pluies, le réseau d'égout unitaire est saturé par les eaux de ruissellement et le traitement des eaux de ce réseau ne

36 Ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau (publiée au *Moniteur Belge* le 3 novembre 2006).

37 Les coûts des services de l'eau comprennent aussi bien la protection des captages destinés à la consommation humaine que les coûts d'assainissement public, conformément au principe du « pollueur-payeur ».

38 Voir : A. Kohlbrenner, C. Ledent, C. Deline, I. Parmentier, *op. cit.* (à paraître).

39 Voir notamment : EGEB, *Proposition pour une politique participative de l'eau à Bruxelles*, septembre 2011, <http://www.egeb-sgwb.be>, consulté le 14 mai 2012.

peut être efficient⁴⁰. Ainsi, pour le dire de façon imagée, la pluie montre les fragilités du système technique actuellement en œuvre.

Le fonctionnement de la STEP Nord semble également dépendre de la bonne collaboration entre les pouvoirs publics et *Aquiris*. En décembre 2009, suite à des problèmes techniques et un différend entre les deux acteurs concernant le cahier des charges, le fonctionnement de la STEP Nord est interrompu dix jours durant. Cet événement met en lumière certains effets de la privatisation de la gestion des eaux usées.

Par ailleurs, le rejet sans traitement des eaux usées de plus d'un million d'habitants dans la Senne est présenté par les autorités politiques nationales et européennes, par la presse et l'opinion publique comme une « catastrophe environnementale ». Pourtant, pendant l'arrêt de la STEP Nord, les eaux de la Senne n'ont fait que retrouver l'état dans lequel elles étaient jusqu'à l'ouverture de cette station en 2007. De ce point de vue, cette affaire nous montre qu'en moins de deux ans, ce qui avait été toléré pendant de nombreuses décennies est devenu inadmissible.

40 Voir : N. Brion, P. Servais, J. Garnier, M. Kervyn, D. Renders, O. Evrard, I. Lefevre, S. Ayrault, C. Deligne, « Évolution de la qualité des eaux de la Senne en fonction des grands changements industriels et de la gestion des eaux usées dans le bassin versant », *Analyse à long terme de la trajectoire de l'impact d'une mégapole sur son milieu aquatique au cours de son développement*, *op. cit.* (à paraître).

DIE WIRTSCHAFT DER OSTKANTONE
NACH DEM ZWEITEN WELTKRIEG 1944-1955
(L'ÉCONOMIE DES CANTONS DE L'EST
APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1944-1955)

Peter M. QUADFLIEG

1. Introduction

Notre communication présente les premiers résultats d'un projet de recherche initié par le Gouvernement de la Communauté germanophone, qui a prévu pour les prochaines années une histoire régionale en six volumes, présentant de manière exhaustive l'histoire politique, socio-économique et culturelle de la région belge de langue allemande depuis l'Antiquité à nos jours. Le tome 5 de la série, premier à paraître, sortira en 2013.¹ Il traite de l'époque entre 1945 et 1973, soit les presque trois décennies séparant la fin de la Deuxième Guerre mondiale et la constitution du Conseil de la Communauté culturelle allemande, prédécesseur du Parlement de la Communauté germanophone et donc jalon important en termes d'autonomie des Belges germanophones.

Le département d'Histoire sociale et économique de l'Université d'Aix-la-Chapelle (RWTH Aachen University), travaille dans ce contexte sur le « développement économique » des Cantons de l'Est. Il s'agit d'un projet ambitieux : à ce jour, l'état de la recherche sur les questions économiques d'après-guerre dans la région germanophone du pays est en effet assez sommaire. Nos préoccupations principales sont les particularités du développement économique régional dans les Cantons de l'Est dans le contexte interrégional, belge et européen. Pour la période entre 1945 et 1973, deux secteurs occupent principalement notre attention : l'agriculture et l'industrie située principalement dans les villes d'Eupen et Malmédy. Le secteur tertiaire – le commerce – n'a joué qu'un rôle mineur jusqu'aux années soixante, quand la région d'Eupen a été reliée avec le réseau autoroutier belge par l'autoroute Roi Baudouin.

Peter M. QUADFLIEG, Université technique de Rhénanie-Westphalie à Aix-la-Chapelle.

¹ C. Lejeune, Chr. Brüll (dir.), *Grenzerfahrungen. Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Band 5 : Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1945-1973)*, Eupen, 2013.

Le passage à une économie davantage influencée par les services – un phénomène qu’ont connu toutes les nations industrialisées d’Europe occidentale, se déroule seulement dans les années septante. Le commerce dans les premières décennies d’après-guerre se caractérise par son organisation et sa dimension locales, même si l’augmentation de l’industrie touristique au sein des Cantons de l’Est date de la période couverte par l’enquête.

Néanmoins, ma communication se concentre sur les secteurs agricole et industriel et aborde deux questions fondamentales :

Quels développements spécifiquement régionaux ont eu lieu dans le secteur de l’agriculture et de l’industrie dans les trois cantons de l’Est entre 1945 et 1955 ?

Comment peut-on expliquer ces développements régionaux dans le contexte de l’histoire politique et administrative particulière à la région ? »

2. Allgemeine Entwicklungstrends : Demographie, Kriegsverluste und politischer Rahmenbedingungen

Bei den demographischen Trends nach dem Zweiten Weltkrieg können wir deutliche Unterschiede zwischen den Ostkantonen und der allgemeinen Entwicklung in Belgien feststellen. Der Zweite Weltkrieg hat im Königreich, wie in allen anderen am Krieg beteiligten Ländern zu einem nicht unerheblichen Bevölkerungsverlust geführt. Belgien hatte ca. 14 000 tote Soldaten – darunter 2 000 Ostbelgier, die in den Reihen der Wehrmacht gefallen waren – und ca. 76 000 zivile Kriegstote zu beklagen, darunter 28 500 Bürger, die durch den Holocaust ums Leben kamen. Diese rund 90 000 Toten entsprachen insgesamt ca. 1,1 Prozent der belgischen Bevölkerung von 1939. Die Bevölkerungsverluste in den Ostkantonen waren ungleich größer. Hatte die Bevölkerung 1922 rund 64 000 Personen umfasst, betrug sie bei der Annexion 1940 rund 68 800 Köpfe. Nach der Befreiung 1944 wurden in den drei Kantonen nur noch 61 901 Einwohner gezählt, das Gebiet hatte also rund 10,2 Prozent seiner Bevölkerung eingebüßt².

Jedoch war ein Teil dieses Bevölkerungsverlusts nur temporär. Die wegen der Ardennenoffensive evakuierten Bürger kehrten in ihre Gemeinden ebenso zurück, wie ein Großteil der kriegsgefangenen Soldaten. Geht man

2 Für das Königreich : M. Clodfelter, *Warfare and armed conflicts : a statistical reference to casualties and other figures. 1500–2000*, Jefferson, N.C., 2002 ; Für die Ostkantone : M. Schärer, *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im zweiten Weltkrieg*, Bern u.a., 1978 und H. Hoen, *Rapport annuel du Commissariat d’Arrondissement d’Adjoint d’Eupen-Malmedy-St.Vith a Malmedy*, Exercice 1946.

von ca. 2 000 getöteten oder vermissten Ostbelgiern bei der Wehrmacht und 1 500 Opfern der Ardennenoffensive sowie sonstiger Ziviltoten aus, ergibt sich ein kriegsbedingter Bevölkerungsverlust von ca. 5,1 Prozent, was immer noch dem fünffachen des Landesdurchschnitts entspricht. Diese demographische Verschiebung machte sich in kommenden Jahren und Jahrzehnten bemerkbar. Erreichte das Königreich bereits 1947 mit 8,5 Millionen wieder seine Vorkriegsbevölkerung, gelang dies in den Ostkantonen bis zur Einrichtungen der neuen Sprachgrenzen 1963 nicht. Auch bei der Verteilung der Einwohner auf die Geschlechter und auf die verschiedenen Geburtsintervalle ergeben sich entsprechende kriegsbedingte Unterschiede zwischen den Ostkantonen und dem Landesinneren³.

Einen zweiten Unterschied bildeten die Kriegszerstörungen, auch Sinisterien genannt. Diese waren besonders im Kanton St. Vith durch die Ardennenoffensive im Dezember 1944 und Januar 1945 erheblich. Im Kanton Malmedy waren 73,2 Prozent der Wohnhäuser beschädigt, im Kanton St. Vith sogar 92 Prozent. Diese hohen Werte sagen jedoch nichts über den Grad der Zerstörung aus. Bedenkt man, dass bis Ende 1946 in Kanton Malmedy bereits rund 58 Prozent der Schäden behoben waren und im südlichen Kanton mehr als 31 Prozent, reduziert dies die soeben genannten Zahlen insofern, als dass sich die irreparable Zerstörungen auf bestimmte Orte konzentrierte. Bedeutete die Zerstörung für die betroffenen Familien den dramatischen Verlust ihres Heims und ihres Hab und Gutes, darf zudem aus wirtschaftlicher Perspektive das Nachfragepotential nicht vergessen werden, welches die Zerstörungen in den folgenden Jahren hervorriefen ; mussten doch Gebäude repariert oder neu gebaut und verlorene Güter, insbesondere Möbel und Hausrat, neu angeschafft werden. Die entsprechenden Ersatzinvestitionen stimulierten natürlich vor allem die lokale Baubranche und die Möbelproduktion sowie den Großhandel mit Baumaterialien. Bis Mitte der 1950er Jahre konnte der größte Teil der Kriegszerstörungen beseitigt werden⁴.

Kommen wir damit zum dritten Aspekt, den politischen Startbedingungen und ihre Auswirkungen auf das wirtschaftliche Leben. Im Gegensatz zum ersten Übergang des Gebiets an Belgien nach 1920 vollzog sich die Rückgliederung 1944-1945 im Bereich der Wirtschaft deutlich berechenbarer und schneller. Dies hatte vor allem drei Gründe :

Konstituierten sich nach 1920 in den Ostkantonen zahlreiche Parallelstrukturen, die die Teilung der Bevölkerung in Prodeutsche und Probelgier widerspiegelte, gab es einen solchen Prozess nach 1944 nicht,

3 Cf. les rapports annuels correspondants de H. Hoens.

4 H. Hoen, *Rapport décennal du Commissariat d'Arrondissement d'Adjoint d'Eupen-Malmedy-St. Vith a Malmedy 1945-1955*.

da ausnahmslos belgisch-patriotische Organisationen entstanden. So organisierten sich beispielsweise die Landwirte, deren Interessenvertretung, der *Landwirtschaftliche Verband*, sich 1940 bedingungslos der Reichsbauernschaft und dem Reichsnährstand angeschlossen hatte nun in Gilden des flämischen *Boerenbond* neu. Auch die nach 1940 als eigenständige Körperschaft aufgelöste Industrie- und Handelskammer Eupen-Malmedy-St. Vith konstituierte sich rasch, und eindeutig belgisch-patriotisch ausgerichtet, neu.

Die Umstellung des Rechtssystems, etwa der Steuer- und Sozialversicherungsgesetzgebung, aber auch der betrieblichen Organisationsformen bedeutete ebenso, wie die Anpassung an die spezifischen Gepflogenheiten des belgischen Geschäftslebens für die Wirtschaft nach 1920 eine völlig neue Erfahrung. 1944-1945 war hingegen noch genug *Know-How* in den Unternehmen vorhanden, um die Rückumstellung auf belgische Verhältnisse recht problemlos zu meistern. Auch waren im Gegensatz zur ersten Nachkriegszeit ausreichend Angestellte dem Französischen mächtig.

Die Umstellung der Währung bedeutete nach dem ersten Anschluss an Belgien eine neuartige Erfahrung. Der Prozess des Geldumtauschs zog sich zudem lange hin. 1944-1945 war hingegen die Währungsreform sehr viel klarer organisiert und ging zudem mit einer allgemeinen Währungsreform einher. Zwar beschwerte sich vor allem die Industrie über die Probleme gesperrter Konten in Deutschland und eine hartes Umrechnungsverfahren, das den Geldbestand von 1940 zur Grundlage nahm, jedoch gab es in den folgenden Jahren mehrfach Sonderregelungen und Erleichterungen für die ostbelgische Industrie⁵.

3. Entwicklungen in der Landwirtschaft

Waren in Belgien 1948 nur noch rund 10 Prozent der berufstätigen Bevölkerung in der Landwirtschaft beschäftigt, vereinigte sie in den Ostkantonen im Jahr 1955 noch rund 15 500 Beschäftigte und damit ca. 60 Prozent der arbeitenden Bevölkerung. Die Beschäftigten verteilten sich im selben Jahr auf rund 6 100 Agrarbetriebe. Damit war sowohl die Anzahl der Höfe als auch die Anzahl der Beschäftigten im Krieg und in den zehn Jahren nach dem Zweiten Weltkrieg in etwa konstant geblieben. Auch die durchschnittlichen Hofgrößen veränderten sich nur wenig. Die Landwirtschaft

5 A. Hissel, P. Quadflieg, „Die „Cantons Rédimés“ und der Belgische Franken. Währungsreformen in Ostbelgien 1920 und 1944“, *Kriegserfahrung im Grenzland. Perspektiven auf das 20. Jahrhundert zwischen Maas und Rhein*, C. Rass, P. Quadflieg (dir.), Aachen, 2013 (im Druck).

der Ostkantone war bereits vor dem Zweiten Weltkrieg einseitig durch Milchwirtschaft geprägt, hieran änderten auch die Nationalsozialisten mit ihrer *Blut-und-Boden-Ideologie* und verschiedenen Maßnahmen zur Förderung der Selbstversorgung einerseits und der daraus resultierenden Forderung nach vermehrten Feldanbaus nichts⁶.

Die Landwirtschaft der Ostkantone blieb was sie war, ein einseitig auf die Milchwirtschaft ausgerichtete hochspezialisierter Sektor. Aus diesem Grund sind die Anzahl der gehaltenen Kühe und die Produktionszahlen für Milch gute Indikatoren für das Wachstum in der Landwirtschaft Ostbelgiens. Wir stellen fest, dass der Bestand an Milchkühen, der vor dem Zweiten Weltkrieg, 1936, bei rund 30 000 Stück gelegen hatte, während des Krieges und in den ersten Nachkriegsjahren auf rund 25 500 fiel, aber schon 1948-1949 wieder seinen Vorkriegsstand erreichte. Auch bei der Gesamtzahl der Rinder ergibt sich ein ähnliches Bild. Die Produktionszahlen für Milch, Butter und Rahm stiegen entsprechend an. Im Jahr 1954 waren es bereits 112 Millionen Liter Milch die in den großen Molkereien des Gebiets abgeliefert wurden⁷. Im selben Jahr konnte die Region bereits jährlich 12 000 bis 15 000 Rinder zur Fleischverwertung abgeben, was ihr ein Einkommen von knapp 100 Millionen Franken einbrachte⁸.

Aber nicht nur quantitativ sondern auch qualitativ wuchs die Landwirtschaft. So stieg die Produktivität der Kühe nach dem Krieg stark an und erreichte damit die herausragenden Vorkriegswerte. Im Jahr 1930 gab die ostbelgische Milchkuh durchschnittlich rund 3 700 Liter Rohmilch pro Jahr. Während des Krieges viel dieser Wert insbesondere durch den Wegfall von Kraftfutter aus den belgischen Kolonien erheblich : 1940 lieferten die Kühe durchschnittlich nur noch 3 360 Liter, 1942 gar nur noch knapp über 3 000 Liter Rohmilch pro Jahr. Nach dem Krieg konnte dieser Rückschritt durch die deutlich bessere Kraftfuttermittelversorgung verhältnismäßig schnell wieder aufgefangen werden. Die durchschnittliche Jahresmenge pro Kuh betrug 1955 schon wieder rund 3 550 Liter⁹.

Zentraler Akteur dieser Entwicklung in der Landwirtschaft war die lokale Sektion des flämischen *Boerenbond*. Dieser war bereits vor 1940 in den Ostkantonen tätig gewesen und die örtlichen Landwirtschaftsvereinigungen

6 Vgl. zu nationalsozialistischen Agrarwirtschaft und ihrer Ideologie : D. Munkel, *Nationalsozialistische Agrarpolitik und Bauernalltag*, Frankfurt am Main, 1996.

7 *150 Jahre Industrie- und Handelskammer Eupen*, hrsg. von der IHK Eupen, Eupen, 1954, S. 129 f.

8 H. Hoen, *op. cit.*, S. 64.

9 *Ibid.*, S. 62. Werte für 1930, 1940 und 1942 bei L. Timmermann, *Das Eupener Land und seine Grünlandwirtschaft*, Bonn, 1951 S. 45 und S. 34. Die Zahlen für die Kriegszeit beziehen sich auf den deutschen Kreis Eupen.

hatten sich bis 1927 an ihm als Dachorganisation orientiert. In den 1930er Jahren hatten sie sich dann jedoch am deutschen Rheinischen Bauernverband ausgerichtet. Der Zweite Weltkrieg hatte schließlich die *Gleichschaltung* mit den NS-Landwirtschaftsorganisationen gebracht¹⁰.

Nach der Befreiung verschwanden diese alten deutschen Strukturen und bereits Anfang 1945 konstituierte sich der *Boerenbond* im Kanton Eupen neu, im Folgejahr – auf Grund der Ereignisse und besonderen Lage nach der Ardennenoffensive verzögert – folgten auch die Kantone Malmedy und St. Vith. Der Bund organisierte sich – wie übrigens schon zuvor der Reichsnährstand – nicht primär auf Ebene der Gemeinden sondern auf Ebene der Pfarren. Diese Ortsgruppen, *Gilden* genannt, erreichten 1950 eine Mitgliederzahl von rund 2 100 Personen und erfassten damit bereits jeden vierten Bauern, Tendenz steigend. Im Jahr 1955 wurden bereits 2 850 Mitglieder gezählt. Als Anbieter von Krediten, Giro- und Sparkonten, technischen Hilfsdiensten, als Bildungsinstitution, Betreiber der wichtigsten Molkereien und nicht zuletzt als soziale Institution – insbesondere auch durch die Unterorganisationen *Katholische Landjugend* und *Landfrauen* – prägte der Verband das geschäftliche und soziale Leben des Bauernstandes in den Ostkantonen. Insbesondere die Gewährung von Krediten ermöglichte in den kriegszerstörten südlichen Kantonen einen schnelleren und unbürokratischeren Wiederaufbau als die staatlichen Hilfsmaßnahmen¹¹.

Dabei war er deutlich konservativ-katholisch ausgerichtet und versuchte die politischen Auseinandersetzungen der Vergangenheit zu begraben. Noch heute legt der Bauernbund der Ostkantone großen Wert darauf, dass der Neuaufbau nach dem Zweiten Weltkrieg „ohne die Frage nach ‚Schuld‘ oder ‚Unschuld‘ des einzelnen Mitglieds erfolgt sei“¹², man also bewusst auch ehemaligen exponierten Prodeutschen den Eintritt ermöglichte.

Damit kommen wir zur Frage der Kollaborationsverfolgung in der Landwirtschaft, die bisher nur wenig erforscht ist. Fest steht, dass besonders exponierte Mitglieder der verschiedenen NS-Organisationen mit Landwirtschaftsbezug auch wegen dieser Tätigkeiten durch die Militärgerichte in Eupen und Malmedy, bzw. durch den Militärgerichtshof in Lüttich belangt wurden. Beispielsweise wurde der Bauer und *Kreisfachwart für Pferdezucht* des *Reichsnährstandes* Ernst Franssen aus Kettenis im Februar 1947 durch das Kriegsgericht in Eupen zu vier Jahren Haft und

10 K. Pabst, *Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik 1914-1940*, Aachen, 1964, S. 308-315 ; S. 376-382.

11 H. Cremer, *150 Jahre landwirtschaftliche Vereine und Genossenschaften in Eupen – Malmedy – St. Vith*, Eupen 1994, S. 317-363.

12 Selbstdarstellung des *Bauernbund Ostbelgien* im Internet : www.bauernbund.be.

100 000 Fr. Strafe verurteilt. Eine Woche später sprach das Kriegsgericht dem ehemaligen Ortsbauernführer von Hauset, Peter Timmermann, schuldig, unter anderem „mit seiner Clique, altbelgische Bauern in Gemmenich um das letzte Stück Vieh gebracht zu haben.“ Timmermann bekam fünf Jahre Haft und eine Geldstrafe von 150 000 Franken¹³. Eine ganze Reihe weiterer Urteile ließe sich aufführen¹⁴. Eine abschließende Beurteilung können wir jedoch im Moment noch nicht vornehmen, hier wird eine systematische Erfassung und Auswertung der Urteile und genauere Recherchen bezüglich ihrer Durchsetzung eine wichtige Rolle spielen.

Insgesamt kann man also von einer positiven Entwicklung der Landwirtschaft in der Nachkriegszeit ausgehen. Neben der reinen quantitativen Ausweitung des Viehbestandes und der Milchproduktion, kam es insbesondere zu einer Modernisierung bei der Milchverarbeitung und Feldbearbeitung durch den zunehmenden Einsatz von Maschinen. Die notwendigen Kredite und das *Know-How* stellte der *Bauernbund* zur Verfügung. Genossenschaftlich organisierte Verarbeitung und Vertrieb und die Höherqualifizierung des Nachwuchses durch neu eingerichtete Landwirtschaftsschulen waren entscheidende Triebfedern dieser positiven Entwicklung. Am Ende unseres Betrachtungszeitraums stellte sich als Folge dieser Rationalisierungsentwicklung jedoch zunehmend die Frage des Arbeitskraftüberschuss in den südlichen Kantonen. Ein Problem, dass sich in den folgenden Jahrzehnten noch verschärfen sollte.

4. Die Entwicklung in der Industrie

Die Industrie in den Ostkantonen war am Standort Eupen traditionell durch die Textilindustrie, das Kabel- und Gummiwerk und die Nahrungsmittelindustrie geprägt. In Malmedy fanden sich vor allem Papier- und Lederwerke sowie holzverarbeitende Industrien. Nach der Besetzung 1940 kam es zu keinem Bruch in dieser Industriestruktur. Auch an den Besitzverhältnissen änderte sich augenscheinlich wenig. Die deutsche

13 Vgl. zur Affäre Timmermann : „Vor dem Eupener Kriegsgericht - Eine verwickelte Geschichte“, *Grenz-Echo*, 20.2.1947, S. 3 ; „Vor dem Eupener Kriegsgericht“, *Grenz-Echo*, 27.2.1947, S. 3.

14 Siehe z.B. „Die Malmedyer Ex-Bauernschaftsführer vor dem Kriegsgericht“, *Grenz-Echo*, 20.1.1947, S. 3.

15 M. Schärer, *op. cit.*, S. 175-202 ; P. Quadflieg, „Ostbelgische Elitenkontinuität in der Industrie ? Wirtschaftliche Anpassungsprozesse vor und nach der Befreiung 1944 – Eine Bestandsaufnahme“, *Ostbelgiens „Stunde Null“ ? Eliten aus Eupen-Malmedy vor und nach 1944*, C. Brüll, E. Herrebout, P. Quadflieg (dir), Bruxelles, 2013, S. 115-133.

Kriegskonjunktur und die Reintegration in den deutschen Markt brachte für Industrie in Eupen-Malmedy einen erheblichen Aufschwung¹⁵.

Nach der Befreiung im Herbst 1944 brauchte die Industrie fast zwei Jahre, um die Vorkriegsproduktion zu erreichen. Hatte der industrielle Sektor in Eupen vor dem 10. Mai 1940 rund 3 000 Personen in Arbeit gehalten, war im Krieg diese Zahl auf knapp 5 000 geklettert. Die Befreiung beendete jedoch den Kriegsboom. Am 1. April 1945 arbeiteten von den rund 40 Industriebetrieben in Eupen nur zwei mit etwa 100 Beschäftigten. Bis Ende 1946 stieg die Zahl jedoch wieder auf 3 100 an¹⁶.

Schwerwiegendste Probleme in der unmittelbaren Nachkriegszeit waren fehlende Rohstofflieferanten und die Schließung der Grenze nach Deutschland und damit zu den etablierten Absatzgebieten. Dies traf vor allem die Textilindustrie hart, die bereits in der Vorkriegszeit fast vollständig auf diesen Markt ausgerichtet gewesen war. Eine unzureichende Kommunikationsinfrastruktur und die Unsicherheit wegen der politischen Säuberungsmaßnahmen sowie die unklare Lage der Unternehmensvermögen wirkten sich ebenfalls negativ aus. Waren die Jahre 1945 bis 1948 in Belgien durch ein starkes Wirtschaftswachstum geprägt, konnten die ostbelgischen Betriebe zumeist erst 1947-1948 an diesen Prozess teilhaben, zu einem Zeitpunkt als sich im belgischen Markt bereits Sättigungstendenzen abzeichneten. Exporte wurden jedoch besonders auf Grund des starken Franken erschwert¹⁷.

Während die belgische Industrie zwischen 1948 und 1950 eine Nullwachstumsphase durchschritt, kam es in Eupen-Malmedy 1948 sogar zu Rezessionstendenzen, die Anzahl der Industrie beschäftigten lag im Kanton Eupen diesem Jahr nur noch bei rund 2 600 Personen. Im Folgejahr entspannte sich die Situation auf dem Arbeitsmarkt zwar, jedoch wurde 1950 durch den Koreakrieg eine Krise in der Textilindustrie hervorgerufen, die den wichtigsten Sektor der Eupener Industrie stark in Mitleidenschaft zog. Andersherum profitierten andere Industrien auch vom Koreaboom. Während das nach wie vor durch die Familie Bourseaux kontrollierte Kabelwerk 1950 bereits fast die doppelte Anzahl Mitarbeiter wie 1945 beschäftigte und es 1951 bereits zu einem Mangel an qualifizierten Arbeitern bei dieser Firma kam, bauten die Textilwerke Beschäftigte ab oder schickten sie in Kurzarbeit. Die Ende der 1940er Jahre beschlossenen Erhöhungen der Löhne

16 Zahlen für 1946 : H. Hoen, *Rapport annuel du Commissariat d'Arrondissement d'Adjoint d'Eupen-Malmedy-St.Vith à Malmedy*, Exercice 1947 ; Zahlen für 1940 und die Zeit der Annexion : M. Schärer, *op. cit.*, S. 309 ; Vgl. auch P. Quadflieg, „Ostbelgische Elitenkontinuität in der Industrie ?“, *op. cit.*, S. 119-122.

17 H. Hoen, *Rapport annuel du Commissariat d'Arrondissement d'Adjoint d'Eupen-Malmedy-St.Vith a Malmedy*, Exercice 1949.

und die Einführung eines nationalen Sozialversicherungssystems in Belgien verschärften diesen Trend noch.

In dieser frühen Phase kann also von einer einheitlichen Entwicklung der Industrie in Ostbelgien nicht gesprochen werden. Zwei Zitate von Anfang 1949 machen dies deutlich. Durch den beigeordneten Bezirkskommissar Henri Hoen nach ihrer wirtschaftlichen Situation befragt antworteten die Kabelwerke : « Nous n'avons pas, jusqu'à present, rencontré des difficultés quant à l'approvisionnement en matières premières. Notre production totale, en poids, a atteint, par rapport au chiffre de l'année 1939, 50% en 1946, 92% en 1947 et 100% en 1948. »¹⁸

Andersherum schrieb die Firma Bischoff & Bohlen, eine Kammgarnspinnerei aus Hauset : « L'usine ne put recommencer son activité qu'à la date du 6 mars 1946. [...] Ainsi, un an après ses concurrents [sic !], notre firme a repris son activité, sans moyens de financement pour s'approvisionner [sic !] en matières premières. [...] En ce qui concerne les débouchés, notre firme dont la vente était presque exclusivement dirigée vers l'Allemagne eut à surmonter de sérieuses difficultés pour s'installer dans la clientèle du pays. »¹⁹

Die Krise in der Textilindustrie konnte erst Mitte der 1950er Jahre überwunden werden, in der zweiten Hälfte des Jahrzehnts nahmen entsprechend auch die Arbeitslosenzahlen wieder ab, allerdings kam es in den 1960er Jahren zu einer erneuten, diesmal tiefgreifenden strukturellen Krise, die im Niedergang der ostbelgischen Textilindustrie in den folgenden 25 Jahren mündete.

Die wirtschaftlichen Grundstrukturen änderten sich durch das Kriegsende wie in der Landwirtschaft kaum. Die größten Arbeitgeber aus der Vorkriegs- und Kriegszeit blieben dies auch in der Nachkriegszeit. Allerdings konnten im ersten Jahrzehnt nach dem Zweiten Weltkrieg wichtige infrastrukturelle Verbesserungen vorgenommen werden, die dann dazu beitrugen, dass sich Anfang der 1960er Jahre eine ganze Zahl neuer Industrien auch abseits der Zentren Eupen und Malmedy entstanden. Die Eröffnung der Eupener Talsperre, deren Bau 1940 unterbrochen worden war, im Jahr 1950 verbesserte die Brauchwasserversorgung für die Industrie der Region nachhaltig. Der Ausbau der Straßen, des ÖPNV und Telekommunikations- sowie Elektrizitätsversorgung trug zur Verbesserung der Infrastruktur ebenso bei, wie die zunehmende Europäisierung der Wirtschaft ab 1957. Für die Industrie der Ostkantone war die Ausgangslage nach dem Zweiten Weltkrieg

18 Archives du Commissariat d'Arrondissement d'Adjoint d'Eupen-Malmedy-St.Vith (Malmedy), Lettre des Kabel- und Gummiwerke Eupen à Henri Hoen, 23.2.1949.

19 *Ibid.*, Lettre de la société Bischoff & Bohlen, Hauset à Henri Hoen, 12.3.1949.

also deutlich heterogener als in der Landwirtschaft und branchen- sowie firmenspezifisch.

Auch für den Bereich der Industrie muss die Kollaborationsverfolgung und Sequesterverwaltung noch besser erforscht werden. Gesichert ist, dass sich die gerichtliche Verfolgung einerseits auf kleine mittelständische Unternehmen bezog, deren Inhaber Leitungsstellen in der *Heimattreuen Bewegung* der Zwischenkriegszeit bzw. in NS-Institutionen der Kriegszeit eingenommen hatten. Andererseits wurden vier Großunternehmen und ihr Führungspersonal bzw. ihre Besitzer wegen „wirtschaftlicher Zusammenarbeit“ angeklagt, von denen zwei die Kabelwerke Eupen und die Kammgarnwerke Eupen tatsächlich verurteilt wurden. Durch Gnadenerlasse und Revisionen wurden die Urteile gemildert und die Strafverfolgung schädigte die wirtschaftlichen Aktivitäten der alteingesessenen Unternehmen nicht langfristig. Klares Ziel der belgischen Säuberungsjustiz war bei diesen Prozessen exponierte Unternehmer der prodeutschen Bewegung zu verfolgen, das tatsächliche Produktionsverhalten der Firmen trat hingegen in den Hintergrund. Da alle Unternehmen im annektierten Ostbelgien während der Kriegszeit in die nationalsozialistische Kriegswirtschaft eingebunden waren, hätte eine strikte Anwendung der Gesetze gegen Wirtschaftskollaboration mit dem Feind, die Bestrafung sämtlicher Unternehmen erfordert, was zum Zusammenbruch der ostbelgischen Industrie geführt hätte²⁰.

Ein wenig beachtetes Kapitel im Zusammenhang mit der politischen Nachkriegsgeschichte ist auch, in wie fern die Wirtschaftsregion Eupen ihrerseits von Sequestern und Beschlagnahmungen etwa in Deutschland profitieren konnte. So ist belegt, dass die Firma *Manufacture Belge d'Aiguilles S.A.* bei ihrer Betriebsaufnahme im Juli 1947 mit beschlagnahmten Maschinen Aachener Nadelfabriken ausgerüstet worden war. Im Januar 1949 beschäftigte die Fabrik immerhin 73 Arbeiter und Angestellte, darunter viele, die zuvor in Aachen beschäftigt gewesen waren. Die Firma stellte zum Zeitpunkt ihrer Entstehung die einzige Nadelfabrik in Belgien dar²¹.

20 P. Quadflieg, „Ostbelgische Elitenkontinuität in der Industrie? Wirtschaftliche Anpassungsprozesse vor und nach der Befreiung 1944 – Eine Bestandsaufnahme“, *op. cit.*, S. 124-128.

21 „Beka Eupen S.A.“, *1804-1979 IHK zu Eupen*, hrsg. durch die *Industrie und Handelskammer zu Eupen umfassend die Kantone Eupen-Malmedy und St. Vith*, Eupen, 1974, S. 143 f.

5. Résumé

Concernant les deux questions clés, on peut dire en résumé que dans le domaine de l'agriculture, on n'assiste pas entre 1945 et 1955 à un développement spécifiquement régional. On observe un retour à des structures familiaires de l'avant-guerre. Avec le *Boerenbond* une association forte a pris en charge l'organisation de l'économie agricole dans les Cantons de l'Est, mais cette fois sans la concurrence pro-allemande qui prévalait dans l'entre-deux-guerres. Le cheptel et la production de lait, qui avaient chuté pendant la guerre, remontent à leur niveau d'avant-guerre. Les nombres d'entreprises agricoles et de personnes employées dans l'agriculture sont restés constants entre 1940 et 1955.

La relance de l'industrie a quant à elle été beaucoup plus compliquée. Alors que certaines entreprises importantes, comme la Câblerie d'Eupen (Eupener Kabelwerk) ont assez rapidement atteint leur production d'avant-guerre, d'autres entreprises, principalement dans l'industrie textile, ont rencontré beaucoup de problèmes lors de leur réintégration au sein du le marché belge. Ces entreprises, auparavant établies dans le marché allemand, ne participent pas au « miracle belge ». Les raisons de cette évolution, qui méritent d'être examinées plus en détails, se trouvent aussi dans la situation politique des Cantons de l'Est après la guerre : l'incertitude politique, le manque d'accès aux comptes bloqués en Allemagne et les procès de collaboration économique devant les auditorats militaires ont eu un impact certain à cet égard. Plus important, cependant, ont été les problèmes de la réorientation en termes de marchés inaccessibles et les difficultés d'approvisionnement en matières premières.²²

22 Vgl. dazu demnächst P. Quadflieg, „Regionale Wirtschaftsentwicklung im europäischen Rahmen : Übergang, Anpassung, Boom“, *Grenzerfahrungen. Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens ; Band 5 : Säuberung, Wiederaufbau, Autonomiediskussionen (1945-1973)*, C. Lejeune u.a. (dir), Eupen, 2013 (im Druck).

LA COMMUNE D'OVERIJSE ET SES VOISINES WALLONNES :
TRACES DE « CONFLITS COMMUNAUTAIRES » (?)
DANS LE PASSÉ*

Guy VANDE PUTTE

1. Introduction

Depuis 1984, nos Congrès successifs m'ont permis à différentes reprises déjà d'évoquer la question de la frontière linguistique au « Pays de l'Yssche et de la Lasne »¹. À chaque fois, j'ai souligné, en particulier à la lumière de l'onomastique, combien ce terroir avait constitué autrefois une zone de contact entre populations aux parlers tantôt romans, tantôt germaniques².

Ces dernières années, j'ai poursuivi ces recherches alors même que le débat, voire le conflit, communautaire ne cessait de s'amplifier dans notre pays avec, comme principal abcès de fixation, le statut de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Plus que jamais, il m'est donc apparu que l'espace géographique qui est depuis longtemps au cœur de ma démarche était digne d'intérêt³.

Pour rappel si besoin, cet espace désigné ici sous l'appellation « Pays de l'Yssche et de la Lasne » est une bande de territoire située au sud-est de Bruxelles de part et d'autre de la frontière linguistique clichée en 1963.

* Je tiens à remercier André Vanderborgh pour sa relecture attentive et ses conseils avisés.

1 Liste chronologique des sujets traités, les textes des communications ayant paru dans les « Actes » de ces Congrès respectifs : Congrès de Nivelles de 1984 : « Le cas de Rosières-Saint-André. Constitution d'une communauté romane en terre germanique » ; Congrès de Namur de 1988 : « Flâneries onomastiques le long de la frontière linguistique au Pays de l'Yssche et de la Lasne » ; Congrès de Liège de 1992 : « Isque entre Notre-Dame-au-Bois et Notre-Dame-de-Bonne-Odeur ou *Overijse waar Vlamingen thuis zijn* » ; Congrès de Mons de 2000 : « Les noms de personnes sur la frontière linguistique au Pays de l'Yssche et de la Lasne » ; Congrès de Louvain-la-Neuve de 2004 : « La frontière linguistique avant la frontière linguistique. Conceptualisation et perception dans l'histoire locale entre l'Yssche et la Lasne » ; Congrès de Namur de 2008 : « La Forêt de Soignes, une réserve naturelle de toponymes bilingues ».

2 Voir une bibliographie sommaire en fin d'article et G. Vande Putte, *Belgica creola. Le contact des langues en Périphérie bruxelloise. L'exemple d'Overijse*, EPO, Berchem, 1999.

3 Voir notamment G. Vande Putte, « La Forêt de Soignes, une réserve naturelle de toponymes bilingues », *La Forêt de Soignes. Connaissances nouvelles pour un patrimoine d'avenir*, M. Maziers (dir.), Les Amis de la Forêt de Soignes, Wavre, 2009, p. 63-72.

Il recouvre les communes de Overijse, Hoeilaart et Huldenberg en région flamande et celles de La Hulpe et Rixensart en région wallonne. Depuis 1963, les premières sont donc séparées des secondes, tant d'un point de vue administratif qu'au niveau socio-économique et socio-culturel. Chaque groupe s'y voit désormais invité, sinon contraint à cultiver une identité propre que certains, du côté flamand en tout cas, rêvent même de voir homogène. Une situation et une perspective qui ont été renforcées encore dans un premier temps par la scission de la province de Brabant en 1995 et, tout récemment, par celle de l'arrondissement de B-H-V. Autant d'évolutions qui ont consacré de plus en plus nettement le caractère unilingue flamand de la périphérie bruxelloise -que les Flamands appellent volontiers *Vlaamse Rand*-, alors même que cette périphérie ne cessait de s'internationaliser.

De ce point de vue, Overijse constitue un exemple particulièrement éclairant quant à la stratégie mise en œuvre par l'autorité flamande pour tenter d'éradiquer toute forme de bilinguisme en Flandre. En effet, alors que cette commune est très largement cosmopolite dans les faits, elle affiche un zèle sans pareil lorsqu'il s'agit de faire respecter son homogénéité linguistique. Significative à cet égard est la présence au sein du Collège communal d'un échevin des « affaires flamandes », chargé de veiller au respect strict des lois linguistiques. Mieux, ou pire, l'autorité communale encourage régulièrement ses administrés à dénoncer les citoyens qui enfreignent celles-ci.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité vérifier dans quelle mesure l'usage des langues avait pu influencer autrefois sur les rapports entre Overijse et ses voisins situés aujourd'hui de l'autre côté de la frontière linguistique. Je me propose donc de vous faire part ici des résultats de cette démarche, en articulant ma communication autour de trois dossiers qui, s'ils n'ont pas toujours été source de conflit, auront à tout le moins fait l'objet d'un réel contentieux entre les parties en présence.

2. La Bruyère de Tombeek entre Overijse et Wavre

Un premier cas s'est imposé tout naturellement à l'analyse suite à une initiative prise par la commune d'Overijse en 2011 dans le cadre des « Journées du patrimoine ». En effet, alors que le thème retenu en Flandre était celui du conflit et que la plupart des communes participantes se focalisaient sur les deux guerres mondiales, Overijse a choisi de rappeler l'histoire du litige ayant opposé au XVIII^e siècle le magistrat d'Overijse à celui de Wavre. Objet de ce litige : la possession du lieu dit *Bruyère de Tombeek*, soit une

centaine d'hectares de terres en friche ou marécageuses dont l'usage était disputé depuis des siècles entre quelques fermiers de Wavre et les manants de Tombeek⁴.

Or, en 1772, un décret de l'impératrice Marie-Thérèse ordonne le défrichement des bruyères et terres incultes en Brabant. Une initiative qu'exploite aussitôt le magistrat de Wavre pour décider de manière unilatérale la mise en vente de la *Bruyère*. Mais c'était sans compter sur la capacité de résistance des Tombeekois, soutenus dans leurs protestations par le magistrat d'Overijse. Aussi, au terme de plusieurs années de réunions diverses et de procès, le dossier finit par aboutir devant le Conseil souverain de Brabant, lequel met fin définitivement au conflit en 1784 en confirmant la possession légale de la *Bruyère de Tombeek* et des marais contigus au seul bénéfice des habitants du hameau. En outre, ceux-ci se voient octroyer le droit de louer ces terres publiquement et de partager entre eux les revenus qui en résulteraient⁵.

À première vue donc, nous voilà en présence d'un dossier relativement banal. Mais pour ce qui nous occupe, son intérêt réside avant tout dans l'argumentaire développé par les uns et les autres. Certes, tous font valoir leurs droits d'usage séculaire (pâturage, chasse, pêche...). Tous soutiennent également que leurs seigneurs respectifs auraient de tout temps exercé la souveraineté sur la *Bruyère*. Mais là où les représentants de Wavre ne peuvent s'appuyer que sur des témoignages oraux relativement récents, les Tombeekois disposent de documents écrits. Ainsi, en se référant en particulier à plusieurs censiers d'Overijse dont le plus ancien date de 1568, ils apportent la preuve qu'ils se sont toujours acquittés du cens de 5 escalins dont ils étaient redevables pour « la donation du duc de Brabant ». Un argument qui semble bien avoir fait mouche et emporté le verdict du Conseil souverain de Brabant. Reste cependant à observer qu'à aucun moment dans cette longue procédure juridique n'est exprimée par l'une ou l'autre partie en présence la moindre stigmatisation d'ordre linguistique ou communautaire⁶.

4 Voir notamment G. Vande Putte, « Overijse. La Bruyère de Tombeek », *Wavriensia* 20 (1971/1), p. 1-24 ; G. Vande Putte, « Bijdrage tot de geschiedenis van een Overijses gehucht : Tombeek. De Heyde van Tombeek en haar Keizer-Karellegende » ; *De Brabantse Folklore*, 196 (1972), p. 333-409.

5 G. Vande Putte, « Nogmaals Tombeek III. Tombeekheide tussen Overijse en Waver », *Zoniën* 7 (1982/4), p. 160-165 ; y consulter notamment le document « Preuve pour les Regens et la Communauté de la Ville de Wavre, joint à eux le Seigneur Duc de Corswarem Supp. Contre les Regens D'Overysse et le Prince de Salm Rescribens. A Wavre le 15 7bre 1774 ».

6 AGR, Conseil de Brabant, n° 732 (15 et 17 sept. et 16 oct. 1774) et le dossier intitulé « Diverse stukken Gemeenschap Tombeek » (Pièces diverses Communauté de Tombeek) reposant aux Archives communales (Gemeentelijk Administratief Centrum Vuurmolen), Overijse.

On a donc bien à faire ici à un simple conflit de limites ou, si l'on préfère, à une querelle de voisinage dont l'issue donnera naissance au XX^e siècle à un folklore local autour de Charles Quint. En effet, alors qu'il n'a jamais été possible d'identifier le duc de Brabant auquel il convient d'attribuer la donation de la *Bruyère* à Tombeek, c'est Charles Quint qui, au début des années 1930, s'en voit reconnaître le mérite. Et la légende se nourrit du récit selon lequel Charles Quint aurait posé ce noble geste en remerciement de l'aide que les Tombeekois lui auraient apportée, alors que son carrosse s'était embourbé dans la Lasne. Mieux encore, lorsqu'en 1934 la commune d'Overijse vend à la Prévoyance sociale les quelque 33 hectares restants de la *Bruyère*⁷, elle décrète que les intérêts produits par le capital engrangé à cette occasion seront restitués aux habitants de Tombeek. Une distribution qui s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui et qui voit chaque année le receveur communal remettre, sous l'égide de Charles Quint, un billet de 5 euros à chaque chef de famille du hameau. En somme, une tradition aux apparences bien sympathiques et qui honore au moins symboliquement une des décisions prises en 1784 par le Conseil souverain du Brabant. Il n'est pas sûr pourtant que dans l'esprit de tous les Flamands, l'histoire de la *Bruyère de Tombeek* se résume aujourd'hui à sa dimension folklorique. J'y reviendrai un peu plus loin.

3. Rosières-lez-Overijse

Tout autre que celle de la *Bruyère de Tombeek* est l'histoire de Rosières, dit *Rozieren* en thiois. Sous l'Ancien Régime, Rosières-Saint-André est un hameau d'Overijse. Par contre, sous le Régime républicain, le village est érigé au rang de commune tout en étant inclus dans le canton bilingue d'Isque. Ce statut de commune à part entière sera celui de Rosières jusqu'aux fusions survenues en 1977, moment où Rosières se trouve intégrée avec Genval dans l'entité de Rixensart⁸.

Depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin des Temps modernes, l'histoire de Rosières se confond donc largement avec celle d'Overijse. Mais du fait qu'il est né de l'installation en terre thioise de colons romans ayant procédé à un essartage collectif du terroir, le hameau a réussi à acquérir progressivement

7 J. Wambacq, *Het paleis op de heide. Architect Maxime Brunfaut en het sanatorium van Tombeek*, Centrum Vlaamse Architectuurarchieven, Brussel, 2009.

8 G. Vande Putte, « Rosières. Vente des biens de la Principauté d'Isque », *Wavriensia*, 17 (1968/3), p. 49-55 ; G. Vande Putte, « Rosières. Les origines de la paroisse selon J. Verbesselt », *Wavriensia*, 26 (1977/5), p. 93-102.

puis à sauvegarder une certaine autonomie par rapport au pouvoir de tutelle overysschois⁹. Une autonomie favorisée aussi par la présence sur son territoire de l'antique route de Bruxelles à Wavre, très fréquentée depuis le Moyen Âge. En effet, en tant qu'important axe de pénétration et de peuplement aux confins d'Overijse, cette route a rendu possible à Rosières une concentration démographique nettement plus importante que celle enregistrée à Tombeek. Parallèlement, elle en a conforté aussi la romanité tout en permettant à des populations thioises de venir s'y établir à leur tour¹⁰.

Rien d'étonnant dès lors que les familles mixtes soient devenues fréquentes dans cette zone de confluence de langues et de cultures. En témoigne abondamment par exemple l'analyse onomastique. Ainsi, les *Wittebrood* d'Overijse deviennent les *Blanpain* à Rosières, tandis que les *Dobbelaere* se muent en *Doublère*. Quant aux *Van Meldaert* d'Overijse, ils se nomment *Maillard* à Rosières où les *Vander Fossen* deviennent les *Delfosse*. Bref, on l'aura compris, pour l'onomasticien, Rosières constitue par excellence un terroir où l'on assiste au fil du temps à un véritable processus de créolisation¹¹.

L'examen des documents officiels réglant les rapports entre Rosières et le pouvoir de tutelle overysschois confirme que nous sommes bien ici en présence d'une région que caractérise une forme de biculturalité « bon enfant »¹². Certes, ces documents sont principalement rédigés en thiois, mais les archives rosieriennes recèlent aussi une quantité non négligeable de documents en français. Il s'agit le plus souvent de convocations, de reçus et autres billets volants se rapportant à des matières qu'on qualifierait aujourd'hui de personnalisables. Aux XVII^e-XVIII^e siècles, on peut même voir apparaître une sorte de système de facilités avant la lettre dans le chef des notables d'Overijse, qui sont le plus souvent bilingues. À cette époque en tout cas, les représentants de l'autorité publique se montrent particulièrement complaisants vis-à-vis de « ceux de Rosières » lorsqu'il s'agit de les tancer pour qu'ils s'acquittent des corvées et autres obligations, du moins lorsque

9 G. Vande Putte, « Rosières-Saint-André. Paroisse wallonne en terre thioise », *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, 17 (2003/1), p. 3-24.

10 G. Vande Putte, « Notice sur Rosierbois en zone de confluence linguistique », *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, 21 (2007/2), p. 81-90.

11 F. Stroobants, *Bijdrage tot de studie van de persoonsnamen te Overijse, Rosières, Hoeilaart en La Hulpe in de 15de eeuw (2 delen)*, Mémoire de licence en philologie germanique, KULeuven, 1968 ; G. Vande Putte, « Persoonsnamen op de taalgrens in het Land van Ijse en Lane », *Vlaamse Stam*, 40 (2004/1), p. 29-47.

12 G. Vande Putte, « Flâneries onomastiques le long de la frontière linguistique au Pays de l'Yssche et de la Lasne », *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie*, 61 (1988), p. 109-132 ; G. Vande Putte, « Pour une microtoponymie interdisciplinaire : le cas de Rosières-lez-Overijse et la frontière linguistique au pays de l'Yssche et de la Lasne », *Taal en sociale integratie*, 8 (1986), p. 415-459.

les Rosiérois allophones s'autorisent à faire la sourde oreille aux sommations thioises. À l'inverse, mais sous le Régime républicain, les archives révèlent le cas d'un citoyen rosiérois qui se risque à refuser une fonction municipale en justifiant ce refus par sa connaissance insuffisante du français. Encore serait-il naturellement intéressant de savoir si l'argument avancé par le quidam ne lui sert pas simplement de prétexte pour occulter plutôt son refus de collaborer avec l'occupant.

Pas plus qu'à Tombeek, on ne peut donc déceler à Rosières la moindre trace de véritable conflit linguistique qui aurait opposé jadis ses habitants à l'autorité de tutelle. Pas plus d'ailleurs qu'on ne trouve l'écho de véritables tensions entre les habitants en fonction du groupe auxquels ils appartiennent. Tout indique au contraire qu'a toujours prévalu ici une certaine forme de convivialité linguistique et communautaire.

4. Malaise entre Overijse et La Hulpe

Le troisième axe de mon intervention portera sur les relations entre Overijse et La Hulpe à propos du hameau de Malaise. Ici, le contentieux entre les deux entités ne trouvera son issue qu'avec les lois linguistiques de 1962.

Situé aux confins d'Overijse et La Hulpe, Malaise s'est trouvé longtemps dans une situation de confluence linguistique largement comparable à celle de Rosières. Ici aussi d'ailleurs, nous sommes en présence d'une zone occupée depuis les XII^e-XIII^e siècles par des colons essarteurs d'origine romane, établis le long de l'important axe routier entre Bruxelles et Wavre. Ce qui n'a manifestement pas empêché, compte tenu de la proximité de l'espace thiois, que se développe également à Malaise un processus d'osmose culturelle et d'hybridation socio-linguistique dont témoignent à la fois les archives romanes et thioises. Rien d'étonnant dès lors que la souveraineté sur ce hameau ait, sous l'Ancien Régime déjà, fait l'objet de contestations entre Overijse et La Hulpe. Sans que jamais ces contestations s'appuient sur des arguments qui relèveraient d'une forme ou l'autre de stigmatisation linguistique du voisin. Et sans qu'elles aboutissent à des modifications territoriales au profit de l'un ou de l'autre¹³.

13 Au hameau overijsschois de Malaise/Maleizen, le quartier du Bakenbosch, situé aux confins des communes de La Hulpe, Hoeilaart et Overijse a particulièrement fait l'objet de nombreuses études. Voir notamment G. Vande Putte, « Entre La Hulpe et Overijse : le Bakenbosch. Un territoire de confluence », *La Hulpe. Moissons d'Histoire*, Cercle d'Histoire de La Hulpe, La Hulpe, 2001, p. 175-222.

Dans le cadre de l'État belge, le contentieux entre les deux communes trouve de quoi s'alimenter aux profonds changements survenus dans l'espace qui est celui de Malaise. En effet, en 1854 est tracée la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur-Luxembourg. Or cette voie ferroviaire traverse Malaise et c'est même à l'extrémité sud du lieu-dit *La Sapinière*, dévolu à Overijse en 1825 suite au démembrement de la Forêt de Soignes par la Société Générale, qu'est érigée la gare dite de La Hulpe. Cette dénomination est apparemment surprenante puisque nous sommes ici en territoire overysschois, mais s'explique par le fait que cette gare n'est distante que de 1 km du centre de La Hulpe alors qu'elle l'est de 6 km du centre d'Overijse. Pour les deux communes cependant, la présence de cette gare allait avoir des retombées. C'est en effet dans la zone située à proximité immédiate de la gare que l'on assiste dès le milieu du siècle à l'apparition de petites entreprises, de commerces et d'hôtels-restaurants. Dans les décennies qui suivent, on voit y apparaître également les premières grandes propriétés sur lesquelles sont érigées des villas de luxe. Une mutation du paysage qui touche plus particulièrement l'espace situé derrière la gare, dès l'instant où est lotie *La Sapinière* qui devient ainsi le premier quartier résidentiel d'Overijse. Les villas y sont construites majoritairement par des francophones issus de la bourgeoisie bruxelloise et attirés là à la fois par la proximité de la gare, la présence de nombreux services et la perspective de pouvoir goûter aux joies du grand air¹⁴. Au début du XX^e siècle, le phénomène prend encore de l'ampleur, grâce au creusement, non loin de *La Sapinière*, du lac de Genval dont on sait combien il devait favoriser le développement urbanistique et touristique de la région. C'est à ce moment d'ailleurs que la rive gauche du lac, s'étendant de celui-ci à la gare de La Hulpe, fut appelée *La Corniche* alors qu'elle était située en territoire overysschois¹⁵.

Rien d'étonnant dans pareil contexte que dès le début du XX^e siècle, les habitants majoritairement francophones de Malaise aient cherché à sortir du giron d'Overijse. Mais si tantôt ils demandent l'érection du hameau en commune autonome, tantôt l'annexion de *La Corniche* à La Hulpe, c'est bien davantage pour des raisons de confort administratif que pour des raisons purement linguistiques. En effet, à cette époque et jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'administration d'Overijse reste encore ouverte à l'usage du français, délibérations du Conseil communal y comprises. Aussi n'est-elle pas

14 J. Pirard-Schoutteten et G. Vande Putte, « Les gares et les quartiers de la gare dite de La Hulpe. Pages communes de l'histoire de La Hulpe et d'Overijse (Malaise) », *La Hulpe, 150 ans de Chemin de Fer*, Cercle d'Histoire de La Hulpe, La Hulpe, 2004, p. 63-115.

15 Voir aussi R. Ghysens, *Genval-les-Eaux de 1895 à 1935*, Beauvechain, 2003.

insensible à l'évolution de Malaise qu'elle reconnaît comme linguistiquement différent. Elle ne manque donc pas de bienveillance linguistique chaque fois que nécessaire. Plus surprenant encore au regard de ce qui se produira peu après, le Conseil communal d'Overijse du 31 janvier 1962 délibère encore dans le même sens en accordant (je cite en traduction) « des facilités le long de la frontière linguistique, à savoir du côté de La Hulpe, Genval, Rosières, Wavre ». En outre, dans la foulée, le Conseil communal suggère de faire preuve de compréhension en ce qui concerne les personnes faisant usage du français dans la conversation, en leur répondant dans la même langue. Un an plus tard pourtant, et en application des lois linguistiques de 1962, Overijse sera contraint à céder à La Hulpe quelque 70 hectares du quartier de la gare¹⁶.

Avec le clicage de la frontière linguistique, le corridor interculturel d'Overijse était donc purement et simplement verrouillé. Désormais, la voie était grande ouverte à la mise en oeuvre de l'homogénéité linguistique.

5. Conclusion

Comme chacun l'aura compris au terme de cette communication, l'historien est bien en peine de trouver dans un passé antérieur à quelques décennies la moindre trace de véritable conflit à caractère linguistique au « Pays de l'Yssche et de la Lasne ». Ou, si l'on préfère, la moindre trace de ce que, dans un ouvrage récent, Paul Dirx désigne en parlant de « concurrence ethnique » dans la Belgique d'aujourd'hui¹⁷. En effet, avant que les revendications identitaires ne viennent redessiner et cliquer le paysage linguistique, le « Pays de l'Yssche et de la Lasne » constitue par excellence une terre de confluence de langues et de cultures. Sans doute les archives permettent-elles d'y mettre en lumière l'une ou l'autre querelle entre communautés villageoises, mais celles-ci ne trouvent jamais leur source dans l'usage qui est fait de la langue par les uns ou les autres.

Aujourd'hui par contre, « monoblocs flamands » et « monoblocs wallons » semblent se faire face¹⁸. Significatif est à cet égard le cas de la *Bruyère de*

16 Voir aussi M. Erkens, « Het vastleggen van de taalgrens in 1963. Of hoe belangrijk toponiemen en haakjes kunnen zijn », *Zoniën*, 27 (2003/3), p. 155-169.

17 P. Dirx, *La concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2012.

18 A. Maskens, *Monoflamands et Monowallons ? Errances et dangers des idéologies mono-identitaires*, Éditions La Longue Vue, Paris-Bruxelles, 2000.

Tombeek, traité en début d'exposé. On se rappellera que c'est en 1934 que la commune d'Overijse avait pris l'initiative d'en vendre à la Prévoyance sociale les quelque 33 ha restants. Or, si cet organisme d'assurances ne tarde pas à y construire un vaste sanatorium, l'exploitation de celui-ci s'arrêtera une cinquantaine d'années plus tard. Laisse ensuite à l'abandon et livré à de fréquentes dégradations volontaires alors même qu'il est considéré comme un chef d'œuvre de l'architecture moderniste, le bâtiment est racheté en 2010 par la Communauté flamande qui entend y installer prochainement un centre gériatrique. En même temps cependant, elle a exprimé le souhait d'en faire aussi un bastion de la « flamanditude » aux portes de la Wallonie. C'est du moins le sens des propos tenus par Geert Bourgeois, vice-président du gouvernement flamand, lorsqu'il affirmait, lors du lancement des travaux de rénovation, que le lieu pourrait contribuer à préserver le caractère flamand d'Overijse et de tout le *Vlaamse Rand*¹⁹. Croire donc que des contestations surannées se seraient évaporées à Tombeek dans la belle légende de Charles Quint serait sans compter avec les forces vives de la radicalisation nationaliste. Voilà bien un paradoxe lorsqu'il s'agit de cette zone de contacts multiséculaires, située aujourd'hui aux portes mêmes de la capitale européenne.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

J. Stasser, *La Hulpe. Origine du nom des rues*, Cercle d'Histoire de La Hulpe, La Hulpe, 2010.

S. Rillaer, *La frontière linguistique, 1871-1963*, Courrier hebdomadaire, CRISP, 2010.

G. Vande Putte, *Toponymie van Overijse* (2 vol.), mémoire de licence en philologie germanique, UCL Louvain, 1968, édité par la Commune d'Overijse.

G. Vande Putte, « Overijse-lez-Bruxelles. Microcosme d'histoire linguistique belge », Actes du Colloque de Strasbourg 1992 *Onomastique et langues en contact*, Fontaine-les-Dijon, 1993, p. 97-131.

Ch. Zoller, *Le pays de l'Yssche et de la Lasne au Moyen-Âge*, mémoire de licence inédit ULB, Bruxelles, 1970.

¹⁹ Différents articles dans la presse locale et notamment « Minister Bourgeois geeft startschot restauratie en herbestedding sanatorium Lemaire », *De Serrist*, 16.10.2011.

COMMENT EXPLIQUER LE DÉCLIN DE LA PRESSE D'OPINION, EN PARTICULIER SOCIALISTE ?

Guillaume RIMBAUD, Madeleine MAIROLT

Introduction

L'ILHS est un centre d'archives privées agréé par la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles et qui a pour objet social l'Histoire sociale de la province de Liège. Il est lié historiquement à la Fédération liégeoise du Parti Socialiste dont il conserve les archives, de même que celles des Fédérations du PS de Verviers, de Huy-Waremme et autres organisations, associations, personnalités et simples militants du mouvement socialiste.

Parmi les archives du centre figurent notamment la collection complète du *Monde du Travail*, journal né dans la clandestinité en 1940 et qui deviendra l'édition liégeoise du *Peuple* avant de disparaître en 1980. De ce fait, la question des raisons qui ont provoqué la disparition de la presse d'opinion, en particulier socialiste, nous interpelle.

C'est principalement dans l'Angleterre du XVIII^{ème} siècle qu'apparaissent les premiers journaux politiques puis dans la période révolutionnaire française. L'influence de la presse ne cessera plus de croître, recevant en 1787 le surnom de quatrième pouvoir.

Depuis les années 60 environ, la tendance générale observée en Belgique et en Europe est à une disparition de la presse dite engagée, en particulier de la presse de gauche, du moins de la presse quotidienne. La Belgique francophone, quant à elle, n'a tout simplement plus de presse quotidienne de gauche. *Le Matin*, disparu en 2001, a été le dernier quotidien de gauche à ce jour. La situation n'est guère meilleure au Nord du pays où, après la disparition en particulier de la *Volksgazet* et du *Vooruit*, il ne subsiste que *De Morgen*, fondé sur les cendres de la *Volksgazet* et qui est plus ou moins marqué à gauche.

Guillaume RIMBAUD, responsable scientifique de l'ILHS (nouveau nom : Atelier liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives sociales- ALPHAS).

Madeleine MAIROLT, licenciée-agrégée en Communication, membre de l'Organisation mondiale de la presse périodique (OMPP).

Paradoxalement, le PS est, depuis des décennies, le premier parti de Wallonie. De ce fait, la Wallonie est sans doute pour ainsi dire un cas unique en Europe. Constatons que, *a contrario*, toujours pour la Belgique francophone, la presse d'obédience chrétienne (hormis celle de la gauche chrétienne) se maintient face à un électorat en régression et qu'Ecolo n'a jamais eu de presse quotidienne.

Comment expliquer que la presse de gauche, malgré un fort potentiel de lecteurs au vu de l'électorat socialiste, n'a jamais vraiment réussi à décoller et à attirer tout cet électorat potentiel ? Nous tentons ici de faire un petit inventaire des causes invoquées par divers protagonistes pour expliquer cette situation paradoxale.

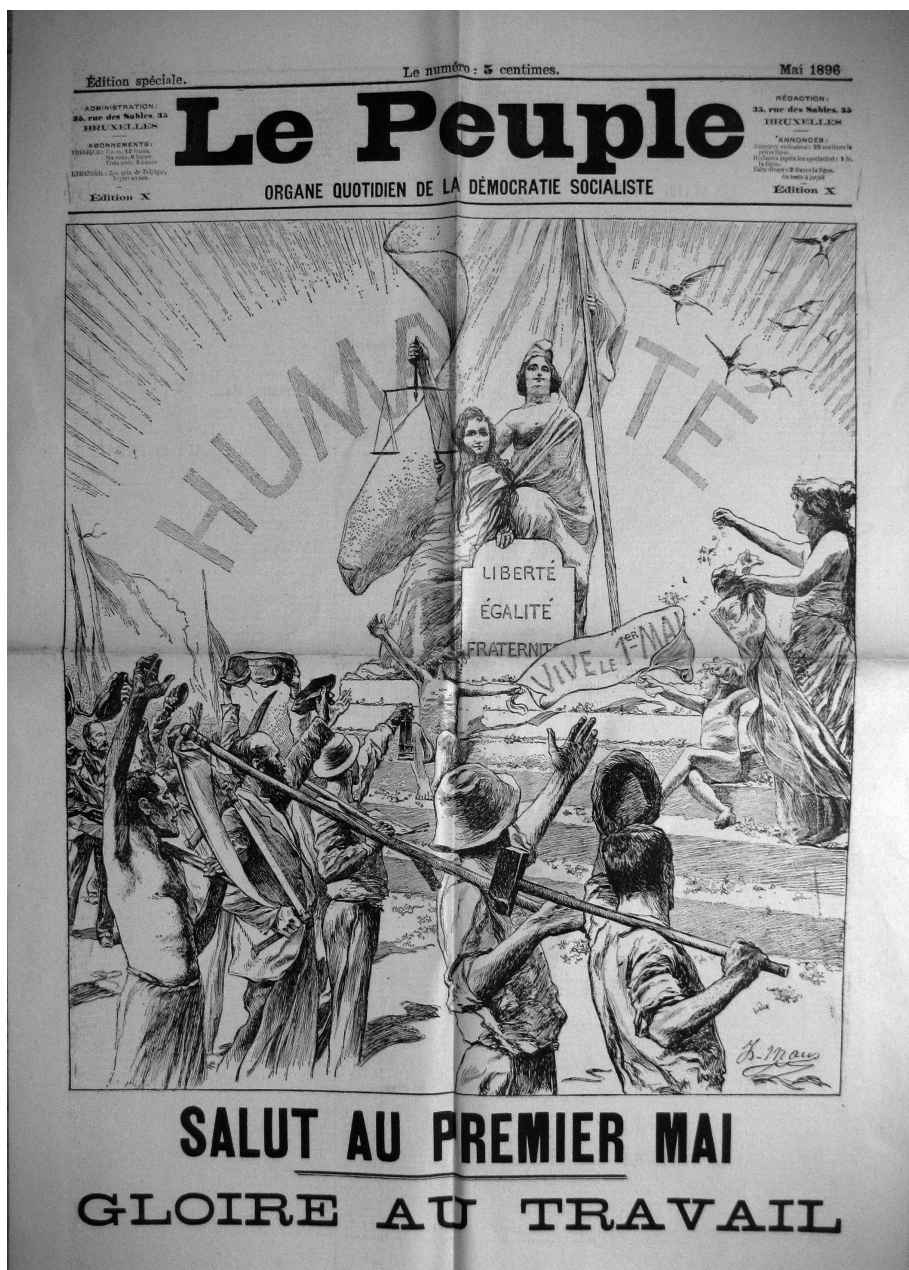
1. Contrôle par un organe politique ou politisé

Une des premières raisons invoquées quant à la disparition des journaux d'opinion est justement le fait que certains, surtout dans la presse de gauche, étaient directement liés à un organe politique ou politisé. Ils constituaient souvent, et de façon plus ou moins marquée au fil du temps, pour ces organes, un outil de propagande chargé de défendre leur action, d'entretenir l'ardeur de leurs partisans et de convaincre ceux qu'il restait à convaincre.

Le fait que la publication de ces journaux, en particulier celle du *Peuple*, puisse être directement ou indirectement contrôlée ne facilitait pas le processus de décision dans la gestion du journal. De là à dire que les journalistes du *Peuple* n'avaient aucune liberté d'action, aucun droit critique par rapport à la politique du POB et de ses mandataires, il n'y a qu'un pas que ses détracteurs et concurrents franchirent allègrement. On disait même qu'il valait mieux lire un journal non socialiste, du moins autre que *Le Peuple*, pour savoir ce qui se passait réellement dans les organisations socialistes.

Dans l'esprit de ses fondateurs, *Le Peuple* se devait aussi et surtout d'être un outil participant à l'éducation de la classe ouvrière et lui permettant de cette manière de s'affranchir de l'emprise patronale en lui donnant une autre version des choses. Depuis, le niveau d'éducation des citoyens a heureusement augmenté et, grâce à cela, ceux-ci ne veulent plus qu'on leur dicte leur façon de penser, ce qui évidemment a eu des conséquences sur la presse d'opinion, qu'elle soit socialiste ou pas.

Aujourd'hui, avec la compression des coûts et du personnel qui entraîne une surcharge de travail, la pression du travail « vite fait bien fait » qui pèse de plus en plus sur ses épaules et la précarité qui caractérise bien souvent son statut, le journaliste a de moins en moins d'espace d'expression et ne possède guère de temps pour discuter avec le rédacteur en chef. Il a, du



Le Peuple, 1^{er} mai 1896, coll. ALPHAS -
Atelier liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives sociales.

coup, tendance à se laisser formater. C'est là une autre forme de censure, moins visible... Il n'est pas rare non plus aujourd'hui qu'éclatent des conflits entre les entreprises de presse, soucieuses avant tout de rentabilité, et les rédactions qui sont, elles, attachées à la défense du capital intellectuel du journal. C'est un peu ce qui s'est passé, par exemple, en 2006 lorsque l'actionnaire principal du journal français *Libération* Edouard de Rothschild exigea le départ du PDG et du directeur général du journal en échange de la recapitalisation du journal contre l'avis des journalistes.

2. Règne de la « presse d'information » et du politiquement correct, uniformisation du contenu et de la forme

L'importance de la « presse d'information », terme utilisé par De Swaef et Hoyaux dans un livre sur la presse socialiste et ses adversaires¹ qualifiant ainsi la presse pour qui les faits prévalent sur les idées, n'a cessé de croître au fil du temps au détriment de la presse d'opinion.

On peut toutefois se demander, comme De Swaef et Hoyaux, si les nouvelles présentées par cette presse dite d'information sont pour autant tout à fait objectives et impartiales, étant donné que les sources de ces informations, le sont elles, rarement. Qu'on en juge à l'aune des bavures médiatiques de ces dernières décennies, comme les fausses informations de l'administration américaine sous Georges Bush Junior pour provoquer la guerre en Irak et autres mensonges que les grandes agences de presse internationales ont contribué à faire circuler. De manière générale, on remarque que la vérification de la fiabilité des informations passe parfois au second plan. Après tout, ce qui importe le plus, c'est de faire l'événement, de dénicher le scoop, voire mieux de toucher émotionnellement les gens : c'est cela qui fait vendre.

C'est le règne également du politiquement correct, d'une neutralité de bon aloi. Plutôt que d'affirmer une orientation politique, les journaux préfèrent opposer les points de vue en donnant la parole à plusieurs tendances politiques au travers de tribunes. Avant même que *Le Peuple* ne disparaisse, certains mandataires socialistes n'hésitaient pas à s'adresser en priorité à ces journaux, sachant que ceux-ci avaient plus d'impact que *Le Peuple*, qui n'a jamais réussi à égaler le nombre de lecteurs auxquels la « presse » d'information pouvait prétendre. L'éditorial reste la seule trace (ou presque)

1 O. De Swaef et G. Hoyaux, *La presse socialiste et ses adversaires*, Publication de la Centrale d'éducation ouvrière, n° 4, éd. L'Eglantine, Bruxelles, 1930.

de l'orientation politique originelle d'un journal. Et encore, celui-ci est de plus en plus souvent relégué au delà de la première page et de plus en plus policé également.

Il faut pouvoir plaire à tout le monde car c'est plus rentable. Bref, on assiste à une uniformisation, y compris sur le plan de la forme. On ajoutera en outre, c'est plus que jamais le pouvoir économique en général et les annonceurs publicitaires en particulier qui contrôlent la presse et non plus le pouvoir politique, y compris au sein de la presse de gauche, du moins ce qu'il en reste en Europe. Désormais, le cas du journal français *Libération* contrôlé majoritairement par Edouard de Rothschild peut être une nouvelle fois cité.

3. Dépolitisation de la société

La troisième raison du déclin, est toujours dans la même veine, la tendance générale, également accrue ces dernières années, à une dépolitisation de la société, elle-même liée à un individualisme croissant qui est une des caractéristiques de notre société de consommation.

Si les gens continuent à acheter les journaux pour s'informer, ils veulent avant tout que les journaux traitent des problèmes de la vie quotidienne, en tout cas de tout sauf de la politique politicienne. Ils veulent aussi, surtout quand ils reviennent de leur journée de travail, que ces journaux contribuent à les divertir au moyen de rubriques plus légères comme les feuilletons, l'actualité sportive, l'actualité cinématographique, la mode, les articles sur les événements culturels et touristiques à venir, les faits divers, les mots croisés et autres jeux... Ce furent dès lors bientôt des suppléments entiers consacrés à ces sujets et remplis de publicités qui furent ajoutés au journal donnant l'impression parfois que les articles du journal en lui-même n'étaient plus que des faire-valoir, voire que le journal n'est plus qu'une toute boîte d'annonces, en plus sophistiqué.

Or, ce phénomène, la classe ouvrière, principale base du lectorat du *Peuple* et de l'électorat du POB/PSB/PS, y est particulièrement sensible. Selon Pierre Bourdieu², plus la classe sociale est défavorisée, plus l'opinion politique exprimée par le vote est indépendante du journal lu.

La presse de gauche n'a pas toujours vu venir et réussi à anticiper les évolutions dans la manière de lire. Pour autant, elle a fait de nombreux efforts pour suivre au mieux ces évolutions et coller aux goûts de ses lecteurs.

2 Pierre Bourdieu, *Sur la Télévision*, éd. Liber, Paris, 1996.

Avec *Germinal*, *Le Peuple*, par exemple, édita lui aussi un magazine hebdomadaire au contenu plus léger.

Le Peuple a néanmoins longtemps souffert de certaines lourdeurs découlant de son rôle d'organe officiel du POB. Les mandataires exigeaient bien souvent le compte rendu détaillé de chacune de leurs interventions publiques, que ce soit à la Chambre ou dans d'autres occasions (congrès...). De leur côté, les militants donnaient des colonnes entières sur le moindre fait et geste de leur organisation locale. Pour ne rien arranger, ceux-ci n'étaient pas tous au fait des méthodes journalistiques ou n'employaient pas forcément les moyens de communication les plus rapides pour transmettre l'information ce qui peut avoir pour conséquence que des informations politiques ou autres (sportives notamment) liées à leur région paraissent alors que l'événement avait déjà eu lieu. Enfin, les autres membres de l'Action Commune Socialiste (Syndicat, Mutualité, Coopératives), contribuant également au financement du *Peuple*, avaient aussi leur mot à dire.

Pour De Swaef et Hoyaux, l'utilisation, et parfois l'abus, de ces rubriques plus légères par la presse bourgeoise revient à exploiter et entretenir l'ignorance et la passion des masses. Il n'empêche, les lourdeurs dont a souffert *Le Peuple* n'ont pas vraiment encouragé les sympathisants socialistes non affiliés au parti à lire ce quotidien.

4. Faible lectorat et peur d'afficher ses opinions politiques

C'est parfois aussi pour des raisons plus simples que la presse d'opinion, et de gauche en particulier, a fini par s'évaporer. On ne peut pas dire, par exemple, que le principal public cible de la presse de gauche qu'est la classe ouvrière soit celle qui lise le plus. Confronté au problème d'un nombre de lecteurs assez faible, la presse de gauche dût sans cesse chercher à attirer de nouveaux lecteurs, sans pour autant avoir les moyens des journaux de droite. Or, il est bien connu que convaincre les gens de changer leurs habitudes, y compris en matière de lecture est assez difficile.

Dans de nombreux ménages ouvriers, c'était la femme qui décidait du choix du journal que la famille se partagerait au fur et à mesure et qu'il fallait donc convaincre par quelques pages plus adaptées à ses intérêts.

La peur d'afficher ses opinions politiques put enfin intervenir par la lecture d'un journal. Il fut un temps où cela pouvait être préjudiciable à l'ouvrier si son patron découvrait qu'il était de gauche.

5. Concurrence entre journaux d'une même tendance

Dans la première moitié du XX^e siècle et jusque dans les années 1970, la presse de gauche francophone offrait à ses lecteurs pas moins de huit quotidiens : *Le Peuple* socialiste et ses deux éditions liégeoise et verviétoise, *Le Monde du Travail* et *Le Travail* ; *Le Journal de Charleroi* et *L'Indépendance* à Charleroi ; *La Wallonie* liégeoise, journal syndical ; *Le Drapeau Rouge* communiste et enfin *La Cité* pour la gauche chrétienne. Au nord du pays, paraissaient les journaux flamands *Vooruit* et *Volksgazet*.

Certes ces éditions étaient régionales mais leur lectorat était moins important que celui des journaux de tendance chrétienne ou libérale ou de ceux qui s'affichaient neutres, comme *Le Soir*. La concurrence entre les journaux de gauche était donc une réalité.

6. Importance du coût de production

Une autre difficulté sérieuse rencontrée par la presse écrite est son coût de production. Le journal est en effet l'un des rares produits dont le coût de revient est supérieur au prix de vente : le double du prix, voire davantage. Or ce coût n'a cessé d'augmenter. Le prix du papier, par exemple, est en hausse incessante jusqu'à représenter un tiers du coût global, mais on pourrait évoquer de même l'augmentation du coût de la main d'œuvre et des machines (surtout lors du passage de la typographie à la photocomposition puis à l'informatisation de la presse). La hausse inévitable du prix du journal et de l'abonnement a fait perdre à la presse de gauche, dont le public était plus défavorisé, une partie de son lectorat.

Face à cette situation, des tentatives ont été faites pour améliorer les ventes. Ainsi, en ce qui concerne les journaux socialistes, des comités de presse se sont constitués pour faire la propagande des journaux ; à l'époque du POB l'abonnement au journal socialiste était obligatoire ; l'abonnement à *La Wallonie* fut un temps compris dans la cotisation des affiliés de la FGTB.

Des stratégies plus importantes encore se sont mises en place pour diminuer les coûts, tels des accords rédactionnels, des fusions, et finalement des absorptions. On peut évoquer à ce propos la courte mais très illustrative expérience du *Matin* destiné à remplacer *La Wallonie* et *Le Journal et Indépendance-Le Peuple*. Le nouveau journal était diffusé à Bruxelles, Liège et Charleroi. À l'image du *Morgen*, il se voulait « moderne, jeune et dynamique », intellectuel aussi, mais guère populaire. Son montage financier associait la Société Régionale Wallonne d'Investissement et le groupe *Vers l'Avenir* dont le principal actionnaire n'était autre que l'Évêché de Namur.

N° 56. — Special du 1^{er} Mai 1942. COURAGE — CONFIANCE  Le N° : 1 Franc

LE MONDE DU TRAVAIL

ORGANE DE COMBAT SOCIALISTE — (P. S. B.)

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

CAMARADE !

Des centaines, des milliers de belges souffrent dans les geôles ténébreuses, victimes de leur idéal, de leur dévouement.

Il faut que tu aies leur famille !

Verse régulièrement ton obole à

SOLIDARITE

En ce 1^{er} mai, fais-y un versement spécial.

Vive le 1^{er} Mai !

Les pires colonnades, les plus violents coups de force ne peuvent rien sur l'âme socialiste d'une classe ouvrière éprouvée par un demi siècle de combats.

Emile VANDERVELDE

Oui, vive notre 1^{er} mai !

Envers et malgré tout, y compris Hitler, sa Gestapo, ses prisons, sa Wehrmacht et tous ses instruments de mort.

Louis De Broeckère nous le criera de Londres ; des millions de prolétaires, ouvriers et soldats des pays libres, travaillant et luttant pour la Liberté le clameront.

Nous-mêmes, peuples opprimés, affamés, torturés, l'écriront, le penseront, à défaut de pouvoir le hurler.

Par delà les frontières et les barreaux des prisons ; au-dessus des champs de batailles ; malgré la mort et la terreur, des millions de travailleurs de par le monde s'uniront dans la même pensée, aspirant à la liberté politique, économique et sociale, souhaitant enfin voir naître le règne de la justice et de la fraternité entre les hommes.

Nous souvenons des premiers mai passés, revoyant nos rouges drapeaux claquant fièrement au vent, nos cortèges nombreux et enthousiastes, nos groupes de jeunesse joyeux, pleins de foi et d'espérance, nos fêtes, meetings et réunions, nous puiserons en eux de nouveaux courages, de nouveaux dévouements.

Nos pensées iront vers ceux des nôtres souffrant entre les grilles de la Gestapo — combien leurs pensées à eux seront tendues vers les camarades en mesure de continuer le bon combat — Nous songerons à nos prisonniers des Stalags, aux milliers de martyrs du nazisme sanguinaire.

Nos encouragements iront aux combattants de la Liberté : anglais, russes, américains.

En ce 1^{er} mai 42, nous préparons un 1^{er} mai 43 victorieux et triomphant. Avec courage et ténacité, nous lancerons, nous aussi notre offensive du printemps.

Le Travail nous sommes, la Force nous restons ; sachons les contrôler, sachons nous en servir. NE LES DONNONS PAS A HITLER. Refusons-lui tout concours qui ne soit pas une contrainte ; faisons peu, ne faisons rien et nous ferons beaucoup !

C'est pour cela que nous lançons — ou plutôt que nous répétons avec plus de conviction que jamais — le seul, le juste, le plus efficace des mots d'ordre :

RALENTISSEZ LA PRODUCTION !

Ralentissez-la par la GREVE, le CHOMAGE, et le STRICT MINIMUM DE TRAVAIL.

Nous aurons pu lancer le mot d'ordre de Grève Générale. Tout papier se laisse

(Suite page 2)

MANIFESTE DU PARTI SOCIALISTE BELGE

LIBÉRONS LE TRAVAIL ! LIBÉRONS LA VIE !

PREMIER MAI, tu es le jour où le peuple affirme sa FOI SOCIALISTE et tu te lèves en cette année 1942, sur un océan de misères.

ASSERVISSEMENT DU TRAVAIL A LA GUERRE

Pour millions, des hommes, des femmes, des enfants ont fait, sous des vêtements usés, ils tremblent encore du froid d'un hiver sans chauffage, les vêtements sont moisis, les yeux sont durés. On travaille sans joie pour sauver sa peau et celle des siens mais, désespérance, le fruit du travail ne rendra pas la vie meilleure ; il sera dévolu au ravage à détruire, car le travail est asservi à la guerre.

ASSERVISSEMENT DE LA VIE

Tu te lèves, Premier Mai, sur une mer de sang. Après la Pologne, l'Ouest européen, a été ravagé. L'ouragan a été rapide et mortelle. Les colonies des mines et les colonies des évacués, femmes, vieillards, enfants furent assaillies et défilées par un agresseur sauvage.

Par millions se comptent les veuves, les orphelins, les estropiés ; dans les camps de prisonniers et dans les camps de concentration, des milliers d'hommes se débilitent, pourrissent et meurent. L'âme est étouffée, la raison est traquée, la vie humaine est si bien bridée. Qui se refuse à l'ignoble soumission est arrêté. Une soldatesque brutale affublée des insignes de la Justice multiplie sans pitié les condamnations, a fait entre les défenseurs de la Liberté, à moins qu'elle n'atteigne, dans sa rage impuissante, des otages innocents.

Et puis, la guerre a gagné les Balkans, l'Est, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique. Partout c'est la même soldatesse des peuples, mêmes atrocités, mêmes ruines, même crime contre la vie : car, comme le travail, la Vie est asservie à la guerre.

AUTREFOIS...

PREMIER MAI, tu t'es levé autrefois dans une ombre d'espérance, sous un soleil de joie, véritable fête du travail libre et pacifique.

LA CRISE AUSSI DÉTRUIRAIT LE TRAVAIL

Partout pourtant même alors tu te es éclairé des feux soulevés. Nous nous souvenons des Premiers Mails de crise. Des millions d'hommes étendus sans travail, sans possibilité d'en trouver, souffrent sans ressources. Les possibilités techniques de production étaient sans limites, et la concentration du monde restait la production. Mais, nous nous souvenons, dans ce monde pauvre et triste.

(Suite page 2)

C'est bientôt qu'on va régler les comptes

Pour l'écrasement du despotisme fasciste ;
 Pour la libération de ton pays du joug étranger ;
 Pour un monde humain et fraternel dans une paix juste et définitive, exempté de tout nouveau germe de conflit ;
 Pour un « Monde du Travail » victorieux du capitalisme exploiteur ;
 Pour le triomphe de la DEMOCRATIE SOCIALISTE !

TRAVAILLEUR ! CE PREMIER MAI

TU REDUIRAS LA PRODUCTION AU STRICT MINIMUM PAR LA GREVE, LE CHOMAGE ET LE SABOTAGE INTELLIGENT

TU VERSERAS TON OBOLE A „SOLIDARITE”

QUI SOUTIENT TES CAMARADES EMPRISONNES

Le Monde du Travail, 1^{er} mai 1942, coll. ALPHAS - Atelier liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives sociales.

Une association étonnante quand on sait que *La Wallonie* et *Le Peuple*, les « parents » du *Matin*, appartenaient au groupe Rossel. *Vers l'Avenir* fut rapidement remplacé par le groupe *France Soir* et la société intercommunale d'électricité SPE dans une redistribution de l'actionnariat. Ensuite, *France Soir* fut à son tour repris par un groupe de presse milanais qui s'empressa de lâcher un quotidien qui ne tirait qu'à 6 000 exemplaires. Toutes ces tentatives affaiblirent l'image et l'idéologie de la presse de gauche sans pouvoir empêcher son naufrage.

Il faut souligner ici qu'aucune tentative de fusion ou de simple accord de coopération entre l'ensemble des journaux de gauche ou uniquement socialistes dans le respect des identités de chacun n'a pu se concrétiser. Même si d'aucuns, politiques, éditeurs et journalistes l'appelaient de leurs vœux. Une des raisons est sans doute que le syndicat et la mutualité socialistes avaient une volonté d'indépendance vis-à-vis du Parti. C'est le cas de *La Wallonie*, journal de la Centrale syndicale des métallurgistes liégeois, dans la ligne des thèses d'André Renard. Il existe en effet des situations acquises dont il faut tenir compte, et des traditions à respecter. De surcroît, les points de vue n'étaient pas les mêmes à Liège et à Charleroi sur le plan du fédéralisme et chacun campait dans son fief.

Ces particularismes affirmés étaient à l'opposé de la tendance générale, après la seconde guerre mondiale, d'une concentration des groupes de presse et d'une diminution des titres. Tandis que la presse de droite pouvait toujours compter sur l'une ou l'autre société pour se faire renflouer, la presse socialiste ne pouvait guère miser que sur les moyens plutôt limités de l'Action Commune Socialiste, autrement dit le Parti, les syndicats, les mutualités et les coopératives.

Une autre façon de faire face à l'augmentation des coûts de production était d'accroître les annonces publicitaires, source de financement indispensable pour un journal. Nous soulignerons ici les difficultés que rencontre la presse de gauche face à cet atout majeur, indispensable même, qu'est la publicité. Tout d'abord, les annonces télévisées qui attirent davantage les publicitaires s'avèrent un rude concurrent pour l'écrit quotidien. Ensuite, les journaux de droite étaient beaucoup plus attrayants aux yeux des annonceurs, parce qu'ils tiraient à un plus grand nombre d'exemplaires, que leur lectorat était plus aisé socialement, mais aussi parce que les journaux progressistes avaient un positionnement critique vis-à-vis de la société capitaliste et sélectif, du moins en théorie, envers la publicité.

Les groupes de presse s'orientèrent aussi vers une politique de diversification de leurs activités dans des secteurs connexes telles les radios locales, la presse publicitaire gratuite, l'édition de livres, les librairies... des activités que la gauche développait peu. *La Wallonie* eut certes sa librairie et

son toutes-boîtes *Publi Hebdo*. Mais suite à la constitution du *Matin*, celui-ci passa dans les mains du groupe *Vers l'Avenir*.

Évoquons enfin l'aide publique à la presse de la Communauté française – aujourd'hui la Fédération Wallonie-Bruxelles – dans le but de sauvegarder le pluralisme de la presse écrite et d'aider les journaux les moins lus. Ce soutien constitua un ballon d'oxygène pour les journaux de gauche notamment, mais qui ne pouvait régler le déficit financier chronique de bon nombre d'entre eux, d'autant que cette aide à la presse n'a cessé de diminuer depuis les années 1980. Il fallait de surcroît tirer à 7500 exemplaires pour l'obtenir. Tous n'atteignaient pas ce chiffre, notamment *Le Drapeau Rouge*.

7. Concurrence de nouveaux médias

Une autre difficulté atteint toute la presse quotidienne. Après la télévision, cet énorme concurrent dès les années 1950, l'arrivée des médias audiovisuels et d'Internet depuis le milieu des années 1990 a plongé toute la presse écrite en pleine crise. Ces nouveaux médias ont révolutionné l'accès à l'information. Désormais, on s'informe quand on veut, comme on veut et tout de suite. L'Internet a encore accentué le choix à la carte et renforcé ainsi la culture du *zapping*. S'informer via Internet coûte surtout beaucoup moins cher au consommateur. Plusieurs journaux ont, dès lors, créé leur site, avec archives et forum, jouant la carte de la rédaction multimédias, de même que les télévisions qui ont aussi créé leurs propres sites. Sur ce support Internet existent de nombreuses autres possibilités de s'informer, de multiples sites et blogs de qualité variable mais qui représentent une réelle concurrence pour les médias professionnels. Un phénomène récent mérite d'ailleurs d'être évoqué : des non-professionnels sont appelés à écrire des articles, surtout locaux, sur les sites de certains journaux – le groupe Sud Presse, par exemple – moyennant quelques exigences. N'est-ce pas là une inquiétante dérive pour un journalisme digne de ce nom ?

Même si Internet est une source non négligeable pour le journaliste, même si ce média se veut complémentaire du journal, le malaise par rapport à l'utilisation de cet outil est une réalité dans les rédactions. Si la presse écrite a réussi à résister à la radio, puis à la TV, survivra-t-elle au Net sans se réformer radicalement ? La question est certainement pertinente d'autant que, pour les plus jeunes, l'écran est devenu, dès le plus jeune âge, un outil quotidien.

8. La presse gratuite

Est arrivée aussi la presse écrite gratuite, tel le journal *Metro*, diffusée dans de nombreux pays du monde, financée par la publicité, avec pour contenu des dépêches d'agences de presse reprises telles quelles sans commentaires, ou presque.

Face à ces concurrents, la presse écrite a mis en avant sa complémentarité, ses atouts : des articles plus analytiques, davantage de sérieux en ce qui concerne les sources, des photos en plus grand nombre, ce que ne peut faire la radio, ainsi que des informations locales et régionales, « proches des gens » et qui se vendent bien.

En conclusion

À l'issue de cette brève analyse, on peut dire que si la presse va mal, celle de gauche est devenue quasi inexistante. En Belgique ne subsiste que le flamand *De Morgen* repris par le groupe du libéral *Het Laatste Nieuws*...

La gauche politique aurait-elle pu sauver sa presse en s'unifiant, en l'aidant financièrement ? Elle ne l'a pas fait, estimant que le maintien d'une presse d'opinion, vu son faible lectorat, était trop coûteux par rapport à sa rentabilité politique. Plutôt que de sauver leur presse, les socialistes francophones, forts de leurs succès électoraux, se sont contentés d'être représentés au sein des organes de décision de la radio et de la télévision publiques. Mais si ces tribunes offrent une place aux officiels du Parti, elles n'en offrent guère aux militants et aux idéologues.

Une certaine presse de gauche subsiste néanmoins. À Liège, par exemple, la Fédération du Parti socialiste, la FGTB et la mutualité *Solidaris* possèdent chacun leur périodique, mais celui-ci est envoyé uniquement aux affiliés. C'est là une presse associative, non généraliste. Restent également quelques périodiques indépendants considérés comme étant plutôt de gauche comme la revue *Politique* - il y eut aussi *Le Journal du Mardi* - qui ne relèvent d'aucun parti mais dont la diffusion est restreinte.

Certains regretteront cette situation, d'autres non, estimant que l'opportunité est donnée à la plupart des tendances politiques de s'exprimer, malgré tout, dans les médias audiovisuels et dans les colonnes de la presse écrite désormais orientée au centre et à droite, mais où le règne du « politiquement correct » leur permet d'avoir une place. Finalement, le grand perdant dans cette évolution historique des médias est le pluralisme idéologique de la presse écrite qui a vu disparaître la presse socialiste, communiste et démocrate-chrétienne au sud du pays.

En ce qui concerne l'ensemble de la presse d'opinion en Wallonie et à Bruxelles, la situation n'est guère brillante même s'il subsiste des journaux qui donnent une information de qualité. Suite à l'affaiblissement des idéologies, l'opinion n'a plus vraiment la cote face à un sensationnalisme croissant.

Économiquement, la presse écrite reste fragile. Elle est la propriété de grands groupes financiers, souvent multinationaux, et qui n'ont en général rien à voir avec le secteur. Elle est en outre soumise aux lois du marché et dépendante des annonceurs publicitaires.

C'est là un tableau bien peu optimiste. Il est à espérer que des pistes de sortie de cette impasse sont à l'étude et seront possibles, car l'enjeu fondamental est celui de l'information du public, une dimension essentielle de notre démocratie.

Sources :

G. Balthazar, *La presse socialiste en Belgique*.

M.-T. Coenen, Jean-François Dumont et Luc Roussel [et alii], *La Cité : 45 années de combat quotidien*, éd. CARHOP et CRISP, Bruxelles, 2010.

E. Cordier, *Livre blanc de la presse socialiste*, éd. Edouard Cordier, Belgique, 1980.

O. De Swaef et G. Hoyaux, « La presse socialiste et ses adversaires », *Publication de la Centrale d'éducation ouvrière*, n° 4, éd. L'Eglantine, Bruxelles, 1930.

R. Falony, « La crise de la presse socialiste », *Socialisme*, n°125 (octobre 1974).

R. Falony, *Requiem pour la presse socialiste : la gauche sans voix*, Coll. Question de société, éd. Couleur livres, Charleroi, 2010.

A. Gerard et éd. Marabout, Verviers, 1975.

Institut Emile Vandervelde, *Dossier presse socialiste*, Bruxelles, 1979.

J.-J. Jaspers, R. Campé, M. Dumon, *Radioscopie de la presse belge*, éd. André Gerard et éd. Marabout, Verviers, 1975.

E. Lentzen, « La presse quotidienne francophone », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1515-1516 (1996).

M. Mairlot, *cours d'Histoire économique de la presse et des médias pour les 2^{ème} Communication de la Haute-Ecole Léon-Eli Troclet*, Catégorie Sociale.

La Revue Nouvelle, 64^{ème} année, n° 9 (2009).

Société Coopérative, *Coup d'œil sur l'Histoire de la « Presse socialiste »*, Imprimerie coopérative Lucifer, Bruxelles, 1924.

T. Vantrogh, R. Abs et K. Grunebaum [et alii], *90 ans à la une : Le Peuple : 1885-1975*, éd. [Parti socialiste], 1975.

[La Wallonie], *Le congrès de la presse socialiste à Liège : 13 novembre 1927*, [Liège], [1927].

Coupures de presse. Disparition de La Cité et survie des médias d'opinion, éd. F. Antoine, Académia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1996.

Nous remercions pour son témoignage Jean-Pierre Keimeul, ancien journaliste au *Drapeau Rouge*.

ILHS Asbl

« Le devoir de mémoire des luttes sociales »

Place Sainte-Véronique, 8, 4000 Liège ; Tél : 04/229.37.72

ilh sociale@gmail.com ; www.alphas.be

L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE DIDIER REYNDERS
(10 OCTOBRE 2004-14 FÉVRIER 2011)

Paul WYNANTS

Inévitablement, l'histoire du temps présent¹ livre des analyses provisoires et sujettes à révision. Elle se distingue de la science politique par sa recherche d'un enracinement dans le temps long, qui lui fournit ses principales clés de lecture. Ainsi que l'écrit José Gotovitch, une vue d'ensemble des évolutions en cours lui est indispensable, car « toute analyse qui s'arrête au discours produit par un objet sur lui-même sort du champ de l'histoire »².

L'auteur de la présente contribution n'est ni le premier chercheur³, ni le premier historien⁴ à tenter d'éclairer des épisodes récents du passé libéral francophone. Il procédera en adoptant comme point de départ trois tendances lourdes qui, de l'avis des scientifiques, caractérisent ce courant depuis 1961 : une expansion par superposition de strates, une plasticité manifeste en matière de doctrine et une forte personnalisation du pouvoir⁵. À partir de ces trois angles d'attaque, une même question sera abordée : sous la présidence de Didier Reynders, le Mouvement réformateur s'inscrit-il dans la tradition du libéralisme francophone ou s'en démarque-t-il à certains égards ? Comme on le démontrera, la réponse à cette interrogation est plus nuancée qu'on pourrait l'imaginer à première vue.

Paul WYNANTS, Professeur aux FUNDP (Namur).

1 J.-F. Soulet, *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*, Paris, 2009.

2 J. Gotovitch, *Du communisme et des communistes en Belgique. Approches critiques*, Bruxelles, 2012, p. 202.

3 P. Delwit, « Du Parti libéral à la Fédération PRL FDF MCC », *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, P. Delwit (dir.), Bruxelles, 2002, p. 179-197 ; N. De Decker, « Le Mouvement réformateur (MR) », *Les partis politiques en Belgique*, P. Delwit, J.-B. Pilet, É. van Haute (dir.), Bruxelles, 2011, p. 145-162.

4 M. D'Hoore, « Le "paradoxe libéral". Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », *Les partis politiques en Belgique*, P. Delwit, J.-M. De Waele (dir.), Bruxelles, 1996, p. 101-124 ; M. D'Hoore, « Du PLP-PVV au PRL-FDF, I, 1961-1992, et II, 1992-1997 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1554-1555 et n° 1556, Bruxelles, 1997.

5 P. Wynants, « Le libéralisme francophone du PLP au MR. I, 1961-1999, II, 1999-2004, et III, 2004-2011 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2092-2093, n° 2108-2109 et n° 2110-2111, Bruxelles, 2011.

1. Une expansion par superposition de strates ?

En Belgique de langue française, la famille libérale est, sous ses dénominations successives, la seule formation politique « traditionnelle » à se renforcer dans la longue durée. Elle procède généralement par sédimentations successives, agrégeant petit à petit des segments d'un spectre politique en recombinaison. En réalité, elle s'élargit alternativement à droite et au centre.

Ainsi, de 1961 à 1965, il y a ouverture à droite, par l'incorporation au Parti de la liberté et du progrès (PLP) de catholiques conservateurs et de trois petites formations poujadistes ou belgicistes⁶. De 1976 à 1982, on assiste à une polarisation de forces du centre, avec le ralliement au PLP wallon d'une aile du Rassemblement wallon, puis le rattachement au Parti réformateur libéral (PRL) de quelques personnalités issues du Front démocratique des Francophones (FDF). Entre 1983 et 1985, le libéralisme francophone se dilate à nouveau vers la droite : le PRL absorbe, entre autres, le Parti libéral chrétien, un groupe évoluant autour du bourgmestre de Schaerbeek, Roger Nols (ex-FDF), et une partie de l'Union démocratique pour le respect du travail. De 1993 à 2004, le balancier de l'élargissement revient au centre : le PRL se fédère au FDF, puis au Mouvement des citoyens pour le changement (MCC), formations qui s'unissent à lui, le 24 mars 2002, pour donner naissance au Mouvement réformateur (MR). À plusieurs reprises, ce dernier tente de constituer un rassemblement ou un pôle avec le Parti social chrétien (PSC), puis avec le Centre démocrate humaniste (CDH). En 2004, il ne capte finalement qu'une petite fraction de cette formation, plutôt positionnée à droite sous la conduite de Richard Fournaux.

L'accumulation de strates se poursuit-elle de 2004 à 2011 ? Telle n'est pas la stratégie de D. Reynders. Sur ce plan, le président du MR se démarque de ses prédécesseurs Louis Michel, Daniel Ducarme et Antoine Duquesne. Il renoue plutôt avec le cap adopté, entre 1985 et 1991 par Jean Gol, son mentor : le cavalier seul, au risque de l'isolement.

Dès 2004, pareille orientation s'explique, au moins pour cinq raisons. *Primo*, pendant les sept années considérées ici, le MR n'a plus d'espace d'expansion sur sa droite, puisqu'il récuse toute accointance avec le Front national et avec les dissidences de ce parti, jugés infréquentables. *Secundo*, il ne peut mordre davantage sur le centre, le CDH repoussant plus que jamais toute perspective d'association. *Tertio*, le MR est déjà très composite et difficile à piloter : en son sein, on ne compte plus les tensions entre Olivier Maingain et Gérard

6 Une fraction du Rassemblement national pour l'arrondissement de Bruxelles et du Parti social indépendant, ainsi que le Parti indépendant dans son ensemble.

Deprez sur certains dossiers communautaires, entre libéraux et FDF pour la constitution des listes électorales à Bruxelles. *Quarto*, Didier Reynders estime que la « pêche à la ligne », c'est-à-dire le ralliement de personnalités en provenance d'autres horizons, est électoralement contreproductive, « en raison, dit-il, de son côté charpardeur »⁷. *Quinto*, l'échec des Convergences de gauche, un temps pratiquées par le Parti socialiste et par Écolo, mérite réflexion : difficilement admis par une partie de l'opinion publique, un regroupement de ce type peut coûter cher à l'un des partenaires, comme les Verts en ont fait l'amère expérience en 2003.

Pour assurer la croissance du MR, D. Reynders conçoit une tout autre stratégie : la conquête de nouvelles franges du corps électoral par les urnes, en transformant sa formation en « parti populaire ». Concrètement, il s'agit de bipolariser la vie politique en Wallonie et à Bruxelles, afin d'y faire basculer le centre de gravité au profit des réformateurs. Dans cette perspective, le chef de file libéral opte en faveur d'une confrontation avec le PS et d'une neutralisation du CDH. Il pose son Mouvement comme seule véritable alternative aux socialistes, présentés comme une force hégémonique, archaïque et clientéliste. Il englobe le CDH dans la mouvance de la gauche, en le désignant comme un maillon faible, inféodé au PS, voire « scotché aux socialistes »⁸, au point de constituer avec ceux-ci une sorte de cartel.

Un tel positionnement s'avère rentable, en termes électoraux. C'est ainsi que, lors des élections législatives du 10 juin 2007, le MR réalise des scores qu'il n'a plus obtenus depuis 1893 : 32% des voix à Bruxelles et 31,2% en Wallonie, où il devance le PS. Politiquement parlant, toutefois, la « stratégie de la terre brûlée », ainsi que la presse la qualifie, a aussi pour effet d'isoler les réformateurs : ceux-ci, ne ménageant personne, si ce n'est temporairement Écolo, risquent de se mettre à dos la plupart des acteurs politiques francophones et de ne plus trouver de partenaires pour former des coalitions. Il en est ainsi en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française, et ce depuis juin 2004. De la sorte, une victoire électorale peut se solder en défaite politique.

D. Reynders vire-t-il de bord en février 2009, lorsqu'il tente de rallier au MR Rudy Aernoudt et son parti LiDé (Libéral Démocrate) ? Nullement. Même s'il est néerlandophone, R. Aernoudt, ancien collaborateur du ministre wallon de l'Économie Serge Kubla, est directement issu de la sphère libérale. Il s'agit de l'y retenir dans le cadre d'une stratégie défensive. L'arrivée d'une formation concurrente positionnée à la droite du MR, à même de capter les

7 *Le Soir*, 25 novembre 2005.

8 *Le Soir*, 3 août 2006.

suffrages des déçus du libéralisme, pourrait, en effet, entraîner des pertes de voix et de sièges⁹ préjudiciables à l'ambition présidentielle : damer le pion aux socialistes afin d'avoir la main, après les élections régionales du 7 juin 2009, pour former les gouvernements wallon, bruxellois et de la Communauté française. Cependant, en dépit d'un vote favorable à l'intégration de LiDé, émis par l'intergroupe parlementaire du MR, l'opération se heurte à de vives résistances, dans le chef du FDF, du MCC et même de certains libéraux. D. Reynders doit y renoncer.

Bien plus, il se voit reprocher par la presse d'avoir voulu transformer son Mouvement en « vague agrégat » ou en « parti attrape-tout »¹⁰. Il se confirme ainsi que, même dépourvue de dessein expansionniste, toute tentative de ralliement de nouveaux segments du spectre politique au MR porterait l'hétérogénéité de ce parti à un degré tel qu'elle mettrait à mal sa cohésion, voire provoquerait des dissidences. Depuis lors, on le sait, les Fédéralistes démocrates francophones (FDF), en désaccord avec les contours de la future sixième réforme de l'État, ont rompu les ponts avec les réformateurs, le 25 septembre 2011. La croissance par sédimentations successives, qui a porté ses fruits avant 2004, bute manifestement sur des obstacles. C'est pourquoi un des défis auquel Charles Michel, successeur de Didier Reynders à la présidence, est confronté peut se résumer en une question : comment rassembler de larges franges du corps électoral sans se mettre au ban de futures alliances ?

2. Une plasticité doctrinale ?

À travers son histoire, le libéralisme francophone fait preuve de souplesse et de pragmatisme au plan idéologique. Il adapte sa doctrine aux transformations de la société et aux contraintes de l'exercice du pouvoir, s'accommodant même de la coexistence de plusieurs sensibilités dans ses rangs. Il est possible, cependant, d'identifier quelques dominantes successives.

Au libéralisme anti-travailliste, d'inspiration néo-classique (1961-1969), succèdent une phase d'atonie idéologique (1969-1977), puis un virage en direction d'un libéralisme réformateur, dit « de bien commun », selon l'expression de Charles Poswick¹¹. Viennent ensuite la vague néo-libérale

9 Selon certains sondages, le dépôt de listes séparées par LiDé pourrait coûter quatre sièges aux réformateurs. Cf. *Le Soir*, 23 février 2009.

10 *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 23 février 2009.

11 Cité par R. Miller, « Le Parti réformateur libéral », *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, H. Hasquin, A. Verhulst (dir.), Bruxelles, 1989, p. 373.

(1980-1989), moins radicale qu'en Flandre, une nouvelle phase d'évanescence doctrinale (1989-1992), la transition vers un libéralisme social (1992-1995), puis la prééminence de ce dernier (1995-2002), assez peu élaboré il est vrai¹². Une dilution de ligne se produit encore entre 2002 et 2004, notamment lorsque Daniel Ducarme plaide en faveur d'un libéralisme public, « formule improbable qui, selon *Le Soir*, fait se crapahuter de guingois la science politique »¹³. Qu'en est-il sous la présidence de D. Reynders ?

Selon le politologue Pascal Delwit, ce dernier « confère une tonalité plus droitrière » à son parti¹⁴. Il semble que la réalité de terrain est plus nuancée. Comme le souligne à juste titre Nicolas De Decker, autre politologue de l'ULB, le président liégeois renoue avec « une tradition organisationnelle du mouvement libéral francophone », avec laquelle seul L. Michel a rompu : « le peu de goût pour les congrès doctrinaux, *a fortiori* s'ils sont autre chose que des meetings électoraux »¹⁵. À titre personnel, D. Reynders tient, plus que son prédécesseur, mais non sans nuances à propos du contrôle des banques, un discours assez conforme au libéralisme néo-classique. Cependant, fidèle à la pratique de la plupart de ses devanciers, il laisse différentes sensibilités s'exprimer. Depuis 1961, le pluralisme est un trait distinctif du mouvement libéral francophone. Ce constat vaut aussi, dans une certaine mesure, en matière socio-économique.

Un des courants représentés au MR, plutôt positionné à droite, est incarné par des intellectuels du Centre Jean Gol, centre d'études qui, sous l'impulsion de D. Reynders, s'est substitué au défunt Centre Paul Hymans. Soucieux de mener une contre-offensive idéologique face à la gauche, ces penseurs rejettent le libéralisme social, perçu comme un oxymore ou comme un pléonasme, au même titre que « l'eau mouillée ou la rotondité circulaire ». Selon eux, le libéralisme est « social par nature »¹⁶. Le plus radical de ces intellectuels, Corentin de Salle, plaide en faveur d'un « libéralisme chimiquement pur », exempt de tout emprunt aux conceptions de la social-démocratie¹⁷.

12 Cf. L'analyse de V. de Coorebyter, directeur général du CRISP, dans *La Libre Belgique*, 26 août 2004.

13 *Le Soir*, 23 mars 2002.

14 P. Delwit, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 2009, p. 315.

15 N. De Decker, *op. cit.*, p. 160-161.

16 « Actualité du libéralisme », *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, H. Hasquin (dir.), Loverval, 2006, p. 313-380 ; H. Hasquin (dir.), *Qui a peur du libéralisme ? Vérités et mensonges*, Loverval, 2007.

17 « Cartes blanches » publiées dans *La Libre Belgique*, 21 octobre et 2 décembre 2004.

Telle n'est pas exactement la vision de Richard Miller, validée le 31 janvier 2010 par un congrès du MR. L'accent y est davantage placé sur « le fond humain du projet de société libérale, axé sur l'amélioration de la vie des gens »¹⁸. Selon la presse, cette orientation humaniste débouche sur un discours plus ancré au centre¹⁹. Elle vise à séduire une frange de l'électorat du CDH, sans faire perdre au MR les voix de la droite modérée.

Enfin, lorsqu'ils s'expriment en leur nom propre, le FDF et le MCC se positionnent, plus que les libéraux, en « réformateurs sociaux », thème auquel la formation bruxelloise consacre un congrès en 2005²⁰. L'un et l'autre ambitionnent, selon les termes de Gérard Deprez, de « rendre le MR plus attractif pour des gens qui considèrent le concept de libéralisme plus comme un repoussoir que comme un appât »²¹. Le FDF veut être en phase avec la réalité sociologique bruxelloise, c'est-à-dire attentif aux problèmes sociaux d'une population multiculturelle, qui comprend des couches assez précarisées. De son côté, le MCC revendique une histoire différente de celle du libéralisme, ainsi qu'une tradition centriste dont il n'entend pas se départir.

De toute évidence, parce qu'il est le produit d'un agrégat de strates, le MR n'est pas idéologiquement homogène, ni avant, ni pendant « l'ère Reynders ». En forçant le trait, on pourrait même imaginer que les réformateurs paraphrasent saint Jean : « Dans la maison de mon Père, il y a de nombreuses demeures ».

3. Une très forte personnalisation du pouvoir ?

Politologues et historiens ont procédé au même constat : au sein du libéralisme francophone, on observe assez souvent une hypertrophie du pouvoir personnel, que celle-ci soit le fait d'un président et/ou d'un chef de file gouvernemental. Selon Nicolas De Decker, « l'incarnation par un poids lourd intouchable fait partie, plus que dans les autres familles politiques, de la psyché libérale depuis des décennies »²². En reprenant une formule d'Alain Zenner, j'ai moi-même utilisé l'image, certes un peu excessive, du « grand fauve tenant les autres mâles dominants à distance respectueuse, pour

18 *Le Printemps des réformes. Congrès de Liège, 31 janvier 2010. Mieux pour tous. L'appel réformateur*, Bruxelles, 2010.

19 *Le Soir*, 25 janvier 2010 ; *La Libre Belgique*, 1^{er} février 2010.

20 « 1^{er} Congrès des réformateurs sociaux, 20 novembre 2005 », <[http : //www.fdf.be](http://www.fdf.be)>.

21 *La Libre Belgique*, 3-4 décembre 2005.

22 N. De Decker, *op. cit.*, p. 148.

conduire la meute en chasse, en rangs serrés »²³. Tôt ou tard, cependant, on assiste à une « révolte des barons », suivie d'une éviction. Avant l'avènement de Didier Reynders, trois règnes sans partage, suivis de chutes, accréditent cette grille de lecture : ce sont ceux d'Omer Van Audenhove (1961-1969), de Jean Gol (1979-1990²⁴) et de Louis Michel (1995-2004).

Il nous semble prématuré d'affirmer que « la concentration formelle du pouvoir a atteint un paroxysme historique entre 2004 et 2010 »²⁵. Tous les protagonistes de cette période ne partagent pas un tel diagnostic. De plus, les contextes dans lesquels ont évolué les leaders successifs étaient très différents. Il n'empêche que, durant les premières années de sa présidence, l'autorité de D. Reynders est indiscutable et indiscutée. L'intéressé peut, il est vrai, faire valoir un bilan positif sur deux plans : la réorganisation du MR et ses performances électorales.

Élu à la présidence à 93,1 % des voix en octobre 2004 et réélu à 90,8 % des suffrages quatre ans plus tard, D. Reynders peut se prévaloir d'une forte légitimité démocratique. Méthodiquement, il procède à une « remise en ordre » du MR²⁶ : réorganisation du personnel, renouvellement des cadres, assainissement financier, rationalisation des asbl périphériques, transfert du siège social de la rue de Naples à l'avenue de la Toison d'Or, création du Centre d'études Jean Gol, modernisation de la communication. Sous l'impulsion du Liégeois, le Mouvement procède aussi à deux réformes structurelles : d'une part, les Femmes et les Seniors cessent d'être des organisations indépendantes, pour devenir des composantes du parti ; d'autre part, en Wallonie, le PRL disparaît, ses membres s'affilient directement au MR, même si, à Bruxelles, un MR-LB (Mouvement réformateur-Libéraux bruxellois) subsiste pour se distinguer du FDF.

Par ailleurs, les deux premières campagnes électorales emmenées par le chef de file libéral sont couronnées de succès. Le Mouvement réformateur progresse lors des scrutins provinciaux et communaux du 8 octobre 2006. À l'occasion des élections fédérales du 10 juin 2007, il redevient la première formation bruxelloise, tout en ravissant au PS la place de leader wallon, fait sans précédent depuis l'instauration du suffrage universel. Au faite de sa puissance, D. Reynders croit alors pouvoir atteindre son principal objectif : faire basculer le centre de gravité politique en Wallonie.

23 P. Wynants, « Fragilités du libéralisme francophone », *La Revue Nouvelle*, 120 (2005), n° 10, p. 68-69.

24 L'intéressé reprendra la direction du PRL de 1992 à 1995.

25 N. De Decker, *op. cit.*, p. 148.

26 Selon l'expression d'A. Gilain, *Didier Reynders, la face cachée de l'iceberg*, Bruxelles, 2007, p. 153.

Au cours du second semestre de 2007, l'échec des négociations entreprises pour constituer un gouvernement orange bleu (Open VLD/MR/CD&V-N. VA/CDH), sous la conduite d'Yves Leterme, porte un premier coup à l'image du président réformateur. Les analyses de la journaliste francophone Martine Dubuisson²⁷ et du politologue néerlandophone Wilfried Dewachter²⁸ convergent sur ce point : « Didier Reynders voulait l'orange bleue : il ne l'a pas. Il ne voulait pas du PS au gouvernement : il l'a. Il ne voulait pas la tripartite : il l'a. Il espérait le 16, rue de la Loi : il ne l'a pas ».

C'est alors que la presse commence à relayer des critiques, anonymes et feutrées, à l'égard du président réformateur²⁹. Ces critiques sont au nombre de trois. Tout d'abord, D. Reynders, s'entourant d'une garde rapprochée, s'isolerait au sommet du parti, en se coupant de sa base. Ensuite, il aurait tendance à court-circuiter les instances statutaires du Mouvement – le Bureau exécutif et le Conseil – au profit d'un organe périphérique, l'intergroupe parlementaire, devant lequel il monologuerait, anesthésiant ainsi tout débat. Enfin, en termes de participations gouvernementales, la « stratégie de la terre brûlée », qui isole le MR, serait préjudiciable à ce dernier, tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

En février 2009, la tentative manquée d'arrimage de LiDé donne lieu, on l'a vu, à des tensions internes qui menacent l'existence même du Mouvement réformateur. Elle soulève de sévères critiques dans la presse, qui contribuent à affaiblir la direction du parti. Les quotidiens francophones épinglent, en effet, la « volte-face peu glorieuse », la « marche arrière forcée » et la « défaite en rase campagne » de D. Reynders³⁰. Ils mettent en cause l'attitude du président réformateur, pointant « son *ego* surdimensionné, son incapacité à écouter ses meilleurs alliés et sa propension à se comporter en homme providentiel »³¹. Bien plus, l'ancien rédacteur en chef du *Morgen*, Paul Goossens, lève un lièvre auquel l'opposition interne à D. Reynders se réfèrera souvent, par la suite : le cumul problématique d'une présidence de parti, d'un mandat de vice-Premier ministre et d'un rôle de ministre des Finances, en pleine crise bancaire³². La première fonction ne risque-t-elle pas de pâtir de l'importance accordée aux deux autres ? Inversement, ajoute

27 *Le Soir*, 3 mars 2008.

28 W. Dewachter, « De vorming van twee federale regeringen : Verhofstadt IV en Leterme I of de onmacht van politiek België om zich opnieuw uit te vinden », *Res Publica*, 50 (2008), p. 167 et 173.

29 Voir, par exemple, *Le Soir*, 22 novembre 2007.

30 *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 23 février 2009.

31 *Le Soir*, 24 février 2009.

32 *Le Soir*, 27 février 2009.

La Revue Nouvelle, est-elle compatible avec « l'impartialité constitutive des services publics »³³ ?

Les contre-performances du MR, lors des élections régionales, communautaires et européennes du 7 juin 2009, fragilisent la position de D. Reynders. Selon différents analystes, ce dernier n'a pu ni « rassurer sur la protection sociale à apporter aux victimes de la crise »³⁴, ni « faire valoir ses propositions constructives, en raison de son agressivité envers un PS infréquentable »³⁵. Chef de file du MCC et vice-président du MR, Gérard Deprez confirme ce diagnostic : « Aux accusations de “crise libérale” et de risque de “bain de sang social”, écrit-il, nous n'avons pas su élaborer de réponse crédible (...). Notre président a été perçu par beaucoup comme un homme arrogant, ce qui les a détournés de nous. Nous avons passé plus de temps à attaquer les “infréquentables” qu'à développer les priorités de notre programme. De rassurants que nous aurions pu être, nous sommes devenus inquiétants »³⁶. Désormais, la stratégie du président du MR est ouvertement remise en cause au sein du parti. On peut y voir l'amorce d'un scénario d'éviction.

Le refus du chef de file réformateur de mener un débat de fond sur les causes du revers de juin 2009 et d'entamer une autocritique à ce sujet, suscite une contestation interne de plus en plus large. Systématiquement, les griefs précités sont rappelés. La fronde est menée par quelques audacieux, plus ou moins proches de Louis et de Charles Michel : Jacqueline Galant, Christine Defraigne, Serge Kubla, Willy Borsus, Jean-Paul Wahl et Gérard Deprez, lequel menace de « se tailler »³⁷. La demande d'une élection présidentielle anticipée, destinée à mesurer le soutien dont bénéficie encore le chef de file, est avancée. D. Reynders lâche un peu de lest, mais il confirme sa volonté inébranlable de conserver la présidence du parti, en cumul avec ses fonctions ministérielles³⁸. Il bénéficie de l'appui d'une partie des libéraux – dont Daniel Ducarme, Sabine Laruelle, Daniel Bacquelaine et Armand Dedecker – et du FDF, emmené par Olivier Maingain. L'heure de la confrontation a sonné.

L'occasion en est l'éviction de Christine Defraigne de sa fonction de chef de groupe au Sénat. Cet épisode favorise la création d'un groupe Renaissance, conduit notamment par Louis Michel, Charles Michel et Gérard Deprez.

33 L. Van Campenhoudt, « L'État présidentiel », *La Revue Nouvelle*, 64 (2009), n° 3, p. 3-6.

34 Analyse de V. de Coorebyter, directeur général du CRISP, dans *Le Soir*, 9 juin 2009.

35 *Le Soir* et *La Libre Belgique*, 9 juin 2009.

36 G. Deprez, « Rêves de changement (juillet 2009) », *Charges franches*, Bruxelles, 2010, p. 127.

37 *Le Soir*, 23 juin 2009.

38 *Le Soir*, 7 septembre 2009.

Ce groupe remet en question le cumul de responsabilités de D. Reynders et le fonctionnement bancal des organes du parti. Il exige la tenue d'une élection présidentielle anticipée à bref délai. Une autre moitié du MR vient à la rescousse de D. Reynders. S'ensuit une « nuit des longs couteaux »³⁹, à la fin octobre 2009, qui débouche sur un compromis en quatre points : le raccourcissement d'un an du mandat présidentiel, la fin du cumul de fonctions par le successeur de D. Reynders, l'adjonction immédiate au Liégeois d'un vice-président exécutif issu du groupe Renaissance, Willy Borsus, et le retour à un fonctionnement conforme aux statuts.

Le MR paie chèrement ses déchirements internes. Il subit un nouveau revers électoral lors du scrutin fédéral anticipé du 13 juin 2010. La désignation des sénateurs communautaires et du sénateur coopté donne lieu à une nouvelle passe d'armes, au cours de laquelle le groupe Renaissance l'emporte. D. Reynders s'en trouve affaibli.

La durée des négociations communautaires, lors d'une crise politique de 541 jours, offre aux réformateurs un *momentum* pour l'organisation d'une élection présidentielle à laquelle D. Reynders ne sera pas candidat. Le scrutin, dont les résultats sont connus à la fin janvier 2011, est relativement serré : Charles Michel, membre du groupe Renaissance, l'emporte sur Daniel Bacquelaine, partisan de D. Reynders, par 55 % des voix. Désormais, le MR est à nouveau conduit par un président distinct de son chef de file gouvernemental.

Conclusion

Si l'on se réfère aux travaux du politologue Otto Kirchheimer⁴⁰ menés dans les années 1960, le Mouvement réformateur et ses antécédents présentent, durant un demi-siècle, les principaux traits des *catch-all parties*. Tout d'abord, ils ne s'adressent pas à des groupes idéologiques ou sociaux fermés, mais à un électorat de plus en plus large. Ensuite, comme leur composition est hétérogène, ils ne s'embarrassent pas d'un corpus idéologique uniforme et figé, mais ils privilégient les enjeux concrets, telle la réforme fiscale.

39 *La Libre Belgique* et *Le Soir*, 26 octobre 2009.

40 O. Kirchheimer, "The Transformation of the Western European Party System", *Political Parties and Political Development*, J. Palombara, M. Weiner (dir.), Princeton, 1966, p. 177-200. Voir aussi A. Krouwel, "Otto Kirchheimer and the-Catch-All Party", *West European Politics*, 26 (2003), n° 2, p. 23-40 ; W. Safran, "The Catch-All Party revisited. Reflections of a Kirchheimer Student", *Party Politics*, 15 (2008), p. 543-554.

Enfin, le caractère composite du parti requiert des compromis internes, qui se dégagent sous l'empire de leaders charismatiques, quand bien même ces derniers perdent un jour le pouvoir. Sous la présidence de Didier Reynders, la première de ces caractéristiques, l'expansion par superposition de strates, semble avoir atteint ses limites, diagnostic que confirme la rupture ultérieure avec les FDF. Est-ce à dire que les deux autres traits associés au précédent par Kirchheimer et par ses disciples – la plasticité doctrinale et la forte personnalisation du pouvoir – sont appelés à s'atténuer eux aussi ? C'est là une hypothèse que l'on ne peut exclure, mais il appartiendra aux chercheurs de demain d'en mesurer la pertinence.

LA BELGIQUE ET LE MONDE

LES « FONDS DE CARTES HISTORIQUES » :
UN EXEMPLE DE CIRCULATION D'IDÉES ENTRE
L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE, LA FRANCE ET LES PAYS-BAS
AUTOUR DE 1900

Geneviève WARLAND

Introduction

« On s'est donc aperçu, le jour où l'on n'avait plus simplement en vue l'étude des événements politiques, qu'il fallait un autre genre de cartes. Ceux, par exemple, qui s'occupent de déterminer les régions d'un pays dans lesquelles se sont établies des populations diverses, qui s'efforcent de suivre sur la carte une frontière linguistique dans ses différents développements, qui veulent y tracer des divisions économiques, y rechercher les formes diverses de la colonisation du sol ou de la propriété, les régions particulières de droit de coutumes, de dialectes, que préoccupent, par exemple, l'histoire des voies de communications, des divisions des marchés vers l'époque où les villes ont apparû, etc., ceux-là ne peuvent plus se servir de ces atlas sommaires »¹.

Quel est donc cet « autre genre de cartes » auquel fait allusion l'historien belge, Henri Pirenne (1862-1935) s'exprimant devant la Société historique de Gand en 1899 ? Répondre à cette question amène à retracer l'histoire de la conception de telles cartes reposant sur un canevas unique. Ce canevas renvoie à une base appelée « fond de carte » (*Grundkarte*). La discussion, suscitée par leur mise en œuvre, illustre le caractère international de la recherche historique dans les années 1890-1914 : le projet allemand des *Grundkarten* apparaît comme un exemple de circulation d'idées dont il s'agira de mesurer le taux de pénétration dans les pays voisins.

Dr. Geneviève WARLAND, (UCL).

1 H. Pirenne, « À propos d'une entreprise récente de cartographie historique », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 7 (1899), p. 3.

Les fonds de cartes historiques : une entreprise leipzigoise

À partir de 1900, l'Université de Leipzig abrite la *Centralstelle für die Grundkartenforschung am Historisch-geographischen Seminar* destinée à collecter les fonds de cartes². Deux historiens s'illustrent dans cette entreprise : Karl Lamprecht (1856-1915), professeur depuis 1891 d'histoire médiévale et d'histoire nationale dans cette université³, et Rudolf Kötzschke (1867-1949), cofondateur et directeur à partir de 1906 du séminaire d'histoire régionale et d'étude de la colonisation (*Seminar für Landesgeschichte und Siedlungskunde*) créé en 1901⁴.

L'élaboration des fonds de cartes et, à partir de là, des cartes historiques rejoint deux de leurs préoccupations essentielles : d'un côté, l'histoire économique, notamment pour étudier le développement de la propriété foncière et retracer l'évolution de la densité de la population⁵, et, de l'autre, l'histoire régionale par la focalisation sur les manifestations de l'activité humaine sur la longue durée⁶.

De la sorte, l'Université de Leipzig se soucie d'établir un lien étroit entre l'histoire régionale comme *Kulturgeschichte* (histoire culturelle au sens large incluant les phénomènes matériels et intellectuels) et la géographie historique (*Historische Geographie*)⁷ dont relève la cartographie historique

2 Voir H. Ermisch, *Erläuterungen zur historisch-statistischen Grundkarte für Deutschland im Maßstabe 1/100000*, Leipzig, 1899, p. 5 et K. Lamprecht, « Zur Organisation der Grundkartenforschung », *Deutsche Geschichtsblätter (DGBI)*, 1 (1900), p. 33-41.

3 Voir R. Chickering, *Karl Lamprecht. A German Academic Life (1856-1915)*, New Jersey, 1993.

4 R. Kötzschke, *Studien zur Verwaltungsgeschichte der Großgrundherrschaft Werden an der Ruhr*, Leipzig, 1901. Sur Kötzschke, voir E. Bünz, « Ein Landeshistoriker im 20. Jahrhundert : Rudolf Kötzschke (1867-1949) zwischen methodischer Innovation und Volksgeschichte », *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 141-142 (2008), p. 347-67, ainsi qu'E. Bünz (éd.), *Hundert Jahre Landesgeschichte (1906-2006). Leipziger Leistungen, Verwicklungen und Wirkungen*, Leipzig, 2012.

5 Voir K. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter. Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund der Quellen zunächst des Mosellandes*, Leipzig, 1885-86, 4 vol. Lamprecht y décrit les cartes comme étant essentielles à la méthode de l'histoire économique définie comme méthode « topographique et statistique » (*topographisch-statistisch*) (*ibid.*, p. 3).

6 La *Landesgeschichte* est, selon Kötzschke, la « Erfassen der gesamten Entwicklung eines deutschen Einzelgebiets im raum-, staats- und kulturgeschichtlicher Hinsicht » (R. Kötzschke, « Über Bedeutung und Pflege der sächsischen Landesgeschichte », *Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 37 (1916), p. 205, cité par E. Bünz, « Landesgeschichte in Sachsen – Traditionen und Perspektiven », *Denkströme. Journal der Sächsischen Akademie der Wissenschaften*, 6 (2011), p. 64).

7 Voir R. Kötzschke, « Die Grundkarten », *Die historisch-geographischen Arbeiten im Königreich Sachsen*, Leipzig, 1907, p. 33-39.

(*Grundkartenforschung*). Kötzschke a mis en œuvre le principe programmatique de Friedrich Ratzel (1844-1904), professeur à Leipzig de 1886 à 1899 et fondateur de la géographie humaine (*Anthropogeographie*) – *im Raum lesen wir die Zeit* – en suscitant de nouvelles recherches dans plusieurs directions dont celle des rapports entre l'homme et son environnement (*historische Landschaftskunde*) et celle de l'étude de l'occupation du territoire (*historische Siedlungskunde* ou *historische Bevölkerungs- und Siedlungsgeographie*)⁸.

Le projet de fonds de cartes est soutenu par un autre collaborateur particulièrement actif : Hubert Ermisch (1850-1932), directeur de la *Sächsische Landesbibliothek* à Dresde⁹. Il s'y implique comme membre de la *Königlich Sächsische Kommission für Geschichte* où il est responsable des projets en géographie historique¹⁰. Au niveau national, son engagement en faveur de ce projet se manifeste par son rôle tout d'abord de délégué à la *Gesamtvereine der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine* et ensuite de représentant de la Commission historique de Saxe à la *Konferenz der landesgeschichtlichen Publikationsinstitute*¹¹. Ermisch est, en outre, le rédacteur de la brochure servant à en assurer la publicité : *Erläuterungen zur historisch-statistischen Grundkarte für Deutschland im Maßstabe 1/100000*¹².

Si Leipzig se distingue, grâce au talent d'administrateur scientifique de Lamprecht et à la virtuosité d'exécution de Kötzschke et d'Ermisch, comme un lieu central pour la cartographie historique, elle doit ce statut aux rencontres régulières des sociétés historiques à l'échelle de l'Allemagne, et notamment dans la foulée des Congrès des historiens allemands.

8 R. Kötzschke, *Quellen und Grundbegriffe der historischen Geographie Deutschlands und seiner Nachbarländer*, Leipzig, Berlin, 1906, p. 4. Kötzschke utilise la cartographie comme méthode dans le cadre de deux projets en histoire régionale : l'*Atlas typischer Flurkarten zur Geschichte der Agrarverfassung* (dont il n'est resté que l'introduction, car les épreuves ont brûlé dans un bombardement en 1943) ainsi que l'*Historische Atlas von Sachsen*, continué depuis 1998 par un de ses élèves sous le titre d'*Atlas zur Geschichte und Landeskunde Sachsen* (E. Bünz, « Ein Landeshistoriker im 20. Jahrhundert », art. cit., p. 353-54).

9 Voir J. Lehmann, *Hubert Ermisch 1850-1932. Ein Beitrag zur Geschichte der sächsischen Landesgeschichtsforschung*, Köln, 2001 et *id.*, « Hubert Ermisch (1850-1932) », *Sächsische Lebensbilder*, G. Wiemers (éd.), Stuttgart, 2009, p. 207-31.

10 Les *Grundkarten* pour la Saxe sont envoyées à la *Sächsische Landestelle für Grundkarten im Dresdner Hauptstaatsarchiv* (créée en 1898), dépôt dont Ermisch est le directeur. En 1904, toutes les cartes sont réalisées et, en 1909, leur impression est terminée (J. Lehmann, *Hubert Ermisch 1850-1932, op. cit.*, p. 217).

11 Voir *ibid.*, p. 207sq et p. 215sq.

12 Voir note 2.

Les fonds de cartes historiques : une initiative de F. von Thudichum

En étudiant les circonscriptions judiciaires du Weterrau, Friedrich von Thudichum (1831-1913), professeur de droit à l'Université de Tübingen¹³, fut le premier à avoir reconnu le potentiel des cartes historiques. L'ayant mûri au cours de longues années¹⁴, il présenta un projet à la *Generalversammlung des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine* à Sigmaringen le 1^{er} septembre 1891. Thudichum estimait que, par rapport à la France et à l'Italie, l'Allemagne accusait un retard dans le domaine cartographique. La première possédait, en effet, une carte de France complète en quinze feuilles (1875) au Dépôt des Fortifications. La situation allemande était, selon lui, la suivante : l'entreprise cartographique de l'État-major prussien pour l'Europe centrale à l'échelle 1 :500 000 ne comportait que huit cartes non imprimées sur les trente prévues ; pour l'Allemagne de l'Ouest, la carte française servait de point de référence, mais elle ne lui semblait pas appropriée pour servir de fond de carte étant donné la place occupée par les routes et les forêts. La seule carte réellement utilisable comme fond de carte lui paraissait être la carte hydrographique de la Bavière à l'échelle 1 :500 000 (1834)¹⁵.

Lors de cette Assemblée générale, la décision fut prise par les délégués présents de développer des « fonds de cartes historiques » (*historische Grundkarten*) à l'échelle de 1 :100 000, qui était celle des cartes militaires de Prusse, ne comportant que les cours d'eau, les noms de lieux et les limites des communes¹⁶. Ces fonds de cartes devaient former un réseau pour l'Allemagne entière permettant de consigner des données historiques de type politique, économique, agraire, commercial et culturel. Les collaborateurs, destinés à les confectionner, devaient être trouvés par les sociétés historiques des différents États allemands, mais aussi de l'Autriche, de la Suisse, du

13 *Rechtsgeschichte der Weterrau*, Tübingen, 2 vol., 1867-1885 (nouvelle impression chez Scientia à Aalen en 1969).

14 Voir H. Ermisch, *Erläuterungen zur historisch-statistischen Grundkarte für Deutschland*, *op. cit.*, p. 1sq. Voir aussi R. Kötzschke, « Die Grundkarten », *loc. cit.*, p. 33sq. L'intérêt pour les *Grundkarten* doit beaucoup à l'activité de la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde* sous les auspices de Lamprecht et avec la publication d'un *Atlas der Rheinprovinz* par Fabricius à partir de 1887. Voir *ibid.* et la préface de Lamprecht à *Die historisch-geographischen Arbeiten im Königreich Sachsen*, *op. cit.* Voir encore H. Aubin, « Die historische Kartographie der Rheinprovinz », *Geschichtliche Landeskunde. Anregungen in vier Vorträgen*, Bonn, 1925, p. 7-27, partic. p. 9 et p. 16.

15 F. von Thudichum, *Historisch-statistische Grundkarten. Denkschrift*, Tübingen, 1892, p. 11.

16 *Ibid.*, p. 16-17. Dans le cadre de la *Gesamtverein* puis de la *Konferenz der Deutschen Publikationsinstitute*, Ermisch est un des plus ardents défenseurs de Thudichum (J. Lehmann, *Hubert Ermisch 1850-1932*, *op. cit.*, p. 207sq).

Luxembourg, de la Belgique et des Pays-Bas¹⁷. Les fonds de cartes seraient ensuite vendus à bas prix, et les historiens, les érudits, les chercheurs y placeraient leurs observations personnelles, chacun suivant l'objet d'étude qui l'intéresse.

L'initiative de Thudicum représente une nouveauté : l'élaboration de cartes à une échelle identique aux fins d'une meilleure comparaison et dans le but d'établir un Atlas historique de l'Allemagne¹⁸. Elle fut reprise lors de la fondation de la *Konferenz von Vertretern landesgeschichtlicher Publikationsinstitute* en 1894 à l'occasion du premier Congrès des historiens allemands (*Historikertage*) à Francfort¹⁹. Discutée deux ans plus tard au sein de la deuxième Assemblée à Innsbruck (1896), elle fut l'objet de résolutions importantes adoptées par l'Assemblée tenue parallèlement au Congrès des historiens à Nuremberg en 1898 et présidée par Karl Lamprecht²⁰. Le travail sur les fonds de cartes historiques y est présenté comme « [...] une des bases générales indispensables aux recherches historico-statistiques à encourager de toutes les façons »²¹, cela via la création d'une *Centralstelle für die Grundkartenforschung am Historisch-geographischen Seminar* à Leipzig, financée par le gouvernement de Saxe²². La réunion suivante à Halle en 1900 précise l'organisation du travail : les commissions historiques allemandes sont encouragées à envoyer une copie de fonds de cartes à cette institution à l'échelle, finalement adoptée, de 1 :500 000, et cette dernière est chargée d'établir des directives pour la consignation de divers renseignements historiques²³.

17 F. von Thudicum, *Historisch-statistische Grundkarten*, op. cit., p. 22-23.

18 Cette idée semble avoir été abandonnée par la suite. Voir G. Seeliger, « Problemen der historischen Kartographie und Topographie », *Historische Vierteljahrschrift*, 6 (1903), p. 286.

19 Ces Assemblées étaient destinées à organiser l'édition des sources pour l'histoire régionale.

20 Lamprecht exerça la fonction de Président de la *Konferenz von Vertretern landesgeschichtlicher Publikationsinstitute* de 1895 à 1903 ; il passa ensuite le flambeau à Kötzschke.

21 Voir « Ergebnisse der Beratung der dritten Konferenz von Vertretern landesgeschichtlicher Publikationsinstitute in Nürnberg », in *Anhang II zum Bericht über die fünfte Versammlung deutscher Historiker in Nürnberg vom 12-15. April 1898*, Leipzig, 1898, p. 59, cité par L. Schorn-Schütte, *Karl Lamprecht. Kulturgeschichtsschreibung zwischen Wissenschaft und Politik*, Göttingen, 1984, p. 241. L'Assemblée de la *Gesamtverein der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine* à Münster en octobre de la même année rend compte des résultats de la conférence des instituts de publication dans un rapport (« Bericht über den Stand der Grundkartenarbeiten », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 47 (1899), p. 37-39) et se prononce en faveur de ce projet.

22 Sur sa fonction et son équipement, voir R. Kötzschke, « Die Centralstelle für Grundkarten zu Leipzig, ihre Einrichtungen und Aufgaben », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 50 (1902), p. 125-134.

23 Compte rendu de la 4^e conférence des instituts de publication dans « Mitteilungen. Versammlungen », *DGBl*, 1 (1899-1900), p. 199-204, partic. p. 202. Voir aussi R. Kötzschke, « Die Technik der Grundkarteneinzeichnung », *ibid.*, p. 113-131.

Les fonds de cartes historiques : une volonté de collaboration internationale

Pirenne se fait le relais belge du projet de fonds de cartes historiques discuté à la *Konferenz der landesgeschichtlicher Publikationsinstitute*, lequel concerne également le territoire de la Belgique : « Il s'agit de faire collaborer toutes les régions qui ont fait partie de l'ancien Empire allemand à la confection de cartes topographiques au 1 : 100 000 contenant d'une manière détaillée toutes les indications de quelque utilité pour l'histoire », déclare-t-il devant la Commission royale d'histoire²⁴. Il souhaite que la Commission s'intéresse à cette proposition et fasse exécuter les cartes relatives aux anciennes provinces belges. Étant donné les frais occasionnés par une telle entreprise, il propose d'utiliser la carte militaire au 1 : 40 000 qui montre les limites des communes et de réaliser, sous l'égide d'une commission particulière supervisée par la Commission royale d'histoire, un grand nombre de cartes spéciales : une carte des voies de communication ; une carte des divisions ecclésiastiques, une carte des grands domaines ; une carte féodale ; une carte de la colonisation du pays, etc. « Chacune de ces cartes donnerait le tableau de l'évolution complète du sujet depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIII^e siècle », précise-t-il²⁵.

La correspondance entre Lamprecht et Pirenne (particulièrement entre 1898 et 1899) ainsi que les contributions de Kötzschke pour la revue d'histoire régionale fondée à Leipzig en 1900, les *Deutsche Geschichtsblätter*²⁶, permettent de mesurer les efforts accomplis en vue d'une coopération internationale. Si la première mentionne la visite à Leipzig de Fernand van Ortrov (1856-1934), professeur de géographie et de cartographie à l'Université de Gand²⁷, le principal intermédiaire en Belgique pour le projet des fonds de cartes est Pirenne²⁸. Les lettres de Lamprecht révèlent aussi

24 H. Pirenne, « Rapport sur un projet de publication de cartes historiques », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, 8 (1898), p. 390.

25 *Ibid.*

26 Les *Deutsche Geschichtsblätter* (DGBl) sont une revue d'histoire régionale associée au *Seminar für Landesgeschichte* de l'Université de Leipzig. L'éditeur en chef est un élève de Lamprecht, Armin Tille. La revue adopte une approche interdisciplinaire intégrant l'histoire et l'économie, la toponymie et la géographie.

27 Voir F.-L. Ganshof, « Fernand van Ortrov », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 13 (1934), p. 1145-1148.

28 Voir lettre de Lamprecht du 21 novembre 1899, in L. Schorn-Schütte, M. Ogrin (éd.), *Über das eigentliche Arbeitsgebiet der Geschichte*. Der Briefwechsel zwischen Karl Lamprecht und Ernst Beinheim sowie 1878-1915, Köln, Böhlau, 2017, p. 226-28.

que les historiens hollandais font bon accueil à ce projet²⁹, à l'inverse des historiens français qui ne semblent pas pressés de répondre. Lamprecht demande, dès lors, à Pirenne d'intercéder auprès de ces derniers³⁰. Une lettre ultérieure fait état des contacts pris au-delà du cercle des historiens, représenté par Gabriel Monod (1844-1912), fondateur de la *Revue Historique* en 1876, Président de la IV^o section de l'École pratique des hautes études puis professeur à l'École normale supérieure, en direction des géographes que sont Paul Vidal de la Blache (1845-1918), professeur à l'ENS puis en Sorbonne, initiateur du renouvellement de la géographie française, et Lucien Gallois (1857-1941)³¹, son élève, avec lequel il crée en 1891 les *Annales de géographie*, également professeur de géographie successivement à l'ENS et en Sorbonne³². Cela étant, l'intérêt n'y est pas, au grand regret de Lamprecht³³.

Quant à Kötzschke, son activité à l'étranger est principalement dirigée vers les Pays-Bas où il rend visite à la *Centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland*, fondée en 1900 par décision de la Société historique d'Utrecht (*historisch Genootschap te Utrecht*). Ses membres comptent P. J. Blok (1855-1929), professeur d'histoire nationale à l'Université de Leiden et un des principaux agents de la rénovation des études historiques aux Pays-Bas³⁴, et F. A. Hoefler (1850-1938), ancien militaire devenu archiviste de la ville d'Hattem³⁵. Ils en sont respectivement le président et le premier secrétaire. Kötzschke observe que c'est « avec une énergie particulière, certes dans des conditions moins difficiles qu'ici au pays [en Allemagne] » que la confection de fonds de cartes (*Historisch-Statistische Schetskaart*), dont le format diffère de celui adopté en Allemagne, a été

29 Lettre du 7 janvier 1899, *ibid.*, p. 219.

30 Lettre du 10 mars 1899, *ibid.*, p. 221-22.

31 Voir R. Blanchard, « Nécrologie : M. Lucien Gallois », *Revue de géographie alpine*, 29 (1941), p. 505-512.

32 Lettre du 10 avril 1899, in *Der Briefwechsel zwischen Karl Lamprecht und Henri Pirenne, op. cit.*, p. 222-25. Cette lettre mentionne encore le contact recherché avec Christian Pfister (1857-1933), spécialiste de l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, professeur d'histoire à la Faculté de Nancy puis à l'Université de Strasbourg à partir de 1919.

33 Lettre du 21 novembre 1899, *ibid.*, p. 226-28.

34 Voir H. Brugmans, « Levensbericht van P. J. Blok », *Jaarboek der koninklijke Akademie van wetenschappen te Amsterdam 1930-1931. Levensberichten*, Amsterdam (1930-1931), p. 1-30 et J. Tollebeek, *De toga van Fruin. Denken over Geschiedenis in Nederland sinds 1860*, Amsterdam, 1990.

35 Voir Th. J. Meijer, « Hoefler, Frederic Adolph (1850-1938) », *Biografisch Woordenboek van Nederland*. <http://www.historici.nl/Onderzoek/Projecten/BWN/lemmata/bwn2/hoefler> [10-02-2012].

réalisée³⁶. Il estime que l'impulsion d'une telle activité est redevable aux encouragements prodigués par la *Centralstelle für Grundkarten* de Leipzig, les directives de consignation aux Pays-Bas – *Wenken voor het bewerken der schetskaarten voor historisch-statistische liggers*³⁷ – s'appuyant sur les *Erläuterungen zur historische-statistische Grundkarte für Deutschland* d'Ermisch. Le résultat semble, de surcroît, plus abouti qu'en Allemagne où le système des symboles n'a pas pu être unifié. Des fonds de cartes néerlandais ont été envoyés à Leipzig, la Commission chargée de la publication des cartes aux Pays-Bas mettant en avant sa volonté de coopérer³⁸.

La fonction des fonds de cartes historiques : un projet scientifique et/ou politique ?

Les arguments, mis en avant par les protagonistes défendant le projet de fonds de cartes historiques, sont principalement de nature scientifique. Ce projet participe clairement de leur volonté de contribuer au développement d'une recherche historique possédant tous les caractères de scientificité : fiabilité, précision et exhaustivité, fruits d'un travail de collaboration entre savants sur le modèle des sciences naturelles³⁹.

Comme déjà mentionné, cette entreprise, dont la charge repose sur les sociétés et commissions historiques régionales, s'inscrit dans le cadre de l'histoire culturelle. Elle manifeste le souhait de prendre congé de l'histoire traditionnelle, à la fois politique, dynastique et institutionnelle, et de participer à l'élargissement des thèmes et des méthodes. Les fonds de cartes sont, en

36 R. Kötzsckhe, « Der gegenwärtige Stand der Veröffentlichung von Grundkarten », *DGBl*, 5 (1903-04), p. 85.

37 Publié par la *Centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland*, Zwolle, 1901.

38 « Jaarverslag van de Centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland over 1902 », *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap*, 24 (1902), p. XXXV.

39 C'est notamment l'esprit dans lequel Thudichum les conçoit, rejoignant en cela les points de vue des autres historiens : « Die Grundkarten sollen ermöglichen, Ergebnisse gelehrter Forschungen auf dem Gebiet der Geschichte, Rechtsgeschichte, Altertumskunde, Topographie, Naturkunde, Statistik, usw., mit Feder und Farben einzutragen, und sie auf diese Weise klar und übersichtlich zur Anschauung zu bringen, wie dies in den Naturwissenschaften längst mit größtem Erfolge geschieht » (*id.*, *Historisch-statistische Grundkarten*, *op. cit.*, p. 4-5). Kötzsckhe exprime cela de la façon suivante : « (...) indem für immer größere Teile Deutschlands, ja Mitteleuropas in den historisch-statistischen Grundkarten ein eigenartiges Mittel geschaffen wird, von dem zu erhoffen ist, dass es die Möglichkeit bisher unerreichter Genauigkeit in der räumlichen Darstellung historischer Probleme gewährt » (R. Kötzsckhe, « Die Technik der Grundkarteneinzeichnung », *art. cit.*, p. 114).

effet, destinés à fournir une base géographique favorisant la comparaison⁴⁰ dans l'établissement de cartes historiques de natures diverses⁴¹.

Le but ultime de ces cartes est de former la matière d'atlas historiques régionaux ou nationaux. Parmi les réalisations qui se situent dans la mouvance des discussions autour du travail sur les fonds de cartes et qui sont épinglées comme modèles⁴², il faut citer le *Geschichtlicher Atlas der Rheinprovinz* (1894-1909)⁴³, publié par la *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*, et l'*Historisches Atlas des österreichischen Alpenländer* (à partir de 1906)⁴⁴, édité par la *Kommission zur Herausgabe eines historischen Atlas der Alpenländer Österreichs der Akademie der Wissenschaften*. Au rang des productions des pays voisins, il faut mentionner le *Geschiedkundige Atlas van Nederland* (1913-1938)⁴⁵.

La thématique des atlas engage, quant à elle, la fonction pédagogique et civique des cartes historiques. Celle-ci n'est pas la priorité dans les argumentaires très pratiques dont il est question ici ; elle est toutefois présente à l'horizon, comme chez Thudichum qui indique l'utilité pour les lycées et les écoles militaires d'avoir des cartes spéciales des provinces, mais aussi de l'Allemagne entière et de l'Europe, afin de renforcer le sentiment national⁴⁶. Cet avis est globalement partagé par les historiens, qu'ils soient allemands, néerlandais, belges ou français, lesquels promeuvent en ce sens l'usage de cartes dans l'enseignement⁴⁷.

40 « Sie haben damit die Aufgabe, den vergleichenden Methoden der Wissenschaft eine fest geographische Grundlage und in ihr ein wesentliches Förderungsmittel zu bieten » (H. Ermisch, *Erläuterungen*, op. cit., p. 7). Sur les avantages comparatifs des cartes historiques, voir encore Lamprecht, « Zur Organisation der Grundkartenforschung », art. cit., p. 34. Voir aussi Lamprecht, « Die Königlich-Sächsische Kommission für Geschichte », *Berichte über die Verhandlungen der Kgl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, Phil. Hist. Klasse*, 52 (1900), p. 160sq.

41 Une liste des thématiques envisageables est donnée par Ermisch : les sites préhistoriques, les villes, les paroisses et leurs circonscriptions, les écoles, les dialectes, les métiers, les routes commerciales, la répartition et la densité des populations, etc. (*id.*, *Erläuterungen*, op. cit., p. 15-16).

42 Voir notamment Martiny, « Ein geschichtlicher Atlas der östlichen Provinzen des preußischen Staates », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 57 (1909), p. 398-400.

43 Cet atlas, établi par différents auteurs sous la direction de W. Fabricius, est publié chez Behrendt à Bonn avant la Première Guerre Mondiale. Il a été poursuivi par la suite. En 1982, il a pris le nom de *Geschichtlicher Atlas der Rheinlande*.

44 Il est publié par l'*Akademie der Wissenschaften* à Vienne.

45 *Geschiedkundige Atlas van Nederland*, A. A. Beekman (éd.), Den Haag, 1913-1938. Ce travail est le fruit de la *Commissie voor den geschiedkundigen atlas van Nederland* sous la direction de Blok, créée en 1908 par décision de la *Centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland*.

46 Thudichum, *Historisch-statistische Grundkarten*, op. cit., p. 8. sq.

47 Voir, pour la France où la thématique a été fort étudiée, P. Claval, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, 1998, p. 28sq.

L'entreprise des fonds de cartes historiques : un succès ou un échec ?

Quel écho fut donné à cette initiative de fonds de cartes en Allemagne et à l'étranger ? Les Pays-Bas se trouvent parmi les acteurs les plus engagés, à écouter les louanges de Kötzsckhe, relayées par la *Centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland* dans son rapport annuel⁴⁸, et à considérer la réalisation de l'Atlas historique. Mais cela ne veut pas dire pour autant que les cartes développées par les Néerlandais répondent en tous points aux instructions envoyées par les Leipzigöis. De manière générale, ils utilisent comme fond de carte la carte topographique du Royaume établie par le Ministère de la guerre et la complètent par d'autres cartes à l'échelle 1 : 600 000 ou 1 : 200 000, établies à des époques différentes, cela en raison des changements constants de la topographie du pays dus à la variation de ses frontières naturelles et des espaces occupés par l'eau et par le sol.

En ce qui concerne l'Allemagne, la situation varie selon les commissions et sociétés historiques. L'évolution de la cartographie en général et du projet des fonds de cartes en particulier peut être appréhendée en suivant leurs rapports d'activités dans le *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine* et dans les *Deutsche Geschichtsblätter*⁴⁹. La contribution de Kötzsckhe en 1904 dans cette dernière revue donne la liste des nombreuses commissions allemandes ayant envoyé les fonds de cartes pour des arrondissements et des provinces relevant de leur territoire et mentionne qu'un registre de feuilles de fonds de cartes se trouve à la *Leipziger Zentralstelle für Grundkarten*, lesquelles sont vendues au prix de 30 pf⁵⁰. Il précise également que si l'avancement du travail sur les cartes en Allemagne a été retardé, cela est dû à la difficulté de l'entreprise⁵¹.

L'engouement pour la cartographie scientifique comprenant, outre les fonds de cartes, l'édition de plans parcellaires (*Flurkarten*), la confection de cartes historiques et enfin d'atlas historiques, est manifeste. Des fonds de cartes sont établis en Westphalie⁵², dans le Schleswig-Holstein⁵³, dans la

48 « Jaarverslag van de Centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten in Nederland over 1902 », *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap*, 24 (1902), p. XXXV.

49 Voir Rapport de la 7^e conférence des Instituts de publication, *DGBl*, 7 (1905-06), p. 255-59.

50 R. Kötzsckhe, « Der gegenwärtige Stand der Veröffentlichung von Grundkarten », art. cit., p. 82-87. Cet article fait suite à un rapport précédent : *id.*, « Die Centralstelle für Grundkarten zu Leipzig, ihre Einrichtungen und Aufgaben », art. cit.

51 R. Kötzsckhe, « Der gegenwärtige Stand der Veröffentlichung von Grundkarten », art. cit., p. 87.

marche de Brandebourg⁵⁴, en Saxe⁵⁵, pour ne mentionner que quelques États allemands, et, à partir de là, des cartes historiques sont développées : telles, pour la Saxe, celles sur la colonisation slave, les forêts du prince électeur autour de 1600, l'évolution de la propriété de l'abbaye d'Altzelle, certains *Ämter* au XIV^e siècle, etc.⁵⁶

Si l'utilité des fonds de cartes apparaît indéniable, les éléments de base à y consigner sont sujets à discussion. Ce sont principalement les limites communales et le relief qui posent problème. Nombreuses sont les commissions qui estiment que les circonscriptions administratives (*Ämtergrenzen*) ou les circonscriptions judiciaires (*Gerichtsbezirke*) sont plus appropriées, et les commissions sises dans des régions ou États au terrain accidenté, tels que la Bavière et l'Autriche, affirment qu'elles ne peuvent se passer de l'indication du relief.

Par exemple, si la Commission historique de Basse-Saxe décide de confier l'élaboration de 27 feuilles servant de fonds de cartes au *kartographische Abteilung des Kgl. Preussischen Generalstabs*⁵⁷, l'indication des limites de communes ne fait pas l'unanimité, comme le montrent certaines discussions⁵⁸. En Bavière, la *Verein zur Herausgabe eines historischen Atlases von Bayern*, créée en 1906, se rallie à l'idée de représenter le relief, suivant en cela l'historien et géographe autrichien, Eduard Richter (1847-1905), dans son argumentation en faveur de cartes historiques avec relief (*historische Karten mit Terraindarstellung*) contre celles qui ne le montrent pas (*terrainlose historische Karten*)⁵⁹. De plus, l'utilisation des limites communales est rejetée au profit des circonscriptions judiciaires⁶⁰.

52 Voir « Wirksamkeit der einzelnen Vereine. Historische Kommission für Westfalen », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 53 (1905), col. 325-26.

53 R. Haupt, « Die Grundkarten für Schleswig-Holstein », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 54 (1906), col. 185-87. L'auteur précise, malgré tout, que la demande pour de telles cartes est faible.

54 Voir « Wirksamkeit der einzelnen Vereine. Verein für Geschichte der Mark Brandenburg », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 55 (1907), col. 138.

55 Le travail d'édition des *Grundkarten* et des *Flurkarten* est quasi achevé en 1907. Voir « Wirksamkeit der einzelnen Vereine. Königlich Sächsische Kommission für Geschichte », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 55 (1907), col. 136.

56 Voir R. Kötzschke, « Die Grundkarten », *loc. cit.*, p. 36sq. La thématique des cartes prend progressivement le pas sur celle des *Grundkarten*, voir, par exemple, « Wirksamkeit der einzelnen Vereine. Historische Kommission für die Provinz Sachsen und das Herzogtum Anhalt », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 57 (1909), col. 498-99. Pour cette dernière, voir aussi le rapport de 1912 qui mentionne encore la publication de quelques *Grundkarten* : *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 60 (1912), col. 438.

57 Voir « Die historische Kommission für Niedersachsen » und Wolhenhauer, « Niedersächsische Karten », *DGbl*, 13 (1911-12), p. 232-33 et p. 233-37.

58 Voir le compte rendu d'une communication sur un atlas pour la Basse-Saxe par J. Kretschmar (*DGbl*, 12 (1910-11), p. 281).

Pour ce qui est des pays limitrophes de l'Allemagne, la « question allemande des fonds de cartes historiques » (*Deutsche Grundkartenfrage*) a donné une impulsion à la réalisation de l'*Atlas der Alpenländer* autrichien via la *Kommission zur Herausgabe eines historischen Atlas der Alpenländer Österreichs der Akademie der Wissenschaften* établie en 1899 sous la direction d'E. Richter⁶¹. Cela dit, les membres de cette commission se rangent du côté des « opposants allemands aux fonds de carte » (*Gegnerschaft der Grundkartenfrage im Reiche selbst*)⁶², les cartes ne pouvant se satisfaire, à leurs yeux, du tracé des communes modernes : celles-ci ne correspondent pas, en effet, aux anciennes circonscriptions judiciaires. De plus, d'autres aménagements sont requis : des échelles variables selon les régions au vu des travaux déjà effectués et l'indication indispensable du relief⁶³. De manière globale, les Autrichiens, s'ils saluent l'initiative allemande des fonds de cartes, ne s'y rattachent pas et élaborent l'atlas à partir de cartes-canevas propres⁶⁴.

Quant à la Belgique, l'engouement de Pirenne, porte-parole de l'entreprise leipzigoise de cartographie historique auprès de la Commission royale d'histoire et de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, semble ne pas avoir été suivi. Apparemment, aucune initiative n'a été lancée en vue d'établir des fonds de cartes pour la Belgique⁶⁵. Par ailleurs, ce n'est qu'après la Première Guerre Mondiale qu'un *Atlas de géographie historique de la Belgique*, mêlant souci d'exactitude scientifique et préoccupation politique, paraît sous la direction de l'historien louvaniste, Leo Van der Essen

59 Th. von Karg-Bebenburg, « Geschichtliche Kartenwerk », *DGbl*, 7 (1905-1906), p. 334.

60 *Ibid.*, p. 335.

61 Voir A. Mell, « Die Fortschritte des Historischen Atlases der österreichischen Alpenländer », *DGbl*, 6 (1904-1905), p. 54-64, partic. p. 59.

62 *Ibid.*, p. 59. À la tête de ce mouvement se trouve Gerhard Seeliger (1860-1921), professeur de sciences auxiliaires en histoire et d'histoire médiévale à l'Université de Leipzig (*id.*, *Die historischen Grundkarten. Kritische Betrachtungen* (Sonderabdruck aus der *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* n° 52 et 53 du 3 et du 5 mars 1900). Une prise de position générale de la *Gesamtverein* contre les critiques de Seeliger a été formulée lors de l'Assemblée générale à Freiburg en 1901. Voir *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 50 (1902), p. 21-30.

63 A. Kapper, « Der Werdegang des Historischen Atlases der österreichischen Alpenländer », *DGbl*, 2 (1900-01), p. 217-227, partic. p. 224. Voir encore A. Mell, « Die Fortschritte des Historischen Atlases der österreichischen Alpenländer », *loc. cit.*

64 Redlich et Giannoni, « Die österreichischen Grundkarten », *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 57 (1909), col. 79-82. Voir encore le discours de Pirchegger sur *Den historischen Atlas der österreichischen Alpenländer* à l'Assemblée générale de la *Gesamtverein* à Graz en 1911, *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins*, 60 (1912), col. 97-104.

65 De même, les chroniques de bibliographie géographique données par F. Van Ortroy, dans le *Geographisches Jahrbuch* sous la rubrique « Die Fortschritte der Länderkunde von Europa. Belgien » ne font état d'aucune contribution à l'entreprise de Leipzig.

(1863-1963), avec notamment la collaboration de l'historien gantois, élève de Pirenne, François-Louis Ganshof (1895-1980)⁶⁶.

Pourquoi les historiens belges ne participent-ils donc pas à l'entreprise des fonds de cartes ? La réponse à cette question vient assurément du manque de moyens financiers et humains affectés à la recherche au sein des universités⁶⁷. Elle trouve également une explication dans l'institutionnalisation tardive de la géographie, laquelle n'est reconnue comme discipline universitaire qu'en 1929, et, corrélativement, dans le fait que l'établissement des cartes relève de l'Institut de cartographie militaire⁶⁸.

La France est sur la réserve, comme l'a montré la correspondance de Lamprecht. Les échos donnés à ce projet des *Grundkarten* dans la *Revue Historique* sont de Lucien Gallois⁶⁹. L'idée lui paraît « excellente »⁷⁰ ; il critique toutefois le fond de carte accompagnant la brochure d'Ermisch en ce qu'il ne donne pas le figuré du terrain. Ce point de vue de Gallois exprime une demande de reconnaissance de la géographie comme discipline à part entière étudiant l'impact du milieu sur les groupements humains, la répartition des cultures, etc. : « le point de vue géographique devient bon gré mal gré une des nécessités de l'histoire, de la sociologie, de la statistique », souligne-t-il⁷¹. Il n'envisage pas de collaborer à cette entreprise et estime

66 Comme l'indique l'avertissement des éditeurs, « il n'existe pas d'Atlas de géographie historique de la Belgique. Cette lacune affecte également notre enseignement public et notre propagande à l'étranger, où certaines incompréhensions à l'égard de la Belgique proviennent de l'ignorance générale de son histoire politique et de ses vicissitudes territoriales ». Cet Atlas, publié par G. Van Oest et cie éd. (Bruxelles et Paris) en 1919, contient un ensemble de 13 cartes exclusivement de nature politique présentant le territoire de l'époque de *La Gaule Belgique* à celle de la Belgique de 1830 et de 1839.

67 Le manque de budgets suffisants pour la recherche historique fait partie des motifs de plainte de Pirenne dans sa correspondance à Lamprecht. Voir B. Lyon (éd.), « The Letters of Henri Pirenne to Karl Lamprecht (1894-1915) », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 132 (1966), p. 222-24.

68 Voir H. Nicolai, « La géographie » et H. Elkhadem, « La cartographie », *Histoire des sciences en Belgique*, R. Halleux, G. Vanpaemel, J. Vandersmissen, A. Despy-Meyer (éd.), Bruxelles, 2001, vol. 2, respect. p. 207-212 et p. 213-224.

69 L. Gallois, « Les *Grundkarten* d'Allemagne », *Revue Historique*, 71 (1899), p. 89-92.

70 *Ibid.*, p. 90.

71 *Ibid.* Ces critiques sont reprises dans un bref compte rendu ultérieur de Gallois pour la *Revue historique*, 86 (1904), p. 397-398, sur les travaux suivants : K. Lamprecht et R. Kötzschke, *Über Historische Grundkarten. A : Zur Organisation der Grundkartenforschung. B : Die Technik der Grundkarteneinzeichnung* (Sonderabdruck der *Deutschen Geschichtsblätter*, nov. 1899 et feb. 1900) et G. Seeliger, *Die historischen Grundkarten. Kritische Betrachtungen* (Sonderabdruck aus der *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* n° 52 et 53 du 3 et du 5 mars 1900). Gallois se rallie ici à l'avis de Seeliger, critiquant l'usage des limites actuelles des communes pour dresser des cartes statistiques s'appliquant à des époques lointaines. Quant au compte rendu de ces deux publications dans les *Annales de géographie* (1901), p. 43-44, il insiste encore sur l'omission « [des] rapports avec le sol ; d'ailleurs pourquoi supprimer le relief ? C'est déjà enlever à la carte son véritable caractère géographique » (*ibid.*, p. 44).

que la proposition de Lamprecht peut être satisfaite avec la carte de France à l'échelle 1 : 100 000 du Ministère de l'Intérieur, vendue par Hachette⁷².

Que les historiens français s'en remettent aux géographes dans cette affaire reflète, d'une certaine manière, la délimitation des domaines disciplinaires – un fond de carte, s'il se veut topographique, relève davantage de la compétence de ces derniers. Le ton quelque peu désinvolte de Gallois exprime encore l'hostilité de la géographie envers l'histoire à la fin du XIX^e siècle, au sens où elle ne souhaite plus être son auxiliaire en se cantonnant notamment à la géographie historique⁷³.

Conclusion

Par les discussions et polémiques qu'il a suscitées, le projet des fonds de cartes semble davantage avoir stimulé des réalisations diverses que débouché sur un quadrillage de l'Allemagne et projeté la *Centralstelle* de Leipzig en instance supérieure de coordination.

Il est toutefois révélateur d'une volonté de collaboration entre les différents niveaux de recherche : local, régional, national et international. C'est ce dernier aspect qui a été mis en évidence : la réception du projet dans les pays avoisinants, qui passe de l'absence d'intérêt en France et de l'enthousiasme passif en Belgique à son application aux Pays-Bas. Ces attitudes différentes illustrent un cas de transfert culturel au sens où les structures du pays d'accueil et leurs potentialités apparaissent comme déterminantes pour sa réalisation. La réussite dans le cas des Pays-Bas coïncide avec la mise en place rapide de plusieurs institutions de recherches en sciences historiques comme les commissions susmentionnées ; elle traduit aussi le dynamisme scientifique de sociétés historiques telles que celle d'Utrecht⁷⁴. Pour la Belgique, l'indigence manifeste des ressources est la cause première d'une certaine inertie, Pirenne suggérant d'ailleurs dans son exposé devant la Commission royale d'histoire de faire appel à des étudiants dans le cadre d'exercices pratiques⁷⁵. En ce

72 La cartographie française compte parmi les plus développées d'Europe grâce à la cartographie régulière réalisée depuis Louis XIV, aux cartes d'état-major et au cadastre napoléonien (1808) (P. Claval, *Histoire de la géographie française, op. cit.*, p. 34sq).

73 Voir V. Berdoulay, *La formation de l'École française de géographie (1870-1914)*, Paris, 1995, p. 186sq.

74 Voir L. Dorsmann et E. Jonker, *Anderhalve eeuw geschiedenis. (Nederlands) historisch genootschap 1845-1995*, Den Haag, 1995.

75 H. Pirenne, « Rapport sur un projet de publication de cartes historiques », *loc. cit.*, p. 389.

qui concerne la France, la répartition du travail entre les historiens et les géographes semble nourrir une forme de revanche de la part des derniers sur les premiers : elle se manifeste ici par leur rejet d'une initiative prise par des historiens étrangers et relevant de la géographie historique, laquelle travaille à partir de documents et non sur le terrain.

Pour finir, l'étude de la micro-thématique des fonds de cartes dans ces différents pays interroge la cartographie sous l'angle de l'élaboration d'Atlas historiques sur la base de cartes établies selon les nouveaux standards scientifiques.

LE SERVICE DE SURVEILLANCE ET DE RENSEIGNEMENTS
AUX FRONTIÈRES¹ DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES
À LA CAMPAGNE DES 18 JOURS

Pascal PIROT

« Une politique exclusivement et intégralement belge »². C'est ainsi que Léopold III définissait en 1936 la politique, dite « d'indépendance », que la Belgique se devait d'adopter à l'égard de ses voisins³. Si elle devait être soutenue « par un effort militaire et financier raisonnable », elle impliquait entre autres de prendre une série de dispositions militaires, parmi lesquelles la mise en place d'un réseau de « sonnettes d'alarme » destinées à informer les autorités belges des intentions de ses encombrants voisins. C'est l'objet de la présente communication, où nous nous proposons d'étudier la mise en place du Service de Surveillance et de Renseignements aux Frontières. Il conviendrait d'ailleurs de parler de remise en place dans la mesure où une structure de ce type avait déjà fonctionné jusqu'à l'invasion allemande d'août 1914. Cette première mouture ayant fait l'objet d'une précédente publication⁴, l'exposé sera consacré à la période postérieure à la Première Guerre mondiale. Ces recherches sur les deux « vies » du SSRF sont issues de notre mémoire de fin d'études défendu à l'Université de Liège en janvier 2010⁵.

Pascal PIROT, Docteur en Histoire, Art et Archéologie (Université de Liège).

1 Dans la suite de ce texte [SSRF].

2 Conseil des Ministres du 14 octobre 1936, Archives de l'État, Procès-verbaux en ligne du Conseil des Ministres 1916-1979, <http://extranet.arch.be:8180/Conseil1/?lg=fr> (consulté le 15 août 2012).

3 G. Janssens, « De l'indépendance à la neutralité. Léopold III et la politique extérieure de la Belgique », *Léopold III*, M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert, Vincent Dujardin (dir.), Bruxelles, 2001, p. 79-102.

4 P. Pirot, « Le renseignement aux frontières 1896-1914 », *Guerres et conflits contemporains*, 1 (2011), n° 241, p. 33-49.

5 P. Pirot, « Le Service de Surveillance et de Renseignements aux Frontières (S.S.R.F.) », 2 t., mémoire de licence inédit sous la direction de Francis Balace, Université de Liège, 2010.

Nous aimerions, par cette communication, mettre en lumière un aspect parfois méconnu de l'histoire militaire belge, où se mêlent considérations stratégiques et missions de renseignements, domaine sujet aux phantasmes s'il en est (avec ses espions, etc.). L'objectif sera donc d'esquisser brièvement la genèse de la remise en place du service, les divergences et les similitudes entre les deux moutures, sa composition et son fonctionnement, évoquer l'un ou l'autre cas concret avant de faire le bilan de ses activités et de son efficacité.

La première version du SSRF

L'idée de mettre en place un service chargé de récolter des renseignements sur ce qui se passe en territoire étranger à proximité de la frontière avait germé dès la fin du XIX^e siècle dans les milieux militaires belges, convaincus, surtout après la guerre franco-prussienne de 1870, de la nécessité de disposer d'un service de renseignements efficace en vue de connaître dès le temps de paix les moyens dont disposent les armées étrangères et de suivre, en cas de guerre, leurs mouvements. Aussi en 1896, le lieutenant-général Jacques Brassine, ministre de la Guerre, signe une première « instruction confidentielle » sur le SSRF. Elle prévoit de disposer le long de la frontière un ensemble hétéroclite composé de gendarmes, de douaniers et d'agents des Eaux et Forêts avec une gradation dans la densité du dispositif depuis le temps de paix jusqu'au moment où la guerre est éventuellement déclarée. Le projet stagne des années durant, pour différentes raisons. Pour des questions financières entre les ministères concernés ou potentiellement concernés, Guerre et Finances (pour les douaniers) et Agriculture et Travaux publics (pour les agents des Eaux et Forêts). Pour des questions de structure du commandement de l'armée également, en pleine restructuration au début du XX^e siècle (le SSRF, en tant que service de renseignements, dépend de la 2^e Section de l'État-major général de l'armée [EMGA], lui-même créé en 1910, qui se heurte au ministère de la Guerre). Les mêmes débats agités se manifestent en ce qui concerne les plans de concentration de l'armée et la défense du territoire.

Aussi, dans un contexte international de plus en plus tendu, des initiatives parallèles se mettent en place pour pallier l'absence de ce service. Quelques consuls de Belgique en poste dans le nord de la France, à proximité de la frontière, envoient des renseignements de nature militaire. En province de Liège, c'est l'état-major du général Leman, commandant de la Position fortifiée de Liège [PFL] qui tente de glaner des renseignements dans le Limbourg néerlandais et en Allemagne. Le SSRF ne fonctionnera effectivement qu'à la fin du mois de juillet 1914, soit quelques jours seulement (le 28 juillet)

avant la mobilisation générale de l'armée belge (le 1^{er} août) suivie du déclenchement de la Première Guerre mondiale le 4 août. 300 postes environs seront mis en place, principalement le long de la frontière belgo-allemande. Pour un résultat mitigé. En effet, si les agents glanent un certain nombre de renseignements par l'observation à même la frontière voire en territoire étranger, ils seront victimes d'une manœuvre d'intoxication (un faux ordre de repli) qui les fera quitter à deux reprises leurs postes le 2 et le 3 août, soit quelques heures seulement avant l'invasion allemande.

La remise en place

La Belgique sort de la Première Guerre mondiale forte d'un substantiel accroissement territorial (Eupen, Malmedy, Saint-Vith ainsi que Moresnet-Neutre) et occupe une zone située au nord d'Aix-la-Chapelle puis, à partir de 1923, le bassin de la Ruhr avec la France à laquelle elle est d'ailleurs liée par l'accord militaire franco-belge (non ratifié par le Parlement), prévoyant un plan de défense commun. Dans ces conditions, on ne semble pas pressé de réactiver un service de renseignements à la frontière ; tout juste y a-t-il en 1919 un projet sans lendemain de collaboration entre douane et Sûreté militaire belge, dont l'objet semble avant tout de faire des économies de personnel en évitant les doublons au sein des postes-frontières.

Avec la montée du nazisme et la remilitarisation de la Rhénanie, le contexte, on l'imagine aisément, change à l'entame des années 1930. Mais l'instabilité des services de renseignements belges reste quant à elle chronique. La Sûreté militaire belge, créée pendant la guerre, n'a pas survécu à l'affaire dite du « faux d'Utrecht » survenue en 1929 (où un faux rédigé par les Belges destiné à confondre les nationalistes flamands se retrouve publié dans la presse néerlandaise), et il n'y a donc plus, officiellement, de service de renseignements militaire belge entre 1919 et 1937. Des services clandestins, qui mobilisent notamment des gendarmes et des douaniers de la frontière, existent néanmoins au sein de la Sûreté publique, de même qu'un service d'échange de renseignements entre Grande-Bretagne, France et Belgique, le Bureau de liaison des armées d'occupation [BLAO⁶] puis le *Bureau of Exchange* [BOX] fonctionne jusqu'en 1939. À partir de 1937, un Service de contre-information [SCI] est recréé au sein de la 2^e Section de l'EMGA où les renseignements reprennent donc une valeur légale. Les choses restent en l'état jusqu'à la loi sur la défense des institutions nationales adoptée au début

6 Ainsi qu'un « Bureau de statistiques de l'armée d'occupation » [BSAO].

de l'année 1940 à l'initiative du ministre de la Justice Paul-Emile Janson. Elle prévoit de créer une administration de la Sûreté de l'État au sein du ministère de la Défense nationale et de priver le SCI du contre-espionnage, lui laissant tout de même le renseignement (donc le SSRF). Ainsi, lors de l'invasion allemande du 10 mai 1940, le petit monde du renseignement est en pleine restructuration...

On envisage donc de remettre en place une forme de SSRF, sous la houlette de la 2^e Section et du ministère de la Défense nationale (ou du commandant en chef de l'armée). On insiste dès le départ sur la nécessaire coopération entre ses effectifs et les autorités militaires sur le territoire concerné (commandants de circonscription militaire, commandants de province, commandants des districts et cantons de gendarmerie). Quelques modifications quant au personnel sont immédiatement apportées : *exit* la douane, alors qu'il est prévu que les effectifs de la gendarmerie soient soutenus par des « forces supplétives » chargées de les appuyer en cas de mobilisation. Du point de vue organisationnel, on crée des « postes fixes » [PF] et des « postes d'examen » [PE]. Ceux-ci doivent empêcher « tout passage à la frontière, de nature à favoriser la transmission au-delà de celle-ci de renseignements nuisibles à la défense nationale⁷ ». Inversement, ils doivent interroger les personnes venant des pays limitrophes, qui peuvent être considérées comme « indicateur » ou « agent », en particulier pendant la « courte période de circulation frontalière intense qui se produit au moment d'une menace de conflit international⁸ ». Les PF sont chargés de la surveillance de toute une partie de la frontière et sont tenus d'effectuer des patrouilles le long de celle-ci, alors que les PE s'attachent au contrôle de la circulation sur les routes franchissant les frontières ouvertes au trafic.

Mais la grande nouveauté réside dans le fait que cette fois, le service est organisé dès le temps de paix. Mieux encore, il fonctionne. En tout cas dans le secteur du groupe de gendarmerie de Liège. Dès le mois de mai 1932, son commandant, le major Bartholomé, imagine un réseau de transmission d'informations par pigeon voyageur entre les autorités et les cantons de gendarmerie-frontière en province de Limbourg et de Liège⁹. Quant au

7 Ministère de la Défense nationale, EMGA - 2^e Section, *Instruction sur le service de surveillance et de renseignements aux frontières*, Bruxelles, Imp. typo. de l'Institut cartographique militaire, 1935.

8 *Ibid.*

9 Lettre datée du 14 novembre 1933, du commandant du groupe de gendarmerie de Liège aux commandants de compagnie, Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire [MRA], Bruxelles, Fonds Moscou, boîte 2488, Gendarmerie nationale (Liège) : SSRF ; Rapports, ordres, 1933-1940.

SSRF proprement dit, la 2^e Section soumet dès 1935 ses requêtes sur les renseignements qu'il faudrait recueillir sur l'armée allemande¹⁰.

En 1937, le service est réorganisé sous le coup d'une double évolution. D'une part, l'armée décide de mettre en place ses propres postes de surveillance, les « postes d'alerte » [PA], plus ou moins rapprochés de la frontière. Le ministère de la Défense nationale insiste sur le fait que les militaires ne remplacent pas les gendarmes du SSRF entre autres parce que leur mission les « fixe » à un emplacement précis (sauf les rondes effectuées sur les chemins de passage) et parce que les militaires n'auraient pas les « aptitudes spéciales » des gendarmes. Cet embryon de SSRF est donc réformé de manière à prévoir la transmission des renseignements entre postes d'alerte et postes fixes. Parallèlement, on crée de nouvelles brigades frontières et les effectifs de certaines brigades existant déjà sont revus à la hausse.

Le SSRF tel qu'il est organisé dans les mois précédant la Seconde Guerre mondiale semble donner relative satisfaction. En tout cas, le ministre de la Défense nationale Derausseaux salue le « dévouement et la perspicacité » des agents du SSRF alors même que ce service est un « devoir spécial, tout à la fois délicat et lourd »¹¹.

L'« activation » du SSRF

Néanmoins, jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, ces initiatives restent localisées et le réseau maintenu au stade embryonnaire car, si l'instruction relative au SSRF de 1935 prévoit des mesures à prendre « en temps de paix », elle indique textuellement que « le service de surveillance et de renseignements aux frontières est organisé en vue de la guerre ». On peut donc considérer que le service est intégralement et officiellement « activé » par ordre de la 2^e Section le 1^{er} septembre 1939 (intensification de la surveillance et « préparation discrète des obstructions à réaliser sur les voies de communication »¹²).

10 Lettre datée du 22 mai 1935, du lieutenant-colonel B.E.M. Merckx, chef de la 2^e Section, aux commandants de district de gendarmerie d'Eupen, Malmédy et Verviers, MRA, Fonds Moscou, boîte 2488.

11 Lettre de Derausseaux datée du 19 avril 1939, MRA, Fonds Moscou, boîte 4629, Farde 2^e Section : instructions SSRF.

12 Lettre du commandant du groupe de Liège du 10 septembre 1939, MRA, Fonds Moscou, boîte 5533, Gendarmerie de Verviers.

Le SSRF est donc assigné avant tout à la récolte de renseignements de type militaire, en bonne intelligence avec le réseau de l'armée constitué par les « postes d'alertes » et les « reconnaissance-officier » [RO]. Le service commence ce travail d'obtention de renseignements sur les troupes belligérantes par divers moyens : les conversations avec les soldats allemands à la frontière (ce que les autorités déconseillent bientôt, de même que le questionnement de militaires étrangers de permission en Belgique parce qu'y ayant leur domicile) mais aussi et surtout le recours aux indicateurs, à propos desquels, on l'imagine, le ministère de la Défense nationale n'a de cesse de mettre en garde (« [...] le bon indicateur est celui qui se tait une fois qu'il est rentré en Belgique, et qui se tait aussi une fois qu'il est repassé en territoire étranger »). Le service conserve de plus des missions classiques de gendarmerie et de « contre-espionnage » via les contrôles à la frontière, circulation automobile et ferroviaire comprises, et l'interception des individus suspects en coopération avec la police locale (la gendarmerie de Verviers mettra en place un « service spécial » à cet effet).

On tente parallèlement d'optimiser la communication entre les postes et l'arrière du pays. Les commandements de province doivent prévoir un plan de transmission d'informations rapide à l'ensemble des postes et inversement, les PE ou PF placés les plus en avant doivent prévoir des moyens d'alerte rapide du poste suivant en premier lieu, au besoin par un coup de feu – l'utilisation de pigeons demeure par ailleurs. Quant au téléphone, les postes les plus reculés (par exemple celui de Hergenrath) ne possèdent pas de central entre 19h et 7 h du matin, période pourtant cruciale en cas de danger d'invasion. Les autorités militaires sont confortées dans leurs craintes à la fin du mois d'avril 1940, au moment du « forçement » du fjord d'Oslo, lorsque les troupes norvégiennes sont victimes d'un faux ordre leur intimant de ne pas faire usage de la force et de quitter leur poste, manœuvre qui rappelle celle survenue à la frontière belgo-allemande en août 1914.

On constate quoi qu'il en soit qu'un dispositif se met en place sur la quasi-totalité du périmètre frontalier belge, si ce n'est à la frontière néerlandaise.

C'est face à l'Allemagne que le maillage est le plus dense, de même que les « incidents de frontière ». On est relativement bien informé, via les « archives russes » (soit les archives de l'armée belge emportées par les Allemands, puis les Russes, au cours de la Seconde Guerre mondiale et rétrocédées à la Belgique il y a quelques années) ainsi que les témoignages recueillis par André Bikar (qui fut directeur du Centre de documentation historique des Forces armées à Evere) des activités des districts de gendarmerie de Verviers et de Saint-Vith. Par ailleurs, les archives du ministère des Affaires étrangères dénombrent plusieurs incidents survenus dans ce périmètre. En avril 1939 par exemple, deux soldats belges pénètrent en territoire allemand (à l'encontre des ordres

officiels) à Elsenborn et y auraient essuyé des coups de feu. Inversement, le 3 octobre 1939, une douzaine de soldats allemands entrent en Belgique, par inadvertance semble-t-il, dans le secteur du poste d'examen de La Calamine avec un camion et sa remorque. Tous sont arrêtés et incarcérés à la citadelle de Huy¹³. Pour le reste, chaque brigade de gendarmerie semble avoir une certaine marge de manœuvre pour mettre en place son dispositif de collecte des renseignements. À Gemmenich par exemple, un hameau situé dans la région dite des « Trois Frontières » entre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, les échanges d'informations avec la brigade de Vaals, commune néerlandaise située non loin de Gemmenich, sont fréquents (le maréchal des logis - chef Dumoulin rencontrera même le bourgmestre de la localité). Gemmenich possède aussi ses « indicateurs », probablement des germanophones ou des Allemands, qui transmettent des informations relatives aux préparatifs militaires allemands (matériel acheminé, troupes, etc.) dans les environs d'Aix-la-Chapelle¹⁴. Les renseignements quant aux troupes présentes dans cette région témoignent d'indicateur(s) bien informé(s) et constamment présent(s) sur les lieux. Enfin, d'autres renseignements sont basés sur des observations réalisées par les agents à même la frontière, principalement les mouvements de troupes et la description d'ouvrages militaires. On signale même des conversations entre gendarmes belges et soldats allemands sur la vie quotidienne et l'alimentation en Allemagne. Une scène identique a lieu quelques kilomètres plus loin, à la brigade de Montzen, où le maréchal des logis - chef Peschon dispose d'un réseau de renseignements qui tire ses ramifications jusqu'à l'Hôtel de Ville d'Aix-la-Chapelle où un employé l'informe en janvier 1940, via une tierce personne, du projet de vol d'un canon antitank utilisé dans l'armée belge avec la complicité de ressortissants belges. À Fouron-Saint-Martin, c'est un chauffeur de taxi de Gulpen qui sert d'indicateur, celui-ci présentant le profil idéal puisque pouvant glaner des informations auprès de ses clients en plus de ses propres observations sur la situation aux Pays-Bas.

La frontière franco-belge est quant à elle relativement poreuse en raison notamment du fait qu'il y a dans certains cas un à deux kilomètres, parfois habités, entre les postes de surveillance de chaque nation. Cela donne lieu à des situations particulières. Ainsi, au moment de la mobilisation, les bus

13 Centre de documentation historique des Forces armées [CDH], Evre, Documentation André Bikar : *farde gendarmerie-SSRF*.

14 Note du maréchal des logis - chef Dumoulin datée du 12 avril 1940, MRA, Fonds Moscou, boîte 5536, *Rapports divers*, arrondissement de Verviers, concernant la surveillance augmentée, 1939-1940 ; Note datée du 9 mai 1940, MRA, Fonds Moscou, boîte 5536.

traversant ce périmètre ne peuvent, en théorie, pas s'arrêter. De plus, le nombre de travailleurs frontaliers est assez élevé. L'ambassade de Belgique à Paris signale le cas d'une centaine d'ouvriers qui auraient, le 17 avril 1940, franchi la frontière en prenant la ligne d'autobus Courtrai-Tourcoing alors qu'ils étaient uniquement porteurs d'un contrat de travail¹⁵ (alors que la « carte frontalière » est indispensable). De ce côté-ci aussi, on tente d'obtenir des renseignements auprès des populations locales. On rapporte le fait que les gendarmes questionnent des ouvriers belges de retour de France sur les installations militaires de ce pays¹⁶. La surveillance de la frontière est également assurée, côté SSRF, par un réseau de postes dont le maillage est par endroit nettement moins resserré (la brigade de Romedenne, en province de Namur, doit assurer la surveillance de près de 4,4 km de frontière et ne comprend qu'un seul poste SSRF). Au nord, sur une ligne allant de Rousbrugge (Roesbrugge, sur le territoire de l'actuelle commune de Poperinghe) à La Panne, la situation est quelque peu différente puisque la surveillance est assurée par le 2^e Régiment Léger [RL] de gendarmerie. Ce sont les « gendarmes en kaki » soumis à une discipline et une organisation militaires. Ce statut particulier entraîne pour le 2 RL une double mission : une mission de surveillance mais aussi celle de faire usage de la force en vue de défendre le territoire en cas d'invasion. Jongler entre les deux ne se fait pas sans mal et il faut attendre le mois de décembre 1939 pour voir les missions du 2 RL clairement définies dans le sens de la recherche de renseignements militaires comme cela se fait ailleurs au sein du SSRF. Le 10 mai 1940, le 2 RL sera envoyé à Deinze.

Dans l'extrême sud du pays, la situation du SSRF est d'autant plus complexe qu'il s'agit d'une autre « région des trois frontières » avec, cette fois, la France et le Grand-Duché de Luxembourg vu comme une voie de pénétration allemande. Bornons-nous à signaler qu'un témoignage, non confirmé pour ne pas dire contredit par les autorités militaires belges après la guerre, fait état de contacts entre gendarmes et militaires français à propos du dispositif belge dans la région.

En ce qui concerne la frontière belgo-néerlandaise enfin, les règles sont plus souples, le libre passage, ou en tout cas un contrôle « allégé », est accordé à certaines catégories de personnes et on semble veiller à ce que le dispositif mis en place ne soit pas trop défavorable à la bonne continuation des relations économiques entre la Belgique et les Pays-Bas.

15 Lettre datée du 24 avril 1940 de l'Administrateur de la Sûreté de l'État au ministère des Finances, Archives générales du Royaume [AGR], Bruxelles, Fonds Douanes et Accises.

16 E. Dejonghe, « Les relations frontalières franco-belges de 1939 à 1944 », *L'occupation en France et en Belgique 1940-1944. Actes du colloque de Lille - 26-28 avril 1985*, E. Dejonghe (dir.), Villeneuve d'Ascq, 2, 1988, p. 591.

On retiendra que parmi les différentes alertes qui ont jalonné la « drôle de guerre », l'une d'elles au moins (en novembre 1939) a été donnée sur base de « renseignements de contact » obtenus par le réseau militaire doublé du SSRF. Au moment de l'invasion cependant, c'est la débandade. Si les mouvements de troupes étaient semble-t-il fréquents et voulus par le commandement allemand (afin d'user l'adversaire en le maintenant constamment en alerte), les différents postes annoncent des manœuvres de grande ampleur le soir du 9 mai, faisant craindre une invasion pour le lendemain (ce que confirme, depuis Berlin, le commandant Goethals¹⁷). Le 10 mai donc, les brigades se replient en ordre dispersé : si on suit autant que possible les itinéraires prévus, certains manquent à l'appel en raison de la rapidité et l'efficacité de l'offensive allemande et aussi parce que l'envahisseur a, dans de très nombreux cas, fait feu sur les agents du SSRF (deux gendarmes sont notamment tués à Saint-Vith).

Bilan

Pas plus qu'avant 1914, le SSRF n'évolue dans un contexte serein : le climat entre Défense nationale et État-major de l'armée est délétère et les différentes restructurations ont fait des réseaux de renseignements belges un écheveau difficile à démêler. Lors de la « seconde vie » du SSRF, il semble néanmoins que l'on tâche de tenir compte des enseignements du passé afin d'éviter de reproduire certaines erreurs. On constate en effet, étant entendu qu'il convient d'insister sur le fait que les sources sont plus nombreuses après la Première Guerre mondiale, que les ordres et directives, constitués par diverses instructions complémentaires, sont nombreux. Globalement, le SSRF de l'entre-deux-guerres nous paraît mieux structuré et préparé dès le temps de paix. Différents facteurs sont susceptibles d'expliquer cet état de fait. Tout d'abord, les événements d'août 1914, qui témoignent de ce que, neutralité belge ou non, les voisins sont susceptibles d'utiliser le territoire national pour le passage de leurs troupes. Le dispositif des postes SSRF est également le reflet d'un choix politique, incarné par la « politique d'indépendance » défendue par le gouvernement belge : l'ensemble des postes (et les obstructions et destructions éventuelles) doit en théorie être réparti sur l'ensemble du périmètre frontalier belge. Certes, nous avons vu que si c'est l'idée officielle, dans les faits, il existe certaines nuances.

17 V. Neefs, *Les alertes du 11 novembre 1939, 13 janvier 1940 et 10 mai 1940*, CDH, Archives 2^e Section.

On pourrait enfin ajouter le fait que les effectifs de la gendarmerie sont sensiblement augmentés, notamment via l'adjonction des supplétifs. Dans une certaine mesure, la Belgique se donne les moyens de sa politique et le SSRF est un peu mieux armé à ce moment.

Le bilan reste cependant mitigé. Si les renseignements fournis sont, en termes de quantité, nombreux – ils le sont d'ailleurs notamment parce que la période d'activité du SSRF une fois la mobilisation décrétée est plus longue –, la 2^e Section a pu être mal informée lorsque les menaces d'invasion allemande sont importantes. *A fortiori*, il y eut plusieurs alertes durant la période de mobilisation de l'armée belge. D'ailleurs, lorsque se produit l'invasion allemande dans la nuit du 9 au 10 mai 1940, une partie des effectifs du SSRF semble prise au dépourvu. La raison principale est la rapidité et l'efficacité de l'invasion allemande, accentuée encore par le fait que les Allemands semblent, comme en 1914, remarquablement informés du dispositif belge de défense¹⁸. Au même titre que de nombreuses unités de l'armée, nombre d'agents du SSRF à la frontière Est se retrouvent dans l'impossibilité de communiquer avec l'arrière. Les communications téléphoniques sont bien souvent coupées et l'avance des troupes allemandes en territoire belge est si rapide que toute information donnée à l'occasion du repli s'avère rapidement désuète. Sur le reste du périmètre frontalier, en particulier à la frontière française, on constate une certaine confusion, accentuée encore ici aussi par la coupure fréquente des moyens de communication. D'une manière générale, cette confusion se manifeste dans le moment exact où l'agent est tenu de quitter son poste – départ qui se fait souvent d'initiative – ainsi que dans les itinéraires de repli. Ces éléments sont évidemment difficiles à prévoir, dans la mesure où on ne sait exactement où l'ennemi va frapper et quel itinéraire il va suivre, mais témoignent tout de même d'un manque relatif de préparation à ce niveau.

18 Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines [CEGES], Bruxelles, *German Records Microfilmed at Alexandria* [GRMA], T-314.

LA FAMINE *RUZAGAYURA* AU RWANDA (1943-1944) : LES RÉACTIONS DES AUTORITÉS MANDATAIRES BELGES

Dantès SINGIZA

INTRODUCTION

Cette communication évoquera l'un des aspects traités dans notre mémoire de Master défendu l'année dernière à l'Université de Liège. Ce mémoire était consacré à l'étude de la famine *Ruzagayura*¹.

La présente communication répond à une seule question étudiée dans le mémoire : quelles sont les réactions des autorités mandataires belges avant et au moment de la famine *Ruzagayura* ?

De fait, nous allons tout d'abord présenter les sources consultées. Nous parlerons du statut du Rwanda ainsi que de son administration au moment de la famine *Ruzagayura*. Nous évoquerons l'ampleur et les causes de cette catastrophe. Nous parlerons des réactions des autorités belges ainsi que de l'intervention des missionnaires et de l'administration rwandaise lors de cette famine. Nous formulerons quelques observations sur l'attitude des autorités belges et enfin, nous évoquerons la fin de la famine *Ruzagayura*.

1. Méthodologie

Dans le cadre de notre étude, nous avons eu recours à diverses sources se trouvant en Belgique, en Italie et au Rwanda. En Belgique, nous avons dépouillé la correspondance et les rapports annuels conservés aux Archives africaines du Ministère des Affaires étrangères ainsi que la correspondance de l'ancien ministre des Colonies conservée au KADOC. Cette correspondance de nature souvent confidentielle a fourni des informations sur l'attitude des autorités mandataires belges et leur perception de la situation alimentaire du pays.

¹ Ce mémoire a été publié en ligne par le Musée royal d'Afrique centrale en décembre 2011 : http://www.africamuseum.be/museum/research/publications/rmca/online/famineruzagayura_singa.pdf.

Deux anciens missionnaires du Rwanda, à savoir les Pères Paul Bourgois et Wenceslas de Renesse, nous ont également renseigné sur cette famine.

Ayant passé 59 ans au Rwanda, le Père Paul Bourgois possède une bonne connaissance de l'histoire du Rwanda et de sa culture. Il nous a renseigné, au cours d'un entretien oral mené sur base d'un questionnaire semi-directif, sur la période de l'après-1945. Les informations transmises par ce témoin lui viennent d'autres personnes car il arrive au Rwanda en 1946, soit deux ans après la famine.

L'entretien avec le Père Wenceslas de Renesse s'est révélé intéressant : ce témoin arrive au Rwanda en janvier 1944, en pleine période de famine et il est tout de suite affecté dans l'une des régions les plus atteintes par cette catastrophe. Il nous a parlé, au cours d'un entretien oral conduit sur base d'un questionnaire semi-directif, du déroulement de la famine *Ruzagayura*, de ses effets et de l'attitude des autorités mandataires belges. Néanmoins, l'entretien fut sommaire suite à ses mauvaises conditions physiques au moment de l'interview.

En Italie, nous avons consulté les rapports annuels et les diaires des missionnaires Pères Blancs et Sœurs Blanches. Ces rapports et ces diaires renseignent sur la portée de cette famine, ses causes et ses conséquences ainsi que sur l'attitude des autorités locales et mandataires. Néanmoins, ces sources accordent une large place à la vie religieuse de la mission et la richesse de leurs informations dépend souvent de la personnalité de leur rédacteur, de son niveau d'étude et de sa capacité de discernement.

Au Rwanda, nous avons eu l'occasion de nous entretenir, par courrier électronique et sur base d'un questionnaire semi-directif, avec le Dr Venant Ntabomvura. Âgé de 17 ans au moment de la famine *Ruzagayura*, le Dr Venant Ntabomvura possède une bonne connaissance de cette catastrophe, de ses causes, de son ampleur et surtout du vécu des Rwandais à cette époque. Néanmoins, suite à la nature de l'entretien avec lui, il était difficile de réagir directement à ses réponses et de le confronter avec d'autres faits pour en apprendre davantage et être le plus proche de la réalité.

2. L'administration du Rwanda en 1943-1944

La famine *Ruzagayura* survient en 1943 au Rwanda. Ce pays est alors un territoire sous mandat de la Société des Nations. Il forme avec le Burundi, un seul territoire – le Ruanda-Urundi – dont l'administration est confiée à la Belgique, avec la mission de conduire sa population à un « degré suffisant de civilisation pour pouvoir présider elle-même à ses destinées »². En principe, le

2 P. Ryckmans, *Dominer pour servir*, Bruxelles, 1931, p. 22.

Rwanda est, depuis 1924, placé sous un régime d'administration indirecte³. Il est dirigé par deux administrations, l'une belge et l'autre rwandaise, à la fois, parallèles et imbriquées.

L'administration belge représentée à gauche du schéma ci-dessous est constituée du gouverneur-général du Congo résidant à Léopoldville, du vice-gouverneur du Ruanda-Urundi établi à Usumbura, du résident du Rwanda demeurant à Kigali, des administrateurs et des agents mandataires vivant dans les huit territoires du Rwanda⁴. Ces différents responsables sont en charge du fonctionnement réel du pays. Le gouverneur général du Congo émet des ordonnances dont l'application au Rwanda est avalisée par le vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi. Ce dernier exerce, à son tour, le pouvoir par les ordonnances-loi. Il nomme, sanctionne et destitue les chefs locaux⁵. Le résident du Rwanda exerce le pouvoir par les règlements et les décisions. Il conseille également le roi du Rwanda et émet un avis sur ses décisions⁶. L'administrateur de territoire est, quant à lui, chargé de l'administration générale de sa circonscription. Il supervise l'action des chefs et des sous-chefs rwandais et sanctionne leurs manquements. Il est tenu par ailleurs de passer vingt jours par mois en parcourant son territoire et est assisté par les agents et les agronomes territoriaux⁷. Ces responsables sont à l'origine de la création au Rwanda de deux stations de sélection, d'expérimentation et d'acclimatation de nouvelles variétés de plantes vivrières. Pour mettre fin à la récurrence des pénuries alimentaires, ils encouragent également la population à s'adonner aux cultures vivrières obligatoires, c'est-à-dire à planter trente-cinq ares de cultures vivrières saisonnières et dix ares de cultures résistantes à la sécheresse comme le manioc, les patates douces et les pommes de terre. Ces responsables initient des reboisements et la culture des plantes industrielles telles que le café, le thé, le pyrèthre, le quinquina, le tabac, le ricin et le coton. Ils mettent en place un laboratoire vétérinaire destinée à mettre au point des vaccins contre les épizooties et soutiennent les activités d'extraction des sociétés minières comme la *Société minière de Muhinga et de Kigali* (SOMUKI), la *Société des Mines d'étain du Ruanda-Urundi* (MINETAÏN) et la *Compagnie géologique et minière du Ruanda-Urundi*

3 B. Lugan, *Histoire du Rwanda. De la préhistoire à nos jours*, Paris, 1997, p. 329.

4 Ordonnance d'administration générale du 17 mars 1932, n° 26/AIMO, fixant l'organisation territoriale du Territoire du Ruanda-Urundi, *Bulletin Officiel du Ruanda-Urundi*, 1932.

5 Article 3 de la Loi du 21/08/1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi, in *Bulletin Officiel du Ruanda-Urundi*, 1925.

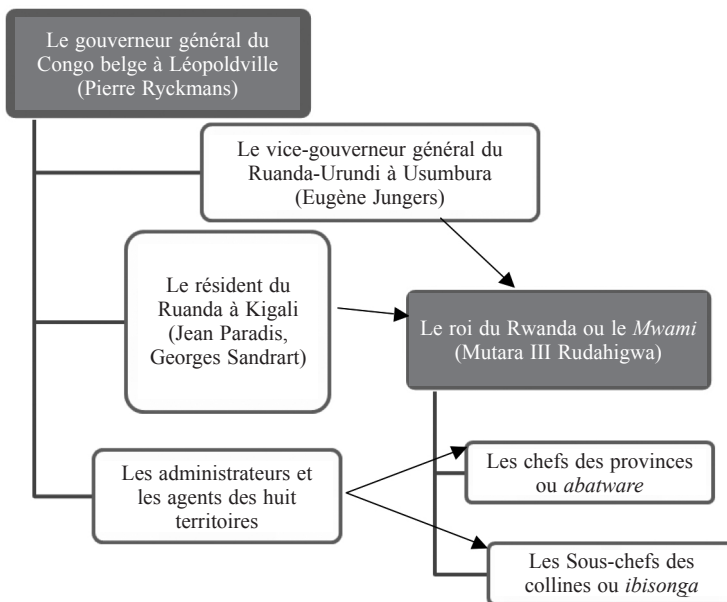
6 V. Drachoussoff et al, *Le développement rural en Afrique centrale 1908-1960/1962*, Tome 1, Bruxelles, 1991, p. 76.

7 L. Dorsey, *Historical dictionary of Rwanda. African Historical Dictionaries*, n° 60, Londres, 1994, p. 167.

(GEORUANDA). La mise en circulation d'une monnaie, le franc congolais, le prélèvement de l'impôt et l'aménagement d'un réseau routier couvrant les principaux territoires du pays constituent d'autres mesures prises par ces responsables.

De l'autre côté du schéma, il y a une administration rwandaise censée exercer le pouvoir de manière directe. Elle est composée du roi, des chefs et des sous-chefs. Le roi du Rwanda ou le *Mwami* gouverne le pays. Il est aidé par les chefs de provinces, *abatware*, et les sous-chefs de collines, *ibisonga*. Ceux-ci sont chargés de la collecte de l'impôt⁸. Ils s'occupent aussi de la mobilisation de la population pour les diverses corvées comme les reboisements, la construction et l'entretien des routes, la mise en valeur des marais, la plantation des cultures vivrières et industrielles, etc.⁹ Ils servent d'intermédiaires entre la population rwandaise et les autorités mandataires belges.

Organigramme de l'administration du Rwanda en 1943-1944.



8 H. Codere, *The biography of an African society. Rwanda 1900-1960 based on forty-eight Rwandan autobiographies*, Tervuren, 1973, p. 58.

9 L. Dorsey, *Historical dictionary of Rwanda...*, Op.cit, p. 195.

3. Ampleur de la famine *Ruzagayura*

La famine *Ruzagayura* survient au Rwanda durant la Deuxième Guerre mondiale.

En effet, elle débute vers le mois d'octobre 1943 et se répand sur presque toute l'étendue du pays. Grâce à son microclimat et à sa proximité avec le Congo belge, le territoire de Shangugu du Sud-ouest du pays est le seul à ne pas être touché par cette catastrophe¹⁰. Les autres territoires, ceux du Nord, du Centre et de l'Est sont plus affligés¹¹.

La famine *Ruzagayura*, du verbe *kuzagayura*, c'est-à-dire dessécher le corps humain¹², affecte les personnes vivant principalement de l'agriculture. Elle atteint en particulier les enfants, les femmes et les vieillards. Les affamés passent parfois plusieurs jours sans consommer de nourriture consistante. Ils se gavent de tout ce qui leur tombe sous la main : les semences, les racines, les plantes sauvages, etc. Cette alimentation et bien entendu la faim tuent un nombre important de personnes. Certains survivants fuient leur domicile et se rendent vers des sites pourvus de nourriture comme les écoles, les missions, etc. C'est notamment au cours de leur séjour dans les missions que certains de ces affamés sont photographiés par les missionnaires Pères blancs. Leurs photographies illustrent mieux la gravité de cette famine¹³. L'image des cadavres des familles, au bord des routes, dans les forêts et autres localités est aussi restée dans la mémoire des témoins d'époque.

De fait, on pourrait s'interroger avec raison sur les causes de cette catastrophe.

4. Les causes de la famine *Ruzagayura*

La famine *Ruzagayura* résulte d'un ensemble de facteurs naturels et humains. Elle découle essentiellement de la sécheresse de 1942 et de 1943. Elle est également due aux effets des agents nuisibles comme le mildiou, la rhizoctonie et la mouche des semis. La sécheresse aurait en effet détruit les semences de haricots, de pois et de sorgho. Les agents nuisibles auraient quant à eux ravagé les pommes de terre, les patates douces et les haricots.

10 C. Newbury, *The cohesion of oppression : a century of clientship in Kinyaga*, Thèse de doctorat, Ann Arbor, 1977, p. 263.

11 D. Singiza, *La famine Ruzagayura (Rwanda, 1943-1944) : causes, conséquences et réactions des autorités*, mémoire de master en histoire, Liège, 2011, p. 48-49.

12 Entretien avec Venant Ntabomvura, 13/03/2011.

13 Ces photographies sont conservées par les Pères Blancs de Namur (mafoto@emails.be).

Ces deux facteurs ont ainsi ébranlé l'équilibre alimentaire de la population rwandaise.

Par ailleurs, la famine *Ruzagayura* tient en partie du contexte international. En effet, suite à l'invasion de la Belgique par l'Allemagne en mai 1940, le Rwanda prend part à la Deuxième Guerre mondiale. Sa population ne fournit pas de troupe combattante car le Pacte de la SDN l'interdit formellement mais elle doit s'acquitter de l'effort de guerre¹⁴. Elle fournit donc les vaches, les haricots, les petits pois et le sorgho pour nourrir les soldats congolais de la Force Publique, les mineurs du Rwanda et du Congo ainsi que les ouvriers des colons établis au Rwanda. Dans le cadre de l'effort de guerre, la population rwandaise effectue également un certain nombre de travaux comme l'extraction de l'étain et de l'or, la culture du ricin et du pyrèthre, la construction et l'entretien des routes, la fabrication des briques, le portage des vivres et d'autres biens vers les mines. Au moment où la sécheresse et les agents nuisibles font des ravages dans les cultures, la fourniture obligatoire des vivres vide – cela s'entend bien – le stock alimentaire de la population rwandaise. Toujours est-il que les différents travaux de l'effort de guerre privent cette population du temps et de la force pour se consacrer à ses propres cultures et lutter, à sa manière, contre la famine.

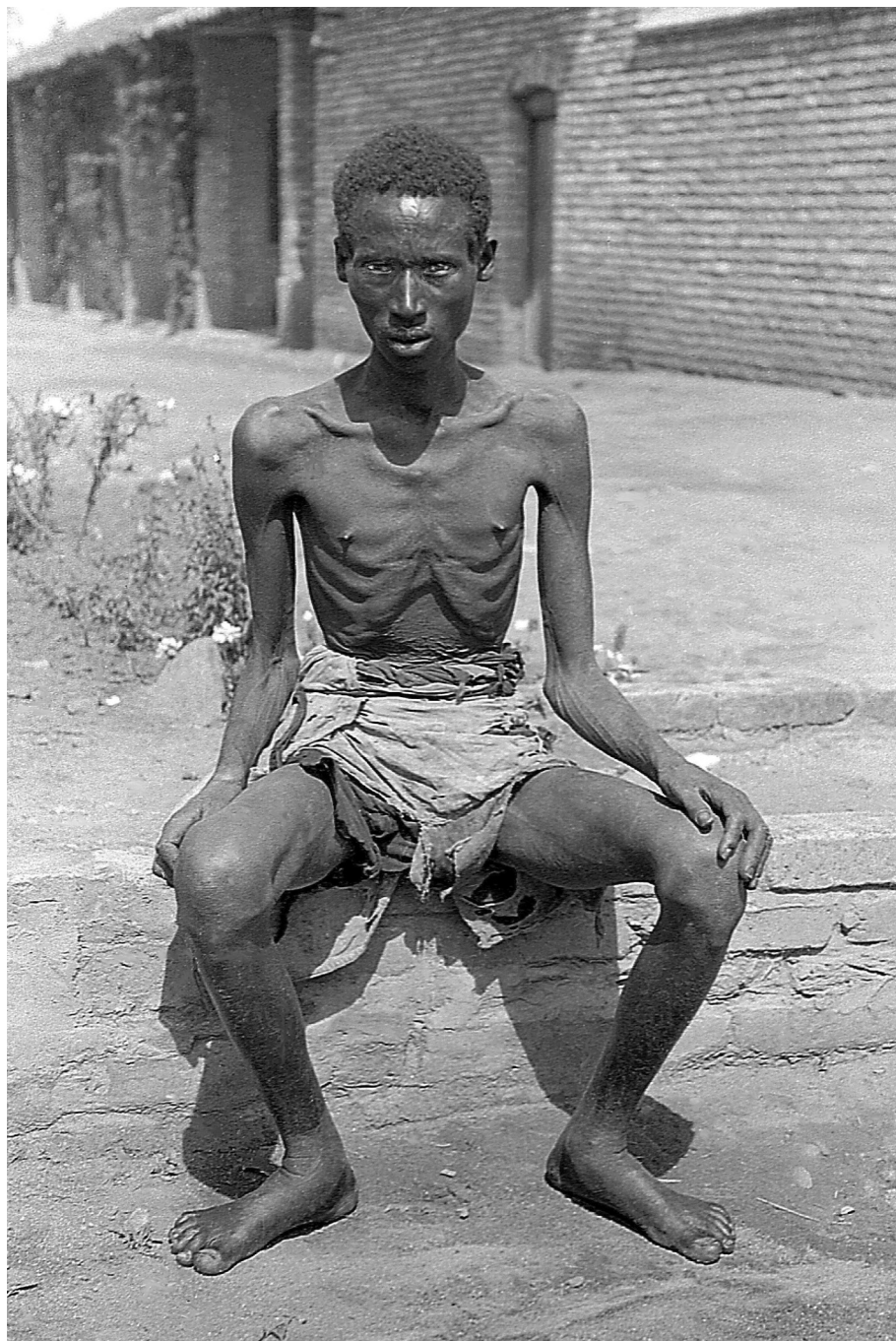
Il convient maintenant de répondre à la question centrale de cette communication : quelle est la réaction des autorités mandataires belges avant et pendant la famine *Ruzagayura* ?

5. Les réactions des autorités mandataires belges

Avant la famine *Ruzagayura*, les autorités mandataires belges sont parfaitement au courant de la détérioration de la situation alimentaire. De fait, elles ordonnent aux chefs et aux sous-chefs rwandais d'encourager la population à semer les haricots, les pois et le sorgho et à planter également les patates douces, le manioc et les pommes de terre. Elles interdisent la sortie des vivres du Ruanda-Urundi vers le Congo et les territoires d'Afrique orientale et australe. Elles suspendent la perception de l'impôt dans les régions sinistrées et distribuent des vivres à leur population.

Au moment de la famine, les autorités mandataires belges achètent et transportent des vivres au Rwanda. Elles supervisent leur distribution à la population et mettent en place des centres pour héberger les affamés les plus faibles. En vue de relancer les travaux agricoles et de retourner positivement

14 Cf. L'article 22, paragraphe 5 du Pacte de la SDN.



Les photographies des affamés à la mission de Kabgayi, centre du Rwanda
(Source : Société des Missionnaires d'Afrique/Pères Blancs, Photos Service, Namur).

la situation vivrière, elles achètent et distribuent les semences à la population. Elles lui procurent des houes. Elles l'encouragent également à retourner aux cultures et à mettre en valeur les marais jusque-là peu exploités.

Toutefois, il importe de souligner que l'attitude des autorités mandataires belges est, aux premiers instants de la famine, brouillée. Plutôt qu'une nette et uniforme réaction contre l'avancée de la famine, certains responsables mandataires auraient, par peur des représailles de leurs supérieurs, dissimulé l'existence de cette catastrophe dans leur circonscription et refusé, pour certains d'entre eux, des secours. D'autres auraient ignoré l'existence de cette crise jusqu'à leur descente sur le terrain. Des exemples peuvent être cités. D'une part, informé de l'existence de la famine sur la colline du Bugarura, l'administrateur territorial de Ruhengeri, Daniel Vauthier, omet de divulguer cette information à son supérieur direct, le résident du Rwanda¹⁵. L'administrateur territorial de Biumba, Gaston Feltz, reproche aux missionnaires de Rulindo d'interférer dans la politique indigène lorsqu'ils déplacent, sans son avis, les enfants affamés de la mission vers un autre territoire du pays¹⁶. L'administrateur de Kibungu, Gustave Van Mal nie, quant à lui, l'existence de la famine dans son territoire et s'oppose même à la fourniture des secours alimentaires proposés par la résidence du Rwanda aux missionnaires de Nyarubuye¹⁷. Suite probablement à sa maladie, le résident Jean Paradis tarde à reconnaître l'existence de la famine au Rwanda et à alerter le vice-gouverneur général Eugène Jungers¹⁸. Cette attitude lui vaut d'être destitué et muté au Congo belge. D'autre part, l'administrateur de Nyanza André Pierlot et le vice-gouverneur du Ruanda-Urundi, Eugène Jungers, font partie des responsables qui auraient ignoré la réalité de cette famine et l'auraient apprise au cours de leur déplacement ; le premier, lors de son excursion dans certaines collines de Nyanza¹⁹ et le second, au cours de sa visite au Rwanda en octobre-novembre 1943²⁰.

15 Ministère belge des Affaires étrangères, Archives africaines, RWA 426, Lettre confidentielle n° 92/Agri. 7 du 24/12/1943 du résident Jean Paradis au Vice-gouverneur général Eugène Jungers.

16 Ministère belge des Affaires étrangères, Archives africaines, RWA 426, Lettre du 30/11/1943 du Père Hocheden à l'administrateur de Biumba, Gaston Feltz ; Société des Missionnaires d'Afrique/Pères Blancs, Diare de la mission de Rulindo, 28/11/1943.

17 Ministère belge des Affaires étrangères, Archives africaines, RWA 427, Lettre n° 6289/SEC du 08/12/1943 du vice-gouverneur général au résident du Ruanda.

18 Ministère belge des Affaires étrangères, Archives africaines, RWA 426, Lettre confidentielle n° 2256/SEC du 12/12/1943 du résident Jean Paradis au Vice-gouverneur général Eugène Jungers.

19 Ministère belge des Affaires étrangères, Archives africaines, RWA 426, Lettre Agri 7/Disette du 22/12/1943 de l'administrateur André Pierlot au résident Jean Paradis.

20 KADOC, Archives d'Albert de Vleeschauwer, Dossier n° 473, Lettre n° 605/SEC du 11/12/1943 du Vice-gouverneur Eugène Jungers au gouverneur général Pierre Ryckmans.

Pour mieux lutter contre la famine, les autorités mandataires belges s'appuient sur les responsables locaux et sur les missionnaires catholiques et protestants.

6. Intervention des autorités rwandaises et des missionnaires

Le roi du Rwanda, Mutara III Rudahigwa, s'avère notamment utile dans l'encouragement des chefs rwandais. Ceux-ci fournissent les vaches laitières et les vaches de boucherie pour nourrir les affamés. Ils indiquent également à la population les lieux d'approvisionnement et aident l'administration belge à mobiliser la population pour les cultures de 1944.

Les missionnaires catholiques et protestants dirigent, quant à eux, les centres d'accueil d'affamés. Ils se chargent ainsi de la distribution du lait et des vivres. Leur influence se révèle aussi pratique pour l'administration belge qui compte en partie sur elle en vue de décider la population à s'adonner avec ferveur aux cultures de 1944.

7. Dénouement de la famine *Ruzagayura*

Suite en partie aux mesures prises par les autorités mandataires belges et à la reprise des pluies au cours de l'année 1944, les récoltes de haricots, de pois, des patates douces et du sorgho augmentent. Cela renfloue le stock alimentaire et permet l'arrêt des distributions de vivres ainsi que la fermeture des centres d'accueil. Vers le mois de décembre 1944, la famine est considérée dans l'ensemble comme terminée²¹. Cependant, elle se solde par de lourdes conséquences. Des milliers de personnes périssent au cours de cette tragédie : le chiffre de 300.000 morts est volontairement cité par des chercheurs²². Des déplacements de la population et des migrations vers les pays étrangers, notamment vers les territoires sous autorité britannique, sont répertoriés dans presque toutes les parties du pays. La criminalité connaît également un bond : les vols de vivres, les meurtres, les règlements de compte, les rançonnements, le marché noir, la spéculation se multiplient et apparaissent dans plusieurs localités. La famine *Ruzagayura* laisse aussi un sentiment de colère dans l'esprit de la population. Celle-ci critique les chefs rwandais

²¹ Société des Missionnaires d'Afrique/Pères Blancs. Diarre de la mission de Kabgayi, 25/12/1944.

²² L. de Lacger, *Ruanda*, Kabgayi, 1961, p. 658 ; B. Paternostre de la Mairieu, *Le Rwanda. Son effort de développement. Antécédents historiques et conquêtes de la révolution rwandaise*, Bruxelles – Kigali, 1972, p. 132 ; I. Linden, *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Paris, 1999, p. 277 ; L. Dorsey, *The Rwandan colonial economy, 1916-1941*, Thèse de doctorat, Michigan, 1983, p. 230.



Les photographies des affamés à la mission de Kabgayi, centre du Rwanda
(Source : Société des Missionnaires d'Afrique/Pères Blancs, Photos Service, Namur).

et contrevient à l'occasion à leurs ordres. Elle s'en prend également au roi Mutara III Rudahigwa dont elle dénonce la passivité à l'égard des exigences de l'administration mandataire. Elle critique également les missionnaires pour leur manque d'assistance dans l'adoucissement des corvées. La même population remet en question l'administration mandataire belge au point de souhaiter un changement de nation tutélaire voire d'accéder à l'émancipation²³.

CONCLUSION

Survenant durant la Deuxième Guerre mondiale, entre 1943 et 1944, la famine *Ruzagayura* s'étend sur presque toute l'étendue du Rwanda et frappe durement les personnes vulnérables de la société : les enfants, les femmes et les vieillards. Elle résulte de la combinaison des facteurs naturels et humains : la sécheresse, les agents nuisibles et l'effort de guerre portent atteinte au stock alimentaire des plus démunis. Elle entraîne le décès de milliers de personnes et s'accompagne d'une croissance de la criminalité sur les collines. Par son intensité, cette catastrophe mobilise les efforts des autorités mandataires belges, notamment du vice-gouverneur général, des résidents, des administrateurs et des différents agents de territoire. Ces responsables portent secours aux affamés du Rwanda. Ils prennent des mesures sur le court et le long terme. Ils achètent et transportent des vivres au Rwanda. Ils supervisent la distribution de ces vivres et d'autres produits alimentaires. Ils instaurent des centres d'accueil destinés à héberger les affamés. Ils mettent des semences et du matériel agricole à la disposition de la population afin de relancer les cultures et de retourner favorablement la situation alimentaire. Cependant, l'une des ombres au tableau de leurs réalisations réside dans la dissimulation et la méconnaissance de l'existence de cette famine lors de son éclatement au Rwanda. Certains auraient caché des informations en leur possession, d'autres les auraient partiellement connues ou minimisées dans leur rapport. Néanmoins, c'est en collaboration avec les missionnaires chrétiens et les autorités rwandaises, le roi et les chefs, que ces responsables mandataires se ressaisissent et luttent contre cette dernière famine du mandat et de la tutelle belges. La suivante, la famine *Ruringaniza*, éclate en 1988, soit plus de 26 ans après l'indépendance du pays²⁴.

23 Les Archives AEQUATORIA, Correspondance Kagame – Hulstaert, [en ligne], http://www.aequatoria.be/archives_project/CorrKagame.html (Page consultée le 20/8/2012).

24 Lire à ce propos : P. Verwimp, *Agricultural Policy, Crop Failure and the 'Ruringaniza' Famine (1989) in Southern Rwanda : a Prelude to Genocide ?*, Communication, Leuven, juin 2002.

LE DROIT DE PRÉEMPTION DE LA FRANCE SUR LE CONGO BELGE AU PRINTEMPS 1960. ENTRE DIPLOMATES, BARBOUZES ET JURISTES

Vincent GENIN

Il est devenu un lieu commun d'affirmer que l'histoire, au gré de contextes successifs, ne se répète jamais à l'identique. Pourtant, il peut arriver qu'au fil du temps, le droit offre à l'historien d'éloquents exemples de reliquats juridiques mis en veilleuse après avoir traversé plusieurs décennies. Toutefois, si, d'aventure, cet état de veille se voyait perturbé par l'une ou l'autre circonstance, il pourrait donner lieu à l'ouverture d'un débat juridique, dont les conséquences peuvent mener à l'incident diplomatique pur et simple. C'est précisément l'objet de notre propos.

Le principal protagoniste de cet épisode n'est autre que l'ambassadeur de Belgique à Paris, en poste de 1959 à 1966, Marcel-Henri Jaspar (1901-1982). Juriste de formation, Jeune Turc du Parti libéral, ministre de la Santé Publique en 1939, il s'est vu dépossédé de son maroquin par ses collègues, alors à Bordeaux, en juin 1940, suite à son départ précipité en direction de Londres. Reconverti dans la diplomatie¹, profondément attaché à la présence belge au Congo, l'ambassadeur a lui-même passé son enfance dans un milieu quasi colonial, au Caire².

Fin janvier 1960, plusieurs réunions sont organisées au Quai d'Orsay entre diplomates belges et français. Ceux-ci craignent un départ précipité des Belges du Congo et une négociation bâclée de l'indépendance, causant « des réactions dans les États de la Communauté et plus particulièrement de l'ex-Afrique Équatoriale Française. Le Quai d'Orsay craint que Fulbert Youlou [Président du Congo-Brazzaville] ne veuille pas être dépassé par Kasavubu³ ». Ils craignent aussi que l'incendie du Congo Belge ne prenne à Brazzaville.

Vincent GENIN, Université de Liège.

1 V. Genin, *L'ambassade de Belgique à Paris à l'époque de Marcel-Henri Jaspar (1959-1966). Activités, réseaux et opinions*, 2 vol., Mémoire de maîtrise en histoire, ULg, 2011-2012, 518 p.

2 M.-H. Jaspar, *Souvenirs sans retouche*, Paris, 1968, pp. 12-24.

3 Joseph Kasavubu (1915-1969) était le leader du parti congolais le plus influent, l'Abako, et le premier Président du Congo (1960-1965). Jaspar à Wigny, 1/2/1960 (Archives du Ministère des Affaires étrangères de Belgique [AMAEB], n° 13598).

Dès le départ de Kasavubu de la Table ronde belgo-congolaise, certains se demandent s'il ne serait pas en phase de rapprochement avec Youlou. Selon *La Libre Belgique*, ils seraient en passe de créer une société d'investissement franco-belgo-portugaise dans le Bas-Congo⁴. Cette perspective ranime la vision d'une possible unité Bakongo englobant Brazzaville, Léopoldville et Cabinda⁵. La précipitation de l'hiver 1960 dépasse Youlou qui, selon le haut-commissaire français à Brazzaville le 10 février 1960, « doit être rapidement et fermement éclairé sur notre position. Il serait fâcheux de le laisser seul face à ses illusions, à ses tentations et même à son désarroi... »⁶.

Le 4 février, Werner de Mérode, Premier conseiller de Jaspas, rencontre le Secrétaire général de la Communauté Raymond Janot. Ce dernier refuse que la France plaide l'indépendance du Congo Belge⁷. Il craint les débordements⁸. Après les juristes et Janot, l'ambassade contacte Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères. Jaspas le rencontre le 9 février et en vient aux contacts Youlou-Kasavubu : « j'appréhendais une collusion Youlou-Kasavubu, ce dernier, selon ses propres paroles, rêvant de reconstituer le royaume mythique du Bakongo, englobant dans cet état les possessions françaises, belges et portugaises de cette région d'Afrique »⁹.

« M. Couve de Murville m'a répondu qu'à ses yeux l'Abbé Fulbert Youlou était un personnage de fort peu d'envergure mais qu'il ne le croyait ni assez sot ni assez désintéressé pour noyer les quelques Bas-Kongo sur lesquels il règne dans la masse congolaise qui vit sur la rive opposée du fleuve »¹⁰.

L'ambassadeur confie, fin janvier 1960, ses craintes à son ami Victor Larock, ministre revenu à la vie parlementaire¹¹. Larock assiste aux réunions de la Table ronde :

« d'ici à la fin du siècle, l'Europe se prépare à de sérieuses avanies si cette dispersion d'efforts continue. Nous avons vécu ici dans la hantise des événements d'Alger, qui restent pleins d'aléas. Ce sera un chapitre poignant à ajouter aux « Mémoires ». Face le ciel que ce soit un chapitre

4 *Le Monde*, 6/2/1960, Archives Générales du Royaume (AGR), Papiers Marcel-Henri Jaspas [PMHJ], n° 2567.

5 H.F. Weiss, *Radicalisme rural et lutte pour l'indépendance au Congo-Zaïre. Le Parti Solidaire Africain (1959-1960)*, Paris, 1994, p. 179 ; R. Hoffherr, « L'avènement du Congo Belge à l'indépendance », *Politique Étrangère*, 1960, n° 2, p. 116.

6 Cité dans G. Migani, *La France et l'Afrique sub-saharienne, 1957-1963. Histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Bruxelles, 2008, pp. 124-125.

7 Jaspas à Wigny, tél. du 5/2/1960 (AMAEB, n° 13598).

8 J.-P. Bat, P. Geneste, « Jean Mauriceau-Beaupré : de Fontaine à Mathurin, JMB au service du Général », *Relations Internationales*, n° 142 (2010/2), pp. 87-100.

9 Jaspas à Wigny, 9/2/1960 (n° 727), (AGR, PMHJ, n° 2563).

10 *Ibidem*.

11 Jaspas à Larock, 28/1/1960 (AGR, PMHJ, n° 1047).

victorieux ! Vous suivez la chronique de notre Table ronde. J'avais demandé à en être [...] Les impressions n'ont rien d'excellent et la prévision est à peu près impossible. Les discussions institutionnelles nous font passer constamment de « Rolin-Montesquieu » aux formes infantiles de la rêverie politique. Ces plongées dans le mythe de la déraison sont inquiétantes et tristes »¹².

La critique du sénateur socialiste Henri Rolin ne peut surprendre. Il plaide à la Table ronde une indépendance rapide du Congo. Larock conclut par ce que nous serions tenté de voir *a posteriori* comme une petite prophétie : « Et vous entendrez parler, naturellement, de certain 'droit de préemption'. Mais cela est l'histoire de demain »¹³.

L'incident

Lorsqu'il fait allusion au droit de préemption¹⁴, Larock n'évoque pas gratuitement cette perspective. Mais qu'implique ce droit ? L'Association Internationale du Congo, mise sur pied en 1879, avait prévu qu'aucun de ses territoires ne pourrait être cédé à quiconque. Mais, si elle se trouve dans une position intenable, elle promet à la France un « droit de préférence », impliquant une cession du Congo à l'Hexagone. Cet arrangement du 23 avril 1884 est le fruit d'un accord signé entre le Président de l'AIC, le Colonel Maximilien Strauch, homme de confiance du roi Léopold II, et Jules Ferry, Ministre des Affaires étrangères¹⁵. Ferry s'assure qu'un tiers ne tentera pas de s'interposer entre lui et l'AIC en cas d'échec de l'entreprise du Roi. Le « tiers » sous-entendu est bien entendu l'Angleterre¹⁶. Dans l'esprit du Roi, ce droit était un moyen de reconnaissance de l'AIC, dont les stations pourraient s'ouvrir au commerce de tous les États¹⁷.

Revenons-en à février 1960. Marcel-Henri Jaspas se rend au Quai d'Orsay le 26 février, à la rencontre du secrétaire général, Éric de Carbonnel. Lors de l'entretien, son interlocuteur rappelle à l'ambassadeur le droit de préemption de la France sur le Congo et demande au gouvernement belge d'en assumer les responsabilités. Jaspas proteste :

12 Larock à Jaspas, 1/2/1960 (AGR, PMHJ, n° 1047).

13 Larock à Jaspas, 1/2/1960 (Idem).

14 *Dictionnaire diplomatique*, M. A.-F. Frangulis (dir), vol. I, Paris, 1932, pp. 550-551.

15 P. van Zuylen, *L'échiquier congolais ou le secret du Roi*, Bruxelles, 1959, pp. 81-82.

16 *Documents Diplomatiques Français*, 1^{ère} série, t. V, Paris, p. 273 ; J. Stengers, « Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 43, n°2, pp. 462-477.

17 P. van Zuylen, *op. cit.*, p. 88.

« [...] J'ai rétorqué au Secrétaire Général que le statut juridique du Congo n'était plus celui de jadis ; qu'à partir du 30 juin le Congo jouirait de son indépendance, qu'il devenait une personne de droit international et que, par conséquent, il n'était plus susceptible d'être grevé d'une servitude juridique au profit d'un pays tiers ; qu'il n'était pas question d'une cession éventuelle du Congo, sous quelque forme que ce soit, à une autre puissance et que le droit de préemption n'avait été accordé à la France que dans cette hypothèse, à l'époque où les pays européens se livraient à une lutte ardente en Afrique »¹⁸.

Jaspar a la présence d'esprit de demander à de Carbonnel de lui dicter la formule résumant la position du Quai d'Orsay, afin que celle-ci « ne puisse être déformée par moi ». Le Secrétaire Général note : « Notre droit de préférence existe et continue d'exister »¹⁹. Ce détail est capital, car il compromet toutes les déclarations ultérieures dans lesquelles des Français parleront de simple « mesure conservatoire » des juristes du Quai. Jaspar conclut :

« J'ai l'impression que devant le départ de la Belgique qui pourrait amener un éclatement du Congo et des troubles dans l'ancienne colonie, la France entend se réserver le droit d'intervenir. Ce sont là, bien entendu, des conclusions personnelles que je tire de cette communication dont je ne sous-évalue pas l'importance ni dans le présent, ni dans l'avenir²⁰ ».

L'incident restera secret jusqu'au 4 mars.

Selon le poète lumumbiste Luis Lopez Alvarez, « progressiste » espagnol et correspondant de la RTF au Congo, Jacques-Arnold Croquez²¹, avocat parisien de Kasavubu, et Christian Jayle, conseiller de Youlou, ont suggéré à celui-ci de faire une démarche auprès du Gouvernement français afin de faire valoir ce droit de préemption²². Le rôle de Croquez n'a sans doute pas été nul ; n'était-il pas un trait d'union entre Youlou et Kasavubu, en vue d'un projet d'unité Bakongo sous les auspices de la France ? Il recevait d'ailleurs ses instructions du Quai d'Orsay²³. Certes, ce dernier s'inquiète du retrait annoncé de la Belgique, de l'avenir des richesses du Katanga et d'un débordement des troubles sur l'ex-AEF. Par des canaux différents, le Quai et

18 Jaspar à Wigny, 26/2/1960 (n° 1077) (AGR, PMHJ, n° 2553).

19 Cité dans *Ibidem*.

20 *Ibidem*.

21 C.-A., Gilis, *Kasa-Vubu au cœur du drame congolais*, Bruxelles, 1964, p. 143 ; *Bottin mondain 1963. Tout-Paris. Toute la France. Annuaire des châteaux. Annuaire Rhret*, Paris, 1963, p. 821.

22 L.L. Alvarez, *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, Paris, 1964, pp. 52, 163 ; G. Bensaïd, *Tiers-Monde*, vol. 6, 1965 – n°23, pp. 812-813.

23 Archives de l'ULB, Fonds R. Rothschild, PP168, belsulat brazza à Wigny, tél. n° 303 du 31/8/1960.

les réseaux de Jacques Foccart, successeur de Janot, agissent dans un même idéal mais non avec les mêmes moyens. Et, si les agissements souterrains du SDECE²⁴ recevront la bénédiction du général de Gaulle, on ne peut imaginer que de Carbonnel n'ait formulé ce droit de préférence sans en avoir reçu l'instruction de Couve de Murville qui lui-même a dû en référer au Chef de l'État. Ces deux « politiques » parallèles remontent donc au Président.

Un droit de préemption arrivé à péremption

L'incident du 26 n'est pas dévoilé avant le 4 mars, jour de réunion du Conseil des ministres à Bruxelles. Jacques Van Offelen, ministre du Commerce Extérieur²⁵, y aborde un article du *Daily Express*, rapportant une interview du Premier ministre de la Fédération de Rhodésie-Nyassaland, Sir Roy Welensky²⁶. Ce dernier estime que le Katanga doit se joindre à la Rhodésie en vertu d'un droit de préférence de la Couronne britannique²⁷. Van Offelen mentionne l'incident du 26 et ajoute que le Quai :

« [...] a fait part de l'inquiétude de la France à partir du 1^{er} juillet prochain et a fait comprendre que celle-ci se réservait le droit d'intervenir au cas où des troubles éclateraient²⁸ ».

Il note que le Secrétaire Général du Département à Bruxelles, Jean Van den Bosch vient de recevoir Raymond Bousquet, ambassadeur de France à Bruxelles. Van den Bosch estime comme « inapplicable » l'Arrangement de 1908, reconduisant celui de 1884. Bousquet paraît ignorer cette démarche. Plusieurs ministres estiment qu'une « déclaration très nette au Sénat, parce qu'elle peut avoir un effet psychologique au Bas-Congo »²⁹, s'impose. Le 8 mars, après plusieurs jours de campagne de presse antifrançaise, Bousquet fait le point. Comme le signale Van Offelen, Bousquet a eu plusieurs entretiens avec des personnalités belges entre le 26 et le 4. Celles-ci

« ignoraient visiblement la réaffirmation de notre droit de préférence et j'ai la certitude qu'en dehors du Premier Ministre, du Ministre du Congo et de celui du Commerce Extérieur le Cabinet belge lui-même ne les connaissait pas, selon Bousquet. S'il n'en eut tenu qu'à eux, MM. Wigny,

24 Service de Documentation et de Contre-Espionnage.

25 PV du Conseil des ministres [PVCN], 4/3/1960, pp. 224-225.

26 *Op. cit.*, M.A.-F., Frangulis (dir.), vol. II, 1957, pp. 983-984 ; vol. VII, 1968, pp. 955-962.

27 P. Davister, *Katanga. Enjeu du Monde*, Bruxelles, 1960, p. 74.

28 PVCN, 4/3/1960, p. 226.

29 *Ibidem*.

Van Offelen et leurs collaborateurs eussent respecté la consigne de silence qu'ils s'étaient imposée et qu'ils m'avaient déclaré vouloir maintenir »³⁰.

Pour lui, le coupable est bien Van Offelen qui, en l'absence de Pierre Wigny, ministre des Affaires étrangères, a éventé ce qui ne devait pas l'être. Il s'est ainsi ouvert à des « esprits brouillons et malveillants³¹ ». Mais, il reconnaît que la fuite a été « évidemment facilitée par les déclarations publiques du Premier Ministre des Rhodésies à l'égard du Katanga »³². Van Offelen demande à Bousquet qu'il rédige une déclaration « apaisante » de la France. Jaspas s'active également. Il s'entretient avec Charles Lucet, Directeur des affaires politiques du Quai, le 7 mars. L'ambassadeur a reçu comme consigne de Van Offelen que « l'on ne désirait pas à Bruxelles voir cette affaire dégénérer et prendre l'allure d'un différend politique... On souhaitait, au contraire, oublier les incidents récents et coopérer étroitement avec la France sur l'avenir de l'Afrique centrale »³³. La situation semble s'aplanir d'un commun accord. C'était sans compter sur deux éléments perturbateurs.

En premier lieu : la presse. Si *Le Soir* affirme que le Quai n'a fait valoir qu'une « mesure conservatoire », le reste de la presse ne l'entend pas de cette oreille. Ce rapport du 8 mars de Bousquet bascule vers un ton beaucoup plus dur. Pour lui, certains hommes politiques belges ont profité de ce moment de dignité blessée pour changer de cap : « À mon avis, déjà tendus à l'extrême par la politique d'abandons continus [...] les nerfs belges ont lâché. L'incertitude pour la plupart, le désarroi pour certains, ont enfanté, à la suite d'une indiscretion, calculée par un habile ou par un sot, une vague élémentaire de nationalisme »³⁴.

Il en vient à lier la France et l'Angleterre dans une même opposition à la petite Belgique :

« Pas un journaliste n'a exprimé le sentiment que l'inquiétude belge sur l'avenir du Congo pouvait légitimer, chez les deux Puissances responsables de celui de l'Afrique [la France et l'Angleterre], certaines interrogations auxquelles leurs responsabilités leur commandaient de ne pas demeurer indifférentes au moment où l'évolution de tant de territoires et États indépendants du continent noir demeure en balance. C'est que la Belgique

30 Bousquet à Couve, 8/3/1960 (n° 393) (Archives du Ministère des Affaires étrangères de France-Paris [AMAEF-P], EUROPE-Belgique, Possession outre-mer (1956-1960), n° 122, série 11, sous-série 31, dossier).

31 *Ibidem*.

32 *Ibidem*.

33 *Ibidem*.

34 *Ibidem*.

n'a pas, comme la France ou la Grande-Bretagne, conscience des grands problèmes stratégiques et politiques. Le Congo, c'était surtout pour elle une affaire et de beaux dividendes. Celles-ci et ceux-là ne justifient pas les réactions d'un conseil d'administration : en cas de rentrées incertaines, la retraite s'impose et il faut tenter de sauver sa mise [...] Car la Belgique sait, lorsque ses hommes d'État et sa presse sont vraiment sincères, que la France a le courage de mettre au service d'une œuvre, que d'autres n'en jugent pas digne, les ressources de ses contribuables, sa politique extérieure et jusqu'au sacrifice de ses citoyens ! »³⁵.

Le second élément perturbateur est l'intervention de Wigny à la Chambre le 8 mars. Il estime que ce droit est frappé de caducité³⁶. Il ajoute :

« Si même ce droit existait, son titulaire n'aurait pas l'occasion de l'exercer. Les textes prévoient expressément l'utilisation de la préférence pour le cas où la Belgique entendrait aliéner les territoires, les échanger, les concéder, les louer, à une puissance étrangère. Le gouvernement belge ne prépare actuellement aucune aliénation totale ou partielle. Conformément à l'article 73 de la Charte des Nations-Unies, il amène le peuple congolais à l'indépendance. Le gouvernement africain qui, le 1^{er} juillet 1960, reprendra les devoirs de la souveraineté ne peut être considéré comme une puissance étrangère »³⁷.

Il est vrai qu'en 1908, les juristes n'avaient pas encore pensé à une Charte des Nations Unies. Notons toutefois que Wigny ne se réfère qu'à l'article premier de l'Arrangement de 1908, en éludant l'article 2, sur lequel le Quai fonde sa réclamation et interdisant que toute cession de terrain soit faite à titre gratuit. Le tout est de savoir si l'on considère une déclaration d'indépendance comme une cession de territoire à titre gratuit... En tout cas, Bousquet accueille cette intervention avec tiédeur³⁸.

Le 9 mars, Wigny participe à un Conseil des ministres européens. Il y rencontre Couve de Murville et lui parle de l'incident du 26. « Mon collègue me donne l'explication de notaire à laquelle je m'attendais. La France a le sens juridique et n'aime pas que les traités soient dénoncés unilatéralement. Elle a donc tenu à rappeler la clause de préemption qui existait dans les conventions. Elle est cependant bien convaincue que ce

35 *Ibidem*.

36 *Annales Parlementaires*, Chambre, 8/3/1960, p. 2, col. 2.

37 *Idem*, p. 3, col. 1.

38 Bousquet à Couve, 8/3/1960 (n° 393) (AMAEF-P, EUROPE-Belgique, Possession outre-mer (1956-1960), n° 122, série 11, sous-série 31, dossier).

droit n'existera plus dès que le Congo deviendra indépendant »³⁹. Couve affirme que Paris a trop de contentieux à régler avec sa Communauté pour créer de nouveaux problèmes avec la Belgique. « D'ailleurs, enchaîne Couve, ne devons-nous pas plus craindre Kasavubu que vous craignez l'Abbé Youlou (sic) » ? Cette allusion semble confirmer que le Quai a été mis au courant des appréhensions de Bruxelles à l'égard des « milieux de Brazzaville » et de la nébuleuse de conseillers SDECE de Youlou. Enfin, Couve rectifie un point : Jaspas n'a pas été convoqué pour s'entendre notifier ce droit, le 26 février. Cette version était celle du Gouvernement belge jusqu'alors⁴⁰. L'ambassadeur se serait rendu à un entretien prévu depuis un certain temps, et au cours duquel la question de ce droit se serait naturellement invitée. Wigny semble convaincu mais reste sur ses gardes :

« Peut-être le Général pense-t-il autre chose. Dès que le Congo devient indépendant, il est une belle proie pour ceux qui veulent profiter de notre faiblesse. Peut-être le Général veut-il soutenir, au moins juridiquement, les prétentions de l'Abbé Youlou. Peut-être veut-il s'opposer à toute prétention des Rhodésiens sur le Katanga »⁴¹.

Le même jour, Jaspas contacte le sénateur libéral Norbert Hougardy. Il estime qu'il a « rétabli une atmosphère très favorable au Quai d'Orsay »⁴² :

« Nos amis français ont tort : je leur ai dit dès le début, mais ils sont juristes et cartésiens. Sur le plan pratique, politique, diplomatique, leur thèse ne tient évidemment pas. Je n'ai pas attendu de recevoir les instructions de Bruxelles pour soutenir cette thèse de mon premier entretien avec M. de Carbonnel [le 26]. Tu me connais assez au surplus pour savoir que je ne dramatise rien et j'estime que mon métier est à réaliser en souplesse »⁴³.

Pourtant, la sérénité de Jaspas s'estompe lorsqu'il apprend que sa version – celle d'une convocation⁴⁴ – est remise en cause à Bruxelles, sans doute suite à l'entretien Couve-Wigny du 9 mars. Les 15 et 17 mars, il réaffirme sa version des faits⁴⁵. Schuurmans le rassure en affirmant que Wigny souhaite couper court à la polémique⁴⁶.

39 M2, 9/3/1960 (Centre d'Étude d'Histoire de l'Europe Contemporaine [CEHEC], Fonds Pierre Wigny [FPW]).

40 *Ibidem*.

41 *Ibidem*.

42 Jaspas à Hougardy, 9/3/1960 (AGR, PMHJ, n° 889).

43 *Ibidem*.

44 La convocation du Président ou du Quai se déroule dans le contexte d'un incident diplomatique (J.-P. Pancraccio, *Dictionnaire de la Diplomatie*, Clermont-Ferrand, 1998, p. 188).

45 Jaspas à Wigny, tél. n° 404, 15/3/1960 (AGR, PMHJ, n° 2553) ; Wigny à Jaspas, 4/4/1960 (n° 1822).

46 Schuurmans à Jaspas, 24/3/1960 (AGR, PMHJ, n° 1545).

Qu'en dégager ? Après avoir cru Couve de Murville le 9 mars, Wigny revient sur sa position. Il serait vain de chercher le fin mot de cette histoire. Ajoutons un dernier élément. Le 23 février, Jaspas avait évoqué divers problèmes à Schuurmans : « Au surplus, j'en parlerai directement à M. Couve de Murville lorsque j'aurai reçu vos instructions relatives à l'entretien que je dois avoir avec lui sur l'évolution du Congo »⁴⁷. Nous n'avons retrouvé aucune trace des dites instructions. Rien dans ce courrier ne prévoit une visite fixée le 26 février. Cette date n'est pas improbable mais elle laisserait à l'ambassadeur un délai fort réduit⁴⁸. Jaspas aurait-il « gonflé » ce détail en transformant un simple rendez-vous en sèche convocation ? Wigny ne remet pas en doute la probité de Jaspas. Mais pourquoi celui-ci aurait-il remis de l'huile sur le feu le 17 mars, en réitérant son point de vue auprès de Wigny, s'il n'était pas sûr de lui ? Nous pensons qu'il a bel et bien été convoqué. Lorsqu'il reçoit, le 11 mars, le compte-rendu de l'entretien Wigny-Couve du 9, il note, en marge de la négation d'une convocation, un « inexact »⁴⁹. Pourquoi l'aurait-il gratuitement indiqué ? Le 17 mars, il envoie un courrier fort convaincant à Wigny stipulant que plusieurs témoins ont assisté à sa convocation⁵⁰. Pierre Wigny se contente d'assurer un retour au calme. L'incident est clos.

Conclusions

On peut comprendre que le diplomate de 1960 soit désarçonné en lisant ce texte de 1884. Le Quai estime que l'indépendance du Congo est assimilable à une cession à titre gratuit et ne peut par conséquent avoir lieu. Retenons en outre les volontés parfois convergentes entre les agents de Foccart et le Quai, auquel Foccart ne prêtait aucune arrière-pensée politique⁵¹. Mais une frontière les sépare à notre avis. Celle de la finalité de ce droit de préférence. Là où certains « barbouzes » nourrissent des rêves de grandeur, les juristes du Quai d'Orsay n'ont sans doute jamais songé à reprendre le Congo dans sa totalité. Il s'agissait surtout, dans un premier temps, d'une réponse aux velléités de la Fédération de Welensky sur le Katanga. En revanche, il est fort probable que le Quai d'Orsay ait ressorti du « placard » ce droit de

47 Jaspas à Schuurmans, 23/2/1960 (*Idem*).

48 Note de Schuurmans, 11/3/1960 (CEHEC, FPW, C7, Farde 1).

49 Wigny à Jaspas et Holvoet, 11/3/1960 (AGR, PMHJ, n° 2553).

50 Jaspas à Wigny, 17/3/1960 (*Idem*).

51 J. Foccart, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, t. 1, Paris, 1995, p. 202.

préférence, non dans la volonté de le voir appliqué mais bien dans l'espoir intime de se voir indemnisé du refus de jouir de ce droit, de cette perte juridique, par une contrepartie. Un droit de présence française au Katanga ? Une aide belge fournie aux « milieux de Brazzaville » ? L'extradition de militants FLN de Belgique ? La question reste ouverte. Cette contrepartie, plutôt que d'un droit respecté à la lettre, n'est pas une voie à exclure. Sinon, pourquoi le Quai et Bousquet auraient-ils exigé de Jaspard, Wigny et Van Offelen une « consigne de silence⁵² » ?

Enfin, si les rédacteurs du texte originel de 1884 n'avaient pas envisagé le cas où la Belgique reprendrait le Congo, ceux de 1908 n'avaient sans doute pas songé qu'une aliénation puisse s'effectuer autrement qu'à titre onéreux ou dans le cadre d'un échange avec une Puissance étrangère [...] ou d'une compagnie étrangère investie de droits de souveraineté. Quel esprit original aurait-il alors parlé d'indépendance ? C'eût été un anachronisme. Comme ce texte, qui, en 1960, était devenu au fil des décennies un anachronisme, un exotisme juridique. Ce dont certains juristes ou agitateurs de toutes sortes – *ad majorem gloriam francii imperii* – ne se souciaient manifestement pas.

52 Bousquet à Couve, 8/3/1960 (n° 393) (AMAEF-P, EUROPE-Belgique, Possession outre-mer (1956-1960), n° 122, série 11, sous-série 31, dossier).

LIGNES DE FORCE D'UNE RELATION BILATÉRALE
DANS L'« EUROPE DES SIX »
LES RELATIONS BELGO-(OUEST-) ALLEMANDES
(1957-1973)

Christoph BRÜLL

1. Les relations belgo-allemandes en 1957 : un rapprochement politique rapide depuis 1945

Le 24 septembre 1956, cinq ans après l'établissement de relations diplomatiques bilatérales, la Belgique et la République fédérale d'Allemagne (RFA) concluent un traité bilatéral qui – comme le souligne en 1959 une note de la direction générale de la politique explicitement destinée à des journalistes – « liquide les séquelles politiques » de la Seconde Guerre mondiale¹. Le contexte est évidemment important : nous nous situons à quelques mois des Traités de Rome instituant la CEE et Euratom et à quelques semaines des accords du Luxembourg décidant finalement du rattachement de la Sarre à la RFA. Mais 1956, c'est aussi l'année des insurrections en Pologne et en Hongrie et de la crise de Suez qui allait démontrer de façon si dramatique la faiblesse stratégique du vieux continent pendant les années du conflit Est-Ouest – un thème que le chancelier Konrad Adenauer développe longuement dans une intervention qu'il propose le 25 septembre à la tribune des grandes conférences catholiques bruxelloises².

Le traité comporte quatre chapitre principaux : la frontière belgo-allemande, fixée « définitivement » avec un tracé qui ressemble fortement à celui de l'entre-deux-guerres – qui avait pourtant été si contesté après le rattachement

1 Sur ce traité voir C. Brüll, *Belgien im Nachkriegsdeutschland. Besatzung, Annäherung, Ausgleich 1944-1958*, Essen, 2009, p. 343-380. La citation dans Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Belgique [AMAEB], 13251, Direction Générale de la Politique, Note pour Monsieur le Chef de cabinet, 20.08.1959.

Le style oral de cette communication a été largement maintenu.

2 Sur cette conférence voir Archiv der Gegenwart (Keesing's), n° 26, 1956, p. 5989-5990 ; A. Trunk, *Europa, ein Ausweg. Politische Eliten und europäische Identität in den 1950er Jahren*, Munich, Oldenbourg, 2007, p. 138 ; H. P. Schwarz, « Adenauer und Europa », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 27, 1979, p. 492 et 498.

d'Eupen-Malmedy à la Belgique (la notion « définitive » est importante, car elle est politique et non pas juridique et servira en 1970 au gouvernement polonais de modèle pour la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse par la RFA au traité de Varsovie)³ ; l'indemnisation de certaines catégories de prisonniers politiques ; une amorce d'accord de double imposition pour les transfrontaliers ; et un accord culturel progressivement mis en œuvre dans les années suivantes et comportant notamment le soutien à une commission d'historiens chargée de la révision de manuels scolaires.

Ce traité est aujourd'hui oublié, il marque pourtant un pas important dans le rapprochement politique de l'après-guerre – mais peut-être c'est précisément « parce que » il a été un succès et a conduit à une « normalisation » des relations belgo-allemandes que cet accord est peu connu aussi bien des historiens que du grand public. C'est d'ailleurs l'optique qu'adopte le quotidien libéral-conservateur *Frankfurter Allgemeine Zeitung* en 1961 quand il souligne dans un article intitulé « la vision de l'Allemagne en Belgique » que les bonnes relations sont surtout dues au fait que « le Belge n'est pas informé sur des difficultés dans les relations en lisant ses journaux », opposant ici clairement le présent au passé si douloureux⁴.

Ce rapprochement est également consacré par des moments symboliques, nous en mentionnerons deux :

Le 30 mai 1957, Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères signataire aussi bien du traité belgo-allemand que de celui de Rome, entre-temps devenu secrétaire de l'OTAN, reçoit à Aix-la-Chapelle le prestigieux « Prix Charlemagne ». Dans son allocution d'ouverture – l'hommage au lauréat étant prononcé par Jean Monnet –, le maître des lieux, l'Oberbürgermeister Hermann Heusch (CDU), commente ce choix :

« Convaincu d'être appelé par le destin à terminer l'œuvre européenne, vous avez quitté la terre belge qui nourrit les racines de votre prestige politique pour labourer un champ où vous croyez mieux servir votre mission supranationale. En renonçant aux aisances de sûreté personnelle vous avez accepté, pour vous-même, le risque, pour que les peuples d'Europe, libérés à jamais des risques d'un fratricide, puissent trouver leur sûreté. Les peuples d'Europe, dans l'espérance fervente que cette œuvre s'accomplisse, bénissent votre entreprise hardie. Que la communauté de

3 AMAEB (Archives du ministère des Affaires étrangères, Bruxelles), 15427, J.P. Van Bellinghen (représentant permanent de la Belgique auprès du bureau de l'ONU à Genève) à Pierre Harmel, 26.09.1969.

4 *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11.02.1961.

vouloir qui anime vos projets et ceux d'un Konrad Adenauer leur garantisse plein succès⁵ ! ».

Pour comprendre la politique étrangère belge de l'après 1945, on doit rappeler que Spaak ne « termine [pas] cette œuvre européenne », pour reprendre la formule de Heusch, comme président de la commission de la CEE, mais comme secrétaire général de l'OTAN – cette orientation atlantiste étant devenue la pierre angulaire de la politique étrangère belge depuis 1948. Sans approfondir cette question outre mesure dans cette contribution, rappelons également que Spaak est l'artisan principal du rapprochement politique avec l'Allemagne – un rôle auquel sa biographie, on peut penser à ses expériences durant la Première Guerre mondiale, ne le prédisposait pas nécessairement⁶.

Toutefois, Spaak suit cette politique, non pas par amour des Allemands, mais parce qu'il considère que l'intégration de la RFA dans le système des alliances de l'Ouest – dont le traité bilatéral est un aspect important – est le meilleur moyen de « protéger l'Allemagne d'elle-même » comme il le confie à son homologue canadien en janvier 1956 – une formule qu'on retrouve d'ailleurs assez souvent dans ses interventions⁷. Dans les faits, jusqu'en 1990, la politique allemande de la Belgique est une politique de sécurité⁸. Qu'Adenauer vit alors dans cette même politique le meilleur moyen de procurer à la jeune RFA un statut de partenaire égal, conduisit à une convergence d'intérêt propice⁹.

Deuxième moment symbolique :

Lorsque l'Université Catholique de Louvain décerna en janvier 1958 le titre de docteur *honoris causa* à Konrad Adenauer et à Robert Schuman, son recteur, Mgr Van Waeyenberghe, n'hésite pas à parler de réconciliation belgo-allemande – un terme que relèvent aussi bien Adenauer dans un discours devant le Bundestag, que le baron Hervé de Gruben, ambassadeur

5 Rede des Oberbürgermeisters der Stadt Aachen, Hermann Heusch. Verleihung des Internationalen Karlspreises der Stadt Aachen an Paul Henri Spaak am 30 Mai 1957, http://www.karlspreis.de/preistraeger/1957/rede_des_oberbuergemeisters_der_stadt_aachen_hermann_heusch.html [dernière consultation : 02.10.2012].

6 M. Dumoulin, *Spaak*, Bruxelles, 1999, p. 20-24 sur son temps de prisonnier en Allemagne.

7 E. Conze, *Die Suche nach Sicherheit. Eine Geschichte der Bundesrepublik Deutschland von 1949 bis in die Gegenwart*, Munich, 2009, p. 49.

8 Des échos de cette vision se trouvent dans G. Duchenne, « Faut-il avoir peur de l'Allemagne ? Représentations belges de la réunification allemande à travers 'Le Soir' et 'De Standaard' », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], 8 | 2012, mis en ligne le 8 novembre 2012, consulté le 15 novembre 2012. URL : <http://mimmoc.revues.org/1069>.

9 C. Brüll, *Belgien...*, p. 319-342.

belge à Bonn, dans son rapport annuel¹⁰. L'emploi de cette terminologie religieuse dans les relations internationales mériterait une étude propre – une réconciliation impliquant dans son acception théologique que les deux parties aient fauté ou péché, ce qui n'était tout de même pas le cas ici¹¹ ; c'est la notion de « pardon » qui conviendrait sans doute mieux¹².

Pour expliquer le rapprochement politique de l'après-guerre, il convient de souligner trois facteurs :

- L'intégration européenne (avec cette perception commune de la faiblesse de l'Europe)
- L'anticommunisme (le ciment) souvent tacite ou latent, mais jouant un rôle de force motrice.
- Un processus d'apprentissage : l'entre-deux-guerres est perçu des deux côtés comme une leçon *ex negativo*.

2. Le tournant de 1973

La césure ou du moins l'empreinte de 1957 est donc évidente. Qu'en est-il de 1973 ? Restons dans le domaine politico-diplomatique et jetons un regard sur le rapport annuel pour 1972 de l'ambassadeur Constant Schuurmans, grand spécialiste de la question allemande depuis les années 1950 – l'empreinte y est plus faible, mais la posture est assez révélatrice :

« Il n'y a rien de particulier à signaler dans les relations entre la Belgique et la République Fédérale. Il n'y a guère de contentieux bilatéral. Les contacts sont nombreux et cordiaux tant au niveau ministériel qu'à celui des administrations. La Belgique a réussi, à la fin de l'année, à être le premier pays de l'OTAN à amorcer des relations diplomatiques avec la RDA sans pour autant susciter la moindre critique de la part des autorités fédérales.

[...] En guise de conclusion je voudrais attirer l'attention sur un aspect de l'attitude générale du gouvernement allemand dont on trouve des indices un peu partout dans la vie du pays. Il s'agit de la volonté de se débarrasser

10 AMAEB, 13251, Hervé de Gruben, ambassadeur de Belgique à Bonn, à Victor Larock, ministre des Affaires étrangères, 27.01.1958.

11 Voir les réflexions de C. Defrance, « Construction et déconstruction du mythe de la réconciliation franco-allemande au XX^e siècle », *Mythes et tabous des relations franco-allemandes au XX^e siècle*, U. Pfeil (éd.), Bruxelles, 2012, p. 69-86.

12 C'est d'ailleurs le titre choisi par Geneviève Duchenne et Gaëlle Courtois pour leur ouvrage consacré à cette remise des insignes de docteur *honoris causa*, cf. *Pardon du passé, Europe unie et défense de l'Occident. Adenauer et Schuman docteurs honoris causa de l'Université catholique de Louvain en 1958*, G. Duchenne et G. Courtois (éds.), Bruxelles, 2009.

dans tous les domaines des séquelles physiques et psychologiques de la guerre et de jouer pleinement, partout où cela est possible, un rôle aussi important que possible.

[...] Cette politique sans être neuve se manifeste avec plus de précision qu'auparavant. Il faut en voir la raison principale dans l'arrivée aux échelons moyens de la vie politique et de l'administration d'une génération nouvelle qui n'ayant pas participé à la guerre n'en a pas non plus gardé de complexes et fait pression sur les aînés. La normalisation des relations avec l'est joue dans le même sens. [...] Je ne crois pas qu'il faille s'inquiéter d'une évolution de ce genre qui paraît d'ailleurs inéluctable. Mais les pays qui, comme la Belgique, ont avec l'Allemagne des rapports constants, notamment dans le domaine multilatéral, doivent la garder à l'esprit. Ils auront sans doute l'occasion d'en voir les effets pratiques »¹³.

Le diagnostic peut sembler clair : Les relations belgo-allemandes sont caractérisées par une ambiguïté évidente entre méfiance d'un côté et confiance de l'autre – à nouveau des termes souvent utilisés et rarement analysés dans l'historiographie des relations internationales qui nous apprennent que les émotions y jouent un rôle certain, tout comme ce que l'historien allemand Eckart Conze a appelé la « recherche de la sécurité » – montrant par ailleurs que ce dernier terme ne peut se résumer aux seules doctrines stratégiques¹⁴. Les Allemands perçoivent d'ailleurs très bien cette ambiguïté. Dans une note de la direction politique de l'*Auswärtiges Amt* du 5 novembre 1969, probablement moins destinée à Willy Brandt qu'à son futur successeur (qui sera finalement le FDP Walter Scheel), l'auteur constate :

« Das deutsch-belgische Verhältnis ist bereits seit geraumer Zeit ohne akute Probleme. Die Beziehungen zwischen beiden Ländern haben sich während der letzten Jahre fühlbar verbessert und enger gestaltet. Dem deutschen Nachbarn begegnet man mit zunehmender Loyalität und Aufgeschlossenheit. Trotz mancher Vorbehalte (NPD) wächst das Vertrauen.

[...] Außenminister Harmel befürwortet die deutsche Wiedervereinigung, da seiner Meinung nach auf andere Weise keine bleibende Entspannung in Europa zu erreichen ist. [...] In der Öffentlichkeit liegen die Dinge

13 AMAEB, 16268, Constant Schuurmans, ambassadeur belge à Bonn, à Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, 15.01.1973, p. 14-17.

14 E. Conze, « Sicherheit als Kultur. Überlegungen zu einer „modernen Politikgeschichte“ der Bundesrepublik Deutschland », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 53, 2005, S. 357-380. Voir maintenant C. Brüll, « La politique belge dans la question allemande (1945-1990) : une politique de sécurité ? », *L'insécurité en question. Définition, enjeux et perspectives*, S. Wintgens, G. Grandjean et S. Vanhaeren (eds), Liège, 2015, p. 37-54.

etwas anders. Das zunehmende Wohlwollen von Presse, Rundfunk und Fernsehen in Belgien für die BRD führte zwar zu einem Nachlassen der Diskussion über das Für und Wider der Wiedervereinigung ; [...] dennoch hält die öffentliche Meinung in Belgien eine Wiedervereinigung kaum für wünschenswert »¹⁵.

3. Les lignes de force des relations belgo-allemandes de 1957 à 1973

En laissant de côté le niveau multilatéral (OTAN, Europe, relations triangulaires avec la France), trois éléments importants sont à déceler :

- Le poids de la guerre : indemnisations des victimes, observation très étroite de l'extrême-droite et de l'antisémitisme.
- La politique à l'égard de l'URSS et de ses satellites, en particulier la RDA que nous développerons un peu plus et qui pose évidemment la question de la réunification.
- L'espace frontalier comme objet de la politique culturelle dans le territoire de l'actuelle Communauté germanophone de Belgique et les relations Liège-Allemagne avec des milieux associatifs utilisant un discours identitaire annonçant la future *Euregio* Meuse-Rhin¹⁶. Cet aspect ne sera pas traité dans la suite.

Autre constat : sur le plan historiographique, l'étude de ces problématiques bilatérales est extrêmement pauvre. Aucune thèse ne concerne explicitement les relations belgo-allemandes dans la période considérée. Parmi les mémoires de licence ou de maîtrise réalisés depuis dix ans dans les universités belges, un seul concerne l'histoire diplomatique des relations belgo-allemandes dans la période considérée¹⁷. Dans les quelques ouvrages de références sur la politique étrangère belge depuis 1945, la thématique apparaît tout au plus en filigrane, largement dominée par les constellations multilatérales¹⁸.

15 PAAA (Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, Berlin), B1, fasc. 337, Aufzeichnung zu den deutsch-belgischen Beziehungen, 05.11.1969.

16 C. Lejeune, *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen, 1925-1980. Wege zur europäischen Integration ?*, Köln, 1993 ; F. Balace, « La Wallonie, ses cultures et l'Allemagne », *Histoire culturelle de la Wallonie*, B. Demoulin (éd), Bruxelles, 2012, p. 346-353 ; C. Brüll, « Évoquer le 'mythe médian'. Les imaginaires carolingien et lotharingien dans les revendications territoriales belges à l'égard de l'Allemagne après 1945 », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 2013 (4), p. 1285-1301.

17 B. Place, *Les relations diplomatiques Belgique-RFA (1969-1973) : face à l'avenir de l'Allemagne*, Université Catholique de Louvain, 2009.

18 Voir notamment les travaux de R. Coolsaet, *La politique extérieure de la Belgique*, Bruxelles, 2002.

On peut dire la même chose des deux grandes biographies louvanistes sur les deux acteurs principaux de la diplomatie belge : dans « Spaak » de Michel Dumoulin et « Harmel » de Vincent Dujardin, le problème allemand se cache derrière la politique internationale et surtout européenne – à l'exception de l'engagement de Pierre Harmel pour la « nouvelle politique de l'Est » de Willy Brandt qui est retracé en détail par M. Dujardin.

*a. Les indemnisations des victimes de guerre*¹⁹

Si on veut chercher un contentieux bilatéral réel, on doit mentionner la question des indemnisations des victimes du nazisme. Le traité de septembre 1956 comporte un volet qui concerne avant tout certaines catégories des prisonniers politiques. Comme l'a si bien montré Pieter Lagrou, nous assistons à une concurrence de victimes assez importante où la domination des mouvements de la résistance commence lentement mais sûrement à diminuer²⁰. Sans entrer dans les détails, on peut relever deux traités belgo-allemands dans la question : celui du 28 septembre 1960 et celui du 21 septembre 1962. Il convient de souligner que l'Allemagne n'avait aucune obligation juridique de conclure des traités bilatéraux de cette nature depuis le traité de Londres de 1953 sur les dettes extérieures de l'Allemagne et la *Bundesversorgungsgesetz* de 1952. Moralement, la question reste évidemment posée. En 1960, le gouvernement belge décide de rouvrir des négociations avec la RFA dans le sillage du traité germano-néerlandais d'avril 1960. Peter Helmberger a montré comment la Belgique a su profiter de cette conjoncture pour obtenir 80 millions de DM, alors que les Allemands avaient offert 40 millions DM au début. Le traité permet au gouvernement belge d'élargir la notion de « persécuté de la politique national-socialiste ». Le traité de 1962 concerne uniquement les « incorporés de force » dans la Wehrmacht des Cantons de l'Est et les réfractaires (associées par une loi de 1967) et conduit la RFA verser 30 millions de DM. Avant, ces groupes n'étaient pas considérés comme des victimes de la politique national-socialiste, mais d'une politique d'occupation allemande.

19 Ce paragraphe repose sur P. Helmberger, « 'Ausgleichsverhandlungen' der Bundesrepublik mit Belgien, den Niederlanden und Luxemburg », *Grenzen der Wiedergutmachung. Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa 1945-2000*, H.G. Hockerts, C. Moisel et T. Winstel (eds), Göttingen, 2006, p. 197-241 et N. Dewald, *L'indemnisation des enrôlés de force dans l'armée allemande*, mémoire de licence en histoire inédit, Université de Liège, 2004-2005.

20 P. Lagrou, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie*, Bruxelles, 2003.

*b. L'attitude belge face à la politique de l'est de l'Allemagne*²¹

En caricaturant, on pourrait déceler un paradoxe manifeste entre la méfiance à l'égard de l'Allemagne et la politique menée par la Belgique dans ces questions. Dans les faits, la Belgique a toujours suivi la politique de la RFA en la matière. Pour l'historien, ce paradoxe n'est qu'apparent : il lui rappelle qu'il y a bien les conceptions et les textes, mais qu'il y a les réalisations politiques, les mesures réellement prises – cela vaut particulièrement pour la question allemande, comme Reiner Hudemann l'a montré pour la France dans un article très instructif²².

Premier élément important : la vision de la politique allemande de Pierre Harmel ne se distingue pas ou peu de celle d'un Paul-Henri Spaak. Plusieurs fois, on retrouve dans ses notes des avertissements devant une « rechute nationaliste » de l'Allemagne. Rappelons qu'il avait perdu son frère, un prêtre, dans un camp allemand et que son engagement comme lieutenant de l'Armée Belge d'Occupation avait été à la base de son entrée en politique²³. Revenant aux débats sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, il confie à son biographe : « Et à partir de 1968, j'étais sûr qu'il était indispensable qu'elle entre vite, parce que la communauté à six devenait trop petite pour une Allemagne qui devenait trop grande, surtout dans la perspective – quoiqu'encore lointaine – de la réunification »²⁴. Cette méfiance apparente ne s'était pourtant pas traduite dans les faits : l'auteur de la doctrine de l'OTAN qui porte son nom et qui dote la stratégie de celle-ci d'un volet diplomatique soutiendra toujours la politique allemande à l'Est, là où les craintes et la méfiance des partenaires occidentaux étaient les plus grandes. Vue de Berlin-Est, de l'autre côté du mur, cela paraît d'ailleurs évident, comme le note un rapport du groupe de travail Benelux du ministère des Affaires étrangères de la RDA du mois d'août 1966.

« Mittel und Methoden der Durchsetzung der Hallstein-Doktrin in den Benelux-Staaten

21 Voir aussi C. Horstmeyer, « La politique de reconnaissance de la RDA en Belgique jusqu'en 1972 », *La RDA et l'Occident 1949–1990*, U. Pfeil (éd.), Asnières, 2000, p. 281-298 et G. Verbeeck, « Oostpolitiek in Brussel. Het Belgische erkenningsbeleid tegens de oost-europese landen », *Oost West West Best. België en de Koude Oorlog*, M. Van den Wijngaert et L. Beullens (eds), Tielt, 1997, p. 105-109 qui aboutissent à des conclusions très similaires.

22 R. Hudemann, « La France face à l'émergence de la République fédérale d'Allemagne : réflexions méthodiques sur une politique à multiples volets », *Ces chers voisins. L'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIX^e au XXI^e siècles*, M. Dumoulin, J. Elvert et S. Schirman (éds), Stuttgart, 2010, p. 45-62.

23 V. Dujardin, *Pierre Harmel*, Bruxelles, 2004, p. 65-71.

24 *Ibidem*, p. 423.

Die Benelux-Staaten haben ihre Politik grundsätzlich auf die Zugehörigkeit zur atlantischen Gemeinschaft sowie auf die Erreichung der wirtschaftlichen, militärischen und politischen Integration der kapitalistischen Länder ausgerichtet.

Ihre Deutschlandpolitik bewegt sich strikt im Rahmen der von der NATO bzw. der EWG gefassten Beschlüsse. Sie unterstützen fast ausnahmslos den Bonner Alleinvertretungsanspruch. [...]

Die Reise einer belgischen Parlamentarier-Delegation zur Leipziger Frühjahrsmesse 1966 wurde als „Privatinitiative“ von einem Sprecher des belgischen Außenministeriums bezeichnet. „Unter Hinweis auf das Fehlen jeglicher diplomatischer Beziehungen zwischen Berlin und Pankow, ein Zustand, von dessen Änderung keine Rede sein könne, unterstrich der Sprecher [...], dass [die Parlamentarier] hierzu „absolut“ keinen Auftrag der Regierung habe[n] und darum diese auch zu nichts verpflichten könne »²⁵.

Le rapport ajoute que les entorses à l'*Alleinvertretungsanspruch* existaient bel et bien dans le domaine économique. Et c'est d'ailleurs une approche pragmatique basée sur des intérêts commerciaux qui conduira la politique belge dans la suite. En schématisant, la Belgique arrivera finalement à concilier trois éléments : sa politique atlantiste avec son soutien à la politique de la RFA, ses intérêts commerciaux (en effet, la participation à des foires commerciales que ce soit à Bruxelles, Gand ou surtout Leipzig augmentait) et la gestion diplomatique des activités d'un groupement de parlementaires faisant du lobbying en faveur de la reconnaissance de la RDA (avec un rôle important d'Henri Rolin dès la fin des années 1950). En 1970, ils sont quand même 137 parlementaires à signer une pétition, tandis qu'une association Belgique-RDA est créée avec un comité d'honneur composé de socialistes et de vieux communistes.

Après la conclusion du *Grundlagenvertrag* entre RFA et RDA en décembre 1972 – pour rappel : il s'agit du troisième grand traité du gouvernement Brandt-Scheel après ceux de Varsovie et de Moscou en 1970 –, la Belgique établira le 28 décembre 1972 des relations diplomatiques avec la RDA. Rappelons le rapport de Schuurmans déjà cité :

« La Belgique a réussi, à la fin de l'année, à être le premier pays de l'OTAN à amorcer des relations diplomatiques avec la RDA sans pour autant susciter la moindre critique de la part des autorités fédérales »²⁶.

La détente s'était invitée dans les relations belgo-allemandes.

25 PAAA, MfAA, C 101/75, Abteilung Westeuropa – Arbeitsgruppe Benelux. Mittel und Methoden der Durchsetzung der Hallstein-Doktrin in den Benelux-Staaten, 03.08.1966.

26 AMAEB, 16268, Constant Schuurmans, ambassadeur belge à Bonn, à Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, 15.01.1973, p. 14-17.

4. Pour une histoire totale des relations bilatérales

Au terme de ce survol, il serait hasardeux voire irresponsable de tirer des conclusions nécessairement trop hâtives. Nous préférons nous tenir à quelques réflexions – pas forcément novatrices tant la recherche fondamentale tarde à se faire – pour les recherches futures :

- I. Le bilatéral ne peut être étudié par la seule étude diplomatique, les balises établies dans ce texte et dans les quelques travaux existants sont cependant nécessaires. Si une histoire politique doit être le résultat final d'une synthèse, on doit varier les thématiques et les échelles d'analyses.
- II. Le rôle de l'économie et des échanges commerciaux est à placer au premier rang. Le fait que l'on ne sache quasiment rien sur les relations avec le premier partenaire « historique » de l'économie belge – en dehors de quelques statistiques – constitue une lacune énorme. Les transferts de technologie et de capitaux, le rôle des investissements allemands en Belgique ou dans la colonie demeurent trop peu connus.
- III. Les sphères non-gouvernementales doivent être intégrées davantage dans nos recherches, même si nous affirmons que le rapprochement des années 1950 était un rapprochement politique – largement au prix d'une indifférence culturelle, surtout en Wallonie, mais aussi en Flandre. L'étude des jumelages de villes et d'associations belgo-allemandes conduirait alors à souligner l'importance des Forces Belges d'Allemagne – véritable vecteur des relations sociales belgo-allemandes si on songe par exemple aux mariages entre soldats belges et femmes allemandes. Un autre moyen serait l'étude des réseaux intellectuels et universitaires – avec des découvertes parfois surprenantes sur des « réconciliations » entre anciens ennemis. Les relations entre les milieux scientifiques belges et les scientifiques allemands ayant œuvré en Belgique au temps de l'occupation, comme membres de l'administration militaire ou comme professeurs invités, et qui reviennent en Belgique dès les années 1950, constituent un champ de recherche peu « cultivé » jusqu'à présent.
- IV. De nombreux travaux récents soulignent l'hiatus entre la politique étrangère et l'opinion publique. Les relations belgo-allemandes constituent à cet égard un champ idéal pour étudier ce décalage.

Au final, ce survol s'achève donc sur un constat de carences et de desiderata de la recherche historique. Il constitue, de ce fait, un appel aux Belges francophones afin qu'ils luttent contre ce que nous appellerions avec un brin de provocation le « syndrome de l'inconnue allemande ».

LA RÉCEPTION DU PLAN MARSHALL AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG 1947-1951

Jean-Marie KREINS

Hormis quelques évocations¹ occasionnelles, le Grand-Duché de Luxembourg n'a fait l'objet d'aucun travail à propos de son intégration dans le Plan Marshall. Il m'a dès lors paru utile de revenir un instant sur cette période qui, si brève fut-elle, eut des effets non négligeables pour le pays, certes en termes économiques mais plus encore pour sa visibilité dans le champ des relations internationales.

La sortie de la guerre.

Au lendemain du second conflit mondial, même si la restauration politique fut rapide, la situation économique, financière et sociale du pays se trouvait bouleversée par les quatre années de conflit. La liquidation des séquelles de guerre à peu près terminée à la fin de l'année 1945, il était primordial de restaurer l'économie sur des bases monétaires, financières et commerciales assainies en remplaçant ou en aménageant des éléments issus de l'économie de guerre.

En matière monétaire², les Gouvernements belge et luxembourgeois concluent dès le 31 août 1944 à Londres un avenant à la Convention du 23 mai 1935 aux termes de laquelle l'équivalence du franc luxembourgeois avec le franc belge, rompue par le décrochage de 1935, est rétablie³. Dans

1 T. Grosbois, « L'influence des groupes patronaux sur la prise de décision au sein du Benelux (1946-1950) », *L'Europe du patronat de la guerre froide au début des golden sixties*, éd. M. Dumoulin, Bern, 1993, p.111-157 dans lequel l'auteur fait allusion au plan Marshall à Luxembourg en évoquant l'implantation de la firme Goodyear ; *ibid.*, « L'attitude des syndicats socialistes néerlandais, belges et luxembourgeois à l'égard du Benelux, du Plan Marshall et de l'O.E.C.E. 1946-1950 », *Milieus économiques et intégration européenne en Europe Occidentale au XX^e siècle*, éd. E. Bussièrre et M. Dumoulin, Arras, 1998.

2 Voir M.-P. Jungblut, « La politique monétaire du Luxembourg au XX^e siècle : pragmatisme économique et patriotisme », *L'économie luxembourgeoise au XX^e siècle*, STATEC, Luxembourg, 1999, pp. 503-505.

3 G. Trausch, M. de Vreese, *Le Luxembourg et les banques. De la révolution industrielle au 7^e centre financier mondial*, Luxembourg, Banque Indosuez, 1995, p. 44.

le cadre de l' « Opération Gutt », les deux pays instaurent le contrôle des changes qu'ils confient d'abord à l'Institut du Change qui devient rapidement l'Institut belgo-luxembourgeois du Change (IBLC) pour bien marquer la relation entre les deux pays⁴. En matière de monnaie et de change, la Belgique et le Luxembourg ont désormais la même législation.

Indépendamment du problème monétaire, se posa la question de la fiscalité. Elle fut résolue dans le principe par le maintien au Grand-Duché de l'ensemble de la législation allemande, hormis quelques exceptions propres au régime national-socialiste⁵.

Le rétablissement de la situation économique du pays imposa de résoudre trois problèmes urgents : le rétablissement du commerce extérieur pour retrouver au plus vite des sources d'approvisionnement et des débouchés pour l'industrie, la reconstitution de l'économie interne et le problème du financement. Pour sa part, la Belgique, définitivement sortie de la guerre, bénéficia d'une forte croissance soutenue par la demande nationale et internationale. Associé à cette croissance et grâce à la reprise de l'union douanière et de l'union économique, le Luxembourg participa activement aux opportunités d'approvisionnements et surtout aux conditions financières très favorables dont bénéficiait le partenaire belge vis-à-vis des U.S.A.⁶

Du plan Marshall à l'O.E.C.E.

Encore en équilibre en 1938, la balance des paiements de l'Europe accusa, en 1947, un déficit de 7 500 millions de dollars par rapport à l'ensemble des pays d'Outre-mer⁷. C'est précisément devant cette pénurie générale de devises fortes qui entraînait la diminution des achats européens en Amérique, que cette dernière décida de remédier à une carence qui ne pouvait être que nuisible à son propre commerce. C'est dans cette perspective que fut élaboré le Programme de redressement de l'Europe (*European Recovery Program* ou ERP), mieux connu sous le nom de « Plan Marshall ». S'il consista

4 Voir « Comité des Priorités et contrôle des changes », *L'Écho de l'industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, 23^e année, n° 7, 7 avril 1945, p. 1-2.

5 *L'Écho de l'industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, 23^e année, n° 4, 24 février 1945, p. 6.

6 À la fin de 1944, une commission avait été créée qui réunissait les ambassades d'Angleterre et des États-Unis, le gouvernement belge et la Mission militaire alliée qui avait pour but d'établir des plans d'importations en Belgique et d'achats à l'étranger de matières premières alimentaires. Voir « Le ravitaillement alimentaire de la Belgique », *L'Écho de l'industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, 22^e année, n°1, 9 décembre 1944, p. 6.

7 Chambre des Députés Luxembourg, Session ordinaire 1948-1949, n° 234.

essentiellement à soutenir financièrement la reconstitution économique des pays de l'Europe occidentale et faciliter ainsi le retour à un équilibre commercial intercontinental, le volet politique n'en était pas à écarter⁸.

Si dès le lendemain matin, le discours de Marshall fit la une de la presse locale⁹, les autorités luxembourgeoises s'empressèrent... de ne pas réagir, souhaitant en fait se rallier à la décision de ses deux autres partenaires du Benelux afin de synchroniser une réponse à l'attention du Département d'État américain. Sur les instances du gouvernement hollandais, les trois pays s'accordèrent à exprimer leur intérêt pour la déclaration de George Marshall, se déclarant « prêts à prendre en considération toute nouvelle suggestion qui pourrait contribuer à l'assainissement de la situation économique en Europe et à collaborer à sa réalisation », tout en rappelant le rôle pionnier du Benelux en matière de rapprochement économique depuis la libération.

Alors que les Belges s'étaient montrés plutôt réservés à l'offre américaine, l'accueil fut nettement plus favorable du côté anglo-français. Le 3 juillet, les deux pays décidèrent d'inviter les autorités de vingt-deux États à participer à une conférence qui devait se tenir à Paris le 12 juillet : huit d'entre eux refusèrent¹⁰ et quatorze acceptèrent.

La conférence s'ouvrit à Paris le 13 juillet 1947 dans les salons du Quai d'Orsay et prit fin après la désignation des membres d'un Comité de travail chargé d'arrêter le statut d'organisation de la Conférence et le programme de la tâche à entreprendre. Les projets du Comité, soumis à l'Assemblée le 16 juillet suivant, furent adoptés à l'unanimité. Les délégations se séparèrent et laissèrent en place « le Comité de Coopération Économique Européenne » (C.C.E.E.), composé des délégués de tous les États membres et chargé de coordonner les travaux des comités prévus par le statut d'organisation. Ceux-ci furent au nombre de cinq : un comité exécutif dans lequel figurait un représentant hollandais et quatre comités techniques dans lesquels figurait à chaque fois un des pays du Benelux¹¹ dont le Luxembourg qui représentait le Benelux dans le très important comité sidérurgique.

8 G. Kurgan-van Hentenryk, « La Belgique et le plan Marshall ou les paradoxes des relations belgo-américaines », *Revue belge de philologie et d'histoire*, Bruxelles, 1993, volumes 71, n°2, p. 292, note 11 ; R. Brion, J.-L. Moreau, « La Politique monétaire belge dans une Europe en reconstruction (1944-1958) » *La Banque nationale de Belgique 1939-1971*, 2, BNB, Bruxelles, 2005, p. 170 ; J.-M. Gaillard, « 1957 : le traité de Rome est-il une invention américaine ? », *L'Histoire*, n° 208, mars 1997, pp. 68-73.

9 *Luxemburger Wort*, 06.06.1947, n° 157, 100^e année, p.1.

10 Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Finlande, Albanie et Tchécoslovaquie qui après avoir répondu affirmativement, par suite d'une intervention pressante du Kremlin, s'abstinrent.

11 Agriculture et ravitaillement avec les Pays-Bas, sidérurgie avec le Grand-Duché, transports et énergie dans lesquels figurait la Belgique.

De leur côté, les autorités américaines engagèrent rapidement des rapprochements avec les futurs bénéficiaires du Plan. Le 12 septembre 1947, la commission « Smith-Mund Committee » composée de sénateurs, de députés et du directeur général des Affaires Étrangères des États-Unis arrivait à Luxembourg avec pour mission d'étudier sur le continent européen tout ce qui avait trait au domaine de l'information – radio, librairie, presse – et de la propagande. Le 20 du même mois, c'est au tour du *Herter*¹² *Select Committee on Foreign Aid* de débarquer dans la capitale luxembourgeoise suivi en novembre par deux fonctionnaires américains de l'Office du Commerce Extérieur, E.R. Schnellbacher et Eugen Bradermann, chargés de parcourir le Luxembourg, après avoir visité onze pays européens. L'objet du voyage portait sur l'aide que l'Office du Commerce Extérieur américain pouvait fournir aux exportateurs intéressés par le marché américain¹³.

À la fin du mois de septembre 1947, dès que les conclusions de la Conférence de Paris furent connues, le Président Truman initia le processus institutionnel qui devait aboutir en juin 1948 au vote définitif du plan Marshall par le Congrès américain. Les 19 et 22 décembre 1947, Truman définit les grandes lignes du projet : le montant des aides devait s'élever à 17 milliards de dollars du 1^{er} avril 1948 au 30 juin 1952, dont 5,3 milliards pour la période allant jusqu'au 30 juin 1949¹⁴ et les aides allouées se feraient sous forme de dons – livraison d'aliments, de carburants, d'engrais, de matières premières – et de prêts. Afin de contrôler rigoureusement les réalisations des objectifs du Plan, les États-Unis exigèrent que chacun des pays concernés signât un accord bilatéral avec eux et pour suivre la mise en place de l'*European Recovery Programm* (ERP), Truman institua l'*Economic Cooperation Administration* (E.C.A.)¹⁵ dont la direction fut confiée à Paul Hoffman¹⁶ et envoya en Europe un ambassadeur itinérant exceptionnel, Averell Harriman¹⁷, au titre de l'ERP.

12 Christian Herter, représentant républicain du Massachusetts, qui assumait la direction effective de cette commission et lui donna son nom.

13 « Une délégation de l'Office du Commerce Extérieur des États-Unis à Luxembourg », in *L'Écho de l'Industrie*, n° 24, Luxembourg, 22 novembre 1947, p. 3

14 Kurgan-van Hentenryk, G., « La Belgique et le plan Marshall ou les paradoxes ... », p. 312, dont 295.500.000 dollars pour la Belgique et le Luxembourg, y compris les territoires d'Outremer.

15 *Foreign Assistance Act of 1948*. Title I, Economic Cooperation Act of 1948, Public Law 472. 80th Congress, 3 avril 1948.

16 Le 9 avril 1948, le président américain Harry Truman nomme Paul Hoffman au poste d'administrateur de l'« Economic Cooperation Administration » (ECA) chargée de la répartition des fonds fournis par le Plan Marshall.

17 Le 23 avril 1948, la Commission des Affaires étrangères du Sénat approuva à l'unanimité la nomination de Averell Harriman, alors ministre du Commerce, comme ambassadeur itinérant représentant des États-Unis en Europe au titre de l'ECA.

À Luxembourg, le directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, invité par le *Rotary Club* à tenir une conférence sur le « plan » américain, déclara qu'il « était difficile, sinon impossible de parler d'une chose qui n'existe pas (...) car ce qu'on appelle le plan Marshall n'est pas un plan, c'est une idée ». Et après avoir longuement évoqué le rapport des Seize, il conclut :

« (...) Toutes ces initiatives montrent, sans aucun doute, que l'idée d'une coopération économique étroite a fait du chemin en Europe (...). Il manque je ne sais quoi. Il y a trop de projets, trop de promesses, trop de réalisations lointaines alors qu'il aurait fallu une idée de génie dans l'immédiat (...) »¹⁸.

En matière monétaire, conçu pour couvrir le déficit des pays européens vis-à-vis de la zone dollar, le plan Marshall ne prévoyait rien pour résoudre le problème des paiements intra-européens. À défaut d'un accord unanime au sein du C.C.E.E., le Belge Hubert Ansiaux¹⁹ aidé de Maurice Frère²⁰ parvint à jeter les bases d'une *clearing house* limitée à quelques pays : France, Pays-Bas, Italie, Belgique et Luxembourg. De nouvelles réunions du comité des accords de paiement du C.C.E.E. aboutirent à la signature, le 18 novembre 1947, d'un accord restreint de compensation²¹ entre ces cinq pays²². Dans le cadre de cet accord se posa le problème de la représentation du Luxembourg. La question s'était déjà posée lors de la réunion de la *United Nations Conference on Food and Agriculture* en 1943. Elle refit surface lors de la conférence de Bretton Woods en 1944, puis lors de la signature de la convention monétaire entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas du 21 octobre 1943²³ et à l'occasion de la signature de la convention douanière conclue entre

18 « Plan Marshall », *L'Écho de l'industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, Luxembourg, n° 24#25#26, 1947, 22 novembre et s. - pp. 4-5*5*4-5.

19 Ansiaux Hubert (1908-1987). Gouverneur de la Banque nationale de Belgique. Ingénieur commercial de l'Institut Solvay, il consacra toute sa carrière aux questions monétaires. Déjà au service de la Banque nationale de Belgique avant 1940, il en devint directeur en 1941, vice-gouverneur en 1954 et gouverneur en 1957. Président du Comité des Paiements de l'O.E.C.E., il joua un rôle fondamental dans le secteur de la coopération monétaire internationale.

20 Maurice Frère (1890-1970). Économiste et ingénieur commercial. Gouverneur de la Banque nationale de Belgique de 1944 à 1957 et vice-président de la Banque des règlements internationaux à Bâle.

21 Les parties intervenantes, avant d'exiger le règlement en or prévu dans les accords en vigueur, firent débiter des opérations de compensation sur les échanges réalisés. Au terme de cet accord, les pays intéressés avant de régler les dettes respectives par les réserves en or, pouvaient conclure des accords de compensation sur les soldes des échanges effectués. Sur les mécanismes de compensation, voir R. Brion, J.-L. Moreau, « La Politique monétaire belge dans une Europe en reconstruction (1944-1958) »..., pp. 177-180

22 R. Brion, J.-L. Moreau, « La Politique monétaire belge dans une Europe en reconstruction (1944-1958) »..., pp. 171-176.

23 Voir M.-P. Eyschen, *Les relations belgo-luxembourgeoise dans l'immédiat après-guerre. 1944-1947*, travail inédit, Luxembourg, 2003, pp. 93 et svtes.

les Pays-Bas et l'U.E.B.L. le 5 septembre 1944. En juillet 1947, devant la Chambre des députés luxembourgeois, Joseph Bech déclara à propos des négociations du Benelux : « Trois pays et deux délégations. Deux pays pour les négociations et trois pour la ratification »²⁴. Aussi, en novembre 1947, le problème resurgit-il dans le cadre de l'accord de compensation monétaire multilatéral. Le 22 novembre 1947, Joseph Bech informa Robert Als, ministre luxembourgeois à Bruxelles, que le gouvernement français souhaitait faire signer l'accord de compensation dans les meilleurs délais. Il apparut bien vite que le Gouvernement belge souhaitait signer « tant à son nom qu'au nom du Gouvernement luxembourgeois » ce à quoi s'opposa Bech qui observa qu'à la Conférence des Seize, le Gouvernement luxembourgeois avait acté en son nom propre et non comme membre de l'U.E.B.L. et que dès lors il souhaitait apposer sa signature au même titre que les autres contractants tout en se ralliant aux décisions techniques prises par la Belgique.

La mise en place des accords.

Quand le 11 février 1948, Joseph Bech se présenta devant la Chambre des députés pour défendre le budget des Affaires Étrangères, il déclara : « la politique internationale dans les mois passés a été dominée par deux questions : le plan Marshall et la récente initiative franco-britannique de la création d'une Union Occidentale ». Après avoir retracé l'historique du projet américain et le déroulement de la Conférence des Seize à Paris, il évoqua les grandes lignes du plan et conclut « qu'en attendant le vote du Congrès américain sur le *European Recovery Plan*, il est prématuré de discuter les modalités d'exécution de ce plan ». Les oppositions au discours de Bech sur l'aide Marshall vinrent principalement du camp communiste et socialiste qui reprochèrent à Bech son attitude trop exclusive en matière de politique étrangère, trop opaque en matière d'information et ils revendiquèrent la participation de représentants des travailleurs à l'élaboration des accords et des traités à l'Étranger relayés en cela par l'avis du Conseil d'État qui recommanda au Gouvernement « (...) de grouper, dans des Comités consultatifs, les représentants qualifiés de tous les secteurs de l'économie, y compris les syndicats ouvriers, afin de s'assurer leur collaboration dans cette question d'intérêt national. »²⁵. Bech

24 G. Trausch, « Vers un plus grand équilibre : les relations belgo-luxembourgeoises de 1940 à nos jours », *Belgique – Luxembourg. Les relations belgo-luxembourgeoises et la Banque Générale du Luxembourg 1919 – 1994*, G. Trausch (dir.), Luxembourg, Banque Générale de Luxembourg, 1995, pp. 162-163.

25 Chambre des Députés. Session ordinaire de 1948-1949. N° 255. Avis du Conseil d'Etat du 7 décembre 1948, p.15.

balaya les objections déclarant que « dans tous les pays, c'est le Ministre des Affaires Étrangères qui est responsable de la politique étrangère. Le rôle du Parlement est d'approuver ou de désapprouver sa politique »²⁶, que « dans aucun pays²⁷ les représentants des travailleurs [ne] sont associés d'office et de façon permanente à l'élaboration des accords et traités avec l'étranger ».

Le 13 mars 1948, Paul-Henri Spaak, invité par l'Union Royale Belge à Luxembourg, fit un discours au Cercle Municipal de la capitale sur la situation internationale et sur l'extrême urgence de la mise en application du plan américain et le 16 juin, la Réunion des Présidents des Conseils de Benelux décida de créer un groupe de travail chargé d'étudier les répercussions du Plan Marshall sur les trois pays²⁸. Par ailleurs, chacun des pays bénéficiaires avait mis en place des services nationaux chargés de l'application du plan. Alors que la Belgique avait créé « l'Administration belge de coopération économique, dite A.B.C.E.²⁹ », Luxembourg avait élaboré son propre cadre administratif³⁰. En outre, le Grand-Duché avait une délégation à l'O.E.C.E. présidée par Joseph Bech et des représentants dans la plupart des comités spéciaux : comité des échanges intra-européens, comité des balances commerciales, comité de l'acier, comité du charbon, comité de l'électricité, comité du pétrole, comité des transports, etc. Un fonctionnaire, attaché à la Légation de Paris, avait pour mission de suivre les travaux du Comité de Coopération européenne et d'en informer le Gouvernement et plus particulièrement le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur en charge du Plan.

26 En matière « d'opacité » et de manque d'information en matière de politique étrangère, outre la problématique du plan Marshall, il vaut la peine d'épingler venant, non plus cette fois des milieux politiques mais des milieux industriels luxembourgeois, la remarque de l'éditorialiste de *L'Écho de l'Industrie* du 5 juin 1948 qui, à propos de la réunion Benelux au Château d'Ardenne, écrit : « Par la presse – étrangère évidemment – on apprend qu'une nouvelle réunion des trois pays de l'union douanière Benelux aura lieu prochainement au Château d'Ardenne... Mais, en fait et sauf les gouvernements et leurs experts, personne ne sait rien de précis sur ce point. La grande armée des intéressés – industriels, agriculteurs, artisans, commerçants, viticulteurs, travailleurs – continue à rester dans l'ignorance de ce qui se passe ou de ce qui se prépare ».

27 Sur la problématique syndicale vis-à-vis du Plan Marshall, voir Grosbois, T., « L'attitude des syndicats socialistes néerlandais, belges et luxembourgeois à l'égard du Benelux, du Plan Marshall et de l'O.E.C.E. 1946-1950 », in *Milieux économiques et intégration européenne en Europe Occidentale au XX^e siècle*, éd. E. Bussière et M. Dumoulin, Arras, 1998, pp. 340-349.

28 Piloté par le Belge Snoy, le groupe comportait luxembourgeois Paul Elvinger et Alphonse Schwinnen du Ministère des Fiances.

29 Créée par Arrêté du Régent du 25 mai 1948 avec pour Secrétaire général Roger Ockrent. Voir G. Kurgan-van Hentenryk, « La Belgique et le plan Marshall ou les paradoxes ... », p. 323.

30 Joseph Bech, Ministre des Affaires Étrangères ; un comité exécutif pour les affaires courantes ; un comité interministériel composé de délégués des différents ministères ; une conférence de consultation comprenant les membres du comité interministériel et des délégués des représentations professionnelles ; des agents de liaison à Paris, Bruxelles et Washington.

Le 3 juillet 1948, Pierre Dupong, Président du Gouvernement Luxembourgeois et George P. Waller, chargé d’Affaires des États-Unis d’Amérique, signaient à Luxembourg l’Accord de coopération bilatérale entre les Luxembourg et les États-Unis conformément au cadre de la Loi de Coopération Économique. Seconde des quatre conventions³¹ qui fixaient l’aide américaine, elle intéressait plus particulièrement le Grand-Duché. Sorte de traité-type d’adhésion au plan Marshall, il fut conclu séparément par chacun des autres pays et reprenait les principes d’aide et de garanties prescrits par l’*Économie Coopération Act*.

L’approbation de la Chambre des députés.

Si, jusqu’à présent, négociations et conclusion des traités avaient relevé de la sphère internationale, il fallut procéder à la mise en application des accords au plan national. Le 17 mars 1949, soit près d’une année après la signature de la Convention de Paris, la Chambre Luxembourgeoise mit à l’ordre du jour de la séance publique le vote du rapport de la Section centrale sur la Convention de Coopération économique européenne et ses protocoles additionnels. Lors du débat du 15 mars 1949 à la Chambre des Représentants, Fernand Loesch, rapporteur de la Section centrale, rappela les sommes mises à la disposition des pays de l’Union : 3 millions de dollars à titre de dons³², 50 millions de dollars à titre de prêts, 207,5 millions de dollars à titre d’aide conditionnelle.

Au cours de la séance, les députés communistes firent feu de tout bois pour s’opposer au Plan : le machiavélisme des grands trusts américains – Bank Brown Brothers, Harriman & Co, l’Union Pacific Railroad, la Guaranty Trust, la Ballimore National Bank, Studebaker, l’United States Baltimore an Ohio, Glenn Martin Aircraft Co... – avides de réduire l’Europe en servitude, l’opposition du peuple américain au Plan, la ruine potentielle de l’économie nationale et les rapprochements nécessaires avec l’Union Soviétique. Joseph Bech rétorqua que l’Union, loin de rejeter les pays à régime communiste, continuait de négocier des accords commerciaux avec les pays de l’Est et que le financement Marshall contribuait à la survie de l’exportation

31 La première convention par ordre chronologique fut l’Acte final de la seconde session du Comité de Coopération économique européenne et la Convention de Coopération Économique Européenne signée à Paris le 16 avril 1948.

32 En matière de dons mis à la disposition du Gouvernement luxembourgeois, Loesch évoqua à la Chambre la somme de 98.275 dollars, alors qu’en réalité le Gouvernement luxembourgeois en avait reçu 103.448 en décembre 1948. Le solde de 5 173 dollars avait été versé à la Mission de Coopération économique de Bruxelles. Voir *Bulletin d’Information de Documentation*, XXIV^e année, Vol. I, n°5, mai 1949, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, 1949, p. 230.

luxembourgeoise qui ne pouvait pas « consommer son énorme production de fer ». *In fine*, les quatre projets de lois furent approuvés par 46 voix contre 5, celles des députés communistes.

La destination des fonds.

L'apport par l'Union d'une contribution nette au financement des règlements inter-européens constituait la condition préalable à l'octroi de la fraction la plus importante de l'assistance accordée par les États-Unis. La contribution nette de l'Union au système de paiements et de compensations établi entre les pays participants atteignit 119,9 millions de dollars au 31 mars 1949. Cette contribution résultait, soit des droits de tirage exercés par les pays débiteurs via la B.R.I., soit des sommes créditées directement à la France et aux Pays-Bas en raison du déficit dans la balance des paiements de ces pays avec l'U.E.B.L.³³.

En matière de dons octroyés, en dehors de 5% qui revenaient à la Mission de l'Administration de coopération économique, l'affectation à donner à ces fonds pour les pays de l'Union devait être déterminée avec l'accord de l'Administration de Coopération économique ; pour le Grand-Duché, ils devaient contribuer à réduire la dette flottante. Par ailleurs, pour la contrepartie de prêts contractés par le Grand-Duché de Luxembourg, il avait été envisagé de les destiner au rééquipement de la petite et de la moyenne industrie³⁴ et à divers travaux publics, mais aussi au rééquipement agricole, l'industrie lourde ayant été exclue du programme de financement Marshall. En réalité, les fonds Marshall ne furent finalement pas octroyés pour l'aide aux entreprises³⁵. Pris à partie lors de la séance publique à la Chambre du 15 mars 1951 par le député socialiste Michel Rasquin qui lui reprocha de prêter aux moyennes et petites entreprises au taux de 4,75% ce qu'il avait reçu à 2,5% des Américains, le ministre Dupong se rétracta déclarant que les 80 millions prêtés aux entreprises provenaient de la Trésorerie de l'Etat et non des prêts Marshall réservés aux barrages et aux financements des silos agricoles³⁶.

33 « Les modalités techniques de l'assistance américaine et l'aide reçue par l'U.E.B.L. au cours des douze premiers mois du plan Marshall », *Bulletin d'Information de Documentation*, XXIV^e année, Vol. I, n°5, mai 1949, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, 1949.

34 Évaluée à 200 entreprises en 1953. Voir, M. Duscher, « La situation dans l'industrie moyenne. Mesures nécessaires. », *L'Écho de l'Industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, 31^e année, n°3, 17 janvier 1953, p.1-2.

35 Contrairement à l'affirmation que fait l'historien Gilbert Trausch dans *Histoire du Luxembourg, Collection « Nations d'Europe »*, Hatier, Paris, 1992, p. 196.

36 Archives de la Chambre – C-1950-O-040-004- p. 1779.

Un inventaire des projets présentés aux différents Comités de l'O.E.C.E avait été rendu public dès le mois de février 1949. Le détail des projets, publié dès 1950, portait sur l'augmentation de la production d'énergie électrique, la navigabilité de la Moselle, l'électrification des chemins de fer luxembourgeois, l'établissement d'une liaison ferroviaire entre le Luxembourg et la Sarre, l'aménagement des grandes routes de trafic international, l'agrandissement de l'aéroport, l'amélioration du régime des cours d'eau, la construction d'une usine à gaz centrale et de cités ouvrières.

Si le Plan Marshall avait contribué au ravitaillement du pays et renforcé, par l'aide indirecte les résultats du commerce extérieur luxembourgeois, il eut aussi des conséquences pour le développement du tissu économique national grâce à l'octroi de dons directs. Mais outre les opportunités financières, le pays pu aussi tirer avantage de l'organisation des missions d'assistance technique dont la participation à un voyage organisé en 1949 pour l'étude de la production et de la distribution d'électricité aux États-Unis et à la mission d'études des experts hôteliers partis à Washington en 1950, dans le cadre de la campagne de propagande que les pays membres de la Commission Européenne du Tourisme avaient entreprise aux États-Unis. Par ailleurs, un spécialiste américain de l'économie laitière visita les laiteries luxembourgeoises et présenta au gouvernement un rapport détaillé sur l'amélioration de la qualité des produits laitiers. D'autres experts luxembourgeois eurent l'occasion de se rendre aux U.S.A. dans le cadre de différentes missions dont une sur les « Forêts et les produits forestiers », une autre sur les « Services de vulgarisation agricole », une encore sur l'organisation et la législation du travail³⁷ et, fin janvier 1951, une mission sous l'égide de l'E.C.A. consacrée à l'étude de la productivité à laquelle participa Guill Konsbruck, directeur général adjoint de l'Arbed³⁸.

Outre leur utilisation pour l'assainissement des finances publiques et l'aide au développement sectoriel, les autorités gouvernementales avaient projeté d'utiliser une part des dons et crédits Marshall pour le développement et la modernisation de l'infrastructure économique du pays mais seulement deux projets furent financés : le barrage de la Basse Sûre à Rosport et celui de la Haute Sûre à Esch-sur-Sûre.

37 « Le plan Marshall et nous », *L'Écho de l'Industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, 29^e année, n°5, 10 mars 1951, p. 3.

38 « Retour des États-Unis », *L'Écho de l'Industrie. Revue luxembourgeoise de la vie économique et sociale*, 30^e année, n°4, 26 janvier 1952, p. 1-2.

Conclusion

Alors qu'il a été évoqué que, contrairement à ses voisins et principaux partenaires commerciaux, la Belgique n'a pas connu de contribution significative du plan Marshall à son développement économique³⁹, on peut considérer que pour sa part le Grand-Duché en a tiré quelques avantages significatifs.

Ainsi, en matière de nouvelles infrastructures, les fonds mis à la disposition du pays permirent de financer partiellement les nouveaux barrages qui, une fois construits, fournirent un nouvel apport en électricité et en eau potable. Dans le secteur agricole, s'il est peu aisé d'en apprécier *a priori* tous les effets, le programme mis en place par la *Mutual Security Administration* a sans doute stimulé l'amélioration des structures des exploitations agricoles, des techniques d'exploitation et de la structure des produits. Un autre domaine qui a vu de notables améliorations après la guerre est celui des techniques de production. Dès la fin des années 40, et pour partie grâce aux aides américaines, un certain nombre d'agriculteurs purent acquérir du matériel, dont des ensileuses, afin de mieux assurer le ravitaillement du bétail, mais purent aussi faire l'acquisition de tracteurs. Enfin, dans le domaine de la production agricole, c'est celle de la viande, du lait et des plantes fourragères qui a connu un net essor : les fonds américains contribuèrent à former les agriculteurs pour les inciter à en améliorer la qualité.

Dans une perspective différente, l'environnement médiatique qui a entouré la diffusion du plan Marshall a probablement modifié, au cours années 50, à travers des films documentaires ou de fiction⁴⁰, articles de presse, « réclames » et dans une moindre mesure par la télévision, le regard que la société luxembourgeoise portait sur elle-même et contribué à amplifier le processus de « modernisation » des mentalités dont l'*american way of life* représenta le modèle à suivre.

Un dernier point qu'il me semble opportun d'évoquer est le rôle de révélateur qu'a joué le Plan Marshall dans la prise de conscience par les autorités locales de la position du pays au plan international. Considéré plutôt au XIX^e siècle comme un enjeu géopolitique que comme un État à part entière, le Grand-Duché émergea plus visiblement au plan international quand il fut admis en 1920 à la Société des Nations. Rompant avec le

39 G. Kurgan-Van Hentenryk, « Le plan Marshall et le développement économique de la Belgique »..., p. 172.

40 Voir <http://www.marshallfilms.org/mpf.asp>

principe de « neutralité atténuée » adopté au cours de l'entre-deux-guerres, le pays visa au lendemain de la seconde guerre mondiale à revoir sa politique de sécurité en signant en juin 1945, la Charte de San-Francisco, en mars 1948, le traité de Bruxelles et en adhérant en avril 1949, par la signature du traité de Washington, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'immédiat après-guerre fut aussi l'occasion pour le Luxembourg d'affirmer sa volonté de s'associer aux grandes institutions économiques internationales : en juillet 1944, le pays est représenté à la conférence de Bretton-Woods et devient membre du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour le Développement. L'adhésion – dans le sillage de la diplomatie belge d'abord – aux différentes négociations qui institueront le Benelux, relayée ultérieurement par une volonté plus insistante de signer en son nom propre les Conventions internationales, contribuera à éveiller des attitudes plus « indépendantistes » à l'égard du partenaire belge⁴¹ et préparera ainsi le Luxembourg à faire entendre plus distinctement sa voix, « avec circonspection et prudence »⁴², dans les négociations du nouvel ordre européen. Cette nouvelle visibilité au plan international, le Luxembourg le dut sans doute pour grande partie à sa participation au Plan américain.

41 Outre les distanciations politiques évoquées dans ce texte, voir aussi en matière industrielle, T. Grosbois, « L'influence des groupes patronaux sur la prise de décision au sein du Benelux (1946-1950) », *L'Europe du patronat de la guerre froide au début des golden sixties*, éd. M. Dumoulin, Bern, 1993, pp. 111-157 et plus particulièrement « L'affaire Goodyear (1949-1950) ».

42 P. Werner, « La position du Luxembourg dans la communauté européenne », *C.S.C. Bulletin de documentation*, n° 13, 21^e année, 1965, p. 6.

GUERRES ET MÉMOIRE DES GUERRES

LA BATAILLE DE WATERLOO ET SON IMAGE EN BELGIQUE

Jean-Michel STERKENDRIES

L'image d'un événement est toujours évolutive et à facettes multiples. Elle se forme de façon largement irrationnelle, intègre plus ou moins bien une information plus ou moins correcte. On y trouve son compte de légendes et de mythes. Elle peut être troublée aussi, sinon fabriquée, par certaines instrumentalisation politiques, et la Belgique ne serait pas la Belgique si l'on n'y trouvait pas quelque part la question communautaire. Un événement aussi important et dramatique que la bataille de Waterloo pouvait difficilement échapper à la tendance générale. L'image est évidemment plurielle car le public est loin d'être monolithique : des spécialistes ou passionnés de l'épopée napoléonienne au touriste lambda qui visite le champ de bataille, en passant par le potache à qui on en parle peu ou pas du tout suivant les aléas du programme scolaire, ou encore le téléspectateur à qui l'on offre invariablement au journal télévisé de chaque 18 juin les images de reconstitutions hautes en couleurs.

Depuis deux siècles, la littérature spécialisée (ou qui se prétend telle) a été surabondante. Il y a eu de fort bons ouvrages. D'autres beaucoup moins bons ont donné libre cours aux polémiques en tout genre et à la stratégie en chambre. Ces productions ne touchent qu'un public assez restreint. Sont venues s'ajouter les évocations romanesques dont les plus connues sont les *Mémoires d'Outre-tombe* de Chateaubriand, *La Chartreuse de Parme* de Stendhal, le *Waterloo* d'Erckman-Chatrian, *L'Expiation* de Victor Hugo, à laquelle viendra s'ajouter l'évocation de la bataille dans *Les Misérables*. Mais qui lit encore ces auteurs aujourd'hui ? Assurément peu de monde.

Dans les programmes d'histoire et les manuels scolaires, Waterloo n'est évoqué en général que de façon très brève, parfois pas du tout, ce qui n'empêche qu'en peu de mots on réussit parfois à écrire des bêtises ou, à tout le moins, des inexactitudes. Le cinéma s'en est mêlé. Celui-ci était à peine inventé que les Anglais tournaient en 1913 *The Battle of Waterloo* ; plusieurs films suivirent, de la mise en scène d'Abel Gance (qui n'est plus regardable aujourd'hui, ou alors au deuxième degré), aux comédies de Sacha Guitry, avant l'évocation qui reste à ce jour la plus puissante et la plus spectaculaire, le film que le Russe Sergueï Bondartchouk réalisa en 1970. Un énorme budget, un casting fabuleux, des milliers de figurants n'empêchèrent pas le

film d'être un échec commercial. On le passe de temps en temps, plutôt rarement, à la télévision et le DVD est en vente à un prix très raisonnable. La télévision, elle aussi, a joué son rôle. Citons pour l'exemple le téléfilm *Napoléon* réalisé récemment par Yves Simoneau, où l'on a vu dans le rôle de Napoléon un Christian Clavier plutôt inattendu. Il y a aussi les nombreux documentaires où Waterloo est évoqué avec plus ou moins de détails. C'est le cas, par exemple, dans la série *Moi Belgique* qu'Annie Cordy a présentée au cours de l'année 2010. Comme nous sommes au XXI^e siècle, n'oublions pas de citer Internet, sur lequel on trouve comme d'habitude le meilleur et le pire, en particulier la désormais bien connue encyclopédie en ligne *Wikipedia*.

Une autre façon de se faire une idée de ce qu'a été Waterloo est bien évidemment de se rendre sur le champ de bataille, site en principe protégé depuis la loi du 25 mars 1914. Plus de 130 monuments ou plaques commémoratives rappellent, un peu partout, que la Belgique fut le cadre d'un affrontement majeur en 1815. Même celui qui traverse le champ de bataille tout à fait par hasard ne peut pas ne pas s'en apercevoir. Il est très possible de passer à côté d'un monument sans le voir, mais il est difficile de ne pas remarquer la butte du Lion (érigée de 1824 à 1826). Une autre réalisation-phare est le Panorama, gigantesque peinture circulaire de 110 mètres de circonférence, achevé en 1912. Il présente l'un des moments forts de la bataille, avec les charges furieuses de la cavalerie française contre les carrés alliés. Et si l'on se rend sur le site lors du week-end le plus proche du 18 juin, on a droit à une reconstitution de la bataille, annoncée chaque année à grand renfort de publicité.

L'un des plus sérieux spécialistes de l'époque napoléonienne, Jean Tulard, écrit dans son récent *Dictionnaire amoureux de Napoléon* : « À Waterloo, le week-end le plus proche du 18 juin, le ministre wallon du Tourisme et l'association *Bataille de Waterloo 1815* mettent en scène les combats avec trois mille acteurs, des chevaux, des canons et des effets pyrotechniques. On s'y croirait. L'historien froncera le sourcil, mais comment ne pas être désarmé devant tant d'enthousiasme et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, tant de souci d'exactitude ? La passion anime ces volontaires de tous les âges qui courent avec l'équipement réglementaire sur le dos au risque d'une crise cardiaque ou d'une foulure d'une cheville. C'est plus dur et plus réel que de refaire les campagnes de Napoléon dans des jeux vidéo. Ces nouveaux grognards perpétuent la Légende. Ce sont eux les vrais amoureux de Napoléon »¹.

1 J. Tulard, *Dictionnaire amoureux de Napoléon*, Paris, Plon, 2012, p. 477, 478.

On trouve ça sérieux ou non, on aime ou on n'aime pas, mais il reste une réalité, c'est que ce genre de manifestation contribue puissamment à façonner certaines images dans le grand public, de même d'ailleurs que les nombreuses « marches » de l'Entre-Sambre-et-Meuse et d'ailleurs. C'est en quelque sorte un retour des choses plutôt amusant et surtout inattendu. La conscription dévorante qui a été le facteur le plus important d'opposition à l'Empereur reçoit ici une image souriante ; il y a de quoi se poser des questions à propos de ce qu'on appelle la mémoire collective.

Mais revenons sur le site, géré depuis 2004 par la société française *Culturespaces*, pour signaler un « Centre du Visiteur » qui propose plusieurs animations aux touristes, ainsi qu'un « battle-tour » d'environ trois quarts d'heure. Au total, ça fait beaucoup de vecteurs d'information, mais qu'en retient le grand public ? Assurément que Waterloo est un moment important et dramatique, mais lorsque l'on entre dans ce qui est (très relativement) du détail, les choses se compliquent.

Voyons par exemple la question des Belges présents à Waterloo. Dans la littérature (au sens large, y compris celle qui, à tort ou à raison se prétend sérieuse), on trouve un peu de tout : les Belges n'y étaient pas, ce qui est faux ; il y avait des Belges, mais uniquement dans les rangs alliés, ce qui est encore faux ; il y avait des Belges, mais uniquement dans les rangs français, c'est toujours faux ; il y avait des Belges des deux côtés, ce qui est vrai. Mais, même lorsqu'il s'agit d'explicitier la version exacte, on trouve des choses surprenantes. Dans l'ouvrage de Catherine Denys et Isabelle Paresys : « Guillaume I^{er} anime la résistance et convainc les Belges d'y participer. L'union des combattants belges et néerlandais lors de la bataille de Waterloo fonde symboliquement le royaume »². Il est intéressant de comparer avec le *Dictionnaire d'Histoire de Belgique* publié sous la direction de Hervé Hasquin : « des Belges participèrent à la bataille de Waterloo, surtout dans les rangs de l'armée française. Un certain nombre de Belges y étaient restés en service tandis que du côté des troupes du Royaume des Pays-Bas, on n'avait pas osé engager les conscrits belges de peur des désertions, aussi, peu nombreux furent les Belges qui se battirent dans le camp des Alliés »³.

En fait, ces deux présentations des faits sont entachées d'erreur. Il n'est pas exact que Guillaume I^{er} avait convaincu les Belges. Le rendement du recrutement (il y en avait tout de même eu un) avait été très faible et l'état d'esprit de la troupe était très mauvais, d'où le jugement médiocre

2 C. Denys, I. Paresys, *Les anciens Pays-Bas à l'époque moderne (1404-1815)*, Paris, Ellipses, 2007, p. 201- 202.

3 H. Hasquin (Dir.), *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, Bruxelles, Didier Hatier, p. 504.

de Wellington, que l'on peut comprendre. Il est tout aussi faux d'affirmer que les Belges « étaient surtout dans les rangs de l'armée française » et il faut signaler au passage l'impossibilité de donner des chiffres précis. On ne peut donner sérieusement que des ordres de grandeur : environ 5 000 du côté allié ; environ 2 000 du côté français⁴.

Cela étant posé, n'hésitons pas à aborder l'aspect communautaire. Les Wallons se seraient « évidemment » trouvés du côté français, les Flamands et Bruxellois se seraient « évidemment » trouvés du côté allié. Cela semble tellement aller de soi que des auteurs par ailleurs très respectables l'affirment sans sourciller. C'est le cas de Marie-Thérèse Bitsch qui écrit dans son *Histoire de la Belgique* : « il y a des Belges dans les deux camps, surtout des Wallons côté français, des Bruxellois et des Flamands côté allié »⁵. Cette petite phrase a été « empruntée » par l'hebdomadaire *Le Vif, L'Express* qui l'a reproduite dans son numéro spécial du 8 décembre 2005. Cela semble logique mais il faut parfois se méfier de la logique en histoire, et la vérité c'est qu'on n'en sait rien. C'est invérifiable du côté français et pratiquement aussi difficile du côté allié.

Un tout petit échantillon connu est celui des chefs de corps belges de l'armée alliée : d'Aubremé est de Bruxelles, de Collaert est de Blehen, près de Liège, Du Vivier est de Mons, Evers est de Bruxelles, de Ghigny est de Bruxelles, Goethals est natif de Maubeuge, Hauw est un Brugeois, de Mercx est de Bruxelles, van Merlen est un Anversois (ancien de l'armée française comme presque tous les autres ainsi que son frère cadet qui lui y est resté), Perez est né à Ypres, Poederlé est Bruxellois, Stevenart est né à Obaix (en Brabant wallon), Van den Sande et Van der Smissen sont tous deux de Bruxelles, ce qui au total nous donne 7 Bruxellois, 4 Wallons et trois Flamands⁶. Il est bien évident qu'un échantillon aussi réduit ne permet de tirer aucune conclusion générale. Pour Henry Dorchy, les Belges auraient été acquis aux coalisés mais les Wallons [exclusivement ?] n'en ont pas moins aidé les soldats français malheureux : « les Belges, acquis aux coalisés, contribuèrent à la défaite de Napoléon à Waterloo, mais au soir de la bataille, les populations wallonnes (en particulier les Carolorégiens et les Namurois) accueillirent les soldats français en retraite et soignèrent les blessés »⁷.

4 Voir la mise au point de J.-H. Frings dans *Dictionnaire de la bataille de Waterloo*, Braine-l'Alleud, Les Guides 1815, 1995, p. 13.

5 M.-T. Bitsch, *Histoire de la Belgique*, Ath, Éd. Belgique-Loisirs, 1996, p. 75.

6 D'après F. de Bas, J. de T'Serclaes de Wommersom, *La Campagne de 1815 aux Pays-Bas*, Bruxelles, A. Dewit, 1908, Tome III, Annexe I.

7 H. Dorchy, *Histoire des Belges*, Bruxelles, De Boeck, 1991, p. 130.

Tout d'abord, il est pour le moins abusif d'affirmer que les Belges étaient acquis aux coalisés. Henri Pirenne avait bien plus sûrement raison lorsqu'il écrivait que « la victoire alliée de Waterloo ne causa pas dans le pays le moindre enthousiasme (...) sans doute, les Belges avaient été excédés du despotisme impérial. Mais que leur réserverait l'avenir ? Courbés jadis sous la volonté de Napoléon, ils l'étaient maintenant sous la volonté de l'Europe »⁸. Quant à l'aide apportée aux blessés à Charleroi, à Namur et beaucoup de localités wallonnes (c'est en Wallonie qu'avaient eu lieu tous les combats), elle fut en effet très réelle, mais elle fut encore plus massive à Bruxelles ... et à Anvers⁹. En conclusion, il y a de prétendues certitudes qu'il serait peut-être bon de revoir.

Terminons par un « détail » qui ne manque jamais d'étonner qui connaît un peu l'histoire, c'est la question « qui a gagné à Waterloo ? » Il a fallu constater depuis longtemps qu'une bonne partie des touristes ne le sait toujours pas en quittant le site. Pour beaucoup de visiteurs, c'est Napoléon qui a gagné et dans un certain sens, on peut comprendre. Il y en a beaucoup plus sur Napoléon que sur Wellington. La légende est passée par là et elle se marque encore, 200 ans après les faits. Sur les plans militaire et politique, nul doute que Napoléon fut le grand vaincu de la journée du 18 juin 1815. Sur le plan de l'image, il est permis de se demander si Waterloo n'a pas été sa dernière victoire.

8 H. Pirenne, *Histoire de Belgique, Tome IV*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1974, p. 230.

9 Bruxelles avait rapidement été submergé par le grand nombre de blessés. Aussi, bon nombre de blessés français furent-ils évacués vers Anvers par le canal de Willebroek pour la plupart. À Anvers comme ailleurs, le dévouement de la population fut admirable. On verra à ce sujet J.-C. Damamme, *La Bataille de Waterloo*, Paris, Perrin, 1999, p. 302 Sv.

CARNETS DE PIOTTES

Patrick HEUSCHEN

Une remarque préliminaire s'impose. Contrairement à ma note d'intention, je n'aborderai pas, par souci de cohérence, de recueils de lettres et j'en resterai dans cette communication aux carnets de combattants.

En 1999, les Archives de la Ville de La Louvière éditaient le carnet d'un soldat de la première guerre, le grenadier Émile Bauwens, né à Houdeng-Goegnies en 1893. Menuisier de son état, Émile Bauwens raconte sa guerre, du 28 juillet 1914 au 5 juin 1916, d'abord sur le front puis à l'École de Pyrotechnie du Havre.

Émile Bauwens a survécu à la Der des Ders. Il est décédé en 1981. Son carnet, accompagné d'une photo, fut retrouvé dans une décharge, et déposé en 1994 aux Archives de La Louvière, lesquelles, comme je l'ai mentionné, l'ont publié avec une introduction de Thierry Delplanq, archiviste de la Ville¹. Depuis, La Louvière a eu la chance de voir arriver deux autres carnets, eux aussi rédigés par des garçons originaires du territoire de l'actuelle entité louviéroise, eux aussi provenant de familles ouvrières, et dans un cas simple soldat, comme Bauwens, et dans l'autre, caporal.

Mais La Louvière possède également un carnet d'un autre type, beaucoup plus rare. Nous y reviendrons plus loin...

Commençons par le carnet d'Émile Bauwens. Une première remarque s'impose d'emblée : ce document est propre, sans ratures, écrit d'une main régulière, et utilisant la même encre du début à la fin. Cet indice et un autre sur lequel nous reviendrons donnent à penser que le carnet a été recopié, voire retouché en période calme.

Venons-en au contenu du carnet, que nous allons comparer bien évidemment aux carnets déposés au Musée de l'Armée et qui ont été analysés en 2005 par Bruno Benvindo². Ensuite, en 2009 le même corpus, ou peu s'en faut,

1 *Au cœur de la Grande Guerre - Le carnet d'Émile Bauwens, 1914-1916*, Th. Delplanq (intr.), La Louvière, 1999.

2 B. Benvindo, *Des hommes en guerre - Les soldats belges entre ténacité et désillusion 1914-1918*, Bruxelles, 2005.

a été abordé par Benoît Amez³. Signalons que Benoît Amez alimente un blog qui prolonge son ouvrage, et aborde des sujets souvent négligés, comme la sexualité des combattants. Un autre point de comparaison incontournable s'offre à notre regard, et celui-ci respecte l'unité géographique et l'unité sociologique. Il s'agit des carnets du sergent-grenadier Gustave Groleau, une forte personnalité, originaire d'Houdeng-Aimeries. Ces carnets furent édités en 2009, avec les dessins et photos du sergent, sous forme de livre par le Musée de Mariemont (édition partielle)⁴ et sous forme de CD-rom (édition complète) par le Centre de Recherches et de Documentation régionale⁵. Jacques Liébin s'est chargé de l'annotation de ces centaines de pages passionnantes. J'ouvre ici une brève parenthèse : l'intérêt de ces carnets, n'est pas loin, pour moi, de ceux du célèbre caporal Louis Barthas !

Émile Bauwens, premier auteur que nous allons examiner, se démarque plutôt par la concision, le non-dit, l'économie de moyens. Un exemple, voici le récit de ce qui s'annonce peut-être comme la dernière rencontre de Bauwens avec sa mère et sa sœur : « Ma mère et Ma sœur se sont misent a pleuré et moi j'en suis retourné bien triste. Se jour la j'ai donné ma montre a ma mère pour reporté chez moi » (sic).

Le récit d'Émile Bauwens commence par la mobilisation. On retrouve chez lui comme chez les autres rédacteurs de carnets moult descriptions de marches, de travaux, de combats, de villes et villages traversés, et la recherche obsessionnelle, on peut le comprendre, de nourriture et de repos.

Une particularité du texte de notre grenadier houdinois est liée aux conditions des premières semaines de guerre : il s'agit du récit des assez nombreuses visites que font les familles à leurs combattants, à peine éloignés du front.

Une autre caractéristique est plus fondamentale : on n'observe jamais de récriminations chez Bauwens, ni de critiques.

Notre ami n'est pas, ne semble pas être, un révolté, ni même un râleur, et il s'abstient de critiques à l'égard des officiers. Ceci contrairement à beaucoup de ses compagnons, notamment ceux dont les carnets se trouvent au Musée de l'Armée, ou encore au médecin militaire Paul De Backer, dont le carnet, édité par le Musée Belge de Radiologie, est très mordant à propos de ses confrères officiers⁶. Contrairement aussi à Gustave Groleau qui, lui, s'en

3 B. Amez, *Dans les tranchées : les écrits non publiés des combattants belges de la Première Guerre mondiale - Analyse de leurs expériences de guerre et des facteurs de résistance* », Paris, 2009.

4 *Au jour le jour avec un soldat de 14-18 – Les carnets du sergent Gustave Groleau*, Mariemont, 2009.

5 *La Guerre de 1914-1918 – Au jour le jour avec le sergent Groleau*, La Louvière, 2009.

6 P. De Backer, *Journal 1914-1918*, Bruxelles, 1999 et 2004.

prend également à l'institution militaire, à l'image d'Octave Barthélemy, simple soldat de la division de Namur, docteur en physique, et dont le carnet, critique vertement l'organisation (ou la désorganisation) militaire ainsi que l'ensemble de la hiérarchie⁷. Bauwens, lui, n'émet jamais de critique à l'égard de l'armée ou des officiers qui le commandent, même quand des hommes sont sacrifiés inutilement. Il ne se plaint guère lors du long périple qu'il doit effectuer après sa blessure. Simplement, de temps à autre le lecteur perçoit une touche de regret, sans plus, par exemple quand il écope de deux jours de cachot, après dix-sept mois de service, pour s'être égaré nuitamment dans la boue du Westhoek.

Une autre constatation : chez Émile Bauwens, on ne trouve pas de cri de guerre à la guerre, pas de désespoir exprimé face à la mort des copains, mais une certaine froideur apparente. S'agirait-il de pudeur ? D'incapacité à trouver les mots ? Ou, comme je l'évoquais plus haut, d'un possible décalage temporel entre les faits et l'écriture, ou la réécriture, qui lisserait quelque peu les émotions ?

Aucune considération non plus n'est formulée sur la situation politique et militaire, sur la suite de la guerre, sur le régime politique belge ou sur le comportement de certains soldats flamands.

Deux passages sont à relever, avec prudence.

À Hofstade, pendant la guerre de mouvement, Émile Bauwens prétend avoir vu « un enfant de 7 à 8 ans, où on lui avait coupé les deux mains » (sic). Il n'apparaît pas clairement si cet enfant est encore vivant. Nous connaissons les conclusions de Horne et Kramer sur ce sujet⁸. Bauwens a-t-il vu un enfant accidenté ? A-t-il été influencé à ce moment, ou plus tard, par la propagande ? Je livre ces questions à la sagacité du lecteur.

Une autre mention originale, dont on ne trouve pas, à ma connaissance, trace chez les autres rédacteurs de carnets, pas même chez les grands contempteurs de l'armée : dans le cadre de la bataille d'arrêt sur l'Yser, en octobre 1914, Bauwens écrit : « Les 19 et 20 en 1^{re} ligne, toujours la même danse. Le 21 et 22, 2^e ligne, on nous fait mettre sur la route dans un fossé avec l'ordre de tiré sur tous les soldat Belge qui voulait partir des tranchés » (sic). Si la chose était avérée, voilà tout à coup la maréchaussée déchargée de ses terribles prérogatives !

7 P. Charlier (éd.), *Carnet du Soldat O. Barthélemy - 13^e Régiment de Ligne - Août-Décembre 1914*, Liège, Céfal, 2002.

8 J. Horne et A. Kramer, *1914 - Les atrocités allemandes*, trad. de l'anglais par H.-M. Benoît, Paris, 2005.

Émile Bauwens est blessé en avril 1915. Évacué vers Dinard, il est étiqueté comme « un colis sans valeur », écrit-il avec un peu de dépit, enfin un peu de dépit serais-je tenté d'écrire. Il est ensuite désigné pour l'école de Pyrotechnie du Havre où, comble de malchance, il est de nouveau blessé dans une explosion. Son carnet s'arrête en juin 1916.

Bien différent est le carnet de Georges Conreur, également déposé aux Archives de La Louvière⁹. Lui aussi est d'origine ouvrière, il est en effet modeleur, Georges Conreur est né à Bois d'Haine en 1889. Il était caporal au 9^e de ligne. Il nous a quittés en 1968. Les deux carnets que nous possédons, assez faciles à décrypter, commencent le 30 juillet 1914 et se terminent le 20 novembre 1914.

Nous ignorons le pourquoi de cet arrêt subit : changement de conditions ? Lassitude face à l'enlèvement dans les tranchées de l'Yser ? Il faut, semble-t-il, exclure la perte d'un ou de plusieurs carnets ultérieurs, car les notes de Conreur prennent fin au beau milieu d'un calepin.

Georges Conreur est un homme qui exprime ses sentiments dès les premières lignes de son carnet, à propos de la séparation d'avec sa famille. Très vite aussi nous avons droit à ses appréciations sur les populations rencontrées : il salue la solidarité de la population ouvrière de Montegnée et en général de tout le pays de Liège. À l'inverse, il note, le 8 août, « lorsque nous entrons en territoire flamand, la solidarité envers nous devient plutôt froide ». Mais à Aerschot, malgré les destructions, il trouve les habitants sympathiques.

Et puis, arrive cette admirable page, celle du premier octobre 1914 : « Voilà 2 mois que nous sommes partis, que nous avons quitté nos familles, que nous souffrons, que nous faisons souffrir les autres, que nous avons peut-être tuer (sic) d'autres hommes et cela continue et continuera peut-être longtemps encore. Espérons toujours. Courage ! »

Tout en rapportant la routine du front, si j'ose m'exprimer ainsi, marches, travaux, première ligne, piquet, repos, bombardements, etc., Georges Conreur décrit aussi la situation générale, il dépasse son propre cas ou celui de sa section ou de sa compagnie. Manifestement, c'est un soldat qui s'informe. Il lit les journaux lorsque c'est possible et se méfie des « canards ».

Il est à noter que Conreur, contrairement à l'immense majorité de ses frères d'armes écrivains, ne critique pas ses officiers. Par contre, à partir de la fixation du front, l'armée en tant que telle commence à en prendre pour son grade. Les exercices contre un ennemi supposé le font ricaner. Il écrit : « C'est plutôt drôle le simulacre, après avoir tant de fois vu la réalité ».

9 Archives de la Ville de La Louvière, fonds Émile Bauwens.

Quelques touches sont soit attendues, soit surprenantes : Conreur fait l'une ou l'autre allusion aux deux « nègres » de son régiment. Sans doute s'agit-il de deux des vingt-cinq Congolais présents en Belgique en 1914 et volontaires dans l'armée belge.

Le 19 août, vers Aerschot, Conreur aperçoit des fantassins allemands abrités derrière des femmes et des enfants.

Enfin, le 18 novembre 1914, la compagnie de Georges Conreur est rassemblée, je cite, « pour écouter un discours du camarade Vandervelde, notre Ministre d'État ; il nous a fait pleurer, rire et nous a remis un peu de baume dans l'âme. Mais malgré tout le moral de nos troupes n'est plus très bon ». Par lassitude peut-être, il faut croire que le camarade Vandervelde ne l'avait pas fait suffisamment rire, Georges Conreur dépose sa plume deux jours plus tard, le 20 novembre.

Évidemment, on se prend à rêver : que notre caporal nous aurait-il livré s'il avait persévéré dans la rédaction de ses carnets ? Mystère. En tout état de cause, le carnet de Conreur mériterait à coup sûr d'être mis à la disposition du public, mais ne marchons pas plus vite que la musique, surtout si celle-ci est militaire.

Que dire alors du troisième carnet déposé aux archives de la capitale du Centre¹⁰ : celui de Florian Gusbin, né à Strepv-Bracquegnies en 1892, décédé en 1973, après avoir exercé la profession d'électricien. Faisons immédiatement un sort à deux de nos frustrations : les carnets de Florian Gusbin sont difficiles à lire, du moins lorsqu'ils sont écrits au crayon à l'aniline, et fait plus regrettable encore, nous ne possédons que quatre tomes sur sept. Pour nous, la guerre du soldat Gusbin, au 2^e puis au 22^e de ligne, commence seulement en mars 1916, alors que nous savons que notre homme fut mobilisé dès le début de la guerre.

Ceci est d'autant plus regrettable que la plume de Gusbin est de la trempe de celle des Barthas ou des Groleau : style soutenu (sauf pendant l'offensive finale), don d'observation, culture politique. C'est un esprit extrêmement critique à l'égard de « ces messieurs les officiers », comme il les appelle, et de l'organisation de l'armée belge. À l'occasion d'une marche pleine de risques parce qu'effectuée au crépuscule, et non en pleine nuit, il écrit « encore une bêtise des dirigeants de l'armée bête ». Chez Gusbin, l'adjectif « bête » suit systématiquement le substantif « armée ». Citons un autre passage : « Ne jamais rien dire et vivre comme des esclaves, voilà ce que voudraient (à rare exception près) MM les officiers de l'armée bête ». Lorsque Pétain vient décorer des généraux belges, il conclut benoîtement : « à tout seigneur, tout honneur. ».

10 Archives de la Ville de La Louvière, fonds Émile Bauwens.

Il se désole, il se révolte des morts inutiles mais chez lui, pas de pitié pour le Boche, le barbare, le Hun, ou « le lâche et vil égorgé », ainsi qu'il décrit l'ennemi dans une ode à la Wallonie rédigée en juillet 1917. Mais plus on avance dans le temps, plus Gusbin réclame la paix et se présente comme antimilitariste, tout en regrettant les progrès allemands en 1918 et en se préoccupant des réparations à venir. En cela, sa position est conforme à celle d'autres auteurs de carnets.

Quelques phrases donnent à penser que lui, Gusbin écrivait pour une certaine postérité : la famille ou des amis. Il lui arrive de décrire un lieu qu'il a fréquenté, d'expliquer un toponyme comme s'il pensait à ses futurs lecteurs. Une mention peut-être significative revient de temps à autre : « j'ai oublié de dire que... ». En 1916, il décrit des combats de 1914, sous le titre « Pages de gloire », et il lui arrive de retenir sa plume, au sujet des propositions de paix par exemple, ou de faits qu'il juge révoltants, ou encore, je cite, « des gens de chez nous qui voudraient voir les Boches gagner, que je ne peux pas nommer, mais dont je doute ». Comme il y avait peu de risques que son carnet fût saisi, bien que ce désagrément arrivât à Groleau, on peut penser que ces retenues de Gusbin concernent ses éventuels lecteurs...

Mais le fait le plus remarquable est que Gusbin se préoccupe de stratégie et de diplomatie. Ainsi, il fait écho aux conférences interalliées, regrette les divisions de l'Entente, compare l'armée française de Verdun à celle de 1914, commente sans illusion l'entrée en guerre de la Roumanie, déplore Caporetto, décrit avec précision et une certaine vista les événements de Russie et suit la situation en Grèce. Sur ce dernier point, il a vraiment du mérite !

À propos des relations avec les frontistes, comme Groleau, ou comme les deux soldats épistoliers Jean Bolle et Paul Heuson¹¹, Gusbin en arrive à une position assez tranchée, sans jeu de mots. Les carnets étudiés par Bruno Benvindo et Benoît Amez sont quant à eux généralement peu loquaces sur le sujet. Évoquant un incident provoqué par un sermon en français, auquel réplique une manifestation de Flamingants, Gusbin reconnaît les droits linguistiques des Flamands mais dénonce le rôle joué par les aumôniers et autres brancardiers, et ensuite notre Wallon préconise, je cite, que « nous retournions à la France et eux à la Hollande ».

Enfin je ne résiste pas à la tentation de vous livrer tel quel le dernier paragraphe du carnet de Florian Gusbin : » les Boches ces jours derniers ont proposé l'armistice au président W (sic), qui a transmis aux gouvernements alliés, mais la presse bourgeoise en France et Angleterre est devenue si impérialiste que je ne crois pas qu'il en sorte du bon. Quoique j'estime qu'il

11 Marcel Bolle de Bal (éd.), *Les survivants du boyau de la mort - Lettres de deux jeunes Wallons en 14-18*, Bruxelles, 1998.

faut se méfier des Boches. Mais je crois qu'après leur militarisme, c'est le leur que les peuples alliés auront à combattre ». Fin de citation. Voilà un homme qu'on aurait peut-être dû inviter à Versailles.

Trois carnets, parfois en harmonie, parfois pas. Nous avons noté des différences malgré la même origine sociale et géographique des auteurs. Ceci dit, ces différences auraient peut-être été moins apparentes si Bauwens et Conreur avaient rédigé, à l'instar de Gusbin, pendant toute la durée de la guerre. À certains moments, le plus consistant de nos carnets louviérois, celui de Florian Gusbin, entre en résonance avec ceux du Musée de l'Armée, par exemple lorsqu'il s'agit d'apprécier le corps des officiers, dont beaucoup sont décriés. Sur d'autres sujets, Gusbin s'éloigne des textes déposés à Bruxelles, par exemple sur la pratique religieuse, complètement absente chez lui, comme chez les autres Louviérois, alors que les carnets déposés à Bruxelles y font souvent allusion. Autre différence à propos du mouvement flamand, rarement mentionné par les carnets du Cinquantenaire et au contraire évoqué par Gusbin, comme par Groleau d'ailleurs. Cette variété, cette richesse, ces différences démontrent, j'ose l'espérer, l'intérêt de la démarche que je vais proposer un peu plus loin.

Mais, d'abord un mot bref du quatrième carnet, déposé à La Louvière¹² sous forme de photocopies et qui appartient à une catégorie beaucoup plus rare puisqu'il s'agit d'un carnet de déporté. Cette rareté s'explique probablement par le fait que les déportés ne disposaient généralement ni des moyens matériels (encre, papier, etc.) ni du loisir d'écrire et de tenir un carnet. Ce document est rédigé par Joseph Bran, de Strépy, né en 1883, décédé en 1965 et qui, comme de très nombreux habitants du Centre, sera déporté en Allemagne en novembre 1916.

C'est un document difficile à lire et il serait intéressant de remonter à l'original.

Mais j'en viens maintenant à une proposition pour la suite des événements, ayant bien entendu en vue non pas la ligne bleue des Vosges, mais l'an 2014.

Il est évident que des carnets de combattants doivent encore se trouver en quantité non négligeable dans les familles, les dépôts d'archives, les sociétés d'histoire, les musées, que sais-je encore. Outre les carnets de combattants, mentionnons les souvenirs des civils restés au pays, ceux des déportés, des internés aux Pays-Bas, des prisonniers, ou des réfugiés. N'oublions pas d'autre part l'intérêt qui peut émaner des collections de lettres, même si la source est fondamentalement différente des carnets, censure et volonté de rassurer la famille obligent.

12 Archives de la Ville de La Louvière, fonds Émile Bauwens.

La plupart des souvenirs de ceux qui ont vécu la Der des Ders chez nous n'ont pas été publiés. Certaines publications ne bénéficient que d'une diffusion restreinte.

À moins de deux ans du début de la commémoration, ne conviendrait-il pas de lancer une offensive de grand style ? Un premier axe : vers les bénévoles en vue de la transcription d'un maximum de carnets et ensembles de lettres ? Le deuxième axe concernerait la création d'un site spécialisé qui mettrait à la disposition de tous ce patrimoine d'une valeur inestimable pour l'historien, le sociologue, le psychologue et le linguiste ? Sans parler du grand public : pensons au succès remporté par la réédition de « Jusqu'à l'Yser » de Max Deauville, ouvrage basé sur un carnet de campagne. Je salue évidemment les initiatives allant déjà dans le sens que je préconise, tel le site « 1914-1918.be », médecins de la grande guerre, animé par MM. Loodts et de Look.

Un autre exemple encourageant est donné par le site français « chtmiste.com », qui est géré par une seule personne. Entre autres informations concernant la première guerre, ce site met actuellement en ligne plus de 135 carnets de soldats, mémoires, albums photos et recueils de lettres selon le principe suivant : les descendants ou dépositaires envoient les documents au gestionnaire du site qui les met en ligne. Consultables à souhait, ils ne peuvent être reproduits qu'avec le consentement du propriétaire ou dépositaire. Ce que fait un simple citoyen à l'échelle de l'armée française, serions-nous incapables de le réaliser collectivement pour sauver et mettre à la disposition des chercheurs et du grand public les souvenirs de nos témoins civils et de nos piottes ?

MARTIAL LEKEUX : L'« ERMITE DE LA TRANCHÉE ! »

Lionel JONKERS

En 2003, Paul Aron, spécialiste de l'histoire de la littérature francophone en Belgique, signale l'absence de Martial Lekeux dans la mémoire collective¹. Ce personnage n'évoque pratiquement plus rien à personne sinon à ceux qui ont, dans leur jeunesse, lu *Mes Cloîtres dans la Tempête*². À l'exception de l'ouvrage quasi hagiographique de Marie-Magdeleine Saeyens³, l'historiographie de l'« Ermite de la Tranchée » est bâtie sur quelques notices biographiques de dictionnaires spécialisés⁴, inaccessibles à un large public. Paul Aron estime, pour sa part – et nous le rejoignons sur ce point – que la stature du personnage ne peut être limitée à ces quelques mentions. En effet, Martial Lekeux est un personnage atypique : officier d'artillerie, religieux franciscain, écrivain à succès, spécialiste en défense militaire, conférencier, professeur de philosophie. Un regain d'intérêt pour cette personnalité complexe s'observe à partir de 2004 au travers de deux travaux récents, réalisés par Cécile Vanderpelen⁵ et Laurence Van Ypersele⁶. Ces deux contributions traitent exclusivement de la dimension littéraire de l'« Ermite ». Dans le cadre de notre mémoire de fin d'études, nous nous sommes penché sur les autres facettes du personnage, étudiées au travers

1 P. Aron, « Le R.P. Martial Lekeux, artilleur et écrivain », *Littératures en contacts. Mélanges offerts à Vic Nachtergaele*, études réunies par J. Herman, S. Engels, A. Demeulemaer, Leuven, 2003, p. 97-109.

2 M. Lekeux, *Mes Cloîtres dans la Tempête*, 81^e édition, Paris, Librairie Plon, 1922.

3 M-M. Saeyens, *Édouard-Martial Lekeux. Artilleur et Franciscain*, Éditions Les Amis du Patelin, Bruxelles, 1964.

4 Citons A. Houbaert, « Lekeux (Martial) », *Dictionnaire de spiritualité, ascétique et mystique, doctrine et histoire*, A. Rayez (dir.), IX, col. 565 ; Id., « Lekeux, Eduard (kln. Martial) », *Nationaal Biografisch Woordenboek*, publié par Koninklijke Academiën, 8, Bruxelles, 1979, col. 438-442 ; E. Philippart de Foy, « Lekeux (Martial) », *Catholicisme (hier, aujourd'hui, demain)*, publiée par le Centre Interdisciplinaire des Facultés Catholiques de Lille, VII, Paris, 1975, col.263-264.

5 C. Vanderpelen-Diagre, *Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres*, Éditions Complexe-Ceges, Bruxelles, 2004 (Histoire contemporaine)

6 L. Van Ypersele, « Entre Ombres et Lumières », *De la Guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, E. Debruyne et L. Van Ypersele, Bruxelles, 2004.

des archives du R.P. Martial Lekeux o.f.m. conservées au couvent du Chant d'Oiseau à Woluwé-St-Pierre⁷. À la veille du centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale et fort du constat exposé précédemment, il nous paraissait intéressant de faire revivre cette mystérieuse figure qui a connu, en Belgique, une relative notoriété à la sortie de la Grande Guerre.

Au service de la Justice

Martial Lekeux naît le 19 juin 1884 à Arlon dans une famille catholique très pieuse. Premier fils, il porte le prénom de son père Édouard. Chaque jour, la mère emmène ses enfants à la première messe. D'ailleurs, elle destine le jeune Édouard à la prêtrise. Or, l'adolescent cherche, quant à lui, le meilleur moyen de servir la Justice. Il rêve de longues chevauchées pour libérer les peuples de jougs autoritaires, comme en Pologne⁸. Dès lors, il opte pour l'école militaire de la Cambre, où il aspire à devenir officier d'artillerie tout comme son héros d'enfance : Napoléon Bonaparte.

Admis dans cette école en 1903, il ne se révèle pas être un élève brillant. Dans son roman autobiographique *L'Ami*⁹, il décrit un amour tourmenté pour l'un de ses camarades de chambrée ; l'opus sera placé à l'*Index*¹⁰. Le 17 juin 1908, il est désigné au fort de Barchon mais la vie militaire ne lui apporte pas vraiment ce qu'il en espérait. En avril 1910, il écrit à ses parents : « plus j'avance, plus je trouve idiotie cette vie militaire, plus je sens que je ne suis vraiment pas fait pour cela »¹¹. La vie au fort de Barchon représente pour lui l'aboutissement d'une conversion de cœur. Il veut toujours servir la Justice, non plus sous l'uniforme d'un officier d'artillerie mais comme homme d'Église. Au bord du suicide à la Noël 1907, Martial Lekeux connaît une nuit mystique où il redécouvre « le Dieu de son enfance ». Sur cet épisode trouble de sa vie, en proie au doute et désorienté, Martial Lekeux dira : « Dieu aime écrire droit par des lignes courbes »¹².

7 L. Jonkers, *Pour Dieu et la Patrie. R.P. Martial Lekeux (1884-1962)*, Mém. de Maîtrise en Histoire, inédit, ULg, 2010.

8 Malgré diverses révoltes au XIX^e siècle, la Pologne reste une province de l'Empire russe. Il faut attendre 1920 pour voir ressusciter l'État polonais.

9 M. Lekeux, *L'Ami*, 23^e édition, Paris-Liège, Éditions Saint-Michel, 1927.

10 Le 6 mars 1931, est publié dans les *Acta Apostolicae Sedis*, journal officiel du Saint Siège, le décret qui condamne l'ouvrage. Le Saint Office estime que « L'Ami » inspire un mysticisme malsain et n'est pas un bon exemple pour la jeunesse.

11 Lettre de Martial Lekeux à ses parents, Brasschaat, avril 1910 (Archives du R.P. Martial Lekeux – Couvent du Chant d'Oiseau à Woluwé-Saint-Pierre).

12 M. Lekeux, *Pourquoi je ne suis pas chartreux*, tapuscrit, p. 1 (RPML-CCO).

Déchargé de son emploi à l'armée, il entre au noviciat de Tielt chez les franciscains le 8 septembre 1911. Il reçoit la vêtue c'est-à-dire la bure franciscaine et son nom en religion, Martial. Il semble enfin heureux : « Mes pieds dans ces sandales, mon corps enfoui dans cette bure, mes cheveux en couronne, tout cela me transforme, au-dedans plus qu'au dehors, et me rajeunit prodigieusement »¹³.

En 1912, il démissionne définitivement de l'armée. Et pourtant, l'appel du Tocsin le 4 août 1914 l'extirpe de sa relative quiétude monastique ; il se sent piégé dans sa cellule alors qu'il se pense indispensable pour défendre Liège. Il obtient du Provincial l'autorisation de quitter le couvent pour rejoindre l'armée non pas comme ses confrères en tant qu'aumônier militaire ou brancardier mais comme officier d'artillerie volontaire. Martial Lekeux est poussé en quelque sorte par un haut degré de patriotisme qui est, en réalité, la conséquence du caractère transcendant de la nation¹⁴. Dans l'esprit de Martial Lekeux, la Belgique a le même statut que le Christ crucifié. Alors qu'il adresse une prière à Dieu, il entend : « Comme une réponse, une Voix parle en mon âme : 'Ils veulent me crucifier de nouveau ... Défends-moi, venge-moi, toi qui m'aimes : le second commandement est semblable au premier' »¹⁵. Cet extrait est capital puisqu'il justifie à lui seul l'engagement au combat de Martial Lekeux.

Martial Lekeux : un héros de guerre

Le 5 août 1914, Martial Lekeux arrive à Liège et se présente au bureau de recrutement de l'artillerie à la caserne Saint-Laurent. Il est réengagé ! Nous ne souhaitons pas détailler dans cette contribution la vie quotidienne de l'Ermite de la Tranchée jusqu'à l'Armistice mais nous désirons plutôt nous attacher au héros de guerre et à la manière dont il exploite ultérieurement son expérience combattante.

13 M. Lekeux, *L'Ami*, p. 276.

14 L. Van Ypersele, « Héros et héroïsation », *Question d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, L. Van Ypersele (dir.), Paris, PUF, 2005 (Collection Quadrige manuels), p. 162-165. Citons également Annette Becker : « La guerre est sainte parce que "grande", longue, acceptée comme une épreuve à visée eschatologique et qui n'en finit pas. Selon les appartenances spirituelles, elle se décline en imitation du Christ, imitation de la Vierge et des saints, imitation de la patrie, avec la certitude que la "juste paix" sera revanche sur le mal absolu de la guerre et de l'ennemi qui l'a voulue (...) ». A. Becker, « Églises et ferveurs religieuses », *Encyclopédie de la Grande Guerre*, St. Audoin-Rouzeau et J.-J. Becker (dir.), édition revue et complétée, Perrin, 2012, t. II, p. 273.

15 M. Lekeux, *Mes Cloîtres...*, p. 27. Ici, l'historien est convié à ouvrir le Nouveau Testament pour mieux comprendre ce passage. Un docteur de la Loi posant la question au Christ de savoir quel est le plus grand commandement de la Loi ; « Jésus lui répondit : "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de ton esprit. Voilà le grand, le premier commandement. Et voici le second qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même" » (Matt. 22, 37-39).

La révélation

La qualité de héros n'est pas *sui generis* mais est une qualité, ou plus exactement un statut conféré par la collectivité. Cette reconnaissance collective implique qu'il y ait révélation¹⁶. Dans le cas de Martial Lekeux, on la doit à Émile Vandervelde. Au cours du mois de mars 1915, ce dernier opère une tournée de visite sur le front de l'Yser. Arrivé à Pervyse, il est abordé par des officiers qui l'invitent à se rendre à l'extrême-point des lignes belges pour y rencontrer un homme atypique. Le leader socialiste est intrigué et accepte de parcourir le dangereux chemin entre Pervyse et Oud-Stuyvekenskerke, lieu d'affectation de Martial Lekeux depuis décembre 1914. Il est observateur pour le compte de l'artillerie et communique les positions de l'artillerie ennemie lorsque les moyens de transmissions le permettent.

En avril 1915, Vandervelde publie son récit dans un journal parisien¹⁷. Ce texte est d'une importance fondamentale, non pas tant par le fait que ce soit le leader socialiste qui révèle Martial Lekeux au grand public, mais plutôt par le fait que Vandervelde est le témoin d'une certaine forme de popularité du « moine-guerrier » auprès de ses frères d'armes. Il n'est pas uniquement diffusé en France mais également en Belgique occupée où la presse clandestine s'en empare comme en témoigne la une de *La Libre Belgique* de mai 1915¹⁸. Après la guerre, la presse ne cesse de faire référence à l'article de Vandervelde et lorsqu'en 1922 paraît *Mes Cloîtres...*, le texte d'avril 1915 est réimprimé en guise de publicité au livre.

« Héroïsation » de la Grande Guerre.

À peine la guerre finie, le « moine guerrier » est sollicité pour évoquer son expérience de guerre. Jusqu'à sa démobilisation en avril 1919, le capitaine-commandant d'artillerie Lekeux passe de cercles en cercles militaires avec une conférence intitulée « Quatre ans sur l'Yser ». Le retour à la vie monastique interrompt momentanément la diffusion d'un passé – immédiat – auprès du grand public. Cette reconstruction de son expérience de guerre est limitée à l'Ordre des Frères mineurs puisqu'en juin 1919 paraît dans *Le Messager de Saint François d'Assise* son premier récit de guerre¹⁹, prélude à *Mes Cloîtres dans la Tempête*.

16 L. Van Ypersele, « Héros et héroïsation... », p. 152.

17 É. Vandervelde, « Moine guerrier », *Matin de Paris*, le 8 avril 1915. É. Vandervelde publie à nouveau ce texte à la sortie de la guerre sous forme de brochure aux Éditions des Quatre Nations.

18 *La Libre Belgique*, n° 19, mai 1915, p. 1.

19 De 1919 à 1922, Martial Lekeux publie dans le périodique franciscain « Le Messager de Saint François d'Assise » (MESS), 27 épisodes sur son expérience de guerre.



Fig. 1 :
Première page de couverture de Mes Cloîtres dans la Tempête.

Fig. 2 :
Page de couverture du Pourquoi Pas ?,
le vendredi 13 mars 1936
(RPML-CCO : 34).



Deux ouvrages naîtront de son expérience de guerre à quelques années d'intervalle : *Mes Cloîtres dans la Tempête* et *Le patelin de Notre-Dame*²⁰. Ce sont tous deux des romans de guerre semi-autobiographiques dont il faut considérer que « le témoin n'est ni à répudier, ni à valider » mais « il est à entendre, il est à comprendre »²¹.

Comme nous l'indiquons plus haut, le travail de rédaction de *Mes Cloîtres...* est la dernière phase d'une reconstruction de son vécu. Déjà en 1916, il évoque une part infime de son expérience combattante à travers quatre récits publiés dans *La Belgique héroïque et vaillante. Récits de Combattants*²², qu'il signait par les initiales « M.C. » pour *Miles Christi*. Ces deux mots latins contiennent déjà toute la complexité du personnage. Alors que Vandervelde le surnomme « le moine guerrier », Martial Lekeux est mieux connu sous le surnom du « Moine-soldat ». Pourtant, Martial Lekeux préférerait sans doute celui que lui donne Georges Simenon dans la *Gazette de Liège* du 9 septembre 1920 : « l'Ermite de la Tranchée »²³. Dans *Mes Cloîtres...*, Martial Lekeux se décrit volontiers comme ermite et non vraiment comme un soldat ou un guerrier. Juché dans sa tour d'observation, fatigué nerveusement et physiquement, Martial Lekeux ne trouve le réconfort que dans l'isolement et la prière, à l'instar d'un ermite. *Mes Cloîtres...* se clôture en août 1915, dès lors Martial Lekeux fait l'impasse sur une grande partie de son expérience combattante. Pourtant à l'été 1916, il change d'affectation : il commande une batterie d'artillerie. Pourquoi n'évoquera-t-il jamais dans ces récits la période 1916-1918 ? Il n'est pas trop risqué d'affirmer que Martial Lekeux vit difficilement cette contradiction entre son engagement, sa foi chrétienne et cette posture guerrière destructrice. Comme observateur d'artillerie, il se borne à communiquer les données des positions de batteries adverses, tandis que le commandant d'artillerie provoque (in)directement la mort de l'ennemi. Malgré le caractère « anonyme » du tir d'artillerie et par conséquent une mort « anonyme » de l'ennemi²⁴, Martial Lekeux sait qu'il

20 M. Lekeux, *Le Patelin de Notre-Dame (Oud-Stuyvekenskerke)*, Bruxelles, St-Michel, 1927.

21 Ch. Prochasson, *1914-1918. Retours d'expériences*, Paris, Éditions Tallandier, 2008 (TEXTO – Le goût de l'histoire), p. 166.

22 M. Lekeux, « Les derniers débris d'Anvers », « La charge de Tervaete », « Observateurs », « Une patrouille », *La Belgique héroïque et vaillante. Récits de Combattants*, C. Buffin (éd.), Paris, Plon-Nourrit, 1916, p. 213-230, 286-289, 300-311, 313-317.

23 Sim, « L'Ermite de la Tranchée. De la Tranchée à l'Autel », *Gazette de Liège*, 9 septembre 1920, p. 1.

24 Anne Duménil note que « (...) le développement de l'artillerie et l'augmentation de la distance de tir donne au combat les caractères d'une violence anonyme. La mort semble infligée indirectement, de façon diffuse, par les machines de la guerre moderne. (...) Ce sont les armes, le feu d'artillerie, les opérations militaires qui tuent, rarement les soldats ». A. Duménil, « Les Combattants », *Encyclopédie de la Grande Guerre*, t. I, p. 433-434 (Tempus).

est à l'origine du processus de mort et cela lui paraît insupportable, d'autant plus que l'argument théologique de départ ne tient plus.

Néanmoins, l'ouvrage connaît rapidement un succès national et sera traduit en néerlandais²⁵. Le roman connaîtra également un succès en France car il rappelle pour les Français l'engagement des « prêtres-soldats »²⁶. Cet opus marque clairement le début de sa popularité en dehors du milieu militaire. Sur le plan stylistique, Martial Lekeux est très surprenant, trivial et son talent ne plaît pas à tous : il est interdit au directeur de la bibliothèque de l'École militaire de se procurer le livre. En effet, les autorités militaires craignent que l'insubordination ambiante de *Mes Cloîtres...* n'influence l'esprit des élèves-officiers.

En couchant son expérience sur le papier, Martial Lekeux devient donc le témoin de sa propre histoire, de sa propre expérience ; il restructure son vécu personnel²⁷. Dans la controverse qui l'oppose à Jean Norton Cru au sujet de la véracité de *Mes Cloîtres...*, Martial Lekeux se défend en affirmant que ce qu'il a décrit s'est bel et bien passé²⁸.

L'exploitation de son double statut

Le 9 septembre 1920, Martial Lekeux chante sa première messe au couvent des franciscains de Liège. Cette journée spéciale est le lieu de la rencontre de deux mondes différents qui convergent vers lui ; d'une part le religieux et d'autre part le militaire. Georges Simenon couvre l'événement pour le compte de la *Gazette de Liège*. Il nous rapporte que les officiers présents, dont le général baron Jacques de Dixmude, « ne quittaient pas des yeux celui

25 M. Lekeux, *Mijn roode kloosters* (trad. par A. Buttiens), Wetteren, J. De Meester, 1924.

26 Afin d'établir fermement la séparation entre l'Église et l'État, la III^e République française vote des mesures législatives contraignantes pour l'Église, notamment à propos du service militaire et de son recrutement. Alors que le 8 juillet 1880, une loi supprime les aumôniers de l'armée de terre, la loi du 15 juillet 1889 prévoit un service militaire d'une durée de trois ans pour tous les Français mais accorde une dérogation pour les enseignants et les séminaristes d'un an de service. Cette loi dite « des curés sacs au dos » s'oppose aux dispositions du droit canon d'après lesquelles les ecclésiastiques ne peuvent porter les armes. Enfin, la loi du 21 mars 1905 instaure un service militaire universel et égalitaire ; elle supprime toutes les dispenses de service militaire pour les séminaristes et les prêtres et lève l'irrégularité canonique. De cette manière, les ecclésiastiques serviront sous les drapeaux durant deux années. Par conséquent, au 1^{er} août 1914, les séminaristes et les prêtres qui avaient exécuté leur service militaire ont été mobilisés et se retrouvent aux côtés de leurs frères « d'armes » dans les tranchées ! Th. Blot, *Le Curé, Pasteur. Des origines à la fin du XX^e siècle. Étude historique et juridique*, Paris, Téqui, 2000, p. 288 etCl. Aliquot, « Témoignages religieux de la Grande Guerre », *In Situ* [En ligne], 16 | 2011, mis en ligne le 30 janvier 2012, consulté le 06 janvier 2013. URL : <http://insitu.revues.org/1273> ; DOI : 10.4000/insitu.1273.

27 Ch. Prochasson, *idem*, p. 168.

28 Sur cette polémique, nous renvoyons le lecteur aux pages de notre mémoire.

qu'ils avaient aimé autant qu'admiré et, détail inattendu, on vit plusieurs d'entre eux s'essuyer les yeux lorsqu'à l'issue de la messe le jeune prêtre se retourna pour bénir ses frères d'armes et toute l'assemblée »²⁹.

Enfin, le Père Aerts, qui relate exceptionnellement ce fait dans *Le Messager de Saint François d'Assise*, livre avec justesse le sentiment de Martial Lekeux : « À notre jeune confrère qui ne comprend pas pourquoi on s'étonne tant de son héroïsme, nos vœux les plus sincères. (...) Puisse-t-il, en commandant les soldats du Christ, remporter les mêmes succès et, un jour, les mêmes distinctions qu'au service du Roi³⁰ ! ».

Martial Lekeux s'habitue progressivement à ce double statut. À la suite de la mise à l'*Index*, en 1930, de son ouvrage *L'Ami*, œuvre de caractère plus mystique, Martial Lekeux s'investit dans la question de défense militaire. En Belgique, certains milieux considèrent l'arrivée au pouvoir d'Hitler comme une réelle menace pour les libertés et l'indépendance de la Belgique ; Martial Lekeux en fait partie. Durant cinq ans, soit de 1931 à 1936, il se lance à corps perdu dans ce que *La Nation Belge* appelle la « nouvelle Croisade du P. Lekeux »³¹. Cette croisade débute donc bien avant le 30 janvier 1933, date à laquelle Hitler est nommé Chancelier. Ce croisé des temps modernes a, durant ces quelques années, une vie bien peu monastique mais avec l'approbation du Provincial francophone³². Ses écrits, ses conférences, ses prises de parole lui causent quelques difficultés.

À plusieurs reprises, Martial Lekeux alarme l'opinion publique en pointant du doigt le danger allemand ! Le cri le plus significatif et le plus spectaculaire est sans nul doute celui de 1936, car il porte le moine-soldat aux nues et paradoxalement amorce le déclin de sa popularité. Tout débute par « le sermon de Sainte-Catherine » le dimanche 23 février 1936. La Fraternelle des Escadrilles d'auto-blindés inaugure un monument commémoratif à Bruxelles, cérémonie suivie d'un service religieux à l'église Sainte-Catherine. Le journal *Le Soir* rapporte la présence du ministre de la Défense nationale, le libéral Albert Devèze, ainsi que le sermon de l'aumônier de la Fraternelle : « le Père Martial Lekeux prononce un sermon émouvant, faisant appel au

29 *Gazette de Liège*, le 9 septembre 1920, p.1.

30 C. Aerts (o.f.m.), « De la Tranchée à l'Autel », *MESS*, octobre 1920, p.121.

31 *La Nation Belge*, le 8 mars 1936, p. 2

32 Alors que l'indépendance de la Belgique permet la renaissance de l'Ordre des Frères mineurs, les querelles d'ordre linguistique et logistique se font sentir au sein de la communauté. Le 19 mars 1932, l'unique province franciscaine se scinde en deux provinces, d'une part une province flamande sous le patronage de S. Joseph et d'autre part une province francophone sous le patronage de Marie Médiatrice. Aujourd'hui, cette dernière province est associée à la province des « Trois compagnons » de France.

patriotisme, à l'esprit de devoir et de sacrifice de tous pour que le pays soit doté de la défense nationale indispensable »³³. La légèreté du quotidien tranche nettement avec la harangue du moine-soldat. En chaire de vérité, il dit : « Je ne viens pas vous faire un sermon : cela n'est pas militaire – ni un discours : cela n'est pas franciscain. Je suis dans cette 'chaire de vérité' pour vous dire la vérité tout simplement ! – et au besoin vos vérités ». Exalté, Martial Lekeux dénonce l'immobilisme relatif des Anciens Combattants qui ne manifestent pas dans les rues pour obtenir une défense militaire digne mais pour conserver, à ses yeux, leurs droits d'Anciens Combattants.

Le « sermon de la Sainte-Catherine » lui vaut d'être critiqué et caricaturé par la presse³⁴. Plus que les propos, c'est son statut de religieux qui gêne les contradicteurs : est-il vraisemblable qu'un moine puisse parler de guerre ? Ce sermon est la première étape de la chute de popularité de Martial Lekeux mais également un grand coup de publicité pour le cycle de conférences qu'il prépare pour le mois de mars 1936. Son statut d'ancien combattant commence à exaspérer les uns et les autres. Seuls les anciens combattants lui reconnaissent encore ce statut. Alors qu'il devait prendre la parole à l'INR – la radio –, Martial Lekeux reçoit de la part de Paul-Henri Spaak, ministre des PTT, l'injonction de modérer ses propos³⁵.

En mars 1936, Martial Lekeux prononce dix-sept fois sa célèbre conférence « Avant le Désastre » au profit de l'Union des Fraternelles de l'Armée de Campagne (UFAC). Il sillonne la Wallonie et Bruxelles ; la Flandre lui est interdite, non par les autorités politiques, ni mêmes épiscopales, mais par les autorités franciscaines de Flandre. Celles-ci craignent que ses éclats ne nuisent à la province flamande³⁶. Cette conférence crispe considérablement l'ordre des Frères mineurs et l'opinion publique belge. À la suite de ce cycle, Martial Lekeux est prié de quitter la Belgique. Il part en exil en Égypte, pour prêcher le carême.

33 *Le Soir*, le 26 février 1936, p. 2.

34 Citons en exemple l'en-tête de l'hebdomadaire *Le Rouge et le Noir* du 4 mars 1936 qui ironise sur le nom Lekeux : « En avant Mars... et à Lekeux-leuleu ! », ou encore *L'Avant-garde*, le 27 février 1936 où Raymond De Becker livre tous ses reproches à l'égard du moine-soldat. Signalons également, la page de couverture du *Pourquoi pas ?* du 13 mars 1936 où Martial Lekeux est caricaturé par Swyncop.

35 Archives générales du Royaume, Procès-verbaux du Conseil des ministres, le 28 février 1936, p. 52, consulté en ligne via <http://extranet.arch.be:8180/Conseil/?lg=fr>.

36 L. Jonkers, *op. cit.*, p. 77-82.

La Seconde Guerre mondiale

Néanmoins, une forme de popularité s'est maintenue jusqu'au cœur de la Seconde Guerre mondiale. Lorsque l'Allemagne envahit la Belgique, le 10 mai 1940, Martial Lekeux est en Palestine. Avec l'aide du représentant du *Foreign Office* au Caire, il parvient à rejoindre Londres le 5 janvier 1941. Les autorités militaires belges ne débordent pas d'enthousiasme à l'arrivée du moine-soldat polémiste. Il est cantonné au service de documentation. L'inaction et les querelles personnelles « de petites glorioles » l'affectent psychologiquement. En 1943, il écrit ce poème :

« Et donc je suis revenu ;
 Parce que tu l'as voulu (...)
 Mais ils n'en (son épée rouillée) ont pas voulu,
 Et je suis venu pour rien.
 J'ai cru aller au combat,
 Et j'ai trouvé la caserne.
 J'ai trouvé mieux que trépas :
 L'amertume du dédain.
 Je ne suis qu'une baderne,
 Et les jeunes me méprisent.
 Dans un coin, je me morfonds,
 Inutile et relégué.
 On n'a pas besoin de moi
 - et je gratte du papier. (...) »³⁷.

De plus, dans son ouvrage *Eaton Square...*, le lieutenant-médecin Durant le décrit comme au « bord de la mort »³⁸. Décidément, il ne retrouve pas les mêmes sensations que celles éprouvées en 1914-1918. Plus tard, il racontera à ses novices qu'il était le plus vieil officier d'artillerie mais que personne ne l'écoutait³⁹. Il avait sans doute oublié que ce grade de major ne lui avait été attribué qu'à titre honorifique, en récompense de son action sur le front de l'Yser.

Démobilisé le 31 octobre 1945, il regagne docilement le couvent du Chant d'Oiseau à Bruxelles.

37 M. Lekeux, « Deuxième guerre (1943) », *Recueil de poèmes*, tapuscrit, p. 9 (48 : RPML-CCO).

38 A. Durant, *Eaton Square...*, Bruxelles, Édition Le Sphinx, 1947, p. 128.

39 A. Jacquemin (o.f.m.), *Le Père Martial Lekeux 1884-1962*, s.l., p. 35.

Le souvenir d'un passé sûr !

Déçu, Martial Lekeux se raccroche à un passé qui rassure, à la seule et unique expérience qui, au même moment, au même endroit, parvenait à réunir ses deux vocations. En 1925, il avait fait construire une chapelle du Souvenir à Oud-Stuyvekenskerke. Démolie durant la Seconde Guerre mondiale, il la fait reconstruire avec l'aide des « Amis du Patelin Notre-Dame ». Le 18 septembre 1955 est organisé le premier pèlerinage au « Patelin Notre-Dame » ; celui-ci perdure jusqu'à aujourd'hui, notamment au travers des « Quatre Jours de l'Yser ».

La chapelle du Souvenir est garnie de vitraux qui rappellent aux visiteurs qu'un moine-soldat a combattu l'ennemi. À l'occasion du décès de Martial Lekeux, le 16 octobre 1962, le pèlerinage de juillet 1963 prend une tournure exceptionnelle : une messe est célébrée en son honneur et une plaque commémorative est posée sur la base de la tour d'observation. Elle prévient le promeneur qu'à cet endroit, Martial Lekeux a servi la Belgique au cours de la Première Guerre mondiale.

À sa mort, à l'exception de la *Gazette de Liège*⁴⁰, la presse francophone publie un avis nécrologique succinct tandis que la presse flamande loue l'amitié entre la Flandre et Martial Lekeux⁴¹. Cette dernière rappelle à ses lecteurs qu'en 1914-1918, il était un officier qui communiquait ses ordres en flamand et se moquait des officiers supérieurs qui ne parlaient pas un seul mot de cette langue.

Conclusion

Tout au long de sa vie, Martial Lekeux aura à cœur de servir la Justice telle qu'il la conçoit. C'est un homme profondément engagé voire idéaliste. Il est poussé à reconstruire puis à livrer son expérience de la Grande Guerre pour finalement l'idéaliser et se heurter, par la suite, à de grandes désillusions. Alors qu'il gagne en crédibilité auprès d'un large public, il prend des libertés qui ne coïncident pas avec la représentation que ses contemporains se font d'un moine et creuse lui-même la tombe du héros de 1914-1918.

40 *La Gazette de Liège*, le 18 octobre 1962, p.1.

41 « Monik soldaat schrijver. Pater Martial Lekeux legendarische figuur uit eerste wereldoorlog » in *De Zondag van Limbourg*, 4 novembre 1963, p.3.

LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE DANS LA PROVINCE DE LIÈGE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Sophie DELHALLE

Introduction

La Première Guerre mondiale entraîne une véritable explosion du nombre d'œuvres de bienfaisance en Belgique – mais aussi dans les pays voisins comme la France ; dès les premières semaines du conflit, voire les premiers jours d'août et septembre 1914, des organismes charitables prennent vie pour répondre aux besoins imminents, résultant de l'invasion des troupes allemandes en territoire belge : soigner les blessés, secourir les sinistrés, etc. Ces « œuvres de guerre », nées dans l'urgence et dont l'existence devait être provisoire, ont connu des fortunes très diverses. Pendant les quatre années d'occupation, de nombreuses œuvres se sont constituées avec des objectifs parfois bien définis ; toutefois, l'aggravation de la situation a poussé certaines d'entre elles à étendre leurs bienfaits à un public plus large que celui envisagé initialement car, au fil du temps, la misère (sous toutes ses formes) concerne de plus en plus de Belges.

Dans ce contexte exceptionnel d'urgence socio-sanitaire, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) voit le jour ; il se donne pour double mission d'assurer l'alimentation de la population - en organisant le ravitaillement du pays - et d'octroyer des secours aux Belges plus durement éprouvés par la guerre¹. Soutenu par une mobilisation internationale, sans laquelle il n'aurait pu accomplir la tâche immense qui se présentait à lui, le Comité est toutefois un « colosse aux pieds d'argile » ; il doit faire face aux nombreuses tentatives d'ingérence des autorités allemandes et surmonter la défection du principal associé et bienfaiteur, les États-Unis, ayant rompu les relations diplomatiques puis déclaré la guerre à l'Allemagne le 2 avril 1917.

1 A. Henry, *L'œuvre du comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, anciens étab. Lebègue et Cie éditeurs, 1920, préface de Son Éminence le Cardinal Mercier.

En fait, la constitution du CNSA est littéralement vitale pour la Belgique puisque, avant 1914, notre petit pays fortement industrialisé et densément peuplé dépendait en grande partie des importations de céréales pour son alimentation ; l'isolement et la rupture brutale des relations commerciales survenue en août 1914 plonge le royaume dans une situation d'autant plus alarmante que « les envahisseurs teutons » ne se préoccupent nullement de ravitailler les populations « occupées ».

Cet article livre un aperçu des premiers résultats de mes recherches menées dans le cadre d'un doctorat, poursuivi à l'ULg, qui porte de manière générale sur l'organisation des secours pendant la Grande Guerre et plus particulièrement sur l'activité locale du CNSA – le comité provincial de Liège et ses innombrables comités locaux – et des œuvres de bienfaisance privées, actives dans la province.

Le Comité National de Secours et d'Alimentation

Le Comité National de Secours et d'Alimentation, acteur fondamental dans l'organisation des secours, est en fait un organisme à caractère privé dont le statut juridique est celui d'une simple association de fait. Fondé à Bruxelles à la fin du mois d'août 1914 à l'initiative d'industriels et d'hommes d'affaires reconnus comme Ernest Solvay², il est présidé par Émile Francqui³. Cette entreprise nationale inédite est placée sous la protection de ministres étrangers de pays neutres (Espagne, États-Unis, Pays-Bas) lui conférant ainsi une envergure internationale. D'ailleurs, l'œuvre entamée avec la guerre n'aurait pu se poursuivre sans une étroite collaboration avec la *Commission for Relief in Belgium*, dirigée par Herbert Hoover⁴. De manière synthétique,

2 Ernest Solvay (1838-1922) : industriel, penseur et homme d'action, sociologue, fondateur des instituts internationaux de physique et de chimie, fondateur de l'institut de physiologie, de sociologie et de l'école de commerce « Solvay » (*Solvay Brussels School of Economics and Management* attachée à l'ULB depuis 2008). Il est l'inventeur du procédé de fabrication de la soude qui porte son nom (procédé Solvay). Il a été sénateur libéral de Bruxelles et est nommé ministre d'État en 1918. Citer aussi l'ouvrage de Bertrams et alii sur Solvay.

3 Émile Francqui (1863-1935) : officier, explorateur, diplomate et homme d'État. Après plusieurs expéditions en Afrique et des missions diplomatiques en Chine, Francqui revient en Belgique et s'installe comme homme d'affaires. En 1914, il prend la présidence du CNSA. Il est nommé ministre d'État en 1934. Il a contribué au développement de la recherche scientifique comme fondateur du FNRS. [notices biographiques sans références ? ? ?]

4 Herbert Hoover (1874-1964) : après des études d'ingénieur des mines, il se rend notamment en Chine où il rencontre Émile Francqui. À l'été 1914, ayant organisé depuis Londres le rapatriement des touristes Américains, il devient président de la *Commission for Relief in Belgium*. Il est le 31^e président des États-Unis de 1929 à 1933.

la Commission s'occupe de la centralisation des dons et de l'importation des vivres en Belgique occupée (et dans le Nord de la France) ; les marchandises réceptionnées par le CNSA sont réparties par les soins de ce dernier entre les neuf provinces (+ l'agglomération bruxelloise) et vendues dans les magasins d'alimentation, rapidement rebaptisés par la population « magasins américains » en raison de la provenance des vivres. De manière globale, les départements de Secours et d'Alimentation sont alimentés par le mécanisme financier suivant : le département Alimentation est renfloué par les versements du gouvernement belge et les fonds levés par l'aide internationale en vue de l'achat (à des prix abordables) des denrées importées ; le bénéfice réalisé sur la vente de celles-ci permet de financer le département Secours. D'un point de vue structurel, ayant adopté un principe de décentralisation, le Comité National met en place une organisation pyramidale dont le centre névralgique se trouve à Bruxelles, et sous l'autorité duquel se constituent des comités provinciaux. Le comité de la province de Liège est présidé par Paul Van Hoegaerden⁵, homme politique libéral, avocat de formation, industriel et homme d'œuvres. En décembre 1914, il invite les communes à s'affilier au comité provincial ; des comités locaux sont ainsi progressivement créés dans chaque entité de la province liégeoise⁶. Pour étudier l'activité des comités provincial et locaux, nous disposons d'un riche fonds d'archives conservé aux Archives de l'État à Liège (AEL), récemment ouvert aux chercheurs et qui s'est présenté à nous comme une véritable opportunité dans le choix d'un objet de thèse.

Notre intérêt scientifique s'est fixé en premier lieu sur le département Secours qui regroupe différentes sections : par exemple, la section des « œuvres de l'enfance » chapeaute les consultations de nourrissons qui consistent en visites médicales organisées pour les enfants de 0 à 3 ans et l'« œuvre du repas scolaire » distribue dans les écoles un repas journalier aux enfants scolarisés de plus de 6 ans. D'autres divisions se chargent de fournir « aide et protection » aux sinistrés, réfugiés français, artistes, dentellières,...

5 Paul Van Hoegaerden (1858-1922) : avocat, industriel et homme politique. Docteur en droit (1880), il est le président de la Bourse industrielle de Liège. Philanthrope, promoteur de société de secours mutuels, d'œuvres de bienfaisance et d'éducation populaire, il est également conseiller provincial, représentant à la Chambre puis sénateur. Il occupera le siège de président de la Fédération des associations charbonnières. Retenu en otage en août 1914 à la Citadelle, il devient par la suite président du Comité Provincial de Secours et d'Alimentation ; il est nommé ministre d'État en 1918 en récompense des services rendus pendant la guerre au sein du CNSA.

6 Avant la fusion des communes (1976), l'arrondissement de Liège à lui seul comptait plus de 100 localités pour une vingtaine aujourd'hui.

En plus des départements Secours et Alimentation, la situation nécessite l'installation d'un troisième pendant : le secours chômage, dont la présidence liégeoise est confiée à Ernest Mahaim⁷.

Sur le modèle national et provincial, l'organisation des secours se traduit, dans chaque commune, par la création de trois principaux types de comités locaux à l'image des trois grands départements : alimentation, secours et chômage. Le comité d'alimentation gère le magasin d'alimentation, les comités de secours et de chômage allouent plusieurs types de secours tels que le secours A – pour secours alimentaire –, le secours B – pour secours soutien aux familles de soldats⁸– ou encore le secours C pour le chômage. Ces secours sont distribués en nature (pain, soupe) ou en espèces mais prennent souvent la forme de bons à faire valoir au magasin communal ou dans les autres commerces de la localité.

Un comité des dames, sous-section du comité de secours, est chargé de la distribution des vêtements. Dans le courant de l'année 1917, une vaste réforme conduit à la fusion des secours A, C, chauffage, vêtements en un secours unique appelé « secours alimentaire »⁹.

Originellement neutre, la jeune institution n'échappera pas à la coloration politique. En effet, à la lecture de la correspondance relative à la formation des comités locaux, plusieurs constats s'imposent. Tout d'abord, les élus communaux endossent la plupart des mandats importants dans les comités nouvellement formés, entraînant la politisation de ceux-ci. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait : en premier lieu, la constitution des comités s'inscrit souvent dans la suite d'initiatives locales prises par les communes au début du conflit (comité de ravitaillement, comité de charité)¹⁰. Ensuite, dans les

7 Ernest Mahaim (1865-1939) : sociologue, statisticien, homme d'État, professeur à l'Université de Liège (1895-1935) ; élève et disciple d'Émile de Laveleye dont il prend la succession, ses domaines de prédilection sont le droit des gens, le droit international privé, le droit colonial et la législation du travail. En 1900, il est l'un des fondateurs de l'Association Internationale pour la protection des Travailleurs. Il devient directeur de l'Institut Solvay en 1923. Nommé ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement dans le gouvernement Carton de Wiart (1921), il est choisi ensuite pour faire partie de différents organes internationaux du travail.

8 En effet, la situation des ménages dont le chef de famille était la seule source de revenus est devenue très précaire à la suite du départ de celui-ci pour le front ; en compensation, les familles touchent un secours B appelé également « secours perte-soutien » (la perte du revenu principal donne droit à un soutien spécial).

9 Cette réforme est réalisée dans un esprit de simplification à la suite du constat que les chômeurs bénéficient la plupart du temps du secours C (chômage) et du secours A (alimentaire, pain et soupe).

10 Cela pose d'ailleurs parfois certains problèmes de gestion car les comités, ayant adopté une manière de faire, ne parviennent pas toujours – ou n'en comprennent pas la nécessité – à s'adapter aux nouvelles réglementations imposées par le CN auquel ils se sont affiliés.

petites localités à caractère rural, les élus sont les plus compétents (par leurs connaissances et gestion antérieure de la commune) pour assumer ce nouveau type de responsabilité. Enfin, nous ne pouvons nier le fait qu'en dépit de la gravité de la situation, certains aient entrevu l'opportunité de maintenir et de consolider leur position en s'emparant des postes clés au sein des comités. Le CNSA émet quelques réserves par rapport à cette omniprésence de l'administration communale ; il craint avant tout que les autorités allemandes n'usent de cet argument pour s'immiscer dans ses affaires. Il doit cependant – lui aussi – se plier aux contraintes du terrain et simplement tenter de limiter le phénomène.

Le second constat est le suivant : la formation des comités locaux provoque des discussions d'ordre politique et fait l'objet de réclamations (récurrentes lorsque la situation perdure) émanant du parti qui s'estime sous-représenté. Les membres des comités locaux ne parviennent pas toujours à faire abstraction de leur étiquette et les réunions de travail deviennent de véritables arènes politiques où le débat fait rage, au détriment de la bonne marche de l'œuvre. Les discours et les enjeux s'en trouvent parfois même exacerbés. Nous sommes bien loin de l'image idyllique de la « trêve patriotique » si souvent célébrée après le conflit.

Le CNSA réagit assez vite face à cette situation puisque, dans une circulaire du 6 mai 1915, Émile Francqui précise que la représentation politique au sein des comités locaux doit être équilibrée entre les trois principales tendances catholique, libérale et socialiste. En d'autres termes, le poids d'un parti ne peut excéder celui des deux autres réunis. Toutefois, dans la province de Liège, P. Van Hoegaerden est contraint de rappeler à l'ordre plusieurs comités dont la composition n'est pas conforme au règlement : il n'hésite pas à sermonner par écrit les mandataires qui sacrifient l'équilibre politique pour leur profit personnel. Il convient d'admettre que l'engagement libéral du président provincial a dû par moment fausser – ou tout au moins influencer – son jugement¹¹. Néanmoins, il arrive fréquemment que P. Van Hoegaerden prenne la défense de ses adversaires politiques dont les inquiétudes sont légitimes. Il est assez clair que la voie de la conciliation est toujours privilégiée. *A contrario*, certains cas ont fait l'objet d'âpres négociations et ont même nécessité l'intervention du président national pour « mater les récalcitrants ».

11 Nous avons trouvé dans la correspondance adressée à P. Van Hoegaerden plusieurs attaques cinglantes remettant en cause son intégrité.

Enfin, un troisième constat fait ressortir que les relations entretenues par les membres masculins avec le comité des dames sont rarement cordiales. Les femmes ne veulent pas être considérées comme de simples « empaqueteuses » ou distributrices de vêtements. Elles estiment que leur avis doit être pris en compte ; elles n'hésitent donc pas à revendiquer plus de liberté d'action et une participation active aux décisions. Dès lors, cet aspect de la problématique renforce l'idée que la guerre 1914-1918 marque une étape significative dans la lutte pour l'émancipation féminine ; dans notre cas, les femmes expriment leurs griefs de manière franche et claire et sont soutenues dans leur « combat » par P. Van Hoegaerden qui accède favorablement à leurs requêtes. Même si les femmes instruites, issues de classes aisées, « se rebellent », de nombreux documents confirment – sans grande surprise – une répartition des tâches calquée sur le modèle sociétal en vigueur ; les femmes sont affectées à la confection et à la distribution de la soupe et des repas tandis que les hommes se voient confier des tâches administratives telles que le contrôle des tickets et la surveillance des lieux de distribution. Comme dit l'adage : « Certaines exceptions confirment la règle », comme pour ce comptable, trésorier de comité, arrêté pour faits de Résistance et remplacé par son épouse.

Il nous est possible de suivre au jour le jour les interrogations et problèmes rencontrés par les comités locaux grâce notamment aux cahiers de procès-verbaux et surtout à la riche correspondance échangée avec leurs supérieurs hiérarchiques. Les principales questions transmises à P. Van Hoegaerden concernent les difficultés apparues lors de la composition des comités et le fonctionnement de ceux-ci : l'interprétation des circulaires (reprenant les dispositions générales et complémentaires) et l'application du système barémique (plafond sur lequel se base le comité pour calculer les secours). Les comités doivent également faire face à des mouvements de protestation au sein de la population et résoudre des problèmes plus spécifiques aux communes industrielles (chômage) ou agricoles (maraudage, marché noir,...).

Les lettres de réclamation adressées par les secourus à P. Van Hoegaerden nous apportent de précieuses informations sur le vécu de la guerre et sur l'impact physique et moral de l'occupation (privations matérielles et absence des proches). Après avoir été informé d'un retrait de secours ou avoir essuyé un, voire plusieurs refus, de la part du comité local, les secourus s'en remettent à P. Van Hoegaerden dont ils soulignent systématiquement l'honnêteté et la générosité.

Les décisions prises par les comités locaux sont parfois mal interprétées par les intéressés. En fait, les requérants ignorent souvent le mode de calcul adopté par le comité pour accorder des secours et ne se figurent pas la complexité du système d'octroi, sans cesse modifié par de nouvelles circulaires édictées par le CN. Les indigents ont pour habitude de comparer

leur situation à celle de leurs voisins et s'estiment lésés au regard des avantages obtenus par d'autres. Les délations sont fréquentes ; cette pratique est d'ailleurs encouragée par les autorités locales du CN qui comptent par exemple sur la surveillance réciproque des chômeurs pour lutter contre les abus. Par contre, les dénonciations anonymes sont « jetées au panier ». Pour juger du bien-fondé des réclamations, P. Van Hoegaerden les communique aux présidents des comités concernés ; ceux-ci doivent alors motiver leur refus et s'expliquer sur certains agissements (menaces, favoritisme,...). Force est de constater que les décisions ne relèvent pas toujours de la plus grande objectivité ; elles reposent parfois sur des rumeurs publiques ou des présomptions : réputation de mœurs légères, port de vêtements luxueux, fréquentation d'établissements peu recommandés, etc. Le discours est souvent teinté de jugement moral, particulièrement sévère à l'égard des femmes dont la conduite est plus prestement jugée indigne ; l'exemple le plus fréquent est celui des épouses de soldats dont la grossesse avancée dévoile l'adultère. Une grande intolérance existe aussi face aux agressions verbales envers les membres du comité et l'adoption de sanctions strictes envers les mendiants, les ivrognes et les fraudeurs. En réalité, l'octroi de secours est en quelque sorte utilisé comme « instrument de chantage » pour faire pression sur les secourus afin de redresser leur comportement. Cette conception de la mission bienfaisante des comités est partagée par P. Van Hoegaerden dont la conviction est que l'œuvre entamée avec la guerre doit être tant philanthropique que moralisatrice¹².

Même si le CNSA est à ranger parmi les œuvres privées, son caractère, son développement et sa configuration nous empêchent de le classer dans l'une ou l'autre catégorie ; bien que défini comme une œuvre privée, il s'apparente à une œuvre officielle (de par sa structure et ses compétences) qui, selon certains commentateurs, se serait en pratique substituée au gouvernement belge, exilé en France près du Havre. Nous devons toutefois par souci de compréhension opérer une distinction entre cette œuvre privée hors norme, sans précédent dans l'histoire, et les œuvres locales de bienfaisance, auxquelles la deuxième partie de cette contribution est consacrée.

12 En décembre 2012, nous avons publié en ligne sur le site de l'IHOES une analyse approfondissant cet aspect de la problématique : « Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre » (n° 107).

Les œuvres de charité privée

La manifestation de la charité – et son institutionnalisation – n’est pas un phénomène neuf en août 1914 et n’est bien entendu pas l’apanage des œuvres privées, animées par des particuliers pétris de philanthropie. Dès l’époque moderne, les administrations ont mis en place des institutions officielles de bienfaisance pour concurrencer la charité privée, prodiguée principalement par les différentes églises implantées dans nos régions.

Pendant la Première Guerre mondiale, le Bureau de Bienfaisance (institution héritée de l’époque française, ancêtre de notre actuel CPAS) et les hospices (pour orphelins et vieillards) continuent dans la mesure du possible à entretenir leurs pensionnaires. Parallèlement, et de manière complémentaire, certaines œuvres privées déjà bien ancrées dans le tissu social ont pu poursuivre leur action charitable pendant toute la durée de l’occupation. D’autres ont dû cesser toute activité et de nouvelles se sont créées en grand nombre pour disparaître après la conclusion de la paix. Comme nous l’avons exposé, l’innovation se concentre surtout autour de la création du CNSA. Toutefois, l’ampleur du mouvement et l’élan philanthropique extraordinaire de ces années de guerre – qui ont conduit à la création de nombreuses œuvres privées (parfois initiées et portées par une seule personne) – sont suffisamment originaux et significatifs pour faire l’objet d’une étude approfondie.

Un très beau fonds d’archives conservé au Musée de la Vie Wallonne témoigne de l’activité d’une bonne septantaine d’œuvres, fondées à Liège pour la grande majorité mais dont le rayon d’action s’étend à l’arrondissement voire à la province de Liège.

Au cours des premiers mois de la guerre, la plupart des initiatives aboutissent à l’organisation d’ambulances (hôpital, infirmerie), de consultations médicales ou de dispensaires dans différents quartiers de la ville ; les locaux aménagés pour recevoir les premières victimes touchées par la guerre sont mis gracieusement à disposition par des particuliers (baron Ancion), des associations (loge maçonnique), des institutions religieuses et/ou scolaires (Collège Saint-Servais). Les œuvres de charité instituées après la stabilisation du

13 VPPN, femmes et enfants de soldats : œuvre fondée le 11 février 1915 par Juliette Rosoux et placée sous la présidence d’honneur du bourgmestre de Liège, Gustave Kleyer et du général Hellebaut. Installée rue St-Adalbert, elle organise des trêves musicales pendant toute la durée de l’occupation pour récolter des fonds ; cette œuvre reçoit le soutien tout particulier du journal liégeois censuré *Le Télégraphe* qui organise des campagnes de levée de fonds notamment à la Saint-Nicolas. [pourquoi n’y a-t-il pas de référence au fonds dans les collections du MVW ?]

14 Œuvre des orphelins de soldat (groupe de Liège) : œuvre fondée en 1915 dans le but de soutenir dans l’éducation morale, hygiénique et professionnelle de leurs enfants les mères de familles dont les maris sont au front. [pourquoi n’y a-t-il pas de référence au fonds dans les collections du MVW ?]

front et pendant toute la période d'occupation répondent à des besoins de plus en plus aigus et spécifiques. Les femmes, épouses ou veuves de militaires, et les enfants, orphelins de soldats, constituent une catégorie privilégiée entourée de la sollicitude du CNSA et des œuvres privées telles que le « Vestiaire Privé Pour Nécessiteux, femmes et enfants de soldats » (VPPN)¹³, « l'œuvre des orphelins de soldat »¹⁴ ou encore l'œuvre de « l'orphelin du soldat belge »¹⁵.

Les personnes fragilisées ou affaiblies – malades, vieillards, enfants débiles (de faible constitution), futures mères – sont également secourues par des œuvres spéciales comme l'« œuvre de l'œuf »¹⁶ (dont les membres récoltent à domicile des œufs, aliment fortifiant, pour les redistribuer à leurs protégés) ou l'« œuvre des dix jours »¹⁷ (qui vient en aide aux parturientes pendant une période de dix jours après la naissance de leur enfant). Les déportés civils et prisonniers militaires bénéficient d'une attention toute particulière. En prévision des futures déportations vers l'Allemagne, se crée « l'œuvre de secours aux déportés »¹⁸ dont la mission est la collecte de vêtements avant le départ des premiers civils. Le sort des prisonniers préoccupe beaucoup les familles : l'œuvre des « loisirs récréatifs du prisonnier » se charge de récolter des jeux, envoyés dans les camps allemands pour égayer la captivité des Belges ; une autre œuvre réunit partitions et instruments de musique à destination des prisonniers mélomanes. Les curés organisent également des collectes au profit des prisonniers de leur paroisse¹⁹ ; certaines administrations communales prennent en charge les frais d'envoi de colis alimentaire ou utilitaire²⁰ aux prisonniers des familles nécessiteuses de leur localité.

15 Œuvre de l'orphelin du soldat belge (groupe de Liège, section de Seraing) : œuvre placée sous le patronage de l'administration communale de Seraing. [pourquoi n'y a t-il pas de référence au fonds dans les collections du MVW ?]

16 Œuvre de l'œuf (aux malades) : cette œuvre peut compter entre autres sur la collaboration du Dr Walch-Kerens et d'Edgar Snyers, président du comité liégeois de la Croix Rouge. [pourquoi n'y a t-il pas de référence au fonds dans les collections du MVW ?]

17 Œuvre des dix jours : fondée le 19 novembre 1916, subsidiée par le CNSA, cette œuvre est étroitement liée à l'Union des Femmes de Wallonie. [pourquoi n'y a t-il pas de référence au fonds dans les collections du MVW ?]

18 Œuvre de secours aux déportés : cette œuvre obtient généralement l'appui des communes dans sa récolte de fonds et de vêtements. [pourquoi n'y a t-il pas de référence au fonds dans les collections du MVW ?]

19 Le 28 novembre 1915, *Le Télégraphe, quotidien liégeois d'information* informe ses lecteurs dans la rubrique « Œuvres » que le RP Humblet prononcera un sermon de charité suivi d'une collecte au profit de tous les prisonniers de la commune ; les curés de certaines communes interviennent aussi auprès des autorités allemandes pour hâter le retour des prisonniers civils.

20 L'envoi des colis aux prisonniers est centralisé par le Bureau de renseignements relatifs aux otages et prisonniers de guerre qui se charge de commander les colis auprès d'un autre bureau basé en Suisse où sont confectionnés les paquets. Selon leur composition, les colis portent différents noms aux accents patriotiques : Marie-José, Léopold, Elisabeth. Ils contiennent la plupart du temps des denrées non périssables – chocolat, café, légumes secs, sucre – mais également du savon, du tabac ou des vêtements. Des colis plus spéciaux sont proposés lors de la Saint-Nicolas.

Dans la région liégeoise, la guerre met un coup d'arrêt brutal à la fabrication d'armes, réputée mondialement, et réduit au chômage (presque) tous les ouvriers de cette industrie. Pour pallier cette situation critique, plusieurs œuvres vont développer une activité lucrative permettant aux ouvriers chômeurs involontaires de maintenir leurs aptitudes techniques et de gagner honnêtement un modeste salaire. « *Panem Labore* »²¹ (expression latine qui se traduit par « Du pain par le travail ») occupe les différents métiers liés à la fabrication des armes dans la production de fusils miniatures, jouets destinés aux enfants ; dans un même esprit, le « Jouet Liégeois »²² emploie ces ouvriers chômeurs à la fabrication d'une vaste gamme de jouets (poupées et leur maisonnette, soldats de plombs, théâtres de marionnettes, peluches, etc.).

En lien avec ce qui a été dit plus haut, et comme illustration de la complémentarité des initiatives officielle et privée, le secours de chômage (institué en mai 1915) soutient une grande partie des chômeurs, en opérant toutefois une distinction entre les chômeurs volontaires et involontaires, complets et partiels ; les administrations communales participent à hauteur d'un dixième aux frais liés au Fonds de chômage et, lorsque les finances le leur permettent, établissent un calendrier de travaux communaux (réfection de voirie, curage de ruisseau,...) pour occuper les chômeurs²³.

Sur le plan financier, la plupart des œuvres se garantissent des rentrées de fonds par l'organisation de manifestations : représentations théâtrales, conférences, projections, ventes de fleurs, de chocolat ou de sacs américains, brodés ou peints, concours, loteries, expositions artistiques ou florales,... ; elles proposent souvent de souscrire une cotisation mensuelle ou annuelle dont le montant donne accès à la qualité de membre effectif, d'honneur ou à vie ; les œuvres plus modestes sollicitent des particuliers des dons en nature ou en espèces et espèrent toujours pouvoir être subsidiées par le Comité National ou la commune.

21 *Panem Labore* : œuvre d'entraide sociale fondée par Louis Lance-Dister (fabricant d'armes) et installée rue Publémont à Liège ; elle est alimentée par des souscriptions d'industriels, hommes d'affaires et banquiers liégeois tels que P. Van Hoegaerden et Charles Magnette.

22 Le Jouet Liégeois : société coopérative (comité d'assistance par le travail aux chômeurs et invalides de guerre) fondée le 16 septembre 1915, à l'initiative d'un groupe d'industriels et de commerçants, dont l'une des devises est « Faites plaisir en faisant le bien, achetez le Jouet Liégeois ».

23 Quelques exemples de travaux entrepris par les communes : à Wandre, travaux de défrichement ; à Aywaille, aménagement, entretien, réparation et extension de plusieurs voies ; à Seraing, aménagement du bois de la Vecquée.

Conclusion

Cette contribution n'aborde que quelques aspects de la problématique et passe sous silence différents acteurs non moins négligeables que ceux évoqués dans le présent article. Néanmoins, nous avons pris le parti de nous concentrer sur le CNSA et les œuvres privées liégeoises pour mettre en lumière deux fonds d'archives méconnus.

Les sociétés en guerre en 1914-1918 se trouvent confrontées à des questions et des enjeux sociaux, politiques, économiques, éthiques et religieux et contraintes de leur donner des réponses provisoires, dont les répercussions sont directement ressenties par les populations. Si cette guerre a pris la forme d'un conflit international, elle a surtout bouleversé le quotidien des simples citoyens. Dans le cas étudié, il s'agit de parler autant de ceux qui ont contribué à la réussite de l'œuvre de secours qu'à ceux qui en ont bénéficié.

LES RÉFUGIÉS HÉBERGÉS À MOUSCRON DE FÉVRIER À JUIN 1940

Claude DEPAUW

« Des nouvelles pessimistes se propagent très vite, à mots couverts par la radio nationale, tenue à la censure de guerre, mais surtout par le flot des « réfugiés » et des « évacués » qui, le 11 mai déjà, arrivent par milliers et se répandent partout en ville »¹. Voilà comment les réfugiés de 1940 entrent en scène dans le récit d'un érudit local, témoin de cette période. Mouscron et son administration communale, pas plus que les autres communes du royaume, ne sont préparées à l'Exode qui débute dès l'aube du 10 mai 1940. C'est pourquoi le « Registre des réfugiés » de l'année 1940 se présente sous la forme de cahiers d'écolier où sont enregistrées 1.251 personnes, « évacués volontaires » arrivés à Mouscron entre le 11 février et le 14 juin 1940, hébergés sur place en attendant des jours meilleurs.

La source

Les Archives de la Ville de Mouscron conservent deux cahiers d'écolier aux pages couvertes d'une écriture manuscrite à l'encre noire avec quelques annotations à l'encre rouge, complétés par les deux premiers feuillets d'un troisième cahier. L'ensemble est intitulé « Année 1940. Ville de Mouscron. Registre des réfugiés ». Les feuillets sont coupés dans leur partie supérieure d'une bande d'environ un centimètre pour qu'en haut du premier et du dernier feuillet, restés complets, puissent être inscrits les intitulés de seize colonnes².

Après la colonne du « N° d'ordre », chaque ligne renvoie à une seule personne enregistrée, quel que soit son âge, pour laquelle la plupart des informations sont notées dans la colonne correspondante. Ensuite, pour

1 J. Debaes et R. Vandenberghe, « Mouscron 1789-1945. Itinéraire du village paysan à la cité industrielle », *Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région* [=M.S.H.M.R.], t. XIII, fasc. 1, 1991, p. 482.

2 Le même dossier comprend aussi un cahier donnant différentes listes de personnes venues résider à Mouscron ou ayant quitté la commune pendant la guerre (Archives de la Ville de Mouscron, *Archives Communales de Mouscron* [=A.C.M.], 2^e s., 547.21, boîte 1 : Guerre et suites. Réfugiés, 1939-1940). Les archives communales de Dottignies, d'Herseaux et de Luigne sont ci-dessous notées A.C.D., A.C.H. et A.C.L.

chaque personne sont données dans les colonnes « Nom et prénoms » (donc le sexe), « Lieu et date de naissance », « État civil », « Nationalité » les indications habituelles d'état civil. Si la nationalité et le lieu de naissance sont toujours présents, quelques rares lacunes rendent plus difficile une identification précise de certains individus.

La colonne « Pièces d'identité » fait état des documents présentés ou de ce qui en tient lieu. Leur absence est toujours scrupuleusement notée.

La colonne « Communes de résidence habitation en Belgique » avec l'adresse de domicile renvoie souvent, pour les familles avec enfants en bas âge, au seul chef de ménage.

Les colonnes « Date d'arrivée » et « Adresse dans la ville », celle-ci mentionnée systématiquement, donnent des informations sur l'hébergement.

Le nombre des enfants par famille explique aussi le fait que la colonne « Profession » n'est pas systématiquement remplie.

La colonne « Secouru ou non secouru » n'est remplie que pour les 200 premiers réfugiés, toujours notés « n/s » pour « non secourus ».

Les colonnes « Numéro des documents des réfugiés » et « Inscription [au] registre de la population » ne sont jamais remplies.

La colonne « Réfugié intérieur ou extérieur » n'est remplie que pour les 180 premières inscriptions et toujours par l'abréviation « Int. vol. » qui désigne les réfugiés volontaires de l'intérieur du pays. Elle est complétée par la colonne « Date de départ », mentionnée pour 28 personnes.

La colonne « Observations » ne fournit le plus souvent que des informations à caractère administratif dans les 57 cases annotées.

Au total, 1.251 personnes sont identifiées avec précision. Les erreurs du rédacteur sont rares³ et c'est toujours la même main qui a tenu le registre⁴. Ce « Registre des réfugiés » est accompagné d'un échange de correspondance des 13 et 19 septembre 1939 entre le commissaire d'arrondissement de Courtrai E. Goethals et l'administration communale de Mouscron, représentée par le secrétaire communal faisant fonction et le bourgmestre Omer Vandenberghe⁵.

3 Les lignes n° 99, 710 et 1015 mentionnent des personnes non reprises dans le décompte en raison de l'absence de renseignements suffisants. Il y a une erreur dans la numérotation des lignes n° 364 à 374. Quant aux lignes n° 1237 à 1375, elles n'ont pas été utilisées.

4 Peut-être Ange Bonte, chef de bureau à l'état civil (J. Debaes et R. Vandenberghe, « Mouscron 1789-1945... », p. 429 et 505) ou un autre employé au service de la population et de l'état civil.

5 Parce que le secrétaire communal en titre (Georges Renaudière depuis le 12 août 1936) a été rappelé sous les drapeaux le 25 août 1939, le chef de bureau au secrétariat communal Omer Desloovere (1896-1958) fait fonction. Omer Vandenberghe est bourgmestre de Mouscron par arrêté royal du 6 juillet 1939 (J. Debaes et R. Vandenberghe, « Mouscron 1789-1945... », *passim*).

Dans une circulaire du 13 septembre 1939⁶, le commissaire d'arrondissement écrit notamment : « Je viens d'être averti qu'incessamment des contingents de réfugiés de nationalité belge rentrent [sic] de la France pour être éparpillés dans les communes de l'arrondissement, selon les possibilités des logements disponibles ». Il signale aussi que la « commission d'assistance publique⁷ de la commune devra intervenir dans les frais de logement et de nourriture si les réfugiés se trouvent dans le besoin »⁸. Les frais seront remboursés par le Ministère du Ravitaillement mais les bourgmestres devront aider les commissions. Les réfugiés seront inscrits aux registres de la population et ils pourront obtenir « une carte verte » qui mentionnera « sous la rubrique nationalité : « BELGE, REFUGIE DE... » suivi du nom du pays d'où ils viennent ».

Dans sa réponse du 19 septembre 1939, Mouscron met tout de suite en avant la nécessité d'une aide de la part des autorités supérieures pour pallier les effets négatifs de la déplorable situation financière locale. Les trois autres communes se plaignent aussi de leur manque de moyens dès qu'il est question du secours matériel à apporter aux réfugiés, sans toutefois provoquer un refus d'hébergement. Les autorités supérieures les rassurent à l'occasion de réunions d'information.

Les autres « Registres des réfugiés » de 1940 et de 1944-1945

Les archives des trois anciennes communes⁹, fusionnées avec Mouscron le 1^{er} janvier 1977, fournissent nombre de documents qui complètent les rares informations recueillies pour Mouscron. S'y trouvent notamment des échanges de correspondance dès l'automne 1939 démontrant l'organisation d'une « évacuation volontaire des provinces de Liège et du Luxembourg ».

6 Cette circulaire « Réfugiés. Logement. N° 279 J » est aussi dans *A.C.L.*, 2^e s., boîte 506 : Réfugiés, 1939-1940 et 1944.

7 Établie par la loi du 10 mars 1925 avec pour mission « de soulager et de prévenir la misère et d'organiser le service de l'assistance médicale », la C.A.P. précède en droit le Centre Public d'Aide Sociale institué par la loi du 8 juillet 1976. On parle depuis 2002 de Centre public d'Action sociale.

8 Un arrêté ministériel du 25 août 1939 fixe le montant des indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des fonctionnaires, employés et agents des administrations de l'état, des provinces, des communes, des services publics et des organismes assimilés, ainsi que des réfugiés ; un arrêté ministériel du 14 novembre 1939 fixe le barème des allocations aux réfugiés (*Moniteur belge*, 2 septembre 1939, p. 6013-6014 ; 15 novembre 1939, p. 7687).

9 *A.C.D.*, 2^e s., boîtes 542 et 552 : évacuation de la population, 1939-1940 et 1944 ; *A.C.H.*, 2^e s., boîte 399 : évacués. Guerre 1940-1945 ; *A.C.L.*, 2^e s., boîte 506 : Réfugiés, 1939-1940 et 1944.

Un plan d'évacuation obligatoire des communes de la rive droite de la Meuse a en effet été établi en cas de défense du territoire belge à la frontière, une option abandonnée début février 1940. L'avance rapide de l'ennemi après le 10 mai 1940 va mettre à néant tous les efforts d'encadrement du flot des réfugiés¹⁰.

Une « Liste des habitants pouvant donner asile à des évacués » est établie à Dottignies qui héberge, au début de 1940, quelques familles réfugiées volontaires d'Amay, d'Ombret-Rawsa et de Flône. Il est aussi question de loger 860 personnes d'Hermalle-sous-Huy. Herseaux, qui doit recevoir des évacués volontaires de Chokier et 850 personnes de Fraipont, fait procéder à un « Recensement en vue du logement des évacués » et une « Liste des habitants d'Herseaux qui hébergeront des réfugiés ». À la mi-novembre 1939, il est question d'accueillir à Dottignies, Herseaux et Luigne 3.400 personnes de la région d'Engis-Ampsin¹¹.

Des « Registres des réfugiés » sont conservés pour Dottignies et Luigne sous la forme de grands registres cartonnés imprimés¹². Celui de Dottignies, ouvert le 23 décembre 1943, se continue avec 190 inscriptions du 7 mars 1944 au 31 mai 1945. Celui de Luigne est ouvert du 11 mai au 17 mai 1940 et porte 404 inscriptions, puis encore 62 du 17 mars 1944 au 5 mars 1945. Les réfugiés inscrits sont originaires des mêmes régions que celles relevées pour Mouscron où existe un second « Registre des réfugiés »¹³, de présentation semblable, ouvert du 6 mars 1944 au 27 avril 1946 pour inscrire 1.127 réfugiés. Un décompte partiel inséré dans ce document montre que sur 668 inscrits, 343 viennent de la région anversoise (à partir du 26 octobre 1944), 223 de Liège et Verviers (à partir du 28 novembre 1944), 44 de la côte (à partir du 6 mars 1944), 32 de la région bruxelloise et d'autres communes, 15 de Courtrai (à partir du 27 mars 1944) et 11 des Ardennes (à partir du 27 décembre 1944)¹⁴.

10 J. Wynants, *Verviers 1940. Contribution à l'étude d'une ville et d'une région au début de l'occupation allemande*, Bruxelles, 1981, p. 49-51 et 65-72.

11 Amay, Ampsin, Flône, Hermalle-sous-Huy, Ombret-Rawsa, arr. adm. de Huy ; Chokier, Engis, Fraipont, arr. adm. de Liège. Engis et Ampsin délimitent une zone de la rive gauche de la Meuse qui comprend la plupart des communes citées.

12 *A.C.D.*, 2^e s., boîte 542 ; *A.C.L.*, 2^e s., registre 44.

13 *A.C.M.*, 2^e s., 520.2, registre 3.

14 Courtrai subit des bombardements massifs de l'aviation alliée les 26 mars et 21 juillet 1944. La bataille des Ardennes s'étend du 16 décembre 1944 au 30 janvier 1945.

Législation et réglementation applicables aux réfugiés en 1940

Parmi les dispositions légales et réglementaires relatives aux réfugiés à partir de l'automne 1939, il faut relever les textes qui fondent la tenue du « Registre des réfugiés ». Un arrêté-loi du 10 novembre 1939 relatif à l'assistance aux réfugiés leur donne une définition officielle. Ce sont « les Belges établis à l'étranger, contraints, pour assurer leur sécurité, de rentrer dans le Royaume et les habitants de celui-ci, sujets belges ou étrangers, inscrits, suivant le cas, au registre de la population ou au registre des étrangers obligés, pour la même raison, de quitter leur résidence ». La suite de ce texte fait surtout état des dispositions relatives aux secours auxquels les réfugiés peuvent avoir droit, « considérant qu'il est nécessaire et urgent pour assurer la sécurité du territoire et la tranquillité publique, ainsi que le ravitaillement des personnes obligées, par mesure de sécurité, de changer de résidence, d'organiser l'hébergement de ces personnes »¹⁵.

Les circulaires ministérielles des 4 janvier et 14 mai 1940 précisent ce qui est attendu de la part des fonctionnaires communaux quant à l'inscription des réfugiés. Si la première circulaire a sans doute été suivie, la seconde n'a pas pu l'être par toutes les administrations communales : l'exemplaire d'Herseaux a été reçu le 8 juin 1940¹⁶ !

Toutes deux, après avoir rappelé la définition du réfugié de novembre 1939, instaurent le « Registre des réfugiés » :

Ce registre sera constitué de la manière suivante :

- | | |
|-----------|--|
| Colonne 1 | N° d'ordre |
| Colonne 2 | a) Nom et prénoms
b) Lieu et date de naissance |
| Colonne 3 | État civil |
| Colonne 4 | Nationalité |
| Colonne 5 | Pièce d'identité ; nature et numéro ; carte d'identité de Belge (verte) ou carte d'identité d'étranger (jaune) ou certificat d'inscription (blanc) |

15 *Moniteur belge*, 11 novembre 1939, p. 7414-7416.

16 La circulaire du 4 janvier 1940 émanant de l'Office central de Statistique est signée par Albert Devèze (1881-1959), Ministre de l'Intérieur et de la Santé publique du 16 avril 1939 au 4 janvier 1940. Celle du 14 mai provient de l'Administration des Affaires provinciales et communales et des Affaires électorales et est signée par Arthur Vanderpoorten (1884-1945), Ministre de l'Intérieur et de la Santé publique du 5 janvier au 30 octobre 1940 (*A.C.D.*, 2^e s., boîte 542 ; *A.C.H.*, 2^e s., boîte 399 ; *A.C.L.*, 2^e s., boîte 506).

- Colonne 6 Commune de résidence habituelle en Belgique ou lieu de provenance à l'étranger
- Colonne 7 Date d'arrivée dans la commune
- Colonne 8 Adresse dans la commune
- Colonne 9 Profession
- Colonne 10 Secouru ou non secouru
- Colonne 11 N° des documents comptables du réfugié
- Colonne 12 Inscription au registre de population ou au registre des étrangers (vol. et folio) de la commune d'hébergement
- Colonne 13 Indiquer dans cette colonne :
- A.- Pour le réfugié de nationalité belge ou étrangère venant de l'extérieur du Royaume :
- 1) s'il a été envoyé dans la commune par un centre de triage, la mention : « Réfugié de l'Extérieur envoyé par le centre de triage de ... » (par abréviation : Ext. C.T. ...) ;
 - 2) s'il est venu se réfugier volontairement dans la commune c'est-à-dire sans passer par le centre de triage, la mention : « Réfugié de l'Extérieur volontaire » (par abréviation : Ext. Vol. ...).
- B.- Pour le réfugié belge ou étranger venant de l'intérieur du Royaume :
- 1) s'il a été envoyé dans la commune par ordre de l'autorité civile ou militaire, la mention : « Réfugié de l'intérieur envoyé par l'autorité » (par abréviation : Int. Aut.) ;
 - 2) s'il est venu se réfugier volontairement dans la commune, la mention « Réfugié de l'intérieur volontaire » (par abréviation : Int. Vol.).
- Colonne 14 Date de départ éventuel et commune de destination
- Colonne 15 Observations

Les colonnes des cahiers mouscronnois correspondent à la structure demandée, sans que toutes les inscriptions exigées, particulièrement les colonnes 10, 11, 12 et 13, soient notées avec tout le soin voulu : sans doute un effet des circonstances et de l'évolution rapide des événements.

Les circulaires détaillent – la seconde beaucoup plus que la première – les formalités administratives d'inscription des réfugiés, belges ou étrangers, venant de l'extérieur du royaume ou se déplaçant à l'intérieur de celui-ci. La circulaire du 14 mai 1940 évoque les radiations qui s'effectuent de la même manière que dans le registre de la population. Quant à la « liquidation du registre des réfugiés », elle « commencera à partir de la date qui sera fixée par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix ». Les circulaires prévoient l'établissement pratique du registre : « Les inscriptions au registre des réfugiés se feront au fur et à mesure de la présentation

des réfugiés à l'administration communale qui les groupera autant que possible par famille. Il sera attribué à chaque personne un n° d'inscription en série ininterrompue pour tout le registre ». Le caractère exceptionnel de l'enregistrement administratif des réfugiés est expressément signalé : « Le registre des réfugiés n'a rien de commun avec le registre de population et le registre des étrangers dont il est totalement indépendant. Son usage est prévu exclusivement pour l'éventualité où des déplacements des populations civiles seraient rendus nécessaires par les événements ». Appel est fait au sens de l'anticipation des administrations communales, ainsi qu'à leur sens pratique : « Les administrations communales feront bien de se préoccuper dès maintenant de la formation du registre des réfugiés. Il semble que ce registre puisse être confectionné facilement par leurs propres soins sans recourir pour cela à un imprimeur. Il n'est cependant inutile de leur recommander de donner à ce répertoire un développement suffisant pour pouvoir y placer aisément les quinze rubriques prévues ci-dessus ».

L'expression « Régime des Réfugiés » qualifie donc le traitement administratif exceptionnel des réfugiés, une catégorie spécifique de personnes que recouvre parfois un vocabulaire flou : « évacué », « sinistré », « réfugié ». En 1944, les évacuations de la côte belge, les bombardements alliés, puis ceux de *V 1* et de *V 2* sur Anvers, Bruxelles et Liège, la bataille des Ardennes, multiplient les réfugiés et les dispositions à leur égard¹⁷.

Parallèlement aux instructions de 1940, l'autorité militaire se préoccupe des opportunités qu'offre à l'ennemi la population jetée sur les routes. Le 12 mai 1940, le gouverneur militaire de la Flandre occidentale, le général-major Glorie, « aux fins d'empêcher l'activité éventuelle d'espions étrangers et de parachutistes, qui pourraient bien profiter des déplacements de réfugiés, pour exécuter plus facilement leur besogne, concernant l'acquisition de renseignements, ou la démoralisation de notre population par de fausses nouvelles », arrête :

Art. 1 : Les civils sont tenus de renseigner toute personne suspecte, qui tâche de réunir des renseignements, ou propage des nouvelles démoralisantes, aux autorités militaires et civiles.

Art. 2 : Dans chaque commune les autorités organiseront immédiatement un bureau de logement, qui contrôlera avec la plus grande circonspection l'identité de ces réfugiés, avant de leur délivrer un permis de séjour.

17 Telles que l'arrêté du 12 février 1944 instituant un commissaire aux réfugiés pour la Flandre orientale et la Flandre occidentale, les instructions relatives à l'exécution de l'arrêté du 13 mars 1944 portant institution de la « carte d'évacué », les circulaires du secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique des 15 février et 22 août 1944 (*Moniteur belge*, 18 février 1944, p. 674 ; 7 avril 1944, p. 1713-1717 ; 27 août 1944, p. 3965-3971).

Art. 3 : Il est défendu à tous les habitants de la province d'héberger ou de loger des personnes inconnues, sans qu'elles ne soient pourvues d'un permis de séjour délivré par le bureau de logement de la commune.

Art. 4 : Les infractions à l'art. 3 seront punies d'une amende de 15 à 25 fr. et d'un emprisonnement de 3 à 7 jours ou d'une des ces peines seulement. En cas de récidive, la peine sera portée au double.

Mais le cachet apposé sur ce document montre qu'il n'est parvenu à Luïngne que le 1^{er} juillet 1940¹⁸ ! L'« espionite » régnant partout, les réfugiés sont considérés comme des personnes, sinon suspectes *a priori*, au moins qui nécessitent un contrôle rigoureux¹⁹. Les militaires, qui instaurent la méfiance à l'égard des réfugiés dans le but d'éviter les infiltrations ennemies, relaient une opinion négative vis-à-vis des réfugiés, par définition étrangers à la communauté des habitants.

À côté de ces problèmes militaires, les archives communales comportent de multiples circulaires relatives au déplacement et à l'évacuation de la population civile, aux secours et au ravitaillement, etc. Pour établir la réalité et l'importance des secours dispensés, que ne révèlent pas les « registres des réfugiés », il faut mener des recherches dans la documentation qui pourrait subsister sur le sujet dans les archives des commissions d'assistance publique.

La thématique « réfugié » n'apparaît pas en 1939 dans le « Mémorial administratif de la Flandre occidentale ». En 1940, des instructions sont données aux commissions d'assistance publique relatives à l'assistance aux réfugiés indigents, ainsi que des moyens de transport en vue de ramener les réfugiés dans leurs foyers²⁰.

Le dépouillement de la source

D'après les renseignements d'état civil notés dans le « Registre des réfugiés » de Mouscron en 1940, les personnes de sexe féminin sont plus nombreuses que celles de sexe masculin (Tableau 1). Cette majorité féminine peut s'expliquer par le fait que beaucoup de familles réfugiées n'ont ni père ni mari, soit parce qu'il est mobilisé, soit parce qu'il est resté sur place au travail ou pour garder la maison.

18 *A.C.L.*, 2^e s., boîte 506.

19 F. Balace, « Parachutite, espionite... et pagaille », *Jours de guerre 2. Les Dix-Huit Jours*, F. Balace (dir.), Bruxelles, Crédit Communal, 1990, p. 83-93.

20 *Mémorial administratif...*, p. 289-300 : n° 137, 13 avril 1940 ; p. 631-632 : n° 306, 14 août 1940 ; p. 646-648 : n° 317, 23 août 1940 ; p. 735 : n° 360, 20 septembre 1940.

Tableau 1. La répartition des sexes.

	Féminin	Masculin	Indéterminé	Total
Nombre	673	577	1	1.251
En %	53,80	46,12	0,08	100,00

Outre quatre lieux de naissance non identifiés, le lieu de naissance le plus fréquent est situé en Belgique : 1.162 personnes sur 1.251 y sont nées. La répartition des localités belges n'a pas été faite parce que l'information sur le lieu d'origine paraît plus intéressante. Aux premiers rangs des douze pays européens mentionnés comme lieux de naissance pour 85 personnes viennent, par ordre décroissant, la France, la Pologne et l'Allemagne (Tableau 2).

Tableau 2. Les lieux de naissance.

Pays	Nombre	Pays	Nombre
Belgique	1.162	Tchécoslovaquie	1
France	34	Russie	1
Pologne	23	Finlande	1
Allemagne	12	Italie	1
Pays-Bas	6	Suède	1
Espagne	3	Yougoslavie	1
Luxembourg	1	indéterminé	4
TOTAL			1.251

D'après la répartition par période décennale des dates de naissance des réfugiés (Tableau 3 et Histogramme 1), on peut se demander si la pyramide des âges des réfugiés étudiés correspond avec la pyramide des âges de l'ensemble de la population belge. Le déficit de la classe d'âge des 21-30 ans est dû à la mobilisation générale des jeunes hommes, sans oublier le départ des CRAB's²¹. Cela concerne aussi les *teenagers* qui sont peut-être surreprésentés, ce qui est normal pour les moins de seize ans, puisque la mise à l'abri des enfants est l'une des motivations principales du départ en exil.

21 Sur les CRAB's, voir J.-P. Du Ry, *Allons enfants de la Belgique : les 16-35 ans, mai-août 1940*, Bruxelles, Racine, 1995.

Les vieillards les accompagnent. Mais les adultes, de trente à soixante ans, forment presque la moitié des réfugiés. La majorité des réfugiés sont mariés, parfois veufs, beaucoup plus rarement divorcés. Les célibataires forment le reste (Tableau 4).

Tableau 3. Les dates de naissance.

Dates de naissance	Classes d'âges	Nombre	En%
1850-1859	De 81 à 90 ans	9	0,72%
1860-1869	De 71 à 80 ans	59	4,72%
1870-1879	de 61 à 70 ans	81	6,47%
1880-1889	de 51 à 60 ans	124	9,91%
1890-1899	de 41 à 50 ans	229	18,31%
1900-1909	de 31 à 40 ans	247	19,74%
1910-1919	de 21 à 30 ans	113	9,03%
1920-1929	de 11 à 20 ans	202	16,15%
1930-1940	de 0 à 10 ans	186	14,87%
indéterminée		1	0,08%
TOTAL		1251	100,00%

Histogramme 1. Les dates de naissance.

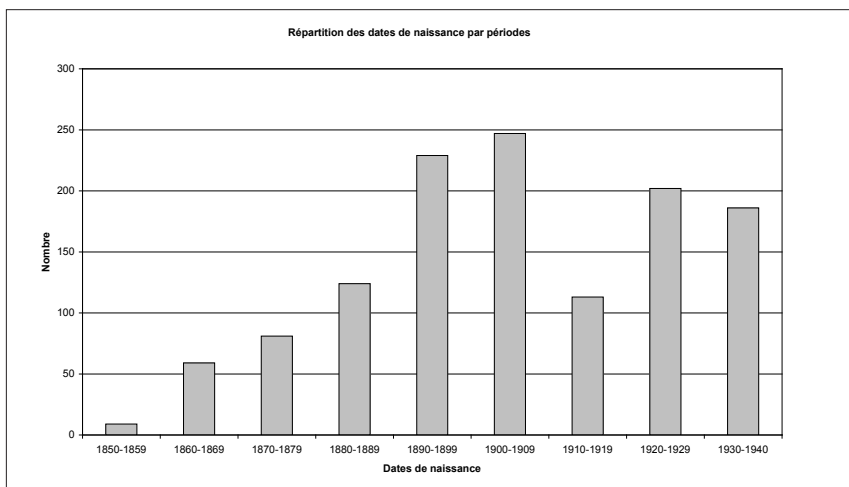


Tableau 4. Les indications d'état civil.

	Céli- bataire	Marié	Veuve/ Veuf	Divorcé	Indé- terminé	Total
Nombre	485	691	64	8	3	1251
En %	38,77	55,24	5,12	0,64	0,24	100,00

Pour justifier ces renseignements d'état civil, mais aussi pour établir les liens familiaux entre parents et enfants, le réfugié doit présenter des documents. Pour presque quatre cinquièmes des personnes enregistrées, la carte d'identité nationale, parfois égarée, ou le livret de mariage font foi. Un dixième présente une carte de réfugié. Un autre dixième se contente de divers documents, d'une simple déclaration ou ne possède pas de papiers. Le reste dispose d'une carte d'identité d'étranger ou d'un passeport (Tableau 5).

Tableau 5. Les documents d'identité présentés.

	Carte d'identité	Carte d'identité égarée	Livret de mariage	Carte de réfugié	Carte d'identité d'étranger	Passe port	Décla- ration	Divers	Sans papiers	Total
Nombre	914	2	56	122	34	8	26	3	86	1.251
En %	73,06	0,16	4,48	9,75	2,72	0,64	2,08	0,24	6,87	100,00

Sans avoir pu procéder à une reconstitution précise des familles, qui nécessiterait de mettre en jeu le registre de la population des lieux d'origine, nous pouvons dire que les familles des réfugiés se présentent comme des familles décomposées, dont les femmes et les enfants sont souvent séparés des maris et pères. Ces familles sont parfois très élargies par les circonstances, regroupant plusieurs cellules familiales ou plusieurs couples en lien direct ou collatéral, mêlant grands-parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, sans compter d'autres plus éloignés.

La profession est « Indéterminée » pour 40,53 % des personnes, que cette mention soit notée, que la case soit restée vierge ou qu'elle ne porte pas de signe suffisamment clair pour la rattacher à la mention qui la précède immédiatement. Tous les enfants sont dans ce cas. La mention « Sans profession » touche 28,86 % des personnes. Cette absence de profession, quasi revendiquée, est très souvent l'apanage des femmes mariées. La profession n'est signalée que pour 30,06 % des personnes, tous des adultes. L'éventail en est étendu et les regroupements, malaisés. La présence des Verviétois donne une part importante à l'industrie textile mais les mineurs et les ouvriers des usines métallurgiques liégeoises sont aussi présents, comme

les métiers du bâtiment et l'imprimerie. Aux employés et aux enseignants, étudiants compris, s'ajoutent les agents des administrations publiques, dont les postes, les chemins de fer, les vicinaux. Industriels et commerçants, professions libérales, cultivateurs et artisans, avec leurs forces de vente et de transport, complètent le tableau.

Outre la Belgique, majoritaire à presque 95%, et de rares apatrides, 11 nations européennes sont représentées (Tableau 6). De France, d'Allemagne, de Hollande, voire du Luxembourg ou d'Italie, sont rentrés quelques Belges qui croient encore que la neutralité du Royaume protège le pays de la guerre. Quant aux autres pays, ils sont, ou ont été récemment, en état de guerre, civile ou internationale.

Tableau 6. Les pays d'origine.

Pays d'origine	Nombre de réfugiés	En %
Belgique	1.183	94,56
Pologne	27	2,16
France	14	1,12
Allemagne	5	0,40
Luxembourg	4	0,32
Russie	4	0,32
Finlande	3	0,24
Espagne	2	0,16
Hollande	2	0,16
Italie	1	0,08
Tchécoslovaquie	1	0,08
Yougoslavie	1	0,08
<i>Apatrides</i>	4	0,32
TOTAL	1.251	100,00

D'après les lieux d'Europe de l'Est dont elles sont originaires, nous pouvons supposer que quelques familles étrangères sont juives : les trois diamantaires venus d'Anvers, nés en Tchécoslovaquie ou en Pologne, en ont gardé la nationalité. D'autres, belges celles-là, peuvent être considérées comme juives d'après les consonances des noms, éventuellement couplées à la profession et au lieu d'origine. Le sort de ces familles après leur passage à Mouscron est pour l'instant inconnu²².

Souvent par familles entières, nos 1.251 réfugiés proviennent de 182 communes belges. Mais il est remarquable que plus de 700 d'entre eux sont issus de la province de Liège, et particulièrement de l'arrondissement de Verviers, situé en première ligne au matin du 10 mai 1940. Le cas de Verviers et de son arrondissement est intéressant par l'importance du nombre : 284 personnes, soit plus d'un cinquième des 1.251 réfugiés enregistrés, viennent de la cité lainière et de ses alentours immédiats, tandis que 18 autres communes du même arrondissement fournissent 79 personnes supplémentaires²³. Le reste de la province de Liège donne 346 personnes issues de communes situées de part et d'autre de la Meuse. Mouscron n'était pas la région attribuée aux Verviétois dans le plan général d'évacuation : ils devaient être dirigés vers Furnes, Nieuport, Kortemark et Adinkerke, selon Jacques Wynants²⁴. Mais du fait de l'abandon de l'évacuation obligatoire début février 1940, les réfugiés de la région verviétoise sont donc bien des volontaires qui n'ont pas été contraints à la fuite²⁵.

Mais alors pourquoi tant de Verviétois « évacués volontaires » se sont-ils retrouvés à Mouscron ? Étant donné que « la moitié au moins des Verviétois sont partis précipitamment le 10 ou le 11 [mai 1940] », Jacques Wynants pense que les gens, sur les routes, sont ballottés de partout, qu'ils ont souvent pris un train sans trop en connaître la destination, que Mouscron est l'un des points de passage de la frontière vers la France mais qu'ils n'ont pas nécessairement décidé de s'y rendre²⁶. Il faut aussi considérer les liens qui, à travers l'industrie textile, pouvaient unir les deux cités à l'époque.

La plupart des réfugiés verviétois sont issus du milieu ouvrier, sans dépasser la petite bourgeoisie. La grande majorité vient des quartiers « normaux » ou ouvriers, selon les adresses des domiciles. Peu viennent des beaux quartiers, des rues « chics ». Cette remarque est corroborée par les mentions des

22 Six personnes juives habitant Mouscron sont déportées le 26 septembre 1942 et décédées à Auschwitz avant le 6 octobre 1942 ; l'une d'entre elles venait de Pepinster (J. Debaes et R. Vandenberghe, « Mouscron 1789-1945... », p. 551-552).

23 Ensival (13), Heusy (14), Lambermont (19), Petit-Rechain (17), Stembert (14), fusionnées avec Verviers (122). Ajoutons-y Dison (37) et Andrimont (48). Pour les autres, citons Pepinster (18) et Spa (16).

24 Toutes ces communes appartiennent à la province de Flandre occidentale : Furnes, chef-lieu arr. adm. ; Adinkerke et Nieuport, arr. adm. Furnes ; Kortemark, arr. adm. Dixmude. Je remercie Jacques Wynants, président de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, pour les informations qu'il m'a transmises.

25 Les 10-11 novembre 1939 et 14 janvier 1940, Verviers avait connu des paniques qui ont vu la fuite de nombre d'habitants vers la côte, ce qui a forcé les autorités à préparer une évacuation générale organisée (J. Wynants, *Verviers 1940, op. cit.*, p. 55-60 et 65-72).

26 Jacques Wynants a retrouvé la trace de cent Verviétois hébergés à Berck-Plage sur la Côte d'Opale : c'étaient des employés communaux et ils avaient dû se justifier par la suite (J. Wynants, *Verviers 1940, op. cit.*, p. 123 et sv.).

professions où il y a peu de professions libérales, de cadres supérieurs, de bourgeois aisés : ceux-là ont le plus souvent des moyens de fuite plus rapides vers des lieux de refuge plus éloignés, comme le sud de la France, voire l'Espagne et le Portugal, et au-delà l'Angleterre.

À l'exception d'un petit nombre arrivé à une date indéterminée (7, soit 0,56%), la date d'arrivée des réfugiés à Mouscron peut être visualisée (Tableau 7 et Histogramme 2). À partir du 11 février et jusqu'au 10 mai 1940, les réfugiés « internes volontaires » ne sont que 176, soit 14,07% du total, et la majorité d'entre eux arrivent au cours du mois de mars. À partir du 11 mai et jusqu'au 14 juin, c'est l'exode pour 1.068 personnes, soit 85,37% du total. Du 11 mai au 18 mai, jour de la capitulation de l'armée belge, 774 personnes sont hébergées en huit jours, soit 61,87% du total et une moyenne de 96,75 par jour. Le 19 mai, personne n'est inscrit ! Défaillance de l'enregistrement ? Choc de la capitulation ? L'enregistrement reprend avec une hausse des inscriptions du 20 au 24 mai et une dernière poussée le 22 mai, qui marque peut-être un effet d'un rattrapage.

Histogramme 2. Les dates d'arrivée.

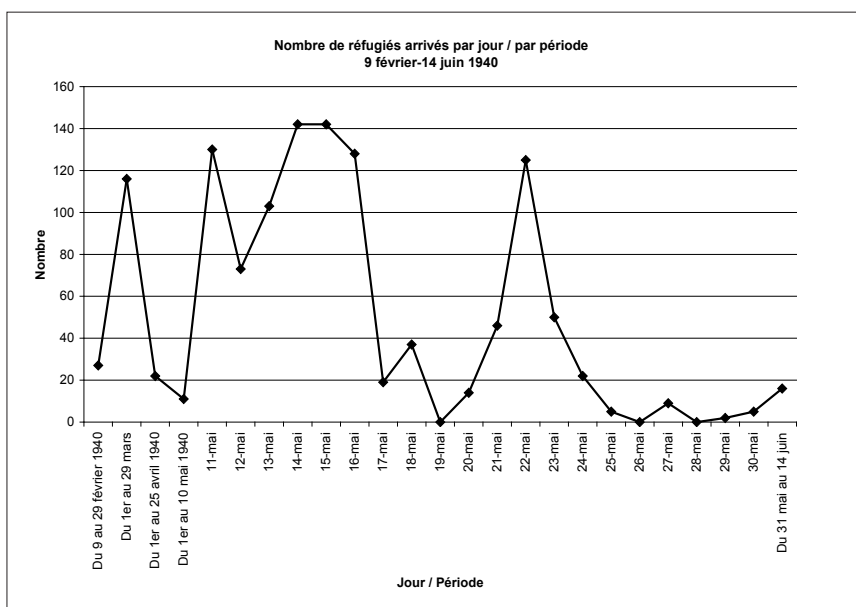


Tableau 7. Les dates d'arrivée.

Dates / Périodes	Nombre de réfugiés inscrits par jour / par période	En%
Du 9 au 29 février 1940	27	2,16
Du 1 ^{er} au 29 mars	116	9,27
Du 1 ^{er} au 25 avril 1940	22	1,76
Du 1 ^{er} au 10 mai 1940	11	84,97
11 mai	130	
12 mai	73	
13 mai	103	
14 mai	142	
15 mai	142	
16 mai	128	
17 mai	19	
18 mai	37	
19 mai	-	
20 mai	14	
21 mai	46	
22 mai	125	
23 mai	50	
24 mai	22	
25 mai	5	
26 mai	-	
27 mai	9	
28 mai	-	
29 mai	2	
30 mai	5	
Du 31 mai au 14 juin	16	1,28
Indéterminés	7	0,56
TOTAL	1.251	100,00

Comme la documentation locale autour de ce registre est quasi inexistante et que, de plus, il n'y a aucune certitude quant à la réalité de l'hébergement, ni quant à sa durée, les réfugiés sont supposés avoir logé chez l'habitant, par répartition arbitraire sans doute effectuée par un agent communal, peut-être sur base de listes d'hébergeurs potentiels et volontaires, tempérée le cas échéant par la déclaration de certaines relations et / ou affinités, tant de la part du logé que de celle du logeur.

Puisqu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la déclaration de l'adresse d'hébergement, une répartition géographique des réfugiés dans la commune est possible. Les 365 lieux qui ont abrité chacun une ou plusieurs familles sont répartis dans 123 des 202 rues répertoriées à Mouscron à l'époque. En ne retenant que les rues où sont hébergées au moins dix personnes, soit 51, il appert que la composition socio-économique de ces rues correspond à celle des réfugiés²⁷. Remarquons que le collège épiscopal Saint-Joseph accueille vingt-huit réfugiés quand la congrégation enseignante des Dames de Marie n'en héberge que trois.

Tous ces réfugiés ne sont ni arrivés, ni restés en même temps à Mouscron : certains arrivent quand d'autres partent plus loin ou retournent chez eux. Un réfugié, par définition, ne reste pas indéfiniment dans la commune de refuge. La question de la durée précise de l'hébergement reste inconnue du fait de l'absence d'inscription de la date du retour : celle-ci n'est mentionnée que dans vingt-huit cas s'étalant du 29 mars 1940 au 17 novembre 1941, dont quatre avant le 10 mai 1940 et douze les 16 et 17 novembre 1941.

Conclusion

Cette approche chiffrée permet de mieux connaître ces réfugiés des temps incertains et calamiteux. Quel type de réfugié la source présente-t-elle ? Des personnes administrativement identifiées et dûment enregistrées, hébergées sans doute dans des lieux connus pour une durée inconnue, soit un cliché de la situation pris au moment de leur arrivée à Mouscron.

Les multiples raisons de la fuite massive de ceux-là qui s'arrêtent à Mouscron et de beaucoup d'autres qui passent par la cité frontalière ne sont pas déterminées : évacuation forcée ou volontaire, crainte des combats, peur de l'occupation, souvenir de la Grande Guerre ? Et notre curiosité ne peut

27 D'après les registres de la population de Mouscron pour la période 1930-1947 (*A.C.M.*, 2^e s., 520.1, 78 registres). Sur Mouscron à l'aube du 10 mai 1940, voir F. Maerten, « La résistance dans la région mouscronnoise pendant la Seconde Guerre mondiale (mai 1940-septembre 1944) », *M.S.H.M.R.*, t. VI, 1984, p. 41-56.

pas être satisfaite à propos de la suite des événements que subira chacune des personnes déplacées. Retourneront-elles chez elles ? Repartent-elles vers un nouvel exil ?

Ne regarder que le « Registre des réfugiés » volontaires non secourus hébergés à Mouscron, c'est regarder le problème des réfugiés en Belgique en mai 1940 par le « petit bout de la lorgnette ». Même cerné de manière aussi partielle, cet aspect, moins visible, est-il mis en lumière à côté de l'image désormais classique du grand exode de mai à juin 1940 : un peuple en marche – à pied, à vélo, en voiture, en train – vers un ailleurs quasi inconnu, le plus souvent par familles entières errant presque en perdition sur les routes de Belgique puis de France, où, même quand elles parviennent à éviter les combats, elles sont souvent la proie innocente des mitraillages et des bombardements de l'aviation ennemie.

LES BELGES DANS LES CAMPS D'INTERNEMENT JAPONAIS EN CHINE (1941-1945)

Edith DEVEL

Introduction

Cette contribution synthétise les résultats de notre mémoire de master en Histoire à l'Université de Liège. Défendu en 2011, celui-ci était consacré à la question des Belges prisonniers dans les camps japonais en Chine, durant la Seconde Guerre mondiale.

Les sources sur lesquelles repose notre étude sont tant publiques que privées. Mentionnons tout d'abord les archives du SPF Affaires étrangères, qui permettent d'analyser les relations diplomatiques entre le Japon et la Belgique ainsi qu'entre la Chine et la Belgique. Signalons ensuite les archives du Service des Victimes de Guerre. En effet, certains prisonniers ont entrepris des démarches pour se faire reconnaître soit le titre ou le statut de prisonniers politiques, soit les deux. Dès lors, les dossiers introduits sont précieux car ils contiennent des témoignages et attestations diverses au sujet de leur internement. Notons également l'utilité des archives du Comité International de la Croix Rouge, intéressantes en raison de l'action du C.I.C.R. durant la guerre : correspondance, visite de camp et livraison de colis...

En outre, il faut évoquer les archives de l'A.B.E.O. (Association Belge pour l'Extrême Orient). Il ne s'agit pas d'un fonds particulier. En 1943, des Belges ayant résidé précédemment en Asie orientale se groupent en association de fait, à l'instigation de Joseph Hers. En novembre 1944, elle devient une asbl dont le but est de trouver un moyen d'aider les Belges qui semblent avoir été internés par les Japonais en fournissant à la Croix Rouge une liste nominative des Belges présents dans les pays d'Extrême Orient. Mais l'A.B.E.O. contacte également les différentes sociétés civiles et religieuses afin de permettre le transfert de colis aux internés. Cette asbl était très active et produisait des bulletins mensuels ainsi que des circulaires. Étant donné que ces productions étaient à destination tant des familles que des sociétés, nous pouvons retrouver l'action de l'A.B.E.O. aussi bien dans les archives des sociétés civiles (principalement dans les archives de la Compagnie de Tramways et d'Éclairage de Tientsin, conservées aux Archives générales du

Royaume) que dans les archives de congrégations religieuses (principalement les archives de Scheut, conservées au KADOC¹, à Leuven).

Citons aussi les archives des sociétés commerciales. Beaucoup de sociétés sont présentes en Chine à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons essentiellement dépouillé les archives des deux plus grandes car ce sont également celles qui sont le mieux conservées : la Banque Belge pour l'Étranger (Extrême-Orient), dont les archives sont conservées au *Fortis Historical Center* à Bruxelles et la Compagnie de Tramways et Éclairage de Tientsin, dont les archives sont très complètes et conservées aux AGR.

Enfin, citons les témoignages de survivants² et les archives des congrégations religieuses. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces dernières car elles n'ont pas été beaucoup exploitées dans ce travail. En effet, nous avons préféré axer la plus grande part de celui-ci sur les internés civils. Notons simplement l'utilisation des archives de la congrégation de Scheut car celle-ci est très importante en Chine.

Des Belges en Chine ?

Trois raisons peuvent justifier la présence belge en Chine au début de la Seconde Guerre mondiale : la diplomatie, la religion et le commerce³.

Les religieux et les missions

En recoupant diverses informations issues de la brochure du stand sino-belge de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles de 1935, les listes de l'A.B.E.O. et les sources du C.I.C.R., le nombre de religieux en Chine est estimé à 352. Il s'agit, approximativement, des deux tiers de la présence belge en Chine au début du conflit.

De nombreuses congrégations sont représentées dans les provinces chinoises dont les principales sont les missions de Scheut (166), les Révérends Pères franciscains (55), les Chanoinesses de Saint Augustin (44) et les sœurs franciscaines (44). Toutefois, bien que moins représentés, des membres d'autres congrégations vont également vivre l'internement : les Auxiliaires

1 = Documentatie- en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving.

2 R. de Jaegher, I. Corbally Kuhn, *Tempête sur la Chine* (traduit de l'américain par Denise Meunier), Paris, Plon, 1953 ; E. Hanquet, *Mémoires. 1938-1948. Dix ans d'apostolat dans la Chine en guerre*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, 1995 ; Entretien avec Joëlle Ley, fille de N. Ley et M.-G. Ferrer, tous deux prisonniers politiques en Chine, réalisée à Bruxelles, le 10 août 2011.

3 Archives du Ministère belge des Affaires étrangères (désormais MAE), dossier n°11.925 P. 454513 II Japon Politique Dossier Général 1944-47 : « Répartition par entreprise ou congrégation », *Bulletin mensuel de l'Association Belge pour l'Extrême-Orient*, 31 mai 1945, p.18.

des Missions, les Filles de la Charité de Saint Vincent, les Bénédictins, les Lazaristes, les Prêtres et Religieuses du Sacré Cœur de Bethléem, les Petites Sœurs des Pauvres, les Révérends Pères jésuites, les Frères trappistes, les Missions Etrangères de Paris, les sœurs carmélites et les Passionnistes.

Les civils et les sociétés

Présentons les quatre plus grandes sociétés belges en Chine car ce sont celles qui ont le plus d'agents sur place ; à savoir :

- la *Chinese Engineering and Mining Company*, société anglaise mais à importants capitaux belges d'où la présence de plusieurs Belges au Conseil d'Administration de la société ;
- la compagnie de Tramways et Éclairage de Tientsin ;
- la Banque Belge pour l'Étranger (Extrême-Orient) ;
- le Crédit Foncier d'Extrême-Orient.

Ainsi, en recoupant les sources, nous pouvons estimer à 294 le nombre de civils belges vivant l'occupation japonaise en Chine. À ce nombre, il faut y ajouter encore les membres des services diplomatiques et consulaires ainsi que leurs familles.

Les camps

De l'arrivée des Japonais en Chine à la déclaration de guerre de la Belgique au Japon

Bien que les relations entre la Belgique et le Japon n'aient pas beaucoup souffert de la tension existant entre ce dernier et la Chine, la réaction belge ne se fait pas attendre suite à l'attaque surprise menée par les Japonais contre la base navale américaine de Pearl Harbour, le 8 décembre 1941. Par télégramme secret du 15 décembre, Paul-Henri Spaak fait savoir à l'ambassadeur de Belgique à Tokyo, Pierre Forthomme, par l'intermédiaire de Stockholm, qu'il devra quitter son poste en même temps que ses collègues anglais et américain. Par la même occasion, le ministre belge des Affaires étrangères demande au gouvernement suédois que son représentant au Japon assure la protection des intérêts belges.

Après un échange de télégrammes entre Spaak et Theunis, le gouvernement belge reçoit la confirmation qu'un soutien belge serait vu de manière très positive par l'opinion publique américaine et, le 20 décembre 1941, Spaak déclare : « Le Gouvernement belge dès qu'il eut connaissance de l'attaque injustifiée lancée par les forces armées de l'empire japonais contre la Grande-Bretagne a donné ordre à son Ambassadeur de quitter Tokio (sic) avec l'ensemble de sa mission. Signataire du traité de Washington du

6 février 1922 et soucieux d'affirmer sa complète solidarité avec les États-Unis aux côtés desquels la Belgique lutte contre l'agression, il déclare que l'état de guerre existe entre la Belgique et le Japon de même qu'il existe avec l'Allemagne et l'Italie »⁴.

Toutefois, des mises en garde de l'ambassadeur de Belgique à Chongqing avaient été communiquées, dès le mois d'avril 1941, au gouvernement belge : « [...] Étant donné vastes intérêts belges en Chine occupée par Japonais, je crois que en cas conflit entre Japon et Angleterre Amérique, la Belgique devrait rester neutre et pas rompre relations avec Tokyo [...] »⁵. Mais la réponse de Spaak à ce télégramme avait été sans appel : « [...] Gouvernement estime très difficile prendre décision dès maintenant [...] Intérêts économiques que vous signalez sont certains mais intérêts politiques notamment du point de vue États-Unis où nécessité maintenir bon renom Belgique ne le sont pas moins [...] »⁶.

Avant cette déclaration et donc avant que les Belges ne soient officiellement reconnus comme ennemis du Japon, les soldats nippons effectuaient déjà des confiscations de biens et des réquisitions de domiciles en regroupant plusieurs familles dans des maisons communes. Il s'agissait surtout de trouver là une solution au problème de logement des civils japonais qui arrivaient en masse en Chine ; mais les réquisitions qui s'opèrent touchent les familles considérées comme « ennemies ou quasi-ennemies ».

De tels agissements trouvent pleinement leur ancrage dans la politique menée par le Japon en Asie. En effet, dès la conquête de la Mandchourie en 1931, l'empire nippon instaure l'idée d'un « ordre nouveau » qui unirait le Japon, le Mandchoukouo et la Chine, tant d'un point de vue économique que « philosophique » sous la coupe japonaise. Cependant, comme Akira Iriye l'explique dans son article sur le Japon dans *1938-1948 Les années de tourmente*, le caractère antioccidental de ce nouveau concept se manifeste en novembre 1938 lorsque le gouvernement japonais déclare « [...] que les anciens traités et accords fixant le cadre des relations internationales en Asie avaient perdu toute validité, par suite des modifications intervenues dans la région »⁷. L'ordre serait basé sur des principes asiatiques et non plus occidentaux.

4 MAE, dossier n°11.925 P. 454513 II Japon Politique Dossier Général 1944-47 : « État de guerre avec le Japon », 11 avril 1944.

5 MAE, dossier n°11.717, Belgique-Chine, Relations belgo-chinoises P 515-5 : « Télégramme chiffré n°2 », 10 avril 1941.

6 MAE, dossier n°11.717, Belgique-Chine, Relations belgo-chinoises P 515-5 : « Télégramme chiffré et expédié », 22 avril 2010.

7 A. Iriye, « Japon », *1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, J.-P. Azéma et F. Bédarida (dir.), Paris, Flammarion, 1995, p. 451.

Mais à côté des mesures générales qui touchent tous les étrangers, certaines personnes ont été surveillées par les Japonais, bien avant la déclaration de l'état de guerre, suite à leurs actions personnelles. Prenons ici l'exemple de Denis Conings qui, dès le mois de juin 1940, a publié des articles en anglais dans les *Peiping Chronicle* et *Peking & Tientsin Times*, journaux dans lesquels il soutenait ouvertement la Belgique – et le Roi – face à une campagne menée par l'Agence Havas à son endroit⁸.

En effet, le 28 mai 1940, le Président du Conseil français Paul Reynaud avait lancé une attaque contre le Roi des Belges, auquel il reprochait d'avoir capitulé sans concertation avec les Alliés. Vis-à-vis de ce discours, le Baron Jules Guillaume, Ambassadeur de Belgique en Chine, a également souhaité réagir. Ainsi, dans un courrier qu'il transmet à Spaak en janvier 1941, il informe le Ministre qu'il est intervenu personnellement pour faire cesser des campagnes injurieuses qui se répandaient dans la presse en publiant des articles sur la situation belge dans des journaux chinois, anglais, français et russes⁹.

De l'état de guerre à l'internement

Il est difficile de généraliser la situation, telle qu'elle se présente, pour tous les Belges présents en Chine au moment où la guerre est déclarée. En effet, certains, comme Georges de Saint-Hubert, le directeur de l'agence de Tientian du Crédit Foncier d'Extrême-Orient – qui plus est, ancien officier de l'armée belge – vont être directement inquiétés par la police japonaise, la *Kenpeitai*¹⁰, en raison de leur position importante au sein de certaines grandes entreprises, alors que d'autres vont être mis au travail obligatoire dans leurs sociétés pour être ensuite dirigés vers les camps de concentration.

8 Service public fédéral Sécurité sociale – Direction générale Victimes de la Guerre, Service Archives et Documentation, Bruxelles (désormais SVG), dossier de Denis Conings, PP53451/kal.1637 : « Attestation pour l'action dans la presse de Denis Conings par Mme G. de Saint-Hubert », 10 mai 1948 ; SVG, dossier de Denis Conings, PP53451/kal.1637 : « Procès-verbal d'interrogatoire de Denis Conings », 1^{er} octobre 1948.

9 MAE, Dossier n°11.717, Belgique Chine-Relations belgo-chinoises P 515-5 : « Lettre de J. Guillaume à Spaak », 13 janvier 1941.

10 *Kenpeitai* est le nom japonais donné à la gendarmerie militaire nippone fondée en 1881, en charge du contre-espionnage et de la censure. Nous retrouvons souvent des allusions à son rôle dans les témoignages d'internés qui la comparent à la Gestapo allemande. En effet, comme cette dernière, la *Kenpeitai* est spécialisée dans les interrogatoires, la torture ou encore les exécutions. À ce titre, elle est également crainte par les soldats japonais. J.-L. Margolin, *L'armée de l'Empereur. Violences et crimes du Japon en guerre. 1937-1945*, Éd. Flammarion, Paris, 2008, p. 39 ; J.-L. Margolin, « 1937-1945 : les esclaves du Japon impérial », *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, T. Bruttman, L. Joly, A. Wiewiorka (dir.), Paris, CNRS Editions, 2009, p. 271.

Toutefois, il est certain que tous voient leur liberté se restreindre, ainsi que leurs biens saisis de manière bien plus systématique qu'auparavant. À ce propos, Florent Verhaest raconte : « [...] il y a eu descente des militaires japonais chez moi [...] saisie de mes deux radios, mon automobile et mon revolver. Tout de suite, l'on a fait l'objet d'une surveillance continue et de vexations de la part des Japonais »¹¹. Mais à en croire les différents témoignages des Belges, ce qui les heurte le plus est l'obligation de porter un signe les différenciant des autres Européens, à savoir un brassard rouge avec un insigne indiquant la nationalité. Selon eux, cela « [...] les désignait aux vexations de la Gendarmerie japonaise. »¹².

À côté de ces entraves à la liberté de circulation, les Japonais procèdent à des atteintes à l'encontre des comptes bancaires détenus par les Belges. En effet, au début du conflit, tous les comptes privés détenus par des ressortissants de pays alliés sont bloqués. À Tientian, l'autorité japonaise autorise leurs titulaires à retirer, tous les mois, FRB 500\$. Mais cela ne dure pas car, après quelque temps, les comptes sont définitivement bloqués. Certaines personnes devront même attendre plusieurs mois après la guerre pour pouvoir retrouver l'accès à leur compte, mais les montants récupérés ne représentent dès lors plus rien suite à la valeur nulle du dollar de la F.R.B. Les employés de la Compagnie de Tramways et Éclairage de Tientsin estiment que « Le FRB\$ s'est déprécié de 1250 fois environ, par rapport au U.S.\$ depuis le début de la guerre du Pacifique jusqu'au moment où il a cessé d'avoir cours »¹³.

En parallèle à ces blocages, des saisies sont également opérées sur les salaires des employés de sociétés belges. C'est le cas de F. Verhaest dont les trois cinquièmes du salaire sont retirés par les Japonais et placés dans une banque japonaise de Tientian. Dès lors, les Belges attestent unanimement des difficultés rencontrées à vivre avec si peu de moyens. L'inflation qui sévit en Chine est telle qu'à la fin du mois de juillet 1944, les prix ont été multipliés par 440 par rapport à l'avant-guerre. Ainsi, certains sont même amenés à vendre, par exemple, leurs bijoux.

11 SVG, dossier de Florent Verhaest, PP52427/kal.17005 : « Note d'accompagnement à ma déclaration du 1^{er} mai 1947 », s.d.

12 SVG, dossier de Denis Conings, PP53451/kal.1637 : « Procès-verbal d'interrogatoire de Georges de Saint-Hubert », 1^{er} juillet 1948.

13 AGR, I 374, n° 79 : « Dommages de guerre », 20 mai 1946.

L'internement

Lorsque débutent les arrestations, les Belges sont dirigés vers des camps d'internement. Les Japonais utilisent rarement le terme de « camp ». En février 1943, ils lui préfèrent celui de « Segregation Center » ou « Relocation Center » – c'est-à-dire le terme employé par les Américains pour désigner les camps où sont placés les Japonais habitant aux États-Unis – pour en arriver à celui de *Civil Assembly Center* (CAC). Mais même si le terme n'est pas utilisé à proprement parler, le régime en application dans ces CAC est bel et bien concentrationnaire. Nous le verrons plus loin dans la description de la vie quotidienne.

La procédure suivie par les Japonais est généralement identique pour tout le monde. La convocation nominative ou familiale commence comme suit : « *By military necessity you are hereby ordered to live in the Segregation Center* »¹⁴. Les futurs internés reçoivent ensuite une liste d'objets à emporter et l'ordre de se rendre à un point de rendez-vous ; il s'agit généralement d'une gare, mais F. Verhaest raconte que les Japonais ont fait marcher trente-neuf Belges convoqués, en cortège, à travers la ville jusqu'à la gare, « [...] dans des conditions d'autant plus difficiles que les blancs avaient joui de beaucoup de prestige en Chine [...] »¹⁵. Il est permis aux Belges d'emporter de la literie, des vêtements pour toutes saisons, des aliments en conserve, des médicaments, du matériel de cuisine, des outils ainsi que des produits de toilette, mais une fois qu'ils ont quitté leur lieu de résidence forcée, les Japonais procèdent rapidement à la saisie de tous les autres biens.

Nous remarquons que la majorité des camps où se trouvent les Belges sont des maisons ecclésiastiques. Deux motifs l'expliquent. Tout d'abord, le fait que les deux tiers des internés belges étaient des religieux et ensuite, le fait que la plupart des religieux et religieuses ont été sommés de quitter les CAC pour retourner dans leurs couvents. C'est le 27 août 1943 que les missionnaires quittent le camp de Weishien. Cependant, quitter le camp n'est pas synonyme de retour à la vie normale ou d'échappatoire à la surveillance japonaise, car les maisons communes sont également placées sous garde armée.

14 D. van Velden, *De Japanse interneringskampen voor burgers gedurende de Tweede Wereldoorlog. The Japanese civil internment camps during the Second World War (With a summary in English)*, thèse de doctorat de la Rijksuniversiteit Utrecht. Faculteit Letteren en Wijsbegeerte, 4^e édition, Groningen, Wolters, 1985 [1963], p. 51.

15 SVG, dossier de Florent Verhaest, PP52427/kal.17005 : « Note d'accompagnement à ma déclaration du 1^{er} mai 1947 », s.d.

Une exception notable est celle de six Prêtres Auxiliaires des Missions, à savoir les abbés R. de Jaegher, E. Hanquet, A. Palmers, N. Wenders, M. Keymolen et H. Unden : ceux-ci ont choisi de rester au camp afin de partager le sort des internés civils et de leur apporter un réconfort spirituel. Nous mesurons l'importance de cette aide à travers un courrier du Ministère des Affaires Étrangères dans lequel M. U. M. Tavella, directeur de la Banque Italienne pour la Chine à Shanghai et surtout chef des Italiens envoyés au CAC de Weishien, évoque ces six prêtres.

La vie quotidienne

Au début de l'internement, les rations de nourriture sont encore correctes et dans certains cas, les internés ont encore de l'argent pour pallier les manques. Ils bénéficient également de la livraison de certains colis du C.I.C.R. ou des sociétés mais vers la fin de la guerre, il pouvait parfois n'y avoir plus qu'un seul repas par jour, très pauvre en calories !

Dans les *Civil Assembly Center*, on est loin du « Pont de la Rivière Kwai » ! Les Japonais n'imposent pas de travail aux internés civils mais étant donné qu'ils n'interviennent en rien dans le fonctionnement du camp, tout le monde doit mettre la main à la pâte : cuisine, latrines, coupe du bois... De plus, lorsque les religieux sont reconduits dans leurs maisons communes, même les jeunes adolescents sont mobilisés notamment pour le chauffage.

Les maladies, quant à elles, sont typiques du régime concentrationnaire et de la promiscuité qui en découle mais en Chine et de manière générale en Asie orientale, les maladies ainsi que les épidémies sont aggravées par le climat tropical. On peut citer entre autres la malaria, le typhus, la dysenterie ou la tuberculose.

Pour les internés, la correspondance est source d'un grand réconfort. C'est le C.I.C.R. qui est chargé de transmettre le courrier. Mais les Japonais ont des règles strictes : pas plus de vingt-cinq mots (adresse comprise), dactylographiés ou écrits en majuscules, en anglais et surtout, le contenu doit être à caractère privé. Il ne peut y avoir aucune allusion à la situation internationale. Il ne faut pas croire que les échanges sont fréquents car il y a un délai de six mois pour que la correspondance parvienne de Genève à Tokyo... À la lecture de certains témoignages, notamment de prêtres qui ont choisi de rester dans les CAC, pour aider les autres prisonniers, nous découvrons les multiples astuces trouvées pour transmettre les courriers de manière non-officielle, par l'intermédiaire, notamment, de contact à l'extérieur des camps ou des facteurs¹⁶.

16 R. de Jaegher, I. Corbally Kuhn, *op. cit.*, p. 231-233.

À un autre niveau, les témoignages montrent que la principale préoccupation des adultes a été de préserver les enfants. Il leur importait d'assurer un enseignement, même sommaire, pour éviter une déscolarisation. Au camp de Weihsien, il y a même eu une patrouille scoute clandestine ! Mais les adultes doivent également avoir des occupations pour éviter l'ennui et garder le moral. Pour ce faire, bibliothèque, matchs de base-ball, pièces de théâtre, danse ont été mis sur pied.

La fin de la guerre et la Libération

Abordons maintenant la reddition du Japon, notamment à travers le rôle de l'Empereur Hirohito. En effet, le fait qu'il n'ait pas été mis en cause au procès de Tokyo était une nécessité pour les Américains qui comptaient sur son image pour faire accepter au peuple japonais les conditions imposées au Japon. Mais il est aisé de comprendre qu'une telle décision peut être difficile à accepter pour les anciens prisonniers.

Nous n'aborderons pas le rôle de l'Empereur Hirohito dans le but de statuer sur la question de savoir si oui ou non il doit être considéré comme un criminel de guerre mais nous nous pencherons sur la manière dont les anciens internés perçoivent ce débat. Dès lors, par analogie avec les témoignages d'internés des Indes néerlandaises¹⁷, il ressort manifestement que l'on ne tient pas à différencier ceux qui ont commis les exactions de celui au nom duquel elles ont été commises. Toutefois, gardons à l'esprit que ces derniers ont subi, dans les régions d'Asie du Sud-Est, des traitements plus violents que les prisonniers politiques de Chine. Ainsi, ces derniers sont muets quant à leur ressenti vis-à-vis de Hirohito, probablement car l'internement n'a pas été jalonné de brimades physiques violentes et que, d'après nos recherches, aucun de leurs compatriotes n'a perdu la vie dans ces camps.

Après la capitulation japonaise vient le temps de la Libération et, suite aux tensions croissantes entre communistes et nationalistes chinois, les anciens prisonniers de l'Empire nippon n'ont pas la possibilité de retrouver leur

17 L. Chagoll, *Une enfance dans les camps japonais. Baisse la tête, petite peau blanche* (traduit du néerlandais par Luc Leens), Bruxelles, Luc Pire, 2000 ; Interview de Léon de Kesel, prisonnier politique dans les camps des Indes néerlandaises, réalisée par la Fondation Auschwitz, Archives de la Fondation Auschwitz, référence : YA/FA/125 ; *La petite peau blanche devait courber la tête pour l'empereur Hirohito*, documentaire stylisé de Frans Buyens, avec Lydia Chagoll, Michèle Simonet et Anne Blanpain, Belgique, 2003 ; Rencontre avec Léon de Kesel, prisonnier politique dans les camps des Indes néerlandaises, réalisée à Nivelles, le 26 juin 2010 ; Rencontre avec Léonie Van Roose, ex-internée dans les camps des Indes néerlandaises, réalisée à Westende, le 2 avril 2010 ; Rencontre avec Lydia Chagoll, ex-internée dans les camps des Indes néerlandaises, réalisée à Overijse, le 7 septembre 2010.

foyer immédiatement. Les soldats japonais deviennent alors des protecteurs. Toutefois, il n'est pas encore question de liberté de circulation et pour la majorité, il faut attendre encore plusieurs mois avant de quitter les *Civil Assembly Centers*, à l'exception des missionnaires et religieuses qui étaient placés sous surveillance japonaise au cœur des grandes villes.

Or, même une fois libérés, les Belges n'en ont pas terminé avec les difficultés. En effet, beaucoup d'entre eux se lancent dans des démarches administratives auprès des Chinois pour récupérer leurs entreprises mais la fin des droits spéciaux pour les étrangers en Chine rend ces procédures compliquées. Aussi, les anciens internés arrivent sur le sol belge non seulement en ayant perdu leurs biens mais également avec le sentiment de tristesse de quitter un pays où ils avaient, pour la plupart, passé de nombreuses années.

Prisonniers politiques

Dans les archives des Affaires étrangères mais aussi au Service des Victimes de Guerre, sont conservés des échanges de courriers qui laissent transparaître une inquiétude de la part des Belges internés en Extrême-Orient : ils ont appris que le Parlement allait discuter d'un projet de loi reconnaissant le statut de prisonnier politique de la guerre 1940-1945. Dès lors, ils se demandent si cela pourrait les concerner.

L'évolution de la législation belge concernant le statut de prisonnier politique est réellement imprégnée des impératifs dictés par les réalités vécues par les internés d'Asie orientale. Nous le voyons essentiellement à travers l'allongement des délais d'introduction des demandes ou la prolongation de la période assimilée à l'internement. En effet, si les Belges quittent les camps plusieurs semaines après la Libération, ce n'est pas par plaisir mais bien parce qu'ils n'ont aucun moyen d'être évacués rapidement – tant la situation intérieure chinoise est tendue – et parce que la guerre et les batailles ont fait des ravages sur les voies de circulation.

Conclusions

Au terme de cette contribution, il nous semble important de souligner les nombreuses pistes de recherches qui demeurent ouvertes au chercheur.

Comme les archives l'indiquent, il y avait des Belges dans toute l'Asie orientale et pas uniquement en Chine – notamment à Hongkong, aux Philippines, au Japon et dans les Indes néerlandaises. De plus, le traitement des prisonniers n'y était pas le même. Aussi, alors que nous ne dénombrons la perte d'aucun Belge en Chine, ce n'est pas le cas ailleurs où les brimades japonaises étaient loin d'être simplement verbales.

Il reste encore du chemin à parcourir et des archives à dépouiller de manière plus exhaustive afin de produire un travail de synthèse plus complet concernant les Belges internés dans les camps japonais en Extrême-Orient. Pour ce faire, l'étude des correspondances diplomatiques et consulaires de la Belgique avec les divers pays de cette région, des archives d'autres sociétés et du Comité International de la Croix-Rouge fourniraient une base de travail primordiale à une étude plus large de la question. Mais il faudrait également réfléchir à une solution pour la consultation des archives des missions ecclésiastiques qui sont encore souvent conservées dans les maisons des congrégations où il manque généralement d'archiviste et d'inventaire, sans toutefois négliger une recherche des derniers survivants et une étude à travers l'opinion publique belge.

LE GÉNIE BELGE À L'HEURE ANGLAISE, DE 1943 À 1945

Yves DERAYMAEKER

Nous sommes le 28 mai 1940 : après 18 jours de combats, de replis successifs et une ultime bataille de quatre jours sur la Lys, l'Armée belge reçoit l'ordre de capituler. Les divisions de panzers de la Wehrmacht qui avaient percé le front français à Sedan dès le 14 mai en ont profité pour foncer vers la Manche, qu'elles ont atteinte le 20 mai à Abbeville, consommant l'encerclement des meilleures armées françaises, du corps expéditionnaire britannique et de l'Armée belge. La suite est connue, c'est l'opération *Dynamo*, l'embarquement de quelque 200.000 Britanniques et 140.000 Français à Dunkerque, sans leur matériel, qui se terminera le 4 juin 1940. Une opération dont les militaires belges sont en principe exclus, suite à la capitulation¹.

Un petit nombre d'entre eux ne se résigne cependant pas à subir le joug de l'ennemi. Au 25^{ème} Bataillon du Génie, le lieutenant Richard Smekens rassemble sa compagnie et, après avoir fait ouvrir le ban, annonce sa décision de poursuivre le combat avec ceux qui accepteront de le suivre. Une vingtaine de sous-officiers et soldats sortent des rangs, dont l'adjudant de compagnie, le premier sergent Harboort. C'est le début de l'odyssée du « peloton Smekens » qui, grossi d'une quinzaine d'autres militaires – dont un Néerlandais – finira après nombre de péripéties par réussir à s'embarquer sur un navire français à Dunkerque, le soir du 30 mai, sous un déluge de bombes.

Parvenu à Folkestone, dans le Kent, le lendemain matin, il est envoyé dans le centre de regroupement de Tenby, dans le sud du Pays de Galles, où il retrouve d'autres militaires belges « évadés de Belgique », dont notamment un officier de réserve des Transmissions (qui faisaient partie du Génie), le sous-lieutenant Étienne Kirschen, du 29^e Bataillon de Transmissions².

Colonel BEM e.r. Yves DERAYMAEKER.

1 Y. DERAYMAEKER, *Le Génie dans la tourmente de 1940 : Histoire du Génie 1936-1942*, Jambes, 2006.

2 E. KIRSCHEN, « Carnets de campagne d'une guerre gagnée », *Le Soir*, (1986, série d'articles).



Défilé du 1st Battalion Belgian Fusiliers (ici, la compagnie du capitaine Smekens) à Tenby le 15 février 1941, devant le premier ministre Hubert Pierlot et les ministres Paul-Henri Spaak et Camille Gutt (photo famille Smekens).

Après une période de flottement, les quelques centaines de Belges de Tenby sont armés et équipés « à l'anglaise » pour former l'Unité combattante belge, de la force d'un bataillon, sous le commandement du major Cumont³. Le lieutenant Smekens commande la deuxième compagnie – ou *Troop B* suivant la terminologie anglaise – et est commissionné au grade de capitaine en novembre 1940. À noter l'arrivée à Londres en octobre du gouvernement Pierlot-Spaak, réduit à quatre ministres, ce qui conforte les militaires belges exilés dans la légitimité de leur choix.

Les Forces belges de Grande-Bretagne, soumises à un entraînement intensif, ne cessent de s'étoffer pour former, à partir de décembre 1942, le *1st Belgian Independent Group*, que l'on appellera par la suite *Brigade Piron*, du nom de son chef, Jean-Baptiste Piron⁴. De la force d'une petite brigade, la nouvelle unité peut combattre de manière complètement autonome, avec ses trois *motor units*, son escadron d'autos blindées, sa batterie d'Artillerie, son appui médical et logistique et sa section Transmissions, dirigée de main

3 J. WANTY, *Combattre avec la Brigade Piron*, Bruxelles, 1988.

4 R. DIDISHEIM, *Au-delà de la légende : l'histoire de la Brigade Piron*, Bruxelles-Liège, 1946.

de maître par le capitaine BEM Edouard Richir, évadé de Belgique, secondé par le lieutenant Étienne Kirschen.

Il ne manque plus qu'une compagnie du Génie. Celle-ci sera créée à l'automne 1943, son commandement revenant naturellement au capitaine Smekens, qui peut compter sur l'aide de quelques vétérans de Dunkerque mais aussi de jeunes officiers et sous-officiers formés en Grande-Bretagne. La *1st Belgian Field Engineer Company* est officiellement formée le 22 octobre 1943 et entame une formation intensive auprès des unités et écoles des *Royal Engineers* anglais. La compagnie, qui compte une centaine d'hommes, jouit d'une grande autonomie ; elle est de type divisionnaire et se compose de trois pelotons et d'une section de matériel de pont.

Les stages, exercices et manœuvres se succèdent sans discontinuer, y compris des exercices de débarquement ou d'escalade de falaises. Le 6 juin 1944, c'est l'euphorie à l'annonce du débarquement mais la Brigade Piron devra encore patienter deux mois avant d'être jetée dans la bataille. Elle embarquera finalement le 5 août 1944 et débarquera en Normandie, où la bataille fait rage, les 7 et 8 août. Après s'être regroupée, elle est envoyée à l'Est de Caen, où elle est mise aux ordres de la 6^{ème} Division Airborne britannique du général Gale. Le 13 août, elle relève la 5^e Brigade de commandos, à l'extrême gauche du secteur tenu par la 6^e Division, aux environs du village de Sallenelles, dans l'estuaire de l'Orne.

Après quatre jours d'une éprouvante guerre de positions, par une chaleur étouffante et dans une région infestée de moustiques attirés par les inondations tendues par l'ennemi, l'ordre est donné de passer à l'offensive. C'est l'opération *Paddle*, qui se déclenche le 17 août, et qui, sur un front figé depuis deux mois, se heurte à des Allemands solidement retranchés et protégés par de nombreux champs de mines. L'escadron d'autos blindées et la compagnie Génie, qui sont en tête, essuient leurs premières pertes – deux morts, dont l'adjutant Harboort, et deux blessés pour la seule compagnie Génie – mais finissent par percer et par atteindre la côte à Franceville dans la soirée⁵.

La suite de la campagne est une succession de progressions le long de la Côte Fleurie, comme on l'appelle aujourd'hui, ponctuée par des raidissements de la résistance allemande sur chacun des petits fleuves côtiers, la Dives à hauteur de Cabourg, la Touques à hauteur de Deauville et la Risle à l'Est d'Honfleur. La compagnie Génie, qui dépend depuis le 19 août du Commandant des *Royal Engineers* de la Division, est continuellement sur la

5 R. DEWANDRE, *Au galop de nos blindés 1940-1945*, Braine-l'Alleud, 1991.

brèche, que ce soit pour déminer les itinéraires ou pour rétablir le passage en réparant ou en construisant des ponts, des passerelles ou des radeaux ou en bouchant des entonnoirs routiers à l'aide de bulldozers. Le 29 août, elle construit un pont Bailey de 90 pieds sur la Risle à Pont-Audemer, sur ce qui constitue l'axe routier principal ou MSR (*Main Supply Road*) de la Division.

La veille, la 6^e Division Airborne, épuisée, a été relevée par la 49^e Division britannique, qui reprend donc la Brigade belge sous ses ordres. À la fin août, l'offensive se transforme en poursuite après l'effondrement du front allemand, avec le franchissement de la Seine et l'attaque du Havre, où les Allemands se retranchent comme dans les autres ports français. Une fois de plus, l'escadron d'autos blindées et la compagnie Génie sont à l'avant-garde.

Mais la débâcle allemande se précipite et, dès le 2 septembre, la Brigade belge est mise aux ordres du XXX^e Corps britannique du général Horrocks. Elle se lance dans la course vers Bruxelles, où elle arrivera le 4 septembre, dans le sillage de la Division blindée des Guards, qui a libéré notre capitale la veille au soir. C'est la liesse et les retrouvailles pour beaucoup mais la guerre est encore loin d'être terminée et, après quelques jours de repos, la Brigade Piron reprend la route dès le 11 septembre en direction du Limbourg, via Louvain et Diest, après avoir reçu le renfort de quelques anciens.

Elle participe aux opérations de « nettoyage » de la région située au sud du canal de Campine et de la partie Sud-Est du Zuid Willemsvaart. La compagnie Génie multiplie ses interventions, que ce soit pour réaliser des moyens de passage – pont de circonstance près de Balen, radeau à Bocholt – ou pour effectuer des opérations de déminage. Le 24 septembre, elle reçoit l'ordre de construire un pont Bailey à Bree, sur le Zuid Willemsvaart, tous les ponts ayant sauté. Le travail se poursuit dans la soirée et la nuit, sous une pluie battante, et le 25 à 8 heures, le pont est terminé et mis en service. Ce grand pont de 110 pieds est baptisé « *Brussels bridge* »⁶.

À la fin septembre, le front se stabilise aux alentours de la frontière belge. La Brigade Piron occupe un vaste sous-secteur en coin de plus de 15 kilomètres, bordé par la Meuse à l'Est et le canal de Wessem au Nord-Est et est mise aux ordres de la 9^e Armée américaine. C'est le début d'une éprouvante guerre de positions, qui se poursuivra dans une ambiance crépusculaire durant tout le mois d'octobre face à la 1^{re} Armée parachutiste du général Student. Vu l'étendue du front à défendre, les Belges occupent une série de points d'appui, tels que le village d'Ophoven sur la Meuse au Nord de Maaseik pour ce qui concerne la compagnie Génie. Ses principales

6 G. WEBER, *Des hommes oubliés : histoire et histoires de la Brigade Piron*, Bruxelles, 1978.

tâches sont l'entretien du réseau routier et le déminage des mines et pièges posés par les patrouilles ennemies qui s'infiltrèrent nuit après nuit dans nos lignes. Plusieurs hommes de la compagnie sont tués ou blessés au cours de cette guerre d'usure, à laquelle on donnera le nom de première campagne de Hollande.

Le 1^{er} novembre, la Brigade repasse sous commandement britannique et se voit attribuer un sous-secteur resserré le long du canal de Wessem, en prévision de la grande offensive prévue pour la mi-novembre. La compagnie Génie est chargée de préparer les itinéraires, avec l'aide d'une nombreuse main d'œuvre civile réquisitionnée. Lorsque l'offensive se déclenche le 14 novembre au soir, seules deux unités belges sont encore directement engagées : la compagnie Génie et la batterie d'Artillerie. Pour le Génie, il s'agit de marquer et d'entretenir les itinéraires d'assaut puis, durant toute la journée du 15, d'assurer l'entretien du pont Bailey et du pont de bateaux construits par les *Royal Engineers* britanniques, sous les feux sporadiques de l'artillerie ennemie. La mission se poursuit durant la nuit suivante mais le trafic est tel que les ponts doivent tous deux être réparés en catastrophe, avec l'aide du Génie anglais.⁷

Le 17 enfin, c'est la relève et la fin de plus de cent jours passés de façon quasi ininterrompue en première ligne pour la Brigade et sa compagnie Génie, qui sera la dernière à quitter le champ de bataille avant de se regrouper à Louvain.

Mais il faut revenir à présent aux folles journées du début septembre et à la libération, en quelques jours, de la plus grande partie de notre territoire. Dès le 8 septembre, le gouvernement Pierlot rejoint Bruxelles, le prince Charles devient Régent le 20 et un gouvernement Pierlot élargi entre en fonction le 26 (auquel succédera le gouvernement Van Acker en février 1945). Parmi ses tâches prioritaires figure la participation à l'effort de guerre pour en finir au plus vite avec l'Allemagne nazie, qui n'a pas encore dit son dernier mot.

Face au raidissement inattendu de la résistance allemande, les Alliés revoient à la hausse la contribution demandée à notre pays, avec un effectif à lever de 91.000 hommes à fournir sous la forme de « *Liberated Manpower Units* » ou LMU, constituées pour l'essentiel d'unités d'Infanterie – quelque cinquante bataillons de fusiliers –, de transport et du Génie, auxquelles s'ajoutent cinq brigades d'Infanterie formées en Irlande du Nord.

7 P. MALCHAIR, « En campagne avec la Belgian Field Engineer Company en 44/45, souvenirs du Général Bastogne », *Revue Génie*, 122 (1977), p 57-62.

Et si le Génie occupe une place de choix lors de cette « levée en masse », c'est que la Belgique constitue véritablement la place d'armes des Alliés durant cette période cruciale, l'essentiel de leur ravitaillement arrivant par le port d'Anvers et devant transiter par notre réseau routier, ferré ou fluvial pour parvenir aux unités en ligne.

En quelques mois, ce ne sont pas moins de quatre bataillons de Pionniers, quatre bataillons de Génie d'Armée et dix-sept compagnies indépendantes du Génie qui seront formés, sous le commandement du 21^e Groupe d'Armées britannique ou de la Royal Navy pour une compagnie de Pontonniers⁸. Composées de volontaires de guerre ou de miliciens, ces unités épauleront efficacement notre allié britannique, que ce soit en matière d'activité portuaire, sur le réseau ferré ou fluvial ou pour assurer le déminage ou l'entretien de routes, ponts et autres infrastructures, tant en Belgique ou en France que dans les zones de l'avant, aux Pays-Bas ou en Allemagne.

La première unité formée en octobre 1944 est la Compagnie de pontonniers, qui participe au déminage de l'Escaut et à la surveillance des bassins et du fleuve. Dès la fin 1944 sont constitués à Hoogboom près d'Anvers les premiers bataillons de Pionniers, qui sont pour l'essentiel des bataillons de main d'œuvre. Premier formé, le II^e Bataillon est affecté à la région d'Anvers où il sera notamment chargé de la garde des ponts sur le Ruppel pendant l'offensive von Rundstedt. Vient ensuite le I^{er} Bataillon, qui est mis en oeuvre au port d'Ostende pour le déchargement des *liberty ships* avant d'être envoyé à Hambourg en juin 1945⁹. Le III^e Bataillon, composé de miliciens, est quant à lui rattaché au Génie de la 2^e Armée britannique, ce qui lui vaut d'être engagé au plus près du front dans les zones de l'avant aux Pays-Bas et en Allemagne. Le IV^e Bataillon enfin effectuera ses missions dans la région de Bruxelles.

Au début de janvier 1945 débute la formation des quatre bataillons de Génie d'Armée, qui sont des bataillons du Génie au sens propre. Leur instruction a lieu dans le nouveau Centre d'Instruction du Génie de Knokke-Heist, qui se transformera en École du Génie un an plus tard. Le 1^{er} Bataillon, qui intègre dans ses rangs la compagnie Génie de la Brigade Piron commandée par le capitaine Smekens, est envoyé à l'arrière immédiat du front, d'abord à Bergen-op-Zoom aux Pays-Bas, puis à partir du début avril, en Allemagne dans une zone située entre le Rhin et la frontière néerlandaise à hauteur

8 H. DE PINCHART, *Historique des unités belges du SHAEF 1941-1945 (deuxième partie)*, Bruxelles, 1975.

9 M. VANDERBORGHT, « De tribulaties van een oorlogsvrijwilliger », *Revue Génie*, 142 (2004), p 52-56.



Prise d'armes du 1^{er} Bataillon de Pionniers à Hambourg le 21 juillet 1945, à l'occasion de la fête nationale (photo M. Vanderborcht).

de Duisburg. Il y effectue des missions de déminage et surtout d'entretien routier¹⁰. Le 2^e Bataillon est envoyé fin avril dans la même région, pour le même genre de missions, suivi du 3^e Bataillon début juin et du 4^e Bataillon à la mi-juillet.

Les compagnies spécialisées comprennent tout d'abord six compagnies de construction, deux compagnies techniques et une compagnie d'électromécaniciens, chargées de l'entretien et de la réhabilitation d'infrastructures et de bâtiments utilisés par les unités britanniques. À noter que deux de ces compagnies de construction sont mises en œuvre au camp de transit de Calais, où transitent les permissionnaires anglais avant ou après leur traversée de la Manche. Viennent ensuite quatre compagnies de troupes de chemin de fer comprenant deux compagnies de construction et deux compagnies d'exploitation. S'ajoutent enfin la compagnie de pontonniers, déjà citée,

10 M. HALON, « J'avais 17 ans en 1940, souvenirs de l'adjudant-chef Roger Bauwens », *Genie Museum News*, 48 (2005), p 5-17.

une compagnie d'exploitation portuaire, qui sera mise en œuvre à Ostende dès février 1945, et deux compagnies de mariniers, l'une basée à Anvers et l'autre à Gand.

Toutes ces unités créées dans l'urgence seront progressivement dissoutes après la fin du conflit, certaines d'entre elles étant intégrées à cette occasion à la nouvelle Armée belge. Il faut encore y ajouter les unités des Forces de l'Intérieur, restées sous commandement national, à savoir pour ce qui est du Génie, les démineurs et les forestiers.

Les démineurs tout d'abord, car après leur débâcle, les armées allemandes ont laissé en héritage des milliers de mines et autres pièges mortels, essentiellement le long de la côte où ils constituaient une partie du fameux « mur de l'Atlantique ». Et après l'offensive von Rundstedt, c'est une grande partie de l'Ardenne qui se retrouve infestée de milliers de mines et autres engins posés par les belligérants des deux camps. Le Service d'Enlèvement et de Destruction des Engins Explosifs et Obstacles (SEDEEO), qui avait été créé pendant l'occupation, ne peut plus répondre à la demande et le nouveau ministre de la Défense nationale du gouvernement Van Acker, Léon Mundeleer, décide la création au 1^{er} mars 1945 de deux bataillons de démineurs, l'un étant affecté à la côte et l'autre à l'Ardenne. En moins d'un an, ces unités débarrasseront le pays de l'essentiel des 465.000 mines, des 200.000 bombes d'avions et des milliers de pièges qui truffaient notre sol, mais ce sera au prix d'un terrible bilan humain de 78 tués et 171 blessés dont beaucoup resteront invalides pour le reste de leur vie¹¹.

Enfin, parmi les unités créées lors de la fin du conflit, il faut encore citer les groupements de forestiers qui furent constitués dans le cadre de la politique de redressement du gouvernement Van Acker et plus précisément de la « bataille du charbon », destinée à relancer notre production charbonnière. Afin de fournir les boisages dont nos charbonnages avaient le plus grand besoin après quatre années de fonctionnement « en roue libre », quatre groupements forestiers sont mis en œuvre dans l'Eifel, entre Aix-la-Chapelle au Nord et Prüm au Sud. Entre 1945 et 1948, ils fourniront plus de 350.000 mètres cubes de bois à notre économie, dont quelque 250.000 mètres cubes de bois de mines, le reste étant destiné à la reconstruction¹².

11 P. CRAENEN, *Historiek van de Belgische ontmijningsdienst*, Bruxelles, 1989.

12 R. GIRALDO, « Les Corps de Forestiers », *Revue Génie*, 154 (2011).

J'espère que cet exposé vous aura permis de mieux apprécier le rôle joué par le Génie depuis sa reconstitution en Angleterre en 1943 jusqu'à la fin du conflit et dans l'immédiat après-guerre¹³. Comme vous avez pu le constater, son action ne s'est pas limitée, loin de là, aux missions de Génie de combat mais s'est traduite après la libération de septembre 1944 par un énorme effort essentiellement concentré sur la remise en état des infrastructures et sur l'entretien et l'exploitation des lignes de communications de notre allié britannique, depuis les ports belges (ou même français) jusqu'à la ligne de front. À quoi s'ajoutent le rôle essentiel joué par les démineurs et l'apport précieux des forestiers à la reconstruction du pays.

Quant à l'héritage de cette période cruciale passée sous la double bannière belge et britannique, il restera encore longtemps perceptible, que ce soit au niveau des procédures, des uniformes, de l'armement ou du matériel, avec pour le Génie l'exemple typique du célèbre pont Bailey. Mais il consiste surtout dans le souvenir de tous ceux qui, en sacrifiant leur confort et en risquant leur existence, ont écrit cette belle page de l'histoire du Génie, même si celle-ci reste encore largement méconnue.

¹³ Voir aussi : Y. DERAYMAEKER, *Croire et agir – Le Génie belge à l'heure anglaise, de 1943 à 1945*, Jambes, 2012.

L'APPARENTE RENAISSANCE D'UNE ARMÉE OU COMMENT VÊTIR LE SOLDAT BELGE (1944-1950)

Pierre LIERNEUX¹

Cette contribution présente, par la facette apparemment anodine de l'uniforme, un résumé de l'histoire de la remise sur pied d'une armée en Belgique durant la période de transition située entre juin 1940 et l'intégration de celle-ci au sein de la structure créée par le traité de l'Alliance de l'Atlantique Nord. L'uniforme s'attache à une symbolique d'identification : l'évolution de l'apparence de cette armée s'est-elle réalisée de manière purement pragmatique ou a-t-elle été marquée par la vision politique du gouvernement sur le plan international ?

RAPIDE APERÇU HISTORIQUE

1.1. Née du chaos...

Après la capitulation de l'armée de campagne dans la poche des Flandres, le 28 mai 1940, quelque 350 hommes de tous âges, de toutes armes et de tous grades se sont trouvés regroupés à Tenby, petite ville située à l'extrémité Sud-Ouest du Pays de Galles. Ils furent placés sous le commandement du lieutenant-général van Strijdonck de Burkel². Devant le refus d'incorporer ces hommes dans l'armée britannique, le général réagit avec force et décida le 30 juin la constitution d'une compagnie d'infanterie sous le nom de « Unité Combattante Belge », noyau d'une unité vouée à un certain avenir.

Il fallut attendre le 4 juin 1942 pour que soit signé un accord entre Anthony Eden et Paul-Henri Spaak reconnaissant officiellement le *Belgian Independent Group*. L'effectif, renforcé peu à peu par l'arrivée de recrues venues de l'ensemble du monde libre, mais aussi des zones occupées, atteignit 2.200 hommes, non comptés les services, la Marine et l'aviation.

1 Travail réalisé en collaboration avec M. André Balériaux, synthèse d'une série d'articles parus sous le titre « Les uniformes de la force terrestre belge de 1940 à 2000 », *Militaria Belgica*, 2004, p. 111-135 ; 2006, p. 17-44 ; 2012 p. 109-126.

2 E. Wanty, *Le milieu militaire belge de 1944 à nos jours*, t.II, Bruxelles, 1989, p. 269.

1.2. En vue de la libération

Avant même que les Forces Belges en Grande-Bretagne ne débarquent en Normandie (août 1944), le gouvernement belge à Londres avait envisagé une aide militaire plus importante que celle fournie jusqu'alors. Il importait en effet sur le plan diplomatique que le pays libéré fut représenté dignement, et le plus vite possible, parmi les forces armées des nations alliées. Aussi conclut-il le 17 janvier 1944 un accord avec le *War Office* portant sur la formation de six bataillons d'infanterie³. Quatre mois plus tard, le 25 mai 1944, avec le SHAEF (*Supreme Headquarters Allied Expeditionary Forces*), décision fut prise d'y ajouter six bataillons de fusiliers et six bataillons de pionniers (troupes auxiliaires du Génie) dès la libération du territoire national.

Enfin, selon les accords *Mutual Aid and Currency* du 22 août 1944, dont les dispositions furent élargies le 18 octobre 1945, à une date proche de leur expiration théorique, la Grande-Bretagne s'était engagée à intervenir pour l'équipement de deux divisions belges composées de trois brigades chacune, tout en se réservant le droit de le récupérer. Pour les Britanniques, à en croire le Premier ministre Churchill, il s'agissait par calculs politiques et économiques, de garder de petits alliés sous leurs ailes, et de faciliter la future occupation de l'Allemagne⁴.

L'euphorie aidant, le Haut commandement interallié estimait la Guerre finie pour l'hiver 1944-1945⁵. Le 26 septembre 1944, le commandement suprême (SHAEF) proposa donc d'aménager l'exécution des accords précédemment pris selon les besoins du moment en formant douze bataillons de fusiliers et quatre de pionniers. Le gouvernement fit appel aux volontaires. Ceux-ci, enthousiastes, affluèrent de toutes parts. Du 7 au 11 octobre 1944, six bataillons de fusiliers (à 801 hommes et 28 officiers) étaient constitués, soit 16.000 hommes, augmentés de 3.700 autres venus renforcer les unités arrivées d'Angleterre avec le groupement Piron. Ces six premiers bataillons furent répartis pour moitié entre le 21^e Groupe d'armées britannique et le 12^e Groupe d'armées américain. On les trouva en Belgique, en Hollande, en Allemagne (4^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 16^e) et en Tchécoslovaquie (17^e)⁶.

3 J. M. Sterkendries, *La Belgique et la sécurité de l'Europe occidentale 1944-1945*, thèse de doctorat en Histoire, Université Libre de Bruxelles, vol. 1, 2002-2003, p. 73.

4 C.E.G.E.S., F.O. 371, 38.884 A, fiche du War Office, établie entre les 21 et 28 octobre 1944.

5 L. Champion, *Les volontaires de la Libération- La chronique des 53.000*, Bruxelles, 1985.

6 P. Erculisse, R. Rosart, *Dans la foulée de Patton, les bataillons belges de Fusiliers en 1944-1945*, Namur, 1985, p. 129 ; E. Wanty, *op. cit.*, p. 287 ; J. Champagne, *Les volontaires de guerre belges et leurs insignes*, Arlon, 1990, p. 14.

À l'automne 1944, il devint de plus en plus évident que la guerre serait longue et se prolongerait encore jusqu'en 1945. Le SHAEF demanda à la Belgique d'accroître son effort et de fournir des unités dont la mission principale serait la protection des voies de communication. Ce nouveau plan, dénommé LMU (*Liberated Manpower Units*), prévoyait la constitution de soixante-sept bataillons de fusiliers au lieu de douze, quatre bataillons de Génie d'armée, quatre bataillons de pionniers, trente-quatre compagnies de transport automobile et de nombreuses petites unités de lignes de communication. Ce plan ne comportait donc pas d'unités combattantes mais uniquement de la main-d'œuvre comme le nom d'ailleurs l'indique (*Manpower*). Cependant, le gouvernement belge souhaitait la mise sur pied d'unités combattantes destinées à reconstituer son armée tout en assurant la réussite du plan SHAEF.

Finalement, le 9 novembre 1944, les accords Spaak / Eden approuvèrent un « plan parallèle » de reconstitution de l'armée belge : six brigades d'infanterie dont cinq seraient instruites et entraînées en Irlande – la 1^{ère} Brigade étant formée par le Groupement Piron – et quelques unités d'appui. 20.000 hommes seraient destinés par ailleurs à la défense intérieure, les bataillons structurés sur le type britannique étant employés en opération. Ce n'est qu'en vertu de cet accord que le gouvernement belge accepta le plan LMU le 1^{er} décembre 1944, soit un effectif à recruter de 91000 hommes. Cinquante-sept bataillons de fusiliers furent effectivement constitués, numérotés 1 à 39 et 45 à 62, composés de volontaires issus en grande partie de la Résistance. La Belgique commençait à remettre ainsi sur pied son armée et prit le 7 février 1945 une première mesure destinée à rattacher l'armée nouvelle, dont les bataillons étaient pourtant encore placés sous commandement anglais ou américain, aux traditions du passé. Elle consistait à attribuer aux unités des noms spéciaux choisis parmi les citations figurant sur les emblèmes des anciens corps⁷.

La tâche qui incombait à l'autorité belge n'était en effet pas facile. Il lui appartenait, au cours de ces années de transition, de reconstruire une véritable armée sous commandement national et de lui donner sa place dans l'occupation de l'Allemagne vaincue. En effet, les accords de Yalta de février 1945 et de Potsdam en juillet de la même année n'avaient prévu aucune zone d'occupation pour la Belgique. Toutefois, les accords pris entre les quatre « Grands » de l'époque (USA – URSS – Grande-Bretagne – France) les autorisaient à faire appel au renfort d'un pays ayant coopéré à la victoire.

7 Brigades d'infanterie « Libération » (tradition du bataillon « Libération »), « Yser » (tradition : 1^{er} régiment de Ligne), « Rumbekke » (tradition : 1^{er} Carabiniers), « Steenstraete » (tradition : 1^{er} Grenadiers), « Merckem » (tr. : 1^{er} Chasseurs), « Deynze » (tr. : Chasseurs ardennais). Brigades de fusiliers : 11^e « Dixmude » (tr. : 11^e de Ligne), 12^e « Liège » (tr. : 12^e de Ligne), 13^e « Namur » (tr. : 13^e de Ligne), 14^e « Anvers » (tr. : 14^e de Ligne).

Les Britanniques avaient ainsi octroyé immédiatement à la Belgique un secteur au sud de leur zone d'occupation. C'est alors que les unités belges, groupées en un corps d'armée – le premier et l'unique d'ailleurs – s'installèrent en Allemagne. Ce 1^{er} Corps d'Armée comprenait deux divisions d'infanterie et quelques troupes de corps. On vit également apparaître de nouvelles armes ou subdivisions d'armes, telles la RASC (*Royal Army Service Corps*-compagnie de transport du Quartier Général), le REME (*Royal Electrical and Mechanical Engineers*) et autre RAOC (*Regional Air Operation Center*).

1.3. Déflation

Au cours de l'année 1946, un réel malaise s'installa au sein de l'armée, dont les causes furent autant budgétaires qu'administratives. L'armée maintint l'ensemble de ses missions mais avec des moyens devenus nettement insuffisants. Elle procéda à une véritable déflation de son personnel, compte tenu de la capitulation allemande. L'abaissement des limites d'âge des officiers, une opération menée sans la moindre délicatesse, en éloigna beaucoup. Pareille façon d'agir provoqua – et pour la première fois – l'organisation d'un véritable syndicat d'officiers congédiés⁸.

Commença alors une véritable sarabande de modifications, d'organisation d'unités nouvelles constituées puis supprimées, reconstituées ensuite pour être à nouveau dissoutes, et ce jusqu'à l'entrée de la Belgique dans l'O.T.A.N., en 1949. Fin 1946 et début 1947, la courbe descendante des effectifs de l'armée belge s'accrut encore, alors que la réorganisation poursuivait son cours, au gré des circonstances et sous la pression constante des nécessités budgétaires. Il est vrai que jusqu'en 1948, l'Allemagne était considérée comme neutralisée, et l'URSS ne présentait pas encore une réelle menace. C'est également dans le courant de l'année 1947 que l'armée fut remise, en fait, sur pied de paix même si, officiellement, elle ne le fut que le 15 juin 1949.

En 1948, l'armée belge souffrait toujours de maux divers autant que rédhitoires : une centralisation érigée en système tant pour les problèmes majeurs que mineurs ; une multitude d'organismes se chevauchant les uns les autres ; une méconnaissance absolue des besoins réels des unités et des réalités de la troupe ; une lenteur décevante dans les prises de décisions et un déficit permanent de cadres et de miliciens. L'armée se reforma et se modernisa, du moins en apparence et seulement en zone d'occupation car, en Belgique, les défilés militaires devenaient de plus en plus rares. C'est dans

8 J. Wanty, *Combattre avec la Brigade Piron*, Bruxelles, Collet, 1985, p. 208-210.

les grandioses manifestations à grand déploiement de moyens, soutenues par une publicité savamment orchestrée, que cet aspect spectaculaire de l'instrument de la défense belge prenait sa pleine signification. À son crédit doit toutefois être porté le fait qu'il impressionnait très favorablement les populations allemandes⁹.

La déflation militaire de la Belgique n'était pas un cas isolé. Tant les États-Unis que la Grande-Bretagne avaient également réduit considérablement le nombre de leurs hommes sous les armes lorsque l'on assista au déchaînement de l'impérialisme soviétique. Celui-ci suscita la création de l'O.T.A.N., le 4 avril 1949. La Belgique en fit partie – la commission mixte mêlant parlementaires et généraux, créée le 5 septembre 1946, préconisait déjà clairement l'intégration du pays dans une alliance militaire – et, dès ce moment, son armée prit une physionomie nouvelle. Seules les Forces de Défense de l'Intérieur continuèrent à dépendre uniquement du ministre de la Défense Nationale avec des missions axées sur la défense du territoire¹⁰.

2. LES TENUES DE COMBAT

2.1. L'urgence. Jusqu'en septembre 1944 : l'identification du combattant belge

L'amalgame que constituent les militaires belges groupés à Tenby est soudé grâce à la constitution du défilé de la Fête nationale, alors qu'ils défilent impeccablement, fiers de leurs uniformes pourtant bien disparates – manteaux britanniques, vareuses belges modèle 1935 – et souvent dans un état usagé. Les Anglais furent-ils gênés de voir ces volontaires défiler en pareil « uniforme » ? Le 4 août 1940, de nouvelles bottines leur sont fournies, le 1^{er} septembre, des *Battle Dresses* et le 17, des fusils et équipements. Depuis le 12 août, les Forces Belges en Grande Bretagne (F.B.G.B.) sont officiellement constituées.

Suivant les accords Eden/Spaak du 4 juin 1942, ces forces squelettiques sont donc équipées et vêtues par les soins du gouvernement britannique et, tant l'uniforme que les équipements sont donc du modèle anglais. S'habiller a toujours été un acte à connotation socio-politique ; revêtir un uniforme *a fortiori* définit par décret la teneur de sa valeur symbolique.

9 E. Wanty, *op. cit.*, p. 294-298.

10 J.P. Cunibert, L. De Vos, M. Stroobe, *La Force terrestre belge 1945-1980*, Bruxelles, 1982, p. 30-34.

Très pragmatiques, les gouvernements alliés en exil facilitaient l'identification de leurs unités au sein de l'armée britannique en employant leur tenue de combat, le *Battle Dress*. Traditionnellement très uniformisés, les soldats britanniques ne distinguaient plus leur unité que par l'usage de badges. Il était donc nécessaire de différencier par quelques détails l'unité belge de l'armée britannique.

Dès le début du mois d'août 1940, les marques distinctives – un lion bronzé, des titres d'épaules « Belgium » – sont déjà, au moins partiellement, décidées mais pas encore portées. Ce n'est que huit mois plus tard que paraîtra l'« Instruction sur les tenues des Forces Belges au Royaume Uni »¹¹. Les bonnets de police du type anglais furent d'abord ornés d'un petit drapeau tricolore puis, à partir du 22 octobre 1940, le lion belge métallique remplaça les couleurs nationales¹².

Fait curieux : la Belgique, seule parmi toutes les armées alliées stationnées en Grande-Bretagne, portera les insignes de grade britanniques. Or, les officiers britanniques préféreraient que leurs grades ne soient pas adoptés par d'autres nations. Le gouvernement belge a voulu suivre cet avis du fait que les officiers ayant les mêmes fonctions de commandement étaient des gradés moins élevés, et, hormis les généraux et les commandants ce fut bien le cas¹³.

L'élément essentiel de cet uniforme est bien entendu le *Battle Dress* anglais, qui restera bien après la guerre, l'uniforme des armées occidentales¹⁴. Trois modèles existaient : le 1937 *Pattern*, confectionné en serge de laine kaki-brun, taillé très court ; le 1940 *Pattern* de coupe simplifiée, et le 1942 *Pattern* ou *Economy Pattern*, dont les boutons du devant, des poches, des poignets étaient désormais apparents.

Uniforme ? Si deux mille deux cents hommes paraît être un effectif dont on peut raisonnablement estimer qu'il était facile à équiper, on constate sur photographie que cette logique n'était pas si simple à appliquer. La « brigade Piron » disposait de plusieurs services (artillerie, reconnaissance blindée, infanterie), lesquels ne recevraient pas simultanément le même modèle. D'autres unités – parachutistes, commandos, ... – intégrées dans des unités internationales, se voyaient dotées elles aussi de tenues de modèles différents.

11 *Instruction sur les tenues des Forces Belges au Royaume Uni*, Londres, 24 avril 1941.

12 P. Bargibant, *Militaria Belgica*, I-4, décembre 1977, p. 118.

13 La chose fut longtemps discutée mais finalement entérinée par une dépêche ministérielle (Evere, CDH, DM. 28 septembre 1943, n° 1161/3).

14 Le *Battle Dress* n'est théoriquement plus en usage en Belgique comme tenue de combat à partir de 1965, mais resta en usage comme tenue d'exercice encore plus de vingt ans.

Ainsi, lors des manœuvres de l'automne 1940, les soldats de l'unité combattante belge portent des *Battle Dresses* modèle 1937/40, un casque marqué du drapeau tricolore et le *title* « Belgium » cousu sur le tour d'épaule. Le défilé de la fête nationale de 1942, en présence du sous-secrétaire Rolin et du ministre Camille Gutt, présente des hommes portant toujours ce même uniforme, mais cette fois agrémenté de drapeaux d'épaule et des badges de la brigade (face léonine dans un triangle bordé de rouge sur fond noir). Dans le même temps, les renforts venant du Canada et entraînés au camp de la Joliette recevaient des *Battle Dresses* en drap de serge de type anglais, mais de confection canadienne, qu'ils conserveraient jusqu'à la fin de la guerre, voire au-delà. Les cadets formés à Sandhurst comme OCTU (*Officer's Cadet Training Unit*) recevaient par contre, en juin 1944, des *Battle Dresses* du type *Economy Pattern*. Les commandos engagés en Italie en 1943 employaient la vareuse 1937/40 dépourvue de badge ou de drapeau, mais des modèles *Economy Pattern* en février 1944, et à la fin de l'année, les deux modèles, tous dotés de *titles* et du badge des *Combined Operations*, introduit par les Britanniques en 1942.

Disparité donc, mais qui ne nuisait pas à l'aspect fonctionnel de ces forces belges, infimes en nombre, présence armée d'un gouvernement en exil qui disposait du reste sur la scène internationale d'autres atouts économiques susceptibles de faire entendre sa voix.

2.2. De septembre 1944 à mai 1945 : uniformité au sein des bataillons

Plus qu'une extension des Forces Belges de Grande-Bretagne, la nouvelle armée, constituée de brigades envoyées en formation en Irlande et de deux vagues de recrutement de bataillons de fusiliers, représentait plus de trente fois les effectifs de ces dernières. Créée en un temps record, elle devait impérativement trouver le moyen d'identifier les bataillons habillés à la hâte, et théoriquement équipés, suivant les accords Eden/Spaak, puis les accords « *Mutual Aid and Currency* » du 22 août 1944, d'équipements, armements et véhicules britanniques. La Grande-Bretagne intervenait pour l'équipement de deux divisions. Cependant, hormis la première catégorie de combattants – soit les unités mises à disposition de l'État-Major allié et les brigades d'infanterie – la seconde catégorie, essentiellement tenue sur le territoire national (le Service de l'Intérieur) devait être équipée et entretenue par le gouvernement belge¹⁵.

Pour arriver à coordonner la part des efforts respectifs des gouvernements belge et britannique, une décision ministérielle du 25 novembre 1944 entérina

¹⁵ Evère, Centre de Documentation Historique [CDH], Campagne 44-45, Forces Belges de Grande-Bretagne [FBGB], portefeuille 15/124/4.



1. Les O.C.T.U., juin 1944 (coll. MRA, D.1.23.69618).

la création d'une Commission consultative d'étude pour la généralisation de l'uniforme du type britannique, la C.U.T.B., dirigée par le colonel Herbiet¹⁶. Les études auxquelles se livra cette commission devaient aboutir à « l'Instruction provisoire sur les tenues de l'Armée » du 15 mai 1945. L'affaire fut rondement menée en une douzaine de réunions.

Cette identification devait passer par les insignes de reconnaissance des troupes belges, identiques à ceux portés par la Brigade Piron. Des forces centrifuges, bien connues des armées en devenir, s'acharnaient à l'en empêcher, au nom d'un esprit de corps des unités, mais aussi des circonstances.

La 1^{re} brigade « Libération » fut elle-même victime de ce phénomène : ayant échappé à la dissolution, elle avait réussi à affermir son identité en remplaçant le badge triangulaire initial, également porté par l'Armée Secrète, par un second modèle en forme d'écu. Elle se distinguait également de la sorte des autres brigades dites « d'Irlande ».

Celles-ci furent mieux et plus rapidement équipées – dès février 1945 pour la 2^e brigade – lors de leur instruction sur l'île, ce qui pourrait se comprendre par la facilité d'approvisionnement et le fait qu'elles étaient des unités destinées au combat. Si l'on se réfère aux photos d'époque, il semble que ces unités furent nettement mieux habillées que ne le furent les bataillons de fusiliers formés en Belgique. Il est vrai que dès janvier 1945, les brigades avaient demandé d'obtenir leur habillement mais n'avaient encore reçu que 4.000 uniformes six mois plus tard. Cette situation poussa le Ministre à agir : il mit en rapport le major Caenepeel et le général-major Dewar qui conclurent un contrat de livraison immédiate de 20.000, puis 50.000 tenues (septembre 1945), de façon à doter prioritairement les brigades d'Irlande, mais aussi les bataillons¹⁷.

L'examen des photos nous montre qu'ils furent équipés indifféremment de *Battle Dresses* Mod. 37/40 ou 42, coiffés du béret et non plus du bonnet de police, et munis de badges en forme d'écu marqués de l'initiale du nom de tradition (nom de victoires de la Grande Guerre) en plus du « *Shamrock* », le trèfle symbolisant l'Irlande¹⁸. Ces badges étaient teints des trois couleurs nationales, mais cette uniformité vola en éclat lorsque la 5^e brigade adopta, en souvenir du régiment des chasseurs dont ils conservaient la tradition, un écusson de drap vert placé sous le lion bronzé. Contrairement aux règlements, les hommes portaient même durant le service leur tenue en

16 Evere, CDH, note du Cabinet 5/2033 H.

17 Evere, CDH, Campagne 44-45, FBGB, 7/11921.

18 Les insignes métalliques, trop fragiles, ne seraient pas portés, du moins provisoirement. Les marques de grade belges faisant temporairement défaut, les insignes britanniques étaient autorisés. La création des badges est définie par circulaire ministérielle du 7 février 1945.

maintenant le col ouvert avec chemise et cravate, selon le nouveau style britannique.

Sur le continent, les bataillons de fusiliers étaient formés à la hâte, souvent instruits en tenue civile, car le cargo transportant les premiers uniformes avait été coulé. Ces hommes attendront la fin octobre 1944 pour recevoir des effets d'équipement de la Home Guard démobilisée : tenues rapiécées, reliquats d'une économie britannique à bout de souffle, jambières en cuir noir, cartouchières et ceinturons de cuir brun¹⁹. Le sens de l'initiative des officiers et l'aide des grandes unités anglo-saxonnes dont ils dépendaient permettaient parfois de trouver des solutions : le 14^e bataillon s'habilla à neuf grâce aux effets détournés d'un dépôt canadien, nation dont était issu son officier de liaison. Le 10^e bataillon, affecté à la 3^e armée américaine aux ordres du général George S. Patton, bénéficia de la prodigalité de celle-ci en faisant systématiquement évacuer ses hommes dans les hôpitaux d'où ils revenaient non seulement guéris – mais devaient-ils l'être ? –, mais surtout vêtus de tenues américaines²⁰.

Dépourvus d'insignes distinctifs, plusieurs bataillons ont donc adopté le badge de la grande unité alliée à laquelle ils étaient rattachés. D'autres, à l'initiative de leur chef de corps désireux d'insuffler ainsi un esprit de corps à leur unité, se firent réaliser parfois dès octobre 1944, un badge distinctif, parfois même un insigne en métal²¹.

Cette volonté d'identification résultait d'une nécessité d'affirmer l'existence de ces nouvelles unités au sein des armées alliées qui les employaient, mais aussi au sein de l'armée belge renaissante, à partir de leur lieu de recrutement et non plus nécessairement des traditions d'un régiment ancien avec lequel elles ne possédaient pas *a priori* de liens. Ici encore influences britannique

19 Le 1^{er} bataillon de Fusiliers, créé le 11 octobre 1944, n'a également reçu ses *Battle Dresses* que le 28 novembre suivant. L. Champion, *op. cit.*, p. 25.

20 J. Jamart, *Historique du 14^e bataillon de fusiliers*, Evere, 1976 ; P. Erculisse, R. Rosart, *op. cit.*, p. 114.

21 Cette tradition existait sporadiquement dans les FBGB : l'escadron blindé porta ainsi un temps le badge de la 49^e division d'infanterie (l'ours polaire), dont il dépendait au moment de son instruction, de même les commandos lors de leur intervention sur l'île de Walcheren, portant le badge des *Combined Operations*. Le 2^e bataillon des FBGB, dont un important effectif venait du Canada, avait reçu le 20 juin 1942 l'autorisation de porter une feuille d'érable en feutrine sur le bras gauche.

Le 1^{er} bataillon de fusiliers porta le losange du 1^{er} Corps d'Armées britannique, le 2^e bataillon le losange de la 1^{re} armée canadienne, le 10^e bataillon le « A » de la 3^e armée américaine et le 6^e bataillon celui de la 7^e armée américaine, dont ils reçurent par ailleurs à la fin de la guerre l'insigne au pochoir sur tous leurs casques. Les badges les plus anciens seraient ceux du 5^e bataillon de Fusiliers (beffroi de Charleroi) et du 17^e bataillon (Liège : le perron, les couleurs tchèques).

J. P. Champagne, *op. cit.*, p. 14, 22,.... ; Evere, CDH, campagne 1944-1945, lettre du lieutenant-colonel Branders au ministre, 18 juillet 1944.

et américaine s'affrontaient, reconnaissables par la forme de l'insigne (triangulaire pour la première, ronde pour la seconde).

L'idée de s'identifier par un badge était favorablement retenue et, dès janvier 1945, le colonel intendant Cruppers signalait au Ministre de la Défense que, conformément à ses ordres, toutes les unités devaient recevoir des badges réglementaires mais que, malgré les réquisitions, les fournisseurs manquaient de combustible et d'électricité pour réaliser ces insignes²².

2.3. 1945-1950

Avant même la fin de la guerre, le gouvernement belge chercha à harmoniser les différentes initiatives prises à l'échelon local. Par une décision du 20 janvier 1945, le ministre de la Défense rappela que les grades des officiers devaient rester ceux de l'armée belge, mais accepta finalement des exceptions « afin de ne pas léser moralement » ... « certains colonels, lieutenant-colonels ainsi que les généraux », qui pourraient garder leurs *red tabs* (coins de cols écarlates) britanniques²³. Beaucoup néanmoins n'obtempérèrent pas et portèrent, qui les insignes britanniques, qui les insignes américains, placés sur le col de chemise. Seul le titre de manche « BELGIUM » brodé en fil beige ou rouge sur fond kaki uniformisa tout cela.

Toutes ces unités organisées avant le « V Day » étaient mises à disposition des autorités alliées tant sur le plan opérationnel que sur le plan logistique. Les seules responsabilités belges ne s'étendaient que dans les domaines de l'organisation, de l'instruction et de l'administration du personnel. Selon les accords passés, la logistique était à charge des Britanniques et l'armée, organisée, « drillée » et vêtue à l'anglaise, avait bien du mal à retrouver ses racines et à redevenir elle-même.

Vint néanmoins le moment où, le 15 mai 1945, parut la première « Instruction provisoire » de l'après-guerre. Elle maintenait, comme en Angleterre, le port de l'uniforme de 1940 chez les officiers. La commission d'étude de la généralisation de l'uniforme de type britannique dirigée par le colonel Herbiet avait donc écarté cette option. Le ministre de la Défense, Léo de Mundeleer, souhaitait marquer visuellement la présence belge dans les nations présentes en Allemagne occupée en maintenant l'uniforme de 1940 au corps des officiers, et accorda à cet effet un prêt aux officiers d'active qui en feraient la demande, pour leur permettre l'achat d'une tenue de ce type.

22 Evere, CDH, Campagne 44-45, FBGB, lettre du 25 janvier 1945.

23 Evere, CDH, Campagne 44-45, FBGB, lettre au colonel Herbiet, 20 janvier 1945.

L'idée ne plaisait guère et cette mesure n'empêcha cependant pas certains jeunes officiers de continuer de se vêtir et de s'équiper « à l'américaine », ou à l'anglaise, en portant le *Battle Dress* avec la casquette modèe 1935, tout ceci pour montrer qu'on « en fut »²⁴.

La tenue de campagne, pour l'officier comme pour la troupe, restait et devait rester le *Battle Dress*. Les *Battle Dresses* avaient une durée théorique d'usage de huit ans, ce qui supposait qu'ils viendraient à devoir être remplacés avant 1950. La fin de la guerre entraîna la reprise en charge progressive de toutes les troupes par la Belgique, qui était loin d'être riche. Entre 1945 et 1947, on vit apparaître des confections canadiennes, plutôt réservées aux militaires de carrière qu'aux miliciens, et des productions locales dont le drap sergé présentait des nuances kaki plus vertes que le modèle anglais. Par ailleurs, la vareuse du *Battle Dress* se transforma peu à peu. Le col ouvert, habitude prise par les Britanniques à cause de la rugosité du drap qui irritait le cou du soldat, avait été adopté par mimétisme par les Forces belges de Grande-Bretagne. Sous l'influence de leur allié américain... ou de leur adversaire (voir la *Feldbluse* M.44), Anglais (et Belges) remanièrent ensuite les cols pour élargir la surface des revers, dans un style plus négligé, proche des tenues de service, avec un col de type américain (le *Battle Dress* « *Service Dress* »)²⁵. En novembre 1946, l'armée belge y ajouta des écussons de coins de col, rétablissant ainsi les couleurs distinctives des unités d'avant-guerre. Officiers et adjudants devaient s'y plier les premiers, la distribution à la troupe ne se faisant que lentement, en fonction des disponibilités. Cet ajout facilita la modification définitive du col, dénommé de manière incongrue « modèle belge », un modèle existant déjà chez certains officiers dès l'été 1945, mais dont la création ne reçut l'aval d'aucun texte légal²⁶. Modifier les cols des vareuses anglaises ou canadiennes était interdit à la troupe et aux sous-officiers, qui durent attendre 1948 pour commencer à recevoir une tenue neuve²⁷.

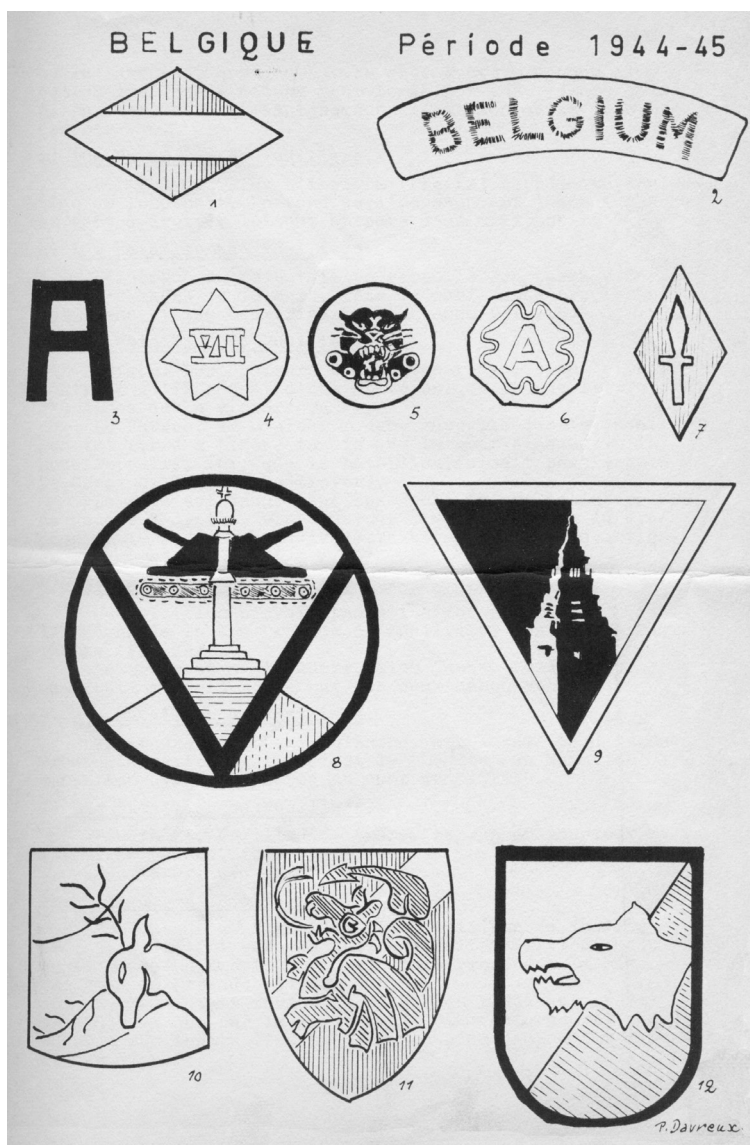
L'uniformisation devait également se faire au niveau des badges. La circulaire du 8 mars 1946, en vue de redonner un sentiment d'appartenance nationale aux unités, rebaptisa les bataillons de ligne en régiments de ligne. Cette circulaire précisait que l'usage des badges de la nouvelle armée qui avaient fleuri dès 1944 devait être limité par le service de l'Adjudant général-badges des brigades d'infanterie de fusiliers, des unités « Libération »,

24 Evere, CDH, Campagne 44-45, FBGB, lettre du ministre à U.S.F.E.T., 20 septembre 1945.

25 Ceci fut institutionnalisé en Grande-Bretagne avec le nouveau *1949 Pattern*. B. Jewell, *British Battledress 1937-61*, Londres, 1981.

26 Les *Battle Dresses* anciens utilisés comme tenue d'exercice, subirent la transformation au col mais devaient toujours pouvoir être fermés. Ordre Général du 25 novembre 1946 : Tenues et uniformes. Couleurs des écussons.

27 Ordre Général du 4 juin 1948.



2. Les badges de l'armée belge 1944-1945 : 1. badge de la 1^{re} armée canadienne, porté par le 2^e bataillon de fusiliers - 2. Title porté à l'épaule, en fil rouge puis beige (4 oct. 1944) - 3. Badge de la 3^e armée américaine (10^e bat. fus.) - 4. Insigne du VII^e corps américain - 5. Insigne du *Tank Destroyer Unit* (6^e bat. fus.) - 6. 9^e armée américaine (4^e bat. fus.) - 7. 1^{er} corps britannique (1^{er} bat. fus.)

Insigne originaux : 8. 17^e bataillon de fusiliers - 9. 5^e bat. fus. - 10. 12^e bat. fus. (Remagen) - 11. 23^e bat. fus. (Mons) - 12. 10^e bat. fus. (La Louvière).
P. Davreux, « Uniformes de l'armée belge, période 1944/1945, d'après témoignage oculaire », in *La Figurine*, octobre-novembre 1957, pp. 90-91.

écoles d'infanterie ou bataillons de déminage. Tous les bataillons furent théoriquement dotés du même écu aux couleurs identiques ; ne changeaient que le numéro et la lettre. La forme triangulaire, initiale, et la forme ronde d'inspiration américaine seraient bientôt confinées à quelques unités qui avaient eu l'audace de les introduire précocement. Les bataillons de fusiliers reçurent cependant un fond écarlate pour une lettre en fil noir, couleurs inversées des brigades d'Irlande.

La mise sur pied de paix officielle, le 15 juin 1949, coïncida avec la fin d'une décennie agitée pour l'armée belge, et plus particulièrement pour son intendance, qui poursuivait la distribution des « modèles belges ». L'« Instruction sur les tenues » du 15 mars 1950 allait achever par le détail l'harmonisation de l'ensemble.

CONCLUSION

Poussés par les circonstances, les soldats belges de 1940-1944 dépendaient totalement des approvisionnements britanniques, lesquels furent sporadiquement attribués et ne permirent pas une grande uniformité. Avant tout soucieuses d'être assimilées aux grandes unités dont elles dépendaient, les troupes formées en Grande-Bretagne ont influencé dès 1944 le mode d'habillement des bataillons de fusiliers créés en Belgique. Ces derniers disposaient de plus de liberté pour affirmer leur originalité à travers la création d'insignes propres. L'attrait du modèle américain, l'individualisme forcé des hommes, soucieux de leur allure, ont modifié la tenue anglaise que le gouvernement se chargea d'identifier par des attributs (coins de col) spécifiquement belges repris aux anciennes tenues d'avant la guerre. Compromis acceptable pour les combattants de la première heure, il modernisait leur apparence dans un style encore étranger à celui des États-Unis, quand bien même les formations qui bénéficiaient de l'assistance nord-américaine en 1945 avaient espéré maintenir ce lien de parenté sur leurs uniformes.

En 1950 éclate la guerre de Corée, qui contribue à augmenter de manière significative le nombre d'unités belges dont les États-Unis devinrent le principal fournisseur en armement et en matériel lourd. Les tenues de combat, qui étaient jusque-là d'origine britannique et accusaient leur âge, firent place à la production américaine. Dès lors, très logiquement, les forces armées belges passèrent de l'organisation britannique à l'organisation américaine.

COMMÉMORER UNE BATAILLE
À MONS ET DANS SES SECTIONS ?
VOLONTÉ POLITIQUE OU MÉMORIELLE ?
VISIONS RÉTROACTIVES ET ACTUELLES DES COMMÉMORATIONS
DES BATAILLES DE JEMAPPES (1792) ET DE MONS (1914)

Corentin ROUSMAN

Introduction

La Ville de Mons et ses régions périphériques ont de tout temps été convoitées par leurs ennemis, assiégées, occupées et ensuite libérées. Ainsi, il y persiste de nombreux lieux de mémoire. Deux batailles semblent toutefois indéfectibles sur le paysage commémoratif. Celle de Jemappes qui fut, dès la présence de son « Coq », un éminent lieu de commémoration. L'autre, la bataille de Mons, fut, dès la libération du territoire en 1918, un véritable lieu de pèlerinage pour les Britanniques. Au-delà de ces premières considérations, nous pouvons nous interroger sur la présence de ces cérémonies encore aujourd'hui mais aussi connaître les raisons de leur célébration. Est-ce une volonté mémorielle ou politique ?

L'ensemble de cet article est séparé en deux sections afin de faciliter la comparaison des évolutions commémoratives des deux batailles. Chaque section présentera dans la première partie un récapitulatif historique de la bataille de Jemappes d'une part et de celle de Mons d'autre part. Par la suite, distinctement pour chaque section, un historique des modifications du fait commémoratif est présenté et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, nous pourrons appréhender les différentes mutations qui se déroulent à Mons et remettre nos commémorations dans leur contexte.

Deux cas à Mons, entre volonté politique et mémorielle

La bataille de Jemappes

Suite à la déclaration de guerre de la France au roi de Hongrie et de Bohême, les armées coalisées perdent leur première bataille à Valmy. Par la suite, les Autrichiens, ayant fait le siège de Lille, sont obligés de se retrancher derrière la frontière. Cependant, les troupes autrichiennes sont dispersées de Tournai à Charleroi. Le Duc Albert de Saxe Teschen ne sait pas où les Français pénétreront et lorsque ce choix fut défini par les Français, les armées révolutionnaires arrivèrent sur Mons. Sur place, Dumouriez dresse son plan d'invasion. Les armées autrichiennes se sont protégées sur la plaine de Jemappes et, le 6 novembre, les Français les affrontent. La bataille est inévitable et à la fin de la journée, les troupes autrichiennes sont mises en déroute. Suite à ce combat, la majeure partie des Pays-Bas dits autrichiens passe sous domination française¹.

*Les commémorations de la bataille de Jemappes*²

Dès le mois de janvier 1793, le citoyen de Boussie, ancien mayor de Mons³, fait une demande officielle afin de réaliser un monument en l'honneur des soldats français tombés sur le champ de bataille à Flénu. Lors de la séance du 3 janvier, il propose à l'Assemblée des Représentants du Peuple souverain du Hainaut Belgique de faire élever une pyramide triangulaire au village de Jemappes, au tournant de la chaussée, avec cette inscription : « Aux mânes des généraux François qui sont morts à Jemappes, le six novembre de l'an premier de la République Française, en combattant pour la liberté des Belges, la Belgique reconnoissante⁴ ». L'Assemblée accepte la demande du citoyen et le Comité des finances est chargé de l'exécution de ce décret. Finalement, les troubles politiques de cette époque, la reprise du territoire par les Autrichiens dès 1793 et la remise sur pied des États de Hainaut font périlcliter le projet de réalisation d'un monument commémoratif.

1 *Images de Mons en Hainaut du XVI^e au XIX^e siècle*, M.-Th. Isaac (dir.), Bruxelles, 2006, p. 154 et S. J. Delplace, *La Belgique et la Révolution Française*, Louvain, 1895, p. 46.

2 P. Raxhon, *La mémoire de la Révolution française. Entre Liège et Wallonie* (Archives du Futur), Bruxelles, Labor, 1996, p. 142-162 ; P. Raxhon, « 1792 contre 1302 », *Cahiers Marxistes*, n° 226, Bruxelles, 9-10/2003, p. 131-148 et A. Colignon et P. Delforge, « Jemappes », in *Encyclopédie du mouvement wallon (= EMW)*, t. 2, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, p. 868-869 ; M. Bologne, *La Révolution de 1789 en Wallonie*, Institut Jules Destrée, 1964, p. 36.

3 Il fut suspendu de ses fonctions par les commissaires impériaux pro-joséphistes. Pour plus d'information : M. Arnould, « Idées politiques et classes sociales au sein du pouvoir communal à Mons de 1785 à 1835 », *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, t. XI-3, Bruxelles, 1980, p. 307-337.

4 L. Devillers, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, t. 3, Mons, 1906, p. 279.

L'histoire des commémorations de la bataille de Jemappes recommence avec les premières années du XX^e siècle. Elle est le reflet des tensions internationales mais est aussi profondément marquée par la prise de conscience wallonne en réaction au mouvement flamand. Les valeurs véhiculées par la France, la liberté et la culture commune trouvent un écho grandissant à cette époque dans nos régions. De nombreux clubs d'*Amitiés Françaises* voient ainsi le jour, en Belgique comme ailleurs, l'organe central siégeant à Paris. Le premier noyau belge est fondé à Liège en 1909. Le 10 mai 1910, le deuxième groupe voit le jour à Mons et le premier congrès international des *Amitiés Françaises* s'y déroule du 21 au 24 septembre 1911⁵. Ces associations se définissent comme étant l'émanation d'un « groupe d'intellectuels profondément attachés à leur patrie mais animés du souci de bénéficier de l'inépuisable richesse de la culture française »⁶. « Le Coq de Jemappes » est inauguré lors de ce rassemblement.

Déjà auparavant, en 1908, un comité s'était créé dans l'objectif de commémorer la bataille de Jemappes. Lors de sa réunion du 6 novembre, date ô combien symbolique, l'ordre du jour du comité est « Érection d'un monument à Mons et d'un mémorial à Jemappes »⁷. Grâce à l'Autorité communale de Jemappes, le 9 novembre 1909, le Conseil communal vote un subside de 5000 francs pour l'érection d'un monument. Le Coq est réalisé par le sculpteur Jean Gaspar. Une simple inscription y figure : « Jemappes 1792 ». Le lieu choisi se situe sur la butte entre Jemappes et Flénu, au lieu présumé de la bataille.

L'inauguration se déroule le 24 septembre 1911, en présence de nombreuses personnalités françaises et belges, des Autorités communales, des enfants des écoles et de la population locale. Deux députés, Fulgence Masson et Jules Destrée, prononcent aussi un discours. Ils y soulignent l'expression symbolique de la gratitude envers la nation libératrice. Ces marques de reconnaissance envers la France vont continuer et le monument du Coq devient directement un haut lieu symbolique du mouvement d'émancipation wallonne.

Il n'est pas innocent que, quelques années plus tard, lors de l'arrivée des Allemands à Mons en 1914, le Coq soit complètement démoli. La symbolique sera sacralisée à la suite de cette destruction pour devenir le symbole dressé contre la pan-germanisation en marche. Dès 1919, un comité est créé pour trouver des fonds pour la reconstruction du monument. Une souscription est lancée auprès de la population. Les pouvoirs publics vont aussi s'y associer.

5 C. Kesteloot, « Amitiés Françaises », in *EMW*, t. 1, p. 43-45.

6 *Idem.*

7 A. Depasse, *Jemappes 1792-1992*, s.l., 1992, p. 73.

Le choix se porte sur le sculpteur Charles Samuël et le dessin de l'affiche annonçant les festivités est confié à l'artiste montois Anto Carte. La nouvelle inauguration se déroule le 21 mai 1922 en présence du Maréchal Pétain, du Ministre de la défense nationale belge et de Jules Destrée. Il y a plus de 25 000 personnes présentes sur les lieux pour entendre le discours de Pétain. Le Coq ne symbolise plus uniquement la bataille de Jemappes mais revêt désormais une autre signification : celle d'une nouvelle victoire sur l'impérialisme germanique et la fin de ces survivances d'Ancien Régime qu'étaient le Reich allemand et l'empire des Habsbourg⁸.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les Allemands semblent ignorer le Coq de Jemappes. En 1942, c'est le 150^e anniversaire de la commémoration et, logiquement, rien n'est organisé. En 1947, une cérémonie spéciale a lieu pour les vingt-cinq ans de la restauration du monument. En 1948, l'association *Wallonie Libre* et les *Amitiés françaises* organisent une fête sans faste mais où est prononcé un discours revendiquant la reconnaissance d'une nation wallonne et la création d'une Belgique fédérale. Il faudra attendre 1952 et les 160 ans de la bataille pour que soient organisées de grandes réjouissances. Une affiche est réalisée pour l'occasion et différents notables français viennent pour la commémoration. Un comité d'élus locaux est créé afin de se charger des différentes activités et cérémonies. Durant tout l'été, plusieurs manifestations ont lieu, aussi bien à Jemappes qu'à Mons. Une plaque commémorative est installée sur la façade de la bibliothèque communale. Toutefois, il est à noter que la commémoration de la Bataille de Jemappes ne fait plus l'unanimité. Très peu critiquée avant la Première Guerre mondiale, certains ne semblent plus communier avec les libérateurs français. C'est le cas du Sénateur catholique Pierre Nothomb, partisan d'une unité nationale et opposé à toute forme de régionalisation ou de rattachement à la France. Les commémorations de la bataille stigmatisent véritablement les problèmes institutionnels émergents⁹.

De façon continue jusqu'en 1976, elles attirent toujours une part non négligeable de membres de groupements wallons, comme la *Fédération Mons-Borinage*, la *Wallonie Libre*, le *Front de libération wallonne* ou l'*Avant-garde wallonne*, invités sous les auspices de l'Administration communale par le comité des Amis de la France. Cependant, leur présence diminue au fil des différentes réformes de l'État belge et, l'âge de plus en plus avancé des partisans aidant, ces manifestations attirent de moins en moins de monde pour finalement devenir très confidentielles.

8 A. Plisnier-Levert, *Jemappes 1792-1992, commémoration d'une victoire française*, Catalogue de l'exposition de l'Institut Saint-Ferdinand (15-24 mai 1992), p. 44.

9 A. Depasse, *Jemappes 1792-1992*, s. l., 1992, p. 73, 134-137.

Les cérémonies se déroulent chaque année selon le même décorum. Rendez-vous est donné à 18h00 au Coq sur la butte du Campiau, en présence des Autorités communales et du Consul général de France. La musique est produite par la Clique de Jemappes, un brasier est allumé, on dépose des gerbes de fleurs au pied du monument et parfois une allocution a lieu sur place. Par la suite, un verre de l'amitié est offert à 18h30 à la maison communale de Jemappes.

Après la fusion des communes, la Ville de Mons, par décision de Collège, choisit de ne plus organiser la cérémonie du 14 juillet au monument du Coq, vu le peu de personnes présentes. Toutefois, chaque année, des commémorations ont lieu le 6 novembre. Lors des 186 ans de la bataille (1978), le Bourgmestre accueille, avec la Clique de Jemappes, le Consul général de France, les Bourgmestres et hommes politiques des communes avoisinantes, les membres du Comité des Amis du vieux Jemappes, ainsi que de nombreux membres du *Cercle des Amis de la France* et d'importantes délégations des Fédérations de *Wallonie Libre* de Mons et de Nivelles¹⁰. L'aspect politique local associé à la commémoration de la bataille existe toujours à cette époque. Il est essentiel dans la politique communale que le Bourgmestre et les Échevins de Mons se déplacent à Jemappes. Les commémorations sont un très bon prétexte de reconnaissance des Autorités montoises pour les Jemappiens.

En 1992, les commémorations du bicentenaire de la bataille prennent un tour différent. Les festivités se déroulent non pas le 6 novembre mais le week-end du 27 septembre, lors des fêtes de Wallonie. Nous constatons dès lors le basculement complet des commémorations politiques et revendicatrices vers des spectacles, des représentations théâtrales et des évocations historiques, plus enclins à plaire à la majorité de la population. Ces spectacles se déroulent dans le parc de Jemappes situé à l'opposé du Coq. Dans le dossier de presse, la Ville de Mons indique : « voulue et plébiscitée par toute la population, cette manifestation exprime à merveille l'attachement des habitants de Jemappes et de Mons pour leur histoire »¹¹. Finalement, même si de grandes festivités ont lieu en 1992, les cérémonies du 6 novembre n'attirent pas les foules au pied du Coq.

Depuis lors, les commémorations de la bataille n'ont pas fortement changé. Peu de personnes sont présentes, quelques Jemappiens, des représentants de la Ville et de l'ambassade de France et des militaires français du SHAPE sont parmi les plus réguliers. En 2011, près du monument, seules quelques

10 *La province*, 8 novembre 1978, le 186^e anniversaire de la bataille de Jemappes.

11 Bicentenaire de la bataille de Jemappes, Fonds relations publiques, dans Archives de la Ville de Mons.



Fig. 1 : Commémorations du 6 novembre 2011 au Coq de Jemappes, © Corentin Rousman, Service des Archives de la Ville de Mons.

personnes se sont déplacées dont deux militaires français et deux représentants de la Ville. Après la sonnerie au clairon, devant un brasero, deux gerbes de fleurs ont été déposées. Ensuite, les participants se sont rassemblés autour d'un verre à la bibliothèque communale de Jemappes. Aucun communiqué de presse n'a été réalisé par la Ville et aucun journaliste n'était présent lors de cette édition.

La bataille de Mons

Suite à la décision des Allemands d'attaquer la France en suivant le plan Schlieffen, la frontière belge est violée le 4 août 1914. Subséquemment, à la suite de cette violation, le Royaume-Uni décide de venir à notre secours. Ainsi, le *British expeditionary forces* (B.E.F.) commence à se rassembler, arrive sur le continent et se dirige vers Mons. Le 22 août, les soldats anglais se placent au niveau du Canal du centre et du Canal de Mons à Condé.

La bataille proprement dite se déroule sur plusieurs jours et les combats sont concentrés le long de la ligne de front du canal. Le 23 août, les troubles de la gare d'Obourg sont brefs mais les combats les plus virulents prennent place à Maisières et à Nimy. Vers 14h30, il ne reste plus aucun soldat britannique sur Nimy, ils ont déjà tous battu en retraite vers Mons. Arrivés dans le village, les Allemands font sortir quelques habitants de chez eux et commencent à les utiliser comme bouclier humain. Par la suite, ils se dirigent sur Mons et lors de leur entrée dans la rue de Nimy, ils prennent d'autres civils. Une fois arrivés sur la Grand'Place, les Allemands ajoutent à leur groupe le bourgmestre Jean Lescarts. Vers 16h10, le groupe se retrouve auprès du Trou Houdart dans le haut de la rue de Bertaimont. C'est à cet endroit que les Anglais décident de recevoir les Allemands. Lors de la fusillade, les civils affolés se jettent à terre, s'évadent en courant, rampent le long des façades vers tous les abris possibles mais les Allemands postés derrière les civils tirent, tuent quatre personnes et font plusieurs blessés, dont un décède à l'hospice.

Toutefois, la bataille de Mons n'est pas encore finie, les Anglais et les Allemands se battent toujours dans le village d'Hyon, à Jemappes et dans tout le Borinage. Les troupes anglaises vont encore montrer toute leur efficacité à la Bascule. Sur ce retranchement, une poignée de soldats anglais vont permettre aux B.E.F. de faire retraite en empêchant les Allemands de les encercler. C'est vraisemblablement à cet endroit que seraient d'ailleurs apparus les fameux « Anges de Mons »¹².

Les commémorations de la bataille de Mons

Un peu moins d'un mois après la libération de la Ville en 1918, le Collège communal examine la question de la construction de monuments commémoratifs. Il est question d'ériger trois monuments, le premier pour commémorer la bataille de Mons du 23-24 août 1914, un second pour la bataille du 10-11 novembre et le dernier en mémoire des soldats alliés et des Montois morts pour la patrie avec indication de leurs noms¹³. Seul ce dernier sera construit par les Autorités communales, ainsi qu'une plaque commémorative qui sera érigée pour rappeler un événement sanglant de la bataille du 23 août : la tuerie des civils. Cette dernière est d'autant plus significative qu'elle rappelle ce jour au bourgmestre Jean Lescarts

12 Pour plus d'informations sur la légende des Anges de Mons : D. Clarke, « Rumours of Angels : A Legend of the First World War », *Folklore*, n° 113, Londres, 2002, p. 151-173.

13 P.-J. Niebes, « La mémoire de la Grande Guerre à Mons (1918-1927) », *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 105, 2010, p. 115.

14 Archives de la Ville de Mons, Section contemporaine, s.-i., A.E.M., n° 478/2.

présent en première ligne. Il souhaite particulièrement cette plaque pour les raisons suivantes : « Il faut ériger un souvenir à ces martyrs en rappelant l'acte barbare dont ils furent victimes (...). La voie publique (Trou Oudart) changerait également de nom et s'appellerait place des Martyrs »¹⁴. Il faudra attendre le 10 juillet 1927, en présence de la reine Élisabeth, pour voir la plaque commémorative inaugurée.

La priorité des habitants est la mémoire des Belges et plus particulièrement des Montois morts pour la patrie. La première commémoration des événements de la bataille du 23 août se déroule en 1919. Elle est uniquement consacrée à la mémoire des victimes civiles de la journée du 23 août. D'autres cérémonies ont aussi lieu : les Anglais reviennent voir les endroits de leur première altercation. Aucun événement officiel n'a été organisé par la Ville de Mons pour eux. Cependant, nous savons que des célébrations ont lieu à Maisières, actuellement dans la commune de Mons, à l'endroit où les soldats britanniques se sont confrontés pour la première fois aux Allemands. Ainsi, dès la sortie de la guerre, deux commémorations sont organisées, l'une pour les civils faite par les Montois et l'autre pour et par les Anglais. Aucune interaction n'intervient entre les deux. Les Anglais, même s'ils voient Mons comme le lieu de leur première confrontation, sont beaucoup plus marqués par les pertes d'Ypres et de la Somme et se dirigent plus spécifiquement sur ces lieux pour rendre hommage à leurs morts.

Les commémorations de la bataille de Mons du 23 août passent presque inaperçues face à celles de la signature de l'armistice et de la bataille de 11 novembre 1918 [libération de Mons]. Toutefois, elles vont bénéficier d'un nouvel essor lorsque des monuments commémoratifs anglais seront réalisés. Le premier, le mémorial aux soldats du 5^e régiment des Lanciers irlandais, présent dans le porche de l'Hôtel de Ville, a été offert à la Ville par le régiment éponyme et inauguré en leur présence le 13 novembre 1922. Un an plus tard, le 11 novembre 1923, le monument irlandais au lieu dit la Bascule est inauguré en présence de nombreux officiers britanniques et officiels de la ville comme le Lord French, vicomte d'Ypres, maréchal de l'armée anglaise et colonel honoraire du 2^e régiment irlandais et l'échevin Save.

Un soubresaut dans les commémorations de la bataille de l'été 1914 a lieu le 23 août 1924, à l'occasion du dixième anniversaire. Le bourgmestre de Mons, Maistriau, dépose des gerbes de fleurs au monument de la Bascule, au cimetière communal, au monument des Belges à la Place du Parc ainsi qu'à la plaque aux Lanciers irlandais à l'Hôtel de Ville. Lors de cette festivité, on commémore aussi bien les soldats anglais que la première guerre mondiale. Ainsi, peu importe la date, pour la Ville il faut les honorer ensemble. L'année suivante, le 25 juin 1925, le Collège échevinal décide d'unifier toutes les cérémonies commémoratives le 11 novembre, jour férié légal. Cette dernière

date porte symboliquement plus d'importance aux yeux de la population et reste un jour de commémoration nationale. Il rappelle également la libération de la Ville de Mons par les armées canadiennes. Pour les soldats du Commonwealth, Mons est et restera « the beginning and the end ».

Des commémorations ont toujours lieu le 23 août, d'une part à la mémoire des civils tombés et d'autre part pour les Anglais. La cérémonie pour les civils n'est plus organisée par la Ville mais un office est célébré à Notre-Dame de Messines. Le jour de l'anniversaire de la bataille, quelques Anglais se rassemblent là où ils se sont battus à l'occasion de leur pèlerinage annuel. La Ville, elle, ne se préoccupe plus des commémorations des batailles et se concentre sur l'armistice. En 1930, le Musée de la guerre est inauguré et présente, dans sa majeure partie, l'histoire de la bataille de Mons. Il devient le lieu de rassemblement des Anglais et le conservateur s'associe chaque année aux commémorations britanniques. Le 9 avril 1939, le monument du pont-rail de Nimy est aussi inauguré en grande pompe. Après 1945, la mémoire de la Grande Guerre semble s'éteindre au profit des commémorations de la Seconde Guerre Mondiale. Toutefois, le 11 novembre 1952, le monument rappelant les deux batailles de Mons, celle du 23 août 1914 et du 11 novembre 1918, est inauguré dans le parc du Beffroi. Cette inauguration est rehaussée de la présence du roi Baudouin. Il est pertinent de remarquer que l'ensemble des monuments célébrant la bataille du 23 août sont rarement inaugurés lors des anniversaires mais plus régulièrement le 11 novembre.

Lors du cinquantième anniversaire de la bataille de Mons, la Ville de Mons n'organise aucune manifestation. Les autres communes réalisent par contre de grandes festivités pour commémorer le courage des Anglais. C'est le cas d'Obourg où la fête est organisée le week-end du 22 et 23 août 1964¹⁵. Suite à cette organisation, un élu PSC de Mons, Jacques Hamaide, déplore le manque d'activités de ce genre par la Ville. Dix ans plus tard, l'Administration communale de Mons organise de véritables commémorations. Un diplôme d'honneur sera même réalisé pour l'occasion et remis à chaque ancien combattant ayant participé à la bataille¹⁶. Par la suite, et comme à l'accoutumée, seuls les vétérans et les Anglais organisent les anniversaires à Mons chaque 23 août. Il faut attendre 1985 pour que Jacques Hamaide, alors échevin, demande au responsable des relations publiques une meilleure

15 Archives de la commune d'Obourg, programme des commémorations de la bataille du 23 août, 1964, A.V.M.

16 Archives de la Ville de Mons, service des fêtes, 60^e anniversaire de la bataille de Mons, commémorations, 1974, A.V.M.

organisation des festivités pour l'édition de 1986¹⁷. Il avait déjà compris l'importance de ce pèlerinage pour les Anglais et les statistiques du Musée de la Guerre le confirmaient. L'Administration communale s'est vraisemblablement de nouveau chargée à partir de cette époque de l'organisation des commémorations du 23 août.

Depuis lors, des célébrations se déroulent chaque année le 23 août. Plus aucun ancien combattant anglais n'est présent mais des représentants des mouvements patriotiques belges, de nombreuses délégations du SHAPE [Anglais et Canadiens] et les représentants de l'ambassade du Royaume-Uni rejoignent le cortège. L'édition de 2012 fut rehaussée par la présence du Premier Ministre et Bourgmestre de Mons, Elio Di Rupo. Divers endroits sont visités : Nimy, la Bascule, le cimetière militaire de Saint-Symphorien et Obourg. Pour se rendre sur tous ces lieux, un car est mis à la disposition de ceux qui le souhaitent. Une fanfare accompagne l'ensemble. Un communiqué de presse est envoyé et quelques journalistes sont présents ou traitent de



Fig. 2 : Commémoration du 23 août 2012 à la Bascule (Mons),
© Corentin Rousman, Service des Archives de la Ville de Mons.

17. Archives de la Ville de Mons, service des fêtes, commémorations patriotiques, 1986, A.V.M.

l'événement dans leurs journaux. À la fin, les participants sont invités à l'Hôtel de Ville où des discours sont prononcés et quelques boissons proposées. Ces commémorations rassemblent un peu plus d'une septantaine de personnes chaque année et sont particulièrement bien suivies par les citoyens. Elles sont exclusivement destinées à la mémoire des soldats britanniques, il n'y a aucun arrêt à la place des Martyrs, là où auparavant les commémorations avaient lieu pour se souvenir des civils tués. Ainsi, aujourd'hui à Mons, le processus mémoriel est différent voire opposé à celui organisé au sortir de la Grande Guerre.

Conclusion

Les commémorations à Mons sont nombreuses. Nous nous sommes focalisé sur deux d'entre elles, celle de la bataille de Jemappes (1792) et celle de Mons du 23 août 1914. Ces deux batailles n'ont rien de commun mais restent, pour les nations étrangères qui y participèrent, des hauts lieux de leurs mémoires. Le fait commémoratif semble variable dans la commune. Alors qu'à Mons des recrudescences ont lieu, à Jemappes cela semble complètement périliter.

À Jemappes, l'Amitié franco-belge aide à développer l'ensemble des commémorations. Elles sont, à la base, très politiques et le resteront durant de nombreuses années. Aujourd'hui, si des hommes politiques se déplacent, ce n'est pas pour les quelques personnes présentes mais pour la Ville, celle-ci se chargeant des festivités et devant, dès lors, déléguer un membre du Conseil communal. Pour beaucoup, ces anniversaires devraient cesser. Ce qu'ils représentent politiquement n'a plus de raison d'être, même le Mouvement wallon n'est plus présent. La régionalisation en est-elle la cause ? En 2012, pour les 220 ans de la bataille, rien n'a été organisé. Toutefois, ces célébrations sont-elles forcément vouées à disparaître ? Certains membres de l'Administration voudraient les réorganiser complètement afin de leur rendre l'aura perdue il y a quelques années.

A contrario, les commémorations de la bataille de Mons n'ont jamais été aussi suivies. Depuis plusieurs années, la Ville essaye, via l'Office du Tourisme, de valoriser l'ensemble du tourisme mémoriel et plus particulièrement celui dirigé vers les Anglais. Ces derniers en sont particulièrement friands. Même si c'est un secteur niche, la Ville de Mons essaye de se positionner comme un grand centre historique de la Grande Guerre à l'instar des sites de la Somme et du Saillant d'Ypres. Dans ce cadre, un Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire verra le jour en 2015. En 2014, de grandes commémorations seront aussi organisées où un représentant de la famille royale britannique devrait

être présent. Ainsi, Mons essaye de faire des commémorations une date clef, à savoir l'élément fédérateur situé au centre du développement marketing ciblé sur les Britanniques. Elles sont aussi politiques car elles accompagnent la politique économique voulue par les édiles montois. Les perdre serait en définitive économiquement fort néfaste sur le long terme.

Finalement, nous remarquons à Mons que ces deux commémorations servent, avant tout, lorsqu'elles sont à leur paroxysme, les volontés politiques ou économiques à un moment donné. Que cela soit au début du XX^e siècle pour asseoir l'alliance des francophiles ou pour revendiquer l'indépendance de la Wallonie, ou au début du XXI^e siècle pour mettre en place un véritable plan marketing touristique dirigé vers les Anglais. Mons prendrait alors une place non négligeable en 2014. Finalement, les deux commémorations persisteront tant qu'elles permettront d'appuyer, voire de confirmer, les objectifs fixés et voulus par les édiles montois.

LA RÉSISTANCE DE LIÈGE EN AOÛT 1914 ET LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE : HISTOIRE, MYTHE ET MÉMOIRE

Christophe BECHET

Une divine surprise

Il n'est pas exagéré d'affirmer que la décision belge de refuser l'ultimatum allemand du 2 août et la résistance consécutive de la Position Fortifiée de Liège [PFL] furent pour la France une « divine surprise ». En effet, les rapports de l'ambassade française à Bruxelles au cours des mois et même des années précédentes n'avaient guère préparé le Quai d'Orsay au respect par le gouvernement belge d'une stricte neutralité en cas de conflit. « L'acte de déloyauté possible du gouvernement belge nous impose à Paris la plus grande circonspection à l'égard des agents officiels de ce gouvernement », écrivait le 30 juillet 1914, depuis Bruxelles, le commandant du Génie au ministre de la Guerre Adolphe Messimy. « En revanche, poursuivait l'attaché militaire, les sentiments témoignés à Liège, Charleroi et dans toute la Wallonie sont de meilleur augure »¹. À la nouvelle que les forts liégeois tenaient bon, la reconnaissance française est donc telle que, dès le 7 août, le ministre des Affaires étrangères français Gaston Doumergue adresse au Président de la République Raymond Poincaré une proposition visant à conférer à la Ville de Liège la Croix de la Légion d'Honneur : « (...) la Ville de Liège, appelée à subir en première ligne le contact des troupes allemandes, vient de réussir, dans une lutte aussi inégale qu'héroïque, à tenir en échec l'armée des envahisseurs. Ce splendide fait d'armes constitue pour la Belgique et pour la Ville de Liège en particulier, un titre admirable de gloire dont il convient que le Gouvernement de la République perpétue le souvenir... »². La proposition de Doumergue fut acceptée le jour-même et le décret présidentiel publié dans le *Journal officiel*³. Sans vouloir nier le caractère réellement tragique

1 A. Messimy, *Mes Souvenirs*, Paris, 1937 p. 295.

2 Cité d'après É. Witmeur, *L'hommage du pays de Liège à la France lors de la remise de la croix de la légion d'honneur à la Cité Liégeoise par le Président de la République Française M. Raymond Poincaré (23-26 juillet 1919)*, Liège, 1923, p. 39.

3 *Ibidem*.

de la situation pour l'armée belge, il nous paraît évident que l'initiative de Doumergue s'inscrivait parfaitement dans le cadre de la propagande alliée qui exploita très vite le symbole de la *poor little Belgium* attaquée par le géant germanique. Selon cette propagande, l'héroïsme de la Belgique était d'autant plus admirable qu'il était lié à l'inégalité de la lutte, un peu à la manière du combat biblique de David contre Goliath⁴. Au regard du rapport de l'attaché militaire envoyé une semaine plus tôt, il est fort probable que l'initiative française fut également motivée par le fait que la Ville de Liège avait déjà, avant le déclenchement du conflit, une réputation très francophile.

Fin septembre 1914, le conseiller communal et futur bourgmestre libéral de Liège Émile Digneffe⁵ partit en France pour chercher à obtenir une aide financière de la part des banques françaises suite aux difficultés économiques rencontrées par sa Ville. Il se rendit à Paris puis à Bordeaux où le gouvernement français s'était retiré en raison du danger que faisait peser l'armée allemande sur la capitale. Après des pourparlers infructueux avec les représentants des banques, Digneffe obtint contre toute attente un appui inespéré du gouvernement français, lequel décida de lui ouvrir un crédit jusqu'à concurrence de vingt millions de francs. Si l'on en croit l'ouvrage commémoratif du professeur en philologie germanique de l'Université de Liège Émile Witmeur, la raison invoquée par le gouvernement français est que l'on ne pouvait décemment pas laisser la noble Ville de Liège sans ressources, surtout après son attitude héroïque du mois d'août⁶. Le Président Poincaré de retour du front le 8 octobre 1914, reçut en personne le conseiller communal liégeois pour lui confirmer son appui financier et lui annoncer, ce qu'il ignorait, que la Ville de Liège avait été décorée de la Légion d'Honneur. Toujours selon Witmeur, les premiers mots adressés par le Président français au conseiller communal auraient été les suivants : « C'est la résistance de Liège qui a sauvé la France »⁷. Tandis qu'à l'invitation de Digneffe de venir

4 *La petite Belgique dans la Grande guerre, une icône, des images*, A. Tixhon et B. Rochet (dir.), Namur, 2012.

5 Émile Digneffe (1858-1937), industriel et financier liégeois, conseiller communal puis bourgmestre de Liège de 1921 à 1928, il fait partie du Conseil d'Administration de très nombreuses entreprises (Société Vieille Montagne, Banque de Bruxelles, John Cockerill, Société générale d'entreprises de travaux de Liège...). Même s'il peut être défini comme un militant wallon modéré, Digneffe est engagé de longue date dans le Mouvement Wallon. Il est membre du comité de patronage de la Ligue wallonne de Liège dès sa création (1897-1898). Il participe aux Congrès wallons de 1905 et 1912. Digneffe est également très francophile. Il est membre des Amitiés françaises, vice-président du Comité d'entente franco-belge et président de la section liégeoise de l'Association internationale pour l'Extension et la Culture de la Langue française. M. d'Hoore, « Émile Digneffe », *Encyclopédie du Mouvement wallon* [EMW], tome I, P. Delforge, P. Destatte et M. Libon (dir.), Charleroi, 2000, p. 502-503.

6 É. Witmeur, *Hommage...*, p. 41-42.

7 *Ibidem*, p. 42.

en personne remettre la décoration, Poincaré aurait répondu qu'il viendrait certainement lui-même remettre la Croix de la Légion d'honneur à la Ville de Liège⁸.

Dans ses souvenirs, Poincaré indique bien qu'il est de retour à Bordeaux le 8 octobre 1914 mais ne mentionne à aucun moment son entrevue avec l'édile belge. Par point de comparaison, il rapporte l'annonce qui lui a été faite ce jour là du bombardement de sa villa à Sampigny : « (...) la véranda qui donne sur la vallée et sur le bois d'Ailly est en miettes... »⁹. Nous en concluons que la visite d'Émile Digneffe n'a pas marqué outre mesure Raymond Poincaré. Quoi qu'il en soit, les mots qui lui sont attribués ici sont extrêmement importants pour comprendre la mémoire collective attachée à la première bataille livrée par l'armée belge : « C'est la résistance de Liège qui a sauvé la France ». Nous sommes le 8 octobre 1914, un peu plus de trois semaines après la bataille de la Marne qui a permis de stopper l'avancée allemande en territoire français. Si ces mots du Président sont authentiques, la propagande autour de la « victoire de la Marne », abondamment diffusée dans la presse française au cours des jours précédents, n'y est sans doute pas étrangère¹⁰. Certes, d'un point de vue militaire, il est tout à fait exact de dire que l'action de l'armée belge, prise dans sa globalité, a ralenti la progression allemande ; notons toutefois que Poincaré établit un lien direct entre l'unique résistance liégeoise et le sursaut français sur la Marne. C'est ici à nos yeux que le mythe commence.

La remise de la Légion d'Honneur

En novembre 1918, quelques jours après la signature de l'armistice, un conseiller municipal parisien, Maurice Quentin, proposa d'associer la Ville de Paris à la remise de la Légion d'Honneur à Liège. Les conséquences bénéfiques de la Bataille de Liège sur la manœuvre de la Marne sont à nouveau nettement revendiquées pour justifier la motion présentée par Quentin devant l'Assemblée municipale parisienne : « Qui ne se souviendra, dans l'avenir, du coup droit porté à la puissante machine de guerre germanique par la petite et immortelle phalange commandée par Sa Majesté le Roi Albert I^{er}, lorsqu'elle

8 *Ibidem* ; M. Périlleux, *La remise de la croix de la légion d'honneur à la Ville de Liège par Poincaré, président de la République française, le 24 juillet 1919*, mémoire de licence en histoire [inédit], Université de Liège, 1982-1983. p. 32-33.

9 R. Poincaré, *Au service de la France*, V : L'invasion, Paris, Plon, 1928, p. 367.

10 J.-J. Becker, *1914 : comment les Français sont entrés dans la Guerre : contribution à l'étude de l'opinion publique printemps-été 1914*, Paris, 1977, p. 559-571.

a arrêté, pendant plus d'une semaine, devant les forts de la Meuse, le flot sans cesse renouvelé d'un million de combattants ? Il n'est pas téméraire d'affirmer que ce répit permit aux armées françaises de préparer les positions de repli d'où elles devaient bondir pour gagner la première victoire de la Marne »¹¹. Le caractère inégal de la lutte est toujours souligné avec emphase, en l'occurrence par l'évocation de la bataille antique des Thermopyles. Notons aussi le retard infligé à l'armée allemande qui est estimé à un peu plus d'une semaine, durée généralement retenue dans la mémoire populaire.

Dans le courant du mois de décembre 1918, une délégation liégeoise se rendit à Paris pour remercier à nouveau le gouvernement français de son offre financière généreuse pendant la guerre. Poincaré en profite pour renouveler sa promesse de venir remettre personnellement à la Ville de Liège la Croix de la Légion d'Honneur¹². La proposition de Poincaré s'inscrit à l'époque dans un contexte de relations tendues entre la Belgique et la France. Les prétentions belges pour l'occupation militaire du Grand-duché de Luxembourg lors de la dernière offensive victorieuse de septembre 1918 ont été éconduites avec mépris par la France. La conférence de Versailles est sur le point de débiter au cours de laquelle la Belgique sera à nouveau considérée avec dédain par le président du Conseil Georges Clémenceau. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français est conscient qu'il faut ménager quelque peu la susceptibilité belge, en vue notamment de conclure un accord militaire pour tenir le Rhin. Une telle cérémonie permettrait donc d'accréditer auprès des deux opinions publiques belge et française l'idée que les deux nations continuent à filer le parfait amour¹³.

Cette volonté de rapprochement franco-belge était sans doute bien présente chez les conseillers municipaux parisiens lorsqu'ils votèrent unanimement la motion de leur collègue Maurice Quentin. L'assemblée parisienne n'avait-elle pas d'ores et déjà été invitée à Liège en 1910, où tous ses membres avaient été ovationnés par les sociétés wallonnes de l'agglomération¹⁴. Quant à Maurice Quentin, avocat et conseiller municipal nationaliste, membre de la Ligue des patriotes, sans doute déjà présent à Liège en 1910¹⁵, il possédait, si

11 Le texte de la motion de Maurice Quentin est présent dans Archives de la Ville de Liège [AVL], Protocole, dossiers « Remise de la Légion d'Honneur », cité d'après M. Périlleux, *La remise de la croix...*, p. 34. Depuis la consultation des archives par Monique Périlleux, les dossiers ont hélas été mélangés. Le texte est aussi cité dans É. Witmeur, *L'hommage...*, p. 45.

12 M. Périlleux, *La remise de la croix...*, p. 34-35.

13 F. Balace, « Foch et la Belgique », *Ferdinand Foch, 1851-1929 : apprenez à penser* : actes du colloque international, École militaire, Paris, 6-7 novembre 2008, R. Porte et F. Cochet (dir.), Paris, 2010, p. 374-378.

14 *Moniteur officiel du Mouvement Wallon publié par la Ligue Wallonne de Liège*, 2^e année, n° 11-12, 11-12/1911, p. 4.

l'on en croit le *Journal de Liège*, de bonnes relations dans la cité, notamment au sein du cercle des *Amitiés françaises* qui l'invita d'ailleurs quelques mois plus tard, le 11 juin 1919, à faire une conférence à Liège sur le thème « Paris pendant la guerre »¹⁶. À cette occasion, il fut également reçu à dîner à l'Hôtel de Ville¹⁷ par le bourgmestre libéral de Liège Gustave Kleyer¹⁸. La section liégeoise des *Amitiés françaises* sous la houlette de son secrétaire général le militant wallon Olympe Gilbert¹⁹ se montra très active dans la préparation de la visite présidentielle qu'elle espérait faire coïncider avec une manifestation « en l'honneur de Clémenceau et du maréchal Foch ». Des affiches des *Amitiés françaises* furent placardées dans la Ville annonçant l'événement²⁰. Une souscription fut également organisée pour offrir un cadeau à Clémenceau et à Foch, considérés comme les « organisateurs de la victoire ». Parmi les plus importants souscripteurs figure la société de la Vieille Montagne qui fait un don de 5000 Fr., ce qui est plutôt remarquable pour l'époque²¹.

Initialement, la visite de Poincaré à Liège était fixée en février ou en mars 1919 mais la date fut finalement reportée au 24 juillet 1919, un peu moins d'un mois après la signature du Traité de Versailles. Suite à la fin officielle de la guerre – le 11 novembre n'étant qu'un armistice – il s'agissait d'intégrer le voyage du président français dans le cadre des fêtes de la Victoire organisées à Paris, Londres et Bruxelles à partir de la mi-juillet. Poincaré ferait une tournée dans les grandes villes belges avant de prendre le train pour Liège : Bruxelles les 21-22 juillet, Anvers, Gand et Malines le 23, Liège le 24. Il n'est pas impossible que la Maison du Roi ait cherché ainsi à éviter que le premier voyage officiel français en Belgique ne soit interprété en Flandres comme

15 Maurice Quentin (1870-1955) est avocat, conseiller municipal du quartier des Halles de 1900 à 1941. P. Nivet, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, Paris, p. 42 ; Y. Combeau, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. La scène capitale dans la vie politique française*, Paris, p. 346.

16 Le *Journal de Liège* annonce la venue de l'édile parisien en précisant que Maurice Quentin est « un ami de Liège ; il y compte de bonnes amitiés ». *Journal de Liège*, 5 juin 1919 (AVL, Légion d'Honneur, 34 a1 – 1).

17 Pour l'anecdote, la note de frais du repas se trouve dans AVL, Légion d'Honneur, 34 a1 – 1.

18 Gustave Kleyer (1853-1939), Docteur en droit, avocat. Bourgmestre libéral de Liège de 1900 à 1921. Il est un des délégués de Liège à l'« Assemblée wallonne », premier organisme wallon unifié créé en 1912, fonctionnant à la manière d'un Parlement. P. Delforge, « Gustave Kleyer », *EMW*, II, p. 895.

19 Olympe Gilbert (1874-1958), rédacteur en chef du journal *La Meuse* (1918-1940). À cette époque, Olympe Gilbert est chargé de cours en Histoire de l'art à l'Université de Liège. P. Delforge, « Olympe Gilbert », *EMW*, II, p. 716-718

20 Affiche des « Amitiés françaises » illustrée par Armand Rassenfosse annonçant la « Manifestation en l'honneur de Georges Clemenceau et du Maréchal Foch », in Catalogue de l'exposition Liège dans l'ordre de la Légion d'Honneur, hôtel de ville de Liège, 4-19 octobre 1969, p. 9. (AVL, Légion d'Honneur, 34 a1 – 136).

21 AVL, Légion d'Honneur, 34 a1 – 1.

une reconnaissance exclusivement adressée à la Wallonie. Ce programme très cadré n'empêcha d'ailleurs pas les autorités liégeoises de chercher à tirer la couverture à leur profit : quelques semaines avant le début des célébrations, les échevins Hénault et Tombeur eurent une entrevue à la Cour afin d'obtenir un séjour prolongé de Poincaré à Liège²². Leurs espoirs furent vraisemblablement déçus car la visite présidentielle se limita à la journée du 24 juillet. En revanche, les réjouissances franco-belges se prolongèrent pour les conseillers municipaux parisiens invités en grandes pompes dans la province de Liège pendant quatre jours, du 23 juillet au 26 juillet²³. Les archives de la Ville de Liège possèdent le détail de ces journées organisées avec soin par les services du protocole. Outre la participation à la remise de la Légion d'honneur, les autorités parisiennes furent conviées à divers banquets, excursions et autres mondanités. Ainsi, la délégation française visita les grottes de Remouchamps tandis que le sénateur verviétois Peltzer de Clermont l'invita courtoisement à prendre le thé dans son château de Neubois, à Nivezé près de Spa, un lieu devenu « historique » depuis que l'ex-empereur d'Allemagne Guillaume II y avait séjourné pendant la guerre. Dernier passage obligé : les usines dévastées de S.A. Cockerill, Ougrée Marihaye et aciéries d'Angleur devant lesquelles les notabilités politiques se promirent force collaboration économique dans l'avenir²⁴.

Le point d'orgue de ces journées franco-belges fut bien entendu la remise de la Légion d'Honneur place Saint-Lambert par Poincaré dans la matinée du 24 juillet 1919, en présence du Roi et de la Reine et devant une foule considérable. Dans son discours, le président Poincaré n'omit pas de flatter l'orgueil liégeois en précisant que la résistance de la cité avait permis à la mobilisation française de s'achever dans de bonnes conditions. Le bourgmestre Kleyer en inféra dans son discours, selon un mode devenu classique, que Liège avait participé indirectement à la victoire de la Marne²⁵. La remise de la Croix fut suivie d'une réception à l'hôtel de Ville. Les *Amitiés Françaises* y remirent à Foch une épée achetée grâce à l'argent des souscripteurs liégeois. En l'absence de Clémenceau, Olympe Gilbert se rendit en personne à Paris le 23 août 1914 pour porter à celui-ci une statuette représentant « La Victoire », œuvre de Georges Petit²⁶.

22 M. Périlleux, *La remise de la croix...*, p. 35.

23 Outre l'ouvrage de Witmeur, un livre souvenir relatant l'ensemble des festivités a également été publié du côté français : R. Weiss, *Le premier voyage officiel en Belgique après la signature du traité de paix, 20-26 juillet 1919*, Paris, 1921.

24 AVL, Légion d'Honneur, 34 a1 – 1.

25 E. Witmeur, *L'hommage...*, p. 88-99.

26 Les Amitiés françaises, section liégeoise, *L'hommage du Peuple liégeois à M. Georges Clemenceau et au Maréchal Foch. À Liège, 24 juillet 1919*, Paris, 23 août 1919, Liège, 1919, 8 p.

Mémoire de la Bataille : Liège a-t-il sauvé la France ?

Nous pensons que la mémoire de la bataille de la Liège a été forgée principalement en 1919. Les Liégeois qui avaient assisté aux festivités veilleraient désormais pieusement sur le souvenir d'une résistance héroïque ayant grandement contribué à la victoire française de la Marne... « Malheur à qui leur dirait le contraire ! » écrit ironiquement le professeur d'histoire militaire Henri Bernard²⁷. La remise de la Légion d'honneur légitimait cette image d'Épinal et le mémorial interallié inauguré en 1937 sur la colline de Cointe ne vint que confirmer, pour ceux qui en doutaient encore, le rôle essentiel de Liège aux yeux des alliés. Sur le plan politico-culturel, cette première bataille de la Grande Guerre constitua désormais dans les rangs du mouvement wallon une date charnière. Ainsi, en 1954, nous retrouvons à la tête de l'Échevinat des Beaux-Arts de la Ville de Liège une figure bien connue, déjà rencontrée en 1919 : Olympe Gilbert. Sous sa présidence, une exposition sur le 40^e anniversaire de la bataille est organisée à l'Hôtel de Ville. Le catalogue de l'exposition est préfacé par le professeur d'université et homme politique liégeois Jean Lejeune, militant wallon lui aussi et président du *Grand Liège*. La préface courte²⁸ de Jean Lejeune n'en est pas moins éclairante quant à l'évolution de la mémoire liée à la résistance liégeoise. Celui-ci rappelle qu'aux yeux de l'opinion française de 1914, Liège « n'apparaissait pas seulement comme le premier rempart de la liberté et du droit, mais comme la première ville des Gaules mobilisée aux frontières du Germanisme envahisseur ». Mais le professeur d'Université prend ensuite ses distances avec ce discours belliqueux en émettant le souhait que Liège « puisse retrouver le rôle auquel une histoire plus longue l'avait vouée, aux limites des mondes français et germanique et au croisement des grandes voies de l'Occident ». De même s'il ne remet pas en question dans sa préface les résultats stratégiques de la bataille, mis en avant dans le catalogue par une introduction historique très chauvine du lieutenant-général Mozin, Jean Lejeune insiste essentiellement sur la portée morale de la résistance belge et liégeoise, dont l'Angleterre ou les États-Unis allaient se saisir pour entrer dans la bataille. Et de citer à cet égard l'étude, novatrice à l'époque, de Suzanne Tassier sur la Belgique et l'entrée en guerre des États-Unis²⁹.

27 H. Bernard, *L'an 14 et la campagne des illusions*, Bruxelles, 1983, p. 67.

28 Ville de Liège, *Le 40^e anniversaire de la Bataille de Liège*, Catalogue de l'Exposition, Salle des pas-perdus de l'Hôtel de Ville du 18 septembre au 17 octobre 1954, Liège, 1954, p. 9-10.

29 S. Tassier, *La Belgique et l'entrée en guerre des États-Unis (1914-1917)*, Bruxelles, 1951, Collection Notre Passé.

Quant au cinquantième anniversaire de la remise de la Légion d'Honneur en 1969, il est célébré avec des moyens considérables. À nouveau, le *Grand Liège* est à la manœuvre. L'événement se veut encore plus grandiose que les trois journées de 1919. Liège organise en grandes pompes une quinzaine française, c'est-à-dire quinze jours complets de festivités. Même si la dimension mémorielle relative à la bataille de Liège demeure importante, on constate surtout que ces festivités servent davantage de prétexte à un rapprochement économique et culturel désiré entre la Wallonie et la France. La culture patriotique y est moins centrale qu'en 1919. Outre les manifestations culturelles nombreuses, la France a tenu, dans le domaine économique, à présenter les techniques les plus avancées de son industrie dans une exposition intitulée : « La France d'aujourd'hui et de demain »³⁰. Le *Bulletin du Grand Liège* de décembre 1969 – janvier 1970 titre fièrement « Liège à l'heure française »³¹. Le comité exécutif s'y félicite surtout des résultats engrangés au point de vue économique et culturel. Sur le plan de la culture patriotique, les aspects les plus anti-allemands des discours ont disparu. Dans la droite ligne de la politique gaullienne et à l'instar de Jean Lejeune dix ans auparavant, Michel Debré, ministre Français de la défense nationale, préfère présenter Liège comme un point de rencontre entre la France et l'Allemagne tandis que les édiles liégeois appellent de leur vœu la construction d'une autoroute wallonne reliant le Nord français à la Ruhr³². Même si les aspects les plus outranciers du chauvinisme cocardier ont été gommés, un aspect demeure toutefois bien présent dans les discours : Michel Debré comme le bourgmestre Maurice Destenay continuent à proclamer fièrement que la résistance de Liège a permis en 1914 la victoire française sur la Marne³³.

Les faits s'estompent, les légendes demeurent. Le récit d'après lequel les combats de Liège ont rendu possible le miracle de la Marne n'est pas mort

30 La documentation concernant le soixantième anniversaire est rassemblée dans AVL La Renaissance du livre, Légion d'Honneur, 34 a1 – 136.

31 *Bulletin du Grand Liège*, n° 72, décembre 1969-janvier 1970.

32 Pour approfondir cette dimension, on consultera utilement C. Lanneau, « Cinquantenaire de la Légion d'honneur et Quinzaine française (Liège, 1969) : les enjeux politiques d'une commémoration », in Dujardin (V.) et Tilly (P.), *Hommes et réseaux : Belgique, Europe, Outre Mers. Liber amicorum Michel Dumoulin*, Berne-Bruxelles, Peter Lang, 2013, p. 533-543..

33 Voir les deux plaquettes : M. Destenay, *Discours pour le cinquantième anniversaire de la remise à la ville de Liège de la croix de la Légion d'honneur, 12 octobre 1969*, s.l., s.n., 1969 ; M. Debré, *Discours pour le cinquantième anniversaire de la remise à la ville de Liège de la croix de la Légion d'honneur, 12 octobre 1969*, s.l., s.n., 1969.

aujourd'hui. On le trouve par exemple sur *Wikipedia*³⁴, une encyclopédie en ligne peu scientifique mais qui n'en demeure pas moins un bon baromètre de l'opinion publique ; et nous ne doutons pas que cette belle page de gloire liégeoise renaîtra, tel le phénix, dans les discours politiques qui accompagneront les commémorations de 2014. Mais comment est né le mythe ? Dans les récits les moins critiques, l'erreur la plus classique fut de comptabiliser la dizaine de jours nécessaire aux Allemands pour assujettir la place forte – du 5 au 16 août 1914 – comme un retard effectif dans les tables de marche du plan Moltke-Schlieffen³⁵. Ce raisonnement, aussi naturel soit-il, n'est pas correct puisqu'il perd de vue un élément essentiel : Liège devait être prise par un coup-de-main (*Handstreich*) avant que les I^e et II^e armées allemandes ne soient prêtes à franchir la frontière belge. En d'autres termes, les six brigades dirigées par le général von Emmich avaient juste pour mission de faire sauter le verrou liégeois pendant que le reste des troupes poursuivait tranquillement son rassemblement à la frontière. Ainsi, ce ne fut pas le 5, mais le 10 août, que le chef du Grand État-major allemand Helmuth von Moltke ordonna au général von Bülow, commandant la II^e armée, de s'avancer jusqu'à hauteur de Liège. À ce moment, Moltke est convaincu, à tort, que la ville a été prise. Il précise que la II^e armée, une fois arrivée, doit se tenir prête à marcher pour le 12^e jour de la mobilisation, c'est-à-dire le 13 août. Or, l'armée von Bulow ne quittera réellement les hauteurs de Liège que le 18 août. Dès lors, on est tenté d'estimer le retard allemand à plus ou moins cinq jours³⁶. Un tel retard, reconnaissons-le, aurait eu une incidence certaine sur la suite des opérations et, *de facto*, sur les combats de la Marne.

En réalité, ce deuxième calcul n'est pas plus juste que le précédent. Dans la mesure où la I^e armée allemande (von Kluck) devait réaliser les marches les plus longues et les plus astreignantes à travers la Belgique, c'est bien elle

34 « La résistance de Liège a permis de ralentir l'armée allemande d'environ une semaine par rapport au planning initial. Ce temps fut précieux pour la préparation des alliés plus à l'ouest ». *Wikipedia*, l'encyclopédie libre, Bataille de Liège, [en ligne], http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_de_Liège, (Page consultée le 12 février 2013, dernière modification le 3 janvier 2013).

35 Jean-Jacques Becker fait remarquer que les comptes-rendus erronés des combats de Liège qui circulèrent dans la presse de l'époque furent tributaires, d'une part, de la censure, d'autre part, du manque total d'informations. J.-J. Becker, « La résistance de Liège en août 1914 et l'opinion française », *Bulletin d'information du CLHAM*, janvier-mars 2006, t. IX, fascicule 9, p. 29-33.

36 C'est l'erreur commise par plusieurs auteurs belges : Lieutenant-colonel d'E-M. Nuyten, « La situation stratégique du Limbourg hollandais et la défense de la Meuse par l'armée belge », *Bulletin belge des Sciences militaires* [BBSM], décembre 1920, p. 635-642 et janvier 1921, p. 723-754 ; Colonel A. E. M. Fastrez, « L'effet de la résistance de Liège », in *BBSM*, septembre 1921, p. 437-450 ; L. Lombard, *Ludendorff à Liège*, Stavelot, Vox Patriae, [1938], p. 174-175.

qui, une fois la Basse-Meuse franchie entre Herstal et Visé, devait donner le signal de départ et le rythme de progression à toutes les autres armées. Le retard pris devant Liège par la II^e armée ne peut donc pas entrer dans nos comptes, à moins bien entendu qu'il n'ait eu une incidence sur la progression de la I^{re} armée. D'après l'historique établi par le Grand État-major allemand, ce ne fut pas le cas³⁷. En effet, à cause de la traversée d'Aix-la-Chapelle, une opération délicate qui débuta le 13 août, les têtes de colonnes de l'armée von Kluck ne pouvaient décemment atteindre la Basse-Meuse que le 14 août ; ce qu'elles firent en empruntant les trois axes routiers les plus septentrionaux du plateau de Herve. À ce moment, les forts de Barchon et de Pontisse avaient d'ores et déjà rendu les armes (respectivement le 8 et le 13 août) et les itinéraires avaient été dégagés par les troupes de la II^e armée chargées d'investir les forts³⁸. Par conséquent, plus rien ne s'opposait au passage du fleuve à cette hauteur et la Meuse fut franchie sans retard. C'est pourquoi plusieurs historiens militaires n'hésitent pas à affirmer que le retard devant Liège fut nul³⁹.

Ce dernier jugement catégorique peut toutefois être nuancé. Ainsi, les Liégeois se consolèrent en se penchant sur la progression de la I^{re} armée après son passage de la Meuse. Elle est relativement lente puisque la ligne Tongres – Bilzen, qui commande le passage du Démer, n'est atteinte que dans la matinée du 16. Les troupes ne progressent plus pendant cette journée qui est consacrée à leur concentration sur la ligne du Démer. La deuxième armée elle-même fait du sur-place et utilise les journées du 16 et du 17 pour se rassembler au nord-ouest de Liège⁴⁰. Même s'il s'agit, aux dires des sources allemandes, d'un mouvement naturel de concentration après le passage du fleuve, l'on peut néanmoins subodorer que les obstructions et sabotages opérés sur les lignes de chemin de fer, la faible viabilité des ponts de bateaux sur la Basse-Meuse – lesquels remplaçaient les ponts de Hermalle et Visé détruits – et le dégagement tardif des derniers itinéraires contrôlés par les forts de Bonnelles, Lantin et Loncin (le 15 août), Flémalle et Hollogne (le 16 août) ont valu aux voies de communication provinciales leurs premiers encombrements et donc leurs premiers ralentissements. Ouf ! L'honneur est sauf... mais ce faible retard mérite-t-il encore de figurer au palmarès de

37 Reichsarchiv (éd.), *Der Weltkrieg 1914-1918. Die militärischen Operationen zu Lande*, Erster Band, Berlin, 1925, p. 120.

38 A. von Kluck, *La marche sur Paris*, Paris, 1931, p. 22-32.

39 R. Kann, *Le plan de campagne allemand de 1914 et son exécution*, Paris, 1923, p. 98-104 ; B.H. Liddell Hart, *The Real War 1914-1918*, Little, 1963 [1930], p. 55 ; H. Bernard, *L'an 14 ...*, p. 67-68.

40 A. von Kluck, *La marche...*, p. 32-33.

l'irrédentisme liégeois ? Plus fondamentalement, la résistance de Liège et les massacres commis dans son sillage ont pesé d'une façon bien plus grande auprès des opinions publiques des puissances alliées en tant que symbole. L'État-major allemand pouvait bien se targuer après guerre de n'avoir subi aucun retard dans son plan d'attaque, il ne pouvait guère dissimuler la faute politique commise en exécutant le plan de *Handstreich* sur Liège.

LA MÉMOIRE DE LA TRAGÉDIE DE VISÉ, PREMIÈRE VILLE MARTYRE DE LA GRANDE GUERRE

Jean-Pierre LENSEN

Nous pouvons nous poser légitimement cette question à l'aube du centenaire de la Première guerre mondiale : qu'en est-il de la mémoire de cet événement près d'un siècle après ?

1. Se remémorer les faits avec la terrible chronologie d'août 1914¹

Le mardi 4 août 1914 : La destruction du pont sur la Meuse a lieu pendant la nuit du 3 au 4 août. Les Allemands arrivent vers midi, cinq gendarmes de la brigade de Gemmenich font le coup de feu et deux d'entre eux sont tués, MM. Bouko et Thill. De même, le premier combat de la guerre 1914-1918 a lieu ce jour-là dès 14 h entre les premiers régiments de la 34^e brigade allemande en rive droite et des pelotons du 12^e régiment d'infanterie de ligne sur la rive opposée. C'est là que les deux premiers fantassins belges furent tués près du pont, les jeunes Anversois Maulus et Van Gastel. Vingt civils visétois ou passant par Visé ont trouvé la mort ce jour-là. Des Allemands enferment des civils dans l'église. Des exactions ont lieu sur le plateau de Lorette. De même, seize otages sont emmenés et torturés. Ils seront achevés la plupart le lendemain. Dans le village voisin de Berneau, des soldats allemands s'entretuent : onze tués et on accuse déjà les civils. Dix Berneautois sont mis à mort.

Du mercredi 5 août au dimanche 9 août 1914 : Les événements militaires se succèdent. Les troupes allemandes traversent la Meuse en fin d'après-midi et tentent de traverser les intervalles entre les forts durant la nuit mais les troupes d'infanterie belge et les forts liégeois résistent farouchement.

Jean-Pierre LENSEN, Conservateur du Musée régional de Visé (jplensen@skynet.be).

1 Il est difficile de citer tous les livres se rapportant à ce conflit mais une bonne vulgarisation peut se lire : J.-P. Lensen, *La Grande Guerre et la Reconstruction au pays de Visé*, SRAHV (Société royale archéo-historique de Visé), 1999 (coll. Les Rendez-Vous de l'Histoire, n° 20).

Plusieurs combats sont à épingle en Basse-Meuse : à Rabosée, au cimetière de Herstal-Rhéas, au nord de Herstal. Mais le jeudi 6 août, la position fortifiée de Liège (P.F.L.) tient toujours et de rage, de nombreux civils sont tués lors du retour des troupes allemandes vers leur bivouac. Cependant, la 3^e Division d'Infanterie ne profite pas de son succès et l'ordre de se retirer est donné par le général Leman le 7 août.

Le samedi 8 août, le fort de Barchon se rend, mais les tueries et exécutions de civils continuent. On compte ainsi du 5 au 8 août, 847 civils tués et 1450 maisons détruites en région liégeoise. Dans le sillage de la 34^e brigade, 117 civils sont tués entre le 4 et 7 août.

La semaine cruciale du lundi 10 au dimanche 16 août 1914

Les troupes allemandes sur place demandent des renforts en hommes, en artillerie et en matériel qui parviennent sur le front dès le lundi 10 août. Des pionniers incendient ce jour-là des points élevés comme les églises de Visé et de Lixhe mais épargnent une usine allemande, Holsman. Le bourgmestre Meurice et le curé Lemmens sont pris en otage au nord de Visé, à Navagne. Les forts tombent les uns après les autres dont Pontisse, le 13. Deux jours plus tard, peu après 17 h, le fort de Loncin explose.

Ce soir-là, le régiment du Génie de Königsberg passe par Visé : des soldats ivres s'entretenant, brûlent, pillent, chassent les gens de leur maison. La terreur est à son comble. On exécute un vieillard pour l'exemple : il serait le chef des francs-tireurs !

Puis la ville brûle et l'incendie dure plusieurs jours. Le lendemain, 631 civils hommes sont déportés vers l'Allemagne et au final, près de 600 maisons sont détruites.

2. La légende des francs-tireurs²

Se référant à la guérilla française de 1870, les soldats allemands présupposent qu'ils font face à une guerre conduite par des soldats belges irréguliers, qualifiés de francs-tireurs comprenant des embuscades nocturnes, des mutilations, des empoisonnements et l'insurrection. Ces « atrocités belges » se répandent dans la presse et auprès des soldats « de la 2^e vague ». Et au sommet de l'État-Major, même le Kaiser parle de la population belge

² Plusieurs théories existent sur les raisons de cette affirmation allemande. Voir J. Horne et A. Kramer, *1914, les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005. Des explications locales sont aussi données dans U. Dodémont, *La Quinzaine Tragique*, Visé, SRAHV, 1935.

« bestiale et diabolique ». Cela suscite des prises d'otages de curés, des autorités en place, des exactions, des exécutions et des incendies.

Les autorités belges réfutent catégoriquement ces allégations : la seule résistance n'est permise qu'à l'armée et aucun ordre n'a été donné à de quelconques « guérilleros ».

Et on constate que tant dans les livres sur la guerre, que dans les livres sur le patrimoine, Visé est considérée par les auteurs allemands comme une ville de francs-tireurs. On explique même la destruction de l'église comme une punition normale vu les faits « avérés ».

3. L'heure avant tout était à la reconstruction : où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

Les Visétois, réfugiés et déportés vont peu à peu rentrer dans leur cité et envisager la reconstruction. Ils seront aidés par l'Office des Régions Dévastées. De nombreux baraquements vont être édifiés sur place pour loger les sinistrés attendant de retrouver une maison en dur³.

4. La mémoire en cartes postales⁴

Une première mémoire qui reste la principale source du souvenir encore actuellement est la carte postale présentant les ruines de Visé. Plusieurs centaines de points de vue sont ainsi disponibles et on peut aisément dire que des vues de Visé détruit ont stimulé, entre autres, l'appui des nations alliées voisines.

5. Des symboles, des rites⁵

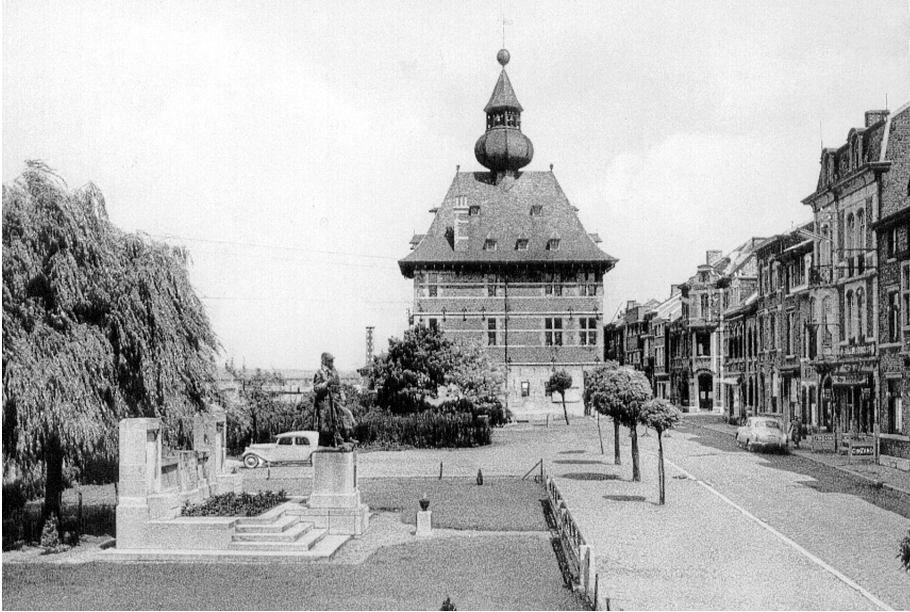
Suivons un calendrier symbolique qui rappellera le souci des contemporains de ne pas oublier.

3 *Le livre d'or de la reconstruction*, ORD., s.d. Une publication du musée sur la reconstruction à Visé et dans la Basse-Meuse est prévue dans les prochaines années.

4 Trois recueils de cartes postales ont été publiés par J.-P. Lensen : *Visé Mémoire en Images*, I, Alan Sutton, 1998 ; II, Tempus Publishing, 2006 ; III, Tempus Publishing, 2010.

Un 4^e tome spécifique sur les événements de 1914 à Visé et dans la région est sorti en août 2014.

5 J. Knaepen, *Visé en avant 1830-1940*, SRAHV, 1998.



Le monument des deux guerres, rue Basse à Visé, lieu de mémoire par excellence (Carte-vue, collection du Musée régional de Visé).



Une des vues les plus souvent présentées pour Visé, ville martyre : la Renaissance, rue Haute (Carte-vue, collection du Musée régional de Visé).

En 1919, le 2 mars, un arbre de la Délivrance est planté place de la Collégiale.

Le 9 novembre est inauguré le nouveau drapeau de la Fédération Nationale des Combattants (F.N.C.) en la salle Nihon.

En 1920, le 15 août, une cérémonie en ville et à Lorette se déroule en présence des lieutenants-généraux Bertrand et Jacques de Dixmude.

En 1921, en avril, a lieu la cérémonie d'inhumation de quatre Visétois morts à la guerre sur l'Yser. En août, au cimetière de Lorette, le chant de Visé composé par le musicien Joseph Martin est dédié aux prisonniers civils.

Toujours en 1921, le 22 septembre, la Ville reçoit deux *minnenwerfers* du service de récupération de l'armée. Ils entoureront le monument de la rue Basse.

Très significativement, en 1921, la Ville de Visé fut adoptée par la Ville de Gand.

Un peu plus tard, le 8 novembre 1924, est inaugurée une stèle de la F.N.C. au cimetière de Lorette. Elle est due à T. Gysen et à Eugène Lejeune.

En 1927, le 27 juin, se forme un comité destiné à ériger une plaque commémorative en souvenir des anciens élèves de l'école moyenne, à l'initiative d'Émile Nizet.

En 1933, le conseil communal du 8 octobre vote des nouvelles dénominations de rues : rue et place des Déportés, avenue Maréchal Foch, avenue Albert 1^{er}. Plus tard on décidera de nouveaux noms : une avenue Général Bertrand, une place Reine Astrid et une avenue des Combattants.

6. Des monuments importants sont aussi érigés⁶

Le 25 mai 1920, un comité organisateur de fêtes est constitué pour ériger un monument aux victimes de la guerre sous l'instigation du pâtissier Léon Nélisten.

En 1927, le 13 mai, est décidé le placement d'un monument rue Basse, à côté de l'Hôtel de Ville inauguré le 19 août 1928 par le duc de Brabant Léopold et la princesse Astrid de Suède. C'est une oeuvre de l'artiste Falize, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

Vers 1932, c'est le monument aux deux gendarmes tués le 4 août qui est placé à la Poste.

⁶ J.-P. Lensen, *Mémoire de la Grande Guerre en Basse-Meuse (Monuments à Bassenge, Blegny, Dalhem, Fouron, Herstal, Oupeye et Visé)*, SRAHV, 2004 (coll. Les Rendez-Vous de l'Histoire, n° 26).

Le 12 avril 1936, c'est l'inauguration du monument au 12^e de Ligne près de la rampe du Pont.

Le 11 novembre 1938 a lieu l'inauguration du monument au roi Albert, avenue des Combattants.

7. Le renouveau social et culturel par solidarité⁷

Très importantes pour maintenir la cohésion sociale, sont ces manifestations de solidarité.

L'historien de Visé, John Knaepen, en a retracé les différentes facettes dans son livre « Visé en avant 1830-1940 », paru en 1998.

Au cours de l'année 1919, les Sinistrés visétois, sous la direction d'Edmond Bruyère, tiennent réunion place du Marché à l'école pour filles. Et d'autres manifestations se tiennent avec ce même but : le 13 janvier les gymnastes des volontaires de Visé participent aux cérémonies patriotiques ; le 28 avril, dans la salle du Collège, des concerts de bienfaisance sont organisés ; le 21 juillet a lieu la première fête paroissiale à Devant-le-Pont avec la musique du 14^e de Ligne ; le 30 septembre est reprise la fête des Sans-Soucis de Souvré. Souvré et Devant-le-Pont furent les deux seuls quartiers épargnés par la tragédie du 15 août 1914.

En novembre 1920, la coopérative des sinistrés (vice-président Georges Claessens) s'occupe de dédommager les sinistrés : des avances sont octroyées en attendant les décisions des tribunaux.

En 1921, le 2 février, une soirée est organisée pour les victimes de la guerre et neuf jours après, le bourgmestre faisant fonction, M. Leers, interdit le carnaval car le moment n'est pas encore venu de festoyer, vu la proximité de la tragédie. L'interdiction aurait été levée en 1923.

Un moment important est aussi la fondation, le 6 mars 1921, par des notables et des érudits d'une société d'histoire pour Visé et sa région : la Société Archéo-Historique de Visé et de sa région.

En 1922, une société coopérative, la Visétoise Saint-Hadelin, est mise sur pied.

Le 10 septembre, le nouveau bourgmestre de Visé, Jean-Lambert Dehousse, crée l'amicale des anciens élèves de l'école moyenne.

En 1923, l'occasion de s'amuser revient à la charge car le 27 mai est relancée la cavalcade qui faisait la joie des Visétois et des touristes d'avant-guerre.

7 J. Knaepen, *Visé en avant 1830-1940*, SRAHV, 1998.

Puis le 30 septembre, une fête de bienfaisance en faveur de l'Hospice est mise sur pied à la salle « La Renaissance » avec Jacques Martin et la cantatrice Clara Martin.

En 1924, le 23 février, se réunit pour la première fois l'association des commerçants à l'école des filles, place du marché. La présidence est accordée à M. Claessens-Wettstein.

En 1925, tout se remet vraiment en place comme jadis, le 15 août se tient la foire de Lorette : avec les forains sur les Boulevards et la place du Marché, les chevaux rue de la Fontaine et les porcs sur la Grand Place.

On ouvre aussi la Clinique Saint-Augustin à l'allée Verte.

8. Le premier devoir de mémoire⁸

À l'initiative de la toute neuve Société Archéo-Historique de Visé et de sa région, une commission d'enquête va se pencher sur la tragédie de Visé en août 1914. On opérera l'interview systématique des Visétois, puis plusieurs versions du texte seront rédigées. De même, la commission d'enquête sera plusieurs fois modifiée dans sa composition et au final sortira seulement en 1935 « La Quinzaine Tragique », un ouvrage de synthèse, avec le récit des événements et le martyrologue sous la signature d'Urbain Dodémont, qui était à la fois le secrétaire communal de Visé, depuis 1919, le secrétaire de la dite société et le premier conservateur du musée régional d'archéologie et d'histoire de Visé.

Signalons aussi quelques textes avant-coureurs parus dans les *Bulletins de la Société Archéo-Historique de Visé* : Joseph Martin, « La vie des prisonniers visétois », *Bulletin de la SRAHV*, 1927 et Urbain Dodémont, « Le Martyrologue visétois », *Bulletin de la SRAHV*, 1928.

9. Durant la 2^e guerre 1940-1945⁹

Il va sans dire que ce fut la panique générale au début de la guerre, le vendredi de la Pentecôte, le 10 Mai 1940. « Ça recommence », pouvait-on penser et les Visétois craignaient d'encore subir le martyre. Finalement, on déplora seulement quelques dégâts au quai du Halage en rive gauche et dans quelques maisons du centre-ville, dûs aux combats entre les premières troupes allemandes et le régiment des Cyclistes-Frontière. Les troupes belges

8 J.-P. Lensen, *Liber Memorialis 1921-1981-2011*, SRAHV, 2011.

9 J.P. Lensen et alii, *La Basse-Meuse dans la Guerre 40-45*, SRAHV, 1990.

feront des obstructions à l'avancée allemande, en détruisant les ponts sur la Meuse, en dynamitant les rails de chemin de fer et en entravant les routes vers l'Allemagne. Les Visétois devaient se regrouper à Thielt. Mais la plupart revinrent à l'été 1940.

Ce fut un soulagement car il n'y eut pas de destructions comme le 15 août 1914. Il est vrai que les troupes ennemies avaient très vite dépassé la place forte liégeoise.

Visé compta aussi des collaborateurs notoires. Les deux plus connus furent le bourgmestre Houbiers, ancien du régiment des Cyclistes-Frontière et le secrétaire communal Urbain Dodémont. Mais Visé compta aussi quelques résistants.

10. Le nouveau devoir de mémoire¹⁰

Comme dans l'historiographie générale de notre pays, le souvenir de la Première guerre mondiale s'estompa durant une vingtaine d'années. À part quelques conférences, ce fut en 1964 que le musée régional, sous la houlette de Jean Massin, organisa une exposition à l'Hôtel de Ville pour les 50 ans de l'événement. La RTBF s'associa aussi à cet anniversaire et une série d'interviews de témoins visétois permit de se rappeler la tragédie.

Après le renouveau de la Société Archéo-Historique de Visé en 1981 (devenue asbl en 1984, puis royale en 1990), la jeune équipe mit sur pied régulièrement des activités de mémoire : en août et novembre 1984, l'exposition « Visé, première ville martyre » avec au vernissage les derniers combattants régionaux et la sortie d'une publication par Jean-Pierre Lensen : « 1914-1918 Visé, première ville martyre » ; en novembre 1990, l'exposition « 14-18 en Belgique et à Visé » avec deux publications de chroniques : R.P. O'Kelly(†), *1914-1918 à Visé et dans la région liégeoise*, 1^{er} tome : *chronique de 1915 & 1916*, 1990 ; 2^e tome : *chronique de 1917 à 1921*, 1992.

Les années en « 4 » et en « 8 » sont réservées, surtout pour le public scolaire, à des expositions avec conférences. En août 1994 : « Visé, première ville martyre » ; en novembre 1998 : « 80 ans de la Grande Guerre : Visé, première ville martyre », avec la présence du représentant du Roi.

Il y eut même plus : en 1999, un circuit en car accompagné d'un film « Albert 1^{er} » fut soutenu financièrement par la Fondation Roi Baudouin, qui permit aussi la publication de l'ouvrage suivant : Jean-Pierre Lensen, *La Grande Guerre et la Reconstruction au pays de Visé*, (collection Les Rendez-Vous de l'Histoire, n° 20).

10 Voir le site internet du musée de Visé : www.museedevise.be

Nous n'oublierons pas dans ce devoir de mémoire qu'une société d'histoire locale ou régionale est tenue de propager des publications. Les principaux ouvrages écrits dans l'immédiat après-guerre vont être réédités dans une nouvelle collection, « les Repros de l'Histoire », qui ajoutera à chaque réédition de nouvelles illustrations et une indexation des noms de lieux et de personnes :

Maximilien Colleye, *Historique d'Argenteau et de la Basse-Meuse*, SRAHV, 2006 [1922], (coll. Les Repros de l'Histoire, n° 2).

Urbain Dodémont, *La Quinzaine Tragique*, 1935, SRAHV, 2007 [1935], (col. Les Repros de l'Histoire, n° 5).

Florent Vliegen, *La tragédie de Visé et la captivité des civils en Allemagne*, SRAHV, 2008 [1919] (coll. Les Repros de l'Histoire, n° 6).

Visé dans la Grande Guerre, Lucien Houtvast, les atrocités allemandes à Visé, Haccourt et Heure-le-Romain, 1919, d'autres articles : 12^e de ligne, Désiré Drion à Liège, Battice, liste de réfugiés visétois en NL et des sinistrés visétois, SRAHV, 2008 (coll. Les Repros de l'Histoire, n° 7).

11. Le rôle des anciens combattants et de la Ville de Visé

Aujourd'hui, plusieurs manifestations patriotiques subsistent et mêlent le souvenir des deux guerres. Il s'agit le plus souvent de cortèges avec drapeaux, édilités, membres de la F.N.C., groupe d'anciens paras-commandos, harmonie, groupes scolaires.

Citons : la commémoration du 17 février (mort du Roi Albert), du 8 mai (fin de la seconde guerre mondiale), du 14/15 août (rappel du sac de la ville – la messe du 15 août à 10 h dans le cimetière a été remplacée récemment par la messe du 14 août à 20 h), du 12 septembre (libération de la ville en 1944), de la Toussaint (avec une collecte à l'entrée des deux cimetières visétois), du relais sacré le premier dimanche de novembre (arrêt à différents monuments de la région).

La commémoration dans les écoles la veille du 11 novembre puis face aux monuments principaux : le monument principal de la rue Basse, la stèle aux résistants à Souvré, les stèles à la 30^e division d'infanterie américaine et à l'Union nationale des armées d'occupation (en Allemagne) place de la Collégiale, le rocher au roi Albert 1^{er} avenue des Combattants, le monument aux deux gendarmes morts le 4 août 1914 place Reine Astrid, la stèle des cheminots sur le pont Roi Baudouin et sur la rive gauche, le monument aux deux premiers fantassins morts le 4 août 1914. Ce cortège est suivi d'une séance académique au Centre culturel de Visé, voisin du musée avec remise des médailles aux ayants-droit.



Un des 14 panneaux du circuit mémoriel réalisé par Cécile Lensen et inauguré le 5 mai 2014.

12. La grande inconnue ?

La population est-elle consciente de ce qui s'est passé le 15 août 1914 et du statut peu envieux de « première ville martyre de la Grande Guerre en Belgique » ? Certains habitants le savent mais d'autres sont peu ou pas informés.

Ce sera l'objectif principal des commémorations de 2014 tant pour le public scolaire que pour la population, mais dans une optique européenne et pacifiste.

13. La maison de la mémoire 1914-1918¹¹

Un centre de documentation d'un millier d'ouvrages et de revues sur cette époque a été mis sur pied au musée régional. De plus, une photothèque a été créée, riche de plusieurs milliers de documents.

Le souci premier est de publier des documents anciennement édités ou mieux, inédits.

Le but est aussi de faire des échanges avec d'autres centres de recherche, de réaliser des manifestations périodiques. Cette collection permanente ne demande qu'à s'agrandir.

Le souhait est d'établir dans des salles spécifiques une maison de la mémoire pour 2014.

¹¹ Un livre (A. Tixhon et M. Derez, dir., Presses Universitaires de Namur, 2014) et une exposition sur les *sept villes martyres* sont prévus en 2014.

LES MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE LA GRANDE GUERRE ET LA PROVINCE DE LIÈGE

Yves DUBOIS

Très nombreux sont les monuments érigés après l'Armistice de 1918 pour commémorer les victimes et les événements de la Grande Guerre. Nous connaissons tous l'un ou l'autre de ces « monuments aux morts » placés au centre du village ou au cimetière. Ce que l'on sait moins, c'est que tout au long de la guerre déjà, on a frappé en Belgique occupée nombre de médailles à caractère patriotique et commémoratif.

Le fonds Lefébure, conservé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale, est une source de renseignements majeure pour l'étude de cette production de médailles. Charles Lefébure (1862-1943), qui y avait travaillé durant un an avant de poursuivre des études d'ingénieur et de faire carrière au côté d'Ernest Solvay, s'est constitué une importante collection de médailles belges frappées entre août 1914 et septembre 1923. Il en a dressé et publié lui-même le catalogue, qui comprend plus de 3500 références¹. L'intérêt de cette collection réside d'abord dans le nombre étonnamment élevé de pièces, mais aussi dans l'identification des artistes et des ateliers de frappe, auprès desquels il se procurait directement ses médailles, ainsi que dans le soin qu'il a mis à les présenter dans son catalogue par ordre chronologique avec indication de leur date d'émission.

La médaille portant le n° 1 dans le catalogue a été frappée dans l'atelier Wissaert le 7 août 1914, trois jours après l'attaque allemande. Et le 14 août (n° 9), l'atelier Fonson à Bruxelles édite la première médaille célébrant la résistance de Liège, alors que les combats se poursuivent encore. Les premiers monuments commémoratifs de la Grande Guerre sont donc bien ces médailles contemporaines des événements qu'elles célèbrent.

La production de médailles se poursuit à un rythme élevé au début de la guerre (fig. 1). Le catalogue Lefébure comporte 133 numéros pour la période du 7 août au 31 décembre 1914 et 701 pour l'année 1915. Le nombre diminue ensuite progressivement : 537 en 1916, 358 en 1917 et « seulement »

¹ Ch. Lefébure, *Exposé succinct et chronologique de la frappe patriotique, de nécessité et de bienfaisance et commémorative en Belgique occupée*, 2 vol., Bruxelles, 1923.

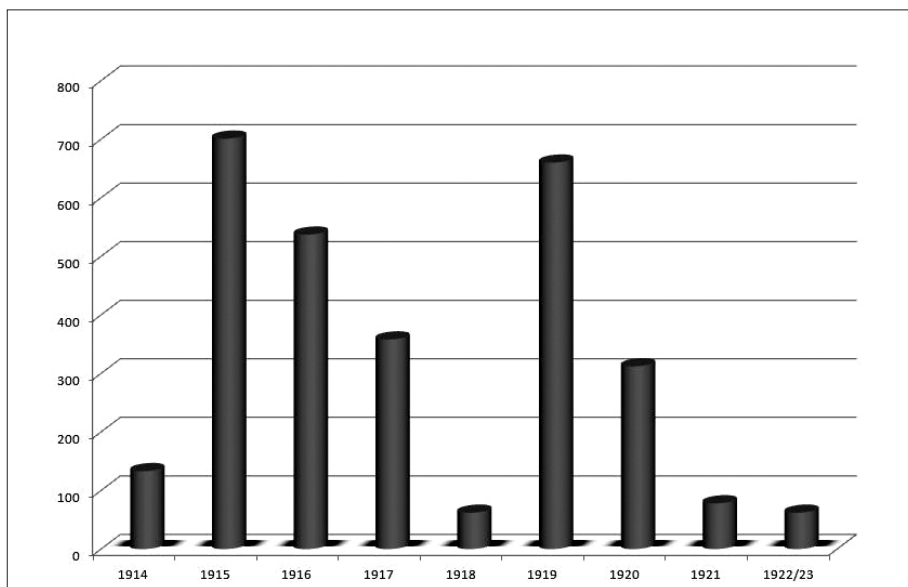


Fig. 1 : Rythme de la production de médailles.

62 entre le 1^{er} janvier et le 11 novembre 1918. L'activité reprend en 1919 avec 660 items, pour diminuer à nouveau en 1920 (312 numéros) et 1921 (78 numéros). Seulement 46 items sont répertoriés entre le 1^{er} janvier 1922 et le 1^{er} septembre 1923, mais les dates de frappe ne sont plus mentionnées. Il est possible que l'ardeur du collectionneur se soit calmée vers la fin de 1921.

Dans l'aperçu historique donné en introduction à son catalogue, Ch. Lefébure commente cette évolution. Les médailles produites en grand nombre au début de la guerre sont surtout destinées à être vendues au profit d'œuvres caritatives. Les sujets représentés rendent hommage aux défenseurs du pays, au roi, à la famille royale, à la patrie ou aux œuvres de bienfaisance elles-mêmes. On est encore à l'époque où l'on pense que la guerre sera relativement brève.

Le 26 juin 1915, l'occupant allemand interdit le port ou l'exposition « en public d'une façon provocatrice des insignes belges ou, même d'une manière non provocatrice, des insignes d'autres pays en guerre avec l'Allemagne ou ses alliés ». Mais la production de médailles, patriotiques et de bienfaisance, continue sans être significativement entravée par les Allemands, du moins dans les zones éloignées du front. Lefébure cite quelques cas de médailles interdites, mais ce sont des exceptions. L'occupant était en fait plus préoccupé par les circuits d'approvisionnement en cuivre. La pénurie croissante de métal

a progressivement un effet sensible sur la production, tant en quantité qu'en qualité. Faute de disponibilité suffisante de bronze, et *a fortiori* d'argent et d'or, les ateliers doivent avoir recours à des procédés alternatifs :

- frappe en métal moins rare (zinc, plomb), parfois argenté de façon médiocre ;
- médailles de plus grand format réalisées par assemblage de deux coquilles en cuivre mince estampé, formant ainsi des médailles creuses ;
- utilisation de bimétal, acier recouvert d'une mince feuille de cuivre rouge ou de laiton, etc.

À partir de 1916, un grand nombre de pièces frappées ont un caractère utilitaire, notamment des jetons destinés à compenser la pénurie de pièces de monnaie légales.

Il faut attendre la fin de la guerre pour assister à un renouveau dans la production de médailles. Dès le départ de l'occupant, des centaines de communes, mais aussi des associations et organismes divers, font frapper des médailles de reconnaissance à leurs combattants. Ces médailles sont commandées sur catalogues d'ateliers, lesquels réemploient les mêmes avers avec une inscription *ad hoc* gravée au revers. Hommages et anniversaires patriotiques sont devenus les thèmes principaux des médailles commémoratives d'après guerre.

Venons-en à la médaille commémorative en province de Liège. Quelle est sa place dans cette abondante production ? On peut distinguer plusieurs catégories :

- les médailles commémorant des faits de guerre dans la province, en particulier la résistance inattendue de la place de Liège contre l'invasion allemande ;
- les médailles de bienfaisance au profit d'œuvres liégeoises, ou commémorant des bienfaiteurs de la province ;
- les médailles frappées pour le compte des communes liégeoises ou de diverses associations locales en hommage à leurs anciens combattants ;
- les médailles frappées à l'occasion d'événements commémoratifs, par exemple l'inauguration d'un monument ou la célébration d'un anniversaire ;
- quelques médailles diverses, n'entrant dans aucune de ces catégories.

Nous n'aurons pas ici la possibilité d'aborder les autres médailles de guerre réalisées par des artistes liégeois. Seul le sculpteur Georges Petit a eu une activité de quelque importance dans ce domaine. Au total, près de 180 pièces de la collection Lefébure concernent la province de Liège.

1. Médailles commémorant la défense de Liège

La résistance inattendue de la place de Liège face à l'invasion allemande du 4 août, même si elle n'a duré que quelques jours, a été saluée tant en Belgique que dans les pays alliés. Si la ville a été prise le 7 août, après les batailles meurtrières des 5 et 6 août, le verrou présenté par les forts ceinturant Liège n'a sauté que le 15 août avec l'explosion meurtrière du fort de Loncin.

L'hommage peut être individuel. Le journal anversois *La Métropole* offrait une médaille à tout soldat qui prendrait un drapeau à l'ennemi. La collection Lefébure comprend un exemplaire de cette médaille, décernée au soldat Lange du 12^e de Ligne, qui prit un drapeau allemand à la bataille de Rhées (Herstal). Elle porte à l'avert l'effigie du roi Albert par A. Mauquoy. L'hommage individuel s'adresse surtout au commandant de la 3^e Armée et de la Position fortifiée de Liège, le général Leman. Plusieurs médailles sont frappées à son effigie, la première le 12 août 1914, médaille anonyme et d'exécution maladroite. D'autres suivent en 1914 et 1915, par Auguste Bija et Godefroid Devreese, et après l'Armistice par le dinandier Auguste Gaisnet. Une autre personnalité rapidement honorée est le général Brialmont, constructeur des ceintures fortifiées de Liège, Namur et Anvers. J. Fisch frappe une médaille à son effigie le 18 août 1914, trois jours après l'explosion du fort de Loncin.

Quelques médailles évoquent de façon moins personnalisée les combats à et autour de Liège. En septembre 1914 l'atelier Deffet à Herstal édite deux versions légèrement différentes d'une médaille d'A. Corbusier représentant le pont des Arches à Liège détruit par les troupes du Génie avant l'arrivée de l'armée allemande. Les combats ont aussi une représentation plus noire, avec la plaquette du médailleur Mentens figurant une allégorie patriotique sur un fond de ruines, tenant la croix de la Légion d'honneur à côté des armoiries liégeoises. La plaquette était vendue avec un panier accompagné de l'inscription « Le Belge reste inébranlable sur les ruines de son pays ». Inébranlable peut-être, mais certainement accablé.

La médaille peut aussi devenir une invocation au ciel, comme celle représentant une Vierge en prière sur fond de cathédrale et perron liégeois, avec au revers une crucifixion. C'est d'ailleurs la seule des médailles considérées ici qui ait un caractère religieux aussi marqué. À l'opposé, on trouve aussi des médailles satiriques qui cherchent à tourner l'ennemi en ridicule, telle cette médaille signée AB (pour Auguste Bija ?) montrant un soldat belge piétinant un aigle coiffé de la couronne impériale et donnant la fessée à un cochon portant un casque à pointe avec la légende « LIÈGE 1914 ».

Les Belges ne sont pas seuls à produire des médailles commémorant la bataille de Liège et l'on en connaît au moins une frappée en Allemagne,

œuvre de Hugo Grünthal. L'image belliqueuse d'une sorte de génie de la guerre, nu et coiffé d'un casque d'uhlan, portant le feu à la ville investie, contraste avec le caractère plus victimaire des médailles belges. C'est sans doute là une expression indirecte des sentiments de l'époque : d'un côté l'attaque planifiée, justifiée par les intérêts supérieurs d'une nation qui ne peuvent laisser place aux sentiments, de l'autre la conviction d'être l'innocente victime de la barbarie à laquelle on oppose la plus forte résistance possible. Cette médaille allemande fait partie d'une série de trois pièces célébrant la chute des places de Liège, Namur et Anvers.

La résistance de Liège est également évoquée par des médailles qui l'associent à d'autres batailles de la campagne de 1914. Ainsi cette médaille avec un revers dû à Pierre Theunis honorant la pugnacité de l'armée belge à Liège, à Waelhem (fort de la position d'Anvers) et à Nieuport. L'avers de cette médaille, par Paul Du Bois, vante la vaillance du peuple belge au travers de la fameuse citation de Jules César : « De tous les peuples de la Gaule... ».

L'hommage collectif à la résistance de Liège trouve une de ses plus fortes expressions avec le décret du 7 août 1914 du président français Raymond Poincaré, publié dans le *Journal officiel* du 8 août, qui décerne à la Ville de Liège la croix de la Légion d'honneur. La médaille éditée par Fonson le 14 août (voir plus haut) porte déjà au revers l'écu liégeois avec le perron entouré des lettres L et G, surmontant deux branches de laurier portant la décoration française, et accompagné de la légende « GLOIRE A LIEGE LA VAILLANTE / 8 AOUT 1914 ». Ce modèle de revers sera adopté pour un grand nombre de médailles avec à l'avers des représentations du roi ou du couple royal, du général Leman, etc. Les médailleurs ne tardent pas non plus à commémorer cet événement de façon allégorique. Plusieurs compositions montrent la France conférant la décoration à la Ville de Liège : ici une Marianne décorant le perron liégeois de la Légion d'honneur (H. Heusers, octobre 1914) ; là, Marianne couvrant la tête d'un soldat d'une couronne de lauriers et la légende « LA FRANCE RECONNAISSANTE A LA BELGIQUE », avec au revers le perron décoré et « GLOIRE ET HONNEUR A LIEGE LA VAILLANTE » et la date du 15 août 1914² (Pousset et Fabry, janvier 1915) ; plus loin encore, une Jeanne d'Arc et le perron (F. Michel, février 1915), etc. Cette série culmine avec la médaille par Georges Petit frappée à l'occasion de la visite de Raymond Poincaré, venu à Liège le 24 juillet 1919 pour remettre à la Ville les insignes de la Légion d'honneur (fig. 2).

2 Date de la chute du fort de Loncin.



Fig. 2 : Médaille de Georges Petit,
à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur à la Ville de Liège.

Au début des années 20, J. Dupon réalise une médaille commémorant la bataille de Liège. On y voit à l'avant un lion à la musculature puissante dressé sur un canon de forteresse, avec à l'arrière-plan un paysage urbain où se distinguent quelques clochers, dont celui de l'église Saint-Jean. Au revers une jeune femme, personnification de la civilisation si l'on en croit l'inscription, est nue, liée, prisonnière et menacée par un aigle ou un vautour surmonté de la couronne de l'Empire germanique.

La Ville de Liège fit frapper en 1920 la « médaille de Liège », destinée à être remise aux défenseurs de la Ville. Elle reprenait à l'avant l'image du fort de Loncin détruit, et au revers le blason liégeois avec sa croix de la Légion d'honneur, et était munie d'un ruban aux couleurs liégeoises, jaune et rouge. L'initiative fit des mécontents, car après avoir remis la médaille aux anciens combattants, la Ville voulut aussi la remettre aux civils qui avaient œuvré durant la guerre pour soulager les souffrances de la population. Les militaires protestèrent au motif que la médaille devait être réservée aux vrais défenseurs, c'est-à-dire les combattants, et certains civils ignorés par la Ville se sentirent alors injustement exclus³.

2. Médailles de bienfaisance

Une fois les combats terminés, c'est-à-dire à la fin d'août 1914 pour ce qui concerne la province de Liège, l'occupant s'installe et le pays passe sous administration allemande. Une crise économique survient rapidement. Confiscations, absence des hommes sous les drapeaux, destructions d'outils, stockages spéculatifs de denrées alimentaires plongent rapidement une partie de la population dans la misère. À cette détresse répond une foule d'œuvres caritatives privées et publiques. Pour se financer elles recourent, entre autres, à la vente de médailles. Pour la province de Liège, on trouve dans la collection Lefébure une médaille de 1915 pour l'Œuvre du Vêtement pour les prisonniers, avec à l'avant un portrait de la princesse Marie-José par G. Devreese ; une autre de 1916 par G. Petit pour l'œuvre du « Secours discret » ; de G. Petit aussi une médaille de 1917 pour l'Œuvre de la Soupe ; une médaille encore, frappée en 1917 chez P. Fisch, dont l'inscription au revers mentionne le Magasin alimentaire de Stavelot et le Comité régional de ravitaillement.

La signature de l'armistice en novembre 1918 ne résout pas instantanément tous les problèmes et les organisations caritatives poursuivent leur œuvre. Une médaille signée « OB », pour Oscar Berchmans, est éditée en 1919 au profit de « l'Œuvre du Déjeuner aux enfants nécessiteux des écoles communales

3 *La Meuse*, 23 et 25 juillet 1920.

de Liège ». La même année, G. Devreese signe une médaille vendue pour l'Œuvre de la Soupe de Liège, etc. D'autres organisations font aussi frapper des médailles de bienfaisance. Ainsi des clubs sportifs (club de football de Bressoux, du Standard,...) organisent des compétitions, dont la recette ira aux œuvres caritatives.

Hommage sera aussi rendu par des médailles aux personnalités qui ont œuvré à la mise en place de l'aide à la population. Ainsi une médaille par G. Petit commémore l'action de Paul Van Hoegaerden, homme politique liégeois, qui fut aussi le président du Comité provincial de secours et d'alimentation.

3. Médailles distribuées aux combattants

Il ne s'agit pas ici de distinctions honorifiques officielles mais de médailles et breloques commandées par les communes et par diverses associations pour être distribuées à leurs anciens combattants.

Les ateliers de médailleurs avaient dans leur catalogue un certain nombre de modèles à proposer à leurs clients. Ceux-ci choisissaient l'avvers, et le revers pouvait porter les mentions *ad hoc* sur un fond lisse ou dans une petite pastille rapportée. Ces mentions étaient soit générales, du genre « LA COMMUNE DE... À SES BRAVES », ou plus personnalisées comme « ... EN HOMMAGE DE RECONNAISSANCE À... », suivi du nom du récipiendaire. Sauf exception, seule l'inscription au revers identifie le commanditaire et l'on retrouve les mêmes avers dans toutes les provinces du pays.

Lefébure mentionne le chiffre de six à sept cents communes belges qui ont offert ce type de médaille en 1919 et 1920, dont la première fut Fairon en province de Liège. On peut penser que leur nombre réel était bien plus élevé. Sa collection comprend plus de soixante médailles frappées pour le compte de communes liégeoises. Munies d'un ruban, ces breloques ne mesuraient guère plus de 3 ou 4 cm de haut. On dénombre une bonne vingtaine de modèles pour l'avvers :

- des effigies du roi Albert, avec ou sans la reine ;
- des motifs militaires, mettant en scène un soldat au combat ou victorieux ;
- des motifs allégoriques, patrie, renommée, charité, etc.

Le médailleur bruxellois Paul Fisch proposait, en des formats divers, des breloques aux armes de la Ville de Liège. Quelques communes ont cependant voulu des références plus claires que ces modèles génériques. À Sart-lez-Spa, par exemple, l'avvers est orné de la figure de saint Lambert et du perron sartois, éléments du blason de la commune. La Ville de Spa a distribué une médaille figurant à l'avvers son écu avec le Pouhon. La remise de ces

médailles était l'occasion d'une grande fête patriotique où se succédaient discours, musique, déclamations, pour se terminer généralement par un vin d'honneur. La médaille n'avait cependant pas de caractère officiel et ne pouvait être portée sur un uniforme militaire.

Parce que la demande était forte et parce que les ateliers disposaient d'un nombre suffisant de modèles prêts à l'emploi, la frappe de médailles a pu redevenir rapidement très active. Beaucoup de ces médailles ou breloques ne sont pas signées, mais d'autres portent les noms d'artistes comme E. de Bremaecker, L. Desmeth, P. Du Bois, J. Dupon, J. Fisch, H. Heusers, J. Lecroart, P. Stoffyn, P. Wissaert, J. Witterwulge, ... Mais aucun Liégeois.

Certaines communes ont aussi distribué des médailles aux enfants des écoles, telle cette breloque due à un anonyme, qui montre deux enfants près d'une personnification de la Ville de Liège tenant une épée et un bouclier orné du perron liégeois.

En fait, toute organisation, privée ou publique, était susceptible de commander ces breloques. Des comités de quartier, des organisations comme le *Moto Club liégeois* ou la chorale *La Legia* ont remis exactement le même type de médaille à leurs membres ou à leurs habitants.

Les modèles de médailles adoptés au lendemain de la Grande Guerre lui sont parfois largement antérieurs, comme les effigies du roi Albert, accompagné ou non de la reine. À l'opposé, certains modèles créés pour la Grande Guerre peuvent être utilisés longtemps après, comme en témoigne ce modèle dû à H. Heusers. Représentant une personnification de la Patrie tendant une palme sur le cadavre d'un soldat, la médaille est destinée aux combattants de 1914-1918. Mais on retrouve le même modèle trente ans plus tard pour les combattants de la Seconde Guerre, non sans qu'on ait pris soin de gommer la référence à 1914-1918.

4. Médailles frappées à l'occasion de cérémonies commémoratives

Des médailles sont offertes en souscription à l'occasion de certains événements commémoratifs de la guerre, essentiellement l'inauguration d'un monument important ou un anniversaire significatif. Souvent la médaille est offerte en plusieurs versions : bronze, argent et parfois or.

Pour la province de Liège on relève notamment :

- La médaille frappée pour l'inauguration du monument du fort de Loncin en août 1923. Tant le monument que la médaille sont l'œuvre de Georges Petit.
- Deux médailles par le sculpteur roumain Emil Becker, auteur du monument roumain au Mémorial interallié de Cointe.
- Une médaille commémorant le 25^e anniversaire de la défense des forts de Liège.

5. Médailles diverses

Plus émouvante est l'épreuve en étain, uniface, d'une breloque montrant un prisonnier nu, agenouillé et ligoté, avec la légende « *KRIEGSGEFANGENEN* ». Le catalogue de Lefébure nous dit aux numéros 2194 et 2271 qu'il s'agit d'une épreuve coulée dans une matrice de buis et gravée par des prisonniers liégeois du camp d'Holzminden pendant leur captivité. Lefébure précise que ce modèle aurait été remis à MM. Mativa de Liège et Wissaert de Bruxelles afin de réaliser une breloque, sans doute destinée aux anciens prisonniers du camp. Celle-ci présente à l'avers la mention « PRISONNIER DE GUERRE 1914-1918 » et au revers une palme bordant un espace libre destiné à recevoir le nom du dédicataire.

Une autre réalisation particulière, par le même Paul Wissaert, est la plaquette célébrant la réunion de Malmedy à la Belgique. Le modèle d'étude de la plaquette montre une personnification de la Belgique nue, qui applique le quartier de Malmedy à l'ancien blason de Stavelot, Lagnes, Malmedy. Sur la plaquette finale, cette personnification est habillée d'une capote et d'un casque militaires, et l'avers montre une borne prussienne brisée. Nous ignorons l'identité du commanditaire, mais on pourrait voir dans cette représentation comme une sorte de réponse différée à la médaille allemande de la prise de Liège en août 1914.

Citons aussi quelques médailles consacrées à des personnalités victimes de la guerre, comme celle due à A. Bonnetain qui commémore l'avocat Émile Laude, fusillé à Francorchamps en août 1914. Une autre médaille, par G. Petit, honore Charles Magnette, homme politique et franc-maçon liégeois. Le revers, qui présente une allégorie de l'Allemagne étranglant la Belgique, indique bien que la médaille lui rend hommage pour ses actions de résistance à l'occupant durant la guerre.

Au terme de cette revue de la production de médailles commémoratives liées à la province de Liège, une première constatation s'impose. Sauf quelques exceptions (fort et monument de Loncin, médaille Émile Laude...), elles commémorent non pas des morts, mais des vivants : survivants des combats pour les nombreuses médailles distribuées par les communes à la fin de la guerre, survivants des camps de prisonniers, acteurs et bénéficiaires des œuvres caritatives, vivantes aussi ces entités plus abstraites que sont la Patrie, la Ville de Liège et ces notions que sont l'Armistice et la Paix. Le vocabulaire iconographique relève le plus souvent de l'académisme le plus pur, avec ses allégories de la Victoire, de la Patrie, de la Renommée, ses lions belges, aigles prussiens, Mariannes françaises, ses figures héraldiques et ses effigies royales qui semblent calquées les unes sur les autres.

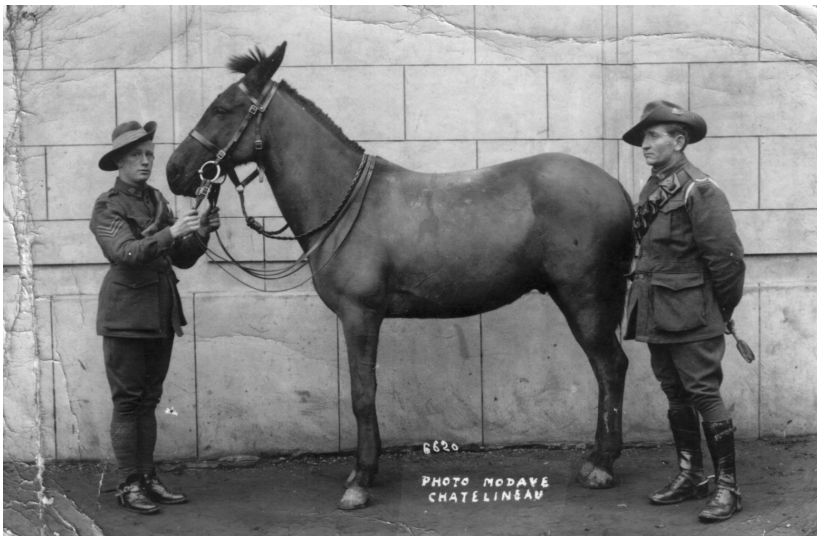
Deux artistes se détachent toutefois de cet ensemble par la clarté de leurs compositions et par la vigueur du modelé des personnages. Il s'agit d'une part de G. Devreese, avec sa médaille dédiée au général Leman et aux défenseurs du fort de Loncin. Mais la production de Devreese ne concerne qu'exceptionnellement la province de Liège (il signe aussi le monument de l'Armistice à Spa, où la technique du relief rappelle son activité de médailleur). L'autre figure est celle de G. Petit, tant pour la qualité que pour la quantité de sa production. Certes, il reprend des thèmes académiques qu'il semble ne pouvoir éviter, mais il les traite avec plus de vigueur, plus d'expression, plus d'inventivité. On peut le constater dans sa médaille pour le *Secours discret*, où la tête de Bellone s'accompagne de mains tortueuses, dans le revers de la médaille pour Charles Magnette, dans sa médaille *Liège honorée par la France* et sa plaquette *De tous les peuples de la Gaule*, où les figures allégoriques assez banales témoignent d'un modelé robuste et d'une certaine fougue dans les étrointes. D'autres médailles, comme celle dédiée à la *Commission for Relief in Belgium*, font preuve de plus d'audace dans la recherche d'effets de perspective.

Tous les médailleurs cités ici sont nés dans les années 1860 à 1880. Ils ont eu une formation académique, à Bruxelles chez Charles Van der Stappen le plus souvent, ou à Liège chez Prosper Drion, ou encore à Anvers chez Théodore Vinçotte, et ils perpétuent une veine oscillant entre le « néo-classicisme réaliste »⁴ et un idéalisme académique, qui semble d'autant plus durable que les anciens modèles de médailles sont réutilisés à profusion jusqu'après la Seconde Guerre. Si certains artistes appartenant à cette génération, tels Marcel Rau ou Oscar Berchmans dans sa production monumentale, notamment à Bressoux, ont réussi à faire évoluer leur style avec leur temps, il faut cependant attendre une nouvelle génération, née au tournant du siècle, avec des sculpteurs-médailleurs comme Victor Demanet ou Louis Dupont, pour voir une nette évolution vers une plus grande stylisation, un apurement des lignes et une géométrisation du dessin. Mais nous ne sommes déjà plus dans le domaine de la médaille commémorative de 1914-1918 à Liège. Une exception toutefois, à Andenne, si proche de la province de Liège, pour l'inauguration du monument en 1930, où le jeune Edmond Dubie, né en 1907 et élève d'Anto Carte, réalise une médaille où la substitution du modelé par une succession de plans parallèles répond au traitement à la manière cubiste du monument lui-même par le sculpteur Angelo Hecq.

4 Voir J.-P. Duchesne, « La sculpture. Du savoir-faire au concept », *L'architecture, la sculpture & l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, 1995, p. 238.

« WE SHALL NEVER FORGET THE AUSTRALIAN SOLDIERS »
LE CANTONNEMENT DE L'AUSTRALIAN IMPERIAL FORCE
DANS LA RÉGION DE CHARLEROI DURANT L'HIVER 1918/19.

Claire DUJARDIN



Châtelineau 1919 – Clarence Stanley Roy GODFREY
(1st Australian Divisional Ammunition Column), à droite sur la photo,
s' enrôla à Sydney en 1915. Il servit en France et en Belgique et termina
la guerre avec le grade de sergent. D'avril à juin 1919, il achemina des
chevaux australiens vers la Russie. Ceux-ci étaient destinés aux Russes
blancs qui combattaient les bolcheviks ou Russes rouges.
Tenant la bride, il s'agit probablement du sergent R.A. Nowland
originaire du Queensland. (Coll. Peter Rule, WA).

1. Préambule

A l'origine de cette recherche historique, il y a d'abord une histoire familiale. Celle d'une petite fille qui, un jour, entendit sa grand-mère parler « du lit de camp de l'Australien » et qui, à sa mort, découvrit deux cartes

postales envoyées, en 1919, par un certain Ernest Mallivel engagé dans l'Australian Imperial Force.

2. L'Australie dans la Première guerre mondiale

« *If the Old Country is at war so are we*¹ », c'est en ces termes que s'exprima le Premier Ministre libéral australien, Joseph Cook, le 31 juillet 1914, alors que Berlin proclamait « l'état de danger de guerre ». L'Australie, jeune fédération née en 1901, était, à l'instar du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du sud, un dominion de l'Empire britannique.

Lorsque le 4 août, suite à la violation de la neutralité belge, la Grande-Bretagne déclara la guerre à l'Allemagne, le parlement australien proposa à l'Amirauté britannique de mettre à sa disposition une flotte ainsi qu'une force armée, l'Australian Imperial Force (A.I.F.)².

Spécialement créée pour la durée de la guerre, elle était composée de volontaires car, depuis 1903, *le Defence Act* interdisait à l'armée régulière d'opérer en dehors du territoire.

Dès le 10 août, la campagne de recrutement débuta. Les critères de sélection des volontaires furent très sévères³. Ceux-ci s'engageaient pour la durée de la guerre et quatre mois supplémentaires. Il n'était pas rare de voir plusieurs membres d'une même famille s'enrôler.

Le patriotisme, le goût de l'aventure, la pression de l'opinion publique ou encore le manque de travail poussèrent ces hommes à rejoindre les rangs de l'A.I.F.⁴

1 « Si le vieux pays est en guerre nous le sommes aussi ».

2 *The Brisbane Courier*, Friday 18 July 1919, p. 10.

3 Après les pertes de Gallipoli et de la Somme, le recrutement devint plus difficile et les critères de sélection furent moins exigeants.

4 Un soldat touchait une solde de 6 shillings par jour, un caporal 10 shillings, un sergent 10 shillings et 6 pence et un lieutenant 21 shillings. Cette information nous a été communiquée par Sue Murray de Cottesloe (Australie occidentale).

Leur statut de civils volontaires leur valut d'échapper à la peine capitale. Pourtant, 121 Australiens furent condamnés à mort dont 104 pour désertion, 2 pour faits de lâcheté, 2 pour désobéissance, 3 pour s'être endormis alors qu'ils étaient de faction et 7 pour coups sur des officiers supérieurs. Toutefois, aucune exécution n'eut lieu car le Premier ministre australien s'y opposa. Trois d'entre eux engagés dans l'armée britannique ou néo-zélandaise furent passés par les armes. John Joseph SWEENEY, originaire de Tasmanie, se trouvait en Nouvelle-Zélande lorsque la guerre éclata. Il rejoignit le 1^{er} régiment néo-zélandais Otago. Après la campagne de Gallipoli, son régiment gagna le front occidental. Trouvé errant sur le champ de bataille, à la suite d'un *shell-shock*, il fut arrêté comme déserteur. Une Cour martiale, placée sous les ordres directs du Field Marshall Douglas Haig, le condamna à être fusillé pour l'exemple. Ce fait nous a été relaté par son petit-cousin, Tony SWEENEY.

Cf. J.Putkowski, « *Les cours martiales britanniques et la réhabilitation des fusillés en Angleterre* », La Grande guerre magazine, n°24, juin 1999 cf. www.@ssociation 1914-1918, documents.

Le 1^{er} novembre 1914, le premier convoi de volontaires australiens et néo-zélandais appareilla d'Albany pour l'Égypte où devait se poursuivre l'entraînement.

Soldats australiens et néo-zélandais furent réunis en un Corps appelé *ANZAC* (Australian and New-Zealand Army Corps) placé sous le commandement du Major Général W.Birdwood⁵.

Le 25 avril 1915, l'*ANZAC* allait recevoir son « baptême du feu » en débarquant sur la péninsule ottomane de Gallipoli⁶. D'avril à décembre, cette action coûta la vie à près de 10.000 Australiens et en blessa près de 20.000⁷.

Après avoir évacué les Dardanelles, l'*ANZAC* fut transféré sur le front occidental. En 1916, les Australiens participèrent aux batailles de la Somme en France (Fromelles, Pozières, Mouquet Farm). À nouveau, ces actions se révélèrent très coûteuses en vies humaines et l'année 1917, dans le secteur d'Ypres, fut tout aussi meurtrière.

L'annonce de ces pertes en Australie provoqua un sentiment de méfiance à l'égard de la Grande-Bretagne.

Au printemps de 1918 les offensives reprirent. Lorsque l'Armistice survint le 11 novembre, les divisions d'infanterie australiennes, en réserve à l'arrière du front, s'apprêtaient à repartir au combat⁸. Intégrées au sein de la 4^{ème} Armée britannique, les 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} divisions australiennes entamèrent leur marche vers le Rhin.

Finalement, le commandement britannique décida de ne pas inclure les troupes australiennes dans l'armée d'occupation de la Rhénanie⁹ car, selon C. E.W. Bean, historien officiel de l'A.I.F., celui-ci préférait disposer de troupes plus « dociles »¹⁰. Le *British War Office* semblait souhaiter le retour rapide des unités australiennes. Cette opération allait prendre une année supplémentaire et le remarquable concepteur de cette logistique, le Général Monash, regagna Melbourne le 26 décembre 1919.

5 *ANZAC, An Illustrated History 1914-1918*, South Yarra, Victoria, Hardie Grant Books, Australie, 2004, p.13.

6 Aujourd'hui Gelibolu en Turquie.

7 L. De Vos, *La Première Guerre mondiale*, éd. Collet, Louvain, 1996, p.73 et Soldats de 14-18, Hachette, Paris, 2001, n°3, Les grandes batailles.

8 *The West Australian*, Saturday 16 November 1918, p.7.

Australian War Memorial [AWM], collections, First World War, Australian Army War Diaries, Formation Headquarters, General Staff, Headquarters 4th Army, 1/14/13, November 1918.

9 « (...) it being definitely decided that Australian Troops would not go to Germany... »

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 5th Australian Pioneer Battalion, 14/17/35 January 1919, appendix 1.

10 C.E.W. Bean, *Anzac to Amiens*, Australia, Penguin Books, 1993, p.518.

3. Cantonnement et organisation de la vie quotidienne des troupes australiennes.

1. « ...how grateful we are to the Charleroi people for the many kindnesses shown and the friendships made during our happy stay... »¹¹.

Quittant Cartignies dans l'Avesnois le 17 décembre 1918, la 2^e division¹² fit mouvement en direction de la région de Charleroi en progressant par étapes.

Au début du mois, des officiers¹³ étaient déjà venus repérer les disponibilités de logement. L'Etat-Major australien disposait, en effet, d'une estimation de l'« *Approximate billeting capacity of Belgian towns and villages* »¹⁴ dressée par les autorités militaires belges avant la guerre. En matière d'hébergement, la préférence fut donnée aux bâtiments publics tels que les écoles, des casernes ou encore des usines pouvant accueillir un plus grand nombre de soldats. Lorsqu'ils logèrent chez l'habitant, les soldats ne furent guère plus de deux ou trois au maximum¹⁵.

Le 20 décembre, les « Diggers »¹⁶, précédés par la musique de leur bataillon, furent accueillis, dans chacune des localités, par une foule enthousiaste.

Pour beaucoup d'habitants de la région, c'était la première fois qu'ils entendaient parler d'une participation de soldats australiens dans cette guerre.

11 « ...combien nous sommes reconnaissants envers la population de Charleroi pour ses démonstrations de gentillesse et les amitiés tissées pendant notre heureux séjour... »

« Farewell review in Belgium ». Speech by General Hobbs, cité dans *The Mercury* (Hobart, Tas), Tuesday 10 June 1919, p.5.

12 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, General Staff, Headquarters 2nd Australian Division, 1/44/41, December 1918.

13 « *The following day (7décembre), Major Brown and an advance party were transported to Charleroi to inspect billets for the battalion* ».

« Le jour suivant, le Major Brown et un détachement d'avant-garde furent transportés à Charleroi pour inspecter les logements pour le bataillon ».

N. Browning, *The Blue and White Diamond. The history of the 28th Battalion, 1915-1919*, Bassendean, 2002, p.469

14 « ...d'une capacité approximative de logement des villes et villages belges ».

AWM, collections, First World War, Australian Army Diaries, Formation Headquarters, General Staff, Headquarters 2nd Australian Division, 1/44/40, November 1918.

15 « ...two or three men in each house, which brings them half-way back to the comforts of civil life ».

The Advertiser (Adelaide, SA), 13 January 1919, p.7

16 Terme désignant également les soldats australiens.

Marcinelle fut choisie comme siège du Quartier général de la 2^e division. À l'Hôtel de Ville le Major-Général Charles Rosenthal, commandant la 2^e division, son fils, officier de marine en permission, ses aides de camp et une douzaine d'officiers supérieurs étaient attendus pour une réception offerte par le bourgmestre Eugène Mascaux et son Collège des Echevins.

Les 26^e, 27^e et 28^e bataillons d'infanterie prirent respectivement leurs cantonnements à Marchienne-au-Pont, Mont-sur-Marchienne et Marcinelle.

Pour des soldats fraîchement sortis de l'horreur des combats, passer des *Winter Quarters* au contact de la population constituait une excellente transition vers un retour à la vie civile. Ils se montrèrent très reconnaissants envers les habitants pour l'hospitalité offerte de bon cœur en dépit de quatre années d'occupation et de privations. Dans un éditorial du 13^e bataillon, *The Two Blues*, le rédacteur ne manqua pas de faire remarquer que « *The Belgians here are Walloons quite different from the Flemings we met up near Poperinghe and Steenvoorde...* »¹⁷.

Par ailleurs, les familles belges traitaient ces jeunes hommes comme des fils ou des proches.

Néanmoins, ces « héros » en uniforme, sourire aux lèvres et arborant fièrement le « *slouch hat* »,¹⁸ avaient tout pour séduire les jeunes filles. Des mariages furent célébrés, plus particulièrement à partir du mois de mai, dans la région de Charleroi car la ville attirait les permissionnaires australiens. Dans certains cas, les jeunes fiancées belges rejoignirent un peu plus tard leur futur époux en Australie pour s'y marier.

Nonobstant ce retour à une vie plus confortable, les soldats restaient soumis à la discipline militaire.

17 « Les Belges ici sont des Wallons très différents des Flamands que nous rencontrons près de Poperinghe et Steenvoorde... »

En Wallonie, le contexte est bien différent car, la guerre étant terminée, ils sont accueillis en vainqueurs !

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 13th Infantry Battalion, 23/30/50, December 1918, appendix 11.

18 Chapeau de brousse sur le bord duquel était fixé le « *rising sun* » et orné d'une plume d'émeu chez les Light Horse (cavalerie légère).

En décembre 1918, un médecin militaire consigna dans son rapport l'effet produit sur les hommes de l'« *evergreen attractiveness of the Australian hat and free virility for the feminine population...* ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 13th Australian Light Horse Regiment, 10/21/29, December 1918.

2. « *Christmas 1918 will be well remembered by us* » and « *for New Year 1919 Hottest good wishes to you* »¹⁹

À peine arrivés dans leurs lieux de cantonnements, les soldats australiens se préparèrent à célébrer leur meilleur Noël depuis le départ d’Australie.

Ce Noël fut le dernier où ces camarades de tranchées se retrouvaient ensemble, avant les premiers retours au pays. Dans les communes et villages accueillant des *Aussies*, de grandes salles, situées le plus souvent dans des bâtiments publics comme des écoles, des ateliers voire le Palais de Justice à Dinant, furent mises à la disposition des Australiens²⁰. Les populations locales leur apportèrent ce dont ils avaient besoin comme le linge de tables, les verres, les vases de fleurs, des drapeaux ...²¹. Au cours de ces dîners, des toasts furent portés à la santé de la paix retrouvée ainsi qu’à la mémoire de tous les *cobbers*²² tombés au champ d’honneur.

Ces hommes gardèrent un souvenir impérissable de ce dernier Noël passé en Belgique d’autant plus que beaucoup parmi eux furent les hôtes privilégiés de familles belges.

3. « *To go back to Australia and leave my horse behind* »²³

Les Australiens se montraient particulièrement attachés à leurs chevaux. Quelque 136.000 chevaux furent embarqués pour les fronts occidental et oriental dont 6.100 pour la campagne de Gallipoli.

À la fin de la guerre, les chevaux ne furent pas rapatriés en Australie en raison du coût élevé que cela représentait. Il fut donc décidé de les vendre pour récupérer de l’argent, d’une part pour l’A.I.F., et d’autre part pour

19 « Nous nous souviendrons très bien de Noël 1918 ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 13th Infantry Battalion, 23/30/50, December 1918, appendix 12.

« Les plus chaleureux bons vœux pour vous ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 28th Infantry Battalion, 23/45/46, January 1919, appendix 2.

20 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 6th Australian Field Ambulance, 26/49/3, December 1918.

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 13th Australian Field Ambulance, 26/56/33, December 1918.

21 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 7th Infantry Battalion, 23/24/46, December 1918.

22 Copains.

23 « Retourner en Australie et partir sans mon cheval ».

J. Bou, « *They shot the horses – didn’t they ?* », Wartime, Official magazine of the Australian War Memorial, October 2008, issue 44, p. 55.

aider à la reconstruction. Il n'était pas rare de voir des Light Horse²⁴ ou des conducteurs d'attelage fondre en larmes lorsqu'ils devaient se séparer de leurs fidèles « compagnons »²⁵.

Pour maintenir leur forme, les chevaux étaient promenés chaque matin et des courses de chevaux ou de mules furent organisées.

En février 1919, les ventes aux enchères des animaux dans notre région débutèrent.

Auparavant, un vétérinaire de l'armée les examinait pour écarter tout risque de maladie contagieuse. Les animaux classés X étaient destinés à l'armée britannique. Ceux classés Y furent vendus aux civils en Angleterre et les Z aux civils français et belges²⁶.

Il était interdit de vendre les bêtes « à des sujets allemands »²⁷ et les Australiens s'assurèrent également que les bouchers belges ou français ne les achèteraient pour leur viande²⁸.

Les animaux classés X et Y étaient embarqués à Charleroi dans des trains rejoignant le grand dépôt de l'armée britannique à Rouen ou au Havre²⁹.

4. « *They told us we would be another 12 months in France* »³⁰

Après la cessation des hostilités, une question fondamentale se posa : comment occuper les volontaires d'une armée réputée « *for admirable discipline in operations but being less easy to handle when it had less to do* »³¹ ?

24 « *Horses have been leaving in large number and men are quite lost without their old comrades some of which had been under their care for over three years* ».

« Les chevaux quittent en grand nombre et les hommes sont tout perdus sans leur vieux camarades dont certains furent l'objet de leurs soins depuis plus de trois ans ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 13th Australian Light Horse Regiment, 10/21/32, March 1919.

25 J. Laffin, *Western Front 1917-1918. The cost of the Victory*, Sydney, Time-Life books, 1988 cité dans Percy Smith, *Anzac*, [en ligne : percysmith.blogspot.com/.../chapter-28-flanders-september-1917]

26 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 2nd Australian Divisional Ammunition Column, 13/75/34, appendix 8.

27 Idem, 13/75/36, appendix 5

28 J. Bou, « *They shot the horses – didn't they ?* », *Wartime*, October 2008, issue 44, p. 55.

29 « *The work of classifying all horses of the Brigade was completed and arrangements made for their sale or dispatch to Base at Havre...* ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 7th Infantry Brigade, February 1919.

30 « Ils nous annoncèrent que nous devrions passer 12 autres mois en France ».

Private A. Golding <http://www.awm.gov.au/exhibitions/1918/victory/returnhome.asp>

31 « ...pour l'admirable discipline pendant les opérations, mais étant moins facile à manier lorsqu'elle avait moins à faire ».

C.E.W. Bean, *Anzac to Amiens*, Ringwood, Victoria, Penguin Books, 1993, p. 515.

En effet, de nombreux jeunes hommes engagés dans l'A.I.F. n'avaient connu que l'armée.

Ceux que l'agriculture et l'élevage attiraient, furent dirigés vers l'Angleterre, plus exactement au camp de Sutton Veny. En matière de cours techniques et professionnels, Charleroi disposait d'un excellent atout grâce à l'Université du Travail inaugurée en 1911. En accord avec les autorités de la ville³² et « *the enthusiastic Director* », Jules Hiernaux, des cours furent dispensés par des instructeurs australiens dans « *that splendid institution* »³³, « *the only technical University in Belgium. It is finely placed on a hill in a group of noble buildings...* ». Par ailleurs, des visites d'entreprises dans la région de Charleroi furent organisées.

À l'issue de leur formation, un diplôme était décerné à chacun d'eux qui leur permettrait l'accès à une profession en rentrant au pays.

Pour entretenir la condition physique des soldats, les entraînements³⁴ à la marche furent maintenus et la pratique des sports tels que le hockey, la boxe, la lutte, le tennis, le rugby³⁵, le soccer et surtout le football³⁶ fut encouragée. Les matches de boxe ou de football opposaient non seulement des bataillons entre eux³⁷, mais encore des soldats australiens à des civils belges³⁸.

32 « *Visited University de (sic) Travail Charleroi during morning and made final arrangements concerning educational matters...* »

(Visitai l'Université du Travail durant la matinée et mis un point final aux arrangements concernant les matières d'éducation).

Extrait du journal de Sir Charles Rosenthal (1919- 1920), 2nd January 1919.
<http://acms.sl.nsw.gov.au>

33 C.E.W. Bean, *The Official history of Australia in the war of 1914-1918*, vol. VI, *The Australian Imperial force in France during the Allied Offensive*, 1918, Sydney, 1942, p.1068.

34 Les soldats s'exerçaient encore au tir à la rue Chapelle- Beaussart à Marchienne.

35 « *Battalion rugby team went by special bus to Charleroi...* ».

(L'équipe de rugby du bataillon vint à Charleroi en autobus spécial).

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 13th Infantry Battalion, 23/30/51, January 1919.

36 Le « *footy* » australien, sport le plus populaire en Australie, est assez proche du football gaélique et se pratique pendant la saison hivernale (saisons inversées dans l'hémisphère sud), soit du mois de mars au mois d'août. Au mois de septembre, les 8 meilleures équipes s'affrontent pour désigner l'équipe championne.

37 « *A match was played with our old rivals the 27th Battalion...* ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 28th Infantry Battalion, 23/45/46, January 1919.

38 « *Return soccer match was played against Belgians at Charleroi. The Belgians by superior combination turn the tables on our team winning by 5 goals to 1 goal* »

(Un match de retour fut joué contre les Belges à Charleroi. Les Belges par une combinaison supérieure renversent la situation de notre équipe gagnant par 5 jeux à 1).

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 11th Infantry Battalion, 23/28/48, February 1919.

La Gazette de Charleroi du 20 mars 1919 annonça, en deuxième page, dans la catégorie « boxe et lutte », 4 matches opposant chaque fois un Australien à un Belge.

5. « Charleroi, a gay city and quite rich... »³⁹

Comme les communes périphériques, la ville de Charleroi accueillit tout aussi chaleureusement les troupes alliées. Partout les « *Welcome to our Deliverers* » ou les « *We shall never forget what you have done for us* »⁴⁰ s'affichaient dans les vitrines des magasins.

Au lendemain de l'Armistice, la métropole carolorégienne gardait les stigmates des combats d'août 1914 et de l'Occupation.

Sur le plan géographique, Charleroi disposait d'un bel atout grâce à ses voies de communication routières et ferroviaires⁴¹. Pour les soldats australiens, la gare du Sud représenta d'abord la première étape du retour au pays. Dès leur arrivée, les autorités militaires australiennes organisèrent leur installation dans des bâtiments destinés à répondre à leurs besoins⁴² tels que le *Commandant's Office*, l'*Expeditionary Force Canteen*, les *Blue Light depots*, les *Casualties Clearing Stations (20th et 55th)*⁴³ et le *Y.M.C.A.*⁴⁴ club.

Bénéficiant d'un parcours gratuit, les soldats hébergés dans les communes environnantes se rendaient fréquemment en ville grâce au tram électrique.

Les lieux de divertissements comme les cafés-concerts, les théâtres, les dancings et les cinémas « *always...full* »⁴⁵ ne manquaient pas. Après quatre années de privations, la population civile appréciait particulièrement les soirées dansantes et les concerts auxquels elle était conviée par les unités logées dans les environs de Charleroi. Chacun cherchait à s'adapter aux mœurs et coutumes de l'autre. Les Australiens enseignaient l'art du « *ragging* »⁴⁶,

39 Extrait du journal de David Doyle cité dans R.S. Corfield, *Hold hard coppers. The story of the 57th and 60th Australian Infantry Battalions, 1912-1930*, vol.1, p.193

40 « Bienvenue à nos libérateurs » et « Nous n'oublieront jamais ce que vous avez fait pour nous ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 16th Infantry Battalion, 23/33/37, December 1918.

41 J. Fichet, *Charleroi. Etude de géographie urbaine*, Namur, 1935, p.173.

42 En voici un exemple « *A military garage is now open for the reception of all motor cars, cycles, Lorries etc...at Charleroi. Address : Ecole moyenne des filles, rue de la Science* ».

(Un garage militaire est désormais ouvert pour l'accueil de toutes les voitures, tous les cycles, camions etc.)

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, Administrative Staff Headquarters 2nd Australian Division, 1/45/40, March 1919, appendix 1.

43 Hôpitaux militaires

44 Young Men Christian Association qui reconfortait les troupes aussi bien près du front qu'à l'arrière en leur offrant par exemple du thé, des biscuits... ou des films.

45 « ...toujours pleins »

46 « ...du manquant d'ensemble ».

AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 53rd Infantry Battalion, 23/70/30, January 1919.

nouvelles danses très rythmées, dont le *one-step* et le *shimmy*, venues des Etats-Unis grâce aux Sammies et d'Angleterre.

Afin d'éviter tout débordement, les soldats, hormis ceux requis pour des tâches militaires, étaient priés de quitter la ville à 22 heures et de rejoindre leurs cantonnements.

6. « *Blue Light* »⁴⁷

Après l'Armistice, les troupes cantonnées en Entre-Sambre-et-Meuse bénéficièrent de permissions largement accordées par les autorités militaires. Dès lors, le gouvernement australien fut encore davantage préoccupé par la crainte des maladies vénériennes car, à l'instar de l'alcoolisme et de la tuberculose, les maladies vénériennes appelées « maladies honteuses » représentaient un risque de « dégénérescence » physique et morale pour les générations à venir.

Dès le début du conflit, des mesures prophylactiques furent adoptées par l'A.I.F. Elles consistaient dans l'organisation de conférences où les soldats étaient informés des dangers de ces maladies et dans l'installation de « *Blue Light depots* ».

Ces endroits, facilement repérables la nuit grâce aux lampes bleues pendues à l'extérieur, étaient accessibles à n'importe quelle heure pour que tout soldat puisse s'y désinfecter aussi rapidement que possible après une relation sexuelle.

7. *Spanish influenza*

Dans le monde, la pandémie de grippe espagnole fit encore beaucoup plus de victimes que la guerre. La troisième vague, sans doute la plus mortelle, se répandit après l'Armistice du 11 novembre 1918.

En février 1919, après deux mois d'accalmie, l'épidémie reprit de la vigueur. Elle fut particulièrement virulente chez les jeunes adultes en raison de leur métabolisme qui faisait évoluer une infection virale en maladie mortelle⁴⁸.

47 Etablissement prophylactique.

LEVINE (Ph), *Prostitution, race and politics : policing venereal disease in the British Empire*, New York, N.Y., Routledge, 2003, p. 148

BUTLER (A. G.), *Official History of the Australian Army Medical Services, 1914- 1918*, vol. III "Special problems and Services", 1st edition, 1943, pp. 183-184

48 A. Larcen, J.J. Ferrandis, *Le service de santé aux armées pendant la Première Guerre mondiale*, Paris, LBM, 2008, pp.460-462.

J. Winter, « La grippe espagnole », *Encyclopédie de la Grande Guerre*, S. Audouin- Rouzeau (dir.), Paris, Bayard, 2004, p.944.

Dans leurs rapports, les officiers faisaient souvent état d'une assez bonne résistance de leurs soldats face à l'épidémie qui faisait rage parmi la population locale entraînant de nombreux décès⁴⁹.

Afin de limiter la propagation de la grippe, les autorités militaires australiennes interdirent toutes les manifestations favorisant la promiscuité, c'est-à-dire les bals, les concerts, les rencontres sportives et les séances de cinéma. Quant aux services religieux, ils se déroulèrent désormais au grand air⁵⁰.

8. « *Les mains se serraient avec chaleur et même parfois des baisers s'échangeaient...* »⁵¹

Les premiers contingents quittèrent la Belgique peu de temps après Noël 1918. Le Général Monash demanda aux officiers des différentes Divisions de classer les hommes par ordre de longueur de service et de former des quotas de 1000 hommes. Ce chiffre correspondait à un bataillon et au chargement d'un train ou d'un navire⁵².

Petit à petit, les départs de contingents réduisaient la taille des bataillons. Ceux qui étaient hébergés dans des localités voisines fusionnaient. Ainsi remodelés, les nouveaux bataillons faisaient mouvement à pied, en train ou en camion d'un village à l'autre pour se rapprocher de Charleroi.

Chaque départ de « ces beaux hommes grands et forts qui marchaient si allégrement au pas » donnait lieu à des « scènes d'adieux habituelles, accompagnées de larmes, de sourires, de promesses... »⁵³.

La dernière revue du Corps d'Armée australien se déroula sous un soleil éclatant le 14 mai, à Châtelet, en présence du Lieutenant General Hobbs accompagné du Général Tivey, de Messieurs Devreux et Giuannotte, bourgmestres de Charleroi et de Châtelet⁵⁴. Beaucoup de civils très enthousiastes assistaient à l'événement. Pour les Australiens, c'était une démonstration d'affection à l'égard du peuple de la région.

49 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 14th Infantry Brigade, 23/14/36, March 1919.

Septante neuf soldats australiens de la Première Guerre mondiale sont enterrés dans le cimetière de Charleroi et quatorze à Marcinelle dont 74 décédèrent de la grippe espagnole.

50 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 6th Brigade, 23/6/42, February 1919.

51 *La Gazette de Charleroi*, 4 avril 1919, p.2.

52 *Wartime*, April 2009, issue 45, pp. 26-27

53 *La Gazette de Charleroi*, 16 mai 1919, p.2.

54 AWM, collections, First World War, Australian Army War Diaries, 28th Infantry Battalion, 23/45/50, May 1919.

Conclusion

Dans la région carolorégienne, bourgeois et ouvriers, encore meurtris et éprouvés par l'occupation allemande, réservèrent un accueil des plus chaleureux à leurs libérateurs.

Pendant quelques mois, les Australiens s'employèrent aussi bien à réparer des dégâts matériels causés par les Allemands qu'à rendre un peu le sourire aux « Carolos ».

Au moment des adieux, « Les mains se serraient avec chaleur et même parfois des baisers s'échangeaient »⁵⁵.

Les années passant, cette amitié belgo- australienne tomba dans l'oubli. Toutefois, l'essor de la généalogie donne à certains d'entre eux l'envie de visiter l'endroit où fut cantonné leur ancêtre et amène parfois des Belges à essayer de retrouver les familles de ces soldats jadis hébergés dans leur région.

55 *La Gazette de Charleroi*, 4 avril 1919, p.2. ; *Homeward Bound*, November- December 1919

« ...Marie, are you weeping back in Charleroi ?
In memory are you keeping your wayward, wand'ring boy ?
Do you ever stop to ponder o'er the mem'ries of the past,
The follies, joys and promises too fanciful to last ?... »

(Marie, pleures-tu de retour à Charleroi ?
 Gardes-tu en mémoire ton garçon rebelle et vagabond ?
 N'as-tu jamais arrêté de réfléchir aux souvenirs du passé,
 Les folies, les joies et les promesses trop fantasques pour durer ?...)

Dans D. Kent, *From trench and troopship. The experience of the Australian Imperial Force 1914- 1919*, NSW, Hale and Ironmonger, 1999, p.207.

ART ET CULTURE CONTEMPORAINS

CHARLES GASPAR (1871-1950) : UN HÉRITAGE POUR ARLON

Valérie PEUCKERT

Le testament¹

À l'occasion du cinquième anniversaire du Musée Gaspar en 2009, il nous semblait approprié de mettre à l'honneur celui sans qui ce Musée n'existerait sans doute pas. C'est en effet par son testament que Charles Gaspar légua sa maison à la Ville d'Arlon, avec pour condition d'en faire un Musée. Il nous semblait intéressant de retourner à ce document. Il nous permet de découvrir, non seulement les divers legs souhaités, mais aussi les affections et les sujets qui tenaient réellement à cœur à Charles Gaspar. La formulation même des phrases, les adjectifs utilisés, et l'ordre de ses dons nous en apprennent en effet beaucoup sur sa personnalité. Le testament (1935) et les deux codicilles (1936 et 1944), servent de fil conducteur à cette communication. Par ailleurs, un important don des descendants de Jean Gaspar, son frère, réalisé en mars 2012, a pu apporter bon nombre d'informations supplémentaires.

Jeunesse

Charles Gaspar est né à Arlon, le 31 janvier 1871. Ses parents, le notaire Alphonse Gaspar (1826-1898) et son épouse Jeanne-Irma Reuter (1837-1933), propriétaires d'une maison de la Grand-Rue, ont déjà trois enfants : Alphonse, Jean et Paul².

1 Nos plus sincères remerciements vont à Maître Q. Marcotty pour nous avoir communiqué ce document, et à son équipe pour son accueil.

2 Alphonse Gaspar (1858-1893), candidat notaire, conseiller communal libéral et major de la garde civique, est décédé à l'âge de 35 ans, en raison d'une santé fragile qui l'avait déjà obligé à quitter ses fonctions pendant plus d'un an pour un séjour curatif en Algérie. Ses funérailles ont lieu le 11 août 1893 et sont empreintes d'un faste à la hauteur du chagrin éprouvé, en présence de la Société philharmonique, la société de gymnastique « Les Artisans d'Arlon », dont il était Président d'honneur, la Garde civique, les pompiers. *L'Echo du Luxembourg* (188, 13 août 1893), p. 1 et 2, relate en détails les discours prononcés en éloge funèbre. J.-B. Steffen, *La Garde civique d'Arlon*, Mémoire inédit présenté en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire, ULg, année académique 2005-2006, p. 82-83.



Autoportrait de Charles Gaspar, dans son jardin, photographie, s.d.
(Legs Ch. Gaspar, 02/246-13).

Après des études primaires à l'école communale des garçons d'Arlon, ses humanités sont suivies à l'Athénée Royal (1882-1888), puis, il entame des études universitaires et est diplômé Candidat en 1890 de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB. C'est un élève brillant, à tous les niveaux de sa scolarité.

Après le décès de ses fils Paul et Alphonse, respectivement en 1890 et 1893, Alphonse Gaspar (père) n'est plus en mesure de poursuivre son activité notariale et sombre dans une profonde dépression qui causera son décès en 1898³. C'est à l'été 1893 que la famille, endeuillée, prend possession de la demeure⁴ de la rue de Virton. Alors âgé de 22 ans, Charles s'y installe avec ses parents. Ceux-ci ont également aménagé un atelier pour Jean, qui mène sa carrière artistique à Bruxelles. À cette époque, le sculpteur a déjà exposé à plusieurs reprises et commence à se faire un nom au sein des Cercles artistiques en vogue.

Charles Gaspar ne poursuit pas ses études, et reprend la gestion des affaires familiales.

Je vais reprendre ici les bénéficiaires principaux dans l'ordre où ils apparaissent dans le testament.

La Ville d'Arlon

La Maison⁵ et son contenu :

La demeure qui abrite le musée fut construite en 1842 et agrandie en 1869. Jusqu'à son achat par la famille Gaspar en 1893, elle abritait des bureaux de banque. Il s'agit d'une belle propriété de trois niveaux, avec caves et combles, entourée d'un vaste parc arboré.

Jean (-Marie) Gaspar (1861-1931) est réputé en tant qu'artiste, sculpteur animalier, formé dans les ateliers de Jef Lambeaux. Sa biographie est à découvrir dans V. Peuckert, « Vie et œuvre de Jean Gaspar », *Jean-Marie Gaspar (1861-1931) et Edouard Straus (1885-1968)*, Catalogue d'exposition, Musée Gaspar, 2004, p. 12-22.

Paul Gaspar (1864-1890), sous-lieutenant de la 1^{ère} Compagnie de la Garde civique d'Arlon, est frappé par la mort à l'âge de 25 ans. *L'Echo du Luxembourg* (26, 31 janvier 1890). Son décès affectera grandement ses parents.

3 Merci à M. Roland Yande de m'avoir communiqué le fruit de ses recherches.

4 R. Yande, « La 'Maison Gaspar' de 1842 à nos jours. Principaux repères chronologiques », *Jean-Marie Gaspar (1861-1931) et Edouard Straus (1885-1968)*, Catalogue d'exposition, Musée Gaspar, 2004, p. 8-11.

5 Pour l'historique complet du bâtiment depuis sa construction : R. Yande, « La 'Maison Gaspar' de 1842 à nos jours. Principaux repères chronologiques », *Jean-Marie Gaspar (1861-1931) et Edouard Straus (1885-1968)*, Catalogue d'exposition, Musée Gaspar, 2004, p. 8-11.

L'observation des photographies d'époque, prises par Charles Gaspar, alors âgé de 22 ans, nous permettent de nous faire une idée précise de la demeure, qui comptait parmi les plus belles de la petite ville luxembourgeoise. On savait déjà qu'un des salons du premier étage était prolongé par une loggia et un balcon ouvrant sur le parc privé⁶. Ce que les photographies récemment acquises nous ont appris, c'est qu'un second balcon, plus imposant, s'étirait au niveau du premier étage, entre les deux parties en rehaut de la façade arrière⁷.

Le parc était quant à lui somptueusement aménagé de massifs de fleurs et de petits bosquets, autour desquels serpentaient des allées gravillonnées. L'imposant séquoia s'y trouvait déjà, mais le parc présentait beaucoup moins d'arbres qu'aujourd'hui. Enfin, on a pu observer les dépendances, bien connues sur les plans mais pas en élévation. Elles étaient précédées d'une petite cour fermée par un muret surmonté des grilles barreaudées. Un autre accès permettait de sortir directement sur la rue.

Durant la 1^{ère} guerre mondiale, la maison de la famille Gaspar a été réquisitionnée⁸. Par ailleurs, un document appartenant à la famille atteste que F. D. Roosevelt, alors Sous-secrétaire d'état à la Marine, y a logé quelques jours en décembre 1918, et fait l'acquisition d'une pipe de fabrication arlonaise⁹. Durant la Seconde Guerre mondiale, Charles Gaspar loue une partie de l'immeuble, qu'il occupe désormais seul, au Secours d'Hiver.

Peu après son décès, les conseillers communaux d'Arlon sont informés que la Ville est le principal bénéficiaire du testament. Le legs est accepté le 21 mai 1951. Une enquête est menée par le Ministère de la Justice. Une dépêche ministérielle datée du 22 février 1952 informe la Ville d'Arlon que les neveux du défunt, fils du sculpteur Jean Gaspar, contestent le testament. Une négociation est entamée, mais la décision du Conseil communal¹⁰ est sans appel. Elle nous révèle également l'origine du conflit : les neveux affirment que Charles Gaspar a détourné une partie de l'héritage familial et qu'il n'était plus sain d'esprit. Une transaction leur sera proposée, et la Ville prendra possession du legs quelques mois plus tard.

6 C'est en 1869 que le corps de logis a été agrandi et que toute cette partie de la maison a été construite. La loggia s'est effondrée dans l'intervalle séparant l'année du décès de Charles Gaspar (1950) et le début des travaux en 1997.

7 Au-dessus de l'actuelle véranda de la salle de lecture de la bibliothèque.

8 La demeure Gaspar-Reuter est reprise à l'*Etat des ressources que présente la ville d'Arlon pour le logement des troupes*, établi vers 1913, pour y accueillir 1 officier subalterne, 1 homme de troupe et 2 hommes en cantonnement sous abri. IAL 03/156

9 M. Bourguignon, « Pipes d'Arlon », *Bulletin de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1967-1/2, p. 11-32.

10 Adm. Com. d'Arlon, registre des délibérations des séances du Conseil communal, séance du mois de novembre 1952.

Les œuvres d'art et le mobilier

À la mort de Charles Gaspar, la belle demeure bourgeoise du milieu du XIX^e siècle, est estimée à 1.500.000 de francs lors de la réalisation du legs¹¹. Son mobilier, d'une valeur de 50.000 francs, est encore en place, et la Ville d'Arlon se trouve encombrée d'un bel immeuble. Il s'avère que très vite, le premier étage sera mis à la disposition de l'Institut Archéologique du Luxembourg¹², pour y abriter sa bibliothèque et son secrétariat. En effet, Alfred Bertrang, alors président de l'IAL, est également conseiller communal. Il est désigné par la Ville en février 1953 pour organiser et diriger le nouveau Musée, qui serait en quelque sorte une annexe du Musée de l'Institut (...) étant entendu que les collections et autres objets d'art légués resteront propriété de la Ville¹³. Bertrang regrette cependant que nombre d'objets ont été réclamés par les neveux de feu Charles Gaspar, sous le prétexte qu'il s'agissait de souvenirs de famille, et que seuls quelques plâtres subsistent des productions de Jean Gaspar¹⁴.

Sans énoncer l'exhaustivité du legs, nous souhaitons attirer l'attention sur les différentes catégories et les objets les plus marquants.

Charles Gaspar est amateur de gravures anciennes des XVI^e et XVII^e siècles, ou d'estampes plus modernes, comme les œuvres de Suzanne Valadon¹⁵. Parmi les œuvres gravées anciennes, citons pour illustration un Portrait de Jean de Beck (gouverneur du Luxembourg) par Petrus de Jode (1606-1674), un Portrait gravé de Wenceslas de Bohême, par Hubert Van Eyck, ou encore un Portrait d'Érasme de Rotterdam, estampe de Hans Holbein le Jeune¹⁶. Ces gravures et estampes, on les retrouve également dans des ouvrages comme *Œuvres nouvelles de Gavarni – Par-ci, par-là et physionomies parisiennes. 100 sujets*¹⁷ ou *Cent gravures de Cornelius Van Dalen, d'après des sculptures antiques*¹⁸.

11 Ministère de la Justice, administration des Cultes, Dons et Legs, Fondations, 2^e section, Litt. D. L. n° 3027, 30 décembre 1952.

12 « Assemblée générale du 12 novembre 1953 », *Bulletin de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1954, p. 14.

13 Adm. Com. D'Arlon, registre des délibérations des séances du Conseil communal, séance du 23 février 1953.

14 « Assemblée générale du 12 novembre 1953 », *Bulletin de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1954, p. 14.

15 Maria-Clémentine, dite Suzanne Valadon (1867-1938). *Suite de 18 planches originales de (...). Préface et essai de catalogue de l'œuvre gravé de l'artiste par Claude-Roger Marx*, Série 24/75, signée, 1932. IAL – inv. n° 04/079 à 04/096.

16 IAL – inv. n° 04/100, 04/101 et 04/140

17 Chevalier Sulpice-Guillaume, dit Paul Gavarni, *Œuvres nouvelles (...)*, Paris, Aug. & Marc & Cie, 1857. IAL – inv. n° 01/213

18 IAL – Biblio. X-7-6

Les peintures à l'huile ne font pas défaut. Elles sont parfois des acquisitions réfléchies, parfois des dons des artistes qu'il comptait parmi ses amis. Au nombre de ceux-ci, nous retrouvons Camille Barthélemy¹⁹ et Jean-Baptiste Lambé²⁰, qu'il couche d'ailleurs tous deux sur son testament.

Il s'intéresse également à l'art religieux, en faisant l'acquisition des portraits de Dom Jean-Baptiste Léquy, peint en 1786 ou celui du chanoine Feyder par Millim en 1797²¹. Le portrait de Léquy fut prêté par son propriétaire à l'exposition « Le Visage du Luxembourg » en 1934, avec d'autres œuvres²². Dans la section sculpture de l'exposition, il prête une Descente de Croix en albâtre sculpté et portant des traces de dorure²³.

De nombreuses sculptures réalisées par son frère Jean sont exposées et conservées au Musée. Ce sont essentiellement des plâtres. Le musée renferme quelques bronzes également, mais les plus belles œuvres sont aujourd'hui encore au sein de collections privées²⁴. Cependant, Charles Gaspar fit l'acquisition d'autres sculptures, comme cette copie réduite de la Diane de Jean-Antoine Houdon²⁵, dont l'original fut exécuté en 1776. Nous avons retrouvé, au sujet de cette œuvre, une carte postale envoyée de Paris par A. Wolf, le 2 septembre 1904 : « (...) je ne vous engage pas à prendre la Diane de Houdon en plâtre d'albâtre, ce moulage sera très cher et très fragile, et je craindrais qu'il ne vous arrive en mauvais état (...) ». Il semblerait que Gaspar n'ait pas suivi les conseils du professeur Wolf²⁶.

L'autre volet important de son legs concerne le mobilier. Quelques très belles pièces de menuiserie ornaient la demeure. Les collections comptent également plusieurs horloges, de style Régence²⁷, comme celle encastrée dans l'actuel hall d'accueil du musée, au rez-de-chaussée. Du mobilier Louis XV

19 Camille Barthélemy (Saint-Mard-Virton 1890 - Saint-Mard 1961). IAL – inv. n° 06/091 (*Maisons gaumaises*, 1921), 06/092 (*Nature morte aux bananes*, 1921), 06/100 (*Cueilleuse de fleurs*, s.d.), 06/111 (*Sous-bois*, 1915)

20 Jean-Baptiste Lambé (Arlon 1867-1952). IAL – inv. n° 06/101 (*Le retour du soldat*, s.d.), 06/121 (*Fond d'Autelhaut*, 1907) ou le pastel 07/001 (*Paysage aux arbres bleus*, s.d.)

21 IAL – inv. n° 06/010 et 06/067. Voir aussi F. Toussaint, « Ignace Millim (1743-1820). Peintre fresquiste d'origine morave. Sa vie, son œuvre, ses descendants » *Annuaire – Jahrbuch 2001 de l'Association luxembourgeoise de généalogie et héraldique*, p. 129-208

22 Dans le catalogue de l'exposition on retrouve une vingtaine d'objets.

23 IAL – inv. n° 10/046

24 *Jean-Marie Gaspar (1861-1931) et Edouard Straus (1885-1968)*, Catalogue d'exposition, Musée Gaspar, 2004

25 Jean-Antoine Houdon (Versailles 1741 – Paris 1828), sculpteur français.

26 Carte postale du 2/9/1904 arrivée le 3/9 à Arlon, sans n° d'inv.

27 Horloge à gaine de style Régence (inv. n° 13/047), horloge à gaine encastrée de style Régence, proviendrait de Torgny (inv. n° 13/049), horloge d'esprit Louis XVI (inv. n° 13/080), horloge d'esprit Louis XIV (inv. n° 13/088), horloge murale à suspendre (inv. n° 13/138)

et Louis XVI²⁸ a été rassemblé, pour servir d'embryon à un musée d'art et de folklore local. Du mobilier plus simple, plus quotidien²⁹ sert aujourd'hui de meubles d'exposition, conférant au musée le cachet de la demeure d'antan. On retrouve également le mobilier de la salle-à-manger, une série laquée noire³⁰.

Hormis de la vaisselle en étain³¹, fort répandue pour l'usage quotidien, aucun autre élément de vaisselle n'a été conservé. Parmi les objets divers, quelques lampes de table³², un presse-papier en forme de lézard³³, un globe terrestre³⁴ ou des plateaux en laiton³⁵, plutôt décoratifs, ont été repris.

L'intérieur de la maison n'est pas énormément représenté dans le nouveau don de photographies. Mais on peut tout de même affirmer que Charles Gaspar avait commencé un embryon de musée au rez-de-chaussée, dans l'actuelle « salle religieuse » alors scindée en deux. Il s'y prend en photo, entouré des collections de folklore qu'il projetait d'exposer. Nous avons dès lors pu identifier une grande partie du legs de 1950 sur ces photos.

Toutes ces collections, rassemblées avec patience et pertinence, illustrent les goûts et les intérêts pour les choses d'un passé proche.

Bienfaisance et art luxembourgeois

La Commission d'Assistance publique

La C.A.P.³⁶ est le deuxième bénéficiaire principal de Charles Gaspar. Il en a été le Président (de 1927 ? à 1936).

28 Console Louis XV (inv. n° 13/051), buffet style composite Louis XV (inv. n° 13/052), armoire style Louis XV (inv. n° 13/053), dressoir-vaisselier esprit Louis XV (inv. n° 13/054), bureau à cylindre style Louis XVI (inv. n° 13/066), coffre rustique esprit Louis XV (inv. n° 13/067), coffre esprit Louis XV (inv. n° 13/078), buffet esprit Louis XV (inv. n° 13/086), buffet (inv. n° 13/087), encoignure à deux portes style Louis XV (inv. n° 13/091)

29 Banc rustique (inv. n° 13/077), chaise à bras (inv. n° 13/081), banc à dossier abattant (inv. n° 13/083), fauteuil rustique (inv. n° 13/093)

30 Table ovale (inv. n° 13/073), étagère à colonnettes (inv. n° 13/085), pendule de cheminée en marbre noir, provenant de chez Emile Bocksrueth, Arlon (inv. n° 13/145)

31 IAL – inv. n° 17/096 à 17/109

32 IAL – inv. n° 15/038, 15/039

33 IAL – inv. n° 12/118

34 IAL – inv. n° 13/140

35 IAL – inv. n° 13/130, 13/136 et 13/137

36 La Commission d'Assistance publique (C.A.P.) va remplacer le Bureau de Bienfaisance et la Commission des Hospices civils. Cette institution est instaurée par la loi organique des Commissions d'Assistance publique du 10 mars 1925, pour disparaître en 1977 avec la création des CPAS. Elle a à sa charge les orphelins, les enfants trouvés et abandonnés, les vieillards d'au moins 70 ans et les infirmes. M. Dofny, *Manuel à l'usage des Membres des Commissions d'Assistance publique*, Heraly, Charleroi, s.d., 96 p.

Le testament prévoit un somme de 500.000 francs et un terrain. Il semble que les volontés de Charles Gaspar aient été respectées. Le legs est accepté, avec les conditions, en mai 1951³⁷, et le 3 août 1951, la décision est prise de construire un « Home pour Vieillards » de 75 à 100 lits environ, dans la dépendance de l'hospice-orphelinat³⁸. La première pierre sera posée en 1956, le home est inauguré 8 ans plus tard. Quant à l'hospice civil, il est définitivement rasé en 1999.

Organismes divers

Charles Gaspar réserve dans son testament 50.000 francs, répartis en 10 dons de 5.000 francs à diverses œuvres et associations. Il soutenait déjà certaines d'entre-elles par le paiement de cotisations. En 1916, Charles Gaspar est présent au vernissage de l'exposition-tombola de la « Soupe de Guerre », organisée dans la salle des fêtes de l'École moyenne des filles (rue des Martyrs aujourd'hui) et qui rassemblait plus de 260 œuvres belges et grand-ducales.

Il était également membre effectif de l'Association Commerciale et Industrielle d'Arlon et du Syndicat d'Initiative. Enfin, un diplôme lui fut décerné en mai 1925 en « témoignage de reconnaissance pour services rendus à l'œuvre » de la Société Royale Protectrice des Enfants martyrs³⁹.

Son frère Jean décède en 1931. Charles Gaspar s'attèle désormais à rendre hommage à l'œuvre de son frère et veille à la bonne gestion de ses biens. Fin 1931, une exposition est organisée par le Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles, une « causerie » aura lieu en mars 1933, ... Il est également membre du comité local des « Sangliers réunis », les Luxembourgeois de la capitale, qui souhaitent rendre hommage au sculpteur décédé en érigeant, d'abord Place Léopold puis au Square Astrid, une reproduction agrandie de son « Appel de la Forêt », l'œuvre qui fut offerte à Léopold et Astrid en 1928⁴⁰.

37 Décision de la C.A.P. du 18/5/1951, approuvée par le Conseil communal le 21/5/1951. Adm. Com. d'Arlon, registre des délibérations des séances du Conseil communal, séance du 21 mai 1951, points 12 et 12B, décision 4.

38 L'hospice fonctionnait grâce au dévouement de religieuses, les franciscaines de Sainte-Elisabeth, dont la maison mère se trouve toujours à l'actuel hôpital Saint-Joseph. Décision de la C.A.P. du 3/8/1951, approuvée par le Conseil communal le 22/12/1951. Adm. Com. d'Arlon, registre des délibérations des séances du Conseil communal, séance du 22 décembre 1951, point 24.

39 AEA, Papiers Charles Gaspar, 10/3, Affaires personnelles, Diplôme de la SRPEM, 3 mai 1925.

40 J.-M. Triffaux, « Les sculptures de Jean Gaspar dans le paysage arlonais », *Jean-Marie Gaspar (1861-1931) et Edouard Straus (1885-1968)*, Catalogue d'exposition, Musée Gaspar, 2004, p. 23-36.

La Jeunesse Arlonaise

C'est en novembre 1918, juste après la signature de l'armistice, que l'on voit naître la fondation de la Jeunesse Arlonaise dans le pittoresque magasin de tabac chez Santiago au 7, rue des Faubourgs. Le comité de la Jeunesse Arlonaise, constitué en l'honneur de la délivrance de notre chère patrie, fait appel à la générosité des citoyens Arlonais pour organiser des manifestations patriotiques, grandement nécessaires, pour saluer les vainqueurs de l'Allemagne, ainsi que le retour de nos vaillantes troupes⁴¹. À l'origine, les activités sportives ne sont qu'un aspect parmi d'autres des actions menées par la J.A., qui se définit avant tout comme un « Cercle patriotique et d'intérêt local ». Charles Gaspar en devient le secrétaire dès la fin octobre 1919. Il fait partie des initiateurs de monuments commémoratifs aux soldats de la Grande Guerre. C'est par son entremise que le « Coq Gaulois » ou le « Jass » sont commandés à son frère Jean pour honorer respectivement les soldats français et les Arlonais morts pour la patrie⁴².

Le « Jass », du nom de la capote portée en hiver par les soldats, est inauguré le 3 octobre 1920.

D'autres projets de monuments patriotiques sont initiés par la Jeunesse Arlonaise. Nous les connaissons par les ébauches en plâtre réalisées par Jean Gaspar à la demande de son frère. Mais les moyens financiers font défaut, malgré la mobilisation de la population et le soutien des pouvoirs publics.

Il lègue 2.500 francs à la Jeunesse Arlonaise, ainsi que des œuvres à certains de ses membres.

L'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre

Secrétaire-trésorier, puis Président de l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre (ONIG), Charles Gaspar est l'un des initiateurs de l'Exposition de Souvenirs de Guerre⁴³, présentée en août 1924 à l'École communale. L'événement est placé sous le Haut Patronage de la Reine et rassemble dans son comité d'honneur, des personnalités d'importance pour le Luxembourg. Outre des souvenirs de guerre, une large section est consacrée aux œuvres des artistes combattants, provenant de toute la Belgique. L'affiche de l'exposition est dessinée par Armand Massonet.

41 www.rja-arlon.be

42 J.-M. Triffaux, « Les sculptures de Jean Gaspar dans le paysage arlonais », *Jean-Marie Gaspar (1861-1931) et Edouard Straus (1885-1968)*, Catalogue d'exposition, Musée Gaspar, 2004, p. 23-36.

43 *Exposition de Souvenirs de Guerre. Catalogue*, Œuvre Nationale des Invalides de la Guerre, Exposition, 27 juillet – 17 août 1924, Impr. Artistique d'Anciens combattants, Bruxelles, 16 p.

À l'ONIG, il fait la connaissance d'Edmond Fouss⁴⁴. Celui-ci est d'abord Secrétaire permanent avant de devenir Secrétaire-trésorier, en remplacement de Gaspar, alors nommé Président.

Du 9 août au 6 septembre 1925, il fait partie du comité exécutif de l'Exposition de la Vie populaire Luxembourgeoise, toujours en tant que Secrétaire-Trésorier de l'ONIG. À ses côtés, parmi d'autres, A. Bertrang, secrétaire de l'IAL, L. Sibenaler, E. Fouss, P. Reuter, ... L'affiche fait l'objet d'un concours, remporté par Marie Howet. Charles Gaspar devient membre de l'IAL en 1925, en préparant cette exposition. Il est motivé par l'aspect folklorique, presque ethnographique, de cette initiative, qui allie également un aspect caritatif envers les invalides et mutilés de guerre. La presse souligne que l'exposition recrée aux côtés des sections d'archéologie et des reconstitutions d'intérieurs déjà connues, est un véritable musée folklorique.

Pour son action au sein de l'ONIG, Charles Gaspar sera décoré, le 24 février 1940, du titre de Chevalier de l'Ordre de Léopold II⁴⁵.

En 1930, il est le Secrétaire du Salon d'Art luxembourgeois à Arlon, organisé par la Ville, dans le cadre des Fêtes du Centenaire. Le Salon se tient dans les locaux de l'Ecole Moyenne (actuellement rue des Martyrs) du 27 juillet au 24 août 1930, et fait partie d'un abondant programme mis sur pied, en particulier pour la journée du 17 août, où les souverains seront en visite dans le chef-lieu luxembourgeois⁴⁶. Il est très facile pour lui de s'occuper de cet événement qui se tient en face de chez lui...

Il expose également à titre personnel 15 photographies lors d'une Exposition internationale de Photographies organisée par la fédération Motoriste du Luxembourg Belge⁴⁷, en 1935.

Son action au sein d'expositions se retrouve la même année, à « l'Exposition coloniale d'Arlon⁴⁸ », organisée pour le cinquantenaire de la fondation du Congo belge à l'Ecole des Filles, Place Didier. Il y a prêté des œuvres en ivoire.

44 Edmond Fouss (Athus 1893 - Virton 1987). Fondateur et conservateur du musée gaumais (à partir de 1937).

45 AEA, Papiers Charles Gaspar, 10/3, Invalides de Guerre : Arrêté royal d'attribution du rang de Chevalier de l'Ordre de Léopold II, 24 février 1940.

46 AEA, Fonds Marcel Bourguignon, MB 173/30, *Ville d'Arlon, Fêtes du Centenaire 1830-1930, Journée de la Visite royale, 17 août 1930, Programme officiel*

47 AEA, Fonds Marcel Bourguignon, MB 169/15 : *Le Motor. Revue officielle de la Fédération Motoriste du Luxembourg belge asbl*, 5^e année, n° 37 (20 juillet - 4 août 1935). Catalogue officiel de l'exposition internationale de photographies. Catalogue n° 544 à 558

48 AEA, Fonds Marcel Bourguignon, MB 169/2 : *1885-1935 Cinquantenaire de la Fondation du Congo belge. Exposition coloniale d'Arlon du 10 au 25 août 1935. Arlon. Ecole des filles, Place Didier, Arlon, Fasbender, 1935*

La générosité de Charles Gaspar, son dévouement envers les œuvres, en particulier au lendemain de la Première Guerre mondiale, ne sont pas un cas unique dans la société arlonaise. Comme le mentionne...

L'Action libérale en octobre 1952

Il a suivi l'exemple de plusieurs membres de la bourgeoisie libérale arlonaise d'autrefois, dont certains ont leur nom sur les plaques commémoratives apposées à la façade des bâtiments des Hospices Civils. Le Conseil communal a donné son approbation au projet du Collège échevinal d'aménager, d'accord avec la Commission d'Assistance Publique, un petit parc public dans les jardins et la place à bâtir légués par feu Charles Gaspar. Des sentiers y seront aménagés, des bancs y seront placés. Le Parc Charles Gaspar constituera la précieuse compensation qui était dans les vœux de tous⁴⁹.

Charles Gaspar photographe pictorialiste

Dès l'arrêt de ses études, Charles Gaspar se lance dans la photographie d'art⁵⁰. Il devient un des représentants du mouvement pictorialiste. Il expose dans l'Europe entière, la collection de médailles réunie attestant d'une activité intense durant 20 années. Il apparaît qu'en tant que photographe, Charles Gaspar, à l'image d'autres pictorialistes belges dont l'œuvre est aujourd'hui largement reconnue, s'est particulièrement impliqué au sein des activités du mouvement. Il a participé, entre 1895 et 1914, à un nombre considérable de manifestations destinées à œuvrer en faveur de la reconnaissance de la photographie en tant que moyen d'expression artistique. On le retrouve en outre simultanément au cœur des deux associations phare que sont « l'Association belge de Photographie » et le Cercle d'art photographique « l'Effort ».

Une partie des photographies de Charles Gaspar tisse des liens avec l'esthétique symboliste. Il est même relativement précurseur en la matière. Son œuvre constitue, au tournant du siècle, l'une des expressions saisissantes du Pictorialisme belge. Mais son activité photographique ne s'arrête pas en 1914, et ne se limite pas à des réalisations artistiques.

49 « Un grand bienfaiteur de la Ville : Charles Gaspar », *L'Action libérale*, 11 octobre 1952.

50 Voir la contribution de M. Springael, « Charles Gaspar à l'aune du pictorialisme », *Bulletin de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 2009, 3/4, p. 129-170

Dans les collections léguées en 1950, on compte encore quelques clichés, qu'il réalisa lui-même ou dont il a fit l'acquisition, auprès de confrères avec qui il exposa sans doute. Le Musée également de nombreuses plaques de verre⁵¹, négatifs de ses travaux. Ils nous instruisent entre autres sur les œuvres d'art de son frère sculpteur, dont certaines ont disparu ou ne sont restées qu'à l'état d'ébauche. Par ailleurs, on y retrouve quelques portraits de famille, ses frères, leur mère, des photographies d'intérieurs, de mobilier. Enfin, on compte des compositions où il se met lui-même en scène, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, nous permettant de voir les effets du temps sur son visage ...

Son activité de photographe est également attestée par une collection de médailles⁵², décernées aux participants d'expositions et de concours. Dans ses carnets de dépenses, on retrouve les sommes versées pour ses abonnements à des revues de photographie. Par ailleurs, quatre petits carnets fournis par Kodak et annotés nous permettent de suivre son travail photographique par des détails aussi précis que l'endroit, le jour et l'heure de la photo, la technique utilisée, l'ensoleillement ... Enfin, la bibliothèque renferme quelques beaux ouvrages, comme ce cartable contenant trois portefeuilles de *L'Épreuve photographique*, impression en taille-douce de Ch. Wittman, chez Plon à Paris, 1904⁵³ ou les *Visions d'Artiste* de Gustave Marissiaux, publiées à Liège en 1908⁵⁴.

Par son testament, Charles Gaspar léguait à son neveu Pierre Gaspar tous ses albums, livres et revues photographiques. Celles-ci se retrouvent en grand partie dans le don de 2012. Au total, plus de 300 photographies, tirages d'époque réalisés par Charles Gaspar, ont intégré la collection conservée au Musée Gaspar⁵⁵, pour un total de près de 500 photos ou ensembles. Charles Gaspar en est le principal auteur, mais on y retrouve également des œuvres d'autres photographes.

Sa bibliothèque

Son importante bibliothèque sera partagée entre deux bénéficiaires. L'Institut Archéologique du Luxembourg reçoit 35 « livres anciens », dont

51 IAL – inv. n° 02/158-161, 02/169-171, 02/293-295

52 IAL – inv. n° 29/002 : 42 médailles pour les années 1895 à 1913.

53 IAL – inv. 02/369

54 IAL – inv. n° 02/370

55 L'inventaire de ces photographies porte le préfixe 036 de l'IAL (une renumérotation du fonds a été opérée depuis 2012).

la valeur est estimée par Bertrang à 1.000 francs⁵⁶. La liste de ces ouvrages ne nous est pas parvenue, et il n'existe pas de registre des entrées avant 1960. Néanmoins, le 5^e Supplément au Catalogue de la Bibliothèque, publié en 1957⁵⁷ reprend une série de livres, tous classés physiquement au même endroit de la bibliothèque, lui ayant appartenu. La majorité d'entre eux compte en effet son nom sur la couverture ou sur la page de garde, parfois avec la date. Ainsi, par association et recoupements, il nous a été permis de distinguer près d'une centaine de livres, au moins, traitant principalement d'Histoire de l'Art, comment distinguer styles et périodes, ou biographies d'artistes ; d'Histoire de France (périodes révolutionnaire et napoléonienne). On compte également des guides touristiques, datant parfois de la fin du XIX^e siècle, principalement pour des villes belges, françaises et allemandes.

En 1970, une nouvelle série d'ouvrages est enregistrée dans l'inventaire de la bibliothèque. Parmi ceux-ci, quelques revues de décoration et d'art, comme *The Studio, Year book of decorative art*, ou bien *The modern home. A book of British domestic architecture for moderate incomes*, 1907. Par ailleurs, on retrouve dans ce fonds les ouvrages de Marissiaux, de Gavarni, de Van Dalen, cités plus haut.

Ses « livres modernes » furent légués à la bibliothèque communale. Nous n'en connaissons pas la liste. En 1986, l'IAL récupère une grande partie des fonds de la bibliothèque communale, alors en déménagement. Les ouvrages inventoriés traitent des mêmes thématiques historiques, artistiques que ceux retrouvés à l'IAL. L'un ou l'autre d'entre eux porte le nom sur la couverture, et il est extrêmement tentant de voir dans ces centaines de références⁵⁸ l'importante bibliothèque de Charles Gaspar.

Un héritage pour Arlon

Charles Gaspar décède le 30 avril 1950 à l'âge de 79 ans. Il rejoint ses parents et ses frères dans le caveau familial au cimetière d'Arlon. Sa longue vie fut marquée par deux aspects d'importance, et nous sommes convaincue que ces deux aspects sont profondément liés. Avant tout, il s'agit d'une famille soudée et solidaire. Le décès de deux frères, au plus bel âge de

56 Correspondance au sujet du legs Ch. Gaspar, conservée dans le Fonds Bertrang, IAL sans n° d'inv.

57 [L. Lefèbvre], « Catalogue de la Bibliothèque de l'Institut Archéologique du Luxembourg [5^e supplément] », *Bulletin de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1957, 1, p. 6-33

58 Inventaire de la bibliothèque n° 6683 à 8154, 8277 à 9548, 9562 à 9953, soit un total de 3133 livres, dont les dates d'éditions varient, grosso modo de 1875 à 1945, ce qui rend notre hypothèse plausible.

leur vie, promis à une brillante carrière, affecta longuement et de manière différente les membres survivants. Pour le jeune Charles, reprendre la gestion des affaires familiales et la succession de son père signifie l'impossibilité de vivre de façon libre. Dans un premier temps, pourtant, il peut s'adonner à la photographie d'art, et parcourt l'Europe, de concours en concours. Certaines de ses œuvres sont conservées et exposées au Musée de la Photographie à Charleroi, ou au Musée de la Vie wallonne à Liège. Pour le monde artistique, Charles Gaspar reste l'un des représentants belges du mouvement pictorialiste.

Mais suite au décès de son frère Jean en 1931, après des années difficiles pour le sculpteur qui causèrent déjà bien des soucis à Charles, suivi, en 1933, de celui de sa mère, presque centenaire et à laquelle il était profondément attaché, Charles Gaspar sombre dans une profonde dépression, cachée sous la mention de nerfs sensibles, d'une santé fragilisée, et qui va marquer les quinze dernières années de sa vie.

Célibataire, sans enfants, il consacra sa vie aux autres, dans le respect de la position sociale qu'il occupe. Il se donne sans compter dans les œuvres de bienfaisance et les expositions, et accepte les fonctions qui lui sont proposées au sein des comités organisateurs ou des conseils d'administration. Ses relations avec Paul Reuter, échevin puis bourgmestre d'Arlon, Edmond Fouss, lui aussi impliqué à l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre puis créateur du Musée Gaumais de Virton, Alfred Bertrang, conservateur du Musée Archéologique et Vice-président du Secours d'Hiver, Camille Cerf, journaliste et philanthrope, font de lui un homme impliqué et influent dans la société arlonaise d'Entre-deux-guerres. Tous ceux-là illustrent aussi cet amour de la culture allié à une profonde philanthropie.

À titre personnel, il aime son jardin et le cultive avec soin. Il collectionne et rassemble de nombreux objets d'arts, tableaux, sculptures ... qu'il n'hésite pas à prêter lors des expositions auxquelles il participe. Sa bibliothèque est riche, et il fait l'acquisition de quelques très belles éditions. Il est cependant difficile, par manque d'informations et de témoignages, d'être plus précise sur sa personnalité. Cependant, les lettres consultées et les éloges formulés nous renvoient l'image d'un homme convaincu et généreux. Le testament ne vient pas contredire cet aspect d'un homme qui aime profondément sa ville, Arlon, et qui souhaite, par ces legs, encourager la poursuite des initiatives et des progrès en matière sociale déjà entrepris, et en donnant à Arlon un musée d'art et de folklore, qui lui a tant manqué de son vivant.

LES DOSSIERS DE L'ARCHITECTE FRANCIS BONAERT : UNE SOURCE MÉCONNUE RELATIVE À L'ÉVOLUTION DES CHÂTEAUX BELGES AU XX^e SIÈCLE

François-Emmanuel DE WASSEIGE¹

INTRODUCTION

La présente communication a trait aux dossiers du baron Francis Bonaert, architecte belge né le 7 septembre 1914 et décédé le 15 juin 2012, dont une grande partie de la carrière a consisté à restaurer, rénover ou transformer bon nombre de châteaux situés en Belgique².

D'après mes premières recherches et plusieurs entretiens avec Fr. Bonaert, ce dernier a modifié une soixantaine de châteaux et/ou dépendances de châteaux ; ses plus gros travaux extérieurs ont été effectués – pour ce qui concerne la Flandre – aux châteaux de Wuustwezel, de l'Ast, de Wortegem et surtout à celui de Duras et – en ce qui concerne la Wallonie – aux châteaux de Taviet, Villers-lez-Heest, Lombise, Verdenne, Rivière, Presles, Denée, Lens-Saint-Servais, Waulsort, etc. Au château de Corroy-le-Château, par contre, si les travaux extérieurs ont été légers, une partie de l'intérieur a été fortement transformée et modernisée.

Les dossiers de Francis Bonaert constituent l'une des trois principales sources de la thèse de doctorat en Histoire, Art et Archéologie que j'ai entamée en 2011 à l'Université catholique de Louvain sous la direction du professeur Philippe Bragard et intitulée « L'évolution des châteaux belges au XX^e siècle : contribution à l'histoire de l'habitat castral, en particulier des modifications architecturales apportées par Francis Bonaert. »

Les plans, croquis et esquisses relatifs à des châteaux et signés Francis Bonaert, qui constitueront ma deuxième source, se trouvent dans leur grande

1 Licencié en histoire de l'art et archéologie ULB, licencié spécial en sciences du travail ULB, rédacteur en chef de *Demeures Historiques & Jardins*.

2 Voir F.-E. de Wasseige et E. d'Hennezél, « Rencontre avec Francis Bonaert », *Demeures Historiques & Jardins*, 150 (juin 2006), p. 3-9.

majorité aux archives de la CRMSF³, au Vertbois à Liège, tandis que toutes les photographies de châteaux parmi les quelque 40.000 clichés argentiques pris par Francis Bonaert, qui constitueront ma troisième source, sont encore dans la famille Bonaert⁴.

La quatrième source, complémentaire, devrait se trouver dans les archives de chacune des familles qui possédait ou possède encore chaque château modifié par Francis Bonaert, et la cinquième et dernière source sont les châteaux mêmes.

Ma thèse comportera une ample introduction qui se voudra une mise en contexte des travaux de Francis Bonaert : « L'évolution des châteaux belges au XX^e siècle »⁵. La tâche étant titanesque, je limiterai probablement cette introduction aux châteaux détruits (à cause de la première guerre mondiale, de la seconde, d'un incendie ou encore d'une démolition volontaire⁶), aux châteaux reconstruits (suite à l'une des trois premières causes énoncées ci-avant), aux châteaux (fortement) modifiés au XX^e siècle ainsi qu'aux nouveaux châteaux érigés après 1900, réservant les autres aspects⁷ de cette vaste matière à de futures recherches.

3 Voir Cl. Robert, *Inventaire du fonds de l'architecte Francis Bonaert, conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles à Liège : 1^{ère} partie (1944-1964)*, travail de fin d'études de bibliothécaire-documentaliste gradué, Liège, Haute École Léon-Eli Troclet, 2007 ; D. Lacreman, *Inventaire du fonds de l'architecte Francis Bonaert, conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles à Liège : 2^{ème} partie (1965-1989)*, travail de fin d'études de bibliothécaire-documentaliste gradué, Liège, Haute École Léon-Eli Troclet, 2007.

4 J'ai déjà publié, dans la rubrique « Avant-Après » de la revue « Demeures Historiques & Jardins », plusieurs photographies en noir et blanc de Francis Bonaert illustrant l'état d'un château avant sa transformation, sous laquelle a été inséré un cliché en couleurs représentant l'état après transformation, cliché que je me suis efforcé de prendre le plus possible sous le même angle. Voir *Demeures Historiques & Jardins*, 161 (mars 2009), p. 61 (Taviet) ; *Demeures Historiques & Jardins*, 162 (juin 2009), p. 39 (Verdenne) ; *Demeures Historiques & Jardins*, 163 (juin 2009), p. 49 (Villers-lez-Heest) ; *Demeures Historiques & Jardins*, 168 (décembre 2010), p. 41 (Lens-Saint-Servais) ; *Demeures Historiques & Jardins*, 169 (mars 2011), p. 37 (Warfusée) ; *Demeures Historiques & Jardins*, 170 (juin 2011), p. 41 (Corroy-le-Château).

5 Voir F.-E. de Wasseige, « Châteaux belges au XX^e siècle (I). Un aperçu de leur évolution. », *Demeures Historiques & Jardins*, 153 (mars 2006), p. 2-11 ; « Châteaux belges au XX^e siècle (II). Un aperçu de leur évolution. », *Demeures Historiques & Jardins*, 154 (juin 2006), p. 16-21 ; « Châteaux belges au XX^e siècle (III). Un aperçu de leur évolution. », *Demeures Historiques & Jardins*, 155 (septembre 2006), p. 6-11 ; « Châteaux belges au XX^e siècle (IV). Un aperçu de leur évolution. », *Demeures Historiques & Jardins*, 156 (septembre 2006), p. 11-17.

6 Soit parce que l'entretien du château coûtait trop cher, soit – suite à un rachat – pour construire un bâtiment différent à la place du château.

7 Notamment les changements d'affectation, les types de propriétaires, le rôle des châteaux et des châtelains durant les deux guerres mondiales, etc.

LES DOSSIERS DE FRANCIS BONAERT

Présentation

Les dossiers de Francis Bonaert sont entreposés au château de Freÿr, dans une soupenne de moins d'un mètre septante de haut, en forme de « L », aménagée dans la hauteur d'un couloir de l'aile ouest.

Durant sa longue carrière, Francis Bonaert a ouvert près de 550 dossiers dont un peu plus de 100 concernent des châteaux ou des dépendances de châteaux belges. Cela ne signifie pas qu'il ait travaillé dans une petite centaine de châteaux. D'une part, les travaux d'envergure réalisés dans certains châteaux en plusieurs phases sont répartis en deux voire trois dossiers distincts et, d'autre part, l'ouverture d'un dossier ne veut pas nécessairement dire que Francis Bonaert ait dirigé des travaux dans la demeure en question. Dans une vingtaine de cas⁸, il a par exemple envoyé un collaborateur qui a procédé à des relevés ou à une estimation, puis a donné quelques conseils au propriétaire ou a adressé un premier devis estimatif qui est resté sans suite⁹. Dans d'autres cas, un dossier ouvert sous le nom d'un château n'a concerné que des travaux effectués à un bâtiment non attenant au château, par exemple la transformation d'un moulin situé dans le domaine du château d'Arthey à Rhisnes ; au château de Beersel, la construction d'un pavillon destiné à la vente des billets aux visiteurs ; ou encore la construction d'une piscine dans le domaine du château de Vonêche¹⁰.

Enfin, il y a au moins trois dossiers – inintéressants et fort maigres – que je ne retiendrai qu'à titre documentaire : ils concernent un projet de modernisation d'une salle de bain au château d'Ostemerée à la fin de l'année 1938¹¹ ; l'eau et les égouts du château de Boisseilles¹² ; et l'aménagement d'une salle de bain avec « un chauffe-eau, une baignoire et accessoires ainsi que les installations nécessaires »¹³ au château de Freÿr, dans le cabinet de toilette du comte Jean de Laubespain, oncle par alliance de Fr. Bonaert.

8 Notes prises lors d'entretiens avec Fr. Bonaert, notamment le 18 septembre 2011 et le 24 février 2012. À vérifier dans les dossiers.

9 Entretiens avec Fr. B., notamment le 18 septembre 2011 et le 24 février 2012.

10 A.Fr.B.Fr., dossier 1360, d'Huart, Feuille 4.

11 A.Fr.B.Fr., dossier 1127, Ostemerée. Salle de bain. Septembre 1938.

12 A.Fr.B.Fr., dossier 1128, Boisseilles. Eau et égouts. Juillet 1939. Dans ce dossier se trouve un exemplaire du faire-part de mariage de Fr. B., document retenu pour sa biographie.

13 A.Fr.B.Fr., dossier 1165, Freÿr. Septembre 1948.

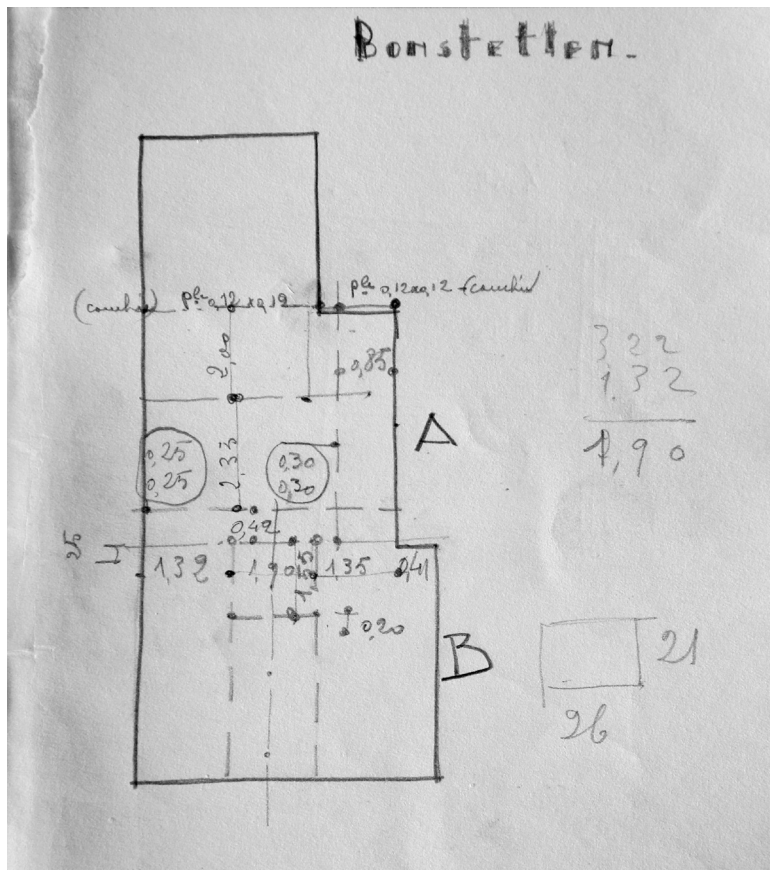


Fig. 1 – Un des premiers plans sommaires dessiné par Francis Bonaert, pour le réaménagement du salon Bonstetten du château de Boisseilles en 1938 (Freÿr, Archives Fr. Bonaert, dossier 1126, Boisseilles, Salon Bonstetten).

Les dossiers de Fr. Bonaert sont tous contenus dans des fardes à rabats elles-mêmes rangées – pour la plupart – dans des bacs en bois. Dans chacun de ceux-ci se trouve en principe un papier volant sur lequel est inscrite la liste des dossiers qu'ils contiennent, avec leurs numéro et nom.

Sur chaque farde à rabat figure toujours le numéro de dossier et, dans la majorité des cas, le nom du château ; ils sont parfois complétés par d'autres informations comme un patronyme, une adresse complète, une date, etc., informations plus fréquemment inscrites au verso de la couverture de la farde sur lequel Fr. Bonaert a éventuellement transcrit diverses coordonnées (propriétaire, entrepreneur et corps de métier).

Certains dossiers très volumineux, par exemple celui du château de Duras, contiennent plusieurs fardes à rabats rangées dans une farde à archives fermée par deux rubans.

Le tout premier dossier – relatif à un château – ouvert par Francis Bonaert concerne le château de Boisseilles, qui appartenait à ses parents. Ce dossier, qui ne comprend que quelques lettres, feuilles de calculs et esquisses (en tout une petite vingtaine de pièces) concernant le réaménagement du « salon Bonsteten », date du début de l'année 1938¹⁴, c'est-à-dire avant que Fr. Bonaert n'ait obtenu son diplôme d'architecte.

Contenu : documents écrits

Les dossiers de l'architecte Francis Bonaert contiennent deux sortes de documents : des documents écrits – essentiellement des manuscrits et des documents dactylographiés ainsi que des copies au carbone de documents dactylographiés – et des documents illustrés.

Les documents écrits sont de types nombreux et variés :

- des notes, des calculs et des aide-mémoires de l'architecte ;
- de la correspondance manuscrite, dactylographiée ou télégraphique entre d'une part soit le propriétaire, soit l'entrepreneur, soit des corps de métier, soit des autorités publiques (par exemple la Coopérative pour Sinistrés de la Province de Namur dépendant du Ministère de la Reconstruction), soit la CRMS, soit un architecte de jardins soit encore un confrère architecte, et d'autre part l'architecte Bonaert, ainsi que des copies au carbone de lettre de Fr. Bonaert aux diverses catégories de personnes ou institutions susmentionnées ;
- des instructions relatives aux travaux préparatoires ;
- des devis et autres offres de prix, des factures, des comptes, des états de paiements, etc. ;
- des cahiers de charge et des cahiers spéciaux de charge ;
- des métrés descriptifs et quantitatifs ;
- des conventions relatives aux honoraires de l'architecte ;
- des bordereaux d'expédition et autres documents administratifs ;
- des prospectus commerciaux émanant de fabricants de cuisines, de parquets, de chauffe-eau, de pompes, etc. ;
- des calculs, des aide-mémoires et notes de l'architecte, par exemple une page dactylographiée intitulée « Quelques prix à la fin de 1938 » ; etc.

14 A.Fr.B.Fr., dossier 1126, Boisseilles. Salon Bonsteten [sic]. Avril 1938.

Un premier examen sommaire d'une vingtaine de dossiers a révélé que chacun d'eux ne contient pas systématiquement de cahier de charge ou de document décrivant les travaux à effectuer. Par ailleurs, non seulement le contenu de ces dossiers n'est pas toujours très bien classé¹⁵, mais il semble que de nombreux documents annoncés « en annexe » dans des lettres ne figurent pas dans les dossiers. Par contre, de nombreux dossiers contiennent plusieurs copies au carbone d'un même document. La grande majorité des copies de documents adressés par Fr. Bonaert sont sur papier pelure.

Accessoirement, j'ai aussi noté que Fr. Bonaert utilisait souvent ce qui lui tombait sous la main comme support de croquis, d'esquisses, de notes et de calculs, par exemple une feuille grossièrement découpée à la main, un verso de lettre¹⁶, le recto et le verso d'un faire-part de mariage¹⁷ et même une interrogation de latin de son fils puiné¹⁸ ! Un certain nombre de lettres manuscrites, si elles sont datées, ne le sont parfois que pour le jour et le mois, voire seulement le jour ; Fr. Bonaert a parfois ajouté le mois et l'année au crayon¹⁹.

Enfin, le contenu de certaines lettres montrent que Fr. Bonaert était attentif et juste ; lorsque le supplément de coût des travaux qu'il prévoyait était dépassé, il n'hésitait pas à demander des précisions voire un mesurage contradictoire des travaux²⁰, mais priait le propriétaire de verser une partie de la facture « pour ne pas laisser [l'ouvrier] sans argent »²¹.

Récupération de matériaux

D'autre part, le contenu des dossiers confirme ce que Francis Bonaert m'avait dit à plusieurs reprises lors de nos entretiens : il tâchait toujours de récupérer les matériaux utiles.

15 Les dossiers contiennent parfois des sous-dossiers classés par catégories de travaux, mais l'ordre chronologique n'est en général pas bien respecté. En outre, plusieurs documents auraient dû être classés dans un autre dossier (lettres concernant la cuisine d'une maison située à Uccle trouvées dans le dossier 1290 Arville ; 9 feuilles relatives à l'électricité du château de Noorderwijk [dossier 1264, apparemment absent] trouvées à la fin du dossier 1349 van Caloen).

16 A.Fr.B.Fr., dossier 1183, Moriensart, verso d'une lettre adressée à Fr. B. par la S.A. A. Bladt & C^{ie} le 3 décembre 1949.

17 A.Fr.B.Fr., dossier 1128, Boisseilles. Eau et égouts. Juillet 1939.

18 A.Fr.B.Fr., dossier 1349, van Caloen.

19 A.Fr.B.Fr., dossier 1132, lettre de Thierry de Pierpont de Rivière à Fr. B., vendredi 1^{er} [mai 1942].

20 A.Fr.B.Fr., dossier 1290, Arville. Copie au carbone non signée, datée du 13 juillet 1955, d'une lettre de Fr. B. au plombier Germain Labbé : « [...] La note des suppléments m'a particulièrement surpris, car pour des travaux de 45.000 frs, vous arrivez à un supplément de 40.000 frs. Aussi je vous propose de procéder à un mesurage des travaux effectués. [...] ».

21 A.Fr.B.Fr., dossier 1290, Arville. Copie au carbone non signée, datée du 13 juillet 1955, d'une lettre de Fr. B. à la comtesse Guillaume de Liedekerke.

Dans ses dossiers figurent de nombreux documents attestant ce souci, par exemple :

- la copie d'une lettre adressée en février 1952 par Fr. Bonaert au chef du Bureau Technique Provincial de la Province de Namur dans laquelle il estime ne pas pouvoir « confier à la soumission publique [...] la reconstruction du château de Rivière, travail qui demande à être exécuté avec beaucoup de soins, puisque nous récupérons toutes les pierres de taille [...], travail soigné qui demande de concilier l'esthétique ancienne avec la technique moderne »²² ;
- le dossier du même château de Rivière (qui a été reconstruit) contient aussi une description des travaux de démolition du château dans laquelle Fr. Bonaert précise, en préambule, que les « démolitions se feront avec le plus grand soin, afin de préserver les voûtes des caves, et de récupérer le plus de matériaux possible [...] »²³ ;
- un bordereau des prix unitaires relatifs à la « transformation des dépendances [du château de Waulsort] en habitation » qui précise, sous le point I. Démolitions, A) menuiseries : « démonter menuiseries avec soins – numérotage et mise en dépôt » et, sous le point I. B) Maçonneries : « démolitions faites avec précautions pour récupération maximum de matériaux »²⁴ ;
- au château de Thieusies, en 1955, 25.500 frs²⁵ ont été économisés lors de travaux de démolition et de reconstruction de garages grâce à la récupération de 15.000 briques et au emploi d'une partie des toitures²⁶.

Outre la récupération – et le emploi – de matériaux provenant du château qui faisait l'objet de travaux, Fr. Bonaert a saisi plusieurs occasions de réutiliser des éléments originaires d'ailleurs : par exemple, une cheminée provenant de l'« ancienne tour de Corbais »²⁷ et des dalles en pierre provenant du château de Waulsort ont été installées à la tour de Moriensart²⁸. Une « Note

22 A.Fr.B.Fr., dossier 1213, château de Rivière, copie au carbone d'une lettre de Fr. B. à M. Donneux, « chef du B.T.P. », le 28 février 1952.

23 A.Fr.B.Fr., dossier 1213, château de Rivière, « Château de Monsieur de Pierpont de Rivière. Travaux de démolition du château », copie au carbone, 23 janvier 1952, p. 1.

24 A.Fr.B.Fr., dossier 1152, château de Waulsort, copie au carbone sur papier à lettre à en-tête « Max Thiran – Entreprises générales – Warnant (Yvoir) » d'un bordereau des prix unitaires pour la transformation des dépendances en habitation, non daté [1948], p. I et II.

25 D'après une table d'équivalence communiquée par la Banque nationale, cette somme équivalait approximativement à 4.600 € de 2012.

26 A.Fr.B.Fr., dossier 1268, Thieusies, duplicata d'une lettre dactylographiée adressée par l'entrepreneur Jules Frise (de Soignies) à Fr. B., le 15 juin [1955], paraphée.

27 A.Fr.B.Fr., dossier 1183, Moriensart, brouillon de lettre dactylographiée de Fr. B. [à Mme Fabry], 3 février 1950 ; lettre manuscrite de Mme Fabry à Fr. B., 19 février 1950 ; copie carbone non signée d'une lettre dactylographiée de Fr. B. à Mme Fabry, 28 février 1950.

28 A.Fr.B.Fr., dossier 1183, Moriensart, copie carbone non signée d'une lettre dactylographiée de Fr. B. au baron Gericke d'Herwynen, 10 août 1950.

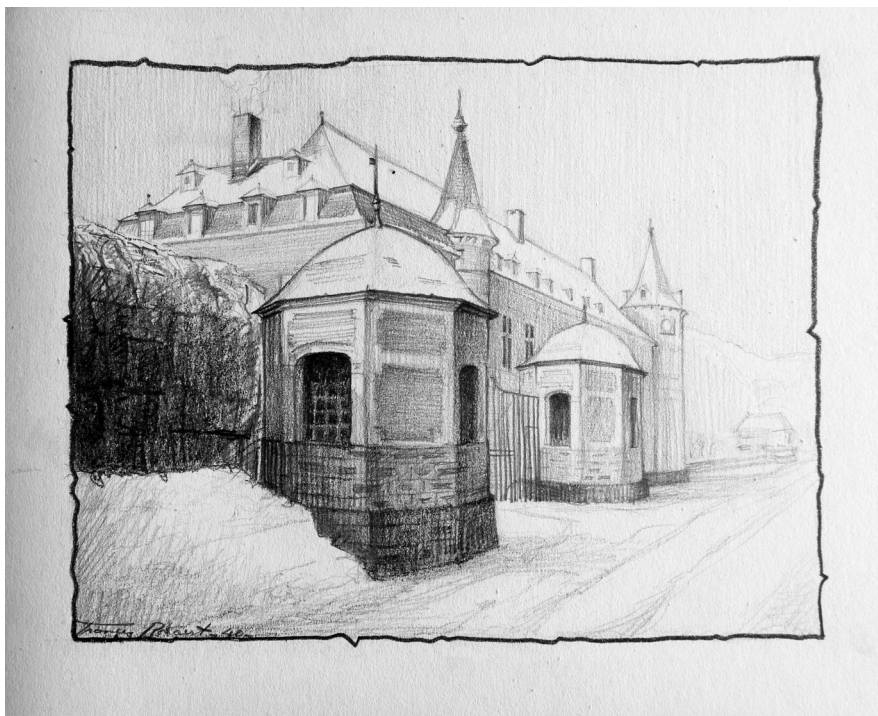


Fig. 2 – L'entrée et la façade à Meuse du château de Freÿr.
Dessin de Francis Bonaert, 1940 (Freÿr, Archives Fr. Bonaert).

concernant les travaux d'Emmaüs » fait mention d'une « visite du 22/12/ [19]56 à A. Van den Haute, château d'Hembise à Cambron-St-Vincent » (château incendié durant la 2^e guerre mondiale et dont il ne restait, en 1975, que les fondations et quelques ruines²⁹). Cette note précise que « les cinq colonnes situées vers l'entrée conviendront parfaitement[,] bien que l'une ait eu un éclat et qu'une autre semble avoir souffert de la chaleur dégagée par l'incendie. Le propriétaire a marqué son accord pour le prix de 500 frs par colonne, prix qui comprend également les arcades et surtout les gros blocs entre les colonnes lesquels pourraient servir de marches pour la véranda. »³⁰. Il reste donc à vérifier si ces colonnes, arcades et blocs ont bien été replacés au château d'Emmaüs, à Loppem.

29 Le Patrimoine Monumental de la Belgique, vol. 4, Liège, 1975, p. 110.

30 A.Fr.B.Fr., dossier 1349, van Caloen [Château « Emmaüs » à Loppem], Note concernant les travaux d'Emmaüs, 1 page dactylographie, paraphée et datée du 24 décembre 1956.

Contenu : documents illustrés

Les documents illustrés comprennent des plans de divers types, des croquis, des esquisses, quelques photographies prises par Francis Bonaert, quelques coupures de magazines ainsi qu'une reproduction photographique d'une gravure représentant le château de « Wuust-Wezel » ; j'ai également trouvé des plans de deux autres architectes, Albert Rosenboom³¹ et Alph[onse] Collard³² ainsi que plusieurs plans non signés (ni datés)³³.

Un certain nombre de plans et presque tous les croquis et esquisses ne sont pas datés.

L'examen sommaire des documents illustrés a déjà révélé que Francis Bonaert faisait preuve de minutie lorsqu'il dressait ses plans ; il a même été jusqu'à dessiner certains éléments décoratifs à l'échelle 1/1, par exemple un détail d'une balustrade Directoire en fer forgé³⁴, une entrée de serrure³⁵, des pentures³⁶ et un porte-manteau³⁷ ; à l'échelle 1/2, un décor en fer forgé³⁸ ou encore, à l'échelle 1/10, le détail d'un épi central et une girouette³⁹.

Autres documents

À Freÿr, à côté des dossiers proprement dit, dans la même fameuse soupente, j'ai aussi découvert plusieurs plans de l'architecte Simon Brigode, quelques maquettes de Bonaert non identifiées (plutôt des villas) et un cahier de dessins signés par Bonaert. Ces derniers n'apprennent pas grand-chose si ce n'est que Fr. Bonaert disposait d'un joli coup de crayon et qu'il s'intéressait aussi à l'architecture d'intérieur, en tout cas au mobilier⁴⁰. L'analyse des autres croquis, légués par Fr. Bonaert à la CRMS en même temps que ses plans, nous en apprendra peut-être plus.

31 A.Fr.B.Fr., dossier 1134, Boisseilles, plan d'un chenil dressé le 14 mai 1922 ; plan de l'aménagement des entrées vers la ferme, dressé le 20 juin 1922 ; plan de la réfection de la loggia, dressé le 5 septembre 1928.

32 A.Fr.B.Fr., dossier 1200, Waulsort, plans de transformation dressés le 19 et le 24 septembre 1925.

33 A.Fr.B.Fr., dossier 1200, Waulsort.

34 A.Fr.B.Fr., dossier 1134, Boisseilles, 24 décembre 1945.

35 A.Fr.B.Fr., dossier 1183, Moriensart, F. 12, 8 août 1950.

36 A.Fr.B.Fr., dossier 1183, Moriensart, F. 10, 12 juin 1950.

37 A.Fr.B.Fr., dossier 1349, van Caloen [Château « Emmaüs » à Loppem], F. 3, non daté [1957].

38 A.Fr.B.Fr., dossier 1290, Arville, F. 16, non daté.

39 A.Fr.B.Fr., dossier 1355, Duras, Feuille D1, non daté.

40 Ce cahier comprend cinq feuilles de dessins de mobilier Louis XV, Louis XVI, Directoire et Empire.

Avant de passer à la conclusion, j'ai constaté que Bonaert avait parfois joué le rôle d'architecte d'intérieur, notamment au château de l'Ast, en Flandre, dont il a conçu et dessiné certains éléments décoratifs (bibliothèque, escalier,...) ; le propriétaire, ravi, a écrit à Fr. Bonaert qu'il avait « d'indéniables talents de décorateur »⁴¹.

Conclusion

Minutieux à la table à dessin et lorsqu'il établissait des métrés descriptifs, juste, soucieux de récupérer tout matériau réutilisable, Francis Bonaert avait aussi un « côté artiste » : après ses humanités, il souhaitait embrasser la carrière de metteur en scène, ce qui a été refusé par son père qui considérait cette activité comme un métier de « perdition »⁴² ; « au vu de mes bons résultats en dessins et grâce à mes goûts artistiques »⁴³, dit Fr. Bonaert, ce dernier choisit alors d'étudier l'architecture. Ce côté artistique (dont témoignent amplement la qualité de ses dessins et croquis et, surtout, de ses très nombreuses photographies), le fait que le contenu des dossiers ne soit pas toujours parfaitement classé et qu'il y manque un certain nombre de pièces ainsi que le fait que les dossiers contiennent plusieurs lettres et télégrammes de rappel, pourraient m'inciter à penser que Francis Bonaert s'est – nettement – moins distingué par son côté administratif que par ses qualités artistiques et architecturales.

Si ce constat se confirme, peut-être pourrai-je en conclure, à la fin de mes recherches, que le patrimoine en est sorti « gagnant », ce qui est le plus important, et de loin...

Abréviations dans les notes :

A.Fr.B.Fr. = Archives Francis Bonaert, château de Freÿr

Fr. B. = Francis Bonaert

41 A.Fr.B.Fr., dossier 1364, de Gerlache [château de L'Ast ou Den Ast], lettre manuscrite de Gaston de Gerlache de Gomery à Fr. B., le 21 juillet 1959, recto.

42 F.-E. de Wasseige et E. d'Hennezel, « Rencontre avec Francis Bonaert », *op. cit.*, p. 5 ; entretien avec Fr. B., 18 septembre 2011.

43 Idem.

LA GRAVURE SUR ARMES AUJOURD'HUI : TECHNOLOGIES NOUVELLES, PRATIQUES ANCESTRALES

Philippe JORIS

Les armes à feu portatives, d'abord à usage militaire, se répandent en Europe dans le courant du 14^e siècle. Leur usage à la chasse est attesté dès 1500 mais est sans doute antérieur. La décoration des armes civiles se développe vers la même époque et suit les grands courants qui déterminent les arts décoratifs¹.

Les armes à feu de chasse telles que nous les connaissons aujourd'hui acquièrent l'essentiel de leur aspect dans le dernier quart du 19^e siècle. Le rôle des armuriers anglais est déterminant dans cette genèse : ils mettent au point des systèmes se prêtant à la prémécanisation et le décor des armes du continent va s'inspirer pour l'essentiel des types de gravure² en vogue Outre-Manche. Si le fusil à chiens extérieurs subsiste, c'est le modèle hammerless (sans chiens extérieurs) qui s'imposera. En 1875, les armuriers Anson & Deeley produisent le premier hammerless vraiment pratique, son mécanisme se logeant à l'intérieur de la bascule. Les carabines à verrou apparaissent dans les années 1860-1880, les fusils et carabines semi-automatiques vers 1900. Les canons doubles sont habituellement juxtaposés en table, une pratique courante dès le 18^e siècle. Dans les années 1920, les canons superposés reviennent à la mode : le superposé Boss est breveté en 1909. Le fusil le plus connu de ce type est celui mis au point par John M. Browning, apparu vers 1930. Aujourd'hui, armes à canons juxtaposés et superposés cohabitent, selon le mode d'acquisition de la cible que l'on préfère ou selon qu'on est sensible à l'élégance de l'un ou de l'autre³.

1 C. Gaier et P. Sabatti, *Les plus belles gravures d'armes de chasse*, Paris, Hatier, 1998

2 Le terme générique de « gravure » s'emploie, ici comme dans le langage courant, pour désigner les diverses techniques mises en œuvre dans la décoration des armes

3 Gaier et Sabatti, *op. cit.*, p. 20-21

LES TECHNIQUES DE GRAVURE

Techniques traditionnelles

La gravure demeure la technique la plus répandue. Le graveur sur armes travaille le plus souvent debout face à son banc de graveur surmonté d'un bac à lumière. Cette position libère les épaules et les bras mais elle est pénible. La pièce à graver est maintenue dans les mâchoires d'un étau à pied, tournant, dont on peut régler la hauteur. Le graveur doit interrompre régulièrement son travail pour faire pivoter l'étau vers son champ d'action et poursuivre la gravure.

Pour effectuer les incisions dans le métal, le graveur utilise soit le burin et le marteau, soit l'échoppe poussée par la seule force de la main et reconnaissable à son manche en forme de champignon. Le tracé donné par le burin est profond et incisif ; l'échoppe trace des sillons peu profonds. Plusieurs affûtages d'outils sont possibles selon le résultat recherché. Le graveur doit, en raison de la dureté du matériau qu'il travaille, réaffûter régulièrement son outil sur une pierre *ad hoc*. D'autres instruments interviennent à des degrés divers : la pointe sèche, le poinçon, le ciselet, le relevoir, le hachoir, le planoir, le matoir, le brunissoir, le compas, des limes, la fourchette, la roulette...

Des techniques de gravure, la plus courante est la taille-douce ; c'est la plus simple mais aussi la plus difficile : « elle consiste, par des traits et des ombrages légers, à rendre toutes les nuances du tracé et de la perspective et même à donner l'illusion du relief »⁴. La gravure à fond creux, équivalent de la taille d'épargne, dégage les motifs en relief. Ceux-ci peuvent être ensuite gravés ou modelés. La ciselure est une manière de sculpture du métal, allant du bas-relief à la ronde bosse. Un usage particulier de l'échoppe est la gravure point par point (*bulino*). Cette technique est apparue en Italie dans les années 1970. C'est le graveur italien Firmo Fracassi (1939-) qui a popularisé cette technique particulière d'usage de l'échoppe qui donne des résultats d'une étonnante finesse⁵. Son style a influencé les graveurs de tous les pays. Fracassi affûte ses outils de manière très effilée, avec une inclinaison de 60 à 70 degrés, de manière à inciser dans le métal des lignes de plus en plus courtes qui finissent par se réduire au point. Le procédé est fastidieux mais il permet de réaliser des effets d'ombre et de lumière

4 Gaier et Sabatti, *op. cit.*, p. 23-24

5 Gaier et Sabatti, *op. cit.*, p. 126-129 ; B. Hands, *An American Engraver in Italy*, publié en mars 2007 sur *Engraving Forum.com*

qui, en jouant sur la profondeur des points, donnent à la gravure un aspect tridimensionnel. Cependant, il arrive que l'on distingue à peine la gravure tant elle fine, légère...et fragile⁶.

L'incrustation de métal précieux dans l'acier demeure appréciée. Les sillons tracés dans le support sont élargis en queue d'aronde ; les fils d'or ou d'argent sont enchâssés dans les rainures où ils sont retenus par le biseau créé précédemment. Le fil peut être arasé à la surface ou laissé en léger relief. Si on souhaite réaliser des incrustations de surface plus importante, on peut soit enchâsser des fils dans des sillons mitoyens, fils qui, une fois écrasés, donneront l'impression d'une surface continue, soit travailler le fond de manière de manière à ce que les aspérités qu'on y ménage retiennent les fils de métal précieux refoulés côte à côte. On peut aussi placer dans la cavité un sujet découpé à dimensions⁷.

Nouvelles techniques

Les procédés décrits jusqu'ici constituent la base du métier de graveur sur armes. Loin de stagner dans le conservatisme, les graveurs ont appris pendant ces cinquante dernières années, à tirer parti des nouvelles technologies, adoptant de nouveaux outils qui facilitent le travail voire rendent possibles des résultats inédits. Le recours à la machine était naturellement inévitable. La machine la plus simple est le pantographe, dont l'usage n'est pas récent et dont on ne saurait prétendre qu'il représente le dernier cri des techniques de pointe. La nouveauté se trouve dans son pilotage par ordinateur. Le modèle le plus souvent rencontré est le *Gravograph* ; l'électronique ici prend le relais pour effectuer le transfert sur la pièce à graver d'un motif stocké dans la mémoire de l'ordinateur : il peut s'agir d'une simple mise en place ou d'une véritable gravure. Cette technique est particulièrement utile lorsqu'il faut traiter des motifs récurrents. Par ailleurs, le projet de gravure lui-même n'est plus nécessairement dessiné à la main. Les logiciels de retouche photo et de conception graphique permettent la combinaison à l'écran des éléments constitutifs du motif à graver. L'Internet est devenu aujourd'hui un lieu de rencontre privilégié pour les graveurs du monde entier : chacun y montre ses réalisations, on y échange trucs et astuces...Un univers virtuel, constamment mis à jour et particulièrement développé aux Etats-Unis.

6 Firmo Fracassi, autodidacte, maîtrise parfaitement toutes les techniques de gravure et accorde une importance fondamentale au dessin. Sa fille Francesca (1975-) aujourd'hui le seconde.

7 Gaier et Sabatti, *op. cit.*, p. 22-31

L'invention de l'échoppe pneumatique constitue un autre apport d'importance⁸. Cet instrument fut mis au point aux Etats-Unis dans les années 1970 par les graveurs John Rohner et Don Glaser : le *GraverMeister*, fabriqué par la firme GRS (Emporia, Kansas) et actionné par une pompe à vide. Apparut ensuite le *NgraveR* (devenu ensuite *le MagnaGraver*), mis au point par Ray Phillips et qui fonctionne avec un moteur électrique.

Suivirent d'autres modèles, à air comprimé (*GraverMach*, *GraverMax*), jusqu'aux perfectionnements apportés par Steve Lindsay après 2001. *GRS* et *Lindsay Tools* (Kearney, Nebraska) sont aujourd'hui les principaux fabricants. Depuis lors largement adoptée, l'échoppe pneumatique allège considérablement la tâche du graveur. La main forte, libérée, guide l'outil ; celui-ci fonctionne comme un micro-marteau pneumatique, l'air comprimé actionnant une masselotte incluse dans la poignée ; cette masselotte frappe à fréquence élevée l'outil de coupe monté sur l'échoppe, délivrant des impacts dont la puissance et la fréquence de frappe sont contrôlables.

Les premiers modèles étaient commandés par une pédale ; Steve Lindsay a par la suite mis au point une échoppe dont la force de frappe est régulée par la pression de la paume du graveur : le *PalmControl AirGraver*⁹.

Grâce à cet engin, le graveur peut désormais travailler assis. L'étau à pied laisse généralement la place à l'étau à boule, lesté par une sphère de métal qui pivote dans un collier fixe, ou à une plaque tournante. Le travail s'effectue fréquemment sous binoculaire¹⁰. Des gabarits spéciaux ont été mis au point pour obtenir à l'affûtage des formes de pointe précises. Le compresseur de l'*AirGraver* peut aussi actionner une fraiseuse à main, utile pour dégager rapidement les fonds. Certains lui préfèrent la méthode de l'eau forte. Le *Bulino* constitue évidemment l'antithèse de cette tendance. Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, la gravure des armes de luxe demeure un travail manuel dans son essence, dont la qualité dépend du talent du graveur et non du perfectionnement de son outillage.

Les techniques que nous venons de décrire sont réservées aux armes de luxe d'un certain prix, réalisées par les graveurs indépendants, travaillant seuls à domicile ou en petites structures (*Creative Art* en Italie par exemple) ou par les artisans employés au sein d'ateliers de personnalisation liés à des

8 On pourrait aussi bien parler de burin ou mieux encore de gravoir ; les Américains emploient le terme générique de « graver » car la poignée peut recevoir une grande variété d'outils de coupe. Chez nous, c'est le nom d'échoppe qui s'est imposé, sans doute à cause de la forme de la poignée.

9 R. Beile, *American Engravers : The 21st Century*, Minneapolis, Blue Book Publications, 2010, p. 32-37

10 Les graveurs italiens demeurent fidèles pour la plupart à la loupe et aux lunettes grossissantes

manufactures. Compte tenu de l'étroitesse du marché, les grands fabricants ont recours à des méthodes alternatives de décoration, susceptibles de conserver un prix de revient tolérable et un prix de vente abordable, tout en donnant aux armes de série un certain attrait sur le plan esthétique. Le décor, dans ce cas, est souvent plus sommaire et standardisé : une simple arabesque gravée à la molette ou au laser, un volatile doré par électrolyse, l'adjonction de plaquettes réalisées en sous-traitance, notamment par la firme italienne *Giovanelli* et terminées à la main¹¹. De plus en plus, on s'oriente vers des gravures au laser retouchées manuellement, souvent fort élaborées. Désormais les catalogues des fabricants indiquent clairement le type de gravure offert au client potentiel, alors qu'auparavant, il fallait souvent « lire entre les lignes » pour débusquer l'information¹².

La gravure à la machine n'est pas une nouveauté : dès le milieu du 19^e siècle, les barilletts des célèbres revolvers de Samuel Colt étaient décorés à la molette de scènes typiques de la vie américaine.

STYLES ET DÉCORS

Parmi les motifs qui peuvent être gravés sur une arme, on distingue d'une part les sujets, à savoir toute représentation un peu réaliste de personnages, d'animaux, etc., et d'autre part les ornements, le plus souvent inspirés du monde végétal et plus ou moins stylisés. Les sujets sont rarement seuls, contrairement aux ornements ; ceux-ci en effet soulignent les compositions et assurent des transitions harmonieuses entre les divers plans¹³.

Après avoir succombé pendant un demi-siècle à l'exubérance décorative de la période romantique et des styles « néo », la gravure sur armes se tourna vers l'Angleterre pour y puiser son inspiration. La sculpture des montures disparut pour laisser place à un sobre quadrillage. Ciselures et incrustations cédèrent le pas face à une gravure à volutes stylisées se greffant les unes sur les autres dite « gravure anglaise », agrémentée de bouquets, de rubans, plus rarement de sujets de chasse ; l'ensemble était de la plus grande sobriété et le décor demeurait discret sous la finition jaspée. D'ailleurs, selon F. Courally,

11 La *Bottega Incisioni Cesare Giovanelli*, qui a son siège à Gardone Val Trompia, où se concentre l'industrie armurière italienne, produit aussi bien des gravures réalisées à la main du meilleur niveau, que des pièces gravées à la molette, au laser, par photogravure ou électroérosion. Elle emploie environ 350 personnes et possède une petite école.

12 Le superposé Ellipse de la firme Caesar Guerini est décoré en partenariat avec Giovanelli. La carabine Browning présentée pour la première fois à l'IWA 2012 est également décorée en technique mixte de manière à conserver un prix de vente abordable

13 Pour un exposé complet de cette question, voir : Gaier et Sabatti, *op. cit.*, p. 76-103





Fig. 1 :
Fusil juxtaposé *Fratelli Rizzini*,
gravé et incrusté or par Mario Terzi.
Photo J. D. Julia.



Fig. 2 :
Fusil juxtaposé *The Herculean* de *Holland & Holland*.
Décor par Alan et Paul Brown, 1988.
Photo *Holland & Holland*.

la gravure remplit avant tout un rôle pratique : elle doit atténuer les reflets du soleil sur le métal poli et conserver à l'arme un aspect convenable après quelques années de service¹⁴.

Si l'Angleterre, tant sur le plan mécanique que sur le plan décoratif, était devenue la référence, l'influence des modèles du siècle précédent n'avait pas disparu. Des graveurs, tels Léon Lemaître à Liège, réduisaient la place faite à l'ornement pour mettre en valeur des sujets de chasse élaborés. Mais la prégnance du modèle anglais fut telle que l'Art nouveau est peu représenté, si ce n'est en Belgique. Des gravures « modernes » influencées par le cubisme ou l'Art déco verront le jour dans les années 1930, mais ces tentatives hardies n'emporteront jamais la faveur du public. Plus près de nous, les gravures de style contemporain sur des carcasses de fusil automatique resteront elles aussi des exceptions¹⁵. La gravure fut en outre victime de préjugés tenaces quant à son coût relatif¹⁶. Ainsi, figée dans ces paradigmes, concurrencée par les progrès de la machine, la gravure sur armes, sur le plan créatif, décline au cours du 20^e siècle. Un sursaut, en Europe, a lieu à la fin des années 1960 : le graveur italien Mario Abbiatico s'emploie inlassablement à la relance de la belle gravure d'armes de chasse dans son pays. Depuis la Péninsule, le dynamisme et les succès de l'école italienne, auxquels les étonnants travaux de Fracassi ont largement contribué, orchestrent une véritable résurrection de cet art. Les ouvrages écrits par Abbiatico¹⁷ lui-même popularisent cette renaissance. L'influence italienne, qui touche le monde entier, ainsi que la mise sur le marché de l'échoppe pneumatique seront les moteurs d'un spectaculaire renouveau.

Le 21^e siècle

On se trouve embarrassé lorsqu'il s'agit de cerner les grandes tendances de la gravure contemporaine. En matière de sujets, on y rencontre en effet un peu de tout, du plus classique au plus improbable : du faisan au dinosaure, en passant par les guerres napoléoniennes ou les acteurs de la série télévisée « Dallas » ! Les sujets de chasse cependant, choisis le plus souvent en fonction du type de gibier que l'arme est censée tirer, conservent une place

14 F. Courally, *Les armes de chasse et leur tir*, Paris, 1931, p. 232-233

15 C. Gaier, *Quatre siècles d'armurerie liégeoise*, Liège, 1976, p. 247-260

16 Courally, *op. cit.*, p. 232 : il cite la proportion de 10% pour une arme fine. Le plus souvent, on ne souhaitait pas dépasser le quart du prix de l'arme

17 M. Abbiatico, G. Lupi, F. Vaccari, *Grandi incisioni su armi d'oggi*, Bologne, Editoriale Olimpia, 1976 ; M. Abbiatico, *Modern Firearm Engravings*, Gardone Val Trompia, 1980

éminente¹⁸ ; s'y mêlent parfois des figures féminines. Le décor peut avoir un rapport direct avec le commanditaire, qui fera représenter son habitation, ses chiens favoris, son épouse ou sa maîtresse, plus rarement son portrait. Dans tous les cas, la technique du point par point, l'emploi virtuose de l'échoppe, les incrustations d'or de diverses tonalités, l'usage d'émaux même, donnent à voir des réalisations d'une grande qualité d'exécution (fig. 1). S'il ne semble plus y avoir de frein à l'imagination, la rançon de ces tours de force est parfois l'oubli de la qualité première d'une gravure : embellir sans dominer.

On pourrait consacrer tout un article aux armes commémoratives et autres commandes très spéciales, dont le « Broadlands Set » de *Holland & Holland*, gravé par les frères Brown et célébrant la vie de Lord Mountbatten est un exemple caractéristique. La grande firme londonienne s'est faite une spécialité de ces armes d'un luxe inouï¹⁹. Les ornements sont également des plus variés : la gravure anglaise conserve droit de cité, de même que les rinceaux et ornements végétaux de toutes tailles, voisinant avec des compositions plus géométriques. Face à ce qu'ils considèrent comme des fantaisies déplacées, certains amateurs prônent le retour à l'élégante simplicité du début du 20^e siècle.

L'Italie demeure aujourd'hui encore un centre actif et créatif. À côté des graveurs indépendants ou des petits ateliers, on trouve des entreprises telles que la *Bottega Incisioni Giovanelli*, qui s'investit dans l'enseignement et produit des gravures faites à la main et des pièces gravées à la machine. La firme Beretta emploie 17 graveurs sur son site, oeuvrant selon les méthodes traditionnelles. Le client peut néanmoins choisir de faire graver son arme par un graveur extérieur à la firme. Selon le décor, le travail demande 50 à 800 heures, parfois davantage ; le prix varie en conséquence. À côté de cette gamme de luxe, Beretta produit des armes plus simples, dont le décor est mis en place à la molette et achevé à la main. Les graveurs de grand talent foisonnent : Firmo Fracassi, Gianfranco Pedersoli, Giancarlo Pedretti, Mario Terzi, Manrico Torcoli...

En Belgique, l'atelier de gravure de la Fabrique Nationale (aujourd'hui Groupe Herstal), fondé en 1926 sous l'égide de Félix Funken et qui a compté jusqu'à 180 graveurs à la fin des années 1960²⁰, a disparu pour laisser la place au *Custom Shop* de Browning, qui emploie 20 personnes ; on y travaille

18 D'aucuns y voient une survivance des rites propitiatoires remontant à la préhistoire

19 Philippe Grifnée a gravé pour Holland & Holland en 1990 « The American Civil War Set of Four Guns ». L'étonnant "Fourten Rococo Gun", garni de ciselures sur fond d'or par les frères Brown en 1987, inaugurerait la "Classical Series" ; les mêmes ont réinterprété ce thème mythologique dix ans plus tard, cette fois pour Purdey

20 Gaier et Sabatti, *op. cit.*, p. 116

au burin et au marteau de la manière la plus traditionnelle. La plupart des fabricants d'armes liégeois ont disparu ; notons toutefois que la maison Lebeau-Courally emploie 3 graveurs. Deux graveurs belges indépendants ont acquis une renommée internationale : Philippe Grifnée (1952-2012) et Alain Lovenberg (1950-). L'un comme l'autre ont d'abord travaillé pour des armuriers liégeois avant d'oeuvrer pour les plus grandes maisons anglaises. La Belgique est un des rares pays disposant d'une école où s'enseignent les métiers de l'armurerie. Fondé en 1897, cet établissement jouit d'une renommée internationale et accueille des élèves du monde entier. Dans les pays où il n'y a pas d'école de ce type, les graveurs acquièrent leur formation chez un maître.

En France, bien que Christian Freycon (1931-1994) ait remis à l'honneur une gravure de haut niveau, les artisans français semblent avoir du mal à sortir du cadre local, en dépit de la qualité de leurs travaux. L'Allemagne et l'Autriche entretiennent un style traditionnel caractéristique : ciselure, gravure en relief, ornements végétaux, sculpture du bois. En Autriche, les armuriers de Ferlach se sont organisés en coopérative ; cette ville possède également une école technique renommée. Il y a désormais aussi une école à Sühl en Allemagne.

L'Angleterre peut s'appuyer sur sa prestigieuse tradition en matière d'armes de grand luxe. Si la gravure *Rose and Scroll* figure encore dans les catalogues des fabricants, les Anglais ont été fortement influencés par la technique italienne. La Grande-Bretagne compte quelques graveurs de premier plan, tels Philip Coggan (1948-) qui excelle dans le rendu des personnages, Kenneth Hunt (1935-), secondé par son fils Marcus, renommé pour sa maîtrise du haut relief et de l'incrustation²¹, les frères Alan (1950-) et Paul (1954-) Brown (fig. 2). La mode y est aussi aux chimères, en fond creux et légèrement modelées²². Il faut enfin saluer le dynamisme des graveurs américains, autodidactes pour la plupart. On rencontre chez eux une grande diversité de styles : gravures selon le modèle américain traditionnel, styles germaniques ou victoriens, gravures à la façon européenne. Les Américains considèrent leurs travaux comme une synthèse du meilleur des styles internationaux. Les contacts par les forums sur Internet y sont particulièrement développés²³.

21 Les fonds sont dégagés à l'acide selon la méthode de l'eau-forte ; Barry Lee Hands l'a employé également dans son « Buffalo Jump »

22 Pour un panorama complet de la gravure anglaise : TATE, Douglas, *British Gun Engraving*, Long Beach, Safari Press, 2000

23 R. Beile, *op. cit.* en livre un bel aperçu.

Au cours des cinquante dernières années, on a donc assisté à un renouveau de la gravure sur armes et celle-ci être de plus en plus considérée et appréciée comme un art à part entière. Les clients traitent le plus souvent directement avec les grands maîtres, dont les listes d'attente peuvent atteindre six années. Alors qu'autrefois les graveurs étaient pour la plupart des tâcherons anonymes, les maîtres d'aujourd'hui sont en quelque sorte des vedettes : toute arme gravée par eux acquiert une plus-value certaine et devient un objet de collection recherché²⁴.

L'attachement à l'intervention manuelle pour les armes d'un certain prix persiste et persistera sans doute encore longtemps. Toutefois, dans le domaine de la gravure sur armes, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus : les gravures à la machine vont, n'en doutons pas, continuer à s'améliorer et déjà, il n'y a de place que pour les graveurs les plus talentueux²⁵.

24 *Purdey Gun and Rifle Makers*, Londres, s.d., p. 16

25 S. Stautenas, *La gravure sur armes de chasse contemporaine*, dans *Le Musée d'Armes*, n° 78, 1994, p. 1–8. L'article ne rend pas justice à son excellent mémoire de licence inédit : *De Hedendaagse Jachtwapengravure in Europa*, Gand, 1993

L'ÉMERGENCE DES FEMMES DANS L'ART VIDÉO EN BELGIQUE DE 1970 À 1990

Laurie PIRET

1. Introduction

L'implication spécifique, active et parfois subversive des femmes dans l'histoire de l'art vidéo internationale fait l'objet de nombreuses études, publications, expositions et conférences et ce, depuis le développement du médium durant les années 1970. Cet exposé s'inscrit pleinement dans la continuité de ces recherches en proposant une brève approche de la scène vidéaste belge. La première partie sera consacrée aux origines de cette nouvelle visibilité acquise par les femmes dans la sphère artistique, et dans celle de l'art vidéo en particulier. De manière plus originale, la seconde partie sondera la scène vidéaste belge de 1970 à 1990 afin de déterminer une éventuelle investigation des femmes dans ce nouveau médium. L'influence consciente ou non, des idées féministes de l'époque sur certaines artistes sera mise en exergue dans de brèves analyses d'œuvres, dans la troisième partie.

2. L'émergence des femmes dans la sphère artistique et plus particulièrement dans l'art vidéo.

Depuis le milieu des années 1960, les femmes commencent à s'organiser et à se faire entendre à travers ce qu'on appelle actuellement la « seconde vague féministe » qui se prolonge dans les années 1970. L'heure n'est plus aux revendications axées sur l'obtention des droits civiques mais bien sur l'émancipation des femmes, symbolisée par la réappropriation de leur corps et du droit d'en jouir. Elles vont se battre pour le droit à la contraception et à l'avortement, remettre en question la place des femmes dans la société et dénoncer les représentations féminines extrêmement stéréotypées, véhiculées, entre autres, par les mass médias.

Les préoccupations féministes vont trouver un important retentissement dans le monde de l'art. En effet, la société artistique, régie par le sexisme est très peu enclin à la reconnaissance des femmes artistes. Théoriciennes de l'art, critiques, plasticiennes vont très tôt jouer un rôle dans la valorisation de

la femme et de la femme artiste¹. Elles rejoignent les critiques féministes de l'époque, notamment concernant la place à laquelle elles sont assignées dans la société, et mettent en lumière le double sexisme qui règne dans le monde de l'art. Double sexisme qui s'exprime à travers l'occultation des femmes dans l'Histoire de l'art mais également à travers les représentations féminines extrêmement codifiées, stéréotypées et réductrices que l'on retrouve dans l'art. La femme est présente en tant qu'objet-modèle, nue et silencieuse, servant la cause du peintre et jamais en tant qu'artiste.

Aux États-Unis, un mouvement artistique féministe va s'organiser autour de ces concepts érigés en véritable doctrine. Artistes et théoriciennes collaborent ensemble et vont poser conjointement une réflexion sur leur travail². En Europe, cette mouvance ne sera pas aussi institutionnalisée. Cependant, on voit clairement émerger des artistes et des collectifs qui mènent des actions féministes et s'organisent pour acquérir une nouvelle visibilité.

En opposition au sexisme présent dans la sphère de l'art, certaines artistes vont vouloir créer un nouveau langage détaché de tous les principes et jugements artistiques régis alors par les hommes. Elles entendent rayer toute filiation avec l'histoire ancienne pour créer leur propre histoire, entrer dans une ère nouvelle, une « année zéro »³. C'est donc naturellement que de nombreuses artistes vont se tourner vers des pratiques artistiques nouvelles telles que la performance, l'installation ou la vidéo qui leur offrent la possibilité de s'épanouir sur un terrain encore vierge, dépourvu de toute tradition artistique⁴.

Cette volonté de se détacher de l'art conventionnel, va entrer en écho avec d'autres idées émergentes. En effet, durant les années 1960, l'heure est à la révolution et à l'expérimentation. Certains artistes comme ceux du mouvement Fluxus, veulent faire éclater les codes traditionnels de l'art. Ils revendiquent une autre façon de faire de l'art, avec d'autres moyens d'expression. En d'autres termes, ils veulent démystifier l'art en le rendant plus accessible et moins élitiste. Ils vont s'emparer de nouveaux outils, moins nobles pour déconstruire ces conventions régissant les représentations artistiques. C'est dans ce courant d'idées et en opposition à la télévision que

1 Citons parmi celles-ci la critique Linda Nochlin et son célèbre article « Why Have There Been No Great Women Artists ? » qui paraît dans la revue d'avant-garde « Artnews » en 1971. (L. NOCHLIN, "Why Have There Been No Great Women Artists ?" *ARTnews*, 69 (1971), p. 22-39.)

2 A titre exemple, Judy Chicago et Miriam Schapiro fonde en 1971 le premier programme d'études féministes en art : le « Feminist Art Program » à la « California Institute of the Arts ».

3 C. Gonnard, E. Lebovici, *Femmes artistes, artistes femmes, Paris, de 1880 à nos jours*, Paris, 2007, p. 308.

4 F. Lienard, « Une traversée d'un siècle de femmes, *L'art même*, 10, Bruxelles (1997), p. 10.

va naître l'art vidéo en 1963, sous l'impulsion de Nam June Paik et de Wolf Vostell, tout deux participant au Mouvement Fluxus⁵.

C'est notamment grâce à l'art vidéo que les femmes vont se distinguer dans la sphère artistique. En effet, l'avènement de cette nouvelle technique coïncide tout particulièrement avec les recherches des artistes, désireuses d'émancipation et de reconnaissance. Les caractéristiques intrinsèques du médium vont d'emblée les séduire : c'est une pratique résolument neuve, dépourvue de tradition et qui ne nécessite par conséquent, aucun référent, aucun « modèle à suivre » toujours décliné au masculin. Ce médium, reproductible à l'infini, déconstruit le principe de chef d'œuvre, symbole absolu de l'Art, associé au système patriarcal. La multitude de combinaisons possibles, plus maniables et moins onéreuses que celles du cinéma, encourage les femmes à formuler les nouveaux concepts qu'elles veulent transmettre⁶. Mais ce médium inédit et accessible à tous, les séduit également par son caractère autonome. En effet, elles vont pouvoir concevoir entièrement une production, réaliser, monter. En bref, contrôler l'ensemble du processus car aucun producteur, réseau de diffusion n'est nécessaire pour valider leur création au préalable⁷. La vidéo est également être le support idéal de leurs revendications : légère, contestataire, elle est de toutes les manifestations et se dresse face aux inégalités.

La reconnaissance des femmes dans l'art vidéo est prise très tôt en considération par le milieu artistique. Dès 1972, les premiers festivals de vidéo de femmes sont organisés. Cette année là, Susan Milano met sur pied à la « Kitchen » à New York, le premier festival annuel de vidéo de femmes, « First Annual Women's Video Festival »⁸. De nombreux festivals suivent le pas, et ce, à travers le monde. Des collectifs de vidéastes se forment dans les années 1970. Ces groupes militants, mixtes ou strictement féminins, créent et diffusent les œuvres des femmes. La France n'échappe pas à cette mouvance et les collectifs de femmes se multiplient. On retrouve entre autre, « Vidéo Out » avec la pionnière Carole Roussopoulos, « Cent Fleurs », « Vidéa » ou encore « Les muses s'amuse » qui deviendront plus tard « Les Insoumuses »⁹. Des organes de production sont également créés pour soutenir

5 F. De Merédieu, *Arts et Nouvelles technologies, Art vidéo, art numérique*, Paris, 2005, p. 59.

6 U. Rosenbach, « La vidéo comme outil d'émancipation [1963-1982], *La vidéo, entre art et communication, Guide de l'étudiant en art*, N. Magnan (dir.), Paris, 1997, p. 71.

7 M. Rush, *L'art vidéo*, Londres-Paris, 2007, p. 147.

8 R. Berger « L'art vidéo, Défis et paradoxes », *Artists' Video Tapes*, M. Baudson (dir.), Bruxelles, 1975, p. 6.

9 F. Dumont, *Femmes et art dans les années 1970, « douze ans d'art contemporain » version plasticiennes, une face cachée de l'histoire de l'art, Paris, 1970-1982*, Université de Picardie/Jules Verne, Faculté de Philosophie et Lettres, Thèse de doctorat d'histoire de l'art, sous la dir. L. Bertrand Dorleac, 2003, p. 191.

les femmes qui veulent se lancer dans la vidéo tel que le « Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir » à Paris. Ce dernier prend en charge la production de nouveaux films et œuvre également à la sauvegarde, à la transmission et à la valorisation du patrimoine audiovisuel concernant l'histoire des femmes¹⁰. Dès lors, de nombreuses femmes vont se faire connaître internationalement pour leur participation à l'art vidéo. Et une multitude de ces artistes utilisent la vidéo pour dénoncer les injustices entre les sexes. Citons parmi elles : Martha Rosler, Dara Birnbaum, Joan Jonas, Ulrike Rosenbach, Pipilotti Rist, etc.

3. L'implication des femmes dans la scène vidéaste en Belgique de 1970 à 1990

En Belgique, l'art vidéo apparaît en 1970 et se développe durant une vingtaine d'années passant par différentes générations d'artistes. De nombreuses femmes belges vont se distinguer à travers la vidéo tant sur la scène nationale qu'internationale. On doit l'une des premières bandes vidéo en Belgique à Lili Dujourie en 1972 avec son œuvre « Hommage à (I-IV) ». Le travail de Dujourie fait très tôt œuvre de référence et ouvre la voie à des jeunes vidéastes. On recense pas moins d'une vingtaine d'artistes pratiquant la vidéo de manière professionnelle de 1970 à 1990. Ces artistes sont relativement bien représentées dans les expositions nationales d'art vidéo en comparaison à la présence des femmes dans les musées ou biennales¹¹. Certaines vont même bénéficier d'expositions monographiques comme Marie Delier, Lili Dujourie, etc. D'autres vont s'accorder la confiance de galeries telle qu'Anne Mie Van Kerckhoven, représentée depuis 1982 par Zeno « X Galery » à Anvers et depuis 1999 par La Galerie Barbara Thumm à Berlin. Certaines jouissent même d'une grande reconnaissance à l'étranger : Marie André reçoit le premier Prix de Locarno pour son œuvre « Galerie de Portraits » en 1982 ; Marie-Jo Lafontaine est invitée à la Documenta de Kassel en 1987 avec son installation vidéo « Les Larmes d'Acier ».

10 F. Leleux, « Pourquoi un festival spécifique aux femmes », *Femmes cathodiques, Festival international vidéo*, Paris, 1989, p. 7.

11 Maria Antoniette Trasforini estime que la proportion de femmes présentes à la Biennale de Venise de ses débuts jusqu'en 1995, est de l'ordre de 10 à 15 %. Ce qui est encore relativement important quand on sait que les Guerrilla Girls annoncent une présence féminine inférieure à 5% dans les sections d'art moderne des musées américains en 1989. (M.A. Trasforini, « Du Genre au talent ; quel genre pour l'artiste ? », *Cahier du Genre, Féminisme(s). Recomposition et mutation*, hors série (2006), p. 113-133.)

La Belgique n'échappe donc pas au phénomène d'émergence de femmes à travers l'art vidéo. Cependant, il s'agit toujours de recherches artistiques individuelles. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis ou même en France, il n'existe en Belgique aucun collectif de femmes vidéastes ni organe de production qui leur sont consacré¹². De prime abord, il n'existe donc pas en Belgique de vidéos militantes qui dépendraient d'un courant d'idées féministes. Néanmoins, certaines artistes et certaines de leur œuvres véhiculent une critique face à la société patriarcale et aux représentations de la femme. L'influence des idées féministes se fait ressentir. Afin de déceler l'assimilation d'un regard critique, conscientisée ou non, nous aborderons trois artistes, contemporain de la révolution sexuelle, qui ont toutes débuté leur carrière dans les années 1970 et qui bénéficient actuellement d'une reconnaissance internationale : Lili Dujourie, Anne-Mie Van Kerckhoven et Marie-Jo Lafontaine.

4. Analyse de trois artistes : Lili Dujourie, Anne-Mie Vanckhoven et Marie-Jo Lafontaine :

Lili Dujourie (1941-) découvre l'art vidéo en 1970. D'emblée, le langage et les potentialités inhérentes à cette nouvelle technique la séduisent. Elle pratique une vidéo d'enregistrement d'actions qu'elle contrôle grâce à un moniteur. Elle exploite son propre corps comme sujet principal de ses créations vidéastes. Sa première œuvre « Hommage à (I-IV) » (1972), est une série de cinq vidéos où elle se filme entièrement nue, allongée sur des draps, changeant de positions de façon somnolente. Il ne s'agit pas d'un enregistrement d'actions sur le vif car un moniteur lui envoie constamment son image. Ces postures sont extrêmement conscientisées. En effet, elle les prend pour rappeler les représentations féminines des grandes peintures classiques. Lorsqu'elle replie ses bras sous son cou, elle fait référence à la Maja de Goya, lorsqu'elle présente la cambrure de son long dos, c'est une allusion à La grande Odalisque d'Ingres et lorsque, les jambes écartées elle exhibe son sexe, c'est un renvoi explicite à « L'origine du monde » de Courbet. L'emploi de la citation détournée fonctionne comme un moyen de déconstruction des stéréotypes féminins. Le fait de bouger de façon somnolente, semi consciente démontre l'intériorisation de ces représentations, de ces stéréotypes et qu'elle ne peut se déplacer qu'à travers eux¹³. Dujourie dénonce l'enfermement des

12 D'un point de vue plus général, aucun collectif de femmes artistes militantes ou non n'a été créé en Belgique.

13 L.T. « Lili Dujourie », *Wack ! Art and the Feminist Revolution*, Los Angeles, 2007, p. 23.

femmes dans ces images sclérosées. Elle révèle également l'unique place à laquelle la femme peut revendiquer : celle de modèle. Dujourie en tant qu'artiste mais également en tant que modèle, rend hommage à travers sa vidéo à toutes ces femmes que l'histoire de l'art a oubliées. Dujourie rejoint explicitement les idées des théoriciennes féministes. Toutes les vidéos qu'elle réalise entre 1972 et 1981 sont chargées de ces critiques. Et Dujourie ne se cache pas d'avoir rencontré de la misogynie dans le milieu artistique.

Anne-Mie Van Kerckhoven (1951-) découvre quant à elle la vidéo à la fin des années 1970. Ce médium la séduit car il permet de créer des œuvres résolument neuves sans se soucier des références à l'histoire de l'art. Depuis des années, Van Kerckhoven cultive aussi une fascination et une véritable esthétique pour les images de femmes issues de la pornographie soft. Elles va les insérer dans la quasi totalité de ses œuvres. Cet intérêt systématique pour les photographies de femmes nues, provient d'un événement particulier. En 1978, alors qu'elle travaille dans une entreprise spécialisée dans la détection d'ondes nuisibles, on lui demande de concevoir un dépliant présentant un nouveau produit détectant la radioactivité. À côté du produit on la prie de dessiner une femme en bikini, chose qui va la consterner. Cet événement l'amène ainsi à une réflexion sur l'omniprésence des femmes dans les mass médias et sur leur utilisation comme objet de marketing. Une idée va émerger chez Van Kerckhoven et qui dirigera son travail durant plus de vingt ans : si l'image de la femme peut vendre n'importe quoi, elle va l'utiliser pour vendre des idées abstraites, et des concepts philosophiques¹⁴. Son œuvre « Morele Herbewapening », créée plus tard en 1995, en est l'exemple. Elle y confronte de manière électronique des images pornographiques avec des notions abstraites, invendables et philosophiques. Elle illustre le corps féminin sexué en tant qu'objet consommable et dénonce le grotesque de la situation. Le fait d'utiliser hors contexte le langage de la pornographie annule sa qualité première, la séduction, et amène à une véritable déconstruction des clichés qu'il véhicule¹⁵. Preuve que les idées féministes ne circulent pas dans la sphère artistique belge, il faudra une dizaine d'années à Anne-Mie Van Kerckhoven pour conscientiser cette pratique et se pencher sur ces théories féministes.

Marie-Jo Lafontaine (1950-), assurément l'artiste la moins engagée dans des propos explicitement féministes, aborde pourtant dans ses œuvres les dimensions symboliques du genre masculin, créées par la société en fonction

14 C. Melin, « Dialogue », *Anne-Mie Van Kerckhoven, Nothing More Natural*, G. Sandguist (dir.), Cologne 2009, p. 54.

15 S. Van de Sompel, « A Sex and Technology Project », *Anne-Mie Van Kerckhoven, Beauty, therapeutic use of*, S. Van de Sompel (dir.), Anvers, 1999, p.11.

de la dichotomie féminin-masculin. La violence, la lutte, le rapport de force, le fantasme de domination masculin sont au cœur de sa pratique. L'image toute entière de l'homme dans les vidéos de Lafontaine est extrêmement masculinisée ; il est viril, musclé, tandis la femme est représentée tantôt de façon aguicheuse, tantôt en souffrance. On peut déceler une filiation avec les critiques féministes qui se portent également sur la dichotomie qui enferme la femme et l'homme dans des représentations et des conduites figées. Le thème est abordé dans l'une des premières œuvres vidéo de Marie-Jo Lafontaine : « La Marie-Salope » (1980). Il s'agit d'une vidéo extrêmement sensuelle, érotique. Avec des mouvements mécaniques continus, un engin à draguer se vide de son contenu dans la barge d'un bateau baptisé la Marie Salope. La bande son est rude : les bruitages sont assourdissants et martèlent. Si « La Marie-Solope » est un bateau de dragage, ce terme fait également référence à une femme de mauvaise vie ou une injure portée à une femme. On retrouve une symbolique masculine dans l'engin à draguer et féminine dans la barge du bateau. Il s'agit d'une mise en exergue de la répression misogyne des femmes et de leur sexualité. La société patriarcale attribue le terme de « salope » aux femmes qui multiplient les expériences sexuelles. Dans cette œuvre, ce terme est employé pour désigner la barge, qui va recevoir encore et encore les contenus de l'engin à draguer. Une fois plein, le bateau doit s'en aller. L'agressivité de la sexualité masculine est illustrée à travers les mouvements mécaniques affublés de sons rudes. Si Marie-Jo Lafontaine ne dénonce rien de façon explicite, elle nous propose, comme dans l'ensemble de son œuvre, une réflexion sur notre société, et sur la société patriarcale en particulier. Dans cette vidéo, c'est le droit des femmes à jouir de leur corps, de leur plaisir et de leur sexualité qui est abordé.

Conclusion

De nombreuses femmes belges se sont fait connaître sur la scène artistique nationale et internationale grâce à leur participation à l'art vidéo. Cependant, il n'existe pas d'organisation ou de collectif d'artistes qui aurait pu assurer leur visibilité, comme c'est le cas dans le monde anglo-saxon ou français. Les théories féministes qui ont poussé les femmes à se faire entendre sur la scène artistique, ne se sont donc pas cristallisées autour de groupements d'artistes. Mais ces vidéastes belges, contemporaines aux révolutions féministes et exerçant dans un milieu très masculinisé, ont été affectées d'une manière ou d'une autre par ces idées féministes. Pour preuve, certaines de leurs œuvres vidéo en témoignent.

L'ERREUR PHOTOGRAPHIQUE AU SERVICE DE L'ART CONCEPTUEL

François MAHEU

C'est à un travail d'approche de la connaissance de la photographie par l'erreur que nous avons décidé de nous livrer. Postulons que l'erreur et la photographie sont intimement liées et que l'étude de l'erreur va nous permettre d'avancer dans la connaissance du médium. Après nous être intéressé à la nature de la photographie ratée¹, nous attirerons l'attention sur la place de l'erreur photographique dans l'art conceptuel. Pour cela, nous nous pencherons sur l'œuvre de deux artistes conceptuels de tradition différente (l'un est anglais, l'autre est américain). Il s'agit de John Hilliard et de John Baldessari. Ils présentent tous les deux une réflexion sur leur art par le biais de la photographie ratée.

Qu'est-ce qu'une photographie ratée ? Avant d'aller plus loin, une réflexion sur la sphère de production de l'erreur s'impose. Il existe deux types de ratage : la photographie ratée peut être produite de manière volontaire ou accidentelle. La production volontaire d'une photographie ratée fait suite à une préconception et est le résultat d'une volonté. Le photographe agit délibérément sur les paramètres du médium photographique pour obtenir un raté. L'autre type de ratage est celui obtenu de façon accidentelle. L'erreur est non-programmée et est le fruit du hasard, voire d'un acte manqué.

Dans un souci de définition de notre objet d'étude, nous avons déterminé trois types d'opérateurs photographiques. Nous retrouvons le professionnel, l'amateur et l'artiste. Nous nous intéresserons dans cette étude exclusivement à ce dernier type d'opérateur.

François MAHEU est l'auteur d'une thèse intitulée « *L'erreur photographique comme outil d'analyse des stratégies artistiques dans les œuvres des artistes conceptuels* » (2016). Cette thèse comporte les analyses revues et augmentées présentes dans cet article.

1 Nous distinguons erreur photographique de photographie ratée. L'erreur photographique est liée au processus de production d'image. L'erreur est le lieu de l'accident tandis que la photographie ratée est l'image produite par l'accident, qu'il soit volontaire ou non. L'étude des photographies ratées permet de déceler l'erreur photographique.

Qu'est-ce qui fait qu'une photographie est jugée réussie ou ratée ? Pour Serge Tisseron, le caractère « réussi » ou « raté » d'une photographie est lié à l'idée que son auteur se fait de ce que doit être une bonne photographie². Le jugement porté sur la photographie est tributaire du milieu culturel dans lequel le juge se situe. Le jugement fluctue au gré de deux critères qui sont l'espace et le temps³. La variable spatiale n'est pas à comprendre dans un sens géographique restreint. Cette variable concerne l'espace de production et de réception de la photographie. Le jugement porté sur l'image est relatif au statut et à la culture du photographe mais aussi à celui du regardeur. Une photographie peut être jugée réussie pour l'amateur si ce dernier, dans le cas d'un autoportrait par exemple, est identifiable et que la relation avec son environnement est signifiante⁴.

Le second critère qui va influencer le jugement est celui du temps de la perception. À quel moment la photo est reçue et évaluée ? Les exemples illustrant ce second critère sont multiples⁵.

À travers ces deux critères, il est possible d'observer une propriété importante de l'erreur : sa stabilité. À travers le temps ou à travers le regard de photographes différents, l'erreur reste la même, c'est sa perception qui varie. Malgré cette apparente relativité, l'erreur photographique révèle avec une certaine constance des vérités sur le photographe et la photographie. C'est l'étude de la constance qui permet de faire sens. Les erreurs du passé constituent un terreau fertile pour la création artistique d'avant-garde qui saura les récupérer.

Cette récupération artistique pourrait être incarnée dans les années 1920 par deux artistes : László Moholy-Nagy et Man Ray. Pour Moholy-Nagy, le raté est un moyen d'explorer les potentialités du médium. Il s'agit d'une démarche d'expérimentation. Pour Man Ray, c'est différent. L'erreur est pour lui une manière d'intégrer le hasard dans la production photographique dans le but de découvrir non pas le médium mais de nouveaux sujets. Nous allons privilégier la voie de l'expérimentation initiée par Moholy-Nagy car elle constitue les prolégomènes des recherches des artistes conceptuels sur le médium photographique.

2 S. Tisseron, *Le Mystère de la chambre claire. Photographie et inconscient*, Paris, Les Belles Lettres, Archimbaud, 1996. p.143.

3 Les variables spatiale et temporelle ont été mises en exergue par Clément Chéroux dans C. Chéroux, *Fautographie Petite histoire de l'erreur photographique*, Crisnée, Yellow Now, 2003.

4 Voir notamment P. Bourdieu (dir.), *Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1965, 2007. p. 60.

5 Voir notamment l'évolution de la réception de la photographie de Jacques Henri Lartigue intitulée « Une Th. Schneider au Grand Prix de l'Automobile Club de France », 1913. (Musée Nicéphore Niepce, Chalon-sur-Saône / Association des amis de J. H. Lartigue, Paris) telle que proposée par C. Chéroux, op.cit.

Photographie et art conceptuel sont très liés⁶. L'émergence de l'art conceptuel a été rendue possible grâce notamment au langage et à la photographie. De plus, l'art conceptuel a joué un rôle significatif dans l'admission de la photographie par les institutions⁷. La photographie conceptuelle a permis à une génération d'artistes de produire, récupérer et diffuser des images sans valeur marchande ou qualité plastique⁸. Les artistes conceptuels retiendront essentiellement les capacités d'information et de documentation⁹ de la photographie liées à son apparente objectivité. Dans l'art conceptuel, l'idée est de la plus haute importance et la forme matérielle est secondaire voire accessoire¹⁰. L'art conceptuel propose régulièrement une réflexion portée sur lui-même. C'est cette autoréflexion présentée sous forme d'erreur que nous exploiterons dans la suite de notre étude.

Avant d'en venir à une étude de cas, demandons-nous où peut se loger l'erreur dans une œuvre conceptuelle. On la retrouve à deux niveaux distincts de l'œuvre mais pourtant interconnectés. Interconnectés, car il est difficilement envisageable de séparer totalement la forme d'une œuvre de son principe. L'erreur dans la forme est facilement décelable car visuellement perceptible. Elle résulte d'un processus qui mène à l'erreur mais qui n'est pas lui-même erroné. C'est le cas de l'œuvre de John Hilliard. Les choses se compliquent lorsque l'erreur est à chercher dans le concept de l'œuvre, dans son principe. Si elle se trouve à ce niveau c'est que l'artiste s'en sert pour démontrer ce qu'il veut mettre en évidence. Il s'agit alors souvent d'une démonstration par l'absurde. Il montre via l'erreur l'impossibilité de mener à bien une réflexion. C'est le cas chez Baldessari (mais aussi chez Mel Bochner¹¹).

6 Nous ne pouvons pas rendre compte en quelques lignes de l'importance et de la complexité de la relation entre photographie et art conceptuel sans emprunter certains raccourcis qui font courir un risque de simplification hâtive.

7 Ceci ne doit cependant pas minimiser l'importance de John Szarkowski et l'impact de son activité sur la reconnaissance institutionnelle de la photographie dès les années 1960.

8 Voir notamment :

M. S. Witkovsky, *Light Years Conceptual Art and the Photograph 1964-1977*, The Art Institute of Chicago, New Haven / Londres, 2011.

P. Osborne, *Conceptual Art*, New York, Phaidon, 2002.

9 J. Wall, *Marks of Indifference : Aspect of Photography in, or as, Conceptual Art*, dans A. Goldstein et A. Rorimer (Dir.), *Reconsidering the Object of Art : 1956-1975*, Los Angeles Museum of Contemporary Art / Cambridge, MIT Press, 1995. pp. 247-58.

10 L. Lippard, *Escape Attempts*, dans *Reconsidering the Object of Art* (catalogue d'exposition), Los Angeles, MoCA, 1995. p.17.

11 Voir pour exemple : M. Bochner, *Misunderstandings (A theory of photography)*, 1967-70.

John Hilliard ou l'exploration autocritique du médium

Le premier artiste que nous allons envisager s'appelle John Hilliard, un artiste conceptuel londonien actif dès le début des années 1970. Élève de Moholy-Nagy, il va s'inscrire dans la même tradition (exploration des potentialités du médium). Intéressons-nous à l'une de ses premières œuvres au titre assez explicite : *Camera Recording its Own Condition (7 apertures, 10 speeds, 2 mirrors)*¹². L'artiste expose les potentialités technologiques de l'appareil photographique. De cette façon, il présente ce qui constitue la base de la photographie avant que l'artiste ne pose un acte esthétique.

Pour réaliser son œuvre, Hilliard a utilisé son *Pratika*¹³ et deux films de 35 mm. L'objet de la photographie est l'appareil photo pris par lui-même grâce à un miroir. Les septante photographies sont réparties en dix lignes et sept colonnes. L'appareil est manipulé par l'artiste et le miroir permet un renversement de l'image du sujet. Hilliard tient un second miroir en main sur lequel vient se refléter les réglages de l'appareil qui sont modifiés à chaque prise de vue. Les variations appliquées aux réglages de l'appareil sont mentionnées dans la seconde partie du titre de l'œuvre : *7 ouvertures et 10 vitesses*. L'appareil photographique est à la fois l'objet et le sujet de cette œuvre. L'appareil photo expose ses propres potentialités. Les sept ouvertures de l'appareil sont combinées aux dix vitesses d'obturation. Sur la diagonale partant du coin supérieur droit de l'œuvre vers le coin inférieur gauche, toutes les photographies sont presque correctement exposées. Les réglages qui ont permis la production d'une photographie correcte sont reflétés par le petit miroir et sont donc lisibles. Suivant que les photographies se situent à gauche ou à droite de l'axe diagonal, elles sont sous ou sur-exposées. Les réglages, s'ils ne sont pas lisibles, peuvent être logiquement déduits à partir de ceux correctement exposés. Dans *Camera Recording its Own Condition*, le raté se retrouve en partie dans la forme de l'œuvre. C'est bien entendu le principe moteur de l'œuvre qui mène à la sur ou sous-exposition et donc au ratage mais ce n'est pas le principe lui-même qui est ratage.

12 J. Hilliard, *Camera Recording its Own Condition (7 Apertures, 10 Speeds, 2 Mirrors)*, 1971, photographies sur carte sur Plexiglas. 216,2 x 183,2 cm. Tate.

13 P. Osborne, op.cit. p.109.

John Baldessari ou la critique du médium et la mise en question de l'acte créateur

Le second artiste envisagé est californien. Il s'agit de John Baldessari. Artiste visuel et pédagogue, il propose une approche différente de l'erreur. Attardons-nous sur deux œuvres de l'artiste : *Wrong*¹⁴ (1966-68) et *Throwing three balls in the air to get a straight line (best of thirty-six attempts)*¹⁵ (1972-73).

La première œuvre représente un homme (Baldessari) debout devant une maison préfabriquée des années cinquante avec un palmier qui semble lui sortir de la tête. Pour tous les manuels de photographie, poser au milieu d'une photo, devant un arbre et avec le soleil dans le dos constitue trois aberrations, d'où *Wrong*.

Nous avons évoqué précédemment l'acte manqué, nous avons mentionné qu'il arrive à l'artiste de l'utiliser « intentionnellement ». Cette réflexion cadre avec la démarche déployée par Baldessari dans *Wrong*. Dans son argumentation sur le lapsus, Freud traite du poète et du dramaturge. Il ne faut cependant pas forcer le sens du texte pour voir à travers le poète, les traits de l'artiste conceptuel. Freud écrivait : « Personne ne songerait à admettre que le poète se soit trompé en écrivant et qu'il ait laissé subsister son erreur, laquelle serait devenue de ce fait un lapsus dans la bouche du personnage. [...] le poète se sert du lapsus comme d'un mot ayant un sens [...]. »¹⁶. Tout comme le poète, Baldessari ne s'est pas trompé. Le lapsus photographique exposé est, nous le savons, calculé pour être présenté. Nous pouvons dire pour paraphraser Freud que l'artiste californien se sert de cette erreur comme d'une image ayant un sens. Freud fait mention de deux exemples dans la littérature. Il trouve son premier lapsus dans *Wallenstein*¹⁷ de Schiller (deuxième partie : Les Piccolomini, premier acte, cinquième scène) et le second a été mis en évidence par Otto Rank¹⁸ dans *Le marchand de Venise*

14 J. Baldessari, *Wrong*, 1966-68, émulsion photographique et acrylique sur toile. 149,86 x 114,3 cm. LACMA.

15 J. Baldessari, *Throwing three balls in the air to get a straight line (best of thirty-six attempts)*, 1972-73. 12 photographies couleur offset, deux pages et porte-folio. 24,1 x 32,4cm. Éditions Giampaolo Prearo /Galleria Toselli.

16 S. Freud, *Introduction à la psychanalyse (1916)*, Paris, Éditions Payot, 1985. p.25.

17 Trilogie théâtrale de Friedrich Von Schiller créée en 1799.

18 Psychologue et psychanalyste autrichien (1884 – 1939).

de Shakespeare (troisième acte, scène deux). Dans les deux cas, les acteurs sont volontairement amenés à faire un lapsus qui va conférer une grande subtilité aux pièces. Par ces légères erreurs, les protagonistes de la pièce et les spectateurs comprennent des éléments encore insoupçonnés. Il ne s'agit donc pas d'une erreur de l'auteur, mais de la présentation d'une erreur dans le but de donner du sens, voire même, la clé de l'œuvre. L'artiste photographe est un metteur en scène qui théâtralise son objet. Là où Baldessari effectue un tour de force, c'est lorsque l'objet même du lapsus photographique volontaire qu'il met en place est précisément l'erreur. Les lapsus chez les dramaturges révélaient quelque chose de l'action, celui de Baldessari révèle quelque chose sur le raté et sur l'art. C'est une sorte d'erreur que nous pourrions qualifier d'auto-référentielle. Baldessari fournit la clé de son œuvre, sur l'œuvre elle-même en inscrivant *WRONG* en toutes lettres. Ce que l'artiste nous propose c'est bien une (re-)présentation de l'erreur.

Est-il également possible d'envisager *Wrong* comme une œuvre pédagogique, un document sur l'art ? Quelle est la nature exacte de cette œuvre ? *Wrong* est-elle une peinture¹⁹ ou une photographie ? Beaucoup classeront cette œuvre, et peut-être à raison, dans le domaine de la photographie. Et pourtant, une parenté certaine existe avec la peinture depuis la genèse de l'œuvre, en passant par sa conception et même sa réception. Les éléments qui attestent de cette filiation avec la peinture sont multiples. *Wrong* a été réalisée par Baldessari qui possède une formation de peintre et non pas de photographe. Cet argument est léger, mais on peut imaginer que la formation du peintre marque la préconception de l'œuvre. Le deuxième élément qui est sans doute le plus marquant est le support de l'œuvre. Si dans les années soixante, voir des peintures exécutées sur papier ne choquait plus personne, voir une photographie présentée sur une toile avait quelque chose de novateur. Le support employé est assez déterminant dans la définition d'un médium. La toile est sans ambivalence le support de la peinture. Le fait que l'œuvre soit monochromatique ne discrédite en rien son appartenance au genre pictural. L'élément le moins aisément défendable est la méthode de production de l'image. En effet, si les lettres présentes sur la toile ont été peintes dans le sens traditionnel du terme, l'image centrale, quant à elle, ne relève pas de l'art de la peinture à proprement parler. Cependant, serait-il inconcevable de comparer l'émulsion photographique à de la peinture ?

19 A. Grauss et K. Grundberg, *Photography and Art, Interactions Since 1946*, New York, Abbeville, p.172.

L'une comme l'autre sont appliquées grâce à une brosse ou à un pinceau. La différence est que la peinture définit le sujet tandis que le sujet naît de la dégradation de l'émulsion photographique. Concevoir *Wrong* comme une peinture ne semble pas tout à fait « inenvisageable ». Cette œuvre était aussi conçue pour être accrochée aux cimaises d'une galerie ce qui n'était pas courant pour les photographies contemporaines à l'époque. Il est sans doute plus évident et plus défendable d'envisager *Wrong* comme une photographie. Baldessari a une formation de peintre, mais est un artiste polyvalent. Il jongle avec la peinture, la photo, la vidéo, le cinéma, etc. Cette œuvre est la preuve que l'artiste dispose d'une maîtrise avancée des procédés de la photographie. *Wrong* n'est pas une photographie sans appareil, la toile n'est que le support d'un tirage photographique d'un cliché pris « conventionnellement » (dans son procédé, pas dans sa composition). *Wrong* ne serait alors qu'une photographie qui cherche à obtenir la même visibilité que la peinture en lui empruntant son support. Si nous défendons *Wrong* comme une photographie, ce n'est pas pour faire un exercice d'argumentation, mais bien pour montrer qu'une dialectique peut faire ressortir l'ambivalence et la complexité de cette œuvre fort bien nommée. *Wrong* n'est pas tout à fait une peinture, *Wrong* n'est pas tout à fait une photographie. Ce qui est certain c'est que cette œuvre délivre un message sur ces deux pratiques artistiques. La critique dépasse le monde de la photographie pour s'adresser de façon plus générale à celui de l'art. Quels seraient les messages de l'œuvre ? Le premier est celui qui est présenté par son auteur : l'art ne doit pas se limiter à la peinture. *Wrong* peut être perçue comme une expérimentation artistique, la recherche d'une voie nouvelle d'expression comme celle de la sérigraphie découverte par les artistes du Pop Art. Par cette démarche, Baldessari légitime la photographie comme art. Il élève la photographie au rang de la peinture. Ce faisant, il critique aussi la photographie. Est-elle tributaire de la peinture et de son passé ? N'est-elle pas assez forte pour s'imposer d'elle-même, doit-elle se faire passer pour une peinture ? Le poids de la tradition picturale est évidemment perceptible dans l'enseignement de la photographie. *Wrong* peut être perçue comme une tentative de rompre avec les règles d'un art moderniste. La pureté et l'autonomie du médium chères à Greenberg sont mises à mal. L'inscription peinte vient dialoguer avec l'image et la conception de la photographie. La photographie n'est-elle pas autoréférentielle ? A-t-elle besoin d'un texte pour être expliquée ? *Wrong* exprime une critique de la photographie comme se suffisant à elle-même.

Il y a deux éléments propres à l'œuvre de Baldessari qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'étude de *Wrong* : la pédagogie et l'humour. Il se considère à l'époque plus enseignant qu'artiste²⁰. D'autre part, derrière l'importante réflexion sur l'art et la photographie, *Wrong* peut assurément être lue comme une blague basée sur le non-respect d'une consigne primaire et sa mise en évidence par une inscription. Ce n'est pas un art contestataire bien que sa réussite réside dans la transgression des règles, mais une œuvre teintée d'ironie.

Venons-en désormais à *Throwing three balls in the air to get a straight line. (best of thirty-six attempts)*. Il s'agit d'une œuvre réalisée en 1973 dans laquelle Baldessari semble mettre le hasard à contribution au point de l'élever comme principe. Si nous observons le côté formel de l'œuvre, nous remarquons qu'elle est composée de douze photographies couleur imprimées en offset sur du papier ainsi qu'une page comportant le titre et une autre vierge, le tout se trouvant dans un portfolio. La page de titre comporte toutes ces informations. Nous y retrouvons également une miniature d'une des photographies. Les douze photographies représentent un ciel bleu dans lequel sont lancées trois balles orange. Le cadrage des photographies inclut parfois la cime d'arbres ou de palmiers. Il s'agit selon l'artiste d'une sélection des meilleurs résultats de trente-six tentatives d'obtenir une ligne droite. Nous pouvons supposer qu'il y eut, ni plus ni moins, trente-six tentatives car une pellicule photographique standard de 35 mm comporte en général trente-six poses. Tout comme pour *Wrong*, il est fort probable que Baldessari ait été aidé par Carol Wixom qui était alors son épouse.

Qu'est-ce que *Throwing three balls in the air to get a straight line. (best of thirty-six attempts)* d'un point de vue conceptuel ? En s'inscrivant dans une démarche proche de celle de Marcel Duchamps²¹, Baldessari propose la réalisation d'une entreprise absurde, car inévitablement vouée à l'échec. Cette démarche n'est pas le témoignage d'une quelconque folie de l'artiste mais constitue, une fois de plus, un commentaire sur la démarche artistique. Plusieurs niveaux de lecture peuvent être appliqués à l'œuvre. C'est peut-être le côté ludique qui est le plus perceptible dans cette œuvre. La démarche qui n'a pour limites que les 36 poses de la pellicule photographique s'apparente à celle d'un jeu d'enfant. La recherche semble naïve. L'œuvre, en surface,

20 L. Jones et J. Morgan, *John Baldessari : Pure Beauty*, Londres, Tate publishing, 2009. p. 49.

21 R. Kelsey, « Hazared Into the Blue, John Baldessari and Photography in the Early 1970S », *Light Years Conceptual Art and the Photograph 1964-1977*, M. S. Witkovsky (dir.), Chicago, 2011. p. 134.

trahit aussi le goût de l'artiste pour l'expérimentation. Si nous avançons dans notre réflexion, nous pouvons penser que ces œuvres du début des années septante sont des tentatives de désacralisation de l'art. Baldessari chercherait à nous montrer que l'on peut faire de l'art avec tout. Cette interprétation de l'œuvre est encore certes assez primaire. *Throwing three balls in the air to get a straight line* est sans doute, dans son concept, plus complexe qu'il n'y paraît. Le titre de l'œuvre en présente la démarche. L'artiste développe une volonté d'arriver à un but, celui énoncé dans le titre, mais est en même temps conscient de l'impossibilité de l'atteindre. Il essaye sans doute avec honnêteté de l'atteindre pendant la réalisation de l'œuvre mais est conscient de l'incapacité mathématique d'y parvenir. Cette phase de l'œuvre peut déjà correspondre à un commentaire sur l'art et sur la création artistique en général. L'œuvre peut constituer une caricature désenchantée d'une entreprise artistique sans cesse recommencée, tendant vers la perfection, mais ne l'atteignant jamais. La démarche présente dans cette œuvre est aussi, à l'instar de la création artistique, de créer une forme à partir de ce qui n'en a pas. Si nous avons sélectionné cette œuvre et que nous nous penchons sur son sens, c'est qu'elle dialogue directement avec notre problématique. Revenons sur l'introduction de cette analyse. Nous considérons l'œuvre comme une entreprise absurde car vouée à l'échec. Baldessari sait que l'échec, le raté sera à la clé de son entreprise. L'artiste californien réitère une performance similaire à celle atteinte dans *Wrong*. Il atteint le raté sans recours à l'accident ou au hasard, mais par le concept même de l'œuvre. Dans *Wrong*, il s'agissait de prendre le contre-pied d'un précepte de photographie pour amateur. Ici, il s'agit de trouver une action impossible à réaliser et de s'attacher à la faire. Baldessari sait à l'avance qu'il va présenter une erreur. Nous pouvons dès lors considérer que *Throwing three balls in the air to get a straight line. (best of thirty-six attempts)* est une œuvre réussie. Elle ne répond pas positivement à l'exercice proposé dans son titre mais à la présentation de l'incapacité d'y arriver. S'il en fallait encore une preuve, il faudrait la voir dans le nombre de photographies qui compose l'œuvre. Douze photographies (*les meilleures parmi trente-six*) témoignent d'un processus en direction d'un résultat qui lui-même prend son sens de l'échec même à y parvenir.

Où se situe le ratage dans ces œuvres conceptuelles ? Pour le repérer, il faut distinguer les différents niveaux de lecture des œuvres. *Wrong* et *Throwing three balls in the air to get a straight line* ne présentent pas de « faiblesses » qui auraient ensuite été récupérées par l'artiste, pas de flou, pas de mauvaise exposition, etc. L'erreur ne se situe pas au niveau formel comme c'est le cas chez Hilliard. Il n'y a pas de récupération artistique dans les photographies de Baldessari, sa préconception des œuvres est claire.

Le Californien ne travaille pas la photographie ratée, il ne la récupère pas. Il l'exploite et la met en scène. Les photographies présentent toujours un défaut d'un point de vue conceptuel et par là participent au succès de l'œuvre qui réside dans l'exposition de ces ratages. La réussite des œuvres de Baldessari est liée à une construction de l'échec qui nécessite la photographie ratée. L'artiste pédagogue nous initie à une production qui réfléchit l'impossibilité de la prétention esthétique, c'est-à-dire, d'une part, la nécessité de cette prétention et, d'autre part, la nécessité d'en prendre distance pour inscrire l'acte créateur dans sa juste dimension, pour le concrétiser.

L'étude de ces œuvres nous indique en quel sens l'erreur photographique se met au service de l'art conceptuel en lui offrant la possibilité d'une (auto-) critique du médium et la mise en question de l'acte créateur.